ANNUAIRE GÉNÉRAL 2011-2012

ÉTUDES DE 2e ET 3e CYCLES

www.etudes.umontreal.ca

U de M

Université de Montréal

Dépôt légal
4e trimestre 2011
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

Université de Montréal
Registrariat
C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec)
Canada
H3C 3J7

Publication
Registrariat
Secteur des publications
Lynda Longpré & Suzanne Fauteux
Tél. : 514-343-6111, poste 8873

Graphisme
Bergeron communication graphique

Photocomposition
RR Donnelley
1 500, St-Patrick
Montréal (QC)
H3K 0A3

Conception graphique de la page couverture
Bureau des communications et des relations publiques
Université de Montréal

Impression
SIUM – Service d'impression de l'Université de Montréal

La forme masculine a été adoptée dans cette publication afin d'alléger le texte.

Table des matières

Informations générales

Direction de l'Université DI-1

- Introduction
- Direction générale
- Doyens et directeurs
- Corps universitaires
- Répertoires électroniques
- Admission aux programmes
- Inscription aux cours
- Admission et inscription - écoles affiliées

Règlements universitaires

Règlements relatifs aux frais DS-1

- frais d'admission
- frais de changement de programme
- droits de scolarité et aux autres frais exigibles des étudiants
- cotisations des associations étudiantes

Règlements disciplinaires RD-1

- sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants
- concernant les membres du personnel enseignant et les étudiants

Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales RP-1

Sommaire des cours et des programmes

- Définitions relatives aux programmes DF-1
- Sigles des cours SI-1

Sections facultaires

Faculté de l'aménagement 1-1

- Aménagement 1-3
- Design urbain 1-6
- Montage et gestion de projets d'aménagement 1-6
- Architecture 1-7
- Design de jeux 1-8
- Urbanisme 1-9
- Gestion urbaine pour les pays en développement 1-11

Faculté des arts et des sciences 2-1

- Administration sociale 2-3
- Anthropologie 2-5
- Arts, création et technologies 2-6
- Chimie 2-7
- Commerce électronique 2-9

- Compétences professionnelles 2-10
- Criminologie 2-10
- Démographie 2-16
- Environnement et développement durable 2-17
- Études allemandes 2-20
- Études allemandes dans le contexte européen 2-22
- Études anglaises 2-22
- Études cinématographiques 2-24
- Études classiques 2-26
- Études hispaniques 2-28
- Études internationales 2-29
- Finance mathématique et computationnelle 2-33
- Géographie 2-34
- Histoire 2-38
- Histoire de l'art 2-40
- Informatique 2-42
- Linguistique 2-45
- Littérature 2-46
- Littératures de langue française 2-50
- Mathématiques 2-52
- Muséologie 2-54
- Philosophie 2-55
- Physique 2-57
- Psychoéducation 2-59
- Psychologie 2-63
- Relations industrielles 2-68
- Santé et sécurité du travail 2-71
- Science politique 2-72
- Sciences biologiques 2-75
- Sciences de l'information 2-77
- Sciences de la communication 2-80
- Sciences économiques 2-87
- Sciences humaines appliquées 2-89
- Service social 2-90
- Société, politiques publiques et santé 2-92
- Sociologie 2-94
- Statistique 2-96
- Statistiques sociales 2-97
- Traduction 2-98

Faculté de droit **3-1**
- Common Law nord-américaine 3-2
- Droit 3-4
- Droit des affaires 3-6
- Droit international 3-9
- Droit des technologies de l'information 3-12
- Droit et travail 3-13
- Fiscalité 3-14
- Notariat 3-14

Département de kinésiologie **4-1**
- Kinésiologie 4-2
- Sciences de l'activité physique 4-4

Faculté de médecine **5-1**
- Administration de la santé 5-9
- Biochimie 5-16

- Bioéthique 5-21
- Bio-informatique 5-23
- Biologie moléculaire 5-25
- Conseil génétique 5-29
- Environnement, santé et gestion des catastrophes 5-30
- Ergothérapie 5-30
- Éthique clinique pédiatrique 5-34
- Génétique médicale 5-37
- Génie biomédical 5-38
- Microbiologie et immunologie 5-42
- Mobilité et posture 5-44
- Nutrition 5-45
- Organisation des soins de santé 5-49
- Orthophonie et audiologie 5-49
- Pathologie et biologie cellulaires 5-50
- Petite enfance et approche interprofessionnelle 5-53
- Pharmacologie 5-54
- Physiologie 5-59
- Physiothérapie 5-62
- Promotion de la santé 5-63
- Rééducation périnéale et pelvienne 5-64
- Santé communautaire 5-64
- Santé environnementale et santé au travail 5-68
- Santé publique 5-71
- Sciences biomédicales 5-74
- Sciences neurologiques 5-81
- Sciences de la réadaptation 5-82
- Toxicologie et analyse du risque 5-84
- Virologie et immunologie 5-85
- Études spécialisées 5-86

Programmes d'études médicales postdoctorales 5-91

Règlement des études médicales postdoctorales 5-93

Faculté de médecine dentaire 6-1
- Sciences buccodentaires 6-2
- Médecine dentaire 6-3
- Résidence en médecine dentaire 6-5

Faculté de médecine vétérinaire 7-1
- M. Sc. (sciences vétérinaires) 7-5
- Ph. D. (sciences vétérinaires) 7-5
- Microprogramme de 2e cycle (médecine des animaux de compagnie) 7-6
- Microprogramme de 2e cycle (interface animal-homme-environnement et santé) 7-6
- Microprogramme de 2e cycle (interventions en santé publique vétérinaire) 7-7
- I.P.S.A.V. 7-8
- I.P.S.A.V. disciplinaire 7-9
- Diplôme d'études spécialisées en médecine vétérinaire (D.É.S.) 7-9
- M. Sc. (sciences vétérinaires) 7-11

Faculté de musique 8-1
- M.A. (musique) 8-3
- Ph. D. (musique) 8-4
- M. Mus. (composition) 8-5
- D. Mus. (composition) 8-6

- M. Mus. (interprétation) 8-6
- D. Mus. (interprétation) 8-7
- D.É.S.S. (interprétation) 8-8
- D.É.S.S. (répertoire d'orchestre) 8-9
- D.É.S.S. (répertoire d'orchestre 2) 8-9

École d'optométrie 9-1

- M. Sc. (sciences de la vision) 9-2
- D.É.S.S. (intervention en déficience visuelle - orientation et mobilité) 9-4
- D.É.S.S. (intervention en déficience visuelle - réadaptation) 9-4
- Certificat de résidence en optométrie 9-5
- Ph. D. (sciences de la vision) 9-6

Faculté de pharmacie 10-1

- Microprogramme de 2e cycle (pharmacien-maître de stage) 10-2
- D.É.S.S. (pharmacien-maître de stage) 10-3
- Microprogramme de 2e cycle (soins pharmaceutiques) 10-4
- D.É.S.S. (soins pharmaceutiques) 10-5
- D.É.S.S. (développement du médicament) 10-6
- M. Sc. (pratique pharmaceutique) 10-8
- M. Sc. (sciences pharmaceutiques) 10-9
- Ph. D. (sciences pharmaceutiques) 10-12
- Diplôme complémentaire (ReDEM) 10-12

Faculté des sciences de l'éducation 11-1

- Microprogramme de 2e cycle (administration de l'éducation) 11-5
- D.É.S.S. (administration de l'éducation) 11-5
- Microprogramme de 2e cycle (administration des systèmes d'éducation et de formation) 11-6
- D.É.S.S. (administration des systèmes d'éducation et de formation) 11-7
- Microprogramme de 2e cycle (approfondissement en administration de l'éducation) 11-8
- Microprogramme de 2e cycle (didactique) 11-8
- Microprogramme de 2e cycle (didactique et intégration des matières) 11-9
- Microprogramme de 2e cycle (éducation) 11-9
- D.É.S.S. (éducation), option générale 11-10
- D.É.S.S. (éducation), option Didactique 11-10
- D.É.S.S. (éducation), option Intervention éducative 11-11
- Microprogramme de 2e cycle (évaluation des compétences) 11-11
- D.É.S.S. (évaluation des compétences) 11-12
- Microprogramme de 2e cycle (formation à l'enseignement postsecondaire) 11-12
- Microprogramme de 2e cycle (gestion du changement en éducation) 11-13
- Microprogramme de 2e cycle (insertion professionnelle en enseignement) 11-13
- Microprogramme de 2e cycle (intégration pédagogique des TIC) 11-14
- Microprogramme de 2e cycle (pédagogie universitaire des sciences de la santé) 11-14
- D.É.S.S. (orthodidactique) 11-14
- Microprogramme de 2e cycle (orthodidactique du français) 11-15
- Microprogramme de 2e cycle (orthodidactique des mathématiques) 11-15
- Microprogramme de 2e cycle (soutien à l'apprentissage) 11-16
- Microprogramme de 2e cycle (soutien à la transition scolaire des élèves ayant des besoins particuliers) 11-16
- M. Éd., option Administration de l'éducation 11-17
- M. Éd., option Didactique 11-17

- M. Éd. (éducation), option Enseignement au secondaire 11-17
- M. Éd., option Évaluation des compétences 11-19
- M. Éd., option générale 11-19
- M. Éd., option Intervention éducative 11-20
- M. Éd., option Orthopédagogie 11-20
- M.A. (sciences de l'éducation), option Administration de l'éducation 11-21
- M.A. (sciences de l'éducation), option Andragogie 11-22
- M.A. (sciences de l'éducation), option Didactique 11-22
- M.A. (sciences de l'éducation), option Éducation comparée et fondements de l'éducation 11-23
- M.A. (sciences de l'éducation), option Mesure et évaluation en éducation 11-23
- M.A. (sciences de l'éducation), option Pédagogie universitaire des sciences médicales 11-24
- M.A. (sciences de l'éducation), option Psychopédagogie 11-24
- Ph. D. (sciences de l'éducation) 11-25

Faculté des sciences infirmières 12-1

- Microprogramme de 2e cycle (prévention et contrôle des infections) 12-2
- Microprogramme de 2e cycle (soins palliatifs – fin de vie) 12-2
- Microprogramme de 2e cycle(leadership et gestion des services infirmiers) 12-3
- Microprogramme de 2e cycle (développement des pratiques infirmières) 12-3
- D.É.S.S. (prévention et contrôle des infections) 12-4
- M. Sc. (sciences infirmières) 12-4
- M. Sc. (sciences infirmières) option Soins spécialisés 12-6
- Diplôme complémentaire de soins spécialisés 12-6
- Ph. D. (sciences infirmières) 12-7

Faculté de théologie et de sciences des religions 13-1

- Microprogramme de 2e cycle (sciences des religions) 13-2
- M.A. (sciences des religions) 13-3
- Ph. D. (sciences des religions) 13-5
- Microprogramme de 2e cycle (théologie) 13-5
- M.A. (théologie) 13-6
- Licence en théologie (L. Th.) 13-7
- Ph. D. (théologie) 13-8
- Doctorat en théologie (D. Th.) 13-9
- Ph. D. (études bibliques) 13-9
- Microprogramme de 2e cycle (théologie pratique) 13-10
- Microprogramme de 2e cycle (santé, spiritualité, bioéthique) 13-10
- D.É.S.S. (santé, spiritualité, bioéthique) 13-11
- M.A. (théologie pratique) 13-12
- Ph. D. (théologie pratique) 13-13

DIRECTION DE L'UNIVERSITÉ

Information à jour le 1er juin 2011

INTRODUCTION

Le contexte controversé dans lequel l'Université de Montréal voyait le jour, en 1878, ne laissait guère présager qu'elle deviendrait, avec l'École Polytechnique et HEC Montréal qui lui sont affiliées, le plus grand complexe universitaire au Québec, quelque cent ans plus tard. Elle n'était alors constituée que de trois facultés, séparées les unes des autres : la Faculté de théologie logeait au Grand Séminaire, rue Sherbrooke, la Faculté de droit accueillait ses quelques étudiants au Cabinet de lecture paroissial, rue Notre-Dame, tandis que la Faculté de médecine, un an plus tard, ouvrait ses portes au château Ramezay.

L'Université de Montréal reçoit sa première charte du Parlement de Québec en 1920. En 1967, elle devient un établissement à caractère public dont les buts sont l'enseignement supérieur et la recherche et qui prévoit la participation des professeurs, des étudiants et des diplômés à son administration.

L'Université de Montréal compte actuellement 13 facultés et de nombreux départements et écoles. Avec ses deux écoles affiliées, l'École Polytechnique et HEC Montréal, elle constitue le premier complexe universitaire au Québec et le deuxième au Canada. Elle accueille plus de 55 000 étudiants, emploie 10 000 personnes et décerne près de 10 000 diplômes à tous les cycles d'études. Montréalaise par ses racines, internationale par vocation, l'Université de Montréal compte parmi les plus grandes universités de la francophonie.

DIRECTION GÉNÉRALE

http://www.direction.umontreal.ca/recteur/equipe/index.html

Recteur

Guy Breton, M.D. (Sherbrooke)

Vice-rectrice aux affaires académiques et rectrice suppléante

Hélène David, Ph. D. (Montréal)

Vice-recteur adjoint aux études de 1er cycle

Jean-Pierre Blondin, Ph. D. (Montréal)

Vice-recteur adjoint aux études supérieures et postdoctorales

Roch Chouinard, Ph. D. (UQÀM)

Vice-recteur à la recherche et aux relations internationales

Joseph Hubert, Ph. D. (Montréal)

Vice-recteur adjoint aux relations internationales

Serge Brochu, Ph. D. (Montréal)

Vice-rectrice aux affaires étudiantes et au développement durable

Louise Béliveau, Ph. D. (Montréal)

Vice-rectrice aux ressources humaines et à la planification

Anne-Marie Boisvert, LL. M. (Harvard)

Vice-recteur aux finances et aux infrastructures

Éric Filteau, M.B.A. (McGill)

Vice-recteur aux projets stratégiques et aux partenariats

Raymond Lalande, M.D., M.A. (Montréal)

Vice-recteur à la Grande campagne de financement

Donat J. Taddeo, Ph. D. (Standford)

Directeur général des bibliothèques

Richard Dumont, M. Sc. (Montréal)

Ombudsman

Pascale Descary, LL. B. (Montréal)

Registraire

Pierre Chenard, Ph. D. (Laval)

Secrétaire général

Alexandre Chabot, B. Sc. (Montréal)

Directeurs des Écoles affiliées

École Polytechnique : Christophe Guy

HEC Montréal : Michel Patry

DOYENS ET DIRECTEURS

Faculté de l'aménagement : Giovanni De Paoli

Faculté des arts et des sciences : Gérard Boismenu

Faculté de droit : Gilles Trudeau

Faculté de l'éducation permanente : Christian Blanchette

Faculté des études supérieures et postdoctorales : Roch Chouinard

Faculté de médecine : Hélène Boisjoly

Faculté de médecine dentaire : Gilles Lavigne

Faculté de médecine vétérinaire : Michel Carrier

Faculté de musique : Sylvain Caron

Faculté de pharmacie : Pierre Moreau

Faculté des sciences de l'éducation : Louise Porier

Faculté des sciences infirmières : Francine Girard

Faculté de théologie et de sciences des religions : Jean-Claude Breton

École de santé publique : Richard Masse

Département de kinésiologie : François Prince

École d'optométrie : Jacques Gresset

CORPS UNIVERSITAIRES

En vertu de la charte en vigueur depuis le 1er septembre 1967, l'administration générale de l'Université relève des corps universitaires suivants : le Conseil, le Comité exécutif, l'Assemblée universitaire et la Commission des études. Des statuts complètent la charte et précisent les modalités de l'administration de l'Université.

Conseil de l'Université

Le Conseil de l'Université exerce tous les droits de l'Université et tous les pouvoirs nécessaires à son administration et à son développement. Il se compose des membres suivants : le recteur, cinq membres nommés par l'Assemblée universitaire, deux membres nommés par les associations étudiantes accréditées, deux membres nommés par le Conseil après consultation d'un conseil représentant les diplômés de l'Université, deux membres nommés par le Modérateur des facultés ecclésiastiques après consultation de leurs conseils, huit membres nommés par le Lieutenant-gouverneur en conseil, sur la recommandation du ministre de l'Éducation, au plus quatre autres membres nommés par résolution du Conseil, adoptée par au moins les trois quarts de ses membres. Le président du Conseil, élu par ses pairs, porte le titre de chancelier de l'Université. Ce poste est actuellement occupé par Mme Louise Roy.

Comité exécutif

Le Comité exécutif assure l'exécution des décisions du Conseil et en exerce tous les pouvoirs sauf ceux que les statuts attribuent exclusivement au Conseil ou que celui-ci se réserve. Il se compose du recteur ainsi que d'au moins quatre et d'au plus huit personnes que le Conseil nomme parmi ses membres. Le Conseil peut nommer parmi ses membres des substituts chargés de remplacer aux séances du Comité un membre absent, autre que le recteur.

Assemblée universitaire

L'Assemblée universitaire énonce les principes généraux qui président à l'orientation de l'Université et à son développement; adresse au Conseil toutes recommandations concernant l'administration et le développement de l'Université et peut obtenir à cette fin tout renseignement d'ordre général concernant l'Université; fait les règlements concernant le statut des professeurs et la discipline universitaire, et en surveille l'application; exerce tous autres pouvoirs prévus par les statuts. Elle se compose des membres suivants : le recteur, les vice-recteurs, les doyens, le directeur des bibliothèques, au moins un professeur de chacune des facultés comptant au moins dix professeurs, élu par ceux-ci, trois membres du Conseil nommés par celui-ci, huit membres nommés par un conseil représentant les étudiants, trois membres nommés, conformément aux statuts, par un conseil représentant le personnel de l'Université, tous autres membres nommés conformément aux statuts, dont certains parmi les directeurs ou les professeurs d'institutions affiliées. L'Assemblée universitaire est présidée par le recteur.

Commission des études

La Commission des études assure la coordination de l'enseignement et est responsable de l'organisation pédagogique de l'Université. Elle exerce tous autres pouvoirs prévus par les statuts. Elle se compose des membres suivants : le recteur, les vice-recteurs, les doyens, au plus quatre membres nommés par l'Assemblée universitaire, les directeurs d'institutions affiliées désignés aux statuts, sur la recommandation de l'Assemblée universitaire, tous autres membres nommés par le Conseil et dont celui-ci peut limiter les pouvoirs. La Commission des études est présidée par le recteur ou par le vice-recteur que celui-ci désigne.

RÉPERTOIRES ÉLECTRONIQUES

Les répertoires électroniques de l'Université contiennent les coordonnées à jour des facultés, départements, écoles, unités de recherche, campus UdeM, services. Ils donnent accès à un bottin de spécialistes et permettent bien sûr d'obtenir les coordonnées du personnel et des étudiants. Sélectionner le lien Répertoires qui est offert à la majorité des pages web institutionnelles, lesquelles sont accessibles à partir de l'adresse www.umontreal.ca

ADMISSION AUX PROGRAMMES

www.futursetudiants.umontreal.ca

Tout candidat à un programme doit soumettre une demande d'admission. La méthode privilégiée est l'admission web, accessible à l'adresse www ci-dessus. On peut aussi se procurer un formulaire papier au Registrariat.

L'étudiant, inscrit dans un programme de l'Université, qui souhaite changer de programme ou celui qui compte être admis à un deuxième ou troisième programme constitutif d'un baccalauréat (majeure, mineure ou certificat) doit compléter une demande de modification de programme en se présentant au Registrariat.

Toute personne qui désire suivre un cours à titre d'étudiant libre doit s'adresser au secrétariat des facultés, écoles et départements concernés.

Le candidat international est prié de tenir compte de délais pouvant dépasser trois mois pour l'obtention d'un visa de séjour. Le trimestre d'automne commence généralement au début septembre.

Admission à la Faculté de l'éducation permanente

Le candidat peut obtenir de l'information auprès du Service d'accueil et de renseignements, Pavillon 3744, rue Jean-Brillant, 3e étage, aux numéros de téléphone 514-343-6090 ou 1-800-363-8876.

Admission aux études supérieures

Le candidat peut obtenir de l'information en consultant le site web de la Faculté des études supérieures et postdoctorales à l'adresse www.fesp.umontreal.ca, ou en téléphonant au 514-343-6426.

Dates limites – trimestre d'automne

Les dates limites pour déposer une demande d'admission varient selon les facultés. La Faculté de l'éducation permanente et la Faculté des études supérieures et postdoctorales n'appliquent pas les mêmes dates limites d'admission que l'ensemble des autres facultés.

Les dates limites d'admission varient également en fonction du statut du candidat. Les sortants de collège ont jusqu'au 1er mars pour soumettre leur demande, alors que cette date limite est le 1er février pour les autres catégories de candidat (15 janvier pour l'admission en médecine).

De plus, il arrive que des places soient encore disponibles dans certains programmes au-delà des dates limites, auquel cas ces dates font l'objet d'une prolongation.

Dates limites – trimestre d'hiver

Le 1er novembre est la date limite pour déposer une demande d'admission quelles que soient les facultés ou les catégories de candidats.

Dates limites – trimestre d'été

La date limite pour déposer une demande d'admission à un programme d'admission au 1er cycle est le 1er mars. La date limite pour une admission à un programme d'études supérieures est le 1er février.

Pour obtenir toute l'information à ce sujet en un seul coup d'oeil, consulter le tableau récapitulatif diffusé à l'adresse www.futursetudiants.umontreal.ca/fr/admission/dates-limites.html

INSCRIPTION AUX COURS

www.etudes.umontreal.ca/inscription

L'inscription aux cours est une démarche indépendante du processus d'admission à un programme. Le candidat admis doit remplir les formalités d'inscription aux cours dans les délais qui lui seront indiqués en temps utile par la faculté. Cette inscription peut être faite en ligne sur le site Études – Guichet étudiant à l'adresse web ci-dessus.

ADMISSION ET INSCRIPTION ÉCOLES AFFILIÉES

Pour l'admission à un programme de l'École Polytechnique ou de HEC Montréal, veuillez vous adresser à l'une ou l'autre école :

École Polytechnique
Campus de l'Université de Montréal
C.P. 6079, succursale Centre-ville
Montréal (Québec)
H3C 3A7
Tél. : 514-340-4724
www.polymtl.ca

HEC Montréal
3000, chemin de la Côte-Sainte-Catherine
Montréal (Québec)
H3T 2A7
Tél. : 514-340-6151
www.hec.ca

FRAIS D'ADMISSION, DROITS DE SCOLARITÉ, COTISATIONS

Règlement relatif aux frais d'admission et aux frais de changement de programme

http://www.direction.umontreal.ca/secgen/recueil/reglements.html

Article 1
Les frais d'admission sont perçus lors du dépôt à l'Université d'un formulaire de demande d'admission ou d'une demande de changement de programme.

Article 2
Les frais d'admission à l'Université sont non remboursables et s'élèvent à quatre-vingts dollars (80 $) pour une admission par voie électronique et à cent dollars (100 $) pour une admission sur support papier. Ces frais sont de dix dollars (10 $) non remboursables, dans le cas d'un module et d'un microprogramme. Cette dernière disposition ne s'applique pas aux étudiants déjà inscrits. Les frais de changement de programme sont de quinze dollars (15 $) non remboursables. Toute demande de modification des choix de programme après la création du dossier entraîne des frais de trente dollars (30 $) non remboursables.

Article 2.1
En plus des frais exigibles en vertu de l'article 2, des frais facultaires relatifs à l'admission et au changement de programme peuvent être exigibles. Ces frais et leurs modalités de paiement sont fixés par le vice-recteur responsable de l'enseignement, sur recommandation de la faculté concernée et après consultation du Comité consultatif sur les mesures financières relatives aux étudiants. Les frais facultaires sont non remboursables.

Article 3
Sont exemptés du paiement des frais de changement de programme les étudiants qui étaient inscrits à l'Université au cours d'un des trois trimestres précédant la demande de changement de programme et, en vue de l'obtention d'un programme de grade, qui ajoutent un sujet majeur à un sujet mineur, un sujet mineur à un sujet majeur, un sujet mineur à un autre sujet mineur ou à deux autres mineurs, deux sujets mineurs à un troisième mineur. Dans ce présent article, les dispositions relatives au mineur s'appliquent au certificat.

Article 4
L'Université peut exempter certains étudiants du paiement des frais d'admission ou de changement de programme, notamment lors du report d'une offre d'admission ou lors du dépôt d'une demande en vue de l'inscription simultanée à deux programmes.

Règlement relatif aux droits de scolarité et aux autres frais exigibles des étudiants

www.fin.umontreal.ca/scolarites_joindre.htm

À jour le 14 avril 2011 (les montants indiqués sont sujets à modifications)

1 – Objet

1.1 Le présent règlement établit le tarif des droits de scolarité et des autres frais exigibles des étudiants de l'Université de Montréal. Il en détermine les modalités de paiement, les conséquences de non-paiement, de même que les conditions de remboursement.

2 – Champ d'application

2.1 Le présent règlement s'applique aux étudiants inscrits à des activités pédagogiques de 1er, de 2e ou de 3e cycle. À moins d'indication contraire, les personnes inscrites à titre d'auditeur sont assimilées aux étudiants aux fins du présent règlement.

3 – Tarif des droits et des frais exigibles

A – Droits de scolarité

1er cycle

3.1 Les droits de scolarité d'un étudiant inscrit à des cours de 1er cycle sont de 72,26 $ par crédit.

Des frais supplémentaires de 8,50 $ par crédit sont exigibles des étudiants pour tout cours donné au-delà d'un rayon de 30 kilomètres du campus principal de l'Université.

2e cycle

3.2 Les droits de scolarité d'un étudiant inscrit à un programme de 2e cycle sont de 3 251,70 $ pour la scolarité minimale de trois trimestres, soit 1 083,90 $ par trimestre à temps plein ou 541,95 $ par trimestre à demi-temps. En cas d'inscription à temps partiel ou à titre d'étudiant libre, les droits de scolarité sont de 72,26 $ par crédit. Au Diplôme d'études spécialisées (résidents) de la Faculté de médecine, cependant, les droits de scolarité sont de 1 252,27 $ par trimestre à temps plein.

3.3 Une fois la scolarité minimale complétée, l'étudiant peut s'inscrire en rédaction de mémoire. Les droits de scolarité sont alors de 349,50 $ par trimestre pour l'été 2011 et de 374,50 $ par trimestre à compter du trimestre d'automne 2011. À compter du trimestre suivant le dépôt de mémoire, l'étudiant est inscrit en « évaluation-correction », statut libre de droits de scolarité.

3e cycle

3.4 Les droits de scolarité d'un étudiant inscrit à un programme de 3e cycle sont de 6 503,40 $ pour la scolarité minimale de six trimestres, soit 1 083,90 $ par trimestre à temps plein ou 541,95 $ par trimestre à demi-temps.

3.5 Une fois la scolarité minimale complétée, l'étudiant peut s'inscrire en rédaction de thèse. Les droits de scolarité sont alors de 349,50 $ par trimestre pour l'été 2011 et de 374,50 $ par trimestre à compter du trimestre d'automne 2011. À compter du trimestre suivant le dépôt de la thèse,

l'étudiant est inscrit en « évaluation-correction », statut libre de droits de scolarité.

B – Frais facultaires

Des frais facultaires relatifs aux études peuvent être exigibles. Ces frais et leurs modalités de paiement sont fixés par le vice-recteur responsable de l'enseignement, sur recommandation du doyen de la faculté concernée et après consultation du Comité consultatif sur les mesures financières relatives aux étudiants. Les frais facultaires sont non remboursables.

C – Autres frais

En plus des frais prévus au Règlement relatif aux frais d'admission et aux frais de changement de programme et des droits de scolarité et des frais facultaires prévus au présent règlement, les frais suivants sont exigibles :

FRAIS DE SERVICE AUX ÉTUDIANTS

3.6 Les frais de service aux étudiants pour des cours de 1er cycle sont de 8,50 $ par crédit, jusqu'à concurrence de 127,50 $ par trimestre.

Sont exclus : les cours donnés en dehors de la région métropolitaine de Montréal, telle que cette région est délimitée par Statistique Canada aux fins du recensement.

Les frais de service aux étudiants pour une inscription à un programme de 2e ou de 3e cycle à temps plein sont de 127,50 $ et sont de 63,75 $ par trimestre pour un étudiant à demi-temps.

FRAIS DE GESTION

3.7 Les frais de gestion couvrent les transactions d'inscription, de modification ainsi que tout autre traitement au dossier de l'étudiant.

Les frais de gestion pour les cours de 1er cycle sont de 7,77 $ par crédit, pour un maximum de 116,55 par trimestre pour le trimestre d'été 2011.

Les frais de gestion pour une inscription à un programme de 2e ou de 3e cycle à temps plein sont de 116,55 $ pour le trimestre d'été 2011.

FRAIS DE DROITS D'AUTEUR

3.7.1 Des frais de droits d'auteur pour la confection de matériel didactique sont exigibles des étudiants. Ils sont fixés par le Comité exécutif de l'Université. À compter du 1er juin 2007, ils sont de 0,41 $ par crédit jusqu'à concurrence de 6,15 $ par trimestre. À compter du 1er juin 2008, ils sont de 0,46 $ par crédit jusqu'à concurrence de 6,90 $ par trimestre. À compter du 1er juin 2009, ils sont de 0,51 $ par crédit jusqu'à concurrence de 7,65 $ par trimestre. À compter du 1er juin 2010, ils sont de 0,55 $ par crédit jusqu'à concurrence de 8,25 $ par trimestre. À compter du 1er juin 2011, ils sont de 0,57 $ par crédit jusqu'à concurrence de 8,55 $ par trimestre.

FRAIS TECHNOLOGIQUES

3.7.2 Des frais pour des services technologiques sont exigibles des étudiants et constituent une cotisation automatique non obligatoire.

Pour les cours de 1er cycle ces frais sont de 6 $ par crédit.

Pour une inscription à un programme de 2e ou de 3e cycle à temps plein les frais sont de 90 $ par trimestre.

FRAIS DE DIPLOMATION

3.8 Des frais de diplomation de 50 $ sont exigés pour les grades décernés (baccalauréats, maîtrises et doctorats). Sont donc exclus : les microprogrammes, modules, certificats, mineures et majeures ainsi que tous les diplômes d'études supérieures.

FRAIS DE SOUTIEN AUX BIBLIOTHÈQUES

3.9 Les frais de soutien aux bibliothèques sont facturés selon le nombre de crédits jusqu'à un maximum de 15 crédits. Ils sont établis afin de promouvoir et financer des projets visant à améliorer les collections des bibliothèques à l'Université de Montréal.

1ER CYCLE

0,75$ / crédit, maximum 11,25$ / trimestre

2E ET 3E CYCLES

plein temps 11,25$ / trimestre ; demi-temps 5,63$ / trimestre ; rédaction aucuns frais

4 – DROITS DE SCOLARITÉ DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS ET DES ÉTUDIANTS NON–RÉSIDENTS DU QUÉBEC

A – Étudiants étrangers

4.1 Les droits de scolarité des étudiants étrangers, à l'exclusion des résidents permanents et des étudiants qui sont accueillis en vertu d'ententes internationales agréées ou conclues par le gouvernement du Québec, sont ceux qui sont établis ou qui seront établis par le gouvernement du Québec pour cette catégorie d'étudiants.

Ces frais sont les suivants :

1ER CYCLE

Pour les crédits de 1er cycle dont les codes inscrits dans le système GDEU (*Guide de la collecte des données sur l'effectif universitaire*, ministère de l'Éducation) correspondent aux secteurs suivants :

- Médecine, médecine dentaire, médecine vétérinaire, optométrie, paramédical, sciences infirmières, pharmacie, architecture et design de l'environnement, agriculture, foresterie et géodésie, beaux-arts, cinéma et photographie, musique : 541,98 $ par crédit
- Sciences humaines et sociales, géographie, éducation, éducation physique et lettres : 485,39 $ par crédit
- Sciences pures, mathématiques, génie, informatique, administration et droit : 585,11 $ par crédit

2E CYCLE

Les droits de scolarité d'un étudiant étranger inscrit à un programme de 2e cycle sont de 21 842,55 $ pour la scolarité minimale de trois trimestres, soit 7 280,85 $ par trimestre à temps plein. Au Diplôme d'études spécialisées (résidents) de la Faculté de médecine, cependant, les droits de scolarité sont de 8 411,81 $ par trimestre à temps plein.

Les étudiants inscrits en rédaction de mémoire paient les droits de scolarité prévus à l'article 3.3.

3E CYCLE

Les droits de scolarité d'un étudiant étranger inscrit à un programme de 3e cycle sont de 39 226,86 $ pour la scolarité minimale de six trimestres, soit 6 537,81 $ par trimestre à temps plein.

Les étudiants inscrits en rédaction de thèse paient les droits de scolarité prévus à l'article 3.5.

B- Étudiants canadiens non-résidents du Québec

4.2 Les droits de scolarité des étudiants canadiens non-résidents du Québec sont ceux établis par le gouvernement du Québec pour cette catégorie d'étudiants. Ces frais sont les suivants :

1ER CYCLE

Les droits de scolarité des étudiants canadiens non-résidents du Québec inscrits à un programme de 1er cycle sont de 195,27 $ par crédit.

2E CYCLE

Les droits de scolarité des étudiants canadiens non-résidents du Québec inscrits à un programme de 2e cycle sont de 8 787,15 $ pour une scolarité minimale de trois trimestres, soit 2 929,05 $ par trimestre à temps plein ou 1 464,53 $ par trimestre à demi-temps. En cas d'inscription à temps partiel ou à titre d'étudiant libre, les droits de scolarité sont de 195,27 $ par crédit.

Les étudiants canadiens non-résidents du Québec inscrits en rédaction de mémoire paient les droits de scolarité prévus à l'article 3.3.

3E CYCLE

Les droits de scolarité des étudiants canadiens non-résidents du Québec sont ceux prévus aux articles 3.4 et 3.5.

5 – Paiement des droits et des frais exigibles

5.1 L'étudiant est soumis aux modalités de paiement qui suivent :

5.1.1 Trimestre d'automne

a) Les droits et frais exigibles du trimestre d'automne doivent être acquittés au plus tard le 15 octobre.

b) L'étudiant libre ainsi que l'auditeur doivent payer la totalité des droits et frais exigibles à l'inscription. Un ajustement peut être effectué suite à la validation des données de l'inscription.

5.1.2 Trimestre d'hiver

a) Les droits et frais exigibles du trimestre d'hiver doivent être acquittés au plus tard le 15 février.

b) L'étudiant libre ainsi que l'auditeur doivent payer la totalité des droits et frais exigibles à l'inscription. Un ajustement peut être effectué suite à la validation des données de l'inscription.

5.1.3 Trimestre d'été

a) Les droits et frais exigibles du trimestre d'été doivent être acquittés au plus tard le 15 juin.

b) L'étudiant libre ainsi que l'auditeur doivent payer la totalité des droits et frais exigibles à l'inscription. Un ajustement peut être effectué suite à la validation des données de l'inscription.

5.2 Un dépôt non remboursable de 200 $ sur les droits de scolarité est exigible lors de l'acceptation d'une offre d'admission à un programme. Le vice-recteur responsable de l'enseignement détermine le ou les programmes auxquels ce dépôt s'applique, après consultation du doyen des facultés concernées et du Comité consultatif sur les mesures financières relatives aux étudiants.

6 – Soldes impayés

6.1 L'étudiant ne peut être inscrit à un trimestre à moins qu'il n'ait acquitté intégralement tous les droits de scolarité, les frais exigibles, et les frais d'intérêt de tout trimestre antérieur.

6.2 L'étudiant ne peut obtenir un bulletin de notes, ni recevoir un grade, un diplôme ou un certificat à moins qu'il n'ait acquitté intégralement tous les droits, les autres frais et les intérêts portés à son compte et exigibles. La décision de conférer un grade à un étudiant ne prend effet qu'au moment où ce dernier s'est conformé aux dispositions du présent règlement.

6.3 Lorsqu'un chèque est refusé par une banque ou par un autre établissement de même nature, le solde impayé, auquel s'ajoutent des frais d'administration de 20 $, doit être payé soit par mandat-poste, soit par chèque visé.

6.4 Les soldes non acquittés aux dates d'échéance portent des intérêts fixés à 10,75 %.

6.5 Lorsque l'étudiant est en défaut de fournir, dans les délais requis, les documents et renseignements demandés par le Registrariat, ce dernier peut prononcer la suspension ou l'annulation d'une inscription. Lorsqu'une telle mesure est appliquée, l'étudiant ne peut avoir accès aux divers services de l'Université. Si le défaut amène une réduction de la subvention gouvernementale, le Registrariat peut exiger de l'étudiant une majoration équivalente des droits de scolarité.

Les renseignements requis sont ceux qui sont nécessaires au traitement du dossier de l'étudiant, notamment ceux permettant la création et la validation de son code permanent au ministère de l'Éducation du Québec et ceux permettant d'établir la validité de son statut au Québec pour toute la durée du trimestre.

7 – Abandon sans frais

7.1 Abandon d'un cours sans frais

L'étudiant qui désire annuler un ou plusieurs cours avec libération de payer les droits de scolarité et autres frais exigibles, doit procéder avant la date limite indiquée dans le calendrier universitaire. À titre exceptionnel, dans le cas où l'horaire du cours ne suit pas la période habituelle, le délai prescrit est indiqué à l'horaire du cours.

7.2 Abandon d'un cours avec frais

L'étudiant qui abandonne un ou plusieurs cours après les dates indiquées au calendrier universitaire doit payer la totalité des droits de scolarité et autres frais exigibles. L'étudiant qui abandonne ses études doit se présenter ou écrire (courrier recommandé) au secrétariat de son unité et remettre sa carte d'étudiant.

8 – Remboursement

L'étudiant est soumis aux modalités de remboursement suivantes :

Le trop-perçu, s'il en est un, est imputé aux droits de scolarité du trimestre suivant. Si l'étudiant ne s'inscrit pas, il pourra réclamer le remboursement selon les critères suivants :

a) Dans le cas d'étudiants étrangers, le solde créditeur, généré par la réception d'un paiement incluant les droits de scolarité et frais exigibles d'un ou plusieurs trimestres, ne pourra être remboursé que si l'Université en reçoit l'autorisation du donneur d'ordre et de la mission diplomatique canadienne.

b) Lorsque le remboursement du solde créditeur est approuvé, les productions de chèques de remboursement sont effectuées deux fois par trimestre soit en début et en mi-trimestre.

9 – Préséance

Ce règlement a préséance sur tout autre règlement ou publication.

Règlement concernant la perception des cotisations des associations étudiantes

http://www.direction.umontreal.ca/secgen/recueil/reglements.html

A. Dispositions générales

1. Définitions

Dans ce Règlement, à moins que le contexte ne s'y oppose, on entend :

a) par « Association étudiante accréditée », une association étudiante accréditée en vertu de la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants (L.R.Q., c. A-3.01);

b) et par « Association étudiante reconnue », une association étudiante reconnue par l'Université de Montréal en vertu de la politique sur la représentativité des associations étudiantes.

2. Champs d'application

L'Université de Montréal perçoit la cotisation fixée :

a) par l'association étudiante accréditée et

b) par l'association étudiante reconnue.

B. Association étudiante accréditée

3. Fixation de la cotisation et demande de perception

L'association étudiante accréditée fixe, en conformité avec la loi, le montant de la cotisation. Elle en informe l'Université de Montréal au plus tard le 1er mars pour le trimestre d'été suivant, au plus tard le 30 juin pour le trimestre d'automne suivant et au plus tard le 20 novembre pour le trimestre d'hiver suivant; l'Université perçoit la cotisation si la demande lui est présentée dans ces délais.

4. Modalités de paiement

L'Université de Montréal verse, comme il suit, la cotisation perçue à l'association étudiante accréditée :

– au cours du premier mois du trimestre d'automne et du trimestre d'hiver, une avance de 70 % des cotisations facturées, et

– à la fin du trimestre concerné, le solde des cotisations réellement perçues.

L'association étudiante accréditée doit :

a) déposer, à la Direction des Services aux étudiants, une copie de ses Règlements généraux et ses lettres d'incorporation;

b) et communiquer chaque année, à la Direction des Services aux étudiants, le nom, l'adresse complète et le numéro de téléphone des membres de son comité exécutif.

C. Association étudiante reconnue

5. Fixation de la cotisation et demande de perception

L'association étudiante reconnue fixe la cotisation selon les modalités suivantes :

a) par un référendum, valide si au moins 20 % de la population étudiante concernée y donne son accord, lorsque la cotisation est établie pour la première fois;

b) selon les modalités prévues par ses Règlements généraux, lorsqu'il s'agit de modifier la cotisation.

L'association étudiante reconnue informe l'Université de Montréal du montant de la cotisation, au plus tard le 1er mars pour le trimestre d'été suivant, au plus tard le 30 juin pour le trimestre d'automne suivant et au plus tard le 20 novembre pour le trimestre d'hiver suivant; l'Université perçoit la cotisation si la demande lui est présentée dans ces délais.

L'Université de Montréal verse, comme il suit, la cotisation perçue à l'association étudiante reconnue :

– au cours du premier mois du trimestre d'automne et du trimestre d'hiver, une avance de 70 % des cotisations facturées, et

– à la fin du trimestre concerné, le solde des cotisations réellement perçues.

L'association étudiante reconnue doit :

a) déposer, à la Direction des Services aux étudiants, une copie de ses Règlements généraux;

b) communiquer chaque année, à la Direction des Services aux étudiants, le nom, l'adresse complète et le numéro de téléphone des membres de son Comité exécutif;

c) et reconnaître, par écrit, que l'Université de Montréal n'agit qu'en tant que son mandataire et n'encourt aucune responsabilité envers tout étudiant dans l'exercice de son mandat.

D. Dispositions finales

6. Absence d'exécutif

Lorsqu'une association étudiante se trouve sans Comité exécutif dûment élu, en vertu de ses Règlements généraux, l'Université de Montréal perçoit la cotisation et la conserve. Elle cesse toutefois de percevoir la cotisation pour toute session subséquente. Dès qu'un Comité exécutif est dûment élu par les membres de l'association étudiante concernée, l'Université de Montréal verse à l'association les sommes qu'elle a conservées ainsi que les intérêts générés par ces sommes. Elle recommence alors à percevoir la cotisation. L'Université de Montréal peut soustraire jusqu'à un pour cent de la somme totale afin de couvrir les frais d'administration qu'elle a encourus.

7. Sanction

Un étudiant ne peut être inscrit à un trimestre d'automne à moins qu'il n'ait acquitté intégralement les cotisations exigibles pour tout trimestre antérieur.

8. Modification

L'Université de Montréal consulte le Conseil représentant les étudiants (CRE) afin de modifier ce Règlement.

Frais d'association

www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/frais.html

Les frais d'associations sont répartis en différentes catégories et sont toujours facturés trimestriellement.

FÉDÉRATIONS

FAECUM (été 10,25$)	10,50 $
FEUQ	2,50 $
FICSUM (études supérieures seulement)	6,00 $
AGEEFEP (dont 1,00$ pour le Fonds de défense juridique)	28 $

ASSOCIATIONS LIÉES À UN PROGRAMME

Les étudiants de certains programmes d'études sont représentés par une association étudiante. La liste des associations et des coûts annuels d'adhésion (deux trimestres) est disponible à l'adresse suivante :
www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/frais-associations.html
Les coûts varient de 10$ à 102,50$ par trimestre.

AUTRES FRAIS

Radio étudiante (CISM)*	
- étudiants rattachés à la FAECUM	2 $
- étudiants rattachés à l'AGEEFEP	1 $
Journal Quartier Libre* (trimestres automne et hiver)	1,50 $
Halte-garderie*	2,50 $

FONDS D'AMÉLIORATION DE LA VIE ÉTUDIANTE* **25$**

* Cotisation automatique non obligatoire

Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants

http://www.direction.umontreal.ca/secgen/recueil/reglements.html

I. INFRACTIONS ET SANCTIONS

Article 1 - Infractions

1.1 Constitue une infraction le fait pour un étudiant de commettre une fraude ou, intentionnellement, par insouciance ou négligence, tout plagiat ou copiage ainsi que :

a) toute tentative de commettre ces actes;

b) toute participation à ces actes;

c) toute incitation à commettre ces actes;

d) tout complot avec d'autres personnes en vue de commettre ces actes, même s'ils ne sont pas commis ou s'ils le sont par une seule des personnes ayant participé au complot.

1.2 Constituent notamment un plagiat, copiage ou fraude :

a) la substitution de personne lors d'un examen, d'un travail ou d'une activité faisant l'objet d'une évaluation;

b) l'exécution par une autre personne d'un travail ou d'une activité faisant l'objet d'une évaluation, d'un rapport de stage, d'un travail dirigé, d'un mémoire ou d'une thèse;

c) l'utilisation totale ou partielle, littérale ou déguisée, d'un texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence à l'occasion d'un examen, d'un travail ou d'une activité faisant l'objet d'une évaluation, d'un rapport de stage, d'un travail dirigé, d'un mémoire ou d'une thèse;

d) l'obtention, par vol, manoeuvre ou corruption ou par tout autre moyen illicite, de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document non autorisé;

e) la sollicitation, l'offre ou l'échange d'information pendant un examen;

f) la modification de résultats d'une évaluation ou de tout document en faisant partie;

g) la possession ou l'utilisation pendant un examen de tout document, matériel ou équipement non autorisé y compris la copie d'examen d'un autre étudiant;

h) le recours à toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle, à l'occasion d'un examen, d'un travail ou d'une activité faisant l'objet d'une évaluation, d'un rapport de stage, d'un travail dirigé, d'un mémoire ou d'une thèse;

i) la falsification d'un document ou de toutes données, à l'occasion d'un examen, d'un travail ou d'une activité faisant l'objet d'une évaluation, d'un rapport de stage, d'un travail dirigé, d'un mémoire ou d'une thèse;

j) la présentation, à des fins d'évaluations différentes, sans autorisation, d'un même travail, travail dirigé, mémoire ou thèse, intégralement ou partiellement, dans différents cours, dans différents programmes de l'Université, ou à l'Université et dans un autre établissement d'enseignement.

Article 2 - Sanctions

2.1 Une infraction au présent règlement peut donner lieu à une ou plusieurs des sanctions suivantes; elle est signalée par un écrit versé au dossier de l'étudiant :

a) la réprimande;

b) la reprise du travail pour lequel il y a infraction, accompagnée ou non d'une limite quant à la note pouvant être attribuée pour ce travail;

c) l'attribution de la note F pour l'examen, le travail, l'activité, le rapport de stage ou le travail dirigé en cause, accompagnée ou non du retrait du droit de reprise;

d) l'attribution de la note F pour le cours en cause, accompagnée ou non de l'obligation de reprendre le cours;

e) en outre, pour l'étudiant du deuxième ou du troisième cycle :
   - la reprise de l'examen de synthèse;
   - l'échec à l'examen de synthèse;
   - la reprise ou la correction du mémoire ou de la thèse;
   - le refus du mémoire ou de la thèse.

f) l'obligation de réussir un ou des cours additionnels comme condition de l'obtention du grade, du diplôme, du certificat ou de l'attestation;

g) la suspension d'inscription à un ou des cours d'un programme pour un minimum d'un trimestre et un maximum de trois trimestres, prenant effet à la date de la décision ou à compter de la fin du trimestre où la décision du conseil de faculté est rendue;

h) l'exclusion définitive du programme concerné;

i) la suspension d'inscription à tout cours offert à l'Université pour un minimum d'un trimestre et un maximum de trois trimestres, prenant effet à la date de la décision ou à compter de la fin du trimestre où la décision du conseil de faculté est rendue;

j) le renvoi de l'Université pour une durée de trois trimestres, incluant le trimestre au cours duquel la décision du conseil de faculté est rendue; à l'issue de la période de renvoi, l'étudiant a le droit de présenter une nouvelle demande d'admission;

k) l'exclusion de l'Université : elle prive l'étudiant ou la personne qui en est l'objet du droit d'être admis ou réadmis à un programme ou inscrit à un cours à l'Université, ou d'obtenir un grade, un diplôme, un certificat ou une attestation d'études de l'Université;

l) le retrait du grade, diplôme, certificat ou attestation d'études de l'Université.

2.2 Récidive

En cas de récidive, des sanctions plus sévères que pour une première infraction peuvent être imposées; elles doivent l'être s'il s'agit d'une infraction de même nature ou plus grave.

II. PROCÉDURE

Article 3

3.1 La personne chargée de la surveillance d'un examen qui a des motifs raisonnables de croire qu'un étudiant a commis une infraction en salle d'examen doit dresser un constat de l'infraction et envoyer, par l'entremise du directeur du département dans le cas des facultés départementalisées, un rapport écrit au doyen ou à son représentant, au sortir de l'examen. Le doyen ou le directeur de département, selon le cas, en informe immédiatement le professeur concerné.

3.2 Le professeur ou la personne chargée de l'évaluation qui a des motifs raisonnables de croire qu'un étudiant a commis une infraction dans une situation autre que celle mentionnée à l'article 3.1 doit :

a) suspendre l'évaluation de l'étudiant;

b) envoyer, par l'entremise du directeur du département dans le cas des facultés départementalisées, un rapport écrit au doyen ou à son représentant, dans les meilleurs délais mais au plus tard à la date de remise des résultats de l'évaluation.

3.3 Le jury qui a des motifs raisonnables de croire qu'un étudiant a commis une infraction doit suspendre l'évaluation et envoyer immédiatement, par l'entremise du directeur du département dans le cas des facultés départementalisées, un rapport écrit au doyen ou à son représentant.

3.4 Sur réception du rapport de la personne chargée de la surveillance d'un examen, du professeur, de la personne chargée de l'évaluation ou du jury, le doyen ou son représentant en avise l'étudiant par écrit dans les 15 jours ouvrables suivant la date de la réception du rapport et l'invite à lui présenter ses observations par écrit dans un délai ne dépassant pas 15 jours ouvrables suivant la date de l'expédition de l'avis.

3.5 Dans tous les cas où une infraction est découverte après que le professeur ou la personne chargée de l'évaluation ait corrigé un examen ou un travail ou après qu'un jury se soit prononcé, le professeur, la personne chargée de l'évaluation ou le jury envoie, par l'entremise du directeur du département dans le cas des facultés départementalisées, un rapport écrit au doyen ou à son représentant, dans les 15 jours ouvrables suivant la découverte de l'infraction. Le doyen ou son représentant en avise l'étudiant par écrit dans les 15 jours ouvrables suivant la date de la réception du rapport et l'invite à lui présenter ses observations par écrit dans un délai ne dépassant pas 15 jours ouvrables suivant la date de l'expédition de l'avis.

3.6

3.6.1 Si, au vu des observations présentées par l'étudiant, le doyen ou son représentant estime qu'il n'y a pas matière à application du présent règlement, il ferme le dossier et l'évaluation de l'étudiant se poursuit.

3.6.2 Si l'étudiant admet l'infraction, le doyen ou son représentant impose une ou plusieurs des sanctions prévues aux paragraphes a à f de l'article 2.1 ou saisit le conseil de faculté de l'affaire. Il doit cependant, à la demande de l'étudiant, saisir le

conseil de faculté afin que celui-ci statue sur la sanction.

3.6.3 Si l'étudiant ne donne pas suite à l'avis qui lui a été envoyé, le doyen ou son représentant examine la situation et, le cas échéant, impose une ou plusieurs des sanctions prévues aux paragraphes a à f de l'article 2.1, ou saisit le conseil de faculté de l'affaire.

3.6.4 Dans les cas mentionnés aux paragraphes 3.6.1, 3.6.2 et 3.6.3, le doyen doit saisir le conseil de faculté à la demande du professeur ou du jury d'évaluation.

3.6.5 Le doyen ou son représentant ne peut imposer la sanction consistant à attribuer la note F lorsque celle-ci entraîne, en application du règlement pédagogique applicable, l'exclusion de l'étudiant du programme. Dans ce cas, il saisit le conseil de faculté de l'affaire.

3.6.6 Si l'étudiant n'admet pas l'infraction, le doyen ou son représentant saisit le conseil de faculté de l'affaire.

3.6.7 Le doyen ou son représentant avise immédiatement l'étudiant par écrit de la décision qu'il prend en vertu des articles 3.6.1 à 3.6.6.

3.7 Lorsqu'il est saisi par le doyen ou par son représentant, le Conseil de faculté, ou un comité formé par celui-ci parmi ses membres et comprenant un membre étudiant du conseil, procède à une enquête durant laquelle l'occasion est donnée à l'étudiant de présenter ses observations; l'étudiant peut être accompagné par une personne de son choix qui n'a pas droit de parole.

3.8 Dans les cas où le conseil de faculté, ou le comité formé par celui-ci, constate qu'une infraction a été commise, il impose une ou plusieurs des sanctions prévues à l'article 2.1. Le doyen ou son représentant avise immédiatement l'étudiant par écrit de la décision du conseil ou du comité.

3.9 Dans les trente jours ouvrables qui suivent la date de l'expédition d'un avis l'informant qu'une sanction lui a été imposée, l'étudiant doit, s'il veut faire réviser cette décision, envoyer une demande motivée à cet effet sous pli recommandé ou certifié au secrétaire général de l'Université, conformément au paragraphe c de l'article 27.13 des statuts. Il peut alors demander la suspension provisoire de l'exécution de la sanction, conformément au paragraphe b de l'article 27.13 des statuts.

3.10 À la Faculté des arts et des sciences et à la Faculté de médecine, le comité exécutif de la faculté, ou un comité formé par celui-ci parmi ses membres, exerce les attributions du conseil de faculté. Le comité exécutif ou le comité formé par celui-ci doit, selon le cas, s'adjoindre ou comprendre un membre étudiant du conseil.

3.11 Pour les étudiants inscrits dans un département ou une école rattachés au Comité exécutif de l'Université, le directeur exerce les attributions du doyen et le Comité de discipline prévu aux statuts, les attributions du conseil de faculté.

3.12 Le Comité de discipline prévu aux statuts exerce les attributions du conseil de faculté dans les cas suivants :

a) le cas qui implique des étudiants provenant de différentes facultés;

b) le cas qui implique à la fois un étudiant et un professeur ou une personne chargée de l'évaluation.

3.13 Pour l'application du présent règlement, le doyen peut désigner un représentant parmi les vice-doyens et le secrétaire de faculté.

III. DISPOSITIONS DIVERSES ET TRANSITOIRES

Article 4 - Transition

Le présent règlement s'applique aux infractions commises à compter du jour de son entrée en vigueur. La procédure qu'il prévoit s'applique également à la poursuite des infractions commises avant cette date et les sanctions qu'il prescrit sont applicables à ces mêmes infractions dans la mesure où elles sont plus douces que celles antérieurement prévues. Le présent règlement remplace le règlement no 30.3 de 1983.

Article 5 - Prescription

Le présent règlement s'applique également à l'étudiant qui a terminé ses études à l'Université depuis moins de dix ans.

Article 6 - Abandon de cours

Un étudiant à qui il est reproché d'avoir commis une infraction au présent règlement dans le cadre d'un cours ne peut abandonner ce cours tant qu'une décision n'a pas été rendue. Il pourra être autorisé à abandonner sans frais le cours à l'issue de la procédure disciplinaire s'il n'est pas reconnu coupable, même si les délais prévus pour le faire sont écoulés.

Règlement disciplinaire concernant les membres du personnel enseignant et les étudiants

http://www.direction.umontreal.ca/secgen/recueil/reglements.html

DÉFINITION

On entend par « Membre de la communauté universitaire » : les officiers de l'Université et de ses facultés, les étudiants, les membres du personnel enseignant et les autres employés de l'Université.

CHAMP D'APPLICATION

Le présent règlement s'applique aux étudiants et aux membres du personnel enseignant.

DISPOSITIONS

Article 1

Nul ne peut entraver ou contribuer à entraver l'exercice d'une fonction ou la tenue d'une activité universitaire, notamment les réunions des corps universitaires, des personnes ou des organismes, le fonctionnement des services ou l'administration des affaires de l'Université.

Article 2

Nul ne peut, sans justification, empêcher, entraver ou contribuer à entraver la libre circulation des personnes sur le campus, dans les immeubles de l'Université ou dans tout autre lieu sous la responsabilité de l'Université.

Article 3

Nul ne peut porter atteinte aux libertés et aux droits d'un membre de la communauté universitaire. Il est notamment interdit de :

a) faire preuve de violence ou proférer des menaces à l'égard d'un membre de la communauté universitaire ou de l'un de ses invités;

b) empêcher, sans justification, un membre de la communauté universitaire ou l'un de ses invités d'accéder au campus de l'Université ou à tout autre lieu sous la responsabilité de l'Université;

c) harceler un membre de la communauté universitaire à cause de l'un des motifs de discrimination interdits par la Charte des droits et libertés de la personne.

Article 4

Nul ne peut se conduire d'une façon harcelante, perturbatrice ou abusive de nature :

a) à porter atteinte à l'intégrité physique ou psychologique d'une personne de même qu'à sa réputation, ou

b) à affecter de façon indue le fonctionnement académique ou administratif de l'Université ou de l'une de ses unités.

Article 5

Nul ne peut, dans le cadre d'activités de recherche, délibérément induire en erreur les membres de la communauté scientifique ou toute autre personne, ou encore tirer un avantage indu d'une situation liée à des activités de recherche.

Article 6

Nul ne peut porter atteinte aux biens de l'Université, ni sur le campus ni dans un lieu sous la responsabilité de l'Université, aux biens d'un membre de la communauté universitaire ou de l'un de ses invités. Il est notamment interdit de :

a) voler, détruire ou endommager volontairement, ou détourner à son profit un bien de l'Université ou d'un membre de la communauté universitaire;

b) obtenir de l'Université un avantage au moyen de fausses représentations, de faux documents ou de documents falsifiés;

c) tenter de commettre un des actes mentionnés aux alinéas a) et b) ci-dessus ou aider à le commettre.

Article 7

Toute personne qui enfreint le présent règlement est passible de réprimande, de suspension ou de renvoi de l'Université.

Article 8

Toute plainte relative à l'application du présent règlement est déposée auprès du recteur qui, le cas échéant, en saisit le Comité de discipline.
Par exception, toute plainte de harcèlement sexuel est d'abord déposée au Bureau d'intervention en matière de harcèlement sexuel.

Article 9

Le Comité de discipline, formé par le Comité exécutif conformément aux statuts, impose s'il y a lieu les sanctions prévues à l'article 7. Lorsqu'il est saisi d'une plainte, il doit la traiter dans le respect des règles d'équité procédurale. Il rend une décision écrite et motivée.

Article 10

Le doyen ou le directeur d'un département, dans le cas d'une faculté départementalisée, peut interdire à une personne l'accès à certains lieux ou lui interdire de participer à une ou plusieurs activités lorsqu'il a des motifs raisonnables de croire que, dans les circonstances, sa présence peut entraîner un préjudice sérieux à la sécurité des personnes ou des biens.

Ces interdictions s'appliquent tant que la situation le justifie; et, si le Comité de discipline est saisi de la question, il décide de leur maintien ou de leur levée. En ce cas, le Comité de discipline doit se réunir dans les meilleurs délais.

Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales

Le Conseil de la Faculté des études supérieures et postdoctorales édicte le Règlement suivant :

Chapitre I – Définitions

Définitions liminaires

Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :

a) « conseil de faculté » : au Département de kinésiologie et à l'École d'optométrie, l'assemblée;

b) « doyen » : le doyen de la faculté responsable d'un programme ou toute personne habilitée par la règlementation de l'Université à exercer un pouvoir attribué au doyen; dans le cas du Département de kinésiologie et de l'École d'optométrie, le directeur;

c) « faculté » : la faculté dont relève le programme auquel un étudiant est inscrit; le terme inclut le Département de kinésiologie et l'École d'optométrie;

d) « faculté départementalisée » : la Faculté de l'aménagement, la Faculté des arts et des sciences, la Faculté de médecine, la Faculté de médecine dentaire, la Faculté de médecine vétérinaire et la Faculté des sciences de l'éducation;

e) « Faculté » : la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

1.1 Cycles

En plus du premier cycle, l'enseignement universitaire comporte un deuxième et un troisième cycles d'études :

a) le deuxième cycle est la deuxième étape de l'enseignement universitaire; il conduit aux grades de maîtrise, ou aux diplômes et certificats énumérés à l'article 43; il prépare à la poursuite d'études de troisième cycle ou au marché du travail;

b) le troisième cycle est la troisième étape de cet enseignement; il conduit aux grades soit de docteur, soit de *Philosophiæ doctor* énumérés à l'article 69; il peut être suivi d'études postdoctorales ou préparer au marché du travail.

1.1A Études postdoctorales

La Faculté des études supérieures et postdoctorales est responsable, avec le concours des facultés et des départements, de l'application de la Politique sur les stagiaires postdoctoraux. Le stage postdoctoral permet à la personne intéressée d'acquérir une expertise dans un domaine de recherche spécialisé ou complémentaire à sa formation. Il conduit à l'obtention d'une attestation délivrée par la Faculté sur la recommandation de l'unité académique.

1.2 Trimestres

L'année universitaire s'étend sur douze mois; elle comporte trois trimestres :

a) le trimestre d'été, de mai à août inclus;

b) le trimestre d'automne, de septembre à décembre inclus;

c) le trimestre d'hiver, de janvier à avril inclus.

1.3 Discipline

La discipline est l'une des diverses branches de la connaissance (exemples : la physique, la philosophie).

1.4 Champ d'études

Le champ d'études est un ensemble cohérent de connaissances fondées sur diverses disciplines et appliquées à une réalité spécifique (exemples : la médecine dentaire, les relations industrielles, l'administration des affaires).

1.5 Plan global d'études

Le plan global d'études d'un étudiant comprend l'ensemble de ses cours, son projet de recherche, le calendrier de ses activités et les modalités de son inscription.

1.6 Programme

Le programme est un ensemble d'activités nécessaires à l'obtention d'un grade, d'un diplôme ou d'un certificat; un programme peut comporter des options.

1.7 Types de programme

Les programmes de deuxième et de troisième cycles sont des programmes portant sur une discipline, sur un champ d'études ou l'association pluridisciplinaire ou interdisciplinaire de champs d'études. À ce niveau, un champ d'études peut être constitué de l'association de deux disciplines ou plus.

Certains programmes sont dits à vocation professionnelle si, par leurs orientations et leurs objectifs, ils visent une formation principalement adaptée à l'exercice d'une fonction ou d'une profession.

1.8 Scolarité

La scolarité est le temps requis pour compléter un programme; elle s'étend de la première inscription au programme jusqu'au moment où toutes les exigences du programme ont été satisfaites.

a) la scolarité minimale est le temps minimal exigé d'un étudiant pour compléter le programme auquel il s'est inscrit;

b) la scolarité maximale est le temps maximal alloué à un étudiant pour compléter le programme auquel il s'est inscrit.

1.9 Cours

Le cours est un ensemble d'activités d'enseignement et d'études pouvant constituer un élément d'un ou de plusieurs programmes; il est identifié par un sigle propre à un département, une faculté ou un programme. Un cours comporte normalement trois crédits.

Suivant les objectifs poursuivis, le cours peut prendre diverses formes, par exemple : leçons magistrales, répétitions, travaux pratiques, séminaires, conférences, stages, lectures.

Lorsqu'il est inséré dans un programme, le cours l'est à l'un ou à l'autre des titres suivants :

a) à titre de cours obligatoire. Le cours obligatoire est jugé indispensable pour atteindre les objectifs du programme et, par conséquent, est imposé à tous les étudiants inscrits au programme;

b) à titre de cours à option. Le cours à option est choisi en fonction d'objectifs spécifiques du programme ou des besoins de la spécialisation parmi un ensemble déterminé de cours faisant partie d'un programme;

c) à titre de cours au choix. Le cours au choix est choisi dans l'ensemble des cours offerts par l'Université, ou le cas échéant, dans une autre institution universitaire.

Un cours est dit préalable s'il doit nécessairement avoir été suivi et réussi avant un autre cours; un cours est dit concomitant s'il doit être suivi en même temps qu'un autre, à moins qu'il n'ait été préalablement réussi.

Le cours est dit hors programme s'il ne fait pas partie du programme auquel l'étudiant est inscrit.

1.10 Crédit

Le crédit est une unité qui permet à l'Université d'attribuer une valeur numérique aux études et au travail exigés d'un étudiant pour atteindre les objectifs d'une activité d'enseignement ou de recherche.

Le crédit représente quarante-cinq heures consacrées par l'étudiant à une activité de formation y compris, s'il y a lieu, le nombre d'heures de travail personnel jugé nécessaire par l'Université.

Ainsi, par exemple, un crédit représente :

a) une heure de cours et deux heures de travail personnel par semaine pendant un trimestre ou

b) deux heures de travail pratique et une heure de travail personnel par semaine pendant un trimestre ou

c) trois heures par semaine consacrées à la recherche pendant un trimestre ou

d) quarante-cinq heures de stage ou une semaine régulière de travail dans le milieu de stage.

1.11 Équivalence de cours

Il y a équivalence d'un cours lorsqu'un ou des cours réussis par un étudiant satisfont aux exigences d'un cours inscrit à son programme.

1.12 Exemption de cours

Il y a exemption d'un cours lorsque la formation ou l'expérience d'un étudiant permet de l'autoriser à ne pas suivre un cours inscrit à son programme.

Le Règlement régit l'admission et les études de 2e et 3e cycles, de même que les études postdoctorales à l'Université de Montréal.

1.13 Substitution de cours

Il y a substitution de cours lorsqu'un cours remplace un autre cours du même programme.

1.14 Transfert de cours

Il y a transfert d'un cours lorsqu'un cours est reporté d'un programme à un autre par modification d'inscription, mais sans faire l'objet d'une demande d'équivalence ou d'exemption, ou lorsque des cours suivis à titre d'étudiant libre à l'Université sont reportés au programme de l'étudiant.

1.15 Ententes interuniversitaires

En vertu d'ententes interuniversitaires, dont l'« Entente relative au transfert de crédits académiques entre les établissements universitaires du Québec », le doyen de la faculté intéressée peut permettre à un étudiant régulier de suivre un ou plusieurs cours dans une autre institution universitaire québécoise.

1.16 Mémoire

Le mémoire est un exposé écrit des résultats d'un travail de recherche poursuivi dans le cadre d'un programme de deuxième cycle.

1.17 Thèse

La thèse est un exposé écrit des résultats d'un travail de recherche poursuivi dans le cadre d'un programme de doctorat.

1.18 Grade

Le grade est un titre conféré par l'Université, après l'évaluation, et attesté par un diplôme. Le grade est obtenu après la réussite d'un programme de grade du deuxième ou du troisième cycle.

Ainsi, les titres de maître et de docteur sont conférés par le Conseil de l'Université au terme de la maîtrise (programme de grade de deuxième cycle) et du doctorat (programme de grade du troisième cycle).

Les termes utilisés pour désigner un grade constituent l'appellation du grade (exemple : maître ès sciences, *philosophiæ doctor*).

L'abréviation de l'appellation d'un grade constitue le sigle du grade (exemple : M.Sc., pour maître ès sciences; Ph.D., pour *philosophiæ doctor*).

1.19 Diplôme

Le diplôme est, le cas échéant :

a) soit le nom d'un programme d'études de cycle supérieur (exemple : diplôme d'études supérieures spécialisées);

b) soit un acte, conféré par le Conseil de l'Université, attestant l'obtention d'un grade ou d'un diplôme.

1.20 Certificat de deuxième cycle

Le certificat de deuxième cycle, conféré par le Conseil de l'Université, est un acte attestant la réussite dans un programme de certificat de deuxième cycle.

1.21 Attestation d'études

L'attestation d'études est un acte délivré par le secrétaire de la faculté, établissant qu'un étudiant a suivi ou réussi des activités de formation.

1.22 Libellé

Par « libellé », on entend les termes dans lesquels sont rédigés un diplôme, un certificat ou une attestation d'études.

Les libellés des diplômes et des certificats de l'Université comportent les indications énumérées ci-dessous :

A. Libellé des diplômes de maîtrise et de doctorat

a) le blason de l'Université;
b) le nom de l'Université et, le cas échéant, le nom de l'école affiliée;
c) le nom de la faculté;
d) l'expression « Attendu que le Conseil de la Faculté atteste que »;
e) le prénom et le nom du récipiendaire;
f) l'expression « a terminé les études du programme de »;
g) une des expressions suivantes : « doctorat » ou « deuxième cycle »;
h) l'appellation du programme et, le cas échéant, l'option;
i) l'expression « Nous Recteur par décision du Conseil de l'Université et en vertu de Notre autorité, lui conférons le grade de »;
j) l'intitulé approprié conformément aux articles 43 et 69;
k) entre parenthèses, le sigle approprié conformément aux articles 43 et 69;
l) l'expression « à compter du (date de la recommandation par le Comité exécutif exerçant les pouvoirs du Conseil de la Faculté) avec tous les droits, honneurs et privilèges qui s'y rattachent »;
m) l'expression « En foi de quoi Nous signons ce document muni du grand sceau de l'Université ainsi que de la signature du secrétaire général et de celles du doyen et du secrétaire de la Faculté »;
n) l'expression « Fait à Montréal, le (date à laquelle le Comité exécutif exerçant les pouvoirs du Conseil de l'Université décerne le grade) »;
o) la date et les signatures requises;
p) le sceau de l'Université;
q) la mention « L'impression du sceau est obligatoire pour garantir la validité du présent document. »

B. Libellé des grades canoniques

a) le blason de l'Université;
b) le nom de l'Université;
c) l'expression « Attendu que le Conseil de la Faculté de théologie et de sciences des religions attestent que »;
d) le prénom et le nom du récipiendaire;
e) l'expression « a complété le programme de »;
f) une des expressions suivantes « doctorat » ou « deuxième cycle »;
g) l'expression « Nous Modérateur des facultés ecclésiastiques et nous Recteur par décision du Conseil de l'Université et en vertu de notre autorité, lui conférons le grade de »;
h) selon les cas, l'intitulé « docteur en théologie » ou « licencié en théologie »;
i) selon les cas, le sigle approprié « D.Th. » ou « L.Th. »;
j) l'expression « à compter du (date de la recommandation par le Conseil de la Faculté) »;
k) l'expression « avec tous les droits, honneurs et privilèges qui s'y rattachent »;
l) l'expression « En foi de quoi Nous signons ce document muni du grand sceau de l'Université ainsi que de la signature du secrétaire général, de celle du doyen et du secrétaire de la Faculté de théologie et de sciences des religions et de celle du modérateur des facultés ecclésiastiques »;
m) l'expression « Fait à Montréal le (date à laquelle le Comité exécutif exerçant les pouvoirs du Conseil de l'Université décerne le grade) »;
n) la date et les signatures requises;
o) le sceau de l'Université;
p) la mention « L'impression du sceau est obligatoire pour garantir la validité du présent document. »

C. Libellé des diplômes d'études supérieures spécialisées et des diplômes d'études postdoctorales

a) le blason de l'Université;
b) le nom de l'Université et, le cas échéant, le nom de l'école affiliée;
c) le nom de la faculté;
d) l'expression « Attendu que le Conseil de la Faculté atteste que »;
e) le prénom et le nom du récipiendaire;
f) l'expression « a terminé le programme d'études supérieures spécialisées en » ou « a terminé le programme d'études postdoctorales en »;
g) l'appellation du programme;
h) l'expression « Nous Recteur par décision du Conseil de l'Université et en vertu de Notre autorité, lui délivrons ce.....;
i) l'intitulé approprié conformément aux articles 43 et 69;
j) entre parenthèses, le sigle approprié conformément aux articles 43 et 69;
k) l'expression « à compter du (date de la recommandation par le Conseil de la Faculté) avec tous les droits, honneurs et privilèges qui s'y rattachent »;

l) l'expression « En foi de quoi Nous signons ce document muni du grand sceau de l'Université ainsi que de la signature du secrétaire général et de celles du doyen et du secrétaire de la Faculté »;
m) l'expression « Fait à Montréal le (date à laquelle le Comité exécutif exerçant les pouvoirs du Conseil de l'Université décerne le diplôme) »;
n) la date et les signatures requises;
o) le sceau de l'Université;
p) la mention « L'impression du sceau est obligatoire pour garantir la validité du présent document. »

D. Libellé des diplômes d'études spécialisées et des certificats
a) le blason de l'Université;
b) le nom de l'Université et, le cas échéant, le nom de l'école affiliée;
c) l'expression « Attendu l'avis du Conseil de la Faculté (le nom de la faculté concernée) attestant que »;
d) le prénom et le nom du récipiendaire;
e) selon les cas, l'expression « a terminé les études de deuxième cycle en » ou « a terminé le programme d'études spécialisées en »;
f) l'appellation du programme;
g) l'expression « Attendu la recommandation du Conseil de la faculté »;
h) l'expression « Nous Recteur par décision du Conseil de l'Université et en vertu de Notre autorité, lui délivrons ce »;
i) l'intitulé approprié conformément à l'article 43;
j) l'expression « à compter du (date de la recommandation par le Conseil de la Faculté) avec tous les droits, honneurs et privilèges qui s'y rattachent »;
k) l'expression « En foi de quoi Nous signons ce document muni du grand sceau de l'Université ainsi que de la signature du secrétaire général et de celles du doyen et du secrétaire de la Faculté »;
l) l'expression « Fait à Montréal le (date à laquelle le Comité exécutif exerçant les pouvoirs du Conseil de l'Université décerne le diplôme ou certificat) »;
m) la date et les signatures requises;
n) le sceau de l'Université;
o) la mention « L'impression du sceau est obligatoire pour garantir la validité du présent document. »

E. Libellé des diplômes de maîtrise et de doctorat en théologie – études pastorales (programme offert en extension à l'Université du Québec à Chicoutimi)
a) le blason de l'Université;
b) le nom de l'Université;
c) le nom de la Faculté de théologie et de sciences des religions;
d) l'expression « Attendu que sur avis favorable de la Commission des études de l'Université du Québec à Chicoutimi, le Conseil de la Faculté atteste que »;
e) le prénom et le nom du récipiendaire;
f) l'expression « a terminé les études du programme de »;
g) une des expressions suivantes : « doctorat » ou « deuxième cycle »;
h) appellation du programme « théologie – études pastorales »;
i) l'expression « offert en extension à l'Université du Québec à Chicoutimi »;
j) l'expression « Nous Recteur par décision du Conseil de l'Université et en vertu de Notre autorité, lui conférons le grade de »;
k) l'intitulé approprié conformément aux articles 43 et 69;
l) entre parenthèses, le sigle approprié conformément aux articles 43 et 69;
m) l'expression « à compter du (date de la recommandation par le Conseil de la Faculté) avec tous les droits, honneurs et privilèges qui s'y rattachent »;
n) l'expression « En foi de quoi Nous signons ce document muni du grand sceau de l'Université ainsi que de la signature du secrétaire général et de celles du doyen et du secrétaire de la Faculté »;
o) l'expression « Fait à Montréal le (date à laquelle le Comité exécutif exerçant les pouvoirs du Conseil de l'Université décerne le grade) »;
p) la date et les signatures requises;
q) le sceau de l'Université;
r) la mention « L'impression du sceau est obligatoire pour garantir la validité du présent document. »

F. Libellé des diplômes de maîtrise en sciences infirmières (programme offert en extension à l'Université du Québec à Chicoutimi)
a) le blason de l'Université;
b) le nom de l'Université;
c) le nom de la Faculté des sciences infirmières;
d) l'expression « Attendu que sur avis favorable de la Commission des études de l'Université du Québec à Chicoutimi, le Conseil de la Faculté atteste que »;
e) le prénom et le nom du récipiendaire;
f) l'expression « a terminé les études du programme de »;
g) l'expression: « deuxième cycle »;
h) appellation du programme « sciences infirmières »;
i) l'expression « offert en extension à l'Université du Québec à Chicoutimi »;
j) l'expression « Nous Recteur par décision du Conseil de l'Université et en vertu de Notre autorité, lui conférons le grade de »;
k) l'intitulé approprié conformément aux articles 43 et 69;
l) entre parenthèses, le sigle approprié conformément aux articles 43 et 69;
m) l'expression « à compter du (date de la recommandation par le Conseil de la Faculté) avec tous les droits, honneurs et privilèges qui s'y rattachent »;
n) l'expression « En foi de quoi Nous signons ce document muni du grand sceau de l'Université ainsi que de la signature du secrétaire général et de celles du doyen et du secrétaire de la Faculté »;
o) l'expression « Fait à Montréal le (date à laquelle le Comité exécutif exerçant les pouvoirs du Conseil de l'Université décerne le grade) »;
p) la date et les signatures requises;
q) le sceau de l'Université;
r) la mention « L'impression du sceau est obligatoire pour garantir la validité du présent document. »

G. Libellé des diplômes de maîtrise en service social (programme offert en extension à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue)
a) le blason de l'Université;
b) le nom de l'Université;
c) le nom de la Faculté des arts et des sciences;
d) l'expression « Attendu que sur avis favorable de la Commission des études de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, le Conseil de la Faculté atteste que »;
e) le prénom et le nom du récipiendaire;
f) l'expression « a terminé les études du programme de »;
g) l'expression: « deuxième cycle »;
h) appellation du programme « service social »;
i) l'expression « offert en extension à l'Université du Québec à Abitibi-Témiscamingue »;
j) l'expression « Nous Recteur par décision du Conseil de l'Université et en vertu de Notre autorité, lui conférons le grade de »;
k) l'intitulé approprié conformément aux articles 43 et 69;
l) entre parenthèses, le sigle approprié conformément aux articles 43 et 69;
m) l'expression « à compter du (date de la recommandation par le Conseil de la Faculté) avec tous les droits, honneurs et privilèges qui s'y rattachent »;

n) l'expression « En foi de quoi Nous signons ce document muni du grand sceau de l'Université ainsi que de la signature du secrétaire général et de celles du doyen et du secrétaire de la Faculté »;

o) l'expression « Fait à Montréal le (date à laquelle le Comité exécutif exerçant les pouvoirs du Conseil de l'Université décerne le grade) »;

p) la date et les signatures requises;

q) le sceau de l'Université;

r) la mention « L'impression du sceau est obligatoire pour garantir la validité du présent document. »

1.23 Cotutelle

La cotutelle est le partage par l'Université de Montréal et une autre université, de la responsabilité de la formation et de l'encadrement d'un étudiant au doctorat, notamment par la mise au point d'un programme conjoint de formation et par la nomination par chacun des établissements d'un directeur de recherche, lesquels assument ensemble la responsabilité de la direction scientifique de l'étudiant concerné, les deux directeurs ayant déjà établi une collaboration.

L'étudiant se voit décerner un diplôme par chacun des établissements partenaires. Le libellé de chaque diplôme fait mention de la collaboration de l'établissement partenaire ainsi que de la cotutelle.

L'étudiant d'un programme de doctorat désirant s'inscrire en cotutelle doit obtenir l'accord des deux universités, qui signent une convention à cet effet, laquelle prévoit son admission dans les deux établissements et les conditions spécifiques s'appliquant à son programme de formation. Cette convention doit satisfaire aux conditions prévues par la convention-cadre sur les cotutelles de thèse, dans le cas d'une cotutelle avec une université française, ou par la convention conclue par l'Université de Montréal avec une autre université.

Chapitre I.1 – Évaluation des prestations d'enseignement-cours et d'encadrement

1.24 Dans le but d'assurer la qualité de la formation offerte dans les programmes de cycles supérieurs, chaque unité doit évaluer, à partir d'informations recueillies auprès des étudiants, les prestations d'enseignement-cours et d'encadrement qui leur sont fournies.

Cette évaluation a un caractère formatif et les modalités, notamment la manière dont les résultats seront communiqués aux personnes concernées, en sont établies conformément à la réglementation de l'Université.

Chapitre II – Dispositions applicables à tous les programmes

SECTION I – Catégories d'étudiants

2. Nomenclature

La Faculté reçoit des étudiants réguliers, des étudiants libres et des étudiants visiteurs; ces trois catégories sont exclusives.

3. Étudiant régulier

L'étudiant régulier postule un certificat, un diplôme ou un grade de la Faculté.

4. Étudiant libre, auditeur

L'étudiant libre ne postule pas de grade. Après autorisation du doyen, il peut s'inscrire à certains cours. Il doit alors participer aux travaux afférents à ce cours et se présenter aux examens. Il a droit à une attestation pour les études accomplies.

Un étudiant libre ne peut s'inscrire à plus de deux cours ou à plus de huit crédits dans un même programme, sauf si le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, dans le cas des étudiants internationaux, ou le doyen, dans les autres cas, s'est prononcé sur l'admissibilité du candidat.

Lorsqu'un étudiant libre veut être admis comme étudiant régulier, le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, ou le doyen selon le cas, n'est pas tenu de lui reconnaître les crédits obtenus à titre d'étudiant libre.

L'auditeur est la personne qui, sans postuler de diplôme ou de certificat, s'inscrit après accord des enseignants concernés à une ou plusieurs activités pédagogiques sans devoir se soumettre à l'évaluation et n'obtient en conséquence aucun crédit pour les cours suivis.

5. Étudiant visiteur

L'étudiant visiteur est celui qui est inscrit à un programme dans une autre université ou dans un autre établissement de niveau universitaire et qui, afin de satisfaire à certaines exigences de ce programme, est accueilli par l'Université de Montréal. S'il est inscrit à un cours ou à une activité pédagogique, il est soumis au règlement pédagogique de l'Université de Montréal ainsi qu'à ses autres règlements.

Toutefois, l'étudiant admis en vertu de l'Entente relative au transfert de crédits académiques entre les établissements universitaires du Québec, s'inscrit à un maximum de six crédits par année.

SECTION II – Admission – conditions générales

6. Admissibilité à titre d'étudiant régulier

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier, le candidat doit :

a) posséder une connaissance suffisante du français parlé et écrit;

b) posséder une connaissance suffisante de l'anglais* et d'une autre langue, lorsque celle-ci est indispensable au programme auquel il désire s'inscrire; dans certains cas, cette connaissance peut être évaluée au moyen d'un test dont la réussite est une condition d'admissibilité;

c) satisfaire aux conditions d'admissibilité propres à chacun des programmes.

7. Exigences linguistiques et autres tests d'admissibilité

Le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, dans le cas des étudiants internationaux, ou le doyen, dans les autres cas, peut imposer un test de connaissance du français au candidat dont la langue maternelle n'est pas le français ou dont les études antérieures n'ont pas été faites en français.

Si, eu égard aux exigences du programme, le résultat à ce test est trop faible, le doyen peut refuser d'admettre le candidat, ou admettre le candidat à la condition que celui-ci obtienne un résultat satisfaisant dans une épreuve ultérieure de connaissance du français.

Le doyen peut également imposer tout autre test jugé nécessaire pour l'admissibilité à un programme. Si, eu égard aux exigences du programme, les résultats à ce test sont faibles, le doyen peut refuser d'admettre le candidat.

8. Admissibilité à titre d'étudiant libre ou à titre d'auditeur

Pour être admissible à titre d'étudiant libre ou à titre d'auditeur, un candidat doit avoir une formation qui lui permette de tirer profit des cours qu'il veut suivre.

9. Admissibilité à titre d'étudiant visiteur

Pour être admissible à titre d'étudiant visiteur, un candidat doit :

a) avoir obtenu l'autorisation du doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, dans le cas des étudiants internationaux, ou du doyen, dans les autres cas,

b) avoir la préparation suffisante pour tirer profit des activités choisies.

10. Autorité compétente en matière d'admission

Le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales décide de l'admission des candidats internationaux, sur recommandation du doyen; les autres candidats sont admis par le doyen. Ni le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, ni le doyen ne sont tenus d'offrir l'admission à tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

Le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales décide par ailleurs, sur recommandation du doyen, de l'admission d'un étudiant de doctorat à un cheminement en cotutelle de thèse.

SECTION III – Demande d'admission, réadmission, reconnaissance de crédits et statut étudiant plein temps / demi-temps

11. Demande d'admission et réadmission

Le candidat qui désire être admis à un programme de la Faculté doit remplir un formulaire officiel de demande d'admission et le présenter avant la date limite, accompagné des pièces requises, conformément aux instructions attachées au formulaire de demande d'admission. Toute demande présentée après la date limite peut être refusée.

L'étudiant qui n'a pas été exclu définitivement et dont l'inscription a été annulée peut exceptionnellement être réadmis. Il doit présenter une nouvelle demande d'admission. Le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, ou le

* Dans presque toutes les disciplines universitaires, les étudiants qui ne peuvent lire facilement l'anglais s'exposent à de sérieuses difficultés dans leurs études, étant donné le nombre considérable d'ouvrages publiés dans cette langue.

doyen, selon le cas, décide de la réadmission. La réadmission est faite aux conditions que détermine le doyen, qui peut imposer à cet étudiant un régime d'études particulier et, notamment, fixer des exigences particulières pour la réussite des cours du programme auquel il s'inscrit. Ce régime peut, à tous égards, être plus exigeant que le régime ordinaire.

12. Reconnaissance de crédits

Il existe différentes formes de reconnaissance de crédits : l'équivalence de cours, l'exemption, le transfert. En outre, l'étudiant régulier peut suivre des cours dans un autre établissement universitaire dans le cadre d'ententes interuniversitaires.

A. Demande de reconnaissance

Pour obtenir des équivalences d'études de même niveau que celui auquel il veut s'inscrire, le candidat doit en faire la demande avec pièces à l'appui, au moment où il présente sa demande d'admission ou au premier trimestre de son inscription. La demande d'équivalence ne sera cependant étudiée que si elle porte sur un cours ou une autre activité pédagogique suivie dix ans ou moins avant la date de la demande d'admission.

B. Bases de reconnaissance

Dans le cas d'équivalence et de transfert, la reconnaissance repose sur les objectifs, sur le contenu, sur le niveau du cours ou du programme, de même que sur l'année où il a été suivi. L'équivalence ne saurait être accordée pour un cours réussi avec une note inférieure à B- ou une note équivalente au 2,7 de l'Université de Montréal ou sur la seule base de l'égalité du nombre de crédits.

Le nombre total de cours qui peuvent faire l'objet d'un transfert entre deux programmes est déterminé en fonction de la structure et des objectifs du programme dans lequel l'étudiant demande à être admis.

Pour des cours ayant déjà servi à l'obtention d'un grade ou d'un diplôme, l'équivalence accordée ne peut pas dépasser le cinquième des crédits du programme auquel l'étudiant s'inscrit.

Le nombre total de crédits accordés par exemption et équivalence ne peut dépasser la moitié des crédits d'un programme sauf dans des cas très exceptionnels où il peut atteindre les 2/3 des crédits du programme.

L'exemption de trimestres ne peut être accordée que par le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, sur la recommandation du doyen.

C. Indication au bulletin de notes

a) Équivalence de cours

Le bulletin de notes fait état de l'équivalence de cours accordée. Le cours, pour lequel on a reconnu une équivalence, apparaît au bulletin, mais l'indication équivalence (EQV) tient lieu de résultat. Les crédits du cours sont comptés dans le total des crédits requis pour compléter le programme, mais il n'en est pas tenu compte dans le calcul de la moyenne cumulative.

Cependant, si l'équivalence vise un cours et que ce cours :

i) a été réussi à l'Université de Montréal;

ii) n'a pas servi à l'obtention d'un grade ou d'un diplôme ou à l'admission à un programme;

iii) a été suivi trois ans au plus avant l'admission;

la note est transférée au bulletin de l'étudiant pour le programme auquel il est admis. Cette note entre alors dans le calcul de la moyenne du nouveau programme.

b) Exemption

Le bulletin de notes fait état de l'exemption de cours accordée. Le cours, pour lequel on a reconnu une exemption, apparaît au bulletin, mais l'indication exemption (EXE) tient lieu de résultat. Les crédits du cours sont comptés dans le total des crédits requis pour compléter le programme, mais il n'en est pas tenu compte dans le calcul de la moyenne cumulative.

c) Ententes interuniversitaires

La note du cours suivi dans le cadre de l'Entente entre universités québécoises est convertie dans le système de notation littérale en vigueur à l'Université de Montréal, portée au bulletin de l'étudiant. Elle contribue au calcul de la moyenne cumulative. Les crédits du cours sont comptés dans le total des crédits requis pour compléter le programme.

Les cours suivis dans le cadre d'ententes interprovinciales ou internationales sont portés au bulletin, avec la mention équivalence (EQV).

13. Statut étudiant plein temps ou demi-temps

Le candidat qui présente une demande d'admission doit indiquer s'il entend poursuivre ses études à plein temps ou à demi-temps. Dans ce dernier cas, il doit tenir compte des articles 51 (au deuxième cycle) ou 77 (au doctorat).

Les études à plein temps sont celles que l'étudiant poursuit en s'y consacrant entièrement. Dans le calcul du nombre minimal de trimestres requis pour l'obtention d'un grade, chaque trimestre auquel un candidat est inscrit à demi-temps compte pour la moitié d'un trimestre.

Le candidat peut être admis à plein temps à tout programme.

Le candidat peut être admis à demi-temps à tout programme, sauf si des exigences particulières du programme requièrent des études à plein temps.

Dans les programmes conduisant à un diplôme ou à un certificat, ou dans certains programmes désignés par le Conseil de la Faculté, le candidat peut être admis à temps partiel selon une modalité autre que celle du demi-temps. Aux fins de ces programmes, le Conseil de la Faculté peut étendre la scolarité maximale.

SECTION IV – Inscription et annulation de l'inscription

14. Première inscription, plan global d'études et restriction à l'inscription

Au moment de sa première inscription dans un programme, l'étudiant doit soumettre un plan global d'études dans lequel sont définies les modalités de réalisation de son programme. Il doit faire approuver ce plan global d'études par le doyen, après consultation du directeur de recherche, lorsque celui-ci est nommé.

L'étudiant admis doit s'inscrire au début de chaque trimestre suivant la procédure et dans les délais qui lui sont indiqués; un avis d'admission n'est pas une inscription. Il doit au préalable faire approuver son choix de cours pour le trimestre par le doyen.

L'étudiant régulier s'inscrit à un programme; l'étudiant libre ou l'étudiant visiteur s'inscrit à des cours ou à des activités.

Un étudiant ne peut pas être inscrit en même temps à plus d'un programme de grade, sauf si le doyen l'y autorise.

15. Annulation d'inscription

L'étudiant qui désire annuler son inscription doit faire parvenir un avis écrit au doyen et y joindre sa carte d'étudiant. L'annulation prend effet le jour de la réception de cet avis. Au bulletin de notes de l'étudiant, la mention abandon (ABA) est inscrite en regard des cours non complétés si l'abandon survient au moins un mois avant la fin des cours. La mention « échec par absence » (F*) est portée au bulletin si l'abandon survient après ce délai.

L'étudiant qui abandonne ses études sans se conformer à cette exigence est réputé inscrit jusqu'à la fin du trimestre. Son inscription est ensuite annulée automatiquement et la mention « échec par absence » (F*) est portée au bulletin de notes en regard des cours non complétés.

L'étudiant dont l'inscription est annulée doit, pour être réadmis, soumettre une nouvelle demande d'admission conformément au deuxième alinéa de l'article 11.

SECTION V – Modifications, abandon de cours et changement de programme

16. Modification du choix de cours ou de l'inscription

L'étudiant qui désire modifier son choix de cours ou son inscription doit présenter une demande écrite et motivée, au plus tard quinze jours après l'ouverture officielle des cours de chaque trimestre. Le doyen décide de la demande.

17. Modification d'option

L'étudiant qui désire modifier son option à l'intérieur du programme où il est inscrit doit présenter une demande écrite et motivée à cet effet. Le doyen décide de la demande.

18. Modification du plan global d'études

L'étudiant qui désire modifier son plan global d'études doit le faire au moment de l'inscription trimestrielle. Le nouveau plan global d'études doit être approuvé par le doyen.

19. Abandon d'un cours

L'étudiant qui désire abandonner un cours doit présenter une demande écrite et motivée, au moins un mois avant la fin de ce cours. Le doyen décide de la demande.

À défaut d'une telle autorisation, ce cours reste inscrit au bulletin de notes de l'étudiant et celui-ci se voit attribuer la note F à toutes les évaluations auxquelles il ne s'est pas soumis.

20. Changement de programme

L'étudiant qui désire changer de programme doit présenter une nouvelle demande d'admission.

SECTION VI – Modes d'évaluation

21. Les modes d'évaluation suivants peuvent être utilisés par un professeur : travaux, examens ou observation de la performance.

22. Évaluation par mode de travaux

L'évaluation par mode de travaux porte sur l'ensemble des travaux imposés à l'étudiant pendant la durée du cours.

Dans le cas d'un travail de groupe, le rapport et l'évaluation doivent être individuels.

23. Évaluation par mode d'examens

L'évaluation par mode d'examens donne lieu à une ou à plusieurs épreuves, écrites ou orales. S'il n'y a qu'une épreuve orale, elle doit avoir lieu en présence d'un témoin désigné par le doyen.

24. Responsabilité de l'évaluation

Les modalités de l'évaluation sont déterminées par le professeur responsable du cours et approuvées par le doyen.

25. Information relative à l'évaluation

Au début de chaque cours, le professeur fournit le plan de cours et informe ses étudiants des modes d'évaluation du cours.

26. Absence à une évaluation

La note F est attribuée à l'étudiant qui :

a) étant présent à une séance d'évaluation par mode d'examens ne remet aucune copie, s'il s'agit d'une épreuve écrite, ou refuse de répondre aux questions, s'il s'agit d'une épreuve orale;

b) ne se présente pas à une séance d'évaluation par mode d'examens ou ne remet pas à la date fixée par le professeur un travail constituant un élément d'évaluation d'un cours, à moins que, dans les huit jours, il ne justifie par écrit, pour un motif jugé valable, son absence ou son retard auprès du doyen.

27. Absence à un examen périodique pour un motif valable

Si l'étudiant est absent à un examen périodique pour un motif jugé valable, cet examen est exclu de l'évaluation du cours.

Par motif valable, on entend un motif indépendant de la volonté de l'étudiant, tel que la force majeure ou une maladie attestée par un certificat médical.

28. Absence à un examen final pour un motif valable

En cas d'absence à un examen final pour un motif jugé valable, l'étudiant doit subir cet examen à une session spéciale dont la date est fixée par le doyen.

29. Retard à remettre un travail

En cas de retard, pour un motif jugé valable, à remettre un travail constituant un élément d'évaluation d'un cours, l'étudiant doit remettre celui-ci dans le délai fixé par le doyen après consultation du professeur. Ce délai ne peut excéder un trimestre.

30. Système de notation

30.1 Notation des cours

La notation des cours se fait selon un système littéral, chaque lettre correspondant à un nombre de points selon le barème suivant :

A+ = 4,3	A = 4	A- = 3,7	correspondant à excellent
B+ = 3,3	B = 3	B- = 2,7*	correspondant à bon
C+ = 2,3	C = 2**		correspondant à passable

* note minimale de passage dans un programme

** note minimale de passage dans un cours

30.2 Moyenne cumulative

La moyenne cumulative de l'étudiant est calculée en pondérant le résultat obtenu dans chaque cours du programme suivi par le nombre de crédits attribués à ce cours. Les crédits et les résultats des cours hors programme ne contribuent pas au calcul de la moyenne cumulative.

31. Comité d'études supérieures

Un Comité d'études supérieures doit être formé dans chaque faculté, département ou programme interdisciplinaire. Il doit être composé d'au moins trois professeurs. Le doyen doit être informé une fois l'an, à la date qu'il fixe, de la composition du comité relevant d'un département ou d'une direction de programme interdisciplinaire. À défaut, il procède lui-même à la formation du comité.

Le Comité d'études supérieures est responsable des aspects académiques des affaires étudiantes, de la qualité de l'environnement de formation et du bon déroulement des études.

Le Comité d'études supérieures effectue le suivi des étudiants selon les dispositions pertinentes du règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales et s'assure que les objectifs de formation sont partagés par les membres du corps professoral et les étudiants et que la manière de les atteindre s'appuie sur des pratiques favorisant la réussite des études.

De plus, les responsabilités du Comité d'études supérieures peuvent comprendre :

– le recrutement, l'admission et l'inscription des étudiants;
– l'application des politiques locales de soutien financier aux étudiants;
– l'accueil des nouveaux étudiants et leur intégration aux milieux de formation;
– l'évaluation des étudiants.

Il fait rapport de l'évolution de ses travaux au moins une fois par an à l'Assemblée départementale ou au Conseil de faculté.

32. Seconde évaluation

32.1 Dispositions générales

À moins qu'il ne soit exclu du programme en conformité des articles 59 et 88, l'étudiant qui subit un échec à un cours a droit à une seconde évaluation.

Les modalités de seconde évaluation sont : la reprise de l'examen, la reprise du cours, la substitution de cours ou tout autre forme d'évaluation jugée adéquate.

Pour les cours constitutifs d'un programme, les modalités de seconde évaluation sont déterminées par le doyen.

A. Cours obligatoire

L'étudiant qui a subi un échec à un cours obligatoire doit reprendre, dans l'année qui suit cet échec ou dès que le cours sera offert ultérieurement, le même cours ou l'équivalent, ou faire un autre travail, ou subir un examen de reprise.

B. Cours à option

L'étudiant qui a subi un échec à un cours à option doit reprendre le même cours ou, avec l'approbation du doyen, lui substituer un autre cours à option dans l'année qui suit cet échec, ou faire un autre travail, ou subir un examen de reprise.

C. Cours au choix

L'étudiant qui a subi un échec à un cours au choix peut le reprendre ou, avec l'approbation du doyen, lui substituer un autre cours au choix, ou faire un autre travail, ou subir un examen de reprise selon les modalités de reprise prévues au règlement pédagogique de la faculté responsable du cours.

32.2 Notes au bulletin

Toutes les notes obtenues par l'étudiant sont portées à son bulletin.

Cependant, en cas de reprise, seule la dernière note qui ne peut être supérieure à B-, sert au calcul de la moyenne cumulative.

33. Rattrapage

Lorsqu'un événement non prévu au calendrier universitaire officiel entraîne la suppression des activités qui entrent dans le calcul des crédits, celles-ci doivent être reprises conformément à des modalités déterminées ou approuvées par la Commission des études.

34. Plagiat

Tout plagiat, copiage ou fraude, ou toute tentative de commettre ces actes, ou toute autre participation à ces actes, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation, d'un mémoire ou d'une thèse est régi par les dispositions du Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants adopté par l'Assemblée universitaire.

35. Note finale

Le Comité d'études supérieures examine les résultats des évaluations de l'étudiant ainsi que le rendement global de celui-ci par rapport à l'état d'avancement de ses travaux. Après consultation du professeur responsable de chaque cours et du directeur de recherche, le comité peut :

a) approuver ou établir, pour chaque cours, la note finale qui sera inscrite au bulletin de l'étudiant;

b) recommander au doyen d'autoriser l'étudiant à s'inscrire au trimestre suivant, de mettre fin à la candidature de celui-ci – selon les articles 59g) pour la maîtrise et 88i) pour le doctorat – ou de lui accorder un trimestre de probation.

L'étudiant peut demander une révision de cette décision au Comité d'appel prévu à l'article 42.

36. Réussite à un cours

L'étudiant réussit un cours lorsqu'il obtient au moins la note C pour l'ensemble des travaux et des examens imposés. Un résultat inférieur à C entraîne un échec à ce cours.

SECTION VII – Révision et révision exceptionnelle de l'évaluation

37. Communication des copies d'examen et révision de l'évaluation

Tout étudiant a droit, dans les quinze jours ouvrables qui suivent la date la plus tardive soit de l'affichage soit de l'expédition des résultats, à la communication de ses copies d'examens et de dissertations, selon la forme d'évaluation utilisée. La communication se fait sans déplacement des documents et devant témoin. L'étudiant peut, dans les cinq jours ouvrables suivants, demander la révision de cette évaluation en adressant une demande écrite et motivée au doyen.

Si la demande est accueillie, le professeur en est immédiatement informé. Ce dernier doit réviser l'évaluation; qui peut être maintenue, diminuée ou majorée.

Au plus tard trente jours après avoir reçu la demande, le professeur transmet sa décision écrite et motivée au doyen, qui en informe alors l'étudiant.

38. Révision exceptionnelle de l'évaluation

Tout étudiant qui a des raisons graves de croire qu'une injustice a été commise au moment de la révision de l'évaluation peut, dans les quinze jours qui suivent l'expédition des résultats de cette révision, soumettre une demande de révision exceptionnelle, écrite et motivée, au doyen.

La décision doit être rendue après consultation du responsable du cours. La décision de rejeter la requête est rendue par écrit avec motifs à l'appui. Lorsque la requête est accueillie, un comité de révision exceptionnelle formé de trois membres est constitué. Ce comité peut demander l'avis de toute personne qu'il juge bon de consulter et doit entendre l'étudiant, le responsable du cours, le doyen de la faculté intéressée, le directeur du département ou le directeur du programme, s'ils en font la demande.

Le Comité de révision exceptionnelle peut maintenir l'évaluation, la diminuer ou la majorer. Sa décision est sans appel.

Le Comité de révision exceptionnelle peut aussi faire au doyen toute recommandation qu'il juge pertinente.

La décision est communiquée au doyen au plus tard quarante-cinq jours après que le comité a été saisi de la demande; le doyen en informe alors l'étudiant.

SECTION VIII – Grades

39. Équivalence d'études et durée minimale de l'inscription

Pour obtenir un grade de l'Université de Montréal, l'étudiant qui a bénéficié exceptionnellement d'équivalences pour des études accomplies dans un autre établissement doit avoir été inscrit à l'Université de Montréal durant au moins deux trimestres à temps plein ou l'équivalent, et y avoir obtenu au moins le tiers des crédits du programme auquel il a été admis.

40. Octroi et annulation de grades

Le grade est conféré par le Conseil de l'Université sur recommandation du Conseil de la faculté à l'étudiant régulier qui a satisfait à toutes les exigences du programme.

Le grade, le diplôme, le certificat ou l'attestation décerné par erreur ou à la suite de fraude ou de dol, dont le plagiat, est nul.

La nullité doit être prononcée dans les deux ans à compter du jour où la cause de l'annulation a été portée à l'attention du doyen.

SECTION IX – Dispositions particulières relatives à l'admission et à l'inscription

41. Admission et inscription basées sur des faux ou des manœuvres frauduleuses

L'admission ou l'inscription basée sur des faux ou des manœuvres frauduleuses est nulle.

42. Comité d'appel de la décision du doyen

Lorsque le doyen, sur recommandation du Comité d'études supérieures, met fin, en vertu de l'article 35, à l'inscription de l'étudiant au trimestre suivant parce que le rendement de celui-ci n'est pas jugé satisfaisant, un comité spécial du conseil de la faculté peut, après enquête au cours de laquelle il doit donner à l'intéressé l'occasion de se faire entendre, confirmer ou infirmer la décision du doyen. La décision du comité est sans appel.

Chapitre III – Dispositions applicables aux programmes de 2e cycle

SECTION X – Intitulés des diplômes des programmes de deuxième cycle et sigles

43. L'Université offre des programmes conduisant aux grades et aux diplômes de deuxième cycle dont la liste paraît à l'annexe A.

SECTION XI – Conditions d'admissibilité

44. Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à un programme de deuxième cycle, le candidat doit :

a) satisfaire aux conditions d'admissibilité décrites à la section II du présent règlement;

b) être titulaire d'un diplôme ou d'un grade de premier cycle de l'Université de Montréal, ou être titulaire d'un diplôme ou d'un grade de premier cycle jugé équivalent par le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, ou le doyen, selon le cas;

c) dans le cas d'une candidature à un programme de maîtrise avec mémoire, accepter qu'un professeur lui serve de directeur de recherche et le guide dans le choix de ses cours et dans son travail de recherche; le choix du directeur de recherche est fait conformément aux dispositions décrites à la section XIV.

45. Pour être admissible à un programme de maîtrise, le candidat doit en outre :

a) avoir obtenu une moyenne d'au moins 3,0 pour un diplôme de premier cycle de l'Université de Montréal ou

b) avoir obtenu une moyenne jugée équivalente par le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, ou le doyen, selon le cas, pour un diplôme de premier cycle d'une autre université ou

c) avoir complété des études équivalentes ou

d) détenir, de l'avis du doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, ou du doyen, selon le cas, une expérience équivalente. Dans ce dernier cas, l'admission est faite aux conditions déterminées par le doyen concerné, qui peuvent prendre la forme d'un régime d'études particulier, et notamment comprendre des exigences particulières pour la réussite des cours du programme auquel le candidat s'inscrit. Ce régime peut, à tous égards, être plus exigeant que le régime ordinaire.

SECTION XIA – Microprogrammes et diplômes d'études supérieures spécialisées

45.1 Éléments constitutifs

Un microprogramme comporte normalement de douze à dix-huit crédits, alors que le diplôme d'études supérieures spécialisées en comporte trente.

Le microprogramme est composé exclusivement de cours, alors que le diplôme d'études supérieures spécialisées peut être composé de cours, de stages et de travaux dirigés faisant l'objet de rapports.

45.2 Scolarité

La scolarité minimale exigée est d'un trimestre pour un microprogramme et de deux trimestres pour un diplôme d'études supérieures spécialisées.

La scolarité maximale exigée est de trois ans à compter de la première inscription pour un microprogramme, de quatre ans pour un diplôme d'études supérieures spécialisées. Dans le calcul de la scolarité, les trimestres de préparation ne sont pas comptés, mais les trimestres de suspension ou de non-inscription le sont.

Ces dispositions s'appliquent à moins que le règlement propre à un microprogramme ou à un diplôme d'études supérieures spécialisées n'y déroge.

45.3 Inscription

À moins de disposition contraire, l'inscription à temps partiel est possible dans tout microprogramme ou diplôme d'études supérieures spécialisées. L'étudiant n'est par ailleurs pas tenu de s'inscrire à chaque trimestre. L'absence d'inscription pendant quatre trimestres consécutifs met fin à la candidature. Quelles que soient cependant les modalités d'inscription choisies par l'étudiant, la durée maximale de sa scolarité demeure inchangée.

45.4 Suspension et prolongation

L'étudiant n'étant pas tenu de s'inscrire à chaque trimestre, les dispositions de l'article 49, en matière de suspension d'inscription, ne s'appliquent pas aux microprogrammes et aux diplômes d'études supérieures spécialisées.

La scolarité ne peut cependant être prolongée, à moins de circonstances exceptionnelles, auquel cas elle ne peut l'être que pour un an au plus.

45.5 Passage du microprogramme au diplôme d'études supérieures spécialisées ou du diplôme d'études supérieures spécialisées à la maîtrise

Lorsque, dans un même domaine de spécialisation, sont offerts à la fois deux des trois programmes suivants : un microprogramme, un diplôme d'études supérieures spécialisées et une maîtrise, l'étudiant inscrit à l'un peut demander d'être admis à l'autre de spécialisation plus poussée et obtenir, le cas échéant, le transfert intégral des cours déjà suivis, qui deviennent ainsi partie intégrante de sa nouvelle scolarité.

Lorsqu'un microprogramme ou un diplôme d'études supérieures spécialisées peut mener à la maîtrise, le seuil d'admissibilité applicable au changement de programme vers la maîtrise ne peut être inférieur à 3,0, conformément à l'article 45.

SECTION XII – Programmes de maîtrise

46. Éléments constitutifs d'un programme de maîtrise

Un programme de maîtrise comporte normalement quarante-cinq crédits.

Le programme peut être composé de cours, de stages et de travaux dirigés faisant l'objet de rapports, ainsi que d'un mémoire.

47. Cours imposés et modification du plan global d'études

A. Cours imposés

Le doyen peut imposer des cours à un candidat lorsque la préparation antérieure de celui-ci ne satisfait pas aux exigences du programme auquel il demande son admission. Ces cours s'ajoutent au programme. La réussite de ces cours peut être assujettie à des exigences supérieures aux exigences usuelles.

B. Cours complémentaires et scolarité minimale normale

Dans le cas où cet ajout n'excède pas neuf crédits, les cours sont incorporés au programme de maîtrise de l'étudiant à titre de cours complémentaires; la scolarité minimale n'est alors pas prolongée.

C. Cours préparatoires et scolarité minimale prolongée

Dans le cas où cet ajout excède neuf crédits, les cours sont considérés comme des cours préparatoires; la scolarité minimale peut alors être prolongée d'un ou de deux trimestres.

D. Modification du plan global d'études

L'étudiant peut demander une modification de son plan global d'études en conformité avec l'article 18.

48. Cours hors programme

Lorsqu'un étudiant s'inscrit à des cours qui ne sont pas exigés pour son programme, ces cours paraissent à sa fiche d'inscription et à son bulletin de notes à titre de cours hors programme. Selon que l'étudiant aura choisi de se soumettre ou non à l'évaluation prévue pour ce cours, le bulletin mentionnera la note obtenue ou indiquera que le cours a été suivi sans évaluation.

L'inscription à ces cours doit être approuvée, sur avis du directeur de recherche, par le doyen, qui peut en limiter le nombre.

Les résultats de l'évaluation des cours hors programme sont exclus du calcul de la moyenne inscrite au bulletin.

SECTION XIII – Scolarité de maîtrise

49. Scolarité minimale, lieu de la scolarité et inscription au programme

La scolarité minimale exigée pour un programme de maîtrise est de trois trimestres. Elle se déroule à l'Université de Montréal ou en un lieu autorisé par celle-ci.

Une fois qu'il a terminé la scolarité minimale imposée par son programme, réussi les cours, les séminaires, les examens et, le cas échéant, les autres activités académiques de son programme, l'étudiant s'inscrit en rédaction jusqu'au dépôt de son mémoire de maîtrise, de son rapport de stage ou de son travail dirigé, après quoi il s'inscrit en évaluation-correction jusqu'à évaluation finale par le jury.

50. Exception

À la demande d'un étudiant, le doyen peut, exceptionnellement, malgré l'article 46, non seulement accorder des équivalences pour des cours ou autres activités pédagogiques ou professionnelles, mais encore réduire la scolarité. L'exemption de trimestre ne peut cependant être accordée que par le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, sur la recommandation du doyen.

51. Scolarité maximale d'un programme de maîtrise

La scolarité maximale pour un programme de maîtrise est de six trimestres (deux ans) pour un étudiant inscrit à plein temps et de neuf trimestres (trois ans) pour un étudiant inscrit à demi-temps, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.

52. Suspension

L'étudiant peut demander une suspension de son inscription pour un maximum de trois trimestres si les motifs invoqués en ce sens sont acceptés par le doyen. Ces trimestres peuvent être consécutifs ou non, à moins que la structure du programme n'exclue cette possibilité.

53. Prolongation et prolongation exceptionnelle

Après consultation du directeur de recherche, le doyen peut accorder à un étudiant une prolongation d'un an au plus pour lui permettre de satisfaire à toutes les exigences du programme. Pour des raisons exceptionnelles, cette période peut être allongée d'au plus un an.

SECTION XIV – Directeur de recherche

54. Moment ultime pour l'acceptation de l'étudiant par un directeur de recherche

Avant la fin du premier trimestre de sa scolarité, l'étudiant inscrit à un programme de maîtrise avec mémoire doit s'assurer qu'un professeur affecté aux études supérieures, et dont le choix a été agréé par le doyen, accepte de le diriger dans son travail de recherche.

Pour des motifs agréés par le doyen, un trimestre de prolongation peut être accordé à l'étudiant qui n'a pas de directeur à la fin du premier trimestre de sa scolarité.

La candidature de l'étudiant prend fin si, à la fin du deuxième trimestre de sa scolarité, aucun directeur de recherche n'a accepté de le diriger. Dans l'établissement de cette échéance, les trimestres de préparation et de suspension sont exclus.

55. Changement de directeur de recherche

Après consultation du directeur de recherche, le doyen peut, sur demande motivée de l'étudiant et si l'intérêt de ce dernier l'exige, autoriser celui-ci à changer de directeur de recherche.

La candidature de l'étudiant prend fin si, au terme du trimestre qui suit cette autorisation, aucun directeur de recherche n'a accepté de le diriger.

56. Cessation de direction de recherche

Le doyen peut, pour des raisons sérieuses, autoriser un professeur à cesser de diriger les travaux de recherche d'un étudiant.

Des mesures doivent être prises pour aider l'étudiant à trouver un nouveau directeur de recherche.

En cas de litige à la suite de l'impossibilité de trouver une solution à ce sujet, le dossier est soumis au doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, dont la décision est sans appel.

La candidature de l'étudiant prend fin si, au terme du trimestre qui suit cette autorisation, aucun directeur de recherche n'a accepté de le diriger.

57. Droit de vote du directeur et du codirecteur de recherche

Dans le cas où l'étudiant est dirigé par un directeur et un codirecteur, une seule voix est comptée au moment d'un vote par lequel les deux ont à se prononcer sur un aspect de la scolarité de l'étudiant.

SECTION XV – Modalités d'évaluation et fin de la candidature

58. Modalités d'évaluation

L'étudiant régulier doit se soumettre aux évaluations prévues pour le programme auquel il est inscrit. Le doyen en fixe la date.

59. Fin de la candidature

La candidature à la maîtrise prend fin et l'étudiant est exclu du programme dans l'un ou l'autre des cas suivants :

a) si l'étudiant n'obtient pas une moyenne cumulative d'au moins 2,7 pour les cours préparatoires, après une seconde évaluation, ou s'il ne remplit pas les conditions particulières qui lui ont été imposées en vertu de l'article 47, le cas échéant;

b) si l'étudiant n'obtient pas une moyenne cumulative d'au moins 2,7 pour les cours de son programme de maîtrise proprement dit, après une seconde évaluation, ou s'il ne remplit pas les conditions particulières qui lui ont été imposées selon l'article 11 ou l'article 45;

c) si, avant une seconde évaluation, l'étudiant subit un échec à plus de deux cours préparatoires;

d) si, avant une seconde évaluation, l'étudiant subit un échec à plus de deux cours de son programme de maîtrise proprement dit;

e) si l'étudiant subit un échec à l'occasion d'une seconde évaluation;

f) si l'étudiant n'a pas de directeur de recherche conformément aux dispositions décrites à la section XIV;

g) si le doyen accepte la recommandation du Comité d'études supérieures de ne pas réinscrire l'étudiant et que, dans le cas où la décision est portée en appel, celle-ci est maintenue;

h) si l'étudiant inscrit à plein temps, n'ayant pas bénéficié d'une prolongation prévue à l'article 53, n'a pas déposé son mémoire ou n'a pas rempli toutes les exigences de son programme dans un délai maximal de six trimestres (deux ans) à compter de la date de son inscription initiale, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation; dans le cas d'un étudiant inscrit à demi-temps le délai maximal est de neuf trimestres (trois ans), en excluant les trimestres de suspension ou de préparation;

i) si le mémoire de l'étudiant a fait l'objet d'une demande de corrections et que celui-ci n'a pas déposé la deuxième version dans le délai accordé;

j) si le mémoire de l'étudiant est refusé par les membres du jury à la majorité des voix;

k) si les membres du jury attribuent une note inférieure à C au rapport de stage ou au travail dirigé ou le refusent.

60. Modalités de la seconde évaluation

Les modalités de la seconde évaluation doivent être conformes aux exigences du règlement pédagogique régissant ce cours; elles sont fixées par le doyen sur recommandation du professeur responsable du cours dans lequel l'étudiant a subi cet échec.

En cas de seconde évaluation, seule la dernière note, qui ne peut cependant être supérieure à B-, sert au calcul de la moyenne cumulative.

SECTION XVI – Mémoire

61. Sujet de mémoire

A. Enregistrement du sujet

Avant la fin du deuxième trimestre de sa scolarité, l'étudiant doit enregistrer son sujet de mémoire au secrétariat de la faculté, du département ou du programme intéressé. Le sujet doit être approuvé par le directeur de recherche de l'étudiant et par le doyen.

B. Modification du sujet

L'étudiant qui désire modifier son sujet de mémoire doit en faire la demande au doyen après avoir obtenu l'accord de son directeur de recherche.

62. Mémoire

Le mémoire de maîtrise doit démontrer que le candidat possède des aptitudes pour la recherche et qu'il sait bien rédiger et présenter les résultats de son travail.

63. Langue d'usage pour la rédaction du mémoire

Le mémoire doit être rédigé en français. Cependant, le doyen peut autoriser l'étudiant à présenter son mémoire dans une langue autre que le français en raison des études antérieures ou des objectifs du programme d'études et de recherche de celui-ci. Normalement, cette demande est présentée au moment de l'admission.

Le doyen peut aussi, au moment de l'admission obliger l'étudiant à présenter son mémoire dans une langue autre que le français, lorsqu'il estime que les études de ce dernier dans les domaines littéraire, philologique ou linguistique l'exigent.

64. Conformité aux normes de présentation

Le mémoire doit être conforme aux normes et aux directives de la Faculté des études supérieures et postdoctorales concernant la rédaction et la présentation des mémoires publiés dans la dernière édition du *Guide de présentation des mémoires et des thèses*.

65. Examen du mémoire et composition du jury

L'examen du mémoire est fait par un jury composé de trois membres, dont un président-rapporteur. Les membres du jury sont désignés par le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, sur recommandation du doyen, à moins que, dans le cas d'une faculté départementalisée, le doyen n'ait délégué ce pouvoir au doyen de la faculté intéressée. Toute personne ayant la compétence voulue peut faire partie du jury. Normalement, le directeur de recherche est invité à faire partie du jury, mais il ne peut en être le président. Le jury peut également convoquer l'étudiant afin de l'interroger sur son travail.

66. Rôle du jury

Le jury peut :

a) accepter le mémoire ou

b) le retourner à l'étudiant et permettre à celui-ci de le présenter à nouveau, une seule fois, après corrections, au plus tard dans les six mois qui suivent la date où la décision lui a été communiquée ou

c) le refuser.

Pour que le mémoire soit accepté ou refusé, la décision du jury prise collectivement et après délibération doit être majoritaire. Toutefois, à la demande du doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, ou du doyen de la faculté intéressée, selon le cas, le jury peut réviser sa décision.

SECTION XVII – Stages et travaux dirigés

67. Évaluation du rapport de stage ou du travail dirigé et composition du jury

Lorsque le programme de l'étudiant comprend un stage ou un travail dirigé, le rapport de cette activité doit être présenté dans un délai maximal de trois mois après la fin de celle-ci; ce rapport est évalué par un jury d'au moins deux membres, nommés par le doyen. Le directeur du stage, du travail dirigé ou le superviseur de l'expérience-terrain peut être invité à faire partie du jury.

67.1 Délais de l'évaluation

Lorsque le programme exige de l'étudiant un rapport de stage sujet à une évaluation spécifique, celle-ci doit être versée au dossier dans les délais stipulés par le programme.

67.2 Conformité du rapport de stage et du travail dirigé

Le rapport doit être conforme aux exigences du programme quant à la rigueur de la recherche qu'il présente et démontrer, le cas échéant, que l'étudiant possède des aptitudes pour la recherche et qu'il sait bien rédiger et présenter les résultats de son travail. Les rapports de stage et de travaux dirigés doivent être conformes aux normes et aux directives élaborées par le doyen. Pour l'évaluation des stages, le jury peut, le cas échéant, tenir compte de la compétence clinique, des attitudes professionnelles, et du comportement de l'étudiant en milieu professionnel (hospitalier, scolaire, etc.).

67.3 Fin de la candidature

La candidature prend fin quand le jury refuse le rapport de stage ou le travail dirigé ou quand le jury attribue une note totale inférieure à C pour le stage ou le travail dirigé. La note attribuée par le jury, le cas échéant, n'entre pas dans le calcul de la moyenne cumulative.

En conformité avec les articles 36 et 59, l'évaluation attribuant à l'étudiant une note totale inférieure à C met fin à la candidature.

SECTION XVIII – Règlement propre à chaque programme

68. Des exigences particulières peuvent être fixées par le règlement propre à chaque programme.

Chapitre IV – Dispositions applicables aux programmes de doctorat

SECTION XIX – Intitulés des diplômes et sigles

69. L'Université offre des programmes conduisant aux grades de doctorat dont la liste paraît à l'annexe B.

SECTION XX – Conditions d'admissibilité

70. Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à un programme de doctorat, le candidat doit :

a) satisfaire aux conditions d'admissibilité décrites à la section II du présent règlement;

b) être titulaire d'un grade équivalant à la maîtrise de l'Université de Montréal obtenu avec une moyenne cumulative d'au moins 3,3, ou

attester d'une formation jugée équivalente par le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, ou le doyen, selon le cas;

c) dans des cas exceptionnels, être titulaire d'un baccalauréat et être autorisé par le doyen à s'inscrire à un programme spécial de doctorat selon le cas;

d) présenter l'esquisse d'un projet de recherche;

e) accepter qu'un professeur lui serve de directeur de recherche et le guide dans le choix de ses cours et dans son travail de recherche; le choix du directeur de recherche est fait conformément aux dispositions décrites à la section XXIII.

71. Passage de la maîtrise au doctorat et exemption de mémoire

Malgré l'alinéa b) de l'article 70, un candidat à la maîtrise, dont le dossier est de très bonne qualité peut être admis par le doyen à un programme de doctorat sans avoir à soumettre le mémoire requis pour l'obtention de la maîtrise.

72. Octroi du grade de maîtrise (cf. art. 70c et 71)

L'étudiant admis en vertu de l'article 70c ou l'étudiant qui s'est prévalu de l'article 71 et qui :

a) a réussi tous les cours exigés au niveau du doctorat,

b) a complété la scolarité minimale du doctorat et

c) a réussi l'examen général de synthèse

peut, sur demande au doyen, obtenir le grade de maîtrise s'il abandonne ses études de doctorat. Il doit se conformer aux modalités administratives fixées par l'Université.

Si l'étudiant n'a pas rempli l'une ou l'autre des conditions énumérées ci-dessus, le doyen peut, sur recommandation du Comité des études supérieures, imposer à l'étudiant les modalités requises pour permettre à celui-ci d'obtenir le grade de maîtrise.

SECTION XXI – Programme

73. Éléments constitutifs d'un programme de doctorat

Un programme de doctorat comporte normalement quatre-vingt-dix crédits.

74. Un programme de doctorat comporte un minimum de soixante crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Le programme peut être composé de cours, de stages et de travaux dirigés faisant l'objet de rapports ainsi que d'une thèse.

75. Cours imposés et modification du plan global d'études

A. Cours imposés

Le doyen peut imposer des cours à un candidat lorsqu'il juge que la préparation antérieure de celui-ci ne satisfait pas aux exigences du programme auquel il demande son admission. Ces cours s'ajoutent au programme. Le doyen peut imposer pour la réussite de ces cours des exigences particulières, supérieures aux exigences usuelles.

B. Cours complémentaires et scolarité minimale normale

Dans le cas où cet ajout n'excède pas neuf crédits, les cours sont incorporés au programme de doctorat de l'étudiant à titre de cours complémentaires; la scolarité minimale n'est alors pas prolongée.

C. Cours préparatoires et scolarité minimale prolongée

Dans le cas où cet ajout excède neuf crédits, les cours sont considérés comme des cours préparatoires; la scolarité minimale peut alors être prolongée d'un ou deux trimestres.

D. Modification du plan global d'études

L'étudiant peut demander une modification de son plan global d'études en conformité avec l'article 18.

76. Cours hors programme

Lorsqu'un étudiant s'inscrit à des cours qui ne sont pas exigés pour son programme, ces cours paraissent à sa fiche d'inscription et à son bulletin de notes à titre de cours hors programme. Le bulletin mentionnera la note obtenue ou indiquera que le cours a été suivi sans évaluation, selon que l'étudiant aura choisi de se soumettre ou non à l'évaluation.

L'inscription à ces cours doit être approuvée sur avis du directeur de recherche, par le doyen, qui peut en limiter le nombre.

SECTION XXII – Scolarité

77. Scolarité minimale, lieu de la scolarité et inscription au programme

La scolarité minimale exigée pour un programme de doctorat est de six trimestres (deux ans); cette scolarité se fait normalement à plein temps.

Un minimum de trois trimestres à plein temps est requis, soit à l'Université de Montréal, soit en un lieu autorisé par celle-ci. Le doyen peut, pour des raisons jugées sérieuses, dispenser un étudiant de l'obligation d'effectuer un minimum de trois trimestres à plein temps.

Une fois qu'il a terminé la scolarité minimale imposée par son programme, réussi les cours, les séminaires, les examens et, le cas échéant, les autres activités académiques, constitutifs de son programme d'études, l'étudiant s'inscrit en rédaction de thèse jusqu'au dépôt de celle-ci, après quoi il s'inscrit en évaluation-correction jusqu'à évaluation finale par le jury.

78. Exception

À la demande d'un étudiant, le doyen peut, exceptionnellement, malgré l'article 77, non seulement accorder des équivalences pour des cours, mais encore réduire la scolarité.

L'exemption de trimestre ne peut cependant être accordée que par le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, sur recommandation du doyen.

79. Scolarité maximale d'un programme de doctorat

La scolarité maximale pour un programme de doctorat est de quinze trimestres (cinq ans) pour un étudiant inscrit à plein temps et de dix-huit trimestres (six ans) pour un étudiant inscrit à demi-temps, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.

80. Suspension

L'étudiant peut demander une suspension de son inscription pour un maximum de trois trimestres si les motifs invoqués en ce sens sont acceptés par le doyen. Ces trimestres peuvent être consécutifs ou non, à moins que la structure du programme n'exclue cette possibilité. Il n'est pas nécessaire de présenter une nouvelle demande d'admission.

81. Prolongation et prolongation exceptionnelle

Après consultation du directeur de recherche, le doyen peut accorder à un étudiant une prolongation d'un an au plus pour lui permettre de satisfaire à toutes les exigences du programme. Pour des raisons exceptionnelles, cette période peut être allongée d'au plus un an.

SECTION XXIII – Directeur de recherche

82. Acceptation de l'étudiant par un directeur de recherche

A. En cours d'admission

Avant d'admettre un candidat, le doyen doit s'assurer qu'un professeur affecté aux études supérieures accepte d'être le directeur de recherche de l'étudiant.

B. Moment ultime pour l'acceptation de l'étudiant par un directeur de recherche

Toutefois, pour des motifs agréés par le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, ou par le doyen, selon le cas, le candidat peut être admis à la condition qu'avant la fin du deuxième trimestre de sa scolarité un directeur de recherche accepte de le diriger. La candidature de l'étudiant prend fin si cette condition n'est pas remplie. Dans l'établissement de cette échéance, les trimestres de préparation et de suspension sont exclus.

83. Changement de directeur de recherche

Après consultation du directeur de recherche, le doyen peut, sur demande motivée et si l'intérêt de l'étudiant l'exige, l'autoriser à changer de directeur de recherche.

La candidature de l'étudiant prend fin si, au terme du trimestre qui suit cette autorisation, aucun directeur de recherche n'a accepté de le diriger.

84. Cessation de direction de recherche

Le doyen ou l'autorité compétente peut, pour des raisons jugées sérieuses, autoriser un professeur à cesser de diriger les travaux de recherche d'un étudiant.

Dans ce cas, des mesures doivent être prises pour aider l'étudiant à trouver un nouveau directeur de recherche.

En cas de litige à la suite de l'impossibilité de trouver une solution à ce sujet, le dossier est soumis au doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales dont la décision est sans appel.

La candidature de l'étudiant prend fin si, au terme du trimestre qui suit cette autorisation, aucun directeur de recherche n'a accepté de le diriger.

85. Droit de vote du directeur et du codirecteur de recherche

Dans le cas où l'étudiant est dirigé par un directeur et un codirecteur, une seule voix est comptée au moment d'un vote par lequel les deux ont à se prononcer sur un aspect de la scolarité de l'étudiant.

SECTION XXIV – Modalités d'évaluation, examen général de synthèse et fin de la candidature

86. Modalités d'évaluation

L'étudiant régulier doit se soumettre aux évaluations prévues pour le programme auquel il est inscrit. Le doyen en fixe la date.

87. Examen général de synthèse

A. Éléments constitutifs et moment ultime de l'examen général de synthèse

L'étudiant inscrit à plein temps ou à demi-temps doit, à moins que l'examen n'ait été ajourné, avoir subi un examen général de synthèse comportant une épreuve écrite et une épreuve orale au plus tard avant la fin du sixième trimestre de sa scolarité, les trimestres de préparation et de suspension étant exclus du calcul établissant cette échéance. Exceptionnellement, et sur demande motivée de l'étudiant avant cette échéance, le doyen peut prolonger celle-ci d'une période n'excédant pas un trimestre. L'examen de synthèse ne comporte aucune valeur en crédits.

B. Date de l'examen général de synthèse

L'examen général de synthèse se tient aux dates fixées par le doyen.

C. Composition du jury de l'examen général de synthèse

Cet examen a lieu devant un jury normalement constitué de trois membres, dont un président, nommés par le doyen.

D. Examen général de synthèse

Par l'examen général de synthèse, l'étudiant doit faire preuve d'une bonne connaissance de son champ d'études et d'une connaissance approfondie de la matière dans laquelle il se spécialise.

E. Résultat de l'examen général de synthèse ou ajournement

Le jury peut, à la majorité des voix, déclarer que l'étudiant a réussi, ou qu'il a échoué à l'ensemble de l'examen, ou encore ajourner une seule fois cet examen; en ce cas, le délai accordé par le jury ne peut dépasser six mois. En cas d'égalité des voix, le vote du président est prépondérant.

Cependant, le jury peut, à l'unanimité des voix, déclarer que le candidat a échoué l'examen après en avoir subi, soit la partie écrite, soit la partie orale.

88. Fin de la candidature

La candidature au doctorat prend fin et l'étudiant est exclu du programme dans l'un ou l'autre des cas suivants :

a) si l'étudiant n'obtient pas une moyenne cumulative d'au moins 2,7 pour les cours préparatoires, après une seconde évaluation, ou s'il ne remplit pas les conditions particulières qui lui ont été imposées en vertu de l'article 75;

b) si l'étudiant n'obtient pas une moyenne cumulative d'au moins 2,7 pour les cours de son programme de doctorat proprement dit ou s'il ne remplit pas les conditions particulières qui lui ont été imposées selon l'article 11 ou l'article 75;

c) si, avant une seconde évaluation, l'étudiant subit un échec à plus de deux cours préparatoires;

d) si l'étudiant subit un échec à l'occasion d'une seconde évaluation de ses cours préparatoires;

e) si l'étudiant subit un échec à un cours de son programme de doctorat proprement dit;

f) si l'étudiant n'a pas subi son examen général de synthèse à la fin du sixième trimestre de sa scolarité de doctorat, sauf si l'examen a été ajourné selon les modalités prévues à l'article 84;

g) si l'étudiant échoue à l'examen général de synthèse;

h) si l'étudiant n'a pas de directeur de recherche conformément aux dispositions décrites à la section XXIII;

i) si le doyen ou l'autorité compétente accepte la recommandation du Comité d'études supérieures de ne pas réinscrire l'étudiant et que, dans le cas où la décision est portée en appel, celle-ci est maintenue;

j) si l'étudiant inscrit à plein temps, n'ayant pas bénéficié d'une prolongation prévue à l'article 81, n'a pas déposé sa thèse ou n'a pas rempli toutes les exigences de son programme dans un délai maximal de quinze trimestres (cinq ans) à compter de la date de son inscription initiale, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation; dans le cas d'un étudiant inscrit à demi-temps, le délai maximal est de dix-huit trimestres (six ans), en excluant les trimestres de suspension ou de préparation;

k) si la thèse de l'étudiant a fait l'objet d'une demande de corrections et que celui-ci n'a pas déposé la deuxième version dans le délai accordé;

l) si la thèse de l'étudiant est refusée en conformité avec les articles 95 à 100;

m) si les membres du jury attribuent une note inférieure à C au rapport du stage ou au travail dirigé ou le refusent.

89. Les modalités de la seconde évaluation

Les modalités de la seconde évaluation doivent être conformes aux exigences du règlement pédagogique régissant ce cours; elles sont fixées par le doyen sur recommandation du professeur responsable du cours.

En cas de seconde évaluation, seule la dernière note, qui ne peut cependant être supérieure à B-, sert au calcul de la moyenne cumulative.

SECTION XXV – Thèse

90. Sujet de la thèse

A. Enregistrement du sujet

Avant la fin du troisième trimestre de sa scolarité, l'étudiant doit enregistrer son sujet de thèse au secrétariat de la faculté intéressée, du département ou du programme. Le sujet doit être approuvé par le directeur de recherche de l'étudiant et par le doyen.

B. Modification du sujet

L'étudiant qui désire modifier son sujet de thèse doit en faire la demande au doyen après avoir obtenu l'accord de son directeur de recherche.

91. Thèse

La thèse doit faire état de travaux de recherche qui apportent une contribution importante à l'avancement des connaissances.

92. Langue d'usage pour la rédaction de la thèse

La thèse doit être rédigée en français. Cependant, le doyen peut autoriser l'étudiant à présenter sa thèse dans une langue autre que le français en raison de ses études antérieures ou des objectifs du programme d'études et de recherche de celui-ci. Cette demande est normalement présentée au moment de l'admission.

Le doyen peut aussi, au moment de l'admission, obliger l'étudiant à présenter sa thèse dans une langue autre que le français, lorsqu'il estime que les études de ce dernier dans les domaines littéraire, philologique ou linguistique l'exigent.

93. Conformité aux normes de présentation

La thèse doit être conforme aux normes et aux directives de la Faculté des études supérieures et postdoctorales concernant la rédaction et la présentation des thèses publiées dans la dernière édition du *Guide de présentation des mémoires et des thèses*.

94. Examen de la thèse et composition du jury

L'examen de la thèse est fait par un jury composé d'un président-rapporteur et de trois membres; l'un de ces membres au moins est choisi en dehors de l'Université. Les membres du jury sont désignés par le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, sur recommandation du doyen, à moins que, dans le cas d'une faculté départementalisée, le doyen n'ait délégué ce pouvoir au doyen de la faculté. Ce pouvoir ne peut être délégué en ce qui concerne la formation des jurys de cotutelle de thèse.

Toute personne ayant la compétence voulue peut faire partie du jury. Le directeur de recherche du candidat est invité à être membre du jury, mais il ne peut en être le président. En cas de refus ou d'incapacité, le directeur de recherche est remplacé par un autre professeur de l'Université de Montréal.

95. Soutenance; premier jury

Le jury peut :

a) accepter la thèse pour la soutenance ou

b) la retourner à l'étudiant et permettre à celui-ci de la présenter à nouveau, une seule fois, après corrections, dans le délai fixé par le jury; le délai accordé ne doit pas dépasser un an.

Cette décision du jury est prise collectivement, après délibération, à la majorité des voix.

La candidature prend fin si le premier jury, à l'unanimité, refuse la thèse avant la soutenance.

Lorsque le jury n'a pas demandé de corrections avant la soutenance, il peut le faire à la suite de la soutenance.

96. Date et modalités de la soutenance

Sur décision favorable du jury, le doyen, après vérification de la conformité de la thèse aux normes de la Faculté des études supérieures et postdoctorales et, s'il y a lieu, du fait que les corrections demandées par le jury ont été apportées, fixe la date de la soutenance. La soutenance a lieu devant le jury et le doyen ou son représentant. En cas d'empêchement de l'un des membres du jury, le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, ou le doyen de la faculté intéressée, selon le cas, pourvoit à son remplacement.

La soutenance est publique, à moins que selon le cas, le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, ou le doyen de la faculté intéressée, sur recommandation du jury, n'en décide autrement.

97. Décision du jury

Après la soutenance, la décision du jury doit être unanime pour que la thèse soit acceptée. Toutefois, à la demande du doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales ou du doyen de la faculté intéressée, selon le cas, le jury peut réviser sa décision.

La candidature prend fin si le premier jury, à l'unanimité, refuse la thèse après la soutenance.

98. Soutenance; second jury

A. Examen de la thèse et composition du second jury

En cas de dissidence du premier jury, le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales ou le doyen de la faculté intéressée, selon le cas, constitue un second jury qui reprend l'examen de la thèse.

B. Décision du second jury

Normalement, le directeur de recherche ne fait pas partie du second jury. La décision de ce jury, avant ou après la soutenance, est prise à la majorité des voix et elle est sans appel. En cas d'égalité des voix, le vote du président est prépondérant.

99. Date et modalités de la soutenance

Sur décision favorable du jury, le doyen, après vérification de la conformité de la thèse aux normes de la Faculté des études supérieures et postdoctorales et, s'il y a lieu, du fait que les corrections demandées par le jury ont été apportées, fixe la date de la soutenance. La soutenance a lieu devant le jury et le doyen ou son représentant. En cas d'empêchement de l'un des membres du jury, le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales ou le doyen de la faculté intéressée, selon le cas, pourvoit à son remplacement.

La soutenance est publique, à moins que, selon le cas, le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales ou le doyen de la faculté intéressée, sur recommandation du jury, n'en décide autrement.

100. La candidature prend fin si le second jury, à la majorité, refuse la thèse avant ou après la soutenance.

SECTION XXVI – Stages et travaux dirigés

101. Évaluation du rapport de stage ou du travail dirigé et composition du jury

Lorsque le programme de l'étudiant comprend un stage ou un travail dirigé, le rapport de cette activité doit être présenté dans un délai maximal de trois mois après la fin de celle-ci; ce rapport est jugé par un jury d'au moins deux membres, nommés par le doyen. Le directeur du stage, du travail dirigé ou le superviseur de l'expérience-terrain peut être invité à faire partie du jury.

101.1 Délais de l'évaluation

Lorsque le programme exige de l'étudiant un rapport de stage sujet à une évaluation spécifique, celle-ci doit être versée au dossier dans les délais stipulés par le programme.

101.2 Conformité du rapport de stage ou du travail dirigé

Le rapport doit être conforme aux exigences du programme quant à la rigueur de la recherche qu'il présente et démontrer, le cas échéant, que l'étudiant possède des aptitudes pour la recherche et qu'il sait bien rédiger et présenter les résultats de son travail. Les rapports de stages et de travaux dirigés doivent être conformes aux normes et aux directives de la faculté intéressée, du département ou du programme. Pour l'évaluation des stages, le jury peut, le cas échéant, tenir compte de la compétence clinique, des attitudes professionnelles et du comportement de l'étudiant en milieu professionnel (hospitalier, scolaire, etc.).

101.3 Fin de la candidature

La candidature prend fin quand le jury refuse le rapport de stage ou le travail dirigé ou quand le jury attribue une note totale inférieure à C pour le stage ou le travail dirigé. La note attribuée par le jury, le cas échéant, n'entre pas dans le calcul de la moyenne cumulative.

En conformité avec les articles 36 et 88, l'évaluation attribuant à l'étudiant une note totale inférieure à C met fin à la candidature.

SECTION XXVII – Règlement propre à chaque programme

102. Des exigences particulières peuvent être fixées par le règlement propre à chaque programme.

Chapitre V – Dispositions finales

103. Frais de scolarité

Le règlement relatif aux frais de scolarité s'applique aux étudiants inscrits aux études supérieures.

104. Règlement pédagogique applicable

L'étudiant inscrit à un programme de deuxième cycle ou de doctorat est régi par les dispositions du règlement pédagogique en vigueur au moment de la première inscription qui suit son admission ou sa réadmission à un programme, sauf dans les cas où :

a) de l'avis du doyen, une modification adoptée subséquemment lui est favorable;

b) une modification qui, bien que ne comportant pas d'avantage particulier, fait l'objet d'une acceptation écrite de l'étudiant;

c) une modification est imposée par la Commission des études.

105. Octroi de grades, de diplômes et de certificats

Les grades, diplômes et certificats sont conférés par le Conseil de l'Université, sur recommandation du Conseil de la faculté, à l'étudiant inscrit à titre d'étudiant régulier qui a satisfait à toutes les exigences des programmes qui y conduisent.

DÉFINITIONS RELATIVES AUX PROGRAMMES

Généralités

L'annuaire présente les programmes d'études dans un langage et un format uniformes. On trouvera ci-dessous l'explication de la présentation pour autant qu'elle est commune à tous les programmes. Le cas échéant, les éléments d'explication particuliers à chaque programme se retrouvent au début ou à la fin de chacun des programmes.

Version

Quand un programme est modifié d'une année à l'autre, la modification s'exprime parfois par la création d'une nouvelle version à laquelle sont inscrits les nouveaux étudiants, tandis que les anciens étudiants restent inscrits à la version antérieure. La dernière version, celle qui porte le numéro le plus élevé, est toujours présentée à l'annuaire.

Orientation

Certains programmes se présentent en deux ou plusieurs orientations. Il s'agit de cheminements différents vers un même diplôme, soit à cause d'un point de départ différent, soit pour refléter des sous-disciplines ou des besoins particuliers de certains groupes d'étudiants.

L'existence de plusieurs orientations est indiquée, le cas échéant, dans le bilan qui vient immédiatement en dessous du titre « Structure du programme ».

Segment et bloc

La notion de segment de programme répond à la présence d'orientations de la façon suivante. Si, par exemple, un programme comporte deux orientations, il comptera habituellement trois segments : un segment commun aux deux orientations et un segment propre à chacune des deux orientations. Dans le corps du tableau, pour qu'il soit plus facile de s'y retrouver, les segments sont séparés par des traits horizontaux, tandis que les blocs d'un même segment se suivent sans trait horizontal.

On trouve dans chaque segment un certain nombre de blocs, c'est-à-dire des listes de cours, chacune précédée de l'indication de son caractère obligatoire ou à option ainsi que de l'indication du nombre de crédits à prendre dans ce bloc.

Cours obligatoires

Un cours obligatoire est un cours exigé de tous les étudiants d'une même orientation, sans aucune alternative. (Un cours peut être obligatoire dans une certaine orientation sans être obligatoire dans une autre orientation du même programme.) L'étudiant doit donc s'inscrire, à un moment ou l'autre durant ses études, à tous les cours énumérés dans les blocs obligatoires des segments constituant une seule et même orientation du programme.

Quand un même segment compte plusieurs blocs obligatoires, c'est habituellement parce qu'on a voulu regrouper ainsi les cours que l'étudiant suit normalement dans une même année ou dans un même trimestre.

Cours à option

Dans chaque bloc de cours à option, on trouve l'indication d'un nombre minimal et d'un nombre maximal de crédits de cours que l'étudiant prend à l'intérieur de ce bloc, à titre de cours à option. L'ensemble des choix de cours faits par l'étudiant durant ses études doit donc satisfaire aux conditions exprimées ainsi pour chacun des blocs de chacun des segments d'une seule et même orientation, tout en totalisant un nombre de crédits de cours à option correspondant à celui qui est indiqué pour cette orientation dans le bilan du programme.

L'étudiant qui a déjà atteint le nombre maximal de crédits attribué à un certain bloc ne peut plus choisir d'autres cours de ce même bloc à titre de cours à option. (Il n'est pas exclu toutefois qu'il puisse en prendre à titre de cours au choix.)

Cours au choix

En plus des cours obligatoires et des cours à option, certains programmes ou certaines orientations comprennent aussi un nombre déterminé de crédits attribués à des cours au choix. S'il en est ainsi, l'étudiant peut choisir ces cours parmi l'ensemble des cours offerts à l'Université, aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur de la Faculté ou du Département responsable de son programme. Ce choix est toutefois sujet à l'approbation de l'autorité pédagogique qui a juridiction sur le cours aussi bien qu'à celle du responsable du programme de l'étudiant.

Cours hors programme

Un cours est dit hors programme s'il ne fait pas partie du programme auquel l'étudiant est inscrit. La Faculté peut limiter le nombre de crédits hors programme auxquels un étudiant peut s'inscrire par trimestre et au cours de sa scolarité.

Structures des programmes

Énumération des cours

– À l'intérieur de chaque bloc, sont ajoutées à la liste des cours certaines indications nécessaires à l'étudiant pour préparer son choix de cours. Pour chacun des cours énumérés, on trouvera en ordre, de gauche à droite, les éléments suivants :

– Le cas échéant, le symbole + : ce symbole indique que l'accès à ce cours est sujet à une condition préalable ou de concomitance. On trouvera l'énoncé de la condition dans la description du cours qui figure à la partie de l'annuaire intitulée « Répertoire des cours ».

– Le sigle (trois lettres) et le numéro (quatre chiffres parfois suivis d'une lettre) du cours. Le sigle correspond normalement à la discipline enseignée. On trouve ci-après la liste des sigles avec leur signification. Quant au numéro, le premier des quatre chiffres indique l'année d'études durant laquelle se placera habituellement ce cours pour l'étudiant en cheminement normal; un 6 dans cette position indique un cours d'études supérieures.

– La colonne suivante indique le nombre de crédits du cours.

– Dans la colonne qui suit, les lettres A, H, E, indiquent respectivement que le cours débute au trimestre d'automne, au trimestre d'hiver, au trimestre d'été. Quand il y a deux lettres, AH par exemple, le cours se donne deux fois durant l'année, à l'automne et à l'hiver, pour des groupes d'étudiants différents. Il ne s'agit pas alors d'un cours qui commence au trimestre d'automne et qui se continue au trimestre d'hiver. Il est important de noter que les indications concernant les trimestres sont sujettes à changement.

– Le chiffre indiqué dans la colonne suivante, habituellement 1 ou 2, indique la durée du cours exprimée en trimestres. (Ainsi un cours qui commence au trimestre d'automne et se poursuit au trimestre d'hiver, pour un même groupe d'étudiants, sera indiqué par un A dans la colonne trimestre de début et un 2 dans la colonne durée du cours.)

– Dans la colonne suivante, le cas échéant, le symbole j, s, ou js indique d'une manière générale et préliminaire durant quelle partie de la

journée on espère que le cours pourra être donné. Dans la définition ci-dessous, « jour » signifie entre 8 : 30 et 19 : 00, du lundi au vendredi, tandis que « soir » signifie après 16 : 00 (ou encore le samedi ou le dimanche, ces journées étant assimilées au « soir », à cette fin); la période comprise entre 16 : 00 et 19 : 00 appartient aussi bien au « jour » qu'au « soir ».

j) Le symbole j signifie que le cours sera probablement offert le « jour » au moins une fois au cours des trois prochaines années, et ne sera probablement pas offert le « soir ».

s) Le symbole s signifie que le cours sera probablement offert le « soir » au moins une fois au cours des trois prochaines années, et ne sera probablement pas offert le « jour ».

js) Le symbole js signifie que le cours sera probablement offert au moins une fois le « jour » et au moins une fois le « soir » au cours des trois prochaines années.

Dans le cas de la Faculté des arts et des sciences, de l'information ainsi donnée pour chaque cours, il découle que l'ensemble du programme pourra probablement être suivi en prenant des cours le « jour » seulement (J), le « soir » seulement (S), ou encore le « jour » ou le « soir » (JS). C'est le sens du symbole J, S, ou JS placé à droite du titre du programme. Par exemple, un programme porte le symbole S si tous ses cours obligatoires, ainsi qu'un nombre suffisant de ses cours à option dans chaque bloc, portent le symbole s ou js indiquant qu'ils sont disponibles le « soir ».

– Le titre du cours.

Risque de changement

Les indications présentées ci-dessus donnent la meilleure information disponible au moment d'imprimer l'annuaire. Il peut arriver que des changements s'imposent subséquemment, en particulier en ce qui a trait au trimestre de début d'un cours (A, H, E).

SIGLES DES COURS DE 2e ET DE 3e CYCLES

ACT Actuariat
ALL Études allemandes
AME Aménagement
ANG Études anglaises
ANT Anthropologie
APC Administration sociale
ARC Architecture
ASA Administration de la santé
AUD Audiologie
BBL Études bibliques
BCM Biochimie
BIE Bioéthique
BIM Biologie moléculaire
BIN Bio-informatique
BIO Biologie (sciences biologiques)
BLT Bibliothéconomie (sciences de l'information)
CEL Commerce électronique
CEP Communication et politique
CGE Conseil génétique
CHI Chirurgie
CHM Chimie
CIN Cinéma (études cinématographiques)
COM Communication (sciences de la communication)
CPR Compétences professionnelles
CRI Criminologie
DEJ Design de jeux
DER Dentisterie de restauration
DID Didactique
DIN Design industriel
DMO Démographie
DRI Droit et relations industrielles
DRT Droit
EAE Études allemandes et européennes
ECN Sciences économiques
EDD Environnement et développement durable
EDU Éducation (stages)
ENV Environnement
ERN Ergonomie
ERT Ergothérapie
ESP Études hispaniques
ETA Éducation : études et administration
ETM Études médiévales
FMC Finance mathématique et computationnelle
FRA Français, langue et littérature
GBM Génie biomédical
GEO Géographie
GIN Génie industriel (École Polytechnique)
GRC Grec ancien
GRM Grec moderne (études néohelléniques)
HAR Histoire de l'art
HEC HEC Montréal
HGL Études classiques
HST Histoire
IDV Déficience visuelle (intervention)
IFT Informatique
INT Études internationales
KIN Kinésiologie
KMS Kinésiologie et médecine sociale
LAT Latin (études latines)
LCO Littérature comparée
LIT Littérature (générale)
LNG Linguistique
MAT Mathématiques
MCB Microbiologie et immunologie
MCG Université McGill
MCT Musique, composition
MEV Médecine vétérinaire
MIN Musique, interprétation
MMD Médecine (multidisciplinaire)
MMV Médecine vétérinaire (multidisciplinaire)
MSL Muséologie
MSN Santé environnementale et santé au travail
MSO Médecine sociale et préventive
MTE Musique, techniques d'écriture
MUE Musique, ensembles et ateliers
MUI Musique, instrument
MUL Musicologie
MUS Musique
NRL Sciences neurologiques
NUT Nutrition
OPH Ophtalmologie
OPM Optométrie
OPP Optique physiologique (sciences de la vision)
ORA Orthophonie - audiologie
ORT Orthophonie
PAA Anatomie et physiologie animales
PAL Sciences infirmières (soins infirmiers)
PBC Pathologie et biologie cellulaire
PDT Pédiatrie
PEF Petite enfance et famille
PGM Pharmacogénomique
PHI Philosophie
PHL Pharmacologie
PHA Pharmacie
PHM Pharmacie
PHT Physiothérapie
PHY Physique
PLU Pluridisciplinaire
POL Science politique
PPA Psychopédagogie et andragogie
PSE Psychoéducation
PSL Physiologie
PSS Pédagogie universitaire des sciences de la santé
PST Psychiatrie
PSY Psychologie
PTM Pathologie et microbiologie (méd. vét.)
PTR Théologie pratique
RAD Radiologie diagnostique
REA Réadaptation (générale)
REI Relations industrielles
SAB Santé buccale
SBP Sciences biopharmaceutiques
SCI Sciences de l'information
SCV Sciences de la vision
SHA Sciences humaines appliquées
SMC Sciences cliniques
SOI Sciences infirmières (soins infirmiers)
SOL Sociologie
SOM Sciences infirmières et médecine
SPS Société, politique publique et santé
SPU Santé publique
SPV Santé publique vétérinaire
SRL Sciences des religions
SRS Résidence en médecine dentaire
SST Santé et sécurité du travail
STO Stomatologie
STS Statistiques sociales
STT Statistique
SVS Service social
THB Études bibliques
THL Théologie
THP Théologie pastorale (pratique)
TRA Traduction
TXL Toxicologie
TXM Toxicomanie
URB Urbanisme
VSS Vieillissement, santé et société

Université de Montréal

Faculté de l'aménagement
Études supérieures

Section 1 - Table des matières

Introduction 1-1

Coordonnées générales de la Faculté 1-1

Direction 1-1

Personnel enseignant 1-1

Corporations professionnelles 1-2

Frais facultaires et frais de cotisation 1-2

Programmes d'études

- Aménagement 1-3
- Architecture 1-7
- Design 1-8
- Urbanisme 1-9

À jour le 1er juillet 2011

FACULTÉ DE L'AMÉNAGEMENT

Introduction

L'aménagement est l'intervention humaine sur le cadre de vie des sociétés et des individus de l'objet jusqu'au bâtiment, à la ville et à la région. Cette intervention porte à la fois sur le milieu construit et sur l'environnement naturel et vise autant la conservation et la mise en valeur des milieux existants que la création de nouveaux milieux. Elle exige ainsi la contribution des professionnels que sont l'architecte, l'architecte paysagiste, le designer industriel, le designer d'intérieur et l'urbaniste. De plus, dans le contexte d'une société toujours en évolution, ces professionnels doivent s'appuyer sur le développement de nouveaux champs de connaissance et de nouvelles stratégies. C'est pourquoi la Faculté de l'aménagement non seulement forme des professionnels dans les disciplines de l'aménagement, mais contribue également à l'évolution de ces disciplines en encourageant la recherche, en particulier aux études supérieures, et en se dotant d'outils, informatiques notamment, indispensables à sa double vocation de formation professionnelle et de milieu de recherche.

Créée en 1968, la Faculté de l'aménagement était à l'origine constituée de deux départements : l'École d'architecture, fondée en 1959, et l'Institut d'urbanisme, fondé en 1961. Elle s'est dotée de deux nouveaux départements en 1978 : l'École d'architecture de paysage et l'École de design industriel. Aujourd'hui, la Faculté compte quelque 60 professeurs réguliers et plus de 1 400 étudiants. Y sont dispensés 15 programmes répartis sur les trois cycles d'études universitaires. Ces programmes sont les suivants :

- deux baccalauréats préprofessionnels, un en sciences, architecture; l'autre en architecture de paysage;
- des baccalauréats professionnels en architecture de paysage, en design industriel, en design d'intérieur et en urbanisme;
- des mineures en design des jardins et en urbanisme;
- une M. Sc. A. (aménagement) qui regroupe quatre options, à savoir : aménagement; conservation de l'environnement bâti; design et complexité; montage et gestion de projets d'aménagement;
- une maîtrise individualisée (M. Sc. A) en design urbain;
- des maîtrises professionnelles en architecture et en urbanisme;
- des D.É.S.S. en design de jeux; en gestion urbaine pour les pays en développement; en montage et gestion de projets d'aménagement;
- enfin, un Ph. D. en aménagement.

Avec une vingtaine d'unités de recherche, dont trois chaires et de nombreuses collaborations avec des groupes associés, la Faculté de l'aménagement constitue un pôle de recherche offrant une diversité de champs d'études porteurs dans les disciplines de l'aménagement. L'étendue de la recherche représente, pour les étudiants de la Faculté de l'aménagement, un atout de taille dans un contexte où le développement de nouveaux savoirs est garant de la richesse de la formation.

Coordonnées générales de la Faculté

Pavillon de la Faculté de l'aménagement
2940, chemin de la Côte Sainte-Catherine
www.ame.umontreal.ca

	Bureau	Tél. : (514)
École d'architecture	2076	343-6007
École d'architecture de paysage	4055-1	343-5867
École de design industriel	1037	343-7556
Institut d'urbanisme	3072	343-6865

Direction

Doyen : Giovanni De Paoli
Vice-doyenne aux affaires académiques : Manon Guité
Vice-doyenne aux études supérieures : Tiiu Vaikla-Poldma
Vice-doyen à la recherche et secrétaire de faculté : Paul Lewis
Adjointe au doyen : Anne-Marie Labrecque
Directrice administrative : Natalie Cyr
Directrice de la bibliothèque : Isabelle Séguin

Direction des départements

École d'architecture : Anne Cormier
École d'architecture de paysage : Paul Lewis (intérim)
École de design industriel : Philippe Lalande
Institut d'urbanisme : Franck Scherrer

Personnel enseignant

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

École d'architecture

Directrice : Anne Cormier

Professeurs titulaires

Georges Adamczyk, B. Sp. design 3D (UQÀM), M. Sc. A. aménagement (Montréal)
Denis Bilodeau, B. Arch. (Laval), M. Sc. A. aménagement (Montréal), M. of arts (Columbia), Ph. D. architecture (Delft)
Christina Cameron, B.A. (Toronto), M.A. (Providence), Ph. D. histoire de l'art et de l'architecture (Laval), titulaire de la Chaire de recherche du Canada en patrimoine bâti
Jean-Pierre Chupin, Arch. DPLG (Nantes), Dipl. Arch. 2 (Portsmouth), M. Arch. History and Theory (McGill), Ph. D. aménagement (Montréal)
Clément Demers, B. Arch. (Montréal), M. Sc. gestion de projet (UQÀM)
Giovanni De Paoli, M. Sc. A. aménagement (Montréal), Dottore in architettura (Torino), Ph. D. aménagement (Montréal), doyen
Manon Guité, B. Arch., M. Urb. (Montréal), vice-doyenne aux affaires académiques
Jacques Lachapelle, B. Arch., M. Sc. A. aménagement (Montréal), Ph. D. histoire (Laval)
Irena Latek, M. Arch. (Varsovie)
Alessandra Ponte, Dipl. Arch. (Venise), Dottore in architettura (Venise)
Roger Bruno Richard, B. Arch. (Laval), M. Arch. (Berkeley)

Professeurs agrégés

Pierre Boyer-Mercier, B. Arch. (Montréal)
Anne Cormier, B. Sc. Arch., B. Arch. (McGill), C.E.A.A. architecture urbaine (Paris-Villemin)
Alan J. Knight, Dipl. Arch. (Londres)
Daniel Pearl, B. Sc. Arch., B. Arch. (McGill)
Temy Tidafi, Dipl. d'État en arch. (Alger), M. Sc. A. aménagement, Ph. D. aménagement (Montréal)

Professeurs adjoints

Manon Asselin, B. Sc. Arch., B. Arch., M. Arch. History and Theory (McGill)
Claudine Déom, B. Sc. urbanisme, M.A. histoire de l'art, Ph. D. histoire de l'art (UQÀM)
Gonzalo Lizarralde, Arch. (Bogota), M. Arch. (McGill), Ph. D. aménagement (Montréal)
Valérie Mahaut, Licence Ing. civil Arch., D.É.A. Sciences appliquées, Ph. D. Sciences appliquées (UCL)
Nicholas Roquet, B.A. (McGill), B. Arch., M. Sc. A. aménagement (Montréal)

Professeurs associés

Pierre Boudon, Licence es Lettres (Sorbonne), Doctorat (Nanterre), Doctorat d'état (Paris III)
Dinu Bumbaru, B. Arch (Montréal), M.A. (York, UK)
Jean-Louis Cohen, Arch. DPLG (UP6), D.É.A., Ph. D. histoire de l'art (EHESS)
Dan S. Hanganu, B. Arch. (Bucarest)
Phyllis Lambert, M. S. Arch. (Illinois Institute of Technology, Chicago), Dr.h.c.Eng. (Technical University of Nova Scotia), Dr.h.c. (Montréal), D. Litt. (McGill), LL. D. (Concordia), LL. D. (Bishop)
Bernard Gilles Lefebvre, B. Arch., M. Arch. (McGill), Maîtrise en sc. de l'administration (UQÀM)
Romedi Passini, E.T.H. (Zurich), Ph. D. (Penn. State)
Jean-François Rotgé, Arch. DPLG (Paris), M. Sc. A., Ph. D. aménagement (Montréal)

Professeurs émérites

Colin H. Davidson
Jean-Claude Marsan
Claude Parisel

ÉCOLE D'ARCHITECTURE DE PAYSAGE

Directeur intérimaire : Paul Lewis

Professeurs titulaires

Gérald Domon, B. Sc. biologie (Montréal), M. Urb. (Montréal), Ph. D. aménagement (Montréal)

Peter Jacobs, M. Arch. (Harvard), M.L.A. (Harvard), B.A. génie civil (Antioch)

Philippe Poullaouec-Gonidec, D.N.B.A. (Brest), M. Sc. A. aménagement (Montréal), titulaire de la Chaire en paysage et environnement et de la Chaire UNESCO paysage et environnement

Professeurs agrégés

Robert Kasisi, M. Sc. sciences de l'environnement (UQÀM), Ph. D. aménagement (Montréal)

John MacLeod, B.E.S. (Manitoba), M.L.A. (Manitoba)

Bernard St-Denis, B.A.P. (Montréal), M. Sc. A. aménagement (Montréal)

Nicole Valois, B.A.P. (Montréal), C.E.A. (Paris-La Villette), D.É.A. (Paris-La Villette)

Professeure adjointe

Danielle Dagenais, B. Sc. Agr. (McGill), M. Sc. A. (Polytechnique), Ph. D. aménagement (Montréal)

Professeur agrégé sous octroi

Sylvain Paquette, B. Sc. biologie (UQÀM), M. Sc. A. aménagement (Montréal), Ph. D. aménagement (Montréal), postdoctorat (CNRS/Paris 1 Panthéon-Sorbonne)

ÉCOLE DE DESIGN INDUSTRIEL

Directeur : Philippe Lalande

Professeurs titulaires

Luc Courchesne, B.D. (Nova Scotia College of Art and Design, Halifax), M.S.V.S. (Massachusetts Institute of Technology)

Pierre De Coninck, DUT Génie mécanique (I.U.T. Valenciennes), Ing. génie mécanique (Univ. Technologie de Compiègne), M. Sc. A. aménagement, Ph. D. aménagement (Montréal), Postdoctorat développement durable (Sherbrooke)

Philippe Lalande, Maîtrise en design (Royal College of Art, Londres), Diplôme en D.I. (Ontario College of Art, Toronto)

Professeurs agrégés

Rabah Bousbaci, Diplôme en architecture (EPAU, Alger), C.E.A.A. (Versailles; Paris-Villemin), M. Architecture (Laval), Ph. D. aménagement (Montréal)

Tomás Dorta, Architecture (U.C.V., Caracas), M. Sc. A. aménagement, Ph. D. aménagement (Montréal)

Philippe Gauthier, B.D.I., M. Sc. A. aménagement (Montréal), D.É.A. sociologie (Toulouse), Doctorat de sociologie (EHESS, Paris)

Tatjana Leblanc, Diplôme en architecture (Berlin), Maîtrise en design industriel (KHB, Berlin), M.A. design industriel (Ohio State)

Sylvain Plouffe, B.D.I., M. Sc. A. aménagement (Montréal)

Denyse Roy, Maîtrise en muséologie (UQÀM), Maîtrise en histoire de l'art (Concordia), B.D.I. (Montréal)

Jean Therrien, B. Sc. design (UQÀM), M. Sc. A. aménagement (Montréal)

Tiiu Vaikla-Poldma, B.I.D. Interior Design (Ryerson University), M.A. Education, Ph. D. Doctor of Philosophy (McGill), vice-doyenne aux études supérieures

Professeurs adjoints

Louis-Martin Guay, B.A. enseignement art dramatique (UQÀM), M. Sc. études cinématographiques (Montréal)

Anne Marchand, M. Sc. A. aménagement (Montréal), Ph. D. (Calgary)

Richard Martel, B. Arch. (Laval) B.Sp. design environnement (UQÀM), Maîtrise en administration publique (ÉNAP)

Marie-Josèphe Vallée, Diplômée de l'École des Beaux-Arts de Lille (France), B. Arch., M. Sc. A. aménagement (Montréal)

Professeurs associés

Carmelo Di Bartolo, Diplôme designer industriel (Instituto Europeo di Design, Milan)

Luc Mayrand, B.D.I. (Montréal), Art Centre College of Design (Los Angeles)

INSTITUT D'URBANISME

Directeur : Franck Scherrer

Professeurs titulaires

Gérard Beaudet, B.Arch., M. Urb. (Montréal)

Jacques Fisette, B.A.A. (Sherbrooke), M. Urb., Ph. D. aménagement (Montréal), Dipl. I.C.T. (Ottawa)

Michel Gariépy, B.Ing. (McGill), M. Urb. (Montréal), Ph. D. Planning Studies (University of London, Londres)

Marie Lessard, B. Arch. (Montréal), M. Phil. Town Planning (London)

Paul Lewis, B.A. géographie, Maîtrise en planification (Ottawa), Ph. D. aménagement (Montréal)

Franck Scherrer, Maîtrise en géographie (Lyon), Ph. D. Urbanisme (Paris)

Professeurs agrégés

Daniel Gill, B. Sc. géographie (UQÀM), M.ATDR (Laval), en congé du 1er juin au 30 novembre 2011

Michel Guenet, B.A. géographie, M.A. géographie, Ph. D. géographie (Laval)

Isabelle Thomas-Maret, M.A. géographie et aménagement de l'espace, Ph. D. géographie et aménagement de l'espace (Sorbonne)

Professeurs adjoints

Sandra Breux, B. Sc. politique (Lille), M. Sc. A. politique, Ph. D. géographie (Laval)

Jean-Philippe Meloche, B. Sc. économie (Sherbrooke), M. Sc. économie (Montréal), Ph. D. géographie (Montréal)

Paula Negron, B. Arch., M. Urb. (Mexico), Ph. D. aménagement (Montréal)

Michel M. Raynaud, D.P.L.G. Arch., D.E.A. Urb. (Paris), Ph. D. aménagement (Montréal)

Juan Torres, B. Arch. (Mexico), M. Urb., Ph. D. aménagement (Montréal)

CORPORATIONS PROFESSIONNELLES

Au Québec, la profession d'architecte est régie par l'Ordre des architectes du Québec. Pour en devenir membre, il faut être titulaire du diplôme professionnel de 2e cycle en architecture, précédé du diplôme préprofessionnel en sciences, architecture; en outre, avant de se voir décerner le titre d'architecte et le droit d'exercice, il faut avoir complété un stage obligatoire et avoir réussi l'examen professionnel.

La profession d'urbaniste est régie par l'Ordre des urbanistes du Québec. Pour en devenir membre, il faut être titulaire du diplôme de 1er ou de 2e cycle en urbanisme.

Les architectes paysagistes se regroupent au sein de l'Association des architectes paysagistes du Québec.

Les designers industriels se regroupent au sein de l'Association des designers industriels du Québec et de l'Association des designers industriels du Canada.

Les designers d'intérieur se regroupent au sein de la Société des designers d'intérieur du Québec et de l'Association des designers d'intérieur du Canada.

FRAIS FACULTAIRES

Des frais s'appliquent à certains cours ou séminaires nécessitant l'utilisation des laboratoires informatiques et/ou des ateliers techniques.

FRAIS DE COTISATION DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/frais.html

Des frais sont imposés aux étudiants de 2e et 3e cycles. Ceux-ci sont sujets à changement sans avis préalable.

Aménagement

M. Sc. A. (aménagement) **2-005-1-1**

Options :

Aménagement
Conservation de l'environnement bâti
Design et complexité
Montage et gestion de projets d'aménagement

Ph. D. (aménagement) **3-005-1-0**

M. Sc. A., maîtrise individualisée (design urbain) 2-960-1-1

D.É.S.S. (montage et gestion de projets d'aménagement) 2-005-1-2

Faculté de l'aménagement

Secrétariat des études supérieures : 514-343-2044
Responsable de la M. Sc. A. et du Ph. D. : Tiiu Vaikla-Poldma, vice-doyenne aux études supérieures : 514-343-2125
Responsable de l'option Conservation de l'environnement bâti : Claudine Déom : 514-343-6091
Responsable de l'option Montage et gestion de projets d'aménagement : Clément Demers : 514-343-7420
Responsable de l'option Design et complexité: Pierre De Coninck : 514-343-7909
Responsable de la M. Sc. A., Maîtrise individualisée (design urbain) : Alan Knight : 514-343-7696

Membres du Comité des études supérieures

Christina Cameron
Philippe Gauthier
Robert Kasisi
Michel M. Raynaud
Tiiu Vaikla-Poldma, présidente

Programme 2-005-1-1

M. Sc. A. (aménagement)

Objectifs

Option Aménagement

Le programme vise à former des chercheurs et à encourager le développement de la multidisciplinarité, en proposant des problématiques inhérentes aux domaines de l'aménagement, qui touchent les dimensions sociales, culturelles et physiques.

Option Conservation de l'environnement bâti

Ce programme vise à comprendre les enjeux et approches relatifs au patrimoine bâti et à développer les habiletés nécessaires pour assurer sa sauvegarde et sa mise en valeur.

Ce programme multidisciplinaire s'adresse aux étudiants et aux professionnels de différentes formations liées à la conservation du patrimoine telles que l'architecture, l'histoire, l'urbanisme, la géographie et l'histoire de l'art. Il permet de bonifier la formation et l'expérience des candidats afin d'en faire des professionnels polyvalents, mettant à contribution leur expertise en conservation dans les projets d'aménagement, qu'ils soient à l'échelle du bâtiment, d'un site ou d'un secteur.

Option Montage et gestion de projets d'aménagement

Le contenu des cours du programme proposé a comme objectif premier de fournir, à tous les futurs gestionnaires de projets, les connaissances nécessaires en vue de monter et de gérer un projet d'aménagement dans le respect de la qualité, du budget et des délais en vue de la satisfaction du client avec le produit fourni et avec les services professionnels rendus.

Option Design et complexité

Ce programme a pour double objectif de former les candidats aux conditions, méthodes et exigences de la recherche scientifique, et de compléter leur expertise professionnelle. C'est la méthode préconisée, celle de "recherche-projet" qui est garante de l'atteinte de ce double objectif, dans la mesure où, d'une part, elle implique la rédaction d'un mémoire (objectif scientifique) et, d'autre part, grâce aux cours obligatoires à teneur principalement épistémologique et méthodologique, elle assure une préparation à l'intervention en situations complexes dans un contexte international (objectif professionnel). L'acquisition de ce surcroît de responsabilité professionnelle caractérise les designers éclairés qu'appelle notre condition actuelle et future.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. A. (aménagement), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat de l'Université de Montréal préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu aux études de 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4.3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français et de l'anglais
- pour l'option Design et complexité, présenter un portfolio attestant la qualité de sa compétence professionnelle
- pour l'option Montage et gestion de projets d'aménagement, avoir travaillé dans un domaine relié à l'aménagement pendant au moins deux ans après son premier diplôme universitaire à moins que, sur recommandation du directeur du programme, le doyen ne fasse exception.

2. Scolarité

La scolarité maximale de l'option Montage et gestion de projets d'aménagement est de quatre ans à compter de l'inscription initiale.

3. Transfert

Après avoir réussi de 21 à 27 crédits du D.É.S.S. (montage et gestion de projets d'aménagement), un candidat peut être admissible à la M. Sc. A. (aménagement), option Montage et gestion de projets d'aménagement. Une recommandation du directeur du programme est alors nécessaire. Une demande d'équivalences pour les cours suivis au D.É.S.S. devra accompagner la demande d'admission du candidat.

4. Programme

Option Aménagement

Le programme de maîtrise avec mémoire comporte un minimum de 45 crédits répartis comme suit :

- un minimum de 21 crédits de cours de 2e cycle
- 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Option Conservation de l'environnement bâti

Cheminement avec mémoire

Le programme comporte un minimum de 45 crédits répartis comme suit :

- un minimum de 24 crédits de cours de 2e cycle
- 21 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Cheminement avec travail dirigé

Le programme comporte un minimum de 45 crédits répartis comme suit :

- 36 crédits de cours, dont au moins 30 crédits de 2e cycle, dont 18 crédits de cours obligatoires, 9 à 15 crédits à option, 3 à 9 crédits au choix.
- 9 crédits pour le travail dirigé.

Option Montage et gestion de projets d'aménagement

Le programme de maîtrise sans mémoire comporte :

- un minimum de 39 crédits de cours répartis comme suit : 15 crédits de cours obligatoires, de 21 à 24 crédits de cours à option, de 0 à 3 crédits de cours au choix; au moins 33 de ces crédits doivent être de 2e cycle
- 6 crédits de travail dirigé, de stage professionnel ou d'atelier.

Option Design et complexité

Le programme de maîtrise avec mémoire comporte :

– un minimum de 18 crédits de cours de 2e cycle, soit 12 crédits de cours obligatoires et 6 crédits de cours au choix
– 27 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Si la préparation d'un étudiant n'est pas jugée suffisante pour les études qu'il veut entreprendre, le doyen peut exiger des cours de préparation dont le total ne peut dépasser 24 crédits.

Structure du programme

Option Aménagement

Bloc A – Obligatoire (9 cr.)

AME	6500	Fondements théoriques de l'aménagement, 3 cr.
AME	6501	Pratiques de l'aménagement, 3 cr.
AME	6502	Les méthodologies de la recherche, 3 cr.

Bloc B – Option (6 cr.)

En accord avec son directeur, l'étudiant choisit deux cours en fonction du contenu de son projet de recherche.

Cours facultaires

AME	6420	Séminaire de lectures dirigées I, 3 cr.
AME	6421	Séminaire de lectures dirigées II, 3 cr.

Cours en design

AME	6503	Recherche en design : enjeux et méthodes, 3 cr.
AME	6816	Problématiques en design contemporain, 3 cr.
AME	6817	Théories du projet, 3 cr.

Cours en architecture de paysage

AME	6113	Écologie du paysage, 3 cr.
AME	6144	Concept du paysage, 3 cr.

Cours en architecture

AME	6047	Industrialisation du bâtiment, 3 cr.
AME	6101	Travail dirigé 1, 3 cr.
AME	6210	Histoire des théories de la conservation, 3 cr.
AME	6305	Séminaire en technologie du bâtiment, 3 cr.
AME	6310	Pratique professionnelle en conservation, 3 cr.
AME	6311	Méthodologie d'évaluation d'un site, 3 cr.
AME	6410	Atelier de recherche I, 3 cr.
AME	6411	Atelier de recherche II, 3 cr.
AME	6412	Cadres de gestion en conservation, 3 cr.
AME	6605	Méthodologie de la modélisation, 3 cr.
ARC	6863	Laboratoire spécialisé en CAO, 3 cr.
ARC	6883	Formes architecturales et urbaines, 3 cr.

Cours en urbanisme

URB	6281	Théories, pratiques de la planification, 3 cr.
URB	6741	Promotion immobilière et habitat urbain, 3 cr.
URB	6742	Dynamique des habitats urbains, 3 cr.
URB	6752	Courants contemporains en urbanisme, 3 cr.
URB	6772	Éval. environnementale/planif. de projet, 3 cr.
URB	6857	Projets et financement international, 3 cr.

Bloc C – Choix (6 cr.)

À choisir dans le répertoire de la maîtrise en aménagement, dans les autres répertoires de la Faculté de l'aménagement, dans ceux de l'Université de Montréal ou des autres universités montréalaises.

Bloc D – Recherche et mémoire (24 cr.)

AME	6810	Définition du sujet de recherche, 3 cr.
AME	6811	Définition de la méthode de la rech., 3 cr.
AME	6812	Cueillette des données, 3 cr.
AME	6813	Plan de rédaction de mémoire, 3 cr.
AME	6814	Mémoire, 12 cr.

Option Conservation de l'environnement bâti

Cheminement avec mémoire

Bloc A – Obligatoire (18 cr.)

AME	6210	Histoire des théories de la conservation, 3 cr.
AME	6310	Pratique professionnelle en conservation, 3 cr.
AME	6311	Méthodologie d'évaluation d'un site, 3 cr.
AME	6412	Cadres de gestion en conservation, 3 cr.
AME	6431	Mise en valeur des ensembles urbains, 3 cr.
AME	6502	Les méthodologies de la recherche, 3 cr.

Bloc B – Option (3 cr.)

AME	6080	Stage en conservation, 6 cr.
AME	6144	Concept du paysage 3 cr.
AME	6232	Recherches actuelles en conservation, 3 cr.
AME	6234	L'architecture canadienne avant 1940, 3 cr.
AME	6330	Conservation des bâtiments et ouvrages, 3 cr.
AME	6334	Conservation : pierre et maçonneries, 3 cr.
AME	6335	Conservation de l'enveloppe du bâtiment, 3 cr.
AME	6433	Questions de gestion en conservation, 3 cr.
AME	6501	Pratiques des disciplines en aménagement, 3 cr.
URB	6286	Histoire de l'urbanisme, 3 cr.
URB	6741	Promotion immobilière et habitat urbain, 3 cr.
URB	6751	Analyse de milieu et design urbain, 3 cr.
URB	6771	Développement urbain durable, 3 cr.

Bloc C – Choix (3 cr.)

À choisir dans le répertoire de la maîtrise en aménagement, dans les autres répertoires de la Faculté de l'aménagement, dans ceux de l'Université de Montréal ou des autres universités montréalaises.

Bloc D – Recherche et mémoire (21 cr.)

AME	6810	Définition du sujet de recherche, 3 cr.
AME	6812	Cueillette des données, 3 cr.
AME	6813	Plan de rédaction de mémoire, 3 cr.
AME	6814	Mémoire, 12 cr.

Cheminement avec travail dirigé

Bloc A – Obligatoire (18 cr.)

AME	6210	Histoire des théories de la conservation, 3 cr.
AME	6310	Pratique professionnelle en conservation, 3 cr.
AME	6311	Méthodologie d'évaluation d'un site, 3 cr.
AME	6412	Cadres de gestion en conservation, 3 cr.
AME	6431	Mise en valeur des ensembles urbains, 3 cr.

AME	6502	Les méthodologies de la recherche, 3 cr.

Bloc B – Obligatoire – Travail dirigé (9 cr.)

AME	6101	Travail dirigé I, 3 cr.
AME	6102	Travail dirigé 2, 3 cr.
AME	6103	Travail dirigé 3, 3 cr.

Bloc C – Option (min. 9 cr.; max. 15 cr.)

AME	6080	Stage en conservation, 6 cr.
AME	6144	Concept du paysage 3 cr.
AME	6232	Recherches actuelles en conservation, 3 cr.
AME	6234	L'architecture canadienne avant 1940, 3cr.
AME	6330	Conservation des bâtiments et ouvrages, 3 cr.
AME	6334	Conservation : pierre et maçonneries, 3 cr.
AME	6335	Conservation de l'enveloppe du bâtiment, 3 cr.
AME	6433	Questions de gestion en conservation, 3 cr.
AME	6501	Pratiques des disciplines en aménagement, 3 cr.
URB	6286	Histoire de l'urbanisme, 3 cr.
URB	6741	Promotion immobilière et habitat urbain, 3 cr.
URB	6751	Analyse de milieu et design urbain, 3 cr.
URB	6771	Développement urbain durable, 3 cr.

Bloc D – Choix (min. 3 cr.; max. 9 cr.)

À choisir dans le répertoire de la maîtrise en aménagement, dans les autres répertoires de la Faculté de l'aménagement, dans ceux de l'Université de Montréal ou des autres universités montréalaises.

Option Montage et gestion de projets d'aménagement

Bloc A – Obligatoire (15 cr.)

AME	6043	Planification et élaboration des projets, 3 cr.
AME	6046	Planification et contrôle des ressources, 3 cr.
AME	6070	Montage juridique et financier de projet, 3 cr.
HEC	6101	La direction et le leadership des proj., 3 cr.
4-435-9-4		Le management : les milieux et la prat., 3 cr.

Bloc B – Option (21 à 24 cr.)

Bloc B_1 – Orientation : maîtrise d'ouvrage

HEC	6108	Systèmes d'information en gestion, 3 cr.
HEC	6110	Méthodes et pratiques de négociation, 3 cr.
URB	6741	Promotion immobilière et habitat urbain, 3 cr.
URB	6751	Analyse de milieu et design urbain, 3 cr.
URB	6857	Financement international de l'habitat, 3 cr.

Bloc B_2 – Orientation : maîtrise d'oeuvre

AME	6047	Industrialisation du bâtiment, 3 cr.
AME	6410	Atelier de recherche 1, 3 cr.
AME	6412	Cadres de gestion en conservation, 3 cr.
AME	6501	Pratiques des disciplines en aménagement, 3 cr.
AME	6916	Gestion des parties prenantes, 3 cr.
HEC	6109	Gestion - approvisionnements, logistique, 3 cr.
URB	6287	Cadres juridiques de l'urbanisme, 3 cr.
URB	6771	Développement urbain durable, 3 cr.
URB	6772	Éval. environnementale / planif. de projet, 3 cr.

Bloc C – Choix (max. 3 cr.)

À choisir dans le répertoire de la maîtrise en aménagement, dans les autres répertoires de la Faculté de l'aménagement, dans ceux de l'Université de Montréal ou des autres universités montréalaises.

Bloc D – Travail de fin d'études - travail dirigé ou stage ou atelier (6 cr.)

AME	6905	Stage professionnel, 6 cr.
AME	6911	Cellule de travail dirigé, 6 cr.
AME	6917	Atelier de gestion de projets urbains, 6 cr.

Option Design et complexité

Bloc A – Obligatoire (12 cr.)

AME	6501	Pratiques de l'aménagement, 3 cr.
ou		
AME	6816	Problématiques en design contemporain, 3 cr.
AME	6503	Recherche en design : enjeux et méthodes, 3 cr.
AME	6815	Design et complexité, 3 cr.
AME	6817	Théories du projet, 3 cr.

Bloc B – Choix (6 cr.)

À choisir, avec l'accord obligatoire du directeur de recherche, parmi les cours universitaires disponibles, pour compléter les aspects de la recherche propres à un contenu particulier.

Bloc C – Recherche et mémoire (27 cr.)

AME	6616	Recherche, 3 cr.
AME	6617	Recherche, 3 cr.
AME	6618	Recherche, 3 cr.
AME	6619	Recherche, 3 cr.
AME	6620	Recherche-projet, 3 cr.
AME	6621	Recherche-projet, 3 cr.
AME	6622	Recherche-projet, 3 cr.
AME	6623	Mémoire, 6 cr.

Programme 3-005-1-0

Ph. D. (aménagement)

Objectifs

L'objectif du programme est de développer l'expertise et les habiletés de recherche des étudiants dans les disciplines de l'aménagement, soit l'architecture, le design, l'architecture de paysage et l'urbanisme dans une optique multidisciplinaire.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (aménagement), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise dans un domaine pertinent ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu aux études de 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français et de l'anglais.

2. Programme

Le programme comporte :

- un minimum de 12 crédits de cours, dont 9 crédits obligatoires du niveau des études supérieures et 3 crédits au choix
- 78 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Structure du programme

Bloc A – Séminaires obligatoires (9 cr.)

AME	7301	Séminaire de doctorat I, 3 cr.
AME	7302	Séminaire de doctorat II, 3 cr.
AME	7303	Séminaire de doctorat III, 3 cr.

Bloc B – Choix (3 cr.)

Le cours au choix peut être suivi dans l'un ou l'autre des programmes de maîtrise de la Faculté de l'aménagement ou à l'intérieur d'autres programmes de l'Université.

Programme 2-960-1-1

M. Sc. A., maîtrise individualisée (design urbain)

Objectifs

Le but du programme est de former des spécialistes du design urbain aptes à intervenir dans des milieux urbains ciblés par des projets de requalification ou de revitalisation, à concevoir de nouveaux espaces urbains, tant au centre qu'en périphérie, à concevoir des ambiances urbaines et des lieux publics aux appropriations multiples. Ces compétences ont trait principalement à l'analyse de la forme urbaine, à la composition urbaine, à l'évaluation et à la gestion des projets, au travail en équipe multidisciplinaire. Elles s'appuieront sur une connaissance des processus de formation des ensembles urbains, vus dans une perspective historique et systémique. À la faveur d'une approche interdisciplinaire, l'accent est mis sur le développement d'une capacité d'analyse des ensembles urbains en vue de la formulation de diagnostics clairs, de même que sur l'élaboration de projets novateurs et sur leur suivi.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à la M. Sc. A., maîtrise individualisée (design urbain), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat, ou d'un diplôme équivalent, dans un domaine pertinent au champ d'étude considéré
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais
- démontrer une expérience en design urbain, par la soumission d'un portfolio
- soumettre deux lettres de recommandation, une lettre de motivation et un curriculum vitae (les pièces doivent être présentées en format papier et être acheminées directement à la Faculté de l'aménagement).

2. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres équivalents plein temps.

3. Programme

Le programme comporte 45 crédits répartis comme suit :

- 18 crédits d'ateliers et de séminaires spécialisés
- 12 crédits de cours portant sur la composition urbaine et sur les enjeux, le contexte et les processus
- 15 crédits alloués à la réalisation d'un travail dirigé terminal.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire – Ateliers et séminaires (18 cr.)

Diagnostic et cadre conceptuel du projet

AME	6413	Atelier en design urbain 1, 6 cr.
AME	6414	Séminaire en design urbain 1, 3 cr.

Élaboration et mise en forme du projet

AME	6415	Atelier en design urbain 2, 6 cr.
AME	6116	Séminaire en design urbain 2, 3 cr.

Bloc B – Composition urbaine (min. 3 cr.)

AME	6144	Concept de paysage, 3 cr.
URB	6751	Analyse du milieu, 3 cr.
URB	6754	Formation de l'espace urbain, 3 cr.

Bloc C – Enjeux, contexte et processus (min. 3 cr.)

AME	6043	Planification et élaboration des projets, 3 cr.
URB	6753	Méthodes et pratiques de design urbain, 3 cr.
URB	6772	Éval. environnementale/planif. de projet, 3 cr.

Bloc D – Activités dirigées (15 cr.)

AME	6915	Travail dirigé, 15 cr.

Programme 2-005-1-2

D.É.S.S. (montage et gestion de projets d'aménagement)

Objectifs

L'acquisition de connaissances et de savoir-faire permet au futur gestionnaire de projets d'aménagement de posséder les informations nécessaires pour bien fonder ses interventions, qu'il s'agisse de connaissances provenant de l'application des sciences de base ou des sciences de l'action. La formation se traduit par une excellente connaissance des techniques de montage et de gestion de projets d'aménagement, d'une part, et, par une compréhension du contexte global au sein duquel opère le gestionnaire de projets, d'autre part.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S (montage et gestion de projets d'aménagement), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat de l'Université de Montréal préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou d'un diplôme jugé équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais
- avoir travaillé dans un domaine relié à l'aménagement pendant au moins deux ans après son premier diplôme universitaire, à moins que, sur recommandation du directeur du programme, le doyen ne fasse exception.

2. Scolarité

Dans le cas d'une inscription à temps plein, la scolarité est d'un minimum de deux trimestres à compter de l'inscription initiale du candidat.

La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Transfert

Après avoir réussi de 21 à 27 crédits du D.É.S.S. (montage et gestion de projets d'aménagement) avec une moyenne d'au moins 3.0, le candidat peut être admissible à la M. Sc. A. (aménagement), option Montage et gestion de projets d'aménagement. Une recommandation du directeur du programme est alors nécessaire. Une demande d'équivalences pour les cours suivis au D.É.S.S. doit accompagner la demande d'admission du candidat.

4. Programme

Le programme comporte un minimum de 30 crédits dont 15 crédits de cours obligatoires, de 12 à 15 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix; 24 de ces crédits doivent être du niveau des études supérieures.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (15 cr.)

AME	6043	Planification et élaboration des projets, 3 cr.
AME	6046	Planification et contrôle des ressources, 3 cr.
AME	6070	Montage juridique et financier de projet, 3 cr.
HEC	6101	La direction et le leadership des proj., 3 cr.
3-435-9-4		Le management : les milieux et la prat., 3 cr.

Bloc B – Option (12 à 15 cr.)

Bloc B_1 – Orientation – Maîtrise d'ouvrage

HEC	6108	Systèmes d'information en gestion, 3 cr.
HEC	6110	Méthodes et pratiques de négociation, 3 cr.
URB	6741	Promotion immobilière et habitat urbain, 3 cr.
URB	6751	Analyse de milieu et design urbain, 3 cr.
URB	6857	Projets et financement international, 3 cr.

Bloc B_2 – Orientation – Maîtrise d'œuvre

AME	6047	Industrialisation du bâtiment, 3 cr.
AME	6410	Atelier de recherche 1, 3 cr.
AME	6412	Cadres de gestion en conservation, 3 cr.
AME	6501	Pratiques des disciplines en aménagement, 3 cr.
AME	6916	Gestion des parties prenantes, 3 cr.
HEC	6109	Gestion - approvisionnements, logistique, 3 cr.
URB	6287	Cadres juridiques de l'urbanisme, 3 cr.
URB	6771	Développement urbain durable, 3 cr.
URB	6772	Éval. environnementale / planif. de projet, 3 cr

Bloc C – Choix (max. 3 cr.)

Architecture

Maîtrise en architecture (M.Arch.) 2-010-1-0

École d'architecture, Faculté de l'aménagement

Responsable du programme : Anne Cormier : 514-343-7287

Membres du Comité des études supérieures

Georges Adamczyk
Denis Bilodeau
Jean-Pierre Chupin
Anne Cormier, présidente
Irena Latek
Alessandra Ponte
Nicholas Roquet

Programme 2-010-1-0

Maîtrise en architecture (M. Arch)

Objectifs

Ce programme comporte les six orientations suivantes : Explorations en design architectural, Conservation de l'environnement bâti, Montage et gestion de projets, Conception et modélisation assistées par ordinateur, Architecture urbaine, Design et systèmes constructifs. Il mène au stage et aux examens de l'Ordre des architectes du Québec.

Le programme professionnel de Maîtrise en architecture qui suit le programme préprofessionnel de Baccalauréat (sciences, architecture ou design architectural) est dûment accrédité par le Conseil canadien de certification en architecture et, en vertu des ententes de réciprocité avec les autres provinces du Canada et l'accord de libre-échange avec les États-Unis, ses diplômés ont accès au marché de l'Amérique du Nord.

" Au Canada, toutes les associations provinciales recommandent, comme préalable au permis d'exercice, l'obtention d'un grade universitaire conféré par un programme professionnel accrédité. Le Conseil canadien de certification en architecture (CCCA), seul organisme autorisé à accréditer les programmes professionnels canadiens en architecture, accorde l'accréditation à deux niveaux de grades universitaires : le Baccalauréat en architecture et la Maîtrise en architecture. Un programme peut se voir octroyer un terme d'accréditation de cinq, trois ou deux ans, selon son degré de conformité aux normes de formation établies. Les programmes de Maîtrise peuvent être composés d'un grade préprofessionnel de 1er cycle et d'un grade professionnel de 2e cycle, lesquels, lorsque acquis successivement, constituent une formation professionnelle accréditée. Toutefois, pris isolément, le grade préprofessionnel n'est pas reconnu comme un grade accrédité. "

Explorations en design architectural

Cette orientation pousse plus loin la démarche architecturale classique. Celle-ci est proposée comme un temps de recherche et de réflexion sur la génération des idées plutôt que sur la stricte composition. Elle est ouverte à des thématiques contemporaines, disciplinaires ou transversales. Cette orientation vise à permettre aux futurs architectes de se donner une démarche conceptuelle fondée sur la rigueur de la recherche en architecture et sur la capacité à développer une attitude réflexive dans leur pratique du projet.

Conservation de l'environnement bâti

Reliée à l'option de même nom de la M. Sc. A. (aménagement), cette orientation cherche principalement à former les futurs architectes en fonction de ce marché en expansion qu'est la restauration, la rénovation et le recyclage des bâtiments selon une approche axée sur la culture des sociétés. Cette approche vise à assurer l'intégrité de la mise en valeur dans l'environnement bâti des éléments architecturaux et des significations culturelles léguées par les générations précédentes tout en sauvegardant les énergies et les ressources.

Montage et gestion de projets d'aménagement

Reliée à l'option de même nom de la M. Sc. A (aménagement), cette orientation vise à familiariser l'étudiant avec les stratégies et les moyens à mettre en œuvre lors du montage et de la gestion de projets d'architecture. Il s'agit de permettre à l'étudiant d'élargir sa vision du rôle de l'architecte et d'accéder à de nouvelles pratiques touchant les décisions qui affectent la nature et la qualité des bâtiments tout en optimisant l'utilisation des ressources.

Conception et modélisation assistées par ordinateur

Cette orientation s'adresse aux étudiants qui veulent acquérir une connaissance approfondie de la nature et des possibilités des outils informatiques de la CAO et une capacité à développer des méthodes de travail professionnel plus productives. Elle vise donc l'assimilation des concepts algorithmiques préalables à l'utilisation courante des logiciels commerciaux et la compréhension de l'apport de l'informatique dans les tâches concernant la conception de l'environnement bâti.

Architecture urbaine

L'orientation en architecture urbaine s'adresse aux étudiants qui veulent approfondir la conception des édifices basée sur l'étude des ensembles urbains. Elle permet de développer une approche et des méthodes qui sont générées par le rapport de l'édifice projeté avec la ville qui le reçoit en tenant compte de la transformation de celle-ci. Fondée sur les travaux de création et de recherche en architecture urbaine développés à l'École d'architecture, cette orientation ouvre aux étudiants la possibilité de faire du projet architectural un projet d'intervention rationnel et critique pour l'aménagement de la ville contemporaine.

Design et systèmes constructifs

L'orientation en systèmes constructifs propose une approche innovante et intégrée de l'architecture en vue de la rendre accessible au plus grand nombre, par des technologies de reproduction mettant à contribution soit l'industrialisation, soit les ressources locales traditionnelles dans une perspective de développement durable. Issue des travaux de recherche de l'École d'architecture et appuyée par un réseau de ressources locales et internationales, cette approche permet aux étudiants de se donner des moyens et des méthodes pour travailler avec les intervenants de la construction en vue de maîtriser les procédés autant que les produits destinés à la réalisation de bâtiments performants.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.Arch., le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat préprofessionnel en architecture, B. Sc. (science, architecture ou design architectural) ou l'équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

L'admission est conditionnée par les résultats académiques obtenus et la qualité des travaux d'architecture présentés dans un portfolio qui doit être joint à la demande du candidat. Les mêmes règles s'appliquent au candidat titulaire d'un baccalauréat dans une discipline du design et pour lequel un cheminement spécifique est prévu. Pour les détails sur les consignes à suivre pour préparer le portfolio, consulter le site web de l'École d'architecture.

2. Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres équivalent plein temps. Les deux premiers trimestres doivent être suivis à temps plein.

3. Conditions particulières

Tout étudiant inscrit devra se doter d'un microordinateur portatif configuré selon les exigences de l'École d'architecture.

4. Programme

Le programme comporte 45 crédits répartis comme suit :

- 36 crédits d'atelier et de cours obligatoires
- 6 crédits de cours à option dans une des orientations offertes
- 3 crédits de cours au choix

Pour le candidat titulaire d'un baccalauréat en design de l'environnement, une formation préparatoire sera exigée, elle sera définie en fonction des cours du baccalauréat en sciences, architecture dont il n'aurait pas réussi l'équivalent dans sa formation antérieure.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire – Ateliers d'architecture (18 cr.)

ARC	6812	Atelier d'architecture avancé 1, 6 cr.
ARC	6813	Atelier d'architecture avancé 2, 6 cr.
ARC	6814	Projet final, 6 cr.

Bloc B – Obligatoire – Théories (6 cr.)

ARC	6822	Analyse de l'architecture contemporaine, 3 cr.
ARC	6823	Préparation au projet final, 3 cr.

Bloc C – Obligatoire – Pratiques (12 cr.)

ARC	6832	Sécurité du bâtiment, 3 cr.
ARC	6833	Pratique et gestion stratégique, 3 cr.
ARC	6834	Financement et gestion des coûts, 3 cr.
ARC	6844	Détails et intégration, 3 cr.

Bloc D – Option – Orientations (6 cr.)

L'étudiant doit choisir l'une des six orientations offertes et prendre, en plus de la section correspondante de l'atelier ARC 6813, deux des cours de 3 crédits qui les composent.

Bloc D_1 – Explorations en design architectural

ARC	6853	Précédents et conception architecturale, 3 cr.
ARC	6854	Études avancées en architecture, 3 cr.

Bloc D_2 – Conservation de l'environnement bâti

AME	6210	Histoire des théories de la conservation, 3 cr.
AME	6330	Conservation des bâtiments et ouvrages, 3 cr.

Bloc D_3 – Montage et gestion de projets

AME	6043	Planification et élaboration des projets, 3 cr.
AME	6046	Planification et contrôle des ressources, 3 cr.
AME	6410	Atelier de recherche 1, 3 cr.
AME	6916	Gestion des parties prenantes, 3 cr.

Bloc D_4 – Conception et modélisation assistées par ordinateur

AME	6603	Théorie de la modélisation volumique, 3 cr.
AME	6605	Méthodologie de la modélisation, 3 cr.

Bloc D_5 – Architecture urbaine

ARC	6883	Formes architecturales et urbaines, 3 cr.
ARC	6884	Territoire, paysage, architecture, 3 cr.

Bloc D_6 – Design et systèmes constructifs

AME	6047	Industrialisation du bâtiment, 3 cr.
AME	6305	Séminaire en technologie du bâtiment, 3 cr.

Bloc E – Choix (3 cr.)

À choisir parmi les cours qui suivent, dans le répertoire des cours de l'Université de Montréal ou dans ceux des autres universités montréalaises.

ARC	6851	Séminaire de recherche 1, 3 cr.
ARC	6852	Séminaire de recherche 2, 3 cr.
ARC	6863	Laboratoire spécialisé en CAO, 3 cr.

Design

D.É.S.S. (design de jeux) 2-015-1-3

École de design industriel, Faculté de l'aménagement

Pour renseignements : louis.martin.guay@umontreal.ca

Membres du Comité des études supérieures

Luc Courchesne
Louis Martin Guay

Programme 2-015-1-3

D.É.S.S. (design des jeux)

Objectifs

Le programme de design de jeux a pour objectif général de former des designers de jeux, professionnels et responsables, capables d'élaborer des concepts novateurs et pertinents, en fonction des diverses contraintes imposées. Au terme de sa formation, l'étudiant aura acquis des compétences déterminantes pour la maîtrise du processus de design de jeux, en s'appuyant sur une solide connaissance des éléments liés à sa conception et à sa gestion. Il comprendra les aspects expérientiels, interactifs et narratifs des jeux, et pourra s'intégrer efficacement dans des équipes de développement multidisciplinaires.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (design de jeux), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle, dans l'un des domaines suivants : design (industriel, d'intérieur, graphique), architecture, urbanisme ou architecture de paysage; informatique, génie, communication, études cinématographiques ou tout autre domaine pertinent

– faire preuve d'une maîtrise suffisante du français et d'une bonne connaissance de l'anglais
– soumettre une lettre de motivation personnelle, un curriculum vitae, deux lettres de références et, le cas échéant, un portfolio contenant des exemples de création de jeux ou de production multimédia, présentés sur support électronique (CD/DVD).

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de quatre ans, à compter de l'inscription initiale.

3. Programme

Le programme comporte 30 crédits, dont 24 crédits de cours obligatoires et 6 de cours à option.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (24 cr.)

AME	6043	Planification et élaboration des projets, 3 cr.
DEJ	6000	Concepts fondamentaux des jeux, 3 cr.
DEJ	6001	Atelier de design de jeux 1, 3 cr.
DEJ	6002	Atelier de design de jeux 2, 6 cr.
DEJ	6003	Jeux, expériences et interactions, 3 cr.
DEJ	6004	Narration et jeux vidéo, 3 cr.
DIN	6000	Design et approches systémiques, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

AME	6112	Significations culturelles des paysages, 3 cr.
AME	6151	Relations personne-environnement, 3 cr.
AME	6605	Méthodologie de la modélisation, 3 cr.
AME	6816	Problématiques en design contemporain, 3 cr.
AME	6817	Théories du projet, 3 cr.
ARC	6883	Formes architecturales et urbaines, 3 cr.
CIN	6011	Cinéma, jeu vidéo et fiction interactive, 3 cr.
CIN	6050	Scénarisation, technologies et création, 3 cr.
COM	2571	Interfaces et scénarisation, 3 cr.
COM	6310	Les médias et leurs usagers, 3 cr.
COM	6538	Communication, design et esthétique, 3 cr.
IFT	6330	Intelligence artificielle : introduction, 4 cr.
IFT	6840	Infographie 2D, 3 cr.
IFT	6843	Infographie 3D, 3 cr.
IFT	6845	Animation par ordinateur, 3 cr.
PHI	1255	Introduction à la philosophie de l'art, 3 cr.
PHI	3255	Esthétique contemporaine, 3 cr.
URB	6751	Analyse de milieu et design urbain, 3 cr.
URB	6753	Méthodes de design urbain, 3 cr.

Bloc C – Option (max. 3 cr.)

DEJ	6005	Stage, 3 cr.

Urbanisme

M.Urb. (urbanisme) 2-025-1-0

Options :
- Habitat et stratégies foncières et financières
- Formes urbaines et aménagement urbain
- Services urbains
- Développement urbain durable et environnement
- Gestion urbaine pour les pays en développement

D.É.S.S. (gestion urbaine pour les pays en développement) 2-026-1-0

Options :
- Habitat urbain
- Environnement urbain

Institut d'urbanisme, Faculté de l'aménagement

Pour renseignements : 514-343-5699

Membres du Comité des études supérieures
Jacques Fisette
Isabelle Thomas Maret
Marie-Odile Trépanier

Programme 2-025-1-0

M.Urb. (urbanisme)

Objectifs

L'urbanisme est un domaine de synthèse interdisciplinaire appliquée au territoire et à l'urbain. Programme professionnel donnant accès à l'Ordre des urbanistes du Québec, la M.Urb. est accréditée par l'*American Institute of Certified Planners*. Elle est reconnue par l'Institut canadien des urbanistes et par l'Association pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en aménagement et en urbanisme (francophonie).

Tout en préparant à la pratique professionnelle, la M.Urb. permet une formation plus poussée et une ouverture à de nouveaux champs d'analyse et de pratique. Le programme aborde les thèmes de l'habitat et des stratégies foncières et financières, des formes urbaines et de l'aménagement urbain, des services urbains, du développement urbain durable et de l'environnement, ainsi que de la gestion urbaine pour les pays en développement.

Il poursuit plusieurs objectifs : **1)** offrir aux bacheliers en urbanisme de parfaire leur formation par des cours approfondis et par un élargissement de leurs connaissances; **2)** permettre aux étudiants provenant d'autres disciplines d'acquérir les connaissances et les méthodes essentielles à l'urbanisme, ainsi que d'appliquer leur savoir et leur savoir-faire aux enjeux urbains; **3)** développer la capacité de concevoir et de mettre en œuvre un projet de recherche ou d'intervention en urbanisme, par la rédaction d'un mémoire ou d'un travail dirigé.

Destinataires

La M. Urb. s'adresse à des étudiants provenant de formations variées dans les disciplines de l'aménagement et du territoire, mais aussi des sciences humaines et naturelles.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.Urb., le candidat doit :
– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un baccalauréat préparant adéquatement aux études en urbanisme, ou d'un diplôme jugé équivalent
– avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
– faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

2. Programme

Le programme est de 45 crédits répartis selon l'une des modalités suivantes :

Modalité avec mémoire

- un minimum de 24 crédits de cours de 2e cycle (6 crédits d'atelier obligatoire, 3 crédits de séminaire obligatoire sur les méthodes de recherche en urbanisme, 15 crédits de cours à option ou au choix)
- 21 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Modalité avec travail de recherche dirigé

- un minimum de 36 crédits de cours dont 33 de 2e cycle (6 crédits d'atelier obligatoire, 3 crédits de séminaire obligatoire sur les méthodes de recherche en urbanisme et 27 crédits de cours ou d'activités individuelles à option ou au choix)
- 9 crédits de recherche et de rédaction d'un rapport. L'étudiant peut suivre un cheminement libre ou s'inscrire à une option parmi les 5 blocs thématiques (blocs B). Le diplôme fera mention de l'option si l'étudiant a suivi au moins 6 crédits dans les cours de ce thème et s'il effectue son mémoire ou son travail de recherche dirigé sur un sujet relié à ce thème.

Activités préparatoires

L'étudiant n'ayant pas de baccalauréat en urbanisme pourrait devoir suivre jusqu'à 15 crédits d'activités préparatoires supplémentaires, fondamentales dans le domaine de l'urbanisme, après évaluation de sa formation antérieure par la direction de l'Institut.

URB	6011	Atelier d'intégration, 3 cr.
URB	6280	Théorie de la planification et urbanisme, 3 cr.
URB	6284	Développement économique urbain, 3 cr.
URB	6287	Cadres juridiques de l'urbanisme, 3 cr.
URB	6288	Gestion du territoire et géomatique, 3 cr.

Structure du programme

Bloc A – Activités obligatoires (9 cr.)

URB	6020	Atelier d'intervention, 6 cr.
URB	6730	Méthodes de recherche en urbanisme, 3 cr.

Bloc B – Cours à option thématiques

Modalité avec mémoire

- Cheminement libre (min. 9 cr.; max. 15 cr. choisis dans au moins trois des cinq blocs)
- Cheminement avec option (min. 12 cr.; max. 15 cr. dont 6 crédits dans le bloc correspondant à l'option choisie et 6 cr. dans au moins deux des autres blocs)

Modalité avec travail de recherche dirigé

- Cheminement libre (min. 15 cr.; max. 27 cr. dont au moins 3 cr. dans chacun des 5 blocs)
- Cheminement avec option (min. 18 cr.; max. 27 cr. dont 6 crédits dans l'option choisie et au moins 3 cr. dans chacun des 4 autres blocs thématiques)

Bloc B_1 – Habitat et stratégies foncières et financières

AME	6043	Planification et élaboration des projets, 3 cr.
URB	6741	Promotion immobilière et habitat urbain, 3 cr.
URB	6742	Dynamique des habitats urbains, 3 cr.
URB	6851	Développement communautaire et urbanisme, 3 cr.

Bloc B_2 – Formes urbaines et aménagement urbain

AME	6431	Mise en valeur des ensembles urbains, 3 cr.
URB	6751	Analyse de milieu et design urbain, 3 cr.
URB	6753	Méthodes et pratiques de design urbain, 3 cr.
URB	6754	Formation de l'espace urbain, 3 cr.
URB	6853	Analyse spatiale et géomatique, 3 cr.

Bloc B_3 – Services urbains

URB	6761	Gestion des services urbains, 3 cr.
URB	6762	Planification des infrastructures, 3 cr.
URB	6767	Urbanisme, mobilité et accessibilité, 3 cr.

Bloc B_4 – Développement urbain durable et environnement

URB	6771	Développement urbain durable, 3 cr.
URB	6772	Éval. environnementale / planif. de projet, 3 cr.
URB	6773	Gestion environnementale du territoire, 3 cr.
URB	6774	Aménagement, risques et enjeux urbains, 3 cr.

Bloc B_5 – Gestion urbaine pour les pays en développement

URB	6850	Urbanisme dans les PED, 3 cr.
URB	6857	Financement international de l'habitat, 3 cr.
URB	6859	Séminaire : gestion urbaine et PED, 3 cr.

Bloc C – Activités individuelles à option (max. 6 cr.)

(Réservé à la modalité avec travail de recherche dirigé)

URB	6670	Travail individuel de recherche, 3 cr.
URB	6671	Stage en milieu professionnel, 3 cr.
URB	6672	Activité spéciale, 3 cr.

Bloc D – Cours au choix (max. 6 cr.)

(sauf pour la modalité avec mémoire, cheminement avec option, max. 3 cr.)

Cours choisis dans le répertoire de la M.Urb., dans les autres répertoires de la Faculté de l'aménagement, dans ceux de l'Université de Montréal ou dans ceux d'autres universités montréalaises, avec l'approbation de la direction de l'Institut.

Bloc E – Recherche

Modalité avec mémoire (21 cr.)

URB	6646	Projet de recherche, 3 cr.
URB	6648	Stratégie de recherche, 6 cr.
URB	6653	Recherche et rédaction du mémoire, 12 cr.

Modalité avec travail de recherche dirigé (9 cr.)

URB	6656	Projet de recherche, 3 cr.
URB	6658	Travail dirigé 1: stratégie de recherche, 3 cr.
URB	6660	Travail dirigé 2 : rédaction, 3 cr.

Programme 2-026-1-0

D.É.S.S. (gestion urbaine pour les pays en développement)

Objectifs

Le D.É.S.S. vise à réunir des étudiants des pays développés et des pays en développement, qu'ils soient dans une trajectoire de formation spécialisée ou dans une trajectoire de réorientation de leur expertise professionnelle.

Option Habitat urbain

Cerner et solutionner les problèmes d'habitat complexe des collectivités locales, intervenir dans les filières formelles et informelles d'accès au logement abordable pour les populations pauvres, et rendre plus opérationnelle l'expertise professionnelle dans la gestion stratégique des programmes d'habitat urbain (construction, réhabilitation), administrés par les niveaux local et communautaire.

Option Environnement urbain

Diagnostiquer les principaux problèmes de gestion d'environnements urbains durables (évaluation environnementale, bilan, analyse de risques...) et consolider l'expertise professionnelle dans la gestion locale stratégique de l'environnement, favorisant le parte-

nariat et le développement des secteurs informels, communautaires et associatifs dans l'offre de services urbains.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (gestion urbaine pour les pays en développement), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat préparant adéquatement aux études en urbanisme, ou d'un diplôme jugé équivalent ou détenir un diplôme de 2e cycle dans une discipline appropriée
- avoir obtenu, dans ses études antérieures, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à plein temps ou l'équivalent. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Transfert

Un candidat peut être admis à la M.Urb. pendant ou à la fin de la scolarité du D.É.S.S. (gestion urbaine pour les pays en développement). Une recommandation du Comité de gestion du programme sera alors nécessaire.

Une demande d'équivalence pour les cours suivis au D.É.S.S., mais non pour les crédits de travaux dirigés, devra accompagner la demande d'admission du candidat.

4. Programme

Le programme comporte :

- un minimum de 24 crédits de cours du niveau des études supérieures dont 12 crédits de cours obligatoires, 9 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix. Le choix des cours doit être sanctionné par le Comité de gestion du programme
- 6 crédits attribués à un travail dirigé.

Il se compose des options Habitat urbain et Environnement urbain.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

URB 6850 Urbanisme dans les PED, 3 cr.

URB 6859 Séminaire : gestion urbaine et PED, 3 cr.

Bloc B – Laboratoire obligatoire (6 cr.)

URB 6020 Atelier d'intervention, 6 cr.

Bloc C – Option (9 cr.)

Option Habitat urbain

URB 6741 Promotion immobilière et habitat urbain, 3 cr.

URB 6742 Dynamique des habitats urbains, 3 cr.

URB 6762 Planification des infrastructures, 3 cr.

URB 6857 Projets et financement international, 3 cr.

MCG 6000 Housing Seminar I, 3 cr.

Option Environnement urbain

AME 6113 Écologie du paysage, 3 cr.

URB 6771 Développement urbain durable, 3 cr.

URB 6772 Éval. environnementale / planif. de projet, 3 cr.

URB 6773 Gestion environnementale du territoire, 3 cr.

L'étudiant choisit un 3e cours parmi les cours des deux options.

Bloc D – Choix (3 cr.)

L'étudiant doit suivre un cours de 3 crédits pertinent au domaine d'études dans un établissement universitaire montréalais.

Bloc E – Travail dirigé (6 cr.)

URB 6652 Travail dirigé de fin d'études, 6 cr.

Université de Montréal

Faculté de arts et des sciences
Études supérieures

Section 2 - Table des matières

Introduction 2-1

Direction 2-1

Coordonnées générales de la Faculté 2-2

Programmes d'études

- Administration sociale 2-3
- Anthropologie 2-5
- Arts, création et technologies 2-6
- Chimie 2-7
- Commerce électronique 2-9
- Compétences professionnelles 2-10
- Criminologie 2-10
- Démographie 2-16
- Environnement et développement durable 2-17
- Études allemandes 2-20
- Études allemandes dans le contexte européen 2-22
- Études anglaises 2-22
- Études cinématographiques 2-24
- Études classiques 2-26
- Études hispaniques 2-28
- Études internationales 2-29
- Finance mathématique et computationnelle 2-33
- Géographie 2-34
- Histoire 2-38
- Histoire de l'art 2-40
- Informatique 2-42
- Linguistique 2-45
- Littérature 2-46
- Littératures de langue française 2-50
- Mathématiques 2-52
- Muséologie 2-54
- Philosophie 2-55
- Physique 2-57
- Psychoéducation 2-59
- Psychologie 2-63
- Relations industrielles 2-68
- Santé et sécurité du travail 2-71
- Science politique 2-72

- Sciences biologiques 2-75
- Sciences de l'information 2-77
- Sciences de la communication 2-80
- Sciences économiques 2-87
- Sciences humaines appliquées 2-89
- Service social 2-90
- Société, politiques publiques et santé 2-92
- Sociologie 2-94
- Statistique 2-96
- Statistiques sociales 2-97
- Traduction 2-98

À jour le 1er juillet 2011

FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES

Introduction

La Faculté des arts et des sciences a été créée en 1972, par la fusion des cinq facultés, des arts, des lettres, de philosophie, des sciences et des sciences sociales, dans le but de développer des programmes d'enseignement et de recherche multi- et interdisciplinaires. Avec ses vingt-et-un départements et cinq écoles, elle est responsable d'une gamme très étendue de champs d'études et de disciplines variés.

De plus, la mission interdisciplinaire de la Faculté l'a amenée à créer un certain nombre de programmes d'études dits facultaires, qui ne relèvent pas d'un département unique parce qu'ils font appel, dans des proportions appropriées, aux cours et aux ressources de deux ou même de plusieurs départements, et dans certains cas à quelques cours ou ressources ad hoc.

Enfin, toujours pour faciliter la recherche et les études interdisciplinaires, la Faculté a créé cinq Centres d'études, dont certains assument la gestion de programmes facultaires.

Direction

Doyen
Gérard Boismenu

Vice-doyens
Tania Saba, études de 1er cycle
Jane Jenson, études supérieures et affaires extérieures
Laurent J. Lewis, recherche
Monique C. Cormier, affaires professorales
François Courchesne, planification
Louise-Hélène Richard, recrutement et communications; secrétaire de faculté

Directrice des opérations administratives
Danielle Morin

Conseillère du doyen
Lise Bernier-Fecteau

Adjoints
Denise St-Michel, études de 1er cycle
Luc Bernier, études supérieures et affaires extérieures
Rita Buono, affaires professorales
Virginie Allard-Cameus, planification
Martine Lavoie, ressources humaines
Ginette Valois, recrutement et communications; secrétariat

Directeur de la recherche
Yves Murray

Direction des départements et écoles

Département d'anthropologie : Bernard Bernier
École de bibliothéconomie et des sciences de l'information : Clément Arsenault
Département de chimie : Robert Emery Prud'homme
Département de communication : François Cooren
École de criminologie : Jean Proulx
Département de démographie : Thomas LeGrand
Département d'études anglaises : Robert Schwartzwald
Département de géographie : Paul Comtois
Département d'histoire : Michael J. Carley
Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques : Christine Bernier
Département d'informatique et de recherche opérationnelle : Patrice Marcotte
Département de linguistique et de traduction : Mireille Tremblay
Département de littérature comparée : François Lepage, administrateur délégué
Département des littératures de langue française : Benoît Melançon
Département de littératures et de langues modernes : Georges L. Bastin
Département de mathématiques et de statistique : Véronique Hussin
Département de philosophie : Daniel Dumouchel
Département de physique : Yves Lépine
École de psychoéducation : Sophie Parent
Département de psychologie : Serge Larochelle
École de relations industrielles : Jean Charest
Département de science politique : Éric Montpetit
Département de sciences biologiques : Bernadette Pinel-Alloul
Département de sciences économiques : Michel Poitevin
École de service social : Dominique Damant
Département de sociologie : Andrée Demers

Service d'appui à la formation interdisciplinaire et à la réussite étudiante (SAFIRE)

Pavillon Lionel-Groulx
3150, rue Jean-Brillant, rez-de-chaussée
Téléphone : 514-343-6521
Courriel : info-safire@umontreal.ca
www.safire.umontreal.ca

Le SAFIRE est un centre de services pédagogiques et administratifs pour les étudiants et les départements de la Faculté. Tel que son nom l'indique, il assume plusieurs responsabilités en matière de formation interdisciplinaire et de réussite aux études. Il est impliqué dans la gestion des programmes facultaires suivants, au 1er cycle : Accès aux études universitaires, Mineure arts et sciences, Baccalauréat 120 crédits-année de transition, Baccalauréat 120 crédits-structure d'accueil et Actualisation de formation, aux cycles supérieurs : Administration sociale, Environnement et développement durable, Études internationales, Muséologie, Sciences humaines appliquées et Société, politiques publiques et santé. Il joue également un rôle conseil auprès des unités pour les études de 2e et 3e cycles.

Direction de l'enseignement de service en informatique (DESI)

Pavillon André-Aisenstadt
2920, chemin de la Tour, local 2194
Téléphone : 514-343-5805
Télécopieur : 514-343-5834
Courriel : information-desi@iro.umontreal.ca
www.desi.umontreal.ca

La Direction de l'enseignement de service en informatique offre des cours d'informatique aux étudiants de l'Université de Montréal. Ces cours sont également offerts au grand public, en particulier aux personnes désireuses de suivre une formation rapide dans une spécialité de l'informatique. Elle est rattachée au Département d'informatique et de recherche opérationnelle (DIRO) et offre des cours en initiation à l'informatique, en programmation, en formation à l'Internet, en initiation au multimédia et en informatique spécialisée.

De nombreux programmes réguliers incluent des cours de la DESI. Il est également possible de s'inscrire à l'un des programmes courts (12 à 15 crédits) de la Faculté de l'éducation permanente (FEP) et du Département d'informatique et de recherche opérationnelle (DIRO) ou au Certificat en informatique appliquée (30 crédits) offert par le DIRO. Au terme de ces programmes, composés en tout ou en partie de cours offerts par la DESI, l'étudiant obtient une attestation d'études officielle.

Les cours de la DESI sont dispensés sur le campus de l'Université de Montréal.

Centre de langues

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-1010
Téléphone : 514-343-7580

Le Centre de langues coordonne les cours des langues suivantes : allemand, anglais, arabe, catalan, espagnol, grec moderne, italien, portugais, russe. Ces cours, de niveaux élémentaire, intermédiaire et avancé, abordent les différents aspects de la langue parlée et écrite. L'approche pédagogique s'inspire de la recherche linguistique, littéraire et didactique, et fait appel aux technologies de l'information et de la communication ainsi qu'à divers supports audiovisuels. Ces cours s'adressent aux étudiants de toutes les facultés, des Écoles affiliées ainsi qu'aux étudiants libres.

Les langues asiatiques ainsi que les programmes en études est-asiatiques relèvent du Centre d'études de l'Asie de l'Est (CÉTASE). Le Centre d'études classiques gère tout ce qui touche les langues anciennes (grec ancien et latin classique).

Responsable des cours de langue allemande
Hildegard Grüter, Ph. D. littérature allemande (Montréal)

Responsable des cours de langue anglaise
Sorel Friedman, Ph. D. littérature comparée (McGill), lauréate du Prix 3M du Canada pour l'excellence en enseignement

Responsable des cours de langue arabe
Ammar Medfaï, Ph. D. sciences du langage (Lumière-Lyon 2 France)

Responsable des cours de langue espagnole
Oro Anahory-Librowicz, Ph. D. langue et littérature espagnoles (Columbia), M.A. art dramatique (UQÀM), licence ès lettres (Paris), médaillée par le roi d'Espagne

Responsable des cours de langue italienne
Gabriella Lodi, Ph. D. études françaises (Montréal), maîtrise en langues et littératures étrangères (Turin)

Coordonnées générales de la Faculté

www.fas.umontreal.ca

	Bureau	**Tél. : 514**
Pavillon Lionel-Groulx	C-1134	343-6521
Centre canadien d'études allemandes et européennes Pavillon 3744, rue Jean-Brillant Mineure en études européennes	525	343-6763
Centre d'études classiques Pavillon 3744, rue Jean-Brillant	520	343-6486
Centre d'études de l'Asie de l'Est Pavillon 3744, rue Jean-Brillant	420	343-6486
Centre d'études des religions 3333, ch. Queen-Mary, 6e étage	600-20	343-7024
Centre d'études médiévales Pavillon 3744, rue Jean-Brillant	520	343-6486
Département d'anthropologie Pavillon Lionel-Groulx	C-3016	343-6111 poste 1297
Département de biochimie Pavillon Roger-Gaudry	D-355	343-6111 poste 5193
Département de chimie Pavillon Roger-Gaudry	D-611 ou D-613	343-7058
Département de communication Pavillon Marie-Victorin	B-426	343-6111 poste 5439
Département de démographie Pavillon Lionel-Groulx	C-5008	343-6111 poste 1971
Département d'études anglaises Pavillon Lionel-Groulx	C-8132	343-5736
Département de géographie 520, ch. de la Côte-Sainte-Catherine	322	343-6111 poste 37425
Département d'histoire Pavillon Lionel-Groulx	C-6128	343-6234
Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques Pavillon Lionel-Groulx	C-2153	343-6111 poste 3678
Département d'informatique et de recherche opérationnelle Pavillon André-Aisenstadt	2143	343-6111 poste 7476
Département de linguistique et de traduction Pavillon Lionel-Groulx		
Linguistique	C-9001	343-7869
Traduction	C-9137	343-7445
Département de littérature comparée Pavillon Lionel-Groulx	C-8117	343-7255
Département des littératures de langue française Pavillon Lionel-Groulx	C-8016	343-6225
Département de littératures et de langues modernes Pavillon Lionel-Groulx	C-8092	343-6512
Département de mathématiques et de statistique Pavillon André-Aisenstadt	5186	343-6111 poste 1693
Département de philosophie 2910, boul. Édouard-Montpetit, 4e étage	409	343-6464
Département de physique Pavillon Roger-Gaudry	D-428	343-6111 p. 3168
Département de psychologie Pavillon Marie-Victorin	D-421	343-7579
Département de science politique Pavillon Lionel-Groulx	C-4016	343-6111 poste 2982
Département de sciences biologiques Pavillon Marie-Victorin	D-219	343-6585
Département de sciences économiques Pavillon Lionel-Groulx	C-6006	343-6540

Département de sociologie Pavillon Lionel-Groulx	C-5118	343-6111 poste 3769
École de bibliothéconomie et des sciences de l'information Pavillon Lionel-Groulx	C-2004	343-6044
École de criminologie Pavillon Lionel-Groulx	C-4134	343-6111 poste 39943
École de psychoéducation Pavillon Marie-Victorin	C-466	343-6111 p. 2530
École de relations industrielles Pavillon Lionel-Groulx	C-7059	343-6111 poste 1267
École de service social Pavillon Lionel-Groulx	C-7124	343-6606
Programmes Administration sociale Pavillon Lionel-Groulx	C-7112	343-7224
Programme Commerce électronique Pavillon André-Aisenstadt	2151	343-6111 p. 3492
Programme Environnement et développement durable Pavillon Marie-Victorin	F-208-2	343-7496
Programmes Études internationales Pavillon Lionel-Groulx	C-4023	343-6111 p. 40563
Programmes Finance mathématique et computationnelle Pavillon André-Aisenstadt	5253	343-6111 p. 2486
Programme Muséologie Pavillon Lionel-Groulx	C-5050	343-7351
Programme Santé et sécurité du travail Pavillon Lionel-Groulx	C-7040	343-7605
Programme Sciences humaines appliquées Pavillon Lionel-Groulx	C-5050	343-7165
Programmes Société, politiques publiques et santé Pavillon Lionel-Groulx	C-4031	343-7391

Administration sociale

Microprogramme de 2e cycle **2-259-6-0**

D.É.S.S. **2-259-1-1**

M. Sc. individualisée **2-960-1-5**

École de service social

Pour information : Secrétariat, 514-343-6605
Responsable des programmes : Claude Larivière, 514-343-7224

Membres du Comité des études supérieures
Sarah Dufour, École de psychoéducation
Claude Larivière, École de service social
André Savoie, Département de psychologie

Personnel enseignant

Pour le personnel enseignant, voir sous le bandeau Service social.

Programme 2-259-6-0

Microprogramme de 2e cycle (administration sociale)

Objectifs

Le microprogramme permet aux étudiants de développer des habiletés essentielles à la gestion d'équipes de travail ou de services sociosanitaires, pénaux ou communautaires dans le contexte actuel.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme (administration sociale), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle universitaire (baccalauréat) ou de l'équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais
- selon le cas, posséder une expérience professionnelle jugée pertinente pourrait être un atout.

2. Scolarité

La scolarité maximale est de deux années à compter de l'inscription initiale.

3. Statut étudiant

Le candidat peut s'inscrire à temps plein, à demi-temps ou à temps partiel.

4. Programme

Le Microprogramme (administration sociale) est constitué de 15 crédits de cours obligatoires.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (15 cr.)

APC	6000	Gestion des organisations, 3 cr.
APC	6002	Planification et concertation, 3 cr.
APC	6004	Gestion des conflits, 3 cr.
APC	6008	Gestion des ressources humaines, 3 cr.
APC	6017	Communication organisationnelle, 3 cr.

Programme 2-259-1-1

D.É.S.S. (administration sociale)

Objectifs

Favoriser l'acquisition et l'approfondissement de connaissances pertinentes à l'exercice de la gestion et au développement des organisations dans certains secteurs spécifiques de services : sociaux, communautaires, pénaux, correctionnels, de réadaptation, d'hébergement et de santé.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (administration sociale), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle universitaire (baccalauréat) ou de l'équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais
- selon le cas, posséder une expérience professionnelle jugée pertinente pourrait être un atout.

2. Scolarité

La scolarité du programme est de deux trimestres, équivalent temps plein. Le candidat doit cependant avoir complété les 30 crédits requis pour l'obtention du diplôme dans un délai ne dépassant pas quatre années à compter de son inscription initiale.

3. Programme

Le programme comporte 30 crédits de cours, dont au moins 24 crédits de 2e cycle.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (15 cr.)

APC	6000	Gestion des organisations, 3 cr.
APC	6002	Planification et concertation, 3 cr.
APC	6004	Gestion des conflits, 3 cr.
APC	6008	Gestion des ressources humaines, 3 cr.
APC	6017	Communication organisationnelle, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 6 cr.; max. 12 cr.)

ASA	2000G	Gérer la qualité et la performance, 3 cr.
ASA	2050G	Le changement : une opportunité, 3 cr.
ASA	6132	Marketing social, 3 cr.
31-901-06		Présentation de l'information comptable, 3 cr.
POL	3320	Politique et administration, 3 cr.
POL	3326	Évaluation des politiques publiques, 3 cr.
POL	6205	Analyse des organisations, 3 cr.
POL	6509	Méthodes d'évaluation des politiques, 3 cr.
REI	6619	Méthodes de résolutions des conflits, 3 cr.
SOL	2107	Sociologie politique, 3 cr.
SOL	2403	Sociologie des organisations, 3 cr.
SOL	6535	Sociologie de la pauvreté, 3 cr.
SOL	6654	Sociologie des politiques sociales, 3 cr.
STS	6010	Stat. sociales et politiques publiques, 3 cr.
SVS	6424	Communautés et intervention, 3 cr.
SVS	6465	Problèmes sociaux et enjeux sociaux, 3 cr.
SVS	6475	Analyse organisationnelle, 3 cr.

ou, en accord avec le comité du programme, tout autre cours pertinent. Un maximum de 6 crédits de cours de 1er cycle est permis.

Bloc C – Stage (max. 6 cr.)

APC	6014	Stage supervisé en gestion, 6 cr.

ou tout autre cours approuvé par le coordonnateur de programme.

Programme 2-960-1-5

M. Sc. maîtrise individualisée (administration sociale)

Les admissions à ce programme sont suspendues.

Objectifs

La maîtrise individualisée en administration sociale vise à développer des compétences pour gérer des équipes multidisciplinaires de professionnels travaillant dans des organismes du réseau de la santé, des services sociaux, communautaire et correctionnel.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. individualisée (administration sociale), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du D.É.S.S. (administration sociale)
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3
- démontrer l'acquisition d'une expérience pertinente
- présenter un projet d'études qui sera évalué par le comité de gestion académique.

2. Scolarité

La scolarité maximale est de deux années à compter de la première inscription.

3. Programme

Le programme de la M. Sc. individualisée (administration sociale) comporte 45 crédits dont 30 qui auront déjà été obtenus par l'étudiant au cours du D.É.S.S. (administration sociale).

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (18 cr.)

APC	6000	Gestion des organisations, 3 cr.
APC	6002	Planification et concertation, 3 cr.
APC	6008	Gestion des ressources humaines, 3 cr.
APC	6009	Habiletés de gestion, 3 cr.
APC	6011	Organisations : gestion du changement, 3 cr.
APC	6015	Séminaire en administration sociale, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 6 cr.; max. 12 cr.)

APC	6004	Gestion des conflits, 3 cr.
APC	6010	Gestion des équipes de travail, 3 cr.
APC	6014	Stage supervisé en gestion, 6 cr.

Bloc C – Choix (min. 3 cr.; max. 9 cr.)

SOL	6444	Sociologie des organisations, 3 cr.

ou tout cours approuvé par le responsable du programme.

Bloc D – Travail dirigé (12 cr.)

APC	6016	Travail dirigé, 12 cr.

Anthropologie

M. Sc. **2-050-1-0**

Ph. D. **3-050-1-0**

Département d'anthropologie

Responsable des programmes : Louise I. Paradis, 514-343-7334
Secrétariat : 514-343-6909

Membres du Comité des études supérieures
John Leavitt
Mariella Pandolfi
Isabelle Ribot
Louise I. Paradis, présidente

Personnel enseignant

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Directeur : Bernard Bernier

Professeurs titulaires
Bernard Bernier, Ph. D. (Cornell)
Gilles Bibeau, Ph. D. (Laval), MSRC
Ariane Burke, Ph. D. (New York)
Bernard Chapais, Ph. D. (Cambridge)
Claude Chapdelaine, Ph. D. (Montréal)
Robert Crépeau, Ph. D. (Montréal)
Guy Lanoue, Ph. D. (Toronto)
John Leavitt, Ph. D. (Chicago)
Deirdre Meintel, Ph. D. (Brown University)
Maria Rosaria Pandolfi, D. (E.H.E.S.S., Paris)
Louise I. Paradis, Ph. D. (Yale)
Daniel Pérusse, Ph. D. (Montréal)
Pierrette Thibault, Ph. D. (Montréal)
Paul Tolstoy, Ph. D. (Columbia), D. ès L. (Paris)
Kevin Tuite, Ph. D. (Chicago)
Michel Verdon, Ph. D. (Cambridge)

Professeurs agrégés
Marie-Pierre Bousquet, Ph. D. (Laval et Paris X-Nanterre)
Adrian Burke, Ph. D. (SUNY, Albany)
Michelle Drapeau, Ph. D. (Missouri-Columbia)
Nathalie Fernando, Ph. D. (Paris IV)
Sylvie Fortin, Ph. D. (Montréal)
Brad Lwen, Ph. D. (Laval)
Jorge Pantaleon, doctorat (Federal do Rio do Janeiro)
Bob White, Ph. D. (McGill)

Professeures adjointes
Karine Bates, Ph. D. (McGill)
Isabelle Ribot, Ph. D. (Cambridge)

Professeurs associés
Yves Monette, Ph. D. (Laval)
Françoise-Romaine Ouellette, Ph. D. (Montréal)
Jean-Michel Vidal, Ph. D. (Montréal)

Professeur invité
Ulrich Ufer, Ph. D. (E.H.E.S.S., Paris-Stuttgart)

Chercheurs invités
Christian Gates St-Pierre, Ph. D. (Montréal)
Élisabeth Papineau, Ph. D. (Montréal)
Célia Rojas Viger, Ph. D. (Montréal)
Hendrik Van Gijseghem, Ph. D. (UCSB, Californie)

Professeur émérite
Pierre Beaucage

Programme 2-050-1-0

M. Sc. (anthropologie)

Objectifs

Le programme de maîtrise en anthropologie vise à préparer l'étudiant à la recherche, à l'enseignement et prépare son implication dans des milieux de travail divers (ONG, CLSC, musées, agences de coopération internationale, certains ministères gouvernementaux). La formation se fait dans l'une des quatre sous-disciplines de l'anthropologie : ethnologie, archéologie préhistorique, anthropologie biologique et ethnolinguistique.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (anthropologie), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un B. Sc. spécialisé (anthropologie) ou d'un baccalauréat avec majeure ou mineure en anthropologie, ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
– avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
– faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

2. Programme

Le programme de la maîtrise comporte :

– un minimum de 15 crédits de cours (un minimum de 12 crédits de cours de 2e cycle et un minimum de 9 crédits de cours en anthropologie)
– 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Structure du programme

Bloc A – Option (min. 9 cr.; max. 15 cr.)
Trois séminaires ANT de niveau 6000 de 3 crédits chacun.

Ethnologie

ANT	6005	La construction théorique du social, 3 cr.
ANT	6020	Séminaire : l'imaginaire, 3 cr.
ANT	6030	Séminaire: changement social et culturel, 3 cr.
ANT	6037	Migration, famille et ethnicité, 3 cr.
ANT	6038	Étude de la religion et modernité, 3 cr.
ANT	6046	Domination et mouvements indiens, 3 cr.
ANT	6053	Étude psychoculturelle de la marginalité, 3 cr.
ANT	6056	Cultures et santé mentale, 3 cr.
ANT	6100	Séminaire d'ethnologie, 3 cr.
ANT	6114	Sém. le structuralisme de Lévi-Strauss, 3 cr.
ANT	6117	Globalisation, culture et identités, 3 cr.
ANT	6118	Anthropologie de l'espace, 3 cr.
ANT	6120	Violences contemporaines, 3 cr.
ANT	6123	Imaginaire autochtone américain, 3 cr.
ANT	6124	Anthropologie du patrimoine, 3 cr.
ANT	6125	Idéologies, mémoires et histoires, 3 cr.
ANT	6131	Ethnohistoire amérindienne, 3 cr.
ANT	6145	Anthropologie du public, 3 cr.
ANT	6150	Théories de la rencontre, 3 cr.
ANT	6154	Théories en anthropologie médicale, 3 cr.

ANT	6155	Anthropologie, société, santé, 3 cr.
ANT	6160	Cultures, justice et droits, 3 cr.
ANT	6815	Corps, pouvoirs et résistance, 3 cr.

Archéologie

ANT	6200	Séminaire d'archéologie, 3 cr.
ANT	6213	Les sociétés complexes préétatiques, 3 cr.
ANT	6220	Les sociétés de chasseurs-cueilleurs, 3 cr.
ANT	6232	Les grandes civilisations préhistoriques, 3 cr.
ANT	6235	Archéologie du navire, 3 cr.
ANT	6245	Archéologie des matériaux, 3 cr.
ANT	6258	Méthode en histoire culturelle, 3 cr.
ANT	6264	Tendances actuelles en archéologie, 3 cr.
ANT	6268	Les grands problèmes archéologiques, 3 cr.
ANT	6880Z	Archéologie du Nord-Est américain I, 3 cr.
ANT	6881	Mésoamérique ancienne, 3 cr.
ANT	6882	Archéologie du Nord-Est américain II, 3 cr.

Anthropologie biologique

ANT	6400	Séminaire de bioanthropologie, 3 cr.
ANT	6455	Biogénétique du comportement humain, 3 cr.
ANT	6456	Anthropologie, biologie et comportement, 3 cr.
ANT	6463	Paléoanthropologie, 3 cr.

Ethnolinguistique

ANT	6600	Séminaire d'ethnolinguistique, 3 cr.
ANT	6611	Dynamique sociolinguistique, 3 cr.
ANT	6626	Mythe et poétique, 3 cr.
ANT	6635	Langage de femmes, langage d'hommes, 3 cr.

Anthropologie

ANT	6461	L'approche quantitative en anthropologie, 3 cr.
ANT	6700	Problèmes actuels en anthropologie, 3 cr.
ANT	6802	Travaux pratiques, 3 cr.
ANT	6806	Pratique de terrain, 3 cr.
ANT	6810	Séminaire d'anthropologie, 27 cr.

Bloc B – Choix (max. 6 cr.)

Cours du 1er cycle ou séminaire à l'extérieur du Département d'anthropologie.

Bloc C – Recherche et mémoire (30 cr.)

ANT	6910	Séminaire de rédaction de mémoire, 3 cr.
ANT	6915	Mémoire, 27 cr.

Programme 3-050-1-0

Ph. D. (anthropologie)

Objectifs

Le programme de doctorat en anthropologie vise à former des chercheurs et des enseignants dans l'une des quatre sous-disciplines de l'anthropologie : ethnologie, archéologie préhistorique, anthropologie biologique et ethnolinguistique. Certains axes de recherche sont en ce moment privilégiés : l'anthropologie du développement, les relations ethniques, l'anthropologie médicale, l'archéologie du Nord-est américain et du Mexique, la primatologie, langue et société, l'Amérique latine et l'Asie.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (anthropologie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade équivalant à la maîtrise de l'Université de Montréal
- voir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais et d'une connaissance suffisante d'une autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

2. Programme

Le programme de doctorat comporte :

- 6 crédits obligatoires de cours de doctorat
- 84 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse
- des cours selon les besoins du candidat.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

ANT	7800	Séminaire de recherche, 3 cr.

Bloc B – Obligatoire - Entrevues tutoriales (max. 3 cr.)

ANT	7100	Tutorat, ethnologie, 3 cr.
ANT	7300	Tutorat, archéologie, 3 cr.
ANT	7500	Tutorat, bio-anthropologie, 3 cr.
ANT	7700	Tutorat, ethnolinguistique, 3 cr.

Cours choisi selon le sujet de thèse.

Bloc C – Recherche et thèse (84 cr.)

ANT	7915	Thèse, 84 cr.

Arts, création et technologies

D.É.S.S **2-960-1-2**

Faculté des arts et des sciences
avec la collaboration de la Faculté de musique

Responsable du programme : Aude Dufresne, 514-343-6111, poste 55511

Personnel enseignant

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Objectifs

L'objectif du D.É.S.S. (arts, création et technologies) est d'offrir une formation pluridisciplinaire approfondie, avec une certaine souplesse sur les compétences requises et acquises, pour que l'étudiant acquière une vision large du domaine. De façon plus spécifique, ce programme vise deux principaux objectifs : d'une part faire comprendre et amener à maîtriser les technologies aux étudiants avec une formation artistique ou en sciences humaines, de l'autre faire explorer la création artistique par les étudiants possédant une formation initiale plus technologique. Ce programme vise également à servir de point de contact entre les différents domaines disciplinaires qui interagissent afin de former les arts technologiques.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

1.1 Exigences générales

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (arts, création et technologies), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre; par exemple dans l'un des domaines suivants : communication, design, études cinématographiques, informatique, ingénierie, lettres, musique ou toute autre formation jugée pertinente
- avoir obtenu une moyenne cumulative d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais
- soumettre une lettre de motivation personnelle (max. 500 mots) précisant l'intérêt pour le programme ainsi que les grandes lignes d'un projet pédagogique en arts technologiques envisagé (projet de recherche, de création ou de stage)
- soumettre un curriculum vitae.

1.2 Connaissances préalables requises

Le candidat devra avoir réussi le cours de 1er cycle IFT 1015 Programmation 1, ou l'équivalent, avant de débuter le programme.

À l'admission, selon le dossier de l'étudiant et en lien avec le projet pédagogique, le comité des études du programme pourra imposer des crédits de cours complémentaires.

2. Scolarité

La scolarité du D.É.S.S. est de deux trimestres équivalents à plein temps. La scolarité maximale est de 4 ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Programme

Le programme de D.É.S.S. comporte 30 crédits répartis comme suit : 6 crédits de cours obligatoires, 24 crédits de cours à option, dont 6 crédits attribués à un projet de création, un stage ou un travail dirigé. Dans les blocs à option B et C, l'étudiant doit choisir des cours dans au moins deux champs disciplinaires. Lors de son D.É.S.S., l'étudiant peut suivre jusqu'à 6 crédits de cours du premier cycle. Pour les étudiants qui choisiront le cours IFT 6145 de 4 crédits, le programme comportera 31 crédits.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

ART	6001	Recherche et création : approches, 3 cr.
ART	6002	Recherche et création : méthodologies, 3 cr.

Bloc B – Option – Cours fondamentaux (min 6 cr.; max. 16 cr.)

CIN	6050	Scénarisation, technologies et création, 3 cr.
CIN	6053	Recherche et création en cinéma, 3 cr.
COM	6535	Interaction humain-ordinateur, 3 cr.
COM	6538	Communication, design et esthétique, 3 cr.
FRA	6501	Création littéraire, 3 cr.
IFT	2905	Interfaces personne-machine, 3 cr.
IFT	6145	Vision tridimensionnelle, 4 cr.
MUS	6115	Séminaire de recherche: composition 1, 3 cr.
MUS	6321	Psychoacoustique musicale, 3 cr.
MUS	6322	Organologie et acoustique instrumentale, 3 cr.
MUS	6323	Musique de création et technologies, 3 cr.
PLU	6060	Champ des études intermédiales, 3 cr.

Bloc C – Option – Complément de formation (max. 6 cr.)

CIN	2002	Pratique vidéographique , 3 cr.
CIN	2003	Pratique scénaristique, 3 cr.
COM	2571	Interfaces et scénarisation, 3 cr.
COM	3562	Applications multimédias , 3 cr.
DEJ	6003	Jeux, expérience et interactions, 3 cr.
DEJ	6007	Prototypage en jeux vidéo, 3 cr.
FRA	3500	Littérature, culture, médias, 3 cr.
FRA	3715	Écriture et nouveaux médias, 3 cr.
FRA	3825	Pratiques de l'édition numérique, 3 cr.
MUS	1300	Introduction à l'acoustique musicale, 3 cr.
MUS	1321	Analyse, synthèse et traitement des sons, 3 cr.
MUS	1323	Création musicale en langage Python, 3 cr.

Bloc D – Option – Ateliers (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

ART	6006	Captation du son, 1 cr.
ART	6007	Montage et mixage sonores, 1 cr.
ART	6008	Traitement interactif : image et son, 1 cr.
ART	6009	Captation vidéo, 1 cr.
ART	6010	Montage vidéo, 1 cr.
ART	6011	Traitement de l'image, 1 cr.
ART	6012	Animation 2D, 1 cr.
ART	6013	Modélisation et animation 3D, 1 cr.
ART	6014	Multi projection, 1 cr.
ART	6015	Capteurs, interaction-3D et mobilité, 1 cr.
ART	6016	Immersion et réalité augmentée, 1 cr.
ART	6017	Internet et Web, 1 cr.

Bloc E – Option (6 cr.)

ART	6003	Projet de création, 6 cr.
ART	6004	Stage, 6 cr.
ART	6005	Travail dirigé, 6 cr.

Chimie

M. Sc. **2-060-1-0**

Ph. D. **3-060-1-0**

Département de chimie

Responsable des programmes : André L. Beauchamp, 514-343-6446
Secrétariat : 514-343-7601

Membres du Comité des études supérieures

André L. Beauchamp
Shawn Collins
Matthias Ernzerhof
Michel Lafleur
JIle Pelletier
Karen Waldron

Personnel enseignant

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Directeur : Robert Emery Prud'homme

Professeurs titulaires
C. Géraldine Bazuin, Ph. D. (McGill)
André L. Beauchamp, Ph. D. (Montréal)
André B. Charette, Ph. D. (Rochester)
Garry Hanan, Ph. D. (Louis-Pasteur)
Stephen Hanessian, Ph. D. (Ohio State), MSRC
Joseph Hubert, Ph. D. (Montréal)
Jeffrey Wayne Keillor, Ph. D. (Alberta), en congé
Michel Lafleur, Ph. D. (Laval)
Hélène Lebel, Ph. D. (Montréal)
William Lubell, Ph. D. (California, Berkeley)
Richard Martel, Ph. D. (Laval)
Robert Emery Prud'homme, Ph. D. (Massachusetts)
Christian Reber, Ph. D. (Berne)
Pierre Thibault, Ph. D. (Montréal)
Kevin James Wilkinson, Ph. D. (INRS)
Françoise M. Winnik, Ph. D. (Toronto), détachée à demi-temps de la Faculté de pharmacie
James D. Wuest, Ph. D. (Harvard)
Davit Zargarian, Ph. D. (Ottawa)
Julian Zhu, Ph. D. (McGill)

Chercheur titulaire
Yvan Guindon, Ph. D. (Montréal)

Professeurs agrégés
Antonella Badia, Ph. D. (McGill)
Shawn Collins, Ph. D. (Ottawa)
Matthias Ernzerhof, Ph. D. (Bonn)
Richard Giasson, Ph. D. (Montréal)
Suzanne Giasson, Ph. D. (Western Ontario), rattachée à demi-temps à la Faculté de pharmacie
Radu Ion Iftimie, Ph. D. (Toronto)
Christian Pellerin, Ph. D. (Laval)
Joëlle Pelletier, Ph. D. (McGill)
Dominic Rochefort, Ph. D. (Montréal)
Sébastien Sauvé, Ph. D. (McGill)
Andreea Schmitzer, Ph. D. (Paul-Sabatier)
William Skene, Ph. D. (Ottawa)
Karen C. Waldron, Ph. D. (Alberta)

Professeurs adjoints
Dean MacNeil, Ph. D. (Dalhousie)
Jean-François Masson, Ph. D. (Arizona State)
Frank Schaper, Ph. D. (Konstanz)

Professeurs associés
Gilles Durocher, Ph. D. (Montréal)
Ralf Schirrmacher, Ph. D. (Mayence)

Chercheurs invités
Michel Gauthier, Ph. D. (Montréal)
Guoxian Liang, Ph. D. (Harbin)

Professeurs émérites
François Brisse
Denis Gravel
Jean-Claude Richer

Programme 2-060-1-0

M. Sc. (chimie)

Objectifs

La maîtrise avec mémoire est une initiation à la recherche dans un domaine particulier de la chimie. Elle comprend des cours avancés et une composante importante en recherche. L'apprentissage du chercheur (planification, réalisation et interprétation d'expériences, amélioration des connaissances scientifiques et développement de qualités critiques.) se concrétise par la rédaction et la présentation d'un mémoire.

La maîtrise sans mémoire fait une place plus grande aux cours avancés. Elle s'adresse aux étudiants déjà engagés sur le marché du travail ou désirant s'y préparer de façon plus immédiate. Elle ne permet généralement pas de poursuivre au doctorat.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (chimie), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un B. Sc. (chimie) ou d'un B. Sc. avec majeure en chimie ou d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
– avoir obtenu au 1er cycle une moyenne de 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
– faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

2. Statut étudiant

La partie recherche du programme avec mémoire doit être réalisée à temps plein.

3. Programme

Cheminement avec mémoire

Le programme de la maîtrise avec mémoire comporte :

– 9 crédits de cours (de 6 à 9 crédits choisis dans la banque de cours de 2e cycle en chimie et de 0 à 3 crédits choisis parmi les cours de la 3e année du Baccalauréat en chimie)
– 36 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Le choix de cours doit être approuvé par le directeur du Département.

Cheminement sans mémoire

Le programme de la maîtrise sans mémoire comporte :

– 21 crédits de cours, (de 15 à 21 crédits choisis dans la banque de cours de 2e cycle en chimie et de 0 à 6 crédits choisis parmi les cours de la 3e année du Baccalauréat en chimie)
– 21 crédits de stage (CHM 6930)
– 3 crédits attribués à des travaux dirigés (CHM 6935).

Le choix de cours doit être approuvé par le directeur du Département.

Programme 3-060-1-0

Ph. D. (chimie)

Objectifs

Le doctorat a pour but de former des chercheurs scientifiques de haut niveau. L'étudiant, qui a déjà des compétences en recherche, doit réaliser un projet dans un domaine bien spécifique de la chimie. À cette fin, il met à profit ses connaissances, en acquiert de nouvelles et fournit un important effort de réflexion. De plus, c'est par le biais de ce projet que l'étudiant pourra développer sa créativité et révéler son originalité.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (chimie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise en chimie avec mémoire de l'Université de Montréal ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- posséder une connaissance suffisante du français et de l'anglais; faire preuve également d'une connaissance suffisante de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

2. Programme

Le programme de doctorat comporte :

- un séminaire obligatoire de 3 crédits
- un minimum de 3 crédits de cours du niveau des études supérieures
- 84 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Le candidat pourra en outre prendre d'autres cours, selon ses besoins.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

CHM 6601 Séminaires de section, 3 cr.

Bloc B – Option (3 cr.)

Parmi les cours d'études supérieures du Département de chimie.

Bloc C – Recherche et thèse (84 cr.)

Commerce électronique

M. Sc. **2-177-1-0**

Faculté de droit, Département d'informatique et de recherche opérationnelle, HEC Montréal

Cette formation interdisciplinaire est offerte selon les objectifs et les critères établis par le programme cadre de maîtrise ad hoc dont s'est dotée l'Université de Montréal. À ce titre, elle constitue donc un cheminement spécifique de formation.

Pour information : Irmgard Klucaric, 514-343-6111, poste 3488
courriel : i.klucaric@umontreal.ca

Membres du Comité des études supérieures

Esma Aïmeur, Département d'informatique et de recherche opérationnelle, coresponsable, Axe Technologie
Vincent Gautrais, Faculté de droit, Directeur du programme, Axe Droit
Olivier Gerbé, HEC Montréal, Axe Gestion

Personnel enseignant

Des professeurs de la Faculté de droit, du Département d'informatique et de recherche opérationnelle et de HEC Montréal participent à l'enseignement dans ce programme.

Objectifs

Prendre conscience, par une réflexion multidisciplinaire, des phénomènes qui modifient à l'heure actuelle le paysage local et international du commerce, et de la forme que peuvent prendre à notre époque les rapports et les échanges commerciaux basés sur les technologies de l'information et des communications. Se situer et s'orienter intellectuellement face aux nouveaux développements dans ce domaine. Approfondir les notions et les concepts nécessaires au développement d'un esprit critique (analyse et synthèse) qui permettra d'œuvrer efficacement dans le domaine du commerce électronique. Acquérir une compétence multidisciplinaire en commerce électronique et l'utiliser dans le cadre de la recherche et du travail.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (commerce électronique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle en informatique, en droit ou en sciences de la gestion, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres. La scolarité maximale est de quatre ans à partir de l'inscription initiale. Les deux premiers trimestres doivent être suivis à temps plein.

3. Équipement informatique

Tout étudiant inscrit doit se doter d'un microordinateur portatif.

4. Programme

Le programme de la maîtrise comporte un minimum de 45 crédits, dont 19 crédits de cours obligatoires, 18 crédits de cours à option et 8 crédits attribués à un travail dirigé. Les blocs doivent être suivis dans l'ordre.

Structure du programme

Bloc A – Ateliers de transition (min. 6 cr.)

DRT	6936	Atelier en droit, 3 cr.
4-472-02		Atelier en gestion : le management dans la société d'information, 3 cr.
IFT	6800	Atelier en informatique, 4 cr.

Bloc B – Tronc commun obligatoire (13 cr.)

CEL	6001	Introduction au commerce électronique, 3 cr.
DRT	6903A	Droit et commerce électronique, 3 cr.
4-870-00		Économie numérique, 3 cr.
IFT	6801	Technologies du commerce électronique, 4 cr.

Bloc C – Option – Spécialisation (12 cr.)

Au moins 8 crédits doivent être pris dans l'un des trois axes.

Axe Technologie

IFT	6055	Protocoles de communication, 4 cr.
IFT	6180	Cryptologie : théorie et applications, 4 cr.
IFT	6243	Concepts de bases de données avancées, 4 cr.
IFT	6255	Recherche d'information, 4 cr.
IFT	6261	Traitement des connaissances, 4 cr.
IFT	6266	Algorithmes d'apprentissage, 4 cr.
IFT	6271	Sécurité informatique, 4 cr.
IFT	6561	Simulation : aspects stochastiques, 4 cr.
IFT	6580	Sujets en optimisation, 4 cr.
IFT	6802	Commerce élect.: systèmes, architectures, 4 cr.
IFT	6803	Génie logiciel du commerce électronique, 4 cr.

IFT	6804	La technologie multimédia, 4 cr.
IFT	6805	Recherche opérationnelle en e-commerce, 4 cr.

Axe Droit

DRT	6830C	Droit international public avancé, 3 cr.
DRT	6832	Mondialisation et souveraineté, 3 cr.
DRT	6870A	Propriété intellectuelle, 3 cr.
DRT	6902	Droit du cyberespace, 3 cr.
DRT	6909	Prévention et gestion des différends, 3 cr.
DRT	6923	Technologies de l'information et droit, 3 cr.
DRT	6926	Vie privée et environn. électroniques, 3 cr.
DRT	6929AàJ	Droit des techn. de l'information avancé, 3 cr.
DRT	6965O	Droit des affaires avancé, 3 cr.

Axe Gestion

4-016-00	Intelligence d'affaires, 3 cr.
4-170-00	Marketing électronique, 3 cr.
4-467-00	Stratégie et e-business, 3 cr.
4-501-95	Gestion des approvisionnements et de la logistique 3 cr.
4-702-04	Analyse et conception de système d'information, 3 cr.
4-723-04	Technologie de l'information et réingénierie des processus d'affaire, 3 cr.
4-798-00	Séminaire en commerce électronique, 3 cr.
4-970-02	Gestion du risque, contrôle & sécurité du commerce électronique, 3 cr.

Bloc D – Synthèse et travail dirigé (14 cr.)

CEL	6002	Atelier synthèse – commerce élecronique, 6 cr.
CEL	6003	Travail dirigé en commerce électronique, 8 cr.

Communication

Ph. D. (communication) 3-225-1-0

Pour tout renseignement relatif à ce programme, voir Sciences de la communication.

Compétences professionnelles

Microprogramme de 2e cycle 2-401-6-0

Responsable du programme : Joanne Côté, 514-343-5875
Information sur le programme : Éliane Nantel-Touchette, 514-343-7877

Objectifs

L'objectif principal de ce programme est de permettre aux étudiants, au-delà de leur formation disciplinaire, de se doter d'outils et de connaissances qui leur permettront de mieux répondre à certaines exigences professionnelles requises, et ce tant au sein d'organismes publics et parapublics, que d'organisations du secteur privé.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme (compétences professionnelles), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent;

ou

– être inscrit dans un programme de 1er cycle et avoir complété au moins 60 crédits, ou les deux tiers des crédits pour les programmes de plus de 90 crédits, et avoir obtenu une moyenne de 2,7 sur 4,3.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de trois ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Programme

Le microprogramme est composé de 15 crédits de cours à option du niveau des études supérieures.

Structure du programme

Bloc A - Option (15 cr.)

CPR	6001	Communiquer en milieu de travail, 3 cr.
CPR	6002	Ressources humaines-normes et pratiques, 3 cr.
CPR	6003	Enjeux et pratiques du changement, 3 cr.
CPR	6004	Comprendre les conflits, 3 cr.
CPR	6005	Organiser et diriger un projet, 3 cr.
CPR	6006	Intégrer une éthique professionnelle, 3 cr.

Criminologie

Microprogramme de 2e cycle (analyse criminologique) 2-065-6-2

Microprogramme de 2e cycle (intervention criminologique) 2-065-6-0

D.É.S.S. (sécurité intérieure) 2-065-6-1

M. Sc. 2-065-1-0

Options du cheminement avec stage :
- Analyse criminologique
- Intervention clinique

Option du cheminement avec travail dirigé :
- Sécurité intérieure

Ph. D. 3-065-1-0

École de criminologie

Responsable de la M. Sc. : Jo-Anne Wemmers, 514-343-6111 poste 4864
Responsable du Ph. D. : Carlo Morselli, 514-343-5676 ou 514-343-2116

Membres du Comité des études supérieures

Étienne Blais
Louis-Georges Cournoyer
Jo-Anne Wemmers, responsable

Personnel enseignant

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Directeur : Jean Proulx

Professeurs titulaires

Serge Brochu, Ph. D. psychologie (Montréal), Président de la commission scientifique de la Société internationale de criminologie, membre de la Société Royale du Canada, en congé
Dianne Casoni, D. Ps. psychologie (Montréal)
Marie-Marthe Cousineau, M. Sc. criminologie (Montréal), Ph. D. sociologie (UQÀM), Présidente de la Société de criminologie du Québec
Mylène Jaccoud, Ph. D. criminologie (Montréal)
Marc Ouimet, M. Sc. criminologie, Ph. D. Criminal Justice (Rutgers, NJ)
Jean Proulx, Ph. D. psychologie (Montréal)
Pierre Tremblay, M.A. philosophie (Montréal), Ph. D. criminologie (Montréal)
Jean Trépanier, licence en droit (Laval), M. Sc. criminologie (Montréal), Ph. D. criminologie (London School of Economics, Londres), en congé
Jo-Anne Wemmers, Ph. D. criminologie (Leiden)

Professeurs agrégés

Étienne Blais, Ph. D. criminologie (Montréal)
Benoit Dupont, doctorat science politique (Toulouse), Titulaire de la Chaire de recherche du Canada en sécurité, identité et technologie, Président de l'Association internationale de criminologie de langue française (AICLF), directeur du Centre International de Criminologie Comparée (CICC)
Jean-Pierre Guay, Ph. D. criminologie (Montréal), en congé
Denis Lafortune, Ph. D. psychologie (Montréal)
Carlo Morselli, Ph. D. criminologie (Montréal)
Marion Vacheret, Ph. D. criminologie (Montréal)

Professeurs adjoints

Franca Cortoni, Ph. D. psychologie (Kingston)
Louis-Georges Cournoyer, Ph. D. psychologie (Montréal)
Stéphane Guay, Ph. D. psychologie (Laval), en congé
Massimiliano Mulone, Ph. D. criminologie (Montréal)
Samuel Tanner, Ph. D. criminologie (Montréal)

Professeur invité

Estibaliz Jimmenez, M .Sc. criminologie (Université du Pays Basque), Ph. D. criminologie (Montréal)

Professeurs émérites

Maurice Cusson
Pierre Landreville
Denis Szabo, membre de la Société Royale du Canada

Programme 2-065-6-2

Microprogramme de 2e cycle (analyse criminologique)

Objectifs

Le microprogramme de 2e cycle en analyse criminologique vise deux objectifs : un premier objectif de formation continue s'adressant en priorité aux personnes sur le marché du travail qui possèdent un baccalauréat (ou l'équivalent) en criminologie (ou dans une discipline connexe) et qui éprouvent le besoin d'une formation plus poussée en analyse criminologique; et un deuxième objectif de coopération internationale s'adressant aux étudiants d'autres pays désireux de suivre des cours reliés à l'analyse criminologique qui ne sont pas offerts chez eux.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme (analyse criminologique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat (ou l'équivalent) en criminologie ou dans une discipline connexe
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- posséder deux années de pratique professionnelle dans un domaine relié à la criminologie après l'obtention du baccalauréat;
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

2. Transfert

Les cours complétés dans le cadre du microprogramme de 2e cycle (analyse criminologique) seront crédités dans l'éventualité d'un passage à la M. Sc. (criminologie). Pour accéder à la M. Sc., l'étudiant doit avoir obtenu une moyenne de 3,2 pour l'ensemble des cours suivis dans le cadre du microprogramme de 2e cycle. Des cours supplémentaires sont exigés pour compléter la scolarité prévue dans le cadre de la M. Sc.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre équivalent temps plein. La scolarité maximale est de deux ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

4. Programme

Le microprogramme comporte 12 crédits dont 3 crédits obligatoires, 9 crédits à option.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

CRI	6006	Théories de la réaction sociale, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 6 cr.; max. 9 cr.)

CRI	6221	L'analyse criminologique, 3 cr.
CRI	6222	Gestion et changement en justice pénale, 3 cr.
CRI	6223	La détermination de la peine, 3 cr.
CRI	6224	Criminologie théorique I, 3 cr.
CRI	6225	Criminologie théorique II, 3 cr.
CRI	6226	Police et sécurité privée, 3 cr.
CRI	6227	Criminologie spéciale, 3 cr.
CRI	6228	Criminalités économiques, 3 cr.
CRI	6229	Crime organisé, 3 cr.

Bloc C – Option (max. 3 cr.)

CRI	6106	Méthodes de traitement en criminologie, 3 cr.
CRI	6110	Criminologie clinique, 3 cr.
CRI	6112	Violences criminelles, 3 cr.
CRI	6113	L'expertise à la Cour en criminologie, 3 cr.
CRI	6114	Interventions cognitivo-comportementales, 3 cr.
CRI	6115	Pratique clinique auprès des victimes, 3 cr.
CRI	6116	Dynamiques et milieux d'intervention, 3 cr.
CRI	6117	Évaluation et jugement professionnel, 3 cr.
CRI	6235	Analyse d'impact en sécurité publique, 3 cr.
CRI	6530	Politiques pénales pour adultes, 3 cr.
CRI	6531	Politiques pénales pour mineurs, 3 cr.
CRI	6532	Les drogues et la question criminelle, 3 cr.
CRI	6533	Séminaire avancé de victimologie, 3 cr.
CRI	6534	Criminologie théorique III, 3 cr.

Programme 2-065-6-0

Microprogramme de 2e cycle (intervention criminologique)

Objectifs

Le microprogramme de 2e cycle en intervention criminologique vise deux objectifs : un premier objectif de formation continue s'adressant en priorité aux intervenants sur le marché du travail qui possèdent un baccalauréat (ou l'équivalent) en criminologie (ou dans une discipline connexe) et qui éprouvent le besoin d'une formation plus poussée en intervention; et un deuxième objectif de coopération internationale s'adressant aux étudiants d'autres pays désireux de suivre des cours reliés à l'intervention criminologique qui ne sont pas offerts chez eux.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme (intervention criminologique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat (ou l'équivalent) en criminologie ou dans une discipline connexe
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- posséder deux années de pratique professionnelle dans un domaine relié à la criminologie après l'obtention du baccalauréat
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

2. Transfert

Les cours suivis dans le cadre du microprogramme seront crédités dans l'éventualité d'un passage à la M. Sc. (criminologie). Pour accéder à la M. Sc., l'étudiant doit avoir obtenu une moyenne d'au moins 3,2 pour l'ensemble des cours suivis dans le cadre du microprogramme. L'étudiant devra alors suivre des cours supplémentaires pour compléter la scolarité prévue dans le cadre de la M. Sc.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre. La scolarité maximale est de deux ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

4. Programme

Le microprogramme comporte 12 crédits (3 crédits obligatoires et 9 crédits à option).

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

CRI	6007	Théories de la délinquance, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 6 cr.; max. 9 cr.)

CRI	6106	Méthodes de traitement en criminologie, 3 cr.
CRI	6110	Criminologie clinique, 3 cr.
CRI	6112	Violences criminelles, 3 cr.
CRI	6113	L'expertise à la Cour en criminologie, 3 cr.
CRI	6114	Interventions cognitivo-comportementales, 3 cr.
CRI	6115	Pratique clinique auprès des victimes, 3 cr.
CRI	6116	Dynamiques et milieux d'intervention, 3 cr.
CRI	6117	Évaluation et jugement professionnel, 3 cr.
CRI	6235	Analyse d'impact en sécurité publique, 3 cr.

Bloc C – Option (max. 3 cr.)

CRI	6221	L'analyse criminologique, 3 cr.
CRI	6222	Gestion et changement en justice pénale, 3 cr.
CRI	6223	La détermination de la peine, 3 cr.
CRI	6224	Criminologie théorique I, 3 cr.
CRI	6225	Criminologie théorique II, 3 cr.
CRI	6226	Police et sécurité privée, 3 cr.
CRI	6227	Criminologie spéciale, 3 cr.
CRI	6228	Criminalités économiques, 3 cr.
CRI	6229	Crime organisé, 3 cr.
CRI	6530	Politiques pénales pour adultes, 3 cr.
CRI	6531	Politiques pénales pour mineurs, 3 cr.
CRI	6532	Les drogues et la question criminelle, 3 cr.
CRI	6533	Séminaire avancé de victimologie, 3 cr.
CRI	6534	Criminologie théorique III, 3 cr.

Programme 2-065-1-0

M. Sc. (criminologie)

Objectifs

Modalité avec mémoire

La modalité avec mémoire en criminologie vise à offrir aux étudiants un ensemble cohérent et équilibré de cours et de séminaires couvrant les principaux secteurs de la criminologie ainsi qu'une formation avancée dans un ou plusieurs des secteurs suivants : recherche, théorie, intervention clinique, politique pénale, analyse.

Modalité avec stage

La modalité avec stage en criminologie vise à : assurer une continuité optimale entre le B.Sc., qui est un programme professionnel, et la M.Sc.; répondre plus adéquatement aux besoins des étudiants intéressés davantage par la formation professionnelle que par la recherche; accroître la compétence des candidats en termes de pratique professionnelle.

Modalité avec travail dirigé - option Sécurité intérieure

La modalité avec travail dirigé de l'option sécurité intérieure vise à former des experts qui seront en mesure de faire face à la plus grande variété possible de défis que présentent l'offre et la gestion de la sécurité. Elle permettra aux étudiants de mobiliser un ensemble de connaissances pratiques en matière de protection des espaces, des personnes et de l'information, et surtout de comprendre la nature de ces problèmes.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Option Sécurité intérieure

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.Sc. (criminologie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. spécialisé en sécurité et études policières ou en criminologie ou d'un baccalauréat par cumul de certificats jugé équivalent ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

Selon le cas, posséder une expérience professionnelle jugée satisfaisante dans le domaine de la sécurité intérieure pourrait être un atout.

Autres modalités et options

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (criminologie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. spécialisé (criminologie), ou d'un diplôme jugé équivalent, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

En plus des pièces exigées lors de la demande d'admission, les documents suivants sont requis pour la sélection des candidats :

- le curriculum vitae, dans le cas de candidats provenant de milieux professionnels;
- une lettre de motivation;
- deux lettres de recommandation de professeurs ou d'employeurs.

L'admission au programme sera limitée et les candidats sont sélectionnés après examen des pièces exigées.

2. Formation complémentaire ou préparatoire

Option Sécurité intérieure

Les étudiants en provenance de programmes de 1er cycle autres que les programmes de sécurité et études policières ou de criminologie auront besoin de mettre leurs connaissances à niveau en complétant un minimum de 12 crédits et un maximum de 30 crédits de formation complémentaire. La scolarité minimale sera alors augmentée de 1 à 2 trimestres, selon le cas.

Pour entamer la scolarité de maîtrise proprement dite, l'étudiant doit réussir sa formation complémentaire avec une moyenne de 3,2.

Autres modalités et options

Les étudiants en provenance de programmes de 1er cycle autres que le programme de criminologie ou d'un diplôme jugé équivalent auront besoin de mettre leurs connaissances à niveau en complétant un minimum de 12 crédits et un maximum de 30 crédits de formation complémentaire. Selon le nombre de crédits de cours préparatoires établi lors de l'étude du dossier, la scolarité minimale sera alors augmentée de 1 à 2 trimestres.

Pour entamer la scolarité de maîtrise proprement dite, l'étudiant doit réussir sa formation complémentaire avec une moyenne de 3,2.

3. Transfert

Option Sécurité intérieure

Les cours suivis dans le cadre du D.É.S.S. en sécurité intérieure seront crédités à la M.Sc. en criminologie, option sécurité intérieure.

Les étudiants souhaitant faire un transfert du D.É.S.S. à la maîtrise en criminologie option Sécurité intérieure devront avoir obtenu au D.É.S.S. une moyenne cumulative de 3,2.

Autres modalités et options

Les cours suivis dans le cadre d'un microprogramme en criminologie seront crédités à la M. Sc. (criminologie).

4. Scolarité

- Pour l'option Sécurité intérieure, modalité avec travail dirigé : la scolarité minimale est de trois trimestres.
- Pour les autres options, modalité avec mémoire : la scolarité minimale est de trois trimestres.
- Pour les autres options, modalité avec stage : la scolarité minimale est de quatre trimestres.

5. Programme

- La modalité avec stage en criminologie comporte 15 crédits de cours à option et 30 crédits attribués au stage et à la rédaction d'un rapport de stage.
- La modalité avec mémoire en criminologie comporte 15 crédits de cours à option et 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.
- La modalité avec travail dirigé de l'option sécurité intérieure comporte 30 crédits de cours et 15 crédits attribués à la rédaction d'un travail dirigé.

Structure du programme

Modalité avec mémoire

Bloc A – Méthodologie (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

CRI	6001	Méthodologie qualitative en criminologie, 3 cr.
CRI	6002	Méthodologie quantitative en crimino, 3 cr.
CRI	6003	Recherches cliniques et évaluatives, 3 cr.

Bloc B – Théories (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

CRI	6006	Théories de la réaction sociale, 3 cr.
CRI	6007	Théories de la délinquance, 3 cr.
CRI	6008	Théories en intervention criminologique, 3 cr.

Bloc C – Option Intervention (min. 3 cr.; max. 9 cr.)

CRI	6106	Méthodes de traitement en criminologie, 3 cr.
CRI	6110	Criminologie clinique, 3 cr.
CRI	6112	Violences criminelles, 3 cr.
CRI	6113	L'expertise à la Cour en criminologie, 3 cr.
CRI	6114	Interventions cognitivo-comportementales, 3 cr.
CRI	6115	Pratique clinique auprès des victimes, 3 cr.
CRI	6116	Dynamiques et milieux d'intervention, 3 cr.
CRI	6117	Évaluation et jugement professionnel, 3 cr.

Bloc D – Option Analyse (min. 3 cr.; max. 9 cr.)

CRI	6221	Résolution de problème en criminologie, 3 cr.
CRI	6222	Gestion et changement en justice pénale, 3 cr.
CRI	6223	La détermination de la peine, 3 cr.
CRI	6224	Criminologie théorique I, 3 cr.
CRI	6225	Criminologie théorique II, 3 cr.
CRI	6226	Police et sécurité privée, 3 cr.
CRI	6227	Criminologie spéciale, 3 cr.
CRI	6228	Criminalités économiques, 3 cr.
CRI	6229	Crime organisé, 3 cr.
CRI	6231	Criminologie et ethnicité, 3 cr.
CRI	6232	La justice réparatrice, 3 cr.
CRI	6233	Terrorisme et antiterrorisme, 3 cr.
CRI	6234	Nouvelles technologies et crimes, 3 cr.
CRI	6235	Analyse d'impact en sécurité publique, 3 cr.
CRI	6530	Politiques pénales pour adultes, 3 cr.
CRI	6531	Politiques pénales pour mineurs, 3 cr.
CRI	6532	Les drogues et la question criminelle, 3 cr.
CRI	6533	Séminaire avancé de victimologie, 3 cr.
CRI	6534	Criminologie théorique III, 3 cr.

Bloc E – Option (max. 3 cr.)

Bloc F – Recherche et mémoire (30 cr.)

CRI	6905	Projet de mémoire, 3 cr.
CRI	6910	Recherche, 6 cr.
CRI	6950	Mémoire, 21 cr.

Modalité avec stage

Option Intervention

Bloc A – Méthodologie (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

CRI	6001	Méthodologie qualitative en criminologie, 3 cr.
CRI	6002	Méthodologie quantitative en crimino, 3 cr.
CRI	6003	Recherches cliniques et évaluatives, 3 cr.

Bloc B – Théories (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

CRI	6006	Théories de la réaction sociale, 3 cr.
CRI	6007	Théories de la délinquance, 3 cr.
CRI	6008	Théories en intervention criminologique, 3 cr.

Bloc C – Concentration (min. 6 cr.; max. 9 cr.)

CRI	6106	Méthodes de traitement en criminologie, 3 cr.
CRI	6110	Criminologie clinique, 3 cr.
CRI	6112	Violences criminelles, 3 cr.
CRI	6113	L'expertise à la Cour en criminologie, 3 cr.
CRI	6114	Interventions cognitivo-comportementales, 3 cr.
CRI	6115	Pratique clinique auprès des victimes, 3 cr.
CRI	6116	Dynamiques et milieux d'intervention, 3 cr.
CRI	6117	Évaluation et jugement professionnel, 3 cr.

Bloc D – Option (max. 3 cr.)

CRI	6221	Résolution de problème en criminologie, 3 cr.
CRI	6222	Gestion et changement en justice pénale, 3 cr.
CRI	6223	La détermination de la peine, 3 cr.
CRI	6224	Criminologie théorique I, 3 cr.
CRI	6225	Criminologie théorique II, 3 cr.
CRI	6226	Police et sécurité privée, 3 cr.
CRI	6227	Criminologie spéciale, 3 cr.
CRI	6228	Criminalités économiques, 3 cr.
CRI	6229	Crime organisé, 3 cr.
CRI	6231	Criminologie et ethnicité, 3 cr.
CRI	6232	La justice réparatrice, 3 cr.
CRI	6233	Terrorisme et antiterrorisme, 3 cr.
CRI	6234	Nouvelles technologies et crimes, 3 cr.
CRI	6235	Analyse d'impact en sécurité publique, 3 cr.
CRI	6530	Politiques pénales pour adultes, 3 cr.
CRI	6531	Politiques pénales pour mineurs, 3 cr.
CRI	6532	Les drogues et la question criminelle, 3 cr.
CRI	6533	Séminaire avancé de victimologie, 3 cr.
CRI	6534	Criminologie théorique III, 3 cr.

Bloc E – Stage et rapport de stage (30 cr.)

CRI	6156*	Stage préparatoire en intervention, 6 cr.
CRI	6166	Encadrement de stage en intervention, 3 cr.
CRI	6176	Stage en intervention, 9 cr.
CRI	6186	Rapport de stage en intervention, 18 cr.

* offert uniquement aux étudiants n'ayant pas fait leur baccalauréat en criminologie.

Option Analyse criminologique

Bloc A – Méthodologie (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

CRI	6001	Méthodologie qualitative en criminologie, 3 cr.
CRI	6002	Méthodologie quantitative en crimino, 3 cr.
CRI	6003	Recherches cliniques et évaluatives, 3 cr.

Bloc B – Théories (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

CRI	6006	Théories de la réaction sociale, 3 cr.
CRI	6007	Théories de la délinquance, 3 cr.
CRI	6008	Théories en intervention criminologique, 3 cr.

Bloc C – Concentration (min. 6 cr.; max. 9 cr.)

CRI	6221	Résolution de problème en criminologie, 3 cr.
CRI	6222	Gestion et changement en justice pénale, 3 cr.
CRI	6223	La détermination de la peine, 3 cr.
CRI	6224	Criminologie théorique I, 3 cr.
CRI	6225	Criminologie théorique II, 3 cr.
CRI	6226	Police et sécurité privée, 3 cr.
CRI	6227	Criminologie spéciale, 3 cr.
CRI	6228	Criminalités économiques, 3 cr.
CRI	6229	Crime organisé, 3 cr.
CRI	6231	Criminologie et ethnicité, 3 cr.
CRI	6232	La justice réparatrice, 3 cr.
CRI	6233	Terrorisme et antiterrorisme, 3 cr.
CRI	6234	Nouvelles technologies et crimes, 3 cr.
CRI	6235	Analyse d'impact en sécurité publique, 3 cr.
CRI	6530	Politiques pénales pour adultes, 3 cr.
CRI	6531	Politiques pénales pour mineurs, 3 cr.
CRI	6532	Les drogues et la question criminelle, 3 cr.
CRI	6533	Séminaire avancé de victimologie, 3 cr.
CRI	6534	Criminologie théorique III, 3 cr.

Bloc D – Option (max. 3 cr.)

CRI	6106	Méthodes de traitement en criminologie, 3 cr.
CRI	6110	Criminologie clinique, 3 cr.
CRI	6112	Violences criminelles, 3 cr.
CRI	6113	L'expertise à la Cour en criminologie, 3 cr.
CRI	6114	Interventions cognitivo-comportementales, 3 cr.
CRI	6115	Pratique clinique auprès des victimes, 3 cr.
CRI	6116	Dynamiques et milieux d'intervention, 3 cr.
CRI	6117	Évaluation et jugement professionnel, 3 cr.

Bloc E – Stage et rapport de stage (30 cr.)

CRI	6205	Encadrement de stage en analyse, 3 cr.
CRI	6206	Stage en analyse criminologique, 9 cr.
CRI	6207	Rapport de stage en analyse crimino., 18 cr.

Modalité avec travail dirigé - option Sécurité intérieure

Bloc A – Méthodologie et outils d'analyse (min. 6 cr.; max. 9 cr.)

CRI	6001	Méthodologie qualitative en criminologie, 3 cr.
CRI	6002	Méthodologie quantitative en criminologie, 3 cr.

CRI 6221 Résolution de problème en criminologie, 3 cr.
CRI 6224 Criminologie théorique 1, 3 cr.
CRI 6227 Criminologie spéciale, 3 cr.
CRI 6701 Les données en sécurité intérieure, 3 cr.
CRI 6702 Analyse des données en sécurité, 3 cr.

Bloc B – Aspects de la sécurité intérieure (min. 15 cr.; max. 18 cr.)

CRI 6006 Théorie de la réaction sociale, 3 cr.
CRI 6007 Théories de la délinquance, 3 cr.
CRI 6226 Police et sécurité privée, 3 cr.
CRI 6720 Impacts des technologies de sécurité, 3 cr.
CRI 6721 Protections d'infrastructures complexes, 3 cr.
CRI 6722 Renseignement et enjeux sociopolitiques, 3 cr.
CRI 6723 Enjeux actuels en sécurité intérieure, 3 cr.
CRI 6724 Gouvernance de la sécurité, 3 cr.
CRI 6725 Gestion du renseignement, 3 cr.
CRI 6726 Médias, communication et sécurité, 3 cr.

Bloc C – Concentration (min. 6 cr.; max. 9 cr.)

CRI 6228 Criminalités économiques, 3 cr.
CRI 6229 Crime organisé, 3 cr.
CRI 6231 Criminologie et ethnicité, 3 cr.
CRI 6233 Terrorisme et antiterrorisme, 3 cr.
CRI 6234 Nouvelles technologies et crime, 3 cr.
CRI 6532 Les drogues et la question criminelle, 3 cr.

Bloc D – Travail dirigé (15 cr.)

CRI 6911 Rapport d'étude de cas, 15 cr.

Programme 2-065-1-2

D.É.S.S. (sécurité intérieure)

Objectifs

Modalité avec mémoire

Le D.É.S.S. vise à former des experts qui seront en mesure de faire face à la plus grande variété possible de défis que présentent l'offre et la gestion de la sécurité. Un expert en sécurité intérieure est une personne dotée d'une formation unique qui lui permet non seulement de mobiliser un ensemble de connaissances pratiques en matière de protection des espaces, des personnes et de l'information, mais surtout qui comprend la nature de ces problèmes, qui connaît leur source, leur dynamique, leur évolution et leurs conséquences sur le corps social. C'est une personne sachant mettre les phénomènes, problèmes et conflits en contexte et qui est en mesure de prendre le recul indispensable à leur évaluation.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

1.1 Exigences générales

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.Sc. (criminologie), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un B. Sc. spécialisé en sécurité et études policières ou en criminologie ou d'un baccalauréat par cumul de certificats jugé équivalent ou attester d'une formation jugée équivalente
– avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
– faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

Posséder une expérience professionnelle jugée satisfaisante dans le domaine de la sécurité intérieure serait un atout.

En plus des pièces exigées lors de la demande d'admission, les documents suivants sont requis pour la sélection des candidats:

– le curriculum vitae, dans le cas de candidats provenant de milieux professionnels
– une lettre de motivation
– deux lettres de recommandation de professeurs ou d'employeurs.

L'admission au programme est limitée et les candidats sont sélectionnés après examen des pièces exigées.

1.2. Formation complémentaire ou préparatoire

Les étudiants en provenance de programmes de 1er cycle autres que les programmes de sécurité et études policières ou de criminologie auront besoin de mettre leurs connaissances à niveau en complétant un minimum de 12 crédits et un maximum de 30 crédits de formation complémentaire. La scolarité minimale sera alors augmentée de 1 à 2 trimestres, selon le cas.

2. Scolarité

La scolarité du D.É.S.S. est de 2 trimestres équivalents plein temps. La scolarité maximale est de quatre trimestres pour un étudiant à plein temps et de six trimestres pour un étudiant inscrit à temps partiel, et ce à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Programme

Le programme comporte 30 crédits de cours de cycles supérieurs.

Structure du programme

Bloc A – Méthodologie et outils d'analyse (min. 6 cr.; max. 9 cr.)

CRI 6001 Méthodologie qualitative en criminologie, 3 cr.
CRI 6002 Méthodologie quantitative en criminologie, 3 cr.
CRI 6221 Résolution de problème en criminologie, 3 cr.
CRI 6224 Criminologie théorique 1, 3 cr.
CRI 6227 Criminologie spéciale, 3 cr.
CRI 6701 Les données en sécurité intérieure, 3 cr.
CRI 6702 Analyse des données en sécurité, 3 cr.

Bloc B – Aspects de la sécurité intérieure (min. 15 cr.; max. 18 cr.)

CRI 6006 Théorie de la réaction sociale, 3 cr.
CRI 6007 Théories de la délinquance, 3 cr.
CRI 6226 Police et sécurité privée, 3 cr.
CRI 6720 Impacts des technologies de sécurité, 3 cr.
CRI 6721 Protections d'infrastructures complexes, 3 cr.
CRI 6722 Renseignement et enjeux sociopolitiques, 3 cr.
CRI 6723 Enjeux actuels en sécurité intérieure, 3 cr.
CRI 6724 Gouvernance de la sécurité, 3 cr.
CRI 6725 Gestion du renseignement, 3 cr.
CRI 6726 Médias, communication et sécurité, 3 cr.

Bloc C – Concentration (min. 6 cr.; max. 9 cr.)

CRI 6228 Criminalités économiques, 3 cr.
CRI 6229 Crime organisé, 3 cr.
CRI 6231 Criminologie et ethnicité, 3 cr.
CRI 6233 Terrorisme et antiterrorisme, 3 cr.
CRI 6234 Nouvelles technologies et crime, 3 cr.
CRI 6532 Les drogues et la question criminelle, 3 cr.

Programme 3-065-1-0

Ph. D. (criminologie)

Objectifs

L'objectif de ce programme est de former des spécialistes dans un des domaines de la criminologie ainsi que des chercheurs autonomes.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (criminologie), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire de la M. Sc. (criminologie) avec mémoire ou attester d'une formation jugée équivalente
– avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
– faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais et d'une autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

2. Programme

Le programme comporte :

– un minimum de 9 crédits de cours (6 crédits de cours obligatoires et 3 crédits de cours au choix du niveau des études supérieures)
– 81 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

CRI	7420	Séminaire général de doctorat, 3 cr.
CRI	7430	Séminaire de thèse, 3 cr.

Bloc B – Choix (3 cr.)

Un cours du niveau des études supérieures.

Bloc C – Recherche et thèse (81 cr.)

CRI	7910	Recherche, 15 cr.
CRI	7940	Thèse, 66 cr.

Démographie

M. Sc. 2-070-1-0

Ph. D. 3-070-1-0

Département de démographie

Responsable de la M. Sc. : Simona Bignami, 514-343-7842
Responsable du Ph. D. : Norbert Robitaille, 514-343-5981
Secrétariat : 514-343-6111, poste 1971

Membres du Comité des études supérieures

Simona Bignami
Solène Lardoux
Thomas LeGrand
Norbert Robitaille

Personnel enseignant

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Directeur : Thomas LeGrand

Professeurs titulaires
Robert Bourbeau, Ph. D. démographie (Montréal)
Barthélemy Kuate Defo, Ph. D. sociologie-démographie (Wisconsin-Madison)
Thomas K. LeGrand, Ph. D. sciences économiques (Michigan)

Professeurs agrégés
Lisa Y. Dillon, Ph. D. histoire (Minnesota)
Norbert Robitaille, doctorat en démographie (Paris)

Professeures adjointes
Simona Bignami, Ph. D. démographie (Pennsylvania)
Solène Lardoux, Ph. D. démographie (Pennsylvania)

Chercheur titulaire
Bertrand Desjardins, doctorat en démographie (Lyon 2)

Professeurs associés
Jean-François Kobiané, doctorat en démographie (Louvain)
Céline Le Bourdais, Ph. D. sociologie (Brown)
Richard Marcoux, Ph. D. démographie (Montréal)
Long Mo, Ph. D. démographie (Montréal)
Nathalie Mondain, Ph. D. démographie (Montréal)
Jean-Marie Robine, D.É.S.S. Économie – expert démographe, Institut des sciences politiques (Paris I)
Leroy D. Stone, Ph. D. sociologie (Pennsylvania)
Marc Termote, doctorat en droit (Louvain)

Professeurs émérites
Hubert Charbonneau
Jacques Henripin
Évelyne Lapierre-Adamcyk
Jacques Légaré

Programme 2-070-1-0

M. Sc. (démographie)

Objectifs

Le programme de maîtrise en démographie vise à former des démographes professionnels et à initier l'étudiant à la recherche. Le mémoire est l'occasion pour l'étudiant de se mesurer à l'ensemble des problèmes que pose la pratique de la recherche démographique.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (démographie), le candidat doit

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un baccalauréat spécialisé bidisciplinaire où la démographie est l'une des deux disciplines, ou d'un baccalauréat avec mineure en démographie ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études de démographie, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
– avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
– faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

2. Programme

Le programme de maîtrise comporte :

– 21 crédits de cours
– 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Pour les étudiants qui n'ont pas fait de démographie au 1er cycle, au moins 12 crédits de cours préparatoires sont exigés.

Cours préparatoires

Bloc A – Obligatoire (9 cr.)

DMO	2200	Collecte : source des informations, 3 cr.
DMO	2311	Analyse longitudinale, 3 cr.
DMO	2312	Analyse transversale, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

DMO	2330	Techniques auxiliaires, 3 cr.
DMO	2700	Histoire de la population, 3 cr.
SOL	2020	Statistique sociale avancée, 3 cr.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire – Fondements méthodologiques (6 cr.)

DMO	6200	Méthodes de recherche et enjeux sociaux, 3 cr.
DMO	6371	Méthodes statistiques en démographie, 3 cr.

Bloc B – Option – Phénomènes démographiques (min. 6 cr.; max. 9 cr.)

DMO	6500	Fécondité et famille, 3 cr.
DMO	6501	Migration, 3 cr.
DMO	6502	Mortalité, santé et vieillissement, 3 cr.

Bloc C – Option – Méthodes avancées (min. 3 cr.; max. 9 cr.)

DMO	6305	Analyse démographique avancée, 3 cr.
DMO	6320	Démographie appliquée et perspectives, 3 cr.
DMO	6405	Modèles de risque et de durée, 3 cr.
STS	6015	Analyse longitudinale des stat. sociales, 3 cr.

Bloc D – Option (max. 6 cr.)

DMO	6311	Initiation à la recherche, 3 cr.
DMO	6330	Méthodes de la démographie historique, 3 cr.
DMO	6411	Séminaire thématique en démographie, 3 cr.
DMO	6430	Population et développement, 3 cr.
DMO	6800	Doctrines et politiques de population, 3 cr.
DMO	6820	Méthodes multi-niveaux et multi-états, 3 cr.
STS	6010	Stat. sociales et politiques publiques, 3 cr.

Bloc E – Choix (max. 6 cr.)

Tout cours de niveau des études supérieures.

Bloc F – Mémoire (24 cr.)

Programme 3-070-1-0

Ph. D. (démographie)

Objectifs

L'étude des problèmes de population fait appel à des connaissances et à des méthodes d'analyse fort diverses. Il est loisible à chaque étudiant de doctorat de concentrer ses efforts dans le domaine particulier qui correspond à ses goûts, à ses aptitudes ou à sa formation préalable. Cela ne va cependant pas sans une bonne connaissance des phénomènes fondamentaux et des méthodes d'analyse propres à la démographie.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (démographie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise en démographie ou l'équivalent
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais
- déposer, avec la demande d'admission, l'esquisse d'un projet de recherche.

2. Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, dont au moins trois à temps plein.

3. Examen de synthèse

Le candidat doit réussir un examen portant sur son domaine de spécialisation et sur la discipline en général. L'examen comporte une épreuve écrite et une épreuve orale.

L'examen général de synthèse est évalué par un jury composé de trois personnes dont le directeur de thèse du candidat, nommées par le directeur du département.

L'évaluation sera effectuée selon la notation « succès » ou « échec ».

4. Projet de thèse

Le candidat doit présenter son projet de thèse à un jury composé des trois professeurs responsables de l'évaluation de l'examen général de synthèse. Si ces derniers le jugent à propos, l'étudiant peut être conduit, après la réussite de l'examen général à améliorer la présentation de son projet et à soumettre une nouvelle version au cours des semaines qui suivent.

5. Programme

Le programme de doctorat est élaboré par un comité formé du directeur de recherche, du responsable du programme de doctorat et du directeur du Département ou son représentant. Le programme comporte :

- 9 crédits de cours
- 81 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse
- des cours complémentaires et des cours de préparation, le cas échéant.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

DMO	7005	Séminaire de thèse, 3 cr.
DMO	7010	Séminaire de synthèse, 3 cr.

Bloc B – Choix (3 cr.)

Tout cours du niveau des études supérieures.

Bloc C – Recherche et thèse (81 cr.)

DMO	7011	Recherche 1, 9 cr.
DMO	7012	Recherche 2, 12 cr.
DMO	7013	Thèse, 60 cr.

Environnement et développement durable

D.É.S.S. **2-023-1-1**

Options :

Biogéochimie environnementale
Gestion de l'eau
Gestion de la biodiversité
Enjeux sociaux et gouvernance

Département de géographie

Responsable du programme : Pierre André, 514-343-8051

Membres du Comité des études supérieures

Frédéric Bouchard
Anne Bruneau
Kevin Wilkinson

Objectifs

Ce programme propose un équilibre entre une formation interdisciplinaire générale en environnement et développement durable et une formation spécialisée dans une de quatre options : la biogéochimie environnementale, la gestion de l'eau, la gestion de la biodiversité, les enjeux sociaux et la gouvernance. Il vise à former des spécialistes en environnement et développement durable, capables de travailler dans l'interdisciplinarité, qui seront en mesure de :

– analyser un problème, élaborer et mettre en œuvre des plans d'intervention qui intègrent les dimensions écologique et sociale qui soient adaptés à leur contexte d'application
– communiquer efficacement tant avec les spécialistes d'autres disciplines qu'avec les communautés locales et les décideurs
– porter un regard critique sur diverses approches disciplinaires et interdisciplinaires dans le domaine tout en reconnaissant l'apport et les limites de chacune à la construction du savoir.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (environnement et développement durable), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
– avoir obtenu au 1er cycle une moyenne cumulative d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
– faire preuve d'une bonne connaissance du français et d'une connaissance suffisante de l'anglais.

2. Scolarité

Pour les étudiants inscrits à temps plein, la scolarité minimale est de deux trimestres. La scolarité maximale est de quatre ans.

3. Programme

Le programme de D.É.S.S. comporte un minimum de 30 crédits* répartis comme suit :

– un tronc commun composé d'un minimum de 12 crédits (9 crédits de cours obligatoires et 3 crédits de cours à option) et d'un maximum de 19 crédits
– un choix d'une des quatre options pour un minimum de 12 crédits (3 crédits de cours obligatoires et 9 crédits de cours à option) et d'un maximum de 18 crédits.

* Si l'étudiant choisit le cours BIO 6077 de 4 crédits, le programme comporte 31 crédits.

Structure du programme

Tronc commun (min. 12 cr.; max. 19 cr.)

Bloc A – Obligatoire – Fondements (9 cr.)

EDD	6010	Développement durable : enjeux, 3 cr.
EDD	6015	Dynamique des systèmes socio-écologiques, 3 cr.
EDD	6020	Atelier interdisciplinaire, 3 cr.

Bloc B – Option – Environnement (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

ENV	6000	Modélisation et environnement, 3 cr.
ENV	6002	Les impacts environnementaux, 3 cr.
ENV	6003	La protection de l'environnement, 3 cr.

Bloc C – Option – Méthodes et outils (max. 4 cr.)

BIO	6077	Analyse quantitative des données, 4 cr.
COM	6205	Méthode d'étude des messages et images, 3 cr.
COM	6275	Méthodes d'enquête en communication, 3 cr.
DMO	6200	Méthodes de recherche et enjeux sociaux, 3 cr.
DMO	6371	Méthodes statistiques en démographie, 3 cr.
DMO	6405	Modèles de risque et durée, 3 cr.
GEO	6343	La télédétection et l'environnement, 3 cr.
GML	6402A	Géostatistique, 3 cr.
PLU	6016	Méthodes quantitatives, 3 cr.
SOL	6210	Analyse quantitative avancée, 3 cr.
SOL	6448	Méthodes de sondage, 3 cr.
STS	6015	Analyse longitudinale des stat. sociales, 3 cr.

Option 1 – Biogéochimie environnementale (min. 12 cr.; max. 18 cr.)

Bloc D – Obligatoire (3 cr.)

EDD	6030	Biogéochimie, 3 cr.

Bloc E – Option – Spécialisation (min. 6 cr.; max. 15 cr.)

EDD	6035	Contaminants et décontamination, 3 cr.
ou		
CIV	6216A	Restauration des sols contaminés, 3 cr.
BIO	6850	Limnologie avancée, 3 cr.
CHM	6810	Chimie de l'environnement avancée, 3 cr.
GEO	6041	Terrain avancé en environnement, 3 cr.
GEO	6130	Environnement atmosphérique, 3 cr.
GEO	6141	Environnement physique des rivières, 3 cr.
GEO	6142	Biogéochimie environnementale, 3 cr.
GEO	6152	Laboratoire de pédologie, 3 cr.
GML	6107	Hydrogéologie, 3 cr.
GML	6108	Hydrogéologie chimique, 3 cr.
GML	8201	Techniques géophysiques de proche surface, 3 cr.
TXL	6014	Toxicologie de l'environnement, 3 cr.

ou, en accord avec le comité du programme, tout autre cours pertinent, y compris ceux des écoles affiliées.

Bloc F – Option – Complément de formation (max. 6 cr.)

BIO	3721	Écologie microbienne, 3 cr.
BIO	3831	Océanographie, 3 cr.
BIO	3839	Limnologie, 3 cr.
BIO	3893	Écotoxicologie, 3 cr.
CHM	3103	Chimie analytique environnementale, 3 cr.
CHM	3601	Chimie de l'environnement, 3 cr.
CHM	3602	Chimie, pollution et toxicologie, 3 cr.
GEO	2152	Hydrologie, 3 cr.
GEO	3152	Changements climatiques, 3 cr.
GEO	3162	Bassins versants, 3 cr.
GLQ	2601	Hydrogéologie appliquée, 3 cr.

Bloc G – Option – Travail dirigé (max. 6 cr.)

EDD	6025	Travail dirigé, 6 cr.

Option 2 – Gestion de l'eau (min. 12 cr.; max. 18 cr.)

Bloc D – Obligatoire (3 cr.)

EDD	6040	Gestion de l'eau : concepts et enjeux, 3 cr.

Bloc E – Option – Spécialisation (min. 6 cr.; max. 15 cr.)

BIO	6850	Limnologie avancée, 3 cr.
BIO	6960	Enjeux en biodiversité aquatique, 3 cr.
BIO	6970	Écologie des milieux humides, 3 cr.
CHM	6810	Chimie de l'environnement avancée, 3 cr.
CIV	6206	Épuration biologique des eaux usées, 3 cr.
CIV	6218	Traitements physico-chimiques des eaux, 3 cr.
GEO	6141	Environnement physique des rivières, 3 cr.
GEO	6142	Biogéochimie environnementale, 3 cr.
GEO	6286	Évaluation environnementale, 3 cr.
GEO	6321	Travaux pratiques en géomatique, 3 cr.
GEO	6342	S.I.G. : aspects théoriques, 3 cr.
GEO	6343	La télédétection et l'environnement, 3 cr.
GEO	6352	S.I.G. : aspects pratiques, 3 cr.
GLM	6112	Environnement minier et restauration de sites, 3 cr.
MSN	6144	Communication et catastrophes environ., 3 cr.
PHI	6575	Problèmes en éthique internationale, 3 cr.
POL	6206	La prise de décision, 3 cr.
POL	6509	Méthodes d'évaluation des politiques, 3 cr.
TXL	6014	Toxicologie de l'environnement, 3 cr.

ou, en accord avec le comité du programme, tout autre cours pertinent, y compris ceux des écoles affiliées.

Bloc F – Option – Complément de formation (max. 6 cr.)

BIO	2476	Ichtyologie, 3 cr.
BIO	3831	Océanographie, 3 cr.
BIO	3839	Limnologie, 3 cr.
BIO	3843	Stage de limnologie, 3 cr.
BIO	3893	Écotoxicologie, 3 cr.
CHM	3601	Chimie de l'environnement, 3 cr.
CHM	3602	Chimie, pollution et toxicologie, 3 cr.
ECN	3910	Économie de l'environnement, 3 cr.
GEO	2152	Hydrologie, 3 cr.
GEO	3162	Bassins versants, 3 cr.
POL	2170	Politiques environnementales comparées, 3 cr.
POL	3010	Les relations Nord-Sud, 3 cr.
POL	3326	Évaluation de politiques publiques, 3 cr.
SOL	2200	Sociologie de l'environnement, 3 cr.

Bloc G – Option – Travail dirigé (max. 6 cr.)

EDD	6025	Travail dirigé, 6.cr.

Option 3 – Gestion de la biodiversité (min. 12 cr.; max. 18 cr.)

Bloc D – Obligatoire (3 cr.)

EDD	6050	Gestion de la biodiversité, 3 cr.

Bloc E – Option – Spécialisation (min. 6 cr.; max. 15 cr.)

BIO	6245	Analyse phylogénétique, 3 cr.
BIO	6720	Écologie du paysage, 3 cr.
BIO	6875	Principe de lutte biologique, 3 cr.
BIO	6965	Biodiversité : importance, menaces, solutions, 3 cr.
BIO	6970	Écologie des milieux humides, 3 cr.
GEO	6144	Perspective millénaire sur la végétation, 3 cr.
GEO	6321	Travaux pratiques en géomatique, 3 cr.
GEO	6331	Théorie et pratique de la modélisation, 3 cr.
GEO	6341	Étude des systèmes complexes, 3 cr.
GEO	6342	S.I.G. : aspects théoriques, 3 cr.
GEO	6343	La télédétection et l'environnement, 3 cr.
GEO	6352	S.I.G. : aspects pratiques, 3 cr.
GEO	6810	Géographie culturelle des plantes, 3 cr.
GEO	6815	Cultures, sociétés et biodiversité, 3 cr.
MSL	6515	Collections de sciences naturelles, 3 cr.
PHI	6321	Philosophie de la biologie, 3 cr.
PHI	6575	Problèmes en éthique internationale, 3 cr.
POL	6206	La prise de décision, 3 cr.
POL	6509	Méthodes d'évaluation des politiques, 3 cr.

ou, en accord avec le comité du programme, tout autre cours pertinent, y compris ceux des écoles affiliées

Bloc F – Option – Complément de formation (max. 6 cr.)

BIO	2150	Protistologie, 3 cr.
BIO	2306	Floristique du Québec, 3 cr.
BIO	2350	Mycologie, 3 cr.
BIO	2386	Taxonomie des plantes vasculaires, 3 cr.
BIO	2431	Invertébrés sauf insectes, 3 cr.
BIO	2440	Entomologie, 3 cr.
BIO	2476	Ichtyologie, 3 cr.
BIO	2478	Herpétologie, 3 cr.
BIO	2480	Ornithologie, 3 cr.
BIO	2490	Mammalogie, 3 cr.
GEO	2122	Climatologie, 3 cr.
GEO	2132	Géomorphologie, 3 cr.
GEO	2142	Pédologie, 3 cr.
GEO	2152	Hydrologie, 3 cr.
POL	3010	Les relations Nord-Sud, 3 cr.
POL	3326	Évaluation de politiques publiques, 3 cr.

Bloc G – Option – Travail dirigé (max. 6 cr.)

EDD	6025	Travail dirigé, 6 cr.

Option 4 – Enjeux sociaux et gouvernance (min. 12 cr.; max. 18 cr.)

Bloc D – Obligatoire (3 cr.)

EDD	6060	Enjeux sociaux et gouvernance, 3 cr.

Bloc E – Option – Spécialisation (min. 6 cr.; max. 15 cr.)

ANT	6030	Séminaire : changement social et culturel, 3 cr.
ANT	6118	Anthropologie de l'espace, 3 cr.
ANT	6126	Culture et inégalités sociales, 3 cr.
CIV	6214	Risques naturels et mesures d'urgence, 3 cr.
COM	6331	Communication, pouvoir, contre-pouvoirs, 3 cr.
COM	6365	Communication internationale, 3 cr.
COM	6963	Mondialisation et organisations, 3 cr.
DMO	6430	Population et développement, 3 cr.
DMO	6501	Migration, 3 cr.

GEO	6282	Problèmes géographiques du développement, 3 cr.
GEO	6286	Évaluation environnementale, 3 cr.
GEO	6288	Dynamisme et mosaïque métropolitaine, 3 cr.
GEO	6295	Territoires et développement durable, 3 cr.
GEO	6321	Travaux pratiques en géomatique, 3 cr.
GEO	6342	S.I.G. : aspects théoriques, 3 cr.
GEO	6352	S.I.G. : aspects pratiques, 3 cr.
INT	6040	Gouvernance et mondialisation, 3 cr.
PHI	6321	Philosophie de la biologie, 3 cr.
PHI	6575	Problèmes en éthique internationale, 3 cr.
POL	6112	Politique de l'intégration européenne, 3 cr.
POL	6418	Relations transnationales et mondialisation, 3 cr.
POL	6509	Évaluation des politiques publiques, 3 cr.
POL	6511	Politiques de l'énergie et environnement, 3 cr.
POL	6512	Villes et politiques publiques, 3 cr.
SOL	6312	Sociologie et développement, 3 cr.
SOL	6510	Classes sociales et mouvements sociaux, 3 cr.
SOL	6930	Villes et métropolisation, 3 cr.

ou, en accord avec le comité du programme, tout autre cours pertinent, y compris ceux des écoles affiliées, dont ceux du programme de D.É.S.S (gestion et développement durable) de HEC Montréal.

Bloc F – Option – Complément de formation (max. 6 cr.)

ANT	2030	Écologie culturelle, 3 cr.
COM	3155	Pouvoir et communication, 3 cr.
DMO	3100	Démographie du Tiers-Monde, 3 cr.
ECN	3910	Économie de l'environnement, 3 cr.
GEO	3212	Régions métropolitaines, 3 cr.
GEO	3252	Genre et développement international, 3 cr.
POL	2170	Politiques environnementales comparées, 3 cr.
POL	3010	Les relations Nord-Sud, 3 cr.
POL	3326	Évaluation de politiques publiques, 3 cr.
PSY	2075	Psychologie de l'environnement, 3 cr.
SOL	2200	Sociologie de l'environnement, 3 cr.

Bloc G – Option – Travail dirigé (max. 6 cr.)

EDD	6025	Travail dirigé, 6 cr.

Études allemandes

M.A. 2-085-1-0

Ph. D. (littérature) – option Littérature allemande 3-137-1-0

Département de littératures et de langues modernes

Responsable des programmes : Till van Rahden, 514-343-7459 ou 514-343-6111, poste 0750

Membres du Comité des études supérieures

Jürgen Heizmann
Manuel Meune
Monique Moser-Verrey
Nikola von Merveldt
Till van Rahden

Personnel enseignant

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Directeur : Georges L. Bastin

Professeur titulaire
Jürgen Heizmann, Ph. D. (Montréal)

Professeurs agrégés
Manuel Meune, Ph. D. (Strasbourg 2), M.A. (Paris X), agrégation, D.É.A. (Paris), responsable de la Section d'études allemandes et du programme de 1er cycle
Till van Rahden, Ph. D. (Bielefeld), M.A. (Johns Hopkins) – titulaire de la Chaire de recherche en études allemandes et européennes du CCEAE
Nikola von Merveldt, Ph. D. (Ludwig-Maximilians, Munich), M.A. (Cambridge) – responsable des études supérieures

Professeure associée
Monique Moser-Verrey, Ph. D. (Zurich)

Programme 2-085-1-0

M.A. (études allemandes)

Objectifs

La M. A (études allemandes) initie l'étudiant à la recherche et est une condition nécessaire à l'admission au Ph. D. (littérature) option Littérature allemande. Elle prépare aussi à une activité professionnelle dans l'enseignement collégial, dans les organismes gouvernementaux, ainsi que dans les institutions et entreprises publiques et privées. La M.A. offre une formation complète dans l'une des orientations du programme :

Orientation Littérature et médias allemands

Formation de base par des séminaires et spécialisation par un mémoire ou un travail dirigé dans le domaine de la littérature et des médias allemands.

Orientation Civilisation et histoire des pays germanophones

Formation de base par des séminaires et spécialisation par un mémoire ou un travail dirigé dans le domaine de l'histoire culturelle et sociale de l'Allemagne ou des pays germanophones.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.A. (études allemandes), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B.A. spécialisé ou d'un B.A. avec majeure en études allemandes ou attester d'une formation équivalente. Les candidats provenant d'une discipline connexe ou n'ayant obtenu dans leur B.A. qu'une mineure en études allemandes pourront être admis à condition de compléter leur formation par des cours de 1er cycle ne dépassant pas 24 crédits
- avoir obtenu une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent dans ses études allemandes antérieures, voire dans les cours complémentaires exigés
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais
- avoir réussi un minimum de 12 crédits de cours de langue allemande ou attester d'une connaissance jugée équivalente. Le Comité de gestion académique peut imposer à l'étudiant des cours supplémentaires s'il le juge nécessaire.

2. Programme

Cheminement avec mémoire

Le programme de la maîtrise avec mémoire comporte un minimum de 18 crédits de cours de 2e cycle (3 cr. de cours obligatoires et 15 cr. de cours à option) et 27 crédits attribués à

la recherche et à la rédaction d'un mémoire. Parmi les cours à option, l'étudiant doit suivre 15 cr. de niveau 6000, avec un minimum de 9 cr. de sigle ALL 6XXX, dont au moins 6 cr. du Bloc B de l'orientation choisie.

Cheminement avec travail dirigé

Le programme de la maîtrise avec travail dirigé comporte 27 crédits de cours de 2e cycle (3 cr. de cours obligatoires et 24 cr. de cours à option) et 18 crédits attribués à un travail dirigé. Parmi les cours à option, l'étudiant doit suivre 24 cr. de niveau 6000, avec un minimum de 15 cr. de sigle ALL 6XXX, dont au moins 12 cr. du Bloc B de l'orientation choisie.

Structure du programme

Orientation Littérature et médias allemands

Cheminement avec mémoire

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

ALL 6011 Théorie et méthodologie, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 6 cr.; max. 15 cr.)

ALL 6211 Littérature I, 3 cr.
ALL 6222 Littérature II, 3 cr.
ALL 6231 Littérature et médias I, 3 cr.
ALL 6242 Littérature et médias II, 3 cr.
ALL 6250 Littérature contemporaine, 3 cr.
ALL 6271 Sujet de langue ou de littérature I, 3 cr.
ALL 6272 Sujet de langue ou de littérature II, 3 cr.
ALL 6502 Séminaire pour professeurs invités, 3 cr.

L'étudiant peut suivre un maximum de 2 séminaires (6 cr.) d'une discipline connexe, notamment études allemandes et européennes (EAE), littérature comparée (LCO), linguistique (LNG).

Bloc C – Option – Enseign. de l'allemand langue étrangère (max. 9 cr.)

ALL 6405 Lectures guidées (all. langue étrangère), 3 cr.
ALL 6415 L'allemand langue étrangère I, 3 cr.
ALL 6425 L'allemand langue étrangère II, 3 cr.
ALL 6435 Stage d'enseignement, 3 cr.

Bloc D – Recherche et mémoire (27 cr.)

ALL 6510 Mémoire, 27 cr.

Cheminement avec travail dirigé

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

ALL 6011 Théorie et méthodologie, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 12 cr.; max. 24 cr.)

ALL 6211 Littérature I, 3 cr.
ALL 6222 Littérature II, 3 cr.
ALL 6231 Littérature et médias I, 3 cr.
ALL 6242 Littérature et médias II, 3 cr.
ALL 6250 Littérature contemporaine, 3 cr.
ALL 6271 Sujet de langue ou de littérature I, 3 cr.
ALL 6272 Sujet de langue ou de littérature II, 3 cr.
ALL 6502 Séminaire pour professeurs invités, 3 cr.

L'étudiant peut suivre un maximum de 4 séminaires (12 cr.) d'une discipline connexe, notamment études allemandes et européennes (EAE), littérature comparée (LCO), linguistique (LNG).

Bloc C – Option – Enseign. de l'allemand langue étrangère (max. 12 cr.)

ALL 6405 Lectures guidées (all. langue étrangère), 3 cr.
ALL 6415 L'allemand langue étrangère I, 3 cr.
ALL 6425 L'allemand langue étrangère II, 3 cr.
ALL 6435 Stage d'enseignement, 3 cr.

Bloc D – Travail dirigé (18 cr.)

ALL 6510 Travail dirigé, 18 cr.

Orientation Civilisation et histoire des pays germanophones

Cheminement avec mémoire

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

ALL 6011 Théorie et méthodologie, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 6 cr.; max. 15 cr.)

ALL 6311 Civilisation des pays germanophones I
ALL 6322 Civilisation des pays germanophones II
ALL 6331 Civilisation des pays germanophones III
ALL 6332 Civilisation des pays germanophones IV
ALL 6502 Séminaire pour professeurs invités, 3 cr.

L'étudiant peut suivre un maximum de 2 séminaires (6 cr.) d'une discipline connexe, notamment études allemandes et européennes (EAE), histoire (HST), linguistique (LNG), politique (POL).

Bloc C – Option – Enseign. de l'allemand langue étrangère (max. 9 cr.)

ALL 6405 Lectures guidées (all. langue étrangère), 3 cr.
ALL 6415 L'allemand langue étrangère I, 3 cr.
ALL 6425 L'allemand langue étrangère II, 3 cr.
ALL 6435 Stage d'enseignement, 3 cr.

Bloc D – Recherche et mémoire (27 cr.)

ALL 6510 Mémoire, 27 cr.

Cheminement avec travail dirigé

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

ALL 6011 Théorie et méthodologie, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 12 cr.; max. 24 cr.)

ALL 6311 Civilisation des pays germanophones I
ALL 6322 Civilisation des pays germanophones II
ALL 6331 Civilisation des pays germanophones III
ALL 6332 Civilisation des pays germanophones IV
ALL 6502 Séminaire pour professeurs invités, 3 cr.

L'étudiant peut suivre un maximum de 2 séminaires (6 cr.) d'une discipline connexe, notamment études allemandes et européennes (EAE), histoire (HST), linguistique (LNG), politique (POL).

Bloc C – Option – Enseign. de l'allemand langue étrangère (max. 12 cr.)

ALL 6405 Lectures guidées (all. langue étrangère), 3 cr.
ALL 6415 L'allemand langue étrangère I, 3 cr.
ALL 6425 L'allemand langue étrangère II, 3 cr.
ALL 6435 Stage d'enseignement, 3 cr.

Bloc D – Recherche et mémoire (18 cr.)

ALL 6520 Travail dirigé, 18 cr.

Programme 3-137-1-0

Ph. D. (littérature) – option Littérature allemande

Voir sous Littératures.

Études allemandes dans le contexte européen

Diplôme complémentaire **2-088-1-5**

Centre canadien d'études allemandes et européennes

Responsable du programme : Philippe Despoix, directeur du CCEAE
Pour information : Brigitte Boulay, 514-343-6763

Membres du Comité des études supérieures

Thomas Beschorner, École de relations industrielles
Philippe Despoix, Département de littérature comparée
Till van Rahden, Département de littérature et langues modernes
Barbara Thériault, Département de sociologie

Objectifs

Le programme vise à favoriser, dans un contexte interdisciplinaire, le développement de compétences complémentaires aux plans académique, politique, administratif, commercial, journalistique ou culturel.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au Diplôme complémentaire en études allemandes dans le contexte européen, le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être admis à la maîtrise ou au doctorat dans une discipline académique jugée pertinente eu égard aux objectifs du Diplôme complémentaire
– avoir son directeur ou codirecteur de recherche parmi les professeurs membres ou associés du Centre canadien d'études allemandes et européennes
– avoir inscrit un sujet de thèse ou de mémoire pertinent aux études allemandes dans le contexte européen
– soumettre, avec l'appui de son directeur de recherche (et codirecteur, le cas échéant) et du directeur du programme régulier, un projet d'études qui sera évalué par le Comité de gestion académique du Diplôme complémentaire
– démontrer une connaissance suffisante de la langue allemande (minimum 12 crédits de cours de langue allemande ou connaissances jugées équivalentes). Si le Comité de gestion académique juge insuffisantes les connaissances en allemand de l'étudiant, il pourra lui imposer l'inscription à des cours supplémentaires en langue allemande.

L'admission sera recommandée par le Comité de gestion académique du programme.

2. Statut étudiant

L'inscription au programme se fait normalement à temps partiel.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre équivalent temps plein. L'étudiant complétera le programme pendant ses études de maîtrise ou de doctorat.

4. Conditions d'obtention du Diplôme complémentaire

Pour obtenir le Diplôme complémentaire en études allemandes dans le contexte européen, le candidat doit :

– avoir satisfait à toutes les exigences de la maîtrise ou du doctorat
– avoir rempli toutes les exigences du programme du Diplôme complémentaire.

5. Programme

Le programme comporte 15 crédits ainsi répartis :

– 6 crédits obligatoires – incluant la participation aux activités d'animation
– 9 crédits attribués à un stage ou à un travail dirigé.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

EAE	6041A	L'Allemagne dans le contexte européen 1, 3 cr.
ou		
EAE	6041B	L'Allemagne dans le contexte européen 2, 3 cr.
EAE	6000	Activités d'animation, 0 cr.
EAE	6004	Séminaire de recherche, 3 cr.

Bloc B – Option (9 cr.)

EAE	6001	Stage, 9 cr.
EAE	6002	Travail dirigé, 9 cr.

Études anglaises

M.A. **2-135-1-0**

Ph. D. **3-135-1-0**

Département d'études anglaises

Responsable des programmes : Michael Eberle-Sinatra, 514-343-6149

Membres du Comité des études supérieures

Joyce Boro (hiver)
Caroline Brown
Heike Harting (hiver)

Personnel enseignant

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Administratrice déléguée : Jane Jenson

Professeur titulaire
Robert Schwartzwald, M.A. (Toronto), Ph. D. (Laval)

Professeurs agrégés
Joyce L. Boro, Ph. D. (Oxford)
Caroline Brown, Ph. D. in Comparative Literature (Stanford)
Michael Eberle-Sinatra, M.A. (York), Ph. D. (Oxford)
Heike Harting, M.A. (F.U. Berlin), Ph. D. (Victoria)
Lianne Moyes, M.A. (Western), Ph. D. (York)
Irving Wolfe, M.A. (McGill), Ph. D. (Bristol)

Professeur adjoint
Taiwo Adetunji Osinubi, M.A. (Johannes Gutenberg Universität), Ph. D. (British Columbia)

Professeure invitée
Elisabeth Oliver, Ph. D. (Queen's)

Responsable de formation professionnelle
Gail Scott, écrivaine

Responsable des cours de langue
Sorel Friedman, Ph. D. (McGill)

Professeurs émérites
Patrick J. Mahony
Robert Martin

Programme 2-135-1-0

M.A. (études anglaises)

Objectifs

Le programme de maîtrise en études anglaises permett aux étudiants de développer des capacités d'analyse, de jugement critique et d'expression. Cette formation donne accès aux divers métiers de la culture, de l'édition et du journalisme ainsi qu'aux études doctorales. La maîtrise avec mémoire ou avec travail dirigé est un préalable normal aux études doctorales. La maîtrise avec stage ne mène normalement pas au doctorat.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.A. (études anglaises), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B.A. spécialisé (études anglaises) ou d'un B.A. avec majeure en études anglaises, ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance de l'anglais et du français.

2. Programme

Maîtrise avec mémoire

La modalité avec mémoire comporte 15 crédits de cours de 2e cycle (3 cr. de cours obligatoire et 12 cr. de cours à option) et 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire

Maîtrise sans mémoire

La modalité avec stage ou travail dirigé comporte 24 crédits de cours de 2e cycle (3 cr. de cours obligatoire et 21 cr. de cours à option) et 21 crédits attribués à un travail dirigé ou 21 crédits attribués à un stage et à un rapport de stage.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

ANG 6032 Modern Literary Theory, 3 cr.

Les étudiants qui ont suivi ce cours à la maîtrise le remplacent par un autre cours.

Bloc B – Option

Avec mémoire (12 cr.)

Avec travail dirigé ou stage (21 cr.)

Cours ANG de niveau 6000 de 3 crédits chacun ou tout autre cours de niveau 6000 choisi avec l'approbation du Comité des études supérieures.

Théorie littéraire

ANG 6092 Readings in Contemporary Theory, 3 cr.
ANG 6605 Problems in Narrative Theory, 3 cr.

Littérature britannique

ANG 6110 British Literature before 1642, 3 cr.
ANG 6141 British Romantic Literature, 3 cr.
ANG 6150 Victorian Literature, 3 cr.
ANG 6210 Shakespeare, 3 cr.
ANG 6220 The English Drama, Beginnings to 1642, 3 cr.
ANG 6636 Early 20th-Century British Literature, 3 cr.
ANG 6638 Later 20th-Century British Literature, 3 cr.

Autres littératures anglophones

ANG 6165 Studies in Modernism, 3 cr.
ANG 6170 19th-Century American Literature, 3 cr.
ANG 6184 Early 20th-Century American Literature, 3 cr.
ANG 6185 Later 20th-Century American Literature, 3 cr.
ANG 6190 English-Canadian Literature, 3 cr.
ANG 6405 Canadian Literature, French and English , 3 cr.
ANG 6650 Post-colonial Literatures in English, 3 cr.
ANG 6660 Literatures and Globalization, 3 cr.
ANG 6670 Constructions of Cultural Space, 3 cr.

Genres littéraires

ANG 6157 Studies in Popular Literature, 3 cr.
ANG 6500 Studies in Drama, 3 cr.
ANG 6530 Studies in Genre, 3 cr.
ANG 6740 From Text to Hypertext, 3 cr.

Identités sexuelles dans la littérature anglophone

ANG 6700 Sexuality and Representation, 3 cr.
ANG 6720 Women's Writing, 3 cr.
ANG 6730 Contemporary Gay and Lesbian Literature, 3 cr.
PLU 6052 Représentations des identités sexuelles, 3 cr.

Séminaires à thématiques particulières

ANG 6090 Lectures dirigées 1
ANG 6091 Lectures dirigées 2
ANG 6895 Séminaire d'échange-prof. invité 1
ANG 6896 Séminaire d'échange-prof. invité 2
ANG 6897 Former des lecteurs

L'inscription à ces cours requiert l'approbation du Comité des études supérieures.

Bloc C – Recherche et mémoire (30 cr.)

ANG 6915 Projet de mémoire, 3 cr.
ANG 6925 Mémoire, 27 cr.

Bloc D – Stage ou travail dirigé (21 cr.)

ANG 6930 Travail dirigé, 21 cr.
ANG 6940 Stage, 15 cr.
ANG 6945 Rapport de stage, 6 cr.

Programme 3-135-1-0

Ph. D. (études anglaises)

Objectifs

Les objectifs de ce programme sont de former des chercheurs autonomes, de former des professeurs destinés à l'enseignement supérieur et de perfectionner les enseignants des cégeps.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (études anglaises), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire de la M.A. (études anglaises) ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une excellente connaissance de l'anglais, d'une connaissance suffisante du français et de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

2. Programme

Le programme de doctorat comporte :

- 3 crédits de cours obligatoire
- un minimum de 12 crédits de cours de 2e cycle choisis dans le bloc B de la M.A. (études anglaises)
- 75 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Le programme d'études est établi en consultation avec le Comité des études supérieures.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

ANG 6032 Modern Literary Theory, 3 cr.

Bloc B – Option (12 cr.)

Cours ANG de niveau 6000 de 3 crédits chacun ou tout autre cours de niveau 6000 choisi avec l'approbation du responsable de programme. Le cours ANG 6405 sera imposé à tout étudiant dont la connaissance de la littérature canadienne est jugée insuffisante.

Théorie littéraire

ANG 6092 Readings in Contemporary Theory, 3 cr.
ANG 6605 Problems in Narrative Theory, 3 cr.

Littérature britannique

ANG 6110 British Literature before 1642, 3 cr.
ANG 6141 British Romantic Literature, 3 cr.
ANG 6150 Victorian Literature, 3 cr.
ANG 6210 Shakespeare, 3 cr.
ANG 6220 The English Drama, Beginnings to 1642, 3 cr.
ANG 6636 Early 20th-Century British Literature, 3 cr.
ANG 6638 Later 20th-Century British Literature, 3 cr.

Autres littératures anglophones

ANG 6165 Studies in Modernism, 3 cr.
ANG 6170 19th-Century American Literature, 3 cr.
ANG 6184 Early 20th-Century American Literature, 3 cr.
ANG 6185 Later 20th-Century American Literature, 3 cr.
ANG 6190 English-Canadian Literature, 3 cr.
ANG 6405 Canadian Literature, French and English, 3 cr.
ANG 6650 Post-colonial Literatures in English, 3 cr.
ANG 6660 Literatures and Globalization, 3 cr.
ANG 6670 Constructions of Cultural Space, 3 cr.

Genres littéraires

ANG 6157 Studies in Popular Literature, 3 cr.
ANG 6500 Studies in Drama, 3 cr.
ANG 6530 Studies in Genre, 3 cr.
ANG 6740 From Text to Hypertext, 3 cr.

Identités sexuelles dans la littérature anglaise

ANG 6700 Sexuality and Representation, 3 cr.
ANG 6720 Women's Writing, 3 cr.
ANG 6730 Contemporary Gay and Lesbian Literature, 3 cr.
PLU 6052 Représentations des identités sexuelles, 3 cr.

Séminaires de lectures dirigées

ANG 6090 Directed Reading I, 3 cr.
ANG 6091 Directed Reading II, 3 cr.

Séminaires de professeurs invités

ANG 6895 Séminaire d'échange-prof. invité 1, 3 cr.
ANG 6896 Séminaire d'échange-prof. invité 2, 3 cr.

Bloc C – Recherche et thèse (75 cr.)

ANG 7000 Développement professionnel, 3 cr.
ANG 7920 Projet de thèse, 3 cr.
ANG 7921 Dissertation Seminar, 3 cr.
ANG 7922 Rapport d'étape, 1 cr.
ANG 7925 Thèse, 65 cr.

Études cinématographiques

M.A. **2-171-1-0**

Ph. D. **3-171-1-0**

Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques

Pour une information détaillée sur les programmes, voir le site du Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques : http://www.histart.umontreal.ca

Responsable des programmes : Serge Cardinal, 514-343-7856
serge.cardinal@umontreal.ca

Membres du Comité des études supérieures

Serge Cardinal
André Gaudreault
Silvestra Mariniello

Personnel enseignant

Voir sous le bandeau Histoire de l'art.

Programme 2-171-1-0

M.A. (études cinématographiques)

Objectifs

Le programme de M.A. (études cinématographiques) a pour principal objectif de permettre à l'étudiant d'approfondir ses connaissances, en favorisant la recherche, la réflexion et l'expérimentation dans les domaines de la critique, de l'analyse, de la théorie et de la création dans le champ du cinéma.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.A. (études cinématographiques), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B.A. spécialisé (études cinématographiques), d'un B.A. avec majeure en études cinématographiques, d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français parlé et écrit et de l'anglais.

Le candidat doit aussi soumettre :

- une lettre d'intention (3 pages maximum) décrivant son projet de maîtrise ou son champ d'intérêt en études cinématographiques
- un travail écrit d'au moins 10 pages effectué au baccalauréat

2. Programme

Le programme de la maîtrise comporte :

- un minimum de 12 crédits de cours (3 crédits de cours obligatoire, de 6 à 9 crédits de cours à option de sigles CIN ou PLU et de 0 à 3 crédits de cours au choix)
- 33 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

CIN	6003	Intro. aux études avancées en cinéma, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 6 cr.; max. 9 cr.)

CIN	6005	Séminaire de professeur invité, 3 cr.
CIN	6011	Cinéma, jeu vidéo et fiction interactive, 3 cr.
CIN	6013	La médiation audiovisuelle, 3 cr.
CIN	6015	Cinéma et philosophie, 3 cr.
CIN	6017	Problématique du cinéma documentaire, 3 cr.
CIN	6021	Recherches sur le cinéma québécois, 3 cr.
CIN	6030	La critique cinématographique, 3 cr.
CIN	6035	Approche spécifique d'une recherche, 3 cr.
CIN	6046	Questions de narration, 3 cr.
CIN	6047	Histoire du cinéma : problèmes, méthodes, 3 cr.
CIN	6050	Scénarisation, technologies et création, 3 cr.
CIN	6051	Socialité du cinéma, 3 cr.
CIN	6052	Le cinéma élargi, 3 cr.
CIN	6053	Recherche et création en cinéma, 3 cr.
CIN	7006	Sém. conjoint avec la Sorbonne-Nouvelle, 3 cr.
PLU	6034	Littérature, cinéma et médias, 3 cr.
PLU	6042	Problématiques de l'intermédialité, 3 cr.

Bloc C – Choix (max. 3 cr.)

Bloc D – Recherche et mémoire (33 cr.)

CIN	6900	Recherche, 3 cr.
CIN	6910	Recherche, 15 cr.
CIN	6920	Mémoire, 15 cr.

Programme 3-171-1-0

Ph. D. (études cinématographiques)

Objectifs

Le programme de Ph. D. (études cinématographiques) a pour principal objectif de former des spécialistes de haut niveau dans le champ des études cinématographiques. Les spécialistes ainsi formés pourront contribuer à la recherche scientifique, à la conservation et à la diffusion du patrimoine cinématographique, à l'enseignement collégial et universitaire, au journalisme spécialisé et à la critique cinématographique.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (études cinématographiques), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M.A. (études cinématographiques), d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français parlé et écrit et de l'anglais.

Le candidat doit aussi soumettre :

- le résumé d'un projet de recherche original, de 750 à 1000 mots (de 3 à 5 pages), qui présente le sujet et le corpus, la problématique et les hypothèses, ainsi que l'approche méthodologique. Le projet doit être accompagné d'une bibliographie d'une vingtaine de références
- une lettre du directeur de thèse pressenti qui manifeste son intérêt à diriger la recherche proposée
- deux lettres de recommandation (cachetées et signées sur le rabat, excluant celle du directeur pressenti)
- un travail écrit d'une vingtaine de pages ou un chapitre du mémoire de maîtrise.

2. Programme

Le programme comporte 90 crédits, dont :

- 15 crédits de cours (6 crédits de cours obligatoires, 6 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix.)
- 75 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

CIN	7000	Séminaire doctoral, 3 cr.
CIN	7001	Atelier de recherche, 3 cr.

Bloc B – Option (6 cr.)

CIN	6005	Séminaire de professeur invité, 3 cr.
CIN	6011	Cinéma, jeu vidéo et fiction interactive, 3 cr.
CIN	6013	La médiation audiovisuelle, 3 cr.
CIN	6015	Cinéma et philosophie, 3 cr.
CIN	6017	Problématique du cinéma documentaire, 3 cr.
CIN	6021	Recherches sur le cinéma québécois, 3 cr.
CIN	6030	La critique cinématographique, 3 cr.
CIN	6035	Approche spécifique d'une recherche, 3 cr.
CIN	6046	Questions de narration, 3 cr.
CIN	6047	Histoire du cinéma : problèmes, méthodes, 3 cr.
CIN	6050	Scénarisation, technologies et création, 3 cr.
CIN	6051	Socialité du cinéma, 3 cr.
CIN	6052	Le cinéma élargi, 3 cr.

CIN	6053	Recherche et création en cinéma, 3 cr.
CIN	7006	Sém. conjoint avec la Sorbonne-Nouvelle, 3 cr.
PLU	6034	Littérature, cinéma et médias, 3 cr.
PLU	6042	Problématiques de l'intermédialité, 3 cr.

Bloc C – Choix (3 cr.)

Bloc D – Recherche et thèse (75 cr.)

CIN	7003	Forum doctoral, 3 cr.
CIN	7004	Thèse, 72 cr.

Études classiques

M.A. **2-095-1-0**

Options :
Archéologie classique
Histoire ancienne
Langues et littératures

Département d'études classiques et médiévales

Responsable du programme : Benjamin Victor, 514-343-6486

Membres du Comité des études supérieures
Pierre Bonnechere
Louis-André Dorion
Benjamin Victor

Personnel enseignant

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Directeur : Louis-André Dorion

Professeurs titulaires
Pierre Bonnechere, Doctorat en histoire ancienne (Louvain-la-Neuve), professeur au Département d'histoire
Louis-André Dorion, M.A. (Montréal), D.Ph. (Paris I), professeur au Département de philosophie, directeur du C.E.C.
Jacques Y. Perreault, Doctorat de 3e cycle en archéologie (Paris), professeur au Département d'histoire

Professeur agrégé
Benjamin Victor, Ph. D. en études classiques (Michigan), professeur au Département des littératures de langue française

Professeur adjoint
Christian Raschle, Ph. D. en langue et littérature latines (Fribourg), professeur au Département d'histoire

Programme 2-095-1-0

M.A. (études classiques)

Objectifs

L'objectif du programme est d'initier l'étudiant à la recherche et de l'amener à acquérir des connaissances lui permettant de poser et de résoudre un problème de recherche.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.A. (études classiques), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B.A. spécialisé ou d'un B.A. avec majeure en études classiques, ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente, selon l'option choisie
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français et de l'anglais et, éventuellement, d'une autre langue jugée nécessaire à sa recherche
- pour les options Archéologie classique et Histoire ancienne : avoir réussi des cours totalisant un minimum de 15 crédits en grec ancien (dont les cours GRC 1111, 1121) ou en latin (dont les cours LAT 1111, 1121)
- pour l'option Langues et littératures : avoir réussi des cours totalisant un minimum de 24 crédits en grec ancien (dont les cours GRC 1111, 1121, 2011) ou en latin (dont les cours LAT 1111, 1121, 2011).

2. Programme

Options Archéologie classique et Histoire ancienne

Le programme comporte :
- un minimum de 15 crédits de cours à option
- 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Le choix de cours est établi en consultation avec le Comité des études supérieures.

Option Langues et littératures

Le programme comporte :
- 6 crédits de cours obligatoires
- 9 crédits de cours à option
- 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Le choix de cours est établi en consultation avec le Comité des études supérieures.

Structure du programme

Option Archéologie classique

Bloc A – Option (15 cr.)

Archéologie classique (min. 6 cr.; max. 9 cr.)

HGL	6700	Aspects d'archéologie classique 1, 3 cr.
HGL	6800	Aspects d'archéologie classique 2, 3 cr.
HGL	6810	Stage pratique en archéologie, 3 cr.

Histoire ancienne (max. 6 cr.)

HGL	6400	Mythe et épopée à Rome, 3 cr.
HST	6510	Historiographie - Antiquité, 3 cr.
HST	6610	Histoire et mythologie gréco-romaines, 3 cr.
HST	6615	Histoire et civilisation romaines, 3 cr.

Langues et littératures (max. 6 cr.)

GRC	6020	La rhétorique en Grèce ancienne, 3 cr.
GRC	6025	Origines de la fiction en Grèce ancienne, 3 cr.
GRC	6050A-F	Aspects de la littérature grecque, 3 cr.
LAT	6030	Littérature latine : les grandes époques, 3 cr.
LAT	6040	La littérature latine inconnue, 3 cr.
LAT	6050A-F	Aspects de la littérature latine, 3 cr.

Philosophie (max. 6 cr.)

PHI	6205	Histoire de la philosophie, 3 cr.

PHI	6215	Philosophie hellénistique et romaine, 3 cr.
PHI	6225	Méthodologie de philosophie ancienne, 3 cr.
PHI	6235	Philosophie grecque classique, 3 cr.

Lectures dirigées (min. 3 cr.; max. 9 cr.)

HGL	6050	Lectures dirigées en Antiquité, 3 cr.
HGL	6060	Lectures dirigées en Antiquité 2, 3 cr.
GRC	6005	Lectures dirigées en grec 1, 3 cr.
GRC	6015	Lectures dirigées en grec 2, 3 cr.
LAT	6010	Lectures dirigées en latin 1, 3 cr.
LAT	6020	Lectures dirigées en latin 2, 3 cr.

Cours d'auteurs (max. 6 cr.)

GRC	2021	Grec avancé (A), 3 cr.
GRC	2031	Grec avancé (B), 3 cr.
LAT	2021	Latin avancé (A), 3 cr.
LAT	2031	Latin avancé (B), 3 cr.

Bloc B – Recherche et mémoire (30 cr.)

HGL	6460	Mémoire, 30 cr.

Option Histoire ancienne

Bloc A – Option (15 cr.)

Histoire ancienne (min. 6 cr.; max. 12 cr.)

HGL	6400	Mythe et épopée à Rome, 3 cr.
HST	6510	Historiographie - Antiquité, 3 cr.
HST	6610	Histoire et mythologie gréco-romaines, 3 cr.
HST	6615	Histoire et civilisation romaines, 3 cr.

Archéologie classique (max. 6 cr.)

HGL	6700	Aspects d'archéologie classique 1, 3 cr.
HGL	6800	Aspects d'archéologie classique 2, 3 cr.
HGL	6810	Stage pratique en archéologie, 3 cr.

Langues et littératures (max. 6 cr.)

GRC	6020	La rhétorique en Grèce ancienne, 3 cr.
GRC	6025	Origines de la fiction en Grèce ancienne, 3 cr.
GRC	6050A-F	Aspects de la littérature grecque, 3 cr.
LAT	6030	Littérature latine : les grandes époques, 3 cr.
LAT	6040	La littérature latine inconnue, 3 cr.
LAT	6050A-F	Aspects de la littérature latine, 3 cr.

Philosophie (max. 6 cr.)

PHI	6205	Histoire de la philosophie, 3 cr.
PHI	6215	Philosophie hellénistique et romaine, 3 cr.
PHI	6225	Méthodologie de philosophie ancienne, 3 cr.
PHI	6235	Philosophie grecque classique, 3 cr.

Lectures dirigées (min. 3 cr.; max. 9 cr.)

HGL	6050	Lectures dirigées en Antiquité, 3 cr.
HGL	6060	Lectures dirigées en Antiquité 2, 3 cr.
GRC	6005	Lectures dirigées en grec 1, 3 cr.
GRC	6015	Lectures dirigées en grec 2, 3 cr.
LAT	6010	Lectures dirigées en latin 1, 3 cr.
LAT	6020	Lectures dirigées en latin 2, 3 cr.

Cours d'auteurs (max. 6 cr.)

GRC	2021	Grec avancé (A), 3 cr.
GRC	2031	Grec avancé (B), 3 cr.
LAT	2021	Latin avancé (A), 3 cr.
LAT	2031	Latin avancé (B), 3 cr.

Bloc B – Recherche et mémoire (30 cr.)

HGL	6460	Mémoire, 30 cr.

Option Langues et littératures

Bloc A – Obligatoire (6 cr. choisis selon la spécialité)

GRC	6005	Lectures dirigées en grec 1, 3 cr.
GRC	6015	Lectures dirigées en grec 2, 3 cr.
ou		
LAT	6010	Lectures dirigées en latin 1, 3 cr.
LAT	6020	Lectures dirigées en latin 2, 3 cr.

Bloc B – Option (9 cr.)

Langues et littératures (min. 3 cr.; max. 9 cr.)

GRC	6020	La rhétorique en Grèce ancienne, 3 cr.
GRC	6025	Origines de la fiction en Grèce ancienne, 3 cr.
GRC	6050A-F	Aspects de la littérature grecque, 3 cr.
LAT	6030	Littérature latine : les grandes époques, 3 cr.
LAT	6040	La littérature latine inconnue, 3 cr.
LAT	6050A-F	Aspects de la littérature latine, 3 cr.

Histoire ancienne (max. 6 cr.)

HGL	6400	Mythe et épopée à Rome, 3 cr.
HST	6510	Historiographie - Antiquité, 3 cr.
HST	6610	Histoire et mythologie gréco-romaines, 3 cr.
HST	6615	Histoire et civilisation romaines, 3 cr.

Archéologie classique (max. 6 cr.)

HGL	6700	Aspects d'archéologie classique 1, 3 cr.
HGL	6800	Aspects d'archéologie classique 2, 3 cr.
HGL	6810	Stage pratique en archéologie, 3 cr.

Philosophie (max. 6 cr.)

PHI	6205	Histoire de la philosophie, 3 cr.
PHI	6215	Philosophie hellénistique et romaine, 3 cr.
PHI	6225	Méthodologie de philosophie ancienne, 3 cr.
PHI	6235	Philosophie grecque classique, 3 cr.

Lectures dirigées (max. 6 cr.)

HGL	6050	Lectures dirigées en Antiquité, 3 cr.
HGL	6060	Lectures dirigées en Antiquité 2, 3 cr.
GRC	6005	Lectures dirigées en grec 1, 3 cr.
GRC	6015	Lectures dirigées en grec 2, 3 cr.
LAT	6010	Lectures dirigées en latin 1, 3 cr.
LAT	6020	Lectures dirigées en latin 2, 3 cr.

Auteurs (max. 6 cr.)

GRC	2021	Grec avancé (A), 3 cr.
GRC	2031	Grec avancé (B), 3 cr.

LAT 2021 Latin avancé (A), 3 cr.
LAT 2031 Latin avancé (B), 3 cr.

Bloc C – Recherche et mémoire (30 cr.)
HGL 6460 Mémoire, 30 cr.

Études hispaniques

M.A. 2-105-1-0

Ph. D. (littérature) option Littérature hispanique 3-137-1-0

Département de littératures et de langues modernes

Responsable des programmes : Javier Rubiera, 514-343-5892
Secrétariat : 514-343-6222

Membres du Comité des études supérieures – Études hispaniques
James Cisneros
Juan Carlos Godenzzi
Monique Moser-Verrey
Enrique Pato-Maldonado
Catherine Poupeney Hart
Javier Rubiera

Personnel enseignant

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Directeur : Georges L. Bastin

Professeur titulaire
Juan Carlos Godenzzi, Ph. D. (Paris IV), licence (Lima) – responsable du Certificat de traduction troisième langue espagnol-français, français-espagnol

Professeurs agrégés
James Cisneros, Ph. D. (Montréal), M.A. (Simon Fraser) – responsable de la Section d'études hispaniques
Catherine Poupeney Hart, Ph. D. (Montréal), agrégation (Paris IV)
Javier Rubiera, Ph. D. (Oviedo) – responsable des études supérieures

Professeur adjoint
Enrique Pato Maldonado, Ph. D. (Universidad Autónoma de Madrid) – responsable de la coordination avec le CRE et le Centre de langues

Professeure associée
Monique Sarfati-Arnaud, Ph. D. (Paris X-Nanterre)

Professeurs émérites
Maryse Bertrand De Muñoz
Karin R. Gürttler
Alfredo Hermenegildo

Programme 2-105-1-0

M.A. (études hispaniques)

Objectifs

Cheminement avec mémoire

Le programme a pour objectifs de permettre à l'étudiant d'approfondir ses connaissances générales et de se spécialiser dans un domaine de la littérature espagnole et hispano-américaine ou de voir d'autres aspects des études hispaniques, tels que la linguistique, la philologie, et l'enseignement de l'espagnol comme langue étrangère.

Cheminement sans mémoire

Le cheminement sans mémoire s'adresse aux candidats qui s'orientent vers des professions autres que l'enseignement supérieur et la recherche : l'enseignement au niveau collégial, les services dans les organismes publics ou non gouvernementaux. Cependant, le cheminement sans mémoire n'exclut pas la possibilité de se diriger vers un 3e cycle.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.A. (études hispaniques), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un B.A. spécialisé ou d'un B.A. avec majeure en études hispaniques ou attester d'une formation jugée équivalente. Dans les deux derniers cas, des cours complémentaires pourront être requis dans le cadre de la scolarité de maîtrise
– avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
– faire preuve d'une bonne connaissance du français.

2. Programme

Le programme de maîtrise du cheminement avec mémoire comporte :

– un minimum de 15 crédits de cours de 2e cycle dont un séminaire de recherche obligatoire, des cours à option et des cours au choix
– 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Le programme de maîtrise du cheminement sans mémoire comporte :

– un minimum de 24 crédits de cours du niveau des études supérieures dont 3 crédits obligatoires, 18 crédits à option et 3 crédits de cours au choix
– 21 crédits de travaux dirigés.

Structure du programme

Cheminement avec mémoire

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)
ESP 6941 Séminaire de recherche, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 9 cr.; max. 12 cr.)
De trois à quatre cours ESP de niveau 6000 de 3 crédits chacun.

Philologie hispanique
ESP 6210 La langue espagnole, aujourd'hui, 3 cr.
ESP 6230 L'espagnol à travers les âges, 3 cr.

Littérature espagnole classique et moderne
ESP 6085 Littérature du Siècle d'Or, 3 cr.
ESP 6090 Littérature hispanique contemporaine, 3 cr.
ESP 6091 Théâtre espagnol, 3 cr.

Littérature hispano-américaine
ESP 6125 Discours colonial hispano-américain I, 3 cr.
ESP 6135 Discours colonial hispano-américain II, 3 cr.
ESP 6145 Lit. hispano-américaine contemporaine 1, 3 cr.
ESP 6155 Lit. hispano-américaine contemporaine 2, 3 cr.
ESP 6165 Lit. hispano-américaine contemporaine 3, 3 cr.
ESP 6170 Langue, culture et société andine, 3 cr.
ESP 6180 Parcours interculturels, 3 cr.

Formes et méthodologie littéraires
ESP 6300 L'acquisition pratique de l'espagnol I, 3 cr.
ESP 6880 Spécificité des littératures hispaniques, 3 cr.

Séminaires à sujets ouverts
ESP 6510 Lectures dirigées I, 3 cr.
ESP 6520 Lectures dirigées II, 3 cr.
ESP 6530 Séminaire I, 3 cr.

ESP 6540 Séminaire II, 3 cr.

Bloc C – Choix (max. 3 cr.)

Sujet à l'approbation du conseiller pédagogique ou du directeur du Département.

Bloc D – Mémoire (30 cr.)

ESP 6450 Mémoire, 30 cr.

Cheminement sans mémoire

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

ESP 6941 Séminaire de recherche, 3 cr.

Bloc B – Option (18 cr.)

Six cours ESP de niveau 6000 de 3 crédits chacun.

Bloc C – Choix (3 cr.)

Sujet à l'approbation du conseiller pédagogique ou du directeur du Département.

Bloc D – Activités dirigées (21 cr.)

ESP 6460 Travaux dirigés, 21 cr.

Programme 3-137-1-0

Ph. D. (littérature) - option Littérature hispanique

Voir sous Littératures.

Études internationales

Microprogramme de 2e cycle	**2-072-6-0**
D.É.S.S.	**2-072-1-1**
M. Sc.	**2-072-1-0**

La gestion des programmes est assurée par un comité. Responsable du comité : Carl Bouchard, Département d'histoire; Coordonnatrice : Éliane Nantel-Touchette
Pour information : 514-343-7877
Courriel : etudes-internationales@fas.umontreal.ca
Site web : www.fas.umontreal.ca/etudes-internationales

Membres du Comité des études supérieures

Amaryll Chanady, Département de littérature comparée
Daniel Turp, Faculté de droit

Personnel enseignant

Les professeurs participant aux programmes d'études internationales proviennent de différentes unités de l'Université, notamment de la Faculté de droit, des Départements de science politique, de sciences économiques et d'histoire.

Programme 2-072-6-0

Microprogramme de 2e cycle (études internationales)

Objectifs

Ce microprogramme, à structure très souple, permet à l'étudiant d'aborder certaines des grandes problématiques internationales actuelles ou encore de les appliquer à une aire géographique particulière. Il peut constituer la première étape d'une spécialisation qui mènera l'étudiant au D.É.S.S., puis à la maîtrise. Il peut offrir au candidat en milieu de travail une occasion de compléter ses connaissances et de rehausser ses compétences.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

1.1 Exigences générales

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2e cycle (études internationales), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en études internationales ou d'un baccalauréat ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français, de l'anglais, et d'une autre langue moderne
- soumettre deux lettres de recommandation, un curriculum vitae et une lettre de motivation de 250 mots.

1.2 Connaissances préalables requises

Le candidat doit posséder des connaissances préalables adéquates en science politique, en économie, en droit, en histoire et en études culturelles. Il doit avoir réussi les cours suivants, ou leur équivalent, ou les ajouter à son programme, à titre de cours préparatoires :

DRT 2100 Droit international public général, 3 cr.
FAS 1000 Introduction à l'interculturel, 3 cr.
2-086-07* Environnement économique international, 3 cr.
HST 1042 L'Europe contemporaine, 3 cr.
POL 1600 Relations internationales, 3 cr.

*Cours de HEC Montréal

2. Transfert

Pour un transfert au D.É.S.S. ou à la M. Sc. l'étudiant doit obtenir une moyenne d'au moins 3,2 à la fin de la scolarité du microprogramme.

3. Scolarité

La scolarité minimale est d'un trimestre équivalent temps plein. La scolarité maximale est de trois ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

4. Programme

Le microprogramme comporte 15 crédits du niveau des études supérieures.

L'étudiant sera tenu de poursuivre son apprentissage linguistique au cours de sa formation, à la satisfaction du Comité de gestion du programme, en inscrivant des activités appropriées dans son programme d'études.

Structure du programme

Bloc A – Tronc commun (min. 3 cr.; max. 9 cr.)

INT 6010 Historique du système-monde, 3 cr.
INT 6020 Économie politique internationale, 3 cr.
INT 6030 Culture, diversité et globalisation, 3 cr.
INT 6040 Gouvernance et mondialisation, 3 cr.
INT 6050 Aspects juridiques internationaux, 3 cr.

Bloc B – Option – Problématiques internationales (max. 12 cr.)

Cours choisis parmi les cours suivants ou tous autres cours approuvés par le responsable du programme.

Bloc B_1 – Relations internationales (max. 12 cr.)

DRT 6830AàC Droit international public avancé, 3 cr.
DRT 6860AàC Droit pénal avancé, 3 cr.
POL 6008 Synthèse : idées politiques, 3 cr.
POL 6101 Synthèse : relations internationales, 3 cr
POL 6104 Organisations internationales, 3 cr.
POL 6415 Synthèse : Politique comparée, 3 cr

Bloc B_2 – Développement et économie internationale (max. 12 cr.)

AME	6233	Système international de la conservation, 3 cr.
DRT	6805AàC	Droit international privé avancé, 3 cr.
DRT	6825A-B	Droit du commerce international, 3 cr.
DRT	6900	Relations économiques internationales, 3 cr.
DRT	6903	Droit du commerce électronique 1, 3 cr.
DRT	6910	Transactions commerc. internationales 1, 3 cr.
DRT	6945	Entreprise et droit de l'environnement, 3 cr.
DRT	6950	Droit international privé avancé, 3 cr
DRT	6965AàJ	Droit des affaires avancé, 3 cr.
ECN	6423	Macroéconomie du développement, 3 cr.
ECN	6428	Microéconomie du développement, 3 cr.
ECN	6473	Commerce international, 3 cr.
ECN	6478	Finance internationale, 3 cr.
GEO	6285	Dynamique des régions métropolitaines, 3 cr
GEO	6289	Problèmes de croissance urbaine, 3 cr.
GEO	6292	Géographie comparée du développement, 3 cr.
POL	6111	Développement et régimes internationaux, 3 cr.
POL	6130	Économie politique internationale, 3 cr.
REI	6606	La réorganisation du travail, 3 cr.
REI	6611	Aspects internationaux des R. I., 3 cr.
SOL	6312	Sociologie du développement, 3 cr.
SOL	6313	L'État et l'économie, 3 cr.
URB	6031	Atelier III – Pays en développement, 3 cr.
6-089-00		Marchés internationaux des capitaux : mondialisation et transformation, 3 cr.
6-801-85		Séminaire d'économie internationale, 3 cr.

Bloc B_3 – Santé internationale (max. 12 cr.)

ANT	6054	Anthropologie médicale 2, 3 cr.
ASA	6012	Nouvelles pratiques sociales et santé, 3 cr.
ASA	6021	Aspects politiques des services de santé, 3 cr.
BIE	6000	Bioéthique : origine, sens, pratiques, 3 cr.
BIE	6003	Éthique de la recherche, 3 cr.
DRT	6882AàJ	Droit, biotechnologie et société, 3 cr.
HST	6690	Médecine, sciences et société, 3 cr.
MSO	6040	Analyse comparative - systèmes de santé, 3 cr.
PLU	6008	Aspects sociaux de la santé, 3 cr.

Bloc B_4 – Syst. socioculturels, espace et population, éducation (max. 12 cr.)

ANT	6037	Migration, famille et ethnicité, 3 cr.
ANT	6046	Domination et mouvements indiens, 3 cr.
ANT	6117	Globalisation, culture et identités, 3 cr.
COM	6175	Médias et société, 3 cr.
COM	6192	Industries culturelles, 3 cr.
COM	6355	Communication interculturelle, 3 cr.
COM	6365	Communication internationale, 3 cr.
COM	6420	Médias et technologies nouvelles, 3 cr.
DRT	6530	Sociologie du droit, 3 cr.
DRT	6830AàC	Droit international public avancé, 3 cr.
DRT	6907	Droit international des télécoms, 3 cr.
DRT	6929AàJ	Droit des techn. de l'information avancé, 3 cr.
ETA	6104	L'éducation dans le monde d'aujourd'hui, 3 cr.
ETA	6104	L'éducation dans le monde d'aujourd'hui, 3 cr.
ETA	6300	L'éducation comparée, 3 cr.
ETA	6312	Systèmes d'éducation étrangers 3 cr.
ETA	6904	Théories et modèles éducatifs, 3 cr.
ETA	6917	Étude comparée en adm. de l'éducation, 3 cr.
ETA	6940	Gestion du changement et intervention, 3 cr.
GEO	6284	Géographie culturelle, 3 cr.
HST	6692	Sciences dans le contexte international, 3 cr.
LCO	6111	Théories du genre (Gender), 3 cr.
LCO	6447	Modernités comparées, 3 cr.
PLU	6022	Migration, ethnicité, diversité urbaine, 3 cr.
PLU	6040	Éducation / Const. des rapports ethniques, 3 cr.
PSY	6093	Psychologie interculturelle, 3 cr.
PSY	6606	Psychologie et pluralisme ethnoculturel, 3 cr.
SOL	6510	Classes sociales et mouvements sociaux, 3 cr.
SOL	6658	Sociétés et vieillissement, 3 cr.
SOL	6915	Relations ethniques, 3 cr.
TRA	6004	Traduction et société, 3 cr.

Bloc C – Option – Aires régionales (max. 12 cr.)

Bloc C_1 – Asie (max. 12 cr.)

ETA	6315	Séminaire sur l'éducation en Chine, 3 cr.
HST	6680	Culture populaire et révolution chinoise, 3 cr.
LCO	6112	Orientalismes/Occidentalismes, 3 cr.
PHI	6290	Philosophie orientale, 3 cr.
PLU	6032	Asie de l'Est / Enjeux et place du Canada, 3 cr.

Bloc C_2 – Amérique Latine et Amérique du Nord (max. 12 cr.)

HST	6550	Historiographie – Amériques, 3 cr.
HST	6651	Immigration et ethnicité aux États-Unis , 3 cr.
HST	6655	L'Amérique latine et les États-Unis, 3 cr.
POL	6307	La représentation au Canada, 3 cr.
POL	6308	Synthèse : pol. québécoise et canadienne, 3 cr.
POL	6403	Le système politique américain, 3 cr.
POL	6405	L'Amérique latine, 3 cr.
SOL	6043	La sociologie aux États-Unis, 3 cr.

Bloc C_3 – Europe (max. 12 cr.)

ANT	6125	Iidéologies, mémoires et histoires, 3 cr.
HST	6530	Historiographie – Europe moderne, 3 cr.
HST	6540	Historiographie – Europe contemporaine, 3 cr.
HST	6641	Hist. économique de la Grande-Bretagne, 3 cr.
HST	6645	La France dans le monde depuis 1789, 3 cr.
HST	6646	L'Allemagne dans l'Europe contemporaine, 3 cr.
POL	6112	Politique de l'Union européenne, 3 cr.
POL	6404	Systèmes politiques de la CEI, 3 cr.

Programme 2-072-1-1

D.É.S.S. (études internationales)

Objectifs

L'objectif du D.É.S.S. (études internationales) est de développer chez l'étudiant une

connaissance générale des rapports et des échanges internationaux, de même qu'une compréhension adéquate des actions, des événements et des situations relevant de ce contexte global. Le module de base permet à l'étudiant de couvrir un ensemble large de thématiques à caractère international. L'étudiant peut ensuite approfondir une problématique donnée ou appliquer ses connaissances à une région particulière. Le programme s'inscrit à la fois dans une perspective de spécialisation académique et de formation continue.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

1.1 Exigences générales

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (études internationales), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en études internationales ou d'un baccalauréat ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent ou, le cas échéant, avoir réussi le microprogramme (études internationales) avec une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise et d'une autre langue moderne
- soumettre deux lettres de recommandation, un curriculum vitae et une lettre de motivation de 250 mots.

1.2 Connaissances préalables requises

Le candidat doit posséder des connaissances préalables adéquates en science politique, en économie, en droit, en histoire et en études culturelles. Il doit avoir réussi les cours suivants, ou leur équivalent, ou les ajouter à son programme, à titre de cours préparatoires :

DRT	2100	Droit international public général, 3 cr.
FAS	1000	Introduction à l'interculturel, 3 cr.
2-086-07*		Environnement économique international, 3 cr.
HST	1042	L'Europe contemporaine, 3 cr.
POL	1600	Relations internationales, 3 cr.

*Cours de HEC Montréal

2. Transfert

Les crédits accumulés au D.É.S.S. peuvent être reconnus pour un transfert à la M. Sc., en autant que les exigences du programme de D.É.S.S. sont satisfaites et que la moyenne de l'étudiant est d'au moins 3,2.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres équivalent temps plein. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

4. Programme

Le programme de D.É.S.S. (études internationales) comporte 30 crédits du niveau des études supérieures.

L'étudiant sera tenu de poursuivre son apprentissage linguistique au cours de sa formation, à la satisfaction du Comité de gestion du programme, en inscrivant des activités appropriées dans son programme d'études.

Structure du programme

Bloc A – Tronc commun (min. 9 cr.; max. 12 cr.)

INT	6010	Historique du système-monde, 3 cr.
INT	6020	Économie politique internationale, 3 cr.
INT	6030	Culture, diversité et globalisation, 3 cr.
INT	6040	Gouvernance et mondialisation, 3 cr.
INT	6050	Aspects juridiques internationaux, 3 cr.

Bloc B – Option – Problématiques internationales (9 à 21 cr. dans une concentration)

Voir Bloc B du microprogramme ci-dessus.

Bloc C – Option – Aires régionales (max. 12 cr. dans une aire régionale)

Voir Bloc C du microprogramme ci-dessus.

Programme 2-072-1-0

M. Sc. (études internationales)

Objectifs

Le programme de M. Sc. (études internationales) vise à développer chez l'étudiant une compétence internationale avancée. L'accent est mis, à la faveur d'une approche interdisciplinaire, sur l'acquisition de capacités d'analyse et de synthèse qui permettent de comprendre la dynamique complexe des rapports et des échanges internationaux. Il lui permet de diversifier son expertise et ses champs d'intervention et le familiarise avec le transfert de connaissances.

Le cheminement avec mémoire initie l'étudiant à la recherche, en lui apprenant à manipuler les méthodes, les concepts et les habiletés discursives qui servent à la production et à la diffusion du savoir.

Le cheminement avec stage vise à développer chez l'étudiant une compétence complémentaire à sa formation de base ou un renforcement de cette dernière.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

1.1 Exigences générales

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (études internationales), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en études internationales ou encore d'un baccalauréat ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne générale d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent ou, le cas échéant, avoir réussi le microprogramme ou le D.É.S.S. (études internationales) avec une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise, et posséder une bonne connaissance d'une autre langue moderne qu'il devra perfectionner au cours de ses études
- soumettre deux lettres de recommandation, un curriculum vitae et une lettre de motivation de 250 mots.

1.2 Connaissances préalables requises

Le candidat doit posséder des connaissances préalables adéquates en science politique, en économie, en droit, en histoire et en études culturelles. Il doit avoir réussi les cours suivants, ou leur équivalent, ou les ajouter à son programme, à titre de cours préparatoires

DRT	2100	Droit international public général, 3 cr.
FAS	1000	Introduction à l'interculturel, 3 cr.

2-086-07*		Environnement économique international, 3 cr.
HST	1042	L'Europe contemporaine, 3 cr.
POL	1600	Relations internationales, 3 cr.

*Cours de HEC Montréal

2. Transfert

L'étudiant qui a conservé une moyenne d'au moins 3,2 dans les cours du microprogramme ou du D.É.S.S. peut demander un transfert à la maîtrise. Les crédits accumulés peuvent être reconnus, en autant que les exigences du programme de maîtrise sont satisfaites.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres équivalent temps plein.

4. Programme

Cheminement avec mémoire

Le programme du cheminement avec mémoire comporte :

– 15 crédits de cours du niveau des études supérieures
– 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Cheminement avec stage

Le programme du cheminement avec stage comporte :

– 18 crédits de cours du niveau des études supérieures
– 27 crédits attribués à un stage et à la rédaction d'un essai de stage.

L'étudiant sera tenu de poursuivre son apprentissage linguistique au cours de sa formation, à la satisfaction du Comité de gestion du programme, en inscrivant des activités appropriées dans son programme d'études.

Structure du programme

Bloc A – Tronc commun

Cheminement avec mémoire (min. 3 cr.; max. 12 cr.)

Cheminement avec stage (min. 9 cr.; max. 12 cr.)

INT	6010	Historique du système-monde, 3 cr.
INT	6020	Économie politique internationale, 3 cr.
INT	6030	Culture, diversité et globalisation, 3 cr.
INT	6040	Gouvernance et mondialisation, 3 cr.
INT	6050	Aspects juridiques internationaux, 3 cr.

Bloc B – Option – Problématiques internationales

Cheminement avec mémoire (max. 6 cr.)

Cheminement avec stage (max. 9 cr.)

Cours choisis parmi les cours suivants ou tous autres cours approuvés par le responsable du programme.

Bloc B_1 – Relations internationales

INT	6010	Historique du système-monde, 3 cr.
INT	6020	Économie politique internationale, 3 cr.
INT	6030	Culture, diversité et globalisation, 3 cr.
INT	6040	Gouvernance et mondialisation, 3 cr.
INT	6050	Aspects juridiques internationaux, 3 cr.

Bloc B – Option – Problématiques internationales

Cheminement avec mémoire (max. 6 cr.)

Cheminement avec stage (max. 9 cr.)

Cours choisis parmi les cours suivants ou tous autres cours approuvés par le responsable du programme.

Bloc B_1 – Relations internationales

DRT	6830AàC	Droit international public avancé, 3 cr.
DRT	6860AàC	Droit pénal avancé, 3 cr.
POL	6008	Synthèse : Idées politiques, 3 cr.
POL	6101	Synthèse : Relations internationales, 3 cr
POL	6104	Organisations internationales, 3 cr.
POL	6415	Synthèse : Politique comparée, 3 cr

Bloc B_2 – Développement et économie internationale

AME	6233	Système international de la conservation, 3 cr.
DRT	6805AàC	Droit international privé avancé, 3 cr.
DRT	6825A-B	Droit du commerce international, 3 cr.
DRT	6900	Relations économiques internationales, 3 cr.
DRT	6903	Droit du commerce électronique 1, 3 cr.
DRT	6910	Transactions commerc. internationales 1, 3 cr.
DRT	6945	Entreprise et droit de l'environnement, 3 cr.
DRT	6950	Droit international privé avancé, 3 cr.
DRT	6965AàJ	Droit des affaires avancé, 3 cr.
ECN	6423	Macroéconomie du développement, 3 cr.
ECN	6428	Microéconomie du développement, 3 cr.
ECN	6473	Commerce international, 3 cr.
ECN	6478	Finance internationale, 3 cr.
GEO	6285	Dynamique des régions métropolitaines, 3 cr.
GEO	6289	Problèmes de croissance urbaine, 3 cr.
GEO	6292	Géographie comparée du développement, 3 cr.
POL	6111	Développement et régimes internationaux, 3 cr.
POL	6130	Économie politique internationale, 3 cr.
REI	6606	La réorganisation du travail, 3 cr.
REI	6611	Aspects internationaux des R. I., 3 cr.
SOL	6312	Sociologie du développement, 3 cr.
SOL	6313	L'État et l'économie, 3 cr.
URB	6031	Atelier III – Pays en développement, 3 cr.
6-089-00		Marchés internationaux des capitaux : Mondialisation et transformation, 3 cr.
6-801-85		Séminaire d'économie internationale, 3 cr.

Bloc B_3 – Santé internationale

ANT	6054	Anthropologie médicale 2, 3 cr.
ASA	6012	Nouvelles pratiques sociales et santé, 3 cr.
ASA	6021	Aspects politiques des services de santé, 3 cr.
BIE	6000	Bioéthique : origine, sens, pratiques, 3 cr.
BIE	6003	Éthique de la recherche, 3 cr.
DRT	6882AàJ	Droit, biotechnologie et société, 3 cr.
HST	6690	Médecine, sciences et société, 3 cr.
MSO	6040	Analyse comparative - systèmes de santé, 3 cr.
PLU	6008	Aspects sociaux de la santé, 3 cr.

Bloc B_4 – Syst. socioculturels, espace/population, éducation

ANT	6037	Migration, famille et ethnicité, 3 cr.
ANT	6046	Domination et mouvements indiens, 3 cr.
ANT	6117	Globalisation, culture et identités, 3 cr.
COM	6175	Médias et société, 3 cr.
COM	6192	Industries culturelles, 3 cr.

COM	6355	Communication interculturelle, 3 cr.
COM	6365	Communication internationale, 3 cr.
COM	6420	Médias et technologies nouvelles, 3 cr.
DRT	6530	Sociologie du droit, 3 cr.
DRT	6830AàC	Droit international public avancé, 3 cr.
DRT	6907	Droit international des télécoms, 3 cr.
DRT	6929AàJ	Droit des techn. de l'information avancé, 3 cr.
ETA	6104	L'éducation dans le monde d'aujourd'hui, 3 cr.
ETA	6300	L'éducation comparée, 3 cr.
ETA	6312	Systèmes d'éducation étrangers 3 cr.
ETA	6904	Théories et modèles éducatifs, 3 cr.
ETA	6917	Étude comparée en adm. de l'éducation, 3 cr.
ETA	6940	Gestion du changement et intervention, 3 cr.
GEO	6284	Géographie culturelle, 3 cr.
HST	6692	Sciences dans le contexte international, 3 cr.
LCO	6111	Théories du genre (Gender), 3 cr.
LCO	6447	Modernités comparées, 3 cr.
PLU	6022	Migration, ethnicité, diversité urbaine, 3 cr.
PLU	6040	Éducation / Const. des rapports ethniques, 3 cr.
PSY	6093	Psychologie interculturelle, 3 cr.
PSY	6606	Psychologie et pluralisme ethnoculturel, 3 cr.
SOL	6510	Classes sociales et mouvements sociaux, 3 cr.
SOL	6915	Relations ethniques, 3 cr.
TRA	6004	Traduction et société, 3 cr.

Bloc C – Option – Aires régionales

Cheminement avec mémoire (max. 6 cr.)

Cheminement avec stage (max. 9 cr.)

Bloc C_1 – Asie

ETA	6315	Séminaire sur l'éducation en Chine, 3 cr.
HST	6680	Culture populaire et révolution chinoise, 3 cr.
LCO	6112	Orientalismes/Occidentalismes, 3 cr.
PHI	6290	Philosophie orientale, 3 cr.
PLU	6032	Asie de l'Est / Enjeux et place du Canada, 3 cr.

Bloc C_2 – Amérique Latine et Amérique du Nord

HST	6550	Historiographie – Amériques, 3 cr.
HST	6651	Immigration et ethnicité aux États-Unis , 3 cr.
HST	6655	L'Amérique latine et les États-Unis, 3 cr.
POL	6307	La représentation au Canada, 3 cr.
POL	6308	Synthèse : pol. québécoise et canadienne, 3 cr.
POL	6403	Le système politique américain, 3 cr.
POL	6405	L'Amérique latine, 3 cr.
SOL	6043	La sociologie aux États-Unis, 3 cr.

Bloc C_3 – Europe

ANT	6125	Iidéologies, mémoires et histoires, 3 cr.
HST	6530	Historiographie – Europe moderne, 3 cr.
HST	6540	Historiographie – Europe contemporaine, 3 cr.
HST	6641	Hist. économique de la Grande-Bretagne , 3 cr.
HST	6645	La France dans le monde depuis 1789, 3 cr.
HST	6646	L'Allemagne dans l'Europe contemporaine, 3 cr.
POL	6112	Politique de l'Union européenne, 3 cr.
POL	6404	Systèmes politiques de la CEI, 3 cr.

Bloc D – Option – Méthodologie

Cheminement avec mémoire seulement (3 cr.)

INT	6100	Séminaire de recherche, 3 cr.

Bloc E – Mémoire et stage

Cheminement avec mémoire (30 cr.)

INT	6600	Projet de recherche, 6 cr.
INT	6700	Mémoire, 24 cr.

Cheminement avec stage (27 cr.)

INT	6800	Stage, 15 cr.
INT	6850	Essai de stage, 12 cr.

Études néohelléniques

Département de littératures et de langues modernes

Responsable des séminaires en études néohelléniques : Jacques Bouchard, Département de littératures et de langues modernes
Pour information : 514-343-6512

Finance mathématique et computationnelle

D.É.S.S. **2-239-1-0**

M. Sc. **2-239-1-1**

Départements d'informatique et de recherche opérationnelle, de mathématiques et de statistique et de sciences économiques

Responsable des programmes : Yoshua Bengio
Pour information : 514-343-6111, poste 3488

Membres du Comité des études supérieures

Yoshua Bengio, Département d'informatique et de recherche opérationnelle
Louis Doray, Département de mathématiques et de statistique
Michel Poitevin, Département de sciences économiques

Personnel enseignant

Les programmes de M. Sc. et de D.É.S.S. sont offerts conjointement par le Département de mathématiques et de statistique, le Département de sciences économiques et le Département d'informatique et de recherche opérationnelle.

Programme 2-239-1-0

D.É.S.S. (finance mathématique et computationnelle)

Objectifs

Ce programme vise à faire connaître la théorie financière et les méthodes mathématiques, statistiques et informatiques appliquées à la finance. Les titulaires de ce diplôme pourront s'intégrer à des institutions financières, caisses de retraite, services financiers des entreprises, entreprises publiques et gouvernements qui ont besoin d'analystes en finance quantitative.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (finance mathématique et computationnelle), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un des diplômes suivants : B. Sc. spécialisé en mathématiques, B. Sc. spécialisé bidisciplinaire en Mathématiques et Informatique, en Mathématiques et Physique, en Mathématiques et Économie, B. Sc. comportant une majeure en mathématiques ou encore attester d'une formation jugée équivalente
– avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
– faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

2. Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres à temps plein. La scolarité maximale est de quatre trimestres pour un étudiant inscrit à temps plein et de six trimestres pour un étudiant inscrit à temps partiel.

3. Programme

Le programme comporte un minimum de 30 crédits répartis comme suit :
– 16 crédits de cours obligatoires
– 14 crédits de cours à option.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (16 cr.)

ECN	6573	Économie financière, 3 cr.
ECN	6578	Économétrie des marchés financiers, 3 cr.
IFT	6561	Simulation : aspects stochastiques, 4 cr.
MAT	6717	Probabilités, 3 cr.
MAT	6798	Calcul stochastique, 3 cr.

Bloc B – Option (14 cr.)

Bloc B_1 – Option (3 cr.)

ACT	6230	Finance mathématique 2, 3 cr.
MAT	6240	Évaluation des produits dérivés, 3 cr.

Bloc B_2 – Option (3 cr.)

ECN	6238	Macroéconométrie, 3 cr.
STT	6615	Séries chronologiques univariées, 3 cr.

Bloc B_3 – Option (min. 8 cr.)

ECN	6878	Choix d'investissement, 3 cr.
IFT	6266	Algorithmes d'apprentissage, 4 cr.
IFT	6521	Programmation dynamique, 4 cr.
MAT	6470	Calcul scientifique, 3 cr.

Programme 2-239-1-1

M. Sc. (finance mathématique et computationnelle)

Objectifs

Ce programme vise à donner une solide connaissance de la théorie financière ainsi que des méthodes mathématiques, statistiques et informatiques appliquées à la finance. Le but est de former des spécialistes capables d'utiliser des outils financiers quantitatifs pour répondre aux besoins des institutions financières, caisses de retraite, services financiers des entreprises, entreprises publiques et gouvernements.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (finances mathématiques et computationnelles), le candidat doit:
– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un des diplômes suivants : B. Sc. spécialisé en mathématiques, B. Sc. spécialisé bidisciplinaire en Mathématiques et Informatique, en Mathématiques et Physique, en Mathématiques et Économie, B. Sc. avec majeure en mathématiques ou encore attester d'une formation jugée équivalente
– avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
– faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

2. Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres à temps plein. La scolarité maximale est de six trimestres.

3. Programme

Le programme comporte un minimum de 45 crédits répartis comme suit :
– 30 crédits de cours obligatoires
– 6 crédits de cours à option
– 9 crédits attribués à un rapport de stage effectué en entreprise ou à un rapport de travail dirigé effectué sous la supervision d'un professeur d'université ou d'un chercheur d'un centre de recherche.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (30 cr.)

ECN	6573	Économie financière, 3 cr.
ECN	6578	Économétrie des marchés financiers, 3 cr.
ECN	6878	Choix d'investissement, 3 cr.
IFT	6266	Algorithmes d'apprentissage, 4 cr.
IFT	6521	Programmation dynamique, 4 cr.
IFT	6561	Simulation : aspects stochastiques, 4 cr.
MAT	6470	Calcul scientifique, 3 cr.
MAT	6717	Probabilités, 3 cr.
MAT	6798	Calcul stochastique, 3 cr.

Bloc B – Option (6 cr.)

Bloc B_1 – Option (3 cr.)

ACT	6230	Finance mathématique 2, 3 cr.
MAT	6240	Évaluation des produits dérivés, 3 cr.

Bloc B_2 – Option (3 cr.)

ECN	6238	Macroéconométrie, 3 cr.
STT	6615	Séries chronologiques univariées, 3 cr.

Bloc C – Option (9 cr.)

FMC	6000	Stage, 9 cr.
FMC	6100	Travail dirigé, 9 cr.

Géographie

Microprogramme de 2e cycle (géomatique et analyse spatiale)	**2-157-6-0**
D.É.S.S. (géographie appliquée en environnement)	**2-155-1-3**
M. Sc.	**2-155-1-1**
Ph. D.	**3-155-1-0**

Département de géographie

Responsable des programmes : Claude Comtois, 514-343-8053
Secrétariat : 514-343-8049

Membres du Comité des études supérieures
Claude Comtois, président
Christopher Bryant
Pierre J.H. Richard

Personnel enseignant

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Directeur : Paul Comtois

Professeurs titulaires
Christopher R. Bryant, Ph. D. (London)
François Cavayas, Ph. D. (Laval)
Claude Comtois, Ph. D. (Hong Kong)
Paul Comtois, Ph. D. (Laval)
François Courchesne, Ph. D. (McGill)
Rodolphe De Koninck, Ph. D. (Singapour)
Pierre Gangloff, Ph. D. (Strasbourg)
Claude Marois, Ph. D. (Laval)
André G. Roy, Ph. D. (State University of New York à Buffalo)

Professeurs agrégés
Pierre André, Ph. D. (Montréal)
Lael Parrott, Ph. D. (McGill)

Professeurs adjoints
Jeffrey A. Cardille, Ph. D. (Wisconsin)
Daniel Fortier, Ph. D. (Laval)
Kathryn Furlong, Ph. D. (British Columbia)
Thora Martina Herrmann, Ph. D. (Oxford)
Patricia M. Martin, Ph. D. (Colorado)

Responsable de formation professionnelle
Jean Daoust, M.A. (Sherbrooke)

Professeurs associés
Pascale Biron, Ph. D. (Montréal)
Robert Pampalon, Ph. D. (Laval)
Brian Slack, Ph. D. (McGill)
Samuel Yonkeu, Ph. D. (Rennes)

Chercheur invité
Sébastien Caquard, Ph. D. (Jean-Monnet de Saint-Étienne, Lyon)

Professeurs honoris causa
1937 - Raoul Blanchard (Grenoble)
1975 - Benoît Brouillette (École des hautes études commerciales, Montréal)
1988 - Pierre George (Institut d'études politiques de Paris)
1997 - Louis-Edmond Hamelin (Laval)
2008 - Paul Claval (Paris-Sorbonne)

Programme 2-157-6-0

Microprogramme de 2e cycle (géomatique et analyse spatiale)

Objectifs

Le microprogramme (géomatique et analyse spatiale) permet à l'étudiant de parfaire ses connaissances ou d'en acquérir de nouvelles dans un domaine précis et fortement appliqué.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme (géomatique et analyse spatiale), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un diplôme de 1er cycle universitaire (baccalauréat ou équivalent) en géographie ou dans un domaine connexe
– avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
– faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise
– faire preuve d'une connaissance suffisante de l'informatique ou des méthodes quantitatives.

2. Scolarité

Pour les étudiants inscrits à temps plein, la scolarité minimale est de un trimestre. La scolarité maximale est de deux ans.

3. Transfert

L'étudiant admis au microprogramme pourra être admis directement au D.É.S.S. (géographie appliquée en environnement) après avoir complété un minimum de 12 crédits.

4. Programme

Le programme comporte 15 crédits de cours dont 12 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix.

Structure du programme

Bloc A – Option (max. 3 cr.)

GEO	6321	Travaux pratiques en géomatique, 3 cr.

Bloc B – Option (max. 3 cr.)

GEO	2512	Systèmes d'information géographique, 3 cr.
GEO	2522	Télédétection numérique, 3 cr.
GEO	3532	Modélisation, 3 cr.

Bloc C – Option (min. 6 cr.; max. 12 cr.)

GEO	6331	Théorie et pratique de la modélisation, 3 cr.
GEO	6333	Télédétection – physique et mathé, 3 cr.
GEO	6341	Étude des systèmes complexes, 3 cr.
GEO	6342	S.I.G. : aspects théoriques, 3 cr.
GEO	6343	La télédétection et l'environnement, 3 cr.
GEO	6352	S.I.G. : aspects pratiques, 3 cr.

Bloc D – Ouverture multidisciplinaire (3 cr.)

L'étudiant choisit au minimum 3 crédits parmi les cours de niveau 6000 du département ou d'autres départements ou d'autres universités. Ces crédits sont choisis dans l'une des disciplines où l'analyse spatiale permet une nouvelle perspective d'interprétation et dans laquelle l'étudiant aimerait appliquer ses connaissances nouvellement acquises.

Programme 2-155-1-3

D.É.S.S. (géographie appliquée en environnement)

Objectifs

Le D.É.S.S. (géographie appliquée en environnement) vise à permettre à un étudiant de s'adapter aux réalités changeantes du marché du travail en poursuivant un programme court dont la formule se veut extrêmement flexible car elle est essentiellement basée sur des travaux de terrain et des études de cas.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (géographie appliquée en environnement), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un diplôme de 1er cycle universitaire (baccalauréat ou équivalent) en géographie ou dans un domaine connexe
– avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
– faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise
– faire preuve d'une bonne connaissance de l'informatique ou des méthodes quantitatives.

2. Scolarité

Pour les étudiants inscrits à temps plein, la scolarité minimale est de deux trimestres. La scolarité maximale est de quatre ans.

3. Transfert

L'étudiant admis au D.É.S.S. (géographie appliquée en environnement) pourra être admis directement au programme de formation pratique de la M. Sc. (géographie), sans mémoire, après avoir complété un minimum de 18 crédits.

4. Programme

Le programme comporte 30 crédits de cours soit :
– 12 crédits de cours obligatoires
– 15 crédits de cours à option
– 3 crédits de cours au choix.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (12 cr.)

GEO 6042 Études de cas, 12 cr.

Bloc B – Option (15 cr.)

Travaux de terrain et de laboratoire (max. 6 cr.)

GEO 6041 Terrain avancé en environnement, 3 cr.
GEO 6152 Laboratoire de pédologie, 3 cr.
GEO 6153 Stage d'étude de la pollinisation, 3 cr.
GEO 6154 Stage d'analyse pollinique, 3 cr.
GEO 6155 Terrain en environnement atmosphérique, 3 cr.

Techniques géographiques (max. 12 cr.)

GEO 6149 Sujet spécial en géomatique, 3 cr.
GEO 6331 Théorie et pratique de la modélisation, 3 cr.
GEO 6333 Télédétection - physique et mathé., 3 cr.
GEO 6341 Étude des systèmes complexes, 3 cr.
GEO 6342 S.I.G. : aspects théoriques, 3 cr.
GEO 6343 La télédétection et l'environnement, 3 cr.
GEO 6351 Techniques quantitatives avancées, 3 cr.
GEO 6352 S.I.G. : aspects pratiques, 3 cr.

Environnement physique (max. 12 cr.)

GEO 6141 Environnement physique des rivières
GEO 6142 Biogéochimie environnementale, 3 cr.
GEO 6143 Géo-mycologie, 3 cr.
GEO 6144 Perspective millénaire sur la végétation, 3 cr.
GEO 6145 Changements globaux atmosphériques, 3 cr.
GEO 6146 Géomorphologie et quaternaire, 3 cr.
GEO 6156 Environnements arctiques-alpins, 3 cr.

Environnement humain (max. 12 cr.)

GEO 6281 Économie spatiale métropolitaine, 3 cr.
GEO 6282 Problèmes géographiques du développement, 3 cr.
GEO 6283 Systèmes de transports, 3 cr.
GEO 6284 Environnements culturels, 3 cr.
GEO 6285 Dynamique des régions métropolitaines, 3 cr.
GEO 6286 Évaluation environnementale, 3 cr.
GEO 6287 Espaces urbains et faits sociaux, 3 cr.
GEO 6288 Dynamisme et mosaïque métropolitaine, 3 cr.
GEO 6289 Problèmes de croissance urbaine, 3 cr.
GEO 6292 Géographie comparée de développement, 3 cr.
GEO 6294 Amérique latine et mondialisation, 3 cr.
GEO 6295 Territoires et développement durable, 3 cr.
GEO 6296 Territoires, genre et rapport de pouvoir, 3 cr.
GEO 6298 Analyse des problèmes de population, 3 cr.
GEO 6897 Écosystèmes globaux et santé, 3 cr.

Bloc C – Ouverture multidisciplinaire (min. 3 cr.)

L'étudiant choisit au minimum 3 crédits parmi les cours de niveau 6000 du Département ou d'autres départements ou d'autres universités.

Programme 2-155-1-1

M. Sc. (géographie)

Objectifs

La modalité avec mémoire vise une formation axée sur la recherche et la spécialisation dans un champ spécifique.

La modalité avec stage ou travail dirigé vise une formation orientée vers les besoins du marché de travail.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (géographie), le candidat doit :
– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un B. Sc. spécialisé (géographie) ou d'un B. Sc. avec majeure ou mineure en géographie, ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
– avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
– faire preuve d'une bonne connaissance du français et d'une connaissance suffisante de l'anglais ou d'une autre langue de portée internationale
– pour la maîtrise de recherche, le candidat doit avoir réussi le cours GEO 3562 Initiation à la démarche scientifique ou un cours équivalent d'initiation à la recherche offert par un autre département. Si ce n'est pas le cas, il devra réussir l'un de ces cours lors de sa 1re année de scolarité, en sus de la scolarité minimale exigée.

2. Programme

Le programme de maîtrise comporte un minimum de 45 crédits répartis comme suit, selon la modalité :

Modalité avec mémoire

Cette modalité comporte :
– 9 crédits de cours (3 crédits de cours obligatoires et un minimum de 6 crédits de cours à option)
– 36 crédits attribués à la recherche et à la rédaction du mémoire.

Modalité avec stage ou travail dirigé

Cette modalité comporte :

– un minimum de 30 crédits de cours (12 crédits de cours obligatoires, 15 crédits à option et 3 crédits au choix)
– 15 crédits attribués à un travail dirigé ou à un stage.

Structure du programme

Modalité avec mémoire

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

GEO 6011 Évolutions des idées en géographie

Bloc B – Option (min. 9 cr.)

L'étudiant choisit un minimum de 3 crédits parmi les cours de niveau 6000 du Département de géographie ; 3 crédits de cours de niveau 6000 peuvent être choisis dans le répertoire de cours de l'Université de Montréal ou de niveau équivalent d'une autre université. Le choix est sujet à l'approbation du comité des études supérieures du Département.

Bloc C – Recherche et mémoire (36 cr.)

GEO 6001 Rédaction d'un projet de recherche, 6 cr.
GEO 6003 Mémoire, 27 cr.
GEO 6012 Recherche, 3 cr.

Modalité avec stage ou travail dirigé

Bloc A – Obligatoire (12 cr.)

GEO 6042 Études de cas, 12 cr.

Bloc B – Option (15 cr.)

Travaux de terrain et de laboratoire (max. 6 cr.)

GEO 6041 Terrain avancé en environnement, 3 cr.
GEO 6152 Laboratoire de pédologie, 3 cr.
GEO 6153 Stage d'étude de la pollinisation, 3 cr.
GEO 6154 Stage d'analyse pollinique, 3 cr.
GEO 6155 Terrain en environnement atmosphérique, 3 cr.

Techniques géographiques (max. 12 cr.)

GEO 6331 Théorie et pratique de la modélisation, 3 cr.
GEO 6333 Télédétection - physique et mathé., 3 cr.
GEO 6341 Étude des systèmes complexes, 3 cr.
GEO 6342 S.I.G. : aspects théoriques, 3 cr.
GEO 6343 La télédétection et l'environnement, 3 cr.
GEO 6351 Techniques quantitatives avancées, 3 cr.
GEO 6352 S.I.G. : aspects pratiques, 3 cr.

Environnement physique (max. 12 cr.)

GEO 6141 Environnement physique des rivières
GEO 6142 Biogéochimie environnementale, 3 cr.
GEO 6143 Géo-mycologie, 3 cr.
GEO 6144 Perspective millénaire sur la végétation, 3 cr.
GEO 6145 Changements globaux atmosphériques, 3 cr.
GEO 6146 Géomorphologie et quaternaire, 3 cr.
GEO 6156 Environnements arctiques-alpins, 3 cr.

Environnement humain (max. 12 cr.)

GEO 6281 Économie spatiale métropolitaine, 3 cr.
GEO 6282 Problèmes géographiques du développement, 3 cr.
GEO 6283 Systèmes de transport, 3 cr.
GEO 6284 Environnements culturels, 3 cr.
GEO 6285 Dynamique des régions métropolitaines, 3 cr.
GEO 6286 Évaluation environnementale, 3 cr.
GEO 6288 Dynamisme et mosaïque métropolitaine, 3 cr.
GEO 6292 Géographie comparée de développement, 3 cr.
GEO 6294 Amérique latine et mondialisation, 3 cr.
GEO 6295 Territoires et développement durable, 3 cr.
GEO 6296 Territoires, genre et rapport de pouvoir, 3 cr.
GEO 6298 Analyse des problèmes de population, 3 cr.
GEO 6897 Écosystèmes globaux et santé, 3 cr.

Bloc C – Ouverture multidisciplinaire (3 cr.)

L'étudiant choisit au minimum 3 crédits parmi les cours de niveau 6000 du Départementt ou d'autres départements ou d'autres universités.

Bloc D – Stage/Travail dirigé (max. 15 cr.)

GEO 6022 Stage de formation pratique, 15 cr.
GEO 6999 Travail dirigé, 15 cr.

Programme 3-155-1-0

Ph. D. (géographie)

Objectifs

Le programme vise à former des chercheurs autonomes. Il se propose de rendre l'étudiant apte à formuler, exécuter et défendre un programme de recherche faisant progresser la connaissance dans le champ d'études.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (géographie), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'une maîtrise dans un domaine pertinent, ou attester d'une formation jugée équivalente
– avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
– faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise ainsi que de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches une connaissance jugée suffisante dans le domaine des mathématiques ou de l'informatique peut remplacer cette dernière exigence.

2. Programme

Le programme comporte :

– 9 crédits de cours
– 81 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Structure du programme

Bloc A – Option (9 cr.)

L'étudiant choisit au minimum 9 crédits parmi les cours de niveau 6000 du Département ou d'autres départements ou des cours de même niveau d'autres universités.

Bloc B – Recherche et thèse (81 cr.)

GEO 7002 Recherche, 6 cr.
GEO 7005 Thèse, 75 cr.

Histoire

M.A. **2-165-1-0**

Options :
Recherche
Histoire au collégial

Ph. D. **3-165-1-0**

Département d'histoire

Responsable des programmes : Pierre Bonnechère, 514-343-6111, poste 41433

Membres du Comité des études supérieures
Carl Bouchard
Dominique Deslandes
Christian Dessureault
Jacques Perreault

Personnel enseignant

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Directeur : Michael J. Carley

Professeurs titulaires
Denyse Baillargeon, Ph. D. (Montréal)
Pietro Boglioni, D. Th. (Rome)
Pierre Bonnechere, doctorat en histoire ancienne (Louvain-la-Neuve)
Michael J. Carley, Ph. D. (Queen's)
Michèle Dagenais, Ph. D. (UQÀM)
Dominique Deslandres, M.A. (McGill), Ph. D. (Montréal)
Michael Huberman, Ph. D. économie (Toronto)
Othmar Keel, M. Sc. philosophie (McGill), M. Sc. psychologie générale (Paris VII), diplôme de 3e cycle en psychologie clinique (Paris VII), Ph. D. histoire des sciences (McGill), en congé
Paul Létourneau, M.A. science politique (UQÀM), D.É.A. (Strasbourg), doctorat de 3e cycle (Strasbourg)
Serge Lusignan, Ph. D. (Montréal), MSRC
David Ownby, Ph. D. (Harvard), directeur du Centre d'études de l'Asie de l'Est
Jacques Y. Perreault, doctorat de 3e cycle en archéologie (Paris)
Yakov Rabkin, Ph. D. histoire des sciences et des techniques (Moscou)
Bruno Ramirez, Ph. D. (Toronto)
Jacques Rouillard, Ph. D. (Ottawa), en congé

Professeurs agrégés
Carl Bouchard, Ph. D. (Montréal)
Susan Dalton, Ph. D. (Montréal)
Christian Dessureault, Ph. D. (Montréal)
François Furstenberg, Ph. D. (Johns Hopkins)
Ollivier Hubert, Ph. D. (Laval), D.É.A. (Paris I)
Cynthia Milton, Ph. D. (Wisconsin-Madison)
Laurence Monnais, doctorat (Paris VII)
Samir Saul, doctorat d'État (Paris)
Thomas Wien, Ph. D. (McGill)

Professeur adjoint
Christian Rudolf Raschle, Dr. ès lettres (Suisse)

Professeurs associés
Nicolas Beaudry, doctorat en histoire (Montréal)
Ingo Kolboom, doctorat en histoire (Berlin)
Joseph-Claude Poulin, doctorat de 3e cycle (Aix-Marseille), D.É.S. (Poitiers)
Jacques Ruelland, M.A. philosophie, Ph. D. (Montréal)
Jean-Pierre Wallot, Ph. D. (Montréal), O.C., MSRC, membre de l'Académie canadienne-française, archiviste fédéral du Canada

Professeur émérite
Serge Lusignan

Programme 2-165-1-0

M.A. (histoire)

Objectifs

Option Recherche

L'objectif est de procurer à l'étudiant des connaissances plus approfondies en histoire et de l'initier à la recherche. Par son mémoire, l'étudiant doit faire la preuve qu'il maîtrise son sujet de recherche.

Option Histoire au collégial

Les objectifs sont d'acquérir les compétences et d'approfondir les connaissances de la littérature scientifique dans les champs pertinents à l'enseignement collégial. Cette solide formation disciplinaire permet à l'étudiant qui le désire de poursuivre éventuellement des études de doctorat en histoire, en tenant compte toutefois des exigences spécifiques à certains champs de la discipline historique.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.A. (histoire), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un B.A. spécialisé (histoire) ou d'un B.A. avec majeure ou mineure en histoire, ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
– avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
– faire preuve d'une connaissance suffisante du français et de l'anglais. La connaissance d'une autre langue est exigée selon les particularités du programme de recherche du candidat.

2. Programme

Option Recherche

L'option comporte :

– un minimum de 12 crédits de cours du niveau des études supérieures dont 9 crédits de cours à option, et 3 crédits de cours au choix
– 33 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire dont 3 crédits pour un séminaire de mémoire et 30 crédits pour le mémoire final.

À la fin de la scolarité de 12 crédits, la présentation publique et le dépôt du projet de mémoire constituent des conditions essentielles pour s'inscrire à l'étape subséquente de la recherche.

Option Histoire au collégial

L'option comporte :

– un minimum de 21 crédits de cours du niveau des études supérieures dont 9 crédits de cours obligatoires et 12 crédits de cours à option
– 24 crédits attribués à la préparation et à la rédaction d'un mémoire court.

Structure du programme

Option Recherche

Bloc A – Option – Thématiques (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

ETM	6015	Paléographie, 3 cr.
HST	6030	Séminaire pour étudiants-visiteurs I, 1 cr.
HST	6031	Séminaire pour étudiants-visiteurs II, 1 cr.

HST	6032	Séminaire pour étudiants-visiteurs III, 1 cr.
HST	6600	Recherches dirigées, 3 cr.
HST	6605	Histoire socioculturelle du XIXe siècle, 3 cr.
HST	6607	Histoire et archéologie, 3 cr.
HST	6610	Histoire et mythologie gréco-romaines, 3 cr.
HST	6615	Histoire et civilisation romaines, 3 cr.
HST	6620	Économie et société au Moyen Âge, 3 cr.
HST	6623	Religions et cultures au Moyen Âge, 3 cr.
HST	6630	Histoire socioreligieuse comparée, 3 cr.
HST	6634	La culture européenne au XVIIIe siècle, 3 cr.
HST	6641	Hist. économique de la Grande-Bretagne, 3 cr.
HST	6645	La France dans le monde depuis 1789, 3 cr.
HST	6646	L'Allemagne dans l'Europe contemporaine, 3 cr.
HST	6651	Immigration et ethnicité aux États-Unis, 3 cr.
HST	6655	L'Amérique latine, 3 cr.
HST	6660	Les sociétés canadiennes avant 1840, 3 cr.
HST	6670	Femmes et familles au Canada depuis 1850, 3 cr.
HST	6675	Histoire sociale du Québec, 3 cr.
HST	6676	Histoire intellectuelle du Québec, 3 cr.
HST	6680	Culture populaire et révolution chinoise, 3 cr.
HST	6681	L'Indochine française, XIXe-XXe siècles, 3 cr.
HST	6690	Médecine, sciences et société, 3 cr.
HST	6700	Histoire et relations internationales, 3 cr.
HST	6950	Séminaire, professeur invité, 3 cr.

Bloc B – Historiographie et méthodologie (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

HST	6010	La pratique de l'histoire, 3 cr.
HST	6015	L'histoire aujourd'hui, 3 cr.
HST	6519	Antiquité : sources et méthodes, 3 cr.
HST	6529	Moyen Âge : sources et méthodes, 3 cr.
HST	6530	Historiographie – Europe moderne, 3 cr.
HST	6540	Historiographie – Europe contemporaine, 3 cr.
HST	6550	Historiographie – Amériques, 3 cr.
HST	6560	Historiographie – Canada préindustriel, 3 cr.
HST	6570	Historiographie – Canada depuis 1850, 3 cr.
HST	6580	Histoires modernes de l'Asie de l'Est, 3 cr.
HST	6692	La dimension internationale des sciences, 3 cr.

Bloc C – Choix (3 cr.)

Choisi parmi les cours des blocs A et B, ou dans un autre programme, ou dans une autre université avec l'approbation du conseiller pédagogique.

Bloc D – Recherche et mémoire (33 cr.)

HST	6022	Projet de recherche, 3 cr.
HST	6850	Mémoire, 30 cr.

Option Histoire au collégial

Bloc A – Obligatoire (9 cr.)

HST	6911	Histoire au collégial, 6 cr.
PLU	6035	La pratique de l'enseignement supérieur, 3 cr.

Bloc B – Option – Thématiques (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

ETM	6015	Paléographie, 3 cr.
HST	6600	Recherches dirigées, 3 cr.
HST	6605	Histoire socioculturelle du XIXe siècle, 3 cr.
HST	6607	Histoire et archéologie, 3 cr.
HST	6610	Histoire et mythologie gréco-romaines, 3 cr.
HST	6615	Histoire et civilisation romaines, 3 cr.
HST	6620	Économie et société au Moyen Âge, 3 cr.
HST	6623	Religions et cultures au Moyen Âge, 3 cr.
HST	6630	Histoire socioreligieuse comparée, 3 cr.
HST	6634	La culture européenne au XVIIIe siècle, 3 cr.
HST	6641	Hist. économique de la Grande-Bretagne, 3 cr.
HST	6645	La France dans le monde depuis 1789, 3 cr.
HST	6646	L'Allemagne dans l'Europe contemporaine, 3 cr.
HST	6651	Immigration et ethnicité aux États-Unis, 3 cr.
HST	6655	L'Amérique latine, 3 cr.
HST	6660	Les sociétés canadiennes avant 1840, 3 cr.
HST	6670	Femmes et familles au Canada depuis 1850, 3 cr.
HST	6675	Histoire sociale du Québec, 3 cr.
HST	6676	Histoire intellectuelle du Québec, 3 cr.
HST	6680	Culture populaire et révolution chinoise, 3 cr.
HST	6681	L'Indochine française, XIXe-XXe siècles, 3 cr.
HST	6690	Médecine, sciences et société, 3 cr.
HST	6700	Histoire et relations internationales, 3 cr.
HST	6950	Séminaire, professeur invité, 3 cr.

Bloc C – Historiographie et méthodologie (min. 6 cr.; max. 9 cr.)

HST	6010	La pratique de l'histoire, 3 cr.
HST	6015	L'histoire aujourd'hui, 3 cr.
HST	6519	Antiquité : sources et méthodes, 3 cr.
HST	6529	Moyen Âge : sources et méthodes, 3 cr.
HST	6530	Historiographie – Europe moderne, 3 cr.
HST	6540	Historiographie – Europe contemporaine, 3 cr.
HST	6550	Historiographie – Amériques, 3 cr.
HST	6560	Historiographie – Canada préindustriel, 3 cr.
HST	6570	Historiographie – Canada depuis 1850, 3 cr.
HST	6580	Histoires modernes de l'Asie de l'Est, 3 cr.
HST	6692	La dimension internationale des sciences, 3 cr.

Bloc D – Mémoire court (33 cr.)

HST	6912	Projet de mémoire court, 6 cr.
HST	6913	Mémoire court, 18 cr.

Programme 3-165-1-0

Ph. D. (histoire)

Objectifs

Le programme de Ph. D. (histoire) est l'achèvement d'une formation et la 1re étape d'une carrière d'historien. La préparation de la thèse en constitue le principal élément. Contribution originale à l'avancement des connaissances, elle permet à l'étudiant de mener une recherche plus autonome et de démontrer sa maîtrise du métier d'historien.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au Ph. D. (histoire), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise en histoire ou de son équivalent
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise ainsi que de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

2. Programme

Le programme comporte :

- un minimum de 12 crédits de cours obligatoires
- 78 crédits alloués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (12 cr.)

HST	7000	Théories et méthodes en histoire, 3 cr.
HST	7010	Lectures dirigées 1, 3 cr.
HST	7015	Lectures dirigées 2, 3 cr.
HST	7020	Séminaire de thèse, 3 cr.

Bloc B – Recherche et thèse (78 cr.)

HST	7130	Recherche, 5 cr.
HST	7135	Recherche, 30 cr.
HST	7145	Thèse, 43 cr.

Histoire de l'art

M.A. 2-170-1-0

Ph. D. 3-170-1-0

Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques

Pour une information détaillée, voir le site du Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques : http://www.histart.umontreal.ca

Responsable des programmes : christine.bernier@umontreal.ca, 514-343-6184

Membres du Comité des études supérieures

Christine Bernier
Nicole Dubreuil
Johanne Lamoureux

Personnel enseignant

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Directrice : Christine Bernier

Professeurs titulaires

Luis de Moura Sobral, doctorat en archéologie et histoire de l'art (Louvain)
Nicole Dubreuil, M.A. (Montréal), doctorat en esthétique (Paris X-Nanterre)
André Gaudreault, doctorat (Sorbonne Nouvelle, Paris III)
Peter Krausz, Académie des Beaux-arts (Bucarest)
Johanne Lamoureux, M.A. (Montréal), doctorat en histoire et théorie de l'art (E.H.E.S.S., Paris)
Silvestra Mariniello, Ph. D. littérature comparée (Minnesota)
Todd Porterfield, Ph. D. histoire de l'art (Boston)
Isabelle Raynauld, Doctorat en littérature comparée, sémiologie du texte et de l'image (Paris VII)

Professeurs agrégés

Olivier Asselin, Doctorat en philosophie (McGill), doctorat en littérature comparée (Paris VIII)
Christine Bernier, Ph. D. littérature comparée (Montréal)
Serge Cardinal, M.A. cinéma (Montréal), Ph. D. sémiologie (UQÀM)
Michèle Garneau, Ph. D. littérature comparée (Montréal)
Chantal Hardy, M.A. histoire de l'art (Montréal), Ph. D. histoire de l'art, civilisation médiévale (Poitiers)
Germain Lacasse, Ph. D. littérature comparée (Montréal)
Bernard Perron, M.A. (Sorbonne Nouvelle, Paris III), Ph. D. littérature comparée et générale (Montréal)
Louise Vigneault, M.A. histoire de l'art (Montréal), Ph. D. (McGill)

Professeurs adjoints

Élise Dubuc, Ph. D. anthropologie (Montréal)
Marion Froger, Doctorat en littérature et cinéma (Montréal)
André Habib, Ph. D. littérature et cinéma (Montréal)
Édouard Mills-Affif, Ph. D. histoire et communication (Paris I)
Suzanne Paquet, Doctorat en histoire de l'art (Montréal)
Lorenzo Pericolo, Ph. D. histoire de l'art (École pratique des Hautes Études, Paris)

Responsables de formation professionnelle

Serge Fortin, B.A. musique (Montréal)
Bruno Philip, B.A. film production (Concordia)

Professeurs invités

Christophe Gauthier, Ph. D. littérature comparée (Montréal)
Denis Héroux, Licence ès Lettres, D.É.S. (Montréal)
Jean-Marc Larrue, Ph. D. études françaises (Montréal)
Michel Marie, Doctorat en littérature française (Paris VIII)

Professeur émérite

François-Marc Gagnon

Programme 2-170-1-0

M.A. (histoire de l'art)

Objectifs

Approfondir les connaissances et la réflexion et contribuer au développement de la recherche en histoire de l'art (périodes allant du Moyen Âge jusqu'à nos jours, en Europe et dans les Amériques), préparer les étudiants pour les études de 3e cycle ou pour le marché du travail (enseignement, recherche, critique d'art, animation culturelle, musées, galeries, etc.).

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.A. (histoire de l'art), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B.A. spécialisé (histoire de l'art) ou d'un baccalauréat avec majeure en histoire de l'art, ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que le candidat ne fasse valoir une expérience pertinente
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et d'une connaissance suffisante de l'anglais ou d'une autre langue de portée internationale.

2. Programme

Le programme comporte 45 crédits répartis comme suit :

- un minimum de 12 crédits de cours dont 3 crédits de cours obligatoires et 9 crédits de cours à option de 2e cycle dont un minimum de 6 crédits en histoire de l'art
- 33 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

HAR	6001	Séminaire de mémoire, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 6 cr.; max. 9 cr.)

HAR	6006	Architecture moderne : histoire, théorie, 3 cr.
HAR	6015	Basse-Antiquité et Moyen Âge, 3 cr.
HAR	6026	Renaissance et maniérisme italiens, 3 cr.
HAR	6046	Le modernisme dans l'art, 3 cr.
HAR	6048	Art actuel, 3 cr.
HAR	6055	Histoire de l'art et sciences humaines, 3 cr.
HAR	6072	L'art au Québec et au Canada, 3 cr.
HAR	6080	Muséologie et histoire de l'art, 3 cr.
HAR	6082	Les institutions artistiques, 3 cr.
HAR	6092	Théories de l'art, XIXe et XXe siècles, 3 cr.
HAR	6125	La peinture XVe – XVIIIe siècles, 3 cr.
HAR	6140	Peinture baroque, 3 cr.
HAR	6245	Architecture : Renaissance et Baroque, 3 cr.

Bloc C – Choix (max. 3 cr.)

Cours choisi dans la banque de cours de 2e cycle de l'université ou d'une autre université. Exceptionnellement et avec autorisation, un cours de 1er cycle.

Bloc D – Recherche (33 cr.)

HAR	6900	Recherche, 3 cr.
HAR	6910	Recherche, 15 cr.
HAR	6920	Mémoire, 15 cr.

Programme 3-170-1-0

Ph. D. (histoire de l'art)

Le programme de Ph. D. (histoire de l'art) est offert conjointement par les universités Concordia, Laval, de Montréal et du Québec à Montréal. Les candidats admis à ce programme à l'Université de Montréal sont soumis au Règlement pédagogique propre au programme de la Faculté des études supérieures et postdoctorales relatif au doctorat. Un Comité de thèse, composé de trois professeurs, assiste le directeur de recherche et sa fonction est d'évaluer le projet de recherche de l'étudiant et d'intervenir lors de l'examen général de synthèse.

Objectifs

Ce programme vise à développer les aptitudes des étudiants à la recherche avancée en histoire de l'art, par un niveau plus élevé de connaissance de la matière et par la maîtrise des instruments de travail et de recherche; à permettre le développement et l'approfondissement des connaissances par la formation de chercheurs au niveau doctoral; à former les étudiants à l'interdisciplinarité épistémologique et méthodologique; à préparer des spécialistes qui pourront occuper des positions de leadership dans les musées, les centres d'exposition, les galeries d'art, le journalisme et la critique d'art et l'enseignement de l'histoire de l'art.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (histoire de l'art), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire de la M.A. (histoire de l'art) ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais
- déposer l'esquisse d'un projet de recherche avec sa demande d'admission.

La sélection des étudiants se fait en fonction des critères de chaque université ainsi qu'en fonction des critères définis par l'entente universitaire, soit un excellent dossier académique, des aptitudes à la recherche et une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Projet de recherche

Cette activité, orientée par le sujet de thèse de l'étudiant, est dirigée par le directeur de recherche. Elle a pour but d'arrêter le corpus, d'approfondir l'hypothèse théorique et méthodologique en prévision de l'approbation par le Comité de thèse du sujet de recherche. Avant la fin du 2e trimestre de scolarité ou au terme du séminaire HAR 7000, l'étudiant doit déposer un projet détaillé comprenant un calendrier des étapes de rédaction.

3. Examen général de synthèse

Avant la fin du 5e trimestre de scolarité, l'étudiant doit subir un examen écrit et oral qui est évalué par un jury composé de deux membres de son Comité de thèse, dont le directeur de recherche, et d'un autre professeur du programme.

L'examen écrit et oral porte sur une liste de lecture méthodologique et théorique approuvée à l'avance par le Comité de thèse ainsi que sur le projet détaillé fourni par l'étudiant, et incluant une bibliographie liée aux paramètres généraux de son projet de thèse.

4. Programme

Le programme comporte 90 crédits répartis comme suit :

- 15 crédits de cours du niveau des études supérieures dont 9 crédits de cours obligatoires, 3 à 6 crédits de cours à option et 0 à 3 crédits de cours au choix
- 75 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (9 cr.)

HAR	7000	Problématiques de l'histoire de l'art, 6 cr.
HAR	7007	Forum doctoral, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

HAR	7001	Périodes et territoires, 3 cr.
HAR	7002	Questions thématiques, 3 cr.
HAR	7003	Genres, disciplines, styles artistiques, 3 cr.
HAR	7004	Études formelles et sémantiques, 3 cr.
HAR	7005	Problématisation du contexte artistique, 3 cr.
HAR	7006	Écrits sur l'art, 3 cr.

Bloc C – Choix (max. 3 cr.)

Bloc D – Recherche et thèse (75 cr.)

HAR	7200	Projet de recherche, 6 cr.
HAR	7300	Thèse, 69 cr.

Informatique

D.É.S.S. **2-175-1-1**

Options :

Informatique
Informatique appliquée

M. Sc. **2-175-1-0**

Ph. D. **3-175-1-0**

Département d'informatique et de recherche opérationnelle

Responsable des programmes : Jean-Yves Potvin, 514-343-7093

Membres du Comité des études supérieures

Max Mignotte
Jean-Yves Potvin
Neil F. Stewart

Personnel enseignant

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Directeur : Patrice Marcotte

Professeurs titulaires

El Mostapha Aboulhamid, Ph. D. (Montréal)
Esma Aïmeur, doctorat (Pierre et Marie Curie, Paris VI)
Yoshua Bengio, Ph. D. (McGill)
Gilles Brassard, Ph. D. (Cornell)
Nadia El-Mabrouk, doctorat (Paris VII)
Marc Feeley, Ph. D. (Brandeis)
Jacques A. Ferland, Ph. D. (Stanford)
Claude Frasson, doctorat de 3e cycle (Nice), doctorat d'État (Nice)
Bernard Gendron, Ph. D. (Montréal)
Geña Hahn, Ph. D. (McMaster), doctorat d'État (Paris-Sud)
Pierre L'Écuyer, Ph. D. (Montréal)
Guy Lapalme, Ph. D. (Montréal)
François Major, Ph. D. (Montréal)
Patrice Marcotte, Ph. D. (Montréal)
Pierre McKenzie, Ph. D. (Toronto), directeur de la Direction de l'enseignement de service en informatique
Jean Meunier, Ph. D. (Montréal)
Jian-Yun Nie, doctorat (Grenoble)
Jean-Yves Potvin, Ph. D. (Montréal), responsable des programmes des 2e et 3e cycles
Pierre Poulin, Ph. D. (British Columbia)
Houari Sahraoui, doctorat (Pierre et Marie Curie, Paris VI)
Neil Stewart, Ph. D. (Toronto)

Professeurs agrégés

Michel Boyer, Ph. D. (Montréal)
Miklos Csürös, Ph. D. (Yale)
Douglas Eck, Ph. D. (Indiana)
Abdelhakim Hafid, Ph. D. (Montréal)
Sylvie Hamel, Ph. D. (UQÀM), responsable des programmes de 1er cycle
Philippe Langlais, Doctorat (Avignon)
Max Mignotte, Doctorat (Brest)
Stefan Monnier, Ph. D. (Yale)
Sébastien Roy, Ph. D. (Montréal)
Louis Salvail, Ph. D. (Montréal)
Alain Tapp, Ph. D. (Montréal)
Julie Vachon, doctorat (Lausanne)

Professeurs adjoints

Fabian Bastin, doctorat (FUNDP, Namur)
Bruno Dufour, Ph. D. (Rutgers)
Pascal Vincent, Ph. D. (Montréal)

Professeurs associés

Teodor Gabriel Crainic, Ph. D. (Montréal)
Michel Gendreau, Ph. D. (Montréal)
Yann-Gaël Guéhéneuc, Doctorat (Nantes)
Brigitte Jaumard, Ph. D. (Paris VI)
Balázs Kégl, Ph. D. (Concordia)
Rudolf K. Keller, Ph. D. (Zurich)
Peter Kropf, Ph. D. (Berne)
Roger Nkambou, Ph. D. (Montréal)
Victor Ostromoukhov, Ph. D. (Lausanne)
Behcet Sarikaya, Ph. D. (McGill)
Michel Toulouse, Ph. D. (Montréal)
Petko Valtchev, doctorat (Grenoble)
Stefan Wolf, Ph. D. (Zürich)

Chercheur adjoint

Pierre Bellec, Ph. D. (Pierre et Marie Curie, Paris VI)

Chercheur invité

Sébastien Lemieux, Ph. D. (Montréal)

Professeurs émérites

Gregor V. Bochmann
Michael Florian
Pierre Robert
Jacques St-Pierre

Programme 2-175-1-1

D.É.S.S. (informatique)

Les admissions à ce programme sont suspendues.

Objectifs

Option Informatique

Cette option est réservée aux diplômés de 1er cycle en informatique qui désirent intégrer les nouveaux développements et approfondir leurs connaissances dans des domaines spécifiques.

Option Informatique appliquée

Cette option est réservée aux diplômés d'une autre discipline en sciences et en génie qui souhaitent obtenir une compétence en informatique appliquée.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (informatique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle en informatique ou d'une autre discipline en sciences et en génie
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne supérieure 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais
- avoir déjà fait un cours élémentaire de programmation (équivalent à IFT 1010 ou IFT 1166 du DIRO), ou avoir acquis une expérience de travail pertinente en programmation.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres dans le cas d'une inscription à temps plein, la scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Programme

Le programme du D.É.S.S. comporte 30 crédits de cours et offre deux options : Informatique et Informatique appliquée.

Structure du programme

Option Informatique

Bloc A – Option (min. 30 cr.; max. 32 cr.)

Module administration de systèmes

IFT 6830 Systèmes d'exploitation : administration, 3 cr.
IFT 6833 Gestion de réseaux et protocoles, 3 cr.
IFT 6835 Programmation système, 3 cr.

Module multimédia

IFT 6840 Infographie 2D, 3 cr.
IFT 6843 Infographie 3D, 3 cr.
IFT 6845 Animation par ordinateur, 3 cr.

Module informatique

IFT 6255 Recherche d'information, 4 cr.
IFT 6271 Sécurité informatique, 4 cr.
IFT 6330 Intelligence artificielle : introduction, 4 cr.
IFT 6561 Simulation : aspects stochastiques, 4 cr.
IFT 6847 Logistique, 3 cr.
IFT 6850 Programmation orientée objets, 3 cr.
IFT 6860 Systèmes intégrés matériel-logiciel, 3 cr.
IFT 6865 Gestion de l'information, 3 cr.
IFT 6890 Stage informatique, 6 cr.

Option Informatique appliquée

Bloc A – Obligatoire (18 cr.)

IFT 6810 Structures de données et algorithmes, 4 cr.
IFT 6815 Architecture et systèmes d'exploitation, 4 cr.
IFT 6820 Langages de programmation et compilation, 4 cr.
IFT 6825 Génie logiciel, 4 cr.
IFT 6891 Projet intégrateur, 1 cr.
IFT 6892 Projet intégrateur, 1 cr.

Bloc B – Option (min. 12 cr.; max. 14 cr.)

Module administration de systèmes

IFT 6830 Systèmes d'exploitation : administration, 3 cr.
IFT 6833 Gestion de réseaux et protocoles, 3 cr.
IFT 6835 Programmation système, 3 cr.

Module multimédia

IFT 6840 Infographie 2D, 3 cr.
IFT 6843 Infographie 3D, 3 cr.
IFT 6845 Animation par ordinateur, 3 cr.

Module informatique

IFT 6031 Conduite de projets informatiques, 4 cr.
IFT 6255 Recherche d'information, 4 cr.
IFT 6271 Sécurité informatique, 4 cr.
IFT 6330 Intelligence artificielle : introduction, 4 cr.
IFT 6561 Simulation : aspects stochastiques, 4 cr.
IFT 6821 Algorithmique appliquée, 4 cr.
IFT 6847 Logistique, 3 cr.
IFT 6850 Programmation orientée objets, 3 cr.
IFT 6860 Systèmes intégrés matériel-logiciel, 3 cr.
IFT 6865 Gestion de l'information, 3 cr.
IFT 6890 Stage informatique, 6 cr.

Prorgamme 2-175-1-0

M. Sc. (informatique)

Objectifs

Les études au niveau de la maîtrise visent une spécialisation dans un domaine de l'informatique au moyen de cours avancés. Elles ont également pour but d'initier l'étudiant à la recherche par l'exploration d'un sujet limité et la rédaction d'un mémoire. Il est également possible d'effectuer un stage en entreprise à condition qu'un professeur accepte d'agir comme répondant; un rapport de stage doit alors être produit.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (informatique), le candidat doit cumulativement :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. spécialisé (informatique), ou d'un diplôme le préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français attestée au besoin, sur demande, par la réussite du test TFI (test de français international) avec une note d'au moins 605/990
- avoir déjà réussi un minimum de 40 crédits de cours universitaires (ou l'équivalent) en informatique et en mathématiques, incluant des cours de calcul, d'algèbre linéaire, de probabilités et statistique, de structures de données et d'algorithmique; le Département peut, dans le cas contraire, imposer des cours préparatoires et des cours complémentaires.

2. Programme

Le programme de la maîtrise (avec mémoire ou avec stage) comporte :

Orientation Informatique

- un minimum de 15 crédits de cours du niveau des études supérieures choisi dans les blocs A, B et C
- 30 crédits attribués soit à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, soit à un stage et à la rédaction d'un rapport de stage.

Orientation Recherche opérationnelle

- 0 à 8 crédits des blocs A et B, 8 à 16 crédits du bloc C
- 30 crédits attribués soit à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, soit à un stage et à la rédaction d'un rapport de stage.

Le choix de cours doit être conforme à l'un des plans d'études spécifiés par le Département selon le domaine choisi.

Structure du programme

Bloc A – Élargissement des connaissances en informatique

IFT	6315	Analyse et compréhension de programmes, 4 cr.
IFT	6320	Téléinformatique, 4 cr.
IFT	6330	Intelligence artificielle : introduction, 4 cr.
IFT	6350	Infographie, 4 cr.
IFT	6370	Informatique théorique, 4 cr.
IFT	6380	Architecture d'ordinateurs contemporains, 4 cr.
IFT	6390	Fondements de l'apprentissage machine, 4 cr.

Bloc B – Spécialisation en informatique

BIN	6002	Principes d'analyse génomique, 3 cr.
BIN	6003	Architecture des polymères biologiques, 3 cr.
IFT	6010	Intelligence artificielle, 4 cr.
IFT	6042	Synthèse d'images, 4 cr.
IFT	6046	Animation par ordinateur, 4 cr.
IFT	6053	Sujets avancés en téléinformatique, 4 cr.
IFT	6055	Protocoles de communication, 4 cr.
IFT	6065	Traitement parallèle, 4 cr.
IFT	6080	Sujets en exploitation des ordinateurs, 4 cr.
IFT	6095	Sujets en infographie, 4 cr.
IFT	6100	Sujets en théorie des systèmes, 4 cr.
IFT	6112	Modélisation de solides, 4 cr.
IFT	6121	Complexité du calcul, 4 cr.
IFT	6141	Reconnaissance des formes, 4 cr.
IFT	6145	Vision tridimensionnelle, 4 cr.
IFT	6150	Traitements d'images, 4 cr.
IFT	6155	Informatique quantique, 4 cr.
IFT	6160	Algorithmique, 4 cr.
IFT	6170	Théorie des codes correcteurs, 4 cr.
IFT	6172	Sémantique des langages de programmation, 4 cr.
IFT	6180	Cryptologie : théorie et applications, 4 cr.
IFT	6195	Sujets en informatique quantique, 4 cr.
IFT	6221	Synthèse des systèmes numériques, 4 cr.
IFT	6222	Spécification et vérification formelle, 4 cr.
IFT	6223	Systèmes reconfigurables, 4 cr.
IFT	6232	Compilation, 4 cr.
IFT	6243	Concepts de bases de données avancées, 4 cr.
IFT	6251	Sujets en génie logiciel, 4 cr.
IFT	6255	Recherche d'information, 4 cr.
IFT	6261	Traitement des connaissances, 4 cr.
IFT	6266	Algorithmes d'apprentissage, 4 cr.
IFT	6267	Apprentissage automatique et musique, 4 cr.
IFT	6271	Sécurité informatique, 4 cr.
IFT	6275	Télématique, 4 cr.
IFT	6281	Gestion de documents, 4 cr.
IFT	6291	Bio-informatique génomique, 4 cr.
IFT	6292	Bio-informatique moléculaire, 4 cr.
IFT	6299	Sujets en bio-informatique, 4 cr.
IFT	6410	Sujets en analyse numérique, 4 cr.
IFT	6801	Technologie du commerce électronique, 4 cr.
IFT	6802	Commerce élect.: systèmes, architectures, 4 cr.
IFT	6803	Génie logiciel du commerce électronique, 4 cr.
IFT	6804	La technologie multimédia, 4 cr.
IFT	6805	Recherche opérationnelle en e-commerce, 4 cr.
PLU	6009	Intelligence artificielle, 3 cr.

Bloc C – Spécialisation en recherche opérationnelle

IFT	6131	Optimisation combinatoire, 4 cr.
IFT	6504	Programmation mathématique, 4 cr.
IFT	6512	Programmation stochastique, 4 cr.
IFT	6521	Programmation dynamique, 4 cr.
IFT	6542	Flots dans les réseaux, 4 cr.
IFT	6551	Programmation en nombres entiers, 4 cr.
IFT	6561	Simulation : aspects stochastiques, 4 cr.
IFT	6575	Méthodes de recherche opérationnelle, 4 cr.
IFT	6580	Sujets en optimisation, 4 cr.
IFT	6590	Réseaux à coûts non linéaires, 4 cr.
IFT	6611	Processus stochastiques en R.O., 4 cr.
IFT	6680	Étude de cas en recherche opérationnelle, 2 cr.
IFT	6751	Métaheuristiques en optimisation, 4 cr.
IFT	6805	Recherche opérationnelle en e-commerce, 4 cr.
PLU	6000	Les transports, 3 cr.
PLU	6011	La sécurité routière, 3 cr.

Séminaires

IFT	6090	Séminaire en exploitation d'ordinateurs
IFT	6190	Séminaire d'informatique théorique
IFT	6290	Séminaire linguistique computationnelle
IFT	6490	Séminaire d'analyse numérique appliquée
IFT	6690	Séminaire de recherche opérationnelle

Bloc D – Mémoire ou stage (30 cr.)

IFT	6900	Mémoire, 30 cr.
IFT	6915	Stage, 30 cr.

Programme 3-175-1-0

Ph. D. (informatique)

Objectifs

Les études au niveau du doctorat visent à intégrer l'étudiant dans le domaine de la recherche. Elles reposent essentiellement sur la rédaction d'une thèse faisant avancer la science informatique. Avant de débuter la recherche proprement dite, le candidat doit passer un examen de connaissances générales et présenter son sujet de thèse devant un jury départemental.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (informatique), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'une M. Sc. (informatique), ou d'un diplôme le préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou bien attester d'une formation jugée équivalente

– avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
– faire preuve d'une connaissance suffisante du français, de l'anglais et de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

2. Programme

Le programme comporte 84 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, et un minimum de 6 à 8 crédits de cours du niveau des études supérieures, selon les besoins du candidat.

Linguistique

M.A. **2-180-1-0**

Ph. D. **3-180-1-0**

Options :
Linguistique
Neuropsychologie

Département de linguistique et de traduction

Responsable des études : Daniel Valois, 514-343-2392
Pour renseignements : 514-343-2061

Membres du Comité des études supérieures
Jean-Yves Morin
Rajendra Singh
Daniel Valois

Personnel enseignant

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Directrice : Mireille Tremblay

Professeurs titulaires
Gonia Jarema-Arvanitakis, Ph. D. linguistique (Montréal)
Jean-Yves Morin, Ph. D. (McGill)
Richard Patry, Ph. D. linguistique (Montréal)
Rajendra Singh, Ph. D. (Brown University)
Brigitte Stemmer, M.D. (Essen), Ph. D. linguistique appliquée (Bochum)
Daniel Valois, Ph. D. linguistique (UCLA)

Professeurs agrégés
Victor Boucher, Ph. D. linguistique (Laval)
Louise Dagenais, Ph. D. linguistique (Montréal)
Christine Tellier, Ph. D. linguistique (McGill)
Mireille Tremblay, Ph. D. linguistique (McGill)

Professeurs adjoints
Marie-Alice Belle, Ph. D. (Aston)
Chantal Gagnon, Ph. D. (Sorbonne Nouvelle)

Professeurs émérites
André Clas
Jean-Claude Gémar
Igor Mel'Cuk
Jean-Yves Morin
Élisabeth Schulze-Busacker
Étienne Tiffou

Programme 2-180-1-0

M.A. (linguistique)

Objectifs

Le programme de maîtrise en linguistique vise à initier l'étudiant à la recherche scientifique et à approfondir ses connaissances dans un des domaines de la linguistique.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.A. (linguistique), le candidat doit :
– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un B.A. spécialisé (linguistique) ou d'un B.A. avec majeure ou mineure en linguistique, ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
– avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
– faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais et selon le domaine de la spécialisation, la connaissance d'une 3e langue peut être exigée
– fournir deux lettres de recommandation.

2. Programme

Le programme de la maîtrise avec mémoire comporte :
– un minimum de 24 crédits de cours
– 21 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (15 cr.)

LNG	6300	Phonétique expérimentale, 3 cr.
LNG	6350	Morphologie, 3 cr.
LNG	6360	Phonologie, 3 cr.
LNG	6765	Syntaxe, 3 cr.
LNG	6775	Sémantique, 3 cr.

Bloc B – Option (9 cr.)

LNG	6000	Linguistique théorique, 3 cr.
LNG	6005	Lexicologie et théories sémantiques, 3 cr.
LNG	6010	Séminaire pour professeur invité, 3 cr.
LNG	6016	Morphologie computationnelle, 3 cr.
LNG	6017	Syntaxe computationnelle, 3 cr.
LNG	6018	Sémantique computationnelle, 3 cr.
LNG	6030	Pathologie du langage, 3 cr.
LNG	6040	Lexicologie, 3 cr.
LNG	6090	Linguistique française diachronique, 3 cr.
LNG	6100	Linguistique et philosophie du langage, 3 cr.
LNG	6105	Acquisition du langage, 3 cr.
LNG	6200	Linguistique informatique, 3 cr.
LNG	6370	Sociolinguistique, 3 cr.
LNG	6400	Linguistique et pédagogie, 3 cr.
LNG	6505	Philologie du français au Québec, 3 cr.
LNG	6510	Philologie française, 3 cr.
LNG	6515	Analyse du discours en linguistique, 3 cr.
LNG	6570	Neuro et psycholinguistique, 3 cr.
LNG	6580	Méthodes de recherche en neurosciences, 3 cr.
LNG	6590	Neurosciences de la communication, 3 cr.

Bloc C – Recherche et mémoire (21 cr.)

LNG	6979	Recherche et mémoire, 21 cr.

Programme 3-180-1-0

Ph. D. (linguistique)

Objectifs

Le programme de doctorat en linguistique vise à former des chercheurs autonomes. Par sa thèse, l'étudiant doit apporter une contribution originale à l'avancement des connaissances dans un domaine spécialisé de la linguistique.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (linguistique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise en linguistique ou d'un diplôme équivalent dans une discipline reconnue ou être titulaire d'un diplôme de 1er cycle en linguistique (B.A. ou l'équivalent), avoir complété la scolarité minimale du programme de la maîtrise et avoir satisfait aux exigences de l'article 71 du Règlement de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français, de l'anglais et de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches
- pour toute demande provenant de l'extérieur du département, fournir deux lettres de recommandations.

2. Programme

Option Linguistique

Le programme comporte un minimum de 12 crédits de cours et 78 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Option Neuropsychologie

Le programme comporte 12 crédits de cours obligatoires et 78 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. Il pourrait comporter aussi des cours à option.

Structure du programme

Option Linguistique

Bloc A – Option (12 cr.)

LNG	6000	Linguistique théorique, 3 cr.
LNG	6005	Lexicologie et théories sémantiques, 3 cr.
LNG	6010	Séminaire pour professeur invité, 3 cr.
LNG	6016	Morphologie computationnelle, 3 cr.
LNG	6017	Syntaxe computationnelle, 3 cr.
LNG	6018	Sémantique computationnelle, 3 cr.
LNG	6030	Pathologie du langage, 3 cr.
LNG	6040	Lexicologie, 3 cr.
LNG	6090	Linguistique française diachronique, 3 cr.
LNG	6100	Linguistique et philosophie du langage, 3 cr.
LNG	6105	Acquisition du langage, 3 cr.
LNG	6200	Linguistique informatique, 3 cr.
LNG	6370	Sociolinguistique, 3 cr.
LNG	6400	Linguistique et pédagogie, 3 cr.
LNG	6505	Philologie du français au Québec, 3 cr.
LNG	6510	Philologie française, 3 cr.
LNG	6515	Analyse du discours en linguistique, 3 cr.
LNG	6570	Neuro et psycholinguistique, 3 cr.
LNG	6580	Méthodes de recherche en neurosciences, 3 cr.
LNG	6590	Neurosciences de la communication, 3 cr.

Bloc B – Recherche et thèse (78 cr.)

LNG	7200	Thèse, 78 cr.

Option Neuropsychologie

Bloc A – Obligatoire (12 cr.)

LNG	6030	Pathologie du langage, 3 cr.
NRL	6051	Neurosciences des systèmes, 3 cr.
PSY	6022	Métho. en psy. cognitive et neuropsycho., 3 cr.
PSY	6413	Neuropsychopathologie I, 3 cr.

Si l'étudiant a déjà suivi un cours du bloc obligatoire à la maîtrise, ce cours peut être remplacé par un cours du bloc à option ou tout autre cours jugé approprié.

Bloc B – Option

Choisis parmi les cours ou séminaires des programmes touchés par le protocole d'entente en neuropsychologie, soit le Ph. D. (linguistique) et le Ph. D. (psychologie).

Bloc C – Recherche et thèse (78 cr.)

LNG	7200	Thèse, 78 cr.

Littérature

M.A. (littérature comparée) **2-140-1-0**

Ph. D. **3-137-1-0**

Options :

Théorie et épistémologie de la littérature
Littérature comparée et générale
Littérature allemande
Études littéraires et intermédiales
Littérature hispanique

Département de littérature comparée

Les options Littérature allemande et Littérature hispanique du Ph. D. sont offertes conjointement avec le Département de littératures et de langues modernes.

Responsables des études supérieures

- Littérature comparée : Jean-Claude Guédon, tél. : 514-343-6208
- Littérature hispanique : Javier Rubiera du 1er juillet au 31 décembre 2011, 514-343-5892
- Catherine Poupeney Hart : du 1er janvier au 30 juin 2012, 514-343-2303
- Littérature allemande : Till van Rahden, 514-343-0750

Membres du Comité des études supérieures

Terry Cochran
Jean-Claude Guédon
Livia Monnet
Responsable des études supérieures

Ph. D. option Études hispaniques

Georges L. Bastin
Ana Belén Martin Sevillano
James Cisneros
Juan Carlos Godenzzi

Enrique Pato-Maldonado
Catherine Poupeney Hart
Javier Rubiera

Ph. D. option Études allemandes
Jürgen Heizmann
Manuel Meune
Till van Rahden
Nikola von Merveldt

Personnel enseignant

Pour le personnel enseignant des options Littérature allemande et Littérature hispanique du Ph. D. (littérature), voir sous les rubriques Études allemandes et Études hispaniques.

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Administrateur délégué : N.

Professeurs titulaires
Amaryll Chanady, Ph. D. (Alberta)
Terry Cochran, Ph. D. (Minnesota)
Philippe Despoix, Ph. D. (École des Hautes Études, Paris), thèse d'État (F.U., Berlin)
Jean-Claude Guédon, Ph. D. (Wisconsin-Madison)
Wladimir Krysinski, Ph. D. (Strasbourg), MSRC
Tonglin Lu, M.A. (Montréal), Ph. D. (Princeton)
Livia Monnet, Ph. D. (Vienne), en congé

Professeurs agrégés
Jacques Cardinal, Ph. D. (Montréal)
Najat Rahman, Ph. D. (Wisconsin-Madison)
Éric Savoy, Ph. D. (Queen's)

Professeur émérite
Antonio Gomez-Moriana

Prorgamme 2-140-1-0

M.A. (littérature comparée)

Objectifs

Ce programme a pour objectifs d'initier l'étudiant aux études littéraires avancées en littérature comparée et de lui permettre d'acquérir, par la réalisation d'un mémoire, une compétence de recherche dans ce champ.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.A. (littérature comparée), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B.A. spécialisé, d'un B.A. bidisciplinaire en littérature comparée et études cinématographiques, en littérature comparée et philosophie, en littérature comparée et études anglaises ou d'un B.A. avec majeure ou mineure en littérature comparée, en littératures de langue française, en études anglaises ou en études anciennes et modernes, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance approfondie de deux langues et de deux littératures.

2. Programme

Le programme comporte :

- un minimum de 18 crédits de cours de 2e cycle dont 3 crédits de cours obligatoires, 12 à 15 crédits de cours à option et 0 à 3 crédits de cours au choix
- 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

L'étudiant doit acquérir la connaissance d'une 3e langue, si cela s'avère nécessaire.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

LCO	6000	Études littéraires avancées, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 12 cr.; max. 15 cr.)

Traditions / résonances

– Groupe 1

LCO	6355	Théories du roman, 3 cr.
LCO	6360	Penseurs du comparatisme, 3 cr.
LCO	6458	Théories du théâtre, 3 cr.

– Groupe 2

LCO	6447	Modernités comparées, 3 cr.
LCO	6690	Littératures médiévales, 3 cr.

– Groupe 3

LCO	6320	Littératures arabes comparées, 3 cr.
LCO	6330	Littératures des Amériques, 3 cr.
LCO	6340	Productions autochtones, 3 cr.
LCO	6350	Littératures européennes comparées, 3 cr.
LCO	6555	Littératures canadiennes comparées, 3 cr.

Méthodologies

LCO	6004	Poétique
LCO	6012	Herméneutique littéraire, 3 cr.
LCO	6111	Théories du genre (gender), 3 cr.

Savoirs et médias

LCO	6019	Psychanalyse et littérature, 3 cr.
LCO	6100	Épistémologie de la littérature, 3 cr.
LCO	6312	Problèmes de la représentation, 3 cr.
LCO	6467	Littérature et philosophie, 3 cr.
LCO	6469	Littératures et savoirs, 3 cr.
LCO	6546	Littérature et médias, 3 cr.

Culture

LCO	6112	Orientalismes/Occidentalismes, 3 cr.
LCO	6210	Culture et mondialisation, 3 cr.
LCO	6220	Littérature et ethnographie, 3 cr.

Séminaires de recherche

LCO	6530	Séminaire de professeur invité, 3 cr.
LCO	6540	Séminaire de recherche, 3 cr.
LCO	6800	Séminaire de recherche, 3 cr.
LCO	6810	Séminaire de recherche, 3 cr.
LCO	6820	Séminaire de recherche, 3 cr.
LCO	6830	Séminaire de recherche, 3 cr.
LCO	6840	Séminaire de recherche, 3 cr.
LCO	6870	Séminaire de recherche, 3 cr.
LCO	6920	Séminaire collectif de recherche, 3 cr.

Lectures dirigées (max. 3 cr.)

LCO 6640Z Lectures dirigées, 3 cr.

LCO 6610 Lectures dirigées, 3 cr.

Bloc C – Choix (max. 3 cr.)

Sujet à l'approbation du responsable du 2e et 3e cycles ou du directeur du département.

Bloc D – Recherche et mémoire (30 cr.)

LCO 6910 Mémoire, 30 cr.

Programme 3-137-1-0

Ph. D. (littérature)

Ce programme est offert conjointement avec le Département de littératures et de langues modernes.

Objectifs

Par une thèse qui fait preuve d'un apport important à l'avancement de la connaissance dans l'une des cinq options du Ph. D. (littérature), l'étudiant doit démontrer ses capacités à mener une recherche autonome.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (littérature), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– avoir obtenu, au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent

et

Options Littérature comparée et générale et Théorie et épistémologie de la littérature

– être titulaire d'une M.A. dans un domaine des études littéraires
– faire preuve d'une connaissance suffisante d'au moins trois langues, dont le français et l'anglais, et de deux littératures. Dans certains cas, la connaissance d'une 4e langue peut être exigée.

Option Littérature allemande

– être titulaire de la M.A. (études allemandes) avec mémoire ou attester d'une formation jugée équivalente
– faire preuve d'une excellente connaissance de l'allemand et d'une connaissance suffisante de deux autres langues, dont le français. Dans certains cas, la connaissance d'une 4e langue peut être exigée.

Option Littérature hispanique

– être titulaire de la M.A. (études hispaniques) avec mémoire ou attester d'une formation jugée équivalente
– faire preuve d'une excellente connaissance de l'espagnol et d'une connaissance suffisante de deux autres langues, dont le français. Dans certains cas, la connaissance d'une 4e langue peut être exigée.

Option Études littéraires et intermédiales

– être titulaire d'un diplôme de 2e cycle (en études cinématographiques, études littéraires, études des médias ou tout autre domaine jugé équivalent)
– faire preuve d'une connaissance suffisante d'au moins trois langues, dont le français et l'anglais, et d'une littérature.

2. Programme

Pour les options Littérature comparée et générale et Théorie et épistémologie de la littérature, le programme comporte :

– un minimum de 15 crédits de cours dont 6 crédits obligatoires et 9 crédits de cours à option
– 75 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Pour l'option Études littéraires et intermédiales, le programme comporte :

– un minimum de 18 crédits de cours dont 9 crédits obligatoires et 9 crédits de cours à option.
– 75 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Le directeur de thèse peut relever du Département de littérature comparée ou à l'un des départements impliqués dans l'option, soit Études anglaises, Littératures et langues modernes, Littératures de langue française, Histoire de l'art et études cinématographiques, Communication.

Pour les options Littérature allemande et Littérature hispanique, le programme comporte :

– un minimum de 18 crédits de cours dont 3 crédits obligatoires (LCO 6000 Études littéraires comparées) et 15 crédits de cours à option parmi les cours d'études allemandes ou d'études hispaniques de niveau 6000
– 72 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Structure du programme

Options Littérature comparée et générale et Théorie et épistémologie de la littérature

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

LCO 6000 Études littéraires comparées, 3 cr.

LCO 7610 Forum doctoral, 3 cr.

Bloc B – Option (6 cr.)

Traditions / résonances

– Groupe 1

LCO 6355 Théories du roman, 3 cr.

LCO 6360 Penseurs du comparatisme, 3 cr.

LCO 6458 Théories du théâtre, 3 cr.

– Groupe 2

LCO 6447 Modernités comparées, 3 cr.

LCO 6690 Littératures médiévales, 3 cr.

– Groupe 3

LCO 6320 Littératures arabes comparées, 3 cr.

LCO 6330 Littératures des Amériques, 3 cr.

LCO 6340 Productions autochtones, 3 cr.

LCO 6350 Littératures européennes comparées, 3 cr.

LCO 6555 Littératures canadiennes comparées, 3 cr.

Méthodologies

LCO 6004 Poétique, 3 cr.

LCO 6012 Herméneutique littéraire, 3 cr.

LCO 6111 Théories du genre (gender), 3 cr.

Savoirs et médias

LCO	6019	Psychanalyse et littérature, 3 cr.
LCO	6100	Épistémologie de la littérature, 3 cr.
LCO	6312	Problèmes de la représentation, 3 cr.
LCO	6467	Littérature et philosophie, 3 cr.
LCO	6469	Littératures et savoirs, 3 cr.
LCO	6546	Littérature et médias, 3 cr.

Culture

LCO	6112	Orientalismes/Occidentalismes, 3 cr.
LCO	6210	Culture et mondialisation, 3 cr.
LCO	6220	Littérature et ethnographie, 3 cr.

Séminaires de recherche

LCO	6530	Séminaire de professeur invité, 3 cr.
LCO	6540	Séminaire de recherche, 3 cr.
LCO	6800	Séminaire de recherche, 3 cr.
LCO	6810	Séminaire de recherche, 3 cr.
LCO	6820	Séminaire de recherche, 3 cr.
LCO	6830	Séminaire de recherche, 3 cr.
LCO	6840	Séminaire de recherche, 3 cr.
LCO	6870	Séminaire de recherche, 3 cr.
LCO	6920	Séminaire collectif de recherche, 3 cr.

Lectures dirigées (max. 3 cr.)

LCO	6610	Lectures dirigées, 3 cr.
LCO	6640Z	Lectures dirigées, 3 cr.

Bloc C – Recherche et thèse (75 cr.)

Option Littérature comparée et générale

LIT	7071	Thèse, 75 cr.

Option Théorie et épistémologie de la littérature

LIT	7073	Thèse, 75 cr.

Option Études littéraires et intermédiales

Bloc A – Obligatoires (9 cr.)

LCO	6000	Études littéraires comparées, 3 cr.
LCO	7610	Forum doctoral, 3 cr.
PLU	6060	Champ des études intermédiales, 3 cr.

Bloc B – Option (9 cr.)

Traditions textuelles

ANG	6530	Studies in Genre, 3 cr.
ESP	6090	Littérature hispanique contemporaine, 3 cr.
ESP	6145	Littérature hispano-américaine 1, 3 cr.
ESP	6165	Littérature hispano-américaine 3, 3 cr.
FRA	6343	Écrits des femmes, 3 cr.
FRA	6350	Théâtre français, 3 cr.
FRA	6351	Littérature contemporaine, 3 cr.
FRA	6481	Enjeux de la différence sexuelle, 3 cr.
LCO	6100	Épistémologie de la littérature, 3 cr.
LCO	6320	Littératures arabes comparées, 3 cr.
LCO	6501	Littérature japonaise et comparée, 3 cr.
LCO	6525	Littérature chinoise et comparée, 3 cr.
LCO	6555	Littératures canadiennes comparées, 3 cr.
LCO	6680	Antiquités comparées

Savoirs et médias

ALL	6231	Littérature et médias 1, 3 cr.
ALL	6242	Littérature et médias 2, 3 cr.
ANG	6740	From Text To Hypertext, 3 cr.
CIN	6011	Cinéma, jeu vidéo et fiction interactive, 3 cr.
CIN	6013	La médiation audiovisuelle, 3 cr.
CIN	6046	Questions de narration, 3 cr.
CIN	6047	Histoire du cinéma : problèmes, méthodes, 3 cr.
CIN	6050	Scénarisation, technologies et création, 3 cr.
COM	6205	Méthode d'étude des messages et images, 3 cr.
COM	6331	Communication, pouvoir, contre-pouvoirs, 3 cr.
FRA	6503	La littérature et les autres arts, 3 cr.
HAR	6080	Histoire de l'art et muséologie, 3 cr.
HAR	6082	Les institutions artistiques, 3 cr.
LCO	6220	Littérature et ethnographie, 3 cr.
LCO	6363	Texte et espace virtuels, 3 cr.
LCO	6469	Littérature et savoirs, 3 cr.
LCO	6546	Littérature et médias, 3 cr.

Théories de la représentation

ANG	6700	Sexuality and Representation, 3 cr.
FRA	6146	Littérature et philosophie, 3 cr.
HAR	6048	Art actuel, 3 cr.
HAR	6055	Histoire de l'art et sciences humaines, 3 cr.
LCO	6003	Esthétiques comparées, 3 cr.
LCO	6312	Problèmes de la représentation, 3 cr.

Approches pluridisciplinaires et méthodologiques

EAE	6004	Séminaire de méthode interdisciplinaire, 3 cr.
LCO	6610	Lectures dirigées, 3 cr.
PLU	6034	Littérature, cinéma et médias, 3 cr.
PLU	6042	Problématiques de l'intermédialité, 3 cr.
PLU	6052	Représentation des identités sexuelles, 3 cr.

ou, en accord avec le comité des études supérieures, tout autre séminaire pertinent.

Bloc C – Recherche et thèse (72 cr.)

LIT	7077	Thèse, 72 cr.

Option Littérature allemande

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

LCO	6000	Études littéraires avancées, 3 cr.

Bloc B – Option (15 cr.)

Littérature

ALL	6011	Théorie et méthodologie, 3 cr.
ALL	6211	Littérature I, 3 cr.
ALL	6222	Littérature II, 3 cr.
ALL	6231	Littérature et médias I, 3 cr.
ALL	6242	Littérature et médias II, 3 cr.
ALL	6250	Littérature contemporaine, 3 cr.
ALL	6271	Sujet de langue ou de littérature I, 3 cr.

ALL	6272	Sujet de langue ou de littérature II, 3 cr.
ALL	6502	Séminaire pour professeurs invités, 3 cr.

Enseignement de l'allemand langue étrangère

ALL	6405	Lectures guidées (all. langue étrangère), 3 cr.
ALL	6415	L'allemand langue étrangère I, 3 cr.
ALL	6425	L'allemand langue étrangère II, 3 cr.
ALL	6435	Stage d'enseignement, 3 cr.

Civilisation

ALL	6311	Civilisation des pays germanophones I, 3 cr.
ALL	6322	Civilisation des pays germanophones II, 3 cr.
ALL	6331	Civilisation des pays germanophones III, 3 cr.
ALL	6332	Civilisation des pays germanophones IV, 3 cr.
ALL	6502	Séminaire pour professeurs invités, 3 cr.

Bloc C – Recherche et thèse (75 cr.)

Littératures de langue française

M.A. **2-145-1-5**

Ph. D. **3-145-1-5**

Département des littératures de langue française

Responsable des programmes : Ugo Dionne, 514-343-5918

Membres du Comité des études supérieures

Ugo Dionne
Gilles Dupuis
Martine-Emmanuelle Lapointe
Ginette Michaud

Personnel enseignant

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Directeur intérimaire : Francis Gingras

Professeurs titulaires

Jean-Philippe Beaulieu, M.A. (Waterloo), Ph. D. (Ottawa), en congé
Lucie Bourassa, M.A. (UQTR), Ph. D. (Montréal)
Micheline Cambron, Ph. D. (Montréal)
Jean-François Cottier, doctorat en Lettres (Paris IV)
Gilbert David, Ph. D. (Montréal)
Francis Gingras, doctorat de l'Université (Montpellier)
Catherine Mavrikakis, Ph. D. (Montréal)
Éric Méchoulan, Ph. D. littérature comparée (Montréal), doctorat en lettres modernes (Paris III)
Benoît Melançon, Ph. D. (Montréal), Membre de la Société royale du Canada, en congé
Ginette Michaud, Ph. D. (Montréal)
Élisabeth Nardout-Lafarge, M.A. (Limoges), Ph. D. (McGill)
Christiane Ndiaye, M.A. (Bordeaux), Ph. D. (Montréal)
Michel Pierssens, D.E.S. (Tours), doctorat de 3e cycle (Aix-Marseille)
Pierre Popovic, Licence en philologie romane (Liège), Ph. D. (Montréal), en congé à l'hiver 2012
Josias Semujanga, Ph. D. (Laval)
Antoine Soare, Ph. D. (McGill)
Stéphane Vachon, doctorat ès lettres modernes (Paris VIII), en congé

Professeurs agrégés

Jeanne Bovet, M.A. (Laval), Ph. D. (Montréal)
Ugo Dionne, M.A. (Montréal), doctorat en langue et littérature françaises (Paris III)
Gilles Dupuis, M.A. (Ottawa), Ph. D. en littérature comparée (Montréal)
Marie-Pascale Huglo, Ph. D. (Montréal)
Karim Larose, Ph. D. (Montréal), en congé
Andrea Oberhuber, Ph. D. philologie romane (Innsbruck)
Benjamin Victor, Ph. D. études classiques (Michigan)

Professeure adjointe

Martine-Emmanuelle Lapointe, Ph. D. (Montréal)

Professeur associé

François Hébert, Ph. D. (Aix-Marseille)

Chercheur invité

Marcel Goulet, Ph. D. (Montréal)

Professeurs émérites

Bernard Beugnot
Jacques Brault
Lise Gauvin
Laurent Mailhot
Gilles Marcotte
Robert Melançon
Pierre Nepveu

Programme 2-145-1-5

M.A. (littératures de langue française)

Objectifs

Le programme M.A (littératures de langue française) a pour premier objectif l'acquisition d'une culture littéraire générale permettant aux étudiants une saisie globale des œuvres principales de la littérature française et de la littérature québécoise ainsi qu'un bon aperçu des autres littératures francophones. Le second objectif est d'équiper les étudiants des outils théoriques et critiques actuels susceptibles de servir une réflexion personnelle sur ces littératures. Deux types de mémoire de maîtrise sont possibles, soit le mémoire en recherche et le mémoire en recherche-création.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.A. (littératures de langue française), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un B.A. spécialisé (littératures de langue française) ou d'un B.A. avec majeure en littératures de langue française, ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
– avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
– faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise. La connaissance d'une autre langue sera exigée selon les particularités du programme de recherche du candidat.

2. Programme

Le programme de maîtrise comporte :

– un minimum de 15 crédits de cours du niveau des études supérieures dont 3 crédits de cours obligatoires et 12 crédits de cours à option
– 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, incluant 3 crédits d'activités de lectures dirigées ou de formation à la lecture.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

FRA	6022	Séminaire collectif de maîtrise, 3 cr.

Bloc B – Option (12 cr.)

Quatre séminaires FRA de niveau 6000 de 3 crédits chacun ou tout autre séminaire que le Département juge indispensable à la formation de l'étudiant.

FRA	6141	Sémiotique narrative, 3 cr.
FRA	6143	Littérature et savoirs, 3 cr.
FRA	6144	Littérature française du Moyen Âge, 3 cr.
FRA	6144A	Littérature française du Moyen Âge, 3 cr.
FRA	6145	Littérature française du XVIIe siècle, 3 cr.
FRA	6145A	Littérature française du XVIIe siècle, 3 cr.
FRA	6146	Littérature et philosophie, 3 cr.
FRA	6160	Questions d'histoire de la littérature, 3 cr.
FRA	6161	Questions d'archives littéraires, 3 cr.
FRA	6191	Travaux dirigés pour étudiants visiteurs, 3 cr.
FRA	6193	Séminaire interuniversitaire 1, 3 cr.
FRA	6194	Séminaire interuniversitaire 2, 3 cr.
FRA	6195	Séminaire interuniversitaire 3, 3 cr.
FRA	6260	Littérature québécoise du XXe siècle, 3 cr.
FRA	6260A	Littérature québécoise du XXe siècle, 3 cr.
FRA	6261	Littérature québécoise du XIXe siècle, 3 cr.
FRA	6261A	Littérature québécoise du XIXe siècle, 3 cr.
FRA	6262	Littérature et culture québécoises, 3 cr.
FRA	6262A	Littérature et culture québécoises, 3 cr.
FRA	6263	Enjeux de l'identitaire, 3 cr.
FRA	6264	Théâtre québécois, 3 cr.
FRA	6342	Littérature française du XIXe siècle, 3 cr.
FRA	6342A	Littérature française du XIXe siècle, 3 cr.
FRA	6343	Écrits des femmes, 3 cr.
FRA	6347	Littérature française du XVIIIe siècle, 3 cr.
FRA	6347A	Littérature française du XVIIIe siècle, 3 cr.
FRA	6348	Littérature française du XVIe siècle, 3 cr.
FRA	6348A	Littérature française du XVIe siècle, 3 cr.
FRA	6349	Littérature française du XXe siècle, 3 cr.
FRA	6349A	Littérature française du XXe siècle, 3 cr.
FRA	6350	Théâtre français, 3 cr.
FRA	6351	Littérature contemporaine, 3 cr.
FRA	6420	Littératures francophones, 3 cr.
FRA	6420A	Littératures francophones, 3 cr.
FRA	6421	Enjeux d'histoire littéraire francophone, 3 cr.
FRA	6443	Sociocritique, 3 cr.
FRA	6444	Théorie littéraire, 3 cr.
FRA	6480	Rhétorique, 3 cr.
FRA	6481	Enjeux de la différence sexuelle, 3 cr.
FRA	6482	La poétique des écrivains, 3 cr.
FRA	6484	Poétique, 3 cr.
FRA	6486	Esthétique, 3 cr.
FRA	6501	Création littéraire, 3 cr.
FRA	6503	La littérature et les autres arts, 3 cr.
FRA	6504	Traduction, adaptation, réécriture, 3 cr.
FRA	6610	Former des lecteurs, 3 cr.
FRA	6620	Relire et enseigner, 3 cr.

Bloc C – Recherche et mémoire (30 cr.)

FRA	6916	Projet de mémoire, 3 cr.
FRA	6926	Rapport d'activités, 3 cr.
FRA	6936	Mémoire, 24 cr.

Programme 3-145-1-5

Ph. D. (littératures de langue française)

Objectifs

Le programme de Ph. D. (littératures de langue française) vise à former des chercheurs capables d'apporter des connaissances nouvelles dans l'un des secteurs de spécialisation de la discipline (histoire littéraire, théorie de la littérature, poétique, génétique textuelle). La littérature française, la littérature québécoise, les littératures francophones font partie des domaines couverts par le programme de séminaires, ainsi que les principales questions théoriques et méthodologiques. La thèse constitue la pièce maîtresse de la formation qui doit se traduire par un essai pouvant être publié.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (littératures de langue française), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M.A. (littératures de langue française) ou l'équivalent ou faire la preuve d'une formation adéquate
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise, ainsi que de toute autre langue nécessaire à la réalisation de son projet de thèse

2. Programme

Le programme comporte :

- un minimum de 15 crédits de cours dont 3 crédits de cours obligatoires et 12 crédits de cours à option
- 75 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

FRA	7001	Séminaire collectif de doctorat, 3 cr.

Bloc B – Option (12 cr.)

Quatre séminaires FRA de niveau 6000 de 3 crédits chacun ou tout autre séminaire que le Département juge indispensable à la formation de l'étudiant.

FRA	6141	Sémiotique narrative, 3 cr.
FRA	6143	Littérature et savoirs, 3 cr.
FRA	6144	Littérature française du Moyen Âge, 3 cr.
FRA	6144A	Littérature française du Moyen Âge, 3 cr.
FRA	6145	Littérature française du XVIIe siècle, 3 cr.
FRA	6145A	Littérature française du XVIIe siècle, 3 cr.
FRA	6146	Littérature et philosophie, 3 cr.
FRA	6160	Questions d'histoire de la littérature, 3 cr.
FRA	6161	Questions d'archives littéraires, 3 cr.
FRA	6191	Travaux dirigés pour étudiants visiteurs, 3 cr.

FRA	6193	Séminaire interuniversitaire 1, 3 cr.
FRA	6194	Séminaire interuniversitaire 2, 3 cr.
FRA	6195	Séminaire interuniversitaire 3, 3 cr.
FRA	6260	Littérature québécoise du XXe siècle, 3 cr.
FRA	6260A	Littérature québécoise du XXe siècle, 3 cr.
FRA	6261	Littérature québécoise du XIXe siècle, 3 cr.
FRA	6261A	Littérature québécoise du XIXe siècle, 3 cr.
FRA	6262	Littérature et culture québécoises, 3 cr.
FRA	6262A	Littérature et culture québécoises, 3 cr.
FRA	6263	Enjeux de l'identitaire, 3 cr.
FRA	6264	Théâtre québécois, 3 cr.
FRA	6342	Littérature française du XIXe siècle, 3 cr.
FRA	6342A	Littérature française du XIXe siècle, 3 cr.
FRA	6343	Écrits des femmes, 3 cr.
FRA	6347	Littérature française du XVIIIe siècle, 3 cr.
FRA	6347A	Littérature française du XVIIIe siècle, 3 cr.
FRA	6348	Littérature française du XVIe siècle, 3 cr.
FRA	6348A	Littérature française du XVIe siècle, 3 cr.
FRA	6349	Littérature française du XXe siècle, 3 cr.
FRA	6949A	Littérature française du XXe siècle, 3 cr.
FRA	6350	Théâtre français, 3 cr.
FRA	6351	Littérature contemporaine, 3 cr.
FRA	6420	Littératures francophones, 3 cr.
FRA	6420A	Littératures francophones, 3 cr.
FRA	6421	Enjeux d'histoire littéraire francophone, 3 cr.
FRA	6443	Sociocritique, 3 cr.
FRA	6444	Théorie littéraire, 3 cr.
FRA	6480	Rhétorique, 3 cr.
FRA	6481	Enjeux de la différence sexuelle, 3 cr.
FRA	6482	La poétique des écrivains, 3 cr.
FRA	6484	Poétique, 3 cr.
FRA	6486	Esthétique, 3 cr.
FRA	6501	Création littéraire, 3 cr.
FRA	6503	La littérature et les autres arts, 3 cr.
FRA	6504	Traduction, adaptation, réécriture, 3 cr.
FRA	6610	Former des lecteurs, 3 cr.
FRA	6620	Relire et enseigner, 3 cr.

Bloc C – Recherche et thèse (75 cr.)

FRA	7003	Recherche, 3 cr.
FRA	7915	Projet de thèse, 2 cr.
FRA	7925	Rapport d'étape, 4 cr.
FRA	7931	Séminaire collectif de conférences, 0 cr.
FRA	7936	Thèse, 66 cr.

Mathématiques

M. Sc. **2-190-1-0**

Options :
- Actuariat
- Mathématiques pures
- Mathématiques appliquées
- Mathématiques industrielles

Ph. D. **3-190-1-0**

Options :
- Mathématiques pures
- Mathématiques appliquées
- Mathématiques de l'ingénieur

Département de mathématiques et de statistique

Responsable des programmes : Anne Bourlioux, 514-343-5621

Membres du Comité des études supérieures
Anne Bourlioux
Octavian Cornea
Manuel Morales

Personnel enseignant

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Directrice : Véronique Hussin

Professeurs titulaires
Jean-François Angers, Ph. D. (Purdue)
Paul Arminjon, Ph. D. (Montréal)
Jacques Bélair, Ph. D. (Cornell)
Khalid Benabdallah, Ph. D. (Wayne State)
Martin Bilodeau, Ph. D. (Toronto)
Anne Bourlioux, Ph. D. (Princeton)
Octavian Cornea, Ph. D. (Rochester), en congé
Michel Delfour, Ph. D. (Case Western Reserve)
Marlène Frigon, Ph. D. (Montréal)
André Giroux, Ph. D. (Montréal)
Andrew Granville, Ph. D. (Queen's, Kingston)
Véronique Hussin, Ph. D. (Liège)
François Lalonde, doctorat d'État (Paris)
Christian Léger, Ph. D. (Stanford)
Sabin Lessard, Ph. D. (Montréal)
Robert Gwyn Owens, Ph. D. (Wales)
Jiri Patera, Ph. D. (Prague)
François Perron, Ph. D. (Montréal)
Qazi Ibadur Rahman, Ph. D. (Londres)
Ivo G. Rosenberg, Ph. D. (J.E. Purkyne, Brno)
Christiane Rousseau, Ph. D. (Montréal)
Yvan Saint-Aubin, Ph. D. (Montréal)
Pavel Winternitz, Ph. D. (Joint Inst. Dubna)

Professeurs agrégés
Abraham Brr, Ph. D. (R.U. Utrecht)
Louis Doray, Ph. D. (Waterloo)
Pierre Duchesne, Ph. D. (Montréal)
Richard Duncan, Ph. D. (San Diego)
Manuel Morales, Ph. D. (Concordia)
Alejandro Murua, Ph. D. (Brown)
Iosif Polterovitch, Ph. D. (Weizmann)

Professeurs adjoints
Mylène Bédard, Ph. D. (Toronto)
David Haziza, Ph. D. (Carleton)

Pierre Lafaye De Micheaux, Ph. D. (Montréal)
Matilde Lalin, Ph. D. (Texas)

Professeurs associés
Robert Brunet, Ph. D. (Londres)
Richard Fournier, Ph. D. (Montréal)
Paul M. Gauthier, Ph. D. (Wayne State)
Michel Grundland, Ph. D. (Varsovie)
Anatole Joffe, Ph. D. (Cornell)
Yves Lepage, Ph. D. (Montréal)
Roch Roy, Ph. D. (Montréal)
Gert Sabidussi, Ph. D. (Vienne)
Dana Schlomiuk, Ph. D. (McGill)

Professeurs émérites
Robert Cléroux
Serge Dubuc
Andrzej Granas
Yves Lepage
Constance Van Eeden

Programme 2-190-1-0

M. Sc. (mathématiques)

Objectifs

Option Actuariat

Compléter la formation en mathématiques actuarielles du candidat tout en l'initiant à la recherche en vue d'études de doctorat ou d'une carrière de mathématicien dans les compagnies d'assurance ou les bureaux d'actuaires.

Option Mathématiques pures

Compléter la formation en mathématiques fondamentales du candidat tout en l'initiant à la recherche en vue d'études de doctorat dans le domaine ou dans des domaines connexes ou d'une carrière dans l'enseignement collégial, ou éventuellement de mathématicien dans l'entreprise privée ou gouvernementale.

Option Mathématiques appliquées

Compléter la formation en mathématiques appliquées du candidat tout en l'initiant à la recherche en vue d'études de doctorat dans la discipline ou dans les domaines d'application tels le génie, l'informatique, les sciences économiques, ou éventuellement d'une carrière de mathématicien dans l'entreprise privée ou gouvernementale.

Option Mathématiques industrielles

Compléter la formation en mathématiques appliquées du candidat tout en l'initiant à la recherche en vue 'une carrière de mathématicien dans l'entreprise privée ou gouvernementale.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (mathématiques), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un B. Sc. spécialisé (mathématiques), ou d'un B. Sc. spécialisé bidisciplinaire en Mathématiques et Économie, en Mathématiques et Informatique ou en Mathématiques et Physique, ou d'un baccalauréat avec majeure en mathématiques, ou d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
– avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que le candidat ne soit admis en vertu d'une expérience subséquente à l'obtention du baccalauréat.
– faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

2. Programme

Cheminement avec mémoire

Le programme de la maîtrise avec mémoire comporte :

– un minimum de 18 crédits de cours dont au moins 12 crédits du niveau des études supérieures, au moins 12 crédits de sigle MAT ou STT
– 27 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire (MAT 6906).

Cheminement sans mémoire

Le programme de la maîtrise sans mémoire comporte :

– un minimum de 24 crédits de cours dont au moins 15 crédits du niveau des études supérieures, au moins 15 crédits de sigle MAT ou STT
– 21 crédits attribués à un stage (MAT 6908).

Quel que soit le cheminement,

– le choix de cours de l'étudiant doit être approuvé par le Comité des études supérieures en mathématiques
– jusqu'à 9 crédits de cours complémentaires peuvent être imposés à l'étudiant, soit pour parfaire ses connaissances de base en mathématiques, statistique ou informatique, soit pour l'initier à un domaine d'application particulier.

Le Département s'attend à ce que l'étudiant participe régulièrement, et ce tout au long de ses études, au séminaire des étudiants de 2e et 3e cycles de mathématiques.

Option Actuariat

Tous les cours sont à option mais doivent comprendre au moins 3 crédits de cours de niveau 6000 dans chacun des trois domaines suivants : actuariat, probabilités, statistique.

Option Mathématiques pures

Tous les cours sont à option mais doivent comprendre au moins 3 crédits de cours de niveau 6000 dans chacun des trois domaines suivants : algèbre, analyse, topologie et géométrie.

Option Mathématiques appliquées

Tous les cours sont des cours à option mais doivent comprendre au moins 3 crédits de cours de niveau 6000 dans au moins trois des sept domaines suivants : algèbre, analyse, analyse numérique, optimisation, équations différentielles, probabilités, domaine d'application (hors département).

Option Mathématiques industrielles

Tous les cours sont à option mais doivent comprendre au moins 3 crédits de cours dans chacun des quatre domaines suivants : analyse numérique et optimisation, équations différentielles, modélisation, probabilités et statistique. L'option comprend un stage industriel obligatoire de 21 crédits.

Programme 3-190-1-0

Ph. D. (mathématiques)

Objectifs

Option Mathématiques pures

Former des chercheurs chevronnés dans les principaux axes de recherche du Département en mathématiques : algèbre, analyse, géométrie, combinatoire, logique, en vue d'une carrière de professeur d'université ou de cégep ou de chercheur dans l'entreprise privée ou gouvernementale.

Option Mathématiques appliquées

Former des chercheurs chevronnés dans les principaux axes de recherche du Département en mathématiques appliquées : probabilités, physique mathématique, biomathématique, équations différentielles, optimisation, analyse numérique. Ces derniers pourront occuper des postes dans le milieu universitaire, l'industrie ou les entreprises gouvernementales.

Option Mathématiques de l'ingénieur

Former des spécialistes dans l'étude de problèmes mathématiques complexes pertinents au domaine de l'ingénierie. La formation est acquise par un ensemble de cours et un programme de recherche substantiel structuré à partir de problèmes réels. Le candidat est appelé à effectuer une démarche de modélisation et à procéder à la création et à la validation d'outils appropriés.

Cette option est offerte conjointement avec l'École Polytechnique et administrée par cette dernière.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (mathématiques), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M. Sc. (mathématiques), ou d'un diplôme de 2e cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais et d'une connaissance suffisante de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

2. Examen général de synthèse – épreuve écrite

Cette épreuve a lieu normalement avant la fin du 2e trimestre de scolarité et au plus tard avant la fin du 4e trimestre de scolarité. Elle est composée et corrigée par un comité nommé par le directeur. Deux séances par an, aux trimestres d'automne et d'hiver, auront lieu à une date fixée par la direction. Le jury de l'étudiant peut déclarer à l'unanimité des voix que l'étudiant a échoué à l'épreuve écrite ou demander à la majorité des voix un ajournement pour permettre une reprise de l'épreuve écrite et une seule à la prochaine séance.

Option Mathématiques pures

Épreuve écrite constituée de trois examens communs portant sur les connaissances dans les trois domaines suivants : algèbre, analyse, topologie et géométrie.

Option Mathématiques appliquées

Épreuve écrite constituée de trois examens communs portant sur les connaissances dans trois des cinq domaines suivants : algèbre, analyse, analyse numérique et optimisation, équations différentielles, probabilités. Sur approbation du Comité des études supérieures en mathématiques, l'étudiant peut substituer à un seul de ces examens écrits, un examen écrit dans sa discipline d'application. Dans ce cas, le jury de l'étudiant devra obligatoirement inclure un expert de la discipline d'application provenant d'un programme d'études supérieures autre que celui de son directeur de recherche. De plus, si aucun examen approprié n'existe dans ce programme, le jury sera responsable de la rédaction et de la correction de l'examen.

3. Programme

Le programme comporte :

- un minimum de 15 crédits de cours, tous du niveau des études supérieures
- 75 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Options Mathématiques pures et Mathématiques appliquées

Le choix de cours de l'étudiant doit être approuvé par le Comité des études supérieures en mathématique.

Le Département s'attend à ce que l'étudiant participe régulièrement, et ce tout au long de ses études, aux séminaires des étudiants de 2e et 3e cycles de mathématiques.

Option Mathématiques pures

Tous les cours sont à option mais doivent comprendre au moins 12 crédits de cours de sigle MAT. Les exigences de la maîtrise en mathématiques pures doivent être remplies.

Option Mathématiques appliquées

Tous les cours sont à option mais doivent comprendre au moins 12 crédits de cours de sigle MAT ou, le cas échéant, 9 crédits de cours de sigle MAT et 3 crédits de cours dans la discipline d'application. Les exigences de la maîtrise en mathématiques appliquées doivent être remplies.

Option Mathématiques de l'ingénieur

Tous les cours sont au choix parmi les répertoires des cours des études supérieures du Département de mathématiques et génie industriel de l'École Polytechnique et dans celui d'études supérieures de l'université de Montréal, en particulier ceux du Département de mathématiques et de statistique et du Département d'informatique et de recherche opérationnelle.

Muséologie

M.A. **2-131-1-0**

Faculté des arts et des sciences (UdeM) et Faculté des arts (UQÀM)

Responsables du programme :
Nicole Dubreuil, Université de Montréal, 514-343-7351
Yves Bergeron, Université du Québec à Montréal, 514-987-8506

Membres du Comité de liaison UdeM/UQÀM

Jane Jenson, vice-doyenne, Faculté des arts et des sciences, UdeM
Monique Desroches, Faculté de musique, UdeM
Nicole Dubreuil, Histoire de l'art et études cinématographiques, UdeM
Trois représentants de l'UQÀM
Un représentant du milieu muséal

Membres du Comité du programme

Présidente : Jane Jenson, vice-doyenne, Faculté des arts et des sciences
Secrétaire : Luc Bernier, adjoint à la vice-doyenne
Christine Bernier, directrice, Histoire de l'art et études cinématographiques
Anne Bruneau, Département de sciences biologiques
Nicole Dubreuil, Histoire de l'art et études cinématographiques
Pierrette Thibault, Département d'anthropologie
James Turner, École de bibliothéconomie et de sciences de l'information
Membre délégué de l'Association des étudiantes et étudiants en muséologie

Membres du Comité des études supérieures

Nicole Dubreuil, Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques
Johanne Lamoureux, Histoire de l'art et études cinématographiques
James Turner, École de bibliothéconomie et de sciences de l'information

Personnel enseignant

Professeurs enseignants au programme de muséologie

André Bruneau, Département de sciences biologiques
Élise Dubuc, Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques
Colette Dufresne-Tassé, Département de psychopédagogie et d'andragogie
Johanne Lamoureux, Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques
James Turner, École de bibliothéconomie et sciences de l'information
Bernard Schiele, Département des communications, UQÀM

Programme 2-131-1-0

M.A. (muséologie)

Objectifs

Assurer une formation professionnelle de 2e cycle aux personnes qui interviennent dans le domaine muséologique. Cette maîtrise se veut un lieu de mise à jour, de réflexion et de renouvellement des pratiques professionnelles et de la recherche muséologique qui a pour but de répondre au mieux aux besoins de la société. L'organisation de la formation favorise des liens étroits entre le milieu universitaire et le milieu des musées.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.A (muséologie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de quatre trimestres.

3. Programme

Le programme de maîtrise comprend un minimum de 45 crédits répartis comme suit :

- 12 crédits de cours obligatoires (6 suivis dans chaque université)
- 9 crédits de cours à option (6 suivis à l'université d'attache et 3 dans l'autre)
- 3 crédits de cours de 2e cycle constituant un enrichissement de la formation antérieure du candidat ou, exceptionnellement, un cours de 1er cycle dans un champ d'études connexe
- 9 crédits de stage
- 9 crédits de travaux dirigés
- 3 crédits attribués à un séminaire de synthèse.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (12 cr.)

MSL 6101 Histoire et fonctions des musées, 3 cr.
MSL 6102 Collections et conservation, 3 cr.
MSL 6103 Organisation et gestion des musées, 3 cr.
MSL 6104 Exposition, interprétation et diffusion, 3 cr.

Bloc B – Option (9 cr.)

MSL 6501 Musée et techniques de communication, 3 cr.
MSL 6502 Interprétation des objets muséaux, 3 cr.
MSL 6503 Ethnomuséologie, 3 cr.
MSL 6504 Les nouvelles muséologies, 3 cr.
MSL 6505 Techniques de conservation, 3 cr.
MSL 6506 Muséologie : sciences et techniques, 3 cr.
MSL 6507 Le musée et l'éducation des adultes, 3 cr.
MSL 6508 Interprétation et lieux historiques, 3 cr.
MSL 6509 Muséologie et histoire de l'art, 3 cr.
MSL 6510 L'art contemporain et le musée, 3 cr.
MSL 6511 Aménagement des espaces muséaux, 3 cr.
MSL 6512 Musées régionaux et tourisme culturel, 3 cr.
MSL 6514 Conservation du patrimoine industriel, 3 cr.
MSL 6515 Collections de sciences naturelles, 3 cr.
MSL 6516 Musée : pratiques du discours historique, 3 cr.
MSL 6517 Inventaire et traitement des données, 3 cr.
MSL 6520 Les programmes scolaires et les musées, 3 cr.
MSL 6521 Muséologie et archéologie, 3 cr.
MSL 6522 Séminaire thématique, 3 cr.
MSL 6523 Problèmes contemporains, 3 cr.

Bloc C – Séminaire disciplinaire (3 cr.)

Cours de 2e cycle dans le domaine de formation antérieur du candidat, choisi dans l'université d'attache ou, exceptionnellement, un cours de 1er cycle dans un champ d'études connexe.

Bloc D – Séminaire de synthèse (3 cr.)

MSL 6800 Séminaire de synthèse, 3 cr.

Bloc E – Stage (9 cr.)

MSL 6600 Stages et rapport de stage, 9 cr.

Bloc F – Travaux dirigés (9 cr.)

MSL 6700 Travaux dirigés, 9 cr.

Philosophie

M.A. **2-195-1-0**

Options :
Recherche
Philosophie au collégial

Ph. D. **3-195-1-0**

Département de philosophie

Responsable des programmes : David Piché, 514-343-6111, poste 1355

Membres du Comité des études supérieures

Ryoa Chung
Daniel Dumouchel
Anna Ghiglione
Jean Grondin
François Lepage
Christian Nadeau
Michel Seymour

Personnel enseignant

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Directeur : Daniel Dumouchel

Professeurs titulaires

Richard Bodéüs, agrégation de l'E.S.S. (Belgique), doctorat en philosophie et lettres (Liège), MSRC
Louis-André Dorion, M.A. (Montréal), D. Ph. (Paris I)
Daniel Dumouchel, M.A. (Montréal), D.Ph. (Paris IV)
Yvon Gauthier, M.A. (Montréal), Ph. D. (Heidelberg)
Jean Grondin, M.A. (Montréal), Ph. D. (Tübingen), MSRC
Daniel Laurier, M.A. (UQÀM), D. Ph. (Aix-Marseille I)
François Lepage, D. Ph. logique (Paris V)
Jean-Pierre Marquis, Ph. D. (McGill)
Claude Piché, M.A. (Montréal), Ph. D. (Heidelberg)
Michel Seymour, M.A. (UQÀM), Ph. D. (UQTR)
Christine Tappolet, M.Phil. (Londres), D. Ph. (Genève), chaire de recherche du Canada en éthique et métaéthique

Daniel Weinstock, M.A. (McGill), D. Ph. (Oxford), chaire de recherche du Canada en éthique et philosophie politique

Professeurs agrégés
Bettina Bergo, Ph. D. (Boston)
Frédéric Bouchard, M.A. (Montréal), Ph. D. (Duke)
Ryoa Chung, Ph. D. (Montréal)
Peter Dietsch, Lic. économie (Saint-Gall), Ph. D. philosophie (London School of Economics)
Anna Ghiglione, M.A. langues et littératures orientales-chinois (Venise), D.Ph. études de l'Extrême-Orient (Paris VII)
Iain Macdonald, M.A. (Wales), Ph. D. (Essex)
Christian Nadeau, M.A. (UQÀM), D.Ph. (Paris X)
David Piché, Ph. D. (Laval), doctorat en philosophie (E.P.H.E., Paris)

Professeur adjoint
Christian Leduc, Ph. D. (Montréal)

Professeur associé
Maurice Lagueux, L. Ph. (Montréal), M.A. sciences économiques (McGill), doctorat en philosophie (Paris)

Professeur émérite
Charles Le Blanc

Programme 2-195-1-0

M.A. (philosophie)

Objectifs

Les objectifs du programme sont de quatre ordres : approfondir certains aspects de la formation générale acquise au 1er cycle; permettre à l'étudiant possédant une solide formation de 1er cycle d'acquérir une compétence plus spécifique sur une question donnée et de montrer qu'il en maîtrise les différentes dimensions; donner à l'étudiant une formation suffisamment solide pour lui permettre d'enseigner la philosophie au collégial; préparer l'étudiant à des études de doctorat.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.A. (philosophie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B.A. spécialisé (philosophie) ou d'un baccalauréat avec majeure ou mineure en philosophie ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais et d'une connaissance suffisante de toute langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

2. Programme

Option Recherche

Le programme comporte :

- soit un minimum de 15 crédits de cours et 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire long (80 pages sur un sujet qui peut être général)
- soit 21 crédits de cours dont 6 crédits de lectures dirigées en relation avec le mémoire et 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un court mémoire (50 pages sur un sujet précis).

Option Philosophie au collégial

Le programme comporte :

- un minimum de 21 crédits de cours dont 6 crédits de cours obligatoires et 15 crédits de cours à option
- 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un court mémoire.

Structure du programme

Option Recherche

Mémoire long

Bloc A – Option (15 cr.)
Cinq cours ou séminaires PHI de niveau 6000

Bloc B – Recherche et mémoire (30 cr.)

PHI	6915	Recherche, 6 cr.
PHI	6925	Recherche, 12 cr.
PHI	6935	Mémoire, 12 cr.

Mémoire court

Bloc A – Option (15 cr.)
Cinq cours ou séminaires PHI de niveau 6000

Bloc B – Lectures dirigées (6 cr.)

PHI	6025	Lectures dirigées 1, 3 cr.
PHI	6030	Lectures dirigées 2, 3 cr.

Bloc C – Recherche et mémoire (24 cr.)

PHI	6945	Recherche, 6 cr.
PHI	6955	Recherche, 9 cr.
PHI	6960	Mémoire, 9 cr.

Option Philosophie au collégial

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

PHI	6415	La philosophie au collège, 6 cr.

Bloc B – Option (15 cr.)
4 cours ou séminaires PHI de niveau 6000

PLU	6035	La pratique de l'enseignement supérieur, 3 cr.

Bloc C – Recherche et mémoire (24 cr.)

PHI	6945	Recherche, 6 cr.
PHI	6955	Recherche, 9 cr.
PHI	6960	Mémoire, 9 cr.

Programme 3-195-1-0

Ph. D. (philosophie)

Objectifs

Les objectifs du programme sont de cinq ordres : permettre à l'étudiant de parfaire sa formation académique; démontrer que l'étudiant est capable de produire une œuvre apportant une contribution originale à la discipline; donner une formation permettant d'enseigner la philosophie au niveau universitaire; former des consultants professionnels dans des domaines stratégiques (éthique, politique, communication); former des chercheurs de haut niveau.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (philosophie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M. A. (philosophie), ou d'un diplôme de 2e cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais et d'une connaissance suffisante de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

2. Programme

Le programme comporte :

- un minimum de 15 crédits de cours d'études supérieures
- 80 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Structure du programme

Bloc A – Option (15 cr.)

Cinq cours ou séminaires PHI de niveau 6000

Bloc B – Recherche et thèse (80 cr.)

PHI	7940	Recherche, 10 cr.
PHI	7945	Recherche, 20 cr.
PHI	7950	Recherche, 20 cr.
PHI	7955	Thèse, 30 cr.

Physique

M. Sc. **2-200-1-0**

Sans option

Options

Biophysique et physiologie moléculaires

Physique médicale

Ph. D. **3-200-1-0**

Sans option

Option

Biophysique et physiologie moléculaires

Département de physique

Responsable des programmes : Joëlle Margot, 514-343-6635
Gestion académique : Anne Gosselin : 514-343-6111, poste 3168
Pour information : physique@umontreal.ca
Secrétariat : 514-343-6667

Membres du Comité des études supérieures

Gilles Beaudoin
Andrea Bianchi
Claude Leroy
Richard Mackenzie
Joëlle Margot
Daniel Nadeau

Personnel enseignant

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Directeur : Yves Lépine

Professeurs titulaires

Pierre Bastien, Ph. D. (Western Ontario)
Pierre Bergeron, Ph. D. (Montréal)
Paul Charbonneau, Ph. D. (Montréal)
Michel Côté, Ph. D. (Berkeley)
Gilles Fontaine, Ph. D. (Rochester)
Louis-André Hamel, Ph. D. (Montréal), en congé
Jean-Yves Lapointe, Ph. D. (Montréal)
Richard Leonelli, M. Sc. (Simon Fraser), Ph. D. (Montréal)
Yves Lépine, Ph. D. (Montréal), responsable des Baccalauréats en Physique et Informatique et en Mathématiques et Physique
Claude Leroy, doctorat en sciences (Louvain), MSRC, directeur du Groupe de physique des particules (GPP)
Laurent J. Lewis, M. Sc. (Ottawa), Ph. D. (McGill), vice-doyen F.A.S.
David London, Ph. D. (Chicago)
Richard MacKenzie, Ph. D. (Santa Barbara)
Joëlle Margot, doctorat de 3e cycle (Paris), doctorat en sciences (Paris)
Michel Moisan, M. Sc. (Montréal), D. Sc. (Paris)
Normand Mousseau, M. Sc. (Montréal), Ph. D. (Michigan State University)
Daniel Nadeau, Ph. D. (Caltech)
Manu Paranjape, M. Sc. (Alberta), Ph. D. (M.I.T.)
Sjrd Roorda, Ph. D. (Utrecht)
Nicole St-Louis, M. Sc. (Montréal), Ph. D. (University College London)
François Schiettekatte, Ph. D. (INRS)
Luc Vinet, Ph. D. (Montréal)
François Wesemael, Ph. D. (Rochester)
Viktor Zacek, Ph. D. (Technical University, Munich)

Professeurs agrégés

Rikard Blunck, Dr. rer. nat. (Christian-Albrechts, Allemagne)
René Doyon, M. Sc. (Montréal), Ph. D. (Imperial College London)
David Lafrenière, Ph. D. (Montréal)
Carlos Silva, Ph. D. (Minnesota)

Professeurs adjoints

Andrea Bianchi, Ph. D. (Zurich)
Luc Stafford, Ph. D. (Montréal)

Professeurs associés

Georges Azuelos, Ph. D. (McGill)
Gilles Beaudoin, Ph. D. (Montréal)
Claude Carignan, M. Sc. (Montréal), Ph.D. (Australian Nat.Un.)
Jean-François Carrier, Ph. D. (Laval)
Robert W. Cochrane, Ph. D. (Toronto)
Gilles Couture, Ph. D. (UBC)
Serge Demers, Ph. D. (Toronto)
Philippe Després, M. Sc. (Laval), Ph. D. (Montréal)
Chandré Dharma-Wardana, Ph. D. (Cambridge)
Frédéric Lacroix, Ph. D. (McGill)
Michael Pearson, Ph. D. (McMaster)
Stanislav Pospisil, M. Sc. (Czech Technical University), Ph. D. (Charles University)
Helenka Przysiezniak, Ph. D. (Montréal)
Hubert Reeves, Ph. D. (Cornell)
Antoine Royer, Ph. D. (Yale)
Jacques Vanier, Ph. D. (McGill)
Alain Vincent, doctorat (Toulouse)
Ubi Wichoski, Ph. D. (São Paulo)

Chercheur invité

Alain Houdayer, Ph. D. (McGill)

Professeurs émérites
Alain Caillé
Pierre Depommier
Raynald Laprade
Georges Michaud
Anthony F.J. Moffat
René Racine
Paul Taras
Carolyne Van Vliet

Programme 2-200-1-0

M. Sc. (physique)

Objectifs

L'objectif du programme est de compléter les connaissances de base du candidat et de l'initier à la recherche dans sa discipline. L'étudiant qui vise une carrière de chercheur poursuit habituellement au doctorat. L'étudiant qui a complété sa maîtrise est bien formé pour l'enseignement au niveau collégial ou encore pour s'intégrer à une équipe de recherche.

Maîtrise sans option

Cette maîtrise est offerte aux étudiants désirant se perfectionner dans l'une des spécialisations offertes par les professeurs du département.

Option Biophysique et physiologie moléculaires

Cette option est offerte conjointement par les départements de physique et de physiologie aux étudiants cherchant à étudier l'aspect physique des phénomènes biologiques fondamentaux en particulier dans le domaine des membranes biologiques et des protéines membranaires.

Option Physique médicale

Cette option vise à mieux préparer les physiciens à œuvrer dans les hôpitaux, les établissements du réseau de la santé et dans l'industrie associée à cette activité.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (physique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. spécialisé (physique), ou d'un baccalauréat avec majeure en physique, ou d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

2. Programme

Maîtrise sans option

Avec mémoire

Le programme comporte un minimum de 9 crédits de cours, dont au moins 6 du niveau des études supérieures et 36 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Sans mémoire

Le programme comporte un minimum de 21 crédits de cours, dont au moins 15 du niveau des études supérieures et 24 crédits attribués à un stage ou à des travaux dirigés.

Dans les deux cas, le choix de cours est laissé à la discrétion du directeur de recherche, parmi les cours offerts au Département de physique (cours à option) et à d'autres départements (cours au choix).

Option Biophysique et physiologie moléculaires

L'option est offerte selon le cheminement avec mémoire. Elle comporte :

- un minimum de 9 crédits de cours, dont au moins 6 du niveau des études supérieures
- 36 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Option Physique médicale

L'option est offerte selon le cheminement avec mémoire. Elle comporte :

- 25 crédits de cours
- 21 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Structure du programme

Option Biophysique et physiologie moléculaires

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

PSL	6020	Structure et transport membranaires, 3 cr.
ou		
PSL	6021	Modèles du transport membranaire, 3 cr.

Bloc B – Choix (6 cr.)

Parmi les cours de 1er cycle et des cycles supérieurs offerts au Département de physique et aux autres départements de sciences fondamentales.

Bloc C – Complémentaire (max. 3 cr.)

BCM	1531	Introduction à la biochimie, 3 cr.
BIO	1101	Biologie moléculaire, 3 cr.
BIO	1153	Biologie cellulaire, 3 cr.
CHM	2995	Physicochimie générale 2, 3 cr.
PHY	2900	Biophysique, 3 cr.

Bloc D – Recherche et mémoire (36 cr.)

PHY	6010	Mémoire, 36 cr.

Option Physique médicale

Bloc A – Obligatoire (25 cr.)

IFT	6150	Traitement d'images, 4 cr.
PHY	6292	Séminaire de physique médicale, 0 cr.
PHY	6639	Physique : rayonnement en milieu médical, 3 cr.
PHY	6912	Dosimétrie en radio-oncologie, 3 cr.
PHY	6915	Radiologie et radioprotection, 3 cr.
PHY	6970	Sujets spéciaux en physique, 3 cr.
PHY	6985	Imagerie en physique médicale 1, 3 cr.
PHY	6990	Imagerie en physique médicale 2, 3 cr.
PHY	6995	Laboratoires : physique médicale, 3 cr.

Bloc B – Stage (21 cr.)

PHY	6900	Mémoire en physique médicale, 21 cr.

Programme 3-200-1-0

Ph. D. (physique)

Objectifs

L'objectif du programme est de former l'étudiant pour qu'il soit capable de mener de façon

autonome un projet de recherche de pointe dans sa discipline. On doit apprendre à l'étudiant à maîtriser un nouveau sujet, à maintenir ses connaissances à jour et à développer ses propres projets de recherche. L'étudiant qui a complété son doctorat devrait être en mesure d'agir de façon autonome au sein d'une équipe et éventuellement de mener ses propres sujets de recherche.

Option Biophysique et physiologie moléculaires

Cette option est offerte conjointement par les départements de physique et de physiologie aux étudiants cherchant à étudier l'aspect physique des phénomènes biologiques fondamentaux, en particulier dans le domaine des membranes biologiques et des protéines membranaires.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (physique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M. Sc. (physique) ou l'équivalent
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais et d'une connaissance suffisante de toute autre langue nécessaire à la poursuite de ses recherches.

2. Programme

Le programme comporte :

- un minimum de 9 crédits de cours du niveau des études supérieures
- 81 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Option Biophysique et physiologie moléculaires

Le programme comporte :

- un minimum de 11 crédits de cours, dont au moins 8 du niveau des études supérieures
- 79 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse
- pour les candidats qui n'auraient pas suivi une option Biophysique ou l'équivalent au baccalauréat, 9 crédits de cours complémentaires, à moins qu'ils n'aient été réussis au 2e cycle.

Structure du programme

Option Biophysique et physiologie moléculaires

Bloc A – Obligatoire (5 cr.)

PSL	6020	Structure et transport membranaires, 3 cr.
ou		
PSL	6021	Modèles du transport membranaire, 3 cr.
et		
PSL	6061	Biophysique, physiologie moléculaires 1, 1 cr.
PSL	6062	Biophysique, physiologie moléculaires 2, 1 cr.

Bloc B – Choix (6 cr.)

Parmi les cours de 1er cycle et des cycles supérieurs offerts au Département de physique et des autres départements de sciences fondamentales.

Bloc C – Recherche et thèse (79 cr.)

PHY	7005	Thèse, 79 cr.

Cours complémentaires (max. 9 cr.)

BCM	1531	Introduction à la biochimie, 3 cr.
BIO	1101	Biologie moléculaire, 3 cr.
BIO	1153	Biologie cellulaire, 3 cr.
CHM	2995	Physicochimie générale 2, 3 cr.
PHY	2900	Biophysique, 3 cr.

Psychoéducation

Microprogramme de 2e cycle	**2-210-6-0**
M. Sc.	**2-210-1-1**
Ph. D.	**3-210-1-0**

École de psychoéducation

Responsable du programme : Michel Janosz
Secrétariat : 514-343-6111, poste 2540

Membres du Comité des études supérieures

Michel Janosz
Serge Larivée
Daniel Paquette
Lyse Turgeon

Personnel enseignant

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Directrice : Sophie Parent

Professeurs titulaires

Michel Janosz, M. Sc. psychoéducation (Montréal), Ph. D. sciences humaines appliquées (Montréal)
Serge Larivée, M. Psed. (Montréal), doctorat en psychologie (Lausanne)
Sylvie Normandeau, M. Sc. psychoéducation (Montréal), Ph. D. psychologie (UQÀM)
Linda S. Pagani, M.A. Ph. D. psychologie de l'éducation et counseling (McGill)
Sophie Parent, M. Sc. psychoéducation (Montréal), Ph. D. psychologie (UQÀM)
Frank Vitaro, M.A. psychologie (UQÀM), Ph. D. psychologie (Montréal)

Professeurs agrégés

Stéphane Cantin, M. Sc. psychoéducation (Montréal), Ph. D. psychologie (Laval)
Sarah Dufour, Ph. D. psychologie (UQÀM)
Jean-Sébastien Fallu, Ph. D. psychologie (Montréal)
Paul Gendreau, M. Sc. psychoéducation (Montréal), Ph. D. psychologie (North Carolina)
Jacques C. Grégoire, M. Pséd. (Montréal), Ph. D. psychologie de l'éducation (Michigan)
Julien Morizot, Ph. D. psychologie (Montréal)
Daniel Paquette, Ph. D. anthropologie (Montréal)
Lyse Turgeon, Ph. D. psychologie (Laval)

Professeurs adjoints

Isabelle Archambault, Ph. D. psychologie (Montréal)
Véronique Dupéré, Ph. D. psychologie (Montréal)
Marc Lanovaz, Ph. D. psychologie de l'éducation (McGill)

Professeur associé

Pierrich Plusquellec, Ph. D. Biologie du Comportement (Paris XIII)

Professeur émérite

Marc Le Blanc

Programme 2-210-6-0

Microprogramme de 2e cycle (psychoéducation)

Objectifs

Composé d'une série de cours théoriques et pratiques, offerts selon différentes modalités (cours de un ou de trois crédits, cours intensifs et échelonnés sur un semestre), ce microprogramme permet un approfondissement des connaissances sur le développement des

difficultés d'adaptation et sur les meilleures approches pour les prévenir et les traiter. Il offre aussi des contenus spécifiquement liés aux opérations professionnelles propres à la pratique psychoéducative.

Destinataires

Le microprogramme s'adresse aux professionnels de la psychoéducation qui souhaitent élargir leurs connaissances et approfondir leur expertise. Il peut faciliter dans certains cas l'accès à la maîtrise aux professionnels en exercice. Il remplit en outre certaines exigences pour accéder à l'ordre professionnel.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2e cycle (psychoéducation), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. (psychoéducation) ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français et de l'anglais
- être intervenant et fournir une preuve d'emploi.

2. Transfert

Un candidat peut être admis à la M. Sc. (psychoéducation) pendant ou à la fin du microprogramme.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre équivalent temps plein. La scolarité maximale est de trois ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

4. Programme

Le programme comporte 15 crédits de cours, dont 12 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix.

Structure du programme

Bloc A – Option – Connaissances et pratiques avancées (12 cr.)

PSE	6123	Séminaire de recherche, 3 cr.
PSE	6245	Milieux et mésadaptation sociale, 3 cr.
PSE	6253	Cognition et mésadaptation psychosociale, 3 cr.
PSE	6305	Désordres de la conduite à l'enfance, 3 cr.
PSE	6307	Mésadaptation sociale à l'adolescence, 3 cr.
PSE	6309	Maltraitance durant l'enfance, 3 cr.
PSE	6112	Séminaire sur l'organisation des milieux, 3 cr.
PSE	6133	Intervention à l'âge préscolaire, 3 cr.
PSE	6134	Intervention à l'âge scolaire, 3 cr.
PSE	6135	Théorie de l'attachement - app.cliniques, 3 cr.
PSE	6172	Diagnostic et étude de cas, 3 cr.
PSE	6244	Cheminement de carrière des intervenants, 3 cr.
PSE	6362	Intervention à l'adolescence, 3 cr.
PSE	6583	Sém. sur l'intervention professionnelle, 3 cr.
PSE	6599	Évaluation psychoéducative, 1 cr.
PSE	6625	Risques suicidaires et intervention, 1 cr.
PSE	6626	Anxiété chez les jeunes et intervention, 1 cr.
PSE	6627	Dépression et intervention, 1 cr.
PSE	6628	Déontologie et tenue de dossiers, 1 cr.
PSE	6629	Collaboration professionnelle, 1 cr.
PSE	6630	Troubles envahissants du développement 1, 1 cr.
PSE	6631	Troubles envahissants du développement 2, 1 cr.
PSE	6632	Problématiques en psychoéducation 1, 1 cr.
PSE	6633	Problématiques en psychoéducation 2, 1 cr.

Bloc B – Choix (3 cr.)

Un ou plusieurs cours du bloc A, tout autre cours de l'École de psychoéducation ou un cours suivi dans un autre département, avec l'approbation du Comité de programme.

Programme 2-210-1-1

M. Sc. (psychoéducation)

Objectifs

Le programme offre un ensemble cohérent et équilibré de cours et séminaires permettant aux étudiants d'acquérir des connaissances théoriques et méthodologiques en ce qui concerne le développement de l'inadaptation psychosociale, la planification, la mise en œuvre et l'évaluation d'interventions auprès des populations à risque.

Quatre modalités de formation sont possibles :

avec mémoire pour une formation à la recherche en psychoéducation, donnant accès au doctorat en psychoéducation mais non à l'OPPQ

avec stages et évaluation de programme d'intervention pour une formation à la pratique professionnelle en psychoéducation et une formation en évaluation de programme, donnant accès au doctorat en psychoéducation et à l'OPPQ

avec mémoire et stages pour une formation à la recherche et à la pratique professionnelle en psychoéducation, donnant accès au doctorat en psychoéducation et à l'OPPQ

avec stage et rapport d'intégration professionnelle pour une formation à la pratique professionnelle en psychoéducation, donnant accès à l'OPPQ.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (psychoéducation), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. (psychoéducation), ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise
- le cas échéant, réussir la maîtrise préparatoire avec une moyenne d'au moins 3,2 dans l'ensemble des cours et une note d'au moins B pour chaque cours préparatoire.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres pour la modalité avec mémoire et de quatre trimestres pour les trois autres modalités.

3. Programme

Modalité avec mémoire

Le programme comporte :

- un minimum de 15 crédits de cours (3 crédits de cours obligatoires et 12 crédits de cours à option), dont au moins 12 de 2e cycle
- 30 crédits attribués à la rédaction d'un mémoire.

Modalité avec stages et évaluation de programme d'intervention

Le programme comporte :

- un minimum de 24 crédits de cours (9 crédits de cours obligatoires et 15 crédits de cours à option), dont au moins 21 de 2e cycle
- 12 crédits de stage
- 9 crédits attribués à la rédaction d'un rapport d'analyse d'intervention.

Modalité avec mémoire et stages

Le programme comporte :

- un minimum de 15 crédits de cours de 2e cycle (6 crédits de cours obligatoires et 9 crédits de cours à option)
- 12 crédits de stages
- 18 crédits pour les activités de recherche et de mémoire.

Modalité avec stage et rapport d'intégration professionnelle

Le programme comporte :

- un minimum de 27 crédits de cours (12 crédits de cours obligatoires et 15 crédits de cours à option)
- 15 crédits de stage
- 3 crédits attribués à la rédaction d'un rapport d'expérience professionnelle.

Propédeutique

Pour le titulaire d'un baccalauréat dans un domaine autre que la psychoéducation, le programme peut comporter entre 21 et 30 crédits de propédeutique, selon la formation antérieure, dont le stage de pratique spécialisée PSE 6515 de 6 crédits.

Structure du programme

Modalité avec mémoire

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

PSE 6562 Méthodes de recherche en psychoéducation, 3 cr.

Bloc B – Option – Méthodologie (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

PSE 6573 Méthodes quantitatives - psychoéducation, 3 cr.
PSE 6575 Méthodologie de la recherche évaluative, 3 cr.

Bloc C – Option – Problématiques (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

PSE 6123 Séminaire de recherche, 3 cr.
PSE 6245 Famille, école et inadaptation sociale, 3 cr.
PSE 6253 Cognition et inadaptation psychosociale, 3 cr.
PSE 6305 Problèmes extériorisés à l'enfance, 3 cr.
PSE 6307 Inadaptation psychosociale, adolescence, 3 cr.
PSE 6309 Maltraitance durant l'enfance, 3 cr.

Bloc D – Option – Méthodologie d'intervention (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

PSE 6112 Organisation des milieux, 3 cr.
PSE 6121 Étude de la relation psychoéducative, 3 cr.
PSE 6133 Intervention à l'âge préscolaire, 3 cr.
PSE 6134 Intervention à l'âge scolaire, 3 cr.
PSE 6135 Évaluation des relations d'attachement , 3 cr.
PSE 6172 Bilan d'évaluation, plan d'intervention, 3 cr.
PSE 6244 Cheminement de carrière des intervenants, 3 cr.
PSE 6306 Troubles intériorisés et intervention, 3 cr.
PSE 6362 Intervention à l'adolescence, 3 cr.
PSE 6373 Travail d'équipe et rôle conseil, 3 cr.
PSE 6574 Observation et intervention, 3 cr.
PSE 6578 Pratiques et politiques sociales, 3 cr.
PSE 6583 Sém. sur l'intervention professionnelle, 3 cr.
PSE 7310 Prévention et inadaptation psychosociale, 3 cr.

Bloc E – Recherche et mémoire (30 cr.)

PSE 6621 Mémoire, 30 cr.

Modalité avec stages et évaluation de programme d'intervention

Bloc A – Obligatoire (9 cr.)

PSE 6153 Intervention et évaluation 1, 3 cr.
PSE 6154 Intervention et évaluation 2, 3 cr.
PSE 6576 Éthique, intervention en psychoéducation, 3 cr.

Bloc B – Option – Méthodologie (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

PSE 6573 Méthodes quantitatives - psychoéducation, 3 cr.
PSE 6575 Méthodologie de la recherche évaluative, 3 cr.

Bloc C – Option – Problématiques (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

PSE 6123 Séminaire de recherche, 3 cr.
PSE 6245 Famille, école et inadaptation sociale, 3 cr.
PSE 6253 Cognition et inadaptation psychosociale, 3 cr.
PSE 6305 Problèmes extériorisés à l'enfance, 3 cr.
PSE 6307 Inadaptation psychosociale, adolescence, 3 cr.
PSE 6309 Maltraitance durant l'enfance, 3 cr.

Bloc D – Option – Méthodologie d'intervention (min. 6 cr.; max. 9 cr.)

PSE 6112 Organisation des milieux, 3 cr.
PSE 6121 Étude de la relation psychoéducative, 3 cr.
PSE 6133 Intervention à l'âge préscolaire, 3 cr.
PSE 6134 Intervention à l'âge scolaire, 3 cr.
PSE 6135 Évaluation des relations d'attachement, 3 cr.
PSE 6172 Bilan d'évaluation, plan d'intervention, 3 cr.
PSE 6244 Cheminement de carrière des intervenants, 3 cr.
PSE 6306 Troubles intériorisés et intervention, 3 cr.
PSE 6362 Intervention à l'adolescence, 3 cr.
PSE 6373 Travail d'équipe et rôle conseil, 3 cr.
PSE 6574 Observation et intervention, 3 cr.
PSE 6578 Pratiques et politiques sociales, 3 cr.
PSE 6583 Sém. sur l'intervention professionnelle, 3 cr.
PSE 7310 Prévention et inadaptation psychosociale, 3 cr.

Bloc E – Stages (12 cr.)

PSE 6605 Stage 1, 6 cr.
PSE 6606 Stage 2, 6 cr.

Bloc F – Rapport d'analyse d'intervention (9 cr.)

PSE 6607 Rapport d'analyse d'intervention, 9 cr.

Modalité avec mémoire et stages

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

PSE 6562 Méthodes de recherche en psychoéducation, 3 cr.
PSE 6576 Éthique, intervention en psychoéducation, 3 cr.

Bloc B – Option – Méthodologie (3 cr.)

PSE 6573 Méthodes quantitatives - psychoéducation, 3 cr.
PSE 6575 Méthodologie de la recherche évaluative, 3 cr.

Bloc C – Option – Méthodologie d'intervention (6 cr.)

PSE 6112 Organisation des milieux, 3 cr.
PSE 6121 Étude de la relation psychoéducative, 3 cr.
PSE 6133 Intervention à l'âge préscolaire, 3 cr.
PSE 6134 Intervention à l'âge scolaire, 3 cr.
PSE 6135 Évaluation des relations d'attachement, 3 cr.
PSE 6172 Bilan d'évaluation, plan d'intervention, 3 cr.
PSE 6244 Cheminement de carrière des intervenants, 3 cr.
PSE 6306 Troubles intériorisés et intervention, 3 cr.
PSE 6362 Intervention à l'adolescence, 3 cr.
PSE 6373 Travail d'équipe et rôle conseil, 3 cr.
PSE 6574 Observation et intervention, 3 cr.
PSE 6578 Pratiques et politiques sociales, 3 cr.
PSE 6583 Sém. sur l'intervention professionnelle, 3 cr.
PSE 7310 Prévention et inadaptation psychosociale, 3 cr.

Bloc D – Stages (12 cr.)

PSE 6605 Stage 1, 6 cr.
PSE 6608 Stage 2, 6 cr.

Bloc E – Recherche et mémoire (18 cr.)

PSE 6622 Mémoire, 18 cr.

Modalité avec stage et rapport d'intégration professionnelle

Bloc A – Obligatoire (12 cr.)

PSE 6172 Bilan d'évaluation, plan d'intervention, 3 cr.
PSE 6575 Méthodologie de la recherche évaluative, 3 cr.
PSE 6583 Sém. sur l'intervention professionnelle , 3 cr.
PSE 6634 Évaluation en protection de la jeunesse, 1 cr.
PSE 6635 Évaluation des retards du développement, 1 cr.
PSE 6636 Évaluation des familles, 1 cr.

Bloc B – Option – Évaluation, psychopathologie et difficultés d'adaptation (min. 3 cr.; max. 8 cr.)

PSE 6112 Organisation des milieux, 3 cr.
PSE 6135 Évaluation des relations d'attachement, 3 cr.
PSE 6245 Famille, école et inadaptation sociale, 3 cr.
PSE 6253 Cognition et inadaptation psychosociale, 3 cr.
PSE 6305 Problèmes extériorisés à l'enfance, 3 cr.
PSE 6307 Inadaptation psychosociale, adolescence, 3 cr.
PSE 6309 Maltraitance durant l'enfance, 3 cr.
PSE 6574 Observation et intervention, 3 cr.
PSE 6630 Troubles envahissants du développement 1, 1 cr.
PSE 6632 Problématiques en psychoéducation 1, 1 cr.
PSE 6633 Problématiques en psychoéducation 2, 1 cr.
PSE 6637 Évaluation des jeunes contrevenants, 1 cr.

Bloc C – Option – Plans et programmes d'intervention (min. 3 cr.; max. 8 cr.)

PSE 6133 Intervention à l'âge préscolaire, 3 cr.
PSE 6134 Intervention à l'âge scolaire, 3 cr.
PSE 6306 Troubles intériorisés et intervention, 3 cr.
PSE 6308 Intervention en situation de crise, 3 cr.
PSE 6362 Intervention à l'adolescence, 3 cr.
PSE 6625 Risques suicidaires et intervention, 1 cr.
PSE 6626 Anxiété chez les jeunes et intervention, 1 cr.
PSE 6627 Dépression et intervention, 1 cr.
PSE 6631 Troubles envahissants du développement 2, 1 cr.

Bloc D – Administrat. et planification des services (min. 3 cr.; max. 7 cr.)

PSE 6373 Travail d'équipe et rôle conseil, 3 cr.
PSE 6578 Pratiques et politiques sociales, 3 cr.
PSE 6629 Collaboration professionnelle, 1 cr.

Bloc E – Éthique et déontologie (min. 1 cr.; max. 3 cr.)

PSE 6576 Éthique, intervention en psychoéducation, 3 cr.
PSE 6628 Déontologie et tenue de dossiers, 1 cr.

Bloc F – Formation clinique (18 cr.)

PSE 6609 Stage clinique, 15 cr.
PSE 6611 Rapport d'intégration professionnelle, 3 cr.

Programme 3-210-1-0

Ph. D. (psychoéducation)

Objectifs

Le doctorat en psychoéducation vise la formation de chercheurs de haut calibre dans deux champs d'expertise complémentaires, soit la compréhension du développement des problèmes d'adaptation chez les enfants et les adolescents selon une perspective multidimensionnelle et intégrative (psychopathologie développementale); et le développement, l'évaluation et la dissémination de stratégies d'intervention préventive et curative susceptibles d'enrayer l'apparition ou l'aggravation de ces problèmes et de favoriser un développement harmonieux des enfants et des adolescents à risque ou en difficulté (sciences de l'intervention/diffusion). Son objectif consiste à former des spécialistes qui contribueront à la recherche scientifique, à l'enseignement collégial ou universitaire, au processus de formation et de structuration des milieux d'intervention, aux processus de prise de décision en matière de politiques sociales ou d'interventions cliniques qui touchent les enfants et les adolescents dans divers milieux de vie.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (psychoéducation), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M. Sc. (psychoéducation), ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

Pour les étudiants inscrits à temps plein, la scolarité minimale est de six trimestres et la scolarité maximale est de quinze trimestres (cinq ans). Pour les étudiants inscrits à demi-temps, la scolarité maximale est de dix-huit trimestres (six ans), en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.

3. Programme

Le programme comporte 90 crédits dont 18 crédits de cours, 12 crédits d'internat de recherche et 60 crédits attribués à la recherche et à la thèse.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

PSE	7302	Dév. et inadaptation : concepts, méthodes 1, 3 cr.

Bloc B – Option (max. 3 cr.)

Concepts de base en psychoéducation

PSE	6123	Séminaire de recherche, 3 cr.
PSE	6135	Théorie de l'attachement – app. cliniques, 3 cr.
PSE	6245	Famille, scolarisation et mésadaptation, 3 cr.
PSE	6253	Cognition et mésadaptation psychosociale, 3 cr.
PSE	6305	Désordres de la conduite à l'enfance, 3 cr.
PSE	6306	Intervention et troubles intériorisés, 3 cr.
PSE	6307	Mésadaptation sociale à l'adolescence, 3 cr.
PSE	6309	Maltraitance durant l'enfance, 3 cr.
PSY	6606	Psychologie et pluralisme ethnoculturel, 3 cr.

Bloc C – Option (6 cr.)

Méthodologies de recherche

ETA	6512	L'analyse des données qualitatives, 3 cr.
PSE	6573	Méthodes quantitatives - psychoéducation, 3 cr.
PSE	7320	Analyse de données longitudinales, 3 cr.

Bloc D – Option (min. 6 cr.; max. 9 cr.)

Psychopathologie développementale et en science de l'intervention

PSE	7301	Critique des théories de l'inadaptation, 3 cr.
PSE	7310	Prévention et inadaptation psychosociale, 3 cr.
PSE	7311	Dév. de programmes en psychoéducation 1, 3 cr.
PSE	7312	Dév. de programmes en psychoéducation 2, 3 cr.
PSE	7314	Recherche, pratiques et politiques, 3 cr.
PSE	7701	Interactions biologie-individu-milieu, 3 cr.

Bloc E – Internat de recherche (12 cr.)

PSE	7340	Internat en centre de recherche, 12 cr.

Bloc F – Recherche et thèse (60 cr.)

PSE	7800	Examen de synthèse, 0 cr.
PSE	7900	Thèse, 60 cr.

Psychologie

M. Sc. **2-220-1-3**

Ph. D. **3-220-1-0**

Options :
- Psychoéducation (fermée à l'admission)
- Sciences cognitive et neuropsychologique

Ph. D. (psychologie - recherche et intervention) **3-220-1-2**

Options :
- Neuropsychologie clinique
- Psychologie clinique
- Psychologie du travail et des organisations

Doctorat (D. Psy.) **3-220-1-3**

Option :
- Psychologie clinique

Département de psychologie

Secrétariat des études supérieures : 514-343-6489

Membres du Comité des études supérieures M. Sc. et Ph. D. (psychologie)

Martin Arguin
Serge Larochelle
Antonio Zadra

Membres du Comité des études supérieures Ph. D. (psychologie – recherche et intervention)

Christopher M. Earls
Sven Joubert
Serge Larochelle
André Savoie

Personnel enseignant

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Directeur : Serge Larochelle

Professeurs titulaires

Martin Arguin, Ph. D. (Montréal)
Sylvie Belleville, Ph. D. (McGill)
Luc Brunet, Ph. D. (Montréal)
Julie Carrier, Ph. D. (Montréal)
Francine Cyr, Ph. D. (Montréal)
Mireille Cyr, Ph. D. (Montréal)
Hélène David, Ph. D. Montréal, vice-rectrice aux affaires académiques
Julien Doyon, Ph. D. (McGill)
Andrée Fortin, Ph. D. (Montréal)
Robert Haccoun, Ph. D. (Ohio)
Pierre Jolicœur, Ph. D. (Harvard)
Serge Larochelle, Ph. D. (U.C.S.D., Californie)
Jean-Claude Lasry, Ph. D. (Montréal)
Maryse Lassonde, Ph. D. (Stanford)
Franco Lepore, Ph. D. (Montréal)
Louise Nadeau, Ph. D. (UQÀM)
Isabelle Peretz, Ph. D. (Bruxelles), Membre de la Société royale du Canada
André Savoie, Ph. D. (Montréal)
Dominique Scarfone, M.D. (Montréal), F.R.C.P. psychiatrie
Ariel Stravynski, Ph. D. (Londres)
Antonio Zadra, Ph. D. (McGill)

Professeurs agrégés

Marie Achille, Ph. D. (Colombie-Britannique)
Sophie Bergeron, Ph. D. (McGill)
Annie Bernier, Ph. D. (Laval), en congé
Jean-Pierre Blondin, Ph. D. (Montréal), vice-recteur adjoint aux études de 1er cycle
Jean-Sébastien Boudrias, Ph. D. (Montréal)
François Chiocchio, Ph. D. (Montréal)
Denis Cousineau, Ph. D. (Montréal)
Christian Dagenais, Ph. D. (UQÀM)
Roxane de la Sablonnière, Ph. D. (Ottawa), en congé
Christopher M. Earls, Ph. D. (Kingston)
Frédéric Gosselin, Ph. D. (Glasgow)
Sven Joubert, Ph. D. (Montréal)
Tania Lecomte, Ph. D. (Montréal)
Serge Lecours, Ph. D. (Montréal)
Geneviève Mageau, Ph. D. (UQÀM)
Michelle McKerral, Ph. D. (Montréal), en congé
Joanne-Lucine Rouleau, Ph. D. (Laval)
Catherine Ruth Solomon-Scherzer, Ph. D. (Montréal)
Hugo Théoret, Ph. D. (Montréal)

Professeurs adjoints

Miriam Beauchamp, Ph. D. (Montréal)
Isabelle Daigneault, Ph. D. (Montréal)
Bianca D'Antono, Ph. D. (Montréal)
Jean Gagnon, Ph. D. (Montréal)
Mireille Joussemet, Ph. D. (McGill)

Sarah Lippé, Ph. D. (Montréal)
Dominique Meilleur, Ph. D. (Montréal)
Marc Schnwiesner, Ph. D. (Leipzig)

Chercheur agrégé
Mario Beauregard, Ph. D. (Montréal)

Chercheures adjointes
Lise Bergeron, Ph. D. (Montréal)
Nicole Caza, Ph. D. (Montréal)

Professeurs associés
Pascal Belin, Ph. D. (Paris)
Jacques Bergeron, Ph. D. (Montréal)
Alain Brunet, Ph. D. (Montréal)
Patrick Cavanagh, Ph. D. (Pennsylvanie)
Michel Claes, D. Sc. Péd. (Louvain)
Gilbert Desmarais, Ph. D. (Montréal)
Lise Fillion, Ph. D. (Laval)
Ruth Gruber, Ph. D. (Tel-Aviv)
Jean-Paul Guillemot, Ph. D. (Montréal)
Suzanne King, Ph. D. (Virginia Polytechnique Institute)
Michel Landry, Ph. D. (Montréal)
Michel Pagé, Ph.D. (Montréal)
Dave Saint-Amour, Ph.D. (UQAM)
Carole Sénéchal, Ph. D. (Montréal)
Michael Sullivan, Ph. D. (Concordia)
Bernard Tétreau, M.A. (Montréal), Ph. D. (Columbia)

Professeurs invités
Sandra Trehub, Ph. D. (McGill)
Richard E. Tremblay, Ph. D. (Londres)
Gilles Vandevalle, Ph.D. (Liège)
Paul Veilleux, Ph. D. (Montréal)

Professeurs émérites
David Bélanger
Gabrielle Clerk
Thérèse Gouin-Décarie
Luc Granger
Margaret C. Kiely
Mireille Mathieu
Michel Sabourin
Richard E. Tremblay
Vaïra Vike-Freiberga
Stéphanie Zuperko-Dudek

Programme 2-220-1-3

M. Sc. (psychologie)

Objectifs

Permettre à l'étudiant de se tailler un programme sur mesure visant l'acquisition d'habiletés de recherche dans un secteur de son choix en psychologie.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (psychologie), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un B. Sc., spécialisé ou avec majeure, en psychologie, ou d'un diplôme préparant aux études qu'il veut entreprendre. Dans ce dernier cas, une année préparatoire d'un maximum de 30 crédits de cours de niveau baccalauréat pourra être exigée
– avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
– faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

2. Programme

Le programme de maîtrise comporte un minimum de 45 crédits, comprenant un minimum de 12 crédits de cours du niveau des études supérieures et 33 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Structure du programme

Bloc A – Option (3 cr.)

PSY	6002	Méthodes quantitatives avancées, 3 cr.
PSY	6007	Analyses corrélationnelles, 3 cr.
PSY	6008	Méthodes qualitatives avancées, 3 cr.

Bloc B – Option (6 cr.)
À choisir dans le répertoire de cours du Département de psychologie.

Bloc C – Choix (3 cr.)

Bloc D – Recherche et mémoire (33 cr.)

Programme 3-220-1-0

Ph. D. (psychologie)

Objectifs

Option Psychoéducation (fermée à l'admission)

Permettre à l'étudiant d'acquérir des habiletés de recherche de haut niveau dans le champ de l'inadaptation psychosociale dans une perspective de développement et d'évaluation d'interventions préventives et curatives.

Option Sciences cognitive et neuropsychologique

Permettre à l'étudiant de se tailler un programme sur mesure visant l'acquition d'habiletés de recherche de haut niveau dans le domaine de la neuropsychologie expérimentale.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (psychologie), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'une M. Sc. (psychologie), ou d'un diplôme de 2e cycle préparant aux études qu'il veut entreprendre. Dans ce dernier cas, une année préparatoire d'un maximum de 30 crédits de cours de niveau baccalauréat pourra être exigée
– pour l'option Psychoéducation, être titulaire d'une M. Sc. (psychoéducation), d'une M. Sc. (psychologie) ou d'un diplôme de 2e cycle préparant aux études qu'il veut entreprendre (fermée à l'admission)
– avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
– faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise et d'une connaissance suffisante de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de six trimestres.

3. Thèse

L'étudiant doit enregistrer son sujet de thèse avant la fin du 6e trimestre de sa scolarité.

4. Examen de synthèse

L'étudiant doit passer un examen général de synthèse comportant une épreuve écrite et une épreuve orale au plus tard avant la fin du 6e trimestre suivant son entrée dans le programme, les trimestres de préparation, de suspension et les exemptions de trimestres étant exclus du calcul de cette échéance. S'il y a ajournement de l'examen, l'échéance est reportée d'un trimestre. Cet examen se tient aux dates fixées par le directeur du programme.

5. Programme

Le programme comporte :

- un minimum de 21 crédits de cours du niveau des études supérieures dont 6 crédits de cours obligatoires, 9 crédits de cours à option et 6 crédits de cours au choix
- 69 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Structure du programme

Cheminement général

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

PSY	6924	Psychologie : questions épistémologiques, 3 cr.

et l'un des cours suivants :

PSY	6022	Métho. en psy. cognitive et neuropsycho., 3 cr.
PSY	6026	Méthodologie avancée en psychologie, 3 cr.
PSY	6918	La conception d'une thèse en psychologie, 3 cr.

Bloc B – Option (9 cr.)

À choisir dans le répertoire des cours du Département.

Bloc C – Choix (6 cr.)

Bloc D – Recherche et thèse (69 cr.)

PSY	7962	Recherche, 9 cr.
PSY	7963	Thèse, 60 cr.

Option Psychoéducation

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

PSY	7311	Critiques des théories de l'inadaptation, 3 cr.
PSY	7312	Dév. et inadaptation : Concepts, méthodes 1, 3 cr.

Bloc B – Option (9 cr.)

CRI	6001	Méthodologie qualitative en criminologie, 3 cr.
CRI	6531	Politiques pénales pour mineurs, 3 cr.
ETA	6512	L'analyse des données qualitatives, 3 cr.
PLU	6044A	Analyse longitudinale 1, 1 cr.
PLU	6044B	Analyse longitudinale 2, 1 cr.
PSE	6123	Séminaire de recherche, 3 cr.
PSE	6245	Milieux et mésadaptation sociale, 3 cr.
PSE	6305	Désordres de la conduite à l'enfance, 3 cr.
PSE	6306	Désordres affectifs à l'enfance, 3 cr.
PSE	6307	Mésadaptation sociale à l'adolescence, 3 cr.
PSE	6573	Méthodes quantitatives - psychoéducation, 3 cr.
PSE	7310	Prévention et inadaptation psychosociale, 3 cr.
PSE	7311	Dév. de programmes en psychoéducation 1, 3 cr.
PSE	7312	Dév. de programmes en psychoéducation 2, 3 cr.
PSE	7313	Dév. et inadaptation : concepts, méthodes 2, 3 cr.
PSY	6002	Méthodes quantitatives avancées, 3 cr.
PSY	6032	Séminaire de recherche I, 3 cr.
PSY	6033	Séminaire de recherche II, 3 cr.
PSY	6603	Inadaptation et marginalisation, 3 cr.
PSY	6606	Psychologie et pluralisme ethnoculturel, 3 cr.
PSY	6855	Stage de recherche, 3 cr.
PSY	6902	Étude de cas et multiethnicité, 3 cr.
SOL	6654	Sociologie des politiques sociales, 3 cr.
SVS	7004	Méthodologie : recherche quantitative, 3 cr.
SVS	7005	Méthodologie de la recherche qualitative, 3 cr.

Bloc C – Choix (6 cr.)

À choisir dans la banque de cours de psychologie, de psychoéducation ou d'une discipline connexe.

Bloc D – Recherche et thèse (69 cr.)

PSY	7962	Recherche, 9 cr.
PSY	7963	Thèse, 60 cr.

Option Sciences cognitive et neuropsychologique

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

PSY	6022	Métho. en psy. cognitive et neuropsycho., 3 cr.
PSY	6407	Séminaire en psy. cognitive et neuropsy., 3 cr.

Bloc B – Option (9 cr.)

À choisir dans le répertoire des cours du Département de psychologie.

Bloc C – Choix (6 cr.)

Bloc D – Recherche et thèse (69 cr.)

PSY	7962	Recherche, 9 cr.
PSY	7963	Thèse, 60 cr.

Programme 3-220-1-2

Ph. D. (psychologie – recherche et intervention)

Objectifs

Le programme de Ph. D. (psychologie - recherche/intervention) donne accès à l'Ordre des psychologues du Québec et à la majorité des organismes de contrôle de l'exercice de la profession de psychologue en Amérique du Nord. Ce programme s'adresse aux étudiants qui désirent acquérir une solide formation double, à la recherche et à la pratique professionnelle, tant au plan de l'évaluation que de l'intervention. Il permet à l'étudiant d'acquérir des habiletés professionnelles et de recherche de haut niveau dans dans chacune de ses trois options : neuropsychologie clinique, psychologie clinique, psychologie du travail et des organisations.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (psychologie - recherche et intervention), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. (spécialisé ou avec majeure) en psychologie
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais et d'une connaissance suffisante de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

Une moyenne de 3,7 ou l'équivalent n'assure pas l'admission.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de dix trimestres.

3. Thèse

L'étudiant doit enregistrer son sujet de thèse avant la fin du 6e trimestre de sa scolarité.

4. Examen de synthèse

L'étudiant doit avoir subi un examen général de synthèse comportant une épreuve écrite et une épreuve orale au plus tard avant la fin du 6e trimestre suivant son entrée dans le programme, les trimestres de préparation, de suspension et les exemptions de trimestres étant exclus du calcul de cette échéance. S'il y a ajournement de l'examen, l'échéance est reportée d'un trimestre. Cet examen se tient aux dates fixées par le directeur du programme.

5. Accès à l'internat

Le comité des études supérieures, sur recommandation du comité de programme responsable de chaque option et du directeur de recherche, autorise ou non l'étudiant à compléter son internat sur la base du dossier académique et des évaluations annuelles exigées par les organismes d'agrément du programme. L'autorisation est basée sur le fait que chacune des exigences suivantes a été remplie : scolarité complétée avec succès; examen général de synthèse réussi, projet accepté, stages obligatoires complétés avec succès, état suffisant d'avancement de la thèse selon le comité de programme.

6. Programme

Pour l'option Neuropsychologie clinique, le programme comporte :

- un minimum de 39 crédits de cours du niveau des études supérieures
- 51 crédits de stage et d'internat
- 63 crédits attribués à la recherche.

Pour l'option Psychologie du travail et des organisations, le programme comporte :

- un minimum de 39 crédits de cours du niveau des études supérieures
- 48 crédits de stage et d'internat
- 63 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Pour l'option Psychologie clinique, le programme comporte :

- un minimum de 34 crédits de cours du niveau des études supérieures
- 60 crédits de stage et d'internat
- 63 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Dans ce programme, un crédit de stage ou d'internat équivaut pour l'étudiant à 3 heures/semaine pendant 15 semaines.

Structure du programme

Option Neuropsychologie clinique

Bloc A – Obligatoire (24 cr.)

NRL	6051	Neurosciences des systèmes, 3 cr.
PSY	6022	Métho. en psy. cognitive et neuropsycho., 3 cr.
PSY	6407	Séminaire en psy. cognitive et neuropsy., 3 cr.
PSY	6413	Neuropsychopathologie I, 3 cr.
PSY	7413	Évaluation neuropsy. enfant/adolescent, 3 cr.
PSY	7414	Évaluation neuropsy. adulte/ainé, 3 cr.
PSY	7416	Neuropsy. méthodes d'intervention, 3 cr.
PSY	7903	Organisation professionnelle et éthique, 3 cr.

Bloc B – Obligatoire – Stages et internats (51 cr.)

PSY	7487	Stage en neuropsy. clinique adulte/ainé, 6 cr.
PSY	7488	Stage en neuropsy. clinique enfant/ado, 6 cr.
PSY	7501	Internat en psychologie clinique 1, 6 cr.
PSY	7502	Internat en neuropsypsychologie. clinique 1, 15 cr.
PSY	7503	Internat en neuropsychologie. clinique 2, 15 cr.
PSY	7948	Stage : relation, 3 cr.

Bloc C – Option - Analyse des données (3 cr.)

PSY	6002	Méthodes quantitatives avancées, 3 cr.
PSY	6007	Analyses corrélationnelles, 3 cr.
PSY	6008	Méthodes qualitatives avancées, 3 cr.

Bloc D – Option – Psychologie clinique (6 cr.)

PSY	7229	Psychopathologie adulte, 3 cr.
PSY	7236	Psychopathologie : enfants et adolescents, 3 cr.
PSY	7905	Évaluation : enfants et adolescents 1, 3 cr.
PSY	7906	Évaluation : adultes, 3 cr.

Bloc E – Option – Recherche (6 cr.)

Cours à choisir dans le répertoire de cours de cycles supérieurs du Département, à déterminer avec le Comité de programme.

Bloc F – Recherche et thèse (63 cr.)

PSY	7923	Recherche, 9 cr.
PSY	7926	Thèse, 54 cr.

Option Psychologie du travail et des organisations

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

PSY	6716	Consulter en milieu de travail, 3 cr.
PSY	7903	Organisation professionnelle et éthique, 3 cr.

Bloc B – Option (6 cr.)

PSY	6712	Évaluer la performance au travail, 3 cr.
PSY	6717	Diagnostiquer l'organisation, 3 cr.
PSY	6799	Favoriser la santé au travail, 3 cr.
PSY	7719	Évaluer le personnel, 3 cr.

Bloc C – Option (9 cr.)

PSY	6732	Développer le personnel, 3 cr.
PSY	6733	Gestion psychologique des conflits, 3 cr.
PSY	6734	Développer l'organisation, 3 cr.
PSY	6792	(Ré)organiser le travail, 3 cr.
PSY	6793	Sélection du personnel, 3 cr.
PSY	6798	Arrimer carrière et phases de vie, 3 cr.

Bloc D – Option (6 cr.)

PSY	6002	Méthodes quantitatives avancées, 3 cr.
PSY	6007	Analyses corrélationnelles, 3 cr.
PSY	6008	Méthodes qualitatives avancées, 3 cr.
PSY	6803	Psychométrie avancée, 3 cr.

Bloc E – Obligatoire – Stages et internats (48 cr.)

PSY	7779	Stage en psychologie trav./org. 1, 3 cr.
PSY	7787	Stage en psychologie trav./org. 2, 6 cr.
PSY	7796	Internat en psychologie trav./org. I, 18 cr.
PSY	7797	Internat en psychologie trav./org. II, 18 cr.
PSY	7948	Stage: relation, 3 cr.

Bloc F – Option (6 cr.)

Cours à choisir dans le répertoire de cours du Département en fonction des besoins de formation de l'étudiant.

Bloc G – Choix (6 cr.)

Cours à choisir dans la banque de cours de cycles supérieurs du Département ou de l'Université de Montréal, à déterminer avec le Comité de programme.

Bloc H – Recherche et thèse (63 cr.)

PSY 7923 Recherche, 9 cr.

PSY 7926 Thèse, 54 cr.

Option Psychologie clinique

Bloc A – Obligatoire (7 cr.)

PSY 7907 Fondements empiriques de l'intervention, 3 cr.

PSY 7423 Psychopharmacologie clinique 1, 1 cr.

PSY 7903 Organisation professionnelle et éthique, 3 cr.

Bloc B – Obligatoire – Stages et internats (60 cr.)

PSY 7948 Stage : relation, 3 cr.

PSY 7949 Stage: évaluation, 6 cr.

PSY 7952 Stage: intervention clinique 1, 6 cr.

PSY 7953 Stage: intervention clinique 2, 6 cr.

PSY 7954 Practicum supervision et consultation, 3 cr.

PSY 7956 Internat clinique, 36 cr.

Bloc C – Obligatoire – Psychopathologie et évaluation (9 cr.)

L'étudiant choisit les cours du profil enfants/adolescents (Axe 1) ou du profil adultes (Axe 2).

Axe 1 : Évaluation enfants – adolescents

PSY 7236 Psychopathologie: enfants et adolescents, 3 cr.

PSY 7905 Évaluation: enfants et adolescents 1, 3 cr.

PSY 7915 Évaluation: enfants et adolescents 2, 3 cr.

Axe 2 : Évaluation adultes

PSY 7229 Psychopathologie adulte, 3 cr.

PSY 7906 Évaluation: adultes, 3 cr.

PSY 7916 Évaluation des adultes par les tests, 3 cr.

Bloc D – Option – Intervention (6 cr.)

L'étudiant choisit un cours parmi les suivants :

PSY 6127 Thérapie cognitivo-comportementale, 3 cr.

PSY 6228 Théorie du cadre psychanalytique, 3 cr.

PSY 6276 Transfert contre-trans. psychothérapie, 3 cr.

PSY 6674 Processus de changement : enfant, ado., 3 cr.

PSY 6675 Intervention enfants/adolescents, 3 cr.

PSY 6678 Modèles d'interventions brèves, 3 cr.

PSY 6926 Pratiques psychanalytiques, 3 cr.

PSY 6946 Traumatisme et intervention, 3 cr.

et un cours parmi les suivants :

PSY 6253 Interventions familiales, 3 cr.

PSY 6263 Psychologie communautaire, 3 cr.

PSY 6552 Intervention de couple, 3 cr.

PSY 6679 Intervention de groupe, 3 cr.

PSY 6709 Divorce et médiation familiale, 3 cr.

PSY 6937 Intervention: troubles mentaux graves, 3 cr.

Bloc E – Option – Méthodologie (6 cr.)

L'étudiant choisit le cours :

PSY 7919 Méthodes de recherche en psycho clinique, 3 cr.

Et un cours parmi les suivants :

PSY 6002 Méthodes quantitatives avancées, 3 cr.

PSY 6007 Analyses corrélationnelles, 3 cr.

PSY 6008 Méthodes qualitatives avancées, 3 cr.

PSY 6775 Évaluation des programmes d'intervention, 3 cr.

Bloc F – Choix (6 cr.)

Cours à choisir dans la banque de cours du Département, en fonction des besoins de formation de l'étudiant.

Bloc G – Recherche et thèse (63 cr.)

PSY 7923 Recherche, 9 cr.

PSY 7926 Thèse, 54 cr.

Programme 3-220-1-3

Doctorat en psychologie (D.Psy.)

Ce programme peut donner accès à l'Ordre des psychologues du Québec et à la majorité des organismes de contrôle de la profession de psychologue en Amérique du Nord. Le programme ne comprend qu'une option : psychologie clinique.

Objectifs

Ce programme s'adresse aux étudiants qui se destinent à la pratique professionnelle de la psychologie clinique. Il vise à former des psychologues capables de développer une pratique professionnelle compétente et responsable de la psychologie clinique, dans ses volets d'évaluation, d'intervention, de consultation et de supervision, en intégrant continuellement, dans les limites de leur expertise, les développements les plus récents de l'avancement des connaissances en psychologie scientifique. Les principes d'intégration de la théorie et de la recherche à la pratique sont fondamentaux.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D. Psy., le candidat doit:

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire être titulaire d'un baccalauréat en psychologie (spécialisé ou avec majeure en psychologie)
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais et d'une connaissance suffisante de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

Une moyenne de 3,7 ou l'équivalent n'assure pas l'admission.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de 10 trimestres.

3. Accès à l'internat

Le comité des études supérieures, sur recommandation du comité de programme, du responsable de programme et du directeur de l'essai, autorise ou non l'étudiant à compléter son internat sur la base du dossier académique et des évaluations annuelles exigées par les organismes d'agrément du programme. L'autorisation est basée sur le fait que chacune des exigences suivantes a été remplie : scolarité complétée avec succès; examen général de synthèse réussi; projet d'essai doctoral accepté; stages obligatoires complétés avec succès; essai doctoral d'intégration déposé.

4. Essai doctoral d'intégration

Le projet de l'essai doctoral d'intégration devra être soumis pour le début du 4e trimestre de scolarité. Le sujet doit être approuvé par le directeur de l'essai de l'étudiant et par le directeur du Département. L'essai doit être complété et déposé avant la fin du 9e trimestre de scolarité et avant le début de l'internat.

5. Programme

Le programme comporte :

- un minimum de 46 crédits de cours du niveau des études supérieures
- 60 crédits de stage et d'internat (un crédit de stage ou d'internat équivaut pour l'étudiant à 3 heures/semaine pendant 15 semaines)
- 24 crédits attribués à la rédaction d'un essai doctoral d'intégration.

Structure du programme

Option Psychologie clinique

Bloc A – Obligatoire (10 cr.)

PSY	7423	Psychopharmacologie clinique 1, 1 cr.
PSY	7424	Psychopharmacologie clinique 2, 3 cr.
PSY	7903	Organisation professionnelle et éthique, 3 cr.
PSY	7907	Fondements empiriques de l'intervention, 3 cr.

Bloc B – Obligatoire – Stages et internats (60 cr.)

PSY	7948	Stage : relation, 3 cr.
PSY	7949	Stage : évaluation, 6 cr.
PSY	7952	Stage : intervention clinique 1, 6 cr.
PSY	7953	Stage : intervention clinique 2, 6 cr.
PSY	7954	Practicum supervision et consultation, 3 cr.
PSY	7956	Internat clinique, 36 cr.

Bloc C – Obligatoire – Psychopathologie et évaluation (9 cr.)

L'étudiant choisit les cours du profil enfants/adolescents (Axe 1) ou du profil adultes (Axe 2).

Axe 1 : Évaluation enfants – adolescents

PSY	7236	Psychopathologie: enfants et adolescents, 3 cr.
PSY	7905	Évaluation: enfants et adolescents 1, 3 cr.
PSY	7915	Évaluation: enfants et adolescents 2, 3 cr.

Axe 2 : Évaluation adultes

PSY	7229	Psychopathologie adulte, 3 cr.
PSY	7906	Évaluation: adultes, 3 cr.
PSY	7916	Évaluation des adultes par les tests, 3 cr.

Bloc D – Option – Intervention (6 cr.)

L'étudiant choisit un cours parmi les suivants :

PSY	6127	Thérapie cognitivo-comportementale, 3 cr.
PSY	6228	Théorie du cadre psychanalytique, 3 cr.
PSY	6276	Transfert contre-trans. psychothérapie, 3 cr.
PSY	6674	Processus de changement : enfant, ado., 3 cr.
PSY	6675	Intervention enfants/adolescents, 3 cr.
PSY	6678	Modèles d'interventions brèves, 3 cr.
PSY	6926	Pratiques psychanalytiques, 3 cr.
PSY	6946	Traumatisme et intervention, 3 cr.

et un cours parmi les suivants :

PSY	6253	Interventions familiales, 3 cr.
PSY	6263	Psychologie communautaire, 3 cr.
PSY	6552	Intervention de couple, 3 cr.
PSY	6679	Intervention de groupe, 3 cr.
PSY	6709	Divorce et médiation familiale, 3 cr.
PSY	6937	Intervention: troubles mentaux graves, 3 cr.

Bloc E – Option – Méthodologie (6 cr.)

PSY	6008	Méthodes qualitatives avancées, 3 cr.
PSY	6775	Évaluation des programmes d'intervention, 3 cr.
PSY	7919	Méthodes de recherche en psycho. clinique, 3 cr.
PSY	7990	Analyse critique en psychologie clinique, 3 cr.

Bloc F – Choix – Stage et cours (15 cr.)

À choisir dans la banque de cours et de stages du Département de psychologie, en fonction des besoins de formation de l'étudiant et avec l'approbation du comité de programme.

Bloc G – Essai doctoral d'intégration (24 cr.)

PSY	7991	Acceptation du projet d'essai doctoral, 12 cr.
PSY	7992	Acceptation de l'essai doctoral, 12 cr.

Relations industrielles

D.É.S.S.	**2-230-1-2**
M. Sc.	**2-230-1-0**
Ph. D.	**3-230-1-0**

École de relations industrielles

Responsable du D.É.S.S. et de la M. Sc. : Jean Charest, 514-343-7743
Responsable du Ph. D. : Patrice Jalette, 514-343-6967

Membres du Comité des études supérieures

Reynald Bourque
Jean Charest
Patrice Jalette
Guylaine Vallée

Personnel enseignant

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Directeur : Jean Charest

Professeurs titulaires

Jean-Guy Bergeron, M.A. relations industrielles (Montréal), Ph. D. relations industrielles (Toronto)
Reynald Bourque, doctorat, économie et sociologie du travail (Aix-Marseille II)
Jean Charest, M. Sc. économique (UQÀM), Ph. D. relations industrielles (Laval)
Marie-Thérèse Chicha, Ph. D. économie (McGill)
Jean-Michel Cousineau, M. Sc. économique (Montréal)
Michel Coutu, L.L.M. droit (Montréal), L.L.D. (Laval)
Pierre Durand, M. Sc. (Laval), M.B.A. (Sherbrooke), Ph. D. épidémiologie (McGill)
Victor Haines, Ph. D. relations industrielles (Montréal)
Gregor Murray, Ph. D. relations industrielles (Warwick)
Stéphane Renaud, M. Sc. relations industrielles (Montréal), Ph. D. relations industrielles (Toronto)
Tania Saba, Ph. D. relations industrielles (Montréal), vice-doyenne à la FAS
Guylaine Vallée, M.A. relations industrielles (Laval), doctorat en droit social (Jean Moulin, Lyon III)

Professeurs agrégés
Adnane Belout, M. Sc. gestion de projets (UQÀM), Ph. D. relations industrielles (Montréal)
Brahim Boudarbat, Ph. D. sciences économiques (Montréal)
Patrice Jalette, Ph. D. relations industrielles (Montréal)
Alain Marchand, Ph D. sociologie (Montréal)
Vincent Rousseau, Ph. D. psychologie (Montréal)
Diane Veilleux, M.A. relations industrielles (Laval), LL.D. (Laval)

Professeurs adjoints
Philippe Barré, Ph. D. sciences du travail (Louvain)
Emilie Genin, Ph. D. sciences de gestion (HEC Paris)
Mélanie Laroche, Ph. D. relations industrielles (Laval)

Professeur émérite
Louis-Marie Tremblay

Programme 2-230-1-2

D.É.S.S. (relations industrielles)

Objectifs

Le programme vise à offrir une base solide de formation dans les grands champs des relations industrielles : gestion des ressources humaines, relations collectives de travail et politiques gouvernementales. Il permet aux professionnels en exercice de développer une spécialisation plus poussée sur certains aspects des relations industrielles. Ce programme peut également marquer la première étape d'un cheminement vers la maîtrise en relations industrielles.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (relations industrielles), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. spécialisé en relations industrielles, ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études en relations industrielles, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais
- avoir au moins deux ans d'expérience de travail pertinente au domaine des relations industrielles.

Les admissions se font aux sessions d'automne et d'hiver.

2. Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de quatre ans à partir de l'inscription initiale, incluant les trimestres de suspension.

3. Programme

Le programme comporte un minimum de 21 crédits de cours de 2e cycle (12 crédits de cours obligatoires et de 9 à 12 crédits de cours à option), un maximum de 3 crédits de cours REI 3000, et 6 crédits attribués à un travail dirigé de recherche.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (12 cr.)

REI	6600T	Théories et modélisation, 3 cr.
REI	6613T	Stratégies des ressources humaines, 3 cr.
REI	6616	Stratégies en relations du travail, 3 cr.
REI	6617	L'État et les enjeux contemporains en RI, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 9 cr.; max 12 cr.)

DRI	6110	Nouvelles formes d'emploi, 3 cr.
DRI	6120	Rapports collectifs du travail, 3 cr.
DRI	6125	Chartes des droits et travail, 3 cr.
REI	6170	Stratégies en santé-sécurité du travail, 3 cr.
REI	6300	Séminaire sur la négociation collective, 3 cr.
REI	6604	Formation et perfectionnement, 3 cr.
REI	6605	Syndicalisme et représ. des salariés, 3 cr.
REI	6606	La réorganisation du travail, 3 cr.
REI	6607	Stratégies des acteurs/ marché du travail, 3 cr.
REI	6608	La gestion du changement, 3 cr.
REI	6609	Développements récents en administration, 3 cr.
REI	6610	Rémunération, équité et performance, 3 cr.
REI	6611	Aspects internationaux des R.I., 3 cr.
REI	6612	Gestion des employés en difficulté, 3 cr.
REI	6614	Équité en emploi et équité salariale, 3 cr.
REI	6615	Problèmes contemporains en R.I., 3 cr.
REI	6618	Planification et gestion de la relève, 3 cr.
REI	6619	Méthodes de résolution des conflits, 3 cr.
REI	6620	Évaluation de politique/programme en RI, 3 cr.
REI	6625	Évaluation de la GRH, 3 cr.
SST	6100	Sciences sociales et SST, 3 cr.
SST	6400	Gestion stratégique de la prévention, 3 cr.

Bloc C – Option (max. 3 cr.)
Cours de niveau REI 3000

Bloc D – Travail dirigé (6 cr.)

REI	6623	Travail dirigé 1, 6 cr.

Programme 2-230-1-0

M. Sc. (relations industrielles)

Objectifs

L'objectif du programme est de permettre à l'étudiant de développer une capacité d'analyse de situations et problèmes en relations industrielles et ce d'une manière multidimensionnelle, c'est-à-dire qui intègre la diversité des aspects juridico-institutionnel, économique, sociologique, psychologique, administratif et autres.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (relations industrielles), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. spécialisé (relations industrielles), ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études en relations industrielles, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais
- pour le cheminement avec travaux dirigés, avoir au moins deux ans d'expérience de travail pertinente au domaine des relations industrielles.

2. Programme

Cheminement avec mémoire

Le programme comporte :

– un minimum de 15 crédits de cours de 2e cycle (6 crédits de cours obligatoires et 9 crédits de cours à option)
– 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

L'étudiant titulaire d'un grade de 1er cycle dans une autre discipline que les relations industrielles doit suivre une année préparatoire pouvant comprendre jusqu'à 30 crédits incluant 9 crédits de stage en entreprise.

Cheminement avec travaux dirigés

Le programme comporte deux étapes :

– la première comporte un minimum de 21 crédits de cours de 2e cycle, un maximum de 3 crédits de cours REI 3000 (12 crédits de cours obligatoires et 12 crédits de cours à option), et 6 crédits attribués à un travail dirigé de recherche. Cette étape peut être terminale et donner droit à un D.É.S.S. (relations industrielles)
– la seconde comporte 9 crédits de cours de 2e cycle (9 crédits de cours à option) et 6 crédits attribués à un travail dirigé de recherche.

Structure du programme

Cheminement avec mémoire

– Maîtrise préparatoire

REI	3630	Stages et laboratoires 1, 3 cr.
REI	3670	Stages et laboratoires 2, 6 cr.
REI	6700	Relations du travail, 6 cr.
REI	6701	Gestion des ressources humaines, 6 cr.
REI	6702	Politiques publiques et emploi, 3 cr.
REI	6703	Aspects juridiques des R.I., 3 cr.

et 3 crédits de cours à option de niveau 3000 du programme de baccalauréat.

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

REI	6600	Théories et modélisation, 3 cr.
REI	6601	Méthodologie et analyse de données, 3 cr.

Bloc B – Option (9 cr.)

DRI	6110	Nouvelles formes d'emploi, 3 cr.
DRI	6120	Rapports collectifs du travail, 3 cr.
DRI	6125	Chartes des droits et travail, 3 cr.
REI	6170	Stratégie en santé-sécurité du travail, 3 cr.
REI	6300	Séminaire sur la négociation collective, 3 cr.
REI	6604	Formation et perfectionnement, 3 cr.
REI	6605	Syndicalisme et représ. des salariés, 3 cr.
REI	6606	La réorganisation du travail, 3 cr.
REI	6607	Stratégies des acteurs/marché du travail, 3 cr.
REI	6608	La gestion du changement, 3 cr.
REI	6609	Développements récents en administration, 3 cr.
REI	6610	Rémunération, équité et performance, 3 cr.
REI	6611	Aspects internationaux des R.I., 3 cr.
REI	6612	Gestion des employés en difficulté, 3 cr.
REI	6613	Stratégies des ressources humaines, 3 cr.
REI	6614	Équité en emploi et équité salariale, 3 cr.
REI	6615	Problèmes contemporains en R.I., 3 cr.
REI	6618	Planification et gestion de la relève, 3 cr.
REI	6619	Méthodes de résolution des conflits, 3 cr.
REI	6620	Évaluation de politique/programme en RI, 3 cr.
REI	6625	Évaluation de la GRH, 3 cr.
SST	6100	Sciences sociales et SST, 3 cr.
SST	6400	Gestion stratégique de la prévention, 3 cr.

Bloc C – Recherche et mémoire (30 cr.)

Cheminement avec travaux dirigés

Étape 1 (30 cr.)

Bloc A – Obligatoire (12 cr.)

REI	6600T	Théories et modélisation, 3 cr.
REI	6613T	Stratégies des ressources humaines, 3 cr.
REI	6616	Stratégies en relations du travail, 3 cr.
REI	6617	L'État et les enjeux contemporains en RI, 3 cr.

Bloc B – Option – 2e cycle (min. 9 cr.; max 12 cr.)

DRI	6110	Nouvelles formes d'emploi, 3 cr.
DRI	6120	Rapports collectifs du travail, 3 cr.
DRI	6125	Chartes des droits et travail, 3 cr.
REI	6170	Stratégie en santé-sécurité du travail, 3 cr.
REI	6300	Séminaire sur la négociation collective, 3 cr.
REI	6604	Formation et perfectionnement, 3 cr.
REI	6605	Syndicalisme et représ. des salariés, 3 cr.
REI	6606	La réorganisation du travail, 3 cr.
REI	6607	Stratégies des acteurs/marché du travail, 3 cr.
REI	6608	La gestion du changement, 3 cr.
REI	6609	Développements récents en administration, 3 cr.
REI	6610	Rémunération, équité et performance, 3 cr.
REI	6611	Aspects internationaux des R.I., 3 cr.
REI	6612	Gestion des employés en difficulté, 3 cr.
REI	6614	Équité en emploi et équité salariale, 3 cr.
REI	6615	Problèmes contemporains en R.I., 3 cr.
REI	6618	Planification et gestion de la relève, 3 cr.
REI	6619	Méthodes de résolution des conflits, 3 cr.
REI	6620	Évaluation de politique/programme en RI, 3 cr.
REI	6625	Évaluation de la GRH, 3 cr.
SST	6100	Sciences sociales et SST, 3 cr.
SST	6400	Gestion stratégique de la prévention, 3 cr.

Bloc C – Option (max. 3 cr.)

Cours REI de niveau 3000.

Bloc D – Travail dirigé (6 cr.)

REI	6623	Travail dirigé 1, 6 cr.

Étape 2 (15 cr.)

Bloc A – Option (9 cr.)

Trois cours choisis parmi la liste du bloc B de l'étape 1.

Bloc B – Travail dirigé (6 cr.)

REI	6624	Travail dirigé 2, 6 cr.

Programme 3-230-1-0

Ph. D. (relations industrielles)

Objectifs

Les objectifs du programme sont de permettre à l'étudiant d'acquérir un niveau de connaissance remarquable et une compréhension approfondie du domaine des relations industrielles, ainsi que d'établir sans équivoque ses aptitudes à la recherche avancée. Ce programme, même s'il peut ouvrir d'autres voies, prépare normalement le candidat à l'enseignement supérieur et à une carrière de recherche.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant au programme régulier de Ph. D. (relations industrielles), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M. Sc. (relations industrielles) ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études en relations industrielles
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais et d'une connaissance suffisante de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

1.1 Accès direct au Ph. D.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (relations industrielles), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. en relations industrielles ou dans une discipline appropriée ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,6 sur 4,3 ou l'équivalent. Cependant, sur recommandation du directeur de département, le doyen peut conclure que par son expérience ou des études subséquentes à l'obtention du grade de 1er cycle, le candidat possède des aptitudes marquées pour la poursuite des études de 3e cycle
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.
- fournir deux lettres de recommandation.

Les pouvoirs conférés au doyen par le présent article sont exercés après recommandation du directeur du programme.

2. Examen de synthèse

L'étudiant doit avoir subi un examen général de synthèse comportant une épreuve écrite et une épreuve orale au plus tard avant la fin du 7e trimestre de sa scolarité, les trimestres de préparation et de suspension étant exclus du calcul de cette échéance. S'il y a ajournement de l'examen, l'échéance est reportée d'un trimestre. Cet examen se tient aux dates fixées par le directeur du programme.

3. Programme

Le programme comporte :

- un minimum de 15 crédits de séminaires dont 6 crédits obligatoires et 9 crédits à option
- 75 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Le programme Accès direct comporte aussi des cours complémentaires, selon les besoins du candidat.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire – Théorie et méthodologie en relations industrielles (6 cr.)

REI	7200	Théories des relations industrielles, 3 cr.
REI	7510	Méthodes de recherche en R.I., 3 cr.

L'étudiant choisit deux cours d'un des blocs B, C ou D (concentration majeure) et un cours d'un autre de ces blocs (concentration mineure).

Bloc B – Gestion administrative et ressources humaines (max. 6 cr.)

REI	7100	Dynamique de l'organisation, 3 cr.
REI	7110	Théories en G.R.H., 3 cr.
REI	7156	Rôle et activités de la fonction R.H., 3 cr.
REI	7199	Développements récents en G.R.H., 3 cr.

Bloc C – Relations du travail et syndicalisme (max. 6 cr.)

REI	7225	Syndicalisme et relations du travail, 3 cr.
REI	7299	Développements récents en rel. travail, 3 cr.
REI	7300	Théories de la négociation collective, 3 cr.
REI	7400	Aspects juridiques des R.I., 3 cr.
REI	7450	Aspects internationaux des R.I., 3 cr.

Bloc D – Politiques gouvernementales et marché du travail (max. 6 cr.)

REI	7220	Rôle de l'État dans les R.I., 3 cr.
REI	7360	Travail, diversité et pol. publiques., 3 cr.
REI	7399	Développements récents en pol publiques, 3 cr.

Bloc E – Recherche et thèse

REI	7906	Séminaire de thèse*, 6 cr.
REI	7917	Recherche, 14 cr.
REI	7925	Thèse, 55 cr.

*L'étudiant ne peut être inscrit en vue de l'obtention des crédits de ce bloc avant d'avoir réussi l'examen général de synthèse.

Santé et sécurité du travail

D.É.S.S. 2-402-1-0

Ce programme est offert par la Faculté des arts et des sciences avec la collaboration des facultés, départements et écoles de l'Université de Montréal : École de relations industrielles; Faculté de droit; Faculté de médecine : École d'orthophonie et d'audiologie, Département de santé environnementale et santé au travail; Faculté des sciences infirmières; Faculté de l'éducation permanente; HEC Montréal.

La gestion du programme est assurée par un comité. Pierre Durand, professeur titulaire de l'École de relations industrielles, est responsable du programme. On peut le joindre au 514-343-7605.
Pour information : 514-343-7315

Membres du Comité de gestion du programme

Gaétan Carrier, Faculté de médecine
Jean-François Chanlat, HEC Montréal
Pierre Durand, responsable du programme
Jane Jenson, Faculté des arts et des sciences
Jean-Marc Robert, École Polytechnique
Deux représentants étudiants

Objectifs

Ce programme vise, entre autres : à former des professionnels généralistes capables d'intégrer les divers aspects de la santé et de la sécurité du travail aux philosophies et pratiques de gestion des entreprises et à l'organisation technique et humaine du travail; à permettre une intégration optimale des diverses composantes disciplinaires inhérentes à

la santé et à la sécurité du travail; à développer l'habileté à interagir avec des cadres ou à assumer des fonctions de gestion dans le domaine de la santé et de la sécurité du travail.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (santé et sécurité du travail), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle universitaire (baccalauréat) ou de l'équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 2,7sur 4,3 ou l'équivalent
- posséder, de préférence, une expérience sur le marché du travail.

Les admissions se font aux sessions d'automne et d'hiver.

2. Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de quatre ans à partir de l'inscription initiale.

3. Programme

Le programme comporte 30 crédits de cours et de séminaires, dont au moins 24 sont de 2e cycle. Ils se répartissent comme suit : 18 crédits de cours obligatoires, 6 à 12 crédits de cours à option et 0 à 6 crédits de cours au choix de 1er cycle.

Programme préparatoire

À l'intention des étudiants dont la préparation est jugée insuffisante.

Bloc A

SST	1087	Sécurité du travail, 3 cr.

Bloc B

REI	3261	SST et approche ergonomique, 3 cr.
REI	3265	Gestion de la SST, 3 cr.
SST	3052	Gestion intégrée de la SST, 3 cr.

Bloc C

DRT	3604	Dr. de la santé et de la séc. au trav., 3 cr.
SST	1042	Droit de la SST, 2 cr.
SST	1045	Loi et SST, 3 cr.

Bloc D

SST	1050	Physiologie du travail et ergonomie, 3 cr.
SST	2000	Hygiène du travail, 3 cr.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (18 cr.)

SST	6000	Séminaire d'intégration, 1 cr.
SST	6100	Sciences sociales et SST, 3 cr.
SST	6200	Problém. des maladies professionnelles, 3 cr.
SST	6300	Droit et gestion de la réparation, 3 cr.
SST	6400	Gestion stratégique de la prévention, 3 cr.
SST	6450	Gestion financière de la SST, 3 cr.
SST	6500	Projet d'intervention, 2 cr.

Le cours SST 6500 sera suivi après les cours à option.

Bloc B – Option (min. 6 cr.; max. 12 cr.)

L'étudiant choisit un minimum de 3 crédits en ergonomie et un maximum de 6 crédits par bloc.

Bloc B_1 – Sciences de la gestion

CIV	6214	Gestion de catastrophe et environnement, 3 cr.
HEC	6499	Crises et organisations (6-420-93), 3 cr.
REI	6170	Séminaire en santé-sécurité du travail, 3 cr.
REI	6175	Psychodynamique du travail, 3 cr.

Bloc B_2 – Santé au travail

MSN	6018	Toxicologie industrielle, 3 cr.
MSN	6111	Hygiène industrielle 1, 3 cr.
MSN	6136	Principes de l'analyse du risque, 3 cr.

Bloc B_3 – Ergonomie

ERN	6001	Conception de postes de travail, 3 cr.
ERN	6004	Ergonomie et sécurité, 3 cr.
ERN	6006	Interfaces humains-ordinateurs, 3 cr.
ERN	6007	Ergonomie cognitive, 3 cr.
IND	6204	Techniques d'organisation industrielle, 3 cr.

Bloc C – Choix (max. 6 cr.)

Science politique

M. Sc. **2-245-1-0**

Option du cheminement avec stage :
Affaires publiques et internationales

Ph. D. **3-245-1-0**

Département de science politique

Responsable de la M. Sc. : Frédéric Mérand, 514-343-6111, poste 54795
Responsable du Ph. D. : André Blais, 514-343-6111, poste 40564
Secrétariat : 514-343-6111, poste 54792

Membres du Comité des études supérieures

Charles Blattberg
Magdalena Dembinska
Frédéric Mérand

Personnel enseignant

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Directeur : Éric Montpetit

Professeurs titulaires

André-J. Bélanger, M.A. (McGill), Ph. D. (Laval)
André Blais, Ph. D. (York)
Charles Blattberg, M.A. (McGill), Ph. D. (Oxford)
Gérard Boismenu, M. Sc. (Montréal), doctorat de 3e cycle en sociologie (E.H.E.S.S., Paris), doyen de la F.A.S.
Graciela Ducatenzeiler, M.A. (Buenos Aires), doctorat de 3e cycle en sociologie (E.H.E.S.S., Paris)
Diane Éthier, M.A. (UQÀM), doctorat (Paris VIII)
Philippe Faucher, M.A. (McGill), doctorat de 3e cycle en sociologie (E.H.E.S.S., Paris)
Michel Fortmann, Ph. D. (Montréal)
Jane Jenson, Ph. D. (Rochester), vice-doyenne à la F.A.S.
Pierre Martin, Ph. D. (Northwestern)
Laurence McFalls, Ph. D. (Harvard)
Denis Monière, M.A. (Ottawa), doctorat de 3e cycle (Paris I)
Éric Montpetit, M.A. (Laval), Ph. D. (McMaster)
Richard Nadeau, M.A. sciences économiques, Ph. D. (Montréal)
Alain Noël, M. Sc. (Montréal), Ph. D. (Denver)

Denis Saint-Martin, M. Sc. (Montréal), Ph. D. (Carleton)
Jean-Philippe Thérien, M. Sc. (Montréal), doctorat (E.H.E.S.S., Paris)

Professeurs agrégés
Dominique Caouette, Ph. D. government (Cornell)
Robert Dalpé, Ph. D. (Montréal)
Pascale Dufour, Ph. D. (Montréal)
Luc Duhamel, M.A. (Montréal), doctorat (Paris)
Martial Foucault, M.A. (Université de Bourgogne), Ph. D. (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne)
Patrick Fournier, Ph. D. (Colombie-Britannique)
Mamoudou Gazibo, Ph. D (Bordeaux II)
Frédéric Mérand, Ph. D. sociologie (Berkeley)
Christine Rothmayr Allison, Ph. D. (Zurich)
Marie-Joëlle Zahar, Ph. D. (McGill)

Professeurs adjoints
Laurence Bherer, Ph. D. (Bordeaux)
Zhiming Chen, Ph. D. (Yale)
Magdalena Dembinska, M.A. (Varsovie), Ph. D. (Montréal)
Jean-François Godbout, Ph. D. (Northwestern)
Éric Lachapelle, Ph. D. (Toronto)
Éléonore Lépinard, M.A. (IEP, Paris), doctorat (E.H.E.S.S., Paris)
Augustin Simard, M.A. (Laval), doctorat (E.H.E.S.S., Paris)

Professeurs émérites
James Iain Gow
Panayotis Soldatos

Programme 2-245-1-0

M. Sc. (science politique)

Objectifs

Le programme a pour objectifs l'acquisition intégrée des modèles d'explication et la capacité d'en faire un usage rigoureux en science politique.

Les modalités avec mémoire et avec travail dirigé visent la capacité de réaliser une observation systématique à partir de modes reconnus : la description, la discussion de concepts, la vérification d'une hypothèse simple et l'usage autonome des instruments acquis au 1er cycle. Elles correspondent au premier stade de l'apprentissage de l'étude sur le terrain.

La modalité avec stage option Affaires publiques et internationales vise à donner aux étudiants une formation orientée vers le marché du travail, c'est-à-dire vers l'acquisition de compétences valorisées en situation d'emploi.

Le programme de la modalité avec stage en Affaires publiques et internationales comporte un minimum de 18 crédits du niveau des études supérieures (6 crédits de cours obligatoires et 12 crédits de cours à option) et 27 crédits attribués à un stage et à la rédaction d'un rapport analytique de stage.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (science politique), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un B. Sc. spécialisé (science politique) ou d'un baccalauréat avec majeure en science politique, ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
– avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
– faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

Le candidat qui est titulaire d'un baccalauréat avec mineure en science politique peut se voir imposer des cours préparatoires.

2. Programme

Cheminement avec mémoire

Le programme comporte :

– un minimum de 15 crédits de cours du niveau des études supérieures dont un séminaire obligatoire, de 9 à 12 crédits de cours et séminaires à option et un maximum de 3 crédits de cours au choix
– 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Cheminement avec travail dirigé

Le programme comporte un minimum de :

– 18 crédits de cours du niveau des études supérieures dont un séminaire obligatoire, de 12 à 15 crédits de cours et séminaires à option et un maximum de 3 crédits de cours au choix
– 27 crédits attribués à un travail dirigé faisant l'objet d'un rapport.

Dans le cas d'une admission au trimestre d'automne, le projet de mémoire ou de travail dirigé doit être complété avant la fin du 2e trimestre. Dans le cas d'une admission au trimestre d'hiver, le projet de recherche doit être complété avant la fin du 3e trimestre.

Cheminement avec stage en Affaires publiques et internationales

Le programme comporte :

– un minimum de 18 crédits du niveau des études supérieures 6 : 6 crédits de cours obligatoires et 12 crédits de cours à option
– 27 crédits attribués à un stage et à la rédaction d'un rapport analytique de stage.

Structure du programme

Cheminement avec mémoire

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

POL	6001	Séminaire de méthodologie, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 9 cr.; max. 12 cr.)

Bloc B_1 – Option – Séminaires de synthèse (min. 3 cr.; max. 12 cr.)

POL	6008	Synthèse : idées politiques, 3 cr.
POL	6101	Synthèse : relations internationales, 3 cr.
POL	6308	Synthèse : pol. québécoise et canadienne, 3 cr.
POL	6415	Synthèse : politique comparée, 3 cr.
POL	6502	Synthèse : administration et pol. publiques, 3 cr.
POL	6601	Synthèse : forces et comportements, 3 cr.

Bloc B_2 – Option – Cours et séminaires (max. 9 cr.)

Parmi l'ensemble des cours d'études supérieures du Département de science politique.

Bloc C – Choix (max. 3 cr.)

Parmi l'ensemble des cours offerts par l'Université, ou le cas échéant, dans une autre institution universitaire.

Bloc D – Recherche et mémoire (30 cr.)

POL	6965	Recherche, 3 cr.
POL	6995	Mémoire, 27 cr.

Cheminement avec travail dirigé

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

POL	6001	Séminaire de méthodologie, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 12 cr.; max. 15 cr.)

Bloc B_1 – Option – Séminaires de synthèse (min. 3 cr.; max. 9 cr.)

POL 6008 Synthèse : idées politiques, 3 cr.
POL 6101 Synthèse : relations internationales, 3 cr.
POL 6308 Synthèse : pol. québécoise et canadienne, 3 cr.
POL 6415 Synthèse : politique comparée, 3 cr.
POL 6502 Synthèse : administration et pol. publiques, 3 cr.
POL 6601 Synthèse : forces et comportements, 3 cr.

Bloc B_2 – Option – Cours et séminaires (min. 6 cr.; max. 12 cr.)

Parmi l'ensemble des cours d'études supérieures du Département de science politique.

Bloc C – Choix (max. 3 cr.)

Parmi l'ensemble des cours offerts par l'Université, ou le cas échéant, dans une autre institution universitaire.

Bloc D – Recherche et travail dirigé (27 cr.)

POL 6965 Recherche, 3 cr.
POL 6006 Travail dirigé, 24 cr.

Cheminement avec stage en Affaires publiques et internationales

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

POL 6509 Méthodes d'évaluation des politiques, 3 cr.
POL 6521 Affaires publiques et internationales, 3 cr.

Bloc B – Option – Concentration (3 cr.)

POL 6522 Journalisme et communication politique, 3 cr.
POL 6523 Diplomatie et affaires internationales, 3 cr.
POL 6524 Politiques publiques, 3 cr.

Bloc C – Option – Contexte politique (9 cr.)

POL 6104 Organisations internationales, 3 cr.
POL 6105 Les études stratégiques, 3 cr. I
POL 6112 Politique de l'Union européenne, 3 cr.
POL 6116 Les guerres civiles, 3 cr.
POL 6130 Économie politique internationale, 3 cr.
POL 6203 Administrations et politiques comparées, 3 cr.
POL 6206 La prise de décision, 3 cr.
POL 6207 Contrôle politique de l'administration, 3 cr.
POL 6306 Idéologies politiques au Québec, 3 cr.
POL 6307 La représentation au Canada, 3 cr.
POL 6403 Le système politique américain, 3 cr.
POL 6404 États postsoviétiques, 3 cr.
POL 6405 L'Amérique latine, 3 cr.
POL 6412 Théories et processus de démocratisation, 3 cr.
POL 6416 État et société en Europe, 3 cr.
POL 6417 Systèmes politiques africains, 3 cr.
POL 6418 Relations transnation. et mondialisation, 3 cr.
POL 6506 L'État et la régulation sociale, 3 cr.
POL 6512 Villes et politiques publiques, 3 cr.
POL 6560 Institutions parlementaires canadiennes, 3 cr.
POL 6570 Politique et changements climatiques, 3 cr.
POL 6602 Les élections, 3 cr.
POL 6607 Psychologie et politique, 3 cr.
POL 6609 L'action collective, 3 cr.
POL 6610 Culture et politique, 3 cr.
POL 6612 Opinion publique, 3 cr.
POL 6614 La consolidation de la paix, 3 cr.
POL 6615 Enjeux politiques de l'Asie du Sud-Est, 3 cr.
POL 6616 Politique étrangère de la Chine, 3 cr.
POL 6617 Nationalisme, ethnicité et conflits, 3 cr.
POL 6618 Politiques multiculturelles comparées, 3 cr.
POL 6620 Politiques publiques : enjeu actuel, 3 cr.
POL 6621 Comportements politiques : enjeu actuel, 3 cr.
POL 6622 Idées politiques : thématique spécifique, 3 cr.
POL 6623 Politiques Québec-Canada : enjeu actuel, 3 cr.
POL 6630 Politique comparée : enjeu actuel, 3 cr.
POL 6640 Relations internationales : enjeu actuel, 3 cr.

Bloc D – Obligatoire (27 cr.)

POL 6213 Stage, 12 cr.
POL 6214 Rapport analytique de stage, 15 cr.

Programme 3-245-1-0

Ph. D. (science politique)

Objectifs

Le programme vise à donner aux étudiants la capacité et l'autonomie scientifiques nécessaires afin de choisir un cadre d'analyse, d'en maîtriser les fondements, la valeur heuristique, les instruments de vérification qu'il propose et leurs limites et, sur cette base, de s'assurer de la faisabilité de leur projet de recherche. En outre, le programme vise à donner aux étudiants la maîtrise des aspects méthodologiques indispensables à la réalisation de leur projet de recherche, notamment l'élaboration de la problématique, de l'état de la question et de l'hypothèse; ainsi que les techniques d'administration de la preuve.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (science politique), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'une M. Sc. (science politique), ou d'un diplôme le préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou bien attester d'une formation jugée équivalente
– avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
– faire preuve d'une connaissance suffisante du français, de l'anglais et de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

2. Programme

Le programme comporte :

– un minimum de 18 crédits de cours du niveau des études supérieures (6 crédits pour les deux séminaires obligatoires, 9 à 12 crédits de cours et séminaires, dont 6 crédits de séminaire de synthèse un maximum de 3 crédits de cours au choix)
– 72 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse
– le programme comporte aussi des cours selon les besoins du candidat.

Le sujet de recherche doit être enregistré avant la fin du 3e trimestre et le projet de recherche, soutenu avant la fin du 6e trimestre.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

POL 7005 Séminaire général, 3 cr.

POL 7045 Séminaire de thèse, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 9 cr.; max. 12 cr.)

Bloc B_1 – Option – Séminaires de synthèse (6 cr.)

POL 6008 Synthèse : idées politiques, 3 cr.

POL 6101 Synthèse : relations internationales, 3 cr.

POL 6308 Synthèse : pol. québécoise et canadienne, 3 cr.

POL 6415 Synthèse : politique comparée, 3 cr.

POL 6502 Synthèse : administration et pol. publiques, 3 cr.

POL 6601 Synthèse : forces et comportements, 3 cr.

Bloc B_2 – Option (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

Parmi l'ensemble des cours d'études supérieures du Département de science politique.

Bloc C – Choix (max. 3 cr.)

Parmi l'ensemble des cours offerts par l'Université, ou le cas échéant, dans une autre institution universitaire.

Bloc D – Recherche et thèse (72 cr.)

POL 7065 Projet de recherche, 7 cr.

POL 7070 Thèse, 65 cr.

Sciences biologiques

M. Sc. 2-235-1-0

Ph. D. 3-235-1-0

Département de sciences biologiques

Responsable des programmes : Frédérique Dubois, 514-343-6927

Membres du Comité des études supérieures

Frédérique Dubois
Antonia Cattaneo
Mohamed Hijri
Jean-François Pflieger

Personnel enseignant

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Directrice intérimaire : Bernadette Pinel-Alloul

Directeur au 1er décembre 2011 : Marc Amyot

Professeurs titulaires

Marc Amyot, M. Sc. (Montréal), Ph. D. (York)
Daniel Boisclair, Ph. D. (McGill)
Jacques Brisson, M. Sc. (Montréal), Ph. D. (San Diego)
Jacques Brodeur, Ph. D. (Laval)
Luc Brouillet, Ph. D. (Waterloo)
Anne Bruneau, M. Sc. (Connecticut), Ph. D. (Cornell)
Thérèse Cabana, M. Sc. (Montréal), Ph. D. (Ohio State)
Mario Cappadocia, D. Sc. (Rome), D. Sc. (Louvain)
Richard Carignan, Ph. D. (McGill)
Antonia Cattaneo, D. Sc. (Pavia)
François-Joseph Lapointe, Ph. D. (Montréal), en congé du 1er juin au 30 novembre 2011
Pierre Legendre, M. Sc. (McGill), Ph. D. (Colorado)
Daniel Philippe Matton, Ph. D. (Montréal)
Stéphane Molotchnikoff, M. Sc. (Montréal), Ph. D. (Buffalo)
David Morse, Ph. D. (McGill)
Bernadette Pinel-Alloul, Ph. D. (Montréal), en congé du 1er janvier au 31 décembre 2012

Professeurs agrégés

Annie Angers, M. Sc. (Laval), Ph. D. (Montréal), en congé du 1er janvier au 31 décembre 2012
Bernard Angers, M. Sc. (UQÀC), Ph. D. (UQÀM)
Frédérique Dubois, Ph. D. (Lyon)
Anja Geitmann, M. Sc. (Konstanz), Ph. D. (Siena)
Mohamed Hijri, Ph. D. (Bourgogne)
Roxane Maranger, Ph. D. (UQÀM), en congé du 1er janvier au 31 décembre 2012
Jean-François Pflieger, Ph. D. (Montréal)
Jean Rivoal, Ph. D. (Bordeaux II)

Professeurs adjoints

Christopher Cameron, Ph. D. (Alberta)
Patrick M. A. James, Ph. D. (Toronto)

Professeurs associés

Denis Barabé, M. Sc. (Montréal)
Alain Cogliastro, Ph. D. (Montréal)
Alain Cuerrier, Ph. D. (Montréal)
Yolande Dalpé, M. Sc. (Montréal), D. Sc. (Paul Sabatier)
Mélanie Desrosiers, Ph. D. (UQAM)
Christiane Hudon, Ph. D. (Laval)
Simon Joly, Ph. D. (Montréal)
Pierre Lachapelle, Ph. D. (Montréal)
Pierre Magnan, Ph. D. (Laval)
Marc Mazerolle, M. Sc. (Dalhousie), Ph. D. (Laval)
Chantal Milleret, Ph. D. (Paris VI)
Stéphanie Pellerin, Ph. D. (Laval)
Jean Rouat, Ph. D. (McGill et Sherbrooke)
Marc St-Arnaud, Ph. D. (Montréal)
Éric Wajnbert, Ph.D.(Lyon 1)

Chercheurs invités

Mario Jolicur, Ph. D. (Polytechnique)
Michel Labrecque, M. Sc. (Montréal)
Jeanne Millet, Ph. D. (Montpellier 2)

Professeurs émérites

André Bernard Bouchard
Jean-Marie Demers
Raymond McNeil

Programme 2-235-1-0

M. Sc. (sciences biologiques)

Objectifs

L'objectif principal de la formation à la maîtrise est d'amener les candidats à maîtriser toutes les phases de la méthodologie scientifique dans un champ des sciences biologiques. Sous la supervision d'un directeur de recherche, le candidat doit apprendre à repérer la littérature pertinente, à observer, à poser un problème bien défini, à formuler une hypothèse, à effectuer une expérimentation ou une collecte de données appropriées, à analyser les résultats et à en tirer la signification et finalement à rédiger un document scientifique rapportant ses résultats. La maîtrise de recherche constitue le plus souvent une étape vers les études de 3e cycle.

La maîtrise vise en outre à préparer les candidats au marché du travail en leur donnant les outils et connaissances appropriés dans les domaines théoriques et pratiques de leur sujet de spécialisation. On s'attendra du diplômé à ce qu'il puisse conduire de la recherche et du développement avec un certain encadrement. Il devra s'exprimer convenablement à l'oral et à l'écrit. Autant que possible, la recherche réalisée à la maîtrise devrait mener à la publication d'un article scientifique dans une revue spécialisée avec comité de lecture.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (sciences biologiques), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B.Sc. spécialisé (sciences biologiques) ou d'un baccalauréat avec majeure ou mineure en biologie ou d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

2. Programme

Le programme de la maîtrise comporte :

- un minimum de 9 crédits de cours (un minimum de 6 crédits de cours du niveau des études supérieures dont 3 au minimum dans les cours offerts par le Département de sciences biologiques)
- 36 crédits attribués à la recherche, à la présentation des résultats sous forme de séminaire et à la rédaction d'un mémoire.

Structure du programme

Bloc A – Cours de synthèse

BIO	6157	Biochimie et bio moléculaire des plantes, 3 cr.
BIO	6250	Évolution moléculaire, 3 cr.
BIO	6605	Neurobiologie avancée, 3 cr.
BIO	6720	Écologie du paysage, 3 cr.
BIO	6850	Limnologie avancée, 3 cr.
BIO	6875	Principes de lutte biologique, 3 cr.
BIO	6960	Enjeux en biodiversité aquatique, 3 cr.
BIO	6965	Biodiversité : rôle, menaces, solutions, 3 cr.
BIO	6970	Écologie des milieux humides, 3 cr.

Bloc B – Séminaires thématiques

BIO	6025	Séminaires en écologie, 3 cr.
BIO	6026	Séminaires en neurobiologie, 3 cr.
BIO	6027	Séminaires en systématique et évolution, 3 cr.
BIO	6028	Séminaires en biologie végétale, 3 cr.

Bloc C – Cours méthodologiques

BIO	6020	Microscopie, 3 cr.
BIO	6077	Analyse quantitative des données, 4 cr.
BIO	6245	Analyse phylogénétique, 4 cr.

Bloc D – Cours spécialisés

BIO	6005	Progrès récents en biologie, 1 cr.
BIO	6007	Problèmes actuels en biologie, 2 cr.
BIO	6008	Sujets spéciaux en biologie, 3 cr.
BIO	6009	Lectures dirigées en biologie, 3 cr.
BIO	6011	Stage de recherche en biologie, 3 cr.
BIO	6012	Sciences de la biodiversité, 3 cr.

Bloc E – Cours connexes

AME	6232	Recherches actuelles en conservation, 3 cr.
BIN	6002	Principes d'analyse génomique, 3 cr.
ENV	6002	Les impacts environnementaux, 3 cr.
GEO	6342	S.I.G. : aspects théoriques, 3 cr.
GEO	6352	S.I.G. : aspects pratiques, 3 cr.
MSL	6515	Collections de sciences naturelles, 3 cr.
NRL	6060	Neurobiologie cellulaire, 3 cr.
NRL	6070	Neurophysiologie fonctionnelle, 3 cr.
TXL	6014	Toxicologie de l'environnement, 3 cr.

Programme 3-235-1-0

Ph. D. (sciences biologiques)

Objectifs

L'objectif principal du Ph. D. est la formation d'un scientifique autonome. À partir d'un projet de recherche défini en collaboration avec un directeur de recherche, l'étudiant-chercheur au doctorat démontrera sa capacité à développer des connaissances originales dans un champ du savoir et acquerra graduellement le plein contrôle sur la démarche scientifique à suivre pour atteindre les objectifs du projet.

La recherche effectuée doit représenter une contribution scientifique significative, originale et de qualité et générer des publications scientifiques dans des revues spécialisées avec comité de lecture. Le diplômé devra définir et conduire lui-même de nouveaux projets de recherche originaux. Il devra également être capable de présenter, de défendre ses idées et d'entreprendre une carrière en recherche de pointe dans les milieux universitaires, gouvernementaux ou industriels.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (sciences biologiques), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M. Sc. (sciences biologiques) ou d'une maîtrise dans un domaine pertinent ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français, de l'anglais et de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

1.1 Accès direct au doctorat en sciences biologiques

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (sciences biologiques), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B.Sc. spécialisé (sciences biologiques) ou d'un baccalauréat avec majeure ou mineure en biologie ou d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 4,0 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que, de l'avis du doyen, une expérience ou des études subséquentes à l'obtention du grade de 1er cycle permettent de conclure que le candidat possède des aptitudes marquées pour la poursuite des études de 3e cycle
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais
- fournir deux lettres de recommandation.

2. Scolarité

La scolarité maximale est de 15 trimestres (5 ans) pour un étudiant inscrit à temps plein, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation. Ce délai peut être prolongé d'un an avec la permission du directeur du Département.

3. Examen de synthèse

L'étudiant doit avoir subi un examen général de synthèse comportant une épreuve écrite et une épreuve orale au plus tard avant la fin du 6e trimestre de sa scolarité, (septième trimestre pour l'accès direct) les trimestres de préparation et de suspension étant exclus du calcul de cette échéance. S'il y a ajournement de l'examen, l'échéance est reportée de six mois. Cet examen se tient aux dates fixées par le directeur du programme.

4. Programme

Le programme comporte :

- un minimum de 6 crédits de cours du niveau des études supérieures dont 3 au minimum parmi les cours offerts par le Département de sciences biologiques
- 84 crédits attribués à la recherche, à la présentation des résultats sous forme de séminaire et à la rédaction d'une thèse.
  Il comporte aussi des cours selon les besoins du candidat.

Le programme Accès direct comporte :

- un minimum de 15 crédits de cours dont un minimum de 12 crédits de cours du niveau des études supérieures dont 3 au minimum offerts par le Département de sciences biologiques
- 75 crédits attribués à la recherche, à la présentation des résultats sous forme de séminaire et à la rédaction d'une thèse.

Structure du programme

Bloc A – Cours de synthèse

BIO	6157	Biochimie et bio moléculaire des plantes, 3 cr.
BIO	6250	Évolution moléculaire, 3 cr.
BIO	6605	Neurobiologie avancée, 3 cr.
BIO	6720	Écologie du paysage, 3 cr.
BIO	6850	Limnologie avancée, 3 cr.
BIO	6875	Principes de lutte biologique, 3 cr.
BIO	6960	Enjeux en biodiversité aquatique, 3 cr.
BIO	6965	Biodiversité : rôle, menaces, solutions, 3 cr.
BIO	6970	Écologie des milieux humides, 3 cr.

Bloc B – Séminaires thématiques

BIO	6025	Séminaires en écologie, 3 cr.
BIO	6026	Séminaires en neurobiologie, 3 cr.
BIO	6027	Séminaires en systématique et évolution, 3 cr.
BIO	6028	Séminaires en biologie végétale, 3 cr.

Bloc C – Cours méthodologiques

BIO	6020	Microscopie, 3 cr.
BIO	6077	Analyse quantitative des données, 4 cr.
BIO	6245	Analyse phylogénétique, 4 cr.

Bloc D – Cours spécialisés

BIO	6005	Progrès récents en biologie, 1 cr.
BIO	6007	Problèmes actuels en biologie, 2 cr.
BIO	6008	Sujets spéciaux en biologie, 3 cr.
BIO	6009	Lectures dirigées en biologie, 3 cr.
BIO	6011	Stage de recherche en biologie, 3 cr.
BIO	6012	Sciences de la biodiversité, 3 cr.

Bloc E – Cours connexes

AME	6232	Recherches actuelles en conservation, 3 cr.
BIN	6002	Principes d'analyse génomique, 3 cr.
ENV	6002	Les impacts environnementaux, 3 cr.
GEO	6342	S.I.G. : aspects théoriques, 3 cr.
GEO	6352	S.I.G. : aspects pratiques, 3 cr.
MSL	6515	Collections de sciences naturelles, 3 cr.
NRL	6060	Neurobiologie cellulaire, 3 cr.
NRL	6070	Neurophysiologie fonctionnelle, 3 cr.
TXL	6014	Toxicologie de l'environnement, 3 cr.

Sciences de l'information

Maîtrise (M.S.I.) **2-055-1-2**

Orientations :
Professionnelle
Internationale

Maîtrise (M.S.I.) **2-055-1-3**

Orientation :
Recherche

Ph. D. **3-055-1-0**

École de bibliothéconomie et des sciences de l'information

Responsable des programmes : Clément Arsenault, 514-343-7400

Membres du Comité des études supérieures

Clément Arsenault, président
Audrey Laplante
Éric Leroux
Dominique Maurel

Personnel enseignant

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Directeur : Clément Arsenault

Professeurs titulaires

Jean-Michel Salaün, D.E.A. (Grenoble), Doct. information et communication (Grenoble), Doctorat d'État sciences de l'information (Grenoble)
Réjean Savard, M. Bibl. (Montréal), Ph. D. (Toronto)
James Turner, M.L.I.S. (McGill), Ph. D. (Toronto)

Professeurs agrégés

Clément Arsenault, M.L.I.S. (McGill), Ph. D. (Toronto)
Pierrette Bergeron, M.B.S.I. (Montréal), Ph. D. (Syracuse)
Lyne Da Sylva, Ph. D. linguistique (Montréal)
Michèle Hudon, M. Bibl. (Montréal), Ph. D. (Toronto)
Éric Leroux, Ph. D. histoire, M.B.S.I. (Montréal)
Yves Marcoux, Ph. D. informatique (Montréal)

Professeurs adjoints

Christine Dufour, Ph. D. (Montréal)
Dominic Forest, Ph. D. informatique cognitive (UQÀM)
Audrey Laplante, Ph. D. (McGill)
Yvon Lemay, Ph. D. histoire de l'art (Laval)
Sabine Mas, Ph. D. (Montréal)
Dominique Maurel, M.A. littérature québécoise (Laval), Ph. D. (Montréal)

Professeurs associés

Louise Gagnon-Arguin, Ph. D. histoire (Laval)
Marcel Lajeunesse, B. Bibl. (Montréal), Ph. D. histoire (Ottawa)

Responsable de formation professionnelle
Martin Bélanger

Programme 2-055-1-2

Maîtrise en sciences de l'information (M.S.I.)

Objectifs

Former des professionnels démontrant les compétences, les attitudes et le sens des responsabilités associées aux professions de la gestion de l'information ; former des professionnels aptes à modéliser le transfert de l'information dans la société et à proposer des façons avant-gardistes de gérer l'information.

Tronc commun

Permettre l'acquisition des connaissances et une compréhension d'ensemble des disciplines et des professions reliées à la gestion de l'information, de même que les interrelations existant entre ces disciplines et professions.

Orientation professionnelle

Former des professionnels de l'information capables d'identifier, d'acquérir, de conserver, d'organiser, de gérer et de diffuser toute forme d'information consignée pour le bénéfice des clientèles de tous les types de milieux documentaires.

Orientation internationale

Former les étudiants à la gestion de structures documentaires de grande importance et leur donner une expérience internationale.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.S.I., le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat de l'Université de Montréal ou d'un diplôme équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais
- posséder de bonnes connaissances de base en informatique.

2. Statut étudiant

Les deux premiers trimestres doivent normalement être à temps plein.

3. Scolarité

La scolarité du programme de maîtrise est d'un minimum de quatre trimestres, dans le cas d'une inscription à temps plein. L'inscription initiale se fait au trimestre d'automne.

4. Programme

Orientation professionnelle

L'orientation comporte un minimum de 51 crédits de cours dont un minimum de 45 crédits du niveau des études supérieures, répartis comme suit :

- 18 crédits obligatoires du tronc commun
- 21 à 27 crédits de cours à option
- 0 à 6 crédits de cours au choix
- 6 crédits de stage.

Orientation internationale en gestion des institutions documentaires

L'orientation comporte un minimum de 51 crédits de cours (ou équivalents ECTS) répartis comme suit :

- 18 crédits obligatoires du tronc commun réalisés à l'EBSI
- 6 crédits de cours à option
- 21 crédits réalisés à la Haute École en Gestion de Genève
- 6 crédits de stage réalisé en Suisse et supervisé par l'équipe de HEG-ID.

Structure du programme

Tronc commun

Bloc A – Obligatoire (18 cr.)

SCI	6051	Introduction aux sc. de l'information, 3 cr.
SCI	6052	Information documentaire numérique, 3 cr.
SCI	6055	Traitement et analyse documentaires, 3 cr.
SCI	6057	Sources et recherche d'information, 3 cr.
SCI	6058	Intro. à la gestion de services d'info., 3 cr.
SCI	6060	Méth. de recherche sc. de l'information, 3 cr.

Orientation professionnelle

Bloc B – Obligatoire

SCI	6865	Stage, 6 cr.

Bloc C – Option (min. 21 cr.; max 27 cr.)

Choisis dans la banque de cours à option du programme présentée ci-dessous.

Bloc D – Choix (max. 6 cr.)

Choisis dans la banque de cours de l'Université de Montréal ou d'une autre université, avec l'approbation du conseiller pédagogique.

Orientation internationale en gestion des institutions documentaires

Bloc B – Obligatoire (6 cr.)

BLT	6995	Stage, 6 cr.

Bloc C – Obligatoire (21 cr.)

Ces quatre modules sont ceux proposés en seconde année du Master of Science en information documentaire de la Haute école de gestion de Genève, filière information documentaire (HES-ID), soit onze cours répartis en quatre modules :

SCI	6996	L'information dans les organisations (Module 1), 4 cr.
SCI	6997	Stratégies et prise de décision (Module 2), 5 cr.
SCI	6998	Management et direction (Module 3), 6 cr.
SCI	6999	Ressources et performance (module 4), 6 cr.

Bloc D – Option (6 cr.)

Choisis dans la banque de cours ci-dessous.

Banque de cours à option

ARV	3051	Préservation des archives, 3 cr.
INU	3011	Documents structurés, 3 cr.
INU	3051	Information et sites Web, 3 cr.
INU	3052	Gestion de systèmes d'info. en réseau, 3 cr.
SCI	6111	Politique de gestion des archives, 3 cr.
SCI	6112	Évaluation des archives, 3 cr.

SCI	6113	Description et diffusion des archives, 3 cr.
SCI	6114	Diplomatique contemporaine, 3 cr.
SCI	6115	Classification archivistique, 3 cr.
SCI	6116	Archivistique audiovisuelle et numérique, 3 cr.
SCI	6117	Fondements de l'archivistique, 3 cr.
SCI	6121	Organisation : information et documents, 3 cr.
SCI	6122	Gestion et développement des collections, 3 cr.
SCI	6123	Gestion des technologies en bibliothèque, 3 cr.
SCI	6124	Gestion des services en bibliothèque, 3 cr.
SCI	6131	Architecture d'information documentaire, 3 cr.
SCI	6132	Systèmes de documents structurés, 3 cr.
SCI	6133	Indexation et condensation, 3 cr.
SCI	6134	Outils ling. et gestion documentaire, 3 cr.
SCI	6135	Indexation de collections numériques, 3 cr.
SCI	6136	Fouille de documents, 3 cr.
SCI	6141	Gestion stratégique de l'information, 3 cr.
SCI	6142	Veille stratégique, 3 cr.
SCI	6143	Comportement info. d'utilisateurs, 3 cr.
SCI	6144	Systèmes d'information organisationnels, 3 cr.
SCI	6305	Bibliothèques publiques, 3 cr.
SCI	6306	Bases de données documentaires, 3 cr.
SCI	6307	Description des documents, 3 cr.
SCI	6308	Documents visuels et sonores, 3 cr.
SCI	6314	Gestion avancée de services d'info., 3 cr.
SCI	6315	Form. aux compétences informationnelles, 3 cr.
SCI	6318	Marketing des services d'information, 3 cr.
SCI	6322	Recherche d'information en ligne, 3 cr.
SCI	6338	Politiques d'information, 3 cr.
SCI	6339	Services d'information pour les jeunes, 3 cr.
SCI	6343	Sujets spéciaux, 3 cr.
SCI	6344	La lecture, le livre et l'édition, 3 cr.
SCI	6345	Sources d'info. : domaine des affaires, 3 cr.
SCI	6346	Sources d'info. : sc. humaines, sociales, 3 cr.
SCI	6347	Sources d'info. : sc. pures, appliquées, 3 cr.
SCI	6348	Sémiotique documentaire, 3 cr.
SCI	6355	Économie du document, 3 cr.
SCI	6358	Préservation audiovisuelle et numérique, 3 cr.
SCI	6365	Bibliothèques scolaires et apprentissage, 3 cr.
SCI	6370	Histoire du livre et des bibliothèques, 3 cr.
SCI	6372	Aspects intern. et comp. de l'inform., 3 cr.
SCI	6373	Programmation documentaire, 3 cr.
SCI	6375	Méth. qualitatives en sc.de l'information, 3 cr.
SCI	6399	Gestion de projet dans service d'info., 3 cr.
SCI	6772	Séminaire : bibliothèques de recherche, 3 cr.
SCI	6850	Recherche individuelle, 3 cr.
SCI	6916	Projet dirigé, 6 cr.

Programme 2-055-1-3

Maîtrise en sciences de l'information (M.S.I.) - orientation Recherche

Objectifs

Permettre l'acquisition des connaissances et une compréhension d'ensemble des disciplines et des professions reliées à la gestion de l'information, de même que les interrelations existant entre ces disciplines et professions. Préparer à la recherche théorique ou appliquée dans le domaine des sciences de l'information.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.S.I. - orientation Recherche, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat de l'Université de Montréal ou d'un diplôme équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais
- posséder de bonnes connaissances de base en informatique.

2. Statut étudiant

Les deux premiers trimestres doivent normalement être à temps plein.

3. Scolarité

La scolarité du programme de maîtrise est d'un minimum de quatre trimestres, dans le cas d'une inscription à temps plein. L'inscription initiale se fait au trimestre d'automne.

4. Programme

L'orientation comporte un minimum de 45 crédits de cours dont un minimum de 39 crédits de cours du niveau des études supérieures, répartis comme suit :

- 18 crédits obligatoires du tronc commun
- 6 crédits de cours à option
- 21 crédits de mémoire.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (18 cr.)

SCI	6051	Introduction aux sc. de l'information, 3 cr.
SCI	6052	Information documentaire numérique, 3 cr.
SCI	6055	Traitement et analyse documentaires, 3 cr.
SCI	6057	Sources et recherche d'information, 3 cr.
SCI	6058	Intro. à la gestion de services d'info., 3 cr.
SCI	6060	Méth. de recherche sc. de l'information, 3 cr.

Bloc B – Option (6 cr.)

ARV	3051	Préservation des archives, 3 cr.
INU	3011	Documents structurés, 3 cr.
INU	3051	Information et sites Web, 3 cr.
INU	3052	Gestion de systèmes d'info. en réseau, 3 cr.
SCI	6111	Politique de gestion des archives, 3 cr.
SCI	6112	Évaluation des archives, 3 cr.
SCI	6113	Description et diffusion des archives, 3 cr.
SCI	6114	Diplomatique contemporaine, 3 cr.
SCI	6115	Classification archivistique, 3 cr.

SCI	6116	Archivistique audiovisuelle et numérique, 3 cr.
SCI	6117	Fondements de l'archivistique, 3 cr.
SCI	6121	Organisation : information et documents, 3 cr.
SCI	6122	Gestion et développement des collections, 3 cr.
SCI	6123	Gestion des technologies en bibliothèque, 3 cr.
SCI	6124	Gestion des services en bibliothèque, 3 cr.
SCI	6131	Architecture d'information documentaire, 3 cr.
SCI	6132	Systèmes de documents structurés, 3 cr.
SCI	6133	Indexation et condensation, 3 cr.
SCI	6134	Outils ling. et gestion documentaire, 3 cr.
SCI	6135	Indexation de collections numériques, 3 cr.
SCI	6136	Fouille de documents, 3 cr.
SCI	6141	Gestion stratégique de l'information, 3 cr.
SCI	6142	Veille stratégique, 3 cr.
SCI	6143	Comportement info. d'utilisateurs, 3 cr.
SCI	6144	Systèmes d'information organisationnels, 3 cr.
SCI	6305	Bibliothèques publiques, 3 cr.
SCI	6306	Bases de données documentaires, 3 cr.
SCI	6307	Description des documents, 3 cr.
SCI	6308	Documents visuels et sonores, 3 cr.
SCI	6314	Gestion avancée de services d'info., 3 cr.
SCI	6315	Form. aux compétences informationnelles, 3 cr.
SCI	6318	Marketing des services d'information, 3 cr.
SCI	6322	Recherche d'information en ligne, 3 cr.
SCI	6338	Politiques d'information, 3 cr.
SCI	6339	Services d'information pour les jeunes, 3 cr.
SCI	6343	Sujets spéciaux, 3 cr.
SCI	6344	La lecture, le livre et l'édition, 3 cr.
SCI	6345	Sources d'info. : domaine des affaires, 3 cr.
SCI	6346	Sources d'info. : sc. humaines, sociales, 3 cr.
SCI	6347	Sources d'info. : sc. pures, appliquées, 3 cr.
SCI	6348	Sémiotique documentaire, 3 cr.
SCI	6355	Économie du document, 3 cr.
SCI	6358	Préservation audiovisuelle et numérique, 3 cr.
SCI	6365	Bibliothèques scolaires et apprentissage, 3 cr.
SCI	6370	Histoire du livre et des bibliothèques, 3 cr.
SCI	6372	Aspects intern. et comp. de l'inform., 3 cr.
SCI	6373	Programmation documentaire, 3 cr.
SCI	6375	Méth. qualitatives en sc.de l'information, 3 cr.
SCI	6399	Gestion de projet dans service d'info., 3 cr.
SCI	6772	Séminaire : bibliothèques de recherche, 3 cr.
SCI	6850	Recherche individuelle, 3 cr.
SCI	6916	Projet dirigé, 6 cr.

Bloc C – Recherche et mémoire (21 cr.)

SCI	6925	Mémoire, 21 cr.

Programme 3-055-1-0

Ph. D. (sciences de l'information)

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (sciences de l'information), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise en sciences de l'information ou l'équivalent
- avoir obtenu pendant ses études de maîtrise une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3, ou l'équivalent
- avoir une connaissance suffisante du français et de l'anglais.

Le candidat titulaire d'une maîtrise dans une discipline autre que les sciences de l'information pourrait devoir suivre des cours de maîtrise en sciences de l'information avant d'entreprendre sa recherche doctorale.

2. Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, dont au moins trois trimestres à plein temps.

3. Programme

Le programme de doctorat comporte un minimum de 12 crédits de cours et 78 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (12 cr.)

SCI	7000	Séminaire en sciences de l'information, 3 cr.
SCI	7001	Lectures dirigées sc. de l'information, 3 cr.
SCI	7002	Méthodes de recherche, 3 cr.
SCI	7003	Conception d'un projet de recherche, 3 cr.

Bloc B – Recherche et thèse (78 cr.)

SCI	7020	Proposition de recherche, 6 cr.
SCI	7050	Thèse, 72 cr.

Sciences de la communication

Microprogramme de 2e cycle (communication dans les organisations en changement) 2-225-6-0

D.É.S.S. (communication organisationnelle) 2-225-1-1

M. Sc. 2-225-1-0

Options :

Communication organisationnelle
Communication médiatique
Communication politique
Communication politique - volet international

Ph. D. (communication) 3-225-1-0

Département de communication

Secrétariat : 514-343-6039
Responsable du microprogramme : Boris Brummans, 514-343-7171
Responsable de la M. Sc. : Dominique Meunier, 514-343-6111, poste 2752
Responsable du Ph. D. : Thierry Bardini, 514-343-6111, poste 29837
Coresponsable du Ph. D. : Brian Massumi, 514-343-6111, poste 55514

Le programme de doctorat est offert conjointement par les départements de communication des universités Concordia, de Montréal et du Québec à Montréal.
Responsable du programme à l'Université Concordia : William Buxton
Responsable du programme à l'UQÀM : Éric George

Membres du Comité des études supérieures
Thierry Bardini
Line Grenier, présidente
Dominique Meunier

Personnel enseignant

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Directeur intérimaire : André A. Lafrance

Directeur au 1er décembre 2011 : François Cooren

Professeurs titulaires
Thierry Bardini, Ing. Agro. (Montpellier), Ph. D. (Paris X-Nanterre)
André H. Caron, M. Sc. (Boston), Ed. D. (Harvard)
François Cooren, Ph. D. (Montréal)
Aude Dufresne, Ph. D. (Montréal)
Luc Giroux, Ph. D. (Montréal)
André A. Lafrance, M. Éd. (Montréal), doctorat de 3e cycle (Paris VIII)
Claude Martin, M. Sc. (Montréal), doctorat de 3e cycle (Aix-Marseille II)
Brian Massumi, Ph. D. (Yale)

Professeurs agrégés
Chantal Benoit-Barné, Ph. D. (Colorado)
Boris Brummans, Ph. D. (Texas), en congé
Milton Campos, Psy. D. (São Paulo)
Micheline Frenette, M. Sc. (Montréal), Ed. D. (Harvard)
Line Grenier, Ph. D. (Montréal)
Carole Groleau, Ph. D. (Concordia)
Lorna Heaton, Ph. D. (Montréal)
Dominique Meunier, Ph. D. (Montréal)
Julianne Pidduck, Ph. D. (Concordia)
Daniel Robichaud, Ph. D. (Montréal)

Professeur émérite
James R. Taylor

Programme 2-225-6-0

Microprogramme de 2e cycle (communication dans les organisations en changement)

Objectifs

L'objectif du microprogramme est d'aborder avec les étudiants des problématiques de l'heure dans le domaine de la communication organisationnelle. Un thème a été ciblé de manière à offrir une formation intégrée : la communication dans les organisations en changement.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2e cycle (communication dans les organisations en changement), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un baccalauréat dans un domaine connexe à la communication organisationnelle
– avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
– faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais
– posséder une expérience de travail pertinente en communication dans les organisations.

Suite à l'évaluation des dossiers de candidature, des cours préparatoires pourraient être requis afin de s'assurer que les connaissances préalables en communication organisationnelle soient adéquates.

2. Statut étudiant

Ce programme ne peut se suivre qu'à temps partiel.

3. Scolarité

La scolarité minimale est équivalente à un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de deux ans.

4. Programme

Le programme comporte 15 crédits de cours de 2e cycle, dont 3 crédits obligatoires attribués à un séminaire d'intégration qui ne pourra être suivi qu'après avoir complété les 12 autres crédits de cours à option.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

COM	6964	Séminaire d'intégration, 3 cr.

Bloc B – Option (12 cr.)

COM	6505	Pratiques de travail en changement, 3 cr.
COM	6915	Gest. des conflits dans les organisations, 3 cr.
COM	6960	Technologies, design et chgt continu, 3 cr.
COM	6961	Communication et stratégie de changement, 3 cr.
COM	6962	Pratiques de direction en communication, 3 cr.
COM	6963	Mondialisation et organisations, 3 cr.
COM	6965	Problématiques discursives en comm. org., 3 cr.

Programme 2-225-1-1

D.É.S.S. (communication organisationnelle)

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (communication organisationnelle), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle en communication, ou dans une discipline connexe préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne cumulative d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- démontrer une excellente maîtrise de la langue française, entre autres par la production d'une lettre de motivation jointe au dossier de demande d'admission
- l'étudiant ayant complété au moins 9 crédits du microprogramme (communication dans les organisations en changement), tout en maintenant une moyenne d'au moins 3,3 / 4,3, peut soumettre une demande d'admission au D.É.S.S. sur cette base.

L'expérience professionnelle, telle qu'exposée au curriculum vitae des candidats, sera également considérée par le comité des admissions.

Une connaissance de la langue anglaise permettant de lire et de synthétiser des textes complexes est essentielle.

2. Scolarité

La scolarité minimale à plein temps ou l'équivalent est de deux trimestres. La scolarité maximale est de quatre ans. Cependant, l'offre de cours s'échelonnera sur un minimum de 3 trimestres.

3. Programme

Le programme comporte un minimum de 30 crédits de cours répartis comme suit : 3 crédits de cours obligatoires, 21 crédits de cours à options et 6 crédits de cours au choix. Le séminaire d'intégration obligatoire ne peut être suivi qu'après avoir complété 18 crédits. À titre de cours au choix, l'étudiant peut suivre jusqu'à un maximum de 6 crédits de cours du programme de baccalauréat en sciences de la communication, avec l'approbation du responsable de programme.

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

COM 6964 Séminaire d'intégration en com. org. (3 cr.)

Bloc B – Option – Séminaires de spécialisation (min. 9 cr.; max. 18 cr.)

COM 6500 Théories de la com. organisationnelle (3 cr.)
COM 6505 Pratiques de travail en changement (3 cr.)
COM 6915 Gest.des conflits dans les organisations (3 cr.)
COM 6960 Technologies, design et chgt continu (3 cr.)
COM 6961 Communication et stratégie de changement (3 cr.)
COM 6962 Pratiques de direction en communication (3 cr.)
COM 6963 Mondialisation et organisations (3 cr.)
COM 6965 Problématique discursives en com. org. (3 cr.)

Bloc C – Option – Formation avancée en communication (min. 3 cr.; max. 12 cr.)

COM 6020 Théories générales de la communication (3 cr.)
COM 6174 Histoire médiatique (3 cr.)
COM 6175 Médias et société (3 cr.)
COM 6192 Industries culturelles (3 cr.)
COM 6205 Méthode d'étude des messages et images (3 cr.)
COM 6275 Méthodes d'enquête en communication (3 cr.)
COM 6285 Méthodes d'études sur le terrain (3 cr.)
COM 6310 Les médias et leurs usagers (3 cr.)
COM 6331 Communication, pouvoir, contre-pouvoirs (3 cr.)
COM 6335 Communication et espace public (3 cr.)
COM 6355 Communication interculturelle (3 cr.)
COM 6365 Communication internationale (3 cr.)
COM 6375 Politiques de communication (3 cr.)
COM 6376 Communication dans les petits groupes (3 cr.)
COM 6396 Mémoire, média, pouvoir (3 cr.)
COM 6420 Médias et technologies nouvelles, 3 cr.
COM 6450 Interaction des jeunes avec les médias, 3 cr.
COM 6475 Ergonomie cognitive en communication, 3 cr.
COM 6501 Théories de la communication médiatique, 3 cr.
COM 6502 Approches en communication politique, 3 cr.
COM 6535 Interaction humain-ordinateur, 3 cr.
COM 6536 Atelier de communication informatisée, 3 cr.
COM 6537 Statistiques de la culture et des comm., 3 cr.
COM 6538 Communication, design et esthétique, 3 cr.
COM 6539 Communautés virtuelles et connaissances, 3 cr.
COM 6585 Communication, médias et médiation, 3 cr.
COM 6840 Séminaire thématique A, 3 cr.
COM 6841 Séminaire thématique B, 3 cr.

Bloc D – Cours au choix (max. 6 cr.)

L'étudiant peut choisir parmi les cours de 2e cycle d'autres disciplines et départements. Il peut également suivre jusqu'à un maximum de 6 crédits de cours du programme de baccalauréat en sciences de la communication sur approbation du responsable de programme.

Bloc E - Option – Stage (max. 3 cr)

COM 6910 Stage en communication organisationnelle (3 cr.)

Programme 2-225-1-0

M. Sc. (sciences de la communication)

Objectifs

La M. Sc. (sciences de la communication) vise à offrir aux étudiants une formation théorique et méthodologique qui leur permettra d'analyser, de planifier et d'évaluer les phénomènes communicationnels contemporains et leurs enjeux. Conçu pour s'arrimer à des études de 1er cycle, le programme est nettement orienté vers la recherche (fondamentale et appliquée). Il demeure néanmoins sensible aux préoccupations et aux exigences de la pratique professionnelle en communication à laquelle se destine une partie du corps étudiant.

Option Communication organisationnelle

L'objectif de cette option est de fournir les outils conceptuels et méthodologiques pour l'étude de la communication interpersonnelle, de groupe, des organisations médiatisées et institutionnelles. Les étudiants pourront y aborder des phénomènes tels que la communication dans différents types d'organisations (finalité, mode de propriété, design) et divers environnements en changement.

Option Communication médiatique

L'objectif de cette option est de fournir les outils théoriques et analytiques pour l'étude des objets, des technologies et des processus constitutifs de la communication médiatique (médias de masse et multimédia) d'un point de vue social, culturel, psychologique et institutionnel. Les étudiants pourront y aborder des phénomènes tels que l'informatique personnelle, l'interaction individu-machine, les industries culturelles, les impacts des nouvelles technologies, les interfaces ainsi que la production et la réception des contenus médiatiques.

Option Communication politique

Cette option a pour objectif de fournir les outils théoriques et analytiques pour l'étude des institutions, des pratiques et des processus communicationnels qui médiatisent le pouvoir et ses modes d'exercice dans les formations sociales contemporaines du point de la rhétorique, de la philosophie, de l'économie politique et des études culturelles, notamment. Les étudiants pourront y aborder des phénomènes tels que les pratiques de résistance et les cultures d'opposition, le fonctionnement de la sphère publique, les controverses publiques ainsi que les politiques de la mémoire.

Option Communication politique - volet international

L'option Communication politique - volet international en consiste en un programme de formation coordonné avec l'Université Libre de Bruxelles. Cette option a pour objectif de fournir les outils théoriques et analytiques pour l'étude des institutions, des pratiques et des processus communicationnels qui médiatisent le pouvoir et ses modes d'exercice dans les formations sociales contemporaines et, plus particulièrement, les articulations nord-américaines de la francophonie d'une part et des institutions de gouvernance multi niveaux en Europe d'autre part. Cette option, où tous les cours sont obligatoires, sauf un cours au choix, ne peut être réalisée que sous la modalité avec travail dirigé. Après un premier trimestre à l'automne au sein du programme, les étudiants effectueront deux trimestres de cours qu'ils suivront avec des étudiants de l'Université Libre de Bruxelles,

soit en Belgique à l'hiver de la première année et au Québec à l'automne de la deuxième année. Les trois cours offerts à Bruxelles sont sous la responsabilité du Département des sciences de l'information et de la communication de l'Université Libre de Bruxelles. Le reste de la scolarité est sous la responsabilité du Département de communication de l'Université de Montréal. Cette option n'est accessible que pour les étudiants et étudiantes admis à l'automne.

Cheminement libre

L'étudiant peut aussi poursuivre un cheminement libre. Cette option permet de combiner les outils théoriques et analytiques pour l'étude des médias et les outils conceptuels et méthodologiques de la communication interpersonnelle et organisationnelle.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (sciences de la communication), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B.Sc. spécialisé en communication ou d'un baccalauréat avec majeure en communication, ou d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent.

L'étudiant ayant complété au moins 9 crédits du microprogramme en communication dans les organisations en changement, ou 18 crédits du programme de D.É.S.S. en communication organisationnelle, tout en maintenant une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3, peut soumettre une demande d'admission à la maîtrise sur cette base. Advenant l'admission du candidat, le responsable du programme fixera le plan d'étude de l'étudiant.

L'étudiant ayant un baccalauréat avec une mineure (30 crédits) en communication ou qui est titulaire d'un baccalauréat sans formation en communication peut être admis, selon les modalités définies par le département. Dans ce cas, le candidat pourrait toutefois devoir suivre des cours préparatoires en communication, après étude du dossier par le comité des admissions.

Les candidats doivent démontrer une excellente maîtrise de la langue française, entre autres par la production d'une esquisse de projet de recherche d'un maximum de 1000 mots jointe au dossier de demande d'admission.

Une connaissance de la langue anglaise permettant de lire et de synthétiser des textes complexes est essentielle.

L'expérience professionnelle, telle qu'exposée au curriculum vitae des candidats, sera également considérée par le comité des admissions.

N/B : Les places sont limitées notamment dans l'option Communication politique – volet international.

2. Statut étudiant

L'étudiant doit être inscrit à un minimum de trois (3) trimestres de scolarité à temps plein. L'inscription au programme peut s'étendre sur un maximum de neuf (9) trimestres.

3. Programme

La modalité avec mémoire comporte un minimum de 21 crédits de cours de 2e cycle (6 crédits de cours obligatoires de tronc commun, 12 à 15 crédits de cours à option et 0 à 3 crédits de cours au choix) et 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

La modalité avec travail dirigé comporte un minimum de 30 crédits de cours de 2e cycle. À l'exception de l'option communication politique - volet international dont tous les crédits de cours sont obligatoires sauf 3 crédits au choix, les crédits de la modalité avec travail dirigé sont répartis ainsi : 6 crédits de cours obligatoires de tronc commun, 18 à 24 crédits de cours à option, et 0 à 6 crédits de cours au choix. Quinze (15) crédits sont attribués à la réalisation et à la rédaction d'un travail dirigé.

L'étudiant peut choisir de suivre un cheminement libre, ou opter pour l'une des quatre options suivantes dont le diplôme portera alors la mention: Communication organisationnelle, Communication médiatique, Communication politique, ou encore Communication politique – volet international.

Dans tous les cas, l'étudiant doit suivre les séminaires du tronc commun (bloc A) et un séminaire de méthodologie (bloc B).

L'étudiant peut modifier son choix d'option en cours de scolarité, après avoir obtenu l'approbation du responsable de programme.

Au terme de ses études, l'étudiant sera considéré avoir complété une option s'il en a respecté les exigences en terme de crédits de scolarité et a rédigé un mémoire ou un travail dirigé sur une thématique prévue par l'option.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire – Tronc commun (6 cr.)

COM	6020	Théories générales de la communication, 3 cr.
COM	6815	Projet de mémoire ou de travail dirigé, 3 cr.

Option Communication organisationnelle

Bloc B – Option – Méthodologie (min 3 cr.; max 6 cr.)

COM	6205	Méthode d'étude des messages et images, 3 cr.
COM	6275	Méthodes d'enquête en communication, 3 cr.
COM	6285	Méthodes d'études sur le terrain, 3 cr.

Bloc C – Option – Séminaires de l'option

Avec mémoire (min. 9 cr.; max. 12 cr.)

Avec travail dirigé (min. 9 cr.; max. 15 cr.)

COM	6500	Théories de la com. organisationnelle, 3 cr.
COM	6505	Pratiques de travail en changement, 3 cr.
COM	6525	Stratégies discursives en organisation, 3 cr.
COM	6915	Gest. des conflits dans les organisations, 3 cr.
COM	6960	Technologies, design et chgt continu, 3 cr.
COM	6961	Communication et stratégie de changement, 3 cr.
COM	6962	Pratiques de direction en communication, 3 cr.
COM	6963	Mondialisation et organisations, 3 cr.
COM	6965	Problématiques discursives en com. org., 3 cr.

Bloc D – Option – Formation avancée en communication

Avec mémoire (max. 3 cr.)

Avec travail dirigé (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

COM	6174	Histoire médiatique, 3 cr.
COM	6175	Médias et société, 3 cr.
COM	6192	Industries culturelles, 3 cr.
COM	6310	Les médias et leurs usagers, 3 cr.
COM	6331	Communication, pouvoir, contre-pouvoirs, 3 cr.
COM	6335	Communication et espace public, 3 cr.
COM	6365	Communication internationale, 3 cr.
COM	6375	Politiques de communication, 3 cr.
COM	6376	Communication dans les petits groupes, 3 cr.
COM	6396	Mémoire, média, pouvoir, 3 cr.
COM	6420	Médias et technologies nouvelles, 3 cr.
COM	6450	Interaction des jeunes avec les médias, 3 cr.
COM	6475	Ergonomie cognitive en communication, 3 cr.
COM	6501	Théories de la communication médiatique, 3 cr.
COM	6502	Approches en communication politique, 3 cr.
COM	6535	Interaction humain-ordinateur, 3 cr.
COM	6536	Atelier de communication informatisée, 3 cr.

COM 6537 Statistiques de la culture et des comm., 3 cr.
COM 6538 Communication, design et esthétique, 3 cr.
COM 6539 Communautés virtuelles et connaissances, 3 cr.
COM 6585 Communication, médias et médiation, 3 cr.
COM 6840 Séminaire thématique A, 3 cr.
COM 6841 Séminaire thématique B, 3 cr.

Bloc E – Choix – Apport d'autres disciplines

Avec mémoire (max. 3 cr.)

Avec travail dirigé (max. 6 cr.)

L'étudiant peut choisir parmi les cours de 2e cycle d'autres disciplines et départements.

Bloc F – Obligatoire – Recherche

COM 6006 Mémoire (24 cr.)
ou
COM 6911 Travail dirigé (15 cr.)

Option Communication médiatique

Bloc B – Option – Méthodologie (min 3 cr.; max 6 cr.)

COM6205 Méthode d'étude des messages et images, 3 cr.
COM6275 Méthodes d'enquête en communication, 3 cr.
COM6285 Méthodes d'études sur le terrain, 3 cr.

Bloc C – Option – Séminaires de l'option

Avec mémoire (min 9 cr.; max. 12 cr.)

Avec travail dirigé (min 9 cr.; max. 15 cr.)

COM 6174 Histoire médiatique, 3 cr.
COM 6175 Médias et société, 3 cr.
COM 6192 Industries culturelles, 3 cr.
COM 6310 Les médias et leurs usagers, 3 cr.
COM 6420 Médias et technologies nouvelles, 3 cr.
COM 6450 Interaction des jeunes avec les médias, 3 cr.
COM 6475 Ergonomie cognitive en communication, 3 cr.
COM 6501 Théories de la communication médiatique, 3 cr.
COM 6535 Interaction humain-ordinateur, 3 cr.
COM 6536 Atelier de communication informatisée, 3 cr.
COM 6537 Statistiques de la culture et des comm., 3 cr.
COM 6538 Communication, design et esthétique, 3 cr.
COM 6539 Communautés virtuelles et connaissances, 3 cr.
COM 6585 Communication, médias et médiation, 3 cr.

Bloc D – Option – Formation avancée en communication

Avec mémoire (max. 3 cr.)

Avec travail dirigé (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

COM 6331 Communication, pouvoir, contre-pouvoirs, 3 cr.
COM 6335 Communication et espace public, 3 cr.
COM 6365 Communication internationale, 3 cr.
COM 6375 Politiques de communication, 3 cr.
COM 6376 Communication dans les petits groupes, 3 cr.
COM 6396 Mémoire, média, pouvoir, 3 cr.
COM 6500 Théories de la com. organisationnelle, 3 cr.
COM 6502 Approches en communication politique, 3 cr.
COM 6505 Pratiques de travail en changement, 3 cr.
COM 6525 Stratégies discursives en organisation, 3 cr.
COM 6915 Gest.des conflits dans les organisations, 3 cr.
COM 6960 Technologies, design et chgt continu, 3 cr.
COM 6961 Communication et stratégie de changement, 3 cr.
COM 6962 Pratiques de direction en communication, 3 cr.
COM 6963 Mondialisation et organisations, 3 cr.
COM 6965 Problématiques discursives en com. org., 3 cr.
COM 6840 Séminaire thématique A, 3 cr.
COM 6841 Séminaire thématique B, 3 cr.

Bloc E – Choix – Apport d'autres disciplines

Avec mémoire (max. 3 cr.)

Avec travail dirigé (max. 6 cr.)

L'étudiant peut choisir parmi les cours de 2e cycle d'autres disciplines et départements.

Bloc F – Obligatoire – Recherche

COM 6006 Mémoire, 24 cr.
ou
COM 6911 Travail dirigé, 15 cr.

Option Communication politique

Bloc B – Option – Méthodologie (min 3 cr.; max 6 cr.)

COM 6205 Méthode d'étude des messages et images, 3 cr.
COM 6275 Méthodes d'enquête en communication, 3 cr.
COM 6285 Méthodes d'études sur le terrain, 3 cr.

Bloc C – Option – Séminaires de l'option

Avec mémoire (min. 6 cr.; max. 9 cr.)

Avec travail dirigé (min. 9 cr.; max. 12 cr.)

COM 6192 Industries culturelles, 3 cr.
COM 6331 Communication, pouvoir, contre-pouvoirs, 3 cr.
COM 6335 Communication et espace public, 3 cr.
COM 6365 Communication internationale, 3 cr.
COM 6375 Politiques de communication, 3 cr.
COM 6376 Communication dans les petits groupes, 3 cr.
COM 6396 Mémoire, média, pouvoir, 3 cr.
COM 6502 Approches en communication politique, 3 cr.
COM 6915 Gest. des conflits dans les organisations, 3 cr.

Bloc D – Option – Formation avancée en communication

Avec mémoire (max. 6 cr.)

Avec travail dirigé (min. 6 cr.; max., 9 cr.)

COM 6174 Histoire médiatique, 3 cr.
COM 6175 Médias et société, 3 cr.
COM 6310 Les médias et leurs usagers, 3 cr.
COM 6420 Médias et technologies nouvelles, 3 cr.
COM 6450 Interaction des jeunes avec les médias, 3 cr.
COM 6475 Ergonomie cognitive en communication, 3 cr.
COM 6500 Théories de la com. organisationnelle, 3 cr.
COM 6501 Théories de la communication médiatique, 3 cr.
COM 6505 Pratiques de travail en changement, 3 cr.
COM 6525 Stratégies discursives en organisation, 3 cr.
COM 6535 Interaction humain-ordinateur, 3 cr.
COM 6536 Atelier de communication informatisée, 3 cr.
COM 6537 Statistiques de la culture et des comm., 3 cr.

COM 6538 Communication, design et esthétique, 3 cr.
COM 6539 Communautés virtuelles et connaissances, 3 cr.
COM 6585 Communication, médias et médiation, 3 cr.
COM 6840 Séminaire thématique A, 3 cr.
COM 6841 Séminaire thématique B, 3 cr.
COM 6960 Technologies, design et chgt continu, 3 cr.
COM 6961 Communication et stratégie de changement, 3 cr.
COM 6962 Pratiques de direction en communication, 3 cr.
COM 6963 Mondialisation et organisations, 3 cr.
COM 6965 Problématiques discursives en com. org., 3 cr.

Bloc E – Option – Formation complémentaire en science politique

Avec mémoire ou travail dirigé (max. 3 cr.)

Réservé aux étudiants de l'option Communication politique

POL 6607 Psychologie et politique, 3 cr.
POL 6610 Opinion publique (3 cr.)
POL 6612 Culture et politique (3 cr.)

Bloc F – Choix – Apport d'autres disciplines

Avec mémoire (max. 3 cr.)

Avec travail dirigé (max. 6 cr.)

L'étudiant peut choisir parmi les cours de 2e cycle d'autres disciplines et départements.

Bloc G – Obligatoire – Recherche

COM 6006 Mémoire, 24 cr.
ou
COM 6911 Travail dirigé, 15 cr.

Option Communication politique – Volet international

Avec travail dirigé seulement

Bloc B – Option – Méthodologie (3 cr.)

COM 6205 Méthode d'étude des messages et images, 3 cr.
COM 6275 Méthodes d'enquête en communication, 3 cr.
COM 6285 Méthodes d'études sur le terrain, 3 cr.

Bloc C– Option (9 cr.) – Séminaires de l'option – Université de Montréal

L'étudiant devra suivre trois cours de sigle COM de niveau 6000 déterminés annuellement par le Comité des études supérieures du Département de communication de l'Université de Montréal. Ces cours devront être suivis au trimestre d'automne de la deuxième année du programme.

Bloc D– Obligatoire – Séminaires de l'option – Université Libre de Bruxelles (9 cr.)

COM 6986 Médias et communication en Europe, 3 cr.
COM 6987 Actualité et communication politique, 3 cr.
COM 6988 Communication et lobbying, 3 cr.

Ces cours s'inscrivent dans la finalité Communication politique du Master en information et communication du Département des sciences de l'information et de la communication de l'Université Libre de Bruxelles. Ces cours devront être suivis au trimestre d'hiver suivant l'inscription initiale dans le programme.

Bloc E – Choix – (3 cr.)

L'étudiant peut choisir parmi les cours de 2e cycle du département de communication ou d'autres disciplines et départements.

Bloc F – Obligatoire – Recherche

COM 6911 Travail dirigé (15 cr.)

Cheminement libre

Bloc B – Option – Méthodologie (min 3 cr.; max 6 cr.)

COM 6205 Méthode d'étude des messages et images, 3 cr.
COM 6275 Méthodes d'enquête en communication, 3 cr.
COM 6285 Méthodes d'études sur le terrain, 3 cr.

Bloc C – Option – Outils théoriques et analytiques

Avec mémoire (min. 9 cr.; max. 12 cr.)

Avec travail dirigé (min. 15 cr.; max. 21 cr.)

COM 6174 Histoire médiatique, 3 cr.
COM 6175 Médias et société, 3 cr.
COM 6192 Industries culturelles, 3 cr.
COM 6310 Les médias et leurs usagers, 3 cr.
COM 6331 Communication, pouvoir, contre-pouvoirs, 3 cr.
COM 6335 Communication et espace public, 3 cr.
COM 6365 Communication internationale, 3 cr.
COM 6375 Politiques de communication, 3 cr.
COM 6376 Communication dans les petits groupes, 3 cr.
COM 6396 Mémoire, média, pouvoir, 3 cr.
COM 6420 Médias et technologies nouvelles, 3 cr.
COM 6450 Interaction des jeunes avec les médias, 3 cr.
COM 6475 Ergonomie cognitive en communication, 3 cr.
COM 6500 Théories de la com.organisationnelle, 3 cr.
COM 6501 Théories de la communication médiatique, 3 cr.
COM 6502 Approches en communication politique, 3 cr.
COM 6505 Pratiques de travail en changement, 3 cr.
COM 6525 Stratégies discursives en organisation, 3 cr.
COM 6535 Interaction humain-ordinateur, 3 cr.
COM 6536 Atelier de communication informatisée, 3 cr.
COM 6537 Statistiques de la culture et des comm., 3 cr.
COM 6538 Communication, design et esthétique, 3 cr.
COM 6539 Communautés virtuelles et connaissances, 3 cr.
COM 6585 Communication, médias et médiation, 3 cr.
COM 6915 Gest.des conflits dans les organisations, 3 cr.
COM 6960 Technologies, design et chgt continu, 3 cr.
COM 6961 Communication et stratégie de changement, 3 cr.
COM 6962 Pratiques de direction en communication, 3 cr.
COM 6963 Mondialisation et organisations, 3 cr.
COM 6965 Problématiques discursives en com. org., 3 cr.

Bloc D – Choix – Apport d'autres disciplines

Avec mémoire (max. 3 cr.)

Avec travail dirigé (max. 6 cr.)

L'étudiant choisit parmi les cours de 2e cycle d'autres disciplines et départements.

Bloc E – Obligatoire – Recherche

COM 6006 Mémoire (24 cr.)
ou
COM 6911 Travail dirigé (15 cr.)

Programme 3-225-1-0

Ph. D. (communication)

Objectifs

Ce programme bilingue a pour objectifs d'offrir une formation approfondie aux futurs chercheurs et enseignants en communication au Québec; de stimuler des initiatives de recherche dans les secteurs de pointe, en ce qui a trait en particulier aux technologies d'information et de communication tout en tenant compte de leur dimension humaine et sociale; de favoriser la collaboration entre chercheurs de diverses disciplines pour l'étude des phénomènes de communication; de développer chez les étudiants une perspective multidisciplinaire à l'égard des phénomènes de communication.

Six domaines de recherche sont privilégiés : TIC et société; études médiatiques et *cultural studies*; théories et analyses des discours; communication organisationnelle et réseaux de communication; communication internationale et développement; création, design et pratiques médiatiques.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (communication), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M. Sc. (communication) ou faire preuve d'une formation équivalente
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais
- avoir un excellent dossier académique et des aptitudes à la recherche
- déposer, avec sa demande d'admission, l'esquisse d'un projet de recherche.

2. Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, dont au moins trois consécutifs de résidence.

3. Examen de synthèse

L'étudiant doit réussir un examen portant sur la bibliographie pertinente à son sujet de recherche devant un jury composé de trois professeurs, dont le directeur de thèse de l'étudiant. Après approbation de sa bibliographie, il devra répondre à la partie écrite de son examen dans un délai maximum d'un mois. L'étudiant devra ensuite défendre oralement son texte devant les membres du jury.

L'étudiant devra avoir réussi cet examen de synthèse avant d'être autorisé à déposer sont projet de thèse. L'évaluation sera effectuée suivant la notation « succès » ou « échec ».

4. Thèse

Le candidat doit compléter sa thèse dans un délai de cinq ans à compter de la date de son inscription initiale. Ce délai peut être prolongé d'un an avec permission du directeur de recherche et du comité doctoral interuniversitaire.

Directeur de recherche

Le choix du directeur de thèse doit être effectué au moment de l'admission. Dans des cas exceptionnels, le choix du directeur de recherche pourra être effectué avant la fin du 2e trimestre de la scolarité. Un conseiller pédagogique sera alors nommé au moment de l'admission.

Projet de thèse

Avant la fin du 6e trimestre de sa scolarité, l'étudiant doit déposer un projet de thèse.

Ce projet fera l'objet d'une évaluation de la part d'un jury composé de trois professeurs affectés au programme (dont le directeur de thèse de l'étudiant), provenant normalement d'au moins deux des universités participantes. L'étudiant devra de plus défendre oralement son projet devant le jury, en démontrant la pertinence théorique et méthodologique, de même que la faisabilité de la recherche proposée. Le projet peut être accepté tel quel, retourné pour modifications ou refusé. Dans ce dernier cas, l'échec met fin à la candidature. La scolarité de doctorat n'est reconnue qu'une fois le projet de thèse accepté. L'évaluation sera effectuée suivant la notation « succès » ou « échec ».

Évaluation de la thèse

La composition du jury est déterminée en fonction des normes de l'université où est inscrit le candidat. La thèse pourra être acceptée, retournée au candidat pour modification, ou refusée.

Elle devra de plus faire l'objet d'une soutenance publique.

5. Programme

Le programme comporte un minimum de 90 crédits répartis comme suit :

- 21 crédits constitués de cours ou de séminaires
- 69 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Les 21 crédits de cours et de séminaires sont ainsi répartis :

1re année

- quatre séminaires de 3 crédits du bloc A

2e année

- un séminaire de 3 crédits à choisir dans le bloc A
- le forum doctoral de 6 crédits du bloc B.

Tous les séminaires de 3 crédits sont donnés par un professeur et offerts aux étudiants des trois universités partenaires.

Dans tous les cas, le choix des séminaires doit être approuvé par le responsable des études de 3e cycle qui s'assure, par divers moyens (analyse du dossier, imposition de certains cours au besoin), que l'étudiant bénéficie d'une formation méthodologique suffisante.

Structure du programme

Bloc A – Séminaires spécialisés (12 cr.)

TIC et société

COM	7110	Technologies de communication et société, 3 cr.
COM	7111	Industries culturelles, 3 cr.
COM	7113	Politiques de communication, 3 cr.
COM	7118	Usages des TIC, 3 cr.
COM	7119	Communication, démocratie et pouvoir, 3 cr.

Études médiatiques et *cultural studies*

COM	7112	Réception des médias, 3 cr.
COM	7171	Historiographie, médias et culture, 3 cr.
COM	7173	Théories culturelles en communication, 3 cr.
COM	7174	Culture populaire, 3 cr.
COM	7176	Les médias alternatifs, 3 cr.

Théories et analyse des discours

COM	7121	Communication et performance, 3 cr.
COM	7123	Discours et représentation, 3 cr.
COM	7124	Analyse du discours social, 3 cr.

COM	7127	Stratégies et styles de communication, 3 cr.
COM	7128	Discours et représentation, 3 cr.
COM	7129	Discours du corps, 3 cr.

Communication organisationnelle et réseaux de communication

COM	7130	Organisation et réseaux de communication, 3 cr.
COM	7131	Culture organisationnelle, 3 cr.
COM	7134	Comm. et changement dans les orgs., 3 cr.
COM	7137	Communication organisationnelle: théorie, 3 cr.
COM	7138	Interactions, discours et organisations, 3 cr.
COM	7139	Technologie et organisation, 3 cr.

Communication internationale et développement

COM	7140	Communication et développement, 3 cr.
COM	7144	Mondialisation des communications, 3 cr.
COM	7147	Identités et échanges culturels, 3 cr.
COM	7148	Communication, conflits et paix, 3 cr.

Création, design et pratiques médiatiques

COM	7161	Technologie médiatique et pratique, 3 cr.
COM	7162	Interaction humain-ordinateur, 3 cr.
COM	7163	Épistémologie et création médiatique, 3 cr.

Cours à contenu variable

COM	7191	Séminaire avancé en communication 1, 3 cr.
COM	7192	Séminaire avancé en communication 2, 3 cr.
COM	7193	Séminaire avancé de communication 3, 3 cr.
COM	7194	Séminaire avancé en communication 4, 3 cr.
COM	7195	Séminaire avancé en communication 5, 3 cr.
COM	7196	Séminaire avancé en communication 6, 3 cr.
COM	7197	Séminaire avancé en communication 7, 3 cr.
COM	7198	Séminaire avancé en communication 8, 3 cr.
COM	7199	Atelier de recherche, 3 cr.

Méthodologie

COM	7151	Séminaire avancé de méthodologie 1, 3 cr.
COM	7152	Séminaire avancé de méthodologie 2, 3 cr.
COM	7153	Séminaire avancé de méthodologie 3, 3 cr.
COM	7154	Séminaire avancé de méthodologie 4, 3 cr.

Bloc B – Forum doctoral (6 cr.)

COM	7250	Forum doctoral, 6 cr.

Bloc C – Recherche et thèse (69 cr.)

COM	7275	Projet de thèse, 6 cr.
COM	7501	Thèse, 63 cr.

Sciences économiques

M. Sc. **2-240-1-0**

Ph. D. **3-240-1-0**

Département de sciences économiques

Courriel : sceco-information@umontreal.ca
Site Web : http://www.sceco.umontreal.ca
Secrétariat des études supérieures : 514-343-7213

Membres du Comité des études supérieures de la M. Sc.
Silvia Gonçalves
Francisco Ruge-Murcia

Membres du Comité des études supérieures du Ph. D.
Rui Castro
Baris Kaymak
Michel Poitevin

Personnel enseignant

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Directeur : Michel Poitevin

Professeurs titulaires
Emanuela Cardia, Ph. D. (Berkeley)
Abraham J. Hollander, Ph. D. (Minnesota)
Michel Poitevin, Ph. D. (UBC)
Francisco J. Ruge, Ph. D. (Virginia)
Yves Sprumont, Ph. D. (Virginia Polytechnic Institute and State University)

Professeurs agrégés
Massimiliano Amarante, Ph. D. (MIT)
Marine Carrasco, Ph. D. (Toulouse)
Rui Castro, Ph. D. (Rochester)
Lars H. Ehlers, Ph. D. (Maastricht)
Silvia Gonçalves, Ph. D. (San Diego)
Marc Henry, Ph. D. (London School of Economics), en congé
William J. McCausland, Ph. D. (Minnesota)
Benoit Perron, Ph. D. (Yale)

Professeurs adjoints
Andriana Bellou, Ph. D. (Rochester)
Sidartha Gordon, Ph. D. (Northwestern)
Ilze Kalnina, Ph. D. (London School of Economics and Political Science)
BarişKaymak, Ph. D. (Rochester)
Lyndon Moore, Ph. D. (Northwestern)
Onur Özgür, Ph. D. (New York)
Alessandro Riboni, Ph. D. (Rochester)

Professeurs associés
Olivier Armantier, Ph. D. (Pittsburgh)
Marcel Boyer, Ph. D. (Carnegie Mellon), MSRC
René Garcia, Ph. D. (Princeton)
Gérard Gaudet, Ph. D. (Pennsylvania)
Claude Montmarquette, Ph. D. (Chicago)

Professeurs émérites
Marcel Boyer
Jean-Marie Dufour
Gérard Gaudet
Robert Lacroix
Claude Montmarquette
André Raynauld
Rodrigue Tremblay

Programme 2-240-1-0

M. Sc. (sciences économiques)

Objectifs

L'objectif est de former des spécialistes capables d'analyser les réalités économiques et d'appliquer cette analyse pour répondre aux besoins des gouvernements, des entreprises publiques, des institutions financières et des entreprises industrielles et commerciales.

Cheminement avec mémoire

La modalité initie l'étudiant à la recherche en sciences économiques par des cours avancés, mais principalement par la rédaction d'un mémoire.

Cheminement avec rapport de recherche

La modalité fait une place plus grande aux cours avancés et prépare à la pratique professionnelle.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (sciences économiques), le candidat doit:

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. spécialisé (sciences économiques) ou d'un baccalauréat avec majeure ou mineure en sciences économiques ou d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres à temps plein. La scolarité maximale est de six trimestres.

3. Programme

Le programme comporte un minimum de 45 crédits répartis comme suit, selon le type de maîtrise choisi.

Cheminement avec mémoire

Le programme comporte 15 crédits de cours, 3 crédits d'atelier et 27 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Cheminement avec rapport de recherche

Le programme comporte 21 crédits de cours, 3 crédits d'atelier, 21 crédits attribués à des travaux dirigés donnant lieu à un rapport de recherche écrit.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (9 cr.)

ECN	6013	Éléments de microéconomie, 3 cr.
ECN	6118	Éléments de macroéconomie, 3 cr.
ECN	6350	Éléments d'économétrie, 3 cr.

Cheminement avec mémoire

Bloc B – Option (3 cr.)

Un atelier choisi dans la liste des ateliers de maîtrise.

Bloc C – Choix (6 cr.)

Cours de niveau 6000 du Département, d'autres départements ou d'autres universités sur des sujets connexes à l'économie et choisis avec l'approbation du conseiller pédagogique. Un cours de niveau 3000 peut être crédité.

Bloc D – Mémoire (27 cr.)

Cheminement avec rapport de recherche

Bloc B – Option (3 cr.)

Un atelier choisi dans la liste des ateliers de maîtrise.

Bloc C – Choix (12 cr.)

Cours de niveau 6000 du Département, d'autres départements ou d'autres universités sur des sujets connexes à l'économie et choisis avec l'approbation du conseiller pédagogique. Un cours de niveau 3000 peut être crédité.

Bloc D – Rapport de recherche (21 cr.)

Programme 3-240-1-0

Ph. D. (sciences économiques)

Objectifs

L'objectif du Ph. D. est de former des diplômés capables de réaliser de la recherche de grande qualité dans les secteurs universitaire, privé ou public. Les étudiants bénéficient d'une excellente formation dans les domaines fondamentaux de la théorie microéconomique, de la théorie macroéconomique, des méthodes quantitatives et de l'économétrie théorique et appliquée. Le Département leur assure de plus une spécialisation dans deux domaines spécifiques de la science économique leur permettant de contribuer à l'avancement des connaissances dans ces domaines. Une attention particulière est accordée à la méthodologie de la recherche et à la réalisation d'articles scientifiques.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (sciences économiques), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M. Sc. (sciences économiques) ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Statut étudiant

L'étudiant doit s'inscrire à temps plein les 6 premiers trimestres (2 ans). Lorsqu'il a réussi les examens de synthèse et de spécialisation, l'étudiant peut s'inscrire en rédaction pour un maximum de 9 trimestres (3 ans).

3. Scolarité

La scolarité minimale est de six trimestres (2 ans) à temps plein à l'Université de Montréal (ou en un lieu autorisé par celle-ci). La scolarité maximale est de quinze trimestres (5 ans) à temps plein.

4. Programme

Le programme comporte un minimum de 30 crédits de cours, tous du niveau des études supérieures, et 60 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (24 cr.)

ECN	7040	Microéconomie A, 3 cr.
ECN	7045	Microéconomie B, 3 cr.
ECN	7050	Macroéconomie A, 3 cr.
ECN	7055	Macroéconomie B, 3 cr.
ECN	7060	Probabilités pour économistes, 3 cr.
ECN	7065	Éléments de théorie économétrique, 3 cr.
ECN	7070	Méthodes quantitatives A, 3 cr.
ECN	7075	Méthodes quantitatives B, 3 cr.
ECN	7095	Séminaire de doctorat, 0 cr.

Bloc B – Option (6 cr.)

ECN	7049A	Microéconomie avancée,3 cr.
ECN	7049B	Microéconomie avancée, 3 cr.
ECN	7049C	Microéconomie avancée, 3 cr.
ECN	7059A	Macroéconomie avancée, 3 cr.
ECN	7059B	Macroéconomie avancée, 3 cr.
ECN	7059C	Macroéconomie avancée, 3 cr.
ECN	7069A	Économétrie avancée, 3 cr.
ECN	7069B	Économétrie avancée, 3 cr.
ECN	7069C	Économétrie avancée, 3 cr.
ECN	7428A	Économie du développement, 3 cr.
ECN	7428B	Économie du développement, 3 cr.
ECN	7473A	Économie internationale, 3 cr.
ECN	7473B	Économie internationale, 3 cr.
ECN	7523A	Économie du travail, 3 cr.
ECN	7523B	Économie du travail, 3 cr.
ECN	7573A	Économie financière, 3 cr.
ECN	7573B	Économie financière, 3 cr.
ECN	7623A	Organisation industrielle, 3 cr.
ECN	7623B	Organisation industrielle, 3 cr.
ECN	7823A	Économie publique, 3 cr.
ECN	7823B	Économie publique, 3 cr.
ECN	7900A	Lectures dirigées sur sujets spéciaux, 3 cr.
ECN	7900B	Lectures dirigées sur sujets spéciaux, 3 cr.
ECN	7923A	Sujets spéciaux, 3 cr.
ECN	7923B	Sujets spéciaux, 3 cr.

Bloc C – Recherche et thèse (60 cr.)

ECN	7005	Thèse, 60 cr.

Sciences humaines appliquées

Ph. D. **3-241-1-0**

Option :

Bioéthique

Multifacultaire

Pour renseignements : secrétariat, pavillon Lionel-Groulx, bureau C-5050, 514-343-7165

Directrice : Violaine Lemay

Membres du Comité de programme
Luc Bernier, secrétaire, adjoint au vice-décanat aux études
Dominique Damant, École de service social
Jane Jenson, présidente, vice-doyenne
Patricia Lamarre, Département de didactique
Violaine Lemay, Faculté de droit et SHA
Jean Poupart, École de criminologie
Membre délégué de l'Association des étudiantes et étudiants

Membres du Comité des études supérieures
Gilles Bibeau, Département d'anthropologie
Marianne Kempeneers, Département de sociologie
Violaine Lemay, Faculté de droit et SHA
Claude Lessard, Département d'administration et fondements de l'éducation
Jean Poupart, École de criminologie
Pierre-Joseph Ulysse, École de service social
Daniel M. Weinstock, Département de philosophie

Programme 3-241-1-0

Ph. D. (sciences humaines appliquées)

Objectifs

Ce programme de doctorat interdisciplinaire vise à former des personnes qui souhaitent intégrer les apports de plus d'une discipline et en appliquer les connaissances à la compréhension des phénomènes humains et sociaux.

Le programme est associé en priorité à neuf départements et écoles de la Faculté des arts et des sciences : anthropologie, criminologie, démographie, psychoéducation, psychologie, science politique, sciences économiques, service social et sociologie.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (sciences humaines appliquées), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise dans un domaine pertinent ou attester d'une formation jugée équivalente
- posséder une formation ou une expérience de recherche adéquate
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise
- pour l'option Bioéthique, avoir complété 21 crédits du D.É.S.S. (bioéthique); un maximum de 9 de ces 21 crédits peuvent être suivis à titre de crédits complémentaires dans le programme de Ph. D.

2. Programme

Le programme comporte :

- un minimum de 15 crédits de cours obligatoires de niveau des études supérieures
- 75 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Structure du programme

Option générale

Bloc A – Obligatoire (12 cr.)

SHA	7015	Épistémologie: sc. humaines appliquées, 3 cr.
SHA	7040	Méthodologies de la recherche appliquée, 3 cr.
SHA	7055	Séminaire sur l'interdisciplinarité, 3 cr.
SHA	7065	Séminaire sur l'intervention, 3 cr.

Bloc B – Recherche et thèse (78 cr.)

À suivre après avoir complété l'examen de synthèse.

SHA	7100	Séminaire de thèse, 3 cr.
SHA	7060	Thèse, 75 cr.

Option Bioéthique

Bloc A – Obligatoire (12 cr.)

À suivre au cours des trois premiers trimestres suivant l'inscription au programme.

BIE	7500	Épistémologie de la bioéthique, 3 cr.
SHA	7015	Épistémologie: sc. humaines appliquées, 3 cr.
SHA	7040	Méthodologies de la recherche appliquée, 3 cr.
SHA	7055	Séminaire sur l'interdisciplinarité, 3 cr.

Bloc B – Recherche et thèse (78 cr.)

À suivre après avoir complété l'examen de synthèse.

BIE	7700	Séminaire de thèse, 3 cr.
SHA	7060	Thèse, 75 cr.

Service social

M. Sc. **2-250-1-0**

Ph. D. **3-250-1-0**

École de service social

Secrétariat: 514-343-6605

Membres du Comité des études supérieures

Oscar Firbank
Guylaine Racine
Lourdes Rodriguez Del Barrio

Personnel enseignant

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Directrice : Dominique Damant

Professeurs titulaires

Claire Chamberland, M.A., Ph. D. psychologie (UQÀM)
Dominique Damant, Ph. D. service social (Laval), postdoctorat psychologie communautaire (UQÀM)
Pauline Morissette, M. Sc. service social, Ph. D. santé communautaire (Montréal)

Professeurs agrégés

Céline Bellot, maîtrise droit privé (Aix-Marseille), Ph. D. criminologie (Montréal), postdoctorat sociologie (UQÀM)
Oscar E. Firbank, doctorat en sociologie (Paris)
Sonia Gauthier, M. Sc. service social, Ph. D. sociologie (UQÀM)
Christian Jetté, Ph. D. sociologie (UQÀM)
Marie Lacroix, M.S.W. (Carleton), Ph. D. service social (McGill)
Claude Larivière, M. Sc. service social (Montréal), M.A.P. (ÉNAP-Québec), Ph. D. sociologie (Montréal)
Lyse Montminy, Ph. D. service social (Laval)
Jacques Moreau, Ph. D. psychologie (UQÀM)
Marie-Andrée Poirier, M.A. sciences de l'éducation (Sherbrooke), Ph. D. service social (Laval)
Guylaine Racine, M.A. service social, Ph. D. sciences humaines appliquées (Montréal)
Lourdes Rodriguez Del Barrio, M.A. intervention sociale, Ph. D. sociologie (UQÀM)
Pierre Joseph Ulysse, M. Sc. sociologie (Montréal), maîtrise intervention sociale, Ph. D. sociologie (UQÀM), en congé

Professeurs adjoints

Patrick Cloos, M.sc. santé communautaire (Montréal), Ph.D. sciences humaines appliquées (Montréal)
Annie Fontaine, M.Sc. Intervention sociale (UQAM), Ph.D. service social (Montréal)
Sue-Ann MacDonald, M.S.W. (Toronto), Ph.D. service social (Montréal)
Marie-Laurence Poirel, M. Sc. sciences politiques (Laval), Ph. D. sciences politiques (Paris)
Annie Pullen Sansfaçon, MPhil, Ph. D. (De Montfort University)

Professeurs associés

Denyse Côté, M.A. sciences politiques (Ottawa), Ph. D. sociologie (Paris)
Lionel Groulx, M. Sc. service social (Montréal), Ph. D. sociologie (Paris)
Anna Kruzynski, M.A. psychologie, Ph. D. travail social (McGill)
Simon Louis Lajeunesse, M.A. sociologie, Ph. D. service social (Laval)
Chantal Lavergne, Ph. D. criminologie (Montréal)
Josiane Le Gall, M. Sc. anthropologie, Ph. D. anthropologie (Montréal)
Frédéric Lesemann, M.A. service social (Montréal), doctorat en sociologie (Paris)
Claire Malo, Ph. D. psychologie (UQÀM)
Ricardo Zuniga, Ph. D. psychologie sociale (Harvard)

Chercheures invitées

Myriam Dubé, M. Sc. psychologie (Montréal)
Jacqueline Oxman-Martinez, Maîtrise sociologie (Université catholique de Santiago); Ph. D. sociologie (Montréal)

Professeurs émérites

Maryse Rinfret-Raynor
Jean Panet-Raymond
Gilles Rondeau

Programme 2-250-1-0

M. Sc. (service social)

Ce programme est également offert en extension à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue.

Objectifs

Le programme de M. Sc. (service social) est orienté vers le développement d'une réflexion critique à propos des fondements théoriques et philosophiques du service social, des principes et des méthodes de pratique, ainsi que des conditions institutionnelles de cette pratique. Il permet également l'acquisition d'habiletés techniques et analytiques particulières à une approche ou à un champ spécifique du travail social au moyen d'un stage sur le terrain.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (service social), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- soit être titulaire d'un B. Sc. (service social) ou attester d'une formation jugée équivalente et avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- soit être titulaire d'un B. Sc. (service social) avec une moyenne inférieure à 3,0 et avoir complété 21 crédits de 2e cycle (exemple D.É.S.S.) avec une moyenne d'au moins 3,5 sur 4,3 ou l'équivalent
- soit avoir réussi l'année préparatoire avec une moyenne de 3,0 sur 4.3
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

Année préparatoire

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à l'année préparatoire à la M. Sc. (service social), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales

– soit être titulaire d'un B. Sc. dans une discipline connexe et avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
– soit être titulaire d'un B. Sc. dans une discipline connexe avec une moyenne inférieure à 3,0 et avoir complété 21 crédits de 2e cycle (exemple D.É.S.S.) avec une moyenne d'au moins 3,5 sur 4,3 ou l'équivalent
– faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

2. Programmes

Année préparatoire

L'année préparatoire s'adresse uniquement aux étudiants titulaires d'un diplôme de 1er cycle dans une discipline connexe. Elle comporte 30 crédits incluant 12 crédits de stage.

Maîtrise avec mémoire

Le programme comporte :
– un minimum de 18 crédits de cours de 2e cycle dont 6 crédits de cours obligatoires et 12 crédits de cours à option
– 27 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Maîtrise avec stage

Le programme comporte :
– un minimum de 21 crédits de cours de 2e cycle, dont 6 crédits de cours obligatoires et 15 crédits de cours à option
– 9 crédits de stage professionnel
– 9 crédits attribués à la rédaction d'un essai critique
– 3 crédits de projet de stage.
– 3 crédits de séminaire de stage.

Année préparatoire

Bloc A – Obligatoire (18 cr.)

SVS	6004	Méthodologie de l'intervention 1, 3 cr.
SVS	6005	Méthodologie de l'intervention 2, 3 cr.
SVS	6006	Historique et champs de pratique, 3 cr.
SVS	6008	Individu et environnement social, 3 cr.
SVS	6009	Problèmes sociaux et travail social, 3 cr.
SVS	6011	Politiques sociales et travail social, 3 cr.

Bloc B – Stage (12 cr.)

SVS	6007	Stage (année préparatoire), 12 cr.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

Fondements théoriques

SVS	6501	Fondements théoriques de la recherche, 3 cr.
SVS	6502	Fondements théoriques du service social, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

Méthodes de recherche

CRI	6002	Méthodologie quantitative en crimino, 3 cr.
SVS	6503	Méthodes de recherche qualitative, 3 cr.
SVS	6512	Recherche-action, 3 cr.
SVS	6520	Méthodes de recherche évaluative, 3 cr.

Bloc C – Option

Champs de pratique et intervention

Cheminement avec mémoire (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

Cheminement avec stage (min. 6 cr.; max. 9 cr.)

SVS	6095	Interventions féministes, 3 cr.
SVS	6161	Médiation familiale, 4 cr.
SVS	6414	Vieillissement et intervention, 3 cr.
SVS	6415	Enjeux et protection de l'enfance, 3 cr.
SVS	6424	Communautés et intervention, 3 cr.
SVS	6425	Travail social international, 3 cr.
SVS	6435	Santé mentale et intervention, 3 cr.
SVS	6445	Familles en difficulté et intervention, 3 cr.
SVS	6460	Toxicomanies et travail social, 3 cr.
SVS	6473	Violence conjugale et intervention, 3 cr.
SVS	6525A	Sujets spéciaux, 3 cr.
SVS	6525B	Sujets spéciaux, 3 cr.
SVS	6765	Intervention ethnoculturelle, 3 cr.

Bloc D – Option (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

Perspectives sociales et organisationnelles

SVS	6045	Lien social et société contemporaine, 3 cr.
SVS	6355	Politiques sociales, 3 cr.
SVS	6405	Prévention en service social, 3 cr.
SVS	6455	Éthique et dynamique sociétale, 3 cr.
SVS	6465	Problèmes sociaux et enjeux sociaux, 3 cr.
SVS	6475	Analyse organisationnelle, 3 cr.

Bloc E – Mémoire ou stage

Bloc E_1 - Mémoire (27 cr.)

SVS	6944	Séminaire de recherche (mémoire) , 3 cr.
SVS	6945	Mémoire, 24 cr.

Bloc E_2 - Stage (24 cr.)

SVS	6932	Projet de stage, 3 cr.
SVS	6933	Stage de pratique spécialisée, 9 cr.
SVS	6934	Séminaire de stage, 3 cr.
SVS	6935	Essai critique de stage, 9 cr.

Programme 3-250-1-0

Ph. D. (service social)

Programme offert et administré conjointement par l'École de service social de l'Université de Montréal et le McGill School of Social Work.
La gestion du programme est assurée par un comité.
Le secrétariat du programme est situé à l'École de service social, bureau C-7126, du Pavillon Lionel-Groulx, 514-343-6605.
Les deux universités comptent environ une trentaine de professeurs qualifiés pour enseigner et diriger les travaux au niveau doctoral.

Objectifs

L'objectif de ce programme conjoint est de former des spécialistes de haut niveau en service social capables de réfléchir et d'analyser les principales sources des connaissances théoriques et pratiques sur lesquelles se basent la pratique et la recherche. Le programme est conçu comme une formation à la recherche qui permettra aux travailleurs sociaux professionnels d'entreprendre et de mener des travaux scientifiques contribuant au développement de nouvelles connaissances en travail social en tenant compte de la dimension pratique.

Règlement pédagogique propre au programme

L'étudiant est soumis au Règlement pédagogique de l'université à laquelle il est inscrit.

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (service social), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise en service social (M.S.W. ou M. Sc. service social) ou d'un baccalauréat en service social (B.S.W. ou B.Sc. service social) ou exceptionnellement d'une maîtrise dans une discipline connexe pertinente obtenue dans un programme reconnu. Dans ces deux derniers cas, une formation préparatoire devrait normalement être exigée
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- démontrer suffisamment d'habileté en français et en anglais pour être en mesure de comprendre les enseignements et les discussions en classe dans les deux langues et effectuer les lectures nécessaires. Cette habileté sera mesurée par le Test Laval pour les langues secondes, sections compréhension orale et écrite ou par le Test of English as Foreign Language (TFL)
- présenter l'esquisse d'un projet de recherche et être accepté par un professeur de l'École qui peut le diriger dans la préparation de sa thèse.

La qualité du dossier académique, l'expérience de la pratique et, s'il y a lieu, les publications constituent, parmi d'autres, des critères d'admissibilité.

2. Statut étudiant

L'étudiant s'inscrit normalement à temps plein. Un minimum de trois trimestres à temps plein est requis, soit à l'Université de Montréal, soit en un lieu autorisé par celle-ci. Le doyen peut, pour des raisons qu'il juge sérieuses, dispenser un étudiant de l'obligation d'effectuer un minimum de trois trimestres à temps plein.

3. Inscription et équivalences

L'étudiant s'inscrit à son programme trimestriellement ou annuellement jusqu'à la réception, par la Faculté, du rapport final du jury d'évaluation et, s'il y a lieu, des exemplaires corrigés de la thèse.

À la requête d'un étudiant et sur recommandation du directeur de l'École, le doyen peut, exceptionnellement, malgré l'article 73 du Règlement de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, mais en conformité avec l'article 39, non seulement accorder des équivalences pour des cours, mais encore réduire la scolarité.

4. Scolarité

La scolarité minimale exigée pour un programme de doctorat est de six trimestres (2 ans).

La scolarité maximale pour un programme de doctorat est de 15 trimestres (5 ans) pour un étudiant inscrit à temps plein et de 18 trimestres (6 ans) pour un étudiant inscrit à demi-temps, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.

L'étudiant peut suspendre sa scolarité pour un maximum de trois trimestres si les motifs invoqués en ce sens sont acceptés par le directeur de l'École ou par le doyen. Ces trimestres peuvent être consécutifs ou non, à moins que la structure du programme n'exclue cette possibilité. Il n'est pas nécessaire de présenter une nouvelle demande d'admission.

Pour des raisons exceptionnelles et après consultation du directeur de recherche, le doyen ou le directeur de l'École peut accorder à un étudiant une prolongation de un an au plus pour lui permettre de satisfaire à toutes les exigences du programme.

5. Examen de synthèse

L'étudiant inscrit à temps plein ou à demi-temps doit avoir subi un examen général de synthèse comportant une épreuve écrite et orale au plus tard avant la fin du 6e trimestre de sa scolarité.

L'étudiant doit avoir réussi l'examen de synthèse pour pouvoir s'inscrire au séminaire de thèse.

6. Programme

Le programme comporte un minimum de 90 crédits répartis comme suit : 15 crédits de cours et 75 crédits attribués à la fois à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

SVS 7000 Évolution de la pensée et des théories, 3 cr.

SVS 7001 Séminaire de thèse, 3 cr.

Bloc B – Option (6 cr.)

Bloc B_1 – Option (3 cr.)

SVS 7002 Séminaire : les pratiques d'intervention, 3 cr.

SVS 7003 Séminaire sur les politiques sociales, 3 cr.

Bloc B_2 – Option (3 cr.)

SVS 7004 Méthodologie : recherche quantitative, 3 cr.

SVS 7005 Méthodologie de la recherche qualitative, 3 cr.

Bloc C – Choix (3 cr.)

SVS 7006 Tutorat, 3 cr.

ou un cours choisi parmi les cours de M. Sc. offerts dans les écoles de service social ou un cours de M. Sc. ou Ph. D. offert dans une discipline connexe.

Le cours au choix doit être pertinent au sujet de thèse de l'étudiant et il doit être autorisé par le comité conjoint du programme.

Bloc D – Thèse (75 cr.)

SVS 7910 Thèse, 75 cr.

Société, politiques publiques et santé

Microprogramme de 2e cycle **2-241-6-0**

D.É.S.S. **2-241-1-0**

Faculté des arts et des sciences

Responsable des programmes : Jane Jenson, 514-343-7391

Technicienne à la gestion des dossiers étudiants : Lidia-Christine Charles, 514-343-6111, poste 3770

Membres du Comité des études supérieures

Andrée Demers
Linda Pagani
Barthélémy Kuate

Personnel enseignant

Des professeurs de plusieurs départements ou écoles de la Faculté des arts et des sciences, notamment des écoles de psychoéducation et de service social et des départements de démographie, de science politique et de sociologie.

Programme 2-241-6-0

Microprogramme de 2e cycle (société, politiques publiques et santé)

Objectifs

L'objectif du microprogramme est de permettre aux étudiants d'acquérir une connaissance générale des aspects sociaux et politiques de la santé. Ce programme développera chez les étudiants une meilleure appréciation du rôle des inégalités sociales et autres déterminants sociaux de la santé. Ils acquerront aussi une bonne compréhension des politiques publiques relatives à la santé, incluant les logiques d'acteurs et d'institutions qui façonnent des politiques. Le tronc commun permettra aux étudiants de s'initier à ces deux champs d'étude, dans une perspective de santé des individus et des populations. Les deux blocs, *Société et santé* et *Politiques publiques et santé*, permettront un approfondissement de l'un des deux champs.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

1.1 Exigences générales

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme (société, politiques publiques et santé), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un baccalauréat dans une discipline appropriée et préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou bien attester d'une formation jugée équivalente
– avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent.

1.2 Connaissances préalables requises

Pour être admissible le candidat doit en outre :

– avoir réussi un cours de 1er cycle d'introduction à la statistique. Exemple : POL 1803 Introduction à l'analyse quantitative et SOL 1020 Introduction à la statistique sociale. Si ce n'est pas le cas, il devra réussir l'un de ces cours lors de sa 1re année de scolarité, en sus des cours du programme.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre équivalent temps plein, la scolarité maximale est de deux ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Programme

Le microprogramme comporte 15 crédits répartis comme suit : 9 crédits de cours obligatoires et 6 crédits de cours à option, soit 6 crédits dans le Bloc B_1 ou 6 crédits dans le Bloc B_2.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire (9 cr.)

DMO	6050	Démographie et santé, 3 cr.
PSE	6578	Pratiques et politiques sociales, 3 cr.
SOL	6650	Déterminants sociaux de la santé, 3 cr.

Bloc B – Option (6 cr.)

Choisir dans l'un des blocs suivants :

Bloc B_1 – Profil Société et santé

ANT	6030	Changement social et culturel, 3 cr.
ANT	6054	Anthropologie médicale 2, 3 cr.
ANT	6126	Culture et inégalités sociales, 3 cr.
ANT	6155	Anthropologie, société, santé, 3 cr.
ASA	6012	Nouvelles pratiques sociales et santé, 3 cr.
DMO	6200	Méthodes de recherche et enjeux sociaux, 3 cr.
DMO	6500	Fécondité et famille, 3 cr.
PLU	6022	Migration, ethnicité, diversité urbaine, 3 cr.
PLU	6047	Santé et justice sociale, 3 cr.
PSE	6309	Maltraitance durant l'enfance, 3 cr.
PSE	6245	Famille, scolarisation et mésadaptation, 3 cr.
SOL	6535	Sociologie de la pauvreté, 3 cr.
SOL	6541	Inégalités sociales et parcours de vie, 3 cr.
SOL	6857	Inégalités, discrimination, intervention, 3 cr.
SVS	6045	Lien social et société contemporaine, 3 cr.
SVS	6465	Problèmes sociaux et enjeux sociaux , 3 cr.

Bloc B_2 – Profil Politiques publiques et santé

ASA	6701	Analyse du système de santé 1, 3 cr.
DMO	6502	Mortalité, santé et vieillissement, 3 cr.
DMO	6800	Doctrines et politiques de population, 3 cr.
DRT	6890	Droit et politiques de santé au Québec, 3 cr.
DRT	6893	Protection de la santé publique, 3 cr.
MSO	6040	Analyse comparative-systèmes de santé, 3 cr.
POL	6203	Administration et politiques comparées, 3 cr.
POL	6206	La prise de décisions, 3 cr.
POL	6509	L'évaluation des politiques publiques, 3 cr.
SOL	6312	Sociologie du développement, 3 cr.
SOL	6654	Sociologie des politiques sociales, 3 cr.
SOL	6855	Savoirs, globalisation et politiques, 3 cr.
STS	6010	Statistiques sociales et politiques publiques, 3 cr.
SVS	6355	Politiques sociales, 3 cr.
SVS	6414	Vieillissement et intervention, 3 cr.
SVS	6765	Intervention ethnoculturelle, 3 cr.
SVS	6770	Santé mentale: perspectives critiques, 3 cr.

Programme 2-241-1-0

D.É.S.S. (société, politiques publiques et santé)

OBJECTIFS

L'objectif du D.É.S.S. est de permettre aux étudiants d'acquérir une connaissance générale des aspects sociaux et politiques de la santé. Ce programme développera chez les étudiants une meilleure appréciation du rôle des inégalités sociales et des autres déterminants sociaux de la santé. Ils acquerront aussi une bonne compréhension des politiques publiques relatives à la santé, incluant les logiques d'acteurs et d'institutions qui façonnent ces politiques. Le tronc commun permettra aux étudiants de s'initier à ces deux champs d'étude, dans une perspective de santé des individus et des populations. Les deux blocs, *Société et santé* et *Politiques publiques et santé*, permettront un approfondissement de l'un des deux champs.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

1.1 Exigences générales

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (société, politiques publiques et santé), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un baccalauréat dans une discipline appropriée et préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou bien attester d'une formation jugée équivalente
– avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent.

1.2 Connaissances préalables requises

Pour être admissible le candidat doit en outre :

– avoir réussi un cours de 1er cycle d'introduction à la statistique. Exemple : POL 1803 Introduction à l'analyse quantitative et SOL 1020 Introduction à la statistique sociale. Si ce n'est pas le cas, il devra réussir l'un de ces cours lors de sa 1re année de scolarité, en sus des cours du programme.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres équivalent temps plein, la scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Transfert

L'étudiant qui a conservé une moyenne de 3,0 ou plus dans les cours du microprogramme pourra demander un transfert au D.É.S.S. Les crédits accumulés pourront alors être reconnus dans la mesure où ils correspondent aux exigences relatives au D.É.S.S.

4. Programme

Le programme de D.É.S.S. comporte 30 crédits répartis comme suit : un minimum de 21 crédits de cours de 2e cycle (9 crédits de cours obligatoires, 12 crédits de cours à option dans le bloc B ou dans le bloc C) et 9 crédits attribués à un travail dirigé de recherche.

Structure du programme

Bloc A – Tronc commun obligatoire (9 cr.)

DMO	6050	Démographie et santé, 3 cr.
PSE	6578	Pratiques et politiques sociales, 3 cr.
SOL	6650	Déterminants sociaux de la santé, 3 cr.

Bloc B – Option – Société et santé (min. 3 cr.; max. 9 cr.)

ANT	6030	Changement social et culturel, 3 cr.
ANT	6054	Anthropologie médicale 2, 3 cr.
ANT	6126	Culture et inégalités sociales, 3 cr.
ANT	6155	Anthropologie, société, santé, 3 cr.
ASA	6012	Nouvelles pratiques sociales et santé, 3 cr.
DMO	6200	Méthodes de recherche et enjeux sociaux, 3 cr.
DMO	6500	Fécondité et famille, 3 cr.
PLU	6022	Migration, ethnicité, diversité urbaine, 3 cr.
PLU	6047	Santé et justice sociale, 3 cr.
PSE	6309	Maltraitance durant l'enfance, 3 cr.
PSE	6245	Famille, scolarisation et mésadaptation, 3 cr.
SOL	6535	Sociologie de la pauvreté, 3 cr.
SOL	6541	Inégalités sociales et parcours de vie, 3 cr.
SOL	6857	Inégalités, discrimination, intervention, 3 cr.
SVS	6045	Lien social et société contemporaine, 3 cr.
SVS	6465	Problèmes sociaux et enjeux sociaux, 3 cr.

Bloc C – Option – Politiques publiques et santé (min. 3 cr.; max. 9 cr.)

ASA	6701	Analyse du système de santé 1, 3 cr.
DMO	6502	Mortalité, santé et vieillissement, 3 cr.
DMO	6800	Doctrines et politiques de population, 3 cr.
DRT	6890	Droit et politiques de santé au Québec, 3 cr.
DRT	6893	Protection de la santé publique, 3 cr.
MSO	6040	Analyse comparative-systèmes de santé, 3 cr.
POL	6203	Administration et politiques comparées, 3 cr.
POL	6206	La prise de décisions, 3 cr.
POL	6509	L'évaluation des politiques publiques, 3 cr.
SOL	6312	Sociologie du développement, 3 cr.
SOL	6654	Sociologie des politiques sociales, 3 cr.
SOL	6855	Savoirs, globalisation et politiques, 3 cr.
STS	6010	Statistiques sociales et politiques publiques, 3 cr.
SVS	6355	Politiques sociales, 3 cr.
SVS	6414	Vieillissement et intervention, 3 cr.
SVS	6765	Intervention ethnoculturelle, 3 cr.
SVS	6770	Santé mentale: perspectives critiques, 3 cr.

Bloc D – Obligatoire - Travail dirigé (9 cr.)

SPS	6000	Travail dirigé, 9 cr.

Sociologie

Microprogramme de 2e cycle (méthodologies d'analyse sociologique)	**2-255-6-0**
M. Sc.	**2-255-1-0**
Ph. D.	**3-255-1-0**

Département de sociologie

Responsable des programmes : Anne Calvès, 514-343-7310
Technicienne à la gestion des dossiers étudiants : 514-343-6111, poste 3770

Membres du Comité des études supérieures

Sirma Bilge
Anne E. Calvès, présidente
Marianne Kempeneers
Christopher McAll
Deux représentants étudiants

Personnel enseignant

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Directrice : Andrée Demers

Professeurs titulaires

Andrée Demers, M. Sc. sociologie (Montréal), doctorat de 3e cycle, économie des ressources humaines (Aix-en-Provence)
Claire Durand, Ph. D. psychologie (Montréal)
Marcel Fournier, M.A. (Montréal), doctorat en sociologie (Paris), MSRC
Jacques Hamel, Ph. D. en sociologie (Montréal)
Pierre Hamel, Ph. D. aménagement (Montréal)
Marianne Kempeneers, Ph. D. démographie (Montréal)
Christopher McAll, Ph. D. histoire-études celtiques (Oxford), directeur du CREMIS
Jean Renaud, M. Sc. science politique, Ph. D. sociologie (Montréal)
Deena White, M.A. sociologie (Concordia), Ph. D. sociologie (Montréal)

Professeurs agrégés

Valérie Amiraux, M. Sc. histoire (Paris IV, Sorbonne), Ph. D. science politique (Institut d'études politiques, Paris)
Sirma Bilge, Ph. D. études du monde anglophone (Sorbonne Nouvelle, Paris III)
Anne Emmanuèle Calves, Ph. D. sociologie rurale (Pennsylvania State University)
Éric Lacourse, Ph. D. psychologie (Montréal)
Céline Lafontaine, Ph. D. sociologie (Paris I, Panthéon Sorbonne et Montréal)
Paul Sabourin, Ph. D. sociologie (Montréal)
Barbara Thériault, Ph. D. sociologie (Erfurt)

Professeur adjoint

Stéphane Moulin, ENS Lettres et sciences humaines (Lyon), Ph. D. (Aix Marseille II)

Chercheur agrégé

Normand Carpentier, Ph. D. sociologie (Montréal), Institut universitaire de gériatrie

Chercheure adjointe

Évelyne Baillergeau, Ph. D. sociologie urbaine (Université Grenoble 2), CSSS Jeanne Mance

Professeurs associés

Marie-Josée Legault, Ph. D. (Montréal)
Arnaud Sales, Doctorat d'État en sociologie (Paris VII, Denis Diderot)
Jean-Guy Vaillancourt, Ph. D. sociologie (Berkeley)

Professeurs émérites

Danielle Juteau
Louis Maheu

Robert Sévigny
Jean Renaud
Guy Rocher

Programme 2-255-6-0

Microprogramme de 2e cycle (méthodologies d'analyse sociologique)

Objectifs

Le microprogramme vise à répondre aux besoins des professionnels des sciences sociales, en ce qui a trait à la formation et à la mise à jour en méthodes de recherche quantitative ou qualitative, particulièrement pour ce qui est des développements récents de méthodes, procédures et logiciels. Le programme peut aussi intéresser des étudiants ayant récemment terminé leurs études de 1er cycle qui voudraient se spécialiser en méthodologie, en vue de faire carrière comme agent de recherche.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au Microprogramme de 2e cycle (méthodologies d'analyse sociologique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle dans une discipline des sciences sociales comprenant une formation de base en méthodologie de recherche ou attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

Exceptionnellement, un dossier peut être considéré sur présentation de travaux récents du candidat ou sur démonstration d'une expérience professionnelle pertinente.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de trois ans, à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Transfert

L'étudiant peut passer du microprogramme à la maîtrise en complétant sa scolarité, de manière à ce qu'il ait suivi deux séminaires thématiques ou théoriques en sociologie. Pour être admissible à ce passage, l'étudiant doit avoir maintenu une moyenne d'au moins 3,5 dans son microprogramme et il doit remplir les autres conditions d'admissibilité à la M. Sc. (sociologie). Une propédeutique peut être requise pour les étudiants ayant un baccalauréat dans une autre discipline que la sociologie.

4. Programme

Les étudiants du programme peuvent se spécialiser en méthodologie quantitative, ou qualitative, ou combiner les deux types de méthodologie. Certains séminaires spécifiques ont par ailleurs recours aux deux types de méthodologie.

Le programme comporte 15 crédits de cycles supérieurs dont 12 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix. Douze de ces crédits sont des cours de méthodologie.

Structure du programme

Bloc A – Option (min. 9 cr.; max. 15 cr.)

SOL	6210	Analyse quantitative avancée, 3 cr.
SOL	6211	Analyse longitudinale de trajectoires, 3 cr.
SOL	6212	Analyse du discours, 3 cr.
SOL	6214	Analyse des données institutionnelles, 3 cr.
SOL	6447	Épistémologie et méthodol. qualitative, 3 cr.
SOL	6448	Méthodes de sondage, 3 cr.
SOL	6449	Analyse des réseaux sociaux, 3 cr.
SOL	6500	Études de cas, 3 cr.

Bloc B – Choix – Cours complémentaire en sociologie (max. 3 cr.)

Cours choisi parmi les séminaires théoriques et thématiques offerts par le Département de sociologie.

Bloc C – Choix – Cours complémentaire en méthodologie (max. 3 cr.)

Cours choisi parmi les séminaires de méthodologie et analyse de la banque de cours de l'Université de Montréal.

Programme 2-255-1-0

M. Sc. (sociologie)

Objectifs

La M. Sc. (sociologie) vise à offrir aux étudiants une formation spécialisée menant à la réalisation d'une recherche qui constitue la première étape de l'insertion dans une carrière professionnelle. Les champs de recherche comprennent, entre autres : travail, organisations, syndicalisme, professions; relations ethniques, immigration et racisme; santé et société; économie, développement et environnement; État et politiques sociales; mouvements sociaux; sociologie urbaine; culture et communication; famille et société, statistiques sociales et méthodologie quantitative; méthodologie qualitative; théorie sociologique.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (sociologie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un B. Sc. spécialisé en sociologie, ou d'un baccalauréat avec majeure en sociologie, ou d'un baccalauréat bidisciplinaire comprenant la sociologie ou attester d'une formation jugée équivalente. Le titulaire d'un baccalauréat avec mineure en sociologie ou d'un baccalauréat sans formation en sociologie peut être admis conditionnellement à la réussite d'une propédeutique définie par le Comité des études supérieures sur examen de son dossier et de son profil
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent, le Département peut toutefois tenir compte de la progression de l'étudiant au cours de ses études
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

Les admissions sont autorisées aux trimestres d'automne et d'hiver.

2. Programme

Le programme de maîtrise comporte :

- 18 crédits de cours dont 3 crédits de cours obligatoires dans le bloc A (Projet de mémoire), au moins 6 crédits dans le bloc B (Option) et 3 crédits dans le bloc C (Séminaire de méthodologie). Les autres six crédits peuvent être pris dans les blocs B, C, D ou E, au choix de l'étudiant
- 27 crédits attribués au mémoire.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire – Projet de mémoire

SOL	6941	Séminaire de projet de mémoire, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 6 cr.; max. 12 cr.)

Choisis parmi les séminaires théoriques et thématiques de cycles supérieurs offerts par le Département de sociologie.

Bloc C – Séminaires de méthodologie (min. 3 cr.; max. 9 cr.)

SOL 6210 Analyse quantitative avancée, 3 cr.
SOL 6211 Analyse longitudinale de trajectoires, 3 cr.
SOL 6212 Analyse du discours, 3 cr.
SOL 6214 Analyse des données institutionnelles, 3 cr.
SOL 6447 Épistémologie et méthodol. qualitative, 3 cr.
SOL 6448 * Méthodes de sondage, 3 cr.
SOL 6449 * Analyse des réseaux sociaux, 3 cr.
SOL 6500 * Études de cas, 3 cr.

* L'étudiant qui a déjà suivi un cours équivalent au 1er cycle ne peut s'y inscrire.

Bloc D – Ateliers et stages (max. 6 cr.)

SOL 6009 Stages dans le milieu 2, 6 cr.
SOL 6013 Module de travail dirigé, 3 cr.
SOL 6019 Stages dans le milieu 1, 3 cr.
SOL 6021 Atelier de recherche 1, 3 cr.
SOL 6022 Atelier de recherche 2, 6 cr.

Bloc E – Choix (max. 3 cr.)

Choisis parmi les séminaires de cycles supérieurs de la banque de cours de l'Université de Montréal ou, le cas échéant, d'une autre institution universitaire.

Bloc F – Mémoire (27 cr.)

SOL 6906 Mémoire, 27 cr.

Programme 3-255-1-0

Ph. D. (sociologie)

Objectifs

Le Ph. D. (sociologie) est organisé autour de la thèse de doctorat. Les activités du programme visent à fournir aux étudiants les moyens d'y travailler. La 1re année du programme est consacrée à l'acquisition de connaissances spécialisées liées au champ de recherche choisi. La 2e année est quant à elle consacrée à l'élaboration du projet de thèse.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (sociologie), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un diplôme de 2e cycle en sociologie ou attester d'une formation jugée équivalente. Le titulaire d'un diplôme de 2e cycle dans une autre discipline que la sociologie est admissible conditionnellement à la réussite d'une propédeutique imposée par le Comité des études supérieures sur examen de son dossier et de son profil
– avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,5 sur 4,3 ou l'équivalent; le Département peut toutefois tenir compte de la progression de l'étudiant au cours de ses études
– faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

L'admission se fait généralement au trimestre d'automne. Le candidat peut être admis exceptionnellement au trimestre d'hiver, entre autres lorsqu'il doit compléter une propédeutique avant de commencer le programme régulier.

2. Programme

Le programme comporte 15 crédits de cours dont 9 crédits de cours obligatoires, 3 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix. Dix crédits de recherche sont attribués au projet de thèse et 70 crédits à la thèse elle-même.

La première année, qui doit être suivie à temps plein, est consacrée au Séminaire général de doctorat et à l'examen général de synthèse dont la réussite est obligatoire pour poursuivre la scolarité. La 2e année est consacrée au séminaire de thèse qui mène à la soutenance du projet de thèse. Les étudiants doivent également suivre deux séminaires, un à option et un au choix, durant leur scolarité.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (9 cr.)

SOL 7011A Séminaire général, 3 cr.
SOL 7011B Séminaire général, 3 cr.
SOL 7020 Séminaire de thèse, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

Choisis parmi les séminaires théoriques et thématiques de cycles supérieurs offerts par le Département de sociologie.

ou

SOL 7040 Travaux dirigés, 3 cr.

Bloc C – Choix (max. 3 cr.)

Choisis parmi les séminaires de cycles supérieurs de la banque de cours de l'Université de Montréal ou, le cas échéant, d'une autre institution universitaire.

Bloc D – Recherche et thèse (80 cr.)

SOL 7050 Projet de thèse, 10 cr.
SOL 7060 Thèse, 70 cr.

Statistique

M. Sc. **2-194-1-0**
Ph. D. **3-194-1-0**

Département de mathématiques et de statistique

Responsable des programmes : Pierre Duchesne, 514-343-7267

Membres du Comité des études supérieures

Pierre Duchesne
David Haziza
Alejandro Murua

Personnel enseignant

Pour le personnel enseignant, voir la liste des professeurs sous la rubrique Mathématiques.

Programme 2-194-1-0

M. Sc. (statistique)

Objectifs

Compléter la formation en statistique du candidat tout en l'initiant à la recherche en vue d'études supérieures dans la discipline ou d'une carrière de statisticien dans l'entreprise privée ou gouvernementale.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (statistique), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un B. Sc. spécialisé (mathématiques), ou d'un B. Sc. spécialisé bidisciplinaire en Mathématiques et Économie, en Mathématiques et Informatique

ou en Mathématiques et Physique, ou d'un baccalauréat avec majeure en mathématiques, ou d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que le candidat ne soit admis en vertu d'une expérience subséquente à l'obtention du baccalauréat
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais. Sur demande, le Département peut exiger une attestation de la connaissance du français sous la forme de la réussite du test de français international (TFI) avec une note d'au moins 785/990.

La préparation mathématique minimale, pour être considérée admissible, devra inclure un trimestre d'algèbre linéaire, deux trimestres de calcul et d'analyse, un trimestre de probabilité, un trimestre de statistique et un trimestre d'informatique. En outre, le Département peut, à l'admission, imposer des cours préparatoires et des cours complémentaires.

2. Programme

Cheminement avec mémoire

Le programme comporte :
- un minimum de 18 crédits de cours de sigle STT, dont au moins 12 du niveau des études supérieures
- 27 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Cheminement avec travail dirigé ou stage

Le programme de la maîtrise comporte :
- un minimum de 24 crédits de cours de sigle STT, dont au moins 18 du niveau des études supérieures
- 21 crédits attribués à un stage ou à des travaux dirigés.

Quel que soit le cheminement, le choix de cours de l'étudiant doit être approuvé par le Comité des études supérieures en statistique.

Structure du programme

Cheminement avec mémoire

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

STT	6530	Consultation statistique 1, 1.5 cr.
STT	6531	Consultation statistique 2, 1.5 cr.

Bloc B – Option (15 cr.)

Cinq cours de sigle STT de 3 crédits chacun dont au moins trois du niveau des études supérieures.

Bloc C – Mémoire (27 cr.)

STT	6901	Mémoire, 27 cr.

Cheminement avec travail dirigé ou stage

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

STT	6530	Consultation statistique 1, 1.5 cr.
STT	6531	Consultation statistique 2, 1.5 cr.

Bloc B – Option (21 cr.)

Sept cours de sigle STT de 3 crédits chacun dont au moins cinq du niveau des études supérieures.

Bloc C – Travail dirigé ou stage (21 cr.)

STT	6905	Travaux dirigés et rapport, 21 cr.
ou		
STT	6910	Stage et rapport, 21 cr.

Programme 3-194-1-0

Ph. D. (statistique)

Objectifs

Le programme vise à former des chercheurs en statistique mathématique ou appliquée en vue d'une carrière dans les milieux universitaire, industriel, médical ou gouvernemental. Il permet à l'étudiant d'acquérir la méthodologie de pointe utilisée dans les différents domaines de la statistique.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (statistique), le candidat doit :
- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M. Sc. (statistique), ou d'un diplôme de 2e cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais et d'une connaissance suffisante de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches. Sur demande, le Département peut exiger une attestation de la connaissance du français sous la forme de la réussite du test du test de français international (TFI) avec une note d'au moins 785/990.

2. Programme

Le programme comporte :
- un minimum de 15 crédits de cours (9 crédits de cours obligatoires et 6 crédits de cours à option), tous du niveau des études supérieures, au moins 12 crédits de sigle STT
- 75 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Le choix de cours de l'étudiant doit être approuvé par le Comité des études supérieures en statistique.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (9 cr.)

STT	6100	Méthodes avancées d'inférence, 3 cr.
STT	6530	Consultation statistique 1, 1.5 cr.
STT	6531	Consultation statistique 2, 1.5 cr.
MAT	6717	Probabilités, 3 cr.

Les cours STT 6530 et STT 6531 sont remplacés par un autre cours s'ils ont été suivis à la maîtrise.

Bloc B – Option (6 cr.)

Deux cours de sigle STT de niveau 6000 de 3 crédits chacun.

Bloc C – Recherche et thèse (75 cr.)

STT	7902	Thèse, 75 cr.

Statistiques sociales

Microprogramme de 2e cycle **2-194-6-0**

Département de démographie et Département de sociologie
Responsable du microprogramme : Stéphane Moulin, 514-343-7120
Techniciennes à la gestion des dossiers étudiants :
Démographie : 514-343-6111, poste 1971
Sociologie : 514-343-6111, poste 3770

Membres du Comité de programme
Simona Bignami, démographie
Claire Durand, sociologie
Thomas Legrand, démographie
Stéphane Moulin, sociologie, président (responsable du programme)

Personnel enseignant

Pour le personnel enseignant, voir sous les rubriques Démographie et Sociologie.

Programme 2-194-6-0

Microprogramme de 2e cycle (statistiques sociales)

Objectifs

Le programme vise à renforcer les connaissances de base en statistiques sociales. Il peut offrir au candidat en milieu de travail une occasion de compléter ses connaissances et de rehausser ses compétences.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2e cycle (statistiques sociales), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un baccalauréat dans une discipline pertinente ou attester d'une formation jugée équivalente
– avoir une connaissance suffisante de la langue française et de la langue anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre équivalent temps plein. La scolarité maximale est de trois ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Statut étudiant

Le programme est offert à temps partiel.

4. Programme

Le microprogramme comporte 6 crédits de cours obligatoires, 6 crédits de cours à option en méthodes quantitatives et 3 crédits de cours au choix.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

Statistiques sociales

STS	6010	Stat. sociales et politiques publiques, 3 cr.
STS	6015	Analyse longitudinale des stat. Sociales, 3 cr.

Bloc B – Option (6 cr.)

BIO	6077	Analyse quantitative des données, 4 cr.
COM	6275	Méthodes d'enquête en communication, 3 cr.
CRI	6002	Méthodologie quantitative en crimino, 3 cr.
CRI	6008	Théories en intervention criminologique, 3 cr.
DMO	6201	Fondements de l'analyse démographique 1, 3 cr.
DMO	6301	Fondements de l'analyse démographique 2, 3 cr.
DMO	6350	Analyse des statistiques imparfaites, 3 cr.
DMO	6371	Méthodes statistiques en démographie, 3 cr.
DMO	6405	Modèles de risque et durée, 3 cr.
DMO	6820	Méthodes multiniveaux et multi-états, 3 cr.
ECN	7070	Méthodes quantitatives A, 3 cr.
ECN	7075	Méthodes quantitatives B, 3 cr.
ETA	6505	Méthodes quantitatives en éducation, 3 cr.
ETA	6526	Méthodes quant. et prédiction en éduc., 3 cr.
MSO	6140	Analyse multidimensionnelle confirmative, 3 cr.
MSO	6141	Analyse multidimensionnelle exploratoire, 3 cr.
MSO	6061	Introduction à la biostatistique, 3 cr.
MSO	6067	Introduction aux modèles linéaires, 3 cr.
MSO	6069	Régression logistique/analyse de survie, 3 cr.
PLU	6016	Méthodes quantitatives, 3 cr.
PSE	6573	Méthodes quantitatives - psychoéducation, 3 cr.
PSY	6002	Méthodes quantitatives avancées, 3 cr.
PSY	6007	Analyses corrélationnelles, 3 cr.
SOL	6210	Analyse quantitative avancée, 3 cr.
SOL	6211	Analyse longitudinale de trajectoires, 3 cr.
SOL	6214	Analyse des données institutionnelles, 3 cr.
STS	6010	Stat. sociales et politiques publiques, 3 cr.
STS	6015	Analyse longitudinale des stat. sociales, 3 cr.
STT	6005	Théorie de l'échantillonnage, 3 cr.
STT	6100	Méthodes avancées d'inférence, 3 cr.
STT	6410	Analyse de la variance, 3 cr.
STT	6415	Régression, 3 cr.
STT	6515	Analyse de données multivariées, 3 cr.
STT	6615	Séries chronologiques univariées, 3 cr.
STT	6971	Méthodes de biostatistique, 3 cr.

Bloc C – Choix (3 cr.)

STS	6020	Séminaire de projet, 3 cr.

Travail pratique de 3 crédits ou un cours choisi parmi les séminaires offerts par les divers départements de l'Université de Montréal ou d'une autre université. Il ne s'agit pas nécessairement d'un cours de méthodologie. Le cours doit être pertinent à la formation de l'étudiant et doit être approuvé par le responsable du microprogramme.

Traduction

D.É.S.S. **2-185-1-2**

M.A. **2-185-1-1**

Options :
Recherche
Traduction professionnelle anglais-français

Ph. D. **3-185-1-0**

Options :
Terminologie
Traductologie

Département de linguistique et de traduction

Pour information : Judith Lavoie, 514-343-5974

Membres du Comité des études supérieures
Alvaro Echeverri
Judith Lavoie
Sylvie Vandaele

Personnel enseignant

Pour le personnel enseignant, voir sous le bandeau Linguistique.

Programme 2-185-1-2

D.É.S.S. (traduction)

Objectifs

Offrir un programme autonome de 2e cycle préparant les étudiants à la M.A. en traduction.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (traduction), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle universitaire (baccalauréat ou l'équivalent)
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une excellente connaissance du français et de l'anglais à l'écrit.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein. La scolarité maximale est de six trimestres (2 ans) à partir de l'inscription initiale du candidat.

3. Évaluation

L'évaluation porte sur les éléments inclus dans les objectifs, notamment :

- l'acquisition des connaissances
- le développement d'habiletés
- l'intégration des savoirs.

4. Programme

Le programme comporte 30 crédits dont 21 du niveau des études supérieures répartis comme suit :

- 18 crédits de cours obligatoires
- 12 crédits de cours à option

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (18 cr.)

TRA	2000	Outils informatiques des langagiers, 3 cr.
TRA	6601	Difficultés du français contemporain, 3 cr.
TRA	6602	Rédaction générale et professionnelle, 3 cr.
TRA	6603	Documentation et terminologie, 3 cr.
TRA	6604	Introduction à la traduction, 3 cr.
TRA	6605	Courants théoriques en traduction, 3 cr.

Bloc B – Option (12 cr.)

Bloc B_1 – Option – Langues spécialisées (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

TRA	2210	Langues scientifique et technique, 3 cr.
TRA	2220	Langues commerciale et économique, 3 cr.
TRA	2250	Langues juridique et administrative, 3 cr.
TRA	3265	Langues médicale et pharmacologique, 3 cr.

Bloc B_2 – Option – Traduction spécialisée (min. 6 cr.; max. 9 cr.)

TRA	6606	Traduction scientifique et technique, 3 cr.
TRA	6607	Traduction commerciale et économique, 3 cr.
TRA	6608	Traduction juridique et administrative, 3 cr.
TRA	6609	Traduction médico-pharmacologique, 3 cr.
TRA	6610	Traduction littéraire, 3 cr.

Bloc B_3 – Cours recommandés (max. 6 cr.)

TRA	2115	Histoire de la traduction, 3 cr.
TRA	3590	Traduction cinématographique, 3 cr.
TRA	3610	Révision de textes, 3 cr.

Programme 2-185-1-1

M.A. (traduction)

Objectifs

La maîtrise avec mémoire vise une formation en traduction davantage orientée vers l'enseignement ou la recherche. La maîtrise avec travail dirigé facultatif vise l'exercice professionnel de la traduction.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.A. (traduction), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- faire preuve d'une excellente connaissance du français et de l'anglais
- être titulaire d'un baccalauréat spécialisé en traduction, d'un baccalauréat avec majeure en traduction, ou d'un D.É.S.S. (traduction)
- avoir obtenu au 1er cycle ou au D.É.S.S. une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent.

2. Programme

Le programme comporte 45 crédits dont au moins 39 sont du niveau des études supérieures et comprend deux options.

Le candidat qui n'a pas une connaissance suffisante d'une 3e langue vivante, soit l'équivalent de 9 crédits de cours de 1er cycle, devra y suppléer en suivant des cours de langue. Ces cours s'ajoutent au programme.

Option Recherche

Le programme comporte :

- 18 crédits de cours, dont 6 obligatoires et 12 à option
- 27 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Option Traduction professionnelle anglais-français

Le programme comporte :

- 9 crédits de cours obligatoires
- de 21 à 36 crédits de cours à option
- 0 à 15 crédits de formation pratique (travail dirigé).

Structure du programme

Option Recherche

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

TRA	6001	Méthodologie de la recherche, 3 cr.
TRA	6002	Épistémologie, 3 cr.

Bloc B – Option (12 cr.)

Bloc B_1 – Séminaires spécialisés (min. 6 cr.; max. 9 cr.)

TRA 6003 Théories de la traduction, 3 cr.
TRA 6004 Traduction et société, 3 cr.
TRA 6005 Processus de traduction et didactique, 3 cr.
TRA 6007 Langues de spécialité, 3 cr.
TRA 6008 Traductique, 3 cr.
TRA 6011 Approche contemporaine en terminologie, 3 cr.

Bloc B_2 – Cours généraux (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

Sous réserve de l'approbation du conseiller pédagogique ou du directeur du Département, l'étudiant peut choisir des cours des différentes options de la M.A. en traduction, des cours de niveau 2000 ou 3000 du B.A. en traduction, des cours de 1er ou 2e cycle des programmes de linguistique ou tout autre cours hors département contribuant à sa spécialisation ou utile à la rédaction de son mémoire, à l'exclusion des cours de perfectionnement du français ou de l'anglais et des cours de 3e langue.

Le conseiller pédagogique ou le directeur du Département, sur avis du Comité des études supérieures, peut imposer jusqu'à 9 crédits de cours complémentaires à l'étudiant ayant une formation jugée insuffisante en traduction.

Bloc C – Recherche et mémoire (27 cr.)

TRA 6930 Mémoire, 27 cr.

Le programme comporte au plus 6 crédits de cours de 1er cycle pour l'ensemble des blocs.

Option Traduction professionnelle anglais-français

Bloc A – Obligatoire (9 cr.)

TRA 6101 Rédaction et révision avancées, 3 cr.
TRA 6117 Terminologie appliquée, 3 cr.
TRA 6804 Acquisition de connaissances thématiques, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 21 cr.; max. 36 cr.)

Bloc B_1 – Option – Traduction spécialisée (min. 9 cr.; max. 24 cr.)

TRA 6104 Traduction scientifique, 3 cr.
TRA 6105 Traduction technique, 3 cr.
TRA 6106 Traduction commerciale, 3 cr.
TRA 6107 Traduction économique, 3 cr.
TRA 6109 Traduction juridique, 3 cr.
TRA 6111 Traduction administrative, 3 cr.
TRA 6112 Traduction informatique, 3 cr.
TRA 6115 Traduction littéraire et comparée, 3 cr.
TRA 6118 Traduction biomédicale, 3 cr.
TRA 6119 Traduction pharmaceutique, 3 cr.
TRA 6515 Projet en milieu professionnel, 6 cr.

Bloc B_2 – Cours généraux (12 cr.)

Sous réserve de l'approbation du conseiller pédagogique ou du directeur du Département, l'étudiant peut choisir des cours des différentes options de la M.A. en traduction, des cours de niveau 2000 ou 3000 du B.A. en traduction, des cours de 1er ou 2e cycle des programmes de linguistique ou tout autre cours hors département contribuant à sa spécialisation ou utile à la rédaction de son travail dirigé, à l'exclusion des cours de perfectionnement du français ou de l'anglais et des cours de 3e langue.

Le conseiller pédagogique ou le directeur du Département, sur avis du Comité des études supérieures, peut imposer jusqu'à 9 crédits de cours complémentaires à l'étudiant ayant une formation jugée insuffisante en traduction.

Bloc C – Formation pratique (max. 15 cr.)

TRA 6935 Travail dirigé, 15 cr.

Le cours TRA 6515 est réservé aux étudiants n'ayant pas d'expérience de la traduction en milieu de travail. Le programme comporte au plus 6 crédits de cours de 1er cycle pour l'ensemble des blocs.

Programme 3-185-1-0

Ph. D. (traduction)

Objectifs

Le Ph. D. (traduction) vise à former des chercheurs et enseignants en traductologie (par exemple en histoire, théorie, pédagogie, lettres et sciences humaines, sciences et techniques, traductique, études comparatives) ou en terminologie (par exemple en histoire, théorie, pédagogie, langues de spécialité, terminotique, aménagement linguistique, lexicographie et terminographie).

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (traduction), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise en traduction ou d'un diplôme équivalent dans une discipline connexe ou bien être titulaire d'un diplôme de 1er cycle en traduction (B.A., Baccalauréat avec majeure ou l'équivalent), avoir terminé la scolarité minimale du programme de la maîtrise et avoir satisfait aux exigences de l'article 71 du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une excellente connaissance du français et de l'anglais et de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches
- présenter un projet de recherche de 3 à 5 pages.

2. Programme

Le programme comporte un minimum de 90 crédits dont 6 crédits de cours obligatoires, 6 crédits de cours à option et 78 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Structure du programme

Option Traductologie ou Terminologie

Bloc A – Séminaires obligatoires (6 cr.)

TRA 7100 Lectures dirigées en traduction, 3 cr.
TRA 7200 Séminaire de thèse, 3 cr.

Bloc B – Option (6 cr.)

À déterminer en fonction des intérêts de recherche de l'étudiant et de ses besoins de formation. Le choix des séminaires devra être approuvé par le directeur de recherche et par le directeur du département.

Bloc C – Thèse (78 cr.)

TRA 7500 Thèse, 78 cr

Université de Montréal

Section 3 - Table des matières

Introduction	3-1
Coordonnées générales de la Faculté	3-1
Direction	3-1
Centre de recherche en droit public	3-1
Centre de droit des affaires et du commerce international	3-1
Laboratoire LexUM	3-2
Personnel enseignant	3-2
Programmes de la Faculté	3-2
Common Law nord-américaine	3-2
Droit	3-4
Droit des affaires	3-6
Droit international	3-9
Droit des technologies de l'information	3-12
Droit et travail	3-13
Fiscalité	3-14
Notariat	3-14

À jour le 1er août 2011

Faculté de droit
Études supérieures

FACULTÉ DE DROIT

Introduction

Au regard de plusieurs caractéristiques comme le nombre de professeurs, d'étudiants et de programmes, ainsi qu'au plan de son rayonnement, la Faculté se démarque parmi les facultés de droit au Canada. Elle compte quelque 60 professeurs de carrière dispensant, avec l'appui de plusieurs chargés de cours, des enseignements à plus de 1 400 étudiants inscrits aux trois cycles d'études universitaires dans une vingtaine de programmes et options de programme.

La Faculté offre une formation juridique complète et variée donnant ouverture à la pratique du droit de même qu'aux carrières pour lesquelles la connaissance du droit constitue un atout majeur. Les activités d'enseignement et de recherche menées à la Faculté se déploient dans tous les secteurs du droit et de ses applications. Le savoir juridique est aussi cerné en le situant dans ses contextes sociaux, politiques et économiques.

Rattaché à la Faculté, le Centre de recherche en droit public (CRDP) accueille de nombreux chercheurs de plusieurs disciplines. Également rattaché à la Faculté, le Centre de droit des affaires et du commerce international (CDACI) constitue quant à lui un centre d'animation et de recherche dans un secteur d'activité d'une importance primordiale. Son laboratoire d'informatique juridique LexUM est unique au Canada.

La Faculté est un milieu d'enseignement et de recherche, plus que centenaire, qui, au fil des années, a contribué de façon significative à l'évolution du droit et à la reconnaissance du droit comme discipline universitaire. Elle oriente ses priorités sur les défis posés aux juristes de l'avenir.

Enfin, la Faculté occupe, en exclusivité, un pavillon dans lequel logent une bibliothèque complète et un laboratoire informatique.

Coordonnées générales de la Faculté

Faculté de droit
Pavillon Maximilien-Caron
3101, chemin de la Tour
H3T 1J7

Adresse postale
C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec)
H3C 3J7

Téléphone : 514-343-6124
Télécopieur : 514-343-2199
Courriel : info-droit@umontreal.ca
www.droit.umontreal.ca

Direction

Doyen : Gilles Trudeau
Vice-doyenne (études de 1er cycle) : Danielle Pinard
Vice-doyen (développement et études supérieures) : Guy Lefebvre
Vice-doyen à la recherche : Jean-François Gaudreault-DesBiens
Secrétaire de la Faculté : Brigitte Lefebvre
Adjoint au vice-doyen (études de 1er cycle) : Patrik Maheux
Adjoint au vice-doyen (études supérieures) : Martin Scully
Responsable de la gestion des études : Josée Deschamps
Directrice administrative : Manon Boyer
Coordinatrice du Diplôme de droit notarial et de l'option Notariat de la LL. M. : Sylvie Berthold
Directrice de l'option Fiscalité de la LL. M. : Diane Bruneau

Centre de recherche en droit public (CRDP)

Directeur : Karim Benyekhlef

Le Centre de recherche en droit public (CRDP), inauguré en 1962, est le plus important centre de recherche sur le droit au Canada. Il compte aujourd'hui 14 chercheurs réguliers, 30 chercheurs associés et 60 collaborateurs, œuvrant au Québec, au Canada et dans de nombreux autres pays.

Les travaux réalisés au CRDP sont centrés sur trois axes de recherche :

- Droit et nouveaux rapports sociaux
- Droit et technologies de l'information et des communications
- Droit, biotechnologies et environnement

Ces axes couvrent les dimensions changeantes de la normativité juridique contemporaine. On y aborde le droit en tant que forme du lien social. Les recherches qui y sont menées regroupent des équipes formées, selon le cas, de trois à soixante-dix chercheurs. Plusieurs projets reposent sur la collaboration de chercheurs étrangers. Il s'agit pour l'essentiel d'équipes composées d'universitaires issus de disciplines, de laboratoires, d'institutions, de facultés et de départements différents. Les travaux se situent ainsi au carrefour de plusieurs perspectives disciplinaires et épistémologiques : théorie du droit, théorie de la communication, génie informatique et science politique, analyse économique, criminologie, histoire, anthropologie, médecine, génétique, philosophie, éthique, sociologie et biologie.

Les travaux menés au CRDP se caractérisent aussi par leur continuité. Si certains projets sont réalisés dans le cadre de cycles de recherche relativement courts, de trois à cinq ans, plusieurs s'étendent sur plus d'une dizaine d'années, suivant en cela le cours des changements sociaux et technologiques.

Les chercheurs du CRDP sont particulièrement impliqués dans les études supérieures, notamment par leur implication dans un programme de maîtrise en droit des technologies de l'information et par la direction de nombreux étudiants à la maîtrise et au doctorat. Tous les projets initiés par les chercheurs du CRDP font appel à la participation active des étudiants, que ceux-ci poursuivent un stage de 1er cycle au CRDP, des études de maîtrise ou de doctorat, ou encore qu'ils œuvrent au Centre à titre de chercheurs postdoctoraux. Les étudiants peuvent ainsi bénéficier d'un encadrement académique stimulant et du soutien logistique et financier du Centre et de ses équipes de recherche. Leur contribution aux activités scientifiques du CRDP est d'ailleurs essentielle au développement de la recherche et des connaissances en droit.

Au chapitre de la collaboration scientifique, les activités de recherche et de formation ont engendré d'importants réseaux de recherche. Elles ont donné naissance au Regroupement stratégique *Droit et changements*, reconnu et financé par le Fonds québécois de recherche sur la société et la culture. Le CRDP entretient par ailleurs des rapports continus, sur un plan national et international, avec une quinzaine de centres de recherche associés.

Depuis quelques années, le Centre de recherche en droit public contribue de façon particulière à la diffusion et au transfert des connaissances en droit, notamment par le biais des sites Internet et *Lex Electronica*, la revue juridique internationale du CRDP.

Des informations supplémentaires concernant les projets de recherche et les activités du CRDP sont disponibles sur Internet à l'adresse : *www.crdp.umontreal.ca*

Centre de droit des affaires et du commerce international (CDACI)

Directeur : Stéphane Rousseau

Le Centre de droit des affaires et du commerce international (CDACI) a été créé en 1997. Le CDACI contribue au développement des connaissances en droit des affaires et du commerce international par ses recherches, et aussi à accroître les connaissances des juristes et des non-juristes qui interviennent dans ces domaines, par des initiatives de formation. La mission du CDACI est à la fois intellectuelle, économique et sociale, puisque le Centre veut répondre aux besoins du milieu, autant ceux des individus que des entreprises, et contribuer à l'essor économique par le développement des connaissances et des compétences pertinentes.

Dans le cadre de ses activités, le Centre s'intéresse aux dimensions juridiques de la production, de la distribution et de la consommation des biens et services. En matière d'enseignement et de recherche, il cible plus particulièrement quatre grands secteurs ou axes à l'intérieur du droit des affaires : l'entreprise; le commerce international; la prévention et résolution des différends; l'analyse économique du droit.

La Faculté de droit souhaite ainsi souligner l'importance que revêt le droit des affaires dans notre société, tout en en faisant un des axes prioritaires de développement.

Dans cette perspective, le CDACI a activement collaboré à la création d'une option Droit des affaires dans le cadre du programme de maîtrise. Ce programme d'études s'ajoute à celui de la maîtrise en droit, option Fiscalité, offert conjointement par HEC Montréal et la Faculté de droit.

Le CDACI accueille la Chaire de recherche en droit des affaires et du commerce international, également dirigée par le professeur Stéphane Rousseau.

Des informations supplémentaires concernant les projets de recherche et les activités du CDACI sont disponibles sur Internet à l'adresse : *www.cdaci.umontreal.ca/*

Personnel enseignant

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Professeurs titulaires

Stéphane Beaulac, LL. M., Ph. D. (Cambridge)
Karim Benyekhlef, LL. D. (Montréal)
Anne-Marie Boisvert, LL. M. (Harvard), vice-rectrice aux ressources humaines et à la planification
Diane Bruneau, M. Fisc. (Sherbrooke), D.D.N. (Montréal)
François Chevrette, D.É.S. (Paris)
Patrice Deslauriers, D.É.A. (Paris), LL. M. (Montréal)
Hélène Dumont, LL. M. (Montréal), LL. M. (Berkeley)
Jean-François Gaudreault-DesBiens, LL. M. (Laval), LL. D. (Ottawa), titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur les identités juridiques et culturelles nord-américaines et comparées
Vincent Gautrais, LL. M., LL. D. (Montréal), titulaire de la Chaire en droit de la sécurité et des affaires électroniques
Ysolde Gendreau, LL. M. (McGill), doctorat en droit (Paris II)
Gérald Goldstein, maîtrise en droit, D.É.S.S. (Paris I), LL. M., D.C.L. (McGill)
Matthew P. Harrington, B. Th. (McGill), J.D. (Boston.), LL. M., S.J.D. (Pennsylvania)
Jean Hétu, LL. M. (Harvard)
France Houle, LL. M. (Queen's), LL. D. (Montréal)
Diane Labrèche, LL. M. (Osgoode Hall)
Suzanne Lalonde, Ph. D. (Cambridge)
Pierre-Claude Lafond, LL. D. (Montpellier 1)
Jean Leclair, LL. M. (Montréal)
Brigitte Lefebvre, D.D.N., LL. M. (Montréal), Ph. D. (Paris II), titulaire de la Chaire du notariat
Guy Lefebvre, LL. M. (Montréal), LL. M. (Londres)
Thérèse Leroux, Ph. D. biochimie (Laval), LL. B. (Sherbrooke)
Didier Lluelles, D.É.S. (Paris), MRSC
Benoît Moore, LL. M. (Montréal), D.É.A. droit privé (Paris I), titulaire de la Chaire Jean-Louis-Baudouin en droit civil
Michel Morin, M. Sc. économie (UQÀM), LL. B. (Montréal)
Nanette Neuwahl, LL. M. (Leyde), doctorat (Institut Universitaire Européen)
Pierre Noreau, M. Sc. (Montréal), doctorat (Institut d'études politiques, Paris)
Hugues Parent, LL. M. (Laval), LL. D. (Montréal)
Danielle Pinard, LL. M. (Londres)
Daniel Poulin, LL. M., M. Sc. informatique (Montréal), titulaire de la Chaire LexUM en informatique juridique
Guy Rocher, M.A. sociologie (Laval), Ph. D. sociologie (Harvard), MSRC, détaché du Département de sociologie
Louise Rolland, LL. M. (Montréal)
Stéphane Rousseau, LL. M. (Laval), S.J.D. (Toronto), titulaire de la Chaire en droit des affaires et du commerce international
Alain Roy, LL. M. (Montréal), LL. D. (Laval)
Jeffrey Talpis, LL. D. (Montréal)
Luc B. Tremblay, LL. M. (UBC), D. Phil. (Oxford)
Gilles Trudeau, S.J.D. droit du travail (Harvard)
Pierre Trudel, LL. M. (Montréal)
Daniel Turp, LL. M. (Montréal), D.É.A. (Paris II), Dipl. Intl. Law (Cantab.), doctorat d'État (Paris II)

Professeurs agrégés

Élise Charpentier, D.S.U., D.É.A. (Paris II), D.C.L. (McGill)
Emmanuel Sibidi Darankoum, D.É.A., D.D.C. (Strasbourg), D.E.C.L. (Moncton)
Renée-Claude Drouin, LL. M. (Laval), D.Phil. (Cambridge)
Isabelle Duplessis, LL. M., LL. D. (Montréal)
Louise-Hélène Richard, LL. M. (Sherbrooke) – détachée de la Faculté à titre de vice-doyenne et de secrétaire de la Faculté des arts et des sciences
Hélène Trudeau, D.É.A. (Bordeaux I)

Professeurs adjoints

Geneviève Dufour, LL. B.-B.C.L. (McGill), LL. M. (Montréal), LL. D. (Montréal)
Marie Annik Grégoire, LL. B., LL. M. (Montréal), D.C.L. (McGill)
Noura Karazivan, C.C.L., LL.B. (Mcgill), LL. M. (Leiden)
Konstantia Koutouki, LL. M. (Ottawa), LL. D. (Montréal)
Violaine Lemay, LL. M. (Laval), LL. D. (Montréal)
Sophie Morin, LL. B. (Montréal), LL. M. (McGill), LL. D. (Montréal)
Catherine Piché, LL. L. (Ottawa), LL. B. Common Law (Dalhousie), LL. M. (New York), D.C.L. (McGill)
Hervé A. Prince,Licence (Gironde), LL.M. (Gironde), Diplôme de formation supérieure (Paris), DEA (Paris), LL.D. (Québec-Gironde)
Marie-Claude Rigaud, B.C.L. (McGill), LL. B. (McGill), doctorat en droit (Paris)
Martine Valois, LL. B. (Montréal), LL. M. (Harvard), LL. D. (Montréal)
Nicolas Vermeys, LL. B. (Montréal), LL. M. (Montréal), LL. D. (Montréal)

Professeurs associés

Jean-Louis Baudouin, doctorat en droit (Paris), MSRC
Pierre Béliveau, LL. M. (Montréal)
Michel Deschamps,Licence (Montréal),
Christine Gagnon, D.D.N., LL. M. (Laval), LL. D. (Montréal)
Claude Laberge, M.D. (Laval), Ph. D. (Baltimore)
Anne-Marie LaRosa, LL.B. (Montréal), DESS (Genève), LL.D. (Genève)

Professeurs émérites

Albert Bohémier, Pierre Ciotola, Roger Comtois, Pierre-André Côté, Andrée Lajoie, Ejan Mackaay, Pierre Martineau, Patrick A. Molinari, Jacques-Yvan Morin, Yves Ouellette, Gilles Pépin, Jean Pineau, Adrian Popovici, Guy Rocher, Louise Viau, José Woehrling

Programmes de la Faculté

Sous cette rubrique, sont regroupés les programmes d'études supérieures offerts en Droit. Outre ces programmes, la Faculté offre, conjointement avec le Département d'informatique et de recherche opérationnelle de la Faculté des arts et des sciences, et avec HEC Montréal, une M. Sc. (commerce électronique).

Common Law nord-américaine

Microprogramme de 2e cycle	**2-328-6-0**
Juris Doctor	**2-328-1-1**
Maîtrise avec travail dirigé (LL. M.)	**2-328-1-2**

Directeur des programmes : Guy Lefebvre, tél. : 514-343-6125

Programme 2-328-6-0

Microprogramme de 2e cycle (*Common Law* nord-américaine)

Objectifs

Ce microprogramme comporte les objectifs suivants :

- Transmettre aux étudiants les connaissances nécessaires à la compréhension des institutions et de l'histoire des systèmes de *Common Law* canadien et américain, de façon à favoriser une comparaison efficace avec les institutions de droit civil
- permettre aux étudiants d'acquérir des connaissances en droit comparé anglo-canadien et américain dans les grands domaines du droit (contrats, propriété, responsabilité, famille, procédure civile, etc.)
- développer une approche et un regard critiques sur le droit québécois, canadien et américain
- apprendre aux étudiants à résoudre des problèmes à l'aide de catégories juridiques de systèmes différents, leur permettant ainsi d'apporter des solutions originales à des problèmes complexes.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme (*Common Law* nord-américaine), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales

– être titulaire d'un diplôme de 1er cycle décerné par la Faculté de droit de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent (une formation de base en droit civil et en *Common Law* constitue un facteur important pour juger de l'équivalence)
– faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre et la scolarité maximale est de neuf trimestres suivant l'inscription initiale. Sur permission du doyen, dans les cas exceptionnels, cette scolarité peut être prolongée d'une année.

3. Programme

Le programme comporte un total de 17 crédits (2 crédits de cours obligatoires, 15 crédits de cours à option).

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (2 cr.)

DRT	6565	Fondements et méthodes de la *Common Law*, 2 cr.

Bloc B – Option (max. 15 cr.)

DRT	6566	Contrats (*Contracts*), 3 cr.
DRT	6567	Responsabilité civile (*Torts*), 3 cr.
DRT	6568	Biens immobiliers (*Real Property*), 3 cr.
DRT	6569	Procédure civile, 3 cr.
DRT	6570	Droit des obligations - problèmes choisis, 3 cr.
DRT	6571	Droit des biens - éléments commerciaux, 3 cr.
DRT	6572	« Remedies » en droit public et privé, 3 cr.
DRT	6573	Fiducies et successions (*Trusts-Estates*), 3 cr.

Programme 2-328-1-1

Juris Doctor (*Common Law* nord-américaine)

Objectifs

– Transmettre aux étudiants les connaissances nécessaires à la compréhension des institutions et de l'histoire des systèmes de *Common Law* canadien et américain, de façon à favoriser une comparaison efficace avec les institutions de droit civil
– permettre aux étudiants d'acquérir des connaissances en droit comparé anglo-canadien et américain dans les grands domaines du droit (contrats, propriété, responsabilité, famille, procédure civile, etc.)
– permettre aux étudiants de développer une approche et un regard critiques sur le droit québécois, canadien et américain
– apprendre aux étudiants à résoudre des problèmes à l'aide de catégories juridiques de systèmes différents, leur permettant ainsi d'apporter des solutions originales à des problèmes complexes
– donner aux étudiants titulaires d'un baccalauréat reconnu par le Barreau du Québec une formation qui leur permette, s'ils le désirent, d'avoir accès aux ordres professionnels des autres provinces canadiennes ou de pays étrangers.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (*Common Law* nord-américaine), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un diplôme de 1er cycle décerné par la Faculté de droit de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent (une formation de base en droit civil et en *Common Law* constitue un facteur important pour juger de l'équivalence)
– faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres et la scolarité maximale est de douze trimestres suivant l'inscription initiale. Sur permission du doyen, dans les cas exceptionnels, cette scolarité peut être prolongée d'une année.

3. Programme

Le programme comprend un total de 32 crédits de cours dont 26 crédits de cours obligatoires et 6 crédits à option.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (26 cr.)

DRT	6565	Fondements et méthodes de la *Common Law*, 2 cr.
DRT	6566	Contrats (*Contracts*), 3 cr.
DRT	6567	Responsabilité civile (*Torts*), 3 cr.
DRT	6568	Biens immobiliers (*Real Property*), 3 cr.
DRT	6569	Procédure civile, 3 cr.
DRT	6570	Droit des obligations - problèmes choisis, 3 cr.
DRT	6571	Droit des biens - éléments commerciaux, 3 cr.
DRT	6572	«Remedies» en droit public et privé, 3 cr.
DRT	6573	Fiducies et successions (*Trusts-Estates*), 3 cr.

Bloc B – Option (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

DRT	6576	Droit constitutionnel américain, 3 cr.
DRT	6579	Éléments de droit latino-américain, 3 cr.
DRT	6580	Droit des intégrations économiques, 3 cr.
DRT	6581AàJ	*Common Law* avancée, 3 cr.
DRT	6582AàJ	Droit américain avancé, 3 cr.
DRT	6900	Relations économiques internationales, 3 cr.

Bloc C – Option – Cours connexes (max. 3 cr.)

Cours choisi parmi les cours d'études supérieures à la Faculté de droit de l'Université de Montréal.

Programme 2-328-1-2

LL. M. (*Common Law* nord-américaine)

Objectifs

La maîtrise avec travail dirigé poursuit un double objectif : offrir des cours en vue d'assurer un complément à la formation générale dispensée au 1er cycle, d'une part; par la rédaction du travail dirigé, développer la capacité de concevoir et de mettre en œuvre un projet de recherche dans un domaine précis, d'autre part.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la LL. M (*Common Law* nord-américaine) - avec travail dirigé, le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire du Baccalauréat en droit de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent ou être titulaire d'un J.D. (*Common Law* nord-américaine)
– avoir obtenu, au 1er cycle ou au J.D. une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
– faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

2. Statut

L'étudiant s'inscrit à temps plein. Dans certains cas, le doyen peut autoriser l'étudiant à s'inscrire à demi-temps.

3. Transfert du J.D. à la LL. M.

Les cours complétés dans le cadre d'un microprogramme ou d'un D.É.S.S. peuvent être crédités à la LL. M.

4. Scolarité

La scolarité maximale est de deux trimestres à temps plein ou de quatre trimestres à demi-temps. La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein.

5. Programme

Le doyen approuve le plan d'études qui a été établi par l'étudiant et en contrôle l'exécution. Le Conseil de la Faculté détermine, chaque année, dans le cadre du programme agréé par la Commission des études, les cours de 2e cycle qui sont offerts et leur caractère obligatoire ou à option.

Le programme comporte 45 crédits répartis ainsi : un minimum de 32 crédits de cours de 2e cycle et 13 crédits attribués à la rédaction d'un travail dirigé.

Structure du programme

Bloc A – Cours généraux (max. 6 cr.)

DRT	6500	Méthodologie du droit et de la recherche, 3 cr.
DRT	6505	Travaux dirigés, 6 cr.
DRT	6510	Lectures dirigées, 3 cr.
DRT	6515	Stage de recherche, 3 cr.
DRT	6535	Théorie générale du droit, 3 cr.

Bloc B – Obligatoire (26 cr.)

DRT	6565	Fondements et méthodes de la *Common Law*, 2 cr.
DRT	6566	Contrats (*Contracts*), 3 cr.
DRT	6567	Responsabilité civile (*Torts*), 3 cr.
DRT	6568	Biens immobiliers (*Real Property*), 3 cr.
DRT	6569	Procédure civile, 3 cr.
DRT	6570	Droit des obligations - problèmes choisis, 3 cr.
DRT	6571	Droit des biens - éléments commerciaux, 3 cr.
DRT	6572	*Remedies* en droit public et privé, 3 cr.
DRT	6573	Fiducies et successions (*Trusts-Estates*), 3 cr.

Bloc C – Option (max. 6 cr.)

DRT	6576	Droit constitutionnel américain, 3 cr.
DRT	6579	Éléments de droit latino-américain, 3 cr.
DRT	6580	Droit des intégrations économiques, 3 cr.
DRT	6581AàJ	Common Law avancée, 3 cr.
DRT	6582AàJ	Droit américain avancé, 3 cr.
DRT	6900	Relations économiques internationales, 3 cr.

Bloc D – Option – Cours connexes (max. 3 cr.)

Cours offerts dans les autres programmes d'études supérieures à la Faculté de droit de l'Université de Montréal.

Bloc E – Travail dirigé (13 cr.)

DRT	6596	Travail dirigé, 13 cr.

Droit

Maîtrise (LL. M.) 2-325-1-0

Options :

- Générale
- Droit comparé
- Droit privé
- Droit public
- Droit pénal
- Droit du travail
- Théories du droit et éthique
- Droit social
- Droit de l'environnement et du développement durable
- Accès à la justice

Doctorat (LL. D.) 3-325-1-0

Directeur des programmes : Jean-François Gaudreau-Desbiens, tél. : 514-343-7441

Programme 2-325-1-0

LL. M. (droit)

Objectifs

La maîtrise avec mémoire poursuit un double objectif : offrir des cours en vue d'assurer un complément à la formation générale dispensée au 1er cycle, d'une part; par la rédaction du mémoire, développer la capacité de concevoir et de mettre en œuvre un projet de recherche dans un domaine précis, d'autre part.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la LL. M. (droit) - avec mémoire, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du Baccalauréat en droit de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, au microprogramme ou au D.É.S.S., une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent. Le candidat dont la moyenne se situe entre 3,0 et 3,3 ou l'équivalent doit fournir des pièces supplémentaires dont la liste se trouve sur le site Web de la Faculté de droit à l'adresse http://www.droit.umontreal.ca/deuxieme_cycle/admission.html
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français et de l'anglais.

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

2. Statut

L'étudiant s'inscrit à temps plein. Dans certains cas, le doyen peut autoriser l'étudiant à s'inscrire à demi-temps.

3. Transfert à la LL. M.

Les cours complétés dans le cadre d'un microprogramme ou d'un D.É.S.S. peuvent être crédités à la LL. M.

4. Scolarité

La scolarité maximale est de six trimestres à temps plein ou de neuf trimestres à demi-temps. La scolarité minimale est de trois trimestres à temps plein.

5. Programme

Le programme comporte 15 crédits de cours dont au moins12 crédits de 2e cycle et 30 crédits consacrés à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Le choix de cours est établi en fonction de l'option choisie et doit être approuvé par le doyen.

L'étudiant dont la formation juridique a été entièrement suivie à l'étranger doit suivre l'un des trois cours suivants selon le domaine ou l'objectif de son projet de recherche en sus de la scolarité régulière :

DRT 6501 Système juridique du Québec et du Canada, 3 cr.

DRT 6510 Lecture dirigée, 3 cr. (sur un sujet de droit canadien ou québécois lié au sujet de mémoire)

DRT 6967 Droit des affaires québécois et canadien, 3 cr.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire – Mutations (3 cr.)

DRT 6883AàC Mutations contemporaines du droit, 1 cr.

Bloc B – Option – Fondements (3 cr.)

DRT 6816AàC Fondements du droit public, 1 cr.

DRT 6818AàC Fondements du droit privé, 1 cr.

Bloc C – Méthodologie du droit (max. 9 cr.)

DRT 6500 Méthodologie du droit et de la recherche, 3 cr.

DRT 6510 Lectures dirigées, 3 cr.

DRT 6515 Stage de recherche, 3 cr.

DRT 6884 Sujets spéciaux en droit, 3 cr.

Bloc D – Théories du droit (max. 9 cr.)

DRT 6520 Histoire du droit, 3 cr.

DRT 6525 Philosophie du droit, 3 cr.

DRT 6530 Sociologie du droit, 3 cr.

DRT 6535 Théorie générale du droit, 3 cr.

DRT 6560 Analyse économique du droit, 3 cr.

Bloc E – Cours thématiques (max. 9 cr.)

L'étudiant fait un choix de cours en fonction de son option de recherche.

DRT 6810AetB Procédure civile avancée, 3 cr.

DRT 6815AetB Droit fiscal avancé, 3 cr.

DRT 6817AàC Droit public comparé, 1 cr.

DRT 6819AàC Droit privé comparé, 1 cr.

DRT 6820AàE Droit commercial avancé, 3 cr.

DRT 6825AetB Droit du commerce international avancé, 3 cr.

DRT 6830AàC Droit international public avancé, 3 cr.

DRT 6835AetB Droit du travail avancé, 3 cr.

DRT 6840AetB Sécurité du revenu, 3 cr.

DRT 6845AàE Droit constitutionnel avancé, 3 cr.

DRT 6850AàC Droits de la personne, 3 cr.

DRT 6855AàC Droit administratif avancé, 3 cr.

DRT 6859AàJ Droit comparé avancé, 3 cr.

DRT 6860AàC Droit pénal avancé, 3 cr.

DRT 6870AàC Propriété intellectuelle, 3 cr.

DRT 6880AetB Séminaire de professeurs invités, 3 cr.

DRT 6882AàJ Droit des biotechnologies avancé, 3 cr.

Avec l'approbation du doyen ou de son représentant, tout autre cours d'études supérieures en droit dont un peut être choisi dans le programme du Baccalauréat en droit.

Bloc F – Cours au choix (max 3 cr.)

Avec l'accord du doyen ou de son représentant, l'étudiant peut suivre un maximum de un cours au choix dans le cadre de la maîtrise en droit (avec mémoire), choisi parmi les cours 2e cycle en droit, ou d'un autre programme de 2e cycle.

Bloc G – Mémoire

DRT 6899 Mémoire de maîtrise, 30 cr.

Programme 3-325-1-0

Doctorat en droit (LL. D.)

Objectifs

Le doctorat en droit offre une formation en recherche juridique. La rédaction de la thèse vise à développer l'aptitude à concevoir et à mettre en œuvre un projet de recherche d'envergure qui apporte une contribution originale au développement de la discipline juridique. Il a aussi pour objectif de développer l'aptitude de l'étudiant à exposer de façon claire, ordonnée et convaincante les résultats de sa recherche.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au LL. D, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire de la LL. M de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise
- fournir deux lettres de recommandation, dont l'une de son directeur de mémoire
- présenter l'esquisse d'un projet de recherche et accepter qu'un professeur lui serve de directeur de recherche.

2. Examen de synthèse

L'étudiant doit subir un examen de synthèse comportant une épreuve écrite et une épreuve orale avant la fin de son quatrième trimestre de scolarité, excluant les trimestres de préparation et de suspension. Toutefois, pour des motifs exceptionnels, le doyen peut lui accorder une prolongation d'un trimestre, si une demande motivée est présentée à cette fin avant l'échéance. Les articles 87 B, C et D ainsi que les articles 88 f) et g) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales s'appliquent à cet examen de synthèse.

3. Programme

Le programme comporte 90 crédits : 9 crédits de cours, dont 6 crédits de cours obligatoires, 3 crédits de cours à option et 81 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

DRT 7001 Séminaire général de doctorat, 3 cr.

DRT 7002 Séminaire de thèse, 3 cr.

Bloc B – Option (3 cr.)

DRT7003AàJ Sémin. de théo. et méthod. juridiques, 1 cr.

Bloc C – Recherche et thèse (81 cr.)

DRT 7009 Élab. d'une problématique de recherche, 6 cr.

DRT 7010 Élaboration du projet de thèse, 6 cr.

DRT 7011 Thèse, 69 cr.

Cours complémentaire

Les étudiants ayant suivi leur formation juridique entièrement à l'étranger doivent suivre :

DRT 6501 Système juridique du Québec et du Canada, 3 cr.

Droit des affaires

Microprogramme de 2e cycle **2-327-6-0**

D.É.S.S. **2-327-1-0**

Maîtrise avec mémoire (LL. M.) **2-327-1-1**

Options :

Générale
Droit et régulation économique et financière
Droit des produits et marchés financiers
Droit international des affaires

Maîtrise avec travail dirigé (LL. M.) **2-327-1-2**

Directeur de la LL. M. avec mémoire et du LL. D. : Jean-François Gaudreau-Desbiens, tél. : 514-343-7441

Directeur des microprogrammes, des D.É.S.S. et de la LL. M. avec travail dirigé : Guy Lefebvre, tél. : 514-343-6125

Programme 2-327-6-0

Microprogramme de 2e cycle (droit des affaires)

Objectifs

Le microprogramme vise à répondre aux attentes et aux besoins des juristes québécois et étrangers dans le contexte de la globalisation des marchés. L'accent est donc mis sur les relations économiques internationales.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2e cycle (droit des affaires), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire du Baccalauréat en droit de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
– faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

2. Transfert

Un étudiant du microprogramme peut être admis au D.É.S.S. (droit des affaires) ou à la LL. M. (droit des affaires), à condition de satisfaire aux exigences d'admissibilité de l'un ou l'autre de ces programmes. Tous les cours réussis dans le microprogramme sont crédités au moment du passage d'un programme à l'autre.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de trois ans à compter de l'inscription initiale.

4. Programme

Le programme comprend un total de 15 crédits de cours répartis comme suit :

– un minimum de trois cours (9 cr.) et un maximum de quatre cours (12 cr.) choisis parmi les cours à option en Droit des affaires du programme de maîtrise
– un cours (3 cr.) choisi parmi les cours à option connexes en Droit des affaires
– un maximum de un cours (3 cr.) du programme du Baccalauréat en droit choisi avec l'accord du doyen.

Programme 2-327-1-0

D.É.S.S. (droit des affaires)

Objectifs

Le D.É.S.S. vise à répondre aux attentes et aux besoins des juristes québécois et étrangers dans le contexte de la globalisation des marchés. L'accent est donc mis sur les relations économiques internationales.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (droit des affaires), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire du Baccalauréat en droit de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
– faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

2. Scolarité

La scolarité minimale du D.É.S.S. est de deux trimestres et la scolarité maximale est de douze trimestres suivant l'inscription initiale; sur permission du doyen, dans les cas exceptionnels, cette scolarité peut être prolongée d'une année.

3. Programme

Le programme comporte 30 crédits répartis comme suit :

– un minimum de six cours (18 cr.) et un maximum de huit cours (24 cr.) choisis parmi les cours à option en Droit des affaires du programme de maîtrise
– deux cours (6 cr.) choisis parmi les cours à option connexes en Droit des affaires
– un maximum de deux cours (6 cr.) du programme du Baccalauréat en droit choisis avec l'accord du doyen.

Programme 2-327-1-1

LL.M. (droit des affaires) – avec mémoire

Objectifs

La maîtrise avec mémoire poursuit un double objectif : offrir des cours en vue d'assurer un complément à la formation générale dispensée au 1er cycle, d'une part; par la rédaction du mémoire, développer la capacité de concevoir et de mettre en œuvre un projet de recherche dans un domaine précis, d'autre part.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la LL. M. (droit des affaires) – avec mémoire, le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire du Baccalauréat en droit de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
– avoir obtenu, au 1er cycle, au microprogramme ou au D.É.S.S., une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent. Le candidat dont la moyenne se situe entre 3,0 et 3,3 ou l'équivalent doit fournir des pièces supplémentaires dont la liste se trouve sur le site Web de la Faculté de droit à l'adresse http://www.droit.umontreal.ca/deuxieme_cycle/admission.html
– faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

2. Statut

L'étudiant s'inscrit à temps plein. Dans certains cas, le doyen peut autoriser l'étudiant à s'inscrire à demi-temps.

3. Transfert à la LL. M.

Les cours complétés dans le cadre d'un microprogramme ou d'un D.É.S.S. peuvent être crédités à la LL. M.

4. Scolarité

La scolarité maximale est de six trimestres à temps plein ou de neuf trimestres à demi-temps.

La scolarité minimale est de trois trimestres à temps plein.

5. Programme

Le programme comporte 15 crédits de cours dont au moins 12 crédits de 2e cycle et 30 crédits consacrés à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Le choix de cours est établi en fonction de l'option choisie et doit être approuvé par le doyen.

L'étudiant dont la formation juridique a été entièrement suivie à l'étranger doit suivre l'un des trois cours suivants selon le domaine ou l'objectif de son projet de recherche en sus de la scolarité régulière :

DRT	6501	Système juridique du Québec et du Canada, 3 cr.
DRT	6510	Lecture dirigée, 3 cr. (sur un sujet de droit canadien ou québécois lié au sujet de mémoire)
DRT	6967	Droit des affaires québécois et canadien, 3 cr.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire – Mutations (3cr.)

DRT	6883AàC	Mutations contemporaines du droit, 1 cr.

Bloc B – Option – Fondements (3 cr.)

DRT	6816AàC	Fondements du droit public, 1 cr.
DRT	6818AàC	Fondements du droit privé, 1 cr.

Bloc C – Méthodologie du droit (max. 9 cr.)

DRT	6500	Méthodologie du droit et de la recherche, 3 cr.
DRT	6884	Sujets spéciaux en droit, 3 cr.
DRT	6510	Lectures dirigées, 3 cr.
DRT	6515	Stage de recherche, 3 cr.

Bloc D – Option – Droit des affaires (min. 3 cr.; max 9 cr.)

DRI	6110	Nouvelles formes d'emploi, 3 cr.
DRI	6115	La protection de l'emploi, 3 cr.
DRI	6120	Rapports collectifs du travail, 3 cr.
DRT	6579	Éléments de droit latino-américain, 3 cr.
DRT	6805AetB	Droit international privé avancé, 3 cr.
DRT	6825AetB	Droit du commerce international avancé, 3 cr.
DRT	6826A-J	Harmonisation et unification du droit, 3 cr.
DRT	6827	Litiges internationaux, 3 cr.
DRT	6828	Arbitrage commercial international, 3 cr.
DRT	6829	Droit et intégration écon. régionale, 3 cr.
DRT	6870AàC	Propriété intellectuelle, 3 cr.
DRT	6871	Droit de l'intégration européenne, 3 cr.
DRT	6872	Droit européen des relations étrangères, 3 cr.
DRT	6873	Droit européen des affaires, 3 cr.
DRT	6900	Relations économiques internationales, 3 cr.
DRT	6903	Droit du commerce électronique 1, 3 cr.
DRT	6905	Contrat commercial:élaboration-rédaction, 3 cr.
DRT	6909	Prévention et gestion des différends, 3 cr.
DRT	6910	Transactions commerc. internationales 1, 3 cr.
DRT	6912	Transactions commerc. internationales 2, 3 cr.
DRT	6913	Droit de la prot. des données person., 3 cr.
DRT	6914	Droit de l'accès aux documents publics, 3 cr.
DRT	6915	La faillite de l'entreprise, 3 cr.
DRT	6920	Financement de l'entreprise, 3 cr.
DRT	6925	Contrats commerciaux, 3 cr.
DRT	6926	Vie privée et environnements électroniques, 3 cr.
DRT	6929AàO	Droit des techn. de l'information avancé, 3 cr.
DRT	6930	Régie d'entreprise: compagnies publiques, 3 cr.
DRT	6935	Droit des sûretés avancé, 3 cr.
DRT	6940	Le contrat de transport, 3 cr.
DRT	6945	Entreprise et droit de l'environnement, 3 cr.
DRT	6950	Droit international privé avancé, 3 cr.
DRT	6955	Droit des valeurs mobilières, 3 cr.
DRT	6960	Droit de la construction, 3 cr.
DRT	6965AàO	Droit des affaires avancé, 3 cr.
DRT	6966	Droit des affaires comparé, 3 cr.

Avec l'approbation du doyen ou de son représentant, tout autre cours d'études supérieures en droit dont un peut être choisi dans le programme de Baccalauréat en droit.

Bloc E – Choix (max. 3 cr.)

Avec l'accord du doyen ou de son représentant, l'étudiant peut suivre au maximum un cours au choix dans le cadre de la maîtrise en droit des affaires (avec mémoire), choisi parmi les cours de 2e cycle en droit, d'un autre programme de 2e cycle, ou, parmi les cours suivants :

HEC Montréal

4-230-09		Finance, 3 cr.
4-435-94		Le management : les milieux et la pratique, 3 cr.
4-900-04		Information comptable - états financiers outils de gestion, 3 cr.

Relations industrielles

REI	6702	Politiques publiques et emploi, 3 cr.

Science politique

POL	6112	Politique de l'Union européenne, 3 cr.
POL	6130	Économie politique internationale, 3 cr.
POL	6502	Synthèse:administration et pol.publiques, 3 cr.
POL	6511	Politiques de l'énergie et environnement, 3 cr.

Sciences économiques

ECN	6473	Commerce international, 3 cr.
ECN	6478	Finance internationale, 3 cr.
ECN	6573	Économie financière, 3 cr.
ECN	6578	Économétrie des marchés financiers, 3 cr.
ECN	6823	Économie publique (taxation), 3 cr.
ECN	6828	Économie publique (dépenses), 3 cr.

Bloc F – Mémoire (30 cr.)

DRT	6999	Mémoire, 30 cr.

Programme 2-327-1-2

LL. M. (droit des affaires) – avec travail dirigé

Objectifs

Le programme de maîtrise avec travail dirigé poursuit un double objectif : offrir des cours en vue d'assurer un complément à la formation générale dispensée au 1er cycle, d'une part; par la rédaction du travail dirigé, développer la capacité de concevoir et de mettre en œuvre un projet de recherche dans un domaine précis, d'autre part.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la LL. M. (droit des affaires) – avec travail dirigé, le candidat doit, à moins d'indication autre dans les conditions propres à l'option :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du Baccalauréat en droit de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, au microprogramme ou au D.É.S.S., une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

2. Statut

L'étudiant s'inscrit à temps plein. Dans certains cas, le doyen peut autoriser l'étudiant à s'inscrire à demi-temps.

3. Transfert à la LL. M

Les cours complétés dans le cadre d'un microprogramme ou d'un D.É.S.S. sont crédités à la LL. M.

4. Scolarité

La scolarité maximale est de six trimestres à temps plein ou de neuf trimestres à demi-temps.

La scolarité minimale est de trois trimestres à temps plein.

5. Programme

Le doyen approuve le plan d'études qui a été établi par l'étudiant et en contrôle l'exécution. Le Conseil de la Faculté détermine, chaque année, dans le cadre du programme agréé par la Commission des études, les cours de 2e cycle qui sont offerts et leur caractère obligatoire ou à option. Le programme comporte 45 crédits répartis ainsi :

Le programme de la LL. M. (droit des affaires) - avec travail dirigé comporte 30 crédits de cours dont 24 crédits de 2e cycle et 15 crédits consacrés à la rédaction d'un travail dirigé.

L'étudiant dont la formation juridique a été entièrement suivie à l'étranger doit suivre :

DRT	6501	Système juridique du Québec et du Canada, 3 cr.
DRT	6967	Droit des affaires québécois et canadien, 3 cr.

Structure du programme

Bloc A – Méthodologie du droit (max. 6 cr.)

DRT	6500	Méthodologie du droit et de la recherche, 3 cr.
DRT	6505	Travaux dirigés, 6 cr.
DRT	6510	Lectures dirigées, 3 cr.
DRT	6515	Stage de recherche, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 24 cr.; max. 30 cr.)

Deux cours peuvent être choisis dans le programme du LL. B.

Bloc B_1 – Option – Droit des affaires (min. 18 cr.; max. 24 cr.)

DRI	6110	Nouvelles formes d'emploi, 3 cr.
DRI	6115	La protection de l'emploi, 3 cr.
DRI	6120	Rapports collectifs du travail, 3 cr.
DRT	6579	Éléments de droit latino-américain, 3 cr.
DRT	6805AetB	Droit international privé avancé, 3 cr.
DRT	6825AetB	Droit du commerce international avancé, 3 cr.
DRT	6826A-J	Harmonisation et unification du droit, 3 cr.
DRT	6827	Litiges internationaux, 3 cr.
DRT	6828	Arbitrage commercial international, 3 cr.
DRT	6829	Droit et intégration écon. régionale, 3 cr.
DRT	6870AàC	Propriété intellectuelle, 3 cr.
DRT	6871	Droit de l'intégration européenne, 3 cr.
DRT	6872	Droit européen des relations étrangères, 3 cr.
DRT	6873	Droit européen des affaires, 3 cr.
DRT	6900	Relations économiques internationales, 3 cr.
DRT	6903	Droit du commerce électronique 1, 3 cr.
DRT	6905	Contrat commercial:élaboration-rédaction, 3 cr.
DRT	6909	Prévention et gestion des différends, 3 cr.
DRT	6910	Transactions commerc. internationales 1, 3 cr.
DRT	6912	Transactions commerc. internationales 2, 3 cr.
DRT	6913	Droit de la prot. des données person., 3 cr.
DRT	6914	Droit de l'accès aux documents publics, 3 cr.
DRT	6915	La faillite de l'entreprise, 3 cr.
DRT	6920	Financement de l'entreprise, 3 cr.
DRT	6925	Contrats commerciaux, 3 cr.
DRT	6926	Vie privée et environnements électroniques, 3 cr.
DRT	6929AàO	Droit des techn. de l'information avancé, 3 cr.
DRT	6930	Régie d'entreprise: compagnies publiques, 3 cr.
DRT	6935	Droit des sûretés avancé, 3 cr.
DRT	6940	Le contrat de transport, 3 cr.
DRT	6945	Entreprise et droit de l'environnement, 3 cr.
DRT	6950	Droit international privé avancé, 3 cr.
DRT	6955	Droit des valeurs mobilières, 3 cr.
DRT	6960	Droit de la construction, 3 cr.
DRT	6965AàO	Droit des affaires avancé, 3 cr.
DRT	6966	Droit des affaires comparé, 3 cr.

Avec l'approbation du doyen, tout autre cours d'études supérieures en droit ou dans une discipline connexe.

Bloc B_2 – Choix (6 cr.)

Cours choisis parmi les cours de 2e cycle en droit, ou parmi les cours suivants :

HEC Montréal

4-230-09	Finance, 3 cr.
4-435-94	Le management : les milieux et la pratique, 3 cr.
4-900-04	Information comptable - états financiers outils de gestion, 3 cr.

Relations industrielles

REI	6702	Politiques publiques et emploi, 3 cr.

Science politique

POL	6112	Politique de l'Union européenne, 3 cr.
POL	6130	Économie politique internationale, 3 cr.
POL	6502	Synthèse:administration et pol.publiques, 3 cr.
POL	6511	Politiques de l'énergie et environnement, 3 cr.

Sciences économiques

ECN	6473	Commerce international, 3 cr.
ECN	6478	Finance internationale, 3 cr.
ECN	6573	Économie financière, 3 cr.
ECN	6578	Économétrie des marchés financiers, 3 cr.
ECN	6823	Économie publique (taxation), 3 cr.
ECN	6828	Économie publique (dépenses), 3 cr.

Bloc C – Travail dirigé (15 cr.)

DRT	6995	Travail dirigé, 15 cr.

Droit international

Microprogramme de 2e cycle **2-326-6-0**

D.É.S.S. **2-326-1-1**

Maîtrise avec mémoire (LL. M.) **2-326-1-0**

Options :

Générale
Droit international des affaires
Droit international, droit transnational et justice globale

Maîtrise avec travail dirigé (LL. M.) **2-326-1-2**

Directeur de la LL. M. avec mémoire et du LL. D. : Jean-François Gaudreau-Desbiens, tél. : 514-343-7441

Directeur des microprogrammes, des D.É.S.S. et de la LL. M. avec travail dirigé : Guy Lefebvre, tél. : 514-343-6125

Programme 2-326-6-0

Microprogramme de 2e cycle (droit international)

Objectifs

Le Microprogramme (droit international) permet d'acquérir une formation de pointe aussi bien en droit international public qu'en droit transnational, selon les intérêts des personnes qui s'y inscrivent.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme (droit international), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un baccalauréat en droit ou d'un diplôme jugé équivalent
– faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre et la scolarité maximale est de neuf trimestres suivant l'inscription initiale; sur permission du doyen, dans les cas exceptionnels, cette scolarité peut être prolongée d'une année.

3. Programme

Le programme comporte un total de 15 crédits de cours répartis comme suit :

– un minimum de trois cours (9 cr.) et un maximum de cinq cours (15 cr.) choisis parmi les cours à option en droit transnational ou en droit international public du programme de maîtrise
– un maximum de un cours (3 cr.) choisi parmi les cours des autres programmes de 2e cycle de la Faculté de droit ou, avec l'accord du doyen, d'un autre programme de 2e cycle
– un maximum de un cours (3 cr.) du programme du Baccalauréat en droit choisi avec l'accord du doyen.

Programme 2-326-1-1

D.É.S.S. (droit international)

Objectifs

Le D.É.S.S. (droit international) permet d'acquérir une formation de pointe aussi bien en droit international public qu'en droit transnational, selon les intérêts des personnes qui s'y inscrivent.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (droit international), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un baccalauréat en droit ou d'un diplôme jugé équivalent
– faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

2. Scolarité

La scolarité minimale du D.É.S.S. est de deux trimestres et la scolarité maximale est de douze trimestres suivant l'inscription initiale; sur permission du doyen, dans les cas exceptionnels, cette scolarité peut être prolongée d'une année.

3. Programme

Le programme comporte 30 crédits de cours répartis comme suit :

– un minimum de six cours (18 cr.) et un maximum de dix cours (30 cr.) choisis parmi les cours à option en droit transnational ou en droit international public du programme de maîtrise
– un maximum de deux cours (6 cr.) choisis parmi les cours des autres programmes de 2e cycle de la Faculté de droit ou, avec l'accord du doyen, d'un autre programme de 2e cycle
– un maximum de deux cours (6 cr.) du programme du Baccalauréat en droit choisis avec l'accord du doyen.

Programme 2-326-1-0

LL. M. (droit international) – avec mémoire

Objectifs

Le programme de maîtrise avec mémoire poursuit un double objectif : offrir des cours en vue d'assurer un complément à la formation générale dispensée au 1er cycle, d'une part; par la rédaction du mémoire, développer la capacité de concevoir et de mettre en œuvre un projet de recherche dans un domaine précis, d'autre part.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la LL. M. (droit international) - avec mémoire, le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales

– être titulaire du Baccalauréat en droit de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
– avoir obtenu, au 1er cycle, au microprogramme ou au D.É.S.S., une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent. Le candidat dont la moyenne se situe entre 3,0 et 3,3 ou l'équivalent doit fournir des pièces supplémentaires dont la liste se trouve sur le site Web de la Faculté de droit à l'adresse http://www.droit.umontreal.ca/deuxieme_cycle/admission.html
– faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

2. Statut

L'étudiant s'inscrit à temps plein. Dans certains cas, le doyen peut autoriser l'étudiant à s'inscrire à demi-temps.

3. Transfert à la LL. M.

Les cours complétés dans le cadre d'un microprogramme ou d'un D.É.S.S. peuvent être crédités à la LL. M.

4. Scolarité

La scolarité maximale est de six trimestres à temps plein ou de neuf trimestres à demi-temps. La scolarité minimale est de trois trimestres à temps plein.

5. Programme

Le programme comporte 15 crédits de cours dont 12 crédits de 2e cycle et 30 crédits consacrés à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Le choix de cours est établi en fonction de l'option choisie et doit être approuvé par le doyen.

L'étudiant dont la formation juridique a été entièrement suivie à l'étranger doit suivre l'un des trois cours suivants selon le domaine ou l'objectif de son projet de recherche en sus de la scolarité régulière :

DRT	6501	Système juridique du Québec et du Canada, 3 cr.
DRT	6510	Lecture dirigée, 3 cr. (sur un sujet de droit canadien ou québécois lié au sujet de mémoire)
DRT	6967	Droit des affaires québécois et canadiens, 3 cr.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire – Mutations (3 cr.)

DRT	6883AàC	Mutations contemporaines du droit, 1 cr.

Bloc B – Option – Fondements (3 cr.)

DRT	6816AàC	Fondements du droit public, 1 cr.
DRT	6818AàC	Fondements du droit privé, 1 cr.

Bloc C – Méthodologie du droit (max. 6 cr.)

DRT	6500	Méthodologie du droit et de la recherche, 3 cr.
DRT	6884	Sujets spéciaux en droit, 3 cr.
DRT	6510	Lectures dirigées, 3 cr.
DRT	6515	Stage de recherche, 3 cr.

Bloc D – Option – Droit transnational et international (min. 3 cr.; max. 9 cr.)

DRT	6130	Droit international du travail, 3 cr.
DRT	6579	Éléments de droit latino-américain, 3 cr.
DRT	6805AàC	Droit international privé avancé, 3 cr.
DRT	6825AetB	Droit du commerce international avancé, 3 cr.
DRT	6826AàJ	Harmonisation et unification du droit, 3 cr.
DRT	6827	Litiges internationaux, 3 cr.
DRT	6828	Arbitrage commercial international, 3 cr.
DRT	6832	Mondialisation et souveraineté, 3 cr.
DRT	6863	Droit social international, 3 cr.
DRT	6870A-C	Propriété intellectuelle, 3 cr.
DRT	6871	Droit de l'intégration européenne, 3 cr.
DRT	6872	Droit européen des relations étrangères, 3 cr.
DRT	6873	Droit européen des affaires, 3 cr.
DRT	6878	Protection des info. et soins de santé, 3 cr.
DRT	6900	Relations économiques internationales, 3 cr.
DRT	6902	Droit du cyberespace, 3 cr.
DRT	6903	Droit du commerce électronique
DRT	6906	Droit de l'audiovisuel, 3 cr.
DRT	6907	Droit international des télécoms, 3 cr.
DRT	6909	Prévention et gestion des différends, 3 cr.
DRT	6910	Transactions commerc. internationales 1, 3 cr.
DRT	6912	Transactions commerc. internationales 2, 3 cr.
DRT	6913	Droit - protection des données personnelles, 3 cr.
DRT	6914	Droit de l'accès aux documents publics, 3 cr.
DRT	6916AàJ	Droit de l'acccès à l'information avancé, 3 cr.
DRT	6923	Technologies de l'information et droit 1, 3 cr.
DRT	6924	Technologies de l'information et droit 2, 3 cr.
DRT	6926	Vie privée et environnement électronique, 3 cr.
DRT	6950	Droit international privé avancé, 3 cr.
DRT	6966	Droit des affaires comparé, 3 cr.

Avec l'approbation du doyen ou de son représentant, tout autre cours d'études supérieures en droit.dont un peut être choisi sans le programme de Baccalauréat en droit.

Bloc E – Choix (max. 3 cr.)

Avec l'accord du doyen ou de son représentant, l'étudiant peut suivre au maximum un cours au choix dans le cadre de la maîtrise en droit international (avec mémoire), choisi parmi les cours de 2e cycle en droit ou d'un autre programme de 2e cycle.

Bloc F – Mémoire

DRT	6999	Mémoire, 30 cr.

Programme 2-326-1-2

LL. M. (droit international) – avec travail dirigé

Objectifs

Le programme de maîtrise avec travail dirigé poursuit un double objectif : offrir des cours en vue d'assurer un complément à la formation générale dispensée au 1er cycle, d'une part; par la rédaction du travail dirigé, développer la capacité de concevoir et de mettre en œuvre un projet de recherche dans un domaine précis, d'autre part.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la LL. M. (droit international), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire du Baccalauréat en droit de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent;
– avoir obtenu, au 1er cycle, au microprogramme ou au D.É.S.S., une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent.
– faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

2. Statut

L'étudiant s'inscrit à temps plein. Dans certains cas, le doyen peut autoriser l'étudiant à s'inscrire à demi-temps.

3. Transfert à la LL. M.

Les cours complétés dans le cadre d'un microprogramme ou d'un D.É.S.S. peuvent être crédités à la LL. M.

4. Scolarité

La scolarité maximale de la maîtrise en droit international (avec travail dirigé) est de six trimestres à temps plein ou de neuf trimestres à demi-temps.

La scolarité minimale de la maîtrise en droit international (avec travail dirigé) est de trois trimestres à temps plein.

5. Programme

Le doyen approuve le plan d'études qui a été établi par l'étudiant et en contrôle l'exécution. Le Conseil de la Faculté détermine, chaque année, dans le cadre du programme agréé par la Commission des études, les cours de 2e cycle qui sont offerts et leur caractère obligatoire ou à option.

Le programme comporte 45 crédits répartis ainsi : un minimum de 30 crédits de cours, dont au moins 24 crédits sont de 2e cycle, et 15 crédits attribués à la rédaction d'un travail dirigé.

L'étudiant dont la formation juridique a été entièrement suivie à l'étranger doit suivre :

DRT 6501 Système juridique du Québec et du Canada, 3 cr.

Structure du programme

Bloc A – Cours généraux (max. 9 cr.)

DRT 6500 Méthodologie du droit et de la recherche, 3 cr.
DRT 6505 Travaux dirigés, 6 cr.
DRT 6510 Lectures dirigées, 3 cr.
DRT 6515 Stage de recherche, 3 cr.
DRT 6535 Théorie générale du droit, 3 cr.

Bloc B – Option – Droit transnational (min. 18 cr.; max 24 cr.)

Deux cours peuvent être choisis dans le programme du LL. B.

DRT 6579 Éléments de droit latino-américain, 3 cr.
DRT 6805AàC Droit international privé avancé, 3 cr.
DRT 6825AetB Droit du commerce international avancé, 3 cr.
DRT 6826AàJ Harmonisation et unification du droit, 3 cr.
DRT 6827 Litiges internationaux, 3 cr.
DRT 6828 Arbitrage commercial international, 3 cr.
DRT 6873 Droit européen des affaires, 3 cr.
DRT 6910 Transactions commerc. internationales 1, 3 cr.
DRT 6912 Transactions commerc. internationales 2, 3 cr.
DRT 6950 Droit international privé avancé, 3 cr.
DRT 6966 Droit des affaires comparé, 3 cr.

Avec l'approbation du doyen, tout autre cours d'études supérieures en droit ou dans une discipline connexe.

Bloc C – Option – Droit international public (min. 18 cr.; max 24 cr.)

Deux cours peuvent être choisis dans le programme du Baccalauréat en droit.

DRI 6130 Droit international du travail, 3 cr.
DRT 6832 Mondialisation étatique, 3 cr.
DRT 6863 Droit social international, 3 cr.
DRT 6870AàC Propriété intellectuelle, 3 cr.
DRT 6871 Droit de l'intégration européenne, 3 cr.
DRT 6872 Droit européen des relations étrangères, 3 cr.
DRT 6878 Protection des infos et soins de santé, 3 cr.
DRT 6900 Relations économiques internationales, 3 cr.
DRT 6902 Droit du cyberespace, 3 cr.
DRT 6903 Droit du commerce électronique, 3 cr.
DRT 6906 Droit de l'audiovisuel, 3 cr.
DRT 6907 Droit international des télécoms, 3 cr.
DRT 6909 Prévention et gestion des différends, 3 cr.
DRT 6913 Droit - protection données personnelles, 3 cr.
DRT 69614 Droit de l'accès aux documents publics, 3 cr.
DRT 6916AàJ Droit de l'accès à l'information avancé, 3 cr.
DRT 6923 Technologie de l'information et droit 1, 3 cr.
DRT 6924 Technologie de l'information et droit 2, 3 cr.
DRT 6926 Vie privée et environnements électroniques, 3 cr.

Avec l'approbation du doyen, tout autre cours d'études supérieures en droit ou dans une discipline connexe.

Bloc D – Option - Cours connexes

L'étudiant peut suivre au maximum deux cours au choix parmi les cours de 2e cycle en droit ou, avec l'accord du vice-décanat aux études supérieures, d'un autre programme de 2e cycle.

Bloc E – Travail dirigé (15 cr.)

DRT 6995 Travail dirigé, 15 cr.

Droit des technologies de l'information

Microprogramme de 2e cycle **2-329-6-0**

Maîtrise avec mémoire (LL. M.) **2-329-1-0**

Options :
Générale
Droit , information et communication
Commerce électronique

Directeur des microprogrammes, des D.É.S.S. et de la LL. M. avec travail dirigé
Guy Lefebvre, tél. : 514-343-6125

Programme 2-329-6-0

Microprogramme de 2e cycle (droit des technologies de l'information)

Objectifs

Grâce à l'expertise développée par le Centre de recherche en droit public (CRDP), le microprogramme se situe à la fine pointe du développement dans ce champ d'investigation théorique et pratique hautement pertinent et directement branché sur une réalité contemporaine en pleine effervescence. Il est soutenu par les activités de recherche et de rayonnement de la Chaire L. R. Wilson sur le droit des technologies de l'information et du commerce électronique et de la Chaire en droit des affaires et de la sécurité électronique.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme (droit des technologies de l'information), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire du Baccalauréat en droit de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
– faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de trois ans à compter de l'inscription initiale.

3. Transfert

Un étudiant du microprogramme peut être admis à la LL. M. (droit des technologies de l'information), à condition de satisfaire aux exigences d'admissibilité de la LL. M. Tous les cours réussis dans le microprogramme sont crédités au moment du passage d'un programme à l'autre.

4. Programme

Le programme comprend un total de 15 crédits de cours répartis comme suit :

– un minimum de trois cours (9 cr.) et un maximum de quatre cours (12 cr.) choisis parmi les cours à option en Droit des technologies de l'information du programme de maîtrise
– un cours (3 cr.) choisi parmi les cours au choix en Droit des technologies de l'information
– un maximum de un cours (3 cr.) du programme de LL. B. choisi avec l'accord du doyen ou de son représentant.

Programme 2-329-1-0

Maîtrise en droit des technologies de l'information (LL. M.)

Objectifs

Le programme de maîtrise avec mémoire poursuit un double objectif : offrir des cours en vue d'assurer un complément à la formation générale dispensée au 1er cycle, d'une part; par la rédaction du mémoire, développer la capacité de concevoir et de mettre en œuvre un projet de recherche dans un domaine précis, d'autre part.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la LL. M. (droit des technologies de l'information) - avec mémoire, le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire du Baccalauréat en droit de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
– avoir obtenu, au 1er cycle, au microprogramme ou au D.É.S.S., une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent. Le candidat dont la moyenne se situe entre 3,0 et 3,3 ou l'équivalent doit fournir des pièces supplémentaires dont la liste se trouve sur le site Web de la Faculté de droit à l'adresse http://www.droit.umontreal.ca/deuxieme_cycle/admission.html
– faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

2. Statut

L'étudiant s'inscrit à temps plein. Dans certains cas, le doyen peut autoriser l'étudiant à s'inscrire à demi-temps.

3. Transfert à la LL. M.

Les cours complétés dans le cadre d'un microprogramme peuvent être crédités à la LL. M.

4. Scolarité

La scolarité maximale est de six trimestres à temps plein ou de neuf trimestres à demi-temps. La scolarité minimale est de trois trimestres à temps plein.

5. Programme

Le programme comporte 15 crédits de cours dont au moins 12 crédits de 2e cycle et 30 crédits consacrés à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Le choix de cours est établi en fonction de l'option choisie et doit être approuvé par le doyen.

L'étudiant dont la formation juridique a été entièrement suivie à l'étranger doit suivre l'un des trois cours suivants selon le domaine ou l'objectif de son projet de recherche en sus de la scolarité régulière :

DRT	6501	Système juridique du Québec et du Canada, 3 cr.
DRT	6510	Lecture dirigée, 3 cr. (sur un sujet de droit canadien ou québécois lié au sujet de mémoire)
DRT	6967	Droit des affaires québécois et canadiens, 3 cr.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire – Mutations (3 cr.)

DRT	6883AàC	Mutations contemporaines du droit, 1 cr.

Bloc B – Option – Fondements (3 cr.)

DRT	6816AàC	Fondements du droit public, 1 cr.
DRT	6818AàC	Fondements du droit privé, 1 cr.

Bloc C – Méthodologie du droit (max. 6 cr.)

DRT	6500	Méthodologie du droit et de la recherche, 3 cr.
DRT	6510	Lectures dirigées, 3 cr.
DRT	6515	Stage de recherche, 3 cr.
DRT	6884	Sujets spéciaux en droit, 3 cr.

Bloc D – Droit des technologies de l'information (min. 3 cr.; max. 9 cr.)

DRI	6110	Nouvelles formes d'emploi, 3 cr.
DRT	6832	Mondialisation étatique, 3 cr.
DRT	6870AàC	Propriété intellectuelle, 3 cr.
DRT	6878	Protection des info. et soins de santé, 3 cr.
DRT	6902	Droit du cyberespace, 3 cr.
DRT	6903	Droit du commerce électronique 1, 3 cr.
DRT	6906	Droit de l'audiovisuel, 3 cr.
DRT	6907	Droit international des télécoms, 3 cr.
DRT	6909	Prévention et gestion des différends, 3 cr.
DRT	6913	Droit - protection données personnelles, 3 cr.
DRT	6914	Droit de l'accès aux documents publics, 3 cr.
DRT	6916AàJ	Droit de l'accès à l'information avancé, 3 cr.
DRT	6923	Technologies de l'information et droit 1, 3 cr.
DRT	6924	Technologies de l'information et droit 2, 3 cr.
DRT	6926	Vie privée et environnements électroniques, 3 cr.
DRT	6929AàO	Droit des techn. de l'information avancé, 3 cr.
DRT	6965AàO	Droit des affaires avancé, 3 cr.

Avec l'approbation du doyen ou de son représentant, tout autre cours d'études supérieures en droit dont un peut être choisi dans le programme du Baccalauréat en droit.

Bloc E – Choix

Avec l'accord du doyen ou de son représentant, l'étudiant peut suivre au maximum un cours au choix dans le cadre de la maîtrise en droit des technologies de l'information (avec mémoire), choisi parmi les cours de 2e cycle en droit, d'un autre programme de 2e cycle, ou, parmi les cours suivants :

HEC Montréal

4-230-09	Finance, 3 cr.
4-435-94	Le management : les milieux et la pratique, 3 cr.
4-705-96	Systèmes d'information en gestion, 3 cr.

4-900-04 Information comptable - états financiers outils de gestion, 3 cr.

Philosophie

PHI 6515 Fondements historiques de l'éthique, 3 cr.
PHI 6520 Questions d'éthique contemporaine, 3 cr.
PHI 6555 Philosophie politique I, 3 cr.

Relations industrielles

REI 6702 Politiques publiques et emploi, 3 cr.

Science politique

POL 6112 L'intégration dans l'Union européenne, 3 cr.
POL 6130 Économie politique internationale, 3 cr.
POL 6502 Synthèse: administration et pol. publiques, 3 cr.
POL 6511 Politiques de l'énergie et environnement, 3 cr.

Sciences économiques

ECN 6473 Commerce international, 3 cr.
ECN 6478 Finance internationale, 3 cr.
ECN 6573 Économie financière, 3 cr.
ECN 6578 Économétrie des marchés financiers, 3 cr.
ECN 6823 Économie publique (taxation), 3 cr.
ECN 6828 Économie publique (dépenses), 3 cr.

Bloc F – Mémoire

DRT 6999 Mémoire, 30 cr.

Droit et travail

Programme 2-325-6-3

Microprogramme de 2e cycle (droit et travail)

Directeur des microprogrammes, des D.É.S.S. et de la LL. M. avec travail dirigé : Guy Lefebvre, tél. : 514-343-6125

Objectifs

Le droit du travail est pour plusieurs spécialistes des relations industrielles œuvrant en milieu syndical, patronal ou gouvernemental un important domaine de pratique professionnelle. L'École de relations industrielles et la Faculté de droit ont uni leurs efforts afin d'offrir à ces praticiens un programme de formation continue axée sur les nouveaux développements en droit du travail.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme (droit et travail), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un baccalauréat en droit ou d'un baccalauréat en relations industrielles ou d'un diplôme jugé équivalent
– avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
– faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise
– avoir fait un cours de 3 crédits en droit du travail au 1er cycle ou l'équivalent.

2. Transfert

Un étudiant du microprogramme peut être admis à la LL. M., (recherche), à la condition de satisfaire aux exigences d'admissibilité de ce programme. Tous les cours réussis dans le microprogramme sont alors transférés dans son nouveau programme.

Un étudiant du microprogramme peut être admis à la M. Sc. (relations industrielles), à condition de satisfaire aux exigences d'admissibilité de ce programme. Certains cours réussis dans le microprogramme sont alors transférés dans son nouveau programme, selon les conditions applicables à l'option choisie (avec mémoire ou avec travaux dirigés).

3. Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de un trimestre et la scolarité maximale est de neuf trimestres suivant l'inscription initiale; sur permission du doyen, dans les cas exceptionnels, cette scolarité peut être prolongée d'une année.

4. Programme

Le programme comprend un total de 15 crédits de cours.

Structure du programme

Bloc A – Option (min. 9 cr.; max. 15 cr.)

DRI 6106 Modèles du droit du travail québécois, 3 cr.
DRI 6110 Nouvelles formes d'emploi, 3 cr.
DRI 6115 La protection de l'emploi, 3 cr.
DRI 6120 Rapports collectifs du travail, 3 cr.
DRI 6125 Chartes des droits et travail, 3 cr.
DRI 6130 Droit international du travail, 3 cr.

Bloc B – Option – Cours connexes (max. 6 cr.)

Cours choisis parmi les cours de 2e cycle offerts par la Faculté de droit ou l'École de relations industrielles.

Bloc C – Choix (max. 3 cr.)

Cours choisis dans d'autres programmes de 2e cycle avec l'approbation des responsables du programme.

Fiscalité

Programme 2-325-1-3

Maîtrise en droit – option Fiscalité (LL. M.)

Programme offert conjointement avec HEC Montréal

Directrice de la LL. M. (fiscalité) : Diane Bruneau, tél. : 514-343-5703

Objectifs

L'option Fiscalité, est destinée aux praticiens spécialisés dans le domaine de la fiscalité et vise à offrir une formation de haut calibre, à développer le sens critique, à permettre une spécialisation accrue, ainsi qu'à conférer un haut degré d'autonomie professionnelle. Les clientèles visées sont les diplômés en droit ou en sciences comptables qui, avec ou sans expérience de travail, désirent faire de la fiscalité leur domaine principal d'activité.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la LL. M. (fiscalité), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire du D.É.S.S. (fiscalité) de l'École HEC Montréal ou attester d'une scolarité équivalente (une demande d'équivalence pour les cours suivis au D.É.S.S. devra accompagner la demande d'admission du candidat)
– avoir obtenu au D.É.S.S. une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
– faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

2. Statut étudiant

L'étudiant s'inscrit à temps plein. Dans certains cas, le doyen peut autoriser l'étudiant à s'inscrire à demi-temps.

3. Scolarité

La scolarité maximale est de quatre ans à compter du trimestre d'admission au D.É.S.S. (fiscalité).

4. Programme

Le doyen approuve le plan d'études qui a été établi par l'étudiant et en contrôle l'exécution. Le Conseil de la Faculté détermine, chaque année, dans le cadre du programme agréé par la Commission des études, les cours de 2e cycle qui sont offerts et leur caractère obligatoire ou à option. L'option comporte 45 crédits répartis ainsi :

– 27 crédits de cours obligatoires faisant partie du programme de D.É.S.S. (fiscalité)
– 12 crédits de cours à option de 2e cycle
– 6 crédits pour un travail dirigé.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (27 cr.)

DRT	6210	Droit et fiscalité, 3 cr.
DRT	6215	Droit fiscal administratif, 3 cr.
DRT	6220	Planification successorale, 3 cr.
4-908-92		Fiscalité et décisions, 3 cr.
4-910-98		Méthodologie de recherche - droit fiscal, 3 cr.
4-911-92		Politique fiscale, 3 cr.
4-913-92		Principes fiscaux I, 3 cr.
4-914-92		Principes fiscaux II, 3 cr.
4-915-92		Principes fiscaux III, 3 cr.
4-935-95		Information comptable-fondement, analyse, 3 cr.

Bloc B – Option (max. 12 cr.)

DRT	6225	Droit fiscal immobilier, 3 cr.
DRT	6230	Litige fiscal, 3 cr.
DRT	6240	Stage de pratique exclusive en fiscalité, 3 cr.
4-917-92		Taxes à la consommation, 3 cr.
4-925-98		Fiscalité américaine, 3 cr.
4-926-98		Planification fiscale-cadres supérieurs, 3 cr.

ou trois ou six crédits dans un autre programme de 2e cycle de HEC Montréal ou de la Faculté de droit, sur approbation préalable des personnes responsables du programme.

Bloc C – Travail dirigé (6 cr.)

DRT	6250	Travail dirigé, 6 cr.

Notariat

Diplôme de droit notarial (D.D.N.)	**2-330-1-0**
Maîtrise - option Notariat (LL. M)[1]	**2-330-1-1**

Directrice des programmes : Brigitte Lefebvre, tél. : 514-343-7677

[2] Programme conjoint avec l'École des relations industrielles.

Programme 2-330-1-0

D.D.N. (droit notarial)

Objectifs

Le bachelier en droit qui se dirige vers la profession de notaire doit s'inscrire au programme du Diplôme de droit notarial. Ce diplôme donne accès au stage de la Chambre des notaires.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Diplôme de droit notarial, le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire du Baccalauréat en droit de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
– faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

2. Scolarité

La scolarité est de deux trimestres consécutifs à temps plein. Dans certains cas, le doyen peut autoriser un candidat à s'inscrire à demi-temps. La scolarité maximale est de six trimestres.

3. Seuil de passage

Pour obtenir le Diplôme de droit notarial, l'étudiant doit obtenir une moyenne cumulative de 2,0 pour l'ensemble des cours. La note minimale de passage dans un cours est de D.

4. Programme

Le programme comporte 36 crédits de cours obligatoires.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (36 cr.)

DRT	6302	Principes de rédaction et d'interp., 3 cr.
DRT	6305	Droit des personnes inaptes, 2 cr.
DRT	6310	Droit de la publicité, 3 cr.
DRT	6315	Rapports (pécuniaires) familiaux, 2 cr.
DRT	6320	Mutations de propriété, 3 cr.
DRT	6325	La propriété, 3 cr.
DRT	6330	Aspects fiscaux de la pratique, 3 cr.
DRT	6335	Contrats et crédits de garanties, 3 cr.
DRT	6340	Droit des sociétés, 3 cr.
DRT	6345	Décès et transmission des biens, 3 cr.
DRT	6350	Droit transnational, 2 cr.
DRT	6355	Examen des titres, 3 cr.
DRT	6360	Droit administratif de la propriété, 2 cr.
DRT	6366	Prévention et gestion des différends, 1 cr.

Programme 2-330-1-1

Maîtrise en droit – option Notariat (LL. M.)

Objectifs

L'option Notariat vise à offrir aux étudiants une formation pertinente et complète, qui rencontre les exigences de la profession notariale contemporaine, la possibilité de se doter d'une formation juridique poussée ou spécialisée dans différents secteurs du droit, la possibilité de s'ouvrir à de nouveaux champs de formation et de spécialisation.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la LL. M. (notariat), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du Diplôme de droit notarial de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent et présenter sa demande d'admission dans les dix ans suivant son admission au D.D.N.
- avoir obtenu au D.D.N. une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de deux trimestres à temps plein ou de quatre trimestres à demi-temps.

3. Programme

Le doyen approuve le plan d'études qui a été établi par l'étudiant et en contrôle l'exécution. Le Conseil de la Faculté détermine, chaque année, dans le cadre du programme agréé par la Commission des études, les cours de 2e cycle qui seront offerts et leur caractère obligatoire ou optionnel. L'option comporte 45 crédits répartis ainsi : 36 crédits de cours obligatoires, 6 crédits de cours à option de 2e cycle en droit, 3 crédits de travail dirigé.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (36 cr.)

DRT	6302	Principes de rédaction et d'interp., 3 cr.
DRT	6305	Droit des personnes inaptes, 2 cr.
DRT	6310	Droit de la publicité, 3 cr.
DRT	6315	Rapports (pécuniaires) familiaux, 2 cr.
DRT	6320	Mutations de propriété, 3 cr.
DRT	6325	La propriété, 3 cr.
DRT	6330	Aspects fiscaux de la pratique, 3 cr.
DRT	6335	Contrats et crédits de garanties, 3 cr.
DRT	6340	Droit des sociétés, 3 cr.
DRT	6345	Décès et transmission des biens, 3 cr.
DRT	6350	Droit transnational, 2 cr.
DRT	6355	Examen des titres, 3 cr.
DRT	6360	Droit administratif de la propriété, 2 cr.
DRT	6366	Prévention et gestion des différends, 1 cr.

Bloc B – Option (max. 6 cr.)

DRT	6367AàC	Droit notarial avancé, 3 cr.

Bloc C – Option (max. 6 cr.)

Six crédits choisis parmi les cours de 2e cycle offerts par la Faculté de droit, sur approbation du doyen.

Bloc D – Travail dirigé (3 cr.)

DRT	6372	Travail dirigé, 3 cr.

Université de Montréal

Section 4 - Table des matières

Introduction	4-1
Coordonnées générales du Département	4-1
Frais de cotisation des associations étudiantes	4-1
Personnel enseignant	4-1
Programmes offerts	4-2
➢ Kinésiologie	4-2
➢ Sciences de l'activité physique	4-4

À jour le 1er août 2011

Département de kinésiologie
Études supérieures

DÉPARTEMENT DE KINÉSIOLOGIE

Introduction

À l'automne de l'année 1948, une vingtaine d'éducateurs de marque ainsi que des dirigeants de mouvements de loisirs diocésains et d'œuvres de jeunesse présentèrent une requête à l'École d'hygiène, la priant d'organiser, à temps partiel, un cours de perfectionnement en éducation physique pour le personnel enseignant de la province.

Le 25 avril 1949, le Conseil de l'École d'hygiène approuvait à l'unanimité un programme qui conduisait à un baccalauréat spécialisé, mais certaines difficultés retardèrent malheureusement la réalisation de ce projet. L'École d'hygiène, en collaboration avec le Service de l'extension de l'enseignement, organisa néanmoins un cours abrégé de 44 heures à l'intention de moniteurs de la récréation de la cité de Montréal. Il fallut ensuite attendre février 1955 avant que débute le programme du baccalauréat en éducation physique.

Puis, en 1969, le Département d'éducation physique est officiellement créé en remplacement de l'École d'hygiène. Depuis septembre 1976, le Département est installé au Pavillon d'éducation physique et des sports qui possède d'importants moyens d'enseignement, des salles de cours, un stade couvert, une patinoire, un gymnase triple, une piscine de 50 mètres, un bassin de plongeon, une palestre, des salles de combat, une salle de danse, des terrains de squash et de handball. Les laboratoires du Département sont très modernes et dotés de tous les appareillages requis pour la recherche dans plusieurs domaines : biomécanique, somatotypie, apprentissage moteur, biochimie et physiologie de l'exercice. Par ailleurs, la bibliothèque de kinésiologie est l'une des mieux constituées au monde.

L'appellation du Département d'éducation physique a été modifiée pour Département de kinésiologie en 1998. Le Département regroupe vingt professeurs, dont les intérêts dans le domaine de l'enseignement et de la recherche portent sur toutes les caractéristiques de l'être humain en situation d'activité physique. Le Département offre un baccalauréat, une majeure et une mineure en kinésiologie. Les étudiants peuvent aussi s'inscrire à des programmes de M. Sc. et de Ph. D. (sciences de l'activité physique).

Depuis l'automne 2006, le Département de kinésiologie offre un microprogramme de 2e cycle, un programme de D.É.S.S. et un programme de M. Sc. en kinésiologie.

Coordonnées générales du Département

Centre d'éducation physique et des sports Bureau 8202
Tél. : 514 343-6151

Frais de cotisation des associations étudiantes

www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/frais.html

Des frais de 25,00 $ par année sont imposés. Ceux-ci sont sujets à changement sans avis préalable.

Personnel enseignant

Directeur : François Prince
Directrice adjointe : Suzanne Laberge
Directeur adjoint : Jean-Marc Lavoie

Professeurs titulaires
Paul Allard, Ph. D. génie mécanique (Montréal)
Louise Béliveau, Ph. D. (Montréal)
Marie-France Daniel, Ph. D. éducation (UQÀM)
Suzanne Laberge, Ph. D. anthropologie (Montréal)
Jean-Marc Lavoie, Ph. D. (Wisconsin)
François Prince, Ph. D. (Montréal)
Luc Proteau, Ph. D. (Montréal)

Professeurs agrégés
Raynald Bergeron, Ph. D. (Montréal)
Dave Ellemberg, Ph. D. (Montréal)
Wayne R. Halliwell, Ph. D. (Florida State)
Sophie Laforest, Ph. D. épidémiologie et biostatistique (McGill)
Julie Messier, Ph. D. physiologie (Montréal)

Professeurs adjoints
Mickael Begon, Ph. D. biomécanique et bio-ingénierie (Poitiers)
Daniel Curnier, Ph. D. sciences et techniques des activités physiques et sportives (Paul Sabatier)
Danik Lafond, Ph. D. (Montréal)
Julie Lavoie, Ph. D. (Montréal)
Marie-Ève Mathieu, Ph. D. (Montréal)
Jonathan Tremblay, Ph. D. (Montréal)

Professeurs associés
Laurent Bosquet, Ph. D. sciences et techniques des activités physiques et sportives (Poitiers) et sciences de l'activité physique (Montréal)
Bruno Cormery, Ph. D. (Aix-Marseille II)
Georges Dalleau, Ph. D. biologie de l'exercice musculaire (Claude Bernard – Lyon I)
Mathieu Gayda, Ph. D. (Jules Verne, Picardie)
Suzanne Leclerc, M.D. (Laval)
Luc Léger, Ph. D. (Alberta)
Véronique Pepin, Ph. D. Exercice and Wellness (Arizona)
André Plamondon, Ph. D. (Montréal)
Guy Thibault, Ph. D. (Montréal)

Professeure invitée
Guylaine Messier, M. Sc. nutrition (Montréal)

Programmes

Sous cette rubrique, sont regroupés les programmes d'études supérieures offerts en Kinésiologie.

Kinésiologie

Microprogramme de 2e cycle (kinésiologie)	**2-352-6-0**
D.É.S.S. (kinésiologie)	**2-352-1-1**
M. Sc. (kinésiologie)	**2-352-1-0**

Sciences de l'activité physique

M. Sc. (sciences de l'activité physique)	**2-350-1-0**
Ph. D. (sciences de l'activité physique)	**3-350-1-0**

Responsable des programmes en kinésiologie : Suzanne Laberge, tél. : 514-343-7934
Responsable des programmes en sciences de l'activité physique : Jean-Marc Lavoie, tél. : 514-343-7044
Information sur les programmes : Marie-Claire Vachon, Département de kinésiologie, tél. : 514-343-6111, poste 0944

Membres du Comité des études supérieures
Raynald Bergeron
Suzanne Laberge
Jean-Marc Lavoie
François Prince

Kinésiologie

Programme 2-352-6-0

Microprogramme (kinésiologie)

Objectifs

L'objectif général visé par ce programme est d'améliorer chez les étudiants les connaissances et habiletés nécessaires pour formuler, actualiser, encadrer, animer ou évaluer un programme d'activités physiques dans un but de promotion de la santé, de prévention primaire ou secondaire, ou de performance. Les milieux dans lesquels les diplômés pourront évoluer varieront en fonction de leur cheminement académique mais pourront

inclure les milieux scolaire, communautaire, sportif ou de la santé. Par rapport au baccalauréat en kinésiologie ou en éducation physique et santé, ce programme représente une spécialisation.

Pour atteindre ces objectifs, plusieurs thèmes seront abordés dont : l'éducation à la santé, la promotion de l'activité physique, les effets de la pratique d'activités physiques sur la santé, la prescription d'activités physiques chez des clientèles spécifiques, etc.

Le programme se veut souple et propose essentiellement des cours à option, de façon à permettre aux étudiants de se tailler une formation sur mesure, en fonction de leurs objectifs de carrière.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2e cycle en kinésiologie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un de Baccalauréat ès sciences (kinésiologie, éducation physique ou éducation à la santé), d'un diplôme de 1er cycle dans un domaine pertinent ou d'un diplôme jugé équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français parlé et écrit, et d'une connaissance suffisante de l'anglais écrit
- sur demande, se présenter à une entrevue.

Une expérience de travail dans un domaine pertinent est un atout.

2. Scolarité

La scolarité minimale du Microprogramme est de un trimestre à plein temps. La scolarité maximale est de six trimestres.

3. Évaluation

L'évaluation se fait en conformité avec le Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

4. Transfert

L'étudiant peut être admissible au D.É.S.S. ou à la M. Sc. (kinésiologie) et faire reconnaître les crédits réalisés dans le cadre de ce programme.

5. Programme

Le programme comprend 15 crédits de cours dont 3 crédits de cours obligatoires et 12 crédits de cours à option.

Après examen du dossier, certains cours préparatoires pourraient être exigés selon la formation initiale du candidat.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

KIN	6500	Activité physique et santé, 3 cr.

Bloc B – Option (12 cr.)

ASA	6132	Marketing social, 3 cr.
ETA	6505	Les méthodes quantitatives en éducation, 3 cr.
KIN	6505	Activité physique et dynamiques sociales, 3 cr.
KIN	6510	Activité phys. conditions pathologiques, 3 cr.
KIN	6515	Équilibre postural et locomotion, 3 cr.
KIN	6520	Évaluation, entraînement et prescription, 3 cr.
KIN	6525	L'évaluation en promotion de l'A.P., 3 cr.
KIN	6530	Exercices et prob. musculosquelettiques, 3 cr.
KIN	6825	Psycho. du sport et activité physique, 3 cr.
KIN	6831	Contrôle du mouvement chez l'humain, 3 cr.
KIN	6832	Apprentissage du mouvement humain, 3 cr.
KIN	6842	Physiologie de l'exercice, 3 cr.
KIN	6843	Exercice et métabolisme, 3 cr.
KIN	6845	Muscle et contrôle à l'effort, 3 cr.
KIN	6848	Promotion de l'act. phys. et de la santé, 3 cr.
MSO	6038	Fondements et éthique en santé publique, 3 cr.
MSO	6039	Sc. humaines/sociales en santé publique, 3 cr.
MSO	6059	La pratique de l'éducation pour la santé, 3 cr.
MSO	6131	Stratégies en promotion de la santé, 3 cr.
MSO	6134	Comportement individuel/santé publique, 3 cr.
NUT	6626	Problèmes contemporains de nutrition, 3 cr.
PPA	6015	Méthodes d'enseignement et TIC, 3 cr.
PPA	6224	Pédagogie et intégration des TIC, 3 cr.
PSE	6362	Intervention à l'adolescence, 3 cr.
PSL	6170	Physiologie cardiovasculaire, 3 cr.
PSY	6775	Évaluation de programmes d'intervention, 3 cr.
SOL	6448	Méthodes de sondage, 3 cr.
SOL	6657	Famille et sociétés, 3 cr.
STT	6971	Méthodes de biostatistique, 3 cr.

Programme 2-352-1-1

D.É.S.S. (kinésiologie)

Objectifs

L'objectif général visé par ce programme est de former des diplômés possédant les connaissances et habiletés nécessaires pour formuler, actualiser, encadrer, animer ou évaluer un programme d'activités physiques dans un but de promotion de la santé, de prévention primaire ou secondaire, ou de performance. Les milieux dans lesquels les diplômés pourront évoluer varieront en fonction de leur cheminement académique mais pourront inclure les milieux scolaire, communautaire, sportif ou de la santé. Par rapport au baccalauréat en kinésiologie ou en éducation physique et santé, ce programme représente une spécialisation.

Pour atteindre ces objectifs, plusieurs thèmes seront abordés dont : l'éducation à la santé, la promotion de l'activité physique, les effets de la pratique d'activités physiques sur la santé, la prescription d'activités physiques chez des clientèles spécifiques, etc.

Le programme se veut très souple et propose plusieurs cours à option, de même qu'un cours au choix, de façon à permettre aux étudiants de se tailler une formation sur mesure, en fonction de leurs objectifs de carrière.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (kinésiologie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un Baccalauréat ès sciences (kinésiologie, éducation physique ou éducation à la santé), d'un diplôme de 1er cycle dans un domaine pertinent ou d'un diplôme jugé équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français parlé et écrit, et d'une connaissance suffisante de l'anglais écrit
- sur demande, se présenter à une entrevue.

Une expérience de travail dans un domaine pertinent est un atout.

2. Scolarité

La scolarité minimale du D.É.S.S. est de deux trimestres à plein temps ou l'équivalent. La scolarité maximale est de neuf trimestres (trois ans), à compter de l'inscription initiale.

3. Évaluation

L'évaluation se fait en conformité avec le Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

4. Transfert

L'étudiant peut être admissible à la M. Sc. (kinésiologie) et faire reconnaître les crédits réalisés dans le cadre de ce programme.

5. Programme

Le programme comprend 30 crédits de cours dont 3 crédits de cours obligatoires, 24 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix.

L'étudiant peut s'inscrire à un maximum de 6 crédits de cours de 1er cycle approuvés par le directeur du programme.

Après examen du dossier, certains cours préparatoires pourraient être exigés selon la formation initiale du candidat.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

KIN	6500	Activité physique et santé, 3 cr.

Bloc B – Option (24 cr.)

ASA	6132	Marketing social, 3 cr.
ETA	6505	Les méthodes quantitatives en éducation, 3 cr.
ETA	6512	L'analyse des données qualitatives, 3 cr.
KIN	6505	Activité physique et dynamiques sociales, 3 cr.
KIN	6510	Activité phys. conditions pathologiques, 3 cr.
KIN	6515	Équilibre postural et locomotion, 3 cr.
KIN	6520	Évaluation, entraînement et prescription, 3 cr.
KIN	6525	L'évaluation en promotion de l'A.P., 3 cr.
KIN	6530	Exercices et prob. musculosquelettiques, 3 cr.
KIN	6800	Méthodologie de la recherche, 3 cr.
KIN	6825	Psycho. du sport et activité physique, 3 cr.
KIN	6831	Contrôle du mouvement chez l'humain, 3 cr.
KIN	6832	Apprentissage du mouvement humain, 3 cr.
KIN	6842	Physiologie de l'exercice, 3 cr.
KIN	6843	Exercice et métabolisme, 3 cr.
KIN	6845	Muscle et contrôle à l'effort, 3 cr.
KIN	6848	Promotion de l'act. phys. et de la santé, 3 cr.
MSO	6038	Fondements et éthique en santé publique, 3 cr.
MSO	6039	Sc. humaines/sociales en santé publique, 3 cr.
MSO	6059	La pratique de l'éducation pour la santé, 3 cr.
MSO	6131	Stratégies en promotion de la santé, 3 cr.
MSO	6134	Comportement individuel/santé publique, 3 cr.
NUT	6626	Problèmes contemporains de nutrition, 3 cr.
PPA	6015	Méthodes d'enseignement et TIC, 3 cr.
PPA	6224	Pédagogie et intégration des TIC, 3 cr.
PSE	6362	Intervention à l'adolescence, 3 cr.
PSL	6170	Physiologie cardiovasculaire, 3 cr.
PSY	2115	Psychopathologie : introduction, 3 cr.
PSY	6775	Évaluation de programmes d'intervention, 3 cr.
SOL	6448	Méthodes de sondage, 3 cr.
SOL	6657	Famille et sociétés, 3 cr.
STT	6971	Méthodes de biostatistique, 3 cr.

Bloc C – Choix (3 cr.)

Programme 2-352-1-0

M. Sc. (kinésiologie)

Objectifs

L'objectif général visé par ce programme est de former des diplômés capables de formuler, d'actualiser, d'encadrer, d'animer et d'évaluer un programme d'activités physiques dans un but de promotion de la santé, de prévention primaire ou secondaire, ou de performance. De plus, ces diplômés devront avoir une capacité de réflexion et un regard critique par rapport à leur pratique. Les milieux dans lesquels les diplômés pourront évoluer varieront en fonction de leur cheminement académique mais pourront inclure les milieux scolaire, communautaire, sportif ou de la santé. Par rapport au baccalauréat en kinésiologie ou en éducation physique et santé, ce programme représente une spécialisation. Par rapport au programme de D.É.S.S., il ajoute un volet important de mise en application, par des stages et des travaux dirigés.

Pour atteindre ces objectifs, plusieurs thèmes seront abordés dont : l'éducation à la santé, la promotion de l'activité physique, les effets de la pratique d'activités physiques sur la santé, la prescription d'activités physiques auprès des clientèles spécifiques, etc.

Le programme se veut très souple et propose plusieurs cours à option, ainsi que la possibilité de prendre jusqu'à deux cours au choix, de façon à permettre aux étudiants de se tailler une formation sur mesure, en fonction de leurs objectifs de carrière.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M. Sc. (kinésiologie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un Baccalauréat ès sciences (kinésiologie, éducation physique ou éducation à la santé), d'un diplôme de 1er cycle dans un domaine pertinent ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français parlé et écrit, et d'une connaissance suffisante de l'anglais écrit
- sur demande, se présenter à une entrevue.

Une expérience de travail dans un domaine pertinent est un atout.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres équivalent plein temps.

3. Transfert

L'étudiant peut être admissible à la M. Sc. (kinésiologie) et faire reconnaître les crédits réalisés dans le cadre de ce programme.

4. Programme

Le programme de M. Sc. (kinésiologie) comprend 45 crédits de cours dont 3 crédits de cours obligatoires, 18 à 36 crédits de cours à option, 6 à 18 crédits de cours de formation pratique et 0 à 6 crédits de cours au choix.

L'étudiant peut s'inscrire à un maximum de 6 crédits de cours de 1er cycle approuvés par le directeur du programme.

Après examen du dossier, certains cours préparatoires pourraient être exigés selon la formation initiale du candidat.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

KIN	6500	Activité physique et santé, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 18 cr.; max. 36 cr.)

ASA	6132	Marketing social, 3 cr.

ETA	6505	Les méthodes quantitatives en éducation, 3 cr.
ETA	6512	L'analyse des données qualitatives, 3 cr.
KIN	6505	Activité physique et dynamiques sociales, 3 cr.
KIN	6510	Activité phys. conditions pathologiques, 3 cr.
KIN	6515	Équilibre postural et locomotion, 3 cr.
KIN	6520	Évaluation, entraînement et prescription, 3 cr.
KIN	6525	L'évaluation en promotion de l'A.P., 3 cr.
KIN	6530	Exercices et prob. musculosquelettiques, 3 cr.
KIN	6800	Méthodologie de la recherche, 3 cr.
KIN	6805	Séminaire de lectures dirigées, 3 cr.
KIN	6808	Projets spéciaux, 3 cr.
KIN	6825	Psycho. du sport et activité physique, 3 cr.
KIN	6831	Contrôle du mouvement chez l'humain, 3 cr.
KIN	6832	Apprentissage du mouvement humain, 3 cr.
KIN	6842	Physiologie de l'exercice, 3 cr.
KIN	6843	Exercice et métabolisme, 3 cr.
KIN	6845	Muscle et contrôle à l'effort, 3 cr.
KIN	6848	Promotion de l'act. phys. et de la santé, 3 cr.
MSO	6038	Fondements et éthique en santé publique, 3 cr.
MSO	6039	Sc. humaines/sociales en santé publique, 3 cr.
MSO	6059	La pratique de l'éducation pour la santé, 3 cr.
MSO	6131	Stratégies en promotion de la santé, 3 cr.
MSO	6134	Comportement individuel/santé publique, 3 cr.
NUT	6626	Problèmes contemporains de nutrition, 3 cr.
PPA	6224	Pédagogie et intégration des TIC, 3 cr.
PSE	6362	Intervention à l'adolescence, 3 cr.
PSL	6170	Physiologie cardiovasculaire, 3 cr.
PSY	2115	Psychopathologie : introduction, 3 cr.
PSY	6775	Évaluation de programmes d'intervention, 3 cr.
SOL	6448	Méthodes de sondage, 3 cr.
SOL	6657	Famille et sociétés, 3 cr.
STT	6971	Méthodes de biostatistique, 3 cr.

Bloc C – Formation pratique (min. 6 cr.; max. 18 cr.)

KIN	6811	Stage en kinésiologie, 3 cr.
KIN	6812	Stage en kinésiologie, 6 cr.
KIN	6813	Stage en kinésiologie, 9 cr.
KIN	6814	Travail dirigé, 3 cr.
KIN	6815	Travail dirigé, 6 cr.
KIN	6816	Travail dirigé, 9 cr.

Bloc D – Choix (max. 6 cr.)

Sciences de l'activité physique

Programme 2-350-1-0

M. Sc. (sciences de l'activité physique)

Objectifs

Programme axé sur la formation de chercheurs; maîtrise des méthodes de recherche et de la connaissance propres aux champs d'intérêt du personnel enseignant : apprentissage moteur, biomécanique, évaluation, histoire, pédagogie, physiologie, psychologie, sociologie.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M. Sc. (sciences de l'activité physique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat ès sciences (éducation physique ou kinésiologie) ou de l'équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres en résidence à l'Université.

3. Programme

Le programme comporte :

- un minimum de 10 crédits de cours, dont 1 crédit de cours obligatoire, 9 crédits de cours à option
- 35 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (1 cr.)

KIN	6810	Séminaire de recherche en kinésiologie 1, 1 cr.

Bloc B – Option (9 cr.)

KIN	6500	Activité physique et santé, 3 cr.
KIN	6505	Activité physique et dynamiques sociales, 3 cr.
KIN	6510	Activité phys. conditions pathologiques, 3 cr.
KIN	6515	Équilibre postural et locomotion, 3 cr.
KIN	6520	Évaluation, entraînement et prescription, 3 cr.
KIN	6800	Méthodologie de la recherche, 3 cr.
KIN	6805	Séminaire de lectures dirigées, 3 cr.
KIN	6808	Projets spéciaux, 3 cr.
KIN	6825	Psycho. du sport et activité physique, 3 cr.
KIN	6831	Contrôle du mouvement chez l'humain, 3 cr.
KIN	6832	Apprentissage du mouvement humain, 3 cr.
KIN	6839	Cinétique et cinématique du mouvement, 3 cr.
KIN	6842	Physiologie de l'exercice, 3 cr.
KIN	6843	Exercice et métabolisme, 3 cr.
KIN	6845	Muscle et contrôle à l'effort, 3 cr.

ou tout autre cours approuvé par le directeur du programme.

Bloc C – Recherche et mémoire (35 cr.)

KIN	6416	Mémoire, 35 cr.

Programme 3-350-1-0

Ph. D. (sciences de l'activité physique)

Objectifs

Programme axé sur la formation de chercheurs; maîtrise des méthodes de recherche et de la connaissance propres aux champs d'intérêt du personnel enseignant : apprentissage moteur, biomécanique, évaluation, histoire, pédagogie, physiologie, psychologie, sociologie.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Ph. D. (sciences de l'activité physique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise dans un domaine pertinent ou de l'équivalent
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de six trimestres en résidence à l'Université.

3. Programme

Le programme comporte :

- un minimum de 7 crédits de cours, dont 1 crédit de cours obligatoire, 6 crédits de cours à option
- 83 crédits attribués à la recherche et à la rédaction de la thèse.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (1 cr.)

KIN	7820	Séminaire de recherche en kinésiologie 2, 1 cr.

Bloc B – Option (min. 6 cr.)

ETA	6505	Méthodes quantitatives en éducation, 3 cr.
KIN	6500	Activité physique et santé, 3 cr.
KIN	6505	Activité physique et dynamiques sociales, 3 cr.
KIN	6510	Activité phys. conditions pathologiques, 3 cr.
KIN	6515	Équilibre postural et locomotion, 3 cr.
KIN	6520	Évaluation, entraînement et prescription, 3 cr.
KIN	6525	L'évaluation en promotion de l'A.P., 3 cr.
KIN	6800	Méthodologie de la recherche, 3 cr.
KIN	6805	Séminaire de lectures dirigées, 3 cr.
KIN	6808	Projets spéciaux, 3 cr.
KIN	6825	Psycho. du sport et activité physique, 3 cr.
KIN	6831	Contrôle du mouvement chez l'humain, 3 cr.
KIN	6832	Apprentissage du mouvement humain, 3 cr.
KIN	6839	Cinétique et cinématique du mouvement, 3 cr.
KIN	6842	Physiologie de l'exercice, 3 cr.
KIN	6843	Exercice et métabolisme, 3 cr.
KIN	6845	Muscle et contrôle à l'effort, 3 cr.
KIN	6848	Promotion de l'act. physique et de la santé, 3 cr.
NUT	5626	Problèmes contemporains de nutrition, 3 cr.
PSL	6170	Physiologie cardiovasculaire, 3 cr.
STT	6971	Méthodes de biostatistique, 3 cr.

ou tout autre cours approuvé par le directeur du programme.

Bloc C – Recherche et thèse (83 cr.)

KIN	7416	Thèse, 83 cr.

Université de Montréal

Faculté de médecine
Études supérieures

Section 5 - Table des matières

Introduction	5-1
Coordonnées générales de la Faculté	5-1
Direction facultaire	5-1
Prix et bourses aux étudiants	5-4
Hôpitaux et instituts affiliés à l'Université de Montréal	5-5
Informations pratiques	5-5
Bureau de développement	5-5
RUIS - Réseau universitaire intégré de santé de l'Université de Montréal	5-5
CPASS - Centre de pédagogie appliquée aux sciences de la santé	5-6
USI - Unité de santé internationale	5-7
Exercice professionnel	5-7
Associations étudiantes	5-8
Médecine-recherche	5-8
Règlement pédagogique pour l'accès direct aux programmes de Ph. D.	5-9
Administration de la santé	5-9
Audiologie - voir sous Orthophonie	
Biochimie	5-16
Bioéthique	5-21
Bio-informatique	5-23
Biologie moléculaire	5-25
Conseil génétique	5-29
Environnement, santé et gestion des catastrophes	5-30
Épidémiologie - voir sous Santé publique	
Ergothérapie	5-30
Éthique clinique pédiatrique	5-34
Génétique médicale	5-37
Génie biomédical	5-38
Gestion des services de santé - voir sous Santé publique	

Microbiologie et immunologie 5-42
Mobilité et posture 5-44
Nutrition 5-45
Organisation des soins de santé 5-49
Orthophonie et audiologie 5-49
Pathologie et biologie cellulaires 5-50
Petite enfance et approche interprofessionnelle 5-53
Pharmacologie 5-54
Physiologie 5-59
Physiothérapie 5-62
Promotion de la santé 5-63
Rééducation périnéale et pelvienne 5-64
Santé communautaire 5-64
Santé environnementale et santé au travail 5-68
Santé publique 5-71
Sciences biomédicales 5-74
Sciences neurologiques 5-81
Sciences de la réadaptation 5-82
Toxicologie et analyse du risque 5-84
Virologie et immunologie 5-85
Études spécialisées 5-86

À jour le 15 août 2011

FACULTÉ DE MÉDECINE

INTRODUCTION

La Faculté de médecine de l'Université de Montréal offre l'enseignement de 1er cycle : en médecine à 1261 étudiants et en formation professionnelle paramédicale (nutrition, audiologie, orthophonie, ergothérapie, physiothérapie et sciences biomédicales) à 1407 étudiants à temps plein. Elle dispense une formation de résidence dans une soixantaine de programmes agréés à plus de 1000 étudiants et supporte plusieurs spécialisations en administration de la santé, santé environnementale et santé au travail, médecine sociale et préventive et médecine d'expertise. Elle abrite aussi une large mission de formation scientifique aux cycles supérieurs dans différents domaines pertinents à la santé (2201 étudiants à la maîtrise et au doctorat en 2010-2011). Deux centres hospitaliers universitaires (CHUM et CHU Sainte-Justine), responsables de formation et de soins de santé spécialisés en médecine adulte et pédiatrique, deux centres affiliés universitaires suprarégionaux (Hôpital Maisonneuve-Rosemont et Hôpital du Sacré-Coeur), plusieurs instituts et institutions affiliés l'aident dans la poursuite de sa vocation. En outre, 435 professeurs de carrière, 201 chercheurs et 2483 professeurs de clinique assurent actuellement à la Faculté de médecine de l'Université de Montréal une place de première importance au pays.

COORDONNÉES GÉNÉRALES DE LA FACULTÉ

www.med.umontreal.ca

	Bureau	Tél. : 514-
Secrétariat Pavillon Roger-Gaudry	P-408	343-6267
Département d'administration de la santé Pavillon 1 420 boul. du Mont-Royal	2391	343-6170
Département d'anesthésiologie Pavillon Roger-Gaudry	S-712	343-6466
Département de biochimie Pavillon Roger-Gaudry	D-360	343-6374
Département de chirurgie Pavillon Roger-Gaudry	S-749	343-7040
Département de médecine Pavillon Roger-Gaudry	S-759	343-5931
Département de médecine familiale et de médecine d'urgence Pavillon Roger-Gaudry	S-711	343-6497
Département de médecine sociale et préventive Pavillon 1 430 boul. Mont-Royal 1 430 Mont-Royal	3118	343-6140
Département de microbiologie et immunologie Pavillon Roger-Gaudry	P-623	343-6273
Département de nutrition 2 405 Côte Ste-Catherine	1204	343-6398
Département d'obstétrique-gynécologie CHU Sainte-Justine	4829	345-7708
Département d'ophtalmologie Pavillon Roger-Gaudry	S-700	343-7094
Département de pathologie et biologie cellulaire Pavillon Roger-Gaudry	N-535	343-6297
Département de pédiatrie CHU Sainte-Justine	7955	345-4675
Département de pharmacologie Pavillon Roger-Gaudry	S-436	343-6329
Département de physiologie Pavillon Paul-G.-Desmarais	1111	343-6347
Département de psychiatrie Pavillon Roger-Gaudry	S-750	343-7755
Département de radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire Pavillon Roger-Gaudry	S-716	343-5855
Département de santé environnementale et santé au travail Pavillon Marguerite-d'Youville	4095	343-6134
École d'orthophonie et d'audiologie 7077 avenue du Parc	3001-21	343-7672
École de réadaptation 7077 avenue du Parc	403-F	343-6417
Groupe de recherche interdisciplinaire en santé Pavillon 1420 Mont-Royal	3110	343-6185
Programme de baccalauréat en bio-informatique (Voir Département de biochimie)		
Programme de baccalauréat en sciences biomédicales Pavillon Roger-Gaudry	N-422	343-6111 poste 4243
Programmes de génie biomédical Pavillon Paul-G.-Desmarais	2511	343-6357
Programme de médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé www.mae.umontreal.ca	N-414	343-7606

DIRECTION FACULTAIRE

Doyenne
Hélène Boisjoly

Vice-doyens
Christian Bourdy, études médicales de 1er cycle
Pierre Bourgouin, exécutif et affaires cliniques
Daniel Bourbonnais, recherche et innovation scientifique
Pierre Belhumeur, affaires professorales
André Ferron, sciences fondamentales, sciences de la santé, santé publique et études supérieures
Josée Dubois, études médicales postdoctorales

Secrétaire de Faculté
Chantal Lambert

Vice-doyens adjoints
Gilles Bleau, sciences fondamentales, sciences de la santé, santé publique et études supérieures
Josette Noël, Sciences fondamentales, sciences de la santé, santé publique et études supérieures

Directions

André Boucher, Pédagogie appliquée aux sciences de la santé
Hugues Cormier, codirecteur Affaires étudiantes et vie facultaire

Vincent Dumez, Patient-partenaire
Réjean Duplain, Campus Mauricie
Sylvie Monier, Services administratifs et technologies de l'information
Ramses Wassef, codirecteur Affaires étudiantes et vie facultaire

Adjointes

Geneviève Bouchard, décanat
Isabelle Duchesnay, affaires étudiantes et vie facultaire
Line Ginchereau, affaires professorales
Martine Jalbert, exécutif et affaires cliniques
Lorraine Locas, études médicales postdoctorales
Jolaine Frigault, études médicales de 1er cycle
Josée Véronneau, ressources humaines et affaires hospitalière

Direction des départements et écoles

Département d'administration de la santé : Régis Blais
Département d'anesthésiologie : Pierre Drolet
Département de biochimie : Christian Baron
Département de chirurgie : Luc Valiquette
Département de médecine : Mario Talajic
Département de médecine familiale et de médecine d'urgence : Jean Pelletier
Département de médecine sociale et préventive : Slim Haddad
Département de microbiologie et immunologie : Marc Drolet (intérim)
Département de nutrition : Marielle Ledoux
Département d'obstétrique-gynécologie : Line Leduc
Département d'ophtalmologie : Jean-Daniel Arbour
Département de pathologie et biologie cellulaire : Pierre Drapeau
Département de pédiatrie : Marc Girard
Département de pharmacologie : Patrick du Souich
Département de physiologie : Michèle Brochu
Département de psychiatrie : Emmanuel Stip
Département de radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire : Louise Samson (intérim)
Département de santé environnementale et santé au travail : André Dufresne
École d'orthophonie et d'audiologie : Louise Getty
École de réadaptation : Rhode Weiss Lambrou (intérim)
École de santé publique : Raymond Lalande et Hélène Boisjoly, administrateurs

Direction de l'enseignement universitaire dans les hôpitaux et instituts affiliés à l'UdeM

CSSS Sud-Ouest–Verdun : Marc Belley
Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) : Marie-Josée Dupuis
Centre hospitalier régional de Trois-Rivières : Robert Perron
CSSS de Laval : Benoit Morin
CSSS de Chicoutimi : Mauril Gaudreault
Hôpital Louis-H. Lafontaine : Luc Nicole
Hôpital Maisonneuve-Rosemont : Jacques Bernier
Hôpital Rivière-des-Prairies : André Masse
Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal : Marc Giasson
Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine : Josée Dubois
Institut de cardiologie de Montréal : Annie Dore
Institut de réadaptation Gingras-Lindsay de Montréal : Sylvie Houde
Institut Philippe-Pinel de Montréal : Frédéric Millaud
Institut universitaire de gériatrie de Montréal : Paule Lebel

Direction de centres, groupes et instituts de recherche

Centre d'excellence en neuromique de l'Université de Montréal (CENUM) : Guy Rouleau
Centre de pharmacogénomique Beaulieu-Saucier de l'Université de Montréal à l'Institut de cardiologie de Montréal : Jean-Claude Tardif
Centre de recherche du Centre hospitalier régional de Trois-Rivières : Robert Perron
Centre de recherche du CSSS de Laval – Hôpital Cité-de-la-santé : Benoit Morin
Centre de recherche de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal : François Madore
Centre de recherche de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont : Denis-Claude Roy
Centre de recherche de l'Hôpital Rivière-des-Prairies : Roger Godbout
Centre de recherche de l'Institut de cardiologie de Montréal : Jean-Claude Tardif
Centre de recherche Interdisciplinaire en réadaptation du Montréal métropolitain (CRIR) : Bonnie Swain
Centre de recherche de l'Institut Philippe-Pinel : Gilles Côté
Centre de recherche de l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal : Sylvie Belleville
Centre de recherche du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) : Jacques Turgeon
Centre de recherche du Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine : Guy Rouleau
Centre de recherche Fernand-Séguin (Hôpital Louis-H.-Lafontaine) : Sonia Lupien
Centre de recherche du CSSS de Chicoutimi : Daniel Gaudet
Centre de recherche Léa-Roback : Marie-France Raynault
Groupe d'étude des protéines membranaires (GEPROM): Lucie Parent
Groupe de recherche sur la gestion thérapeutique (GRGT) : Terrence Montague
Groupe de recherche sur le système nerveux central (GRSNC) : Trevor Drew
Groupe de recherche en science et technologies biomédicales (GRSTB) : Michael D. Buschmann
Groupe de recherche universitaire sur le médicament (GRUM) : Michel Bouvier
Institut de recherches cliniques de Montréal (IRCM) : Tarik Möröy
Institut de recherche en immunologie et en cancérologie (IRIC) : Guy Sauvageau

Direction de programmes d'études médicales et paramédicales de 1er cycle (B. Sc., M.D.)

Études médicales de 1er cycle : Éric Drouin
Externat : Martine Jolivet-Tremblay
Audiologie : Tory Leroux
Ergothérapie : Louise Demers
Nutrition : Marielle Ledoux
Orthophonie : Phaedra Royle
Physiothérapie : Robert Forget
Sciences biomédicales : Christiane Malo

Direction de programmes d'études supérieures (D.É.S.S., M.Sc. Ph. D.)

Administration des services de santé : Lise Lamothe
Biochimie : Luc DesGroseillers
Bioéthique : Bryn Williams-Jones
Bio-informatique : Nicolas Lartillot
Biologie moléculaire : Trang Hoang
Conseil génétique : Valérie Désilets
Environnement, santé et gestion des catastrophes : Joseph Zayed
Évaluation des technologies de la santé : Mira Johri
Génie biomédical : Alain Vinet
Gestion de la qualité en santé : Lise Lamothe
Médecine d'assurance et d'expertise médicolégale : François Sestier
Médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé : François Sestier
Microbiologie et immunologie, virologie et immunologie : George Szatmari
Mobilité et posture : Hubert Labelle
Nutrition : Irene Strychar
Orthophonie et audiologie : Sylvie Hébert
Pathologie et biologie cellulaires : Nicole Leclerc
Perfusion extracorporelle : Louis Perreault
Petite enfance et approche interprofessionnelle : Julie Gosselin
Pharmacologie : René Cardinal
Pharmacogénomique : Maja Krajinovic
Pharmacologie clinique : Patrick du Souich
Physiologie : Réjean Couture
Physiothérapie : Robert Forget
Santé communautaire : Slim Haddad
Santé environnementale et santé au travail : André Dufresne
Santé publique : Louise Potvin
Sciences biomédicales : Daniel Lajeunesse
Sciences neurologiques : Richard Robitaille
Toxicologie et analyse du risque : Robert Tardif
Virologie et immunologie : George Szatmari

Direction de programmes d'études postdoctorales (D.É.P.D.)

Biochimie clinique : Roger Sanfaçon

Direction de programmes d'études médicales postdoctorales (D.É.S.)

Anatomo-pathologie : Luc Laurier Oligny
Anesthésiologie : François Girard
Biochimie médicale : Nadine Kadri
Cardiologie : Donald Palisaitis
Cardiologie chez l'enfant : Myriam Brassard
Chirurgie cardiaque : Denis Bouchard
Chirurgie générale : Jean-François Latulippe
Chirurgie générale pédiatrique : Dickens St-Vil
Chirurgie orthopédique : Marc Isler
Chirurgie plastique : Patricia Bortoluzzi
Chirurgie thoracique : Jean Deslaurier
Chirurgie vasculaire : Rafik Ghali
Cliniciens-chercheurs : Jacques Lacroix
Dermatologie : Benoit Côté
Endocrinologie et métabolisme : Pierre D'Amour
Endocrinologie et métabolisme chez l'enfant : Cheri L. Deal
Endocrinologie gynécologique de la reproduction et de l'infertilité : Isaac-Jacques Kadoch
Gastroentérologie: Michel Lemoyne
Gastroentérologie chez l'enfant : Denise Herzog
Génétique médicale : Emmanuelle Lemyre
Gériatrie : Marie-Jeanne Kergoat
Hématologie : Jeannine Kassis
Hématologie/oncologie pédiatrique : Michel Duval
Immunologie clinique et allergie : Jean Paradis
Immunologie clinique et allergie chez l'enfant : Anne Des Roches
Maladies infectieuses chez l'enfant : Valérie Lamarre
Médecine/tronc commun : François Gobeil
Médecine communautaire : Stéphane Perron
Médecine de soins intensifs : Marc-Jacques Dubois
Médecine de soins intensifs chez l'enfant : Baruch Toledano
Médecine d'urgence/spécialité : Raoul Daoust
Médecine d'urgence/compétence spéciale : Isabelle Montplaisir
Médecine d'urgence pédiatrique : Nathalie Lucas
Médecine de l'adolescence : Jean-Yves Frappier
Médecine familiale : Louise Authier
Médecine interne : Geneviève Grégoire
Médecine maternelle et fœtale : Lynda Hudon
Médecine néonatale et périnatale : Christian Lachance
Médecine nucléaire : Michel Picard
Médecine palliative : Robert Marchand
Médecine physique et réadaptation : Martin Lamontagne
Microbiologie médicale et infectiologie : Danielle Rouleau
Néphrologie : Alain Bonnardeaux
Néphrologie chez l'enfant : Marie-José Clermont
Neurochirurgie : Alain Bouthillier
Neurologie : Luc Marchand
Neurologie chez l'enfant : Paola Diadori
Neuropathologie : Yves Robitaille
Neuroradiologie : Alain Weill
Obstétrique et gynécologie : Stéphane Ouellet
Oncologie gynécologique : Philippe Gauthier
Oncologie médicale : Inès Chamakhi
Oncologie radiologique : Carole Lambert
Ophtalmologie : Patrick Hamel
Oto-rhino-laryngologie : Louis Guertin
Pédiatrie du développement : Robert Dubé
Pédiatrie – tronc commun : Olivier Jamoulle
Pédiatrie générale : Catherine Farrell
Pneumologie : Vincent Jobin
Pneumologie chez l'enfant : Denis Bérubé
Psychiatrie : Christiane Bertelli
Radiologie diagnostique : Daniel Roy
Rhumatologie : Éric Rich
Santé communautaire : Stéphane Perron
Soins aux personnes âgées : Christiane Lepage
Urologie : François Bénard
Urogynécologie : Marie-Claude Lemieux

Titulariat de chaires philanthropiques

Chaire Banque Scotia en diagnostic et traitement du cancer du sein et Fonds Lilly en recherche en cancer du sein : André Robidoux
Chaire Bristol-Meyers-Squibb (BMS) en biologie moléculaire : Christian Baron
Chaire Claude-Bertrand en neurochirurgie de l'Université de Montréal : N.
Chaire CIBC en recherche sur les causes du cancer du sein : Sylvie Mader
Chaire de pharmacologie (Merck Frosst Canada Inc.) : Patrick du Souich
Chaire de psychiatrie légale et d'éthique biomédicale Philippe-Pinel : David Norman Weisstub
Chaire de recherche en orthopédie de l'Hôpital du Sacré-Cœur : Julio C. Fernandes
Chaire de Recherche Marcel et Rolande Gosselin en neurosciences cognitives fondamentales et appliquées du spectre autistique de l'UdeM à l'hôpital Rivière-des-Prairies et à l'hôpital Sainte-Justine : Laurent Mottron
Chaire Docteur Sadok Besrour en médecine familiale de l'Université de Montréal : Marie-Dominique Beaulieu
Chaire d'enseignement Lucie et André Chagnon sur l'approche intégrée en prévention de l'Université de Montréal : Brigitte Maheux
Chaire Eli Lilly Canada de recherche en schizophrénie de l'Université de Montréal : Emmanuel Stip
Chaire en analyse des risques toxicologiques pour la santé humaine : Michèle Bouchard
Chaire en arthrose de l'Université de Montréal : Johanne Martel-Pelletier et Jean-Pierre Pelletier
Chaire en cancer de la prostate : Fred Saad
Chaire de médecine transfusionnelle – Association des bénévoles du don de sang Héma-Québec-Bayer de l'Université de Montréal : Jean-François Hardy
Chaire Shire en néphrologie et en transplantation et régénération rénales : Marie-Josée Hébert
Chaire en sciences du mouvement du Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine, et de l'Université de Montréal : Hubert Labelle
Chaire en sclérodermie : Jean-Luc Senécal
Chaire François-Karl Viau en oncogénomique pédiatrique de l'Université de Montréal : Daniel Sinnett
Chaire GlaxoSmithKline (GSK) en gestion optimale des maladies chroniques : Janusz Kaczorowski
Chaire Industrielle Alliance de recherche en leucémie : Jean Roy
Chaire Marie Lou et Yves Cotrel pour la recherche en orthopédie : Jacques A. de Guise
Chaire Michal et Renata Hornstein en chirurgie cardiaque : Michel Pellerin
Chaire Novartis - Fondation canadienne du foie en hépatologie de l'Université de Montréal : Daniel Lamarre
Chaire Paul-David en électrophysiologie cardiovasculaire de l'Université de Montréal : Stanley Nattel
Chaire Pfizer - Bristol-Myers Squibb - Smithkline Beecham - Eli Lilly en psychopharmacologie de l'Université de Montréal : N.
Chaire Pfizer en athérosclérose de l'Université de Montréal : Jean-Claude Tardif
Chaire Pfizer en recherche clinique et translationnelle sur le VIH : Cécile Tremblay
Chaire Philippa et Marvin Carsley en cardiologie de l'Université de Montréal : Normand Racine
Chaire Power Corporation du Canada en sciences physiologiques de l'Université de Montréal : Numa Dancause
Chaire Saputo en valorisation biomédicale des produits laitiers : Pierre Belhumeur
Chaire Marcel et Rolande Gosselin en chirurgie thoracique oncologique de l'Université de Montréal : Moishe Liberman
Chaire Roger Des Groseillers d'oncologie chirurgicale hépato-biliaire et pancréatique de l'Université de Montréal : Réal Lapointe

Chaire Medtronic de traumatologie spinale de l'Université de Montréal : Jean-Marc Mac-Thiong
Chaire Yves Des Groseillers et André Bérard de cardiologie interventionnelle : cellules souches et thérapie régénératrice de l'Université de Montréal : Serge Doucet
Chaire de recherche Environnement-Cancer – Guzzo-La Société de recherche sur le cancer de l'Université de Montréal : Jack Siemiatycki
Chaire Léopoldine A. Wolfe de recherche clinique/translationnelle en prévention de la cécité causée par la dégénérescence maculaire liée à l'âge de l'Université de Montréal : Sylvain Chemtob
Chaire Charles-Albert-Poissant de transplantation cornéenne de l'Université de Montréal : Isabelle Brunette
Chaire Famille Alfonzo Minicozzi de chirurgie thoracique et transplantation pulmonaire : Pasquale Ferraro
Chaire Jeanne et Jean-Louis Lévesque en génétique des maladies du cerveau : Guy Rouleau

Prix et bourses aux étudiants

** Les prix et bourses suivis d'un astérisque proviennent de fonds capitalisés de la Faculté.*

D.É.S.

Bourse Groupe Fonds des professionnels

Programmes de sciences cliniques

Bourse Fonds pour la surspécialisation clinique*

Département de chirurgie

Bourse Georges-Étienne-Cartier*
Bourse Paul-Dessureault en urologie*
Prix Daniel-Tassé

Département de médecine

Bourses de la Fondation Cole
Prix Jacques-Genest
Prix Pierre-Bois

Département de médecine familiale et de médecine d'urgence

Fonds Docteur Sadok Besrour pour le développement de la médecine en Tunisie*
Prix annuels aux résidents pour les 4 meilleurs travaux d'érudition ou de recherche

Département d'ophtalmologie

Bourse du Fonds Besner-Valois*
Bourse Dr Suzanne Véronneau Troutman*
Fonds de recherche en ophtalmologie de l'Université de Montréal (FROUM)*

Département de pédiatrie

Bourses de formation postgraduée du Département de pédiatrie
Prix Claude-C. Roy
Prix Luc-Chicoine
Prix offerts aux résidents et aux moniteurs cliniques du programme de pédiatrie

Département de psychiatrie

Fonds Monique-Gaumond pour la recherche en maladies affectives*

Département de radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire

Bourse Cordis-Johnson & Johnson
Bourse du Département de radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire*
Bourse General Electric
Prix Jean-Louis Léger (NYCOMED)
Prix offerts aux résidents du programme de radio-oncologie :
Prix de l'Association canadienne des Radio-Oncologues (CARO)
Prix de l'Association des Radio-Oncologues du Québec et Société Française de Radio-Oncologie (AROQ-SFRO)
Prix offerts aux résidents du programme de radiologie :
Prix pour l'excellence d'une publication ou d'une communication : SCFR, C.A.R., R.S.N.A. et A.R.R.S.

Programmes de sciences fondamentales

Département de biochimie

Prix Astra Zénéca
Prix Merck-Frosst
Prix Simon-Pierre Noël*

Département de microbiologie-immunologie

Bourse d'excellence Gabriel-Marquis
Bourse en mycologie médicale de l'Université de Montréal
Bourse postdoctorale Michel Saucier
Bourse Serge Montplaisir pour la lutte contre les maladies infectieuses*
Bourses du Département de microbiologie-immunologie*

Département de pathologie et biologie cellulaire

Fonds commémoratif Pierre-Masson
Prix de l'American Society for Clinical Pathology
Bourses du Département de pathologie et biologie cellulaire

Département de pharmacologie

Bourse de perfectionnement Merck Frosst
Bourses de la journée Gabriel L. Plaa

Département de physiologie

Bourse Herbert H-Jasper
Bourse J. P. Cordeau
Fonds Michel-Bergeron*

Programmes des sciences de la santé

Département de nutrition

Prix d'Encouragement aux Études Supérieures*
Prix de l'Ordre professionnel des diététistes du Québec
Prix du Département de nutrition en gestion des services alimentaires
Prix Gabi-B.- Reaidi*
Prix Marcel Laliberté
Prix Producteurs laitiers du Canada
Prix Rachel-Beaudoin*

École d'orthophonie et d'audiologie

Prix Cordozzo-Coderre
Prix d'excellence de l'École d'orthophonie et d'audiologie
Prix de l'Association canadienne des orthophonistes et audiologistes
Prix Michèle Bergeron
Prix Raymond-Hétu*

École de réadaptation

Bourse Andrée-Forget pour le développement de la réadaptation au plan international*
Prix de l'Association canadienne des ergothérapeutes
Prix de l'Association canadienne de physiothérapie
Prix d'excellence clinique de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec
Prix de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec
Prix Françoise-Savard-Goulet*
Prix Martine-Chabot*
Prix de la relève du programme d'ergothérapie
Prix du CSSS Cavendish et Santé publique de Montréal

Programmes des sciences de la santé publique

Département d'administration de la santé

Bourse Marie-Anne Lavallée (réservée au CSSS Bordeaux-Cartierville)
Bourse de la Fondation McGaw (externe)
Prix Robert Wood Johnson (externe)
INESS (externe) cohorte ULYSSES
Projet PARC/ACDI (réservé aux étudiants de la cohorte délocalisée en Haïti)

Département de médecine sociale et préventive

Prix Armand-Frappier

Département de santé environnementale et santé au travail

Bourse de voyage
Prix Jules-Brodeur*

Axes médicaux

Gériatrie-gérontologie
Bourse Marthe-Demers en gérontologie-gériatrie*

Sciences neurologiques
Prix Justine et Yves Sergent*
Prix Tomas Alfred Reader*

Hôpitaux et instituts affiliés à l'Université de Montréal

CHU – Centres hospitaliers universitaires
Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM)
Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine (CHU Sainte-Justine)

IU – Instituts universitaires
Institut de Cardiologie de Montréal
Institut universitaire de gériatrie de Montréal

CAUS – Centres affiliés universitaires suprarégionaux
Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal
Hôpital Maisonneuve-Rosemont

CAUR – Centres affiliés universitaires régionaux
CSSS de Chicoutimi

CHA – Centres hospitaliers affiliés
Centre hospitalier régional de Trois-Rivières
CSSS Sud-Ouest-Verdun – Centre hospitalier de Verdun
CSSS de Laval
CSSS de Chicoutimi
Hôpital Louis-H. Lafontaine
Hôpital Rivière-des-Prairies
Institut Philippe-Pinel de Montréal
Institut de réadaptation Gingras-Lindsay de Montréal

CSSS – Centres de santé et de services sociaux
CSSS Ahuntsic-Montréal-Nord – CLSC Ahuntsic
CSSS Bordeaux-Cartierville-Saint-Laurent – CLSC Bordeaux-Cartierville
CSSS de la Montagne – CLSC Côte-des-Neiges
CSSS Jeanne-Mance – CLSC des Faubourgs
CSSS Pointe-de-l'Île – CLSC Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est
CSSS Cavendish – CLSC René-Cassin / Institut universitaire de gérontologie sociale du Québec
CSSS Champlain – CLSC St-Hubert
CSSS de Laval – CLSC-CHSLD du Marigot

Autres
Institut de recherches cliniques de Montréal (IRCM)
Institut national de santé publique
Centre de réadaptation Lucie-Bruneau
Institut de Nazareth et Louis-Braille
Institut Raymond-Dewar
Centre Dollard Cormier
Le regroupement des centres de réadaptation, Alternatives, Domrémy-Montréal, Préfontaine
Les Centres jeunesse de Montréal / Institut universitaire dans le domaine de la violence chez les jeunes

Informations pratiques

Certificat médical
Tout étudiant qui est appelé à faire des stages en milieu hospitalier doit fournir au préalable un certificat médical attestant qu'il a subi un examen général ainsi que certains tests de laboratoire.

Aide financière aux étudiants
La Faculté dispose d'un certain nombre de prêts et bourses.

Bureau d'aide aux étudiants et aux résidents
Ramses Wassef, directeur
Pavillon Paul-G.-Desmarais, local 3106
Téléphone : 514-343-6603

Service d'aide aux étudiants et résidents en médecine
Pour des problèmes pédagogiques, financiers ou de santé.

Bureau de développement

Pavillon Roger-Gaudry
Bureau N-403
Téléphone 514-343-6302

Le Bureau de développement de la Faculté de médecine a pour mission principale d'assurer la permanence des activités de développement et de sollicitation afin de recueillir des sommes additionnelles qui assureront la consolidation et la croissance de la Faculté.

Relevant du doyen, le Bureau de développement agit à titre d'ambassadeur de la Faculté de médecine auprès du personnel, des diplômés, des individus, des fondations, des corporations et autres organismes externes. Il coordonne les initiatives de sollicitation des départements, des centres de recherche et des autres unités de la Faculté. Dans l'ensemble de ses activités, il vise à développer et à maintenir dans la communauté interne et externe, un sentiment d'appartenance favorable au développement de la Faculté.

RUIS – Réseau universitaire intégré de santé de l'Université de Montréal

Pavillon Roger-Gaudry
Bureau S-723
Téléphone : 514-343-6450
Télécopieur : 514-343-2296

Le Réseau universitaire intégré de santé est un organisme regroupant la direction des facultés de médecine, des sciences infirmières, de pharmacie, de médecine dentaire, la direction des centres hospitaliers affiliés à l'Université et la direction des agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux du territoire du RUIS. Ce Réseau vise à favoriser la concertation, la complémentarité et l'intégration des missions de soins, d'enseignement et de recherche des établissements de santé ayant une désignation universitaire et de l'Université de Montréal.

La présidence du RUIS est assumée par le directeur général du CHUM en alternance avec le doyen de la Faculté de médecine et de deux vice-présidents. Le président est actuellement le directeur général du CHUM, monsieur Christian Paire, et les deux vice-présidents sont la doyenne de la Faculté de médecine, docteur Hélène Boisjoly, et le directeur général du CHU Sainte-Justine, docteur Fabrice Brunet.

Membres du comité directeur du RUIS

Les directeurs généraux des hôpitaux d'enseignement et des centres de santé et de services sociaux (CSSS)
CHUM : Christian Paire
CHU Sainte-Justine : Fabrice Brunet
CSSS Sud-Ouest - Verdun : Danielle McCann
CSSS de Laval : Luc Lepage
CSSS de Chicoutimi : Richard Lemieux
CSSS Bordeaux-Cartierville-Saint-Laurent : Daniel Corbeil
CSSS Jeanne-Mance : Sylvie Simard (intérim)
CSSS de Saint-Jérôme : François Therrien
Centre hospitalier régional de Trois-Rivières : Lucie Letendre
Hôpital Charles LeMoyne : Michel Gervais
Hôpital Louis-H. Lafontaine : André Lemieux
Hôpital Maisonneuve-Rosemont : Manon Boily
Hôpital Rivière-des-Prairies : Jean-Pierre Duplantie (intérim)
Hôpital du Sacré-Coeur de Montréal : Michel Larivière
Institut de Cardiologie de Montréal : Robert Busilacchi
Institut Philippe-Pinel de Montréal : Jocelyn Aubut
Institut de Réadaptation Gingras-Lindsay de Montréal : Jean-Philippe Cotton
Institut universitaire de gériatrie de Montréal : Marie-France Simard

Les présidents-directeurs généraux des Agences régionales de la santé et des services sociaux

Agence de Lanaudière : Jean-François Foisy
Agence des Laurentides : Marc Fortin
Agence de Laval : Claude Desjardins
Agence de la Montérégie : Yvan Gendron
Agence de Montréal : David Levine et Louise Ayotte
Agence de la Mauricie et Centre-du-Québec : Jean-Denis Allaire

Les représentants de l'Université de Montréal

Faculté de médecine : Hélène Boisjoly
Faculté de médecine : Pierre Bourgouin
Faculté de médecine : Daniel Bourbonnais
Faculté des sciences infirmières : Francine Girard
Faculté de pharmacie : Pierre Moreau
Faculté de médecine dentaire : Gilles Lavigne

Autres membres

IRCM : Tarik Möröy
MSSS : Louis Dufresne
CUSM : Timothy Meagher et Arthur T. Porter

La permanence du Bureau exécutif est assurée par un Secrétaire général, Richard Klein et par Manon Paquin.

CPASS – Centre de pédagogie appliquée aux sciences de la santé

Pavillon Roger-Gaudry
Bureau Y-200
Téléphone : 514-343-7864

Le CPASS a pour mission de soutenir et de stimuler le développement de la Faculté de médecine en tant que chef de file de la formation de professionnels de la santé reconnus pour leur haut niveau de compétence et leur engagement face aux besoins de santé de la société. Le CPASS est rattaché administrativement au Vice-décanat à la pédagogie et au développement professionnel continu. Son fonctionnement matriciel se caractérise par l'interaction, la fertilisation croisée, la coopération et la synergie des forces. Ainsi, il regroupe et permet le travail conjoint de sept secteurs (Évaluation, Formation pédagogique, Recherche / développement, Espace éthique, Compétences des professionnels de la santé, Stratégies et moyens d'enseignement et apprentissage, Technologies incluant le CAAHC) pour offrir le soutien pédagogique nécessaire aux trois niveaux de formation : 1er cycle, Études supérieures et Développement professionnel continu.

Le CPASS a, entre autres, des fonctions de formation en pédagogie et en éthique, de recherche, d'évaluation des apprentissages et des enseignements, d'innovation et de diffusion. Ces membres peuvent, le cas échéant, exercer des fonctions d'expertise-conseil en pédagogie ou en éthique.

Direction / Coordination

Vice-doyenne : Andrée Boucher
Pavillon Roger-Gaudry
Bureau U-206
Téléphone : 514-343-7827

Direction de la formation pédagogique du CPASS

Directrice : Nathalie Caire Fon
Pavillon Roger-Gaudry
Bureau Y-201-05
Téléphone : 514-343-6111 poste 5533
Collaborateurs : Marquis Fortin, Louise Samson, Benoit Deligne, Marie-France Pelland, Jean-François Latulippe, Geneviève Grégoire, Anna Carceller, Véronique Anne Pelletier, Steven Ditomasso, Karine Bouillon, Daniel Bourgoin

La Direction de la formation pédagogique a pour mission la formation pédagogique du corps professoral et des résidents, et cela de la formation initiale à la formation spécialisée des programmes des sciences de la santé de la Faculté.

Direction de la recherche et du développement du CPASS

Directeur : Bernard Charlin
Pavillon Roger-Gaudry
Bureau S-314
Téléphone : 514-343-6111 poste 4140

La Direction de la recherche et du développement du CPASS (anciennement l'URDESS) est une structure de recherche en éducation des sciences de la santé qui contribue au rayonnement de la Faculté par des activités de recherche, par des activités de présentation sur les différentes tribunes, ainsi que par la rédaction d'articles qui s'ajoutent à la littérature existante en éducation du domaine des sciences de la santé.

Direction de l'évaluation du CPASS

Directeur : Stéphane Ahern et François Marquis
Pavillon Roger-Gaudry
Bureau Y-201-13 et 15
Téléphone : 514-343-2489

La Direction de l'évaluation du CPASS assure l'évaluation, de façon régulière et continue, des enseignants, des enseignements et des programmes d'études de la Faculté de médecine. Les principaux objectifs de ce processus sont l'amélioration de la qualité des programmes offerts aux étudiants et la valorisation du rôle de professeur. À la Faculté de médecine, la Direction de l'évaluation contribue à la formation des professeurs en évaluation et participe à l'élaboration des politiques facultaires en évaluation. La Direction de l'évaluation est présente sur la scène internationale, soit en recevant des stagiaires étrangers ou en animant des ateliers de formation en évaluation dans différents pays.

Un comité consultatif en évaluation a été créé fin 2008. Il est constitué d'enseignants de la Faculté de médecine, de la Faculté des sciences de l'éducation et de la Faculté des arts et des sciences (psychologie du travail). Le comité donne des avis sur les problèmes qui se posent en matière d'évaluation. La richesse des perspectives de ses membres lui permet de proposer des solutions innovantes.

Direction du développement professionnel continu du CPASS

Directeur : François Bénard
Pavillon Roger-Gaudry
Bureau Y-201-3
Téléphone : 514-343- 6367

La Direction du développement professionnel continu (DPC) de la Faculté de médecine dispense des activités de formation depuis plus de 30 ans. Ces dernières sont générées soit par des comités de développement ou à partir d'initiatives des différents départements ou centres hospitaliers affiliés à la Faculté. Elles s'adressent aux omnipraticiens, aux médecins spécialistes du Québec et aux autres professionnels de la santé. Plusieurs de ces activités rejoignent également nos collègues canadiens (en langue anglaise), ainsi que les professionnels de l'espace francophone international.

En continuité avec la mission du CPASS, la Direction du DPC a donc pour mandat de veiller au développement et au maintien des compétences des médecins et professionnels en exercice en étant un acteur majeur dans la création et l'offre de programmes et d'activités de formation continue se distinguant par leur potentiel de transfert dans la pratique quotidienne.

Innovations pédagogiques et Stratégies d'apprentissage du CPASS

Directrice : Paule Lebel
Pavillon Roger-Gaudry
Bureau Y-201-11
Téléphone : 514-343-6111 poste 0556
Télécopieur : 514-343-7650

Ce secteur comporte le développement de nouveaux projets pédagogiques en lien avec les priorités du CPASS, la conception d'activités spéciales ayant pour but l'animation des professeurs et des étudiants de la Faculté en rapport avec les stratégies d'apprentissage (colloques, journées scientifiques ou autres), ce qui inclut la stimulation des équipes de projets à rayonner pour faire connaître la qualité de nos innovations.

Espace éthique du CPASS

Directrice : Danielle Laudy
Pavillon Roger-Gaudry
Bureau S-316
Téléphone : 514-343- 6879
Télécopieur : 514-343-7650

L'Espace éthique du CPASS a pour mission de développer la formation éthique au sein du réseau clinico-académique. Pour ce faire, des ateliers interdisciplinaires animés par des professionnels de la santé et des spécialistes en éthique autour de différents enjeux éthiques sont organisés au niveau des Résidents et de la formation continue. Diverses statégies pédagogiques favorisent la réflexion et la discussion des participants. La richesse des réflexions et des savoirs éthiques fait aussi l'objet d'activités de recherche, de publications, de présentations et de conférences locales et internationales.

Secteur Compétences des professionnels de la santé du CPASS

Directrice : Andrée Boucher
Pavillon Roger-Gaudry
Bureau Y-201-09
Téléphone :514-343-6790

Ce secteur a la responsabilité de développer des réflexions et de faire émerger les enjeux, les concepts et de proposer des solutions ou des stratégies portant sur les défis du développement des compétences des professionnels de la santé (expertise, communication, collaboration, professionnalisme, érudition, promotion de la santé, gestion). Au cours de la dernière année, il a développé, conjointement avec le secteur de la formation pédagogique et celui de l'évaluation, de nouveaux ateliers de formation ainsi que des outils et ressources pédagogiques visant à faciliter la formation des résidents et professeurs dans les domaines autres que l'expertise médicale. À l'aide des travaux des Conseils de compétences et du Comité central, une réflexion est en train de se faire sur les meilleures méthodes pédagogiques pour former les étudiants des sciences de la santé à devenir des professionnels compétents. Un bel exemple de la mise en pratique de cette réflexion est le projet interfacultaire de formation des étudiants du 1er cycle des Facultés de médecine (ergothérapie/programme MD), sciences infirmières et pharmacie aux pratiques collaboratives dont le premier volet s'est déroulé en septembre 2008. La mobilisation des Secteurs Compétences et Technologies a particulièrement permis une belle réussite de cette expérience pilote réunissant près de 700 étudiants.

Secteur Technologies et outils d'enseignement et apprentissage du CPASS

Directeur : Richard Ratelle
Collaborateurs : Jean-Victor Patenaude, Louise Charron (projet ÉduMED)
Pavillon Roger-Gaudry
Bureau Y-201-48
Téléphone : 514-343-6111 poste 4953

Ce secteur a la responsabilité de développer des réflexions et de faire émerger les enjeux, les concepts et de proposer des solutions ou des stratégies portant sur l'utilisation des technologies et autres outils d'enseignement et d'apprentissage (E-Learning, Centre d'apprentissage des attitudes et habiletés, cours en ligne, tutorials d'enseignement, place du *PodCast*, etc.). Ce secteur est important pour toutes les composantes du réseau clinico-académique (études de 1er cycle, résidences, DPC, études supérieures). Il vise à exercer un leadership dynamique afin de permettre à la Faculté et à son réseau clinico-académique d'intégrer rapidement et de profiter pleinement des innovations informatiques pertinentes.

CAAHC

Directeur : Jean-Victor Patenaude
Pavillon Roger-Gaudry

La construction du Centre d'apprentissage a récemment été complétée. Ce secteur aura la responsabilité de développer la simulation en relation étroite avec l'approche par compétence.

USI – Unité de santé internationale

Directeur : Lucien Albert
Edifice Saint-Urbain
CRCHUM
5e étage
Téléphone : 514-890-8156

L'USI est une entité qui contribue au rayonnement de la Faculté sur la scène internationale, particulièrement dans les pays en développement et en transition. Elle réalise des activités de formation, de recherche, et met à contribution l'expertise disponible dans des interventions. Les partenariats sont développés dans le champ des politiques, des programmes et des services de santé et dans celui des problèmes de santé et de population. Ses activités se déroulent dans une trentaine de pays.

Exercice professionnel

A) Médecine

1– Immatriculation au Collège des médecins du Québec

Une fois admis par la Faculté, l'étudiant qui se destine à l'exercice de la médecine au Québec doit être immatriculé au Collège des médecins du Québec selon la loi médicale du Québec.

L'étudiant peut obtenir le texte de la loi médicale du Québec et les règlements du Bureau provincial de médecine en s'adressant au :
Collège des médecins du Québec
Bureau du secrétaire
2170, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec)
H3H 2T8
Téléphone : 514-933-4441

L'étudiant qui se destine à l'exercice de la médecine dans une autre province doit s'informer des conditions d'admission à l'étude dans cette province et s'y conformer avant de commencer ses études médicales.

2– Exercice de la médecine au Québec

L'exercice de la médecine est de juridiction provinciale. À cet effet, il existe dans chaque province un collège des médecins, seul autorisé à décerner le permis d'exercice de la médecine. Le diplôme de docteur en médecine ne donne pas droit en soi d'exercer la médecine au Québec. Le candidat obtient un permis d'exercice de la médecine après avoir satisfait aux conditions et règlements du Collège des médecins du Québec, du Code des professions et de la Loi médicale.

3– Certificat de spécialiste octroyé par le Collège des médecins du Québec

Depuis 1948, le Collège des médecins du Québec a le pouvoir de faire abroger, modifier et exécuter des règlements en vue de décerner des certificats de spécialiste aux médecins dont la formation et les études spécialisées dans une branche de la médecine répondent aux exigences du Collège, du Code des professions et de la Loi médicale.

Pour tout renseignement concernant l'obtention d'un certificat de spécialiste, s'adresser au Service des études médicales du Collège des médecins du Québec.

4– Le Conseil médical du Canada

Le Conseil médical du Canada émet une licence fédérale à ceux qui ont réussi son examen. Cette licence permet l'inscription à un Collège des médecins d'une autre province du Canada et l'exercice de la médecine dans cette province.

Le candidat qui aspire au permis d'exercice de la médecine au Québec et qui est titulaire du diplôme de docteur en médecine d'une université située dans une autre province, doit d'abord posséder la licence du Conseil médical du Canada (L.C.M.C.). Pour obtenir cette licence, un médecin doit être inscrit au Collège des médecins d'une des provinces du Canada, satisfaire aux épreuves du bureau d'examinateurs nommés par le Conseil médical du Canada et avoir complété une année d'internat validée par cette corporation. Cette licence fédérale est valide tant que son titulaire demeure membre dudit Collège.

Pour information, l'étudiant peut s'adresser au :
Conseil médical du Canada
Bureau du Registraire
1867 Alta Vista Drive
Ottawa (Ontario)
K1G 3H7

B) Diététique

L'exercice de la diététique dans la province de Québec est régi par le code des professions sous l'autorité de l'Ordre professionnel des diététistes du Québec. Les titulaires du baccalauréat ès sciences (nutrition) sont admissibles au permis émis par l'Ordre et à celui de Diététistes du Canada.

C) Ergothérapie

L'exercice de l'ergothérapie est régi par l'Ordre des ergothérapeutes du Québec. Le permis d'exercice est délivré par cet Ordre aux titulaires d'un B. Sc. (ergothérapie). À partir de l'automne 2010, la M. Sc. (ergothérapie) sera nécessaire pour obtenir le permis d'exercice.

D) Orthophonie et Audiologie

L'exercice de l'orthophonie et de l'audiologie dans la province de Québec est régi par le code des professions sous l'autorité de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec. Seuls les titulaires d'une M. Sc. (orthophonie ou audiologie) d'une université reconnue peuvent exercer cette profession.

E) Physiothérapie

L'exercice de la physiothérapie est régi par l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec. Le permis d'exercice est délivré par cet Ordre aux titulaires d'un B. Sc. (physiothérapie). À partir de l'automne 2010, la M. Sc. (physiothérapie) sera nécessaire pour obtenir le permis d'exercice.

Associations étudiantes - 1er cycle

ADÉÉOA - L'Association des étudiants en orthophonie-audiologie
AÉÉMUM - L'Association des étudiants et étudiantes en médecine de l'Université de Montréal
AEESPUM - L'Association des étudiantes et étudiants en santé publique de l'Université de Montréal
AÉNUM - L'Association des étudiants en nutrition de l'Université de Montréal
AESBUM - L'Association des étudiantes et étudiants du baccalauréat en sciences biomédicales
SÉRUM - La Société des étudiants en réadaptation de l'Université de Montréal

Frais de cotisation des associations étudiantes

www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/frais.html

Les frais ci-dessous sont sujets à changement sans avis préalable. Par année :

Département de nutrition	16 $
École d'orthophonie et d'audiologie	16 $
École de réadaptation	15 $
Sciences biomédicales	24 $

Médecine-recherche

Responsable du programme Médecine-Recherche : Jean-François Tanguay
Secrétariat : Mélanie Castonguay, 514-343-6111 poste 0933, télécopieur : 514-343-5751

Le Programme Médecine-Recherche permet aux étudiants en médecine d'acquérir une formation avancée en recherche et vise l'obtention d'un diplôme d'études supérieures (M. Sc. ou Ph. D.) en cours d'études de médecine (M.D.) ou d'études médicales postdoctorales (D.É.S.).

L'étudiant qui souhaite s'inscrire au programme Médecine-Recherche doit être préalablement inscrit au programme de doctorat en médecine (M.D.) ou à un diplôme d'études spécialisées (D.É.S.).

Par ailleurs, l'étudiant doit s'inscrire, ou être inscrit, à un programme d'études supérieures de l'Université de Montréal et doit satisfaire à toutes les exigences du programme.

Le programme Médecine-Recherche est un programme conjoint et peut avoir les formes suivantes : M.D. – M. Sc., M.D. – Ph. D., D.É.S. – M. Sc., D.É.S. – Ph. D.

M.D. – M. Sc.

Le programme M.D.-M. Sc. constitue une occasion pour l'étudiant du Doctorat en médecine de s'initier à la recherche et d'ajouter cette dimension à sa formation. Dans le cas où la formation de maîtrise éveille chez l'étudiant un intérêt encore plus marqué pour la recherche, il lui est possible de passer directement au Ph. D.

Préalables pour l'inscription

- Les étudiants en médecine qui détiennent un baccalauréat sont, en principe, admissibles dès le début de leur formation M.D.
- Les candidats issus du CEGEP peuvent présenter une demande d'inscription à la fin de la première année du doctorat en médecine, lorsqu'ils auront accumulé 80 crédits universitaires (année préparatoire et première année de médecine).
- Un étudiant déjà inscrit à un programme de M. Sc. et qui est accepté au programme de doctorat de 1er cycle en médecine peut alors demander son inscription au programme M.D.-Recherche et poursuivre sa formation.

Les candidatures sont évaluées sur une base individuelle et le dossier doit être jugé acceptable par la Faculté de médecine (bons résultats scolaires, lettre de recommandation du futur directeur de recherche, participation à des stages en recherche, etc.).

Admission et inscription

Les demandes d'admission au programme M.D.-M. Sc. doivent être soumises à l'automne de la première année de médecine.

La demande devra alors être approuvée par le directeur du programme de M. Sc. et par le responsable du programme Médecine-Recherche.

Déroulement du programme

Les cours de la maîtrise sont suivis durant les trimestres d'automne et d'hiver de la première et de la deuxième année de médecine. Toutes les périodes de cours optionnels dans le programme M.D. sont mises à profit pour compléter la formation de la M. Sc.

Une année de suspension des études de médecine est requise pour effectuer le projet de recherche. La suspension est située le plus souvent à la fin de la deuxième année du doctorat en médecine, avant l'externat.

À la fin de l'année de suspension des études médicales, l'étudiant est en mesure de soumettre son mémoire. Dans certains cas, il est possible d'obtenir l'autorisation de la Faculté pour que la rédaction du mémoire s'effectue durant un stage à option de l'externat.

Financement

Les étudiants inscrits à la maîtrise peuvent bénéficier d'une bourse dans le cadre du programme COPSE (Comité organisateur pour les stages d'été) (date limite le 7 décembre).

Une bourse est offerte à un étudiant du programme M.D.-M. Sc. par le **Fonds de la recherche en santé du Québec (FRSQ)**. Les demandes doivent être présentées avant le 15 octobre.

D.É.S. – M. Sc.

Programme

Cette formation s'adresse aux personnes inscrites à des programmes de résidence dans une spécialité ou surspécialité agréées par le Collège royal et qui ont démontré de l'intérêt et du potentiel pour faire une carrière de clinicien-chercheur.

La recherche dans le domaine de la santé englobe également des disciplines comme l'économie, la gestion, les sciences sociales, les sciences du comportement et de l'information, dans la mesure où elles s'appliquent à la santé et à la maladie.

Admission et inscription

La direction du programme de résidence assure la liaison avec le responsable du programme Médecine-Recherche, donne son approbation au programme individualisé et en surveille le déroulement.

Déroulement du programme

La formation en recherche peut être suivie à différents moments durant la résidence. Il est préférable que les trois trimestres d'inscription à la maîtrise soient consécutifs. Au cours de la formation en recherche, les activités cliniques sont permises, mais la majorité du temps (au moins 80 %) doit être consacré à la recherche.

M.D. – Ph. D.

La formation de doctorat exige deux ou trois années consécutives entièrement consacrées à la recherche, selon un agenda à déterminer sur une base individuelle pour tous les étudiants.

La suspension des études a généralement lieu entre les années préclinques et l'externat, mais, exceptionnellement, peut se situer après la première année préclinique.

Un étudiant déjà inscrit à un programme de Ph. D. et qui est accepté au programme de doctorat de premier cycle en médecine peut alors demander son inscription au programme M.D.-Recherche et poursuivre sa formation.

Financement

Les étudiants au doctorat du programme Médecine-Recherche peuvent bénéficier d'un soutien financier des principaux organismes subventionnaires (I.R.S.C., F.R.S.Q.). Une entente de financement peut être convenue impliquant le directeur de recherche, les directeurs de programme, un centre ou un groupe de recherche. Les demandes peuvent être soumises en tout temps et sont considérées individuellement.

Un soutien partiel peut être accordé après la période de temps plein en recherche, dans la mesure où l'essentiel de la recherche de doctorat est terminé et qu'une certaine activité de recherche est maintenue jusqu'à l'attribution du doctorat.

D.É.S.– Ph. D.

Conditions identiques au programme M.D. – Ph. D. sauf pour la suspension des études.

La suspension des études peut se placer à différents moments du programme de D.É.S., après entente avec les directeurs de programmes (études supérieures, médecine-recherche et D.É.S.) et les vice-doyens concernés.

Financement

Voir les conditions de financement relatives au programme M.D. – Ph. D.

Règlement pédagogique pour l'accès direct aux programmes de Ph. D.

1. Conditions d'admissibilité

Pour être directement admissible à titre d'étudiant régulier à l'un des programmes de Ph. D., le candidat doit :

- satisfaire aux conditions d'admission au programme de 2e cycle ou, en l'absence d'un programme de 2e cycle, au programme de 3e cycle du champ d'études envisagé
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne de 3,7 sur 4,3 ou l'équivalent agréé par le doyen, à moins que, de l'avis du doyen, une expérience ou des études subséquentes à l'obtention du grade de 1er cycle permettent de conclure que le candidat possède des aptitudes marquées pour la poursuite des études de 3e cycle
- fournir deux lettres de recommandation.

2. Scolarité

La scolarité maximale pour un programme de doctorat est de quinze trimestres (cinq ans) pour un étudiant inscrit à temps plein, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation. Ce délai peut être prolongé d'un an avec la permission du doyen, sur recommandation du Comité du programme.

3. Examen de synthèse

L'étudiant doit avoir subi un examen général de synthèse comportant une épreuve écrite et une épreuve orale au plus tard avant la fin du 6e trimestre de sa scolarité, les trimestres de préparation et de suspension étant exclus du calcul de cette échéance. S'il y a ajournement de l'examen, le délai accordé au candidat ne peut dépasser six mois.

4. Programme

Le programme de Ph. D. comprend 90 crédits dont :

- un minimum de 6 crédits et un maximum de 30 crédits de cours de 2e ou de 3e cycle
- un minimum de 60 crédits attribué à la recherche et la rédaction de la thèse.

Des crédits de cours complémentaires peuvent être ajoutés selon les besoins du candidat. La recherche doit se faire en résidence pendant au moins trois ans, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

Programmes

Sous cette rubrique, sont regroupés les programmes d'études supérieures offerts en Médecine : 21 microprogrammes de 2e cycle, deux diplômes complémentaires, 12 diplômes d'études supérieures spécialisées (D.É.S.S.), un diplôme d'études professionnelles approfondies, une maîtrise ès arts (M.A.), une maîtrise ès sciences appliquées (M. Sc. A.), 20 maîtrises ès sciences (M. Sc.), deux maîtrises à vocation professionnelle (M.P.O., M.P.A.), 16 Philosophiæ Doctor (Ph. D.), un Diplôme d'études professionnelles approfondies (D.É.P.A.), un Diplôme d'études postdoctorales (D.É.P.D.), et quelque 60 Diplômes d'études spécialisées (D.É.S.).

Administration de la santé

Microprogramme de 2e cycle (administration des services de santé) 2-770-6-0

D.É.S.S. (administration des services de santé) 2-770-1-3

Option :
- Utilisation de la recherche en gestion de la santé

M. Sc. (administration des services de santé) 2-770-1-1

Options :
- Gestion du système de santé
- Analyse et évaluation du système de santé
- Gestion de la qualité (QUÉOPS-*i*)
- Utilisation de la recherche en gestion de la santé

M. Sc. (évaluation des technologies de la santé) 2-770-1-5

Microprogramme de 2e cycle (gestion de la qualité en santé) 2-770-6-1

Diplôme complémentaire (gestion du système de santé) 2-770-1-6

Options :
- Évaluation
- Santé et société

Département d'administration de la santé

Responsable de la M. Sc., du D.É.S.S. et du microprogramme (administration des services de santé) : Lise Lamothe
Responsable de la M. Sc., option Gestion de la qualité : Marie-Pascale Pomey
Responsable de la M. Sc. (évaluation des technologies de la santé) : Mira Johri
Information sur le programme : Nicole Roberge, 514-343-7990

Membres du Comité des programmes de 2e cycle

Renaldo Battista; François Béland; Régis Blais, directeur; Pierre Boyle; François Champagne; Brigitte Côté; Ghislaine Cleret de Langavant; André-Pierre Contandriopoulos; Nicole Dedobbeleer; Jean-Louis Denis; Claude Desjardins; Marie-Hélène Desrosiers; Lambert Farand; Marie-Josée Fleury; Mira Johri; François Lagarde; Paul Lamarche; Lise Lamothe, responsable des programmes; Nicole Leduc; Pascale Lehoux; Anne Lemay; Marc Lemire; Georges L'Espérance; Marie-Pascale Pomey Charo Rodriguez; Nicole Roberge, technicienne gestion des dossiers étudiants; Louise Rousseau; Claude Sicotte et un représentant étudiant.

Personnel enseignant

Sont habilités à oeuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Directeur : Régis Blais

Professeurs titulaires

Renaldo Battista, M.D. (Montréal), M.P.H., Sc.D. (Harvard)
François Béland, M.A., Ph. D. (Laval)
Régis Blais, M.Ps. (Montréal), Ph. D. (UQÀM)
François Champagne, M.H.A. (Ottawa), Ph. D. (Montréal)
André-Pierre Contandriopoulos, M.A, Ph. D. (Montréal)
Nicole Dedobbeleer, M.A. (Montréal), Sc. D. (Johns Hopkins)
Jean-Louis Denis, M. Sc., Ph. D. (Montréal)
Paul Lamarche, M.H.A., Ph. D. (Michigan)
Nicole Leduc, M. Sc., Ph. D. (Montréal)

Pascale Lehoux, M. Sc .A., Ph. D. (Montréal)
Claude Sicotte, M. Sc., Ph. D. (Montréal)

Professeurs agrégés
Lambert Farand, M.D. (Montréal), Ph. D. (McGill)
Mira Johri, M.P.H. (Yale), Ph. D. (McGill),
Lise Lamothe, M.B.A. (HÉC, Montréal), Ph. D. (McGill)
Marie-Pascale Pomey, M.D. (Paris VI), M. Sc. (Paris V), Ph. D. (Montréal)

Professeure agrégée de clinique
Anne Lemay, M. Sc., Ph. D. (Montréal)

Professeurs adjoints de clinique
Brigitte Côté, M.D., M. Sc. (Montréal), M. Sc. santé communautaire (McGill)
Georges L'espérance, M.D. (Nancy I), Neurochirurgie (Laval), M. Sc. (Montréal)
Louise Rousseau, B. Pharm. (Laval), M. Sc., Ph. D. (Montréal)

Chargés d'enseignement de clinique
Claude Desjardins, M. Sc. (Montréal)
Marie-Hélène Desrosiers, B. Sc. inf. (Montréal), M. Sc. (HÉC, Montréal)

Responsables de formation professionnelle
Caroline Barbir, M. Sc. (Montréal)
Luce Beauregard, M.A.P. (ÉNAP), M. Sc. psychologie (Montréal)
Yves Benoit, M. Sc. (Montréal)
Pierre Bourget, Certificat en gestion du personnel (UQAT), B. Sc. sciences comptables (UQAT), D.É.S gestion des organisations de santé et services sociaux (UQAT)
Aline Bourgon, B. Sc. (Montréal)
Robert Busilacchi, B. Sc. sc. sociales (Ottawa), M.A.P. (ÉNAP)
Stéphane Sophie Cardinal, B.A.A. (UQAM), M. Sc. (HEC)
Jacques Couillard, B.A.A. (Montréal), M. Sc. administration de la santé (Montréal)
Isabelle Demers, B. Sc. biologie médicale, M. Sc. administration de la santé
Lise Denis, B.A. (Montréal), M.B.A. (UQAM)
Sylvie Désilets, B. Sc. sciences infirmières (Montréal)
Carole Deschambault, M. Sc., sciences infirmières (Montréal)
Richard Deschamps, M. Sc. travail social (UQAM), M.A.P. (ÉNAP)
Yves Desjardins, Ph. D. santé publique (Montréal), M. Sc. administration (Sherbrooke)
Danielle Dubois, M. Sc. (Montréal)
Irène Giannetti, M. Sc. administration de la santé (Montréal), Bachelor of Commerce (McGill)
Richard Grignon, M. Sc. sociologie (Montréal), M.A.P. (ÉNAP)
Najia Hachimi-Idrissi, M. Sc. administration de la santé (Montréal)
Linda Hubert, B. Sc. (Montréal), M. Sc. (Laval)
Arvind K. Joshi, M.D. (Dublin), M.B.A. (Montréal)
Eva Kiess, Master of Arts in Economics, Major in Business Administration (Innsbruck), Nursing Degree (General Hospital Barmen, Allemagne)
Anne Lemay, Ph. D. santé communautaire, M. Sc. sciences économiques (Montréal)
André Lemieux, LL.L. (Montréal), Diplôme en sc. administratives (HÉC)
David Levine, M. Sc. administration (Montréal), M. Sc. philosophie en génie biomédical (Londres)
Christine Mimeault, B. Sc. Sciences infirmières (Montréal), M. Sc. gestion (Laval),
Marie-France Noël, M. Sc. santé publique, M. Sc. éducation (Montréal)
Marc Pineault, M. Sc. administration de la santé (Montréal), B. Sc. relations industrielles (Montréal)
Josée Proulx, B. Sc. psychosociologie des communications (UQAM), Microprogramme administration des services de santé
André O. Rodier, MHA (Ottawa), B. Adm. (Ottawa)
Johanne Roy, M. Sc. sciences infirmières (Montréal), D.S.A. (HEC)
François Schubert, M. Sc. pharmacie (Montréal)
Ginette Taillon, Licence en droit civil (Ottawa), M.A.P. (ÉNAP)
Sylvie Veilleux, B. Sc. diététique (Laval), M.B.A., LL. M. droit de la santé (Sherbrooke)
Pedro Villagran, Certificat en gestion des services de la santé et des services sociaux (Montréal), M.A.P. (ÉNAP)

Professeurs associés
Howard Bergman, M.D. (McGill), CSPQ gériatrie
Luc Boileau, M.D. (Sherbrooke), M. Sc. (Montréal), LMCC, CSPQ, FRCPC Santé communautaire
Ghislaine Cleret de Langavant, M. Sc., Ph. D. (Montréal)
Pierre Dagenais, M.D. (Montréal), M. Sc. (Sherbrooke), M. Sc. (Montréal), Ph. D. (Sherbrooke), LMCC, CSPQ, FRCPC médecine interne et rhumatologie
Pierre Duplessis, M.D. (Montréal), M. Sc. (Harvard)
François-Pierre Dussault, M. Sc., Ph. D. (Montréal)
Marie-Josée Fleury, M.A., Ph. D. (Montréal)
Pierre-Gerlier Forest, M.A. (Laval), Ph. D. (Montréal)
François Lagarde, M.A. (McGill)
Ann Langley, M. Sc. (Lancaster), Ph. D. (HEC)
Éric Latimer, M. Sc. (Carnegi Mellon), M. Sc. (Montréal), Ph. D. (Carnegie Mellon)
Jean Rochon, LL. L. (Montréal), M.D. (Laval), M.P.H., Ph. D. (Harvard)
Rosario (Charo) Rodriguez, M.D. (Alicante), M. Sc. (Valencia), M. Sc. (Alicante), Ph. D. (Montréal)
Denis-Richard Roy, M.D., M.B.A. (Ottawa), CSPQ, FRCP
Franco Sassi, M. Sc. (Milano), Ph. D. (London, U.K.)
Nassera Touati, Ph. D. (ENSP des Mines de Paris)

Programme 2-770-6-0

Microprogramme de 2e cycle (administration des services de santé)

Objectifs

Ce microprogramme est destiné aux étudiants qui désirent obtenir une introduction au fonctionnement des systèmes de santé et au management spécifique à ce domaine.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2e cycle (administration des services de santé), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- avoir une connaissance suffisante du français écrit et parlé
- avoir une connaissance de l'anglais écrit
- sur demande du Comité d'admission, se présenter pour une entrevue
- une expérience de travail est un atout.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein.

3. Transfert

L'étudiant qui a maintenu une moyenne de 3,0 peut être admis au D.É.S.S. ou à la M. Sc. (administration des services de santé). Une recommandation du responsable des programmes de 2e cycle est alors nécessaire. L'étudiant pourra faire reconnaître les 15 crédits du microprogramme pour le D.É.S.S. ou pour la maîtrise.

4. Programme

Le programme comprend au moins 15 crédits de cours de 2e cycle, dont un bloc de base de 6 crédits de cours obligatoires et un 2e bloc de 9 crédits de cours à option.

Le programme peut être offert selon deux cheminements : cours de trois crédits sur le campus ou cours de un crédit en milieu de travail au sein de cohortes fermées.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

ASA	6701	Analyse du système de santé 1, 3 cr.
ou		
ASA	6101	Cadre pour l'analyse du système de santé, 1 cr.
ASA	6103	Ressources, organisation, régulation, 1 cr.

ASA	6105	Mutations des systèmes sociosanitaires, 1 cr.
ASA	6120	Fondements du management, 3 cr.
ou		
ASA	6714A	Management des organisat. professionnelles I, 1 cr.
ASA	6714B	Management des organisat. professionnelles II, 1 cr.
ASA	6714C	Management des organisat. professionnelles III, 1 cr.

Bloc B – Option (9 cr.)

ASA	6012	Nouvelles pratiques sociales et santé, 3 cr.
ASA	6021	Aspects politiques des services de santé, 3 cr.
ASA	6121	Gestion du réseau sociosanitaire, 3 cr.
ASA	6132	Marketing social, 3 cr.
ASA	6133A	Analyse de cas 1, 1 cr.
ASA	6133B	Analyse de cas 2, 1 cr.
ASA	6134A	Résolution de problèmes 1, 1 cr.
ASA	6134B	Résolution de problèmes 2, 1 cr.
ASA	6134C	Résolution de problèmes 3, 1 cr.
ASA	6145	Processus de planification budgétaire, 1 cr.
ASA	6151A	Gestion des ressources humaines 1, 1 cr.
ASA	6151B	Gestion des ressources humaines 2, 1 cr.
ASA	6161	Évaluation normative, 1 cr.
ASA	6163	Gestion des systèmes d'information, 1 cr.
ASA	6164	Gestion de l'utilisation des services, 1 cr.
ASA	6173	Application en gestion de la production, 1 cr.
ASA	6174	Implantation des systèmes d'information, 1 cr.
ASA	6703	Économie de la santé, 3 cr.
ASA	6709	Lectures dirigées, 3 cr.
ASA	6710	Aspects juridiques, 3 cr.
ASA	6713	Modélisation des systèmes de santé, 3 cr.
ASA	6715	Le changement et sa gestion, 1 cr.
ASA	6716A	Leadership et direction 1, 1 cr.
ASA	6716 B	Leadership et direction 2, 1 cr.

Programme 2-770-1-3

D.É.S.S. (administration des services de santé)

Objectifs

Ce programme est destiné aux étudiants qui désirent obtenir une solide formation de base en administration de la santé. Il est offert prioritairement à des professionnels de la santé qui veulent développer une compréhension des systèmes de santé, de l'environnement de ces systèmes et des organisations qui les constituent.

Option Utilisation de la recherche en gestion de la santé

Le programme Formation en utilisation de la recherche pour cadres qui exercent dans la santé (FORCES) développe la capacité et le leadership, afin d'optimiser l'utilisation des données issues de la recherche dans la gestion des organismes de santé au Canada. Le D.É.S.S. est destiné aux étudiants désirant acquérir une base solide pour devenir des agents du changement à l'intérieur de leurs organismes et du système de santé en favorisant la prise de décisions informée par les données probantes *Evidence-Based Management*.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (administration des services de santé), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- avoir une connaissance suffisante du français écrit et parlé
- avoir une connaissance de l'anglais écrit
- sur demande du comité d'admission, se présenter à une entrevue
- une expérience de travail est un atout.

Option Utilisation de la recherche en gestion de la santé

Ce programme s'adresse exclusivement aux participants du programme FORCES sous responsabilité de la Fondation canadienne de la recherche sur les services de santé.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être un professionnel des services de santé occupant un poste de niveau supérieur dans un des trois secteurs professionnels : infirmières gestionnaires, médecins gestionnaires et autres cadres supérieurs exerçant dans la santé
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir une connaissance suffisante du français écrit et parlé
- avoir une connaissance de l'anglais écrit.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de quatre ans à partir de l'inscription initiale.

3. Transfert

Un candidat peut être admis à la M. Sc. (administration des services de santé) pendant ou à la fin de la scolarité du D.É.S.S. Une recommandation du responsable des programmes de 2e cycle est alors nécessaire.

Un candidat de l'option Utilisation de la recherche en gestion de la santé, peut être admis à l'option du même nom de la M. Sc. Le transfert de programme peut se faire pendant la scolarité et cela, avant d'entreprendre les deux séminaires complémentaires de 6 crédits exclusifs au D.É.S.S. Une recommandation du responsable du programme est alors nécessaire.

4. Programme

Le programme comporte un tronc commun de 24 crédits et 6 crédits de cours à option. Pour l'option Utilisation de la recherche en gestion de la santé, le programme comporte 30 crédits de cours obligatoires.

Structure du programme

Bloc A – Tronc commun (24 cr.)

Bloc A_1 – Analyse des systèmes sociosanitaires (9 cr.)

ASA	6178	Méthodes d'évaluation, 3 cr.
ASA	6701	Analyse du système de santé 1, 3 cr.
ASA	6702	Analyse du système de santé 2, 3 cr.

Bloc A_2 – Administration des services de santé (6 cr.)

ASA	6120	Fondements du management, 3 cr.
ASA	6705	Théorie et pratique de la stratégie, 3 cr.

Bloc A_3 – Outils quantitatifs de décision (3 cr.)

MSO 6061 Introduction à la biostatistique, 3 cr.

Bloc A_4 – Grilles d'analyse de l'adm. des services de santé (max. 6 cr.)

ASA 6012 Nouvelles pratiques sociales et santé, 3 cr.
ASA 6021 Aspects politiques des services de santé, 3 cr.
ASA 6116 Aspects sociopolitiques des technologies, 3 cr.
ASA 6703 Économie de la santé, 3 cr.

Bloc B – Option (max. 6 cr.)

Les étudiants de l'option Gestion des services sociosanitaires pour les personnes âgées dépendantes choisissent parmi les cours du bloc Organisation des soins et services de santé pour les personnes âgées.

Bloc B_1 – Analyse et gestion des services sociosanitaires

ASA 6121 Gestion du réseau sociosanitaire, 3 cr.
ASA 6709 Lectures dirigées, 3 cr.
ASA 6710 Aspects juridiques, 3 cr.
SOL 6444 Sociologie des organisations, 3 cr.
SOL 6654 Sociologie des politiques sociales, 3 cr.

Bloc B_2 – Outils et méthodes

ASA 6132 Marketing social, 3 cr.
ASA 6175 Méthodes d'évaluation économique, 3 cr.
ASA 6711 Pratique de la consultation, 3 cr.
MSO 6001 Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.

Bloc B_3 – Perspectives internationales et comparaison de syst. de santé

ANT 6054 Anthropologie médicale 2, 3 cr.
ASA 6712 Consultation dans l'axe Nord-Sud, 3 cr.
ASA 6713 Modélisation des systèmes de santé, 3 cr.
MSO 6070 Santé internationale, 3 cr.

Bloc B_4 – Organisation des soins et services de santé pour les personnes âgées dépendantes

ASA 6301 La fragilité des personnes âgées, 1 cr.
ASA 6302 Évolution vers des systèmes intégrés, 1 cr.
ASA 6303 Prise en charge institutionnelle, 1 cr.
ASA 6304 Services dans la communauté, 1 cr.
ASA 6305 Outils d'évaluation, 1 cr.
ASA 6306 Évaluation des systèmes intégrés, 2 cr.

Option Utilisation de la recherche en gestion de la santé

Bloc A – Obligatoire – Programme FORCES (18 cr.)

Module 1 : Promouvoir l'utilisation de la recherche en administration dans les organismes de la santé
ASA 6901 Gestion informée par données probantes, 3 cr.

Module 2 : Démystifier l'univers de la recherche
ASA 6902 Démystifier l'univers de la recherche, 3 cr.

Module 3 : Passer maître dans l'utilisation des données probantes de la recherche dans les organismes de services de santé
ASA 6903 Leadership, utilisation de la recherche, 3 cr.

Module 4 : Utiliser les données probantes de la recherche pour créer et gérer le changement
ASA 6904 Recherche et gestion du changement, 3 cr.

Module 5 : Maintenir le changement dans le contexte organisationnel
ASA 6905 Gérer la pérennité des changements, 3 cr.

Module 6 : Séminaire de synthèse, développement d'une communauté de pratique et présentation des projets d'intervention
ASA 6906 Apprentissage et communauté de pratique, 3 cr.

Bloc B – Obligatoire (12 cr.)

Deux séminaires de 6 crédits chacun répartis sur 2 trimestres à faire simultanément aux modules de formation.

ASA 6908 Séminaire en analyse de cas, 6 cr.
ASA 6909 Séminaire en résolutions de problèmes, 6 cr.

Programme 2-770-1-1

M. Sc. (administration des services de santé)

Objectifs

Options Gestion du système de santé (avec stage)
Analyse et évaluation du système de santé (avec mémoire)

À l'issue de cette formation, les étudiants pourront faire carrière comme gestionnaires, conseillers, analystes ou planificateurs aux différents niveaux d'intervention des systèmes de santé, à l'échelle locale, régionale, provinciale, nationale ou internationale. Le programme peut également conduire à une carrière en recherche dans le domaine des services de santé et des services sociaux, par la poursuite d'études de 3e cycle.

Option Gestion de la qualité (QUÉOPS-*I*)

Cette option offre une formation de 2e cycle aux responsables et futurs responsables de démarche qualité et sécurité dans le domaine de la santé. Se rendre à l'adresse www.medsp.umontreal.ca/queopsi/

Option Utilisation de la recherche en gestion de la santé

Le programme Formation en utilisation de la recherche pour cadres qui exercent dans la santé (FORCES) développe la capacité et le leadership afin d'optimiser l'utilisation des données issues de la recherche dans la gestion des organismes de santé au Canada. Il donne aux gestionnaires des services de santé canadiens les compétences nécessaires pour mieux utiliser la recherche dans leur travail afin d'améliorer la prise de décision dans le système de santé. À l'issue de cette formation, les étudiants deviendront des leaders importants du changement à l'intérieur de leurs organismes et du système de santé en favorisant la prise de décisions informée par les données probantes (*Evidence-Based Management*).

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (administration des services de santé), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- avoir suivi un cours de biostatistique dans les cinq dernières années. En l'absence de ce cours, l'étudiant devra s'inscrire à un cours de 3 crédits complémentaires au début de sa formation
- avoir une connaissance suffisante du français écrit et parlé
- avoir une connaissance de l'anglais écrit
- sur demande du comité d'admission, se présenter à une entrevue
- une expérience de travail est un atout.

Option Utilisation de la recherche en gestion de la santé

Ce programme s'adresse exclusivement aux participants du programme FORCES sous la responsabilité de la Fondation canadienne de la recherche sur les services de santé (www.chsrf.ca/forces/).
Pour être admissible à titre d'étudiant régulier, à l'option Utilisation de la recherche en gestion de la santé, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être un professionnel des services de santé occupant un poste de niveau supérieur dans trois secteurs professionnels : infirmières gestionnaires, médecins gestionnaires ou autres cadres supérieurs exerçant dans la santé
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir une connaissance suffisante du français écrit et parlé
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- avoir une connaissance de l'anglais écrit.

2. Programme

Le programme est constitué de quatre options comportant chacune 45 crédits.

Option Analyse et évaluation du système de santé

L'option avec mémoire comporte :

- 24 crédits de cours (15 crédits de cours obligatoires et 9 crédits de cours à option)
- 21 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Option Gestion du système de santé

L'option comporte un préalable d'admission de 3 crédits hors programme en biostatistique ou l'équivalent, 39 crédits de cours communs, 6 crédits accordés soit à un stage et séminaire d'intégration, soit à la réalisation et à la rédaction d'un travail dirigé.

Neuf crédits (3 obligatoires et 6 à option) de l'une des deux options du Diplôme complémentaire en gestion du système de santé doivent être complétés en même temps que le programme de maîtrise.

Option Gestion de la qualité (Quéops-*I*)

L'option comporte 27 crédits de cours, 18 crédits accordés à la réalisation et la rédaction d'un travail dirigé.

Option Utilisation de la recherche en gestion de la santé

L'option comporte 45 crédits obligatoires dont 30 crédits de cours et 15 crédits accordés à la réalisation d'un projet d'intervention.

Le choix des cours à option s'effectue en collaboration avec le directeur de recherche de l'étudiant. L'étudiant peut choisir d'autres cours avec l'autorisation du responsable des programmes de 2e cycle.

Le choix d'une option dans le Diplôme complémentaire s'effectue en collaboration avec le tuteur de l'étudiant, au plus tard au 2e trimestre d'inscription à la maîtrise. L'étudiant inscrit dans l'option Gestion du système de santé est automatiquement admis au Diplôme complémentaire en gestion du système de santé de 9 crédits.

Structure du programme

Option Analyse et évaluation du système de santé

Bloc A – Tronc commun (15 cr.)

ASA	6120	Fondements du management, 3 cr.
ASA	6177	Méthodologie de la recherche, 3 cr.
ASA	6701	Analyse du système de santé 1, 3 cr.
ASA	6704	Introduction à la recherche qualitative, 3 cr.
MSO	6061	Introduction à la biostatistique, 3 cr.

Bloc B – Option (9 cr.)

Bloc B_1 – Analyse et gestion des services sociosanitaires (max. 6 cr.)

ASA	6021	Aspects politiques des services de santé, 3 cr.
ASA	6116	Aspects sociopolitiques des technologies, 3 cr.
ASA	6121	Gestion du réseau sociosanitaire, 3 cr.
ASA	6132	Marketing social, 3 cr.
ASA	6703	Économie de la santé, 3 cr.
ASA	6705	Théorie et pratique de la stratégie, 3 cr.
ASA	6709	Lecture dirigées, 3 cr.
ASA	6710	Aspects juridiques, 3 cr.
SOL	6444	Sociologie des organisations, 3 cr.
SOL	6654	Sociologie des politiques sociales, 3 cr.

Bloc B_2 – Santé et société (max. 6 cr.)

ASA	6012	Nouvelles pratiques sociales et santé, 3 cr.
ASA	6116	Aspects sociopolitiques des technologies, 3 cr.
GEO	6287	Espaces urbains et faits sociaux, 3 cr.
PLU	6008	Aspects sociaux de la santé, 3 cr.

Bloc B_3 – Organisation des soins et des services de santé pour personnes âgées (max. 6 cr.)

ASA	6717	Systèmes intégrés pour personnes âgées, 3 cr.
ASA	6718	Organisation des services aux aînés, 3 cr.
VSS	6001	Qu'est-ce que vieillir ? 3 cr.

Bloc B_4 – Outils et méthodes (3 cr.)

ASA	6175	Méthodes d'évaluation économique, 3 cr.
ASA	6178	Méthodes d'évaluation, 3 cr.
ASA	6711	Pratique de la consultation, 3 cr.
ASA	6732	Évaluation des technologies de la santé, 3 cr.
GEO	6897	Écosystèmes globaux et santé, 3 cr.
MSO	6001	Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.
MSO	6028	Introduction aux théories de la mesure, 3 cr.
MSO	6063AetB	Méthodes spécifiques en biostatistique I, 1 cr.
MSO	6064AetB	Sujets spécifiques en biostatistique II, 1 cr.
MSO	6065	Traitement de données, 3 cr.
MSO	6067	Introduction aux modèles linéaires, 3 cr.
MSO	6068AàC	Sujets spécifiques en biostatistique III, 1 cr.
MSO	6140	Analyse multidimensionnelle confirmative, 3 cr.
MSO	6141	Analyse multidimensionnelle exploratoire, 3 cr.
PHM	6032	Pharmacoéconomie, 3 cr.
PLU	6048	Connaissances et changements en santé, 3 cr.

Bloc B_5 – Perspectives internationales et comparaison de syst. de santé (max. 6 cr.)

ANT	6054	Anthropologie médicale 2, 3 cr.
ASA	6712	Consultation dans l'axe Nord-Sud, 3 cr.
ASA	6713	Modélisation des systèmes de santé, 3 cr.
MSO	6070	Santé internationale, 3 cr.
PLU	6047	Santé et justice sociale, 3 cr.

Bloc C – Mémoire (21 cr.)

ASA	6729	Mémoire de recherche, 21 cr.

Option Gestion du système de santé

Bloc A – Obligatoire (39 cr.)

Analyse du système de santé

ASA	6701	Analyse du système de santé 1, 3 cr.
ASA	6702	Analyse du système de santé 2, 3 cr.
ASA	6703	Économie de la santé, 3 cr.
ASA	6710	Aspects juridiques, 3 cr.

Gestion du système de santé

ASA	6120	Fondements du management, 3 cr.
ASA	6121	Gestion du réseau sociosanitaire, 3 cr.
ASA	6132	Marketing social, 3 cr.
ASA	6152	Gestion des ressources humaines en santé, 3 cr.
ASA	6705	Théorie et pratique de la stratégie, 3 cr.
ASA	6708	Technologie de l'information en santé, 3 cr.
ASA	6724	Comptabilité et gestion financière, 3 cr.
ASA	6731	Rech. opérationnelle et gestion qualité, 3 cr.
HEC	6021	Habiletés de direction, 3 cr.

Bloc B – Stage ou travail dirigé (6 cr.)

ASA	6037	Séminaire d'intégration, 3 cr.
ASA	6730	Stage, 3 cr.
ou		
ASA	6733	Travail dirigé, 6 cr.

Option Gestion de la qualité

Bloc A – Qualité et évaluation dans les syst. de santé (6 cr.)

ASA	6105	Mutations des systèmes sociosanitaires, 1 cr.
ASA	6161	Évaluation normative, 1 cr.
ASA	6402	Gestion de la qualité des soins, 3 cr.
ASA	6405	Éthique et allocation des ressources, 1 cr.

Bloc B – Outils et méthodes en qualité (5 cr.)

ASA	6134A	Résolution de problèmes 1, 1 cr.
ASA	6134B	Résolution de problèmes 2, 1 cr.
ASA	6134C	Résolution de problèmes 3, 1 cr.
ASA	6162	Gestion de la production des services, 1 cr.
ASA	6173	Applications en gestion de la production, 1 cr.

Bloc C – Gestion de la qualité dans les établissements de santé (8 cr.)

ASA	6176	Outils de gestion du sociosanitaire, 3 cr.
ASA	6603	Amélioration continue de la qualité, 4 cr.
ASA	6605	Gestion des risques en établ. de santé, 1 cr.

Bloc D – Développement organisationnel dans les établissements de santé (8 cr.)

ASA	6120	Fondements du management, 3 cr.
ASA	6175	Méthodes d'évaluation économique, 3 cr.
ASA	6601	Système de santé : gestion du changement, 1 cr.
ASA	6602	Accréditation des organismes de santé, 1 cr.

Bloc E – Activités d'intégration (18 cr.)

ASA	6607	Qualité en action, 3 cr.
ASA	6707	Travail dirigé, 15 cr.

Option Utilisation de la recherche en gestion de la santé

Bloc A – Obligatoire – Programme FORCES (18 cr.)

Module 1 :		Promouvoir l'utilisation de la recherche en administration dans les organismes de la santé
ASA	6901	Gestion informée par données probantes, 3 cr.
Module 2 :		Démystifier l'univers de la recherche
ASA	6902	Démystifier l'univers de la recherche, 3 cr.
Module 3 :		Passer maître dans l'utilisation des données probantes de la recherche dans les organismes de services de santé
ASA	6903	Leadership, utilisation de la recherche, 3 cr.
Module 4 :		Utiliser les données probantes de la recherche pour créer et gérer le changement
ASA	6904	Recherche et gestion du changement, 3 cr.
Module 5 :		Maintenir le changement dans le contexte organisationnel
ASA	6905	Gérer la pérennité des changements, 3 cr.
Module 6 :		Séminaire de synthèse, développement d'une communauté de pratique et présentation des projets d'intervention
ASA	6906	Apprentissage et communauté de pratique, 3 cr.

Bloc B – Obligatoire (12 cr.)

ASA	6002	Planification des interventions en santé, 3 cr.
ASA	6121	Gestion du réseau sociosanitaire, 3 cr.
ASA	6132	Marketing social, 3 cr.
ASA	6178	Méthodes d'évaluation, 3 cr.
ASA	6709	Lectures dirigées, 3 cr.

Un autre cours peut être fait avec l'autorisation du responsable de programme.

Bloc C – Intervention en utilisation de la recherche en gestion de la santé

ASA	6907	Projet d'intervention, 15 cr.

Programme 2-770-1-5

M. Sc. (évaluation des technologies de la santé)

Ce programme est offert en collaboration avec, l'Université d'Ottawa, l'Université de Barcelone et l'Université catholique de Rome. Cette formation interdisciplinaire est offerte selon les objectifs et les critères établis par le programme cadre de maîtrise ad hoc dont s'est dotée l'Université de Montréal. À ce titre, elle constitue donc un cheminement spécifique de formation.

Objectifs

Les objectifs pédagogiques sont :

– de savoir distinguer, définir et apprécier l'efficacité, la sûreté, les coûts, les dimensions sociales, éthiques et légales des technologies
– d'être en mesure de contribuer significativement à l'évaluation d'une technologie ou d'une politique d'acquisition, de remboursement ou de diffusion fondée sur l'évaluation des technologies de la santé
– d'acquérir les habiletés nécessaires pour communiquer clairement des résultats d'évaluation et des décisions fondées sur l'évaluation des technologies de la santé.

Destinataires

Le programme s'adresse à des personnes occupant déjà des fonctions cliniques ou administratives, principalement dans les milieux hospitalier, communautaire, gouvernemental et industriel.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (évaluation des technologies de la santé), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance des langues française et anglaise, écrites et parlées
- avoir une expérience de travail pertinente
- sur demande du comité d'admission, se présenter à une entrevue.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres équivalent temps plein. La scolarité maximale est de quatre ans à partir de l'inscription initiale.

3. Programme

Le programme comporte 45 crédits et est offert selon deux profils :

- Profil Producteur d'évaluation : 21 crédits de cours et de 24 crédits attribués à un mémoire
- Profil Utilisateur de résultats d'évaluation : 30 crédits de cours et 15 crédits attribués à un stage ou à un projet d'analyse et intervention.

Structure du programme

Profil Producteur d'évaluation

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

ASA	6116	Aspects sociopolitiques des technologies, 3 cr.
GBM	6116	Évaluation des technologies de la santé, 3 cr.

Bloc B – Option (15 cr.)

ASA	6120	Fondements du management, 3 cr.
ASA	6175	Méthodes d'évaluation économique, 3 cr.
ASA	6701	Analyse du système de santé 1, 3 cr.
BIE	6002	Bioéthique, santé et société, 3 cr.
DRT	6882A	Droit, biotechnologies et société, 3 cr.
MSO	6001	Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.

Bloc C – Mémoire (24 cr.)

ASA	6706	Mémoire de recherche, 24 cr.

Profil Utilisateur de résultats d'évaluation

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

ASA	6116	Aspects sociopolitiques des technologies, 3 cr.
GBM	6116	Évaluation des technologies de la santé, 3 cr.

Bloc B – Option (24 cr.)

Bloc B_1 (15 cr.)

ASA	6120	Fondements du management, 3 cr.
ASA	6175	Méthodes d'évaluation économique, 3 cr.
ASA	6701	Analyse du système de santé, 3 cr.
BIE	6002	Bioéthique, santé et société, 3 cr.
DRT	6882A	Droit, biotechnologies et société, 3 cr.
MSO	6001	Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.

Bloc B_2 (9 cr.)

ASA	6012	Nouvelles pratiques sociales et santé, 3 cr.
ASA	6405	Éthique et allocation des ressources, 1 cr.
ASA	6709	Lectures dirigées, 3 cr.
ASA	6710	Aspects juridiques, 3 cr.
DRT	6882B	Droit, biotechnologies et société, 3 cr.
MSO	6009	Méta-analyse dans le domaine de la santé, 3 cr.
MSO	6061	Introduction à la biostatistique, 3 cr.
MSO	6086	La recherche qualitative en santé, 3 cr.
PHM	6025	Principes de pharmacoépidémiologie, 3 cr.
PHM	6032	Pharmacoéconomie, 3 cr.
SOL	6570	Sociologie des professions, 3 cr.
SOL	6651	Sociologie de la santé, 3 cr.

Bloc C – Activités d'intégration (15 cr.)

ASA	6200	Stage, 15 cr.
ou		
ASA	6707	Travail dirigé, 15 cr.

Programme 2-770-6-1

Microprogramme de 2e cycle (gestion de la qualité en santé)

Objectifs

L'obligation, pour les établissements de santé du Québec, de disposer d'un commissaire aux plaintes et à la qualité a mené à la création d'une formation courte en gestion de la qualité en santé.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme (gestion de la qualité en santé), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle de l'Université de Montréal ou d'un diplôme équivalent
- se soumettre à un test d'aptitudes aux études supérieures en gestion selon les modalités prévues par le Département
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise écrites et parlées
- sur demande du comité d'admission, se présenter à une entrevue
- une expérience de travail est un atout.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps partiel. La scolarité maximale de la scolarité est de deux ans, à partir de la date de l'inscription initiale.

3. Transfert

Tous les cours du microprogramme sont transférables dans l'option Gestion de la qualité de la M. Sc. (administration des services de santé).

4. Programme

Le microprogramme comporte 14 crédits de cours de 2e cycle obligatoires. La formation est constituée d'un enseignement effectué en cours (présentiel de 20 jours) et à distance (pré et post-présentiel de 4 semaines chacun).

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (14 cr.)

ASA	6105	Mutations des systèmes sociosanitaires, 1 cr.
ASA	6120	Fondements du management, 3 cr.
ASA	6161	Évaluation normative, 1 cr.

ASA	6175	Méthodes d'évaluation économique, 3 cr.
ASA	6402	Gestion de la qualité des soins, 3 cr.
ASA	6405	Éthique et allocation des ressources, 1 cr.
ASA	6601	Système de santé : gestion du changement, 1 cr.
ASA	6602	Accréditation des organismes de santé, 1 cr.

Programme 2-770-1-6

Diplôme complémentaire (gestion du système de santé)

Objectifs

Ce programme vise à rencontrer les exigences de l'accréditation du programme en administration des services de santé et, de plus, à élargir le contenu de la formation professionnelle offerte dans l'option Gestion du système de santé de 45 crédits, par un diplôme complémentaire de 9 crédits, obligatoire pour les étudiants de cette option.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Diplôme complémentaire (gestion du système de santé), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être déjà admis à l'option Gestion du système de santé de la M. Sc. (administration des services de santé)
– faire preuve d'une connaissance suffisante du français écrit et parlé, de l'anglais écrit
– sur demande du comité d'admission, se présenter à une entrevue
– une expérience de travail est un atout.

Le candidat s'inscrit au Diplôme complémentaire en gestion du système de santé à la session d'hiver, après avoir été admis au programme 2-770-1-1 à la session d'automne

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein.

3. Programme

Le Diplôme complémentaire en gestion du système de santé est obligatoire à l'option Gestion du système de santé de la M. Sc. (administration des services de santé). Le Diplôme totalise 9 crédits dont 3 crédits obligatoires et 6 crédits choisis dans une des deux options suivantes : Évaluation et Santé et société.

Le choix de l'option et des cours s'effectue en collaboration avec le tuteur de l'étudiant. L'étudiant peut choisir d'autres cours à option avec l'autorisation du responsable de programme.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire – Tronc commun (3 cr.)

ASA	6725	Initiation à la recherche scientifique, 3 cr.

Option Évaluation

Bloc B – Option (6 cr.)

ASA	6175	Méthodes d'évaluation économique, 3 cr.
ASA	6178	Méthodes d'évaluation, 3 cr.
ASA	6704	Introduction à la recherche qualitative, 3 cr.
ASA	6732	Évaluation des technologies de la santé, 3 cr.
PLU	6048	Connaissances et changements en santé, 3 cr.

Option Santé et société

Bloc C – Option (6 cr.)

ASA	6002	Planification des interventions en santé, 3 cr.
ASA	6012	Nouvelles pratiques sociales et santé, 3 cr.
ASA	6717	Systèmes intégrés pour personnes âgées, 3 cr.
PLU	6008	Aspects sociaux de la santé, 3 cr.
PLU	6047	Santé et justice sociale, 3 cr.

Audiologie

Maîtrise professionnelle (M.P.A.) 2-751-1-0

Voir sous le bandeau Orthophonie et audiologie.

Biochimie

M. Sc. 2-465-1-0

Options du cheminement avec mémoire :
- Génétique moléculaire
- Biologie structurale
- Génomique humaine
- Biochimie in silico
- Dynamique cellulaire des complexes macromoléculaires

Ph. D. 3-465-1-0

Option:
- Dynamique cellulaire des complexes macromoléculaires

D.É.P.D. (biochimie clinique) 3-465-1-1

Département de biochimie

Responsable de la M. Sc. et du Ph. D. : Luc DesGroseillers, 514-343-5802
Responsable du D.É.P.D. : Roger Sanfaçon, 514-252-3586
Secrétariat : Sylvie Beauchemin, 514-343-6374

Membres du Comité de la M. Sc. et du Ph. D.

Léa Brakier-Gingras
Serguei Chteinberg
Luc DesGroseillers, président
Gerardo Ferbeyre
Nathalie Grandvaux
Franz Bernd Lang
Pascale Legault
Stephen Michnick
Alain Moreau

Personnel enseignant

Sont habilités à oeuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Directeur : Christian Baron

Professeurs titulaires

Muriel Aubry, Ph. D. (Montréal)
Christian Baron, Ph. D. (Ludwig-Maximilian, Munich)
Guy Boileau, Ph. D. (Montréal)
Michel Bouvier, Ph. D. (Montréal)
Normand Brisson, M. Sc. (Montréal), Ph. D. (McGill)
Gertraud Burger, doctorat d'État (I.M.V., Munich)
Philippe Crine, L. Sc. (Liège), Ph. D. (Montréal)
Luc DesGroseillers, Ph. D. (Montréal)
Franz Lang, Ph. D. (Munich)
Pascale Legault, Ph. D. (Colorado)
Sylvie Mader, M. Sc., D.É.A. (Pierre et Marie Curie, Paris VI), doctorat (Louis Pasteur, Strasbourg)

Stephen Michnick, Ph. D. (Toronto)
Jim Omichinski, Ph. D. (Washington U, Seattle)
Hervé Philippe, Ph. D. (Paris-Sud)
Martine Raymond, Ph. D. (McGill)
Luis Rokeach, D. Sc. (Bruxelles)
Jurgen Sygusch, M. Sc. (McGill), Ph. D. (Montréal)

Professeurs titulaires de clinique
Edgard Delvin, Ph. D. (Montréal)
Bernard Vinet, Ph. D. (Montréal)

Chercheurs titulaires
Benoit Coulombe, Ph. D. (Montréal)
Jacques Drouin, D. Sc. (Laval)

Professeurs agrégés
Tony Antakly, doctorat d'Université (Paris VI), D. Sc. (Paris VI)
Serguei Chteinberg, M. Sc. (Leningrad), Ph. D. (Moscou)
Gerardo Ferbeyre, M.D.(La Havane), Ph. D. (Montréal)
Alain Moreau, Ph. D. (Montréal), affiliation secondaire

Chercheurs agrégés
Jacques Archambault, Ph. D. (Toronto)
Pascal Chartrand, Ph. D. (Montréal)
Nikolaus Heveker, Ph. D. (Humbold, Berlin)

Professeurs adjoints
Nathalie Grandvaux, Ph. D. (Grenoble)
Nicolas Lartillot, Ph. D. (Paris XI)

Professeurs adjoints de clinique
Jean-Pierre Émond, Ph. D. (Laval)
Roger Sanfaçon, D. Sc. (Laval)

Chercheurs adjoints
Vincent Archambault, Ph. D. (New York)
Éric Lécuyer, Ph. D. (Montréal)
Mounib Elchebly, M.D. (Damas), doctorat (Claude Bernard, Lyon)
Raphaël Gottardo, Ph. D. (Washington U., Seattle)
Marlene H. Oeffinger, Ph. D. (Édimbourg)

Chargés d'enseignement de clinique
Pierre Allard, Ph. D. (Montréal)
François Lessard, M.D. (Laval)

Chercheur invité
Daniel Zenklusen, Ph. D. (Lausanne)

Attachée de recherche
Barbara Karska-Wysocki, Ph. D. (Varsovie)

Professeurs associés
Yves Durocher, Ph. D. (Montréal)
Olivier Lichtarge, Ph. D. (Stanford, Californie)

Professeure émérite
Léa Brakier-Gingras

Programme 2-465-1-0

M. Sc. (biochimie)

Objectifs

Cheminement avec mémoire

Ce cheminement permet aux titulaires d'un diplôme de 1er cycle en biochimie ou dans un domaine connexe d'approfondir leurs connaissances théoriques en biochimie et en biologie moléculaire et de participer à la recherche scientifique dans ces mêmes domaines (préparation d'un mémoire).

Cheminement avec stage

Le cheminement de la M. Sc. avec stage vise l'acquisition d'une formation multidisciplinaire, tant au niveau des techniques modernes en biochimie qu'à celui de la dimension économique des activités scientifiques.

Ce cheminement de spécialisation avancée permet de former des travailleurs prêts à faire leur entrée sur le marché du travail, grâce à l'expérience acquise lors du stage obligatoire.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (biochimie), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire du diplôme de baccalauréat ès sciences (B. Sc.) en biochimie ou dans une option appropriée, ou de docteur en médecine (M.D.), ou bien d'un diplôme jugé équivalent
– avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
– faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

L'option Dynamique cellulaire des complexes macromoléculaires est contingentée.

Pour l'étudiant en médecine, pré- ou post-M.D., voir aussi le Règlement pédagogique du programme Médecine-Recherche.

Le nombre total d'inscriptions dans le programme M. Sc. avec stage est fonction de la quantité de stages disponibles. Le programme avec stage est offert seulement au trimestre d'automne. La date limite pour l'admission au programme avec stage est le 1er février, le 1er mai, si des places sont disponibles. Le comité d'admission des études supérieures sera chargé d'évaluer les dossiers d'inscription afin de prioriser les candidats à admettre.

2. Programme

Cheminement avec mémoire

Le programme minimum comprend, selon l'option choisie, 6 ou 7 crédits de cours obligatoires, 3 cours ou 4 crédits de cours à option, à l'exception de l'option Dynamique cellulaire des complexes macromoléculaires dans laquelle les 10 crédits de cours sont obligatoires, et 35 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire. La participation au cours de séminaire est obligatoire tout au long de la formation de l'étudiant. L'étudiant peut s'inscrire au cheminement libre ou à l'une des 4 options Génétique moléculaire, Biologie structurale, Génomique humaine Biochimie in silico ou Dynamique cellulaire des complexes macromoléculaires. La mention de l'option paraîtra sur le diplôme.

Cheminement avec stage

Le programme minimum comprend 21 crédits de cours obligatoires, 6 crédits de cours à option et 18 crédits de formation pratique incluant 12 crédits attribués à un stage.

Au moins un trimestre doit être accompli en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine. Le comité des études supérieures du Département de biochimie approuve les lieux des stages en industrie.

Structure du programme

Cheminement avec mémoire

Option Génétique moléculaire

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

BCM	6051	Séminaire de recherche I, 1 cr.
et		
BCM	6023	Régulation de l'expression génique, 3 cr.
BCM	6024	L'ARN dans la biochimie fonctionnelle, 2 cr.
ou		
SMC	6041	Biologie cellulaire et moléculaire, 5 cr.

Bloc B – Choix (4 cr.)

Cours des études supérieures choisis de préférence dans la liste ci-dessous ou dans la liste de cours offerts par le Département de biochimie. Tout autre cours jugé pertinent pour le projet de recherche de l'étudiant pourra être accepté après approbation par le Comité des études supérieures du Département.

BCM	6071	Signalisation du cycle cellulaire, 2 cr.
BCM	6100	Biologie du développement, 2 cr.
BCM	6215	Génomique des populations humaines, 3 cr.
BCM	6220	Interactions macromoléculaires, 2 cr.
BCM	6225	Enzymologie moléculaire et mécanistique, 3 cr.
BCM	6230	Valorisation et propriété intellectuelle, 1 cr.
BCM	6235	Synmposium de dynamique macromoléculaire, 2 cr.

Bloc C – Mémoire (35 cr.)

BCM	6905	Mémoire, 35 cr.

Option Biologie structurale

Bloc A – Obligatoire (7 cr.)

BCM	6051	Séminaire de recherche I, 1 cr.
BCM	6062	Protéines et acides nucléiques I, 3 cr.
BCM	6200	Structures des macromolécules biologiques, 3 cr.

Bloc B – Choix (3 cr.)

Voir bloc B, option Génétique moléculaire.

Bloc C – Mémoire (35 cr.)

BCM	9605	Mémoire, 35 cr.

Option Génomique humaine

Bloc A – Obligatoire (7 cr.)

BCM	6051	Séminaires de recherche I, 1 cr.
BCM	6210	Génomique humaine fonctionnelle, 3 cr.
MSO	6018	Introduction à l'épidémiologie génétique, 3 cr.

Bloc B – Choix (3 cr.)

Voir bloc B, option Génétique moléculaire.

Bloc C – Mémoire (35 cr.)

BCM	6905	Mémoire, 35 cr.

Option Biochimie in silico

Bloc A – Obligatoire (7 cr.)

BCM	6010	Bio-informatique appliquée, 3 cr.
BCM	6051	Séminaire de recherche I, 1 cr.
BIN	6002	Principes d'analyse génomique, 3 cr.

Bloc B – Choix (3 cr.)

Voir bloc B, option Génétique moléculaire.

Bloc C – Mémoire (35 cr.)

BCM	6905	Mémoire, 35 cr.

Option Dynamique cellulaire des complexes macromoléculaires

Bloc A – Obligatoire (10 cr.)

BCM	6013	Techniques en instrumentation, 6 cr.
BCM	6051	Séminaire de recherche I, 1 cr.
BCM	6230	Valorisation et propriété intellectuelle, 1 cr.
BCM	6235	Synmposium de dynamique macromoléculaire, 2 cr.

Bloc B – Mémoire (35 cr.)

BCM	6905	Mémoire, 35 cr.

Cheminement libre

Bloc A – Obligatoire (1 cr.)

BCM	6051	Séminaires de recherche I, 1 cr.

Bloc B_1 – Option concentration (min. 5 cr.; max. 6 cr.)

Cours choisis dans la liste suivante :

BCM	6010	Bio-informatique appliquée, 3 cr.
BCM	6023	Régulation de l'expression génique, 3 cr.
BCM	6024	L'ARN dans la biochimie fonctionnelle, 2 cr.
BCM	6062	Protéines et acides nucléiques, 3 cr.
BCM	6200	Structure des macromolécules biologiques, 3 cr.
BCM	6210	Génomique humaine fonctionnelle, 3 cr.
BIN	6002	Principes d'analyse génomique, 3 cr.
MSO	6018	Introduction à l'épidémiologie génétique, 3 cr.

Bloc B_2 – Option spécialisation (min. 3 cr.; max. 4 cr.)

Voir bloc B, option Génétique moléculaire.

Bloc C – Mémoire (35 cr.)

BCM	6905	Mémoire, 35 cr.

Cheminement avec stage

Bloc A – Obligatoire (21 cr.)

Formation en biochimie

BCM	6010	Bioinformatique appliquée, 3 cr.
BCM	6012	Études de cas en biochimie, 3 cr.
BCM	6062	Protéines et acides nucléiques 1, 3 cr.
SMC	6041	Biologie cellulaire et moléculaire, 5 cr.

Formation en gestion (7 cr.)

4-422-01	Création d'entreprise, 3 cr.
4-435-94	Management : les milieux et la pratique, 3 cr.
70-900-00	Propédeutique en comptabilité, 1 cr.

Bloc B – Option (6 cr.)

Cours choisis parmi les cours ci-dessous ou suivant le projet de recherche ou de stage de l'étudiant. Le choix étant sujet à l'approbation du Comité des études supérieures du Département.

BIE	6001	Bioéthique et début de la vie, 3 cr.
DRT	6874	Droit pharmaceutique, 3 cr.
DRT	6882A	Droit, biotechnologies et société, 3 cr.
ENV	6000	Modélisation et environnement, 3 cr.
MCB	6012	Microbiologie fondamentale, 3 cr.
MCB	6081	Introduction au clonage génique, 3 cr.
PHL	6011	Pharmacodynamie, 3 cr.
PHL	6081	Métabolisme des médicaments, 3 cr.
PHL	6085	Progrès en pharmacologie moléculaire, 3 cr.

Bloc C – Formation pratique (18 cr.)

Ces cours ne sont pas contributoires à la note moyenne du programme. Ainsi, ces cours de formation pratique ne pourront être suivis que si tous les cours théoriques du programme ont été réussis et si l'étudiant a maintenu une moyenne globale d'au moins 2.7 dans le programme.

BCM	6013	Techniques en instrumentation, 6 cr.
BCM	6915	Stage, 12 cr.

Programme 3-465-1-0

Ph. D. (biochimie)

Objectifs

Ce programme constitue un apprentissage à la recherche scientifique en biochimie et biologie moléculaire. Chaque étudiant est encadré par un professeur ou chercheur chevronné qui l'accueille dans son laboratoire et le guide dans son projet de recherche. Au terme de ses travaux, qui durent habituellement entre deux et cinq ans, le diplômé peut entrer directement sur le marché du travail ou poursuivre sa formation pendant un stage postdoctoral en vue d'accéder ultérieurement à un poste de recherche.

Règlement pédagogique propre au programme

Voir aussi les dispositions réglementaires relatives à l'Accès direct aux programmes de Ph. D. de la Faculté de médecine.

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (biochimie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise
- fournir deux lettres de recommandation et un curriculum vitæ.

L'option Dynamique cellulaire des complexes macromoléculaires est contingenté.

Accès de la M. Sc. au Ph. D.

- être titulaire d'une M. Sc. (biochimie) ou d'une M. Sc. dans une discipline appropriée ou bien d'un diplôme équivalent, ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3.

Passage direct de la M. Sc. au Ph. D. sans rédaction de mémoire

- être inscrit à la M. Sc. et avoir terminé la scolarité de la M. Sc.
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,4 sur 4,3.

Accès direct au Ph. D.

- être titulaire d'un B. Sc. (biochimie) ou d'un B. Sc. dans une discipline appropriée, ou d'un M.D., ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,7 sur 4,3
- avoir une expérience en recherche.

2. Programme

La recherche doit se faire en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

La participation aux cours de séminaire est obligatoire tout au long de la formation de l'étudiant. Des cours supplémentaires pourront être exigés selon les besoins de l'étudiant.

Accès de la M. Sc. au Ph. D.

Le programme comporte deux crédits de cours obligatoires et 88 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. Il comporte aussi des cours additionnels selon les besoins du candidat. L'étudiant peut s'inscrire au cheminement libre ou à l'une des 4 options Génétique moléculaire, Biologie structurale, Génomique humaine ou Biochimie in silico, en accord avec le cheminement suivi dans son programme de recherche. La mention de l'option paraîtra sur le diplôme.

Passage direct de la M. Sc. au Ph. D. sans rédaction de mémoire

Le programme comporte deux crédits de cours obligatoires et 88 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. L'étudiant peut s'inscrire au cheminement libre ou à l'une des 5 options Génétique moléculaire, Biologie structurale, Génomique humaine, Biochimie in silico ou Dynamique cellulaires des complexes macromoléculaires, en accord avec le cheminement suivi lors de la M. Sc. La mention de l'option paraîtra sur le diplôme.

Accès direct du B. Sc. au Ph. D.

Le programme comporte deux crédits de cours obligatoires et 88 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. L'étudiant devra compléter la scolarité de la maîtrise spécifique à l'option dans laquelle il s'inscrit au doctorat. Il peut s'inscrire au cheminement libre ou à l'une des 5 options Génétique moléculaire, Biologie structurale, Génomique humaine, Biochimie in silico ou Dynamique cellulaires des complexes macromoléculaires. La mention de l'option paraîtra sur le diplôme.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (2 cr.)

BCM	6052	Séminaire de recherche II, 1 cr.
BCM	6053	Séminaire de recherche III, 1 cr.

Bloc B – Recherche et thèse (88 cr.)

BCM	7910	Thèse, 88 cr.

Programme 3-465-1-1

D.É.P.D. (biochimie clinique)

Objectifs

Préparer des Ph. D. (biochimie) à l'exercice de la biochimie clinique en milieu hospitalier. Les principaux objectifs sont : d'acquérir des connaissances élargies en physiopathologie; d'apprendre à gérer un département, un service ou un secteur de biochimie au point de vue administratif (finances et ressources humaines) et analytique (choix des tests, des techniques et de l'instrumentation; contrôle de la qualité); de collaborer avec les médecins à l'interprétation des résultats et à l'utilisation rationnelle des tests de laboratoire; de participer à des activités de recherche et de développement méthodologique; de participer à des activités de recherche clinique ou fondamentale selon la vocation de l'établissement; d'assurer la formation continue du personnel technique de laboratoire et d'aider à la formation des médecins et des autres professionnels de la santé.

Règlement pédagogique propre au programme

Catégories d'étudiants

Article 1

Les candidats admis au programme de diplôme d'études postdoctorales (D.É.P.D.) en biochimie clinique doivent être inscrits à plein temps.

Conditions d'admissibilité

Article 2

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Diplôme d'études postdoctorales (D.É.P.D.) en biochimie clinique, le candidat doit :

a) Posséder une connaissance suffisante de la langue française. Un test de connaissance du français peut être imposé. Par ailleurs, les étudiants qui ne peuvent facilement lire l'anglais s'exposent à de sérieuses difficultés dans leurs études, étant donné le nombre considérable de livres, d'articles de référence et de manuels techniques publiés dans cette langue.

b) Être titulaire, depuis moins de 5 ans, d'un doctorat (Ph. D.) en biochimie décerné par une université québécoise, ou l'équivalent. Le candidat qui est titulaire d'un diplôme de Ph. D. en biochimie, ou l'équivalent, depuis plus de 5 ans, devra fournir une description détaillée du programme suivi. Une formation postdoctorale pertinente pourra être prise en compte dans l'étude du dossier.

c) Être inscrit à l'Ordre des chimistes du Québec, puisqu'il sera appelé à poser des actes professionnels dans le cadre de sa formation. Tout candidat qui n'est pas membre de l'Ordre des chimistes du Québec pourra se voir imposer la réussite aux examens d'admission de l'Ordre avant d'être admis au programme.

Article 3

Tout candidat dont la préparation est jugée insuffisante pourra se voir imposer une année d'études préparatoires avant d'être admis au programme.

Demande d'admission

Article 4

a) Toute demande d'admission au programme doit être faite, avant la date limite, en utilisant le formulaire officiel de l'Université de Montréal. La demande doit être accompagnée de toutes les pièces requises.

b) Le fait de satisfaire aux conditions d'admissibilité ne garantit pas nécessairement l'admission.

c) Le candidat qui désire obtenir une équivalence pour une formation de même niveau dans une autre institution reconnue doit en faire la demande avec pièces à l'appui au moment où il présente sa demande d'admission.

Article 5

a) Tout candidat doit fournir la preuve qu'un biochimiste clinicien, membre de l'Ordre des chimistes du Québec, a accepté de diriger le stage de formation requis par le programme. Ce stage doit être effectué dans un laboratoire d'un centre hospitalier universitaire ou affilié.

b) La direction du programme se réserve le droit de désigner le centre hospitalier et le directeur de stage du candidat.

Article 6

L'admission au programme du Diplôme d'études postdoctorales en biochimie clinique ne devient définitive qu'après son acceptation par les autorités administratives du centre hospitalier auquel le candidat est recommandé par le Département de biochimie de l'Université et l'obtention d'une carte de stage de spécialisation de l'Ordre des chimistes du Québec.

Inscription

Article 7

a) Le candidat qui a reçu une offre d'admission doit se soumettre, dans les délais prescrits, aux formalités d'inscription à l'Université. Il doit également se réinscrire à chaque trimestre pour la durée de sa candidature.

b) L'inscription ou la réinscription n'est complétée que lorsque les frais de scolarité sont acquittés selon les modalités prévues par l'Université.

Programme, choix de cours et stage

Article 8

Le programme comprend 24 crédits de cours, dont 12 crédits obligatoires et 12 crédits à option, et 45 crédits attribués au stage. Au moins 6 crédits de cours à option doivent être du niveau des études supérieures. Le stage ne peut se faire qu'à temps plein et sa durée est de un an.

Scolarité

Article 9

La scolarité maximale à temps plein est de deux ans.

Équivalence

Article 10

a) La direction du programme peut, pour des motifs valables, permettre à un étudiant de passer jusqu'à une année de sa scolarité dans une autre institution que celle identifiée au moment de l'inscription initiale. La demande doit être faite selon les règles établies par la Faculté des études supérieures.

b) Sur recommandation de la direction du programme, la Faculté des études supérieures peut accorder une équivalence maximale d'un an pour une formation acquise dans une autre université.

Évaluation

Article 11

a) Pour être autorisé à poursuivre, le candidat doit recevoir la mention « réussi » dans chacune des évaluations du stage auquel il est inscrit. Il doit obtenir une note d'au moins C dans ses cours, et conserver une moyenne générale de 3,0 pour l'ensemble des cours de son programme.

b) Un échec dans plus de six crédits de cours de son programme, ou deux échecs consécutifs dans une même cours, sont éliminatoires.

Article 12

L'organisation des examens relève de la direction du programme, sous l'autorité du doyen de la Faculté de médecine.

Article 13

Tout candidat qui ne se présente pas à un examen se voit attribuer la note F (échec), à moins qu'il n'ait fourni une justification sérieuse, auquel cas il peut être autorisé à subir un examen spécial.

Article 14

En cas d'échec à un ou des examens, l'étudiant a droit de reprise aux dates indiquées par la direction du programme. Lors de la reprise d'un examen, la note attribuée ne tient pas compte du résultat obtenu aux examens périodiques et ne peut en aucun cas dépasser C.

Article 15

Les cas d'échec dans plus de 6 crédits de cours, les cas d'échec à la reprise d'un examen et les cas de rapport d'appréciation de stage défavorable avec recommandation d'annulation d'inscription sont soumis au comité d'admission-évaluation du programme. Sur recommandation de ce comité, la direction du programme peut recommander à la Faculté des études supérieures de soumettre le candidat à une épreuve complémentaire, de lui faire reprendre une portion du stage ou d'annuler son inscription.

Article 16

Le plagiat et la participation au plagiat entraînent l'attribution de la note F. La Faculté des études supérieures peut imposer les sanctions prévues, allant jusqu'à l'exclusion du programme, conformément au Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants.

Article 17

a) Tout étudiant qui s'absente doit en informer son directeur de stage et le chef du département ou service de biochimie de l'institution où il effectue son stage. S'il s'absente pour plus d'une semaine, il doit en outre en informer le directeur du programme par écrit et lui en donner les raisons, il doit également adresser copie de cette lettre au directeur du Département de biochimie de l'Université et à l'Ordre des chimistes du Québec.

b) Dans le cas d'absences répétées et prolongées, le doyen de la Faculté peut, après consultation du comité d'admission-évaluation, exiger la prolongation ou la reprise du stage.

Éthique et déontologie

Article 18

a) Les cas de manquement grave aux règles d'éthique et de déontologie de l'Ordre des chimistes du Québec et du centre hospitalier dans lequel l'étudiant est affecté, sont soumis au comité d'admission-évaluation du programme et peuvent entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

b) Le candidat doit se soumettre aux règlements des stages du centre hospitalier et de l'Ordre des chimistes du Québec.

c) La Faculté peut informer l'Ordre des chimistes de tout manquement à l'éthique ou à la déontologie ou de toute faute disciplinaire.

Diplôme

Article 19

Le Conseil de l'Université, sur recommandation du Conseil de la Faculté des études supérieures, après avis favorable du Conseil de la Faculté de médecine, décerne le diplôme d'études postdoctorales aux candidats qui ont satisfait à toutes les exigences du diplôme.

Structure du programme

Les cours théoriques totalisent 24 crédits, dont au moins 18 du niveau des cycles supérieurs. Le cours BCM 3562 est exigé comme préalable aux cours du D.É.P.D.

Bloc A – Obligatoire (12 cr.)

BCM	6041	Biochimie clinique complémentaire, 2 cr.
BCM	6151	Protéines des liquides biologiques, 2 cr.
BCM	6160	Biochimie clinique I, 3 cr.
BCM	6170	Biochimie clinique II, 2 cr.
BCM	6180	Biochimie clinique : aspects analytiques, 3 cr.

Bloc B – Stage (45 cr.)

BCM	7003	Stage, 45 cr.

Ce stage est de un an au total à plein temps. Il doit être réalisé dans un laboratoire d'accueil en milieu hospitalier universitaire ou affilié. Il est dédié à l'apprentissage pratique de tous les aspects de la biochimie clinique, sous la direction du directeur de stage, spécialiste en biochimie clinique.

Bloc C – Option (12 cr.)

Au moins 6 crédits doivent être du niveau des études supérieures.

CHM	6140	Spectrométrie de masse, 3 cr.
GBM	6112	Services de santé et hospitaliers, 3 cr.
MCB	6034	Immunologie médicale, 3 cr.
NUT	6092	Métabolisme des lipoprotéines, 3 cr.
NUT	6639	Nutrition et maladie I, 3 cr.
NUT	6641	Nutrition et maladie II, 3 cr.
PBC	6085	Cancérologie, 3 cr.
PHL	6060	Pathologie et thérapeutique, 3 cr.
PHL	6081	Métabolisme des médicaments, 3 cr.
SMC	6011	Néphrologie : physiologie rénale, 3 cr.
SMC	6023	Endocrinologie, 3 cr.
TXL	6002	Méthodes analytiques en toxicologie, 3 cr.

Bioéthique

Microprogramme de 2e cycle	**2-495-6-0**
D.É.S.S.	**2-495-1-0**
M.A.	**2-495-1-1**

Département de médecine sociale et préventive

Responsables du programme : Bryn Williams-Jones, 514-343-6111, poste 4881 et Pascale Koenig, 514-343-7973
Pour information : Sylvie Jauvin, TGDE (par intérim), 514-343-5652

Destinataires

Ces programmes s'adressent principalement aux professionnels de la santé (chercheurs en laboratoire, infirmières, médecins, pharmaciens, psychologues, travailleurs sociaux, etc.) et aux professionnels des sciences humaines (anthropologues, économistes, juristes, philosophes, sociologues, spécialistes des sciences de l'éducation, théologiens, etc.) oeuvrant dans le domaine de la santé ou simplement désireux de mieux comprendre les enjeux de ce secteur de la vie.

Personnel enseignant

Des professeurs des Faculté de médecine, de droit, de pharmacie, de sciences infirmières et de théologie et sciences des religions ainsi que des professeurs du Département de philosophie de la Faculté des arts et des sciences participent à l'enseignement dans les programmes.

Programme 2-495-6-0

Microprogramme de 2e cycle (bioéthique)

Objectifs

Le microprogramme vise à développer des compétences dans le domaine particulier de la bioéthique.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2e cycle (bioéthique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat de 1er cycle ou l'équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- présenter un court texte exposant la nature de sa pratique et expliquant la problématique et les grands axes de son questionnement en rapport avec la bioéthique
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de cinq trimestres à compter de la première inscription.

3. Transfert

Les personnes qui ont complété le microprogramme de 2e cycle avec une moyenne d'au moins 3,0 sont admissibles au D.É.S.S. (bioéthique). Tous les cours du microprogramme peuvent être intégrés dans le programme de D.É.S.S.

4. Programme

Le microprogramme comporte 3 crédits de cours obligatoire, 6 crédits de cours spécialisés à option et 6 crédits de cours au choix en bioéthique. Trois options de spécialisation sont offertes:

- Éthique clinique
- Éthique de la recherche
- Éthique des politiques de santé

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

BIE	6000	Bioéthique : origines, sens et pratiques, 3 cr.

Bloc B – Option – La prise de décision (min. 6 cr.; max. 9 cr.)

BIE	6003	Éthique de la recherche, 3 cr.
BIE	6006	Éthique des politiques de santé, 3 cr.
BIE	6008	Éthique clinique, 3 cr.

Bloc C – Option (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

BIE	6001	Bioéthique et début de la vie, 3 cr.
BIE	6002	Bioéthique, santé et société, 3 cr.
BIE	6004	Bioéthique et approche de la mort, 3 cr.
BIE	6007	Introduction à la neuroéthique, 3 cr.
BIE	6016	Bioéthique et santé publique, 3 cr.
BIE	6017	Bioéthique et droit, 3 cr.

Programme 2-495-1-0

D.É.S.S. (bioéthique)

Objectifs

Approfondir la réflexion sur les enjeux éthiques de la pratique et de la recherche dans le domaine de la santé et offrir un complément de formation en vue d'améliorer la qualité du travail des professionnels et de former des citoyens plus avertis. Contribuer à redéfinir la problématique de la déontologie professionnelle dans le monde de la santé. Contribuer à préparer des personnes-ressources en éthique pour le secteur de la santé.

Plus spécifiquement, identifier les problèmes éthiques soulevés par la révolution biomédicale dans un monde pluraliste et pluriéthnique. Analyser ces problèmes éthiques avec une approche globale et interdisciplinaire. Appliquer un processus de résolution de dilemme éthique. S'impliquer dans un groupe de travail qui a pour tâches d'identifier et d'analyser des problèmes et de prendre des décisions à leur égard.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (bioéthique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat de 1er cycle ou l'équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- présenter un court texte exposant la nature de sa pratique et explicitant la problématique et les grands axes de son questionnement en rapport avec la bioéthique
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale.

3. Programme

Le programme comporte 30 crédits de cours dont au moins 24 du niveau des études supérieures. Ces crédits sont répartis comme suit : 9 crédits de cours obligatoires, 15 crédits de cours à option et 6 crédits de cours au choix.

Trois options de spécialisation sont offertes en fonction de l'intérêt de l'étudiant :

- Éthique clinique
- Éthique de la recherche
- Éthique des politiques de santé

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (9 cr.)

BIE	6000	Bioéthique : origine, sens et pratiques, 3 cr.
BIE	6009	Séminaire d'intégration, 6 cr.

Bloc B – La prise de décision – Option (min. 3 cr.; max. 9 cr.)

BIE	6003	Éthique de la recherche, 3 cr.
BIE	6006	Éthique des politiques de santé, 3 cr.
BIE	6008	Éthique clinique, 3 cr.

Bloc C – Option – Practicum spécialisé (3 cr.)

BIE	6013	Practicum en éthique clinique, 3 cr.
BIE	6014	Practicum en éthique de la recherche, 3 cr.
BIE	6015	Practicum en éthique / politiques de santé, 3 cr.

Bloc D – Option – Cours thématiques (min. 3 cr.; max. 9 cr.)

BIE	6001	Bioéthique et début de la vie, 3 cr.
BIE	6002	Bioéthique, santé et société, 3 cr.
BIE	6004	Bioéthique et approche de la mort, 3 cr.
BIE	6007	Introduction à la neuroéthique, 3 cr.
BIE	6016	Bioéthique et santé publique, 3 cr.
BIE	6017	Bioéthique et droit, 3 cr.

Bloc E – Option (6 cr.)

L'étudiant prend deux cours dans les secteurs qui ne sont pas de sa discipline d'origine mais qui sont pertinents à son projet d'études. Ces choix sont soumis à l'approbation du directeur du programme.

ANT	3055	Anthropologie des problèmes médicaux, 3 cr.
ASA	1000	Évolution et enjeux du système de santé, 3 cr.
DRT	6530	Sociologie du droit, 3 cr.
DRT	6882C	Droit, biotechnologies et société, 3 cr.
HST	2521	Histoire de la médecine et de la santé, 3 cr.
HST	3591	Médecine, santé et société en Europe, 3 cr.
HST	6690	Médecine, sciences et société, 3 cr.
MMD	1126	Notions générales de médecine, 3 cr.
PHI	1400	Problèmes en éthique, 3 cr.
PHI	2405	Théories éthiques modernes, 3 cr.
PHI	2430	La philosophie pratique de Kant, 3 cr.
PHI	6520	Questions d'éthique contemporaine, 3 cr.
PHI	6540	Éthique et philosophie sociale, 3 cr.
PLU	6008	Aspects sociaux de la santé, 3 cr.
PLU	6043	Spiritualité et santé, 3 cr.
SRL	2040	Pluralisme religieux et milieux de santé, 3 cr.
THL	6520	Questions de théologie morale, 3 cr.

Programme 2-495-1-1

M.A. (bioéthique)

Objectifs

Former des personnes ressources ayant une solide formation théorique et pratique en bioéthique. Plus spécifiquement, assurer une réflexion théorique et pratique structurée sur les enjeux éthiques liés à la prise de décision dans le domaine de la clinique, de la recherche et des politiques de santé. Favoriser une réflexion critique sur la déontologie et l'éthique professionnelle dans le monde de la santé et contribuer au renouvellement de ces disciplines.

Cheminement avec travail dirigé

Le cheminement vise à former des personnes aptes à jouer un rôle pratique et central en matière d'éthique dans leur milieu de travail.

Cheminement avec mémoire

Le cheminement vise à privilégier le développement de la capacité de recherche sur les enjeux éthiques liés à la prise de décision et à offrir une formation préparant à poursuivre des études doctorales en bioéthique.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.A. (bioéthique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat de 1er cycle ou l'équivalent. Une attention spéciale est accordée aux candidats qui ont une expérience dans le monde de la santé (en

pratique hospitalière ou en recherche) et à ceux qui sont intéressés à travailler dans ce milieu
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- présenter un court texte exposant les motifs de sa demande d'admission, la nature de sa pratique et les grands axes de son questionnement en rapport avec la bioéthique
- s'il y a lieu, se présenter à une entrevue
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

Toutes les candidatures seront évaluées par un jury nommé par le directeur du programme.

2. Transfert

Pour être admissible à la M.A., un étudiant du D.É.S.S. (bioéthique) doit obtenir une moyenne de 3,3 dans ses cours du D.É.S.S. Une recommandation d'un comité de trois professeurs est nécessaire.

3. Programme

Le programme comporte 45 crédits de cours dont au moins 39 crédits doivent être du niveau des études supérieures.

Cheminement avec travail dirigé

Le programme comprend un minimum de 30 crédits de cours (9 crédits de cours obligatoires, 15 crédits de cours à option et 6 crédits de cours au choix) et 15 crédits attribués à la rédaction du travail dirigé.

Cheminement avec mémoire

Le programme comprend un minimum de 21 crédits de cours (9 crédits de cours obligatoires, 6 crédits de cours à option et 6 crédits de cours au choix). et 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Trois champs de spécialisation sont offerts en fonction de l'intérêt de l'étudiant :
- Éthique clinique
- Éthique de la recherche
- Éthique des politiques de santé

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (9 cr.)

BIE	6000	Bioéthique : origine, sens et pratiques, 3 cr.
BIE	6104	Méthodes de recherche en bioéthique, 3 cr.
BIE	6106	Séminaire de maîtrise, 3 cr.

Bloc B – La prise de décision – Option

Cheminement avec travail dirigé (min. 3 cr.; max. 9 cr.)

Cheminement avec mémoire (3 cr.)

BIE	6003	Éthique de la recherche, 3 cr.
BIE	6006	Éthique des politiques de santé, 3 cr.
BIE	6008	Éthique clinique, 3 cr.

Bloc C – Practicum spécialisé – Option (3 cr.)

BIE	6013	Practicum en éthique clinique, 3 cr.
BIE	6014	Practicum en éthique de la recherche, 3 cr.
BIE	6015	Practicum en éthique / politiques de santé, 3 cr.

Bloc D – Cours thématiques – Option

Cheminement avec travail dirigé seulement (min. 3 cr.; max. 9 cr.)

BIE	6001	Bioéthique et début de la vie, 3 cr.
BIE	6002	Bioéthique, santé et société, 3 cr.
BIE	6004	Bioéthique et approche de la mort, 3 cr.
BIE	6007	Introduction à la neuroéthique, 3 cr.
BIE	6016	Bioéthique et santé publique, 3 cr.
BIE	6017	Bioéthique et droit, 3 cr.

Bloc E – Option (6 cr.)

L'étudiant prend deux cours dans les secteurs qui ne sont pas de sa discipline d'origine mais qui sont pertinents à son projet d'études. Ces choix sont soumis à l'approbation du directeur du programme.

ANT	3055	Anthropologie des problèmes médicaux, 3 cr.
ASA	1000	Évolution et enjeux du système de santé, 3 cr.
DRT	6530	Sociologie du droit, 3 cr.
DRT	6882C	Droit, biotechnologies et société, 3 cr.
HST	2521	Histoire de la médecine et de la santé, 3 cr.
HST	3591	Médecine, santé et société en Europe, 3 cr.
HST	6690	Médecine, sciences et société, 3 cr.
MMD	1126	Notions générales de médecine, 3 cr.
PHI	1400	Problèmes en éthique, 3 cr.
PHI	2405	Théories éthiques modernes, 3 cr.
PHI	2430	La philosophie pratique de Kant, 3 cr.
PHI	6520	Questions d'éthique contemporaine, 3 cr.
PHI	6540	Éthique et philosophie sociale, 3 cr.
PLU	6008	Aspects sociaux de la santé, 3 cr.
PLU	6043	Spiritualité et santé, 3 cr.
SRL	2040	Pluralisme religieux et milieux de santé, 3 cr.
SRL	2060	Thanatologie, 3 cr.
THL	6510	Théologie morale, 3 cr.
THL	6520	Questions de théologie morale, 3 cr.

Bloc F – Travail dirigé ou Recherche et mémoire

BIE	6135	Travail dirigé, 15 cr.
ou		
BIE	6131	Mémoire, 24 cr.

Bio-informatique

M. Sc. 2-468-1-0

Ph. D. 3-468-1-0

Cette formation interdisciplinaire est offerte selon les objectifs et les critères établis par les programmes cadre de maîtrise et de doctorat ad hoc dont s'est dotée l'Université de Montréal. À ce titre, elle constitue donc un cheminement spécifique de formation.

Programmes offerts par la Faculté de médecine avec le concours de la Faculté des arts et des sciences

Responsables des programmes : Nicolas Lartillot, 514-343-6111 poste 2721 , François Major, 514-343-6752

Pour information : Élaine Meunier, 514-343-6111 poste 5192

Membres du Comité des études supérieures

Mathieu Courcelles, Bio-informatique, représentant étudiant
Miklos Csuros, DIRO
Sylvie Hamel, DIRO
Nicolas Lartillot, Biochimie, président
Sabin Lessard, Mathématiques
Alexandro Murua, Mathématiques
Hervé Philippe, Biochimie

Personnel enseignant

Des professeurs du Département de biochimie de la Faculté de médecine et du Département d'informatique et recherche opérationnelle et du Département de mathématiques et statistique de la Faculté des arts et des sciences participent à l'enseignement.

Programme 2-468-1-0

M. Sc. (bio-informatique)

Objectifs

Le développement récent et rapide de la génomique a mis en évidence l'importance cruciale de développer de nouvelles approches et méthodes analytiques pour explorer la quantité massive de données biologiques générées Ce développement a donc suscité une collaboration de plus en plus étroite entre les spécialistes des sciences de la vie et ceux de l'informatique. Autant pour répondre aux besoins des secteurs médicaux, biotechnologiques ou pharmaceutiques qu'à ceux du milieu académique, il est devenu essentiel de former des spécialistes capables d'intégrer les connaissances issues des biosciences et de l'informatique.

Au moyen de cours avancés, les études au niveau de la maîtrise visent un approfondissement des connaissances en bioinformatique ainsi qu'une spécialisation dans un de ses domaines. Le cheminement avec recherche a pour but l'apprentissage de la réalisation d'une recherche indépendante et la rédaction d'un mémoire. Le cheminement avec stage a pour but la familiarisation avec les exigences du marché du travail incluant la rédaction d'un rapport de projet.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (bio-informatique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat dans un programme comportant des composantes informatiques, mathématiques ou biologiques solides, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

Au moins deux trimestres consécutifs doivent être réalisés à temps plein, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par les instances appropriées.

3. Programme

Le programme comprend 45 crédits.

Cheminement avec mémoire

Le programme comporte 3 crédits de cours obligatoires (Bloc A), de 8 à 12 crédits de cours d'approfondissement ou de spécialisation à option, dont au minimum deux cours de sigle BIN, de 0 à 4 crédits de cours au choix et 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Cheminement avec stage

Le programme comporte 3 crédits de cours obligatoires (Bloc A), de 16 à 20 crédits de cours d'approfondissement ou de spécialisation à option, de 0 à 4 crédits de cours au choix et 22 crédits attribués au stage et à la rédaction du rapport.

Cours propédeutiques

Un candidat ne possédant pas une formation suffisante en bio-informatique devra réussir un choix de cours approprié parmi les cours ci-dessous, ou leur équivalent, ou les ajouter à son programme, à titre de cours préparatoires. Le choix de cours devra être approuvé par le directeur du programme de bio-informatique. Les cours propédeutiques totalisent un minimum de 24 crédits et un maximum de 28 crédits.

Cours en informatique et mathématiques

IFT	1015	Programmation 1, 3 cr.
IFT	1065	Structures discrètes en informatique, 3 cr.
IFT	6810	Structures de données et algorithmes, 4 cr.
IFT	6821	Algorithmique appliquée, 4 cr.
MAT	1400	Calcul 1, 4 cr.
MAT	1978	Probabilités et statistique, 4 cr.

Cours en biosciences

BCM	1501	Origine biochimique de la vie, 3 cr.
BCM	1503	Acides nucléiques et génétique 1, 3 cr.
BCM	1521	Travaux pratiques de biochimie 1, 2 cr.
BCM	2003	Application d'outils bio-informatiques, 3 cr.
BCM	2504	Enzymologie, 2 cr.
BIO	1155	Biologie cellulaire, 3 cr.
CHM	1301	Chimie organique 1, 3 cr.

Cours d'intégration

BIN	3002	Intégration biosciences/informatique 2, 4 cr.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

PLU	6046A	Éthique de la recherche : introduction, 1 cr.
BIN	6004	Conférences, biosciences et informatique, 0 cr.
BIN	6005	Atelier de recherche, 2 cr.

Bloc B – Option – Cours d'approfondissement et de spécialisation

Avec mémoire : min. 8 cr.; max. 12 cr. dont au moins deux cours BIN

Avec stage : min. 16 cr.; max. 20 cr. dont au moins deux cours BIN

Thème 1 – Bio-informatique génomique

BCM	6210	Génomique humaine fonctionnelle, 3 cr.
BIN	6000	Algorithmes en bio-informatique génomique, 4 cr.
BIN	6002	Principes d'analyse génomique, 3 cr.
IFT	6299	Sujets en bio-informatique, 4 cr.
PGM	6078	Pharmacogénomique, 3 cr.

Thème 2 – Bio-informatique évolutive

BCM	6215	Génomique des populations humaines, 3 cr.
BIO	6245	Analyse phylogénétique, 4 cr.
MSO	6018	Introduction à l'épidémiologie génétique, 3 cr.

Thème 3 – Bio-informatique statistique et apprentissage de machine

BIN	6009	Inférence bayésienne en bio-informatique, 3 cr.
BIO	6077	Analyse quantitative des données, 4 cr.
IFT	6266	Algorithmes d'apprentissage, 4 cr.
IFT	6330	Intelligence artificielle, 4 cr.
IFT	6390	Fondements de l'apprentissage machine, 4 cr.
MAT	6460	Génétique mathématique, 3 cr
STT	3520	Statistique appliquée et logiciels, 3 cr.

Thème 4 – Bio-informatique structurale

BCM	6200	Structure des macromolécules biologiques, 3 cr.
BIN	6001	Algorithmes : bio-informatique moléculaire, 4 cr.
BIN	6003	Architecture des polymères biologiques, 3 cr.
CHM	6330	Chimie bio-organique, 3 cr.
CHM	6361	Modélisation moléculaire et stéréochimie, 3 cr.

Thème 5 – Bio-informatique des systèmes

BIM	6064C	Biologie des systèmes et cancer, 3 cr.
GBM	6106	Méthodes des systèmes en physiologie, 3 cr.

Cours complémentaires

BCM	6024	Régulation de l'expression génétique II, 2 cr.
BCM	6071	Signalisation et cycle cellulaire, 2 cr.
BCM	6100	Biologie du développement, 2 cr.
BCM	6220	Interactions macromoléculaires, 2 cr.
DRT	6882A	Droit, biotechnologies et société, 3 cr.
GBM	6103A	Traitement d'images et signaux biomédicaux, 4 cr.
IFT	6041	Reconnaissance de forme, 4 cr.
IFT	6150	Traitements d'images, 4 cr.
IFT	6255	Recherche d'information, 4 cr.
IFT	6281	Gestion de documents, 4 cr.
IFT	6370	Informatique théorique, 4 cr.
IFT	6575	Méthodes de recherche opérationnelle, 4 cr.
IFT	6751	Métaheuristiques et optimisation, 4 cr.
NRL	6084	Neurosciences computationnelles, 3 cr.
PHY	6940	Biophysique, 3 cr.

Bloc C – Choix

Cheminement avec mémoire (max. 4 cr.)

Cheminement avec stage (max. 4 cr.)

Cours choisis dans le répertoire des cours en biochimie, informatique, mathématique, ou d'autres disciplines en lien avec le projet de recherche ou le sujet de stage de l'étudiant.

Bloc D – Recherche et mémoire ou stage

BIN	6007	Stage avec rapport, 22 cr.
BIN	6008	Projet de recherche avec mémoire, 30 cr.

Programme 3-468-1-0

Ph. D. (bio-informatique)

Objectifs

Le développement récent et rapide de la génomique et de la protéomique a mis en évidence l'importance cruciale de développer de nouvelles approches et méthodes analytiques pour explorer la quantité massive de données biologiques générées. Ce développement a donc suscité une collaboration de plus en plus étroite entre les spécialistes des sciences de la vie et ceux de l'informatique. Autant pour répondre aux besoins des secteurs pharmaceutiques ou biotechnologiques qu'à ceux du milieu académique, il est devenu essentiel de former des spécialistes capables d'intégrer les connaissances issues des biosciences et de l'informatique. Les études au niveau du doctorat visent l'intégration de l'étudiant dans le domaine de la recherche actuelle. Elles reposent essentiellement sur la rédaction d'une thèse faisant avancer la science bio-informatique.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (bio-informatique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M. Sc. en bio-informatique ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

Au moins 2 trimestres consécutifs doivent être réalisés à temps plein, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agrée par les instances appropriées.

3. Programme

Le programme comprend 6 crédits de cours obligatoires et 84 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. Un étudiant n'ayant pas suivi le cours PLU 6046A Éthique de la recherche : introduction doit le réussir. La participation aux conférences est obligatoire tout au long de la formation de l'étudiant.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire – Intégration (6 cr.)

BIN	7004	Conférences : biosciences et informatique, 0 cr.
BIN	7005	Atelier de recherche 2, 3 cr.
BIN	7006	Atelier de recherche 3, 3 cr.

Bloc B – Recherche (84 cr.)

BIN	7000	Thèse, 84 cr.

Biologie moléculaire

M. Sc. **2-466-1-0**

Options :

Biologie des systèmes
Maladies complexes chez l'humain

Ph. D. **3-466-1-0**

Options :

Biologie des systèmes
Maladies complexes chez l'humain

Multifacultaire

Programmes multidisciplinaires offerts par la Faculté de médecine avec la collaboration de la Faculté des arts et des sciences et de la Faculté de médecine vétérinaire. Un comité en assure la gestion. Les membres sont nommés après consultation auprès des facultés intéressées.

Directrice des programmes : Trang Hoang
Pour information : Vivianne Jodoin, 514-343-6111 poste 0916

Membres du Comité des études supérieures

Trang Hoang, IRIC, Département de pharmacologie, directrice des programmes
Muriel Aubry, Département de biochimie
Richard Bertrand, CRCHUM et Maisonneuve-Rosemont, Médecine et Spécialités médicales
Jean-François Côté, IRCM, Médecine et Spécialités médicales
Martine Raymond, IRIC, Département de biochimie

Personnel enseignant

Professeurs accrédités aux programmes de biologie moléculaire :

Professeurs titulaires

Edward (Ted) Bradley, Ph. D. (Case Western Reserve), Département de médecine
Pierrette Gaudreau, Ph. D. (Sherbrooke), Département de médecine
Pavel Hamet, M.D. (Prague), Ph. D. (McGill), Département de médecine
Trang Hoang, Doctorat pharmacie (Lausanne), Département de pharmacologie
Damian Labuda, Ph. D. (Adam Mickiewicz), Département de pédiatrie

Daniel Lamarre, Ph. D. (Sherbrooke), Département de médecine
Leonard Levin, M.D., Ph. D. (Harvard), Département d'ophtalmologie
Sylvie Mader, Ph. D. (Strasbourg), Département de biochimie
François Major, Ph. D. (Montréal), Département d'informatique et de recherche opérationnelle (DIRO)
Sylvain Meloche, Ph. D. (Montréal), Département de pharmacologie
Anne-Marie Mes-Masson, Ph. D. (McGill), Département de médecine
Claude Perreault, M.D. (Montréal), Département de médecine
Marc Prentki, Doctorat en sciences (Genève), Département de nutrition
Guy A. Rouleau, Ph. D. (Harvard), M.D. (Ottawa), Département de médecine
Pierre Thibault, Ph. D. (Montréal), Département de chimie

Chercheurs titulaires
Jacques Drouin, D.Sc. (Laval), Département de biochimie
Paul Jolicoeur, M.D., Ph. D. (Laval), Département de microbiologie et immunologie
Yves Langelier, Ph. D. (Sherbrooke), Département de médecine
Mona Nemer, Ph. D. (McGill), Département de pharmacologie
Dindial Ramotar, M. Sc. (Concordia), Ph. D. (McGill), Département de médecine
Nabil G. Seidah, Ph. D. (Georgetown), Département de médecine
Marie Trudel, D.Sc. (Pierre-et-Marie-Curie, Paris VI), Département de médecine

Professeurs agrégés
Muriel Aubry, Ph. D. (Montréal), Département de biochimie
Katherine Borden, Ph. D. (Yale), Département de pathologie et biologie cellulaire
Bernard Brais, M.D. (McGill), M. Sc. (London), Ph. D. (McGill), Département de médecine
Marie-Josée Hébert, M.D. (Montréal), Département de médecine
Alain Moreau, M. Sc. (Laval), Ph. D. (Montréal), Département de biochimie
Guy Sauvageau, M.D. et M. Sc. (Montréal), Ph. D. (Colombie-Britannique), Département de médecine
Daniel Sinnett, Ph. D. (Montréal), Département de pédiatrie
Marc Therrien, Ph. D. (Montréal), Département de médecine

Chercheurs agrégés
Richard Bertrand, Ph. D. (Montréal), Département de médecine
Alan Deng, B. Sc. (Yunnan, Chine), Ph. D. (Michigan), Département de médecine
Elliot Drobetsky, Ph. D. (York), Département de microbiologie et immunologie
Gerardo Ferbeyre, M.D. (La Havane), Ph. D. (Montréal), Département de biochimie
Karim Maghni, Ph. D. (Sherbrooke), Département de médecine
Martine Raymond, Ph. D. (McGill), Département de médecine
Jean Vacher, Doctorat d'État ès sciences (Paris VII), Département de médecine

Professeurs adjoints
Derek Boerboom, Ph. D., DVM (Montréal), Biomédecine vétérinaire
Patrick Cossette, M.D. (Montréal), Ph. D. (McGill), Département de médecine
Damien d'Amours, Ph. D. (Royaume-Uni), Département de pathologie et biologie cellulaire
Gregory Emery, Ph. D. (Genève), Département de pathologie et biologie cellulaire
Julie Lessard, Ph. D. (Montréal), Département de pathologie et biologie cellulaire
Paul Maddox, Ph. D. (North Carolina), Département de pathologie et biologie cellulaire

Chercheurs adjoints
Vincent Archambault, Ph. D. (Rockefekker, New York), Département de biochimie
El Bachir Affar, Ph. D. (Laval), Département de médecine
Abdellah Belmaaza, Ph. D. (Montréal), Département de microbiologie et immunologie
Gilbert Bernier, Ph. D. (Montréal), Département d'ophtalmologie
Frédéric Charron, Ph. D. (Montréal), Département de médecine
Jean-François Côté, Ph. D. (McGill), Département de médecine
Jean-Philippe Gratton, Ph. D. (Sherbrooke), Département de médecine
Artur Kania, Ph. D. (Baylor College of Medicine, Houston), Département de médecine
Marie Kmita, DEA, Ph. D. (France), Département de médecine
Benjamin Kwok, Ph. D. (Yale), Département de médecine
Jean-Claude Labbé, Ph. D. (Montréal), Département de pathologie et biologie cellulaire
Amy Maddox, Ph. D. (North Carolina), Département de pathologie et biologie cellulaire
Éric Milot, B. Sc. (Sherbrooke), Ph. D. (Montréal), Département de médecine
François Robert, Ph. D. (Sherbrooke), Département de médecine
Isabelle Royal, Ph. D. (Montréal), Département de médecine

Professeur associé
Bernard Massie, Ph. D. (Montréal), Département de microbiologie et immunologie

Programme 2-466-1-0

M. Sc. (biologie moléculaire)

Objectifs

Option générale

Ce programme fournit au candidat une solide formation dans le domaine de la recherche et permet l'apprentissage des méthodes et techniques de base qui sont à la fine pointe de l'étude des macromolécules biologiques. Il vise les champs suivants : génétique moléculaire, régulation de l'activité génétique, cancérologie moléculaire, chimie des macromolécules, virologie, biotechnologie.

Option Biologie des systèmes

Ce programme permet aux étudiants d'acquérir les concepts et la pratique de la biologie des systèmes, basée sur des technologies à haut débit telles que la génomique et la protéomique. Cette formation les prépare à relever le défi d'opérer à l'interface de plusieurs disciplines complémentaires afin d'étudier des questions complexes associées aux maladies multigéniques.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (biologie moléculaire), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un diplôme de docteur en médecine (M.D.) ou en médecine dentaire (D.M.D.) ou en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou d'un baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une discipline appropriée, ou d'un diplôme jugé équivalent
– avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
– faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise

Pour l'étudiant en médecine, pré- ou post-M.D., voir aussi le règlement pédagogique du programme Médecine-Recherche.

2. Programme

Option générale

L'option comprend un minimum de 10 crédits de cours du niveau des études supérieures, dont 9 obligatoires et 35 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Option Maladies complexes chez l'humain

L'option comprend un minimum de 11 crédits de cours du niveau des études supérieures, (7 obligatoires et 4 à option) et 34 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Option Biologie des systèmes

L'option comporte 11 crédits de cours obligatoires, 6 crédits de cours à option à choisir dans les blocs B, C et D (un dans chaque bloc) et 28 crédits attribués à 2 stages de recherche avec rédaction d'un rapport.

Si la préparation de l'étudiant est jugée insuffisante, il pourra se voir imposer des cours complémentaires.

Au moins 2 trimestres consécutifs doivent être accomplis en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté des études supérieures selon les recommandations de la direction des programmes.

Structure du programme

Option générale avec mémoire

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

BIM	6025	Biologie moléculaire et cellulaire, 5 cr.
BIM	6035	Séminaire de recherche 1, 1 cr.
ou		
BCM	6023	Régulation de l'expression génétique 1, 3 cr.
BCM	6024	Régulation de l'expression génétique 2, 2 cr.
BIM	6025	Biologie moléculaire et cellulaire, 5 cr.

Bloc B – Option (10 cr.)

BCM	6062	Protéines et acides nucléiques 1, 3 cr.
BCM	6071	Signalisation et cycle cellulaire, 2 cr.
BCM	6100	Biologie du développement, 2 cr.
BIM	6020	Sujets d'actualité en oncologie molécul, 3 cr.
BIM	6030A	Maladies complexes chez l'humain, 1 cr.
BIM	6030B	Neurobiologie avancée, 1 cr.
BIM	6030C	Protéomique et génomique avancée, 1 cr.
BIM	6030D	Systèmes modèles, 1 cr.
BIM	6030E	Réponses aux dommages à l'ADN, 1 cr.
BIM	6030F	Cellules souches et thérapie cellulaire, 1 cr.
BIM	6030G	Insulte cellulaire et microenvironnement, 1 cr.
BIM	6070	Pratique de la recherche,2 cr.
PBC	6085	Cancérologie, 3 cr.

Bloc C – Recherche et mémoire (34 cr.)

BIM	6016	Mémoire, 35 cr.

Option maladies complexes chez l'humain avec mémoire

Bloc A – Obligatoire (7 cr.)

BIM	6025	Biologie cellulaire et moléculaire, 5 cr.
BIM	6035	Séminaire de recherche 1, 1 cr
BIM	6030A	Maladies complexes chez l'humain, 1 cr

Bloc B – Option (min. 4 cr. dont 2 cr. des modules B à G du cours BIM 6030)

BCM	6010	Bio-informatique appliquée, 3 cr.
BCM	6071	Signalisation et cycle cellulaire, 2 cr.
BCM	6100	Biologie du développement, 2 cr.
BCM	6210	Génomique humaine fonctionnelle, 3 cr.
BCM	6215	Génomique des populations humaines
BIM	6020	Sujets d'actualité en oncologie moléc., 3 cr.
BIM	6030B	Neurobiologie avancée, 1 cr.
BIM	6030C	Protéomique et génomique avancée, 1 cr.
BIM	6030D	Systèmes modèles, 1 cr.
BIM	6030E	Réponses aux dommages à l'ADN, 1 cr.
BIM	6030F	Cellules souches et thérapie cellulaire, 1 cr.
BIM	6030G	Insulte cellulaire et microenvironnement, 1 cr.
BIM	6064A	Bio. cellulaire et moléculaire du cancer, 2 cr.
BIM	6064B	Génétique moléculaire des eucaryotes, 2 cr.
BIM	6064C	Approches des systèmes, 2 cr.
BIM	6064D	Immuno-oncologie: du labo à la clinique, 2 cr.
BIM	6070	Pratique de la recherche, 2 cr.
MMD	6001	Médecine moléculaire, 3 cr.
MMD	6005	Éthique en recherche et santé, 1 cr.
MSO	6018	Introduction à l'épidémiologie génétique, 3 cr.
PBC	6061	Aspect moléculaire des neuropathologies, 3 cr.
PBC	6085	Cancérologie, 3 cr.
PGM	6078	Pharmacogénomique, 3 cr.

Bloc C – Recherche et mémoire (34 cr.)

BIM	6016	Mémoire, 34 cr.

Option Biologie des systèmes avec stage

Bloc A – Obligatoire (11 cr.)

BIM	6035	Séminaire de recherche 1, 1 cr.
BIM	6064A	Bio. cellulaire et moléculaire du cancer, 2 cr.
BIM	6064C	Approches des systèmes, 2 cr.
BIM	6065A	Pratique de biologie moléculaire , 2 cr.
BIM	6065C	Analyse bioinformatique, 1 cr.
BIM	6065E	Biochimie des protéines, 1 cr.
BIM	6070	Pratique de la recherche, 2 cr.

Bloc B – Option (2 cr.)

BIM	6064B	Génétique moléculaire des eucaryotes, 2 cr.
BIM	6064D	Immuno-oncologie: du labo à la clinique, 2 cr.

Bloc C – Option (1 cr.)

BIM	6065B	Modèles génétiques du cancer, 2 cr.
BIM	6065D	Génomique fonctionnelle, 2 cr.

Bloc D – Option (3 cr.)

BIM	6020	Sujets d'actualité en oncologie molécul., 3 cr.

ou tout cours jugé pertinent pour la formation de l'étudiant, en accord avec son directeur et le directeur du programme.

Bloc E – Stage de recherche (28 cr.)

BIM	6076A	Stage 1 avec rapport, 14 cr.
BIM	6076B	Stage 2 avec rapport, 14 cr.

Le cours BIM 6076A de 14 crédits est un préalable au cours BIM 6076B.

Programme 3-466-1-0

Ph. D. (biologie moléculaire)

Objectifs

Option générale

Ce programme fournit au candidat une solide formation dans le domaine de la recherche et permet l'apprentissage des méthodes et techniques de base qui sont à la fine pointe de l'étude des macromolécules biologiques. Ils visent les champs suivants : génétique moléculaire, régulation de l'activité génétique, cancérologie moléculaire, chimie des macromolécules, virologie, biotechnologie.

Option Biologie des systèmes

Ce programme permet aux étudiants d'acquérir les concepts et la pratique de la biologie des systèmes, basée sur des technologies à haut débit telles que la génomique et la protéomique. Cette formation les prépare à relever le défi d'opérer à l'interface de plusieurs disciplines complémentaires afin d'étudier des questions complexes associées aux maladies multigéniques.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (biologie moléculaire), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- faire preuve d'une bonne connaissance du français
- faire preuve d'une connaissance satisfaisante de l'anglais avant d'être promu en 2e année d'études
- faire preuve d'une connaissance de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches
- fournir deux lettres de recommandation et un curriculum vitae.

Accès de la M. Sc. au Ph. D.

- être titulaire d'une M. Sc. (biologie moléculaire) ou l'équivalent
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent.

Le candidat ayant obtenu sa M.Sc. dans une autre université ou dans une autre discipline que la biologie moléculaire, doit avoir complété la scolarité spécifique à l'option de la M. Sc. en biologie moléculaire ou l'équivalent. Dans le cas contraire, ces cours seront ajoutés à son programme de doctorat à titre de cours complémentaires.

Accès direct au Ph. D.

- être titulaire d'un diplôme de docteur en médecine (M.D.) ou en médecine dentaire (D.M.D.) ou en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou d'un baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une option appropriée, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,7 sur 4,3 ou l'équivalent, à moins que, de l'avis du doyen, une expérience ou des études subséquentes à l'obtention du grade de 1er cycle permettent de conclure que le candidat possède des aptitudes marquées pour la poursuite des études de 3e cycle.

Le candidat doit avoir complété la scolarité de la maîtrise spécifique à l'option dans laquelle il s'inscrit au doctorat ou l'équivalent. Dans le cas contraire, ces cours seront ajoutés à son programme de doctorat à titre de cours complémentaires ou préparatoires.

2. Scolarité

La scolarité maximale est de quinze trimestres (cinq ans) pour un étudiant inscrit à temps plein, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation. Ce délai peut être prolongé d'un an avec la permission du Comité d'études supérieures du programme.

3. Examen de synthèse

L'étudiant doit avoir subi un examen général de synthèse comportant une épreuve écrite et une épreuve orale au plus tard avant la fin du 6e trimestre de sa scolarité, les trimestres de préparation et de suspension étant exclus du calcul de cette échéance. S'il y a ajournement de l'examen, l'échéance est reportée d'un trimestre. Cet examen se tient aux dates fixées par le directeur du programme.

4. Programme

Le programme de Ph. D. (biologie moléculaire) comporte 3 options. Le nom de l'option est reporté sur le diplôme.

Accès de la M. Sc. au Ph. D.

OPTION GÉNÉRALE

L'option comprend 4 crédits de cours obligatoire et 86 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. Les étudiants qui n'auront pas fait les cours modulaires BIM 6030A à G, BIM 6025 ou l'équivalent au niveau de la maîtrise devront s'inscrire à certains modules à titre de scolarité complémentaire.

OPTION MALADIES COMPLEXES CHEZ L'HUMAIN

L'option comprend 4 crédits de cours obligatoires et 86 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. Les étudiants qui n'auront pas fait les cours modulaires BIM 6030A à G ou l'équivalent au niveau de la maîtrise devront s'inscrire à certains modules à titre de scolarité complémentaire.

OPTION BIOLOGIE DES SYSTÈMES

L'option comprend un crédit de cours obligatoire, trois crédits de cours à option et 86 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. Les étudiants qui n'ont pas suivi les cours modulaires BIM6064 et BIM6065 ou l'équivalent au niveau de la maîtrise devront s'inscrire à certains modules à titre de scolarité complémentaire. Les étudiants qui n'auront pas fait le cours BIM 6070 au niveau de la maîtrise devront s'y inscrire à titre de scolarité complémentaire.

Accès direct au Ph.D.

Le programme comporte 4 crédits de cours à option et 86 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. La recherche doit se faire en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté des études supérieures.

STRUCTURE DU PROGRAMME

OPTION GÉNÉRALE

Bloc A – Obligatoire (4 cr.)

BIM	7015	Séminaire de recherche 2, 1 cr.
BIM	7022	Lectures en biologie moléculaire, 3 cr.

Bloc B – Recherche et thèse (86 cr.)

BIM	7047	Recherche et thèse, 86 cr.

OPTION MALADIES COMPLEXES CHEZ L'HUMAIN

Bloc A – Obligatoire (4 cr.)

BIM	7015	Séminaire de recherche 2, 1 cr.
BIM	7022	Lectures en biologie moléculaire, 3 cr.

Bloc B – Recherche et thèse (86 cr.)

BIM	7047	Recherche et thèse, 86 cr.

OPTION BIOLOGIE DES SYSTÈMES

Bloc A – Obligatoire (1 cr.)

BIM	7015	Séminaire de recherche 2, 1 cr.

Bloc B – Option (3 cr.)

À choisir parmi les cours énumérés ci-dessous. Au moins un cours doit porter sur les conférences en biologie du cancer.

BIM	7021A	Conférences en biologie du cancer I, 1 cr.
BIM	7021B	Conférences en biologie du cancer II, 1 cr.
BIM	7021C	Conférences en biologie du cancer III, 1 cr.
PBC	7021A	Signalisation cellulaire avancée I, 1 cr.
PBC	7021B	Signalisation cellulaire avancée II, 1 cr.
PBC	7021C	Signalisation cellulaire avancée III, 1 cr.

Bloc C – Recherche et thèse (86 cr.)

BIM	7047	Recherche et thèse, 86 cr.

Accès direct du B. Sc. au Ph. D.

Bloc A – Obligatoire (11 cr.)

BIM	6030	Biologie moléculaire-sujets d'actualité, 3 cr.
BIM	6035	Séminaire de recherche 1, 1 cr.
BIM	7015	Séminaire de recherche 2, 1 cr.
BIM	7020	Lectures en biologie moléculaire, 1 cr.

BIM	6025	Biologie moléculaire et cellulaire, 5 cr.
ou		
BCM	6023	Régulation de l'expression génétique 1, 3 cr.
BCM	6024	Régulation de l'expression génétique 2, 2 cr.

Bloc B – Option

Choisir au moins un cours de la liste ci-dessous pour obtenir le minimum de 12 crédits requis par le programme.

BCM	6062	Protéines et acides nucléiques 1, 3 cr.
BCM	6071	Signalisation et cycle cellulaire, 2 cr.
BCM	6100	Biologie du développement, 2 cr.
BIM	6020	Sujets d'actualité en oncologie moléc., 3 cr.
BIM	6070	Pratique professionnelle de la recherche, 2 cr.
PBC	6085	Cancérologie, 3 cr.

ou tout autre cours jugé adéquat par la direction des programmes.

Bloc C – Recherche et thèse (78 cr.)

BIM	7040	Recherche et thèse, 78 cr.

Conseil génétique

M. Sc. individualisée **2-960-1-5**

Multifacultaire

Programme offert par la Faculté de médecine, avec le concours de la Faculté des arts et des sciences, de la Faculté de droit, de la Faculté de médecine et de la Faculté des sciences infirmières.

Responsable des programmes : Valérie Désilets, directrice, Virginie Poisson, coordonnatrice, 514-345-4931 poste 6707
Secrétariat : Ginette Simon, 514-345-4931 poste 4284
TGDE : Marie-Ève Gervais, 514-343-6111 poste 4568

Membres du Comité des études supérieures

Annie Clermont Lalonde, conseillère génétique Département de pédiatrie
Valérie Désilets, Département de pédiatrie
Josette Noël, Faculté de médecine
Andrea Richter, Département de pédiatrie
Frédérique Tihy, Département de pédiatrie
Virginie Poisson, conseillère en génétique, Département de pédiatrie

Programme 2-960-1-5

M. Sc. individualisée (conseil génétique)

Objectifs

Le programme vise à former des spécialistes du conseil génétique et à développer chez l'étudiant les habiletés d'analyse et de synthèse lui permettant d'étudier, en s'appuyant sur l'interdisciplinarité, les questions liées au conseil génétique. Les stages cliniques sont destinés à développer des compétences relatives à l'application des connaissances théoriques dans tous les milieux où il aura éventuellement à œuvrer. Le cheminement avec mémoire oriente l'étudiant vers la pratique de la recherche.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la Maîtrise individualisée (conseil génétique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de grade de 1er cycle dans un domaine des sciences de la santé ou des sciences biologiques, attester d'une formation jugée équivalente ou avoir réussi le microprogramme (génétique médicale)
- avoir obtenu, au 1er cycle ou au microprogramme, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise
- posséder des connaissances préalables adéquates en biologie, biochimie, génétique, épidémiologie et biostatistiques ; au besoin des cours complémentaires seront exigés
- sur demande du comité d'admission, se présenter à une entrevue et fournir des lettres de référence.

La capacité d'accueil est limitée.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres à temps plein. Les cours, stages et ateliers s'échelonnent obligatoirement sur cinq trimestres.

3. Programme

Le programme comprend un minimum de 45 crédits. Le candidat doit choisir entre deux cheminements de formation :

- maîtrise centrée sur une formation théorique et pratique, comprenant 15 crédits de cours et 30 crédits de stages et d'ateliers
- maîtrise centrée sur la formation à la recherche, comprenant 15 crédits de cours et 30 crédits de recherche et mémoire

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (12 cr.)

CGE	6001	Principes de génétique médicale, 3 cr.
CGE	6002	Aspects éthiques/juridiques de la génét., 3 cr.
CGE	6003	Aspects psychologiques du conseil génét., 3 cr.
CGE	6004	Génét. des pop. et épidémio. génét., 3 cr.

Bloc B – Option

Cheminement avec stages et ateliers (3 cr.)

Cheminement avec mémoire (3 cr.)

Se référer à la liste de cours à option du bloc B du microprogramme. Le choix des cours doit être approuvé par le responsable du programme.

Bloc C – Activités dirigées

Cheminement avec stages et ateliers (30 cr.)

CGE	6009	Atelier en conseil génétique 1, 3 cr.
CGE	6010	Atelier en conseil génétique 2, 3 cr.
CGE	6020	Stage en milieu pédiatrique, 5 cr.
CGE	6021	Stage en milieu adulte, 5 cr.
CGE	6022	Stage en diagnostic prénatal, 5 cr.
CGE	6023	Stage en laboratoires diagnostiques, 5 cr.
CGE	6024	Stage en conseil génétique, 4 cr.

Durant toute la durée des stages, les études sont à plein temps.

Bloc D – Recherche et mémoire

Cheminement avec mémoire (30 cr.)

CGE	6008	Mémoire, 30 cr.

Environnement, santé et gestion des catastrophes

D.É.S.S. 2-410-1-2

Le programme est offert avec la collaboration de professeurs provenant des facultés, départements et écoles de l'Université de Montréal (Faculté des arts et des sciences, Faculté de médecine, Faculté de l'aménagement), de l'École Polytechnique et de HEC Montréal. Différents experts du milieu du travail y participent.

Pour information : Danielle Vinet, 514-343-6134, télécopieur : 514-343-2200

Membres du Comité des études supérieures

Joseph Zayed, directeur du programme
Kannan Krishnan
Robert Tardif
Adolf Vyskocil

Objectifs

Réaligner l'expertise des spécialistes de l'environnement de façon à leur permettre d'intervenir dans le milieu à partir des objectifs spécifiques suivants : comprendre la complexité de la réalité environnementale, être capables de réagir en situation d'urgence, développer des aptitudes en matière d'élaboration de moyens de contrôles; évaluer et doser les impacts environnementaux; être aptes à travailler au sein d'équipes interdisciplinaires et à promouvoir la recherche.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (environnement, santé et gestion des catastrophes), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle dans une discipline appropriée ou d'un diplôme jugé équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français parlé et écrit
- faire preuve d'une bonne connaissance de l'anglais écrit.

Une expérience de travail pertinente dans le domaine de l'environnement est un atout.

2. Scolarité

La scolarité est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Programme

Le programme comporte 30 crédits de cours du niveau du 2e cycle. Ils se répartissent comme suit : 24 crédits obligatoires, y compris les 6 crédits d'étude de cas, et 6 crédits à option.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (24 cr.)

ENV	6002	Les impacts environnementaux, 3 cr.
ENV	6003	La protection de l'environnement, 3 cr.
ENV	6010	Étude de cas, 6 cr.
HEC	6111	Dévelop., politiques environ. et gestion, 3 cr.
MSN	6027	Bases en toxicologie et en épidémiologie, 3 cr.
MSN	6115	Santé et environnement I, 3 cr.
MSN	6148	Catastrophes, urgences et santé, 3 cr.

Bloc B – Option (max. 6 cr.)

Cours choisis autour des axes suivants :

Santé publique

MSN	6028	Changements climatiques : impact santé, 3 cr.
MSN	6111	Hygiène industrielle I, 3 cr.
MSO	6001	Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.
TXL	6010	Introduction à la toxicologie, 3 cr.
TXL	6014	Toxicologie de l'environnement, 3 cr.

Gestion des catastrophes

CIV	6214A	Risques naturels et mesures d'urgence, 3 cr.
ENV	6005	Catastrophes et aspects juridiques, 3 cr.
ENV	6006	Gestion des menaces biologiques, 3 cr.
IND	6126	Analyse et gestion des risques technologiques majeurs, 3 cr.
MSN	6021	Gestion des risques et santé environn., 3 cr.
MSN	6144	Communication et catastrophes environ., 3 cr.

Aménagement, écologie et environnement

AME	6113	Écologie du paysage, 3 cr.
ENV	6000	Modélisation et environnement, 3 cr.
URB	6771	Développement urbain durable, 3 cr.
URB	6773	Gestion environnementale du territoire, 3 cr.

Épidémiologie

Ph. D. (santé publique) 3-481-1-1

Responsable de l'option : Jack Siemiatycki, 514-343-2035 ou 514-890-8166
Pour tout renseignement relatif à cette option du programme, voir le Ph. D. (santé publique).

Ergothérapie

Microprogramme de 2e cycle 2-740-6-0
D.É.S.S. 2-740-1-1
M. Sc. 2-740-1-0

École de réadaptation

La direction des programmes est assurée par Louise Demers, 514-343-4397
Pour information : Johanne Lahaie, 514-343-2189

Membres du Comité des études supérieures

Louise Demers
Julie Gosselin
Pierre-Yves Thériault

Personnel enseignant

Pour le personnel enseignant, voir sous la rubrique Sciences de la réadaptation.

Programme 2-740-6-0

Microprogramme de 2e cycle (ergothérapie)

Objectifs

Le microprogramme de 2e cycle en ergothérapie comportant 15 crédits offre la possibilité d'une formation de 2e cycle progressive, ce qui peut faciliter l'accès aux études supérieures à des professionnels désireux de se perfectionner. Pour d'autres, ce programme sera terminal et répondra à des besoins de mise à jour des connaissances.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Le titulaire du Baccalauréat en sciences de la santé (ergothérapie) ou d'un diplôme équivalent ayant pratiqué à titre d'ergothérapeute durant au moins une année équivalent temps plein peut être admis sur recommandation d'un comité d'admission.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2e cycle (ergothérapie), l'ergothérapeute en exercice doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en ergothérapie ou d'un diplôme équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- avoir pratiqué à titre d'ergothérapeute pour une durée minimale d'une année équivalent temps plein
- soumettre une lettre de motivation
- faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue française et de la langue anglaise.

Sur recommandation du Comité d'admission, l'École peut imposer un cours de biostatistiques hors programme au candidat admis qui n'aurait pas des connaissances suffisantes dans ce domaine.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein, la scolarité maximale est de deux ans.

3. Transfert

L'étudiant qui a maintenu une moyenne de 3,0 peut être admis au D.É.S.S. (ergothérapie) ou à la M. Sc. professionnelle (ergothérapie), pendant ou à la fin du microprogramme et faire reconnaître les crédits réalisés dans le cadre de ce programme.

4. Le programme

Le programme comporte 15 crédits répartis de la façon suivante : 11 crédits de cours obligatoires et 4 crédits de cours à option.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (11 cr.)

BIE	6018	Bioéthique pour les professions en santé, 3 cr.
ERT	6030	Recherche et démarche clinique, 4 cr.
ERT	6032	Pratiques innovatrices en ergothérapie, 3 cr.
REA	6050	Pratique réflexive et e-portfolio, 1 cr.

Bloc B – Option (département) (4 cr.)

ERT	6040	Cas complexes : enfants, 4 cr.
ERT	6041	Cas complexes : adultes, 4 cr.
ERT	6042	Cas complexes : aînés, 4 cr.

Programme 2-740-1-1

D.É.S.S. (ergothérapie)

Objectifs

Le programme de D.É.S.S. permet d'acquérir des connaissances avancées en ergothérapie et de développer des compétences professionnelles particulières à une approche ou un champ spécifique de l'ergothérapie. Pour certains étudiants, le programme de D.É.S.S. peut être terminal et pour d'autres, il peur constituer une des étapes menant à l'obtention d'un diplôme de maîtrise.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Le titulaire du Baccalauréat en sciences de la santé (ergothérapie) ou d'un diplôme équivalent ayant pratiqué à titre d'ergothérapeute durant au moins une année équivalent temps plein peut être admis sur recommandation d'un comité d'admission.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2e cycle (ergothérapie), l'ergothérapeute en exercice doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en ergothérapie ou d'un diplôme équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- avoir pratiqué à titre d'ergothérapeute pour une durée minimale d'une année équivalent temps plein
- soumettre une lettre de motivation
- sur demande, se présenter à une entrevue
- faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue française et de la langue anglaise.

Sur recommandation du Comité d'admission, l'École peut imposer un cours de biostatistiques hors programme au candidat admis qui n'aurait pas des connaissances suffisantes dans ce domaine.

2. Scolarité

La scolarité du programme est de 6 trimestres à temps plein et 9 trimestres à demi-temps ou à temps partiel.

3. Transfert

L'étudiant qui a maintenu une moyenne de 3,0 peut être admis à la M. Sc. professionnelle (ergothérapie), pendant ou à la fin du D.É.S.S., et faire reconnaître les crédits réalisés dans le cadre de ce programme.

4. Le programme

Le programme comporte 30 crédits : 12 crédits obligatoires, 10 crédits à option et 8 crédits attribués à un stage. Le candidat peut se voir reconnaître des exemptions en fonction de sa formation antérieure et de son expérience de travail.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (12 cr.)

BIE	6018	Bioéthique pour les professions en santé, 3 cr.
ERT	6030	Recherche et démarche clinique, 4 cr.
ERT	6032	Pratiques innovatrices en ergothérapie, 3 cr.
ERT	6033	Activité d'intégration, 1 cr.
REA	6050	Pratique réflexive et e-portfolio, 1 cr.

Bloc B – Option (département) (6 cr.)

ERT	6070	Ergothérapie et santé publique, 3 cr.
ERT	6071	Ergothérapie et lésions cérébrales, 3 cr.
ERT	6072	Ergothérapie avancée en gérontologie, 3 cr.
ERT	6073	Ergothérapie avancée auprès de l'enfant, 3 cr.
ERT	6074	Ergothérapie et relation thérapeutique, 3 cr.
ERT	6075	Ergothérapie et réadaptation psychiatrique, 3 cr.
ERT	6076	Ergo et prob. musculosquelettiques, 3 cr.
ERT	6077	Ergothérapie et ergonomie, 3 cr.
ERT	6078	Accessibilité universelle/personnalisée, 3 cr.

ERT	6079	Ergothérapie et gestion, 3 cr.
ERT	6080	Ergothérapie et partage de connaissances, 3 cr.
ERT	6081	Ergothérapie et multiculturalisme, 3 cr.
ERT	6082	Gestionnaire et formation clinique, 3 cr.
ERT	6083	Séminaire thématique en ergothérapie, 3 cr.
ERT	6084	Thématique spécifique en ergothérapie, 3 cr.
REA	6002	Théories sensorimotrices en réadaptation, 3 cr.
REA	6004	Recherches en réadaptation, 3 cr.
REA	6007	Évaluation en réadaptation, 3 cr.

Bloc B – Option (département) (4 cr.)

ERT	6040	Cas complexes : enfants, 4 cr.
ERT	6041	Cas complexes : adultes, 4 cr.
ERT	6042	Cas complexes : aînés, 4 cr.

Bloc D – Stage (8 cr.)

ERT	6060	Formation clinique avancée, 8 cr.

Programme 2-740-1-0

M. Sc. (ergothérapie)

La maîtrise professionnelle en ergothérapie comprend deux profils :

– le profil A destiné aux étudiants engagés dans un continuum baccalauréat - maîtrise
– le profil B destiné aux ergothérapeutes en exercice.

Objectifs

Profil A – Continuum baccalauréat-maîtrise

Ce programme s'inscrit dans un programme intégré de formation baccalauréat-maîtrise. Les objectifs relatifs à la maîtrise professionnelle en ergothérapie visent l'approfondissement et l'intégration des connaissances, la poursuite du développement d'attitudes et de compétences reliées aux exigences de la pratique et aux responsabilités professionnelles actuelles et futures. Dans cette perspective, l'étudiant aura à approfondir les théories et concepts sous-jacents à la pratique de l'ergothérapie; analyser les problématiques rencontrées en ergothérapie d'une manière multidimensionnelle, c'est-à-dire en considérant la complexité de l'interaction entre la personne, ses activités et son environnement; appliquer les concepts d'efficience, d'efficacité et de coût-bénéfice à l'évaluation et l'intervention ergothérapique; développer les habiletés d'analyse critique pour permettre la pratique fondée sur les données probantes; analyser les enjeux éthiques reliés à la pratique de l'ergothérapie et; acquérir des compétences de niveau avancé dans un ou plusieurs domaines spécifiques de l'ergothérapie.

Profil B – Ergothérapeutes en exercice

Ce programme de maîtrise professionnelle en ergothérapie qui s'adresse aux ergothérapeutes en exercice vise l'approfondissement et l'intégration des connaissances, la poursuite du développement d'attitudes et de compétences reliées aux exigences de la pratique et aux responsabilités professionnelles actuelles et futures. Dans cette perspective, l'étudiant aura à approfondir les théories et concepts sous-jacents à la pratique de l'ergothérapie : analyser les problématiques rencontrées en ergothérapie d'une manière multidimensionnelle, c'est-à-dire en considérant la complexité de l'interaction entre la personne, ses activités et son environnement; appliquer les concepts d'efficience, d'efficacité et de coût-bénéfice à l'évaluation et à l'intervention ergothérapique; développer les habiletés d'analyse critique et permettre la pratique fondée sur les données probantes; analyser les enjeux éthiques reliés à la pratique de l'ergothérapie et acquérir des compétences de niveau avancé dans un ou plusieurs domaines spécifiques à l'ergothérapie. Comme le programme vise l'autocritique, l'acquisition d'une plus grande autonomie professionnelle et l'autoformation, les méthodes pédagogiques telles le séminaire, l'histoire de cas, l'apprentissage par problèmes seront favorisées. L'utilisation des nouvelles technologies informatiques permettant une souplesse adaptée aux obligations professionnelles des cliniciens-étudiants sera mise de l'avant.

Profil A – Continuum baccalauréat-maîtrise

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Candidat titulaire du Baccalauréat en sciences de la santé (ergothérapie) admis automatiquement

Le titulaire du Baccalauréat en sciences de la santé (ergothérapie) décerné par l'Université de Montréal est, à certaines conditions, automatiquement admis à la composante Maîtrise professionnelle en ergothérapie du programme intégré en ergothérapie.

Pour être admis automatiquement à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (ergothérapie), le titulaire du Baccalauréat en sciences de la santé (ergothérapie) doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– avoir obtenu au Baccalauréat une moyenne cumulative d'au moins 3,0 sur 4,3
– s'inscrire aux cours de la Maîtrise au trimestre d'automne suivant la réussite du Baccalauréat ou avoir été autorisé par le doyen ou l'autorité compétente à reporter son inscription à l'année suivante.

Candidat titulaire du Baccalauréat en sciences de la santé (ergothérapie) admissible

Le titulaire du Baccalauréat en sciences de la santé (ergothérapie) décerné par l'Université de Montréal dont la moyenne au Baccalauréat est inférieure à 3,0 sur 4,3 peut être admis sur recommandation d'un comité d'admission du programme intégré en ergothérapie.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (ergothérapie), le titulaire du Baccalauréat en sciences de la santé (ergothérapie) dont la moyenne cumulative est inférieure à 3,0 doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– déposer une demande d'admission accompagnée d'une lettre de motivation
– sur demande, se présenter à une entrevue
– demander l'admission à la M. Sc. pour le trimestre d'automne suivant la réussite du Baccalauréat ou, exceptionnellement, pour l'automne suivant.

Autre candidat

Un nombre limité de candidats peut s'ajouter au contingent de l'Université après étude de leur dossier.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (ergothérapie), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un baccalauréat dans le domaine de l'ergothérapie. L'École peut imposer des cours préparatoires
– avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
– demander l'admission à la M. Sc. pour le trimestre d'automne suivant la réussite du Baccalauréat ou, exceptionnellement, pour l'automne suivant
– déposer une demande d'admission accompagnée d'une lettre de motivation
– sur demande, se présenter à une entrevue
– faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue française et de la langue anglaise.

2. Statut étudiant

Ce programme n'est offert qu'à temps plein.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres.

4. Le programme

Le programme comporte 45 crédits dont 29 crédits de cours du niveau des études supérieures, 8 crédits attribués à un projet d'intégration obligatoire et à un séminaire d'accompagnement obligatoires et 8 crédits à un stage obligatoire. Les crédits de cours

se répartissent comme suit : 11 crédits obligatoires et 18 crédits à option dont au moins 12 provenant de cours offerts par l'École

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (11 cr.)

BIE	6018	Bioéthique pour les professions en santé, 3 cr.
ERT	6030	Recherche et démarche clinique, 4 cr.
ERT	6031	Ergo et enjeux professionnels 2, 3 cr.
REA	6050	Pratique réflexive et e-portfolio, 1 cr.

Bloc B_1 – Option (département) (min. 12 cr.; max. 18 cr.)

ERT	6070	Ergothérapie et santé publique, 3 cr.
ERT	6071	Ergothérapie et lésions cérébrales, 3 cr.
ERT	6072	Ergothérapie avancée en gérontologie, 3 cr.
ERT	6073	Ergothérapie avancée auprès de l'enfant, 3 cr.
ERT	6074	Ergothérapie et relation thérapeutique, 3 cr.
ERT	6075	Ergothérapie et réadaptation psychiatrique, 3 cr.
ERT	6076	Ergo et prob. musculosquelettiques, 3 cr.
ERT	6077	Ergothérapie et ergonomie, 3 cr.
ERT	6078	Accessibilité universelle/personnalisée, 3 cr.
ERT	6079	Ergothérapie et gestion, 3 cr.
ERT	6080	Ergothérapie et partage de connaissances, 3 cr.
ERT	6081	Ergothérapie et multiculturalisme, 3 cr.
ERT	6082	Gestionnaire et formation clinique, 3 cr.
ERT	6083	Séminaire thématique en ergothérapie, 3 cr.
ERT	6084	Thématique spécifique en ergothérapie, 3 cr.
REA	6002	Théories sensorimotrices en réadaptation, 3 cr.
REA	6004	Recherches en réadaptation, 3 cr.
REA	6007	Évaluation en réadaptation, 3 cr.

Bloc C – Choix (max. 6 cr.)

ANT	6053	Étude psychoculturelle de la marginalité, 3 cr.
ANT	6056	Cultures et santé mentale, 3 cr.
ANT	6155	Anthropologie, société, santé, 3 cr.
ASA	6002	Planification des interventions en santé, 3 cr.
ASA	6012	Nouvelles pratiques sociales et santé, 3 cr.
ASA	6120	Fondements du management, 3 cr.
ASA	6132	Marketing social, 3 cr.
ASA	6704	Introduction à la recherche qualitative, 3 cr.
ASA	6177	Méthodologie de la recherche, 3 cr.
IDV	6003	Fondements en orientation et mobilité, 3 cr.
IDV	6009	Déficience visuelle et vie journalière, 2 cr.
MSO	6001	Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.
MSO	6061	Introduction à la biostatistique, 3 cr.
MSO	6080	Santé mentale, 3 cr.
MSO	6086	La recherche qualitative en santé, 3 cr.
MSO	6160	Service à la petite enfance, 3 cr.
PEF	6103	Probl. de dév : motricité, 2 cr.
PEF	6104	Probl. de dév : langage communication et cognition, 2 cr.
PEF	6105	Probl. de dév : psychosocial, 2 cr.
PEF	6106	Pratiques innovatrices en petite enfance, 3 cr.
PHT	6012	Gestion de la douleur chronique, 3 cr.
PLU	6008	Aspects sociaux de la santé, 3 cr.
PLU	6022	Migration, ethnicité, diversité urbaine, 3 cr.
PLU	6043	Spiritualité et santé, 3 cr.
PLU	6047	Santé et justice sociale, 3 cr.
SOL	6535	Sociologie de la pauvreté, 3 cr.
SOL	6541	Inégalités sociales et parcours de vie, 3 cr.
SOL	6650	Santé et bien-être, 3 cr.
SOL	6651	Sociologie de la santé, 3 cr.
SOL	6654	Sociologie des politiques sociales, 3 cr.
SOL	6657	Famille et société, 3 cr.

ou tout autre cours sur approbation de la direction du programme.

Bloc D – Obligatoire (8 cr.)

ERT	6090	Séminaire d'accompagnement, 2 cr.
ERT	6091	Projet d'intégration 1, 6 cr.

Bloc E – Obligatoire (8 cr.)

ERT	6060	Formation clinique avancée, 8 cr.

Profil B – Ergothérapeutes en exercice

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Le titulaire du Baccalauréat en sciences de la santé (ergothérapie) ou d'un diplôme équivalent ayant pratiqué à titre d'ergothérapeute durant au moins une année équivalent temps plein peut être admis sur recommandation d'un comité d'admission.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (ergothérapie), l'ergothérapeute en exercice doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en ergothérapie ou d'un diplôme équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- avoir pratiqué à titre d'ergothérapeute pour une durée minimale d'une année équivalent temps plein
- soumettre une lettre de motivation
- sur demande, se présenter à une entrevue
- faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue française et de la langue anglaise.

2. Scolarité

La scolarité du programme est de 6 trimestres à temps plein et 9 trimestres à demi-temps ou à temps partiel.

3. Le programme

Le programme comporte 45 crédits dont 27 crédits de cours du niveau des études supérieures, 10 crédits attribués à un projet d'intégration obligatoire et à un séminaire d'accompagnement obligatoires et 8 crédits à un stage de formation clinique obligatoire. Les crédits de cours se répartissent comme suit : 11 crédits obligatoires et 16 crédits à option parmi les cours offerts par l'École. Le candidat peut se voir reconnaître des exemptions en fonction de sa formation antérieure et de son expérience de travail.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (11 cr.)

BIE	6018	Bioéthique pour les professions en santé, 3 cr.
ERT	6030	Recherche et démarche clinique, 4 cr.

ERT	6032	Pratiques innovatrices en ergothérapie, 3 cr.
REA	6050	Pratique réflexive et e-portfolio, 1 cr.

Bloc B_1 – Option (département) (12 cr.)

ERT	6070	Ergothérapie et santé publique, 3 cr.
ERT	6071	Ergothérapie et lésions cérébrales, 3 cr.
ERT	6072	Ergothérapie avancée en gérontologie, 3 cr.
ERT	6073	Ergothérapie avancée auprès de l'enfant, 3 cr.
ERT	6074	Ergothérapie et relation thérapeutique, 3 cr.
ERT	6075	Ergothérapie et réadaptation psychiatrique, 3 cr.
ERT	6076	Ergo et prob. musculosquelettiques, 3 cr.
ERT	6077	Ergothérapie et ergonomie, 3 cr.
ERT	6078	Accessibilité universelle/personnalisée, 3 cr.
ERT	6079	Ergothérapie et gestion, 3 cr.
ERT	6080	Ergothérapie et partage de connaissances, 3 cr.
ERT	6081	Ergothérapie et multiculturalisme, 3 cr.
ERT	6082	Gestionnaire et formation clinique, 3 cr.
ERT	6083	Séminaire thématique en ergothérapie, 3 cr.
ERT	6084	Thématique spécifique en ergothérapie, 3 cr.
REA	6002	Théories sensorimotrices en réadaptation, 3 cr.
REA	6004	Recherches en réadaptation, 3 cr.
REA	6007	Évaluation en réadaptation, 3 cr.

Bloc B_2 – Option (4 cr.)

ERT	6040	Cas complexes : enfants, 4 cr.
ERT	6041	Cas complexes : adultes, 4 cr.
ERT	6042	Cas complexes : aînés, 4 cr.

Bloc C – Obligatoire (8 cr.)

ERT	6090	Séminaire d'accompagnement, 2 cr.
ERT	6092	Projet d'intégration 2, 8 cr.

Bloc D – Obligatoire (7 cr.)

ERT	6060	Formation clinique avancée, 8 cr.

Éthique clinique pédiatrique

Microprogramme de 2e cycle **2-516-6-0**

Département de pédiatrie

Responsable du programme : Antoine Payot, 514-345-4685
Pour information : Marie-Ève Gervais, 514-343-6111 poste 4568

Membres du Comité des études supérieures

Michel Duval
Annie Janvier
Guylaine Larose
Antoine Payot, responsable du programme

Personnel enseignant

Directeur : Marc A. Girard

Professeurs titulaires
Fernando Alvarez, diplôme de Médecine (Buenos Aires)
Keith Barrington, M.D. (Liverpool)
Lionel Carmant, M.D. (Sherbrooke)
Sylvain Chemtob, M.D. (Montréal), Ph. D. (McGill)
Cheri L. Deal, Ph. D. (McGill), M.D. (Montréal)
Francine Ducharme, M.D. (Montréal), M. Sc. (McGill)
Jean-Claude Fouron, M.D. (Haïti)
Jean-Yves Frappier, M.D. (Montréal)
Marie Gauthier-Chouinard, M.D. (Laval)
Damian Labuda, Ph. D. (Adam Mickiewicz, Poznan)
Jacques Lacroix, M.D. (Montréal)
Marie Lambert, M.D. (Montréal)
Normand Lapointe, M.D., M. Sc. (Montréal)
Françoise Le Deist, M.D., M. Sc. (Paris VII), appartenance secondaire
Émile Lévy, Ph. D. (Israël), appartenance secondaire
Grant Mitchell, M.D. (Saskatchewan)
Alexey Pshezhetsky, M. Sc., Ph. D. (Moscou)
Andrée-Marie Rasquin-Weber, M.D. (Louvain)
Pierre Robitaille, M.D. (Montréal), M. Sc. (McGill)
Élisabeth Rousseau, M.D. (Strasbourg)
Daniel Sinnett, Ph. D. (Montréal)
François Teasdale, M.D. (Montréal)
Richard Tremblay, Ph. D. (London, Angleterre), appartenance secondaire
Michel Vanasse, M.D. (Montréal)
Guy Van Vliet, M.D. (Bruxelles)
Jean Wilkins, M.D. (Montréal)

Professeurs titulaires de clinique
Anne-Claude Bernard-Bonnin, M.D. (Montréal)
Fabrice Brunet, M.D. (Paris V)
Ana-Maria Carceller, M.D., Ph. D. (Barcelone)
Christophe Faure, Dipl. d'État de docteur en médecine (Paris V)
Nancy Haley, M.D. (McMaster)
Gloria Jeliu, M.D. (Paris)
Albert Larbrisseau, M.D. (Montréal)
Georges-Étienne Rivard, M.D. (Montréal)

Professeurs agrégés
René Carbonneau Ph. D. (Montréal)
Michèle David, M.D. (Montréal)
Elie Haddad, M.D. (Paris)
Sophie Laberge, M.D. (Laval)
Jean-Guy Lapierre, M.D. (Montréal)
Jacques Michaud, M.D., M. Sc. (Montréal)
Joachim Miro, M.D. (Montréal)
Hugo Soudeyns, Ph. D. (McGill), appartenance secondaire
Linda Spigelblatt, M.D. (McGill)
Robert L. Thivierge, M.D. (Laval)

Professeurs agrégés de clinique
Claire Allard-Dansereau, M.D. (Sherbrooke)
Nathalie Alos, M.D. (Bordeaux)
Benoit Bailey, M.D., M. Sc. (Montréal)
Jean-Luc Bigras, M.D. (Montréal)
Christine Boutin, M.D. (Sherbrooke)
Anne-Sophie Carret, M.D. (Nancy)
Gilles Chabot, M.D. (Montréal)
Josette Champagne, M.D. (Sherbrooke)
Dominique Cousineau, M.D. (Montréal)
Colette Deslandres, M.D. (Montréal)
Paola Diadori, M. Sc. (McGill), M.D. (Laval)
Éric Drouin, M.D. (Montréal)
Robert Dubé, M.D. (Sherbrooke)
Michel Duval, M. Sc. (René-Descartes), Diplôme d'État de docteur en médecine (Pierre et Marie Curie, Paris VI)
Catherine Farrell, M.D. (Queen's)
Christophe Faure, Dipl. d'État de docteur en médecine (Paris V)
Anne Fournier, M.D. (Montréal)
Pierre Gaudreault, M.D. (Laval)
France Gauvin, M.D., M. Sc. (Montréal)
Serge Gouin, M.D. (McGill)
Denise Herzog, M.D., M. Sc. (Bâle)
Marc A. Girard, M.D. (Laval)
Heather Hume, M.D. (Queen's)

Céline Huot, M.D. (McGill)
Philippe Jouvet, M.D. (Paris VII)
Marc Lebel, M.D. (Montréal)
Jean-Marie Leclerc, M.D. (Montréal)
Francine Lefebvre, M.D. (Montréal)
Emmanuelle Lemyre, M.D. (McGill)
Anne Lortie, M.D. (Montréal)
Jacques-Édouard Marcotte, M.D. (Laval)
Danielle Marcoux, M.D. (Montréal)
Catherine McCuaig, M.D. (Queen's)
Aicha Merouani, M.D. (Alger)
Anne Monique Nuyt, M.D. (Montréal)
Julie Powell, M.D. (Sherbrooke)
François Proulx, M.D. (Montréal)
Selim Rashed, M.D. (Sherbrooke), M. Sc. (Montréal)
Robert Rosenfeld, M.D. (Genève)
Jacques Saintonge, M.D. (Montréal)
Bruce Tapiero, M.D. (Montréal)
Marisa Tucci, B. Sc. (McGill), M.D. (Montréal)
Jean Turgeon, M.D. (Montréal)
Nicolaas H. Van Doesburg, M.D. (Montréal)

Chercheurs agrégés
Devendra Amre, Ph. D. (McGill)
Maja Krajinovic, M.D., Ph. D. (Belgrade)
Jean-Claude Lavoie, Ph. D. (Montréal)
Andrea Richter, M. Sc. (McGill), Ph. D. (Montréal)

Professeurs adjoints
Philip Awadalla, Ph. D. (Edimburgh)
Graziella Di Cristo, Ph. D. (Pise)
Pierre Hardy, M.D. (Laval), Ph. D. (Montréal)

Professeurs adjoints de clinique
Isabelle Amyot, M.D. (Montréal)
Michael Arsenault, M.D. (Ottawa)
Denis Bérubé, M.D. (McGill)
Myriam Brassard, M.D. (McGill)
Suzanne Brunet, M.D. (Laval)
Chantal Buteau, M.D. (Laval)
Benoit Carrière, M.D. (Montréal)
Isabelle Chevalier, M.D. (McGill)
Jean-François Chicoine, M.D. (Montréal)
Marie-José Clermont, M.D. (Montréal)
Dominique Cousineau, M.D. (Montréal)
Barbara Joy Cummins-McManus, M.D. (McMaster)
Nagib S. Dahdah, Diplôme de docteur en médecine (St-Joseph, Beyrouth)
Antonio D'Angelo, M.D. (Queen's)
Negib Debs, M.D. (St-Joseph, Beyrouth)
Hélène Decaluwe, M.D. (McGill)
Johnny Deladoëy, M.D., Ph. D. (Berne)
Valérie Désilets, M.D. (Laval)
Anne Des Roches, M.D. (Laval)
Martha Dirks, B. Sc. (Western Ontario), M.D. (McGill)
Julie Dubé, M.D. (Sherbrooke)
Li Fan, Ph. D. (Queensland)
Gilles Fortin, M.D. (Montréal)
Louis Geoffroy, M.D. (Sherbrooke)
Jean Bernard Girodias, M.D. (Lyon)
Monique Gonthier, M.D. (Sherbrooke)
Jocelyn Gravel, M.D. (Montréal)
Charles Hamaoui, M.D. (Montréal)
Catherine Hervouet-Zeiber, M.D. (McGill)
Nago Humbert, Doctorat d'État (Lyon 1)
Sheila Jacob, M.D. (Toronto)
Olivier Jamoulle, M.D., Ph. D. (Belgique)
Anne-Marie Laberge, M.D. (Montréal), Ph. D. (Washington)
Christian Lachance, M.D. (Montréal)
Valérie Lamarre, M.D. (McGill)
Anne-Laure Lapeyraque, M.D. (Paris V)
Caroline Laverdière, M.D. (Montréal)
Hélène Leblond, M.D. (Laval)
Arielle Lévy, M.D. (Montréal)
Catherine Litalien, M.D. (McGill)
Joanne Liu, M.D. (McGill)
Anne Lortie, M.D. (Montréal)
Nathalie Lucas, M.D. (Laval)
Philippe Major, M.D. (Montréal)
Valérie Marchand, M.D. (Sherbrooke)
Martha McKinney, M.D. (North Carolina)
Ibrahim Mohamed, M.D. (Égypte)
Bich Hong Nguyen, M.D. (Montréal)
Uyen-Phuong Nguyen, M.D. (Sherbrooke)
Sonia Nizard, M.D., Ph. D. (France)
Philippe Ovetchkine, M. Sc. (Paris VII), M.D. (Pierre et Marie Curie, Paris VI)
Antoine Payot, M.D. (Genève)
Caroline Pedneault, M.D. (Sherbrooke)
Véronique Phan, M.D. (McGill)
Marie-Josée Raboisson, M.D. (Lyon 1), M. Sc. (Strasbourg)
Monique Robert, M.D. (Sherbrooke)
Nancy Robitaille, M.D. (Montréal)
Michel Roy, M.D. (Montréal)
Claire H. Saint-Cyr, M.D. (Laval)
Thérèse Saint-Laurent-Gagnon, M.D. (Montréal), M. Sc. (McMaster)
Yvan Samson, M.D. (Montréal)
Marisol Sanchez, M.D. (Montréal)
Danielle Taddeo, M.D. (Montréal)
Frédérique Tihy, Ph. D. (Paris XI)
Baruch Toledano, M.D. (McGill)
Marisa Tucci, B. Sc. (McGill), M.D. (Montréal)
Annie Veilleux, M.D. (Laval)
Mélanie Vincent, M.D. (McGill)
Rochelle Winikoff, B. Sc., M.D. (McGill)

Chercheurs adjoints
Gregor Andelfinger, M.D. (ULM, Allemagne)
Sylvie Fortin, Ph. D. (Montréal), appartenance secondaire

Chargés d'enseignement de clinique
Stacey Agerianoti-Bélanger, M.D. (Alberta), Ph. D. (Montréal)
Véronique Bédard, M.D. (Sherbrooke)
Céline Belhumeur, M.D., M. Sc. (Laval)
Marie-Claude Brousseau, M.D. (Laval)
Maria Buithieu, M.D. (Montréal)
Marie-Céline Caumartin, M.D. (Sherbrooke)
François Chrétien, M.D. (Sherbrooke)
Linda Colombini, M.D. (McGill)
Guy D'Anjou M.D. (Laval)
Justine Dassa, M.D. (McGill)
Lydia Diliddo, M.D. (Montréal)
Otilia-Maria Dobrescu, M.D. (Bucarest)
Frédéric Faucher, M.D. (Montréal)
Claude Fecteau, M.D. (Sherbrooke)
David Fecteau, M.D. (Laval)
Christiane Gagnon, M.D. (Montréal)
Suzanne Garneau, M.D. (Montréal)
Karen Harrington, M.D., Ph. D. (McGill)
Afshin Hatami, M.D. (Montréal)
Marie Laberge-Malo, M.D. (Montréal)
Caroline Lacerte, M.D. (Laval)
Jean Lachapelle, M.D. (Montréal)
Guylaine Larose, M.D., Ph. D. (Montréal)
Tuyet-Diem Le, M.D. (Hue, Viêtnam)
Tinh Nhan Luong, M.D. (Laval)
Thuy Mai Luu, M.D., M. Sc. (McGill)

Line Marchand, M.D. (Montréal)
Claire Aileen Mattimoe, M.D. (Dublin)
Judith Meloche, M.D. (Montréal)
Marc Ménard, M.D. (Montréal)
Amélie Nadeau, M.D. (Sherbrooke)
Marie-Claude Nadeau, M.D. (Laval)
Angela Noble, M.D., Ph. D. (Terre-Neuve)
Dominique Panet-Raymond, B. Sc. (Queen's,), M. Sc. (McGill), M.D. (Montréal)
Véronique Anne Pelletier, M.D. (Laval)
Geraldine Pettersen, M.D. (Sherbrooke)
Robert Saint-Jacques, M.D. (Montréal)
Nora Setton-Dahan, M.D. (Montréal)
Alain Sirard, M.D. (Montréal)
Anca Sterescu, M.D. (Montréal)
Sanja Stojanovic, M.D. (René Descartes, Paris V)
Judith Trudel, M.D. (Sherbrooke)
Nadine Valois, M.D. (Laval)

Professeurs associés
Louis Dallaire, M.D. (Laval), Ph. D. (McGill)
Laurent Legault, M.D. (Montréal)

Responsable de formation clinique
Gilles Julien, M.D. (Laval)

Attachés de recherche
Sabine Herblot, M. Sc., Ph. D. (Bordeaux)
Isabelle Louis, M. Sc., Ph. D. (Montréal)
Tang Zhu, M.D., M. Sc. (Chine), Ph. D. (Japon)

Professeurs émérites
Robert Collu
Louis Dallaire
André Davignon
Gloria Jeliu
Claude C. Roy

Programme 2-516-6-0

Microprogramme de 2e cycle (éthique clinique pédiatrique)

Objectifs

Le microprogramme (éthique clinique pédiatrique) s'adresse aux professionnels de la santé et aux étudiants intéressés à un programme de 2e cycle des sciences de la santé. Il a pour objectif général de développer les compétences nécessaires à la réflexion, à l'évaluation et à la transmission du savoir face aux problématiques éthiques rencontrées dans un milieu de soins pédiatriques complexes et spécialisés. Au fur et à mesure de son avancement dans le programme, l'étudiant acquerra une autonomie dans la consultation en éthique clinique pédiatrique.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme (éthique clinique pédiatrique), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un diplôme universitaire donnant accès à l'exercice d'une profession de la santé ou d'un baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une option appropriée, ou d'un diplôme jugé équivalent
– avoir obtenu, au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
– présenter un court texte expliquant comment les connaissances acquises en éthique clinique pédiatrique pourraient influencer son plan de carrière
– faire preuve d'une bonne connaissance de la langue anglaise et française.

2. Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de un trimestre équivalent temps plein; le programme étant offert à temps partiel sur six trimestres calendrier. La scolarité maximale est de huit trimestres à compter de la première inscription.

3. Transfert

L'étudiant inscrit au microprogramme (éthique clinique pédiatrique) ou qui l'a complété pourrait demander une équivalence pour les crédits de cours obligatoires et pour les crédits de cours à option réussis. Tout candidat ayant réussi le microprogramme avec une moyenne de 3.0 sur 4.3 est admissible à la M. Sc. (sciences biomédicales) option Éthique clinique. Toutefois, la réussite du microprogramme ne garantit pas l'admission.

4. Programme

Le microprogramme comprend 15 crédits de cours dont un minimum de 12 de niveau des études supérieures, et répartis comme suit : 4 cours obligatoires de 3 crédits et 3 crédits de cours à option choisis parmi la banque de cours proposée ou tout autre cours approuvé par la direction du programme.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (12 cr.)

PDT	6101	Introduction à l'éthique clinique, 3 cr.
PDT	6102	Enjeux éthique et périnatalité, 3 cr.
PDT	6103	Enjeux éthiques et patients complexes, 3 cr.
PDT	6104	Éthique, pédiatrie, santé et société, 3 cr.

Bloc B – Option (3 cr.)

ASA	6177	Méthodologie de la recherche, 3 cr.
ASA	6701	Analyse du système de santé 1, 3 cr.
BIE	6004	Bioéthique et approche de la mort, 3 cr.
BIE	6007	Introduction à la neuroéthique, 3 cr.
BIE	6016	Bioéthique et santé publique, 3 cr.
DRT	3810	Droit de la santé, 3 cr.
DRT	6530	Sociologie du droit, 3 cr.
DRT	6882C	Droit des biotechnologies avancé, 3 cr.
ETA	6512	L'analyse des données qualitatives, 3 cr.
HST	6690	Médecine, sciences et société, 3 cr.
MSO	6001	Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.
MSO	6028	Introduction aux théories de la mesure, 3 cr.
MSO	6048	Santé des enfants et des adolescents, 3 cr.
MSO	6061	Introduction à la biostatistique, 3 cr.
MSO	6086	La recherche qualitative en santé, 3 cr.
PHI	1400	Problèmes en éthique, 3 cr.
PHI	2405	Théories éthiques modernes, 3 cr.
PHI	2406	Théories éthiques contemporaines, 3 cr.
PHI	2430	La philosophie pratique de Kant, 3 cr.
PHI	3685	Problèmes d'éthique appliquée, 3 cr.
PHI	6520	Questions d'éthique contemporaine, 3 cr.
PHI	6545	Éthique et politique, 3 cr.
PHI	6576	Justice économique et sociale, 3 cr.
PLU	6008	Aspects sociaux de la santé, 3 cr.
PLU	6043	Spiritualité et santé, 3 cr.
THL	6280	Questions d'éthique théologique, 3 cr.
THP	6301	La souffrance, interpellation radicale, 3 cr.

ou tout autre cours jugé pertinent, avec l'approbation du directeur du programme.

Génétique médicale

Microprogramme de 2e cycle 2-534-6-1

Programme offert par la Faculté de médecine, avec le concours de la Faculté des arts et des sciences, de la Faculté de droit, de la Faculté de médecine et de la Faculté des sciences infirmières.

Responsable des programmes : Valérie Désilets, directrice, Virginie Poisson, coordonnatrice, 514-345-4931 poste 6707

Secrétariat : Ginette Simon, 514-345-4931 poste 4284

TGDE : Marie-Ève Gervais, 514-343-6111 poste 4568

Membres du Comité des études supérieures

Annie Clermont Lalonde, conseillère génétique Département de pédiatrie
Valérie Désilets, Département de pédiatrie
Josette Noël, Faculté de médecine
Andrea Richter, Département de pédiatrie
Frédérique Tihy, Département de pédiatrie
Virginie Poisson, conseillère en génétique, département de pédiatrie

Programme 2-534-6-1

Microprogramme de 2e cycle (génétique médicale)

Objectifs

Le microprogramme vise à fournir, dans un cadre multidisciplinaire et dans une perspective de formation continue, les connaissances de base en génétique médicale. Il peut soit constituer la première étape d'une spécialisation menant à la maîtrise individualisée en génétique médicale ou offrir au candidat en milieu de travail une occasion de se familiariser avec les concepts et les problématiques de base en génétique médicale.

Le microprogramme ne mène pas à une reconnaissance professionnelle.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2e cycle (génétique médicale), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle dans un domaine des sciences de la santé ou des sciences biologiques, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 2.7 sur 4.3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise
- posséder des connaissances préalables adéquates en biologie, biochimie, génétique, épidémiologie et biostatistiques; au besoin des cours complémentaires seront exigés
- sur demande du comité d'admission, se présenter à une entrevue.

La capacité d'accueil est limitée.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre équivalent temps plein. La scolarité maximale est de neuf trimestres à compter de l'inscription initiale. L'offre de cours s'échelonne sur deux trimestres.

3. Transfert

L'étudiant qui a conservé une moyenne de 3,0 dans les cours du microprogramme peut soumettre une demande d'admission à la M. Sc. individualisée (conseil génétique). La réussite du microprogramme (génétique médicale) ne garantit pas l'admission à la M. Sc. L'étudiant admis à la M. Sc. peut demander le transfert des cours réussis au microprogramme.

4. Programme

Le microprogramme comprend 15 crédits de cours du niveau des études supérieures soit 12 crédits de cours obligatoires et 3 crédits de cours à option.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (12 cr.)

CGE	6001	Principes de génétique médicale, 3 cr.
CGE	6002	Aspects éthiques/juridiques de la génét., 3 cr.
CGE	6003	Aspects psychologiques du conseil génét., 3 cr.
CGE	6004	Génét. des pop. et épidémio. génét., 3 cr.

Bloc B – Option (3 cr.)

Un cours choisi dans les listes suivantes ou tout autre cours du niveau des cycles supérieurs jugé pertinent à la formation du candidat et approuvé par le responsable du programme

Biochimie

BCM	6023	Régulation de l'expression génétique I, 3 cr.
BCM	6100	Biologie du développement, 2 cr.
BCM	6210	Génomique humaine fonctionnelle, 3 cr.
BCM	6215	Génomiques des populations, 3 cr.

Bioéthique

BIE	6001	Bioéthique et début de la vie, 3 cr.
BIE	6002	Bioéthique, santé et société, 3 cr.
BIE	6003	Éthique de la recherche, 3 cr.
BIE	6008	Éthique clinique, 3 cr.

Droit

DRT	6874	Droit pharmaceutique, 3 cr.
DRT	6882A	Droit des biotechnologies avancé, 3 cr.
DRT	6882C	Droit des biotechnologies avancé, 3 cr.
DRT	6882E	Droit des biotechnologies avancé, 3 cr.
DRT	6893	Protection de la santé publique, 3 cr.

Médecine sociale et préventive

MSO	6001	Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.
MSO	6005	Séminaire en santé communautaire, 3 cr.
MSO	6038	Fondements et éthique en santé publique, 3 cr.
MSO	6060	Concepts de base en biostatistique, 3 cr.
MSO	6062	Méthodes d'échantillonnage, 3 cr.
MSO	6071	Gestion de projets de santé I, 3 cr.
MSO	6072	Administration et santé communautaire, 3 cr.
MSO	6073	Gestion de la santé communautaire, 3 cr.
MSO	6074	Gestion de projets de santé II, 3 cr.

Pathologie et biologie cellulaire

PBC	6300	Cytogénétique médicale, 3 cr.

Pharmacologie

PGM	6078	Pharmacogénomique, 3 cr.
PGM	6001	Pharmacogénomique clinique, 3 cr.

Philosophie

PHI	6520	Questions d'éthique contemporaine, 3 cr.
PHI	6540	Éthique et philosophie sociale, 3 cr.

Psychologie

PSY	6093	Psychologie interculturelle, 3 cr.
PSY	6107	Gestion du stress, 3 cr.

Sciences cliniques

SMC	6041	Biologie cellulaire et moléculaire, 5 cr.

SMC	6061	Génétique médicale, 3 cr.

Sciences infirmières

SOI	6121	Approche systémique familiale, 3 cr.
SOI	6127	Approche communautaire, 3 cr.
SOI	6147	Dimensions sociales des soins de santé, 3 cr.
SOI	6202	Éthique et conceptions des soins, 3 cr.

Génie biomédical

D.É.S.S.	**2-535-1-1**
M. Sc. A.	**2-535-1-0**
Ph. D.	**3-535-1-0**

Ces programmes interdisciplinaires sont offerts conjointement par la Faculté de médecine et l'École Polytechnique de Montréal avec le concours de la Faculté des arts et des sciences. La gestion du programme est assurée par un comité de gestion.

Responsable des programmes : Alain Vinet
Courriel : alain.vinet@ umontreal.ca
Renseignements : 514-343-6357
Site web : www.igb.umontreal.ca

Personnel enseignant

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Professeurs titulaires

École Polytechnique
Carl-Éric Aubin, Ph. D. (Poly, Montréal)
Michel Bertrand, Ph. D. (Londres)
Michael Buschmann, Ph. D. (M.I.T., Boston)
Jean Dansereau, Ph. D. (Vermont)
André Garon, Ph. D. (Poly, Montréal),
Yves Goussard, Doctorat (Paris XI)
Robert Guardo, Ph. D. (Londres)
Michel Meunier, Ph. D. (M.I.T., Boston)
Réjean Plamondon, Ph. D. (Laval)
Aboulfazl Shirazi-Adl, Ph. D. (McGill)
Pierre Savard, Ph. D. (Poly, Montréal)
Mohamad Sawan, Ph. D. (Sherbrooke)
L'Hocine Yahia, Ph. D. (Poly, Montréal)

ÉTS
Jacques DeGuise, Ph. D. (Poly, Montréal)

Université de Montréal
Jacques Bélair, Ph. D. (Cornell)
Christian Casanova, Ph. D. (McGill)
Guy Cloutier, Ph. D. (Poly, Montréal)
Anatol G. Feldman, Ph. D. (Moscou)
Hubert Labelle, M.D. (Montréal), FRCS (C)
Aimé-Robert LeBlanc, D.Sc.A. (Poly, Montréal)
Pierre-A. Mathieu, D.Sc.A. (Poly, Montréal)
Jean Meunier, Ph. D. (Poly, Montréal)
Charles-Hilaire Rivard, M.D. (Laval), FRCS (C)
Gilles Soulez, M.D. (Paris)
Alain Vinet, Ph. D. (Montréal)
Xiaoxia Zhu, Ph. D. (McGill)

Professeurs agrégés

École Polytechnique
Farida Cheriet, Ph. D. (Montréal)
Caroline Hoemann, Ph. D. (MIT, Boston)
Sylvain Martel, Ph. D. (McGill)

ÉTS
Sophie Lerouge, Ph. D. (Poly, Montréal)

Université de Montréal
Julio C. Fernandes, M.D. (Brésil)
Yoanna Skrobik, M.D. (Montréal)

Professeurs adjoints

École Polytechnique
Gregory De Crescenzo, Ph. D. (McGill)
Olivier T. Guenat, Ph. D. (Harvard)
Frédéric Lesage, Ph. D. (Paris-Sud)
Isabelle Villemure, Ph. D. (Montréal)

ÉTS
Nicola Hagemeister, Ph. D. (compiègne)

Université de Montréal
Vasile Diaconu, Ph. D. (Montréal)
François Harel, M.D. (Montréal)
Richard Hoge, Ph. D. (McGill)

Université McGill
Rosaire Mongrain, Ph. D. (Poly, Montréal)

Chercheurs

Université de Montréal
Gilles Beaudoin, Ph. D. (Montréal)
Yvan Boulanger, Ph. D. (Ottawa)
Paul Cisek, Ph. D. (Boston)
Santiago Constantino, Ph. D. (Buenos Aires)
Louis-Gilles Durand, Ph. D. (Poly, Montréal)
Ryszard Grygorczyk, Ph. D. (Wroclaw)
Roch Maurice, Ph. D. (Montréal)

Membres associés

ÉTS
Rachid Aissaoui, D.Ing. (Algérie), D.E.A., Doctorat (Grenoble),
Sylvie Doré, Ph. D. (McGill, Montréal)

Université de Montréal
Bertrand Arsenault, M. Sc., Ph. D. (Waterloo)
Yves Berthiaume, M.D., M. Sc. (Sherbrooke)
Daniel Bourbonnais, Ph. D. (UdeMontréal)
Isabelle Brunette, M.D. (Montréal)
René Cardinal, Ph. D. (McGill)
Louis Cartilier, D.Sc.Pharm. (Bruxelles)
Jocelyn Faubert, Ph. D. (Concordia)
Luigi Lepanto, M.D. (Montréal)
Jean-Christophe Leroux, D.Sc.Pharm. (Genève)
Jean-Norbert McMullen, Ph. D. (Florida)
Pierre Moreau, Ph. D. (Montréal)
Réginald Nadeau, M.D. (Montréal)
Chantal Pharand, Pharm.D. (Pennsylvanie)
Jean Raymond, M.D. (Montréal)
Serge Rossignol, Ph. D. (McGill)
Jean-Paul Soucy, M.D., M. Sc. (Montréal)
Jean-Claude Tardif, M.D. (Montréal)

Université McGill
Thomas M. Hemmerling, M.D., DEAA (Allemagne), McGill

Programme 2-535-1-1

D.É.S.S. (génie biomédical)

Faculté de médecine et École Polytechnique - Département de physiologie et Institut de Génie biomédical

Objectifs

Ce programme permet à l'étudiant d'acquérir une formation en génie biomédical dans

plusieurs axes de spécialisation (biomatériaux et génie tissulaire, biomécanique, électrophysiologie, génie clinique, ingénierie de la réadaptation, instrumentation et imagerie biomédicale, sciences de l'information en santé). Ce programme offre en outre de nouvelles possibilités de formation continue pour les travailleurs de la santé en cours d'emploi ou en réorientation.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (génie biomédical), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en sciences, en sciences appliquées ou en ingénierie, ou d'un doctorat en médecine (M.D.), en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou en médecine dentaire (D.M.D.)
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale.

3. Programme

Le D.É.S.S. comporte 30 crédits de cours, dont au moins 21 crédits doivent être du niveau des études supérieures. Les 30 crédits se répartissent comme suit : un crédit de cours obligatoire, de 14 à 29 crédits de cours à option en génie biomédical et un maximum de 15 crédits au choix approuvé par le directeur d'études de l'étudiant.

Un cours de sciences fondamentales du domaine biologique ou médical (physiologie, biochimie, anatomie, biologie cellulaire, pathologie…) peut être exigé par le directeur d'études ou de recherche, selon la formation antérieure du candidat. Ce cours doit recevoir l'accord du responsable académique des études supérieures (RAÉS) du programme.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (1 cr.)

GBM	6125	Bases du génie biomédical, 1 cr.

Bloc B – Option (min. 14 cr.; max. 29 cr.)

GBM	6101	Oscillations et rythmes, 3 cr.
GBM	6102	Modélisation biomédicale, 3 cr.
GBM	6103A	Traitement d'images et signaux biomédic., 4 cr.
GBM	6105	Principes de bioélectricité, 3 cr.
GBM	6106	Méthodes des systèmes en physiologie, 3 cr.
GBM	6112	Services de santé et hospitaliers, 3 cr.
GBM	6116	Évaluation des technologies de la santé, 3 cr.
GBM	6118	Imagerie médicale, 3 cr.
GBM	6214	Biomécanique avancée, 3 cr.
GIN	6214	Technique de modélisation en biomécan., 3 cr.
GIN	6307	Principes d'instr. biomédicale, 3 cr.
GIN	6320	Dispos. médicaux intelligents, 3 cr.
GIN	6540	Corrosion et dégr. des biomat., 3 cr.
GIN	6555	Biocompatibilité et sc. des biomatériaux, 3 cr.
GIN	6700	Recons. 3D à partir d'ima. méd., 3 cr.
GIN	6802	Biophotonique, 3 cr.
GIN	6322	Phénomènes d'échanges en génie tissulaire et en biotechnologie, 3 cr.

Bloc C – Choix (max. 15 cr.)

Cours compatibles avec le génie biomédical. Le candidat doit choisir des cours aux contenus variés. Les cours choisis sont sujets à l'approbation du directeur de programme.

Programme 2-535-1-0

M. Sc. A. (génie biomédical)

Faculté de médecine et École Polytechnique - Département de physiologie et Institut de Génie biomédical

Objectifs

Le programme a pour but l'approfondissement des connaissances technologiques et scientifiques en génie biomédical.

Profil avec mémoire

Ce profil favorise le développement de la composante scientifique de la formation et constitue une initiation à la recherche. Elle est la voie habituelle pour poursuivre des études au Ph.D. en génie biomédical.

Profil sans mémoire (avec projet et possibilité de stage)

Ce profil favorise l'acquisition d'une formation spécialisée en vue de la pratique professionnelle.

Axes de spécialisation

1. Biomécanique (maîtrise avec ou sans mémoire)

Études et modélisation biomécanique du système cardiovasculaire, du système musculosquelettique et du corps humain, analyse des mouvements.

2. Électrophysiologie (maîtrise avec mémoire)

Études expérimentales et cliniques. Modélisation des phénomènes bioélectriques, cardiaques et musculaires.

3. Génie tissulaire et biomatériaux (maîtrise avec mémoire)

Développement et caractérisation des tissus biologiques, des biomatériaux, des polymères, greffes d'implants, implantation des cellules, libération contrôlée des médicaments et de composés.

4. Musculosquelettique (maîtrise avec mémoire)

Cet axe de spécialisation vise à former des personnes capables de réaliser des études expérimentales et cliniques, ainsi que de la modélisation biomécanique du système musculosquelettique.

5. Instrumentation et imagerie biomédicale (maîtrise avec ou sans mémoire)

Développement de nouvelles méthodes d'acquisition et de traitement des signaux et d'images biomédicales pour supporter la recherche, l'investigation clinique et le diagnostic, le traitement et le suivi.

6. Sciences de l'information en santé (maîtrise sans mémoire)

Technologies informatiques, télématiques et informationnelles, i.e. personnel de support dans les établissements de santé et dans l'industrie, personnel de développement dans les organisations et l'industrie.

7. Biophotonique et nanotechnologie biomédicale (maîtrise avec ou sans mémoire)

Cet axe de spécialisation vise à former des personnes capables de faire dès études expérimentales et de la modélisation dans le domaine de la nanotechnologie et les nanomatériaux pour le biomédical, les biocapteurs, les biomicrosystèmes et la biophotonique.

8. Option génie clinique (maîtrise sans mémoire)

Évaluation, acquisition, implantation, gestion et sécurité des technologies de la santé dans les services cliniques hospitaliers. Option contingentée dont l'accessibilité est réservée aux ingénieurs et aux physiciens. Aussi offert dans un cheminement de baccalauréat-maîtrise intégré avec l'École Polytechnique.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. A. (génie biomédical), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en sciences, en sciences appliquées ou en ingénierie, ou d'un doctorat en médecine (M.D.), en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou en médecine dentaire (D.M.D.)
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise
- obtenir l'appui d'un professeur qui accepte de diriger les travaux.

Option Génie clinique

- être titulaire d'un baccalauréat en génie ou d'un baccalauréat en physique. Le candidat pourrait se voir imposer jusqu'à 8 cours complémentaires dans les disciplines jugées nécessaires
- l'option génie clinique étant contingentée, une entrevue de sélection est imposée.

Cheminement BMI

Pour le cheminement baccalauréat-maîtrise intégré (BMI) en génie biomédical, option Génie clinique, entre l'École Polytechnique et l'Université de Montréal, le candidat doit :

- avoir complété ou être en voie de compléter 105 crédits du cheminement BMI, avec une moyenne égale ou supérieure à 3,0 sur 4,0;
- une entrevue de sélection est imposée. Le programme est contingenté.

Un dossier académique admissible ne garantit pas l'accès au programme de maîtrise.

2. Programme

Profil recherche (avec mémoire)

Le programme comporte 15 crédits de cours dont 3 crédits obligatoires et 12 crédits de spécialisation à option. Au plus, 6 crédits peuvent être de 1er cycle et au moins 8 crédits doivent être des cours de génie biomédical; 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire. Le cours MMD 6100 Carrière de chercheur en santé (3 cr.) est recommandé (hors programme).

Profil cours (sans mémoire)

Axe Sciences de l'information en santé

Le programme comporte un minimum de 27 crédits de cours, dont un minimum de 18 du niveau des études supérieures; 6 crédits pour un stage en milieu hospitalier ou industriel; 12 crédits attribués à un projet faisant l'objet d'un rapport.

Autres axes de spécialisation

Le programme comporte 2 crédits obligatoires et de 28 à 34 crédits de spécialisation choisis en fonction de la formation antérieure de l'étudiant. Au plus, 9 crédits peuvent être de 1er cycle et au moins 15 crédits doivent être des cours de génie biomédical; un travail dirigé de 9 ou 12 crédits et un stage de 6 crédits peuvent faire partie de la formation.

Pour les axes de spécialisation, l'étudiant doit d'abord s'inscrire aux cours à option spécifiques à l'axe et compléter le nombre de crédits nécessaires parmi les cours au choix spécifiques à l'axe ou tout autre cours pertinent, approuvé par le directeur d'étude ou de recherche. Le directeur d'étude ou de recherche peut imposer un cours de sciences fondamentales du domaine biologique ou médical (physiologie, biochimie, anatomie, biologie cellulaire, pathologie...) à l'étudiant dont la formation antérieure le justifie. Ce cours est soumis à l'approbation du responsable académique des études supérieures (RAÉS) du programme de génie biomédical.

Option génie clinique

Le programme comporte un minimum de 21 crédits de cours, dont au moins 18 crédits de cycles supérieurs; 12 crédits pour un stage en milieu hospitalier; 12 crédits attribués à un projet faisant l'objet d'un rapport.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de 3 trimestres équivalent plein temps. Les stages se prolongent au-delà de 3 trimestres.

Structure du programme

Le programme de maîtrise en génie biomédical est structuré selon des axes de spécialisation. Certains de ces axes de spécialisation sont restreints aux étudiants ayant une formation antérieure en sciences pures ou appliquées (*), tandis que d'autres axes de spécialisation sont avec ou sans mémoire.

Bloc A – Obligatoire (2 ou 3 cr.)

Commun à tous les axes de spécialisation

Profil avec mémoire, 3 cr.

Profil sans mémoire, 2 cr.

GBM	6125	Bases du génie biomédical, 1 cr.
GBM	6904	Séminaire de génie biomédical, 1 cr.
GIN	6900	Méthodes de recherche (maitrise avec mémoire), 1 cr.

Bloc B – Cours de spécialisation à option et au choix

L'étudiant s'inscrit d'abord aux cours à option spécifiques à l'axe et complète le nombre de crédits nécessaires parmi les cours au choix spécifiques à l'axe ou tout autre cours pertinent, approuvé par le directeur d'étude ou de recherche.

1. Axe Biomécanique

Profil avec mémoire, 12 cr.

Profil sans mémoire, 28 à 34 cr.

Cours à option spécifiques à l'axe

GBM	6102	Modélisation biomédicale, 3 cr.
GBM	6214	Biomécanique avancée, 3 cr.
GIN	6214	Tech. de modélis. en biomécan. (GBM8214)
GIN	6700	Recons. 3D à partir d'ima. méd. (GBM6700)

Cours au choix spécifiques à l'axe

GIN	1101	Mécanique pour ingénieurs, 3 cr.
GIN	3230	Éléments finis en thermofluide, 3 cr.
GIN	3400	Éléments finis en mécanique du solide, 3 cr.
GIN	6215	Méthodes numériques en ingénierie, 3 cr.
PBC	1045	Anatomie de l'appareil locomoteur, 4 cr.

ou tout autre cours pertinent approuvé par le directeur d'étude ou de recherche.

2. Axe Électrophysiologie*

Profil avec mémoire, 12 cr.

Profil sans mémoire, 28 à 34 cr.

Cours à option spécifiques à l'axe

GBM	6101	Oscillations et rythmes, 3 cr.
GBM	6102	Modélisation biomédicale, 3 cr.

GBM 6105 Principes de bioélectricité, 3 cr.
GBM 6106 Méthodes des systèmes en physiologie, 3 cr.
NRL 6084 Neurosciences computationnelles, 3 cr.

Cours au choix spécifiques à l'axe

GIN 6201 Méthodes numériques

ou tout autre cours pertinent approuvé par le directeur d'étude ou de recherche.

3. Axe Génie tissulaire et biomatériaux

Profil avec mémoire, 12 cr.

Profil sans mémoire, 28 à 34 cr.

Cours à option spécifiques à l'axe

GBM 6214 Biomécanique avancée, 3 cr.
GIN 3610 Labo. de biologie moléculaire et cellulaire, 3 cr.
GIN 3620 Immunité et interactions biomoléculaires, 3 cr.
GIN 6322 Phénomène d'échanges en gén. tiss. et en bio., 3 cr.
GIN 6540 Corrosion et dégr. des biomat. (GBM8540), 3 cr.
GIN 6555 Biocompat. et sc. des biomat. (GBM8555), 3 cr.
GIN 6605 Médecine régénératrice et nanomédicale, 3 cr.

ou tout autre cours pertinent approuvé par le directeur d'étude ou de recherche.

4. Axe Musculosquelettique

Profil avec mémoire, 12 cr.

Profil sans mémoire, 28 à 34 cr.

Cours obligatoires spécifiques à l'axe

MMD 6005 Éthique et recherche en santé, 1 cr.
MMD 6049 Trouble de la mobilité et de la posture, 1 cr.
MMD 6600 Stage en mobilité et posture, 2 cr.

Cours à option spécifiques à l'axe

GBM 6214 Biomécanique avancée, 3 cr.
GIN 6214 Tech. de modélis. en biomécan. (GBM8214), 3 cr.
GIN 6301 Planificat. et analyse statist. d'expériences, 3 cr.
GIN 6555 Biocompat. et sc. des biomat. (GBM8555), 3 cr.
GIN 6700 Recons. 3D à partir d'ima. méd.(GBM6700), 3 cr.

ou tout autre cours pertinent approuvé par le directeur d'étude ou de recherche.

5. Axe Instrumentation et imagerie biomédicale*

Profil avec mémoire, 12 cr.

Profil sans mémoire, 28 à 34 cr.

Cours à option spécifiques à l'axe

GBM 6102 Modélisation biomédicale, 3 cr.
GBM 6103A Traitement d'images et signaux biomédic., 4 cr.
GBM 6106 Méthodes des systèmes en physiologie, 3 cr.
GBM 6118 Imagerie médicale, 3 cr.
GIN 6302A Reconnaissance de formes, 3 cr.
GIN 6307 Principes d'instr. biomédicale (GBM8307), 3 cr.
GIN 6320 Dispos. médicaux intelligents (GBM8320), 3 cr.
GIN 6700 Recons. 3D à partir d'ima. méd. (GBM6700), 3 cr.
GIN 6802 Biophotonique (GBM8802)
GIN 6812 Traitement et analyse d'images, 3 cr.

Cours au choix spécifiques à l'axe

IFT 6150 Traitements d'images, 4 cr.

ou tout autre cours pertinent approuvé par le directeur d'étude ou de recherche.

6. Axe Sciences de l'information en santé

Profil sans mémoire, 25 cr.

Cours à option spécifiques à l'axe

GBM 3000 Physiologie, systèmes et technologies, 3 cr.
GBM 6103A Traitement d'images et signaux biomédicaux, 4 cr.
GBM 6112 Services de santé et hospitaliers, 3 cr.
GBM 6118 Imagerie médicale, 3 cr.

Cours au choix spécifiques à l'axe

GIN 6401A Architecture de réseaux informatiques, 3 cr.
IFT 6271 Sécurité informatique, 4 cr.

ou tout autre cours pertinent approuvé par le directeur d'étude ou de recherche.

7. Axe biophotonique et nanotechnologie biomédicale

Profil avec mémoire, 12 cr.

Profil sans mémoire, 28 à 34 cr.

Cours à option spécifiques à l'axe

GBM 6103A Traitement d'images et signaux biomédic., 4 cr.
GBM 6214 Biomécanique avancée, 3 cr.
GIN 6310 Microfabrication, 3 cr.
GIN 6312 Interaction laser-matériaux, 3 cr.
GIN 6313 Introduction à la nanotechnologie, 3 cr.
GIN 6320 Dispos. médicaux intelligents (GBM8320), 3 cr.
GIN 6555 Biocompat. et sc. des biomat. (GBM8555), 3 cr.
GIN 6802 Biophotonique (GBM8802), 3 cr.
GIN 6810 Nanotechnologie biomédicale, 3 cr.

ou tout autre cours pertinent approuvé par le directeur d'étude ou de recherche.

Bloc C – Profil sans mémoire

Axe de spécialisation Sciences de l'information en santé (18 cr.)

GBM 6113 Stage en génie biomédical, 6 cr.
GBM 6903 Projet dirigé, 12 cr.

Autres axes de spécialisation (min. 9 cr.; max. 15 cr.)

GBM 6113 Stage en génie biomédical, 6 cr.
GBM 6901 Projet de maîtrise 1, 6 cr.
GBM 6902 Projet de maîtrise 2, 9 cr.
GBM 6903 Projet dirigé, 12 cr.

Bloc D – Profil avec mémoire

GBM 6188 Mémoire, 30 cr.

8. option Génie clinique

Bloc A – (18 cr.)

ASA 6732 Évaluation des technologies de la santé, 3 cr.
ou
GBM 6116 Évaluation des technologies de la santé, 3 cr.

GBM 6112 Services de santé et hospitaliers, 3 cr.

GBM	6126	Labos, services et équipements, 3 cr.
GIN	3405	Réseaux informatiques, 3 cr.
GIN	6130	Processus et configuration de projets technol., 3 cr.
GIN	6225	Ingénierie industrielle des systèmes de santé, 3 cr.

Bloc B – Choix (3 cr.)

Cours de cycles supérieurs de génie biomédical ou d'une spécialité connexe approuvé par le responsable du programme.

Bloc C – Stage et projet dirigé (24 cr.)

GBM	6127	Stage en génie clinique, 12 cr.
GBM	6903	Projet dirigé, 12 cr.

Programme 3-535-1-0

Ph. D. (génie biomédical)

Faculté de médecine et École Polytechnique - Département de physiologie et Institut de Génie biomédical

Objectifs

Ce programme a pour but de développer un haut niveau de connaissance, de rigueur intellectuelle, de curiosité scientifique et de créativité tant dans les activités professionnelles de pointe que dans la recherche scientifique. Le programme permet d'approfondir les connaissances sur un sujet et d'en repousser les frontières, de comprendre et d'évaluer la littérature scientifique et de développer la maîtrise de méthodes rigoureuses de raisonnement et d'expérimentation. Les activités de recherche sont axées sur l'électrocardiologie, l'instrumentation et l'imagerie biomédicale, la biomécanique, les biomatériaux, la modélisation et la simulation biomédicale.

Règlement pédagogique propre au programme

Voir aussi les dispositions réglementaires relatives à l'Accès direct aux programmes de Ph. D. de la Faculté de médecine.

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (génie biomédical), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise
- obtenir l'appui d'un professeur qui accepte de diriger ses travaux.

Accès de la M. Sc. au Ph. D.

- être titulaire d'une M. Sc. (génie biomédical) ou dans une discipline appropriée, ou bien d'un diplôme ou d'une formation jugé équivalente
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3

Accès direct au Ph. D.

- être titulaire d'un baccalauréat en sciences, en sciences appliquées ou en ingénierie, pertinent à l'axe de spécialisation souhaité ou d'un doctorat en médecine (M.D.), en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou en médecine dentaire (D.M.D.).

Le doyen ne peut assurer l'admission à tous les candidats admissibles.

2. Programme

Le Ph. D. en génie biomédical comprend 3 crédits de cours obligatoires et 87 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Une formation complémentaire de 12 crédits d'études supérieures dans le domaine du génie ou des sciences biomédicales est imposée aux étudiants admis selon le cheminement de l'accès direct au Ph. D. ou à ceux qui n'attestent pas d'une formation de cycles supérieurs en génie biomédical.

Le directeur d'études ou de recherche peut imposer un cours de sciences fondamentales du domaine biologique ou médical (physiologie, biochimie, anatomie, biologie cellulaire, pathologie…) à l'étudiant dont la formation antérieure le justifie. Ce cours est soumis à l'approbation du responsable académique des études supérieures (RAÉS) du programme de génie biomédical. Si le cours exigé est de niveau 1er cycle, il sera considéré hors programme.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

GBM	6125	Bases du génie biomédical, 1 cr.
GBM	7904	Séminaire de doctorat en génie biomédic., 1 cr.
ING	6900	Méthodes de recherche, 1 cr.

Le cours ING 6900 doit être suivi en début de programme. Le cours MMD 6100 Carrière de chercheur en santé, est recommandé et à suivre concurremment à la rédaction de la thèse. Le cours MMD 6005 Éthique et recherche en santé est également recommandé.

Bloc B – Recherche et thèse (87 cr.)

GBM	7025	Thèse, 87 cr.

Gestion des services de santé

Ph. D. (santé publique) 3-481-1-1

Responsable de l'option : Claude Sicotte, 343-5611

Pour tout renseignement relatif à cette option du programme, voir le Ph. D. (santé publique).

Microbiologie et immunologie

M. Sc. 2-500-1-0

Ph. D. 3-500-1-0

Ph. D. (virologie et immunologie) 3-503-1-1

Département de microbiologie et immunologie

Responsable des programmes : George Szatmari, 514-343-5767

Secrétariat : Lamercie Youance, 514-343-6111 poste 3129

Membres du Comité des études supérieures

Pierre Belhumeur
France Daigle
Hugo Soudeyns
George Szatmari
Jacques Thibodeau
Un représentant étudiant

Personnel enseignant

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Directeur : Pierre Belhumeur

Professeurs titulaires

Fernando Alvarez, diplôme de Médecine (Buenos Aires)
Pierre Auger, M.D., M. Sc. (Montréal)
Jean Barbeau, Ph. D. (Laval)
Pierre Belhumeur, M. Sc., Ph. D. (Montréal)
Éric Cohen, Ph. D. (Montréal)
François Coutlée, M.D. (Montréal)
Louis De Repentigny, M.D., M. Sc. (Montréal)
Michel Desjardins, Ph. D. (Montréal)
Marc Drolet, Ph. D. (Montréal)
Patrick Hallenbeck, Ph. D. (Berkeley)
Françoise Le Deist, M.D. (Paris VII), Ph. D. (Paris VI)
Guy Lemay, M. Sc. (Montréal), Ph. D. (McGill)
Serge Montplaisir, M.D., M. Sc. (Montréal)
Richard Morisset, M.D., M. Sc. (Montréal)

Michel Roger, M.D., Ph. D. (Montréal)
Rafick-Pierre Sekaly, M. Sc. (Montréal), D.Sc. (Lausanne)
Jacques Thibodeau, M. Sc. (Sherbrooke), Ph. D. (Laval)

Professeurs titulaires de clinique
Anne-Marie Bourgault, M.D. (Sherbrooke)
Christiane Gaudreau, M.D. (Montréal)
François Lamothe, M.D., M. Sc. (Montréal)
Michel Laverdière, M.D., M. Sc. (Montréal)
Emil Toma, Docteur en médecine (Bucarest)
Jean Vincelette, M.D., M. Sc. (Montréal)
Karl Weiss, M.D., M. Sc. (Montréal)

Chercheurs titulaires
Paul Jolicoeur, M.D., Ph. D. (Laval)
Tarik Möröy, Ph. D. (Allemagne)

Professeurs agrégés
Claire Béliveau, M.D. (Montréal)
France Daigle, Ph. D. (Montréal)
Elie Haddad, M.D. (Paris)
Sophie Laberge, M.D. (Laval)
Danielle Rouleau, M.D., M. Sc. (Montréal)
Hugo Soudeyns, Ph. D. (McGill)
George Szatmari, Ph. D. (McGill)
Cécile Tremblay, M.D. (Montréal)

Professeurs agrégés de clinique
Paul Bayardelle, M.D. (Strasbourg)
Jocelyn Delorme, M.D. (Montréal)
Annie-Claude Labbé, M.D. (Sherbrooke)
Louise Labrecque, M.D. (Montréal), Ph. D. (London)
Céline Laferrière, M.D. (Laval)
Claude Lemieux, M.D. (Montréal)
Denis Phaneuf, M.D., M. Sc. (Montréal)
Michel Poisson, M.D. (Montréal)
Madeleine Ravaoarinoro, M. Sc. (Sherbrooke), Ph. D. (Montréal)
Jean Robert, M.D., M. Sc. (Montréal)
Pierre Saint-Antoine, M.D. (Montréal)

Chercheurs agrégés
Ali Ahmad, D.M.V., M. Sc. agriculture (Faisalabad), Ph. D. (Cornell)
Carolina Alfieri, Ph. D. (Montréal)
Nathalie Labrecque, Ph. D. (Montréal)

Professeurs adjoints de clinique
Guy Albert, M.D. (Montréal)
Anne-Marie Demers, M.D. (Montréal)
Claude Fortin, M.D. (Montréal)
Yves Girouard, M.D. (Montréal)
Pierre-Jean Laflamme, M.D. (Montréal)
Brigitte Malette, Ph. D. (Montréal)
Richard Marchand, M.D. (Montréal)
Grégoire Noël, M.D. (Mexico), M. Sc. (Montréal)
Gilbert Pichette, M.D. (Montréal)
Louise Poirier, M.D. (McGill)
Johanne Poudrier, Ph. D. (Montréal)
Fabien Rallu, Ph. D. (Pierre et Marie Curie, Paris VI)
Céline Rousseau, M.D. (Laval)
Lise-Anne St-Jean, M.D. (Montréal)

Chercheurs adjoints
Petronela Ancuta, Ph. D. (Paris-Sud, Paris XI)
Elias El Haddad, Ph. D. (McGill)
Idriss Djilali-Saiah, Ph. D. (Paris-Sud, Paris XI)
Martin Guimond, Ph. D. (Montréal)
Sylvie Lesage, Ph. D. (McGill)

Chargés d'enseignement de clinique
Cybèle Bergeron, M.D. (Montréal)
Marco Bergevin, M.D. (Sherbrooke)
Monique Goyette, M.D. (Montréal)
Olivier Haeck, M.D. (Montréal)
Valéry Lavergne, M.D. (Montréal)
Jean-Pierre Maziade, M.D. (Sherbrooke)
Gilles Murray, M.D. (Montréal)
Tuyen Nguyen, M.D. (Sherbrooke)
André Poirier, M.D., M. Sc. (Sherbrooke)
Natalie Rivest, M.D. (Montréal)
Maude Saint-Jean, M.D. (Montréal)
Esther Simoneau, M.D. (Montréal)
Benoit Thivierge, M.D. (Montréal)

Professeurs associés
Fabien Agenes, Ph. D. (Paris VI)
Sadjia Bekal, Ph. D. (Dijon)
Luchino Cohen, (Paris-Sud, Paris XI)
Lyne Gagnon, Ph. D. (Sherbrooke)
Serge Guiot, Doctorat en sciences de l'environnement (Fondation universitaire Luxembourgeoise)
Bernard Massie, Ph. D. (Montréal)
Luke Masson, B. Sc. (Waterloo), Ph. D. (McGill)
Alaka Mullick, Ph. D. (Illinois)

Professeurs émérites
José Menezes
Sorin Sonea
Fernand Turgeon

Programme 2-500-1-0

M. Sc. (microbiologie et immunologie)

Objectifs

Les objectifs généraux du programme sont d'effectuer un apprentissage de la recherche au niveau intellectuel et technique; plus spécifiquement, l'étudiant doit se familiariser avec la démarche qui consiste à bâtir une hypothèse de recherche et le cheminement pour vérifier expérimentalement l'hypothèse; il doit acquérir les habiletés techniques nécessaires à son travail expérimental, développer son sens critique et apprendre à communiquer oralement et par écrit les résultats de son travail. En outre, l'étudiant doit acquérir des connaissances approfondies dans les domaines de la microbiologie et de l'immunologie.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (microbiologie et immunologie), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire du diplôme de doctorat en médecine (M.D.) ou en médecine dentaire (D.M.D.) ou en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou du baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une discipline appropriée, ou bien d'un diplôme jugé équivalent
– avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
– faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

Dans le cas des étudiants en médecine, pré- ou post-M.D., voir aussi le Règlement pédagogique du programme Médecine-Recherche.

2. Programme

Le programme comporte

– un minimum de 7 crédits de cours de niveau des études supérieures
– 38 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire. La participation à l'unité de séminaire est obligatoire tout au long de la formation de l'étudiant.

Au moins deux trimestres consécutifs doivent être accomplis en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (1 cr.)

MCB 6051 Séminaire de recherche I, 1 cr.

Bloc B – Option (6 cr.)

Parmi les cours de niveau des études supérieures du Département de microbiologie et immunologie ou d'autres départements, sujet à l'approbation du Comité des études supérieures du Département.

Bloc C – Recherche et mémoire (38 cr.)

MMD 6005R Éthique et recherche en santé, 1 cr.

MCB 6915 Mémoire, 37 cr.

Programme 3-500-1-0

Ph. D. (microbiologie et immunologie)

Objectifs

Les objectifs généraux sont de former des chercheurs autonomes dans cette discipline. L'étudiant doit produire un travail de recherche original, apprendre à présenter ses résultats de recherche à des congrès scientifiques et à les publier dans des revues avec révision par les pairs, être capable de bâtir une hypothèse de recherche originale et d'exposer le cheminement pour la vérifier expérimentalement. Il doit posséder les habiletés techniques nécessaires à une carrière de chercheur et avoir développé un excellent sens critique pour interpréter ses résultats. Au terme de sa formation, il devrait être capable, suite à une formation postdoctorale, de compétitionner pour l'obtention de subventions de recherche dans le domaine de la microbiologie et de l'immunologie.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (microbiologie et immunologie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M. Sc. (microbiologie et immunologie), ou bien attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français
- posséder une connaissance satisfaisante de l'anglais, connaissance dont il doit faire preuve avant d'être promu en 2e année d'études
- faire preuve d'une connaissance de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

2. Programme

Le programme comprend trois crédits de cours obligatoires et un minimum de 87 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. Il comporte aussi des cours additionnels selon les besoins du candidat. La participation à une des unités de séminaires du Département est obligatoire tout au long de la formation de l'étudiant.

La recherche doit se faire en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine, soit dans un laboratoire de la Faculté de médecine vétérinaire.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

MCB 7001 Lectures dirigées en microbiologie, 1 cr.

MCB 7052 Séminaire de recherche 2, 1 cr.

MCB 7053 Séminaire de recherche 3, 1 cr.

Bloc B – Recherche et thèse (87 cr.)

MCB 7902 Thèse, 87 cr.

Programme 3-503-1-1

Ph. D. (virologie et immunologie)

Voir sous le bandeau Virologie et immunologie.

Mobilité et posture

Microprogramme complémentaire 2-743-6-0

Ce programme est offert à la Faculté de médecine, conjointement avec l'École Polytechnique.
Coordonnatrice du programme : Nathalie Jourdain, 514-345-4931 poste 5057
Courriel : nathalie.jourdain@recherche-ste-justine.qc.ca
Responsable du microprogramme : Hubert Labelle, 514-345-4931 poste 5057
Courriel : hubert.labelle@recherche-ste-justine.qc.ca
TGDE : Marie-Ève Gervais, 514 343-6111 poste 4568

Membres du Comité des études supérieures

Carl-Éric Aubin, École Polytechnique
Hubert Labelle, Faculté de médecine
Sylvie Nadeau, École de réadaptation

Objectifs

Ce microprogramme s'adresse aux étudiants de génie ou des sciences de la santé qui souhaitent se doter de connaissances dans le domaine des sciences du mouvement et des troubles de la mobilité et de la posture, et plus précisément dans les axes de recherche suivants : les déformations et traumatismes musculosquelettiques, les déficits neuromusculaires ainsi que l'arthrose; parfaire les aptitudes à la recherche scientifique de calibre international dans ce même domaine.

Règlement pédagogique propre au programme

Le microprogramme complémentaire en mobilité et posture doit être suivi parallèlement à un programme de maîtrise ou de doctorat.

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme complémentaire (mobilité et posture), le candidat doit :

- être inscrit à un programme de maîtrise ou de doctorat pertinent au domaine de la mobilité et de la posture
- avoir inscrit un sujet de mémoire ou de thèse faisant appel à l'utilisation de savoirs multidisciplinaires
- sur demande du comité d'admission, constitué du professeur responsable du microprogramme et de deux autres professeurs, se présenter à une entrevue.

2. Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de deux trimestres à temps partiel.

3. Conditions de réussite du microprogramme

Pour obtenir la mention complémentaire, le candidat doit :

- avoir satisfait à toutes les exigences de son programme de maîtrise ou de doctorat
- avoir rempli toutes les exigences du microprogramme complémentaire.

4. Programme

Le programme comprend un minimum de 9 crédits de cours de cycles supérieurs dont 3 crédits peuvent faire partie du programme de maîtrise ou de doctorat de l'étudiant.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

MMD	6600	Stage en mobilité et posture, 2 cr.
MMD	6049	Troubles de la mobilité et de la posture, 1 cr.

Bloc B – Option – Méthodologie et éthique de la recherche (min. 3 cr.)

GBM	6125	Bases du génie biomédical, 1 cr.
INF	6900A	Communication scientifique et technique, 1 cr.
ING	6900	Méthodes de recherche, 1 cr.
KIN	6800	Méthodologie de la recherche, 3 cr.
MMD	6005	Éthique et recherche en santé, 1 cr.
MMD	6100	Carrière de chercheur en santé, 3 cr.
MTH	6301	Planif. et analyse stat. d'expériences, 3 cr.
PLU	6035	La pratique de l'enseignement supérieur, 3 cr.
PLU	6046A	Éthique de la recherche – Introduction, 1 cr.
SOI	7001	Méthodes de recherche en sc. infirmières, 3 cr.

Bloc C – Choix (min. 3 cr.)
Cours choisi parmi des cours pertinents au domaine de la mobilité et de la posture avec approbation du directeur du microprogramme.

Nutrition

Microprogramme de 2e cycle	**2-320-6-0**
D.É.S.S	**2-320-1-4**
M. Sc. avec mémoire	**2-320-1-0**
M. Sc. professionnelle	**2-320-1-2**
Cheminements :	
avec travail dirigé	
avec stage	
Ph. D.	**3-320-1-0**

Département de nutrition

Responsable de la M. Sc. et du Ph. D. : Irene Strychar
Secrétariat : Jean-Pierre Lefebvre, TGDE, 514-343-6111-28844

Membres du Comité des études supérieures
Christine Des Rosiers
May Faraj
Guylaine Ferland
Parviz Ghadirian
Nancy Presse (représentante des étudiants)
Rémi Rabasa-Lhoret
Olivier Receveur
Bryna Shatenstein
Irene Strychar
N. (représentant des étudiants)

Personnel enseignant

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Directrice : Marielle Ledoux

Professeurs titulaires
Hélène Delisle, Maîtrise en droit (Grenoble), M. Sc. (McGill), Ph. D. (Montréal)
Christine Des Rosiers, Ph. D. (Laval)
Jean-Marie Ékoé, Ph. D. (Suisse)
Guylaine Ferland, Ph. D. (Montréal)
Dominique Garrel, M.D. (Lyon)
Victor Gavino, M. Sc. (Minnesota), Ph. D. (Ohio)
Parviz Ghadirian, M. Sc. (Nebraska), Ph. D. (Londres)
Marielle Ledoux, Ph. D. (McGill)
Émile Levy, Ph. D. (Jérusalem)
Marc Prentki, Doctorat en sciences (Genève)
Olivier Receveur, M. Sc., Ph. D. (Berkeley)
Irene Strychar, M.Ed. (Ottawa), Ed.D. (B.C.)

Professeurs agrégés
Marie Marquis, M. Sc. (Montréal), Ph. D. (UQÀM)
Bryna Shatenstein, B. Sc. (McGill), M. Sc., Ph. D. (Montréal)
Rémi Rabasa-Lhoret, Ph. D. (Montpellier)

Professeure adjointe
Geneviève Mailhot, Ph. D. (Montréal)

Professeur adjoint de clinique
Robert Dufour, M.D. (Montréal)

Chercheures adjointes
May Faraj, Ph. D. (McGill)
Stéphanie Fulton, Ph. D. (Concordia)

Responsables de formation clinique
Christina Blais, M. Sc. (Davis, California)
Manon Bureau, B. Sc. (Montréal), M. Sc. (HÉC, Montréal)
Marguerite Desaulniers, M. Sc. (Laval)
Geneviève Dulude, M. Sc. (Montréal)
Danielle Lepage, M. Sc. (Montréal)
France Nolin, M. Sc. (McGill)
Édith Painchaud, M. Sc. (Montréal)
Jocelyne Parent, B. Sc. (Montréal)
Micheline Poliquin, M. Sc. (Montréal)
Louise Saint-Denis, M. Sc. (Montréal)
Annie Vallières, B. Sc. (Laval)

Professeurs associés
Blandine Comte, Ph. D. (Lyon)
Antony Karelis, Ph. D. (Montréal)
Marie-Claude Paquette, Ph. D. (Cornell)

Professeur affilié
Vincent Poitoux (Médecine)

Chercheurs affiliés
Lise Coderre (Médecine)
Jean-Claude Lavoie (Pédiatrie)
Anil Nigam (ICM)
Erik Thorin (Chirurgie)
Sha Ling Zhang (CHUM)

Professeures émérites
Monique Daigneault
Estelle Mongeau

Programme 2-320-6-0

Microprogramme de 2e cycle (nutrition)

Objectifs

Ce programme permet un enrichissement des connaissances et l'amélioration des qualifications de professionnels œuvrant dans le domaine de la nutrition, dans les champs de pratique reliés à la prévention et à la nutrition publique, au marketing de l'alimentation et des services et à la nutrition internationale. Il permet aussi, dans un contexte de formation continue, la mise à jour et le développement de nouvelles compétences.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2e cycle (nutrition),

le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente; le candidat n'ayant pas de B. Sc. en nutrition ou dont la formation en nutrition est jugée insuffisante, devra réussir les cours complémentaires de base recommandés par le comité des études supérieures du Département de nutrition lors de l'évaluation du dossier
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- présenter une lettre de motivation (une page maximum) dans laquelle le candidat explique comment ses études supérieures en nutrition s'intègrent dans le plan de carrière envisagé
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français (langue écrite et parlée) et de l'anglais (compréhension écrite).

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de deux ans.

3. Transfert

L'étudiant peut être admissible au D.É.S.S. ou à la M. Sc. (nutrition) et faire reconnaître les 15 crédits du microprogramme.

4. Programme

Le microprogramme comporte 15 crédits de cours de 2e cycle, dont 6 crédits de cours obligatoires et 9 crédits de cours à option.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

MMD	6005	Éthique et recherche en santé, 1 cr.
NUT	6650	Séminaires, 3 cr.
NUT	6675	Méthodologie de recherche en nutrition, 2 cr.

Bloc B – Option (9 cr.)

NUT	6027	Syndrome métabolique, obésité, diabète, 3 cr.
NUT	6028	Nutrition et vieillissement, 3 cr.
NUT	6093	Nutrition et maladies cardiovasculaires, 3 cr.
NUT	6604	Marketing des services et alimentation, 3 cr.
NUT	6606	Comportement du consommateur, 3 cr.
NUT	6607	Épidémiologie de la nutrition, 3 cr.
NUT	6610	Sciences et technologies des aliments, 3 cr.
NUT	6626	Problèmes contemporains de nutrition, 3 cr.
NUT	6629	Consommation alimentaire : évaluation, 3 cr.
NUT	6638	Évaluation de l'état nutritionnel, 3 cr.
NUT	6642	Nutrition et cancer, 3 cr.
NUT	6654	Recherches qualitatives en nutrition, 1 cr.
NUT	6659	Intervention nutritionnelle en dysphagie, 3 cr.
NUT	6666	Éducation et comportement, 3 cr.
NUT	6670	Nutrition internationale, 3 cr.
NUT	6671	Séminaires de nutrition publique, 3 cr.
NUT	6672	Gestion de la malnutrition grave, 1 cr.

Programme 2-320-1-4

D.É.S.S. (nutrition)

Objectifs

Ce programme permet un enrichissement des connaissances et l'amélioration des qualifications de professionnels œuvrant dans le domaine de la nutrition, dans les champs de pratique reliés à la prévention et à la nutrition publique, au marketing de l'alimentation et des services et à la nutrition internationale. Il permet, dans un contexte de formation continue, la mise à jour et le développement de nouvelles compétences.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (nutrition), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente; le candidat n'ayant pas de B. Sc. en nutrition ou dont la formation en nutrition est jugée insuffisante, devra réussir les cours complémentaires de base recommandés par le comité des études supérieures du Département de nutrition lors de l'évaluation du dossier
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- présenter une lettre de motivation (une page maximum) dans laquelle le candidat explique comment ses études supérieures en nutrition s'intègrent dans le plan de carrière envisagé
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français (langue écrite et parlée) et de l'anglais (compréhension écrite).

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de quatre ans à partir de la date d'inscription.

3. Transfert

L'étudiant peut être admissible à la M. Sc. (nutrition) et faire reconnaître les crédits réalisés dans le cadre de ce programme.

4. Programme

Le programme comporte 30 crédits de cours dont 9 crédits obligatoires et 21 à option. Le programme comporte au moins 27 crédits de cours de 2e cycle.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (9 cr.)

MMD	6005	Éthique et recherche en santé, 1 cr.
MSO	6060	Concepts de base en biostatistique, 3 cr.
NUT	6650	Séminaires, 3 cr.
NUT	6675	Méthodologie de recherche en nutrition, 2 cr.

Bloc B_1 – Option (1 cr.)

NUT	6612	Méthodologie en nutrition fondamentale, 1 cr.
NUT	6613	Méthodologie en nutrition humaine, 1 cr.
NUT	6654	Recherches qualitatives en nutrition, 1 cr.

Bloc B_2 – Option (20 cr.)

NUT	6027	Syndrome métabolique, obésité, diabète, 3 cr.
NUT	6028	Nutrition et vieillissement, 3 cr.
NUT	6093	Nutrition et maladies cardiovasculaires, 3 cr.
NUT	6604	Marketing des services et alimentation, 3 cr.
NUT	6606	Comportement du consommateur, 3 cr.
NUT	6607	Épidémiologie de la nutrition, 3 cr.

NUT	6610	Sciences et technologies des aliments, 3 cr.
NUT	6626	Problèmes contemporains de nutrition, 3 cr.
NUT	6629	Consommation alimentaire : évaluation, 3 cr.
NUT	6638	Évaluation de l'état nutritionnel, 3 cr.
NUT	6642	Nutrition et cancer, 3 cr.
NUT	6659	Intervention nutritionnelle en dysphagie, 3 cr.
NUT	6666	Éducation et comportement, 3 cr.
NUT	6670	Nutrition internationale, 3 cr.
NUT	6671	Séminaires de nutrition publique, 3 cr.
NUT	6672	Gestion de la malnutrition grave, 1 cr.

ou tout autre cours jugé pertinent à la formation du candidat, sur approbation du responsable de programme.

Programme 2-320-1-0

M. Sc. (nutrition) - maîtrise avec mémoire

Objectifs

Le programme s'adresse aux titulaires d'un B. Sc. (nutrition) ou d'un B. Sc. spécialisé en sciences biologiques, biochimie, physiologie, etc. qui désirent approfondir leurs connaissances en nutrition et s'initier à la recherche scientifique. Il est destiné tout spécialement à ceux qui envisagent une carrière en enseignement ou en recherche.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (nutrition), maîtrise avec mémoire, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente; le candidat n'ayant pas de B. Sc. en nutrition ou dont la formation en nutrition est jugée insuffisante, devra réussir les cours complémentaires de base recommandés par le comité des études supérieures du Département de nutrition lors de l'évaluation du dossier
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- présenter une lettre de motivation (2 pages maximum) dans laquelle le candidat explique comment ses études supérieures en nutrition s'intègrent dans le plan de carrière envisagé
- présenter deux lettres de recommandation
- présenter une lettre d'un professeur qui accepte de diriger le travail de M. Sc.
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français (langue écrite et parlée) et de l'anglais (compréhension écrite).

Dans le cas des candidats qui sont étudiants en médecine, pré- ou post-M.D., voir aussi le Règlement pédagogique propre au programme Médecine-Recherche.

2. Programme

Le programme comprend un minimum de 16 crédits de cours du niveau des études supérieures (9 crédits de cours obligatoires, 4 crédits de cours à option choisis parmi les cours offerts par le Département de nutrition et 3 crédits de cours au choix), et 29 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Au moins deux trimestres consécutifs doivent être accomplis en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (9 cr.)

MMD	6005	Éthique et recherche en santé, 1 cr.
MSO	6060	Concepts de base en biostatistique, 3 cr.
NUT	6650	Séminaires, 3 cr.
NUT	6675	Méthodologie de recherche en nutrition, 2 cr.

Bloc B_1 – Option (1 cr.)

NUT	6612	Méthodologie en nutrition fondamentale, 1 cr.
NUT	6613	Méthodologie en nutrition humaine, 1 cr.
NUT	6654	Recherches qualitatives en nutrition, 1 cr.

Bloc B_2 – Option (3 cr.)

Le choix est fait à partir de la liste des cours du Département de nutrition et des cours offerts dans d'autres département ou facultés de l'université.

Bloc C – Choix (3 cr.)

Bloc D – Recherche et mémoire (29 cr.)

NUT	6927	Mémoire, 29 cr.

Programme 2-320-1-2

M. Sc. professionnelle (nutrition)

Objectifs

Le programme permet au bachelier en nutrition ou en diététique d'accroître sa compétence professionnelle et ainsi de contribuer plus efficacement à améliorer l'état nutritionnel de la population. Le programme offre au candidat la responsabilité de développer une expertise particulière dans l'un ou l'autre des principaux champs d'action de la diététique.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Cheminement avec travail dirigé

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (nutrition), maîtrise avec travail dirigé, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente; le candidat n'ayant pas de B. Sc. en nutrition ou dont la formation en nutrition est jugée insuffisante, devra réussir les cours complémentaires de base recommandés par le comité des études supérieures du Département de nutrition lors de l'évaluation du dossier
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- présenter une lettre de motivation (2 pages maximum) dans laquelle le candidat explique comment ses études supérieures en nutrition s'intègrent dans le plan de carrière envisagé
- présenter deux lettres de recommandation
- présenter une lettre d'un professeur qui accepte de diriger le travail de M. Sc.
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français (langue écrite et parlée) et de l'anglais (compréhension écrite).

Cheminement avec stage

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (nutrition), maîtrise avec stage, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de baccalauréat en nutrition ou en diététique
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- présenter une lettre de recommandation
- présenter une lettre d'un professeur qui accepte de superviser le stage de M. Sc.
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française (écrite et parlée) et anglaise (relativement à la lecture et compréhension des livres de référence).

2. Programme

Le cheminement avec travail dirigé comporte :

– un minimum de 30 crédits de cours, dont au moins 27 du niveau des études supérieures (9 crédits de cours obligatoires, 15 crédits de cours à option dans les blocs B, et 6 crédits de cours au choix)
– 15 crédits attribués à un travail dirigé faisant l'objet d'un rapport.

Le cheminement avec stage comporte :

– un minimum de 28 crédits de cours, dont au moins 27 du niveau des études supérieures (9 crédits de cours obligatoires, 16 crédits de cours à option choisis parmi les cours offerts par le Département de nutrition et 3 crédits de cours au choix)
– 17 crédits attribués à un stage et à la rédaction d'un rapport.

Au moins deux trimestres consécutifs doivent être accomplis en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

Structure du programme

Cheminement avec travail dirigé

Bloc A – Obligatoire (9 cr.)

MMD	6005	Éthique et recherche en santé, 1 cr.
MSO	6060	Concepts de base en biostatistique, 3 cr.
NUT	6650	Séminaires, 3 cr.
NUT	6675	Méthodologie de recherche en nutrition, 2 cr.

Bloc B_1 – Option (1 cr.)

NUT	6612	Méthodologie en nutrition fondamentale, 1 cr.
NUT	6613	Méthodologie en nutrition humaine, 1 cr.
NUT	6654	Recherches qualitatives en nutrition, 1 cr.

Bloc B_2 – Option (14 cr.)

Le choix est fait à partir de la liste des cours du Département de nutrition.

Bloc C – Choix (min. 6 cr.)

Le choix est fait à partir de la liste des cours du Département de nutrition et des cours offerts dans d'autres départements ou facultés de l'Université.

Bloc D – Travail dirigé (15 cr.)

NUT	6956	Travail dirigé, 15 cr.

Cheminement avec stage

Bloc A – Obligatoire (9 cr.)

MMD	6005	Éthique et recherche en santé, 1 cr.
MSO	6060	Concepts de base en biostatistique, 3 cr.
NUT	6675	Méthodologie de la recherche, 2 cr.
NUT	6960	Projet de séminaire de stage, 3 cr.

Bloc B_1 – Option (4 cr.)

NUT	6612	Méthodologie en nutrition fondamentale, 1 cr.
NUT	6613	Méthodologie en nutrition humaine, 1 cr.
NUT	6643	Pratique avancée : nutrition clinique, 3 cr.
NUT	6644	Pratique avancée : nutrition publique, 3 cr.
NUT	6654	Recherches qualitatives en nutrition, 1 cr.

Bloc B_2 – Option (12 cr.)

Le choix est fait à partir de la liste des cours du Département de nutrition.

Bloc C – Choix (3 cr.)

Le choix est fait à partir de la liste des cours du Département de nutrition et des cours offerts dans d'autres départements ou facultés de l'Université.

Bloc D – Stage et rapport de stage (17 cr.)

NUT	6961	Stage, 15 cr.
NUT	6962	Rapport de stage, 2 cr.

Le stage permet à l'étudiant d'appliquer ses connaissances à un problème de nutrition clinique ou de nutrition publique et de s'initier à la recherche.

Programme 3-320-1-0

Ph. D. (nutrition)

Objectifs

Former des chercheurs dans le domaine de la nutrition humaine. L'Université oriente ses recherches vers les relations entre la nutrition et la santé. : aspects nutritionnels, métaboliques et hormonaux de l'obésité, de l'anorexie nerveuse et du diabète; métabolisme des lipides et des corps cétoniques; rôle des lipides dans les hyperlipidémies et l'arthérosclérose; effets de la nutrition et du vieillissement sur la fonction hépatique; facteurs impliqués dans la cholestase; rôle des nutriments dans l'alimentation parentérale; nutrition et cancer; épidémiologie de l'état nutritionnel dans des populations à risque au Canada ou dans les pays en voie de développement; étude des facteurs nutritionnels reliés à l'obésité, au diabète, aux cancers; nutrition du sportif; éducation en matière de nutrition.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (nutrition), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un diplôme de 2e cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, être admissible à un accès direct au Ph. D. ou bien attester d'une formation jugée équivalente; le candidat n'ayant pas de B. Sc. en nutrition ou dont la formation en nutrition est jugée insuffisante, devra réussir les cours complémentaires de base recommandés par le comité des études supérieures du Département de nutrition lors de l'évaluation du dossier
– avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,5 sur 4,3 ou l'équivalent
– présenter une lettre de motivation (2 pages maximum) dans laquelle le candidat explique comment ses études supérieures en nutrition s'intègrent dans le plan de carrière envisagé
– présenter deux lettres de recommandation
– présenter une lettre d'un professeur qui accepte de diriger le travail de Ph. D.
– faire preuve d'une connaissance suffisante du français (langue écrite et parlée) et de l'anglais (compréhension écrite).

2. Programme

Le programme comprend 6 crédits de cours obligatoires et 84 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. Des cours peuvent être imposés à un candidat dont la préparation antérieure ne satisfait pas aux exigences du programme.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

NUT	7050	Séminaires en nutrition, 3 cr.
NUT	7051	Séminaires de recherche, 3 cr.

Bloc B – Recherche et thèse (84 cr.)

NUT	7900	Thèse, 84 cr.

Organisation des soins de santé

Ph. D. (santé publique) 3-481-1-1

Responsable de l'option : Régis Blais, 514-343-5907
Pour tout renseignement relatif à cette option du programme, voir le Ph. D. (santé publique).

Orthophonie et audiologie

Maîtrise professionnelle en audiologie (M.P.A.) 2-751-1-0

Maîtrise professionnelle en orthophonie (M.P.O.) 2-752-1-0

École d'orthophonie et d'audiologie

Responsable du programme en audiologie : Sylvie Hébert, 514 343-6111, poste 2594, télécopieur : 514 343-2115
Responsable du programme en orthophonie : Ana Inès Ansaldo, 514 343-6111 poste 47490, télécopieur : 514 343-2115
Sylvie Magnan, TGDE, 514 343-6111, poste 38882

Personnel enseignant

Sont habilités à oeuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Directrice : Louise Getty

Professeurs titulaires
Renée Béland, M.A. (Laval), D.É.A. (Grenoble), Ph. D. (Montréal)
Jean-Pierre Gagné, M. Sc. (McGill), Ph. D. (Washington)
Louise Getty, M.A. (Montréal)
Yves Joanette, Ph. D. (Montréal)
Guylaine Le Dorze, M. Sc. (McGill), Ph. D. (Montréal)
David McFarland, M.A. (California), Ph. D. (Purdue)
Bernadette Ska, D.Ps. (Louvain)

Professeurs agrégés
Claire Croteau, Ph. D. (Montréal)
Julie Fortier Blanc, M. Sc. (Syracuse), Ph. D. (McGill)
Sylvie Hébert, Ph. D., (Montréal)
Benoit Jutras, Ph. D. (Montréal)
Tony Leroux, M. Sc. (Montréal), Ph. D. (Carleton)
Phaedra Royle, Ph. D. (Montréal)
Ann Sutton, M.A. (Toronto), M. Sc. (Boston), Ph. D. (McGill)
Natacha Trudeau, Ph. D. (Montréal)

Professeurs adjoints
Ana Inés Ansaldo, Ph. D. (Montréal)
François Champoux, Ph. D. (Montréal)
Douglas Shiller, Ph. D. (McGill)

Responsables de formation clinique
Isabelle Billard, M.O.A. (Montréal)
Louise Boulanger, M.O.A. (Montréal)
Paul-André Gallant, M.P.O. (Montréal)
Guy Philippe Légaré, M.O.A. (Montréal)

Chargées d'enseignement de clinique
Céline Giroux, M.O.A. (Montréal)
Anne-Marie Hurteau, M.O.A. (Montréal)
Geneviève Lemieux, M.O.A. (Montréal)

Professeure émérite
Louise Coderre

Programme 2-751-1-0

M.P.A. (audiologie) - maîtrise professionnelle

Objectifs

Les objectifs généraux de ce programme sont de permettre :

- l'acquisition des connaissances et des habiletés d'intervention auprès des nouveaux-nés, des enfants d'âge préscolaire et scolaire, des adolescents, des adultes et des personnes âgées ayant des déficiences, des incapacités ou vivant des situations de handicap nécessitant des services d'audiologie
- une connaissance des approches scientifiques utilisées en audiologie pour analyser d'un point de vue critique les recherches scientifiques effectuées en ce domaine.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.P.A., le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du B. Sc. (audiologie) de l'École d'orthophonie et d'audiologie, ou d'un diplôme en audiologie jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Programme

Le programme est de 45 crédits et comprend deux cheminements :

Avec travail dirigé

Neuf crédits sont accordés à la réalisation d'un travail dirigé, 21 crédits sont des cours et stages obligatoires et 15 crédits sont des cours à option de 2e cycle.

Avec rapport de stage

Trois crédits sont accordés à la réalisation d'un rapport de stage, 21 des crédits sont des cours et stages obligatoires et 21 des crédits sont des cours à option de 2e cycle.

Structure du programme

Bloc A – Tronc commun obligatoire (21 cr.)

AUD	6010	Stage en audiologie 1, 2 cr.
AUD	6011	Stage en audiologie 2, 2 cr.
AUD	6012	Stage en audiologie 3, 8 cr.
AUD	6020	Séminaire d'intégration 1, 1 cr.
AUD	6021	Séminaire d'intégration 2, 1 cr.
AUD	6022	Séminaire d'intégration 3, 1 cr.
AUD	6030	Méthodes de recherche en audiologie, 3 cr.
ORA	6001	Counseling en orthophonie et audiologie, 3 cr.

Bloc B – Cheminement avec travail dirigé (9 cr.)

AUD	6700	Travail dirigé en audiologie, 9 cr.

Bloc C – Cheminement avec rapport de stage (3 cr.)

AUD	6032	Rapport de stage en audiologie, 3 cr.

Bloc D – Option

Cheminement avec travail dirigé (15 cr.)

Cheminement avec rapport de stage (21 cr.)

AUD	6638	Bruit et audition, 3 cr.
AUD	6691	Audiologie en milieu scolaire, 3 cr.
AUD	6817	Stage de recherche en audiologie, 3 cr.
AUD	6839	Problèmes contemporains en audiologie, 3 cr.
AUD	6852	Séminaire en audiologie, 3 cr.

ORA	6627	Processus de planification de programme, 3 cr.
ORA	6653	Réadaptation de la personne adulte/aînée, 3 cr.
ORA	6670	Enfant déficient auditif et réadaptation, 3 cr.
ORA	6854	Évaluation des services en réadaptation, 3 cr.
ORA	6868	Lectures dirigées, 3 cr.
ORT	6671	Méthodes de communication non orale, 3 cr.

ou tout autre cours dans une discipline connexe à l'audiologie sur approbation du comité des études supérieures pour un maximum de 6 cr. dont 3 cr. peuvent exceptionnellement être de 1er cycle.

Programme 2-752-1-0

M.P.O. (orthophonie) - maîtrise professionnelle

Objectifs

Permettre l'acquisition des connaissances et des habiletés d'intervention auprès des enfants d'âge préscolaire et scolaire, des adolescents, des adultes et des personnes âgées ayant des déficiences, des incapacités ou vivant des situations de handicap nécessitant des services d'orthophonie. Développer une connaissance des approches scientifiques utilisées en orthophonie permettant d'analyser d'un point de vue critique les recherches scientifiques effectuées en ce domaine.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant à la M.P.O., le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du B. Sc. (orthophonie) de l'École d'orthophonie et d'audiologie, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

Outre les documents faisant partie de la demande d'admission de base, le candidat doit envoyer ces documents supplémentaires :

- une liste des cours suivis dans le cadre de la formation en orthophonie
- une description détaillée de chaque cours incluant le nombre d'heures consacré à chaque matière
- un formulaire établissant l'équivalence des cours suivis
- un curriculum vitae
- une lettre de motivation (2 pages maximum interligne simple).

Si les documents sont rédigés dans une langue autre que le français ou l'anglais, prévoir une traduction certifiée conforme (sceaux du traducteur) de chaque document.

2. Programme

Le programme est de 45 crédits et comprend deux cheminements :

Avec travail dirigé

Neuf crédits sont accordés à la réalisation d'un travail dirigé, 21 crédits sont des cours et stages obligatoires et 15 crédits sont des cours à option de 2e cycle.

Avec rapport de stage

Trois crédits sont accordés à la réalisation d'un rapport de stage, 21 des crédits sont des cours et stages obligatoires et 21 des crédits sont des cours à option de 2e cycle.

Structure du programme

Bloc A – Tronc commun obligatoire (21 cr.)

ORA	6001	Counseling en orthophonie et audiologie, 3 cr.
ORT	6010	Stage en orthophonie 1, 2 cr.
ORT	6011	Stage en orthophonie 2, 2 cr.
ORT	6012	Stage en orthophonie 3, 8 cr.
ORT	6020	Séminaire d'intégration 1, 1 cr.
ORT	6021	Séminaire d'intégration 2, 1 cr.
ORT	6022	Séminaire d'intégration 3, 1 cr.
ORT	6030	Méthodes de recherche en orthophonie, 3 cr.

Bloc B – Cheminement avec travail dirigé (9 cr.)

ORT	6700	Travail dirigé en orthophonie, 9 cr.

Bloc C – Cheminement avec rapport de stage (3 cr.)

ORT	6032	Rapport de stage en orthophonie, 3 cr.

Bloc D – Option

Cheminement avec travail dirigé (15 cr.)

Cheminement avec rapport de stage (21 cr.)

ORA	6627	Processus de planification de programme, 3 cr.
ORA	6653	Réadaptation de la personne adulte/aînée, 3 cr.
ORA	6670	Enfant déficient auditif et réadaptation, 3 cr.
ORA	6854	Évaluation des services en réadaptation, 3 cr.
ORA	6868	Lectures dirigées, 3 cr.
ORT	6626	Troubles acquis du langage, 3 cr.
ORT	6628	Orthophonie auprès de l'enfant, 3 cr.
ORT	6629	Orthophonie en milieu scolaire, 3 cr.
ORT	6655	Troubles de la parole, 3 cr.
ORT	6660	Intervention clinique, 3 cr.
ORT	6671	Méthodes de communication non orale, 3 cr.
ORT	6817	Stage de recherche en orthophonie, 3 cr.
ORT	6856	Séminaire en orthophonie, 3 cr.
ORT	6857	L'efficacité des interventions, 3 cr.
ORT	6858	Dyslexie développementale et acquise, 3 cr.
ORT	6860	Séminaire thématique, 3 cr.
ORT	6871	Compréhension et production du langage, 3 cr.
ORT	6872	Problèmes contemporains en orthophonie, 3 cr.
ORT	6873	Séminaire en neuropsychologie du langage, 3 cr.

ou tout autre cours dans une discipline connexe à l'orthophonie sur approbation du comité des études supérieures pour un maximum de 6 cr. dont 3 cr. peuvent exceptionnellement être de 1er cycle.

Pathologie et biologie cellulaires

M. Sc. **2-512-1-0**

Options :

- Biologie cellulaire
- Biologie du cancer
- Biopathologie cardiovasculaire
- Cytogénétique
- Système nerveux

Ph. D. **3-512-1-0**

Options :

- Biologie cellulaire
- Biologie du cancer
- Biopathologie cardiovasculaire
- Cytogénétique
- Système nerveux

Département de pathologie et biologie cellulaire

Responsable des programmes : Nicole Leclerc, 514-343-5657; télécopieur : 514-343-5755
Marielle Chèvrefils, TGDE, 514 343-6310

Membres du Comité des études supérieures
Michel Desjardins
Pierre Drapeau, directeur
Adriana Di Polo
Guy Doucet
Karl Fernandes
Nicole Leclerc
Robert Lippé
Jacques Paiement
Marc-R. Pelletier

Personnel enseignant

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Directeur : Pierre Drapeau

Directeur adjoint, volet clinique : Luc Laurier Oligny

Professeurs titulaires
Moïse Bendayan, Ph. D. (Montréal)
Katherine Borden, Ph. D. (Yale)
Laurent Descarries, M.D. (Montréal)
Michel Desjardins, Ph. D. (Montréal)
Guy Doucet, Ph. D. (Montréal)
Pierre Drapeau, Ph. D. (McGill)
Janos G. Filep, M.D. (Hongrie)
Luc Laurier Oligny, M.D., M. Sc. (McGill)

Professeurs titulaires de clinique
Yves Robitaille, M.D. (Montréal)
Walter Schürch, M.D. (Berne), Doctorat en médecine (Zurich)

Professeurs agrégés
Jean Déziel, M.D. (Montréal)
Adriana Di Polo, B. Sc. (Venezuela), Ph. D. (California)
Louis Gaboury, M.D. (Montréal), Ph. D. (B.C.)
Dorin Lucian Ghitescu, Ph. D. (Montréal)
Victor Gisiger, Dipl. Fédéral de Médecine, M.D. (Lausanne)
Nicole Leclerc, Ph. D. (Laval)
Nicole Lemieux, Ph. D. (Montréal)
Roger Lippé, M. Sc. (McMaster), Ph. D. (B.C.)
Jacques Paiement, Ph. D. (McGill)
Marc Pelletier, M. Sc. (McGill), Ph. D. (Sherbrooke)
Marc Therrien, Ph. D. (Montréal)
Alain Verreault, Ph. D. (Cambridge)
Maria Leiza Vitale, Licence et Doctorat (Buenos Aires)

Professeurs agrégés de clinique
Guy Allaire, M.D. (Montréal)
France Berthelet, M.D., M. Sc. (Montréal)
Pierre Brochu, M.D. (Montréal)
Jean Côté, M.D. (Montréal), D.C.P. (Londres)
Gilles Gariépy, M.D. (Montréal)
Isabelle Gorskà-Flipot, Ph. D. (Gdansk)
Louis Lamarre, M.D. (Montréal)

Professeurs adjoints
Annie Belisle, M.D. (Montréal)
Damien D'Amours, Ph. D. (Angleterre)
Grégory Émery, Ph. D. (Suisse)
Jean-Christophe Fournet, M.D. (Paris)
Jean-Claude Labbé, Ph. D. (Montréal)
Julie Lessard, Ph. D. (Montréal)
Paul Maddox, Ph. D. (USA)
Natalie Patey, M.D. (Paris)
Philippe Roux, Ph. D. (McGill)

Professeurs adjoints de clinique
Danielle Bouffard, M.D. (Sherbrooke)
Dorothée Dal Soglio, M. Sc., M.D. (Paris)
Josée Doyon, M.D. (Montréal)
Raouf Fetni, Ph. D. (Montréal)
Victor Kokta, M.D. (Sherbrooke)
Mathieu Latour, M.D. (Montréal)
Hervé Sartelet, M.D., D.É.A. (France)
Anny Sauvageau, M.D. (Montréal)

Chercheurs adjoints
Fanie Barnabé-Heider, Ph. D. (McGill)
Sébastien Carréno, M. Sc., Ph. D. (France)
Karl Fernandes, Ph. D. (B.C.)
Julien Ghislain, Ph. D. (Ontario)
Gilles Hickson, Ph. D. (Angleterre)
Amy Maddox, Ph. D. (USA)
Jodey Alexander Parker, Ph. D. (B.C.)
Saint-Amant Louis, Ph. D. (McGill)

Chargés d'enseignement de clinique
André Bourgault, M.D. (Montréal)
Daniel Dion, M.D. (Sherbrooke)
Caroline Doucet, M.D. (Québec)
José Ferreira, B. Sc. (McGill), M.D. (Montréal)
Rachid Hadjeres, M.D. (Alger)
Pascale Lanneville, M.D. (Québec)
Jean-Luc Laporte, D.É.A. (Paris VII), Dipl. d'État de docteur en médecine (Paris VI)
Christian Lussier, M.D. (Montréal)
François Milette, M.D. (Montréal)
Serge Nolet, M. Sc. (Sherbrooke), Ph. D. (Montréal)
Robert Perron, M.D. (Québec)
Philippe Romeo, M.D. (Montréal)
Virginie Royal, M.D. (Montréal)
Lilia Maria Sanchez, M.D. (Colombie)
Caroline Tanguay, M.D. (Montréal)

Professeurs associés
Lisa McKerracher, Ph. D. (Ontario)
Christian Néri, Ph. D. (France)

Professeurs émérites
Pierre Bois
Pierre Jean
Jean-Gilles Latour
Claude-Lise Richer
René Simard

Programme 2-512-1-0

M. Sc. (pathologie et biologie cellulaires)

Objectifs

Les objectifs sont d'acquérir les connaissances et la méthodologie de pointe nécessaires à la poursuite d'activités de recherche en biologie cellulaire, biopathologie des cancers, cytogénétique, biopathologie cardiovasculaire et neuropathologie.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (pathologie et biologie cellulaires), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales

– être titulaire du diplôme de doctorat en médecine (M.D.) ou en médecine dentaire (D.M.D.) ou en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou du baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une discipline appropriée, ou d'un diplôme jugé équivalent
– avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
– faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

Dans le cas des étudiants en médecine, pré- ou post-M.D., voir aussi le Règlement pédagogique propre au programme Médecine-Recherche.

2. Programme

Le programme comprend un minimum de 8 crédits de cours du niveau des études supérieures et 37 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire. Le programme comporte les options suivantes :

– Biologie cellulaire
– Biologie du cancer
– Biopathologie cardiovasculaire
– Cytogénétique
– Système nerveux

La recherche doit se faire en résidence soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (5 cr.)

PBC 6051 Séminaires, 2 cr.

et, selon l'option choisie :

Biologie cellulaire

PBC 6000 Biologie cellulaire avancée, 3 cr.

Biopathologie cardiovasculaire

PBC 6041 Biopathologie cardiovasculaire, 3 cr.

Système nerveux

PBC 6061 Aspect moléculaire des neuropathologies, 3 cr.

Biologie du cancer

PBC 6085 Cancérologie, 3 cr.

Cytogénétique

PBC 6300 Cytogénétique médicale, 3 cr.

Bloc B – Option (3 cr.)

BCM 6023 Régulation de l'expression génétique I, 3 cr.
BCM 6024 Régulation de l'expression génétique II, 2 cr.
BCM 6036 Techniques modernes de biochimie, 3 cr.
BCM 6061 Protéines et acides nucléiques 2, 2 cr.
BCM 6071 Signalisation et cycle cellulaire, 2 cr.
BCM 6100 Biologie du développement, 2 cr.
BCM 6200 Structure des macromolécules biologiques, 3 cr.
BIM 6030 Biologie moléculaire-sujets d'actualité, 3 cr.
MCB 6045 Virologie fondamentale, 4 cr.
MMD 6100 Carrière de chercheur en santé, 3 cr.
MSO 6061 Introduction à la biostatistique, 3 cr.
NRL 6040 Colloques en sciences neurologiques, 2 cr.
NRL 6051 Neurosciences des systèmes, 3 cr.
NRL 6060 Neurobiologie cellulaire, 3 cr.
NRL 6070 Neurophysiologie fonctionnelle, 3 cr.
NRL 6081 Nouveautés en sciences neurologiques I, 3 cr.
NRL 6082 Nouveautés en sciences neurologiques II, 3 cr.
NRL 6091 Impact clinique des neurosciences, 3 cr.
NUT 6092 Métabolisme des lipoprotéines, 3 cr.
PBC 6025 Signalisation cellulaire avancée, 3 cr.
PBC 6025A Signalisation cellulaire avancée, 1 cr.
PBC 6025B Signalisation cellulaire avancée, 1 cr.
PBC 6025C Signalisation cellulaire avancée, 1 cr.
PBC 6025D Signalisation cellulaire avancée, 1 cr.
PBC 6050 Données récentes, 0 cr.
PBC 6072 Neuroanatomie fonctionnelle, 2 cr.
PBC 6101 Microscopie électron. 1 Asp. théoriques, 2 cr.
PBC 6102 Microscopie électron. 2 Asp. pratiques, 2 cr.
PBC 6400 Médecine légale et sciences judiciaires, 3 cr.
PBC 6650 Séminaires en sciences judiciaires, 3 cr.
PHL 6041 Toxicologie cellulaire et moléculaire, 3 cr.
PHL 6064 Méthodes statistiques-pharmacologie II, 3 cr.
PHL 6071 Pharmacologie cardiovasculaire, 3 cr.
PHL 6072 Techniques pharmacologiques II, 3 cr.
PSL 6170 Physiologie cardiovasculaire, 3 cr.
SMC 6041 Biologie cellulaire et moléculaire, 5 cr.
SMC 6061 Génétique médicale, 3 cr.

ou tout autre cours sur approbation du Comité des études supérieures.

Bloc C – Recherche et mémoire (37 cr.)

PBC 6910 Mémoire, 37 cr.

Programme 3-512-1-0

Ph. D. (pathologie et biologie cellulaires)

Objectifs

Les objectifs sont de développer des aptitudes de recherche autonome dans les domaines de la biologie cellulaire, biologie du cancer, cytogénétique, biopathologie cardiovasculaire et neuropathologie.

Règlement pédagogique propre au programme

Voir aussi les dispositions réglementaires relatives à l'Accès direct aux programmes de Ph. D. de la Faculté de médecine.

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (pathologie et biologie cellulaire), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– faire preuve d'une bonne connaissance du français
– posséder une connaissance satisfaisante de l'anglais, connaissance dont il doit faire preuve avant d'être promu en 2e année d'études
– faire preuve d'une connaissance de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

Accès de la M. Sc. au Ph. D.

– être titulaire d'une M. Sc. (pathologie et biologie cellulaires) dans l'option choisie ou attester d'une formation équivalente
– avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent.

Accès direct au Ph. D.

– être titulaire du diplôme de doctorat en médecine (M.D.) ou en médecine dentaire (D.M.D.) ou en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou du baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une discipline appropriée, ou d'un diplôme jugé équivalent.

2. Programme

Accès de la M. Sc. au Ph. D.

Le programme comporte un minimum de 3 crédits de cours du niveau des études supérieures, pertinents au domaine de formation ou de recherche, et 87 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. Au besoin, des cours complémentaires sont imposés aux candidats, selon leur formation antérieure et les exigences de leur recherche.

Accès direct au Ph. D.

Le programme comprend un minimum de 11 crédits de cours du niveau des études supérieures et 79 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. Le programme comporte les options suivantes :

- Biologie cellulaire
- Biologie du cancer
- Biopathologie cardiovasculaire
- Cytogénétique
- Système nerveux

La recherche doit se faire en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

Structure du programme

Accès de la M. Sc. au Ph. D.

Bloc A – Option (min. 3 cr.)
Parmi les cours de maîtrise pertinents à l'option choisie.

Bloc B – Recherche et thèse (87 cr.)

PBC	7910	Thèse, 87 cr.

Accès direct au Ph. D.

Bloc A – Obligatoire (5 cr.)
Cours de maîtrise obligatoires propres à l'option choisie.

Bloc B – Option (min. 6 cr.)
Parmi les cours à option du programme de maîtrise.

Bloc C – Recherche et thèse (79 cr.)

PBC	7915	Thèse, 79 cr.

Petite enfance et approche interprofessionnelle

Microprogramme de 2e cycle **2-253-6-1**

D.É.S.S. **2-253-1-1**

Ces programmes sont offerts par la Faculté de médecine en collaboration avec la Faculté des arts et des sciences et la Faculté des sciences de l'éducation.
Information : Johanne Lahaie, 514-343-2189
La direction des programmes est assurée par Julie Gosselin, 514-345-2196

Membres du Comité de gestion du programme

François Bowen, Département de psychopédagogie et andragogie
Céline Goulet, Faculté des sciences infirmières
Guylaine Laforte, Faculté de l'éducation permanente
Christiane Montpetit, CLSC St-Hubert
Jacques Moreau, École de service social
Sylvie Normandeau, École de psychoéducation

Programme 2-253-6-1

Microprogramme de 2e cycle (petite enfance et approche interprofessionnelle)

Objectifs

Le microprogramme consiste en une formation intégrée basée sur les données probantes et axée sur une démarche clinique menant à la prise en charge du jeune enfant en difficulté de développement et de sa famille. Il vise donc la compréhension des meilleures pratiques en termes d'évaluation et d'intervention auprès des jeunes enfants de 0 à 6 ans dans une perspective interprofessionnelle.

Destinataires

Le programme s'adresse aux personnes qui ont une formation de 1er cycle dans un domaine ou l'autre des sciences de la santé et des sciences sociales : psychologues, physiothérapeutes, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, orthophonistes, travailleurs sociaux, psychoéducateurs, infirmiers, pédiatres, médecins généralistes.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2e cycle (petite enfance et approche interprofessionnelle, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat comportant un volet lié à la petite enfance
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

Selon le profil du candidat, des cours préparatoires ou une expérience de travail dans le domaine de la petite enfance peuvent être exigés.

2. Scolarité

La scolarité est de un trimestre équivalent temps plein.

3. Transfert

L'étudiant qui a maintenu une moyenne de 3,0 peut être admis au D.É.S.S. (petite enfance et approche interprofessionnelle) pendant ou au terme du microprogramme. L'étudiant peut faire reconnaître les crédits du microprogramme pour le D.É.S.S.

4. Programme

Le programme comporte 15 crédits de cours obligatoires de 2e cycle.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (15 cr.)

PEF	6100	Activité d'orientation, 1 cr.
PEF	6101	Enfant et environnement, 3 cr.
PEF	6102	Démarche interprof. en petite enfance, 2 cr.
PEF	6103	Probl. de dév. motricité, 2 cr.
PEF	6104	Probl. de dév.: langage, comm, cognition, 2 cr.
PEF	6105	Probl. de dév.: socio-affectivité, 2 cr.
PEF	6106	Pratiques innovatrices en petite enfance, 3 cr.

Programme 2-253-1-1

D.É.S.S. (petite enfance et approche interprofessionnelle)

Objectifs

En plus de couvrir les objectifs déjà visés par le microprogramme, le D.É.S.S. amène l'étudiant à intégrer ces connaissances en petite enfance dans des applications concrètes à l'intérieur du réseau de services.

Destinataires

Le programme s'adresse aux personnes qui ont une formation de 1er cycle dans un domaine ou l'autre des sciences de la santé et des sciences sociales : psychologues, physiothérapeutes/kinésithérapeutes, ergothérapeutes, orthophonistes, travailleurs sociaux, psychoéducateurs, infirmiers, pédiatres, médecins généralistes.

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE PROPRE AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (petite enfance et approche interprofessionnelle), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un baccalauréat comportant un volet lié à la petite enfance
– faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

Selon le profil du candidat, des cours préparatoires ou une expérience de travail dans le domaine de la petite enfance peuvent être exigés.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres équivalent temps plein. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale.

3. Programme

Le programme comporte 30 crédits de 2e cycle : 24 crédits de cours dont 15 crédits obligatoires et 9 crédits à option, et 6 crédits pour un travail dirigé.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Bloc A – Obligatoire (15 cr.)

PEF	6100	Activité d'orientation, 1 cr.
PEF	6101	Enfant et environnement, 3 cr.
PEF	6102	Démarche interprof. en petite enfance, 2 cr.
PEF	6103	Probl. de dév. motricité, 2 cr.
PEF	6104	Probl. de dév.: langage, comm, cognition, 2 cr.
PEF	6105	Probl. de dév.: socio-affectivité, 2 cr.
PEF	6106	Pratiques innovatrices en petite enfance, 3 cr.

Bloc B – Option (9 cr.)

APC	6000	Gestion des organisations, 3 cr.
APC	6002	Planification et concertation, 3 cr.
APC	6004	Gestion des conflits, 3 cr.
APC	6008	Gestion des ressources humaines, 3 cr.
APC	6010	Gestion des équipes de travail, 3 cr.
ASA	6120	Fondements du management, 3 cr.
ASA	6161	Évaluation normative, 1 cr.
ASA	6162	Gestion de la production des services, 1 cr.
ASA	6163	Gestion des systèmes d'information, 1 cr.
ASA	6173	Applications en gestion de la production, 1 cr.
ASA	6178	Méthodes d'évaluation, 3 cr.
ASA	6181	Théorie du changement organisationnel, 2 cr.
ASA	6402	Gestion de la qualité des soins, 3 cr.
ASA	6602	Accréditation des organismes de santé, 1 cr.
ASA	6603	Amélioration continue de la qualité, 4 cr.
MSO	6047	Périnatalité en santé communautaire, 3 cr.
MSO	6048	Santé des enfants et des adolescents, 3 cr.
PEF	6108	Problémat. spécifique en petite enfance, 3 cr.
PEF	6109AàC	Approche spécifique en petite enfance, 1 cr.
PSE	6133	Intervention à l'âge préscolaire, 3 cr.
PSE	6135	Théorie de l'attachement - app.cliniques, 3 cr.
PSE	6245	Famille, scolarisation et mésadaptation, 3 cr.
PSE	6305	Désordres de la conduite à l'enfance, 3 cr.
PSE	6309	Maltraitance durant l'enfance, 3 cr.
PSY	6091	Développement cognitif et socio-affectif, 3 cr.
PSY	6092	Le jeu : son rôle dans le développement, 3 cr.
PSY	6253	Interventions familiales, 3 cr.
PSY	6329	Mauvais traitements envers les enfants, 3 cr.
PSY	6607	Évaluation neuropsy. : enfant/adolescent, 3 cr.
PSY	6925	Normalité, enfant, famille et culture, 3 cr.
SVS	6424	Communautés et intervention, 3 cr.
SVS	6470	Intervention : contexte d'autorité, 3 cr.
SVS	6765	Intervention ethnoculturelle, 3 cr.

Bloc C – Travail dirigé (6 cr.)

PEF	6107	Projet d'intégration, 6 cr.

Pharmacologie

Microprogramme (pharmacogénomique) 2-520-6-0

Microprogramme (pharmacologie clinique) 2-520-6-1

D.É.S.S. (pharmacologie clinique) 2-520-1-1

M. Sc. 2-520-1-0

Options :
- Neuropharmacologie
- Pharmacogénomique
- Pharmacologie clinique
- Pharmacologie intégrative cardiovasculaire
- Pharmacologie moléculaire

Ph. D. 3-520-1-0

Options :
- Neuropharmacologie
- Pharmacogénomique
- Pharmacologie clinique
- Pharmacologie intégrative cardiovasculaire
- Pharmacologie moléculaire

Département de pharmacologie

Responsable des programmes de M. Sc.et de Ph. D. et du microprogramme (pharmacogénomique) : René Cardinal, 514-343-6111-3083
Responsable des programmes en pharmacologie clinique : Patrick du Souich, 514-343-6335, patrick.du.souich@umontreal.ca
Assistante à la gestion des dossiers étudiants : Sylvie Caron, 514-343-6111-3051
Secrétariat : Linda Blanchet, 514-343-6334, linda.blanchet@umontreal.ca

Membres du Comité des études supérieures - programmes de M. Sc. et de Ph. D. et du microprogramme (pharmacogénomique)

René Cardinal, président
Audrey Claing
Maja Krajinovic
Sylvain Meloche
Louis-Éric Trudeau

Membres du Comité des études supérieures - programmes en pharmacologie clinique

Patrick du Souich, responsable du programme
Vincent Pichette, vpichette.hmr@ssss.gouv.qc.ca
Pierre Larochelle, pierre.Larochelle@ircm.qc.ca
Jean-Philippe Lafrance, jean-philippe.lafrance@umontreal.ca

Personnel enseignant

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Directeur: Patrick du Souich

Professeurs titulaires
René Cardinal, Ph. D. (McGill)
Louis Dumont, Ph. D. (Montréal)
Patrick du Souich, M.D., Ph. D. (Barcelone)
Pierre S. Haddad, Ph. D. (Montréal)
Trang Hoang, Ph. D. (Lausanne)
Chantal Lambert, Ph. D. (Montréal)
Pierre Larochelle, M.D. (Laval), Ph. D. (McGill)
Pierre-André Lavoie, Ph. D. (McGill)
Sylvain Meloche, Ph. D. (Montréal)
Richard-L. Momparler, Ph. D. (Vermont)
Vincent Pichette, M.D., Ph. D. (Montréal)
Martin G. Sirois, Ph. D. (Sherbrooke)
Louis-Éric Trudeau, Ph. D. (Montréal)

Chercheurs titulaires
André De Léan, M.D., Ph. D. (Laval)
Marielle Gascon-Barré, Ph. D. (Montréal)
Mona Nemer, Ph. D. (McGill)
Peter W. Schiller, Ph. D. (Zurich)

Professeurs agrégés
Pierre Beaulieu, M.D. (Bordeaux), Ph. D. (Montréal)
Audrey Claing, Ph. D. (Sherbrooke)
Jean-François Gauchat, Ph. D. (Genève)
Guy Rousseau, Ph. D. (Montréal)
Teresa Kus, M.D., Ph. D. (McGill)

Chercheurs agrégés
Maja Krajinovic, M.D., Ph. D. (Belgrade)
Yves Théorêt, Ph. D. (McGill)

Chercheurs adjoints
Christian Beauséjour, Ph. D. (Montréal)
Christelle Boileau, Ph. D. (Nancy)
Hélène Girouard, Ph. D. (Montréal)
Anne-Noël Samaha, Ph. D. (Ann Arbor)

Professeurs associés
J. Andrew Armour, Ph. D. (Illinois)
Jean Spénard, Ph. D. (Montréal)

Professeurs émérites
Marielle Gascon-Barré
André De Léan

Programme 2-520-6-0

Microprogramme (pharmacogénomique)

Programme offert conjointement avec la Faculté de pharmacie.

Objectifs

L'objectif général du microprogramme est l'acquisition de connaissances approfondies en pharmacogénomique et en sciences connexes. Le microprogramme peut être une étape de formation aux études supérieures permettant d'envisager une carrière en pharmacogénomique dans un milieu académique, industriel ou gouvernemental.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme (pharmacogénomique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme universitaire donnant accès à l'exercice d'une profession dans le domaine de la santé ou d'un baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une discipline appropriée, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise

2. Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de un trimestre équivalent plein temps et la scolarité maximale est de 9 trimestres. Les cours sont offerts sur deux trimestres.

3. Transfert

L'étudiant qui souhaite s'inscrire à l'option pharmacogénomique de la M. Sc. (pharmacologie) ou de la M. Sc. (sciences pharmaceutiques) pendant son microprogramme ou après l'obtention de l'attestation du microprogramme, pourrait demander une équivalence pour des cours réussis au microprogramme. Toutefois, la réussite du microprogramme ne garantit pas l'admission à l'une ou l'autre M. Sc.

4. Programme

Le programme comprend 13 crédits dont 7 obligatoires et 6 à option.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (7 cr.)

PGM	6001	Pharmacogénomique clinique, 3 cr.
PGM	6078	Pharmacogénomique, 3 cr.
MMD	6005	Éthique et recherche en santé, 1 cr.

Bloc B – Option (6 cr.)

BCM	6210	Génomique humaine fonctionnelle, 3 cr.
SMC	6061	Génétique médicale, 3 cr.
PHL	6011	Pharmacodynamie, 3 cr.
PHL	6060	Pathologie et thérapeutique, 3 cr.
PHL	6081	Métabolisme des médicaments, 3 cr.
PHM	6048	Pharmacométrie 1, 3 cr.
PHM	6049	Pharmacométrie 2, 3 cr.
BCM	6215	Génomique des populations humaines, 3 cr.
MSO	6018	Introduction à l'épidémiologie génétique, 3 cr.

Le choix de cours de l'étudiant devra recevoir l'approbation du Comité des études supérieures.

Programme 2-520-6-1

Microprogramme (pharmacologie clinique)

Objectifs

L'objectif du microprogramme est de donner une formation spécialisée sur les médicaments et sur leur utilisation qui permettra à l'étudiant de se familiariser avec les concepts pharmacologiques importants pour l'optimisation de la pharmacothérapie des malades.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme (pharmacologie clinique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme universitaire donnant accès à l'exercice d'une profession

dans le domaine de la santé ou d'un baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une discipline l'ayant préparé adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise

2. Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de un trimestre équivalent plein temps; la scolarité maximale est de deux ans après l'inscription initiale. Les cours sont offerts sur deux trimestres.

3. Transfert

L'étudiant qui a réussi le microprogramme peut être admis au D.É.S.S. (pharmacologie clinique) et faire reconnaître, pour le D.É.S.S, les 15 crédits de cours accomplis dans le cadre du microprogramme et bénéficier d'une exemption de trimestre. De même, l'étudiant qui a réussi le microprogramme de 2e cycle avec une moyenne cumulative d'au moins 3,0 sur 4,3 peut être admis à l'option pharmacologie clinique de la M. Sc. (pharmacologie) et faire reconnaître, pour la maîtrise, les 15 crédits de cours accomplis dans le cadre du microprogramme et bénéficier d'une exemption de trimestre.

4. Programme

Le microprogramme comprend 15 crédits dont 12 obligatoires et 3 à option.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (12 cr.)

PGM	6001	Pharmacogénomique clinique, 3 cr.
PHL	6060	Pathologie et thérapeutique, 3 cr.
PHL	6074	Pharmacologie appliquée, 3 cr.
PHL	6081	Métabolisme des médicaments, 3 cr.

Bloc B – Option (3 cr.)

PHL	6064	Méthodes statistiques-Pharmacologie II, 3 cr.
PHL	6092	Pharmacovigilance, 3 cr.
PHL	6094	Pharmacoépidémiologie et ses applications, 3 cr.
PHL	6095	Genèse et réglementation des médicaments, 3 cr.

Programme 2-520-1-1

D.É.S.S. (pharmacologie clinique)

Objectifs

L'objectif du D.É.S.S. est de donner une formation approfondie sur les médicaments et sur leur utilisation qui permettra à l'étudiant de développer une approche systématique pour identifier et adresser les problèmes pharmacologiques qui se posent en pratique clinique et dont la résolution conduit à une optimisation de la pharmacothérapie des malades.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (pharmacologie clinique), le candidat doit :
- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme universitaire donnant accès à l'exercice d'une profession dans le domaine de la santé ou d'un baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une discipline l'ayant préparé adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise

2. Scolarité

La scolarité minimale du D.É.S.S. est de deux trimestres équivalent plein temps et la scolarité maximale est de quatre ans à partir de l'inscription initiale.

3. Transfert

L'étudiant qui a réussi le D.É.S.S. (pharmacologie clinique) avec une moyenne cumulative d'au moins 3,0 sur 4,3 peut être admis à la M. Sc. (pharmacologie clinique) option Pharmacologie clinique. Dans le cas d'une admission à la maîtrise professionnelle (modalité avec travail dirigé) l'étudiant pourra faire reconnaître, pour la maîtrise, les 30 crédits de cours du D.É.S.S. et bénéficier d'une exemption de trimestre; l'inclusion des acquis du D.É.S.S. dans le programme de maîtrise professionnelle fera alors l'objet d'une mention sur le diplôme de maîtrise. Dans le cas d'une admission à la maîtrise de recherche (modalité avec mémoire), l'étudiant pourra faire reconnaître, pour la maîtrise, 15 crédits de cours du D.É.S.S. et bénéficier d'une exemption de trimestre.

4. Programme

Le D.É.S.S. comprend 30 crédits dont un minimum de 27 crédits du niveau des études supérieures (24 crédits de cours obligatoires et 6 crédits de cours à option).

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (24 cr.)

PGM	6001	Pharmacogénomique clinique, 3 cr.
PHL	6060	Pathologie et thérapeutique, 3 cr.
PHL	6064	Méthodes statistiques-Pharmacologie II, 3 cr.
PHL	6074	Pharmacologie appliquée, 3 cr.
PHL	6081	Métabolisme des médicaments, 3 cr.
PHL	6092	Pharmacovigilance, 3 cr.
PHL	6094	Pharmacoépidémiologie et ses applications, 3 cr.
PHL	6095	Genèse et réglementation des médicaments, 3 cr.

Bloc B – Option (6 cr.)

ASA	6175	Méthodes d'évaluation économique, 3 cr.
BIE	6003	Éthique de la recherche, 3 cr.
PGM	6078	Pharmacogénomique, 3 cr.
PHL	3200	Méthodes de découverte des médicaments, 3 cr.
PHL	6035	Pharmacologie de la douleur, 3 cr.
PHL	6041	Toxicologie cellulaire et moléculaire, 3 cr.
PHL	6071	Pharmacologie cardiovasculaire, 3 cr.
PHL	6076	Pharmacologie spécialisée-néphrologie, 3 cr.
PHL	6077	Pharmacologie spécialisée-cardiologie, 3 cr.
PHM	6032	Pharmacoéconomie, 3 cr.
PLU	6046A	Éthique de la recherche : introduction, 1 cr.
PLU	6046B	Sujets humains en recherche, 1 cr.
PLU	6046C	Problématiques/Éthique de la recherche, 1 cr.

ou tout autre cours jugé pertinent à la formation du candidat, sur approbation du responsable de programme.

Programme 2-520-1-0

M. Sc. (pharmacologie)

Objectifs

Les objectifs généraux sont d'initier les étudiants à la recherche pharmacologique et de leur donner une formation de base dans cette discipline. La formation consiste à acquérir les connaissances générales de la pharmacologie et à apprendre à mener à terme un projet de recherche.

Option Neuropharmacologie

La neuropharmacologie s'intéresse aux actions des drogues et des substances utiles au traitement de troubles neurologiques ou psychiatriques tant au niveau des neurones qu'à celui du comportement animal ou humain.

Option Pharmacogénomique

La pharmacogénomique étudie les variations interindividuelles des réponses aux médicaments en fonction de polymorphismes génétiques et de biomarqueurs et vise à identifier de nouvelles cibles pharmacologiques et substances biologiquement actives en vue d'un traitement individualisé des malades.

Option Pharmacologie clinique

La pharmacologie clinique étudie la pharmacodynamie et la pharmacocinétique des médicaments, ainsi que l'utilisation des médicaments chez des sujets humains.

Modalité avec mémoire

L'option avec mémoire permettra à l'étudiant d'approfondir ses connaissances sur la recherche clinique du médicament.

Modalité avec travail dirigé

L'option avec travail dirigé fournit à l'étudiant un enseignement approfondi des bases théoriques de l'individualisation de la pharmacothérapie et une initiation à leur intégration dans la réalité concrète de la personnalisation de la prescription médicamenteuse.

Option Pharmacologie intégrative cardiovasculaire

La pharmacologie intégrative cardiovasculaire s'intéresse, aux interactions entre les substances pharmacologiques, le système cardiovasculaire et le système nerveux autonome tant au niveau de l'organe qu'à celui de l'organisme complet.

Option Pharmacologie moléculaire

La pharmacologie moléculaire s'intéresse aux récepteurs et voies de signalisation impliqués dans l'action des substances pharmacologiques aux niveaux moléculaire et cellulaire.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (pharmacologie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de doctorat en médecine (M.D.) ou en médecine dentaire (D.M.D.) ou en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou d'un baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une discipline appropriée, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise
- posséder une formation adéquate dans les techniques de laboratoire de base en sciences biomédicales.

Dans le cas des étudiants en médecine, pré- ou post-M.D., voir aussi le Règlement pédagogique propre au programme Médecine-Recherche.

2. Transfert

Option Pharmacologie clinique

Les acquis du microprogramme de 2e cycle en pharmacologie clinique, ou au moins une partie des acquis du D.É.S.S. (pharmacologie clinique), peuvent être reconnus à la maîtrise. L'étudiant peut également bénéficier d'une exemption de trimestre.

3. Programme

Le programme peut être réalisé en cheminement libre ou dans le cadre de l'une des cinq options.

Cheminement libre

Le programme comporte 4 crédits de cours obligatoires, 6 crédits de cours à option et 35 crédits consacrés au mémoire.

Option Neuropharmacologie

Le programme comporte 7 crédits de cours obligatoires, 3 crédits de cours à option et 35 crédits consacrés au mémoire.

Option Pharmacogénomique

Le programme comporte 7 crédits de cours obligatoires, 3 crédits de cours à option et 35 crédits consacrés au mémoire.

Option Pharmacologie clinique

Modalité avec mémoire

Le programme comporte 12 crédits de cours obligatoires, 3 crédits de cours à option et 30 crédits consacrés au mémoire.

Modalité avec travail dirigé

Le programme comporte 24 crédits de cours obligatoires, 6 crédits de cours à option et 15 crédits consacrés au travail dirigé. Au moins 27 des 30 crédits de cours requis doivent être du niveau des études supérieures.

Option Pharmacologie intégrative cardiovasculaire

Le programme comporte 7 crédits de cours obligatoires, 3 crédits de cours à option et 35 crédits consacrés au mémoire.

Option Pharmacologie moléculaire

Le programme comporte 7 crédits de cours obligatoires, 3 crédits de cours à option et 35 crédits consacrés au mémoire.

Structure du programme

Cheminement libre

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

PHL	6051	Séminaires de pharmacologie, 2 cr.
PHL	6053	Séminaire des étudiants de pharmacologie, 2 cr.

Bloc B – Option (6 cr.)

PGM	6078	Pharmacogénomique, 3 cr.
PHL	6011	Pharmacodynamie, 3 cr.
PHL	6020	Techniques pharmacologiques I, 1 cr.
PHL	6025	Principes de l'expérimentation animale, 1 cr.
PHL	6031	Neuropharmacologie, 3 cr.
PHL	6035	Pharmacologie de la douleur, 3 cr.
PHL	6041	Toxicologie cellulaire et moléculaire, 3 cr.
PHL	6060	Pathologie et thérapeutique, 3 cr.
PHL	6064	Méthodes statistiques-pharmacologie II, 3 cr.
PHL	6071	Pharmacologie cardiovasculaire, 3 cr.
PHL	6072	Techniques pharmacologiques II, 3 cr.
PHL	6075	Pharmacologie clinique, 3 cr.
PHL	6076	Pharmacologie spécialisée-néphrologie, 3 cr.
PHL	6077	Pharmacologie spécialisée-cardiologie, 3 cr.
PHL	6081	Métabolisme des médicaments, 3 cr.
PHL	6085	Progrès en pharmacologie moléculaire, 3 cr.
PHL	6090	Genèse et réglementation des médicaments, 2 cr.
PHL	6092	Pharmacovigilance, 3 cr.

PHL 6093 Immunopharmacologie, 3 cr.

Bloc C – Recherche et mémoire (36 cr.)

PHL 6903 Mémoire, 35 cr.

Option Neuropharmacologie

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

PHL 6031 Neuropharmacologie, 3 cr.
PHL 6051 Séminaires de pharmacologie, 2 cr.
PHL 6053 Séminaire des étudiants de pharmacologie, 2 cr.

Bloc B – Option (3 cr.)

PGM 6078 Pharmacogénomique, 3 cr.
PHL 6011 Pharmacodynamie, 3 cr.
PHL 6035 Pharmacologie de la douleur, 3 cr.
PHL 6041 Toxicologie cellulaire et moléculaire, 3 cr.
PHL 6081 Métabolisme des médicaments, 3 cr.
PHL 6085 Progrès en pharmacologie moléculaire, 3 cr.
NRL 6060 Neurobiologie cellulaire, 3, cr.
PST 6100 Thèmes de recherche en psychiatrie, 3 cr.

Bloc C – Recherche et mémoire (36 cr.)

PHL 6903 Mémoire, 35 cr.

Option Pharmacogénomique

Bloc A – Obligatoire (7 cr.)

PGM 6078 Pharmacogénomique, 3 cr.
PHL 6051 Séminaires de pharmacologie, 2 cr.
PHL 6053 Séminaire des étudiants de pharmacologie, 2 cr.

Bloc B – Option (3 cr.)

BCM 6010 Bio-informatique appliquée, 3 cr.
BIN 6002 Principes d'analyse génomique, 3 cr.
PGM 6001 Pharmacogénomique clinique, 3 cr.
PHL 6011 Pharmacodynamie, 3 cr.
PHL 6041 Toxicologie cellulaire et moléculaire, 3 cr.
PHL 6081 Métabolisme des médicaments, 3 cr.
PHL 6085 Progrès en pharmacologie moléculaire, 3 cr.

Bloc C – Recherche et mémoire (36 cr.)

PHL 6903 Mémoire, 35 cr.

Option Pharmacologie clinique

Modalité avec mémoire

Bloc A – Obligatoire (12 cr.)

PGM 6001 Pharmacogénomique clinique, 3 cr.
PHL 6060 Pathologie et thérapeutique, 3 cr.
PHL 6074 Pharmacologie appliquée, 3 cr.
PHL 6081 Métabolisme des médicaments, 3 cr.

Bloc B – Option (3 cr.)

PHL 6064 Méthodes statistiques-Pharmacologie II, 3 cr.
PHL 6092 Pharmacovigilance, 3 cr.
PHL 6094 Pharmacoépidémiologie et ses applications 3 cr.
PHL 6095 Genèse et réglementation des médicaments 3 cr.

Bloc C – Recherche et mémoire (30 cr.)

PHL 6904 Mémoire, 30 cr.

Modalité avec travail dirigé

Bloc A – Obligatoire (24 cr.)

PGM 6001 Pharmacogénomique clinique, 3 cr.
PHL 6060 Pathologie et thérapeutique, 3 cr.
PHL 6064 Méthodes statistiques-Pharmacologie II, 3 cr.
PHL 6074 Pharmacologie appliquée, 3 cr.
PHL 6081 Métabolisme des médicaments, 3 cr.
PHL 6092 Pharmacovigilance, 3 cr.
PHL 6094 Pharmacoépidémiologie et ses applications, 3 cr.
PHL 6095 Genèse et réglementation des médicaments, 3 cr.

Bloc B – Option (6 cr.)

ASA 6175 Méthodes d'évaluation économique, 3 cr.
BIE 6003 Éthique de la recherche, 3 cr.
PGM 6078 Pharmacogénomique, 3 cr.
PHL 3200 Méthodes de découverte des médicaments, 3 cr.
PHL 6035 Pharmacologie de la douleur , 3 cr.
PHL 6041 Toxicologie cellulaire et moléculaire , 3 cr.
PHL 6071 Pharmacologie cardiovasculaire, 3 cr.
PHL 6076 Pharmacologie spécialisée-néphrologie, 3 cr.
PHL 6077 Pharmacologie spécialisée-cardiologie, 3 cr.
PHM 6032 Pharmacoéconomie, 3 cr.
PLU 6046A Éthique de la recherche : introduction, 1 cr.
PLU 6046B Sujets humains en recherche, 1 cr.
PLU 6046C Problématiques/Éthique de la recherche, 1 cr.

Bloc C – Travail dirigé (15 cr.)

PHL 6920 Travail dirigé (15 cr.)

Option Pharmacologie intégrative cardiovasculaire

Bloc A – Obligatoire (7 cr.)

PHL 6051 Séminaires de pharmacologie, 2 cr.
PHL 6053 Séminaire des étudiants de pharmacologie, 2 cr.
PHL 6071 Pharmacologie cardiovasculaire, 3 cr.

Bloc B – Option (3 cr.)

PGM 6078 Pharmacogénomique, 3 cr.
PHL 6011 Pharmacodynamie, 3 cr.
PHL 6041 Toxicologie cellulaire et moléculaire, 3 cr.
PHL 6060 Pathologie et thérapeutique, 3 cr.
PHL 6081 Métabolisme des médicaments, 3 cr.

Bloc C – Recherche et mémoire (36 cr.)

PHL 6903 Mémoire, 35 cr.

Option Pharmacologie moléculaire

Bloc A – Obligatoire (7 cr.)

PHL 6051 Séminaires de pharmacologie, 2 cr.
PHL 6053 Séminaire des étudiants de pharmacologie, 2 cr.
PHL 6085 Progrès en pharmacologie moléculaire, 3 cr.

Bloc B – Option (3 cr.)

PGM	6078	Pharmacogénomique, 3 cr.
PHL	6041	Toxicologie cellulaire et moléculaire, 3 cr.
PHL	6081	Métabolisme des médicaments, 3 cr.
PHL	6093	Immunopharmacologie, 3 cr.
PSL	6021	Modèles du transport membranaire, 3 cr.

Bloc C – Recherche et mémoire (36 cr.)

PHL	6903	Mémoire, 35 cr.

Programme 3-520-1-0

Ph. D. (pharmacologie)

Objectifs

Les objectifs généraux sont de former des chercheurs autonomes ayant une excellente connaissance de la discipline et des divers domaines connexes. Ces chercheurs devraient être capables de poursuivre une carrière dans un milieu académique, industriel ou gouvernemental. La formation de ces chercheurs consiste à acquérir des connaissances approfondies de la pharmacologie et des sciences connexes; à être capable de formuler une hypothèse de recherche originale et d'exposer le cheminement pour la vérifier expérimentalement; à exécuter un travail de recherche original; à présenter ses résultats de recherche à des congrès scientifiques et à les publier dans des revues de haut calibre.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (pharmacologie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M. Sc. (pharmacologie) dans l'option choisie s'il y a lieu ou posséder une formation équivalente
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français
- posséder une connaissance satisfaisante de l'anglais, connaissance dont il doit faire preuve avant d'être promu en 2e année d'études
- faire preuve d'une connaissance de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

2. Programme

Le programme comporte 88 crédits attribués à la réalisation d'un projet de recherche et à la rédaction d'une thèse, et 2 crédits attribués à l'assistance à des séminaires de recherche (activité de recherche siglée). Il comporte aussi des cours selon les besoins du candidat.

Le programme peut être réalisé en cheminement libre ou dans le cadre de l'une des cinq options suivantes : Neuropharmacologie, Pharmacogénomique, Pharmacologie clinique, Pharmacologie intégrative cardiovasculaire, Pharmacologie moléculaire.

La recherche doit se faire en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

Structure du programme

Cheminement libre ou Options

Bloc A – Recherche et thèse (90 cr.)

PHL	7901	Séminaire de thèse 1, 1 cr.
PHL	7902	Séminaire de thèse 2, 1 cr.
PHL	7910	Thèse, 88 cr.

Physiologie

M. Sc. **2-525-1-0**

Option :
Physiologie et biophysique moléculaires

Ph. D. **3-525-1-0**

Option :
Physiologie et biophysique moléculaires

M. Sc. (physiologie moléculaire, cellulaire et intégrative) **2-525-1-1**

Ph. D. (physiologie moléculaire, cellulaire et intégrative) **3-525-1-1**

Département de physiologie

Responsable des programmes : Réjean Couture, 514-343-7060 ou 514-343-3330

Membres du Comité des études supérieures

Angelino Calderone
Réjean Couture, président
Pierrette Gaudreau
Josette Noël
Lucie Parent
Jenny Pena Dias, représentante des étudiants
Allan Smith, directeur

Personnel enseignant

Directeur : Allan M. Smith

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Professeurs titulaires

Madhu Anand-Srivastava, M. Sc. (Delhi), Ph. D. (Manitoba)
Alfred Berteloot, Ing. (Lyon), Ph. D. (Sherbrooke)
Jacques Billette, M.D., Ph. D. (Montréal)
Angelo Calderone, Ph. D. (Montréal)
Vincent F. Castellucci, Ph. D. (Washington)
Réjean Couture, Ph. D. (Sherbrooke)
Trevor Bernard Drew, Ph. D. (Bristol)
Anatol G. Feldman, Ph. D., D.Sc. (Moscou)
Jean-Pierre Gossard, M. Sc., Ph. D. (Montréal)
John Francis Kalaska, Ph. D. (Toronto)
Jean-Claude Lacaille, Ph. D. (Memorial)
Michel Lavallée, Ph. D. (Montréal)
Dominic Maestracci, Ing. (Lyon), Ph. D. (Sherbrooke)
Christiane Malo, Ph. D. (Sherbrooke)
Pierre-A. Mathieu, Ing., D.Sc.A. (Poly, Montréal)
Lucie Parent, M.Sc (Sherbrooke), Ph. D. (Montréal)
Richard Robitaille, Ph. D. (Laval)
Serge Rossignol, M.D. (Montréal), Ph. D. (McGill)
Rémy Sauvé, M. Sc. (Montréal), Ph. D. (New York)
Jean-Louis Schwartz, IEG. (Grenoble), M. Sc. A., Ph. D. (Ottawa)
Allan M. Smith, Ph. D. (McGill)
Alain Vinet, M. Sc., Ph. D. (Montréal)

Professeurs agrégés

André Ferron, Ph. D. (Montréal)
Josette Noël, Ph. D. (Montréal)
Jean-Pierre Raynauld, Ph. D. (Johns Hopkins)

Professeur adjoint

Richard Hoge, Ph. D. (McGill)

Chercheur titulaire

Aimé-Robert LeBlanc, Ing., D.Sc.A. (Poly, Montréal)

Chercheurs adjoints
Jannic Boehm, Ph. D. (Wuerzburg)
Paul Cisek, Ph. D. (Boston)
Philippe Comtois, Ing. (Poly, Montréal), Ph. D. (Montréal)
Numa Dancause, Ph. D. (Kansas)
Andrea M. Green, Ph. D. (McGill)
Vincent Jacquemet, Ph. D. (EPFL, Lausanne)

Professeurs associés
Borhane Annabi, Ph. D. (Montréal)
Richard Béliveau, Ph. D. (Laval)
Réjean Dubuc, M. Sc. (Sherbrooke), Ph. D. (Montréal)
Wayne S. Sossin, Ph. D. (Stanford)

Professeurs émérites
Michel Bergeron
Yves Lamarre
Aimé-Robert LeBlanc
Fernand A. Roberge

Programme 2-525-1-0 inactif à l'été 2011

M. Sc. (physiologie)

Objectifs

Le programme vise l'acquisition d'une formation de base dans cette discipline et l'initiation des étudiants à la recherche dans l'un ou l'autre des champs d'étude de la physiologie : physiologie cellulaire et transport membranaire, physiologie des systèmes cardiovasculaire, respiratoire, rénal, digestif et endocrinien. Au cours de leur formation, les étudiants acquièrent les connaissances générales de la physiologie et des connaissances approfondies dans le domaine de leur spécialisation, mènent à terme un projet de recherche, et développent leur capacité de communication orale et écrite. Au terme de leur formation, ces étudiants peuvent poursuivre des études au doctorat, travailler comme assistant de recherche au sein d'une équipe, enseigner la physiologie au collégial.

Option Physiologie et biophysique moléculaires

L'option fournit aux étudiants les données de base et les ressources nécessaires pour développer leurs talents créatifs à l'intérieur d'un projet de recherche à la fine pointe des connaissances actuelles, en ce qui a trait tant à la structure et au rôle des membranes biologiques qu'à la structure et à la fonction des différentes protéines membranaires en conditions normales et physiopathologiques.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (physiologie), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un diplôme de doctorat en médecine (M.D.) ou en médecine dentaire (D.M.D.) ou en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou d'un baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une discipline appropriée, ou être titulaire d'un diplôme jugé équivalent
– avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
– faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

Dans le cas des étudiants en médecine, pré- ou post-MD, voir aussi le Règlement pédagogique propre au programme Médecine-Recherche.

2. Programme

Le programme comprend un minimum de 7 crédits de cours de niveau supérieur et 38 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire. Il peut être suivi en Cheminement libre ou selon l'option Physiologie et biophysique moléculaires.

Au moins deux trimestres consécutifs doivent être accomplis en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

Structure du programme

Cheminement libre

Bloc A – Obligatoire (1 cr.)

PSL 6051 Séminaire de maîtrise, 1 cr.

Bloc B – Choix (6 cr.)

À choisir parmi les cours disponibles du département ou tout autre cours jugé pertinent.

Bloc C – Recherche et mémoire (38 cr.)

PSL 6901 Mémoire, 38 cr.

Option Physiologie et biophysique moléculaires

Bloc A – Obligatoire (4 cr.)

PSL 6051 Séminaire de maîtrise, 1 cr.
et
PSL 6020 Structure et transport membranaires, 3 cr.
ou
PSL 6021 Modèles du transport membranaire, 3 cr.

Bloc B – Choix (3 cr.)

Choisis parmi la liste des cours disponibles en physiologie ou provenant d'autres départements des sciences fondamentales selon la pertinence par rapport au projet de recherche.

Bloc C – Mémoire (38 cr.)

PSL 6901 Mémoire, 38 cr.

Programme 2-525-1-1

M. Sc. (physiologie moléculaire, cellulaire et intégrative)

Objectifs

Le programme vise l'acquisition d'une formation de base dans cette discipline et l'initiation des étudiants à la recherche dans l'un ou l'autre des champs d'étude de la physiologie : physiologie cellulaire et transport membranaire, physiologie des systèmes cardiovasculaire, respiratoire, rénal, digestif et endocrinien. Au cours de leur formation, les étudiants acquièrent les connaissances générales de la physiologie et des connaissances approfondies dans le domaine de leur spécialisation, mènent à terme un projet de recherche, et développent leur capacité de communication orale et écrite. Au terme de leur formation, ces étudiants peuvent poursuivre des études au doctorat, travailler comme assistant de recherche au sein d'une équipe, enseigner la physiologie au collégial.

Option Physiologie et biophysique moléculaires

L'option fournit aux étudiants les données de base et les ressources nécessaires pour développer leurs talents créatifs à l'intérieur d'un projet de recherche à la fine pointe des connaissances actuelles, en ce qui a trait tant à la structure et au rôle des membranes biologiques qu'à la structure et à la fonction des différentes protéines membranaires en conditions normales et physiopathologiques.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (physiologie moléculaire, cellulaire et intégrative), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un diplôme de doctorat en médecine (M.D.) ou en médecine dentaire (D.M.D.) ou en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou d'un baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une discipline appropriée, ou être titulaire d'un diplôme jugé équivalent
– avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
– faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

Dans le cas des étudiants en médecine, pré- ou post-MD, voir aussi le Règlement pédagogique propre au programme Médecine-Recherche.

2. Programme

Le programme comprend un minimum de 7 crédits de cours de niveau supérieur et 38 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire. Il peut être suivi en Cheminement libre ou selon l'option Physiologie et biophysique moléculaires.

Au moins deux trimestres consécutifs doivent être accomplis en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

Structure du programme

Cheminement libre

Bloc A – Obligatoire (1 cr.)

PSL 6051 Séminaire de maîtrise, 1 cr.

Bloc B – Choix (6 cr.)

À choisir parmi les cours disponibles du département ou tout autre cours jugé pertinent.

Bloc C – Recherche et mémoire (38 cr.)

PSL 6901 Mémoire, 38 cr.

Option Physiologie et biophysique moléculaires

Bloc A – Obligatoire (4 cr.)

PSL 6051 Séminaire de maîtrise, 1 cr.
et
PSL 6020 Structure et transport membranaires, 3 cr.
ou
PSL 6021 Modèles du transport membranaire, 3 cr.

Bloc B – Choix (3 cr.)

Choisis parmi la liste des cours disponibles en physiologie ou provenant d'autres départements des sciences fondamentales selon la pertinence par rapport au projet de recherche.

Bloc C – Mémoire (38 cr.)

PSL 6901 Mémoire, 38 cr.

Programme 3-525-1-0 inactif à l'été 2011

Ph. D. (physiologie)

Objectifs

Le programme forme des chercheurs autonomes capables de mener des recherches originales et d'apporter une contribution significative dans l'un ou l'autre des champs d'étude de la physiologie : physiologie cellulaire et transport membranaire, physiologie des systèmes cardiovasculaire, respiratoire, rénal, digestif et endocrinien. Au cours de leur formation, les étudiants acquièrent des connaissances approfondies dans leur domaine de spécialisation et dans des domaines connexes, réalisent un travail de recherche original, et développent des habiletés de communication orale et écrite. Au terme de leur formation, ces candidats peuvent poursuivre une carrière en recherche et en enseignement.

Option Physiologie et biophysique moléculaires

L'option fournit aux étudiants les connaissances approfondies et les ressources nécessaires pour développer leurs talents créatifs à l'intérieur d'un projet de recherche à la fine pointe des connaissances actuelles, en ce qui a trait tant à la structure et au rôle des membranes biologiques qu'à la structure et à la fonction des différentes protéines membranaires en conditions normales et physiopathologiques.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (physiologie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M. Sc. ou d'un diplôme équivalent dans une discipline appropriée
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3.3 sur 4.3ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français
- posséder une connaissance satisfaisante de l'anglais, connaissance dont il doit faire preuve avant d'être promu en 2e année d'études et anglaise
- faire preuve d'une connaissance de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

2. Programme

Cheminement libre

Le programme comporte un minimum de 8 crédits de cours et 82 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. Il peut aussi comporter d'autres cours selon les besoins du candidat.

Option Physiologie et biophysique moléculaires

Le programme comprend un minimum de 11 crédits de cours dont 8 au moins du niveau des études supérieures et 79 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

La recherche doit se faire en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

Structure du programme

Option Cheminement libre

Bloc A – Obligatoire (2 cr.)

PSL 6052 Séminaires de doctorat, 1 cr.

PSL 6053 Séminaires de doctorat, 1 cr.

Bloc B – Choix (6 cr.)

Parmi la liste des cours disponibles en physiologie ou tout autre cours jugé pertinent à la formation du candidat.

Bloc C – Recherche et thèse (82 cr.)

PSL 7902 Thèse, 82 cr.

Option Physiologie et biophysique moléculaires

Bloc A – Obligatoire (5 cr.)

PSL 6061 Biophysique, physiologie moléculaires 1, 1 cr.

PSL 6062 Biophysique, physiologie moléculaires 2, 1 cr.

PSL 6020 Structure et transport membranaires, 3 cr.
ou
PSL 6021 Modèles du transport membranaire, 3 cr.

Bloc B – Choix (6 cr.)

Parmi la liste des cours disponibles en physiologie ou provenant d'autres départements des sciences fondamentales selon la pertinence par rapport au projet de recherche.

Bloc C – Recherche et thèse (79 cr.)

PSL 7903 Thèse, 79 cr.

Programme 3-525-1-1

Ph. D. (physiologie)

Objectifs

Le programme forme des chercheurs autonomes capables de mener des recherches originales et d'apporter une contribution significative dans l'un ou l'autre des champs d'étude de la physiologie : physiologie cellulaire et transport membranaire, physiologie des systèmes cardiovasculaire, respiratoire, rénal, digestif et endocrinien. Au cours de leur formation, les étudiants acquièrent des connaissances approfondies dans leur domaine de spécialisation et dans des domaines connexes, réalisent un travail de recherche original, et développent des habiletés de communication orale et écrite. Au terme de leur formation, ces candidats peuvent poursuivre une carrière en recherche et en enseignement.

Option Physiologie et biophysique moléculaires

L'option fournit aux étudiants les connaissances approfondies et les ressources nécessaires pour développer leurs talents créatifs à l'intérieur d'un projet de recherche à la fine pointe des connaissances actuelles, en ce qui a trait tant à la structure et au rôle des membranes biologiques qu'à la structure et à la fonction des différentes protéines membranaires en conditions normales et physiopathologiques.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (physiologie moléculaire, cellulaire et intégrative), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M. Sc. ou d'un diplôme équivalent dans une discipline appropriée
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3.3 sur 4.3ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français
- posséder une connaissance satisfaisante de l'anglais, connaissance dont il doit faire preuve avant d'être promu en 2e année d'études et anglaise
- faire preuve d'une connaissance de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

2. Programme

Cheminement libre

Le programme comporte un minimum de 8 crédits de cours et 82 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. Il peut aussi comporter d'autres cours selon les besoins du candidat.

Option Physiologie et biophysique moléculaires

Le programme comprend un minimum de 11 crédits de cours dont 8 au moins du niveau des études supérieures et 79 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

La recherche doit se faire en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

Structure du programme

Option Cheminement libre

Bloc A – Obligatoire (2 cr.)

PSL 6052 Séminaires de doctorat, 1 cr.
PSL 6053 Séminaires de doctorat, 1 cr.

Bloc B – Choix (6 cr.)

Parmi la liste des cours disponibles en physiologie ou tout autre cours jugé pertinent à la formation du candidat.

Bloc C – Recherche et thèse (82 cr.)

PSL 7902 Thèse, 82 cr.

Option Physiologie et biophysique moléculaires

Bloc A – Obligatoire (5 cr.)

PSL 6061 Biophysique, physiologie moléculaires 1, 1 cr.
PSL 6062 Biophysique, physiologie moléculaires 2, 1 cr.

PSL 6020 Structure et transport membranaires, 3 cr.
ou
PSL 6021 Modèles du transport membranaire, 3 cr.

Bloc B – Choix (6 cr.)

Parmi la liste des cours disponibles en physiologie ou provenant d'autres départements des sciences fondamentales selon la pertinence par rapport au projet de recherche.

Bloc C – Recherche et thèse (79 cr.)

PSL 7903 Thèse, 79 cr.

Physiothérapie

Microprogramme de 2e cycle (rééducation périnéale et pelvienne) 2-746-6-0

M. Sc. (physiothérapie) 2-745-1-0

École de réadaptation

Responsable du programme : Robert Forget, 514-343-5935

Membres du Comité des études supérieures

Chantal Besner
Cyril Duclos
Robert Forget, président

Personnel enseignant

Pour le personnel enseignant, voir sous la rubrique Sciences de la réadaptation.

Programme 2-746-6-0

Microprogramme de 2e cycle (rééducation périnéale et pelvienne)

Objectifs

Le microprogramme de 2e cycle (rééducation périnéale et pelvienne) a pour objectif général de développer les compétences nécessaires à l'évaluation et aux traitements physiothérapeutiques des diverses problématiques périnéales et pelviennes auprès de clientèles variées. Il vise le développement d'une pratique éthique qui s'appuie sur des données probantes.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme (rééducation périnéale et pelvienne), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en physiothérapie ou d'une maîtrise en physiothérapie ou d'un diplôme jugé équivalent et être membre d'un ordre professionnel de la physiothérapie au Canada.
- avoir obtenu au baccalauréat à l'Université de Montréal une moyenne minimale de 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français écrit et parlé et de l'anglais écrit.

2. Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de un trimestre équivalent temps plein. Le microprogramme est cependant offert à temps partiel et les sont cours offerts par modules de fins de semaines de deux à trois jours. La scolarité maximale est de 12 trimestres (4 ans). Une absence de quatre trimestres consécutifs met fin à la candidature.

2. Programme

Le microprogramme comprend 15 crédits de cours obligatoires.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (15 cr.)

PHT	6201	RPP: Problématique urinaire féminine, 3 cr.
PHT	6202	RPP: Problématique du prolapsus pelvien, 1 cr.
PHT	6203	RPP: Problématique musculosquelettique, 3 cr.
PHT	6204	RPP: Problèmes anorectaux et masculins, 3 cr.
PHT	6205	RPP: Problématique des algies périnéales, 3 cr.
PHT	6206	RPP: Populations spécifiques, 2 cr.

Programme 2-745-1-0

M. Sc. (physiothérapie)

Objectifs

La maîtrise professionnelle en physiothérapie a pour objectifs de i) donner une formation professionnelle axée vers l'évaluation clinique utilisant les mesures de résultats (outcome measures), et la sélection et l'utilisation de modalités thérapeutiques basées sur la documentation scientifique actualisée (evidence bases practice), en ce qui a trait à une clientèle ayant une problématique complexe ; ii) améliorer l'expertise particulièrement dans les systèmes musculosquelettique et neurologique, mais aussi dans les systèmes cardiovasculaire et respiratoire; iii) développer une pratique basée sur l'efficience et l'efficacité; iv) développer une capacité d'assimiler des résultats de recherche et de contribuer à leur transfert à la pratique; v) former des intervenants aptes à mieux remplir leur rôle de consultant, d'éducateur et de gestionnaire.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Le titulaire du B. Sc. S. (physiothérapie) décerné par l'Université de Montréal est automatiquement admis à la composante M. Sc. (physiothérapie) du programme intégré en physiothérapie s'il satisfait aux conditions suivantes :

– avoir obtenu au Baccalauréat une moyenne cumulative d'au moins 3,0
– s'inscrire aux cours de la Maîtrise au trimestre d'automne suivant la réussite du Baccalauréat ou avoir été autorisé par le doyen ou l'autorité compétente à reporter son inscription à l'année suivante.

Le titulaire du Baccalauréat qui ne satisfait pas aux conditions précitées peut être admis sur recommandation d'un comité d'admission. Il doit alors soumettre une demande d'admission accompagnée d'une lettre de motivation. Une entrevue peut également être exigée.

Un nombre limité de candidats peuvent s'ajouter au contingent de l'Université après étude de leur dossier.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier, le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un baccalauréat dans le domaine de la physiothérapie. L'École peut imposer des cours préparatoires
– avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
– faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue française et de la langue anglaise.

2. Statut étudiant

L'étudiant s'inscrit à temps plein.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres.

4. Programme

Le programme comporte 45 crédits du niveau des études supérieures, dont 27 crédits de cours (24 crédits de cours obligatoires et 3 crédits de cours à option), 12 crédits alloués aux stages d'intervention clinique, 5 crédits alloués à un travail dirigé et 1 crédit alloué à une activité de synthèse.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (9 cr.)

Mesure, méthodologie et communication scientifique

MSO	6060	Concepts de base en biostatistique, 3 cr.
REA	6004	Recherches en réadaptation, 3 cr.
REA	6007	Évaluation en réadaptation, 3 cr.

Bloc B – Obligatoire (15 cr.)

Sciences professionnelles

PHT	6004	Gestion, marketing et aspects légaux, 3 cr.
PHT	6005	Diagnostic en physiothérapie, 3 cr.
PHT	6006	Physio. avancée en musculosquelettique, 3 cr.
PHT	6009	Physiothérapie avancée en neurologie, 3 cr.
PHT	6011	Réadaptation cardiorespiratoire avancée, 3 cr.

Bloc C – Option (3 cr.)

MSO	6009	Méta-analyse dans le domaine de la santé, 3 cr.
PHT	6003	Concepts pédagogiques en physiothérapie, 3 cr.
PHT	6012	Gestion de la douleur chronique, 3 cr.
PHT	6013	Approches physiothérapiques spécialisées, 3 cr.
PHT	6014	Traumatologie sportive, 3 cr.
PHT	6201	Problématique urinaire féminine, 3 cr.
REA	6002	Théories sensorimotrices en réadaptation, 3 cr.
REA	6005	Notions avancées d'électromyographie, 3 cr.
REA	6008	Notions avancées de pathokinésiologie, 3 cr.

ou tout cours jugé pertinent avec l'accord du directeur de programme.

Bloc D – Obligatoire – Formation pratique (12 cr.)

PHT	6104	Stage d'intervention clinique 1, 6 cr.
PHT	6105	Stage d'intervention clinique 2, 6 cr.

Bloc E – Obligatoire – Travail dirigé et activité de synthèse (6 cr.)

PHT	6112	Activité synthèse, 1 cr.
PHT	6113	Travail dirigé, 5 cr.

Promotion de la santé

Ph. D. (santé publique) 3-481-1-1

Responsable de l'option : Katherine Frohlich, 514-343-6430

Pour tout renseignement relatif à cette option du programme, voir le Ph. D. (santé publique).

Rééducation périnéale et pelvienne

Microprogramme de 2e cycle 2-746-6-0

Voir sous le bandeau Physiothérapie.

Santé communautaire

Microprogramme de 2e cycle (santé communautaire) 2-481-6-0

D.É.S.S. 2-481-1-2

M. Sc. 2-481-1-0

Département de médecine sociale et préventive

Responsable des programmes de M. Sc. et de D.É.S.S. : Marie Hatem, 514-343-6136
Secrétariat : 514-343-6139

Membres du Comité des études supérieures

Nicole Bernier
Nicole Beaudet
Clément Dassa
Louise Fournier
Lise Gauvin
Lise Goulet
Slim Haddad
Marie Hatem, présidente
Maria-Victoria Zunzunegui

Personnel enseignant

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Directeur : Slim Haddad

Professeurs titulaires

Christine Colin, M.D. (Nice), M. Sc. (Montréal)
Clément Dassa, M.A. (Montréal), M. Sc. (McGill), Ph. D. (Toronto)
Francine Ducharme, M.D., M. Sc. (McGill) – appartenance secondaire
Pierre Fournier, M.D. (Nice), M. Sc. (Montréal)
Lise Gauvin, M. Sc., Ph. D. (Montréal)
Béatrice Godard, M. Sc. (Ottawa), Ph. D. (Montréal)
Lise Goulet, M.D. (Laval), M. Sc. (Montréal), Ph. D. (McGill)
Slim Haddad, M.D. (Tunis), M. Sc. (Montréal), Ph. D. (Lyon)
Jean Lambert, M. Sc. (Montréal), Ph. D. (Michigan)
Brigitte Maheux, M.D. (Sherbrooke), M.P.H. (Hawaii), Ph. D. (Michigan)
Jennifer O'Loughlin, M. Sc., Ph. D. (McGill)
Louise Potvin, M.A. (Concordia), Ph. D. (Montréal)
Michèle Rivard, M. Sc. (Montréal), D.Sc. (Harvard)
Jack Siemiatycki, M. Sc., Ph. D. (McGill)
Maria Victoria Zunzunegui, M. Sc., Ph. D. (California)

Professeurs agrégés

Côté, Sylvana, M.Ps. (Laval), Ph. D. (Montréal)
Mark Daniel, M. Sc. (Manitoba), Ph. D. (Colombie-Britannique)
Louise Fournier, M. Sc. (UQÀM), Ph. D. (Montréal)
Katherine Frohlich, M. Sc., Ph. D. (Montréal)
Marie Hatem, M. Sc., Ph. D. (Montréal)
Paule Lebel, M.D., M. Sc. (Montréal), CSPQ, FRCP – appartenance secondaire
Benoît Mâsse, M. Sc. (Montréal), Ph. D. (North Carolina)
Richard Massé, M.D., (Sherbrooke), M. Sc. (McGill), C.S.P.Q., F.R.C.P.
Vinh-Kim Nguyen, M.D. (Montréal), M. Sc., Ph. D. (McGill)
Marie-France Raynault, M.D. (Montréal), M. Sc. (McGill)
Bryn Williams-Jones, M. Sc. (McGill), Ph. D. (Colombie-Britannique)

Professeurs adjoints

Geetanjali Datta, Sc.D. (Harvard), M.P.H. (Colombia), B.A. (Pennsylvania)
Igor Karp, M. Sc. (NY), Ph. D. (McGill)
Marie-Hélène Mayrand, M.D., M. Sc. (Montréal), Ph. D. (McGill)
Vardit Ravitsky, B.A. (Sorbonne), M.A. (New Mexico,), Ph. D. (Bar-Ilan, Israel)

Professeurs agrégés de clinique

Angèle Bilodeau, M. Sc. (Laval), Ph. D. (Montréal)
Louis Jacques, M.D. (Sherbrooke), M.O.H. (Harvard), C.S.P.Q., F.R.C.P.
Richard Lessard, M.D. (Sherbrooke), M.P.H. (Hawaii), M.A. (Michigan)

Professeurs titulaires de clinique

Céline Mercier, M. Sc. (Laval), Ph. D. (Louis-Pasteur)
Julio C. Soto, M.D., M. Sc. (Cayetano Heredia), Ph. D. (Montréal)

Chercheures agrégées

Denyse Gautrin, M. Sc. (Londres), Ph. D. (McGill) – appartenance secondaire
Karen Leffondré, M. Sc. (Rennes), Ph. D. (Paris-Sud)

Chercheurs titulaires

Jean-Marc Brodeur, D.D.S., Ph. D. (Montréal)
Raynald Pineault, , M.D. (Laval), MAH (Montréal), Ph. D. (Michigan), CSPQ, FRCPC
Louise Séguin, M.D. (Montréal), M.P.H. (Californie)

Professeurs adjoints de clinique

Alix Adrien, M. Sc. (Montréal), M.D. (McGill)
Robert Allard, M.D., M. Sc. (McGill)
Marie-Josée Aubin, M.D. (McGill), M. Sc. (Montréal), M. Sc. (London) – appartenance secondaire
Nathalie Auger, M.D. (Colombie-Britannique), M. Sc. (McGill), F.R.C.P.
Robert Bastien, M.A., Ph. D. (Montréal)
Mike Bénigéri, D.D.S. (Paris VII), M. Sc., Ph. D. (Montréal)
Ingeborg Blancquaert, M.D. (Belgique), Ph. D. (McGill)
Sylvie Cardin, M. Sc., Ph. D. (McGill)
Irma Clapperton, M.D. (Sherbrooke), C.S.P.Q., M. Sc. (Montréal)
Nicole Damestoy, M.D. (McGill), M. Sc. (Montréal)
Michèle DeGuise, M.D. (Montréal)
Véronique Déry, M.D., M. Sc. (Sherbrooke)
Marthe Deschênes, Bacc. (Laval), M. Sc. (Laval), Ph. D. (Montréal)
Louis Drouin, M.D. (Montréal), M.P.H. (Harvard)
Aline Émond, M. Sc. (Montréal)
Céline Farley, M. Sc. (Montréal), Ph. D. (Stockholm)
Andrée Gilbert, M.D. (Sherbrooke), M. Sc. (Montréal)
France Labrèche, M. Sc. (Montréal), Ph. D. (McGill)
Johanne Laguë, M.D. (Sherbrooke), M. Sc. (Montréal)
Louise Lajoie, B. Sc. sciences biologiques, M.D. (Montréal)
Marie-Claire Laurendeau, M. Sc., Ph. D. (UQÀM)
Jean-Frédéric Lévesque, M.D., M. Sc., Ph. D., C.S.P.Q., F.R.C.P. (Montréal) – appartenance secondaire
Silvio Manfredi, M. Sc. (Sherbrooke)
Lyne Mongeau, M. Sc., Ph. D. (Montréal)
Karen Nour, M. Sc. (Sherbrooke), Ph. D. (Montréal)
Stéphane Perron, M.D., M. Sc. (Montréal), FRCP
Paul Rivest, M.D., M. Sc. (Montréal)
Yvonne Robitaille, M.A. (Montréal), Ph. D. (McGill)
Denis Roy, M.D. (Laval), M.P.H. (California), M. Sc. (McGill)
Élise Roy, M.D. (Sherbrooke), M. Sc. (Montréal)
Thérèse Saint-Laurent-Gagnon, M.D. (Montréal), M. Sc. (McMaster), Ph. D. (Montréal), FRCP – appartenance secondaire
Marc Steben, M.D., D.É.S.S. (Montréal)
Susan Stock, M.D., M. Sc. (McMaster)
Louise Valiquette, M.D., M. Sc. (Montréal)

Chercheurs adjoints

Tracie Barnett, M. Sc., Ph. D. (McGill)
Nicole F. Bernier, M. Sc. (Concordia), Ph. D. (Montréal)
Marie-Pierre Dubé, Ph. D. (McGill) – affiliation secondaire
Isabel Fortier, M. Sc. (UQÀM), Ph. D. (Laval)
Yan Kestens, M. Sc., Ph. D. (Laval)
Anita Koushik, M. Sc. (Queen's), Ph. D. (McGill)
Vural Ozdemir, M. Sc., Ph. D. (Toronto)
Éric Racine, B.A. (Ottawa), M.A., Ph. D. (Montréal) – Affiliation secondaire
Valéry Ridde, M. Sc., Ph. D. (Laval)

Pasquale Roberge, Bacc. (Ottawa), M. Sc. (Moncton), Ph. D. (UQÀM)
Marie-Hélène Roy-Gagnon, B. Sc., M. Sc. (Laval), Ph. D. (John Hopkins)
Helen Trottier, M. Sc., Ph. D. (Montréal)

Chargés d'enseignement de clinique
Alex Battaglini, M. Sc. (Montréal)
Nicole Beaudet, M. Sc. (Montréal)
Michael Cantinotti, M.D., C.S.P.Q. (Laval)
Robert Choinière, M. Sc. (Montréal)
Suzanne DeBlois, M.D. (Sherbrooke), M. Sc. (Montréal)
Mylène Drouin, M.D. (Sherbrooke), M. Sc. (Montréal), C.S.P.Q.
Michèle Dupont, M.D., M. Sc. (Montréal), Cert. 2e cycle, santé comm. (Laval)
Nicolas Gilbert, M. Sc. (UQÀM), M. Sc. (Montréal)
Anne-Marie Grenier, M.D., C.S.P.Q. (Laval)
Alexandra Irace-Cima, M.D. (Argentine), M. Sc. (Montréal)
Yun Jen, M.D. (Montréal), M. Sc. (Laval), CSPQ, FRCP
Pascale Leclerc, Bacc. (Montréal), M. Sc. (McGill)
Marie-José Legault, M.D. (Montréal)
Paul Le Guerrier, M.D. (Montréal)
Monique Letellier, M.D., M. Sc. (Montréal)
Doïna Malaï, M.D. (Roumanie), M. Sc. (Montréal)
Carole Morrissette, M.D. (Montréal)
Pierre A. Pilon, M.D. (Montréal)
Blandine Piquet-Gauthier, M.D. (Lyon I), M. Sc. (Montréal)
Julie Poissant, Ph. D. (UQÀM)
Sylvie Provost, M.D., M. Sc. (Montréal)
Lucie-Andrée Roy, M.D., M. Sc. (Montréal)
Isabelle Samson, M.D., M. Sc. (Montréal)
André Simpson, Bacc., M. Sc., M. Sc. (Laval)
Michèle Tremblay, M.D., M. Sc. (Montréal), C.S.P.Q., F.R.C.P.

Professeurs associés
Christophe Bedos, D.D.S. (Paris VII), M. Sc., Ph. D. (Montréal)
Paul Brassard, M.D. (Montréal), M. Sc. (McGill)
Norman Frohlich, M. Sc. (Rutgers), Ph. D. (Princeton)
Michel Giroux, M. Sc., Ph. D. (Laval)
Jeannie Haggerty, M. Sc., Ph. D. (McGill)
Catherine Hankins, M.D. (Calgary), M. Sc. (London), C.S.P.Q.
Nathalie Kishuck, Bacc. (Saskatchewan), M. Sc., Ph. D. (Waterloo)
Joe Oppenheimer, Ph. D. (Maryland)
Joanne Otis, M. Sc., Ph. D. (Montréal)
Fred Paccaud, M.D. (Lausanne)
Marie-Élise Parent, M. Sc. (Toronto), Ph. D. (Montréal)
Alain Poirier, M.D. (Sherbrooke), M. Sc. (Montréal), C.S.P.Q.
Yves Robert, M.D., M. Sc. (Montréal)
Michel Rossignol, M.D. (Sherbrooke), M. Sc. (McGill)
Marie-Claude Rousseau, M. Sc., Ph. D. (McGill)
Pierre Tousignant, M.D. (Laval), M. Sc. (McGill), CSPQ, FRCP

Professeurs émérites
Jean-Marc Brodeur
Georges Desrosiers
Milos Jenicek
Raynald Pineault

Programme 2-481-6-0

Microprogramme de 2e cycle (santé communautaire)

Objectifs

Au terme de sa formation, l'étudiant sera initié à des connaissances de base de la santé publique, dont certaines quantitatives, et aura acquis des connaissances complémentaires dans différents thèmes ou dans un thème en particulier.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2e cycle (santé communautaire), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle dans un domaine pertinent pour la santé publique ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir une connaissance suffisante du français parlé et écrit
- avoir une compréhension suffisante de l'anglais écrit
- sur demande du comité d'admission, se présenter à une entrevue
- une expérience de travail est un atout.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein.

3. Transfert

L'étudiant qui a réussi 9 crédits de cours dans le microprogramme et a conservé une moyenne cumulative de 3,2 peut présenter une demande écrite de transfert au D.É.S.S. à la direction des programmes de 2e cycle du Département qui recommande ou non le transfert. Le comité d'admission peut demander au candidat de se présenter à une entrevue.

4. Programme

Le microprogramme comporte six crédits obligatoires et neuf crédits à option

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

Un des cours suivants :

MSO	6038	Fondements et éthique en santé publique, 3 cr.
MSO	6039	Sc. humaines/sociales en santé publique, 3 cr.
MSO	6116	Planification et évaluation en santé, 3 cr.
MSN	6115	Santé et environnement I, 3 cr.

et un des cours suivants :

MSO	6001	Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.
MSO	6011	L'analyse épidémiologique, 3 cr.
MSO	6060	Concepts de base en biostatistique, 3 cr.
MSO	6061	Introduction à la biostatistique, 3 cr.

Bloc B – Option (9 cr.)

Planification et gestion en santé communautaire

MSO	6072	Administration et santé communautaire, 3 cr.
ou		
ASA	6120	Fondements du management, 3 cr.
ASA	6161	Évaluation normative, 1 cr.
MSO	6059	La pratique de l'éducation pour la santé, 3 cr.
MSO	6071	Gestion de projets de santé I, 3 cr.
MSO	6115	Planification de la santé, 3 cr.
MSO	6136AàC	Sujets spécifiques de santé publique, 1 cr.
MSO	6137AàC	Prob. contemporaines de santé publique, 1 cr.
MSO	6138AàC	Enjeux de santé publique, 1 cr.

Promotion de la santé

ANT	6056	Cultures et santé mentale, 3 cr.
ASA	6132	Marketing social, 3 cr.

MSO	6047	Périnatalité en santé communautaire, 3 cr.
MSO	6048	Santé des enfants et des adolescents, 3 cr.
MSO	6059	La pratique de l'éducation pour la santé, 3 cr.
MSO	6130	Design pédagogique – éducation sanitaire, 3 cr.
MSO	6131	Stratégies en promotion de la santé, 3 cr.
MSO	6132	Séminaire en promotion de la santé, 3 cr.

Protection de la santé

MSN	6018	Toxicologie industrielle, 3 cr.
MSN	6111	Hygiène industrielle I, 3 cr.
MSN	6115	Santé et environnement I, 3 cr.
MSN	6136	Principes de l'analyse du risque, 3 cr.
MSO	6001	Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.
MSO	6011	L'analyse épidémiologique, 3 cr.
MSO	6023	Épidémiologie des infections, 3 cr.
MSO	6122	Gestion d'agressions dans une population, 3 cr.
MSO	6123	Séminaire en protection de la santé, 3 cr.

Population, santé et développement

ANT	6054	Systèmes médicaux comparés, 3 cr.
DMO	6430	Population et développement, 3 cr.
MSO	6047	Périnatalité en santé communautaire, 3 cr.
MSO	6070	Santé internationale, 3 cr.
MSO	6071	Gestion de projets de santé I, 3 cr.
NUT	6670	Nutrition internationale, 3 cr.

Santé dentaire publique

MSO	6200	Séminaire en santé dentaire publique, 3 cr.
SAB	6501	Organisation des services dentaires, 1 cr.
SAB	6504	Nutrition et santé dentaire publique, 2 cr.
SAB	6505	Épidémiologie, prévention et recherche, 3 cr.
SAB	6507	Santé dentaire des populations à risque, 3 cr.
SAB	6508	Promotion de la santé dentaire, 1 cr.

Méthodologie de la recherche

ASA	6160	Recherche opérationnelle en santé, 3 cr.
ASA	6161	Évaluation normative, 1 cr.
ASA	6177	Méthodologie de la recherche, 3 cr.
MSO	6001	Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.
MSO	6011	L'analyse épidémiologique, 3 cr.
MSO	6014	Méthodes de recherche en épidémiologie, 3 cr.
MSO	6028	Introduction aux théories de la mesure, 3 cr.
MSO	6053	L'enquête : méthodes et pratiques, 3 cr.
MSO	6060	Concepts de base en biostatistique, 3 cr.
MSO	6061	Introduction à la biostatistique, 3 cr.
MSO	6062	Méthodes d'échantillonnage, 3 cr.
MSO	6063A-C	Méthodes spécifiques en biostatistique I, 1 cr.
MSO	6064A-C	Sujets spécifiques en biostatistique II, 1 cr.
MSO	6067	Introduction aux modèles linéaires, 3 cr.
MSO	6068A-C	Sujets spécifiques en biostatistique III, 1 cr.
MSO	6086	La recherche qualitative en santé, 3 cr.
MSO	6140	Analyse multidimensionnelle confirmative, 3 cr.
MSO	6141	Analyse multidimensionnelle exploratoire, 3 cr.

ou tout autre cours approuvé par la direction du programme.

Programme 2-481-1-2

D.É.S.S. (santé communautaire)

Objectifs

Au terme de sa formation, l'étudiant aura intégré les connaissances de base requises pour la pratique de la santé publique et pour la conception des interventions en santé publique.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (santé communautaire), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle dans un domaine pertinent pour la santé publique ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir une connaissance suffisante du français parlé et écrit
- avoir une compréhension suffisante de l'anglais écrit
- sur demande du comité d'admission se présenter à une entrevue
- une expérience de travail est un atout.

2. Scolarité

La scolarité est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de neuf trimestres (trois ans) à compter de l'inscription initiale.

3. Évaluation

L'évaluation des cours est faite conformément au Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales en ce qui concerne les cours de maîtrise. Les dispositions du règlement s'appliquent aussi au cas d'échec et au calcul de la moyenne. Le candidat doit obtenir une moyenne générale d'au moins 2,7 pour se voir attribuer le diplôme.

4. Transfert

L'étudiant qui a réussi 15 crédits de cours au D.É.S.S. et a conservé une moyenne cumulative de 3,2 peut présenter une demande écrite de transfert à la M. Sc. (santé communautaire) à la direction des programmes de 2e cycle du Département qui recommande ou non le transfert. Le comité d'admission peut demander au candidat de se présenter à une entrevue.

5. Programme

Le programme comprend au moins 30 crédits de cours, dont 27 crédits de cours de 2e cycle. Les 30 crédits sont répartis comme suit : 18 crédits de cours obligatoires et 12 crédits de cours à option approuvés par le directeur du programme.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (18 cr.)

MSN	6115	Santé et environnement I, 3 cr.
MSO	6038	Fondements et éthique en santé publique, 3 cr.
MSO	6039	Sc. humaines/sociales en santé publique, 3 cr.
MSO	6116	Planification et évaluation en santé, 3 cr.

Un cours en épidémiologie et un cours en biostatistique

MSO	6001	Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.
MSO	6011	L'analyse épidémiologique, 3 cr.
MSO	6060	Concepts de base en biostatistique, 3 cr.
MSO	6061	Introduction à la biostatistique, 3 cr.

Bloc B – Option (12 cr.)

Parmi les cours des répertoires des programmes de médecine sociale et préventive, d'administration de la santé, de santé environnementale et santé au travail, ou tout autre cours sujet à l'approbation du directeur du programme. Au moins 9 crédits de ces cours devront être du niveau du 2e cycle.

Programme 2-481-1-0

M. Sc. (santé communautaire)

Objectifs

Cheminement avec mémoire

Au terme de sa formation, l'étudiant, conscient des enjeux éthiques en santé publique, sera capable :

- d'approfondir un sujet du domaine de la santé communautaire; de démontrer une capacité de conceptualisation dans la formulation d'un problème de recherche en santé communautaire
- de choisir des outils méthodologiques appropriés à un sujet de recherche relié à la santé communautaire
- de recueillir, d'analyser et d'interpréter des données en utilisant les méthodes appropriées
- de communiquer la problématique de la recherche, les méthodes et les résultats sous diverses formes : articles, affiches, communications, mémoire.

Cheminement avec stage ou travail dirigé

Au terme de sa formation, l'étudiant en collaboration avec les partenaires concernés et conscient des enjeux éthiques en santé publique sera capable :

- d'analyser l'état de santé d'une population en fonction de l'ensemble des déterminants de la santé
- d'établir des priorités en tenant compte du contexte social
- de concevoir et de développer des politiques, des programmes et des interventions pour promouvoir et protéger la santé ainsi que pour prévenir les problèmes de santé
- de contribuer à la réalisation et à l'évaluation de ces politiques, programmes et interventions
- de communiquer tout au long de ses démarches avec les milieux et les populations concernées.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (santé communautaire), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle dans un domaine pertinent pour la santé publique ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent
- avoir une connaissance suffisante du français parlé et écrit
- avoir une compréhension suffisante de l'anglais écrit
- sur demande du comité d'admission, se présenter à une entrevue une expérience de travail est un atout.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres et la scolarité maximale est de neuf trimestres (trois ans) à compter de la date d'inscription initiale, excluant les trimestres de suspension ou de préparation. Pour des raisons exceptionnelles, acceptées par le doyen, trois trimestres de prolongation peuvent être accordés.

3. Évaluation

L'évaluation des cours est faite conformément au Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales en ce qui concerne les cours de maîtrise.

4. Programme

Cheminement avec mémoire

Le programme comporte 54 crédits : 24 crédits de cours et 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Cheminement avec stage ou travail dirigé

Le programme de maîtrise ou travail dirigé comporte 54 crédits :

- 39 crédits de cours. Certains cours à option peuvent être exceptionnellement remplacés par des cours au choix sujets à l'approbation du directeur du programme. Un de ces cours au choix peut être de 1er cycle.
- 15 crédits attribués à un stage ou un travail dirigé, l'un et l'autre faisant l'objet d'un rapport écrit.

Après examen du dossier, certains cours préparatoires peuvent être exigés selon la formation initiale du candidat ou la durée d'arrêt des études.

Structure du programme

Cheminement avec mémoire

Bloc A – Obligatoire (22 cr.)

MSO	6001	Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.
ou		
MSO	6011	L'analyse épidémiologique, 3 cr.
MSO	6002	Atelier de biostatistique, 1 cr.
MSO	6003	Raisonnement scientifique/santé publique, 1 cr.
MSO	6028	Introduction aux théories de la mesure, 3 cr.
MSO	6038	Fondements et éthique en santé publique, 3 cr.
MSO	6084	Séminaire de mémoire en santé publique, 2 cr.
MSO	6061	Introduction à la biostatistique, 3 cr.

ou l'un des quatre cours suivants :

MSO	6067	Introduction aux modèles linéaires, 3 cr.
MSO	6069	Régression logistique/analyse de survie, 3 cr.
MSO	6140	Analyse multidimensionnelle confirmative, 3 cr.
MSO	6141	Analyse multidimensionnelle exploratoire, 3 cr.
MSO	6086	La recherche qualitative en santé, 3 cr.
ou		
ASA	6178	Méthodes d'évaluation, 3 cr.

et l'un des trois cours suivants :

MSN	6115	Santé et environnement I, 3 cr.
MSO	6116	Planification et évaluation en santé, 3 cr.
MSO	6134	Comportement individuel/santé publique, 3 cr.

Bloc B – Option (2 cr.)

Bloc C – Mémoire (30 cr.)

MSO	6092	Mémoire, 30 cr.

Cheminement avec stage ou travail dirigé

Bloc A – Obligatoire (23 cr.)

MSO	6002	Atelier de biostatistique, 1 cr.
MSO	6003	Raisonnement scientifique/santépublque, 1 cr.
MSO	6038	Fondements et éthique en santé publique, 3 cr.
MSO	6116	Planification et évaluation en santé, 3 cr.
MSO	6134	Comportement individuel/santé publique, 3 cr.
MSN	6115	Santé et environnement I, 3 cr.
MSO	6083	Pratiques de la santé publique, 3 cr.

Un cours en épidémiologie et un cours en biostatistique :

MSO	6001	Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.
MSO	6011	L'analyse épidémiologique, 3 cr.
MSO	6060	Concepts de base en biostatistique, 3 cr.
MSO	6061	Introduction à la biostatistique, 3 cr.

Bloc B – Option (16 cr.)

Parmi les cours à option, au moins trois crédits doivent porter sur une population, une problématique ou un contexte particulier, dont 3 crédits fortement recommandés en approches qualitatives :

MSO	6086	La recherche qualitative en santé, 3 cr.
ou		
ETA	6512	L'analyse des données qualitatives, 3 cr.

Bloc C – Stage ou travail dirigé (15 cr.)

MSO	6093	Stage, 15 cr.
ou		
MSO	6094	Travail dirigé, 15 cr.

Santé environnementale et santé au travail

Microprogramme de 2e cycle **2-488-6-0**

D.É.S.S. (hygiène du travail) **2-488-1-1**

M. Sc. **2-488-1-0**

Options :

Analyse du risque
Toxicologie générale
Environnement, santé et gestion des catastrophes
Hygiène du travail

Département de santé environnementale et santé au travail

Responsable des programmes : Adolf Vyskocil, 514-343-6146
Secrétariat : 514-343-6134, télécopieur : 514-343-2200
Responsable des options Analyse du risque et Toxicologie générale : Robert Tardif, 514-343-6111-1515
Responsable de l'option Environnement, santé et gestion des catastrophes : Joseph Zayed, 514-343-5912
Responsable de l'option Hygiène du travail : André Dufresne, 514-343-6134

Membres du Comité du microprogramme

Pierre Durand
Robert Tardif
Adolf Vyskocil
Joseph Zayed

Membres du Comité de la M. Sc.

Robert Tardif
Adolf Vyskocil
Joseph Zayed

Personnel enseignant

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Directeur : André Dufresne

Professeurs titulaires

Michel Gérin, Ph. D. (McGill)
Kannan Krishnan, M. Sc. (McGill), Ph. D. (Montréal)
Catherine Lemière, M.D. (Montréal), affectation secondaire
Robert Tardif, M. Sc., Ph. D. (Montréal)
Claude Viau, M. Sc. (Montréal), Doctorat en sciences méd. (Louvain)
Adolf Vyskocil, Ph. D. (Prague)
Joseph Zayed, M.Ed., M. Sc.A., Ph. D. (Montréal)

Professeurs agrégés

Michèle Bouchard, M. Sc., Ph. D. (Montréal)
André Dufresne, M. Sc. (UQTR), Ph. D. (McGill)

Professeurs agrégés de clinique

Louis Jacques, M.D. (Sherbrooke), M.O.H. (Harvard), affectation secondaire
Ginette Truchon, Ph. D. (Montréal)

Professeurs adjoints de clinique

Ali Bahloul, Ph. D. (du Havre)
Martine Baillargeon, M.D.
Yvette Bonvalot, D.É.A., Diplôme de doctorat (Paris VII)
Chantal Dion, Ph. D. (Montréal)
Claude Émond, Ph. D. (Montréal)
Louise De Guire, M.D. (Montréal), M. Sc. (Laval)
Monique Isler, M.D. (Montréal), D.O.H.S. (McMaster)
France Labrèche, Ph. D. épidémiologie et biostatistique (McGill), M. Sc. Hygiène de l'environnement, B. Sc. Sc. inf. (Montréal)
Jaime Lara, M. Sc. chimie (UQÀM), Ph. D chimie (Sherbrooke)
Geneviève Marchand, M. Sc. Sciences biologiques (UQÀM) Ph. D. pharmacologie (Laval)
Claude Ostiguy, M. Sc., Ph. D. chimie analytique (Sherbrooke)
Louis Patry, M.D. (Montréal)
Audrey Smargiassi, Ph. D. (UQÀM)

Chargés d'enseignement de clinique

Monique D'Amour, M. Sc. (Montréal)
Fatiha Haouara, M.D. (Alger), D.É.S.S. (Montréal)
Lise Laplante, M.D. M. Sc. (Montréal)
Jacques Lavoie, M. Sc. (McGill)
Luc Lefebvre, M. Sc. (Montréal)
Christian Lévesque, M.D. (Laval), M. Sc. (McGill)
Nabyla Titri-Zaibak, M.D. (Alger) M. Sc. santé environnementale et santé au travail (Montréal)
Mylène Trottier, M.D. (Montréal)

Professeurs associés

Marc Baril, Ph. D. (Montréal)
Michel Camus, Ph. D. (McGill)
Gaétan Carrier, M.D., Ph. D. (Montréal)
Jan-Erik Deadman, Ph. D. (McGill)
Christian Mésenge, M.D. (Paris) Doctorat pharmacologie (René-Descartes)
Philippe Simon, Ph. D. (McGill)

Professeurs invités

Abraham Bohadana, M.D. (Univ. État de Rio), Fellow (CHU de Nancy), Fellow post-doctoral (Kentucky)
Sylvie Nadeau, Ph. D. génie électrique (École polytechnique)

Chercheurs adjoints

Maryse Bouchard, Ph. D. (UQÀM)
Jérôme Lavoué, Ph. D. (Montréal)

Professeur émérite

Jules Brodeur

Programme 2-488-6-0

Microprogramme de 2e cycle (santé environnementale et santé au travail)

Objectifs

Le microprogramme vise l'enrichissement des connaissances et l'amélioration des qualifications de professionnels oeuvrant dans un domaine relié à la santé, à l'environnement ou à la toxicologie. Il permet, dans un contexte de formation continue, la mise à jour et le développement de nouvelles compétences. Il favorise l'insertion dans les programmes de D.É.S.S. en environnement, santé et gestion des catastrophes, en toxicologie et analyse du risque ainsi qu'à la M. Sc. en santé environnementale et santé au travail dans le respect de la structure de ces programmes.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2e cycle (santé environnementale et santé au travail), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle dans un domaine des sciences de la santé, des sciences biologiques, en chimie, en physique, en génie chimique, en géologie, en géographie physique ou de tout autre diplôme jugé équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français parlé et écrit
- faire preuve d'une bonne connaissance de l'anglais écrit.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein et la scolarité maximale est de deux ans à compter de l'inscription initiale.

3. Transfert

Les étudiants admis au microprogramme avec une moyenne de 2,7 au 1er cycle sont aussi admissibles au D.É.S.S. (environnement, santé et gestion des catastrophes) ou en toxicologie et analyse du risque. Une moyenne de 2,7 au terme du microprogramme rend admissible pour le transfert aux D.É.S.S.

Les étudiants admis au microprogramme avec une moyenne de 3,0 au 1er cycle sont aussi admissibles à la M. Sc. (santé environnementale et santé au travail) avec travail dirigé ou avec stage. Une moyenne de 3,0 au terme du microprogramme rend admissible pour le transfert à la M. Sc.

4. Programme

Le programme comporte 15 crédits de cours de 2e cycle. Ils se répartissent comme suit : un bloc de 6 crédits obligatoires et un bloc de 9 crédits à option.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

TXL	6010	Introduction à la toxicologie, 3 cr.
MSN	6115	Santé et environnement I, 3 cr.

Bloc B – Option (9 cr.)

Parmi les cours des répertoires en santé environnementale et santé au travail (MSN), en environnement et prévention (ENV) ou en toxicologie et analyse du risque (TXL).

ENV	6000	Modélisation et environnement, 3 cr.
ENV	6002	Les impacts environnementaux, 3 cr.
ENV	6003	La protection de l'environnement, 3 cr.
ENV	6005	Catastrophes et aspects juridiques, 3 cr.
ENV	6006	Gestion des menaces biologiques, 3 cr.
MSN	6018	Toxicologie industrielle, 3 cr.
MSN	6021	Gestion des risques en santé environn., 3 cr.
MSN	6022	Techniques d'évaluation des agents chimiques, 3 cr.
MSN	6023	Agents physiques : mesure et maîtrise, 3 cr.
MSN	6024	Ventilation et protection, 3 cr.
MSN	6025	Hygiène de l'environnement, 3 cr.
MSN	6026	Méthodes d'analyse de données, 3 cr.
MSN	6111	Hygiène industrielle I, 3 cr.
MSN	6112	Stratégies d'éval. des risques, 3 cr.
MSN	6136	Principes de l'analyse du risque, 3 cr.
MSN	6138	Incertitude et caractérisation du risque, 3 cr.
MSN	6144	Communication et catastrophes environ., 3 cr.
MSN	6146	Modèles en analyse du risque, 3 cr.
MSN	6148	Catastrophes, urgences et santé, 3 cr.
TXL	6002	Méthodes analytiques en toxicologie, 3 cr.
TXL	6012	Toxicologie des médicaments, 3 cr.
TXL	6014	Toxicologie de l'environnement, 3 cr.
TXL	6016	Toxicologie agro-alimentaire, 3 cr.
TXL	6030	Évaluation du risque toxique 1, 3 cr.
TXL	6031	Évaluation du risque toxique 2, 3 cr.

Programme 2-488-1-1

D.É.S.S. (hygiène du travail)

Objectifs

Le programme vise la formation de professionnels en hygiène du travail.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (hygiène du travail), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle dans un domaine des sciences de la santé, des sciences biologiques, en chimie ou dans un domaine connexe ou être titulaire d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français parlé et écrit
- faire preuve d'une connaissance suffisante de l'anglais.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Transfert

Un candidat peut faire le transfert à la M.Sc. avec stage ou travail dirigé à la fin de la scolarité du D.É.S.S. Une recommandation du directeur du programme est alors nécessaire. L'étudiant inscrit au D.É.S.S. doit avoir obtenu une moyenne minimale de 3,0 au terme de sa scolarité. Une demande de transfert pour les cours suivis au D.É.S.S. devra accompagner la demande d'admission.

4. Programme

Le programme comporte 30 crédits de cours obligatoires dont 27 crédits du niveau des études supérieures.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (30 cr.)

IND	4841	Sécurité industrielle, 3 cr.
IND	6410	Ergonomie occupationnelle : aspects physiques3 cr.
MSN	6018	Toxicologie industrielle, 3 cr.
MSN	6022	Techniques d'évaluation des agents chimiques, 3 cr.
MSN	6023	Agents physiques : mesure et maîtrise, 3 cr.
MSN	6024	Ventilation et protection, 3 cr.
MSN	6025	Hygiène de l'environnement, 3 cr.
MSN	6026	Méthodes d'analyse de données, 3 cr.
MSN	6112	Stratégies d'éval. des risques, 3 cr.
REi	6170	Stratégies en santé-sécurité du travail, 3 cr.

Programme 2-488-1-0

M. Sc. (santé environnementale et santé au travail)

Objectifs

Acquérir des connaissances fondamentales et pratiques en santé environnementale et santé au travail; se familiariser avec la méthodologie scientifique; se spécialiser dans une ou plusieurs activités de recherche en santé et environnement; acquérir une formation d'intervenant ou de cadre dans les secteurs public, parapublic et privé.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (santé environnementale et santé au travail), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle dans un domaine des sciences de la santé, des sciences biologiques, de chimie ou dans un domaine connexe ou être titulaire d'un diplôme jugé équivalent pour les options Toxicologie, Analyse du risque et Hygiène du travail, dans un domaine des sciences de la santé ou dans une discipline appropriée tels la biologie, l'aménagement, la géographie ou le droit ou être titulaire d'un diplôme jugé équivalent pour l'option Environnement, santé et gestion des catastrophes
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français parlé et écrit
- faire preuve d'une bonne connaissance de l'anglais écrit.

2. Transfert

Un candidat peut être admis à la M. Sc. avec stage ou avec travail dirigé à la fin de la scolarité du D.É.S.S. (toxicologie et analyse du risque), du D.É.S.S. (environnement, santé et gestion des catastrophes) ou du Microprogramme du 2e cycle (santé environnementale et santé au travail). Une recommandation du directeur du programme est alors nécessaire. L'étudiant, inscrit au D.É.S.S. ou au Microprogramme devra avoir obtenu une moyenne minimale de 3,0 au terme de sa scolarité complétée. Une demande d'équivalence pour les cous suivis au D.É.S.S. ou au microprogramme devra accompagner la demande d'admission.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres à temps plein.

La scolarité maximale du programme est de six trimestres (deux ans) pour un étudiant inscrit à temps plein et de neuf trimestres (trois ans) pour un étudiant inscrit à demi-temps, en excluant les trimestres de préparation ou de suspension.

Pour les candidats admis à la maîtrise avec travail dirigé ou avec stage, après avoir terminé le D.É.S.S. (toxicologie et analyse du risque) ou le D.É.S.S. (environnement, santé et gestion des catastrophes) ou le microprogramme de 2e cycle (santé environnementale et santé au travail), la scolarité maximale est de trois ans et comprend la scolarité du Diplôme ou du Microprogramme. Il est possible, avec l'autorisation du Comité des études supérieures du programme, d'ajouter un délai additionnel de un an pour compléter le travail dirigé ou le stage.

4. Évaluation du travail dirigé et stage

Le jury du travail dirigé et du stage est composé du directeur du travail dirigé ou du responsable de stage, du codirecteur éventuel et d'un professeur rattaché au département. Les candidats doivent de plus présenter les résultats de leurs travaux dans le cadre d'un exposé verbal.

5. Programme

Cheminement avec mémoire

Le programme comporte un minimum de 8 crédits de cours obligatoires du niveau des études supérieures, 37 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire incluant 1 crédit attribué à un cours d'éthique.

Cheminement avec travail dirigé ou avec stage

Le programme comporte 30 crédits de cours, dont au moins 27 du niveau des études supérieures (de 18 à 30 crédits obligatoires et de 0 à 12 crédits optionnels, selon l'option choisie) et 15 crédits attribués à un travail dirigé ou à un stage faisant l'objet d'un rapport. Le choix des cours à option doit être approuvé par le directeur du programme. Il comporte les quatre options suivantes :

- Analyse du risque
- Toxicologie générale
- Environnement santé et gestion des catastrophes
- Hygiène du travail

Structure du programme

Cheminement avec mémoire

Bloc A – Obligatoire (8 cr.)

MSN	6004	Séminaires, 2 cr.
MSN	6115	Santé et environnement I, 3 cr.
TXL	6010	Introduction à la toxicologie, 3 cr.

Bloc B – Recherche et mémoire (37 cr.)

MMD	6005R	Éthique et recherche en santé, 1 cr.
MSN	6200	Mémoire, 36 cr.

Cheminement avec travail dirigé ou avec stage

Travail dirigé ou stage (15 cr.)

L'étudiant doit avoir complété au moins 27 crédits du programme avant de commencer le travail dirigé ou le stage.

MSN	6900	Travail dirigé, 15 cr.
MSN	6910	Stage, 15 cr.

Option Analyse du risque

Bloc A – Obligatoire (21 cr.)

MSN	6021	Gestion des risques en santé environ., 3 cr.
MSN	6115	Santé et environnement I, 3 cr.
MSN	6136	Principes de l'analyse du risque, 3 cr.
MSN	6138	Incertitude et caractérisation du risque, 3 cr.
MSN	6146	Modèles en analyse du risque, 3 cr.
MSO	6001	Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.
TXL	6010	Introduction à la toxicologie, 3 cr.

Bloc B – Option (9 cr.)

Cours de 2e cycle de sigles MSN, TXL et ENV et les cours suivants :

AME	6113	Écologie du paysage, 3 cr.
CIV	6214A	Risques naturels et mesures d'urgence, 3 cr.
IND	4841	Sécurité industrielle, 3 cr.
IND	6126	Analyse et gestion des risques technolog. maj., 3 cr.
IND	6410	Ergonomie occupationnelle : aspects physiques, 3 cr.
IND	6411	Ergon. occupat. : aspects environnementaux, 3 cr.
MSO	6060	Concepts de base en biostatistique, 3 cr.
MSO	6061	Introduction à la biostatistique, 3 cr.
REI	6170	Stratégies en santé-sécurité du travail, 3 cr.
URB	6771	Développement urbain durable, 3 cr.
URB	6773	Gestion environnementale du territoire, 3 cr.

et tout autre cours de 2e cycle pris dans d'autres départements, facultés, écoles (Poly, HEC), ou d'autres universités, sujets à l'approbation du comité des études supérieures.

Option Toxicologie générale

Bloc A – Obligatoire (24 cr.)

MSN	6018	Toxicologie industrielle, 3 cr.
MSN	6021	Gestion des risques en santé environn., 3 cr.
MSN	6115	Santé et environnement I, 3 cr.
MSN	6136	Principes de l'analyse du risque, 3 cr.
TXL	6010	Introduction à la toxicologie, 3 cr.
TXL	6012	Toxicologie des médicaments, 3 cr.
TXL	6014	Toxicologie de l'environnement, 3 cr.
TXL	6016	Toxicologie agro-alimentaire, 3 cr.

Bloc B – Option (6 cr.)

Cours de 2e cycle de sigles MSN, TXL et ENV ainsi que les cours suivants :

AME	6113	Écologie du paysage, 3 cr.
CIV	6214A	Risques naturels et mesure d'urgence, 3 cr.
IND	4841	Sécurité industrielle, 3 cr.
IND	6126	Analyse et gestion des risques technolog. maj., 3 cr.
IND	6411	Ergon. occupat. : aspects environnementaux, 3 cr.
IND	6410	Ergonomie occupationnelle : aspects physiques, 3 cr.
MSO	6001	Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.
MSO	6060	Concepts de base en biostatistique, 3 cr.
MSO	6061	Introduction à la biostatistique, 3 cr.
REI	6170	Stratégies en santé-sécurité du travail, 3 cr.
URB	6771	Développement urbain durable, 3 cr.
URB	6773	Gestion environnementale du territoire, 3 cr.

et tout autre cours de 2e cycle pris dans d'autres départements, facultés, écoles (Poly, HEC), ou d'autres universités, sujets à l'approbation du comité des études supérieures.

Option Environnement, santé et gestion des catastrophes

Bloc A – Obligatoire (18 cr.)

ENV	6002	Les impacts environnementaux, 3 cr.
ENV	6003	La protection de l'environnement, 3 cr.
HEC	6111	Dévelop., politiques environ. et gestion, 3 cr.
MSN	6027	Bases en toxicologie et en épidémiologie, 3 cr.
MSN	6115	Santé et environnement I, 3 cr.
MSN	6148	Catastrophes et urgences et santé, 3 cr.

Bloc B – Option (12 cr.)

Cours de 2e cycle de sigles MSN, TXL et ENV ainsi que les cours suivants :

AME	6113	Écologie du paysage, 3 cr.
CIV	6214A	Risques naturels et mesure d'urgence, 3 cr.
IND	4841	Sécurité industrielle, 3 cr.
IND	6126	Analyse et gestion des risques technolog. maj., 3 cr.
IND	6411	Ergon. occupat. : aspects environnementaux, 3 cr.
IND	6410	Ergonomie occupationnelle : aspects physiques, 3 cr.
MSO	6001	Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.
MSO	6060	Concepts de base en biostatistique, 3 cr.
MSO	6061	Introduction à la biostatistique, 3 cr.
REI	6170	Stratégies en santé-sécurité du travail, 3 cr.
URB	6771	Développement urbain durable, 3 cr.
URB	6773	Gestion environnementale du territoire, 3 cr.

et tout autre cours de 2e cycle pris dans d'autres départements, facultés, écoles (Poly, HEC), ou d'autres universités, sujets à l'approbation du comité des études supérieures.

Option Hygiène du travail

Bloc A – Obligatoire (30 cr.)

IND	4841	Sécurité industrielle, 3 cr.
IND	6410	Ergonomie occupationnelle : aspects physiques, 3 cr.
MSN	6018	Toxicologie industrielle, 3 cr.
MSN	6022	Techniques d'éval. des agents chimiques, 3 cr.
MSN	6023	Agents physique : mesure et maîtrise, 3 cr.
MSN	6024	Ventilation et protection, 3 cr.
MSN	6025	Hygiène de l'environnement, 3 cr.
MSN	6026	Méthodes d'analyse de données, 3 cr.
MSN	6112	Stratégies d'évaluation des risques, 3 cr.
REI	6170	Stratégies en santé-sécurité du travail, 3 cr.

Santé publique

Microprogramme de 2e cycle **2-481-6-1**

Ph. D. **3-481-1-1**

Options :

- Gestion des services de santé
- Épidémiologie
- Organisation des soins de santé
- Promotion de la santé
- Toxicologie et analyse du risque

Diplôme d'études professionnelles approfondies (D.É.P.A.) **3-481-1-7**

Diplôme complémentaire en analyse et évaluation des interventions en santé (AnÉIS) **3-770-1-0**

Département d'administration de la santé
Département de médecine sociale et préventive pour le microprogramme

Responsable du microprogramme : Céline Farley, 514-864-1600 poste 3736
Directrice du programme de Ph. D. : Louise Potvin, 514-343-6142
Secrétariat : 514-343-6111 poste 5389

Option Gestion des services de santé : Lambert Farand, 514-343-6111 poste 1374

Option Épidémiologie : Maria Victoria Zunzunegui, 514-343-6086

Option Organisation des soins de santé : François Champagne, 514-343-2226

Option Promotion de la santé : Katherine Frohlich, 514-343-6430

Option Toxicologie et analyse du risque : Kannan Krishnan, 514-343-6581

Responsable du programme du D.É.P.A : Lise Lamothe, 514-343-6111 poste 3141

Responsable du diplôme complémentaire en analyse et évaluation des interventions en santé (AnÉIS) : Astrid Brousselle, 514-343-6111 poste 0539

Membres du Comité d'admission et d'évaluation du Ph. D.

Régis Blais, Département d'administration de la santé
Kannan Krishnan, Département de santé environnementale et santé au travail
Nicole Leduc, Département d'administration de la santé
France Pinsonnault, adjointe à la coordination
Louise Potvin, Département de médecine sociale et préventive
Claude Sicotte, Département d'administration de la santé
Jack Siemiatycki, Département de médecine sociale et préventive

Membres du Comité des études supérieures du D.É.P.A.

Renaldo Battista, Département d'administration de la santé
Marie-France Raynault, Département de médecine sociale et préventive
Michel Gérin, Département de santé environnementale
Jean-Louis Denis, Département d'administration de la santé
Louise Potvin, Département de médecine sociale et préventive
Nicole Leduc, Département d'administration de la santé
Michel Rossignol, Direction de la santé publique
Marcel Villeneuve
Claude Viau, Département de santé environnementale

Membres du Comité des études supérieures du programme AnÉIS

Astrid Brousselle
François Champagne
Nicole Leduc

Personnel enseignant

Les professeurs de ces programmes proviennent du Département d'administration de la santé, du Département de médecine sociale et préventive et du Département de santé environnementale et santé au travail.

Programme 2-481-6-1

Microprogramme de 2e cycle (santé publique)

Objectifs

L'objectif visé est de former des généralistes de santé publique confrontés aux enjeux de première ligne, de les rendre capables d'utiliser les approches populationnelles pour améliorer l'état de santé et de bien-être et de réaliser des activités liées aux fonctions essentielles de santé publique. L'analyse des problèmes de santé, la planification à l'intérieur d'un continuum des services de prévention, d'évaluation et de dépistage et les stratégies de promotion de la santé font l'objet d'un traitement particulier.

Destinataires

Le microprogramme s'adresse aux cadres et professionnels de la santé en exercice.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2e cycle (santé publique), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un diplôme de 1er cycle pertinent pour la santé (diplôme menant à une profession à laquelle on confie des responsabilités de santé publique dans le code des professions ou diplôme en kinésiologie et en éducation physique), ou d'un diplôme jugé équivalent
– être à l'emploi d'une institution délivrant des services de santé publique ou oeuvrant sur des problématiques de santé publique depuis au moins une année ou posséder une expérience équivalente
– faire preuve d'une connaissance suffisante du français parlé et écrit et de l'anglais écrit.

2. Transfert

Le transfert se fait selon les critères d'admission du D.É.S.S. (santé communautaire) et le règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

3. Évaluation

L'évaluation se fait en conformité avec le Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

4. Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de un trimestre à temps plein et la scolarité maximale est de neuf trimestres (3 ans).

5. Programme

Le programme comprend 16 crédits de cours, soit 14 crédits de cours obligatoires et 2 crédits de cours à option approuvés par le directeur du programme.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (14 cr.)

MSO	6300	Introduction à la santé publique, 1 cr.
MSO	6310	Méthodes d'analyse et de synthèse, 3 cr.
MSO	6320	Surveillance de l'état de santé, 2 cr.
MSO	6330	Protection de la santé, 2 cr.
SCL	709*	Programme de santé : planification, organisation et évaluation, 3 cr.
COM	7814**	Prévention/promotion de la santé et la communication, 3 cr.

*Cours offert par l'Université de Sherbrooke, Faculté de médecine et des sciences de la santé, département des sciences de la santé communautaire.

**Cours offert par l'Université du Québec à Montréal, Faculté de communication, département de communication sociale et publique.

Bloc B – Option (2 cr.)

MSO	6136	Sujets spécifiques en santé publique, 1 cr.
MSO	6340	Intersectorialité-partenariat en santé, 1 cr.
MSO	6350	Communication et santé publique, 1 cr.
MSO	6351	Développement des communautés, 1 cr.
MSO	6352	Concepts en épidémiologie de terrain, 1 cr.

Programme 3-481-1-1

Ph. D. (santé publique)

Objectifs

Option Gestion des services de santé

L'option s'inspire d'un large champ de connaissances sociales issues notamment des théories en organisation, de la sociologie des professions, de la sociologie des organisations ou de la psychologie industrielle. Elle utilise ces connaissances pour tenter de mieux comprendre les tenants et les aboutissants de la gestion des organisations dans le contexte spécifique des systèmes de santé et de services sociaux. Ainsi, la gestion s'intéresse notamment à la gouverne des organisations et des systèmes de soins, à leur gestion stratégique, à leur structuration, aux cultures organisationnelles ou aux modèles de gestion qui peuvent inclure l'amélioration continue de la qualité, la gestion par programme, la réingénierie des processus ou la régionalisation. La gestion s'intéresse aussi à l'émergence des nouvelles formes organisationnelles dont le phénomène contemporain des rapports interorganisationnels. Au plan des méthodes, la recherche en gestion fera tout autant appel à des méthodes quantitatives que qualitatives. Ces méthodes pourront être utilisées à plusieurs niveaux d'analyse, que ce soit au niveau des acteurs individuels, des équipes de travail, des organisations ou d'ensembles d'organisations.

Option Épidémiologie

Discipline de recherche qui s'intéresse aux causes, aux facteurs de risque et aux facteurs pronostiques de la maladie chez l'humain, l'épidémiologie est à la base de la prise de décision en santé publique, et est mise à contribution dans la description des problèmes de santé et de leurs déterminants, dans la surveillance de l'état de santé des populations et dans la compréhension de l'histoire naturelle des maladies. Les domaines de la recherche épidémiologique sont multiples : l'environnement social, les marqueurs génétiques, les déterminants de nature biologique, physique et chimique liés aux habitudes de vie, au milieu de travail ou à l'environnement, les maladies infectieuses ou chroniques et l'utilisation des services de santé.

La formation en épidémiologie comprend des cours avancés de biostatistique et de méthodologie de la recherche quantitative. Le plan d'études de l'étudiant est personnalisé, en ce sens qu'il est adapté à sa formation et à son expérience antérieures et qu'il favorise l'acquisition d'une expertise de contenu par rapport au sujet de recherche choisi. De plus, le plan d'études établi pour et avec lui devra permettre à l'étudiant de développer son sens critique quant à la place de l'épidémiologie en santé publique et de s'ouvrir aux autres disciplines de recherche mises à contribution dans l'étude des problématiques de santé publique.

Option Organisation des soins de santé

Cette option s'intéresse essentiellement à l'utilisation des services de santé dans la population en se préoccupant à la fois des structures, des processus et des résultats de soins. Elle touche plus particulièrement l'étude du financement, de l'organisation, de la planification et de l'évaluation de différents niveaux d'intervention de la santé (techniques, pratiques, programmes et politiques). L'analyse du comportement des différents acteurs (patients, professionnels, gestionnaires, organisations et autres publics) y occupe aussi une place prépondérante, de même que l'analyse de la relation entre utilisation des services et état de santé et les problèmes de mesure de l'état de santé. La perspective d'analyse est fondamentalement sociale; une attention particulière est portée aux aspects sociaux, politiques et économiques.

La formation se fonde sur un principe d'immersion à la fois dans l'étude des concepts et méthodes d'analyse des systèmes de santé et dans l'étude d'une discipline connexe. Elle se fonde aussi sur le principe de triangulation, c'est-à-dire l'emploi de multiples théories, méthodes et procédures de collecte et d'analyse de données pour l'étude d'un problème.

Option Promotion de la santé

Émanant d'une pluralité de disciplines des sciences sociales et de la santé, le champ de la promotion de la santé propose un vaste agenda de recherche et d'intervention visant la prise en charge de leur santé et de ses déterminants par les individus et les communautés. Dans la poursuite de cet objectif, le mouvement de promotion de la santé reconnaît la complémentarité des approches basées sur les changements individuels avec celles qui ciblent les changements structurels. Reflet de ses fondements pluridisciplinaires, le champ de la promotion de la santé s'appuie aussi sur une diversité d'approches et de concepts et se trouve à la jonction d'un programme de recherche fondamentale et appliquée qui regroupe trois univers de question.

Un premier groupe de questions participe aux développements théoriques fondamentaux autour de trois axes qui permettent de dégager des modèles de changement autant des individus que des structures qui influencent la santé. Ces travaux touchent : **1)** les processus individuels de changement des comportements; **2)** les interactions entre les personnes et leurs milieux de vie et leur influence sur la santé; **3)** les interactions entre la santé et les environnements plus larges que constituent les communautés et le domaine des politiques publiques.

Un deuxième univers de recherche s'attache au développement des modèles et des théories de l'intervention qui permettent éventuellement aux intervenants de mieux structurer leur action en promotion de la santé. La recherche sur les interventions reconnaît généralement les différences entre les approches dites de population et les approches cliniques, de même que leur nécessaire intégration dans des approches écologiques.

Un troisième univers de recherche se définit autour de questions d'évaluation et participe autant à la recherche théorique qu'à la recherche sur les interventions. La promotion de la santé étant un champ d'étude appliquée, la recherche évaluative contribue au développement d'un corpus de connaissances générales concernant les mécanismes de changements influencés par les programmes de promotion. Elle participe aussi, d'une façon plus ponctuelle, à l'amélioration de programmes spécifiques.

Option Toxicologie et analyse du risque

Cette option s'intéresse aux impacts sur la santé humaine de la pollution chimique de notre environnement général, nourriture, air, eau et sol. Des recherches fondamentales et appliquées en toxicologie sont réalisées dans le but d'établir le lien qui existe entre l'exposition humaine à des substances toxiques et l'apparition d'effets toxiques. Les travaux réalisés portent principalement sur trois préoccupations : **1)** le développement d'outils d'évaluation de l'exposition humaine à diverses substances toxiques (méthodes d'échantillonnage de l'environnement et biomarqueurs de l'exposition interne à diverses substances toxiques); **2)** la connaissance de la relation dose-réponse de ces substances chez l'humain qui passe par l'étude de la toxicocinétique de ces substances toxiques, des mécanismes d'action aux organes cibles, des effets toxiques qu'engendrent certaines substances, de l'impact de l'exposition à des mélanges complexes et de la relation concentration-effets : **3)** les applications des résultats de ces travaux en santé au travail et en santé environnementale en s'alliant aux approches cliniques et épidémiologiques.

Les chercheurs du département de santé environnementale et santé au travail réalisent, dans des laboratoires bien équipés, des recherches fondamentales chez l'animal et l'humain sur la cinétique des substances toxiques, les effets toxiques sur le système reproducteur, les systèmes respiratoire et nerveux, la mutagénicité et le cancer. Un autre volet porte sur l'intégration des connaissances actuelles en hygiène, en toxicologie et en épidémiologie pour la réalisation d'études des risques des agents toxiques pour la santé humaine en milieu de travail et dans l'environnement en général.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (santé publique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- titulaire d'une maîtrise (M. Sc.) ou d'un diplôme équivalent dans une discipline appropriée
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

De plus, selon les antécédents du candidat et la nature de son programme, une formation complémentaire peut être requise dans une des disciplines de base ou dans le domaine des techniques quantitatives.

2. Programme

Le programme comprend un minimum de 9 crédits de cours et 81 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. Le programme de chaque candidat est établi en fonction de sa préparation antérieure, de l'option choisie et de l'orientation de ses recherches.

Programme 3-481-1-7

Diplôme d'études professionnelles approfondies en santé publique (D.É.P.A.)

Objectifs

Le programme vise à former des praticiens capables d'œuvrer dans les réseaux de santé et de services sociaux en y apportant une capacité d'analyse des systèmes de santé, mais aussi une vision synthétique. Ainsi, par l'acquisition de nouvelles connaissances, par des activités réflexives sur la conduite d'interventions terrain, ce programme vise à permettre aux candidats de développer des capacités de compréhension, de transfert et d'adaptation des modèles théoriques aux problématiques vécues dans l'environnement de la santé tout en construisant sur leurs expériences de travail antérieures.

Destinataires

La clientèle visée est celle des personnes œuvrant dans divers établissements et organismes de l'environnement de la santé sur la scène locale et internationale.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Diplôme d'études professionnelles approfondies en santé publique, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de maîtrise en santé communautaire, en administration de la santé, en santé environnementale ou dans une discipline connexe (clinique, sciences humaines, administration des affaires) ou l'équivalent
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise
- avoir un lien avec un milieu de pratique (existant ou potentiel)
- une expérience de travail est jugée favorable
- accompagner la demande d'admission d'un curriculum vitæ détaillé faisant état de l'expérience professionnelle du candidat et d'une esquisse de 200 mots résumant la problématique qui sera approfondie durant la formation.

2. Programme

Le programme comporte 30 crédits de cours du niveau des études supérieures, dont 15 crédits de cours obligatoires et 15 crédits de cours à option.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (15 cr.)

PLU	6048	Connaissances et changements en santé, 3 cr.
SPU	7011	Analyser et comprendre le système de santé, 3 cr.
SPU	7013	La recherche en santé publique, 3 cr.
SPU	7014	Séminaire d'intégration, 6 cr.

Bloc B – Option (15 cr.)

MMD	6005	Éthique et recherche en santé, 1 cr.
MSN	6115	Santé et environnement I, 3 cr.
MSN	6136	Principes de l'analyse du risque, 3 cr.
PLU	6046A	Éthique de la recherche : introduction, 1 cr.
PLU	6046B	Sujets humains en recherche, 1 cr.
PLU	6046C	Problématiques/Éthique de la recherche, 1 cr.
SPU	7006	Séminaire en gestion des organisations, 3 cr.
SPU	7017	Analyse : politiques, décisions publiques, 3 cr.
SPU	7019	Population, santé et développement, 3 cr.

Programme 3-770-1-0

Diplôme complémentaire en analyse et évaluation des interventions en santé (AnÉIS)

Ce programme est sous la responsabilité du Département d'administration de la santé.

Objectifs

Le programme de formation vise deux objectifs généraux : accroître la capacité de recherche en analyse et évaluation des interventions en santé et améliorer la capacité d'échange et de transfert des connaissances entre les communautés de recherche et de pratique.

Destinataires

Le programme de diplôme complémentaire peut être suivi parallèlement à un programme régulier de doctorat ou encore dans le cadre d'un stage post-doctoral. De façon exceptionnelle, le programme pourrait aussi être suivi par un candidat déjà titulaire d'un diplôme de 3e cycle et désirant acquérir une formation complémentaire en analyse et évaluation des interventions en santé.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible, le candidat doit :

- développer une thèse doctorale ou mener un projet de recherche dans le domaine de l'analyse et de l'évaluation des interventions en santé
- sur demande du comité d'admission, se présenter à une entrevue.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de 2 trimestres à temps partiel, soit l'équivalent d'un trimestre. L'étudiant doit compléter le programme pendant ses études de doctorat ou à l'intérieur de trois ans s'il est stagiaire postdoctoral.

3. Obtention du diplôme

Pour obtenir le diplôme complémentaire en AnÉis, le candidat doit :

- avoir satisfait à toutes les exigences de son programme de doctorat s'il est inscrit à l'Université de Montréal
- avoir rempli toutes les exigences du programme complémentaire.

4. Programme

Le programme comprend 12 crédits de cours de cycles supérieurs dont 6 crédits peuvent être puisés à même la scolarité du programme de doctorat de l'étudiant.

Structure du programme

Cours préalable en éthique

PLU	6046A	Éthique de la recherche : introduction, 1 cr.
ou		
MMD	6005	Éthique et recherche en santé, 1 cr.

ou l'équivalent

Bloc A – Obligatoire – Évaluation, synthèse et transfert des connaissances (9 cr.)

ASA	6178	Méthodes d'évaluation, 3 cr.
PLU	6048	Connaissances et changement en santé, 3 cr.
SPU	7501	Évaluation des interventions en santé, 3 cr.

ou l'équivalent

Bloc B – Choix – Spécialisation en évaluation (min. 3 cr.)

ASA	6116	Aspects sociopolitiques des technologies, 3 cr.
ASA	6175	Méthodes d'évaluation économique, 3 cr.
ASA	6402	Gestion de la qualité des soins,
EPIB	656	*Health Technology Assessment* (*Principles and Practices in HTA*), 3 cr.
PHM	6025	Principes de pharmacoépidémiologie, 3 cr.
PHM	6032	Pharmacoéconomie, 3 cr.
MSN	6136	Principes de l'analyse du risque, 3 cr.
SOM	7000	La programmation et l'évaluation, 3 cr.

ou tout autre cours pertinent au domaine de l'analyse et de l'évaluation des interventions en santé, sur approbation du responsable du programme.

Sciences biomédicales

M. Sc. **2-484-1-0**

Options :

Éthique clinique pédiatrique
Recherche clinique biomédicale
Sciences psychiatriques
Musculosquelettique
Médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé
Sciences du vieillissement

Ph. D. **3-484-1-0**

Options :

Neuropsychologie
Bioéthique
Orthophonie ou audiologie
Sciences psychiatriques
Médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé
Sciences du vieillissement
Musculosquelettique

Multifacultaire

Directeur des programmes : Daniel Lajeunesse, Ph. D. (Montréal)
Secrétariat : M. Sc. : 514-343-5778 / 514-343-6111 poste 4568 et
Ph.D : 343-6111 poste 4134

Membres du Comité des études supérieures

Bruce Allen - ICM
Marie Dumont - HSC
Béatrice Godard - CREUM
Sylvie Hébert – ÉOA
Daniel Lajeunesse – CHUM, HND
François Madore - HSC
Puttaswamy Manjunath - HMR
Alain Moreau - HSJ
Eugénio Rasio – CHUM, HND
Bernadette Ska – CR-IUGM

Responsables d'options

Option générale : Daniel Lajeunesse, CHUM, HND
Option Orthophonie et Audiologie : Sylvie Hébert, École d'orthophonie et audiologie
Option Bioéthique : Béatrice Godard, Département de bioéthique
Option Éthique clinique pédiatrique : Antoine Payot, Hôpital Ste-Justine
Option Médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé : François Sestier, Université de Montréal
Option Musculosquelettique : Hubert Labelle, HSJ
Option Recherche clinique biomédicale : François Madore, HSC
Option Sciences psychiatriques : Marie Dumont, Hôpital Sacré-Coeur
Option Sciences du vieillissement : Bernadette Ska, Institut de gériatrie

Personnel enseignant

Les professeurs des unités suivantes participent à l'enseignement des programmes de sciences biomédicales : Département de chirurgie, Département de médecine, Département d'anesthésiologie, Département d'obstétrique gynécologie, Département d'ophtalmologie, Département de pédiatrie, Département de psychiatrie, Département de radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire, École d'orthophonie et d'audiologie, École de réadaptation, Faculté de médecine dentaire, Faculté de médecine vétérinaire.

Programme 2-484-1-0

M. Sc. (sciences biomédicales)

Objectifs

Les objectifs généraux sont d'initier l'étudiant à la recherche clinique ou à la recherche fondamentale dans un milieu clinique.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (sciences biomédicales), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
– faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise

Option générale, et option Recherche clinique biomédicale

– être titulaire d'un diplôme de doctorat en médecine (M.D.) ou en médecine dentaire (D.M.D.) ou en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou d'un baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une option appropriée, ou d'un diplôme jugé équivalent.

Option Sciences psychiatriques

– être titulaire d'un diplôme de doctorat en médecine (M.D.) ou en médecine dentaire (D.M.D.) ou en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou d'un baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une option appropriée et présenter une lettre d'un professeur qui accepte de diriger le travail de maîtrise.

Option musculosquelettique

– être titulaire d'un diplôme de doctorat en médecine (M.D.) ou en médecine dentaire (D.M.D.) ou en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou d'un baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une option appropriée et sur demande du comité d'admission, se présenter à une entrevue.

Option Médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé

– être titulaire d'un diplôme universitaire donnant accès à l'exercice d'une profession de la santé ou d'un LL.B. (droit) ou attester de toute autre formation jugée équivalente

Option Sciences du vieillissement

– être titulaire d'un diplôme de doctorat en médecine (M.D.) ou en médecine dentaire (D.M.D.) ou en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou d'un baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une option appropriée, ou d'un diplôme jugé équivalent.

Option Éthique clinique pédiatrique

– être titulaire d'un diplôme universitaire donnant accès à l'exercice d'une profession de la santé ou d'un baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une option appropriée, ou d'un diplôme jugé équivalent ; des cours peuvent être imposés à un candidat dont la préparation antérieure ne satisfait pas aux exigences du programme.
– présenter un court texte exposant la nature de sa pratique ou de son projet de recherche en expliquant comment les connaissances acquises en éthique clinique pédiatrique pourraient influencer son plan de carrière

Dans le cas des étudiants en médecine, pré- ou post-M.D., voir aussi le Règlement pédagogique propre au programme Médecine-Recherche.

2. Tansfert

Tout candidat ayant réussi le microprogramme avec une moyenne de 3.0 sur 4.3 est admissible à la M. Sc. (sciences biomédicales, option éthique clinique pédiatrique; il pourra faire reconnaître les crédits réalisés dans le cadre de ce programme.

3. Scolarité

Option Éthique clinique pédiatrique

Le programme est offert à demi temps. L'étudiant pourrait cependant s'inscrire à 3 trimestres plein temps, en considérant une interruption de l'inscription à l'été.

4. Programme

Option Générale

Le programme comprend un minimum de 10 crédits de cours du niveau des études supérieures, et 35 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Au moins deux trimestres consécutifs doivent être accomplis en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

Option Recherche clinique biomédicale

Le programme comporte un minimum de 13 crédits de cours et 32 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire. La recherche doit obligatoirement s'effectuer chez l'humain.

Option Sciences psychiatriques

Le programme comporte un minimum de 8 crédits de cours et 37 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Option Médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé

Le programme comporte un minimum de 7 crédits de cours et 38 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Option Musculosquelettique

Le programme comporte un minimum de 10 crédits de cours et 35 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Option Sciences du vieillissement

Le programme comprend un minimum de 13 crédits de cours de niveau supérieur, dont 1 crédit de cours obligatoire et 12 crédits de cours à option et 32 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Option Éthique clinique pédiatrique

Programme de maîtrise avec mémoire

Le programme comprend 15 crédits de cours dont 9 crédits de cours de concentration obligatoires ou à option, 3 à 6 crédits de cours à option en méthodologie de recherche et de 0 à 3 crédits à option totalisant un minimum de 12 crédits du niveau des études supérieures et 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Programme de maîtrise avec travail dirigé

Le programme comprend 27 crédits de cours dont 12 crédits de cours de concentration et 15 crédits à option, dont 3 à 12 crédits dans le bloc B1, 3 à 9 crédits dans le bloc B2 et 0 à 3 crédits dans le bloc B3, totalisant un minimum de 21 crédits du niveau des études supérieures et 18 crédits attribués à la rédaction du rapport.

Au moins deux trimestres consécutifs doivent être accomplis en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

Structure du programme

Option Générale

Bloc A – Obligatoire (1 cr.)

MMD	6005	Éthique et recherche en santé, 1 cr.

Bloc B – Option (9 cr.)

Un minimum de trois crédits de la liste suivante :

BCM	6023	Régulation de l'expression génétique I, 3 cr.
BCM	6210	Génomique humaine fonctionnelle, 3 cr.
MCB	6031	Immunologie fondamentale, 3 cr.
MCB	6034	Immunologie médicale, 3 cr.
MMD	6001	Médecine moléculaire, 3 cr.
MMD	6002	Physiopathologies pulmonaires, 3 cr.
MSO	6001	Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.
MSO	6060	Concepts de base en biostatistique, 3 cr.
NRL	6060	Neurobiologie cellulaire, 3 cr.
NRL	6070	Neurophysiologie fonctionnelle, 3 cr.
NRL	6081	Nouveautés en sciences neurologiques I, 3 cr.
PHL	6031	Neuropharmacologie, 3 cr.
PHL	6035	Pharmacologie de la douleur, 3 cr.
PHL	6071	Pharmacologie cardiovasculaire, 3 cr.
PHL	6075	Pharmacologie clinique, 3 cr.
PHL	6081	Métabolisme des médicaments, 3 cr.
PSL	6020	Structure et transport membranaires, 3 cr.
PSL	6090	Mécanismes régulateurs en physiologie, 3 cr.
PSL	6170	Physiologie cardiovasculaire, 3 cr.
SMC	6011	Néphrologie : physiologie rénale, 3 cr.
SMC	6015	Physiologie, physiopathologie digestives, 3 cr.
SMC	6020	Physiologie de la reproduction, 3 cr.
SMC	6023	Endocrinologie, 3 cr.
SMC	6041	Biologie cellulaire et moléculaire, 5 cr.
SMC	6061	Génétique médicale, 3 cr.

Six crédits de cours peuvent être choisis dans la banque de cours de la Faculté de médecine.

Bloc C – Recherche et mémoire (35 cr.)

SMC	6908	Mémoire, 35 cr.

Option Recherche clinique biomédicale

Bloc A – Obligatoire (10 cr.)

MMD	6005	Éthique et recherche en santé, 1 cr.
MSO	6011*	L'analyse épidémiologique, 3 cr.
MSO	6015	Recherche clinique biomédicale, 3 cr.
MSO	6061*	Introduction à la biostatistique, 3 cr.

* ou tout autre cours jugé équivalent

Bloc B – Option (3 cr.)

ASA	6161	Évaluation normative, 1 cr.
ASA	6175	Méthodes d'évaluation économique, 3 cr.
ASA	6177	Méthodologie de la recherche, 3 cr.
ASA	6701	Analyse du système de santé 1, 3 cr.
MSO	6009	Méta-analyse dans le domaine de la santé, 3 cr.
MSO	6023	Épidémiologie des infections, 3 cr.
MSO	6026	Évaluation de la qualité des soins, 4 cr.
MSO	6028	Introduction aux théories de la mesure, 3 cr.
MSO	6053	L'enquête : méthodes et pratiques, 3 cr.
MSO	6062	Méthodes d'échantillonnage, 3 cr.
MSO	6066	Analyse des données catégorielles, 3 cr.
MSO	6067	Introduction aux modèles linéaires, 3 cr.
MSO	6086	La recherche qualitative en santé, 3 cr.
PHL	6064	Méthodes statistiques-pharmacologie II, 3 cr.
PHL	6090	Genèse et réglementation des médicaments, 2 cr.
PHL	6092	Pharmacovigilance, 3 cr.
PHM	6011	Médicament : aspects cliniques, 3 cr.
PHM	6019	Devis expérimental et biostatistique, 3 cr.
PHM	6025	Principes de pharmacoépidémiologie, 3 cr.
PHM	6032	Pharmacoéconomie, 3 cr.

Bloc C – Recherche et mémoire (32 cr.)

SMC	6901	Mémoire, 32 cr.

Option Sciences psychiatriques

Bloc A – Obligatoire (5 cr.)

MMD	6005	Éthique et recherche en santé, 1 cr.
PST	6100	Thèmes de recherche en psychiatrie, 3 cr.
PST	6120	Science et sémiologie psychiatrique, 1 cr.

Bloc B – Option (3 cr.)

PST	6110	Recherche clinique en pédopsychiatrie, 3 cr.
PST	6200	Le sommeil, la chronobio. et les rêves, 3 cr.
PST	6400	Séminaire de neuropsychopharmacologie, 3 cr.

ou un autre cours de niveau 6000 jugé approprié.

Bloc C – Recherche et mémoire (37 cr.)

SMC	6904	Mémoire, 37 cr.

Option Médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé

Bloc A – Obligatoire (1 cr.)

MMD	6005	Éthique et recherche en santé, 1 cr.

Bloc B – Option (6 cr.)

Cours recommandés pour les résidents permanents au Canada

Médecine d'expertise

MMD	6200	Médecine d'expertise, 3 cr.
MMD	6201	Aspects pratiques de l'expertise, 3 cr.

Médecine d'assurance

MMD	6202	Médecine d'assurance, 3 cr.
MMD	6203	Assurances : sélection et réclamations, 3 cr.

Cours recommandés pour les non résidents

Médecine d'expertise

MSO	6138A	Enjeux de santé publique, 1 cr.
MMD	6209	Médecine d'expertise générale A, 3 cr.
MMD	6210	Médecine d'expertise générale B, 2 cr.

Médecine d'assurance

MSO	6138A	Enjeux de santé publique, 1 cr.
MMD	6203	Assurances : sélection et réclamations, 3 cr.
MMD	6211	Médecine d'assurance générale, 2 cr.

Bloc C – Recherche et mémoire (38 cr.)

SMC	6915	Mémoire, 38 cr.

Le projet doit être accepté par le directeur du programme de médecine d'assurance et expertise.

Option Musculosquelettique

Bloc A – Obligatoire (4 cr.)

MMD	6005	Éthique et recherche en santé, 1 cr.
MMD	6049	Trouble de la mobilité et de la posture, 1 cr.
MMD	6600	Stage en mobilité et posture, 2 cr.

Bloc B – Option (6 cr.)

Cours choisi dans la banque de cours de la Faculté de médecine et approuvé par le responsable de l'option.

Bloc C – Recherche et mémoire (35 cr.)

SMC	6920	Mémoire, 35 cr.

Option Éthique clinique pédiatrique

Modalité Recherche avec mémoire

Bloc A – Obligatoire – Concentration (12 cr.)

PDT	6101	Introduction à l'éthique clinique, 3 cr.
PDT	6102	Enjeux éthique et périnatalité, 3 cr.
PDT	6103	Enjeux éthiques et patients complexes, 3 cr.
PDT	6104	Éthique, pédiatrie, santé et société, 3 cr.

Bloc B_2 – Option – Méthodologie de la recherche (min. 3 cr ; max. 6 cr.)

ASA	6177	Méthodologie de la recherche, 3 cr.
ETA	6512	L'analyse des données qualitatives, 3 cr.
MSO	6001	Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.
MSO	6053	L'enquête : méthodes et pratiques, 3 cr.
MSO	6060	Concepts de base en biostatistique, 3 cr.
MSO	6061	Introduction à la biostatistique, 3 cr.

Bloc B_3 – Option (max 3 cr.)

ANT	3055	Anthropologie des problèmes médicaux, 3 cr.
ASA	6701	Analyse du système de santé 1, 3 cr.
BIE	6007	Introduction à la neuroéthique, 3 cr.
BIE	6016	Bioéthique et santé publique, 3 cr.
DRT	3810	Droit de la santé (3cr.)
DRT	6530	Sociologie du droit, 3 cr.
DRT	6882C	Droit des biotechnologies avancé, 3 cr.
MSO	6026	Évaluation de la qualité des soins, 4 cr.
MSO	6048	Santé des enfants et des adolescents, 3 cr.
PHI	1400	Problèmes en éthique, 3 cr.
PHI	2405	Théories éthiques modernes, 3 cr.
PHI	2430	La philosophie pratique de Kant, 3 cr.
PHI	2406	Théories éthiques contemporaines, 3 cr.
PHI	3685	Problèmes d'éthique appliquée, 3 cr.
PHI	6520	Questions d'éthique contemporaine, 3 cr.
PHI	6545	Éthique et politique, 3 cr.
PHI	6576	Justice économique et sociale, 3 cr.
PLU	6008	Aspects sociaux de la santé, 3 cr.
SRL	2040	Pluralisme religieux et milieux de santé, 3 cr.
THL	6280	Questions d'éthique théologique, 3 cr.
THL	6301	La souffrance, interpellation radicale, 3 cr.

ou tout autre cours jugé pertinent, avec l'approbation de la direction du programme.

Bloc C – Recherche et mémoire (30 cr.)

SMC	6035	Mémoire, 30 cr.

Modalité Recherche avec travail dirigé

Bloc A – Obligatoire – Concentration (12 cr.)

PDT	6101	Introduction à l'éthique clinique, 3 cr.
PDT	6102	Enjeux éthique et périnatalité, 3 cr.
PDT	6103	Enjeux éthiques et patients complexes, 3 cr.
PDT	6104	Éthique, pédiatrie, santé et société, 3 cr.

Bloc B_1 – Option – Philosophie (min. 3 cr ; max. 12 cr.)

PHI	1400	Problèmes en éthique, 3 cr.
PHI	2405	Théories éthiques modernes, 3 cr.

PHI	2430	La philosophie pratique de Kant, 3 cr.
PHI	2406	Théories éthiques contemporaines, 3 cr.
PHI	3685	Problèmes d'éthique appliquée, 3 cr.
PHI	6520	Questions d'éthique contemporaine, 3 cr.
PHI	6545	Éthique et politique, 3 cr.
PHI	6576	Justice économique et sociale, 3 cr.

Bloc B_2 – Option – Sciences humaines (min. 3 cr; max. 9 cr.)

ANT	3055	Anthropologie des problèmes médicaux, 3 cr.
ANT	6126	Culture et inégalités sociales, 3 cr.
DRT	6530	Sociologie du droit, 3 cr.
DRT	6882C	Droit des biotechnologies avancé, 3 cr.
HST	2521	Histoire de la médecine et de la santé, 3 cr.
PLU	6008	Aspects sociaux de la santé, 3 cr.
PLU	6022	Ethnicité et société, 3 cr.
PLU	6043	Spiritualité et santé, 3 cr.
PLU	6047	Santé et justice sociale, 3 cr.
SOL	6535	Sociologie de la pauvreté, 3 cr.
THL	6280	Questions d'éthique théologique, 3 cr.

Bloc B_3 – Option (max. 3 cr.)

ASA	6177	Méthodologie de la recherche, 3 cr.
ASA	6701	Analyse du système de santé 1, 3 cr.
BIE	6004	Bioéthique et approche de la mort, 3 cr.
BIE	6007	Introduction à la neuroéthique, 3 cr.
BIE	6016	Bioéthique et santé publique, 3 cr.
DRT	3810	Droit de la santé, 3 cr.
ETA	6512	L'analyse des données qualitatives, 3 cr.
MSO	6001	Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.
MSO	6026	Évaluation de la qualité des soins, 4 cr.
MSO	6040	Analyse comparative - systèmes de santé, 3 cr.
MSO	6047	Périnatalité en santé communautaire, 3 cr.
MSO	6048	Santé des enfants et des adolescents, 3 cr.
MSO	6053	L'enquête : méthodes et pratiques, 3 cr.
MSO	6059	La pratique de l'éducation pour la santé, 3 cr.
MSO	6060	Concepts de base en biostatistique, 3 cr.
MSO	6061	Introduction à la biostatistique, 3 cr.
MSO	6086	La recherche qualitative en santé, 3 cr.
SRL	2040	Pluralisme religieux et milieux de santé, 3 cr.
THP	6301	La souffrance, interpellation radicale, 3 cr.

ou tout autre cours jugé pertinent, avec l'approbation de la direction du programme.

Bloc C – Travail dirigé (18 cr.)

PDT	6200	Travail dirigé, 18 cr.

Programme 3-484-1-0

Ph. D. (sciences biomédicales)

Objectifs

Les objectifs généraux sont de former des chercheurs capables de réaliser un programme de recherche original et autonome dans un cadre multidisciplinaire comprenant de la recherche clinique, fondamentale ou épidémiologique.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au Ph. D. (sciences biomédicales), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français
- faire preuve d'une connaissance satisfaisante de l'anglais, connaissance dont il doit faire preuve avant d'être promu en 2e année d'études.

Option générale et option Neuropsychologie

- être titulaire d'une M. Sc. (sciences biomédicales) ou d'un diplôme équivalent dans une discipline appropriée

Option Bioéthique

- être titulaire d'une M. Sc. (sciences biomédicales) ou d'un diplôme équivalent dans une discipline appropriée
- compléter 21 crédits de cours de bioétique, dont un minimum de 12 crédits dans le cadre d'une inscription au D.É.S.S. (bioéthique). En vertu de l'article 80 du Règlement de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, 9 de ces 21 crédits préalables exigés peuvent être suivis à titre de cours complémentaires durant la scolarité du Ph. D. Sur recommandation du directeur du programme et après autorisation du doyen, l'étudiant peut s'inscrire simultanément au Ph. D. et au D.É.S.S. (bioéthique) pour la poursuite des cours préalables

Option Orthophonie ou audiologie

- être titulaire d'une maîtrise ou d'un diplôme jugé équivalent dans un domaine pertinent à l'orthophonie ou à l'audiologie

Option Sciences psychiatriques

- être titulaire d'une M. Sc. (sciences biomédicale)s ou d'un diplôme équivalent dans une discipline appropriée
- soumettre une lettre d'un professeur qui accepte de diriger le travail de doctorat.

Option Médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé

- être titulaire d'un diplôme universitaire de 2e cycle donnant accès à l'exercice d'une profession de la santé ou d'un diplôme de 2e cycle en droit ou attester de toute autre formation jugée équivalente.

Option Sciences du vieillissement

- être titulaire d'une M. Sc. en sciences biomédicales ou d'un diplôme équivalent dans une discipline appropriée.
- Le candidat non titulaire d'une M. Sc. (sciences biomédicales) pourra être amené à compléter une formation complémentaire.

Option musculosquelettique

- être titulaire d'une M. Sc. dans un domaine pertinent, ou d'un diplôme jugé équivalent
- sur demande, se présenter à une entrevue.

2. Programme

Le programme comporte un minimum de 90 crédits. La recherche doit se faire en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

Sciences biomédicales (sans option)

Le programme comporte 3 crédits pour un cours obligatoire et 87 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. Il peut comporter aussi des cours selon les besoins du candidat.

Option Bioéthique

Le programme comporte un minimum de 12 crédits de cours, dont 6 crédits en bioéthique, 6 crédits au choix dans le domaine des sciences biomédicales, et 78 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. La thèse est dirigée conjointement par un spécialiste en bioéthique et un spécialiste du domaine scientifique de la thèse. Le programme peut comporter aussi des cours selon les besoins du candidat.

Option Neuropsychologie

Le programme comporte un minimum de 12 crédits de cours obligatoires et 78 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. Il peut comporter aussi des cours selon les besoins du candidat.

Option Orthophonie ou Audiologie

Le programme comporte un minimum de 12 crédits de cours dont 3 crédits obligatoires, 6 crédits à option et 3 crédits au choix, et 78 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. Il peut comporter aussi d'autres cours selon les besoins du candidat.

Option Sciences psychiatriques

Le programme comporte un minimum de 11 crédits de cours, dont 8 crédits obligatoires, 3 crédits de cours à option, et 79 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. Le programme peut comporter des cours additionnels selon les besoins du candidat.

Option Médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé

Le programme comporte un minimum de 12 crédits de cours et 78 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Option Sciences du vieillissement

Le programme comporte un minimum de 12 crédits de cours dont 3 crédits de cours obligatoires, 9 crédits de cours à option et 78 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Option musculosquelettique

Le programme comporte un minimum de 10 crédits de cours dont 4 crédits de cours obligatoires, 3 crédits de cours à option, 3 crédits de cours au choix et 80 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Structure du programme

Option générale

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

MMD	6100R	Carrière de chercheur en santé, 3 cr.

Bloc B – Recherche et thèse (87 cr.)

SMC	7910	Thèse, 87 cr.

Option Bioéthique

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

BIE	7500	Épistémologie de la bioéthique, 3 cr.
BIE	7700	Séminaire de thèse, 3 cr.

Bloc B – Cours au choix (6 cr.)

Cours d'études supérieures dans le domaine des sciences biomédicales.

Bloc C – Recherche et thèse (78 cr.)

SMC	7010	Thèse, 78 cr.

Option Neuropsychologie

Bloc A – Obligatoire (12 cr.)

LNG	6030	Pathologie du langage, 3 cr.
NRL	6051	Neurosciences des systèmes, 3 cr.
PSY	6022	Métho. en psy. cognitive et neuropsy., 3 cr.
PSY	6413	Neuropsychopathologie I, 3 cr.

Un cours déjà suivi à la M. Sc. peut être remplacé par un cours du bloc à option ou tout autre cours jugé approprié. Le cours NRL 6051 est préalable aux cours LNG 6030 et PSY 6413.

Bloc B – Option

Tout autre cours ou séminaires des programmes inscrits au protocole d'entente en neuropsychologie.

Bloc C – Recherche et thèse (78 cr.)

SMC	7905	Thèse, 78 cr.

Option Orthophonie ou Audiologie

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

MMD	6005	Éthique et recherche en santé, 1 cr.
ORA	7010	Séminaire de doctorat 1, 1 cr.
ORA	7020	Séminaire de doctorat 2, 1 cr.

Bloc B – Option (6 cr.)

AUD	6030	Méthodes de recherche en audiologie, 3 cr.
AUD	6817	Stage de recherche en audiologie, 3 cr.
AUD	6839	Problèmes contemporains en audiologie, 3 cr.
AUD	6852	Séminaire en audiologie, 3 cr.
MSO	6001	Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.
MSO	6060	Concepts de base en biostatistique, 3 cr.
ORT	6030	Méthodes de recherche en orthophonie, 3 cr.
ORT	6817	Séminaire de recherche en orthophonie, 3 cr.
ORT	6856	Séminaire en orthophonie, 3 cr.
ORT	6872	Problèmes contemporains en orthophonie, 3 cr.
ORT	6873	Séminaire en neuropsychologie du langage, 3 cr.
PSY	6002	Méthodes quantitatives avancées, 3 cr.
PSY	6007	Analyses corrélationnelles, 3 cr.
PSY	6022	Métho en psy cognitive et en neuropsycho., 3 cr.

ou tout autre cours jugé pertinent pour la formation du candidat.

Bloc C – Choix (3 cr.)

À choisir parmi la liste de cours disponibles ou tout autre cours jugé pertinent à la formation du candidat.

Bloc D – Recherche et thèse (78 cr.)

SMC	7030	Thèse, 78 cr.

Option Sciences psychiatriques

Bloc A – Obligatoire (8 cr.)

MMD	6005	Éthique et recherche en santé, 1 cr.
PST	6100	Thèmes de recherche en psychiatrie, 3 cr.
PST	6120	Sciences et sémiologie psychiatrique, 1 cr.
PST	7000	Séminaire de thèse, 3 cr.

Un cours déjà suivi à la M. Sc. peut être remplacé par un cours du bloc à option ou tout autre cours jugé approprié.

Bloc B – Option (3 cr.)

PST	6110	Recherche clinique en pédopsychiatrie, 3 cr.
PST	6200	Le sommeil, la chronobio. et les rêves, 3 cr.
PST	6400	Séminaire de neuropsychopharmacologie, 3 cr.

ou un autre cours de niveau 6000 jugé approprié.

Bloc C – Recherche et thèse (79 cr.)

SMC	7911	Thèse, 79 cr.

Option Médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

MSO	6001	Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.
MSO	6061	Introduction à la biostatistique, 3 cr.

Bloc B – Option (6 cr.)

Cours choisis dans la liste ci-dessous ou tout autre cours du niveau des cycles supérieurs jugés pertinents à la formation du candidat et approuvés par le directeur de la recherche et le responsable de l'option.

Cours recommandés pour les résidents permanents au Canada

Les étudiants qui ont suivi l'option Expertise de la M. Sc. (sciences biomédicales) doivent suivre les cours MMD 6206-6207. Les étudiants ayant suivi l'option Assurance doivent compléter 6 crédits de cours à option, approuvés par le directeur de la recherche et du programme.

Médecine d'expertise

MMD	6200	Médecine d'expertise, 3 cr.
MMD	6201	Aspects pratiques de l'expertise, 3 cr.
MMD	6206	Médecine d'expertise avancée : partie A, 3 cr.
MMD	6207	Médecine d'expertise avancée : partie B, 3 cr.

Médecine d'assurance

MMD	6202	Médecine d'assurance, 3 cr.
MMD	6203	Assurances : sélection et réclamations, 3 cr.

Cours recommandés pour les non résidents au Canada

Les étudiants qui ont suivi ont suivi l'option Expertise de la M. Sc. (sciences biomédicales) doivent suivre les cours MMD 6212-6213. Les étudiants ayant suivi l'option Assurance doivent compléter 6 crédits de cours à option, approuvés par le directeur de la recherche et du programme.

Médecine d'expertise

MMD	6005	Éthique et recherche en santé, 1 cr.
MMD	6209	Médecine d'expertise générale A, 3 cr.
MMD	6210	Médecine d'expertise générale B, 2 cr.
MMD	6212	Méd. d'expertise complexe générale, 3 cr.
MMD	6213	Form. en médecine légale générale, 2 cr.

Médecine d'assurance

MMD	6005	Éthique et recherche en santé, 1 cr.
MMD	6203	Assurances : sélection et réclamations, 3 cr.
MMD	6211	Médecine d'assurance générale, 2 cr.

Bloc C – Recherche et thèse (78 cr.)

SMC	7020	Thèse, 78 cr.

Option Sciences du vieillissement

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

MMD	7000	Séminaire de doctorat, 3 cr.

Bloc B – Option (9 cr.)

MSO	6014	Méthodes de recherche en épidémiologie, 3 cr.
MSO	6016	Méthodologie des études longitudinales, 3 cr.
NRL	6051	Neurosciences des systèmes, 3 cr.
NRL	6081	Nouveautés en sciences neurologiques 1, 3 cr.
NRL	6082	Nouveautés en sciences neurologiques 2, 3 cr.
NRL	6091	Impact clinique des neurosciences, 3 cr.
ORT	6873	Séminaire en neuropsychologie du langage, 3 cr.
PSY	6022	Métho. en psy.cognitive et neuropsycho, 3 cr.
PSY	6407	Séminaire en psy. cognitive et neuropsy, 3 cr.
PSY	6413	Neuropsychopathologie 1, 3 cr.
PSY	6415	Neuropsychologie de la sénescence, 3 cr.
RAD	6005	Introduction à l'IRMF, 3 cr.
VSS	6002	La personne vieillissante, 3 cr.

ou tout autre cours jugé approprié. Si l'étudiant a déjà suivi un de ces cours à la maîtrise, un autre cours du bloc de cours à option devra être suivi. Il est fortement recommandé que le cours NRL 6051 précède les cours RAD 6005 et PSY 6413.

Bloc C – Recherche et thèse

SMC	7025	Thèse, 78 cr.

Option Musculosquelettique

Bloc A – Obligatoire (4 cr.)

MMD	6005	Éthique et recherche en santé, 1 cr.
SMC	7015	Séminaire de thèse, 3 cr.

Si l'étudiant a réussi le cours MMD 6005 dans les cinq années précédant son admission au programme, il n'est pas tenu de le reprendre. Dans ce cas, une équivalence est accordée.

Bloc B – Option (3 cr.)

GBM	6214	Biomécanique avancée, 3 cr.
KIN	6515	Équilibre postural et locomotion, 3 cr.
KIN	6831	Contrôle du mouvement chez l'humain, 3 cr.
KIN	6845	Muscle et contrôle à l'effort, 3 cr.
MMD	6049	Trouble de la mobilité et de la posture, 1 cr.
MMD	6600	Stage en mobilité et posture, 2 cr.
MSO	6060	Concepts de base en biostatistique, 3 cr.
REA	6002	Théories sensorimotrices en réadaptation, 3 cr.
REA	6005	Notions avancées d'électromyographie, 3 cr.
REA	6008	Notions avancées de pathokinésiologie, 3 cr.
STT	6971	Méthodes de biostatistique, 3 cr.

ou tout autre cours des cycles supérieurs jugé pertinent pour la formation du candidat et approuvé par le responsable de l'option.

Bloc C – Choix (3 cr.)

Cours choisi dans la banque de cours de cycles supérieurs de l'Université de Montréal et approuvé par le responsable de l'option.

Bloc D – Thèse (80 cr.)

SMC	7035	Thèse, 80 cr.

Sciences neurologiques

M. Sc. **2-530-1-0**

Ph. D. **3-530-1-0**

Option :

Neuropsychologie

Département de physiologie

Responsable des programmes : John Kalaska, 514-343-6349

Membres du Comité des études supérieures

Noémie Bérubé-Carrière, étudiante, Département de physiologie
Adriana Di Polo, Département de pahtologie et biologie cellulaire
Trevor Drew, Département de physiologie
Jean-Pierre Gossard, Département de physiologie
John Kalaska, Département de physiologie
Pierre Rainville, Département de stomatologie
Allan Smith, Département de physiologie

Personnel enseignant

Outre les membres du personnel enseignant du Département de physiologie inscrits sous la rubrique Physiologie, des chercheurs d'autres unités contribuent aux programmes.

Chercheurs hors du Département de physiologie affectés aux programmes

Michel Anctil, professeur titulaire, Département de sciences biologiques
Hugues Barbeau, professeur associé, Département de physiologie
Mario Beauregard, chercheur adjoint, Département de radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire
Pierre Blanchet, professeur adjoint, Département de stomatologie
Michel Bojanowski, professeur agrégé, Département de chirurgie-Service neurochirurgie
Jean-François Bouchard, professeur adjoint, École d'optométrie
Daniel Bourbonnais, professeur titulaire, École de réadaptation
Bernard Brais, professeur adjoint, Département de médecine
Roger F. Butterworth, professeur titulaire, Département de médecine
Thérèse Cabana, professeure titulaire, Département de sciences biologiques
Lionel Carmant, professeur agrégé, Département de pédiatrie
Julie Carrier, chercheure adjointe, Département de psychologie
Christian Casanova, professeur titulaire, École d'optométrie
C. Elaine Chapman, professeure titulaire, École de réadaptation
Patrick Cossette, professeur adjoint, Département de médecine
Laurent Descarries, professeur titulaire, Département de pathologie et biologie cellulaire
Luc DesGroseillers, professeur titulaire, Département de biochimie
Adriana di Polo, chercheure agrégé, Département de pathologie et biologie cellulaire
Guy Doucet, professeur agrégé, Département de pathologie et biologie cellulaire
Pierre Drapeau, professeur titulaire, Département de pathologie et biologie cellulaire
Réjean Dubuc, professeur associé, Département de physiologie
Marie Dumont, professeure agrégée, Département de psychiatrie
Gary Duncan, professeur titulaire, Département de stomatologie
Pierre Duquette, professeur titulaire, Département de médecine
Jocelyn Faubert, professeur titulaire, École d'optométrie
Anatol G. Feldman, professeur titulaire, Département de physiologie
Karl Fernandes, chercheur adjoint, Département de pathologie de biologie cellulaire
Robert Forget, professeur titulaire, École de réadaptation
Victor Gisiger, professeur agrégé, Département de pathologie et biologie cellulaire
Roger Godbout, professeur agrégé, Département de psychiatrie
Yves Joanette, professeur titulaire, École d'orthophonie et d'audiologie
Arlette Kolta, chercheure agrégée, Département de stomatologie
Robert Lalonde, chercheur adjoint, Département de médecine
Maryse Lassonde, professeure titulaire, Département de psychologie
Gilles Lavigne, professeur titulaire, Département de santé buccale
Nicole Leclerc, chercheure agrégée, Département de pathologie et biologie cellulaire
Franco Lepore, professeur titulaire, Département de psychologie
Mindy Levin, professeure agrégée, École de réadaptation
James Percy Lund, professeur associé, Département de physiologie
Sonia Lupien, professeure associée, Département de physiologie
Jacques Michaud, chercheur adjoint, Département de pédiatrie
Stéphane Molotchnikoff, professeur titulaire, Département de sciences biologiques
Ouri Monchi, chercheur adjoint, Département de Radiologie, oncologie et médecine nucléaire
Jacques Yves Montplaisir, professeur titulaire, Département de psychiatrie
Laurent Mottron, professeur titulaire, Faculté de médecine, Psychiatrie
Tore André Nielsen, professeur agrégé, Département de psychiatrie
Réjean Plamondon, professeur titulaire et directeur général, École Polytechnique
Alexandre Pratt, professeur adjoint, Faculté de médecine – médecine et spécialités médicales
Maurice Ptito, professeur titulaire, École d'optométrie
Philippe Robaey, chercheur titulaire, Département de psychiatrie
Pierre-Paul Rompré, professeur agrégé, Département de psychiatrie
Guy Rouleau, professeur titulaire, Faculté de médecine – médecine et spécialités médicales
Louis Saint-Amont, chercheur adjoint, Département de pathologie de biologie cellulaire
Louis-Éric Trudeau, chercheur adjoint, Département de pharmacologie
Elvire Vaucher, professeure agrégée, École d'optométrie
Richard Warren, chercheur agrégé, Département de psychiatrie

Chercheurs accrédités aux programmes pouvant diriger des étudiants en codirection

André Bellavance, adjoint de clinique, Département de médecine, Université de Sherbrooke
Diane Boivin, professeure adjointe et directrice, Département de psychiatrie, Université McGill
Daniel Guitton, professeur titulaire, Département de neurologie et neurochirurgie, Université McGill
François Richer, professeur titulaire, Département de psychologie, UQÀM

Programme 2-530-1-0

M. Sc. (sciences neurologiques)

Objectifs

Ce programme fondé sur l'acquisition de connaissances de base et la réalisation d'un travail de recherche initie l'étudiant à l'un ou l'autre des champs d'étude scientifique du système nerveux : neurobiologie cellulaire et moléculaire, neuroanatomie, neurochimie, neurophysiologie, neuropharmacologie, neuroendocrinologie et neuropsychologie.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (sciences neurologiques), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un diplôme de doctorat en médecine (M.D.) ou en médecine dentaire (D.M.D.) ou en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou d'un baccalauréat ès sciences (B. Sc.) dans une discipline appropriée, ou d'un diplôme jugé équivalent.
– avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
– faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

Dans le cas des étudiants en médecine, pré- ou post-M.D., voir aussi le Règlement pédagogique propre au programme Médecine-Recherche.

2. Programme

Le programme comprend un minimum de 10 crédits de cours du niveau des études supérieures et 35 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Au moins deux trimestres consécutifs doivent être accomplis en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

Structure du programme

Bloc A – Choix (10 cr.)

À choisir parmi la liste des cours ci-dessous ou tout autre cours jugé pertinent à la formation du candidat.

NRL	6040	Colloques en sciences neurologiques, 4 cr.
NRL	6051	Neurosciences des systèmes, 3 cr.
NRL	6060	Neurobiologie cellulaire, 3 cr.
NRL	6070	Neurophysiologie fonctionnelle, 3 cr.
PBC	6061	Aspect moléculaire des neuropathologies, 3 cr.

Bloc B – Recherche et mémoire (35 cr.)

NRL	6906	Mémoire, 35 cr.

Programme 3-530-1-0

Ph. D. (sciences neurologiques)

Objectifs

Ce programme vise l'acquisition de connaissances approfondies et la réalisation d'un travail de recherche original dans l'un ou l'autre des champs d'étude scientifique du système nerveux. Il prépare essentiellement à la carrière de chercheur, d'enseignant et de praticien dans les domaines suivants : neurobiologie cellulaire et moléculaire, neuroanatomie, neurochimie, neurophysiologie, neuropharmacologie, neuroendocrinologie et neuropsychologie.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au Ph. D. en sciences neurologiques, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une M. Sc. (sciences neurologiques) ou d'un diplôme équivalent dans la discipline appropriée
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français
- faire preuve d'une connaissance satisfaisante de l'anglais, connaissance dont il doit faire preuve avant d'être promu en 2e année d'études.

2. Programme

Sans option

Le programme comporte un minimum de 6 crédits de cours de niveau des études supérieures et 84 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. Il peut aussi comporter d'autres cours selon les besoins du candidat.

La recherche doit se faire en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

Option Neuropsychologie

Le programme comporte un minimum de 12 crédits de cours obligatoires et 78 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. Il peut comporter aussi des cours à option.

Structure du programme

Sans option

Bloc A – Choix (6 cr.)

Parmi la liste des cours ci-dessous ou tout autre cours jugé pertinent à la formation du candidat.

NRL	6081	Nouveautés en sciences neurologiques I, 3 cr.
NRL	6082	Nouveautés en sciences neurologiques II, 3 cr.
NRL	6083	Neurophysiologie cellulaire, moléculaire, 3 cr.
NRL	6084	Neurosciences computationnelles, 3 cr.
NRL	6091	Impact clinique des neurosciences, 3 cr.

Bloc B – Recherche et thèse (84 cr.)

NRL	7904	Thèse, 84 cr.

Option Neuropsychologie

Bloc A – Obligatoire (12 cr.)

LNG	6030	Pathologie du langage, 3 cr.
NRL	6051	Neurosciences des systèmes, 3 cr.
PSY	6022	Métho. en psy. cognitive et neuropsy., 3 cr.
PSY	6413	Neuropsychopathologie I, 3 cr.

Un cours suivi à la M. Sc. peut être remplacé par un cours du bloc à option ou tout autre cours jugé approprié. Le cours NRL 6051 est préalable aux cours LNG 6030 et PSY 6413.

Bloc B – Option

Tous les cours ou séminaires des programmes inscrits au protocole d'entente en neuropsychologie.

Bloc C – Recherche et thèse (78 cr.)

NRL	7905	Thèse, 78 cr.

Sciences de la réadaptation

M. Sc. **2-743-1-0**

Ph. D. **3-743-1-0**

École de réadaptation

Responsable des programmes : C. Elaine Chapman, 514-343-2304
Information sur le programme : Marie-Myrtha Toussaint, 514-343-6111 poste 7975

Membres du Comité des études supérieures
Sylvie Nadeau
Lise Poissant
Séléna Lauzière, représentante étudiante

Personnel enseignant

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Directeur : Daniel Bourbonnais

Directrice du programme d'ergothérapie
Louise Demers, M. Sc., Ph. D. (Montréal)

Coordonnatrice de la formation clinique (ergothérapie)
Sylvie Scurti, B. Sc. (Montréal)

Directeur du programme de physiothérapie
Robert Forget

Coordonnatrice de l'enseignement clinique (physiothérapie) et adjointe académique
Chantal Besner, B. Sc., Cert. géront. (Montréal), M.A.P. (ENAP)

Conseiller aux programmes d'étude (ergothérapie)
Marc Rouleau, BAA (Montréal), B. Sc. (Montréal), IMBA (Ottawa)

Agente de développement (physiothérapie)
Laura Galiana, B. Sc. (Laval et McGill), M. Sc. (McGill)

Professeurs titulaires
Daniel Bourbonnais, M. Sc., Ph. D. (Montréal)
C. Elaine Chapman, M. Sc. (Western Ontario), D.Sc. (Fribourg)
Robert Forget, Ph. D. (Montréal)
Julie Gosselin, M. Sc., Ph. D. (Montréal)
Sylvie Nadeau, Ph. D. (Montréal)

Jacqueline Rousseau, Ph. D. (Montréal)
Bonnie Swaine, M. Sc., Ph. D. (Montréal)
Rhoda Weiss-Lambrou, M. Sc. (Boston)

Professeures agrégées
Louise Demers, Ph. D. (Montréal)
Chantale Dumoulin, Ph. D. (Montréal)
Debbie Ehrmann-Feldman, Ph. D. (McGill)
Lise Poissant, Ph. D. (Montréal)
Marie Vanier, M. Sc., Ph. D. (Montréal)

Professeurs adjoints
Dorothy Barthélemy, Ph. D. (Montréal)
Nathalie Bier, Ph. D. (Sherbrooke)
Carolina Bottari, Ph. D. (Montréal)
Catherine Briand, M. Sc., Ph. D. (Montréal)
François Desmeules, Ph. D. (Laval)
Cyril Duclos, Ph. D. (Aix-Marseille, Montréal)
Johanne Filiatrault, Ph. D. (Montréal)
Dany Gagnon, Ph. D. (Montréal)
Johanne Higgins, Ph. D. (McGill)
Annie Rochette, Ph. D. (Sherbrooke)
Pierre-Yves Therriault, Ph. D. (Montréal)

Professeurs adjoints de clinique
Ginette Aubin, M. Sc. (Montréal)
Patricia-Anne Beausoleil, M. Sc. (Montréal)
Rachel Brosseau, M. Sc. (Montréal)
François Dubé, M Sc. (Montréal)
Pierre Fortier, M. Sc. (UQÀM)
Josée Gauthier, M. Sc. (Montréal)
Lucie Hébert, M. Sc., Ph. D. (Montréal)
Maud Laliberté, M. Sc. (Montréal)
Marie-France Jobin, M. Sc. (Montréal)
Ghislaine Lavoie, M. Sc. (Montréal)
Anne-Marie Léonard, M. Sc. (Montréal)
Ingrid Ménard-Laplante, M. Sc. (McGill)
Manon Pilon, M. Sc. (Montréal)
France Piotte, M. Sc. (Montréal)
Gisèle Talbot, M. Sc. (Montréal)

Professeurs invités
Johanne Beaulieu, M. Sc. (Laval)
Mathieu Carignan , M. Sc. (Montréal)
Julie Desrosiers B. Sc. (Montréal)
Claudia Dubé B. Sc. (Laval), M. Sc. (Calgary)
Nathalie Farley M. Sc. (Montréal)
Josée Lemoignan, M. Sc. (McGill)
Monique Martin, B. Sc. (Montréal)
Julie Masse, M. Sc. (McGill)
Geneviève Nadon, M. Sc. (Montréal)
Marie-Jeanne Pierre, B. Sc., (Montréal)
Natasha Rouleau B. Sc. (Montréal)

Chargés d'enseignement de clinique
Julie Allard, B. Sc. (Montréal)
Julie Blouin, B. Sc. (Montréal)
Mélanie Brisson, B. Sc. (Laval)
Paola Campana, B. Sc. (Montréal)
Marie-Josée Cordeau, B. Sc. (Montréal)
Lise Côté, B. Sc. (Laval), Certificat gestion des ressources humaines (HÉC)
Julie Coulombe, B. Sc. (Montréal)
Mario De Almeida, B. Sc. (Montréal)
Susan Desroches, B. Sc. (Montréal)
Julie Desrosiers, B. Sc., certificats en santé et gériatrie (Montréal)
Nathalie Doucet, B. Sc. (Montréal)
Michel Dufresne, B. Sc. (Montréal)
Barbara Fillion, B. Sc. (Montréal)
Monique Frenette, B. Sc. (Montréal)
Monique Granger, B. Sc. (Montréal)
Barbara Hamelin, B. Sc. (Montréal)
André Jauron, B. Sc. (Montréal)
Christiane Jolicoeur, B. Sc. (Montréal)
Christine Kaegi, B. Sc. (McGill)
Francois Laplante, B. Sc. (Montréal)
Chantal Lapointe, B. Sc. (Montréal)
Marie-Hélène Lavergne, B. Sc. (Montréal)
Marie-Claude Lemonde, B. Sc. (McGill)
Cristina Machuca, B. Sc. (Chili)
Célyn Marchand, B. Sc. (Montréal)
Hélène Sabourin, B. Sc. (Montréal)
Monique Sauvé, B. Sc. (Montréal)
Sylvain Saint-Amour, B. Sc. (Montréal)
Marie-Christine Thibodeau, B. Sc. (McGill)
Kristell Vario, B. Sc. (Montréal), Diplôme ergothérapie (Brest-France)

Professeurs associés
Frédérique Courtois, M. Sc., Ph. D. (Montréal)
Élisabeth Dutil, B. Sc., M. Sc. (Montréal)
Francine Ferland, B. Sc. (Montréal), M. Sc. (McGill)
Isabelle Gagnon, M. Sc., Ph. D. (Montréal)
Erika Gisel, M. Sc., Ph. D. (Philadelphia)
Céline Mercier, M. Sc. (Laval), Doctorat de 3e cycle (Louis-Pasteur, Strasbourg)
André Plamondon, M. Sc. (Laval), Ph. D. (Montréal)
Jacques Rhéaume, Ph. D. (Montréal)

Professeurs émérites
A. Bertrand Arsenault
Francine Ferland
Andrée Forget

Programme 2-743-1-0

M. Sc. (sciences de la réadaptation)

Objectifs

Le programme offre une formation de base en sciences de la réadaptation et forment des personnes qui peuvent, sous supervision, mener à terme les différentes étapes d'un projet de recherche.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (sciences de la réadaptation), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'une maîtrise professionnelle en ergothérapie ou en physiothérapie ou d'un diplôme de 1er cycle dans une discipline appropriée
– avoir obtenu, au 1er cycle ou à la maîtrise, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
– faire preuve d'une bonne connaissance du français
– être appuyé par un directeur de recherche et, le cas échéant, par un codirecteur acceptant de l'encadrer
– présenter une ébauche de projet de recherche ainsi qu'un programme de cours approuvés par son directeur de recherche et, le cas échéant, par son codirecteur.

2. Programme

Le programme comprend 45 crédits répartis comme suit : 7 crédits de cours obligatoires, 9 crédits de cours à option et 29 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire sous la forme traditionnelle ou par articles.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (7 cr.)

MMD	6005	Éthique et recherche en santé, 1 cr.
REA	6004	Recherche en réadaptation, 3 cr.
REA	6007	Évaluation en réadaptation, 3 cr.

Bloc B – Option (3 cr.)

REA	6002	Théories sensorimotrices en réadaptation, 3 cr.
REA	6005	Notions d'électromyographie, 3 cr.
REA	6008	Notions avancées de pathokinésiologie, 3 cr.
REA	6009	Problématique spécifique en réadaptation, 3 cr.
REA	6010	Réadaptation et dimension psychosociale, 3 cr.
REA	6011	Réadaptation et technologie, 3 cr.
REA	6012	Transfert des connaissances, 3 cr.
REA	6014	Réadaptation et travail, 3 cr.
REA	6015	Réadaptation et promotion de la santé, 3 cr.

Bloc C – Option (3 cr.)

ASA	6177	Méthodologie de la recherche, 3 cr.
ETA	6512	L'analyse des données qualitatives, 3 cr.
MSO	6001	Concept de base en épidémiologie, 3 cr.
MSO	6028	Introduction aux théories de la mesure, 3 cr.

Bloc D – Option (3 cr.)

MSO	6061	Introduction à la biostatistique, 3 cr.
MSO	6067	Introduction aux modèles linéaires, 3 cr.
STT	6971	Méthodes de biostatistique, 3 cr.

Bloc E – Recherche et mémoire (29 cr.)

REA	6200	Mémoire, 29 cr.

Programme 3-743-1-0

Ph. D. (sciences de la réadaptation)

Objectifs

Le programme de doctorat forme des chercheurs autonomes dans le domaine des sciences de la réadaptation. Au terme de leur formation, nos étudiants sont aptes à assurer un leadership pour le développement des connaissances et de la recherche en sciences de la réadaptation dans les milieux académiques et dans le réseau de la santé.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (sciences de la réadaptation), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise en sciences de la réadaptation ou d'un diplôme équivalent ou bien être titulaire d'une maîtrise professionnelle en ergothérapie ou en physiothérapie et avoir une expérience de recherche. Des cours peuvent être imposés au candidat dont la préparation antérieure ne satisfait pas aux exigences du programme
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français
- être appuyé par un directeur de recherche et, le cas échéant, par un codirecteur acceptant de l'encadrer
- présenter une ébauche de projet de recherche ainsi qu'un programme de cours approuvés par son directeur de recherche et, le cas échéant, par son codirecteur.

2. Programme

Le programme comprend 90 crédits répartis comme suit : 3 crédits de cours obligatoires, 3 à 9 crédits de cours à option, au maximum 6 crédits de cours au choix et 78 crédits attribués à la recherche et à la rédaction de la thèse sous la forme traditionnelle ou par articles.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

REA	7000	Critique d'approches en réadaptation, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 3 cr.; max. 9 cr)

REA	6002	Théories sensorimotrices en réadaptation, 3 cr.
REA	6005	Notions d'électromyographie, 3 cr.
REA	6008	Notions avancées de pathokinésiologie, 3 cr.
REA	6009	Problématique spécifique en réadaptation, 3 cr.
REA	6010	Réadaptation et dimension psychosociale, 3 cr.
REA	6011	Réadaptation et technologie, 3 cr.
REA	6012	Transfert des connaissances, 3 cr.
REA	6014	Réadaptation et travail, 3 cr.
REA	6015	Réadaptation et promotion de la santé, 3 cr.

Bloc C – Choix (max. 6 cr.)

Cours choisi dans la banque de cours du niveau des études supérieures approuvé par le directeur de recherche et par le Comité des études supérieures (recherche) de l'École.

Bloc E – Recherche et thèse (78 cr.)

REA	7200	Thèse, 78 cr.

Toxicologie et analyse du risque

D.É.S.S. **2-486-1-2**

Options :

Analyse du risque
Toxicologie générale

Option du Ph. D. (santé publique) **3-481-1-1**

Multifacultaire

Programme 2-486-1-2

D.É.S.S. (toxicologie et analyse du risque)

Ce programme est sous la direction de Robert Tardif, assisté d'un comité du programme. Outre le directeur, le comité du programme se compose de Bernadette Pinel-Alloul, de France Varin.

Pour information, 514-343-6134; télécopieur : 514-343-2200

Personnel enseignant

Le personnel enseignant de ce programme est constitué de professeurs de la Faculté de médecine, de la Faculté de pharmacie, de la Faculté de médecine vétérinaire et de la Faculté des arts et des sciences.

Objectifs

Les objectifs généraux du programme sont de former des scientifiques possédant une connaissance des principes et de la méthodologie propres à la toxicologie générale et à l'analyse du risque et qui seront capables de reconnaître les problèmes causés par l'exposition à des agents chimiques, d'évaluer les propriétés toxiques de ces agents, de caractériser le risque toxicologique et d'intervenir de façon utile dans la solution des problèmes toxicologiques.

Destinataires

Ce programme de D.É.S.S. s'adresse à des candidats possédant déjà une formation dans un champ d'activités spécialisées en sciences de la santé humaine ou animale, en sciences biomédicales ou en sciences naturelles (chimie, par exemple), ou en voie d'acquérir une formation spécialisée.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (toxicologie et analyse du risque), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle, soit en sciences biologiques, en chimie, dans l'une des disciplines des sciences de la santé, soit dans toute autre discipline appropriée, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir amorcé un cheminement de carrière dans un domaine de pratique professionnelle ou de recherche relié à la toxicologie
- faire preuve d'une bonne connaissance du français parlé et écrit
- faire preuve d'une bonne connaissance de l'anglais écrit.

Selon ses antécédents et son expérience antérieure, le candidat peut être appelé à suivre un programme de formation complémentaire.

2. Scolarité

La scolarité est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale.

3. Évaluation

L'évaluation des cours est faite conformément au règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales en ce qui concerne les cours de maîtrise. Les dispositions de ce règlement s'appliquent aussi au cas d'échec et au calcul de la moyenne.

Le candidat doit obtenir une moyenne générale d'au moins 2,7 pour se voir attribuer le diplôme.

4. Programme

Le programme comporte 30 crédits de cours : 21 crédits de cours obligatoires et 9 crédits de cours à option dont un maximum de 3 crédits du niveau du 1er cycle. Le choix des cours à option dépend de la formation antérieure de l'étudiant et doit être sanctionné par le comité pédagogique. Il comporte les options suivantes :

- Analyse du risque
- Toxicologie générale

Structure du programme

Option Analyse du risque

Bloc A – Obligatoire (21 cr.)

MSN	6021	Gestion des risques en santé environn., 3 cr.
MSN	6136	Principes de l'analyse du risque, 3 cr.
MSN	6138	Incertitude et caractérisation du risque, 3 cr.
MSN	6146	Modèles en analyse du risque, 3 cr.
TXL	6002	Méthodes analytiques en toxicologie, 3 cr.
TXL	6010	Introduction à la toxicologie, 3 cr.
TXL	6014	Toxicologie de l'environnement, 3 cr.

Bloc B – Option (9 cr.)

Parmi les cours des répertoires des facultés et départements participants.

Option Toxicologie générale

Bloc A – Obligatoire (21 cr.)

MSN	6018	Toxicologie industrielle, 3 cr.
MSN	6136	Principes de l'analyse du risque, 3 cr.
TXL	6002	Méthodes analytiques en toxicologie, 3 cr.
TXL	6010	Introduction à la toxicologie, 3 cr.
TXL	6012	Toxicologie des médicaments, 3 cr.
TXL	6014	Toxicologie de l'environnement, 3 cr.
TXL	6016	Toxicologie agro-alimentaire, 3 cr.

Bloc B – Option (9 cr.)

Parmi les cours des répertoires des facultés et départements participants.

Programme 3-481-1-1

Ph. D. (santé publique – option toxicologie et analyse du risque)

Pour tout renseignement relatif à cette option du programme, voir sous le bandeau Santé publique.

Virologie et immunologie

Ph. D. 3-503-1-1

Département de microbiologie et immunologie et Faculté de médecine vétérinaire

Responsable du programme : George Szatmari, 514-343-5767
Secrétariat : 514-343-6111-3129

Objectifs

Les objectifs généraux sont de former des chercheurs autonomes dans cette discipline. L'étudiant doit produire un travail de recherche original, apprendre à présenter ses résultats de recherche à des congrès scientifiques et à les publier dans des revues avec révision par les pairs, être capable de bâtir une hypothèse de recherche originale et d'exposer le cheminement pour la vérifier expérimentalement. Il doit posséder les habiletés techniques nécessaires à une carrière de chercheur et avoir développé un excellent sens critique pour interpréter ses résultats. Au terme de sa formation, l'étudiant devrait être capable, suite à une formation postdoctorale, de compétitionner pour l'obtention de subventions de recherche dans le domaine de la virologie et immunologie.

Règlement pédagogique propre au programme

Voir aussi les dispositions réglementaires relatives à l'Accès direct aux programmes de Ph. D. de la Faculté de médecine.

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (virologie et immunologie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise et de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

Accès de la M. Sc. au Ph. D.

- être titulaire d'une M. Sc. (virologie, microbiologie et immunologie, ou en immunologie) ou attester d'une formation jugée équivalente dans les domaines de la virologie ou de l'immunologie
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent.

Accès direct au Ph. D.

- des cours supplémentaires pourront être exigés selon les besoins de l'étudiant.

2. Programme

Accès de la M. Sc. au Ph. D.

Le programme comporte 3 crédits de cours obligatoires et 87 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. La participation à l'unité de séminaire est obligatoire tout au long de la formation de l'étudiant. Le programme comporte aussi des cours selon les besoins du candidat.

Accès direct au Ph. D.

Le programme comprend un minimum de 12 crédits de cours du niveau des études supérieures et 78 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. La participation à l'unité de séminaire est obligatoire à partir de la 2e année de la formation de l'étudiant. Le programme comporte aussi des cours selon les besoins du candidat.

La recherche doit se faire en résidence, soit à la Faculté de médecine de l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine, soit dans un laboratoire de la Faculté de médecine vétérinaire.

Structure du programme

Accès de la M. Sc. au Ph. D.

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

MCB	7001	Lectures dirigées en microbiologie, 1 cr.
MCB	7052	Séminaire de recherche 2, 1 cr.
MCB	7053	Séminaire de recherche 3, 1 cr.

Bloc B – Recherche et thèse (87 cr.)

VIR	7904	Thèse, 87 cr.

Études spécialisées

Microprogramme de 2e cycle (bases scientifiques de l'anesthésiologie) 2-460-6-0

Microprogramme de 2e cycle (échocardiographie transœsophagienne péri-opératoire – ÉTO) 2-457-6-0

Microprogramme de 2e cycle (formation générale en médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé) 2-452-6-2

Microprogramme de 2e cycle (médecine d'assurance et d'expertise médicolégale) (en langue anglaise) 2-452-6-3

Microprogramme de 2e cycle(médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé) 2-452-6-1

D.É.S.S. (médecine d'assurance et d'expertise médicolégale) 2-452-1-0

D.É.S.S. (médecine d'assurance et d'expertise médicolégale (en langue anglaise) 2-452-1-1

D.É.S.S. (médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé)

D.É.S.S. (perfusion extracorporelle) 2-454-1-0

Microprogramme de 2e cycle (résonance magnétique – abdominovasculaire) 2-547-6-0

Microprogramme de 2e cycle (résonance magnétique – musculosquelettique) 2-547-6-1

Microprogramme de 2e cycle (résonance magnétique – neuroradiologie) 2-547-6-2

Secteur des études médicales postdoctorales

Responsable du secteur : Guy Lalonde, vice-doyen

Responsable du microprogramme (bases scientifiques de l'anesthésiologie) : François Girard, 514-890-8000 poste 26876 | Pour information : Johanne Godin, 514-343-6466

Responsable du microprogramme (échocardiographie transœsophagienne péri-opératoire – ÉTO) : André Denault, 514-376-3330 poste 3732 | Pour information : Johanne Godin, 514-343-6466

Responsable du microprogramme (formation générale en médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé), du microprogramme et du D.É.S.S. (médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé) : François Sestier, 514-343-7606

Responsable du D.É.S.S. (perfusion extracorporelle) : Éric Couturier, Courriel : ercout.perfusion@gmail.com

Responsable du microprogramme (résonance magnétique – abdominovasculaire) : Pascale Audet, 514-890-8150 | Pour information : France Leblanc, 514-343-5855

Responsable du microprogramme (résonance magnétique – musculosquelettique) : Étienne Cardinal, 514-890-8350 | Pour information : France Leblanc, 514-343-5855

Responsable du microprogramme (résonance magnétique – neuroradiologie) : Manon Bélair, 514-890-8250 | Pour information : France Leblanc, 514-343-5855

Programme 2-460-6-0

Microprogramme de 2e cycle (bases scientifiques de l'anesthésiologie)

Objectifs

Ce programme vise à donner aux résidents en anesthésiologie, aux anesthésiologistes et aux étudiants des cycles supérieurs intéressés à l'anesthésie, des notions fondamentales dans les domaines suivants : les bases scientifiques qui sous-tendent la pratique de l'anesthésiologie; la physiologie des systèmes cardiovasculaire, pulmonaire et nerveux appliqués à l'anesthésie; les principes des méthodes de monitorage utilisées pour la surveillance des patients; la pharmacologie des agents anesthésiques et des médicaments utilisés couramment en anesthésiologie; les problèmes reliés aux transfusions; les complications spécifiques reliées à l'anesthésie; les problèmes éthiques rencontrés dans la pratique de l'anesthésiologie.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à ce programme, l'étudiant doit :

- soit être médecin en formation spécialisée en anesthésiologie ou médecin titulaire d'un diplôme de spécialité en anesthésiologie ou médecin en formation spécialisée dans un domaine connexe à l'anesthésiologie (urgence, soins intensifs, etc.)
- soit être inscrit à la M. Sc. ou au Ph. D. dans un domaine connexe à l'anesthésiologie
- soit être stagiaire postdoctoral en anesthésiologie ou dans un domaine connexe.

2. Scolarité

L'ensemble du programme se donne sur un cycle de trois ans, aux trimestres d'automne, d'hiver et d'été. Les cours sont donnés de façon séquentielle. L'étudiant peut entamer le cycle avec n'importe quel cours. Normalement, un seul cours est donné à la fois.

3. Programme

Le microprogramme comporte huit cours, dont la durée est de 180 heures (12 crédits). Un seul cours est donné à la fois, à raison de trois heures toutes les deux semaines. Il y a un examen comportant des questions à choix de réponses ou à court développement L'enseignement est de type magistral, mais avec forte interaction de la part des 20 à 25 participants. Des vignettes cliniques sont abordées et discutées. Chaque professeur suggère les lectures recommandées qui se rapportent à son cours.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (12 cr.)

MMD	6510	Pharmacologie appliquée à l'anesthésie, 2 cr.
MMD	6511	Anesthésie pour chirurgie majeure, 2 cr.

MMD	6512	Anesthésie et système cardiovasculaire, 2 cr.
MMD	6513	Anesthésie et système nerveux, 2 cr.
MMD	6514	Éthique en anesthésiologie, 1 cr.
MMD	6515	Anesthésie et système respiratoire, 1 cr.
MMD	6516	Équipement d'anesthésie et monitorage, 1 cr.
MMD	6517	Complications reliées à l'anesthésie, 1 cr.

Programme 2-457-6-0

Microprogramme de 2e cycle (échocardiographie transœsophagienne péri-opératoire – ÉTO)

Objectifs

Ce microprogramme s'adresse aux anesthésiologistes en pratique ont ou prévoient avoir accès à l'ÉTO péri-opératoire. Le but du programme est d'offrir une structure organisationnelle aux anesthésiologistes, qui désirent parfaire leurs connaissances en ÉTO, une formation au terme de laquelle ils pourront :

– utiliser l'ÉTO comme outil de monitoring péri-opératoire
– produire un rapport de l'examen enregistré
– réussir l'examen de l'ABE en ÉTO péri-opératoire.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2e cycle (échographie transœsophagienne péri-opératoire – ÉTO) le candidat doit :

– être titulaire d'un diplôme en médecine spécialisée ou être médecin en formation en anesthésiologie
– être membre en règle du Collège des médecins du Québec
– être détenteur d'un permis d'exercice de la médecine du Collège des médecins du Québec.

2. Scolarité

Le programme s'échelonne sur une période d'une année incluant les 12 semaines de stage dans un centre en ÉTO péri-opératoire.

3. Programme

Le microprogramme comporte 17 crédits de cours obligatoires. Le bloc A représente 45 heures de notions fondamentales et le bloc B, 640 heures (12 semaines) de stage et de travaux pratiques.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

MMD	6500	Principes de l'échocard. transœsoph., 3 cr.

Bloc B – Obligatoire (14 cr.)

MMD	6501	Échocard transœsoph. péri-opératoire, 14 cr.

Programme 2-452-6-2

Microprogramme de 2e cycle (formation générale en médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé)

Objectifs

Le but du microprogramme est d'assurer aux professionnels de la santé qui désirent faire de l'expertise médicale, une formation qui leur permettra d'accomplir cette tâche médicolégale dans les meilleures conditions.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2e cycle (formation générale en médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé), le candidat doit :

– soit être titulaire d'un diplôme de 1er cycle universitaire, ou inscrit à un programme de résidence d'une faculté de médecine
– soit être un professionnel de la santé titulaire d'un diplôme de 1er cycle
– soit attester d'une formation jugée appropriée par le directeur du programme.

2. Scolarité

L'enseignement du microprogramme peut s'échelonner sur trois ans à temps partiel et sera donné chaque année à l'automne; l'ensemble des quatre blocs peut être suivi à distance par les étudiants.

3. Programme

– Le cheminement en médecine d'expertise générale comporte 7 crédits obligatoires et 3 crédits à option
– Le cheminement en médecine d'assurance générale comporte 7 crédits obligatoires et 5 crédits à option.

Structure du programme

Bloc A – Tronc commun obligatoire (7 cr.)

MMD	6209	Médecine d'expertise générale A, 3 cr.
MMD	6210	Médecine d'expertise générale B, 2 cr.
MMD	6213	Form. en médecine légale générale, 2 cr.

Cheminement en médecine d'expertise générale

Bloc B – Obligatoire (3 cr.)

MMD	6212	Méd. d'expertise complexe générale, 3 cr.

Cheminement en médecine d'assurance générale

Bloc B – Obligatoire (5 cr.)

MMD	6203	Assurances : sélection et réclamations, 3 cr.
MMD	6211	Médecine d'assurance générale, 2 cr.

Programme 2-452-6-3

Microprogramme de 2e cycle (médecine d'assurance et d'expertise médicolégale) (en langue anglaise)

Objectifs

L'objectif principal du microprogramme est d'offrir aux professionnels de la santé une formation qui leur permettra d'améliorer leurs connaissances et habiletés dans le domaine médicolégal.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme (médecine d'assurance et d'expertise médicolégale), le candidat doit être titulaire d'un diplôme universitaire donnant accès à l'exercice d'une profession de la santé ou être titulaire du LL.B. (droit) ou attester d'une formation jugée équivalente.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de deux ans.

3. Programme

Le programme comporte 12 crédits de 2e cycle.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

MMD 6220 Médecine d'ass., expertise médicolégale, 3 cr.
MMD 6221 Aspects légaux, 3 cr.

Bloc B – Option (6 cr.)

MMD 6222 Médecine d'assurance, 3 cr.
MMD 6223 Sélections et réclamations, 3 cr.

Bloc C – Option (6 cr.)

MMD 6224 Expertise médicolégale avancée, partie 1, 3 cr.
MMD 6225 Expertise médicolégale avancée, partie 2, 3 cr.

On trouvera la description complète des cours en anglais à l'adresse www.mae.umontreal.ca/anglo/prog_anglo_en.htm

Programme 2-452-6-1

Microprogramme de 2e cycle (médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé)

Objectifs

Offrir aux médecins experts et médecins-conseils des compagnies d'assurance une formation en médecine d'assurance et d'expertise, de même qu'une connaissance plus approfondie du droit s'appliquant à leur champ de pratique, afin de leur permettre de produire des expertises indépendantes et bien fondées.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2e cycle (médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé), le candidat doit être titulaire d'un diplôme universitaire donnant accès à l'exercice d'une profession de la santé ou attester d'une formation universitaire jugée appropriée

2. Scolarité

La scolarité maximale est de trois ans à temps partiel.

3. Transfert

L'étudiant ayant réussi son microprogramme peut être admissible au D.É.S.S. (médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé) et faire reconnaître les 17 crédits obtenus dans le cadre du microprogramme.

4. Programme

Le programme comporte 17 crédits de cours de 2e cycle, dont 11 crédits de cours obligatoires et 6 crédits de cours à option.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (11 cr.)

MMD 6200 Médecine d'expertise, 3 cr.
MMD 6201 Aspects pratiques de l'expertise, 3 cr.
MMD 6204 Droit, médecine d'assurance, d'expertise, 3 cr.
MMD 6205 Formation pratique en médecine légale, 2 cr.

Bloc B – Option (6 cr.)

L'un des blocs suivants :

Bloc B_1 – Médecine d'expertise complexe

MMD 6206 Médecine d'expertise complexe – Partie A, 3 cr.
MMD 6207 Médecine d'expertise complexe – Partie B, 3 cr.

Bloc B_2 – Médecine d'assurance

MMD 6202 Médecine d'assurance, 3 cr.
MMD 6203 Assurances : sélection et réclamations, 3 cr.

Et à titre de cours hors programme :

MMD 6214 Médecine légale clinique, 1 cr.
MMD 6215 Accueil et suivi des enfants maltraités, 1 cr.
MMD 6216 Les victimes d'agressions sexuelles, 1 cr.

Programme 2-452-1-1

D.É.S.S. (médecine d'assurance et d'expertise médicolégale)

Cours à distance offerts en ligne en anglais.

Objectifs

L'objectif principal du programme est d'offrir aux professionnels de la santé une formation qui leur permettra d'améliorer leurs connaissances et habiletés dans le domaine médicolégal.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (médecine d'assurance et d'expertise médicolégale), le candidat doit :

– être titulaire d'un diplôme universitaire donnant accès à l'exercice d'une profession de la santé ou du LL.B. (droit) ou attester d'une formation jugée équivalente.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein. La scolarité maximale est de trois ans.

3. Programme

Le programme comporte 30 crédits de 2e cycle.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (24 cr.)

MMD 6220 Médecine d'ass., expertise médicolégale, 3 cr.
MMD 6221 Aspects légaux, 3 cr.
MMD 6226 Expertise médicolégale avancée, partie 3, 3 cr.
MMD 6227 Expertise médicolégale avancée, partie 4, 2 cr.
MMD 6228 Travail dirigé, publ. d'ass. ou d'exp., 13 cr.

Bloc B – Option (6 cr.)

MMD 6222 Médecine d'assurance, 3 cr.
MMD 6223 Sélections et réclamations, 3 cr.
MMD 6224 Expertise médicolégale avancée, partie 1, 3 cr.
MMD 6225 Expertise médicolégale avancée, partie 2, 3 cr.

On trouvera la description complète des cours en anglais à l'adresse www.mae.umontreal.ca/anglo/prog_anglo_en.htm

Programme 2-452-1-0

D.É.S.S. (médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé)

Objectifs

Le but programme est d'assurer aux professionnels de la santé qui désirent faire de l'expertise médicale, une formation qui leur permettra d'œuvrer dans le domaine médico-légale dans les meilleures conditions.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé), le candidat doit être titulaire d'un diplôme universitaire donnant accès à l'exercice d'une profession de la santé.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein. La scolarité maximale est de quatre ans. Le travail dirigé du D.É.S.S. peut être suivi soit à temps plein, sur une période de quatre mois, durant le semestre d'hiver ou d'automne, soit à temps partiel, pour un maximum de 12 mois.

3. Programme

Le programme comporte les 17 crédits du microprogramme de 2e cycle (formation générale en médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé) et un travail dirigé de 13 crédits. L'étudiant doit également suivre des cours hors programme.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (11 cr.)

MMD	6200	Médecine d'expertise, 3 cr.
MMD	6201	Aspects pratiques de l'expertise, 3 cr.
MMD	6204	Droit, médecine d'assurance, d'expertise, 3 cr.
MMD	6205	Formation pratique en médecine légale, 2 cr.

Bloc B – Option (6 cr.)

MMD	6202	Médecine d'assurance, 3 cr.
MMD	6203	Assurances : sélection et réclamations, 3 cr.
MMD	6206	Médecine d'expertise avancée : partie A, 3 cr.
MMD	6207	Médecine d'expertise avancée : partie B, 3 cr.

et à titre de cours hors programme :

MMD	6214	Médecine légale clinique, 1 cr.
MMD	6215	Accueil et suivi des enfants maltraités, 1 cr.
MMD	6216	Les victimes d'agressions sexuelles, 1 cr.

Bloc C – Obligatoire – Travail dirigé (13 cr.)

MMD	6208	Trav. dirigé de méd. d'ass. ou d'expert.

Programme 2-454-1-0

D.É.S.S. (perfusion extracorporelle)

Objectifs

Le programme vise à développer les compétences pour la pratique en tant que perfusionnistes, telles qu'énoncées et définies par la Société canadienne de perfusion clinique.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (perfusion extracorporelle), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en sciences biomédicales avec orientation perfusion extracorporelle ou d'un diplôme de 1er cycle dans un domaine des sciences de la santé ou des sciences biologiques, ou bien, attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- posséder des connaissances préalables adéquates en biologie, pharmacologie, anatomie, physiologie, hématologie et biochimie. Des cours additionnels seront exigés jusqu'à concurrence de 27 crédits, lesquels correspondent aux cours de l'orientation perfusion extracorporelle du Baccalauréat en sciences biomédicales de l'Université de Montréal
- faire preuve d'une bonne connaisance des langues française et anglaise
- assister à une chirurgie cardiaque avec un perfusionniste moniteur clinique du programme d'enseignement
- présenter une lettre d'intention dans laquelle il décrit son cheminement de carrière et les motifs l'incitant à entreprendre des études supérieures ainsi que ses attentes face au programme, commente la pertinence de sa préparation et les conditions favorables à sa réussite et décrit ses champs d'intérêt
- présenter un curriculum vitae.
- présenter deux lettres de recommandation sous forme de formulaire fourni par le programme.

2. Sélection des candidats

Un comité de sélection révise les dossiers de candidatures complets et établit une liste pour l'entrevue. Lors de celle-ci, le comité porte une attention particulière aux critères suivants : la motivation, l'évolution professionnelle, la communication et la personnalité. Le classement des candidats tient compte du dossier et de l'entrevue.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres équivalent temps plein. Toutefois, un minimum de trois trimestres calendrier est nécessaire pour compléter le programme.

4. Note de passage

Le stagiaire devra maintenir une moyenne cumulative supérieure ou égale à 2,7 tout au long de sa formation. Un calcul de la moyenne cumulative sera effectué aux mi-stages et aux fins de stage parmi les cours/stages du programme. Les examens porteront sur l'ensemble des connaissances acquises par le stagiaire au cours des deux ans de stages cliniques (incluant la formation préparatoire de 1er cycle) Ainsi, à la réussite de ces examens, le stagiaire pourra pratiquer la perfusion clinique au Québec.

5. Programme

Le programme comporte 30 crédits obligatoires.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (30 cr.)

CHI	6000	Techniques avancées de perfusion, 3 cr.
CHI	6900	Techniques de CEC pédiatrique, 9 cr.
CHI	6901	Maîtrise de pratique de CEC adulte, 15 cr.
PHL	6077	Pharmacologie spécialisée-cardiologie, 3 cr.

Programme 2-547-6-0

Microprogramme de 2e cycle (résonance magnétique – abdominovasculaire)

Objectifs

Acquérir les connaissances nécessaires pour l'interprétation des examens de base en résonance magnétique. Développer les habiletés techniques nécessaires au protocole des

examens et pouvoir modifier les paramètres techniques afin d'obtenir des examens de qualité supérieure.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2e cycle (résonance magnétique – abdominovasculaire), le candidat doit être titulaire d'un diplôme de médecin et de radiologiste.

2. Scolarité

La scolarité minimale du stage est de trois mois. La scolarité maximale est de une année.

3. Statut étudiant

Le microprogramme peut se faire à temps plein ou à temps partiel. Dans la dernière possibilité, le microprogramme doit comprendre un minimum de 4 semaines, répétées deux fois à l'intérieur d'une année.

4. Programme

Le microprogramme comporte 15 crédits de 2e cycle.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (15 cr.)

RAD	6000	Princ. d'imagerie par résonance magnét., 1 cr.
RAD	6030	Stage d'IRM en abdominovasculaire, 14 cr. (3 mois)

Programme 2-547-6-1

Microprogramme de 2e cycle (résonance magnétique – musculosquelettique)

Objectifs

Acquérir les connaissances nécessaires pour l'interprétation des examens de base en résonance magnétique. Développer les habiletés techniques nécessaires au protocole des examens et pouvoir modifier les paramètres techniques afin d'obtenir des examens de qualité supérieure.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2e cycle (résonance magnétique – musculosquelettique), le candidat doit être titulaire d'un diplôme de médecin et de radiologiste.

2. Scolarité

La scolarité minimale du stage est de 3 mois. La scolarité maximale est de une année.

3. Statut étudiant

Le microprogramme peut se faire à temps plein ou à temps partiel. Dans la dernière possibilité, le microprogramme doit comprendre un minimum de 4 semaines, répétées deux fois à l'intérieur d'une année.

4. Programme

Le microprogramme comporte 15 crédits de 2e cycle.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (15 cr.)

RAD	6000	Princ. d'imagerie par résonance magnét., 1 cr.
RAD	6020	Stage d'IRM en musculosquelettique, 14 cr. (3 mois)

Programme 2-547-6-2

Microprogramme de 2e cycle (résonance magnétique – neuroradiologie)

Objectifs

Acquérir les connaissances nécessaires pour l'interprétation des examens de base en résonance magnétique. Développer les habiletés techniques nécessaires au protocole des examens et pouvoir modifier les paramètres techniques afin d'obtenir des examens de qualité supérieure.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2e cycle (résonance magnétique – neuroradiologie), le candidat doit être titulaire d'un diplôme de médecin et de radiologiste.

2. Scolarité

La scolarité minimale du stage est de trois mois. La scolarité maximale est de une année.

3. Statut étudiant

Le microprogramme peut se faire à temps plein ou à temps partiel. Dans ce dernier cas, le microprogramme doit comprendre un minimum de quatre semaines, répétées deux fois à l'intérieur d'une année.

4. Programme

Le microprogramme comporte 15 crédits de 2e cycle.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (15 cr.)

RAD	6000	Princ. d'imagerie par résonance magnét., 1 cr.
RAD	6010	Stage d'IRM en neuroradiologie, 14 cr.

ÉTUDES MÉDICALES POSTDOCTORALES

Liste des programmes

Information provenant du site web de la Faculté de médecine le 24 août 2011

www.med.umontreal.ca/etudes/programme_formation/postdoctorales/programmes_formation.html

Sous cette rubrique sont énumérés les quelque soixante programmes d'études médicales postdoctorales offerts par la Faculté de médecine.

Pour information : EtuMedPostDoc@umontreal.ca

Anatomo-pathologie
- Neuropathologie

Anesthésiologie

Biochimie médicale

Chirurgie
- chirurgie cardiaque
- chirurgie générale
- neurochirurgie
- chirurgie orthopédique
- oto-rhino-laryngologie
- chirurgie générale pédiatrique
- chirurgie plastique
- chirurgie thoracique
- urologie
- chirurgie vasculaire

Génétique médicale

Greffe de cellules hématopoïétiques

Médecine
- cardiologie
- dermatologie
- endocrinologie et métabolisme
- gastroentérologie
- gériatrie
- hématologie
- immunologie clinique et allergie
- médecine interne
- médecine physique et réadaptation
- néphrologie
- neurologie
- oncologie médicale
- pneumologie
- rhumathologie

Médecine de soins intensifs- adulte

Médecine de soins intensifs chez l'enfant

Médecine familiale
- médecine d'urgence (CCMU)
- soins palliatifs
- soins aux personnes âgées
- périnatalité
- le clinicien érudit

Médecine nucléaire

Médecine d'urgence

Microbiologie médicale et infectiologie

Obstétrique-gynécologie
- endocrinologie gynécologique de la reproduction et infertilité
- médecine maternelle et fœtale
- oncologie gynécologique

Ophtalmologie

Oncologie radiologique

Pédiatrie
- cardiologie chez l'enfant
- endocrinologie et métabolisme chez l'enfant
- gastroentérologie chez l'enfant
- hématologie/oncologie pédiatrique
- immunologie clinique et allergie chez l'enfant
- maladies infectieuses chez l'enfant
- médecine néonatale et périnatale
- médecine de l'adolescence
- médecine d'urgence pédiatrique
- néphrologie chez l'enfant
- neurologie chez l'enfant
- pédiatrie du développement
- pédiatrie générale
- pneumologie chez l'enfant

Programme de formation de cliniciens-chercheurs

Psychiatrie

Radiologie diagnostique
- neuroradiologie
- radiologie pédiatrique

Santé publique et médecine préventive

Règlement des études médicales postdoctorales

Article 1 – Dispositions générales

Les études médicales postdoctorales consistent en un ensemble de stages effectués dans le cadre d'un programme universitaire agréé par le Collège des médecins du Québec, le Collège des médecins de famille du Canada et le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada. Le présent règlement a pour objet de déterminer les règles relatives aux études médicales postdoctorales à l'Université de Montréal.

Article 2 - Définitions

À moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :

2.1 Année de formation
L'année de formation comprend treize périodes de quatre semaines; elle débute le 1er juillet et se termine le 30 juin. Dans certains cas, sur décision de l'autorité compétente, la date du début de l'année de formation peut être modifiée.

2.2 Autorité compétente
Tout officier de la faculté, autre que le doyen, ou toute autre personne qui, en raison des Statuts ou d'un règlement de l'Université, est autorisé à exercer un pouvoir ou une prérogative conféré au doyen.

2.3 Conseil de la Faculté
Le Conseil de la Faculté de médecine.

2.4 Cours
Un ensemble d'activités de formation théorique ou pratique pouvant constituer un élément d'un ou de plusieurs programmes.

2.5 Crédit
Une unité qui permet à l'Université d'attribuer une valeur numérique à la charge de travail exigée d'un étudiant pour atteindre les objectifs d'une activité d'enseignement ou de recherche.

2.6 Département
Un département universitaire relevant de la Faculté de médecine auquel le programme concerné est rattaché

2.7 Directeur de programme
Le directeur du programme de résidence concerné.

2.8 Doyen
Le doyen de la Faculté de médecine.

2.9 Étudiant
Une personne inscrite à un programme d'études médicales postdoctorales. Il y a trois catégories d'étudiants : l'étudiant régulier, l'étudiant libre et l'étudiant visiteur.

a) l'étudiant régulier

L'étudiant régulier est l'étudiant admis à un programme et inscrit, ou pouvant s'inscrire, à un ou à des cours de ce programme. L'étudiant régulier peut aussi avoir accès à des cours hors programme. Un étudiant ne peut être à la fois régulier dans un programme et libre dans un autre programme.

b) l'étudiant libre

L'étudiant libre est l'étudiant inscrit à un ou à quelques cours; il ne postule ni certificat, ni diplôme, ni grade, mais il doit se soumettre à l'évaluation des apprentissages. L'étudiant libre est admis pour une année ou moins, sa réadmission est exceptionnelle. L'étudiant libre est soumis à la même réglementation que l'étudiant régulier.

c) l'étudiant visiteur

L'étudiant visiteur est l'étudiant admis à un programme dans une autre université ou dans un établissement de niveau universitaire et qui, en vue de satisfaire à certaines exigences de ce programme, est inscrit à un ou à quelques cours à l'Université de Montréal en vertu d'une entente officielle ou dans le cadre d'un programme d'échanges. L'étudiant visiteur ne postule ni certificat, ni diplôme, ni grade à l'Université de Montréal; il est néanmoins soumis à la réglementation de cette dernière.

2.10 Faculté
La Faculté de médecine.

2.11 Officier
Le doyen, un vice-doyen, le secrétaire de la Faculté, un directeur de département ou d'école.

2.12 Organisme d'agrément
Le Collège des médecins du Québec, le Collège des médecins de famille du Canada ou le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada.

2.13 Professeur
Tout professeur, chargé de cours ou toute autre personne responsable d'un cours ou d'un enseignement.

2.14 Programme
Un ensemble défini, structuré et cohérent de cours, de stages et d'autres activités de formation qui permettent l'acquisition, par les titulaires d'un diplôme de médecine, des compétences nécessaires à la pratique professionnelle, en médecine de famille ou dans une des spécialités de la médecine.

Dans le cadre du présent règlement, le terme « programme » signifie programme de formation médicale postdoctorale.

2.15 Résident
Tout étudiant inscrit dans un programme de formation médicale postdoctorale à l'Université.

2.16 Responsable de stage
Un professeur qui assure la supervision du stage clinique dans un établissement, un département ou un service.

2.17 Scolarité
Le temps normal requis pour compléter un programme.

2.18 Stage
Un cours qui se déroule dans un milieu professionnel ou dans un laboratoire de recherche sous la responsabilité académique de l'Université. La durée d'un stage peut varier de une à plusieurs périodes. Lorsqu'un stage dure plus de trois périodes, il est divisé en segments d'au plus trois périodes.

2.19 Vice-doyen
Le vice-doyen aux études médicales postdoctorales de la Faculté de médecine.

Article 3 - Structure administrative des études médicales postdoctorales

Le vice-doyen est responsable de l'ensemble de la conduite et de la supervision de la formation médicale postdoctorale.

3.1 Le Comité des études médicales postdoctorales
Le Comité des études médicales postdoctorales est responsable de l'élaboration et de la révision de tous les aspects de la formation médicale postdoctorale. Il a notamment pour fonctions l'établissement de politiques générales en matière d'éducation médicale postdoctorale, la mise en place et le maintien de mécanismes de liaison appropriés avec les directeurs des programmes de résidence et les milieux de formation, l'établissement de politiques de sélection, d'évaluation, de promotion et de renvoi des résidents dans tous les programmes et la supervision de leur mise en vigueur, et l'établissement de politiques permettant d'assurer une supervision appropriée des résidents. Le Comité des études médicales postdoctorales est constitué :

a) du vice-doyen, qui le préside;
b) de professeurs de la Faculté, nommés par le vice-doyen;
c) d'un résident en médecine de famille, élu ou nommé par ses pairs;
d) d'un résident d'un programme de spécialité, élu ou nommé par ses pairs;
e) d'un représentant, siégeant à titre d'observateur, du Collège des médecins du Québec.

3.2 Le Comité d'agrément des programmes
Les programmes de formation médicale postdoctorale sont soumis aux normes d'agrément du Collège des médecins du Québec, et du Collège des médecins de famille du Canada ou du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada.

Le Comité d'agrément des programmes a pour mandat, notamment, la préparation, la tenue et le suivi des visites internes d'agrément. Il contribue aussi à la formation des directeurs de programme et des comités de programme en vue des visites d'agrément. Le vice-doyen en est membre d'office. Il est constitué :

a) d'un président, nommé par le vice-doyen après consultation du Comité des études médicales postdoctorales;
b) de professeurs de la Faculté, nommés par le vice-doyen;
c) d'un résident, élu ou nommé par ses pairs.

3.3 Le directeur de programme

Chaque programme de résidence est sous la responsabilité d'un directeur, qui en assure la gestion et la supervision.

Il est nommé par le Conseil de la Faculté, sur recommandation du directeur de département concerné et du Comité des études médicales postdoctorales.

Il rend compte au vice-doyen et au directeur de département concerné.

3.4 Le comité de programme

Pour chaque programme est institué un comité de programme qui a pour mandat de planifier, d'organiser et de superviser la formation. Le comité est constitué :

a) du directeur de programme, qui le préside;
b) de professeurs représentant chacun des principaux établissements participant au programme, nommés par le directeur de programme;
c) d'au moins un résident du programme, élu ou nommé par ses pairs.

3.5 Le comité d'admission du programme

Chaque programme comprend un comité d'admission qui a pour fonction d'établir les modalités d'admission au programme, d'étudier les demandes d'admission et d'émettre une recommandation quant à l'acceptation ou au refus de chacun des candidats, de planifier les entrevues d'admission, s'il y a lieu, et d'établir un ordre de priorité de recrutement. Le comité d'admission est constitué :

a) de professeurs de la Faculté, nommés par le directeur de programme;
b) d'au moins un représentant des résidents, élu ou nommé par ses pairs.

En l'absence d'un comité d'admission du programme, le comité de programme peut agir à sa place.

3.6 Le comité d'évaluation du programme

Chaque programme comprend un comité d'évaluation qui a pour fonction d'établir les critères et les modalités de l'évaluation et de se prononcer sur l'évaluation de chacun des résidents.

Le comité d'évaluation fait des recommandations au doyen ou à l'autorité compétente concernant la reprise d'un ou plusieurs stages, ou d'une année de formation par un résident, sa promotion ou son exclusion. Le comité d'évaluation est constitué :

a) de professeurs de la Faculté désignés par le directeur de programme;
b) d'au moins un représentant des résidents, élu ou désigné par ses pairs.

En l'absence d'un comité d'évaluation du programme, le comité de programme peut agir à sa place.

3.7 Le Comité de révision des études médicales postdoctorales

Le Comité de révision relève du doyen. Ce Comité est constitué :

a) de huit professeurs nommés par le Conseil de la Faculté, dont l'un agit comme président;
b) d'un résident en fin de formation, élu ou nommé par ses pairs.

Trois membres, dont le résident, forment le quorum du comité.

Le Conseil peut, au besoin, nommer des membres substituts, pour un mandat d'une durée équivalente à celle des membres réguliers.

Le Comité de révision étudie les demandes de révision de l'évaluation ainsi que les recommandations d'exclusion.

Article 4 – Les programmes de formation médicale postdoctorale

4.1 Objectifs des programmes

Les programmes permettent l'acquisition, par les titulaires d'un diplôme de médecine, des compétences nécessaires à la pratique professionnelle de la médecine. Les programmes respectent les normes des organismes d'agrément de telle sorte que le résident qui complète un programme peut postuler en vue de l'obtention du certificat ou de l'attestation décerné par ces organismes.

Certains programmes permettent aussi aux détenteurs d'une attestation en médecine de famille ou d'un certificat de spécialiste de poursuivre une formation supplémentaire dans une discipline spécifique.

4.2 Responsabilités relatives aux programmes

Les programmes sont sous la responsabilité de la Faculté. Un programme peut cependant comprendre des cours qui sont sous la responsabilité d'une autre faculté que la Faculté de médecine.

Conformément aux Statuts de l'Université, le doyen dirige les études dans sa faculté et voit à l'application du présent règlement touchant les programmes et les cours de sa faculté ainsi que les programmes multifacultaires dont la responsabilité a été attribuée à sa faculté par entente inter-facultaire ou interuniversitaire.

4.3 Structure d'un programme

La formation postdoctorale consiste dans un ensemble de stages de formation en médecine de famille ou en spécialité effectués dans des milieux de formation agréés ou approuvés par le Collège des médecins du Québec, ainsi que d'autres formes de cours tels que des cours théoriques, ateliers, séminaires et autres activités d'apprentissage.

La structure d'un programme comprend la liste des cours obligatoires et à option et précise, s'il y a lieu, leur répartition selon l'année de formation.

4.4 Scolarité

Pour tout résident, la scolarité minimale est déterminée par la Faculté. La scolarité maximale, en excluant les périodes de suspension, est de :

a) deux ans, pour un programme dont la durée prévue est de un an;
b) quatre ans, pour un programme dont la durée prévue est de deux ou trois ans;
c) sept ans, pour un programme dont la durée prévue est de quatre ou cinq ans;
d) huit ans, pour un programme dont la durée prévue est de six ans;
e) neuf ans, pour un programme dont la durée prévue est de plus de six ans.

Article 5 – Admission à un programme

L'admission est un processus au terme duquel le doyen ou l'autorité compétente accorde, à une personne ayant satisfait à certaines conditions, le droit d'être admis dans un programme.

Le fait de satisfaire aux conditions d'admissibilité ne garantit pas nécessairement l'admission.

5.1 Responsabilité de l'admission

Le doyen ou l'autorité compétente est responsable de l'admission. Le Comité d'admission du programme étudie les demandes d'admission et transmet ses recommandations au doyen ou à l'autorité compétente.

5.2 Procédure

La procédure d'admission est établie par la Faculté et est sujette aux conditions imposées par les organismes d'agrément et les décrets gouvernementaux.

Le candidat à l'admission doit présenter une demande suivant la procédure établie et fournir les documents requis dans les délais prescrits pour l'admission à un programme. Les formulaires à compléter varient selon la nature de l'admission.

La procédure d'admission applicable aux différentes catégories de candidats est présentée sur le site Internet des études médicales postdoctorales.

5.3 Conditions d'admission

a) Conditions d'admissibilité

Pour être admissible, le candidat doit :

i) être titulaire d'un diplôme de médecine d'une université du Québec, du Canada ou des États-Unis, ou d'une équivalence du diplôme de médecine reconnue par le Collège des médecins du Québec, ou d'une lettre d'admissibilité du Collège des médecins du Québec;
ii) satisfaire aux conditions d'admissibilité propres au programme choisi.

La Faculté peut exiger une preuve d'immunisation contre des maladies transmissibles, des examens de dépistage, et un examen médical par un médecin de son choix avant d'admettre un candidat. L'état de santé d'un candidat peut justifier un refus si celui-ci est incompatible avec l'atteinte des objectifs du programme ou comporte un danger pour les patients, d'autres personnes, ou pour lui-même.

b) Restrictions

Le doyen ou l'autorité compétente n'est pas tenu d'offrir l'admission à tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité. Notamment, le doyen ou l'autorité compétente peut refuser l'admission pour les motifs suivants :

i) le nombre de candidats admissibles excède la capacité d'accueil d'un programme;
ii) le rendement scolaire est insuffisant;
iii) le dossier académique est non compétitif;
iv) la formation, le diplôme ou les cours préalables requis pour l'admission datent de plus de deux ans.

c) Année de qualification

Le doyen ou l'autorité compétente peut imposer une année de qualification, dans un programme d'appoint ou dans un programme connexe, à tout candidat dont la formation a été acquise en dehors du réseau collégial ou universitaire québécois afin de pouvoir mieux évaluer le potentiel du candidat pour une admission dans un programme contingenté et de favoriser une meilleure intégration dans le cursus des études médicales postdoctorales.

5.4 Conditions relatives à la langue française

Pour être admissible, le candidat doit satisfaire aux conditions relatives à la connaissance et, le cas échéant, à la maîtrise de la langue française.

a) Connaissance de la langue française

Le candidat doit démontrer qu'il a la capacité de communiquer en français jugée suffisante pour suivre un programme d'études dans une institution universitaire francophone. Le doyen ou l'autorité compétente peut imposer à tout candidat dont la langue maternelle n'est pas le français ou qui n'a pas antérieurement fait d'études en français de se soumettre préalablement à un test de français. Le candidat qui a échoué au test de français n'est pas autorisé à s'inscrire au programme auquel il est admis tant qu'il ne peut démontrer, en reprenant et en réussissant le test, qu'il a une connaissance suffisante du français pour suivre avec profit les cours du programme auquel il a été admis.

b) Cours de mise à niveau

Lorsqu'un candidat possède une maîtrise insuffisante de la langue française, le doyen ou l'autorité compétente peut lui imposer de s'inscrire, à ses frais, à des cours de mise à niveau comme condition préalable à son admission.

5.5 Connaissance de l'anglais

Dans certains programmes, la connaissance de l'anglais est indispensable et le résident peut être invité à soumettre des travaux ou à présenter des exposés dans cette autre langue.

Dans ce cas, un test de connaissance de cette langue peut être imposé au candidat par la Faculté.

5.6 Étude des dossiers d'admission

Dans l'évaluation du dossier d'admission, les résultats scolaires étudiés sont ceux disponibles à la date limite officielle pour le dépôt de la demande d'admission, à moins que ceux-ci ne permettent pas de porter un jugement pertinent, auquel cas des résultats postérieurs à cette date sont pris en compte.

5.7 Tests et entrevues

Le candidat qui satisfait aux conditions d'admissibilité relatives aux études antérieures et, le cas échéant, qui a été présélectionné, peut être invité à se présenter à une entrevue et à subir un ou des tests d'admission ou un examen.

a) Conditions de l'entrevue

L'entrevue est menée par au moins deux personnes désignées par le doyen ou l'autorité compétente. Le contenu de l'entrevue est établi en fonction des critères fixés par le programme.

b) Absence

Un candidat qui, pour un motif indépendant de sa volonté, ne peut se présenter à une entrevue, à un test ou à un examen auquel il est convoqué et pour lequel il a confirmé sa présence, doit en aviser la Faculté, par écrit, dans les meilleurs délais avant ou suivant le jour de l'entrevue. Si le motif est jugé valable, le candidat sera convoqué de nouveau.

5.8 Décision

Selon le cas, le vice-doyen transmet au candidat, pour chacun des programmes de formation médicale postdoctorale inscrits dans sa demande d'admission :

a) une offre d'admission définitive

Si celui-ci satisfait à toutes les conditions d'admissibilité propres au programme. L'avis d'admission précise les conditions additionnelles que le candidat doit remplir dans les délais prescrits.

b) une offre d'admission sous engagement

S'il y a présomption que le candidat aura satisfait aux conditions d'admissibilité dans les délais prescrits. L'avis d'admission précise les conditions additionnelles que le candidat doit remplir dans les délais prescrits.

c) une offre d'inscription sur une liste d'attente

Une telle offre peut être suivie d'une offre d'admission définitive ou d'une offre d'admission sous engagement si, en raison de désistements, la capacité d'accueil d'un programme n'est pas atteinte.

d) une offre d'admission conditionnelle

À titre exceptionnel, dans certains programmes, le doyen ou l'autorité compétente peut admettre un candidat qui ne satisfait pas à toutes les conditions d'admissibilité. Le doyen ou l'autorité compétente impose alors des conditions que le candidat doit remplir dans les délais prescrits.

e) un avis de refus

Un refus à un programme est sans appel, mais n'exclut pas la possibilité que le candidat soit admis à un autre programme.

5.9 Acceptation d'une offre

a) Délais de réponse

Le candidat qui reçoit une offre d'admission définitive, une offre d'admission sous engagement ou une offre d'inscription sur une liste d'attente doit faire part de son acceptation ou de son refus de l'offre dans les délais indiqués dans l'avis.

b) Délais pour satisfaire aux conditions d'une admission

Le candidat admis sous engagement doit satisfaire aux conditions de son admission dans les délais prescrits et en faire la preuve le plus tôt possible en transmettant les documents appropriés au vice-doyen.

5.10 Poste de résident

L'admission à un programme de résidence ne devient définitive qu'après son acceptation par les autorités administratives de l'établissement auquel le candidat est recommandé par la Faculté et l'obtention d'une carte de stages émise par le Collège des médecins du Québec.

La Faculté désigne l'établissement auquel le candidat sera recommandé à un poste de résident.

5.11 Désistement

Le candidat peut se désister à tout moment du processus d'admission. Il y a désistement automatique dans les cas suivants :

a) Offre d'admission à un autre programme

Le candidat a reçu une offre d'admission définitive ou une offre d'admission sous engagement à un autre programme pour lequel il avait indiqué une préférence (choix prioritaire).

b) Défaut de répondre à une offre d'admission

Le candidat omet de répondre à une offre d'admission définitive, à une offre d'admission sous engagement ou à une offre d'inscription sur une liste d'attente dans les délais prescrits. Il en est alors averti.

c) Défaut de se présenter à une entrevue, à un test ou à un examen

Le candidat ne se présente pas à une entrevue, à un test ou à un examen auquel il est convoqué, sans motif valable.

d) Défaut de satisfaire aux conditions d'admission

Le candidat ne satisfait pas aux conditions de son admission.

e) Défaut de s'inscrire

Le candidat omet de s'inscrire au programme auquel il a été admis.

5.12 Prolongation d'engagement

Exceptionnellement, le doyen ou l'autorité compétente peut prolonger d'un maximum de onze mois le délai accordé à un candidat pour satisfaire à l'engagement d'obtenir son diplôme de médecine ou de terminer un cours préalable.

5.13 Réadmission

a) Demande

Le résident qui a abandonné ses études dans un programme ou qui en a été exclu pour des raisons autres que le renvoi en vertu d'un règlement disciplinaire peut présenter une nouvelle demande. Il doit alors satisfaire aux conditions d'admissibilité en vigueur au moment du dépôt de la demande de réadmission et démontrer à la satisfaction du doyen ou de l'autorité compétente qu'il a amélioré ses possibilités de réussite.

b) Conditions à la réadmission

Pour une réadmission dans un programme contingenté, le doyen ou l'autorité compétente tient également compte du nombre de places et de la valeur comparative du dossier du candidat à la réadmission.

Le doyen ou l'autorité compétente peut imposer des conditions à la réadmission.

5.14 Nullité d'une admission

Est nulle l'admission reposant sur un faux diplôme, sur un document falsifié, sur des déclarations mensongères ou sur toute autre forme de fraude.

5.15 Effets d'une admission ou d'une réadmission

L'admission d'un candidat à un programme de formation médicale postdoctorale lui confère le statut d'étudiant régulier, d'étudiant libre ou d'étudiant visiteur pour la version en vigueur de ce programme, statut qu'il maintient jusqu'à la réussite, l'abandon ou l'exclusion du programme. L'étudiant doit procéder à son inscription selon les modalités et dans les délais qui lui sont indiqués.

5.16 Changement de programme

La Faculté n'a pas l'obligation d'accepter une demande de changement de programme. Lorsqu'elle accepte de le faire, elle doit prendre en considération les lois, règlements et autres actes gouvernementaux. Elle tient également compte de la valeur comparative du dossier du candidat.

Le doyen ou l'autorité compétente peut imposer des conditions au changement de programme.

5.17 Transfert d'université

La Faculté n'a pas l'obligation d'accepter une demande de transfert d'un résident en provenance d'une autre université. Dans l'étude d'une telle demande, elle doit prendre en considération les lois, règlements et autres actes gouvernementaux. Elle tient également compte de la valeur comparative du dossier du candidat.

Le doyen ou l'autorité compétente peut imposer des conditions au transfert d'université.

5.18 Formation complémentaire

La Faculté n'a pas l'obligation d'accepter une demande de formation complémentaire. Dans l'étude d'une telle demande, elle doit prendre en considération les lois, règlements et autres actes gouvernementaux. Elle tient également compte de la valeur comparative du dossier du candidat.

5.19 Admission de l'étudiant libre à titre d'étudiant régulier

L'étudiant libre ne peut changer son statut pour celui d'étudiant régulier. Il peut cependant faire une demande d'admission à titre d'étudiant régulier.

Article 6 – Les cours

Suivant les objectifs visés, le cours peut prendre diverses formes, notamment de stage clinique, de stage de recherche, de leçon magistrale, d'atelier, de séminaire, de laboratoire.

6.1 Responsabilités relatives aux cours

La Faculté est responsable des cours. Elle en définit les contenus et les modalités d'insertion dans chacun des programmes.

Les activités de formation sont sous la responsabilité des professeurs dans le respect du cadre établi par le doyen et des règlements et politiques de l'Université.

6.2 Modalité d'insertion d'un cours dans un programme

a) Cours obligatoire

Le cours obligatoire est imposé à tous les résidents inscrits à un programme ou, le cas échéant, à une orientation d'un programme.

b) Cours à option

Le cours à option est choisi par le résident parmi un certain nombre de cours faisant partie de blocs structurés; l'Université se réserve le droit de modifier l'offre de cours à option d'une version de programme.

c) Cours au choix

Le cours au choix est choisi par le résident dans l'ensemble des cours offerts par l'Université. La Faculté peut imposer des restrictions à la liste des cours qui peuvent être choisis à ce titre par le résident.

6.3 Cours hors programme

Le cours hors programme est un cours choisi par le résident dans l'ensemble des cours offerts par l'Université. Il ne fait cependant pas partie du programme du résident.

6.4 Autres caractéristiques des cours

a) Cours équivalent

Est dit équivalent un cours qui comporte un recoupement significatif de la matière avec un autre cours. Un seul des cours dits équivalents peut être crédité dans le programme du résident.

b) Cours préalable

Est dit préalable un cours qui doit obligatoirement avoir été suivi avant un autre.

c) Cours concomitant

Est qualifié de concomitant un cours qui doit être suivi parallèlement à un autre; ce cours peut avoir été suivi préalablement.

d) Cours de mise à niveau

Un cours imposé au candidat par le doyen ou l'autorité compétente à titre de cours préparatoire ou un cours imposé à la suite d'un résultat insatisfaisant à un test d'admission requis par la Faculté, est dit cours de mise à niveau. Sauf exception, ce cours est obligatoirement considéré hors programme.

e) Cours éliminatoire

Est dit éliminatoire un cours dont l'échec n'admet aucune reprise et, de ce fait, exclut la poursuite des études dans le programme.

6.5 Langue d'enseignement

La langue d'enseignement est le français sauf exception justifiée par la nature du programme ou du cours, ou encore, par la présence d'un conférencier ou d'un professeur invité. Les ouvrages de références obligatoires sont en français, de préférence, ou en anglais. Il n'y a cependant pas de restriction quant à la langue des ouvrages suggérés aux résidents dans les listes bibliographiques.

Article 7 - Inscription

Selon le contexte, on distingue l'inscription à un programme et l'inscription à un cours.

a) L'inscription à un programme réfère au statut de l'étudiant par rapport au programme auquel il a été admis.

b) L'inscription à un cours est un processus comportant deux étapes :

i) l'indication par l'étudiant de son intention de suivre un cours;

ii) l'autorisation et l'enregistrement par l'Université.

7.1 Disposition générale

Nul n'est autorisé à suivre un cours ou à se soumettre aux évaluations s'il n'est dûment inscrit au cours.

Une inscription à un cours n'est valide que pour la durée du cours.

7.2 Offre de cours

a) Liste de cours offerts

La Faculté n'est pas tenue d'offrir tous les cours de sa banque de cours à chaque trimestre, voire à chaque année de formation. De plus, la Faculté peut retirer de

l'horaire un cours si, compte tenu des circonstances, il devient impossible ou déraisonnable de l'offrir.

La Faculté n'est pas tenue d'offrir une version de programme au-delà du temps normalement requis pour compléter un programme ou si, compte tenu des circonstances, il devient impossible ou déraisonnable de l'offrir.

b) Accessibilité aux cours

La Faculté indique quels cours peuvent recevoir des étudiants libres et des étudiants visiteurs, elle précise également les cours auxquels des étudiants réguliers peuvent s'inscrire à titre de cours au choix et de cours hors programme.

Article 8 – Inscription de l'étudiant régulier

8.1 Obligation d'inscription

Le candidat admis doit être inscrit. Pour maintenir son inscription au programme, il doit être réinscrit à chaque année, sans quoi il est réputé avoir abandonné son programme.

8.2 Autorisation

Le doyen ou l'autorité compétente entérine l'inscription de l'étudiant.

Sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, un étudiant ne peut s'inscrire à plus d'un programme à la fois.

8.3 Régimes d'inscription

Sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, l'étudiant s'inscrit à temps plein.

8.4 Prescriptions d'inscription – inscription concurrente à deux programmes

Le résident inscrit dans deux programmes concurremment doit s'inscrire aux cours en respectant les structures de chacun des programmes et les exigences propres aux cours. Il doit également tenir compte de la scolarité de chacun des programmes.

8.5 Prescriptions d'inscription – cours de mise à niveau

L'étudiant qui, en raison de résultats non satisfaisants à un test de français ou à tout autre test, doit suivre un ou des cours de mise à niveau, doit s'y inscrire dans les délais prescrits par le doyen ou l'autorité compétente et, le cas échéant, se soumettre aux prescriptions particulières d'inscription.

L'étudiant admis conditionnellement à la réussite d'un cours offert à l'Université doit s'y inscrire dans les délais prescrits par le doyen ou l'autorité compétente et, le cas échéant, se soumettre aux prescriptions particulières d'inscription.

8.6 Prescriptions d'inscription – stage

Les milieux de stage sont assignés par la Faculté. Tout lieu de stage qui ne l'est pas doit avoir reçu l'approbation préalable du doyen ou de l'autorité compétente.

8.7 Inscription à un cours hors établissement

En vertu d'ententes interuniversitaires, le doyen ou l'autorité compétente peut permettre à un étudiant régulier de s'inscrire à un ou plusieurs cours dans un autre établissement universitaire.

Le cours suivi dans le cadre de l'Entente relative au transfert de crédits académiques entre les établissements universitaires du Québec est considéré au même titre qu'un cours substitut.

Le cours suivi dans le cadre d'une entente interprovinciale ou internationale est considéré au même titre qu'un cours équivalent ou qu'un cours substitut, selon les termes de l'entente conclue entre l'Université et l'autre établissement.

Le maximum de cours hors établissement auxquels un étudiant peut s'inscrire est déterminé par la Faculté.

8.8 Inscription à des cours hors programme

L'étudiant régulier peut s'inscrire à des cours hors programme. La Faculté peut imposer des restrictions à la liste des cours qui peuvent être choisis à ce titre par l'étudiant. La Faculté peut limiter le nombre de cours hors programme auxquels peut s'inscrire un résident aussi bien pendant une année de formation que dans l'ensemble de son programme.

8.9 Modification d'inscription

Le résident peut modifier son choix de cours avant la date limite fixée dans le calendrier facultaire ou, le cas échéant, dans le délai fixé pour chacun des cours.

L'autorisation du doyen ou de l'autorité compétente est requise.

Tout changement de choix de cours doit être fait dans le respect des délais d'inscription.

8.10 Abandon d'un cours

a) Demande

Le résident qui, pour un motif valable, désire abandonner un cours alors que le délai de modification de l'inscription est écoulé, doit présenter une demande écrite et motivée au plus tard avant la date limite fixée dans le calendrier facultaire ou, le cas échéant, dans le délai fixé pour chacun des cours. Le doyen ou l'autorité compétente responsable du programme auquel est inscrit le résident juge du bien-fondé de la demande.

b) Abandon autorisé

Si le doyen ou l'autorité compétente agrée la demande, la mention « abandon » est inscrite au dossier du résident. Il peut alors exiger que le résident se réinscrive au cours dans un délai qu'il prescrit.

c) Abandon non autorisé

Si la demande est refusée ou si le résident abandonne le cours sans se conformer à la procédure décrite, le cours reste inscrit au dossier et l'évaluation finale du cours porte la mention « échec ».

8.11 Abandon du programme

a) Le résident qui désire abandonner ses études doit faire parvenir un avis écrit à l'autorité compétente de la Faculté et y joindre sa carte d'étudiant. L'abandon prend effet le jour de la réception de cet avis. Au dossier du résident, la mention « abandon » est inscrite en regard des cours non complétés si l'abandon survient un mois ou plus avant la fin des cours. La mention « échec par absence » est portée au dossier du résident si l'abandon survient après ce délai.

b) Le résident qui abandonne ses études sans se conformer à cette exigence est réputé inscrit jusqu'à la fin du trimestre ou du stage en cours et la mention « échec » est inscrite au dossier en regard des cours non complétés. Son inscription est ensuite annulée automatiquement.

c) Le résident dont l'inscription est annulée doit, pour être réadmis, soumettre une nouvelle demande d'admission.

8.12 Suspension temporaire de l'inscription à un programme et dérogation aux prescriptions d'inscription

a) Suspension de l'inscription à un programme

Le résident qui désire suspendre temporairement son inscription doit présenter une demande écrite et motivée au doyen ou à l'autorité compétente. Celui-ci peut permettre la suspension pour une période ne dépassant pas treize périodes. Au terme de ce délai, le résident peut reprendre sa formation sans qu'il lui soit nécessaire de présenter une nouvelle demande d'admission. Dans le cas d'un stage clinique ou de recherche, le retour s'effectue en début de période.

b) Dérogation aux prescriptions d'inscription

L'étudiant qui désire déroger aux prescriptions d'inscription doit présenter une demande écrite et motivée au doyen ou à l'autorité compétente avant la date limite pour une modification d'inscription.

Article 9 – Inscription de l'étudiant libre et de l'étudiant visiteur

9.1 Autorisation d'inscription

Le doyen ou l'autorité compétente autorise l'inscription à un programme à titre d'étudiant libre ou d'étudiant visiteur à la personne qu'il estime avoir la formation suffisante pour suivre avec profit le cours choisi.

L'étudiant visiteur inscrit en vertu de l'Entente relative au transfert de crédits académiques entre les établissements universitaires du Québec ou de toute autre entente interuniversitaire doit en respecter les dispositions.

9.2 Modalités d'inscription

L'étudiant s'inscrit par cours et, le cas échéant, par trimestre ou par année de formation, dans les délais indiqués par la Faculté. Celle-ci détermine le nombre de cours auxquels l'étudiant libre ou l'étudiant visiteur peut s'inscrire.

9.3 Modification d'un choix de cours

L'étudiant libre ou l'étudiant visiteur qui désire modifier son choix de cours peut le faire avant la date limite indiquée au calendrier universitaire. Le doyen ou l'autorité compétente autorise toute nouvelle inscription.

9.4 Abandon d'un cours
L'étudiant libre ou l'étudiant visiteur qui désire abandonner un cours alors que le délai de changement du choix de cours est écoulé, doit en aviser le doyen ou l'autorité compétente au plus tard avant la date limite fixée dans le calendrier universitaire ou, le cas échéant, dans le délai fixé pour chacun des cours. La mention « abandon » est inscrite au dossier. Si l'étudiant abandonne le cours hors délai ou s'il le fait sans se conformer à la procédure décrite, le cours reste inscrit au dossier et l'évaluation finale du cours porte la mention « échec ».

9.5 Nullité d'une inscription
Est nulle l'inscription reposant sur un faux diplôme, sur un document falsifié, sur des déclarations mensongères ou sur toute autre forme de fraude.

Article 10 – Reconnaissance d'équivalences de formation

10.1 Généralités
Le résident n'est pas tenu de suivre un cours et de le réussir si, au jugement du doyen ou de l'autorité compétente, il a autrement atteint les objectifs du cours. Les crédits du cours lui sont alors accordés par équivalence ou exemption selon le cas. Le doyen ou l'autorité compétente peut aussi permettre à un résident de s'inscrire à un autre cours en substitution d'un cours du programme.

10.2 Équivalence de cours

a) Définition

Il y a équivalence de cours lorsqu'un ou des cours réussis par un étudiant satisfont aux exigences d'un cours inscrit à son programme. Le cas échéant, la Faculté peut exiger un examen pour évaluer les connaissances et les compétences avant d'accorder l'équivalence, ou n'accorder l'équivalence qu'après une période d'observation dans le programme.

b) Maximum autorisé

L'équivalence de cours, que ceux-ci aient ou non servi à l'obtention d'un grade, ne doit pas dépasser la moitié des crédits d'un programme.

c) Indication au dossier du résident

Le dossier du résident fait état de l'équivalence de cours accordée. Le cours pour lequel on a reconnu une équivalence demeure au dossier.

10.3 Exemption

a) Définition

Il y a exemption de cours lorsque la formation ou l'expérience d'un étudiant justifie de l'autoriser à ne pas suivre un cours inscrit à son programme. Le cas échéant, la Faculté peut imposer un examen ou tout autre mode d'évaluation pour vérifier les connaissances et les compétences du résident avant de lui accorder l'exemption.

b) Maximum autorisé

L'exemption de cours ne peut être accordée pour plus de la moitié des crédits d'un programme.

c) Indication au dossier du résident

Le dossier du résident fait état de l'exemption de cours accordée. Le cours pour lequel on a reconnu une exemption demeure au dossier, mais l'indication « exemption » tient lieu de résultat d'évaluation.

10.4 Cumul d'équivalences et d'exemptions
Le total des équivalences et exemptions ne peut dépasser la moitié des crédits d'un programme. Dans tous les cas, le résident doit suivre au moins le tiers de la formation du programme à l'Université, exclusion faite des cours au choix.

10.5 Transfert de cours

a) Définition

Il y a transfert lorsqu'un cours suivi à l'Université de Montréal est reporté d'un programme à un autre, mais sans faire l'objet d'une demande d'équivalence ou d'exemption, ou lorsque des cours suivis à titre d'étudiant libre à l'Université sont reportés au programme du résident.

b) Maximum autorisé

Le nombre maximal de cours qui peuvent faire l'objet d'un transfert est déterminé par la structure et les objectifs du programme.

La Faculté détermine le nombre de cours suivis à titre d'étudiant libre qui peuvent être transférés au programme du résident.

Aucun transfert de cours ne peut être accordé pour un cours ayant servi à l'obtention d'un grade.

c) Indication au dossier du résident

La note du cours transféré est portée au dossier du résident.

10.6 Substitution de cours

a) Définition

Il y a substitution de cours lorsqu'un cours offert à l'Université remplace un autre cours du même programme.

Le doyen ou l'autorité compétente peut aussi permettre à un résident de s'inscrire à un autre cours en substitution d'un cours du programme. Il y a nécessairement substitution de cours lorsque, compte tenu de l'offre de cours, le résident ne peut compléter les cours obligatoires de la version de programme dans laquelle il a été admis.

b) Maximum autorisé

Le nombre maximal de cours qui peuvent faire l'objet d'une substitution est déterminé en fonction de la structure du programme.

c) Indication au dossier du résident

Le dossier du résident fait état de la substitution accordée. La note du cours de substitution est inscrite au dossier avec indication du cours substitué.

Aux fins d'une indication au dossier du résident, le cours suivi dans le cadre de l'Entente relative au transfert de crédits académiques entre les établissements universitaires du Québec est considéré au même titre qu'un cours substitut. Le cours suivi dans un autre établissement en vertu d'ententes interprovinciales ou internationales peut être considéré comme un cours de substitution si l'entente entre l'Université et l'autre établissement le prévoit.

d) Procédure de reconnaissance d'équivalence de formation

i) Demande

L'étudiant qui désire obtenir une équivalence de cours, une exemption de cours ou qui entend suivre un cours en substitution à un cours de son programme doit en faire la demande par écrit au vice-doyen et, selon le cas, fournir les pièces justificatives appropriées ou justifier le bien-fondé de sa demande dans les délais prescrits par la Faculté responsable du programme. Le transfert de cours est automatique.

ii) Approbation

L'équivalence, l'exemption et la substitution doivent être approuvés par l'autorité compétente.

Dans le cas d'équivalence, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours; elle dépend en outre du temps écoulé depuis la réussite du cours.

Pour qu'un cours puisse faire l'objet d'une équivalence, il doit avoir été réussi avec une note conforme ou supérieure aux attentes.

10.7 Nullité d'une équivalence ou d'une exemption
Est nulle l'équivalence, ou l'exemption reposant sur un faux diplôme, sur un document falsifié, sur des déclarations mensongères ou sur toute autre forme de fraude.

Article 11 – Évaluation des apprentissages

11.1 Généralités
Chaque programme de résidence comporte des objectifs d'apprentissage écrits qui sont communiqués aux résidents. Le processus d'évaluation est fondé sur ces objectifs.

Tout résident doit se soumettre aux évaluations des apprentissages du programme auquel il est inscrit. Le résident a la responsabilité de se familiariser avec les objectifs d'apprentissage et les règles régissant l'évaluation.

Le résident est soumis à l'évaluation de ses connaissances, de ses attitudes et de ses habiletés, ainsi qu'à l'évaluation de son comportement en milieu professionnel.

11.2 Responsabilité de l'évaluation

Les professeurs évaluent le niveau de compétence atteint pour un stage donné ou pour toute autre activité de formation. Le comité d'évaluation est responsable de la décision normative à la fin de chaque stage et du suivi de l'ensemble des évaluations.

11.3 Langue

Sauf exception justifiée par la nature du stage, les travaux et les examens sont présentés en français. Toutefois, durant une période d'adaptation définie par le doyen ou l'autorité compétente, celle-ci peut autoriser un résident dont la langue maternelle ou la langue d'usage n'est pas le français et qui en fait la demande à présenter des travaux et des examens en anglais. Quelle que soit la langue utilisée, la qualité de la langue compte parmi les critères d'évaluation.

L'évaluation tient également compte de la capacité à utiliser la terminologie et le style propres à la discipline ou au champ d'études, et à la profession.

11.4 Forme des évaluations

En fonction de la nature et des objectifs du cours et de l'enseignement donné, l'évaluation se fait selon une ou plusieurs des formes décrites aux paragraphes ci-dessous ou sous toute autre forme que le comité d'évaluation du programme détermine.

a) Évaluation sous forme d'observation

L'évaluation sous forme d'observation porte sur la démonstration de l'acquisition par le résident de compétences en fonction du niveau de performance attendu :

i) dans le cadre d'un cours offert sous forme de stage ou sous une autre forme, conformément aux modalités prévues dans le plan de cours ou les objectifs de stage;

ii) dans un ensemble de stages ou d'autres formes de cours, pour une période prédéfinie du cheminement dans le programme et, s'il y a lieu, dans toute autre activité de formation. L'évaluation est faite conformément aux modalités prévues aux exigences de formation additionnelles du programme; elle tient également compte des exigences des règlements et politiques universitaires ou de codes d'éthique professionnels ou facultaires.

b) Évaluation sous forme de travaux

L'évaluation sous forme de travaux porte sur les travaux imposés pendant la durée d'un ou de plusieurs cours (dissertations, travaux dirigés, exposés oraux, travaux pratiques, travaux cliniques, laboratoires, participation à un travail de groupe, participation à des activités, portfolio etc.).

Dans le cas d'un travail de groupe, chaque résident doit être évalué individuellement, sauf si un objectif du cours justifie une évaluation collective.

c) Évaluation sous forme d'examens

L'évaluation sous forme d'examens (examen écrit sous surveillance, examen oral, examen pratique ou autre) porte sur une partie ou la totalité de la matière d'un ou de plusieurs cours (stage clinique ou de recherche, notes de cours, lectures, laboratoires, etc.).

Avant chaque séance d'examen, le professeur ou son représentant donne aux résidents les consignes particulières appropriées à cet examen.

11.5 Évaluation des stages

Pendant un stage, chaque professeur observe le résident dont la formation lui est confiée, afin de se faire une opinion quant à ses connaissances, attitudes et habiletés, ainsi qu'à l'atteinte des compétences associées au stage. Il fait part au résident de ses observations et de ses recommandations

a) Évaluation écrite

À la fin de chaque stage, le résident reçoit une évaluation écrite. Cette évaluation est consignée sur une fiche d'appréciation de stage clinique.

L'évaluation écrite est préparée par le responsable de stage ou par un des professeurs ayant supervisé le résident au cours de son stage ou segment de stage, et est communiquée au résident. Le cas échéant, cette évaluation est réputée refléter l'opinion de la majorité des professeurs ayant travaillé avec le résident.

Lorsqu'un stage a une durée de plus de trois périodes, une évaluation écrite est faite à la suite de segments d'au plus trois périodes ainsi qu'à la fin du stage.

Le résident doit sans délai prendre connaissance de son évaluation et la signer en indiquant s'il est en accord ou en désaccord avec celle-ci.

b) Mention au dossier

Le comité d'évaluation se prononce sur chaque évaluation de stage et accorde une mention globale de « succès », « échec » ou « inférieur aux attentes » qui sera inscrite au dossier du résident. Dans sa décision, le comité d'évaluation tient compte de la fiche d'appréciation de stage ainsi que de toute autre forme d'évaluation faite en cours de stage. La mention « échec » ou « inférieur aux attentes » constitue une évaluation de stage défavorable.

Pour obtenir la mention « succès », le résident doit avoir complété au moins les trois quarts de son stage.

c) Stage incomplet

Pour qu'un stage soit valide, le résident doit y avoir été présent pendant au moins les trois quarts de sa durée. Dans le cas contraire, le comité d'évaluation décide si ce stage doit être ultérieurement complété ou repris en entier.

11.6 Évaluation des autres formes de cours

Lorsqu'il évalue le résident, le comité d'évaluation tient également compte des évaluations relatives aux autres activités d'apprentissage (notamment les cours théoriques, ateliers, séminaires, laboratoires).

a) Attribution d'une note

Le professeur responsable de l'évaluation attribue les notes selon le système de notation qu'il a annoncé au début du cours. Toutefois, la note finale est exprimée en termes de « succès » ou « échec ».

b) Mention au dossier

Dans un délai raisonnable après une évaluation, le comité d'évaluation en examine le résultat et arrête la mention finale qui sera inscrite au dossier du résident.

11.7 Révision de l'évaluation

En cas d'échec, le résident qui s'estime lésé et est en mesure de présenter des faits nouveaux de nature à modifier cette décision peut soumettre une demande de révision, écrite et motivée, au doyen ou à l'autorité compétente, dans les dix jours ouvrables suivant la date où le résultat de l'évaluation lui a été communiqué.

a) Demande recevable

Si le doyen ou l'autorité compétente juge la demande recevable, il en saisit le Comité de révision. Le Comité de révision, après avoir donné au résident l'opportunité de se faire entendre, peut recommander au doyen ou à l'autorité compétente de maintenir la mention globale d'échec, ou la transformer en mention « inférieur aux attentes » ou « succès ». Le doyen ou l'autorité compétente informe le résident par écrit de sa décision. La décision du doyen ou de l'autorité compétente est sans appel.

b) Demande rejetée

Si le doyen ou l'autorité compétente rejette la demande de révision, il doit le faire par écrit et avec motifs à l'appui et ce, dans les 10 jours ouvrables suivant la date de réception de la demande. Ce refus est sans appel.

11.8 Défaut de se soumettre à une évaluation

a) Évaluation continue

Dans les cours où l'évaluation est continue, la mention globale « échec » est attribuée au résident lorsque, en raison d'une absence prolongée ou d'absences répétées, il s'avère impossible de l'évaluer, à moins qu'il n'ait justifié l'absence auquel cas il y a report de l'évaluation. Celui-ci doit alors combler ses absences selon les modalités et dans les délais fixés par le comité d'évaluation.

b) Évaluation sous forme d'examen

Une mention « échec » est attribuée au résident qui ne se présente pas à une évaluation, à moins qu'il ne justifie valablement son absence auprès du directeur de programme ou de l'autorité compétente conformément aux modalités établies à l'article 11.10.

La mention « échec » est attribuée au résident présent à une séance d'examen s'il ne remet aucune copie ou s'il refuse de répondre à l'ensemble des questions d'une épreuve orale.

c) Évaluation sous forme de travaux

Lorsque le résident omet de remettre un travail dans le délai prescrit, le comité d'évaluation peut soit fixer un nouveau délai et requérir que la correction du travail soit alors faite en tenant compte du retard, ou bien attribuer une mention « échec » pour ce travail.

11.9 Évaluation différée

Si le résident est absent à une évaluation pour un motif valable et s'il a respecté les procédures prévues au paragraphe 11.10, le comité d'évaluation impose une évaluation différée ou remplace cette évaluation par d'autres évaluations.

11.10 Justification d'une absence à une évaluation

Le résident doit motiver, par écrit, toute absence à une évaluation dès qu'il constate qu'il ne pourra être présent et fournir les pièces justificatives. Dans les cas de force majeure, il doit le faire le plus rapidement possible par téléphone ou par courriel et fournir les pièces justificatives dans les cinq jours ouvrables suivant l'absence.

Le doyen ou l'autorité compétente détermine si le motif est acceptable conformément aux règles, politiques et normes applicables à l'Université.

Les pièces justificatives doivent être dûment datées et signées. De plus, le certificat médical doit préciser les activités auxquelles l'état de santé interdit de participer, la date et la durée de l'absence, il doit également permettre l'identification du médecin.

Le doyen ou l'autorité compétente se réserve le droit de vérifier la véracité des pièces justificatives.

11.11 Plagiat

Le plagiat, le copiage ou la fraude, ou toute tentative de commettre ces actes, ou toute participation à ces actes, à l'occasion d'une activité faisant l'objet d'une évaluation, est régi par le Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants.

11.12 Progression dans un programme

Au fur et à mesure que progresse sa formation, le résident se voit confier des responsabilités professionnelles croissantes qui nécessitent d'avoir atteint un niveau attendu de compétence. Le résident est autorisé à progresser normalement dans le programme s'il rencontre les conditions suivantes :

a) avoir réussi tous les cours auxquels il était inscrit;

b) avoir acquis l'ensemble des compétences requises pour son niveau de formation.

Au terme de chaque stage ou segment de stage, ainsi qu'à tout autre moment que le directeur de programme ou un officier facultaire juge approprié, le comité d'évaluation évalue la progression du résident. Il peut réviser le dossier complet du résident et peut en tout temps demander à le rencontrer. Il prend alors l'une ou l'autre des décisions suivantes :

a) le résident est autorisé à poursuivre son programme;

b) le résident est autorisé à poursuivre son programme à des conditions que le comité précise;

c) le résident doit reprendre un ou plusieurs stages.

Le comité peut aussi recommander l'exclusion du résident de son programme de formation.

Avant de formuler une recommandation d'exclusion, le comité doit entendre le résident. Il rédige par la suite un rapport qui explique les motifs de sa recommandation. Il transmet sa recommandation au directeur du programme qui l'achemine au doyen, pour décision. Le doyen examine la recommandation et informe le résident par écrit, de sa décision. Si le résident est exclu, sur recommandation du comité d'évaluation, le doyen peut retirer le résident de son programme jusqu'à ce qu'il se soit prévalu, le cas échéant, de son droit de révision et qu'une décision finale ait été rendue.

11.13 Réussite dans un programme

Le résident réussit dans un programme s'il réussit à tous les cours du programme, s'il progresse adéquatement dans son programme et s'il satisfait aux autres exigences du programme.

Article 12 - Reprise

12.1 Droit de reprise

À moins qu'il ne soit exclu de son programme conformément au présent règlement, le résident qui subit un échec à un cours a droit de reprise.

12.2 Reprise d'un stage clinique ou de recherche

Le résident qui obtient une mention « échec » pour un cours offert sous forme de stage doit le reprendre.

Le résident qui obtient une mention « inférieur aux attentes » pour un cours offert sous forme de stage peut être tenu de le reprendre.

Les conditions suivantes s'appliquent à la reprise d'un cours offert sous forme de stage de clinique ou de recherche :

a) le comité d'évaluation détermine les modalités entourant la reprise, y compris le milieu dans lequel celle-ci s'effectuera;

b) le résident doit se soumettre aux mesures d'aide jugées appropriées par le comité d'évaluation;

c) le stage de reprise doit être complété avec succès avant la promotion à l'année de formation suivante.

Le résident qui subit un échec à la reprise du stage est exclu du programme auquel il est inscrit.

12.3 Reprise d'un cours obligatoire ou d'un cours de rattrapage

Le résident qui a subi un échec à un cours obligatoire ou à un cours de rattrapage (à l'exception des cours de rattrapage en français) doit reprendre, dans l'année qui suit cet échec ou dès que le cours sera offert ultérieurement, le même cours ou l'équivalent ou subir un examen de reprise, selon la décision du comité d'évaluation du programme. Le résident qui subit un échec à la reprise du cours, ou qui ne se présente pas à un examen de reprise, est exclu du programme auquel il est inscrit.

12.4 Reprise d'un cours à option

Le résident qui a subi un échec à un cours à option doit reprendre le même cours ou, avec l'approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours à option dans l'année qui suit cet échec ou subir un examen de reprise, selon la décision du comité d'évaluation du programme. Le résident qui subit un échec à la reprise du cours, ou qui ne se présente pas à un examen de reprise est exclu du programme auquel il est inscrit.

12.5 Reprise d'un cours au choix

Le résident qui a subi un échec à un cours au choix peut le reprendre ou, avec l'approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours au choix ou subir un examen de reprise selon les modalités de reprise prévues au règlement pédagogique de la faculté responsable du cours. Le résident qui subit un échec à la reprise du cours, ou qui ne se présente pas à un examen de reprise, peut être exclu du programme auquel il est inscrit.

Article 13 - Exclusion

13.1 Exclusion

Un résident peut être exclu du programme dans les cas suivants :

a) le résident obtient une mention « échec » à la reprise d'un stage; dans l'application de cette règle, la reprise du stage consécutive à l'attribution de la mention « inférieur aux attentes » n'est pas comptabilisée;

b) le résident obtient une mention « échec » à la reprise d'un cours obligatoire, d'un cours à option ou d'un cours au choix;

c) le résident obtient une mention « échec » à un 2e stage au cours de sa formation postdoctorale;

d) le résident obtient une mention « échec » à un 2e cours obligatoire au cours de sa formation postdoctorale;

e) l'évaluation globale du résident est jugée insatisfaisante par le comité d'évaluation;

f) la progression du résident est jugée insatisfaisante par le comité d'évaluation;

g) le résident refuse de se soumettre aux conditions entourant une reprise de stage;

h) le résident ne répond pas à une exigence spécifiée dans les dispositions réglementaires propres au programme;

i) le résident n'a pas rempli toutes les exigences du programme au terme de sa scolarité;

j) l'état de santé du résident est incompatible avec la poursuite de son programme de résidence; à cette fin, le doyen ou l'autorité compétente peut exiger au besoin que le résident se soumette à un examen médical par un médecin qu'il désigne;

k) le résident a une connaissance insuffisante du français.

13.2 Droit de révision

Le résident qui souhaite en appeler d'une décision d'exclusion doit en faire la demande par écrit au doyen dans les quinze jours ouvrables suivant le moment où cette décision lui a été communiquée. Le doyen en saisit le Comité de révision, qui entend le directeur de programme, ainsi que toute autre personne qu'il juge approprié, en présence du résident. Le Comité recommande ensuite au doyen la levée ou le maintien de l'exclusion. Le doyen informe le résident de sa décision. La décision du doyen est sans appel.

Article 14 – Règlement disciplinaire

Le Règlement disciplinaire concernant les membres du personnel enseignant et les étudiants s'applique aux résidents inscrits dans un programme d'études médicales postdoctorales.

Article 15 - Absences

Tout résident qui s'absente doit en informer le responsable de l'enseignement hospitalier ou, en son absence, le chef du département ou du service hospitalier. S'il s'absente pour plus d'une semaine, il doit en outre en informer son directeur de programme par écrit et lui en donner les raisons. Il doit également adresser une copie de cette lettre au vice-doyen et au directeur de l'enseignement du milieu de formation où il est assigné.

Article 16 – Prolongation exceptionnelle

Pour des raisons exceptionnelles, et après consultation du directeur de programme, le doyen ou l'autorité compétente peut accorder à un résident qui le demande une prolongation d'au plus un an pour lui permettre de satisfaire à toutes les exigences du programme.

Article 17 – Octroi de diplômes

Pour recevoir un diplôme, le résident doit :

a) avoir réussi tous ses stages;

b) avoir progressé adéquatement dans son programme;

c) avoir satisfait aux autres exigences du programme;

d) dans le cas de formation faite en partie dans une autre Université, avoir réussi à l'Université de Montréal au moins la moitié des années de formation de son programme.

Article 18 – Règlement propre à chaque programme

Des exigences particulières peuvent être fixées par le règlement propre à chaque programme.

Article 19 – Dispositions diverses

Le présent règlement régit les études médicales postdoctorales à compter de son adoption.

Il s'applique dès ce moment et pour l'avenir, à tous les résidents déjà admis ou inscrits dans un programme d'études médicales postdoctorales.

Il remplace toute version antérieure du Règlement pédagogique des études médicales postdoctorales et toutes les Règles de procédure internes qui y ont été rattachées.

Université de Montréal

Faculté de médecine dentaire
Études supérieures

Section 6 - Table des matières

Introduction	6-1
Coordonnées générales de la Faculté	6-1
Direction	6-1
Frais de cotisation des associations étudiantes	6-1
Personnel enseignant	
➢ Département de dentisterie de restauration	6-1
➢ Département de santé buccale	6-1
➢ Département de stomatologie	6-2
Programmes d'études	
➢ Sciences buccodentaires	6-2
➢ Médecine dentaire	6-3
➢ Résidence en médecine dentaire	6-5

À jour le 1er juillet 2011

FACULTÉ DE MÉDECINE DENTAIRE

Introduction

Au 1er cycle, la formation du dentiste est basée sur l'assimilation des connaissances fondamentales de la biologie humaine et des données qui servent d'assises à la prévention et au traitement des maladies dentaires et buccales.

Au 2e cycle, la Faculté de médecine dentaire offre une maîtrise en sciences buccodentaires et une maîtrise en médecine dentaire comportant trois options : Réhabilitation prosthodontique, Dentisterie pédiatrique et Orthodontie. Elle offre également un certificat de résidence multidisciplinaire en médecine dentaire ainsi qu'un certificat de résidence approfondie en stomatologie d'une durée d'une année.

Coordonnées générales de la Faculté

www.medent.umontreal.ca
Pavillon Roger-Gaudry, porte B-1

	Bureau	Tél. : (514)
Secrétariat	I-229	343-6111 poste 3411
Bureau de renseignements sur les programmes	I-229	343-6111 poste 3437
Département de dentisterie de restauration	I-229	343-5643
Département de santé buccale	A-218	343-6002
Département de stomatologie	I-215	343-5844

Direction

1. Décanat

Doyen : Gilles Lavigne
Vice-doyenne aux études : Anne Charbonneau
Vice-doyen à la recherche et aux affaires hospitalières : Pierre Blanchet
Vice-doyen aux affaires étudiantes et secrétaire de faculté : André Prévost
Adjointe à la vice-doyenne aux études : Carine Bertrand
Adjoint au doyen au Centre international de prévention en santé dentaire (CIPSD) : Daniel Kandelman
Adjointe au doyen aux admissions : Annie St-Georges
Directeur des programmes de résidence : André Phaneuf
Directeur administratif : Jean Dermine
Responsable des études supérieures : Anne Charbonneau

2. Départements

Département de dentisterie de restauration : Pierre Boudrias
Département de santé buccale : Jack Turkewicz
Département de stomatologie : Antonio Nanci

3. Cliniques

Directeur des cliniques : André Phaneuf

Informations pratiques

1. Dossiers étudiants

Consulter la technicienne à la gestion des dossiers étudiants (TGDE) au téléphone 514-343-6111, poste 3437.

2. Frais facultaires

Des frais facultaires font l'objet d'ententes particulières entre les étudiants et la direction selon les objectifs de formation.

3. Frais de cotisation des associations étudiantes

www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/frais.html

Des frais de 30 $ par année sont imposés. Ils sont sujets à changement sans avis préalable.

Personnel enseignant

Des professeurs et chercheurs de la Faculté peuvent diriger des étudiants inscrits au programme de maîtrise et de Ph. D. en sciences biomédicales, en psychologie, en biochimie, en microbiologie et immunologie et en sciences neurologiques.

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Département de dentisterie de restauration

Directeur : Pierre Boudrias

Professeurs titulaires
Pierre Boudrias, D.M.D. (Montréal), M.S.D. (Washington)
Pierre de Grandmont, D.M.D. (Montréal), Cert. prosthodontie (Toronto), M. Sc. (Montréal)
Daniel Fortin, D.M.D. (Montréal), M.S. (Iowa)
Claude Lamarche, D.M.D. (Montréal), M.S. (San Francisco)
André Prévost, D.D.S. (Montréal), M.S. (Iowa)
Salam Sakkal, D.M.D. (Montréal), M.S. (Chicago)

Professeurs agrégés
Hugo Ciaburo, D.M.D., M. Sc. réhabilitation prosthodontique (Montréal)
Louis De Koninck, D.M.D., M. Sc. réhabilitation prosthodontique (Montréal)
Gilles Gauthier, D.M.D. (Montréal), M.H.E. (Georgia)
Geneviève Guertin, D.M.D., Cert. résidence multidisciplinaire (Montréal), Cert. prosthodontie (Californie)
Patrice Milot, D.M.D. (Montréal), M.S.D. (Boston)
Annie St-Georges, D.M.D. (Montréal), M.S. (North Carolina)

Professeurs adjoints
Elham Emami, D.D.S. (Iran), M. Sc. (Montréal), Ph. D. (McGill)
Yves Sitbon, D.C.D. (Strasbourg), D.U.P.F., D.E.A.B.M. (Paris), M. Sc. (Iowa)

Chargée d'enseignement
Karine Charara, D.M.D.(Montréal)

Département de santé buccale

Directeur : Jack Turkewicz

Professeurs titulaires
Anne Charbonneau, D.M.D., M. Sc., Ph. D. (Montréal)
Monique Julien, B. Sc. (Laval), M. Sc. nut. (Montréal), M.P.H., Dr. P.H. (Johns Hopkins)
Daniel Kandelman, D.M.D. (Genève), M.P.H. (Boston)
Gilles Lavigne, D.M.D., M. Sc. (Montréal), Ph. D. (Toronto)
Claude Remise, D.D.S. (Montréal), M.S. (Indiana)
Morris Wechsler, D.D.S. (McGill), Cert. orthodontie (Montréal), Fellow du Collège royal des chirurgiens dentistes du Canada

Professeurs agrégés
Hélène Buithieu, D.M.D., Cert. pédodontie (Montréal), M.S.D. (Boston), Fellow du Collège royal des chirurgiens dentistes du Canada
Lionel Cudzinowski, D.D.S. (Montréal), Cert. pédodontie (Rochester), Fellow du Collège royal des chirurgiens dentistes du Canada

Hicham El-Khatib, D.M.D., Cert. résidence multidisciplinaire, M. Sc. (Montréal)
Athena Papadakis, B. Sc. (Liverpool), M. Sc. (Montréal)
Jack Turkewicz, D.D.S. (McGill), M. Sc. (Connecticut)
René Voyer, D.M.D. (Laval), M. Sc. (North Carolina)

Professeurs adjoints
Normand Bach, D.M.D., Cert. résidence multidisciplinaire, M. Sc. (Montréal)
Robert Durand, D.M.D. (Montréal), A.E.G.D. (Rochester), M.S., Cert. parodontie (Minnesota)
Andrée Montpetit, D.M.D., M. Sc. (Montréal)

Professeure adjointe sous octroi
Nelly Huynh, B.Sc. biologie (Ottawa), Ph. D. sciences biomédicales (Montréal)

Professeur émérite
Jean-Paul Lussier

Département de stomatologie

Directeur : Antonio Nanci

Professeurs titulaires
Jean Barbeau, B. Sc., M. Sc., Ph. D. (Laval)
Gary Duncan, D.D.S., Ph. D. (University of North Carolina)
Arlette Kolta, B. Sc., M. Sc., Ph. D. (Montréal)
Benoît Lalonde, D.M.D. (Montréal), M.S.D. (Washington)
Alain Moreau, B. Sc., Ph. D. (Montréal)
Antonio Nanci, Ph. D. (McGill)
Pierre Rainville, B. Sc. biologie (UQÀM), Ph. D. psychologie (Montréal)

Professeurs agrégés
Florin Amzica, B. Sc, M. Sc. (Roumanie), Ph. D. (Laval)
Pierre Blanchet, M.D. (Montréal), Ph. D. (Laval)
Aldo Camarda, D.D.S., M. Sc. (McGill)
Adel Kauzman, D.M.D. (Montréal), M. Sc. (Toronto)
Florina Moldovan, M.D. (Yougoslavie), Ph. D. (Paris)
Stéphane Roy, B. Sc. biology (Ottawa), Ph. D. biologie (McGill)

Professeure adjointe
Nathalie Rei, D.M.D. (Montréal), Cert. médecine buccale, M.S.D. (Washington)

Professeur associé
Marc Lavoie, Ph. D. (Montréal)

Professeurs invités
Monique Michaud, D.M.D. (Montréal), M.S.D. (Indiana), LL.B. (Montréal)
Matthieu Schmittbuhl, D.C.D, Ph.D. (Strasbourg)
Dao VoLong, D.M.D. (Montréal), Cert. résidence en chirurgie maxillofaciale (New-York)

Chargés d'enseignement
Gisèle Mainville, D.M.D. (Montréal)
Daniel Turgeon, D.M.D. (Montréal)

Professeurs émérites
Arto Demirjian
Denis Forest
Christiane Mascrès

Programmes

Sous cette rubrique, sont regroupés les programmes d'études supérieures offerts en Médecine dentaire.

Sciences buccodentaires

M. Sc. (sciences buccodentaires) 2-306-1-0

Médecine dentaire

M. Sc. (médecine dentaire) 2-300-1-0

Options :
Dentisterie pédiatrique
Orthodontie
Réhabilitation prosthodontique

Résidence en médecine dentaire

Certificat de résidence multidisciplinaire en médecine dentaire 2-303-1-0

Certificat de résidence approfondie en médecine dentaire et en stomatologie 2-303-1-1

Responsable de la M. Sc. (sciences buccodentaires) : Stéphane Roy tél. : 514-343-6111 poste 1780
Responsables de l'option Dentisterie pédiatrique de la M. Sc. (médecine dentaire) : Hélène Buithieu, tél. : 514-343-2262 et Lionel Cudzinowski, tél. : 514-343-5904
Responsable de l'option Orthodontie de la M. Sc. (médecine dentaire) : Claude Remise, tél. : 514-343-7133
Responsable de l'option Réhabilitation prosthodontique de la M. Sc. (médecine dentaire) : Pierre de Grandmont, tél. : 514-343-2268
Responsables du Certificat de résidence multidisciplinaire en médecine dentaire : André Prévost et André Phaneuf. Pour information : Johanne Roy tél. : 514-343-6111, poste 3437
Responsable du Certificat de résidence approfondie en médecine dentaire et en stomatologie : Benoît Lalonde, tél. : 514-343-7132. Pour information : Johanne Roy tél. : 514-343-6111, poste 3437

Membres du Comité des études supérieures
Pierre Blanchet
Florin Amzica
Hélène Buithieu
Pierre De Grandmont
Athena Papadakis
Stéphane Roy

Sciences buccodentaires

Programme 2-306-1-0

M. Sc. (sciences buccodentaires)

Objectifs

Le programme vise à former des chercheurs dans le domaine des sciences buccodentaires.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (sciences buccodentaires), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales

- être titulaire d'un diplôme de doctorat de 1er cycle en médecine dentaire de l'Université de Montréal ou d'un B. Sc. spécialisé (sciences biologiques) ou d'un diplôme équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent agréé par le doyen à moins que, de l'avis du doyen, une expérience ou des études subséquentes à l'obtention du grade de 1er cycle permettent de conclure que le candidat possède des aptitudes marquées pour la poursuite des études du 2e cycle
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français et de l'anglais
- soumettre son dossier académique avec bulletin officiel cumulatif de notes et une copie officielle du diplôme
- fournir trois lettres de recommandation
- produire une lettre explicative démontrant ses intérêts en recherche et ses objectifs de carrière
- avoir trouvé un directeur de recherche.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres consécutifs.

3. Statut

L'étudiant s'inscrit à temps plein.

4. Programme

Le programme de la maîtrise comporte :

- un minimum de 6 crédits de cours du niveau des études supérieures, dont 1 crédit de cours obligatoire et 5 crédits de cours au choix
- 39 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (1 cr.)

MMD	6005	Éthique et recherche en santé, 1 cr.
ou		
PLU	6046A	Éthique de la recherche : introduction, 1 cr.

Bloc B – Choix (5 cr.)

Parmi la liste des cours disponibles dans la banque de cours de la Faculté, de l'Université ou tout autre cours jugé pertinent après consultation avec le responsable du programme et/ou le directeur de recherche.

Bloc C – Recherche et mémoire (39 cr.)

STO	6900	Recherche, 5 cr.
STO	6901	Recherche, 4 cr.
STO	6902	Recherche, 15 cr.
STO	6903	Mémoire, 15 cr.

Médecine dentaire

Programme 2-300-1-0

M. Sc. (médecine dentaire)

Objectifs

Le programme vise à former des praticiens spécialisés, prêts à aborder une carrière en clinique ou en enseignement et sensibilisés à la recherche dans le domaine de la dentisterie pédiatrique, de l'orthodontie et de la réhabilitation prosthodontique.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (médecine dentaire), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un doctorat de 1er cycle en médecine dentaire de l'Université de Montréal ou l'équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français parlé et écrit. La réussite d'un examen préalable administré par l'Université de Montréal peut être exigée. La compréhension de l'anglais écrit est nécessaire pour consulter des ouvrages scientifiques
- avoir fait un minimum d'une année soit comme interne dans un hôpital, soit en pratique privée, soit dans l'enseignement clinique (facultatif pour l'option Dentisterie pédiatrique)
- se présenter à une entrevue si elle est jugée nécessaire et subir des tests de dextérité si besoin est
- fournir trois lettres de recommandation tel que prévu au règlement de régie interne de la Faculté de médecine dentaire.

Toute demande d'admission doit être déposée au Service de l'admission et du recrutement avant le 1er septembre de l'année précédant l'entrée dans le programme.

2. Statut étudiant

L'étudiant s'inscrit à temps plein, le temps partiel n'est pas autorisé dans le programme.

3. Scolarité

La scolarité du programme est de neuf trimestres consécutifs. Le programme est réparti sur une base de trois trimestres par année. Une période de vingt jours ouvrables de vacances est permise. Les dates de ces vacances sont déterminées par le Département. Le volet clinique du programme ne permet pas de suspension de scolarité de manière prolongée. Si un candidat doit suspendre sa scolarité, l'apprentissage clinique doit être repris à zéro pour permettre d'acquérir l'ensemble des compétences cliniques indispensables.

4. Examens

Le candidat à la maîtrise en médecine dentaire doit passer des examens à tous les cours auxquels il est inscrit en conservant C dans chaque matière. Dans les évaluations périodiques des cours cliniques, un échec dans plus de deux cours cliniques ou deux échecs consécutifs sont éliminatoires. Un échec dans plus de deux matières ou deux échecs consécutifs dans la même matière sont éliminatoires. La note accordée à l'examen de reprise ne peut être supérieure à C.

La moyenne est calculée sur la note obtenue après la reprise.

5. Inscription

Tout candidat admis à la maîtrise, option Dentisterie pédiatrique doit compléter son inscription avant le 1er juillet.

6. Salaire

L'étudiant ayant le statut de citoyen canadien ou de résident permanent, et ayant un permis d'exercice de l'Ordre des Dentistes du Québec, est éligible au salaire accordé aux résidents à partir de son entrée dans le programme de maîtrise, option Dentisterie pédiatrique seulement.

7. Diplôme

Le candidat qui remplit toutes les exigences du programme obtient le diplôme de M. Sc. (médecine dentaire), option Dentisterie pédiatrique ou option Orthodontie ou option Réhabilitation prosthodontique.

8. Programme

L'option Dentisterie pédiatrique comporte 124 crédits de cours dont 115 crédits obligatoires et 9 crédits à option. Les options Orthodontie et Réhabilitation prosthodontique comportent 128 crédits de cours obligatoires. Parmi les crédits des trois options, 30 sont attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Le mémoire est soit du type conventionnel, soit par article, et doit se conformer aux lignes directrices pour les maîtrises à orientation clinique de la Faculté de médecine dentaire. Il doit être soumis, au plus tard, à la fin du huitième trimestre.

Structure du programme

Option Dentisterie pédiatrique

Bloc A – Obligatoire (38 cr., dont 10 cr. de recherche)

ASA	6177	Méthodologie de la recherche, 3 cr.
DER	6033	Matériaux dentaires 1, 1 cr.
DER	6034	Matériaux dentaires 2, 1 cr.
DER	6120	Bioéthique et dentisterie légale, 1 cr.
SAB	6062	Céphalométrie, 2 cr.
SAB	6071	Techniques avancées, 2 cr.
SAB	6307	Orthodontie interceptive, 2 cr.
SAB	6325	Croissance et développement, 4 cr.
SAB	6334	Sédation et anesthésie générale, 1 cr.
SAB	6344	Travaux bibliographiques, 1 cr.
SAB	6401	Appareils myofonctionnels, 1 cr.
SAB	6405	Évaluation : littérature scientifique, 2 cr.
SAB	6604	Séminaires de recherche en méd. dentaire, 1 cr.
SAB	6616	Projet de recherche, 10 cr.
STO	6041	Pharmacologie buccodentaire avancée, 1 cr.
STO	6300	Pathologie buccale avancée, 2 cr.
STO	6303	Anatomie de la tête et du cou, 1 cr.
STO	6304	Génétique médicale, 1 cr.
STO	6312	Microbiologie buccodentaire avancée, 1 cr.

Bloc B – Obligatoire (49,5 cr., dont 10 cr. de recherche)

DER	6074	Endodontie pédiatrique avancée clinique, 1,5 cr.
DER	6075	Endodontie pédiatrique avancée théorique, 2 cr.
DER	6230	Multidisciplinarité et traitement, 1 cr.
PDT	4952	Introduction à la pédiatrie, 3 cr.
PDT	4954	Pédiatrie clinique 1, 1 cr.
SAB	6065	Fentes palatines et labiales, 1 cr.
SAB	6069	Orthophonie, 1 cr.
SAB	6100	Préclinique orthodontique-pédiatrique, 1 cr.
SAB	6101	Diagnostic orthodontique-pédiatrique, 2 cr.
SAB	6102	Biomécanique orthodontique pédiatrique, 2 cr.
SAB	6290	Orthodontie pédiatrique, 1 cr.
SAB	6300	Dentisterie préventive, 2 cr.
SAB	6311	Photographie et dentisterie, 1 cr.
SAB	6314	Analyse de cas 1, 1 cr.
SAB	6340	Dentisterie pédiatrique 1, 3 cr.
SAB	6341	Cliniques et tournées dirigées 1, 10 cr.
SAB	6345	Urgence dentaire pédiatrique, 5 cr.
SAB	6613	Recherche, 10 cr.
STO	6310	Chirurgie pédiatrique, 1 cr.

Bloc C – Obligatoire (27,5 cr.)

PDT	4956	Pédiatrie clinique 2, 1 cr.
SAB	6317	Analyse de cas 2, 1 cr.
SAB	6342	Dentisterie pédiatrique 2, 2 cr.
SAB	6343	Cliniques et tournées dirigées 2, 13,5 cr.
SAB	6614	Mémoire, 10 cr.

Bloc D – Option (9 cr.)

Bloc D_1 – Méthodologie (3 cr.)

MSO	6001	Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.
MSO	6048	Santé des enfants et des adolescents, 3 cr.
MSO	6060	Concepts de base en biostatistique, 3 cr.
MSO	6061	Introduction à la biostatistique, 3 cr.
MSO	6065	Traitement de données, 3 cr.

Bloc D_2 – Lié au sujet de la maîtrise (3 cr.)

DER	6130	Expertises, 1 cr.
DER	6195	Dentisterie esthétique, 2 cr.
SAB	6338	Notions théoriques des douleurs, 1 cr.
SAB	6504	Nutrition et santé dentaire publique, 2 cr.
SAB	6505	Épidémiologie, prévention et recherche, 3 cr.
SAB	6507	Santé dentaire des populations à risque, 3 cr.
SAB	6508	Promotion de la santé dentaire, 1 cr.
STO	6000	Imagerie crânio-faciale, 1 cr.
STO	6306	Le tissu osseux, 1 cr.
STO	6307	Physiologie neuromusculaire, 2 cr.

Bloc D_3 – Choix (3 cr.)

Un cours choisi dans la banque de cours de l'Université.

Option Réhabilitation prosthodontique

DER	6033	Matériaux dentaires 1, 1 cr.
DER	6034	Matériaux dentaires 2, 1 cr.
DER	6102	Préclinique de prosthodontie, 5 cr.
DER	6114	Séminaires de prosthodontie 1, 3 cr.
DER	6120	Bioéthique et dentisterie légale, 1 cr.
DER	6130	Expertises, 1 cr.
DER	6140	Cliniques de prosthodontie dirigées 1, 12 cr.
DER	6150	Implantologie, 2 cr.
DER	6170	Prothèse partielle amovible, 2 cr.
DER	6182	Prothèse totale, 1 cr.
DER	6195	Dentisterie esthétique, 2 cr.
DER	6200	Séminaires : présentation de cas, 3 cr.
DER	6212	Séminaire de prosthodontie 2, 3 cr.
DER	6214	Séminaire de prosthodontie 3, 3 cr.
DER	6222	Initiation à la dentisterie factuelle, 1 cr.
DER	6230	Multidisciplinarité et traitement, 1 cr.
DER	6242	Clinique de prosthodontie dirigée 2, 15 cr.
DER	6272	Principes d'occlusion, 2 cr.
DER	6280	Prothèse partielle fixée, 2 cr.

DER	6292	Prothèse maxillo-faciale, 2 cr.
DER	6342	Clinique de prosthodontie dirigée 3, 15 cr.
DER	6800	Recherche et présentation de mémoire, 30 cr.
SAB	6000	Thérapie préprothétique 1, 1 cr.
SAB	6065	Fentes palatines et labiales, 1 cr.
SAB	6069	Orthophonie, 1 cr.
SAB	6311	Photographie et dentisterie, 1 cr.
SAB	6337	Clinique de douleurs, 1 cr.
SAB	6338	Notions théoriques des douleurs, 1 cr.
SAB	6405	Évaluation : littérature scientifique, 2 cr.
SAB	6604	Séminaires de recherche, 1 cr.
STO	6000	Imagerie crânio-faciale, 1 cr.
STO	6011	Gérodontologie, 1 cr.
STO	6015	Thérapie préprothétique 2, 1 cr.
STO	6041	Pharmacologie buccodentaire avancée, 1 cr.
STO	6300	Pathologie buccale avancée, 2 cr.
STO	6303	Anatomie de la tête et du cou, 1 cr.
STO	6304	Génétique médicale, 1 cr.
STO	6306	Le tissu osseux, 1 cr.
STO	6307	Physiologie neuromusculaire, 2 cr.

Option Orthodontie

Bloc 1re année – Obligatoire (46 cr.)

SAB	6062	Céphalométrie, 2 cr.
SAB	6065	Fentes palatines et labiales, 1 cr.
SAB	6165	Séminaires d'orthodontie 1, 2 cr.
SAB	6307	Orthodontie interceptive, 2 cr.
SAB	6311	Photographie et dentisterie, 1 cr.
SAB	6321	Enseignement de la technique edgewise, 2 cr.
SAB	6325	Croissance et développement, 4 cr.
SAB	6326	Orthodontie préclinique, 1 cr.
SAB	6329	Laboratoire d'orthodontie clinique, 3 cr.
SAB	6330	Cliniques d'orthodontie 1, 12 cr.
SAB	6365	Diagnostic et plan de traitement 1, 2 cr.
SAB	6367	Biomécanique dentaire 1, 3 cr.
SAB	6368	Biomécanique dentaire 2, 4 cr.
SAB	6369	Diagnostic et plan de traitement 2, 2 cr.
SAB	6401	Appareils myofonctionnels, 1 cr.
SAB	6403	Principes d'orthodontie clinique, 1 cr.
SAB	6405	Évaluation : littérature scientifique, 2 cr.
SAB	6610	Méthodologie de la recherche, 1 cr.

Bloc 2e année – Obligatoire (32 cr.)

DER	6033	Matériaux dentaires 1, 1 cr.
DER	6034	Matériaux dentaires 2, 1 cr.
SAB	6040	L'équilibrage d'occlusion, 1 cr.
SAB	6064	Contention orthodontique, 1 cr.
SAB	6069	Orthophonie, 1 cr.
SAB	6166	Séminaires d'orthodontie 2, 2 cr.
SAB	6308	Séminaires de techniques orthodontiques, 3 cr.
SAB	6332	Cliniques d'orthodontie 2, 12 cr.
SAB	6336	Orthodontie préparatoire à la chirurgie, 4 cr.
SAB	6337	Clinique de douleurs, 1 cr.
SAB	6338	Notions théoriques des douleurs, 1 cr.
SAB	6604	Séminaires de recherche en méd. dentaire, 1 cr.
STO	6306	Le tissu osseux, 1 cr.
STO	6307	Physiologie neuromusculaire, 2 cr.

Bloc 3e année – Obligatoire (50 cr.)

SAB	6327	Séminaires d'orthodontie 3, 2 cr.
SAB	6333	Cliniques d'orthodontie 3, 9 cr.
SAB	6339	Implications multidisc. en orthodontie, 1 cr.
SAB	6404	Administration pratique, 1 cr.
SAB	6601	Recension des écrits, 1 cr.
SAB	6603	Analyses de cas traités, 2 cr.
SAB	6611	Projet de recherche et rédaction de mémoire, 30 cr.
STO	6300	Pathologie buccale avancée, 2 cr.
STO	6303	Anatomie de la tête et du cou, 1 cr.
STO	6304	Génétique médicale, 1 cr.

Résidence en médecine dentaire

Programme 2-303-1-0

Certificat de résidence multidisciplinaire en médecine dentaire

Objectifs

Ce programme s'adresse au dentiste qui désire approfondir ses connaissances et ses compétences professionnelles en vue d'une pratique générale ou d'une spécialisation future. Il a pour but de permettre au dentiste résident d'être à la fois à la fine pointe de nouvelles techniques et d'accomplir des traitements plus complexes qui dépassent le niveau d'enseignement du 1er cycle. De plus, ce programme permet au résident d'acquérir une formation professionnelle plus poussée et d'être en mesure de prodiguer des soins buccodentaires à la population, notamment aux personnes âgées, aux personnes atteintes d'un handicap physique ou mental, temporaire ou permanent, etc. Au terme de ses études, le résident obtiendra un certificat de résidence multidisciplinaire en médecine dentaire de l'Université de Montréal. Ce programme est cogéré par le CHUM – Hôpital Notre-Dame.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Certificat de résidence multidisciplinaire en médecine dentaire, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du doctorat en médecine dentaire de l'Université de Montréal ou l'équivalent. Le dossier scolaire du candidat doit établir que par ses études antérieures, il est apte à poursuivre avantageusement des études avancées
- posséder un permis d'exercice émis par l'Ordre des dentistes du Québec
- posséder une connaissance suffisante du français
- sur demande du comité de sélection, se présenter à une entrevue.

Toute demande d'admission doit être déposée au Service de l'admission et du recrutement avant le 1er octobre. Les candidats sont informés en décembre de la décision prise en ce qui concerne leur demande. Le programme commence le 1er juillet suivant.

2. Inscription

Comme le programme du Certificat débute avant l'ouverture officielle des cours, la date d'inscription établie par la Faculté de médecine dentaire sera portée à la connaissance du candidat au moment de son admission.

3. Statut de l'étudiant

L'étudiant s'inscrit à temps plein, le temps partiel n'est pas autorisé dans le programme.

4. Scolarité

La scolarité est de 12 mois consécutifs. En résidence, le contrat comprend quatre semaines de vacances.

5. Examens

Le candidat au Certificat de résidence multidisciplinaire doit obtenir la note C à chaque cours. Un échec dans plus de deux cours ou deux échecs consécutifs dans le même cours sont éliminatoires. La moyenne est calculée sur la note obtenue après la reprise. La note accordée après reprise ne peut être supérieure à B-.

6. Diplôme

Le candidat qui remplit toutes les exigences du programme obtient le Certificat de résidence multidisciplinaire en médecine dentaire. Le diplôme est décerné sans mention de distinction.

7. Programme

Le programme comprend 39 crédits obligatoires dont 12 crédits de cours et 27 crédits de stages. L'étudiant fait approuver par son directeur de programme le choix des options à l'intérieur des cours proposés. Le directeur est responsable de l'orientation.

L'étudiant est soumis aux normes du centre hospitalier dans lequel il poursuit ses études, de même qu'à celles pouvant découler du contrat d'affiliation entre l'Université et le centre hospitalier.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (12 cr.)

SRS	6001	Sciences fondamentales et connexes 1, 2 cr.
SRS	6002	Sciences fondamentales 2, 1 cr.
SRS	6003	Sciences médicales 1, 2 cr.
SRS	6004	Sciences médicales 2, 2 cr.
SRS	6005	Sciences dentaires 1, 2 cr.
SRS	6006	Sciences dentaires 2, 3 cr.

Bloc B – Stages (27 cr.)

SRS	6007	Stages en médecine 1, 4 cr.
SRS	6008	Stages en médecine 2, 4 cr.
SRS	6009	Stages en médecine dentaire, 19 cr.

Programme 2-303-1-1

Certificat de résidence approfondie en médecine dentaire et en stomatologie

Objectifs

Le programme de résidence approfondie en médecine dentaire et en stomatologie offre une année de résidence spécialisée au terme de laquelle les cliniciens seront en mesure de traiter les patients médicalement compromis (ex. : séropositifs, greffés d'organes, traités en chimiothérapie) ou atteints de maladies dégénératives ou immuno-dermatologiques (ex. : ostéo-arthrite, syndrome de Sjögren et de xérostomie, lichen plan, pemphigus ou herpès de muqueuses buccales).

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Certificat de résidence approfondie en médecine dentaire et en stomatologie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du doctorat de 1er cycle en médecine dentaire de l'Université de Montréal ou l'équivalent. Le dossier scolaire du candidat doit établir que par ses études antérieures il est apte à poursuivre avantageusement des études avancées
- avoir complété une année de certificat de résidence multidisciplinaire en médecine dentaire ou l'équivalent
- posséder un permis d'exercice émis par l'Ordre des dentistes du Québec
- avoir une connaissance suffisante du français.

Toute demande d'admission doit être déposée au Service de l'admission et du recrutement avant le 1er octobre. Les candidats sont informés en décembre de la décision prise en ce qui concerne leur demande. Le programme commence soit le 1er janvier soit le 1er juillet suivant.

2. Inscription

Comme le programme du Certificat débute avant l'ouverture officielle des cours, la date d'inscription établie par la Faculté de médecine dentaire sera portée à la connaissance du candidat au moment de son admission.

3. Statut de l'étudiant

Les études se font à temps plein.

4. Scolarité

Le programme de résidence approfondie en médecine dentaire et en stomatologie est de 12 mois consécutifs. Une période de quatre semaines de vacances est permise.

5. Examens

Le candidat au Certificat de résidence approfondie en médecine dentaire et en stomatologie doit conserver la note C dans chaque cours. Un échec dans plus de deux cours ou deux échecs consécutifs dans le même cours sont éliminatoires. La moyenne est calculée sur la note obtenue après la reprise. La note accordée après reprise ne peut être supérieure à C.

6. Diplôme

Le candidat qui remplit toutes les exigences du programme obtient le Certificat de résidence approfondie en médecine dentaire et en stomatologie. Ce certificat ne conduit pas à la reconnaissance au titre de spécialiste décerné par la corporation professionnelle.

7. Programme

Le programme comprend 39 crédits dont 30 crédits de stages obligatoires et neuf crédits de cours à option. L'étudiant fait approuver par son directeur de programme le choix des options à l'intérieur des cours proposés. Le directeur est responsable de l'orientation.

L'étudiant est soumis aux normes du centre hospitalier dans lequel il poursuit ses études, de même qu'à celles pouvant découler du contrat d'affiliation entre l'Université et le centre hospitalier.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire – Stages (30 cr.)

SRS	6010	Stages en médecine 3, 15 cr.
SRS	6011	Stages approfondis en médecine dentaire, 15 cr.

Bloc B – Option (max. 9 cr.)

DER	6120	Bioéthique et dentisterie légale, 1 cr.
DER	6130	Expertises, 1 cr.

PHL	6035	Pharmacologie de la douleur, 3 cr.
SAB	6311	Photographie et dentisterie, 1 cr.
SAB	6337	Clinique de douleurs, 1 cr.
SAB	6338	Notions théoriques des douleurs, 1 cr.
SAB	6405	Évaluation : littérature scientifique, 2 cr.
STO	6000	Imagerie crânio-faciale, 1 cr.
STO	6020	Histologie et embryologie dentaire, 1 cr.
STO	6041	Pharmacologie buccodentaire avancée, 1 cr.
STO	6300	Pathologie buccale avancée, 2 cr.
STO	6303	Anatomie de la tête et du cou, 1 cr.
STO	6304	Génétique médicale, 1 cr.
STO	6307	Physiologie neuromusculaire, 2 cr.
STO	6312	Microbiologie buccodentaire avancée, 1 cr.

Université de Montréal

Faculté de médecine vétérinaire
Études supérieures

Section 7 - Table des matières

Introduction 7-1

Coordonnées générales de la Faculté 7-1

Direction 7-1

Personnel enseignant 7-1

- Département de biomédecine vétérinaire 7-1
- Département de pathologie et microbiologie 7-1
- Département de sciences cliniques 7-2

Informations pratiques 7-4

Frais de cotisation des associations étudiantes 7-4

Liste des programmes d'études offerts par la Faculté 7-4

Programmes de formation en recherche 7-5

- M. Sc. (sciences vétérinaires) 7-5
- Ph. D. (sciences vétérinaires) 7-5

Programmes de formation professionnelle 7-6

- Microprogramme de 2e cycle (médecine des animaux de compagnie) 7-6
- Microprogramme de 2e cycle (interface animal-homme-environnement et santé) 7-6
- Microprogramme de 2e cycle (interventions en santé publique vétérinaire) 7-7
- I.P.S.A.V. 7-8
- I.P.S.A.V. disciplinaire 7-9
- Diplôme d'études spécialisées en médecine vétérinaire (D.É.S.) 7-9
- M. Sc. (sciences vétérinaires) 7-11

À jour le 1er août 2011

FACULTÉ DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE

Introduction

La Faculté de médecine vétérinaire tire son origine de l'École vétérinaire française de Montréal fondée, en 1886, par le docteur V.-T. Daubigny. Elle devint, de 1895 à 1920, l'École de médecine comparée et de science vétérinaire de Montréal et, en 1920, elle fut l'une des écoles constituantes de l'Université de Montréal. De 1928 à 1969, elle fut affiliée à l'Université de Montréal, d'abord sous le vocable d'École vétérinaire d'Oka jusqu'en 1947, puis à Saint-Hyacinthe, sous celui d'École de médecine vétérinaire de la province de Québec, sous la tutelle du ministère de l'Agriculture. En 1969, à la suite d'une recommandation du Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec (Rapport Parent), elle est intégrée à l'Université de Montréal avec le statut de Faculté. En 1986, la Faculté a célébré le Centenaire de l'enseignement vétérinaire francophone au Québec. Le Fonds du Centenaire a été créé à cette occasion. Il vise à stimuler le développement de la recherche dans tous les domaines de la médecine vétérinaire et des sciences connexes.

La médecine vétérinaire assure une formation médicale qui trouve ses applications dans le vaste domaine de la biologie.

Les activités de la profession ne se limitent pas à l'exercice en clientèles rurale et urbaine, qui absorbe à peine la moitié des diplômés. L'hygiène préventive, la salubrité des usines de transformation des aliments, l'inspection des viandes, le contrôle des maladies transmissibles à l'homme, les laboratoires de diagnostics et de recherches, l'industrie des produits pharmaceutiques, la recherche pure et appliquée, l'enseignement, sont autant de sphères d'activités qui intéressent le médecin vétérinaire.

Coordonnées générales de la Faculté

Faculté de médecine vétérinaire
3200, rue Sicotte
Saint-Hyacinthe (Québec)
J2S 2M2

Tél. de Saint-Hyacinthe : 450-773-8521, poste 8271
Tél. de Montréal : 514-345-8521, poste 8271
Télécopieur : 450-778-8137
Courriel : saefmv@medvet.umontreal.ca
www.medvet.umontreal.ca/

Département de biomédecine vétérinaire	poste 8229
Département de pathologie et microbiologie	poste 8240
Département de sciences cliniques	poste 8253

Direction

Doyen : Michel Carrier
Vice-doyen affaires étudiantes et études de 1er cycle, secrétaire de faculté : Serge Messier
Vice-doyenne développement pédagogique et qualité des programmes : Michèle Y. Doucet
Vice-doyen développement, communications et relations externes : Émile Bouchard
Vice-doyen affaires cliniques et professionnelles : Pascal Dubreuil
Vice-doyen recherche et études supérieures : Sylvain Quessy
Directeur administratif : Sébastien Roy

Direction des départements

Département de biomédecine vétérinaire : Jacques G. Lussier
Département de pathologie et microbiologie : Denise Bélanger
Département de sciences cliniques : Diane Blais

Personnel enseignant

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Département de biomédecine vétérinaire

Directeur : Jacques G. Lussier

Professeurs titulaires

Paul D. Carrière, D.M.V. (Montréal), M. Sc. pathologie (Guelph), Ph. D. pathobiologie (McGill)
Michèle Y. Doucet, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine équine (Montréal), D. V. Sc. médecine interne (Guelph), Dipl. A.C.V.I.M., Dipl. A.C.V.C.P.
Vincent Girard, M. Sc. agriculture, Ph. D. agriculture (Zürich)
Alan K. Goff, B. Sc. physiologie, Ph. D. endocrinologie (Sheffield)
Jacques G. Lussier, B. Sc. biochimie, D.M.V. (Montréal), M. Sc. physiologie de la reproduction (Sherbrooke), Ph. D. endocrinologie et physiologie animales (Saskatchewan)
Bruce D. Murphy, B. Sc. zoologie, M. Sc. physiologie (Colorado), Ph. D. physiologie de la reproduction (Saskatchewan)
Christopher A. Price, B. Sc. sciences animales (Nottingham), Ph. D. physiologie animale (Édimbourg)
David W. Silversides, B. Sc. biochimie, D.M.V., Ph. D. physiologie et endocrinologie moléculaire (Saskatchewan)
Jean Sirois, D.M.V., M. Sc. sciences cliniques vétérinaires (Montréal), Ph. D. physiologie de la reproduction (Cornell)
Lawrence C. Smith, D.M.V. (São Paulo), M. Sc. sciences animales, Ph. D. physiologie animale (Édimbourg)
Christine Théorêt, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine équine (Montréal), Cert. rés. chirurgie des grands animaux, M. Sc. chirurgie vétérinaire, Ph. D. chirurgie vétérinaire (Saskatchewan), Dipl. A.C.V.S.
Éric Troncy, D. V. (Lyon), M. Sc. sciences cliniques vétérinaires, Ph. D. sciences biomédicales (Montréal), D.U. pharmacologie (Louis-Pasteur, Strasbourg)
Pascal Vachon, B. Sc. kinésiologie (Waterloo), M. Sc. kinanthropologie (Sherbrooke), Ph. D. sciences neurologiques, D.M.V. (Montréal), Dipl. A.C.L.A.M.

Professeurs agrégés

Derek Boerboom, B. Sc. biochimie, M. Sc. biochimie (McGill), Ph. D. biologie moléculaire, D.M.V. (Montréal)
Jérôme del Castillo, D.M.V., M. Sc. sciences cliniques vétérinaires, Ph. D. sciences pharmaceutiques (Montréal)

Professeurs adjoints

Francis Beaudry, B. Sc. chimie (Sherbrooke), Ph. D. chimie analytique et médicinale (Anglia Ruskin, Cambridge)
Younès Chorfi, D.M.V. (Rabat), M. Sc. sciences vétérinaires, option pathologie (Montréal)

Professeurs associés

Patrick Blondin, B. Sc. biologie (Sherbrooke), M. Sc. physiologie endocrinologie, Ph. D. sciences animales (Laval)
Yvon Couture, D.M.V (Montréal)
Luigi Faucitano, B. Sc. production animale, Ph. D. sciences animales (Bologne)
Marilène Paquet, D.M.V., M. Sc. sciences vétérinaires en pathologie (Montréal), Fellowship (Texas), Dipl. A.C.V.P.

Département de pathologie et microbiologie

Directrice : Denise Bélanger

Professeurs titulaires

Denise Bélanger, D.M.V. (Montréal), M.P.V.M., Ph. D. épidémiologie (Californie)
Monique Doré, D.M.V., I.P.S.A.V. diagnostic en laboratoire, M. Sc. pathologie et microbiologie vétérinaires (Montréal), Ph. D. pathologie vétérinaire (Cornell), Dipl. A.C.V.P.
Richard Drolet, D.M.V., I.P.S.A.V. diagnostic en laboratoire, M. Sc. pathologie et microbiologie vétérinaires (Montréal), Cert. rés. pathologie (Minnesota), Dipl. A.C.V.P.
J. Daniel Dubreuil, B. Sc. microbiologie (McGill), M. Sc. microbiologie et immunologie, Ph. D. microbiologie et immunologie (Montréal)

John M. Fairbrother, B.V. Sc. (Sidney), Ph. D. microbiologie vétérinaire (Cornell), Dipl. A.C.V.M..
Christiane Girard, D.M.V., M. Sc. pathologie et microbiologie vétérinaires (Montréal), Dipl. A.C.V.P.
Marcelo Gottschalk, D.M.V. (Buenos Aires), Ph. D. microbiologie et immunologie (Montréal)
Josée Harel, B. Sc. sciences biologiques, M. Sc. microbiologie et immunologie (Montréal), Ph. D. microbiologie (McGill)
Mario Jacques, B. Sc. sciences biologiques, M. Sc. microbiologie et immunologie, Ph. D. microbiologie et immunologie (Montréal)
Daniel Martineau, D.M.V., I.P.S.A.V. diagnostic en laboratoire, M. Sc. pathologie et microbiologie vétérinaires (Montréal), Ph. D. pathologie (Cornell), Dipl. A.C.V.P.
Serge Messier, D.M.V., M. Sc. pathologie et microbiologie vétérinaires (Montréal), Ph. D. microbiologie (Iowa State), Dipl. A.C.V.M.
Sylvain Quessy, D.M.V., M. Sc. pathologie et microbiologie vétérinaires, Ph. D. microbiologie et immunologie (Montréal)
Daniel T. Scholl, B. S. sciences vétérinaires, D.M.V., M.P.V.P. épidémiologie (Californie), Ph. D. épidémiologie (Utrecht)
Amer N. Silim, D.M.V. (Brno), M. Sc. microbiologie, Ph. D. virologie (Guelph)

Professeurs agrégés
Marie Archambault, D.M.V., M. Sc. pathologie et microbiologie vétérinaires, Ph. D. microbiologie et immunologie (Montréal), Dipl. A.C.V.M.
Christian Bédard, B. Sc. biologie (Laval), M. Sc. biologie (Waterloo), D.M.V., M. Sc. sciences vétérinaires en pathologie, D.É.S. diagnostic en laboratoire en pathologie clinique (Montréal), Dipl. A.C.V.P.
Béatrice Doizé, D.M.V. (Liège), M. Sc. anatomie et physiologie vétérinaires (Montréal), Ph. D. anatomie (McGill)
Philippe Fravalo, Maîtrise biologie cellulaire, D.E.A. biologie cellulaire et moléculaire et sciences de la santé, Ph. D. biologie (Rennes)
Carl A. Gagnon, D.M.V. (Montréal), Ph. D. virologie et immunologie (INRS - Institut Armand-Frappier)
Pierre Hélie, D.M.V., I.P.S.A.V. diagnostic en laboratoire, M. Sc. pathologie et microbiologie vétérinaires (Montréal), Dipl. A.C.V.P.
Ann Letellier, B. Sc. biologie (Sherbrooke), M. Sc. pathologie et microbiologie vétérinaires, Ph. D. microbiologie et immunologie, (Montréal)
Michaël Mourez, Ing. chimie organique et biomédecine (Palaiseau), Ing. agro. biochimie et biomédecine (Paris-Grignon), D. Sc. bactériologie fondamentale (Paris XI)
Alain Villeneuve, B. Sc. sciences biologiques, D.M.V., M. Sc. pathologie et microbiologie vétérinaires, Ph. D. microbiologie et immunologie, D.É.S.S. toxicologie (Montréal)

Professeurs adjoints
Julie Arsenault, D.M.V., M. Sc., Ph. D. sciences vétérinaires en épidémiologie (Montréal)
Malcolm Gains, D.M.V., D.V.Sc. (Guelph), Ph. D. neurosciences (McGill), Dipl. A.C.V.P.

Professeure adjointe sous octroi
Mariela A. Segura, B. Sc. microbiologie (Cordoba), Ph. D. microbiologie et immunologie (Montréal)

Attachée de recherche
Sylvette Laurent Lewandowski, B. Sc. biochimie, M. Sc. microbiologie, Ph. D. biochimie (Sherbrooke)

Professeurs associés
Rebecca Guy, B. Sc. agriculture (McGill), M. Sc. parasitologie (McGill), Ph. D. immunoparasitologie (Alberta)
Alain Houde, B. Sc. biochimie, B. Sc. microbiologie (Laval), M. Sc. microbiologie, Ph. D. microbiologie (Sherbrooke)
Martin Lessard, B. Sc. bio-agronomie, M. Sc. sciences animales, Ph. D. nutrition et immunologie (Laval)
Yvan L'homme, B. Sc. biologie (Concordia), Ph. D. biologie moléculaire (McGill)
Pascal Michel, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine bovine (Montréal), M.P.V.M. (Californie), Ph. D. épidémiologie (Guelph)
Éric Nadeau, D.M.V., M. Sc. pathologie et microbiologie, Ph. D. sciences vétérinaires en biomédecine (Montréal)
Nicholas H. Ogden, B.V.Sc. (Liverpool), Cert. conservation de la nature (Newcastle), Ph. D. zoologie (Oxford)
Julie Paré, D.M.V. (Montréal), M.P.V.M., Ph. D. épidémiologie (Californie)
André Ravel, D.M.V, M. Sc. sciences cliniques vétérinaires, Ph. D. sciences biomédicales option épidémiologie vétérinaire (Montréal)
Yves Robinson, D.M.V., I.P.S.A.V. diagnostic en laboratoire, M. Sc. pathologie et microbiologie vétérinaires (Montréal)

Cliniciens
Jean-Marc Benoît, D.M.V., D.É.S. pathologie vétérinaire (Montréal)
André D. Dallaire, D.M.V., M. Sc. anatomie et physiologie vétérinaires (Montréal), Dipl. A.C.V.P.
Andrée Lafaille, D.M.V. (Montréal)

Cliniciennes associées
Sonia Chénier, D.M.V., D.É.S. pathologie vétérinaire (Montréal)
Isabelle Lanthier, D.M.V., D.É.S. pathologie vétérinaire (Montréal)
Andréanne Morency, D.M.V., D.É.S. pathologie vétérinaire, ACVP
Doris Sylvestre, D.M.V., M. Sc. hygiène du travail et de l'environnement, I.P.S.A.V. diagnostic en laboratoire (Montréal)

Professeur invité
Daniel Perron, D.M.V., D.M.V.P. (Montréal), M. Sc. agroalimentaire (Laval)

Professeurs émérites
André Lagacé
Réal Lallier
Serge Larivière
Raymond S. Roy

DÉPARTEMENT DE SCIENCES CLINIQUES

Directrice : Diane Blais

Professeurs titulaires
Diane Blais, D.M.V. (Montréal), Cert. rés. anesthésiologie (Cornell)
Émile Bouchard, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine bovine (Montréal), Cert. rés. médecine de population, M.P.V.M. (Californie)
Martine Boulianne, D.M.V. (Montréal), Ph. D. pathologie aviaire (Guelph), Dipl. A.C.P.V.
Michel Carrier, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine des petits animaux, M. Sc. sciences cliniques vétérinaires (Montréal), Cert. rés. ophtalmologie (Floride), Dipl. A.C.V.O.
Sophie Cuvelliez, D.M.V. (Liège), I.P.S.A.V. médecine équine (Montréal), M. Sc. sciences vétérinaires, Cert. rés. anesthésiologie vétérinaire (Wisconsin), Dipl. A.C.V.A., Dipl. E.C.V.A.A.
Sylvie D'Allaire, D.M.V., M. Sc. anatomie et physiologie vétérinaires (Montréal), Ph. D. (Minnesota)
Luc DesCôteaux, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine bovine, M. Sc. sciences cliniques vétérinaires (Montréal), Dipl. A.B.V.P.
André Desrochers, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine bovine (Montréal), M. Sc. chirurgie des grands animaux (Kansas), Dipl. A.C.V.S., E.C.B.H.M.
Marilyn Dunn, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine des petits animaux (Montréal), M.V.Sc. médecine interne des petits animaux (Saskatchewan), Dipl. A.C.V.I.M.
Pascal Dubreuil, D.M.V. (Montréal), M. Sc. physiologie digestive, Ph. D. endocrinologie (Sherbrooke)
Gilles Fecteau, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine bovine (Montréal), Cert. rés. médecine des animaux de consommation (Californie), Dipl. A.C.V.I.M.
Daniel Jean, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine équine, M. Sc. sciences cliniques vétérinaires, D.É.S. sciences cliniques vétérinaires en médecine interne des grands animaux (Montréal), Ph. D. sciences de la vie (Paris XII), Dipl. A.C.V.I.M.
Stéphane Lair, D.M.V., I.P.S.A.V. pathologie aviaire, D.É.S. pathologie vétérinaire (Montréal), D.V. Sc. médecine et pathologie des animaux de zoo (Guelph), Dipl. A.C.Z.M.
Sheila Laverty, M.V.B. et M.R.C.V.S. (Dublin), Cert. rés. chirurgie équine (Californie), Dipl. A.C.V.S. et E.C.V.S.
Jean-Pierre Lavoie, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine équine (Montréal), Cert. rés. médecine interne des grands animaux (Californie), Dipl. A.C.V.I.M.
Manon Paradis, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine des petits animaux (Montréal), Cert. rés. médecine interne des petits animaux, M. Sc. V. reproduction des petits animaux (Saskatchewan), Dipl. A.C.V.D.
Joane Parent, D.M.V. (Montréal), M. Sc. V. médecine interne (Saskatchewan) Dipl. A.C.V.I.M. neurologie
Yves Rossier, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine équine (Montréal), Cert. rés. médecine interne des grands animaux (Pennsylvanie), Dipl. A.C.V.I.M.

Denis Vaillancourt, D.M.V. (Montréal), I.P.S.A.V. sciences cliniques vétérinaires (Saskatchewan), Cert. rés. thériogénologie, M. Sc. thériogénologie (Missouri), Dipl. A.C.T.

Jean-Pierre Vaillancourt, D.M.V., M. Sc. sciences cliniques vétérinaires (Montréal), Ph. D. (Minnesota)

Professeurs agrégés

Kate Alexander, D.M.V. (Montréal), I.P.S.A.V. médecine interne et chirurgie des grands animaux (Guelph), M. Sc. imagerie médicale vétérinaire, Rés. imagerie vétérinaire (Ohio State), Dipl. A.C.V.R.

Marie-Claude Bélanger, D.M.V., D.É.S. sciences cliniques vétérinaires en médecine interne des petits animaux, M. Sc. sciences vétérinaires en sciences cliniques (Montréal), Dipl. A.C.V.I.M.

Sébastien Buczinski, D.V. (Alfort), D.É.S. en sciences cliniques vétérinaires en médecine interne des grands animaux (Montréal), Dipl. A.C.V.I.M. médecine interne des grands animaux

Marc-André d'Anjou, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine des petits animaux (Montréal), Rés. imagerie vétérinaire (Tufts), Dipl. A.C.V.R.

Yvonne Elce, D.M.V. (Guelph), Internat médecine et chirurgie des grands animaux (Washington), Rés. chirurgie des grands animaux (Pennsylvanie), Dipl. A.C.V.S.

David Francoz, D.V. (Nantes), D.É.S. sciences cliniques vétérinaires en médecine interne des grands animaux, M. Sc. sciences vétérinaires en sciences cliniques (Montréal), Dipl. A.C.V.I.M. médecine interne des grands animaux

Diane Frank, D.M.V. (Montréal), Rés. comportement animal (Cornell), Dipl. A.C.V.B.

Thérèse Lanthier, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine des petits animaux (Montréal), D.V. Sc. chirurgie des petits animaux (Guelph)

Réjean C. Lefebvre, D.M.V., I.P.S.A.V. obstétrique et reproduction (Montréal), Ph. D. physiologie de la reproduction (Cornell), Dipl. A.C.T.

Bertrand Lussier, D.M.V., M. Sc. sciences cliniques vétérinaires (Montréal), Cert. rés. chirurgie des petits animaux (Cornell), Dipl. A.C.V.S.

Marie-Ève Nadeau, D.M.V. (Montréal), Cert. Rés. médecine et chirurgie des petits animaux, Rés. oncologie (Illinois), Dipl. A.C.V.I.M.)

Professeurs adjoints

Marie-Claude Blais, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine et chirurgie des petits animaux (Montréal), *Fellowship* médecine de transfusion (Pennsylvania), Rés. médecine interne des animaux de compagnie (Tufts), Dipl. A.C.V.I.M.

Laurent Blond, D.M.V. (Toulouse), I.P.S.A.V. médecine des petits animaux, M. Sc. sciences vétérinaires en sciences cliniques (Montréal), Rés. imagerie médicale (North Carolina), Dipl. A.C.V.R.

Christian Bolliger, D.V. (Zürich), Internat chirurgie des animaux de compagnie, Rés. chirurgie des animaux de compagnie (Michigan), Dipl. A.C.V.S. et E.C.V.S.

Patrick Burns, B.V.Sc. (Queensland), Rés. anesthésie et soins intensifs (Pennsylvanie), Dipl. A.C.V.A.

Alexander de Oliveira El Warrak, D.M.V. (Rio de Janeiro), M. Sc. chirurgie vétérinaire (Santa Maria), Ph. D. chirurgie vétérinaire (Zürich), Rés. chirurgie des petits animaux (Illinois)

Jocelyn Dubuc, D.M.V., M.Sc. sciences vétérinaires en sciences cliniques (Montréal), D.V.Sc. médecine de population (Guelph)

Sophie Morisset, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine équine (Montréal), M. Sc. pharmacologie (Sherbrooke), Doctorat sciences cliniques (Colorado), Dipl. A.C.V.S.

Sylvain Nichols, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine bovine (Montréal), Rés. chirurgie et médecine des animaux de consommation (Kansas)

Professeure invitée

Martine Denicourt, D.M.V., M. Sc. sciences cliniques vétérinaires (Montréal)

Professeurs associés

Paul Baillargeon, D.M.V., M. Sc. sciences vétérinaires en sciences cliniques (Montréal)

Ludovic Bouré, M.V. (Toulouse), I.P.S.A.V. médecine, M. Sc. sciences vétérinaires en sciences cliniques, D.É.S. sciences cliniques vétérinaires en chirurgie équine (Montréal), Dipl. E.C.V.S. et A.C.V.S.

Soren Boysen, D.M.V. (Saskatoon), I.P.S.A.V. médecine et chirurgie des petits animaux (AVC Prince Édouard), D.É.S. soins continus et médecine d'urgence (Tufts)

Caroline De Jaham, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine et chirurgie des petits animaux (Washington), M. Sc. et D.É.S. dermatologie (Montréal)

Yvan Dumais, D.M.V., D.É.S. (Montréal)

Jean Durocher, D.M.V., M. Sc. pathologie et microbiologie vétérinaires (Montréal)

Jacques Galipeau, Ph. D. médecine (Montréal), I.P.S.A.V., D.É.S. (Tufts)

Francine Goulet, B. Sc. chimie, M. Sc. médecine expérimentale, Ph. D. médecine expérimentale, Ph. D. physiothérapie (Laval)

Marie-Josée Limoges, D.M.V. (Montréal), M. Sc. sciences vétérinaires (Saskatoon)

Lena N. Measures, B. Sc. zoologie, M. Sc. zoologie, Ph. D. zoologie (Guelph)

Chargé d'enseignement

Mathieu Ouellet, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine des petits animaux, D.É.S. médecine interne des petits animaux, M.Sc. sciences vétérinaires en sciences cliniques (Montréal)

Cliniciens

Marie Babkine, D.M.V. (Alfort), D.É.S. sciences cliniques vétérinaires en chirurgie des grands animaux (Montréal), Dipl. E.C.B.H.M.

Mauricio Badillo, M.V. (Bogotá), D.M.V. (Montréal)

Anne-Marie Bélanger, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine bovine (Montréal)

Ariane Bonneville-Hébert, D.M.V., M. Sc. sciences vétérinaires en reproduction (Montréal)

Marcel Brodeur, D.M.V., M. Sc. sciences vétérinaires en sciences cliniques (Montréal)

Geneviève Bussières, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine équine, M. Sc. sciences vétérinaires en biomédecine (Montréal)

Lisa Carioto, D.M.V., D.V.Sc. (Guelph), Dipl. A.C.V.I.M.

Éric-Norman Carmel, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine des petits animaux, D.É.S. sciences cliniques vétérinaires en imagerie médicale (Montréal)

Isabelle Caron, D.M.V. Internat en animaux de compagnie (Montréal), Rés. médecine interne des animaux de compagnie (Guelph), Dipl. A.C.V.I.M.

Nadège Chailleux, D.É.F.V. (Toulouse), I.P.S.A.V. médecine des petits animaux, D.É.S. sciences cliniques vétérinaires en chirurgie des petits animaux, M. Sc. sciences vétérinaires en sciences cliniques (Montréal)

Myriam De Carufel, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine des petits animaux (Montréal)

Elizabeth Doré, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine bovine (Montréal), Résidence en médecine interne des grands animaux et animaux de consommation (Davis), Dipl. A.C.V.I.M.

Guy Fitzgerald, D.M.V., M. Sc. sciences cliniques vétérinaires (Montréal)

Clément Gadbois, D.M.V. (Montréal)

Marie-Sophie Gilbert, D.M.V. (Montréal), I.P.S.A.V. médecine équine (Montréal)

Marie Guillot, D.V. (Lyon), I.P.S.A.V. médecine des animaux de compagnie (Montréal)

Julie Hébert, D.M.V. (Montréal), Dipl. A.B.V.P.

Josiane Houle, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine des petits animaux (Montréal)

Isabelle Langlois, D.M.V. (Montréal), I.P.S.A.V. médecine et chirurgie des petits animaux (Saskatoon), Rés. médecine et chirurgie des oiseaux et animaux exotiques (Tennessee), Dipl. A.B.V.P.

Catherine Lapointe, D.M.V., I.P.S.A.V. petits animaux, D.É.S. sciences cliniques vétérinaires en médecine interne des petits animaux, M. Sc. sciences cliniques (Montréal), Dipl. A.C.V.I.M.

Clarence Lazure, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine des animaux de compagnie (Montréal)

Mathilde Leclère, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine équine (Montréal), Rés. médecine interne des grands animaux (Californie), Dipl. A.C.V.I.M.

Marie Le Cornec, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine des petits animaux (Montréal)

Suzie Lemay, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine des petits animaux (Montréal)

Susana Maria Moutinho Neves Macieira, D.M.V. (Liège), I.P.S.A.V. médecine équine, D.É.S. sciences cliniques vétérinaires en médecine interne des grands animaux (Montréal), Dipl. A.C.V.I.M. médecine interne des grands animaux

Pierre-Alexandre Morin, D.M.V. (Montréal)

Ignacio Raggio, D.M.V. (La Plata), M. Sc. sciences animales (Laval), I.P.S.A.V. médecine équine, D.É.S. sciences cliniques vétérinaires en thériogénologie (Montréal)

Frédéric Sauvé, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine des petits animaux, M. Sc. sciences vétérinaires en sciences cliniques, D.É.S. sciences cliniques vétérinaires en dermatologie (Montréal), Dipl. A.C.V.D.

Alix Serapiglia, D.M.V. (Montréal)

Angelika Stock, D.M.V. (Munich), Ph.D. (Cornell), D.E.S. sciences cliniques vétérinaires en thériogénologie (Montréal), Dipl. A.C.T.

Matthew Tedstone, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine des petits animaux (Montréal)

Charlotte Thorneloe, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine des petits animaux (Montréal)

Maria Vanore, D.M.V. (Naples), Spéc. ophtalmologie, Rés. ophtalmologie (Alfort); Chirurgie expérimentale et microchirurgie, Exploration visuelle (Paris VII), Dipl. E.C.V.O.

Manon Veillette, D.M.V. (Montréal)

Responsables de formation clinique
Pascale Benoist, D.M.V., M. Sc. sciences vétérinaires en biomédecine (Montréal)
Judith Farley, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine équine, D.É.S. sciences cliniques vétérinaires en chirurgie des grands animaux, M. Sc. sciences vétérinaires en sciences cliniques (Montréal)
Geneviève Lessard, D.M.V. (Montréal)
Louise St-Germain, D.M.V., D.É.S. chirurgie des petits animaux (Montréal)

Informations pratiques

Services

La Faculté de médecine vétérinaire appuie son enseignement sur différents services qui sont en outre accessibles à la profession et au public en général, selon une réglementation établie.

On trouve parmi ces services le Centre hospitalier universitaire vétérinaire (CHUV) qui compte cinq cliniques : la Clinique des animaux de compagnie, la Clinique des animaux de consommation, la Clinique ambulatoire, la Clinique équine, la Clinique des oiseaux de proie, ainsi qu'un service de diagnostic, une pharmacie, des services audiovisuels et de photocopie, un service de formation continue, une bibliothèque et une librairie spécialisées.

Frais de cotisation des associations étudiantes

www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/frais.html

Les étudiants en médecine vétérinaire sont tenus de se joindre à l'Association des étudiants en médecine vétérinaire du Québec inc. (A.E.M.V.Q. inc.). Elle est régie par un conseil d'administration élu par les étudiants de chacune des années. Des comités sociaux, culturels, sportifs et autres existent au sein de l'A.E.M.V.Q. inc.

Des frais de 35,00 $ par année sont imposés. Ceux-ci sont sujets à changement sans avis préalable.

Programmes

Sous cette rubrique, sont regroupés les programmes d'études supérieures offerts par la Faculté. La Faculté participe également aux programmes suivants :

- Ph. D. (virologie et immunologie) offert conjointement par la Faculté de médecine et l'Institut Armand-Frappier.
- D.É.S.S. (toxicologie et analyse du risque), avec le concours de la Faculté de médecine et de la Faculté des arts et des sciences.
- M. Sc. et Ph. D. (biologie moléculaire), avec le concours de la Faculté de médecine et de la Faculté des arts et des sciences.

Enfin, des professeurs de la Faculté peuvent diriger des étudiants inscrits aux programmes de Ph. D. offerts par la Faculté de médecine, notamment le Ph. D. (sciences biomédicales) et le Ph. D. (microbiologie et immunologie).

Programmes de formation en recherche

M. Sc. (sciences vétérinaires)

Options de la modalité avec mémoire : **2-581-1-0**
- Biomédecine
- Épidémiologie
- Hygiène vétérinaire et innocuité des aliments
- Médecine des animaux de laboratoire
- Microbiologie
- Pathologie
- Pharmacologie
- Reproduction
- Sciences cliniques

Ph. D. (sciences vétérinaires) 3-581-1-0

Options :
- Épidémiologie
- Microbiologie
- Pathologie
- Pharmacologie
- Reproduction

Programmes de formation professionnelle

Microprogramme de 2e cycle (médecine des animaux de compagnie) 2-580-6-0

Microprogramme de 2e cycle (interface animal-homme-environnement et santé) 2-592-6-0

Microprogramme de 2e cycle (interventions en santé publique vétérinaire) 2-592-6-1

Certificat d'internat de perfectionnement en sciences appliquées vétérinaires (I.P.S.A.V.) 2-590-1-1

Options:
- Médecine des animaux de compagnie
- Médecine bovine
- Médecine équine
- Médecine porcine
- Médecine zoologique

Certificat d'internat de perfectionnement en sciences appliquées vétérinaires - disciplinaire (I.P.S.A.V.) 2-590-1-6

Options :
- Médecine de population des bovins laitiers
- Thériogénologie

Diplôme d'études spécialisées en médecine vétérinaire (D.É.S.)

Option Biomédecine vétérinaire **2-594-1-0**

Concentration :
- *Médecine des animaux de laboratoire*

Option Diagnostic en laboratoire **2-597-1-0**

Concentrations :
- *Microbiologie vétérinaire*
- *Pathologie clinique*

Option Pathologie vétérinaire **2-596-1-0**

Option Sciences cliniques vétérinaires **2-590-1-2**

Concentrations :
- *Anesthésiologie*
- *Chirurgie (grands ou petits animaux)*
- *Dermatologie*
- *Imagerie médicale*
- *Médecine de population animale (bovins laitiers)*
- *Médecine interne (grands ou petits animaux)*
- *Médecine zoologique*
- *Neurologie*
- *Thériogénologie*
- *Urgentologie et soins intensifs*

Option Sciences cliniques vétérinaires **2-590-1-3**

Concentrations :
- *Comportement animal*
- *Oncologie*
- *Ophtalmologie*

M. Sc. (sciences vétérinaires)
Options de la modalité sans mémoire : **2-581-1-1**
Pathologie et microbiologie
Santé publique vétérinaire

Le Comité des études supérieures de la Faculté de médecine vétérinaire assure la gestion des programmes.
Renseignements : 514-345-8521
Programmes de formation en recherche : poste 8520
Programmes de formation professionnelle : poste 8224

Membres du Comité des études supérieures
Denise Bélanger
Diane Blais
Michèle Y. Doucet
Jacques G. Lussier
Serge Messier
Sylvain Quessy, président

Programmes de formation en recherche

Programme 2-581-1-0

M. Sc. (sciences vétérinaires)

Objectifs

Programme d'initiation à la recherche visant à développer chez les étudiants la capacité : d'élaborer une hypothèse scientifique vérifiable; d'élaborer un protocole scientifique permettant de vérifier une hypothèse; d'analyser les résultats de travaux de recherche et d'en faire ressortir leur pertinence; de rédiger une publication scientifique ou de présenter oralement les résultats de travaux scientifiques; d'utiliser les principales techniques ou méthodologies de recherche de la discipline choisie.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (sciences vétérinaires), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du doctorat de 1er cycle en médecine vétérinaire (D.M.V.), ou d'un baccalauréat ès sciences, ou d'un diplôme jugé équivalent; cependant, seul le titulaire du D.M.V. est admissible à l'option Médecine des animaux de laboratoire
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais.

Le droit de pratique de la médecine vétérinaire au Québec pourra être exigé pour l'option Sciences cliniques.

2. Programme

Cheminement avec mémoire

Le programme de maîtrise avec mémoire comporte 45 crédits répartis ainsi :

- 9 crédits de cours de 2e cycle, dont 4 crédits de cours obligatoire, 3 crédits de cours à option et 2 crédits de cours au choix
- 36 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Un maximum de 14 crédits de cours hors programme est autorisé.

Les options suivantes sont offertes pour la modalité avec mémoire :

- Biomédecine
- Épidémiologie
- Hygiène vétérinaire et innocuité des aliments
- Médecine des animaux de laboratoire
- Microbiologie
- Pathologie
- Pharmacologie
- Reproduction
- Sciences cliniques

Le programme avec mémoire comporte également un cheminement sans option.

Structure du programme

Cheminement avec mémoire

Bloc A – Obligatoire (4 cr.)

MMV	6675Z	Séminaires de recherche, 2 cr.
MMV	6670	Communication scientifique vétérinaire, 2 cr.

Bloc B – Option (3 cr.)
Choisis dans la banque de cours de 2e cycle de la Faculté.

Bloc C – Choix (2 cr.)

Bloc D – Recherche et mémoire (36 cr.)

MMV	6691	Recherche, 3 cr.
MMV	6692	Recherche, 3 cr.
MMV	6693	Recherche, 3 cr.
MMV	6694	Recherche, 3 cr.
MMV	6695	Recherche, 3 cr.
MMV	6696	Recherche, 3 cr.
MMV	6697	Recherche, 3 cr.
MMV	6698	Recherche, 3 cr.
MMV	6699	Mémoire, 12 cr.

Programme 3-581-1-0

Ph. D. (sciences vétérinaires)

Objectifs

Le programme de doctorat permet à l'étudiant de développer sa capacité : d'élaborer une hypothèse scientifique; d'élaborer un protocole scientifique pour vérifier une hypothèse; d'analyser les résultats de travaux de recherche et d'en faire ressortir la pertinence; de rédiger une publication scientifique ou de présenter oralement les résultats de travaux scientifiques; d'utiliser les principales techniques ou méthodologies de recherche de la discipline choisie. À cette fin, l'étudiant doit acquérir une solide formation de base dans la discipline choisie, participer à des exercices d'analyses de travaux de recherche, effectuer des travaux de recherche d'un niveau élevé, présenter des conférences et préparer des articles scientifiques.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (sciences vétérinaires), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 2e cycle dans un domaine des sciences biologiques ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français et de l'anglais.

2. Scolarité

L'étudiant doit présenter les résultats de ses travaux de recherche sous forme de thèse, dans un délai maximum de 15 trimestres (cinq ans) à compter de l'inscription initiale, les trimestres de préparation et de suspension étant exclus du calcul de cette échéance. Le délai peut être prolongé de trois trimestres (un an).

3. Programme

Le programme comporte :

– 4 crédits de cours obligatoires
– 86 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Il peut aussi comporter des cours complémentaires selon les besoins du candidat.
Le programme est offert avec six options :

– Épidémiologie
– Microbiologie
– Pathologie
– Pharmacologie
– Reproduction

Il comporte également un cheminement sans option.

Les travaux de recherche sont réalisés en résidence à la Faculté de médecine vétérinaire ou dans un laboratoire de recherche agréé par le Comité des études supérieures de la Faculté. Dans ce dernier cas, le candidat doit effectuer un minimum de trois trimestres en résidence à la Faculté de médecine vétérinaire.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (4 cr.)

MMV	7000	Ateliers de recherche, 2 cr.
MMV	7001	Séminaires de recherche, 2 cr.

Bloc B – Recherche et thèse (86 cr.)

Programmes de formation professionnelle

Programme 2-580-6-0

Microprogramme de 2e cycle (médecine des animaux de compagnie)

Objectifs

Le microprogramme vise à approfondir les connaissances médicales des médecins vétérinaires qui recherchent une formation structurée. Ces derniers seront en mesure de traduire leurs apprentissages par des pratiques améliorées et de poursuivre, par la suite, la mise à jour régulière de leurs connaissances de façon autonome.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme (médecine des animaux de compagnie), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un diplôme de 1er cycle en médecine vétérinaire décerné par la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal ou d'un diplôme équivalent en médecine vétérinaire
– avoir un permis d'exercice de la médecine vétérinaire de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec ou avoir les qualifications d'admissibilité à ce permis
– faire preuve d'une bonne connaissance de la langue française parlée et écrite.

2. Statut étudiant

Ce programme est offert à temps partiel seulement.

3. Scolarité

La scolarité maximale est de 9 trimestres à compter de l'inscription initiale; sur permission du doyen, dans les cas exceptionnels, cette scolarité peut être prolongée de un an.

4. Programme

Le programme comporte 15 crédits de cours dont 8 crédits obligatoires et 7 à option.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (8 cr.)

MMV	6551	Animaux de compagnie: méd. interne 1, 3 cr.
MMV	6552	Animaux de compagnie: méd. interne 2, 2 cr.
MMV	6553	Animaux de compagnie: méd. interne 3, 2 cr.
MMV	6507	Pharmacologie clinique vétérinaire 1, 1 cr.

Bloc B – Option (max. 3 cr.)

MMV	5001AàH	Séminaires de formation clinique vét., 1 cr.
MMV	5002AàH	Ateliers de formation clinique vét., 1 cr.
MMV	5003AàH	Activités dirigées vétérinaires, 1 cr.

Bloc C – Option (min. 5 cr.; max. 7 cr.)

MMV	6500A	Dermatologie 1 : introduction, 1 cr.
MMV	6500B	Dermatologie 2 : dermatoses, 1 cr.
MMV	6500C	Dermatologie 3 : maladies; traitements, 1 cr.
MMV	6502A	Neurologie clinique canine et féline 1, 1 cr.
MMV	6502C	Neurologie clinique vét. 3 : épilepsie, 1 cr.
MMV	6502E	Neurologie clinique canine et féline 2, 2 cr.
MMV	6503A	Oiseaux familiers: médecine, chirurgie 1, 2 cr.
MMV	6503B	Oiseaux familiers: médecine, chirurgie 2, 1 cr.
MMV	6504	Animaux de compagnie : thériogénologie 1, 1 cr.
MMV	6505	Troubles du comportement félin, 1 cr.
MMV	6506	Troubles du comportement canin, 1 cr.
MMV	6508	Pharmacologie clinique vétérinaire 2, 1 cr.
MMV	6509	Animaux de compagnie : urgentologie, 1 cr.
MMV	6510A-Z	Ateliers de formation pratique, 1 cr.
MMV	6511	Petits mammifères de compagnie, 1 cr.
MMV	6512	Herpétologie, aquariophilie vétérinaire, 1 cr.
MMV	6513	Animaux de compagnie : radiologie 1, 1 cr.
MMV	6514	Échocardiographie, 1 cr.
MMV	6518A-F	An. de compagnie : activités dirigées, 1 cr.
MMV	6520	Animaux de compagnie : oncologie, 2 cr.
MMV	6522	An. de compagnie : zoonoses parasitaires, 2 cr.
MMV	6523	Animaux de compagnie : parasitoses, 1 cr.
MMV	6554	Échographie abdominale vétérinaire 1, 1 cr.
MMV	6555	Échographie abdominale vétérinaire 2, 1 cr.

Programme 2-592-6-0

Microprogramme de 2e cycle (interface animal-homme-environnement et santé)

Objectifs

Au terme de ce programme, les candidats seront en mesure :

– de comprendre et d'appliquer des outils pour décrire et analyser des problématiques d'importance et émergentes en santé publique vétérinaire, dont celles relatives aux zoonoses, aux toxi-infections alimentaires, à l'agroenvironnement et à la sécurité alimentaire;
– d'appliquer leurs compétences en accord avec une approche écosystémique de la santé qui tient compte du contexte global dans lequel évolue la santé publique vétérinaire (aspects socioculturels, politiques, économiques) à l'échelle régionale, nationale et internationale.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier Microprogramme de 2e cycle (interface animal-homme-environnement et santé), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un diplôme de 1er cycle dans un des domaines suivants : médecine vétérinaire, médecine, sciences biomédicales, agronomie, sciences biologiques ou attester d'une formation jugée équivalente par le comité d'admission ou être inscrit au Doctorat en médecine vétérinaire et avoir complété 87 crédits
– avoir complété les cours préalables SPV 6400A, B et C Intro à la santé publique vétérinaire ou l'équivalent
– avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
– faire preuve d'une connaissance suffisante du français et de l'anglais.

2. Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de trois trimestres à temps partiel. L'étudiant doit suivre les crédits de cours obligatoires offerts à chaque trimestre pour terminer le microprogramme en trois trimestres. La scolarité maximale est de trois ans.

La majorité des cours sont offerts sous forme de cours intensifs au trimestre d'été.

3. Transfert

Pour transférer à la M. Sc. (sciences vétérinaires) option Santé publique et faire reconnaître tous les cours suivis dans le cadre du microprogramme, l'étudiant doit obtenir une moyenne de 3,0 au microprogramme. L'admission à la maîtrise n'est cependant pas garantie.

4. Programme

Le microprogramme comprend 15 crédits dont 11 crédits obligatoires et 4 à option.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (11 cr.)

SPV	6500	Méthodes quant. : études de cas en SPV, 2 cr.
SPV	6510	Épidémiologie vétérinaire appliquée, 2 cr.
SPV	6520	Zoonose et problématiques en SPV, 2 cr.
SPV	6525	Sécurité alimentaire : enjeux et défis, 2 cr.
SPV	6530	Écosystèmes en enjeux globaux en SPV, 2 cr.
SPV	6550	Communication, leadership et transdisciplinarité, 1 cr.

Bloc B – Option (min. 4 cr.)

MSO	6039	Sc. humaines/sociales en santé publique, 3 cr.
MSO	6040	Analyse comparative - systèmes de santé, 3 cr.
PTM	4912	Notions d'éthique en SPV, 2 cr.
SPV	4903	Analyse du risque en SPV, 2 cr.
SPV	6511*	Design épidémiologique en SPV, 2 cr.
SPV	6512	Outils informatiques en SPV, 1 cr.
SPV	6535	Santé mondiale et SPV, 2 cr.

ou tout autre cours jugé pertinent par le responsable de programme.

* Ce cours est à option dans ce programme. L'étudiant devra le remplacer par un cours équivalent s'il est admis au microprogramme de 2e cycle (interventions en santé publique vétérinaire), où le cours est obligatoire.

Programme 2-592-6-1

Microprogramme de 2e cycle (interventions en santé publique vétérinaire)

Programme offert à compter de l'hiver 2012.

Objectifs

Au terme de ce programme, les candidats seront en mesure :

– d'appliquer et développer des outils et des stratégies d'action adaptés aux réalités de la pratique en santé publique vétérinaire (design d'études épidémiologiques, d'enquêtes, de stratégies de surveillance, de collecte de données, de mesures d'urgence, de gestion, etc.) et de recommander des politiques et des mesures d'action pour la prévention et le contrôle des problématiques d'importance et émergentes en santé publique vétérinaire
– d'évaluer des programmes de prévention et de contrôle des problématiques d'importance et émergentes en santé publique vétérinaire (analyses d'efficacité, analyses coût-bénéfice et autres types d'évaluations)
– d'intégrer l'approche transdisciplinaire et multi-organisationnelle en affirmant un rôle de leadership à la pratique de la santé publique vétérinaire.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2e cycle (intervention en santé publique vétérinaire), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un diplôme de 1er cycle dans un des domaines suivants : médecine vétérinaire, médecine, sciences biomédicales, agronomie, sciences biologiques ou attester d'une formation jugée équivalente par le comité d'admission ou être inscrit au Doctorat en médecine vétérinaire et avoir complété 87 crédits
– avoir complété les cours préalables SPV 6400A, B et C Intro à la santé publique vétérinaire ou l'équivalent
– avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
– faire preuve d'une connaissance suffisante du français et de l'anglais.

2. Scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de trois trimestres à temps partiel. L'étudiant doit suivre les crédits de cours obligatoires offerts à chaque trimestre pour terminer le microprogramme en trois trimestres. La scolarité maximale est de trois ans.

La majorité des cours sont offerts sous forme de cours intensifs au trimestre d'été.

3. Transfert

Pour transférer à la M. Sc. (sciences vétérinaires) option Santé publique et faire reconnaître tous les cours suivis dans le cadre du microprogramme, l'étudiant doit obtenir une moyenne de 3,0 au microprogramme. L'admission à la maîtrise n'est cependant pas garantie.

4. Programme

Le microprogramme comprend 15 crédits dont 11 crédits obligatoires et 4 à option.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (11 cr.)

SPV	6511*	Design épidémiologique en SPV, 2 cr.
SPV	6513	Surveillance et SPV, 2 cr.
SPV	6514	Investigations et interventions en SPV, 2 cr.
SPV	6515	Évaluation des programmes en SPV, 2 cr.
SPV	6531	Économie des santés humaine et animale, 2 cr.
SPV	6552	Gestion et administration en SPV, 1 cr.

* L'étudiant qui a complété ce cours dans le cadre du microprogramme de 2e cycle (interface animal-homme-environnement et santé) doit le remplacer par un cours équivalent.

Bloc B – Option (min. 4 cr.)

MSO	6039	Sc. humaines/sociales en santé publique, 3 cr.
MSO	6040	Analyse comparative - systèmes de santé, 3 cr.
PTM	4912	Notions d'éthique en SPV, 2 cr.
SPV	4903	Analyse du risque en SPV, 2 cr.
SPV	6512	Outils informatiques en SPV, 1 cr.
SPV	6516	Mesures d'urgence en SPV
SPV	6535	Santé mondiale et SPV, 2 cr.

ou tout autre cours jugé pertinent par le responsable de programme.

Programme 2-590-1-1

Certificat d'internat de perfectionnement en sciences appliquées vétérinaires (I.P.S.A.V.)

Objectifs

Ce programme de formation professionnelle court vise à développer chez les étudiants la capacité d'identifier et de résoudre des problèmes médicaux; l'aptitude à la communication orale et écrite; la capacité d'utiliser les outils informatiques; la capacité à repérer l'information requise pour identifier et résoudre des problèmes; le sens de l'organisation.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à l'Internat de perfectionnement en sciences appliquées vétérinaires (I.P.S.A.V.), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un doctorat de 1er cycle en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou d'un diplôme jugé équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français et de l'anglais.

2. Scolarité

La scolarité est de trois trimestres en résidence à l'Université.

3. Évaluation et sanction

La Faculté impose des évaluations pour chacun des cours et elle tient compte des évaluations de chaque stage aux cliniques ou aux laboratoires de l'hôpital d'enseignement. Pour réussir, l'étudiant doit obtenir au minimum la note C dans chacun des cours et des stages.

L'étudiant qui n'obtient pas une évaluation satisfaisante pour un cours ou un stage doit le reprendre selon les modalités fixées par la Faculté de médecine vétérinaire.

Le candidat qui a satisfait aux exigences du programme reçoit de l'Université de Montréal un Certificat d'internat de perfectionnement en sciences appliquées vétérinaires, avec mention de l'option choisie.

4. Programme

Le programme de chacune des options comporte :

- 5 crédits de cours obligatoires de 2e cycle
- 40 crédits de stage.

Les options sont les suivantes :

- Médecine des animaux de compagnie
- Médecine bovine
- Médecine équine
- Médecine porcine
- Médecine zoologique

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (5 cr.)

MMV	6401A	Atelier de sciences cliniques, 1 cr.
MMV	6401B	Atelier de sciences cliniques, 1 cr.
MMV	6474	Séminaires de sciences cliniques, 3 cr.

Bloc B – Option – Stages (40 cr.)

Option Médecine des animaux de compagnie

MEV	6404AàH	Stage : médecine interne ac., 2 cr.
MEV	6404J-K	Stage : médecine interne ac., 2 cr.
MEV	6407AàH	Stage : chirurgie ac., 2 cr.
MEV	6407J-K	Stage : chirurgie ac., 2 cr.
MEV	6408AàF	Stage : reproduction ac., 2 cr.
MEV	6411A-B	Stage : ophtalmologie ac., 2 cr.
MEV	6412A-B	Stage : imagerie médicale ac., 2 cr.
MEV	6413A-B	Stage : anesthésie ac., 2 cr.
MEV	6419A-B	Stage : dermatologie ac., 2 cr.
MEV	6422A-B	Stage : oncologie ac., 2 cr.
MEV	6424A-B	Stage : neurologie ac., 2 cr.
MEV	6451AàF	Stage : pratique générale ac., 2 cr.
MEV	6452AàF	Stage : urgento. et soins intensifs ac.1, 2 cr.
MEV	6453AàF	Stage : urgento. et soins intensifs ac.2, 2 cr.
MEV	6454AàF	Stage : pratiques privées ac., 2 cr.

Option Médecine bovine

MEV	6400AàH	Stage : médecine interne bov., 2 cr.
MEV	6400J-K	Stage : médecine interne bov., 2 cr.
MEV	6401AàH	Stage : chirurgie bov., 2 cr.
MEV	6401J-K	Stage : chirurgie bov., 2 cr.
MEV	6402AàH	Stage : reproduction bov. 1, 2 cr.
MEV	6409AàH	Stage : obstétrique bov., 2 cr.
MEV	6409JàQ	Stage : obstétrique bov., 2 cr.
MEV	6421AàF	Stage : médecine de population bov., 2 cr.
MEV	6455AàC	Stage : investigations spécialisées bov., 2 cr.

MEV	6456AàF	Stage : ambulatoire bov., 2 cr.
PTM	6451AàF	Stage : laboratoire médical, 2 cr.

Option Médecine équine

MEV	6403AàH	Stage : médecine interne éq., 2 cr.
MEV	6403JetK	Stage : médecine interne éq., 2 cr.
MEV	6404AàH	Stage : chirurgie éq., 2 cr.
MEV	6404J-K	Stage : chirurgie éq., 2 cr.
MEV	6405AàH	Stage : reproduction éq., 2 cr.
MEV	6414AetB	Stage : anesthésio. soins intensifs éq., 2 cr.
MEV	6420AàF	Stage : médecine sportive éq., 2 cr.
MEV	6457AàF	Stage : ambulatoire éq., 2 cr.
MEV	6458AàF	Stage : imagerie éq., 2 cr.
MEV	6459AàF	Stage : externe en pratique éq.

Option médecine porcine

MMV	6462AàH	Stage : médecine et chirurgie porcines, 2 cr.
MMV	6462J-K	Stage : médecine et chirurgie porcines, 2 cr.
MMV	6463AàH	Stage : production porcine, 2 cr.
MMV	6463J-K	Stage : production porcine, 2 cr.
PTM	6461AàH	Stage : pathologie porcine, 2 cr.
PTM	6461J-K	Stage : pathologie porcine, 2 cr.

Programme 2-590-1-6

Certificat d'internat de perfectionnement en sciences appliquées vétérinaires - disciplinaire (I.P.S.A.V.)

Objectifs

Ce programme intensif de formation professionnelle (clinique) d'une durée d'une année vise à développer chez les étudiants la capacité d'identifier et de résoudre des problèmes médicaux dans une discipline donnée, la capacité à repérer l'information requise pour identifier et résoudre des problèmes et l'aptitude à la communication orale et écrite.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à l'Internat de perfectionnement en sciences appliquées vétérinaires (I.P.S.A.V.), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un doctorat de 1er cycle en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir complété un internat ou avoir une expérience jugée équivalente en pratique privée
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français et de l'anglais.

2. Scolarité

La scolarité est de trois trimestres en résidence à l'Université.

3. Programme

Le programme de chacune des options comporte :

- 5 crédits de cours obligatoires de 2e cycle
- 40 crédits de stage.

Les options sont les suivantes :

- Médecine de population des bovins laitiers
- Thériogénologie

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (5 cr.)

MMV	6401C	Atelier de sciences cliniques, 1 cr.
MMV	6401D	Atelier de sciences cliniques, 1 cr.
MMV	6474A	Séminaires de sciences cliniques, 3 cr.

Bloc B – Option – Stages (40 cr.)

Option Médecine de population des bovins laitiers

MEV	6421AàH	Stage : médecine interne ac., 2 cr.
MEV	6421KàL	Stage : médecine interne ac., 2 cr.
MEV	6421Q	Stage : chirurgie ac., 2 cr.
MEV	6474AàH	Stage : chirurgie ac., 2 cr.
MEV	6474J	Stage : reproduction ac., 2 cr.
MEV	6475A	Stage : ophtalmologie ac., 2 cr.

Option Thériogénologie

MEV	6402AàH	Stage : reproduction bov. 1, 2 cr.
MEV	6405AàH	Stage : reproduction éq., 2 cr.
MEV	6408AàH	Stage : reproduction ac., 2 cr.
MEV	6409AàH	Stage : obstétrique bov., 2 cr.
MEV	6409JàL	Stage : obstétrique bov., 2 cr
MEV	6409Q	Stage : obstétrique bov., 2 cr
MEV	6415AàH	Stage : reproduction bov. 2, 2 cr.
PTM	6452AàF	Stage : microbiologie, 2 cr.

D.É.S. (médecine vétérinaire)

Options :

Biomédecine vétérinaire	**2-594-1-0**
Diagnostic en laboratoire	**2-597-1-0**
Pathologie vétérinaire	**2-596-1-0**
Sciences cliniques vétérinaires (10 concentrations)	**2-590-1-2**
Sciences cliniques vétérinaires (3 concentrations)	**2-590-1-3**

Objectifs

Le programme permet aux étudiants de développer la capacité d'identifier et de résoudre des problèmes médicaux complexes par l'utilisation d'une technologie de pointe dans une spécialité reconnue; l'aptitude à encadrer et à servir d'appui à ses collègues de première ligne; l'aptitude à la communication orale et écrite et la capacité de rédiger des articles scientifiques; la capacité d'utiliser les outils informatiques et à repérer l'information requise pour identifier et résoudre les problèmes; le sens de l'organisation; l'habileté à travailler en équipe. Ce programme de formation professionnelle long peut conduire à la certification par les organismes professionnels reconnus.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S. (médecine vétérinaire), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du doctorat de 1er cycle en médecine vétérinaire (D.M.V.), ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir un permis de pratique de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec
- faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue française; un test de connaissance peut être imposé
- pour l'option Sciences cliniques vétérinaires, avoir complété l'internat (I.P.S.A.V.) ou attester d'une expérience pratique équivalente.

2. Scolarité

La scolarité est de neuf trimestres (trois ans) en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.

3. Évaluation

L'évaluation est effectuée en conformité avec le Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales (section VI, articles 21 à 36).

L'évaluation de chaque stage clinique est effectuée selon les règles de procédures internes de la Faculté.

En cas d'échec à un ou à plusieurs examens, l'étudiant a droit de reprise aux dates indiquées par le doyen de la Faculté.

Les cas d'échec à la moitié ou plus des examens d'une année universitaire, les cas d'échec à la reprise d'un examen et les cas de rapport d'appréciation défavorable d'un stage sont soumis au Comité des études supérieures de la Faculté. Sur recommandation de ce Comité, la Faculté peut exiger une épreuve complémentaire ou la reprise d'un ou de plusieurs examens ou stages, elle peut même décider d'annuler l'inscription de l'étudiant ou de lui refuser toute inscription ultérieure au programme de D.É.S.

Tout étudiant qui s'absente doit en informer le responsable du stage. Dans le cas d'absences répétées et prolongées, le doyen peut, après consultation du Comité des études supérieures, exiger la prolongation ou la reprise d'un stage.

4. Vérification et révision de l'évaluation

La vérification et la révision de l'évaluation sont effectuées en conformité avec le Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales (section VII, articles 37 et 38).

5. Diplôme

Le Conseil de l'Université, sur recommandation du Conseil de la Faculté, décerne le Diplôme d'études spécialisées aux étudiants qui ont satisfait à toutes les exigences du programme et qui ont obtenu une moyenne générale d'au moins 2,7.

6. Programme

Le programme comporte 108 crédits du niveau des études supérieures. Il comprend des cours, des stages et des activités de recherche.

Le programme est offert en quatre options :

Option Biomédecine vétérinaire (2-594-1-0)

L'option comprend la concentration Médecine des animaux de laboratoire. Elle est constituée de 6 crédits de cours obligatoires, de 12 crédits de cours à option, de 6 crédits de cours au choix, de 57 crédits de stages à option, de 15 crédits de travaux dirigés et de 12 crédits attribués à la recherche.

Option Diagnostic en laboratoire (2-597-1-0)

L'option regroupe les concentrations :

- Microbiologie vétérinaire
- Pathologie clinique

Elle est constituée de 6 crédits de cours obligatoires, de 15 crédits de cours à option, de 3 crédits de cours au choix, de 60 crédits de stages à option, de 12 crédits de stages au choix et de 12 crédits attribués à la recherche.

Option Pathologie vétérinaire (2-596-1-0)

L'option est constituée de 6 crédits de cours obligatoires, de 15 crédits de cours à option, de 9 crédits de cours au choix, de 54 crédits de stages à option, de 12 crédits de stages au choix et de 12 crédits attribués à la recherche

Option Sciences cliniques vétérinaires (2-590-1-2)

Sous ce numéro de programme, l'option regroupe les concentrations :

- Anesthésiologie
- Chirurgie – grands ou petits animaux
- Dermatologie
- Imagerie médicale
- Médecine de population animale – bovins laitiers
- Médecine interne – grands ou petits animaux
- Médecine zoologique
- Neurologie
- Thériogénologie
- Urgentologie et soins intensifs

Option Sciences cliniques vétérinaires (2-590-1-3)

Et sous ce numéro, les concentrations :

- Comportement animal
- Oncologie
- Ophtalmologie

Les concentrations sont constituées de 6 crédits de cours obligatoires, de 6 crédits de cours à option, de 6 crédits de cours au choix, de 60 crédits de stages à option, de 18 crédits de stages au choix et de 12 crédits attribués à la recherche.

Le programme comporte 108 crédits répartis entre les cours, les stages et l'initiation à la recherche selon les modalités suivantes :

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire – Commun à toutes les options (6 cr.)

MMV	6682	Séminaires d'études spécialisées, 3 cr.
MMV	6685	Techniques : laboratoire et diagnostic, 3 cr.

Option Biomédecine vétérinaire (2-594-1-0)

Bloc B – Option – Cours (12 cr.)

Choisis dans la liste de cours de 2e cycle de la Faculté.

Bloc C – Choix – Cours (6 cr.)

Bloc D – Option – Stages (57 cr.)

Choisis dans la liste de stages de 2e cycle de la Faculté.

Bloc E – Travaux dirigés (15 cr.)

Choisis dans la liste d'ateliers de formation de 2e cycle de la Faculté.

Bloc F – Recherche clinique (12 cr.)

Option Diagnostic en laboratoire (2-597-1-0)

Bloc B – Option – Cours (15 cr.)

Choisis dans la liste de cours de 2e cycle de la Faculté.

Bloc C – Choix – Cours (3 cr.)

Bloc D – Recherche clinique (12 cr.)

Bloc E – Option – Stages (60 cr.)

Choisis dans la liste de stages de 2e cycle de la Faculté.

Bloc F – Choix – Stages (12 cr.)

Choisis dans la liste de stages de 2e cycle de la Faculté.

Option Pathologie vétérinaire (2-596-1-0)

Bloc B – Option – Cours (15 cr.)
Choisis dans la liste de cours de 2e cycle de la Faculté.

Bloc C – Choix – Cours (9 cr.)

Bloc D – Recherche clinique (12 cr.)

Bloc E – Option – Stages (54 cr.)
Choisis dans la liste de stages de 2e cycle de la Faculté.

Bloc F – Choix – Stages (12 cr.)

Option Sciences cliniques vétérinaires (2-590-1-2)

Bloc B – Option – Cours (6 cr.)
Choisis dans la liste de cours de 2e cycle de la Faculté.

Bloc C – Choix – Cours (6 cr.)

Bloc D – Recherche clinique (12 cr.)
Choisis dans la liste de cours de 2e cycle de la Faculté.

Bloc E – Option – Stages (60 cr.)
Choisis dans la liste de stages de 2e cycle de la Faculté.

Bloc F – Choix – Stages (18 cr.)

Option Sciences cliniques vétérinaires (2-590-1-3)

Concentration Comportement animal

Bloc B – Option – Cours (6 cr.)
Cours à choisir dans la liste de cours de 2e cycle de la Faculté.

Bloc C – Choix – Cours (6 cr.)
Cours à choisir dans la liste de cours de 2e cycle de la Faculté.

Bloc D – Recherche clinique (12 cr.)
Cours à choisir dans la liste de cours de 2e cycle de la Faculté.

Bloc E – Option – Stages (60 cr.)

MEV	6701AàF	Stage : comportement animal 1, 3 cr.
MEV	6702AàF	Stage : comportement animal 2, 3 cr.
MEV	6703AàF	Stage : comportement animal 3, 3 cr.
MEV	6704AàF	Stage : comportement animal 4, 3 cr.

Bloc F – Choix – Stages (18 cr.)
Cours à choisir dans la liste de cours de 2e cycle de la Faculté.

Concentration Oncologie

Bloc B – Option – Cours (6 cr.)

MEV	6708	Oncologie 1, 3 cr.
MEV	6709	Oncologie 2, 3 cr.

Bloc C – Choix – Cours (6 cr.)

MEV	6710	Oncologie 3, 3 cr.

ou tout autre cours à choisir dans la liste de cours de 2e cycle de la Faculté.

Bloc D – Recherche clinique (12 cr.)

MEV	6630AàD	Recherche clinique, 3 cr.

Bloc E – Option – Stages (60 cr.)

MEV	6711AàF	Stage : oncologie 1, 3 cr.
MEV	6712AàF	Stage : oncologie 2, 3 cr.
MEV	6713AàF	Stage : oncologie 3, 3 cr.
MEV	6714AàF	Stage : oncologie 4, 3 cr.

Bloc F – Choix – Stages (18 cr.)

MEV	6715AàF	Stage : oncopathologie 3, 3 cr.
MEV	6716AàF	Stage : radio-oncologie 4, 3 cr.

Concentration Ophtalmologie

Bloc B – Option – Cours (6 cr.)

MEV	6717	Ophtalmologie 1, 3 cr.
MEV	6718	Ophtalmologie 2, 3 cr.

ou tout autre cours à choisir dans la liste de cours de 2e cycle de la Faculté.

Bloc C – Choix – Cours (6 cr.)

MEV	6719	Ophtalmologie 3, 3 cr.
MEV	6720	Ophtalmologie 4, 3 cr.

ou tout autre cours à choisir dans la liste de cours de 2e cycle de la Faculté.

Bloc D – Recherche clinique (12 cr.)

MEV	6630AàD	Recherche clinique, 3 cr.

Bloc E – Option – Stages (60 cr.)

MEV	6721AàF	Stage : ophtalmologie 1, 3 cr.
MEV	6722AàF	Stage : ophtalmologie 2, 3 cr.
MEV	6723AàF	Stage : ophtalmologie 3, 3 cr.
MEV	6724AàF	Stage : ophtalmologie 4, 3 cr.

Bloc F – Choix – Stages (18 cr.)

MEV	6725AB	Stage : histopathologie ophtalmique, 3 cr.
MEV	6726AB	Stage : électrodiagnostic ophtalmique , 3 cr.
MEV	6727AB	Stage : imagerie médicale ophtalmique 3, 3 cr.
MEV	6728AB	Stage : tests diagnostiques ophtalmiques, 3 cr.

Programme 2-581-1-1

M. Sc. (sciences vétérinaires)

Objectifs

Option Pathologie et microbiologie

L'option offre une formation professionnelle permettant à l'étudiant de parfaire ses connaissances dans le domaine de la médecine préventive. Dans le cadre des travaux dirigés, l'étudiant met en application ses connaissances théoriques à des cas pratiques du domaine.

Option Santé publique vétérinaire

Le programme a pour objectif de former des professionnels préparés aux enjeux spécifiques de la pratique en santé publique et capables de répondre aux défis grandissants posés par l'évolution de l'interface des populations animales et humaines, tant aux niveaux provincial, régional qu'international. Il privilégie une approche appliquée, transdisciplinaire et sensible aux problématiques internationales.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (sciences vétérinaires), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du doctorat de 1er cycle en médecine vétérinaire (D.M.V.), ou d'un baccalauréat ès sciences (B. Sc.), ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais

De plus, pour être admissible à l'option Santé publique, le candidat doit :

– avoir complété le Microprogramme de 2e cycle (interface animal-homme-environnement et santé et 8 crédits du Microprogramme de 2e cycle (interventions en santé publique vétérinaire, offert à compter de l'hiver 2012.
– avoir obtenu au microprogramme une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3
– et, pour la modalité avec travaux dirigés, avoir une expérience professionnelle en santé publique vétérinaire reconnue par le comité d'admission.

Le droit de pratique de la médecine vétérinaire au Québec pourra être exigé selon le projet de stage ou de travaux dirigés.

Pour les étudiants n'ayant pas suivi le programme de D.M.V., une scolarité complémentaire pourra être exigée.

2. Programme

Le programme de maîtrise sans mémoire comporte deux options :

– Pathologie et microbiologie
– Santé publique vétérinaire

Option pathologie et microbiologie

L'option comporte 45 crédits répartis ainsi : de 28 à 30 crédits de cours de 2e cycle à option et de 15 à 17 crédits attribués à des travaux dirigés faisant l'objet de rapports.

Option Santé publique vétérinaire

L'option comporte deux modalités :

– Modalité avec stage

  Le programme comporte un minimum de 45 crédits répartis ainsi : 30 crédits de cours (15 crédits du Microprogramme de 2e cycle (interface animal-homme-environnement et santé) et 15 crédits du Microprogramme de 2e cycle (interventions en santé publique vétérinaire) et 15 crédits de stage.
– Modalité avec travaux dirigés

  Le programme comporte un minimum de 45 crédits répartis ainsi : 30 crédits de cours (15 crédits du Microprogramme de 2e cycle (interface animal-homme-environnement et santé) et 15 crédits du microprogramme de 2e cycle (interventions en santé publique vétérinaire) et 15 crédits de travaux dirigés.

Structure du programme

Option pathologie et microbiologie

Bloc A – Option (min. 28 cr.; max. 30 cr.)

Bloc B – Travaux dirigés (min. 15 cr.; max. 17 cr.)

Option Santé publique vétérinaire

Bloc A – Obligatoire (11 cr.)

SPV	6500	Méthodes quantitatives : études de cas en SPV, 2 cr.
SPV	6510	Épidémiologie vétérinaire appliquée, 2 cr.
SPV	6520	Zoonose et problématiques en SPV, 2 cr.
SPV	6525	Sécurité alimentaire : enjeux et défis, 2 cr.
SPV	6530	Écosystèmes en enjeux globaux en SPV, 2 cr.
SPV	6550	Com., leadership et transdisciplinarité, 1 cr.

Bloc B – Obligatoire (11 cr.)

SPV	6511	Design épidémiologique en SPV, 2 cr.
SPV	6513	Surveillance et SPV, 2 cr.
SPV	6514	Investigations et interventions en SPV, 2 cr.
SPV	6515	Évaluation des programmes en SPV, 2 cr.
SPV	6531	Économie des santés animale et humaine, 2 cr.
SPV	6552	Gestion et administration en SPV, 1 cr.

Bloc C – Option (8 cr.)

MSO	6039	Sc. humaines/sociales en santé publique, 3 cr.
MSO	6040	Analyse comparative - systèmes de santé, 3 cr.
PTM	4912	Notions d'éthique en SPV, 2 cr.
SPV	4903	Analyse du risque en SPV, 2 cr.
SPV	6512	Outils informatiques en SPV, 1 cr.
SPV	6516	Mesures d'urgence en SPV, 1 cr.
SPV	6535	Santé mondiale et SPV, 2 cr.

Bloc D – Stage (15 cr.)

SPV	6600	Stage en SPV, 15 cr.

Bloc E – Travaux dirigés (15 cr.)

SPV	6599	Travaux dirigés en SPV, 15 cr.

Université de Montréal

Faculté de musique
Études supérieures

Section 8 - Table des matières

Introduction	8-1
Coordonnées générales de la Faculté	8-1
Direction	8-1
Responsables de programmes	8-1
Activités d'expression	8-1
Frais facultaires et frais de cotisation des associations étudiantes	8-1
Personnel enseignant en 2011-2012	8-1
Personnel enseignant en 2010-2011	8-2
Sigles MUI - MUE	8-3
Programmes d'études	
➢ M.A. (musique)	8-3
➢ Ph. D. (musique)	8-4
➢ M. Mus. (composition)	8-5
➢ D. Mus. (composition)	8-6
➢ M. Mus. (interprétation)	8-6
➢ D. Mus. (interprétation)	8-7
➢ D.É.S.S. (interprétation)	8-8
➢ D.É.S.S. (répertoire d'orchestre)	8-9
➢ D.É.S.S. (répertoire d'orchestre 2)	8-9

À jour le 1er juillet 2011

FACULTÉ DE MUSIQUE

Introduction

Depuis sa fondation en 1950, la Faculté de musique de l'Université de Montréal s'est efforcée avec succès de contribuer au développement des connaissances, de la pratique et de la diffusion musicales, dans notre société et dans le monde en général, en s'appuyant sur des normes d'excellence de niveau international. Cette mission de la Faculté comporte trois volets distincts quoique étroitement reliés :

– La formation des créateurs, interprètes, pédagogues, animateurs et chercheurs en musique par des programmes d'enseignement dans la plupart des grands secteurs de l'activité musicale, tant au premier cycle qu'au niveau des études supérieures.
– La recherche menant autant au développement des connaissances et des pratiques de la musique qu'à la création d'oeuvres et de moyens originaux pour rendre et promouvoir la musique sous ses différentes formes d'expression.
– La contribution à l'ensemble de la vie musicale par des activités de formation et d'animation, des programmes de concerts, des conférences et manifestations publiques, ainsi que des diffusions et publications sous différentes formes.

Pour réaliser sa mission, la Faculté de musique compte sur la multidisciplinarité de ses activités, ainsi que sur la complémentarité essentielle entre enseignement et recherche, entre pratiques et connaissances théoriques, pour maintenir la place active qu'elle occupe dans son environnement urbain et dans le milieu culturel québécois.

Aujourd'hui, grâce au dynamisme de l'ensemble de son corps professoral, la Faculté de musique accueille près de 800 étudiants répartis dans ses différents programmes d'études, dont le tiers au niveau de la maîtrise, du D.É.S.S. et du doctorat. Par le nombre global d'étudiants qu'elle accueille, la Faculté se classe d'ailleurs deuxième en importance au Québec et au Canada, et toute première par le nombre d'étudiants inscrits à ses programmes de deuxième et de troisième cycles.

Plusieurs de ses diplômés mènent aujourd'hui des carrières reconnues et occupent des postes de leaders dans le domaine des arts, de l'éducation et des communications.

Coordonnées générales de la Faculté

Adresse civique
Pavillon de la Faculté de musique
200, ave Vincent-d'Indy
Montréal (Québec)
Adresse postale
C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3J7

Secrétariat : Local B338
Téléphone : 514-343-6427
Télécopieur : 514-343-5727
Courriel : musique@umontreal.ca
www.musique.umontreal.ca

Direction

Doyen : Sylvain Caron
Vice-doyenne aux études en interprétation : Christiane Laflamme
Vice-doyenne aux études en création et technologie : Isabelle Panneton
Vice-doyen aux études théoriques et secrétaire de Faculté : Michel Duchesneau
Adjointe au doyen - Affaires internationales : Lise Daoust
Adjointe au doyen - Recherche : Caroline Traube
Adjoint aux vice-doyens : Bruno Clerk
Directrice des services administratifs : Johanne Beaudin
Directrice des affaires publiques : Madeleine Bédard

Responsables de programmes

Écriture

Composition électroacoustique : Robert Normandeau
Composition instrumentale : Ana Sokolovic
Composition mixte : Philippe Leroux
Général : Raymond Perrin

Interprétation

Chant : Mark Pedrotti
Clavecin, orgue et instruments anciens : Réjean Poirier
Cordes : Claude Richard
Guitare et harpe : Peter McCutcheon
Instruments anciens : Réjean Poirier
Jazz : Richard Provençal
Percussion : Robert Leroux
Piano : Maneli Pirzadeh
Vents : Lise Daoust
Musicologie : Nathalie Fernando
Écriture : François-Hugues Leclair
Ethnomusicologie : Monique Desroches
Musiques numériques : Caroline Traube

Activités d'expression

Les activités d'expression de la Faculté comprennent, entre autres, les conférences, les cours de maître, les récitals et concerts donnés par les étudiants, les professeurs et les artistes invités. Les étudiants sont également appelés à se produire dans le cadre des différents ateliers.

Frais facultaires

Outre les montants précisés dans les Règlements présentés à la section précédente des Renseignements généraux :

Certains frais supplémentaires trimestriels sont exigés des étudiants pour l'utilisation des équipements sonores de la Faculté ; le montant des frais dépend dustatut de l'étudiant.

Frais de cotisation des associations étudiantes

www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/frais.html
Des frais de 7 $ / crédit (max. 105 $ / trimestre) sont imposés. Ceux-ci sont sujets à changement sans avis préalable.

Personnel enseignant

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieures, les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Professeurs titulaires
Alan Belkin, M.A. théorie et analyse (McGill), D. M. A. composition (The Juilliard School, New York)
Sylvain Caron, D. Mus. orgue (Montréal)
Lise Daoust, 1er prix de flûte (Conservatoire national de France à Orléans)
Monique Desroches, Ph. D. musicologie (Montréal), Postdoctorat en ethnomusicologie (London et Aix-Marseille)
Marc Durand, M. Mus. piano (Montréal), Master of Music piano (Temple University, Philadelphie)
Denis Gougeon, M. Mus. Composition (Montréal)
Marcelle Guertin, M.A. musicologie (Montréal), Ph. D. musicologie (Laval)
Robert Leroux, B. Mus. percussion (Montréal)
Michel Longtin, D. Mus. composition (Montréal)
Jean-Jacques Nattiez, licence ès lettres, licence en linguistique, M.A. lettres modernes (Aix-en-Provence), doctorat en sémiologie musicale (Paris VIII)
Isabelle Panneton, 1er prix de composition, d'analyse musicale, de fugue, d'harmonie et de contrepoint (Conservatoire de musique de la Province de Québec)
Jean Piché, M.A. communication (Simon Fraser University, Vancouver)
Réjean Poirier, 1er prix d'orgue (Conservatoire de musique de la Province de Québec), 1er prix (Concours international d'orgue de Bruges)
Jean-François Rivest, Post-Graduate Diploma – violin (The Juilliard School, New York)
Lorraine Vaillancourt, Diplôme d'Études Supérieures III Musique, option piano (Conservatoire de musique de la Province de Québec), chef d'orchestre

Professeurs agrégés
Luce Beaudet, L. Mus. (Montréal)
Paolo Bellomia, Postdoctorat direction d'orchestre (Carleton, Ottawa), D. Mus. interprétation (Montréal)

François De Médicis, M.A. musicologie (Montréal), Ph. D. musicologie (McGill)
Reno De Stefano, Ph. D. musicologie, option jazz (Montréal)
Albert Devito, 1er prix de trombone (Conservatoire de musique de la Province de Québec)
Michel Duchesneau, Ph. D. musicologie (Laval)
Rosemarie Landry, B. Mus. chant, B. Mus. piano (Montréal), L. Mus. chant (Laval), diplôme de perfectionnement (Toronto)
Vladimir Landsman, Diplôme de dernier cycle (Conservatoire de Moscou), 1er prix de violon (Concours international de Montréal)
Peter McCutcheon, B. Mus. (Montréal), 1er prix de guitare (Conservatoire national supérieur de musique de Paris)
André Moisan, clarinette basse et saxophone solo à l'OSM
Robert Normandeau, D. Mus. composition (Montréal)
Mark Pedrotti, Diplôme en performance d'opéra (Toronto)
Raymond Perrin, 1er prix d'orgue (Conservatoire de musique de la Province de Québec)
Johanne Perron, 1er prix de violoncelle et 1er prix de musique de chambre (Conservatoire de musique du Québec), Master of Music (Yale University)
Maneli Pirzadeh, D. Mus. piano (Montréal)
Richard Provençal, batteur, musicien de jazz et de musique populaire spécialisé en travail de studio et de télévision
Jutta Puchhammer, M. Mus. alto (Eastman School of Music, Rochester, New York)
Claude Richard, Artist Diploma (Cleveland) 1er prix de violon (Conservatoire de musique de la Province de Québec)
Pierre Rolland, B. Mus. hautbois (New England Conservatory of Music, Boston)
Jean Saulnier, D. Mus. piano (Montréal)
Paul Stewart, B. Mus. piano (McGill)
Jean-Eudes Vaillancourt, 1er prix de piano (Conservatoire de musique de la Province de Québec)

Professeurs adjoints
Marie-Alexis Colin, Diplôme de docteur de musique (Tours)
François-Hugues Leclair, D. Mus. composition (Montréal)
Caroline Traube, Ph. D. Music Technology (McGill)
Robin Wheeler, Diplôme de perfectionnement accompagnement piano (Toronto)

Professeurs associés
Mireille Barrière, Ph. D. histoire (Laval)
Frank Dobbins, D. Phil. (Oxford)
Nathalie Gosselin, Ph.D. psychologie (Montréal)
Ghyslaine Guertin, Ph. D. philosophie (sémiologie-musique) (Montréal)
Bruce Haynes, Ph. D. musicologie (Montréal)
Sylvia L'Écuyer, Ph. D. musicologie (Montréal)
Zach Settel, D. Mus. composition (Montréal)
Sabina Teller-Ratner, Ph. D. musicologie (Michigan)

Professeurs invités
Sylveline Bourion, Ph. D. musicologie (Montréal)
Jimmy Brière, D. Mus. piano (Montréal)
Julie Daoust, Doctorat musique-interprétation (Montréal)
Dang Thaï Son, M. A. interprétation piano (Conservatoire National Tchaïkovski, Moscou)
Philippe Leroux, CA professeur de musique électroacoustique (France)
Francis Perron, Doctorat en interprétation piano-accompagnement vocal (Montréal)
Pierre-Daniel Rheault, B. Mus. (McGill)
Noémie Robidas, M.A. didactique instrumentale (Laval)
David Russell Martin, Direction d'orchestre (Conservatoire de musique et d'art dramatique (Montréal)
Ana Sokolovic, M.A. composition (Montréal)
Sophie Stévance, Doctorat musicologie (Rouen)
Dewa Suparta, Arts diploma, Balinese Performing Arts (Institut Seni Indonesia, Bali)

Professeurs émérites
Maryvonne Kendergi
Michel Longtin
Natalie Pepin

Professeur honoraire
Dujka Smoje

Ensembles en résidence
Giri Kedaton (Gamelan balinais)
Ensemble à percussion Sixtrum
Le Nouvel Ensemble Moderne (NEM)

Personnel enseignant en 2010-2011

Instruments

Alto : Jutta Puchhammer, Karine Rousseau, Eleonora Turovsky, Neal Gripp
Basse électrique et acoustique : Michel Donato, Denis Labrosse, Jean-François Martel, Frédéric Alarie
Basson : Michel Bettez, Mathieu Lussier, Martin Mangrum
Batterie : Paul Brochu, Gilbert Fradette
Chant classique et baroque : Rosemarie Landry, Robin Wheeler, Mark Pedrotti, Francis Perron, Julie Daoust, Gail Desmarais, France Dion, Suzie LeBlanc, Yolande Parent, Adrienne Savoie, Catherine Sévigny, Yves Saint-Amand, Laura Adib Amante, Andrzej Stec, Mireille Taillefer
Chant jazz : Lana Carbonneau, Vincent Morel
Clarinette : André Moisan, Martin Carpentier, Jean-François Normand
Clarinette jazz : Simon Stone
Clavecin : Réjean Poirier, Catherine Todorovski, Luc Beauséjour
Connaissance du clavier : Raymond Perrin
Contrebasse : Jacques Beaudoin, Marc Denis, Eric Chappell
Contrebasse jazz : Michel Donato, Denis Labrosse, Jean-François Martel
Cor : Jean Gaudreault, Paul Marcotte
Flûte à bec : Francis Colpron
Flûte traversière : Lise Daoust, Denis Bluteau
Guitare : Peter McCutcheon, Bruno Perron
Guitare jazz : Nick Di Tomaso, Michael A. Gauthier, Michael Pucci
Guitare baroque et luth : Sylvain Bergeron
Harpe : Christiane Gendron
Hautbois : Pierre-Vincent Plante, Lise Beauchamps
Orgue : Réjean Poirier, Catherine Todorovski
Percussion : Robert Leroux, Julien Grégoire, Andrei Malachenko
Piano : Marc Durand, Maneli Pirzadeh, Jean Saulnier, Paul Stewart, Jimmy Brière, Dang Thai Son, Daniel Moran, Christian Parent, Alexis Boileau, André Gagnon, Nathalia Mirzoeva, Elias-Axel Petterson, Marco Roy, Mikolaj Warszynski
Piano jazz : Luc Beaugrand, Pierre Leduc
Saxophone : Jean-Marc Bouchard, Jean-François Guay
Saxophone jazz : Dany Roy, Simon Stone
Trombone : Albert Devito
Trombone jazz : Muhammad Abdul Al-Khabyyr, Jean-Nicolas Trottier
Trompette : Lise Bouchard, Jean-Louis Chatel, Frédéric Demers
Trompette jazz : Ron Di Lauro
Tuba : Yan Sallafranque
Viole de gambe : Margaret Little
Violon : Vladimir Landsman, Claude Richard, Anne Robert, Eleonora Turovsky, Laurence Kayaleh
Violon jazz : Tommy Gauthier, Mireille Proulx
Violoncelle : Johanne Perron, Yuli Turovsky, Susie Napper, Carole Sirois

Ateliers et ensembles

Atelier d'accompagnement : Jean-Eudes Vaillancourt
Atelier d'accompagnement vocal jazz : Vincent Morel
Atelier d'improvisation : Jean-Marc Bouchard
Atelier d'opéra : Robin Wheeler
Atelier de musique baroque : Margaret Little
Atelier de musique contemporaine : Lorraine Vaillancourt, Christian Gort
Atelier de musique de chambre : Yegor Dyachkov
Atelier de composition électro : Thierry Gauthier, Leonardo Secco
Atelier de percussion : Robert Leroux, Julien Grégoire, Paul Picard
Choeur d'opéra : Robin Wheeler
Chorale : Raymond Perrin
Chorale jazz : Vincent Morel
Combo jazz : Richard Provençal, Ron Di Lauro, Luc Beaugrand, Michel Donato, Michael A. Gauthier, Pierre Leduc, Vincent Morel, Michael Pucci, Dany Roy, Simon Stone

Ensemble de claviers : Jean-Eudes Vaillancourt
Ensemble de cuivres : Albert Devito
Ensemble de guitares : Peter McCutcheon
Ensemble de jazz (Big Band) : Ron Di Lauro
Ensemble de musique de chambre : Peter McCutcheon, Johanne Perron, Jutta Puchhammer, Jean-Eudes Vaillancourt, Yegor Dyachkov
Ensemble vocal jazz : Vincent Morel
Gamelan : Éric Vandal, Dewa Suparta
Grande fanfare classique : Alain Trudel
Orchestre de l'Université de Montréal : Jean-François Rivest, Paolo Bellomia, Raffi Armanian
Quatuor à cordes : Johanne Perron, Jutta Puchhammer

Sigle des cours d'instrument (MUI)

Programmes de 2e cycle
L'inscription à un cours d'instrument se fait au trimestre, avec un sigle et un numéro de quatre chiffres suivi d'une lettre.

Le premier chiffre indique le niveau du cours, 6 = 2e cycle.

Les 2e et 3e chiffres indiquent le code numérique identifiant l'instrument (la liste des codes figure dans la section Répertoire des cours).

Le 4e chiffre correspond au nombre de crédits alloué.

Les lettres indiquent respectivement les trimestres d'inscription (A et B pour les programmes de D.É.S.S. et A, B et C pour le programme de maîtrise).

Programmes de 3e cycle
L'inscription à un cours d'instrument se fait annuellement, avec un sigle et un numéro de quatre chiffres.

Le 1er chiffre indique le niveau du cours, 7 = 3e cycle

Les 2e et 3e chiffres indiquent le code numérique identifiant l'instrument (la liste des codes figure dans la section Répertoire des cours).

Le 4e chiffre (1 ou 2) indique l'année d'inscription.

Sigle des cours d'atelier et d'ensemble (MUE)

Participation à diverses formations instrumentales ou vocales de la Faculté de musique : ces formations sont précisées chaque année selon les besoins et les possibilités. Au moment de s'inscrire, l'étudiant complète lui-même le sigle MUE en y ajoutant un numéro de 4 chiffres et en tenant compte de ce qui suit :

Le 1er chiffre indique le cycle.

Les 2e et 3e chiffres indiquent le code numérique identifiant l'atelier ou l'ensemble choisi (la liste des codes figure dans la section Répertoire des cours).

Le 4e chiffre indique le ou les trimestres d'inscription autorisés (de 1 à 5) pour cet atelier ou cet ensemble.

Programmes

Sous cette rubrique, sont regroupés les programmes d'études supérieures offerts par la Faculté.

M.A. (musique) **2-600-1-1**
Options de la maîtrise sans mémoire
Musicologie
Ethnomusicologie

Ph. D. (musique) **3-600-1-2**
Options :
Musicologie
Ethnomusicologie

M. Mus. (composition) **2-610-1-1**
Options :
Musiques de film et multimédia
Musiques de création

D. Mus. (composition) **3-610-1-1**
Options :
Composition instrumentale
Composition électroacoustique

M. Mus. (interprétation) **2-605-1-1**
Options :
Voix et instruments
Direction d'orchestre

D. Mus. (interprétation) **3-605-1-1**
Options :
Voix et instruments
Direction d'orchestre

D.É.S.S. (interprétation) **2-605-1-2**

D.É.S.S. (répertoire d'orchestre) **2-606-1-0**

D.É.S.S. (répertoire d'orchestre 2) **2-606-1-1**

Pour information : Secrétariat des études supérieures, tél. : 514-343-7998

Membres du Comité des études supérieures
Michel Duchesneau
Christiane Laflamme, présidente
Hugues Leclair
Caroline Traube

Programme 2-600-1-1

M.A. (musique)

Objectifs

Maîtrise avec mémoire

Acquérir une méthodologie de recherche; acquérir des connaissances sur les grands courants musicologiques ou ethnomusicologiques. Se familiariser avec les outils de recherche et la documentation spécialisée. Développer l'esprit critique, le sens de la synthèse et des habiletés de communication orale et écrite. Réaliser une première recherche en tenant compte des développements les plus récents de la musicologie ou de l'ethnomusicologie.

Maîtrise sans mémoire

Acquérir une méthodologie de travail adaptée à la discipline. Actualiser ses connaissances musicales. Développer le sens critique et des habiletés de communication orale et écrite.

Destinataires

Maîtrise avec mémoire

Ce programme s'adresse aux candidats qui possèdent une formation musicale adéquate et qui souhaitent développer des habiletés de chercheur dans l'un des domaines de la discipline.

Maîtrise sans mémoire

Ce programme s'adresse aux candidats qui possèdent une formation musicale adéquate et cherchent à actualiser leurs connaissances par un retour aux études ou une réorientation de carrière; il s'adresse aussi aux candidats qui souhaitent poursuivre une carrière dans les domaines connexes sans pour autant envisager de poursuivre des études doctorales.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.A. (musique), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un B. Mus., option Musicologie, ou d'un baccalauréat préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente

– avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
– faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais; la connaissance du français est vérifiée par le passage obligatoire du Test de français international (TFI) pour tous les étudiants qui ont obtenu un grade d'études de 1er cycle universitaire ou son équivalent dans une institution non francophone. Le TFI n'est pas éliminatoire, mais le résultat du test orientera la nature de l'admission avec l'éventuelle imposition de cours de français qui favoriseront la réussite du programme

Pour le programme avec mémoire :

– soumettre la description de son projet ou du champ de recherche dans lequel le candidat souhaite se spécialiser (cinq pages)
– soumettre un travail rédigé (travail d'histoire, compte rendu, notes de programme, etc.) et un travail d'analyse (formelle, harmonique, électroacoustique, etc.) réalisés au cours des études précédentes.

2. Programme

Maîtrise avec mémoire

Le programme de maîtrise avec mémoire comporte :

– un minimum de 15 crédits de cours de 2e cycle comprenant 3 crédits de séminaire de recherche
– 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Maîtrise sans mémoire

Le programme de maîtrise sans mémoire comporte :

– un minimum de 21 crédits de cours de 2e cycle, comprenant 3 crédits de séminaire de recherche
– 24 crédits attribués à deux travaux et lectures dirigés de 12 crédits chacun.

Le programme comporte les options Musicologie et Ethnomusicologie.

Structure du programme

Maîtrise avec mémoire

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

MUL 6216 Séminaire de recherche, 3 cr.

Bloc B – Option (12 cr.)

Cours de 3 crédits chacun choisis parmi un ensemble de cours, séminaires, travaux et lectures dirigés ou sujets spéciaux offerts chaque année.

Bloc C – Mémoire (30 cr.)

MUL 6960 Mémoire, 30 cr.

Maîtrise sans mémoire

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

MUL 6216 Séminaire de recherche, 3 cr.

Bloc B – Option (18 cr.)

Cours de 3 crédits chacun choisis parmi un ensemble de cours, séminaires, travaux et lectures dirigés ou sujets spéciaux offerts chaque année.

Bloc C – Travaux dirigés (24 cr.)

MUL 6949 Travaux et lectures dirigés 1, 12 cr.

MUL 6950 Travaux et lectures dirigés 2, 12 cr.

Programme 3-600-1-2

Ph. D. (musique)

Objectifs

Approfondir les connaissances des grands courants de la musicologie ou de l'ethnomusicologie. Acquérir une autonomie dans le travail de la recherche. Maîtriser des habiletés de communication orale et écrite. Réaliser une recherche originale sur l'un des multiples aspects de la discipline et contribuer ainsi aux débats actuels.

Destinataires

Ce programme s'adresse aux candidats qui souhaitent se spécialiser dans l'un des volets de la musicologie ou de l'ethnomusicologie et qui sont actifs dans la vie musicale ou qui s'intéressent à un groupe culturel particulier.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Ph. D. (musique), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un diplôme de 2e cycle en musique (ethnomusicologie ou musicologie), ou d'un diplôme de 2e cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
– avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
– faire preuve d'une connaissance suffisante du français parlé et écrit : avoir passé le test uniforme du français (niveau DEC) ou avoir obtenu un grade d'études de 1er ou de 2e cycle universitaire, ou son équivalent, dans une institution francophone. Cette connaissance est vérifiée par le passage obligatoire du Test de français international (TFI) pour tous les étudiants hors Québec qui n'ont fait aucune étude en français. Le TFI n'est pas éliminatoire, mais le résultat du test orientera la nature de l'admission avec l'éventuelle imposition du cours de français. Dans le cas où le résultat du TFI est inférieur à 785 points, l'étudiant aura l'obligation de réussir le test avant la fin du 2e trimestre de scolarité pour être définitivement admis
– faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue anglaise
– soumettre un projet de recherche d'environ cinq pages : présentation du sujet et mise en contexte dans le domaine; bibliographie sélective
– examen en loge d'analyse musicale : deux ou trois oeuvres sont envoyées au candidat, six semaines à l'avance, l'une d'entre elles étant imposée pour l'examen. Le test est obligatoire. Il détermine les conditions d'admission et l'éventuelle imposition de cours ou de séminaires d'analyse dont la réussite sera conditionnelle à l'obtention du diplôme;
– remettre une copie de son mémoire de maîtrise ou deux travaux dirigés

Pour l'option Musicologie :

– se présenter à une entrevue pour y exposer son projet, en défendre l'originalité et la méthodologie. Le comité vérifie les connaissances générales du candidat en histoire, analyse et répertoire

Pour l'option Ethnomusicologie :

– se présenter à une entrevue pour y exposer son projet. Le comité vérifie les connaissances générales du candidat en ethnomusicologie ainsi que les raisons et les intérêts qui motivent le choix du sujet et de la discipline.

2. Programme

Le programme comporte :

– un minimum de 12 crédits de cours de cycle supérieur comprenant entre 3 et 6 crédits de séminaire de recherche
– 78 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Le programme comporte les options Musicologie et Ethnomusicologie.

Structure du programme

Bloc A – Option (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

MUL 7217 Recherche en histoire et analyse, 3 cr.

MUL 7218 Recherche en ethnomusicologie, 3 cr.

Bloc B – Option (9 cr.)

Cours de 3 crédits chacun choisis parmi un ensemble de cours, séminaires, travaux et lectures dirigés ou sujets spéciaux offerts chaque année.

Bloc C – Recherche et thèse (78 cr.)

MUL	7960	Thèse, 78 cr.

Programme 2-610-1-1

M. Mus. (composition)

Objectifs

Option Musiques de film et multimédia

Acquérir des connaissances liées aux musiques d'applications audiovisuelles (cinéma, vidéo, musique de scène, etc.) et développer l'autonomie du candidat dans diverses techniques de composition tout en approfondissant divers styles et des habiletés d'analyse liées au contexte. Réaliser la musique pour une production audiovisuelle en musique instrumentale, mixte ou électroacoustique. Développer le sens critique et celui de la communication écrite et orale.

Option Musiques de création

Acquérir des connaissances plus spécifiques à la création et développer l'autonomie du candidat dans diverses techniques de composition tout en approfondissant un langage personnel et des habiletés d'analyse. Réaliser une création en musique instrumentale, mixte ou électroacoustique. Développer le sens critique et celui de la communication écrite et orale.

Destinataires

Option Musiques de film et multimédia

Ce programme s'adresse aux candidats qui possèdent une excellente compétence des techniques de composition et qui souhaitent maîtriser les outils adaptés au domaine de l'audiovisuel.

Option Musiques de création

Ce programme s'adresse aux candidats qui possèdent une bonne compétence des techniques de composition et qui souhaitent maîtriser les outils adaptés à leur choix esthétique.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M. Mus. (composition), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle en composition instrumentale, en composition mixte, en composition électroacoustique ou en écriture, ou être titulaire d'un diplôme de 3e cycle du Conservatoire en composition ou attester de toute autre formation jugée équivalente par le doyen
- soumettre un travail rédigé (travail d'histoire, compte rendu, notes de programme, etc.) et un travail d'analyse (formelle, harmonique, électroacoustique, etc.) réalisés au cours des études précédentes
- avoir obtenu, dans ses études antérieures, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français; une capacité de lecture de l'anglais est fortement recommandée; la connaissance du français est vérifiée par le passage obligatoire du Test de français international (TFI) pour tous les étudiants qui ont obtenu un grade d'études de 1er cycle universitaire ou son équivalent dans une institution non francophone. Le TFI n'est pas éliminatoire, mais le résultat du test orientera la nature de l'admission avec l'éventuelle imposition de cours de français qui favoriseront la réussite du programme
- soumettre un projet (environ cinq pages) et déposer deux œuvres (partition et enregistrement). Pour l'option Musiques de film et multimédia, l'une des deux œuvres soumises devra être une musique d'application (image et son, sur DVD)
- avoir complété les cours MUS 1127 Création de maquette audio/MIDI et MUS 1128 Édition musicale assistée par ordinateur ou attester de toute autre formation jugée équivalente par le doyen. Le candidat qui n'aurait pas complété ces cours pourra les suivre à titre de cours complémentaires

et pour l'option Musiques de film et multimédia

- avoir des connaissances théoriques et pratiques dans les domaines suivants :
  - le répertoire musical des musiques cinématographiques
  - les outils de production audiovisuelle
  - l'enregistrement en studio
- pour le candidat provenant de l'électroacoustique, avoir des notions de composition instrumentale
- pour le candidat provenant de l'écriture, avoir suivi des cours de composition.

Un candidat ayant un bon dossier mais n'ayant pas ces préalables demeure admissible au programme, où il devra toutefois suivre des cours complémentaires.

2. Programme

Option Musiques de film et multimédia

Le programme comporte :

- 27 crédits de cours de 2e cycle, dont 15 crédits de composition et 12 crédits de cours ou séminaires
- 18 crédits attribués à trois travaux dirigés accompagnés d'une analyse succincte et d'un enregistrement sonore de ces œuvres.

Option Musiques de création

Le programme comporte :

- un minimum de 27 crédits de cours de 2e cycle, dont 15 crédits de composition et 12 crédits de cours ou séminaires
- 18 crédits attribués à une composition finale d'envergure, ou à deux œuvres équivalentes, accompagnées d'une analyse succincte et d'un enregistrement sonore d'une exécution ou d'une simulation par ordinateur de ces œuvres.

Structure du programme

Option Musiques de film et multimédia

Bloc A – Obligatoire (15 cr.)

MCT	6401	Composition 1, 5 cr.
MCT	6402	Composition 2, 5 cr.
MCT	6403	Composition 3, 5 cr.

Bloc B – Option – Théorie et pratique (min. 6 cr.; max. 9 cr.)

MTE	6320A	Écriture en musiques d'applications A, 3 cr.
MTE	6320B	Écriture en musiques d'applications B, 3 cr.
MTE	6320C	Écriture en musiques d'applications C, 3 cr.
MUS	6320A	Conception sonore en audiovisuel A, 3 cr.
MUS	6320B	Conception sonore en audiovisuel B, 3 cr.
MUS	6320C	Conception sonore en audiovisuel C, 3 cr.
MUL	6320A	Étude des musiques d'applications A, 3 cr.
MUL	6320B	Étude des musiques d'applications B, 3 cr.
MUL	6320C	Étude des musiques d'applications C, 3 cr.

Bloc C – Option – Musique et cinéma (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

Cours de 3 crédits chacun choisis parmi un ensemble de cours ou séminaires offerts au Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques et à la Faculté de musique (sigles CIN, MUS, MUL ou MTE).

Bloc D – Travaux dirigés (18 cr.)

MUS 6271 Travail dirigé 1, 6 cr.
MUS 6272 Travail dirigé 2, 6 cr.
MUS 6273 Travail dirigé 3, 6 cr.

Option Musiques de création

Bloc A – Obligatoire (15 cr.)

MCT 6401 Composition 1, 5 cr.
MCT 6402 Composition 2, 5 cr.
MCT 6403 Composition 3, 5 cr.

Bloc B – Option (12 cr.)

Cours de 3 crédits chacun choisis parmi un ensemble de séminaires, cours d'écriture ou sujets spéciaux offerts chaque année.

Bloc C – Composition finale (18 cr.)

MCT 6960 Composition finale, 18 cr.

Programme 3-610-1-1

D. Mus. (composition)

Objectifs

Favoriser l'acquisition d'une autonomie professionnelle en développant une perspective originale sur le geste créateur par la composition d'œuvres d'envergure et par le biais d'une recherche théorique approfondie. Contribuer de façon significative à la réflexion esthétique s'y rattachant.

Destinataires

Ce programme de création s'adresse aux candidats qui possèdent une excellente maîtrise des techniques de composition, ont écrit plusieurs pièces et s'orientent vers l'exercice d'une activité artistique ou d'enseignement.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de D. Mus. (composition), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de maîtrise en composition ou d'un Prix du Conservatoire ou attester d'une formation jugée équivalente par le doyen
- avoir obtenu, dans ses études antérieures, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français parlé et écrit : avoir passé le test uniforme du français (niveau DEC) ou avoir obtenu un grade d'études de 1er ou de 2e cycle universitaire, ou son équivalent, dans une institution francophone. Cette connaissance est vérifiée par le passage obligatoire du Test de français international (TFI) pour tous les étudiants hors Québec qui n'ont fait aucune étude en français. Le TFI n'est pas éliminatoire, mais le résultat du test orientera la nature de l'admission avec l'éventuelle imposition du cours de français. Dans le cas où le résultat du TFI est inférieur à 785 points, l'étudiant aura l'obligation de réussir le test avant la fin du 2e trimestre de scolarité pour être définitivement admis
- faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue anglaise
- soumettre un projet et déposer deux œuvres (partition et enregistrement)

Pour l'option Composition instrumentale :

- se présenter à une entrevue comportant une discussion sur le projet et une vérification des connaissances en histoire, en analyse, en écriture, et du répertoire liées au projet de composition. Vérification de la maîtrise des technologies MIDI

Pour l'option Composition électroacoustique :

- se présenter à une entrevue comportant une discussion sur le projet et une vérification des connaissances en histoire, en analyse, et du répertoire dans le domaine électroacoustique. Vérification de la maîtrise des technologies pertinentes
- examen en loge d'analyse musicale : deux ou trois oeuvres sont envoyées au candidat, six semaines à l'avance, l'une d'entre elles étant imposée pour l'examen. Le test est obligatoire. Il détermine les conditions d'admission et l'éventuelle imposition de cours ou de séminaires d'analyse dont la réussite sera conditionnelle à l'obtention du diplôme.

2. Programme

Le programme comporte :

- un minimum de 6 crédits de cours ou séminaires du niveau des études supérieures
- 18 crédits de tutorat
- 12 crédits pour une première composition
- 54 crédits attribués à la recherche et à des compositions originales accompagnées d'une analyse et d'un enregistrement sonore d'une exécution ou d'une simulation par ordinateur de ces œuvres.

Structure du programme

Bloc A – Option (6 cr.)

Cours de 3 crédits chacun choisis parmi un ensemble de cours, séminaires, travaux et lectures dirigés ou sujets spéciaux offerts chaque année.

Bloc B – Obligatoire – Tutorat (18 cr.)

MCT 7130 Tutorat, 9 cr.
MCT 7131 Tutorat, 9 cr.

Bloc C – Compositions finales (66 cr.)

MCT 7958 Composition 1, 12 cr.
MCT 7960 Recherche et compositions finales, 54 cr.

Ce bloc comprend également une conférence ou un concert non évalué.

Programme 2-605-1-1

M. Mus. (interprétation)

Objectifs

Option Voix et instruments

Acquérir la maîtrise de son instrument dans un choix d'œuvres de concert où le candidat peut développer son autonomie et sa propre personnalité artistique par l'acquisition de connaissances touchant les différents paramètres du processus de recherche-création (connaissances théoriques, compréhension, techniques d'exécution). Par le volet théorique, ouvrir la porte aux études doctorales.

Option Direction d'orchestre

Acquérir la maîtrise de la direction d'orchestre dans un répertoire d'œuvres (allant de Bach à Stravinsky et Bartók) où le candidat peut développer son autonomie et sa personnalité artistique par l'acquisition de connaissances touchant les différents paramètres du processus de recherche-création (connaissances théoriques, compréhension, techniques d'exécution). Par le volet théorique, ouvrir la porte aux études doctorales.

Destinataires

Option Voix et instruments

Ce programme s'adresse aux interprètes qui souhaitent acquérir une excellente maîtrise de leur instrument dans une perspective de carrière de musicien professionnel.

Option Direction d'orchestre

Ce programme s'adresse aux interprètes qui souhaitent acquérir une excellente maîtrise de la direction orchestrale dans une perspective de carrière de chef d'orchestre.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M. Mus. (interprétation), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- avoir obtenu, dans ses études antérieures, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais; la connaissance du français est vérifiée par le passage obligatoire du Test de français international (TFI) pour tous les étudiants qui ont obtenu un grade d'études de 1er cycle universitaire ou son équivalent dans une institution non francophone. Le TFI n'est pas éliminatoire, mais le résultat du test orientera la nature de l'admission avec l'éventuelle imposition de cours de français qui favoriseront la réussite du programme
- soumettre un travail rédigé (travail d'histoire, compte rendu, notes de programme, etc.) et un travail d'analyse (formelle, harmonique, électroacoustique, etc.) réalisés au cours des études précédentes
- soumettre une lettre d'intention où l'étudiant précise les motivations qui l'animent à s'inscrire en maîtrise

Option Voix et instruments

- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle dans la discipline ou être titulaire d'un diplôme de 3e cycle du Conservatoire ou
- attester d'une formation académique jugée équivalente par le doyen
- se présenter à une audition

Option Direction d'orchestre

- être titulaire d'un baccalauréat en musique ou l'équivalent
- maîtriser le jeu d'un instrument
- posséder un dossier étoffé dans les disciplines d'écriture
- démontrer des aptitudes pour la communication
- faire preuve d'une expérience pratique en direction (chorale ou orchestrale).

2. Programme

Option Voix et instruments

Le programme comporte :

- un minimum de 27 crédits de cours de 2e cycle dont 15 crédits d'instrument, 9 crédits de cours ou séminaires et 3 crédits de musique d'ensemble
- 6 crédits pour un récital de 1re année
- 12 crédits pour un récital final

Option Direction d'orchestre

Le programme comporte :

- un minimum de 30 crédits de cours de 2e cycle dont 27 crédits de cours spécialisés obligatoires et 3 crédits de cours ou séminaires à option
- 5 crédits pour un récital de 1re année
- 10 crédits pour un récital final.

Structure du programme

Option Voix et instruments

Bloc A – Option (9 cr.)

Cours de 3 crédits chacun choisis parmi un ensemble de cours, séminaires, travaux et lectures dirigés ou sujets spéciaux offerts chaque année.

Bloc B – Option – Cours spécialisés (18 cr.)

Bloc B_1 – Instrument (15 cr.)

MUI	6..5A	Instrument principal I, 5 cr.
MUI	6..5B	Instrument principal II, 5 cr.
MUI	6..5C	Instrument principal III, 5 cr.

Bloc B_2 – Musique d'ensemble (3 cr.)

MUE	6..Y	Atelier ou ensemble, 1 cr.
MUE	6..Y	Atelier ou ensemble, 1 cr.
MUE	6..Y	Atelier ou ensemble, 1 cr.

La participation aux grands ensembles est obligatoire si demandée par le doyen.

Bloc C – Récitals (18 cr.)

MIN	6959	Récital de première année, 6 cr.
MIN	6960	Récital final, 12 cr.

Option Direction d'orchestre

Bloc A – Obligatoire (27 cr.)

MIN	6372A	Étude de la partition 1, 2 cr.
MIN	6372B	Étude de la partition 2, 2 cr.
MIN	6372C	Étude de la partition 3, 2 cr.
MIN	6382A	Technique de direction 1, 2 cr.
MIN	6382B	Technique de direction 2, 2 cr.
MIN	6382C	Technique de direction 3, 2 cr.
MIN	6383A	Outils de direction 1, 3 cr.
MIN	6383B	Outils de direction 2, 3 cr.
MIN	6383C	Outils de direction 3, 3 cr.
MUI	6382A	Atelier de direction 1, 2 cr.
MUI	6382B	Atelier de direction 2, 2 cr.
MUI	6382C	Atelier de direction 3, 2 cr.

Bloc B – Option (3 cr.)

Cours de 3 crédits choisi parmi un ensemble de cours et de séminaires offerts chaque année.

Bloc C – Récitals (15 cr.)

MIN	6969	Récital de première année, 5 cr.
MIN	6970	Récital final, 10 cr.

Programme 3-605-1-1

D. Mus. (interprétation)

Objectifs

Option Voix et instruments

Ce programme de formation professionnelle vise à favoriser l'autonomie de l'étudiant dans la recherche d'un jeu instrumental personnel à travers un répertoire de haut niveau. Par son volet académique, ce programme lui offre la possibilité de faire des liens entre les aspects théoriques et pratiques de la musique et d'approfondir des habiletés écrites et orales.

Option Direction d'orchestre

Ce programme de formation professionnelle vise à favoriser l'autonomie de l'étudiant dans la recherche d'une approche musicale personnelle dans un répertoire allant de Richard Strauss à aujourd'hui. Ce programme offre la possibilité de faire des liens entre les aspects théoriques et pratiques de la musique et d'approfondir des habiletés écrites et orales.

Destinataires

Option Voix et instruments

Ce programme s'adresse à des interprètes exceptionnellement doués qui souhaitent, outre travailler auprès d'un maître, réaliser, dans le cadre de ces études, une recherche originale reliée aux diverses problématiques de l'interprétation.

Option Direction d'orchestre

Ce programme s'adresse à des musiciens exceptionnellement doués qui souhaitent développer leur plein potentiel comme chefs d'orchestre.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D. Mus. (interprétation), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français parlé et écrit : avoir passé le test uniforme du français (niveau DEC) ou avoir obtenu un grade d'études de 1er ou de 2e cycle universitaire, ou son équivalent, dans une institution francophone. Cette connaissance est vérifiée par le passage obligatoire du Test de français international (TFI) pour tous les étudiants hors Québec qui n'ont fait aucune étude en français. Le TFI n'est pas éliminatoire, mais le résultat du test orientera la nature de l'admission avec l'éventuelle imposition du cours de français. Dans le cas où le résultat du TFI est inférieur à 785 points, l'étudiant aura l'obligation de réussir le test avant la fin du 2e trimestre de scolarité pour être définitivement admis
- faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue anglaise
- soumettre un projet de recherche en interprétation lié à un répertoire spécifique
- se présenter à une audition instrumentale (45 minutes). Le programme de l'audition, accompagné de commentaires écrits, doit être remis un mois avant l'audition
- se présenter à une entrevue (30 minutes) au cours de laquelle le comité vérifie les connaissances en analyse et en histoire à partir du répertoire présenté ainsi que la connaissance du répertoire
- se soumettre à un examen en loge d'analyse musicale : deux ou trois oeuvres sont envoyées au candidat, six semaines à l'avance, l'une d'entre elles étant imposée pour l'examen. Le test est obligatoire. Il détermine les conditions d'admission et l'éventuelle imposition de cours ou de séminaires d'analyse dont la réussite sera conditionnelle à l'obtention du diplôme

Pour l'option Voix et instruments :

- être titulaire d'un diplôme de maîtrise en interprétation ou d'un Prix du Conservatoire ou attester d'une autre formation académique jugée équivalente par le doyen

Pour l'option Direction d'orchestre :

- être titulaire d'une maîtrise en musique (direction d'orchestre) ou l'équivalent. Le candidat doit posséder d'excellentes aptitudes à la communication et une expérience appréciable en direction.

2. Programme

Option Voix et instruments

Le programme comporte :

- un minimum de 12 crédits de cours ou de séminaires du niveau des études supérieures
- 18 crédits de tutorat
- 60 crédits attribués à la recherche et à des récitals finals se répartissant comme suit : 12 crédits pour un récital de 1re année, 12 crédits pour un récital de 2e année et 36 crédits pour la présentation d'un récital final.

Option Direction d'orchestre

Le programme comporte :

- 27 crédits de cours obligatoires (incluant 9 crédits de tutorat)
- 3 crédits à option de cours ou séminaires du niveau des études supérieures
- 60 crédits attribués à la recherche et aux récitals se répartissant comme suit : 12 crédits pour un récital de 1re année, 12 crédits pour un récital de 2e année et 36 crédits pour le récital final.

Structure du programme

Option Voix et instruments

Bloc A – Option (12 cr.)

Cours de 3 crédits chacun choisis parmi un ensemble de cours, séminaires, travaux et lectures dirigés ou sujets spéciaux offerts chaque année.

Bloc B – Obligatoire – Tutorat (18 cr.)

MUI	7..1	Tutorat 1, 9 cr.
MUI	7..2	Tutorat 2, 9 cr.

Bloc C – Récital final (60 cr.)

MIN	7958	Récital I, 12 cr.
MIN	7959	Récital II, 12 cr.
MIN	7960	Récital final, 36 cr.

Ce bloc comprend également deux récitals non évalués.

Option Direction d'orchestre

Bloc A – Obligatoire (27 cr.)

MIN	7372A	Étude de la partition 1, 2 cr.
MIN	7372B	Étude de la partition 2, 2 cr.
MIN	7382A	Technique de direction 1, 2 cr.
MIN	7382B	Technique de direction 2, 2 cr.
MIN	7383A	Outils de direction 1, 3 cr.
MIN	7383B	Outils de direction 2, 3 cr.
MUI	7381	Tutorat, 9 cr.
MUI	7382A	Atelier de direction 1, 2 cr.
MUI	7382B	Atelier de direction 2, 2 cr.

Bloc B – Option (3 cr.)

Cours de 3 crédits choisi parmi un ensemble de cours et séminaires offerts chaque année.

Bloc C – Récital final (60 cr.)

MIN	7968	Récital I, 12 cr.
MIN	7969	Récital II, 12 cr.
MIN	7970	Récital final, 36 cr.

Programme 2-605-1-2

D.É.S.S. (interprétation)

Objectifs

Ce diplôme de courte durée permet au candidat de perfectionner ses acquis professionnels propres à son instrument.

Destinataires

Ce programme s'adresse aux musiciens qui ont acquis une excellente maîtrise de leur instrument et qui s'orientent vers une carrière d'interprète professionnel.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (interprétation), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un diplôme de 1er cycle dans la discipline ou de 3e cycle du Conservatoire ou attester d'une formation académique jugée équivalente
– avoir obtenu dans ses études antérieures une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
– se présenter à une audition, des exigences instrumentales de haut niveau sont requises.

2. Scolarité

La scolarité minimale à temps plein est de deux trimestres. La scolarité maximale est de trois trimestres à compter de l'inscription initiale de l'étudiant.

3. Programme

Le programme comporte :
– un minimum de 11 crédits de cours de 2e cycle (dont 6 crédits d'instrument, 3 crédits de cours à option, 2 crédits de musique d'ensemble)
– 7 crédits pour un premier récital
– 12 crédits pour un récital final.

Structure du programme

Bloc A – Option (3 cr.)

Cours de 3 crédits choisi parmi un ensemble de cours, séminaires, travaux et lectures dirigés ou sujets spéciaux offerts chaque année.

Bloc B – Option – Cours spécialisés (8 cr.)

Bloc B_1 – Instrument (6 cr.)

MUI	6..3A	Tutorat 1, 3 cr.
MUI	6..3B	Tutorat 2, 3 cr.

Bloc B_2 – Musique d'ensemble (2 cr.)

MUE	6..Y	Atelier ou ensemble, 1 cr.
MUE	6..Y	Atelier ou ensemble, 1 cr.

La participation aux grands ensembles est obligatoire si demandée par le doyen.

Bloc C – Récitals (19 cr.)

MIN	6799	Récital I, 7 cr.
MIN	6800	Récital, 12 cr.

Programme 2-606-1-0

D.É.S.S. (répertoire d'orchestre)

Objectifs

Ce diplôme de courte durée permet au candidat de perfectionner ses acquis professionnels dans le répertoire d'orchestre propre à son instrument en vue de se préparer aux auditions d'orchestre.

Destinataires

Ce programme s'adresse aux interprètes qui ont acquis une excellente maîtrise de leur instrument et qui s'orientent vers une carrière de musicien d'orchestre.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (répertoire d'orchestre), le candidat doit :
– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un diplôme de 1er cycle dans la discipline ou de 3e cycle du Conservatoire ou attester d'une formation académique jugée équivalente
– avoir obtenu dans ses études antérieures une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
– se présenter à une audition permettant de vérifier la connaissance pratique du répertoire d'orchestre propre à l'instrument.

2. Statut étudiant

Les études se font à temps plein seulement.

3. Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres à compter de l'inscription initiale du candidat. La scolarité maximale est de trois trimestres.

4. Programme

Le programme comporte un minimum de 30 crédits répartis comme suit :
– 6 crédits sous forme de tutorat
– 2 crédits d'atelier d'interprétation
– 22 crédits attribués sur la base de trois évaluations périodiques d'audition (5 crédits) et d'une audition finale (7 crédits).

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (2 cr.)

MIN	6445	Atelier d'interprétation 1, 1 cr.
MIN	6446	Atelier d'interprétation 2, 1 cr.

Bloc B – Tutorat (6 cr.)

MUI	6..3A	Tutorat 1, 3 cr.
MUI	6..3B	Tutorat 2, 3 cr.

La participation aux grands ensembles est obligatoire si demandée par le doyen.

Bloc C – Auditions (22 cr.)

MIN	6541	Audition 1, 5 cr.
MIN	6542	Audition 2, 5 cr.
MIN	6543	Audition 3, 5 cr.
MIN	6545	Audition 4, 7 cr.

Programme 2-606-1-1

D.É.S.S. (répertoire d'orchestre 2)

Objectifs

Ce diplôme de courte durée permet au candidat de perfectionner ses acquis professionnels dans le répertoire d'orchestre propre à son instrument en vue de se préparer aux auditions d'orchestre.

Destinataires

Ce programme s'adresse aux interprètes qui ont acquis une excellente maîtrise de leur instrument et qui s'orientent vers une carrière de musicien d'orchestre.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (répertoire d'orchestre 2), le candidat doit :
– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un diplôme de 1er cycle dans la discipline ou de 3e cycle du Conservatoire ou attester d'une formation académique jugée équivalente
– avoir obtenu dans ses études antérieures une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent

– se présenter à une audition pour vérifier la connaissance pratique du répertoire d'orchestre propre à l'instrument.

2. Statut étudiant

Les études se font à temps plein seulement.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à compter de l'inscription initiale du candidat. La scolarité maximale est de trois trimestres.

4. Programme

Le programme comporte un minimum de 30 crédits répartis comme suit :

– 6 crédits sous forme de tutorat
– 2 crédits d'atelier d'interprétation
– 22 crédits attribués sur la base de trois évaluations périodiques d'audition (5 crédits) et d'une audition finale (7 crédits).

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (2 cr.)

MIN	6447	Atelier d'interprétation 1, 1 cr.
MIN	6448	Atelier d'interprétation 2, 1 cr.

Bloc B – Tutorat (6 cr.)

MUI	6..3A	Tutorat 1, 3 cr.
MUI	6..3B	Tutorat 2, 3 cr.

La participation aux grands ensembles est obligatoire si demandée par le doyen.

Bloc C – Auditions (22 cr.)

MIN	6546	Audition 1, 5 cr.
MIN	6547	Audition 2, 5 cr.
MIN	6548	Audition 3, 5 cr.
MIN	6549	Audition 4, 7 cr.

Université de Montréal

Section 9 - Table des matières

Introduction	9-1
Coordonnées générales de l'École	9-1
Personnel enseignant	9-1
Programmes en Sciences de la vision	9-1
➢ M. Sc. (sciences de la vision)	9-2
➢ D.É.S.S. (intervention en déficience visuelle - orientation et mobilité)	9-4
➢ D.É.S.S. (intervention en déficience visuelle - réadaptation)	9-4
➢ Certificat de résidence en optométrie	9-5
➢ Ph. D. (sciences de la vision)	9-6

À jour le 1er août 2011

École d'optométrie
Études supérieures

ÉCOLE D'OPTOMÉTRIE

Introduction

L'École d'optométrie, fondée en 1910, est demeurée une institution indépendante jusqu'à son affiliation à l'Université de Montréal en 1925. En juin 1969, elle était intégrée à l'Université de Montréal au rang de département rattaché au Comité exécutif.

La mission de l'École d'optométrie s'articule autour de trois axes : l'enseignement, la recherche et le rayonnement. En premier lieu, par ses activités d'enseignement, l'École assure la formation initiale en optométrie, la formation clinique spécialisée aux études supérieures, ainsi que la formation continue des praticiens pour que l'optométriste, comme professionnel de la santé, intervienne efficacement en première ligne des soins oculaires et visuels. En second lieu, par ses activités de recherche et ses programmes d'études supérieures, l'École d'optométrie contribue à l'avancement des sciences de la vision et à l'évolution des technologies dans le domaine ophtalmique. Enfin, grâce à la Clinique Universitaire de la Vision, l'École d'optométrie est pour le grand public, pour le milieu professionnel et pour la communauté universitaire, un centre d'information, de référence et d'expertise.

Le programme de 1er cycle de l'École d'optométrie conduit au doctorat en optométrie (O.D.). Ce programme, unique au Québec, est agréé par le *Council on Optometric Education*. Il donne accès aux examens pour obtenir un droit de pratique partout en Amérique du Nord.

Aux études supérieures, l'École d'optométrie offre un programme de M. Sc. (sciences de la vision) comportant trois options. L'option Sciences fondamentales et appliquées est destinée aux candidats désirant poursuivre une carrière en recherche; l'option Sciences cliniques vise à former des cliniciens spécialisés; l'option Intervention en déficience visuelle a pour but de former des praticiens et chercheurs intervenant dans le domaine de la déficience visuelle.

L'École d'optométrie offre aussi un programme de Ph. D. (sciences de la vision), qui comporte sept options, conjointement avec le Département d'ophtalmologie de la Faculté de médecine. Ce programme veut stimuler la production de recherches novatrices dans des domaines reliés à l'œil, à l'optique physiologique ou ophtalmique et au cerveau visuel, selon des approches contemporaines. Au terme de leur formation, les diplômés pourront envisager une carrière autonome en recherche fondamentale, en recherche clinique (professionnel de la santé), en enseignement supérieur et en industrie et ce, dans un domaine prioritaire en santé.

L'École d'optométrie accueille un point de services de l'Institut Nazareth et Louis-Braille. En outre, grâce au Diplôme d'études supérieures spécialisées (D.É.S.S.) en Intervention en déficience visuelle – Orientation et mobilité et au D.É.S.S. en Intervention en déficience – Réadaptation en déficience visuelle, elle contribue à la formation de spécialistes impliqués dans la réadaptation du handicap visuel.

Enfin, l'École offre une formation pratique dans le cadre du Certificat de résidence en optométrie.

Coordonnées générales de l'École

	Bureau	Tél. : 514-
Pavillon 3744, rue Jean-Brillant		
Secteur administratif	260-7	343-6471
Secteur académique	230-49	343-6325
Clinique universitaire de la vision	110	343-6082

Personnel enseignant

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Directeur : Christian Casanova

Professeurs titulaires
Christian Casanova, Ph. D. (Montréal)
Jocelyn Faubert, Ph. D. (Concordia)
Claude Giasson, O.D., M. Sc. (Montréal), Ph. D. (University of California, Berkeley)
Jacques Gresset, O.D., M. Sc. (Montréal), Ph. D. (Laval)
Hélène Kergoat, L. Sc. O. (Montréal), M. Sc., Ph. D. (Waterloo)
John V. Lovasik, O.D., M. Sc. , Ph. D. (Waterloo)
Maurice Ptito, D.M. (Danemark), Ph. D. (Montréal)
Pierre Simonet, O.D., M. Sc. (Montréal), Ph. D. (Waterloo)

Professeurs agrégés
Etty Bitton, B. Sc. (McGill), O.D. (Waterloo), M. Sc. (Montréal)
Jean-François Bouchard, B. Pharm., Ph. D. (Montréal)
Julie-Anne Couturier, B. Sc. Ed. (Sherbrooke), M.A. (Western Michigan), M. Sc. (Pennsylvania College of Optometry)
Danielle de Guise, O.D., M. Sc. (Montréal)
Vasile Diaconu, M. Sc. (Bucarest), M. Sc., Ph. D. (Montréal)
Pierre Forcier, O.D., M. Sc. (Montréal)
Benoît Frenette, M. Sc. (UQÀM), O.D. (Montréal)
Langis Michaud, O.D., M. Sc. (Montréal)
Olga Overbury, B.A. (Montréal), Ph. D. (Concordia)
Nadia-Marie Quesnel, O.D., M. Sc. (Montréal)
Elvire Vaucher, D.É.A., Doctorat en neurosciences (Pierre et Marie Curie, Paris VI)

Professeurs adjoints
Julie Brûlé, O.D., M. Sc. (Montréal)
Marie-Ève Corbeil, O.D., M. Sc. (Montréal)
Caroline Faucher, O.D., M. Sc. (Montréal), Ph. D. (Sherbrooke)
Nicolas Fontaine, O.D., M. Sc. (Montréal)
Anne Jarry, B. Sc. psychologie (UQÀM), M. Éd., D.É.S.S. intervention en déficience visuelle (Montréal)
Julie-Andrée Marinier, O.D., M. Sc. (Montréal)
Agathe Ratelle, B. Sc. anthropologie (Montréal), M.A. Blind Rehabilitation (Orientation and Mobility) (Western Michigan)
Judith Renaud, O.D. (Montréal), Residency Primary Care Optometry (Pennsylvania College of Optometry), M. Sc. (Montréal)

Chercheure adjointe
Marie-Chantal Wanet, Ph.D. (Université Catholique de Louvain, Belgique)

Professeurs associés
Denis Boire, B. Sc. sciences biologiques, Ph. D. (Montréal)
Kenneth Knoblauch, B.A. (Philadelphie), Ph. D. (Brown)
Pierre Lachapelle, Ph. D. (Montréal)
François Vital-Durand, Doctorat de 3e cycle, D.Sc. (Claude Bernard, Lyon)

Chargé d'enseignement
Jean-Marie Hanssens, O.D., M. Sc. sciences de la vision (Montréal), Master sciences (signalisation cellulaire, neurosciences) (Orsay)

Services cliniques
Chef des services cliniques : François Richard
Clinique d'aniseïconie : Nicolas Fontaine
Clinique de basse vision : Julie-Andrée Marinier
Clinique d'électrodiagnostic : John V. Lovasik
Clinique d'ergonomie visuelle : Benoit Frenette
Clinique d'optométrie pédiatrique : Marie-Ève Corbeil
Clinique générale : Julie Brulé
Clinique de gériatrie : Hélène Kergoat
Clinique de lentilles cornéennes : Langis Michaud
Clinique de santé oculaire : Pierre Forcier
Clinique de services optiques : Nicolas Fontaine
Clinique de vision binoculaire et orthoptique : Danielle de Guise

Stages externes
Directrice des stages externes : Etty Bitton

Programmes

Sous cette rubrique, sont regroupés les programmes d'études supérieures offerts en Optométrie.

Sciences de la vision

M. Sc. (sciences de la vision) 2-656-1-0

Options :

- Sciences fondamentales et appliquées
- Sciences cliniques
- Intervention en déficience visuelle

D.É.S.S. (intervention en déficience visuelle – orientation et mobilité) 2-658-1-2

D.É.S.S. (intervention en déficience visuelle – réadaptation) 2-658-1-3

Certificat de résidence en optométrie 2-655-1-2

Ph. D. (sciences de la vision) 3-656-1-0

Options :

- Générale
- Basse vision et réadaptation visuelle
- Biologie cellulaire et moléculaire
- Biologie des maladies de la vision
- Neurosciences de la vision et psychophysique
- Optique, instrumentation et imagerie
- Sciences cliniques et épidémiologie

Responsable des programmes en sciences de la vision : Olga Overbury
Coordonnatrice des programmes de D.É.S.S. : Julie-Anne Couturier
Technicienne en gestion des dossiers étudiants : Ginette Parent, tél. : 514-343-6325

Membres du Comité des études supérieures

- Pour la M. Sc. :

Jean-François Bouchard
Christian Casanova
Julie-Anne Couturier
Guillaume Carcenac
Claude Giasson
Olga Overbury

- Pour le Ph.D :

Jean-François Bouchard, École d'optométrie
Santiago Costantino, Département d'ophtalmologie
Claude Giasson, École d'optométrie
Franco Lepore, Département de psychologie
Leonard Levin, Département d'ophtalmologie
Olga Overbury, École d'optométrie
Guillaume Carcenac, représentant étudiant de l'École d'optométrie
Représentant (e) étudiant du département d'ophtalmologie

Programme 2-656-1-0

M. Sc. (sciences de la vision)

Objectifs

Sciences fondamentales et appliquées

Cette option vise, par la réalisation d'un travail de recherche, à former des candidats désirant poursuivre une carrière dans les sciences de la vision à un niveau fondamental ou appliqué.

Sciences cliniques

Cette option vise à former des praticiens spécialisés aptes par leurs connaissances approfondies à favoriser l'évolution de l'aspect clinique des sciences de la vision et à favoriser la recherche clinique.

Intervention en déficience visuelle

Cette option vise à former des praticiens intervenant auprès de personnes atteintes de déficiences visuelles et à favoriser la recherche appliquée à ce domaine d'intervention.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (sciences de la vision), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un doctorat en optométrie (O.D.), ou d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou d'un diplôme équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4, 3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

2. Programme

Le programme comprend 45 crédits. Il comporte trois options :

Sciences fondamentales et appliquées

Le programme comporte :

- 9 crédits de cours dont 3 crédits de cours obligatoires, 1 crédit de cours à option, un minimum de 5 crédits de cours au choix du niveau des études supérieures
- 36 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Sciences cliniques

Le programme comporte trois modules non séquentiels.

- Le module de Formation spécialisée comprend 12 crédits, soit 3 cours à option de 3 crédits chacun dans une des concentrations cliniques ainsi qu'un cours au choix de 3 crédits.
- Le module de Stages cliniques est constitué de 18 crédits répartis entre 2 stages de 6 crédits chacun dans la concentration clinique choisie, un stage de 3 crédits en première ligne de soins et un séminaire clinique de 3 crédits.
- Le module Recherche et interventions cliniques en sciences de la vision comprend 2 crédits de cours obligatoires, 8 crédits répartis comme suit : de 0 à 3 crédits de cours à option, de 0 à 8 crédits de stages de recherche, de 0 à 3 crédits de cours au choix et 5 crédits obligatoires de travail de recherche dirigé.

Intervention en déficience visuelle

Le programme comporte trois modules :

- Le module Formation générale est constitué de deux cours de 3 crédits et de deux cours de 2 crédits.
- Le module Formation spécialisée est constitué de deux concentrations comportant chacune un minimum de 20 crédits de formation spécialisée auxquels s'ajoutent cinq crédits de travail de recherche dirigé.

  Concentration Orientation et mobilité

  La concentration comprend 12 crédits de cours obligatoires, de 12 à 20 crédits de cours à option, de 0 à 3 crédits de cours au choix, de 0 à 8 crédits de stages de recherche et 8 crédits de stages d'intervention.

  Concentration Réadaptation en déficience visuelle

  La concentration comprend 12 crédits de cours obligatoires, de 14 à 22 crédits de cours à option, de 0 à 3 crédits de cours au choix, de 0 à 8 crédits de stages de recherche et 6 crédits de stages d'intervention.
- Le module Recherche et intervention cliniques en sciences de la vision comporte 15 crédits, soit 2 crédits de cours obligatoires, 8 crédits répartis comme suit : de 0 à 3 crédits de cours à option, de 0 à 8 crédits de stage de recherche, de 0 à 3 crédits de cours au choix et 5 crédits obligatoires de travail de recherche dirigé.

Le choix de cours doit être approuvé par le Comité des études supérieures.

Structure du programme

Sciences fondamentales et appliquées

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

SCV	6001	Séminaire de recherche, 1 cr.
SCV	6002	Conférences en sciences de la vision, 2 cr.

Bloc B – Option (min. 1 cr.)

PLU	6044	Formation en expérimentation animale, 1 cr.
MMD	6005	Éthique et recherche en santé, 1 cr.
PLU	6046A	Éthique de la recherche : introduction, 1 cr.

Bloc C – Choix (min. 5 cr.)

Choix à effectuer dans la banque de cours des études supérieures de l'Université de Montréal, sur approbation du directeur de recherche.

Bloc D – Recherche et mémoire (36 cr.)

SCV	6900	Recherche, 3 cr.
SCV	6901	Recherche, 3 cr.
SCV	6902	Recherche, 12 cr.
SCV	6903	Recherche, 6 cr.
SCV	6904	Mémoire, 12 cr.

Sciences cliniques

Module Formation spécialisée

Bloc A – Option (9 cr.)

L'étudiant choisit un minimum de 9 crédits associés à l'une des quatre concentrations données.

Bloc A_1 – Optométrie pédiatrique et orthoptique

OPM	6001	Les fonctions visuelles du jeune enfant, 3 cr.
OPM	6002	Déséquilibres oculo-moteurs de l'enfant, 3 cr.
OPM	6003	Amblyopie, 3 cr.

Bloc A_2 – Physiologie cornéenne et lentilles cornéennes

OPM	6004	Lentilles cornéennes – Cas spéciaux, 3 cr.
OPM	6005	Chirurgies réfractives – Aspect clinique, 3 cr.
SCV	6013	Physiologie et métabolisme de la cornée, 3 cr.

Bloc A_3 – Réadaptation du handicap visuel

IDV	6017	Déficience visuelle: aspect psychosocial, 3 cr.
OPM	6006	Handicap visuel – Approche multidiscipl., 3 cr.
OPM	6007	Intervention en basse vision, 3 cr.

Bloc A_4 – Santé oculaire

OPM	6008	Pharmacologie oculaire, 3 cr.
OPM	6009	Santé oculaire 1, 3 cr.
OPM	6010	Santé oculaire 2, 3 cr.

Bloc B – Choix (min. 3 cr.)

Le choix de ces cours doit être approuvé par le coordonnateur de l'option.

Module Stages cliniques

Bloc A – Stages et séminaires cliniques obligatoires (12 cr.)

L'étudiant doit effectuer 2 stages cliniques dans la concentration qu'il a choisie.

OPM	6011A	Stage – Optométrie pédiatrique 1, 6 cr.
OPM	6011B	Stage – Optométrie pédiatrique 2, 6 cr.
OPM	6012A	Stage – Réadaptation du handicap visuel 1, 6 cr.
OPM	6012B	Stage – Réadaptation du handicap visuel 2, 6 cr.
OPM	6013A	Stage – Lentilles cornéennes 1, 6 cr.
OPM	6013B	Stage – Lentilles cornéennes 2, 6 cr.
OPM	6014A	Stage – Santé oculaire 1, 6 cr.
OPM	6014B	Stage – Santé oculaire 2, 6 cr.

Bloc B – Obligatoire (6 cr.)

OPM	6015	Séminaires cliniques, 3 cr.
OPM	6016A	Stage – Première ligne de soins 1, 3 cr.

Module Recherche et interventions cliniques en sciences de la vision

Bloc A – Obligatoire (2 cr.)

SCV	6001	Séminaire de recherche, 1 cr.
MMD	6005	Éthique et recherche en santé, 1 cr.
ou		
PLU	6046A	Éthique de la recherche : introduction, 1 cr.

L'étudiant doit compléter au minimum 8 crédits parmi les cours des blocs B, C, D.

Bloc B – Option (max. 3 cr.)

MSO	6060	Concepts de base en biostatistique, 3 cr.
ou		
MSO	6061	Introduction à la biostatistique, 3 cr.
MSO	6086	La recherche qualitative en santé, 3 cr.
ou		
ETA	6512	L'analyse des données qualitatives, 3 cr.

Bloc C – Choix (max. 3 cr.)

Le choix de ce cours doit être approuvé par le coordonnateur de l'option.

Bloc D – Stages de recherche (max. 8 cr.)

SCV	6005	Practicum de recherche, 2 cr.
SCV	6006A	Stage de recherche 1, 3 cr.
SCV	6006B	Stage de recherche 2, 3 cr.

Bloc E – Travail dirigé de recherche (5 cr.)

SCV	6012	Travail dirigé de recherche, 5 cr.

Intervention en déficience visuelle

Module Formation générale pour l'intervention en déficience visuelle

Bloc A – Obligatoire (10 cr.)

IDV	6020	Fonction visuelle : des atteintes, 3 cr.
IDV	6005	Séminaire multidisciplinaire, 2 cr.
IDV	6017	Déficience visuelle : aspect psychosocial, 3 cr.
IDV	6021	Réseau de services – déficience visuelle, 2 cr.

L'étudiant doit suivre un minimum de 20 crédits dans l'une des deux concentrations ci-dessous.

Module Formation spécialisée

Bloc A – Obligatoire (min. 20 cr.; max. 23 cr.)

Concentration Orientation et mobilité

IDV	6003	Fondements en orientation et mobilité, 3 cr.
IDV	6004	Stratégies d'intervention : O et M, 3 cr.
IDV	6006	Simulations et techniques de déplacement, 4 cr.
IDV	6007A	Stages en orientation et mobilité 1, 2 cr.
IDV	6007B	Stages en orientation et mobilité 2, 6 cr.
IDV	6016	Basse vision et déplacements, 3 cr.
KIN	6870	Kinésiologie et intégration sensorielle, 2 cr.

Concentration Réadaptation en déficience visuelle

IDV	6008	Croissance, développement et adaptation, 3 cr.
IDV	6009	Déficience visuelle et vie journalière, 2 cr.
IDV	6010	Communication 1, aides conventionnelles, 2 cr.
IDV	6011	Communication 2, informatique, 3 cr.
IDV	6012	Brl 1, Introduction et braille intégral, 2 cr.
IDV	6013	Brl 2, Pédagogie et braille abrégé, 2 cr.
IDV	6014	Stratégies en basse vision, 3 cr.
IDV	6015	Stage réadaptation déficience visuelle, 6 cr.

Module Recherche et intervention cliniques en sciences de la vision

Bloc A – Obligatoire (2 cr.)

SCV	6001	Séminaire de recherche, 1 cr.
MMD	6005	Éthique et recherche en santé, 1 cr.
ou		
PLU	6046A	Éthique de la recherche : introduction, 1 cr.

L'étudiant doit compléter au minimum 8 crédits parmi les cours des blocs B, C, D.

Bloc B – Option (max. 3 cr.)

MSO	6060	Concepts de base en biostatistique, 3 cr.
ou		
MSO	6061	Introduction à la biostatistique, 3 cr.
MSO	6086	La recherche qualitative en santé, 3 cr.
ou		
ETA	6512	L'analyse des données qualitatives, 3 cr.

Bloc C – Choix (max. 3 cr.)

Le choix de ce cours doit être approuvé par le coordonnateur de l'option.

Bloc D – Stages de recherche (max. 8 cr.)

SCV	6005	Practicum de recherche, 2 cr.
SCV	6006A	Stage de recherche 1, 3 cr.
SCV	6006B	Stage de recherche 2, 3 cr.

Bloc E – Travail dirigé de recherche (5 cr.)

SCV	6012	Travail dirigé de recherche, 5 cr.

Programme 2-658-1-2

D.É.S.S. (intervention en déficience visuelle – orientation et mobilité)

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (intervention en déficience visuelle – orientation et mobilité), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou d'un diplôme équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

2. Transfert à la M. Sc. ou au D.É.S.S.

Le candidat peut être admis à la M. Sc. (sciences de la vision), option Intervention en déficience visuelle, pendant ou à la fin de la scolarité du D.É.S.S. Une recommandation du directeur de l'École, après consultation du Comité des études supérieures, sera alors nécessaire.

Le candidat peut être admis au D.É.S.S. (intervention en déficience visuelle – réadaptation) pendant ou à la fin de la scolarité du D.É.S.S. Cependant, le candidat ne pourra obtenir que 6 crédits d'équivalence dans le module de formation générale et devra suivre 4 crédits de cours de substitution pour compléter ce module pour avoir un diplôme dans les deux programmes.

3. Scolarité

À compter de la date de l'inscription initiale du candidat, la scolarité minimale est de deux trimestres ou l'équivalent, pour un étudiant inscrit à temps plein. Le statut d'étudiant à demi-temps ou à temps partiel est exceptionnel, dans ce cas, la scolarité maximale est de quatre ans.

4. Programme

Le programme comprend 30 crédits de cours obligatoires du 2e cycle. Il est constitué des modules 1 et 2.

- Le module 1 de formation générale est constitué de 2 cours de 3 crédits et de 2 cours de 2 crédits destinés à donner une formation générale sur l'intervention en déficience visuelle.
- Le module 2 de formation spécialisée est constitué d'un maximum de 8 crédits de cours préparant à l'intervention professionnelle dans le domaine de l'orientation et de la mobilité des personnes atteintes de déficiences visuelles et de 12 crédits de formation pratique.

Structure du programme

Module Formation générale

Module 1 – Obligatoire (10 cr.)

IDV	6005	Séminaire multidisciplinaire, 2 cr.
IDV	6017	Déficience visuelle : aspect psychosocial, 3 cr.
IDV	6020	Fonction visuelle : ses atteintes, 3 cr.
IDV	6021	Réseau de services – déficience visuelle, 2 cr.

Module Formation spécialisée

Module 2 – Option (max. 20 cr.)

IDV	6003	Fondements en orientation et mobilité, 3 cr.
IDV	6004	Stratégies d'intervention : O et M, 3 cr.
IDV	6006	Simulations et techniques de déplacement, 4 cr.
IDV	6007A	Stages en orientation et mobilité 1, 2 cr.
IDV	6007B	Stages en orientation et mobilité 2, 6 cr.
IDV	6016	Basse vision et déplacements, 3 cr.
KIN	6870	Kinésiologie et intégration sensorielle, 2 cr.

Programme 2-658-1-3

D.É.S.S. (intervention en déficience visuelle - réadaptation)

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (intervention en déficience visuelle – réadaptation), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou d'un diplôme équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

2. Transfert à la M. Sc. ou au D.É.S.S.

Le candidat peut être admis à la M. Sc. (sciences de la vision), option Intervention en déficience visuelle, pendant ou à la fin de la scolarité du D.É.S.S. Une recommandation du directeur de l'École, après consultation du Comité des études supérieures, sera alors nécessaire.

Le candidat peut être admis au D.É.S.S. (intervention en déficience visuelle – orientation et mobilité) pendant ou à la fin de la scolarité du D.É.S.S. Cependant, le candidat ne pourra obtenir que 6 crédits d'équivalence dans le module de formation générale et devra suivre 4 crédits de cours de substitution pour compléter ce module pour avoir un diplôme dans les deux programmes.

3. Scolarité

À compter de la date de l'inscription initiale du candidat, la scolarité minimale est de deux trimestres ou l'équivalent, pour un étudiant inscrit à temps plein. La scolarité maximale est de quatre ans pour un étudiant inscrit à temps partiel.

4. Programme

Le programme comprend 30 crédits de cours obligatoires du 2e cycle. Il est constitué des modules 1 et 2.

- Le module 1 de formation générale est constitué de 2 cours de 3 crédits et de 2 cours de 2 crédits destinés à donner une formation générale sur l'intervention en déficience visuelle.
- Le module 2 de formation spécialisée comprend un maximum de 14 crédits de cours et 6 crédits de stage de formation pratique préparant à l'intervention professionnelle dans le domaine de la réadaptation en déficience visuelle.

Structure du programme

Module Formation générale

Bloc A – Obligatoire (10 cr.)

IDV	6005	Séminaire multidisciplinaire, 2 cr.
IDV	6017	Déficience visuelle : aspect psychosocial, 3 cr.
IDV	6020	Fonction visuelle : des atteintes, 3 cr.
IDV	6021	Réseau de services – déficience visuelle, 2 cr.

Module Formation spécialisée

Bloc B – Obligatoire (max. 20 cr.)

IDV	6008	Croissance, développement et adaptation, 3 cr.
IDV	6009	Déficience visuelle et vie journalière, 2 cr.
IDV	6010	Communication 1, aides conventionnelles, 2 cr.
IDV	6011	Communication 2, informatique, 3 cr.
IDV	6012	Brl 1 : Introduction et braille intégral, 2 cr.
IDV	6013	Brl 2 : Pédagogie et braille abrégé, 2 cr.
IDV	6014	Stratégies en basse vision, 3 cr.
IDV	6015	Stage réadaptation déficience visuelle, 6 cr.

Programme 2-655-1-2

Certificat de résidence en optométrie

Objectifs

Le programme de résidence a pour objectif l'acquisition des connaissances, des habiletés et des attitudes propres à un professionnel démontrant une expertise reconnue dans un des champs de la pratique optométrique.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Certificat de résidence en optométrie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du doctorat en optométrie de l'Université de Montréal ou l'équivalent. Le dossier scolaire doit établir que l'étudiant est apte à poursuivre avantageusement des études avancées
- posséder un permis d'exercice général émis par l'Ordre des optométristes du Québec ainsi que le permis l'habilitant à utiliser les médicaments à des fins diagnostiques et thérapeutiques
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

2. Statut étudiant

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est pas permise.

3. Scolarité

Le programme commence au trimestre d'été. Il est d'une durée de 12 mois consécutifs. En résidence, l'étudiant dispose de 4 semaines de vacances prises pendant des périodes déterminées avec l'accord du responsable du programme.

4. Normes de l'établissement d'accueil

L'étudiant est soumis aux normes de l'établissement d'accueil dans lequel il poursuit ses études, de même qu'à celles pouvant découler du contrat d'affiliation entre l'Université et cet établissement.

5. Diplôme

Le candidat qui remplit toutes les conditions du programme obtient le Certificat de résidence en optométrie. Le diplôme est décerné sans mention de distinction.

6. Programme

Le programme comprend 39 crédits répartis comme suit :

- 3 crédits de séminaire obligatoire
- 9 crédits de cours propres à la concentration choisie
- 9 crédits de stage obligatoires
- 18 crédits de stage propres à la concentration choisie.

Structure du programme

Bloc A – Cours obligatoire (3 cr.)

OPM	6015	Séminaires cliniques, 3 cr.

Bloc B – Option (9 cr.)

Le résident doit choisir 9 crédits associés à l'une des quatre concentrations ci-dessous.

Bloc B_1 – Concentration Optométrie pédiatrique et orthoptique

OPM	6001	Les fonctions visuelles du jeune enfant, 3 cr.
OPM	6002	Déséquilibres oculo-moteurs de l'enfant, 3 cr.
OPM	6003	Amblyopie, 3 cr.

Bloc B_2 – Concentration Physiologie cornéenne et lentilles cornéennes

OPM	6004	Lentilles cornéennes – cas spéciaux, 3 cr.
OPM	6005	Chirurgies réfractives – aspects cliniques, 3 cr.
SCV	6013	Physiologie et métabolisme de la cornée, 3 cr.

Bloc B_3 – Concentration Réadaptation du handicap visuel

IDV	6017	Déficience visuelle: aspect psychosocial, 3 cr.
OPM	6006	Handicap visuel – approche multidiscipl., 3 cr.
OPM	6007	Intervention en basse vision, 3 cr.

Bloc B_4 – Concentration Santé oculaire

OPM	6008	Pharmacologie oculaire, 3 cr.
OPM	6009	Santé oculaire 1, 3 cr.
OPM	6010	Santé oculaire 2, 3 cr.

Bloc C – Stages obligatoires (9 cr.)

OPM	6016A	Stage - Première ligne de soins 1, 3 cr.
OPM	6016B	Stage - Première ligne de soins 2, 3 cr.
OPM	6016C	Stage - Première ligne de soins 3, 3 cr.

Bloc D – Stages à option (18 cr.)

Le résident doit effectuer 3 stages cliniques de 6 crédits chacun dans la concentration qu'il a choisie.

OPM	6011A	Stage - Optométrie pédiatrique 1, 6 cr.
OPM	6011B	Stage - Optométrie pédiatrique 2, 6 cr.
OPM	6011C	Stage - Optométrie pédiatrique 3, 6 cr.
OPM	6013A	Stage - Lentilles cornéennes 1, 6 cr.
OPM	6013B	Stage - Lentilles cornéennes 2, 6 cr.
OPM	6013C	Stage - Lentilles cornéennes 3, 6 cr.
OPM	6012A	Stage - Réadaptation du handicap visuel 1, 6 cr.
OPM	6012B	Stage - Réadaptation du handicap visuel 2, 6 cr.
OPM	6012C	Stage - Réadaptation du handicap visuel 3, 6 cr.
OPM	6014A	Stage - Santé oculaire 1, 6 cr.
OPM	6014B	Stage - Santé oculaire 2, 6 cr.
OPM	6014C	Stage - Santé oculaire 3, 6 cr.

Programme 3-656-1-0

Ph.D. (sciences de la vision)

Objectifs

Générale

Cette option a pour but de former des spécialistes capables de faire carrière à titre de consultants, professeurs, chercheurs en sciences de la vision, et de stimuler la production de recherches originales en sciences de la vision.

Basse vision et réadaptation visuelle

Cette option a pour but de former des spécialistes capables de faire carrière à titre de consultants, professeurs, chercheurs en basse vision et réadaptation, et de stimuler la production de recherches originales en réadaptation visuelle.

Biologie cellulaire et moléculaire

Cette option a pour but de former des spécialistes capables de faire carrière à titre de consultants, professeurs, chercheurs en biologie cellulaire et moléculaire du système visuel, et de stimuler la production de recherches originales en biologie cellulaire et moléculaire du système visuel.

Biologie des maladies de la vision

Cette option a pour but de former des spécialistes capables de faire carrière à titre de consultants, professeurs, chercheurs en biologie des maladies de la vision, et de stimuler la production de recherches originales en pathologies visuelles.

Neurosciences de la vision et psychophysique

Cette option a pour but de former des spécialistes capables de faire carrière à titre de consultants, professeurs, chercheurs en neurosciences et psychophysique visuelles, et de stimuler la production de recherches originales sur la rétine, le cerveau visuel et la perception visuelle.

Optique, instrumentation et imagerie

Cette option a pour but de former des spécialistes capables de faire carrière à titre de consultants, professeurs, chercheurs en optique, instrumentation et imagerie et de stimuler la production de recherches originales sur les outils diagnostiques et thérapeutiques de la vision.

Sciences cliniques et épidémiologie

Cette option a pour but de former des spécialistes capables de faire carrière à titre de consultants, professeurs, chercheurs en sciences cliniques et épidémiologie et de stimuler la production de recherches originales sur la santé visuelles des individus et des populations.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph.D. (sciences de la vision), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'une M.Sc. (sciences de la vision) ou d'un diplôme équivalent dans une discipline appropriée;
– avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent;
– faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise.

Les titulaires de diplômes issus d'autres disciplines connexes seront tenus de suivre un minimum de 3 crédits de cours complémentaires jusqu'à un maximum de 9 crédits. Le cours SCV 6003 sera obligatoire et les autres cours seront choisis en fonction de l'option du Ph.D. par le comité de programme qui en fera la recommandation au doyen.

Les titulaires de diplômes issus d'autres disciplines sans rapport direct avec les sciences de la vision pourront se voir imposer des cours préparatoires pour un maximum de 30 crédits. Les cours seront choisis en fonction de la formation de l'étudiant et de l'option du Ph.D. par le comité de programme qui en fera la recommandation au doyen.

Les étudiants ayant complété les programmes de 1er cycle de l'Université de Montréal énumérés ci-dessous pourront être exceptionnellement admis sans formation d'appoint, selon les procédures de passage direct du baccalauréat au Ph.D. en vertu des règlements de la Faculté des études supérieures et postdoctorales. Ils devront toutefois compléter la scolarité associée à la maitrise :

* Doctorat en optométrie (O.D.)
* Doctorat en médecine (M.D.) avec D.É.S. en ophtalmologie
* Baccalauréat en sciences biomédicales : option sciences de la vision

Pour l'option Générale :

– avoir une lettre d'appui de son directeur de recherche dont les travaux de recherche sont axés majoritairement en sciences de la vision. Le programme de recherche du candidat doit être obligatoirement en sciences de la vision.

Pour l'option Basse vision et réadaptation visuelle :

– avoir une lettre d'appui de son directeur de recherche dont les travaux de recherche sont axés majoritairement en basse vision et réadaptation visuelle. Le programme de recherche du candidat doit être obligatoirement en basse vision et réadaptation visuelle.

Pour l'option Biologie cellulaire et moléculaire :

– avoir une lettre d'appui de son directeur de recherche dont les travaux de recherche sont axés majoritairement en biologie cellulaire et/ou moléculaire. Le programme de recherche du candidat doit être obligatoirement en biologie cellulaire et/ou moléculaire.

Pour l'option Biologie des maladies de la vision :

– avoir une lettre d'appui de son directeur de recherche dont les travaux de recherche sont axés majoritairement en biologie des maladies de la vision. Le programme de recherche du candidat doit être obligatoirement en biologie des maladies de la vision.

Pour l'option Neurosciences de la vision et psychophysique :

– avoir une lettre d'appui de son directeur de recherche dont les travaux de recherche sont axés majoritairement en neurosciences de la vision et/ou en psychophysique. Le programme de recherche du candidat doit être obligatoirement en neurosciences de la vision et/ou en psychophysique.

Pour l'option Optique, instrumentation et imagerie :

– avoir une lettre d'appui de son directeur de recherche dont les travaux de recherche sont axés majoritairement en optique, instrumentation ou imagerie. Le programme de recherche du candidat doit être obligatoirement en optique, instrumentation ou imagerie.

Pour l'option Sciences cliniques et épidémiologie :

– avoir une lettre d'appui de son directeur de recherche dont les travaux de recherche sont axés majoritairement en sciences cliniques et/ou épidémiologie. Le programme de recherche du candidat doit être obligatoirement en sciences cliniques et/ou épidémiologie.

2. Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres. La scolarité maximale est de dix-huit trimestres.

Structure du programme

Le programme comporte un minimum de 90 crédits. La recherche doit se faire en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut ou centre affilié à l'Université de Montréal.

Quelle que soit l'option choisie, le programme comprend un minimum de 10 crédits de cours dont 4 crédits de cours obligatoires, un minimum de 6 crédits de cours à option dont au moins un cours en spécialisation dans le domaine de l'option choisie, et 80 crédits consacrés à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Toutes les options du Ph.D. (sciences de la vision) ont la structure suivante :

Bloc A – Obligatoire (4 cr.)

SCV	7001	Séminaire de recherche de doctorat
SCV	7002	Conférences en sciences de la vision

ou son équivalent OPH 6049

et l'un des quatre cours d'éthique suivants selon que l'étudiant utilise un modèle humain ou animal :

MMD	6005	Éthique et recherche en santé
PLU	6046A	Éthique de la recherche : introduction
PLU	6044	Formation en expérimentation animale
PHL	6025	Principes de l'expérimentation animale

Une exemption de 1 crédit sera portée au dossier de l'étudiant s'il a complété un des cours d'éthique à la maitrise.

Bloc B – Option – Spécialisation (min. 6 cr.)

L'étudiant choisit les cours d'études supérieures dans son domaine de spécialisation et tout autre cours pertinent, en concertation avec son directeur de thèse. Au moins un cours doit être choisi parmi les cours suivants selon l'option choisie :

Option Générale

SCV	6014	Lectures dirigées, 2 cr.

Option Basse vision et réadaptation visuelle

IDV	6020	Fonction visuelle : ses atteintes, 3 cr.
IDV	6017	Déficience visuelle : aspect psychosocial, 3 cr.
SCV	6014	Lectures dirigées, 3 cr.

Option Biologie cellulaire et moléculaire

SCV	6013	Physiologie et métabolisme de la cornée, 3 cr.
PBC	6000	Biologie cellulaire avancée, 3 cr.
SCV	6014	Lectures dirigées, 2 cr.

Option Biologie des maladies de la vision

PBC	6061	Aspect moléculaire et neuropathologies, 3 cr.
OPM	6008	Pharmacothérapie oculaire, 3 cr.
SCV	6014	Lectures dirigées, 2 cr.

Option Neurosciences de la vision et psychophysique

NRL	6051	Neurosciences des systèmes, 3 cr.
SCV	6007	Neurophysiologie de la vision, 3 cr.
SCV	6010	Psychophysique de la vision, 3 cr.
PSY	6416	Perceptions. Théories et recherches, 3 cr.
SCV	6014	Lectures dirigées, 2 cr.

Option Optique, instrumentation et imagerie

SCV	6009	L'optique de l'oeil, 3 cr.
GBM	6103A	Traitement d'images et signaux biomédicaux, 3 cr.
GBM	6107	Principes d'instrumentation biomédicale, 3 cr.
SCV	6014	Lectures dirigées, 2 cr.

Option Sciences cliniques et épidémiologie

OPH	6047	Santé publique et ophtalmologie, 3 cr.
SCV	6008	Optométrie expérimentale, 3 cr.
SCV	6011	Méthodologie et statistiques appliquées, 3 cr.
SCV	6014	Lectures dirigées, 2 cr.

Bloc C - Recherche et thèse (80 cr.)

SCV	7005	Thèse, 80 cr.

Université de Montréal

Faculté de pharmacie
Études supérieures

Section 10 - Table des matières

Introduction 10-1

Coordonnées générales de la Faculté 10-1

Direction 10-1

Personnel enseignant 10-1

Programmes de perfectionnement professionnel 10-2

- Microprogramme de 2e cycle (pharmacien-maître de stage) 10-2
- D.É.S.S. (pharmacien-maître de stage) 10-3
- Microprogramme de 2e cycle (soins pharmaceutiques) 10-4
- D.É.S.S. (soins pharmaceutiques) 10-5

Programmes de formation professionnelle 10-6

- D.É.S.S. (développement du médicament) 10-6
- M. Sc. (pratique pharmaceutique) 10-8

Programmes de formation en recherche 10-9

- M. Sc. (sciences pharmaceutiques) 10-9
- Ph. D. (sciences pharmaceutiques) 10-12
- Diplôme complémentaire (ReDEM) 10-12

À jour le 1er août 2011

FACULTÉ DE PHARMACIE

Introduction

La Faculté de pharmacie offre plusieurs programmes de formation aux études supérieures en accord avec sa mission de former des pharmaciens et des personnes spécialisées dans le domaine du développement du médicament et de son utilisation et des chercheurs faisant preuve de professionnalisme, d'engagement, de créativité et d'ouverture sur le monde. Certains programmes visent l'acquisition de compétences de nature professionnelle soit en soins pharmaceutiques soit en développement du médicament. D'autres programmes visent l'acquisition de compétences en recherche et s'articulent autour des trois axes de recherche de la Faculté : cibles thérapeutiques et pharmacothérapie, médicaments et santé des populations ou formulation et analyse du médicament.

Coordonnées générales de la Faculté

Faculté de pharmacie
Pavillon Jean-Coutu
2940 Chemin de la Polytechnique
Montréal (Québec)
H3T 1J4

Adresse postale

Faculté de pharmacie
C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec)
H3C 3J7

Dossiers étudiants

Téléphone : 514-343-6111, poste 6467

Site web

www.pharm.umontreal.ca

Direction

Doyen : Pierre Moreau
Adjoint au doyen : Luc Bernier
Vice-doyenne aux études : Chantal Pharand
Vice-doyen aux études supérieures et à la recherche : Daniel Lamontagne
Secrétaire : Claudine Laurier
Directrice des services administratifs : Louise Bossé
Directeur, développement facultaire : Robert-Georges Paradis

Personnel enseignant

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Professeurs titulaires
Anick Bérard, Ph. D. (McGill)
Lucie Blais, Ph. D. (McGill)
Johanne Collin, Ph. D. (UQÀM)
Denis de Blois, Ph .D. (Laval)
Céline Fiset, Ph .D. (Laval)
Patrice Hildgen, Ph. D. (Montréal)
Daniel Lamontagne, Ph. D. (Montréal)
Claudine Laurier, Ph. D. (Montréal)
Daniel Lévesque, Ph .D. (Laval)
Claude Mailhot, Pharm. D. (Utah)
Sylvie Marleau, Ph. D. (Montréal)
Pierre Moreau, Ph. D. (Montréal)
Huy Ong, Ph. D. (Montréal)
Sylvie Perreault, Ph. D. (Montréal)
Chantal Pharand, Pharm. D. (Pennsylvanie)
Jacques Turgeon, Ph. D. (Laval)
France Varin, Ph. D. (Montréal)
Brian White-Guay, M.D. (Laval)
Françoise Winnik, Ph. D. (Toronto)

Professeurs agrégés
Yan Burelle, Ph. D. (Montréal)
Suzanne Giasson, Ph. D. (Western Ontario et Paris)
Jean Lachaine, Ph. D. (Montréal)
Lyne Lalonde, Ph. D. (McGill)
Yola Moride, Ph. D. (McGill)
Fahima Nekka, Ph. D. (Montréal)
Marc Servant, Ph. D. (Montréal)
Cara Tannenbaum, M.D. (McGill), rattachement secondaire

Professeurs adjoints
Simon de Denus, Ph. D. (Montréal)
Line Labbé, Ph. D. (Laval)
Jeanne Leblond-Chain, Doctorat (Paris VI)
Grégoire Leclair, Ph. D. (Montréal)
John Stagg, Ph. D. (McGill)

Professeurs titulaires de clinique
Jean-François Bussières, M. Sc. (Laval), M. B. A. (McGill)
Louise Mallet, Pharm. D. (Boston)

Professeurs agrégés de clinique
Marie-France Beauchesne, Pharm. D. (Colombie-Britannique)
Ema Ferreira, Pharm. D. (Colombie-Britannique)
Diane Lamarre, M. Sc. (Montréal)
Marc Perreault, Pharm. D. (State University of New York)
Nancy Sheehan, M.Sc. (Laval)
Daniel Jia G. Thirion, Pharm. D. (Wayne State)
Marie-Claude Vanier, M. Sc. (Laval)
David Williamson, M. Sc. (Montréal)

Professeurs adjoints de clinique
Anne-Julie Frenette, M. Sc. (Montréal)
Annie Lavoie, M. Sc. (Montréal)
Nathalie Letarte, M. Sc. (Montréal)
Nancy Sheehan, M. Sc. (Laval)
Lydjie Tremblay, M. Sc. (Montréal)
Barbara Vadnais, M. Sc. (Montréal)
Philippe Vincent, M. Sc. (Montréal)

Responsables de formation professionnelle
David Bensemana, Ph. D. (Montréal)
Tania Choquette, B. Pharm. (Montréal)
Marie Dubois, D. P. H. (Montréal)
Diane Duchesne, M. Sc. (Montréal)
Danny Germain, M.Sc. (Montréal) M.B.A . (HEC Montréal)
Bao Thuy Nguyen, M. Sc. (Montréal)
Christine O'Doherty, LL.M. (UQÀM)
Karine Patry, B. Pharm. (Montréal)
Sabine Tremblay, B. Pharm. (Laval)
Nathalie Turgeon, B. Pharm. (Laval)
Johanne Vinet, M. Sc. (Montréal)

Professeurs associés
Julie Ducharme, Ph. D. (Montréal)
Murray Ducharme, Pharm. D. (Détroit)
Salmaan Kanji, Pharm. D. (Wayne State)
Maxime Ranger, Ph. D. (Laval)
Roch Thibert, Ph. D. (Montréal)

Professeurs invités
Richard Briand, Ph. D. (Montréal)
François-Xavier Lacasse, Ph. D. (Montréal)
Michelle Savoie, Ph. D. (Montréal)
Mario Tanguay, Ph. D. (Montréal)

Professeurs émérites
Jean-Louis Brazier
Albert Adam
Robert Goyer
Rashad Tawashi

Programmes de la Faculté

Sous cette rubrique, sont regroupés les programmes d'études supérieures offerts en Pharmacie.

Programmes de perfectionnement professionnel

Microprogramme de 2e cycle (pharmacien – maître de stage) **2-675-6-2**

D.É.S.S. (pharmacien – maître de stage) **2-675-1-4**

Microprogramme de 2e cycle (soins pharmaceutiques) **2-675-6-0**

D.É.S.S. (soins pharmaceutiques) **2-675-1-2**

Programmes de formation professionnelle

D.É.S.S. (développement du médicament) **2-670-1-0**

Options :
- Chimie et fabrication
- Pharmacoéconomie et pharmacoépidémiologie
- Recherche clinique
- Réglementation des médicaments

M. Sc. (pratique pharmaceutique) **2-675-1-0**

Options :
- Pratique communautaire
- Pratique en établissement de santé

M. Sc. (sciences pharmaceutiques) **2-700-1-0**

Option :
- Développement du médicament

Programmes de formation en recherche

Microprogramme de 2e cycle (pharmacogénomique) **2-520-6-0**

M. Sc. (sciences pharmaceutiques) **2-700-1-0**

Options :
- Analyse
- Chimie médicinale
- Médicament et santé des populations
- Pharmacogénomique
- Pharmacologie
- Technologie pharmaceutique

Ph. D. (sciences pharmaceutiques) **3-700-1-0**

Options :
- Analyse
- Chimie médicinale
- Médicament et santé des populations
- Pharmacologie
- Technologie pharmaceutique

Diplôme complémentaire en recherche, développement et évaluation du médicament (ReDEM) **3-670-1-1**

Pour information - programmes de perfectionnement professionnel : Lyne Petroff, tél. : 514-343-3246

Responsable du programme de D.É.S.S. (développement du médicament) et de la M. Sc. (sciences pharmaceutiques), option Développement du médicament : Robert-Georges Paradis, tél. : 514-343-6111, poste 3867

Responsable de la M. Sc. (pratique pharmaceutique), option Pratique communautaire : Marc Perreault. Pour information : Johanne Lorion, tél. : 514-343-4215

Responsable de la M. Sc. (sciences pharmaceutiques), sauf pour l'option sans mémoire Développement du médicament, et du Ph. D. (sciences pharmaceutiques) : Daniel Lamontagne. Pour information : Andrée Mathieu, tél. : 514-343-6467.

Membres des Comités des études supérieures et de la recherche

Lucie Blais
Daniel Lamontagne, président
Mathieu Lapointe, étudiant
Souha Mamoudi, étudiante
Jérôme Maheux, étudiant
Huy Ong
Marc Servant
David Williamson

Programmes de perfectionnement professionnel

Programme 2-675-6-2

Microprogramme de 2e cycle (pharmacien-maître de stage)

Objectifs

Le Microprogramme de 2e cycle (pharmacien-maître de stage) prépare le pharmacien à superviser un étudiant pendant son stage, à acquérir des habiletés dans l'évaluation et l'encadrement d'un étudiant et lui permet de maintenir à jour ses connaissances en pharmacothérapie appliquées à la pratique professionnelle.

Destinataires

Ce programme s'adresse à des pharmaciens impliqués dans la prestation directe de soins pharmaceutiques qui désirent superviser des étudiants dans le cadre de stages. Le candidat pourra choisir une formation sur mesure, en fonction de son expertise en encadrement.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2e cycle (pharmacien-maître de stage), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle en pharmacie
- posséder une expérience professionnelle jugée satisfaisante dans le domaine de la pharmacie
- avoir un permis d'exercice de la pharmacie au Canada ou être en voie de l'obtenir
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

2. Statut étudiant

Ce microprogramme est un programme offert à temps partiel.

3. Scolarité

À compter de la date de l'inscription initiale du candidat, la scolarité maximale est de trois ans.

4. Transfert

Un étudiant admis au Microprogramme de 2e cycle (pharmacien-maître de stage) peut être admis directement au D.É.S.S. au terme de 12 crédits de ce microprogramme.

5. Programme

Le programme comporte 15 crédits de cours, dont 4 crédits de cours obligatoires et 11 crédits de cours à option. Pour plusieurs des cours, les travaux nécessitent que l'étudiant ait accès à un milieu de pratique.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (4 cr.)

PHM	6600	Appliquer les soins pharmaceutiques, 1 cr.
PHM	6601	Évaluation des apprentissages en stages, 1 cr.
PHM	6602	Communication en pharmacie 1, 1 cr.
PHM	6637	Documenter l'intervention en pharmacie, 1 cr.

Bloc B – Option (11 cr.)

Bloc B_1 – Pédagogie en pharmacie (min. 2 cr.)

PHM	6606	Accompagner un stagiaire en pharmacie, 1 cr.
PHM	6630	Supervision en pharmacie 1, 1 cr.
PHM	6631	Supervision en pharmacie 2, 1 cr.
PHM	6632	Supervision en pharmacie 3, 1 cr.
PHM	6633	Supervision en pharmacie 4, 1 cr.
PHM	6634	Supervision en pharmacie 5, 1 cr.
PHM	6635	Recherche documentaire en pharmacie, 1 cr.
PHM	6636	Analyse critique d'écrits scientifiques, 1 cr.

Bloc B_2 – Mise à jour

PHM	6150	Organisation des milieux de pratique, 1 cr.
PHM	6500	Soins pharmaceutiques ambulatoires, 3 cr.
PHM	6501	Soins pharmaceutiques mère-enfant, 3 cr.
PHM	6502	Prod. de santé naturels : asp. cliniques, 3 cr.
PHM	6504	Pharmacothérapie gériatrique, 3 cr.
PHM	6506D	Biopharmacie et pharmacocinétique, 2 cr.
PHM	6507	Chronopharmacologie, 3 cr.
PHM	6508	CYP450 et interactions médicamenteuses, 1 cr.
PHM	6510	Pharmacie : loi et système de soins, 3 cr.
PHM	6512	Prod. stériles en pharm. communautaire, 1 cr.
PHM	6515	Soins pharmaceutiques en pédiatrie, 3 cr.
PHM	6603	Communication en pharmacie 2, 1 cr.
PHM	6610	Soins pharm. comm. notions cliniques 1, 1 cr.
PHM	6611	Soins pharm. comm. notions cliniques 2, 1 cr.
PHM	6612	Soins pharm. comm. notions cliniques 3, 1 cr.
PHM	6613	Soins pharm. comm. atelier intégration 1, 1 cr.
PHM	6614	Soins pharm. comm. atelier intégration 2, 1 cr.
PHM	6615	Soins pharm. comm. et automédication, 1 cr.
PHM	6617	Soins pharm. comm. dermatologie, 1 cr.
PHM	6618	Soins pharm. comm. endocrinologie, 1 cr.
PHM	6619	Soins pharm. comm. gastro-entérologie, 1 cr.
PHM	6620	Soins pharm. comm. gynéco-obst/urologie, 1 cr.
PHM	6621	Soins pharm. comm. infectiologie, 1 cr.
PHM	6623	Soins pharm. comm. psychiatrie, 1 cr.
PHM	6624	Soins pharm. comm. rhumato/orthopédie, 1 cr.
PHM	6625	Soins pharm. comm. syst. nerveux central, 1 cr.
PHM	6627	Soins pharm. comm. à domicile/inst. méd., 1 cr.
PHM	6628	Soins pharm. comm. problèmes actuels 1, 1 cr.
PHM	6629	Soins pharm. comm. problèmes actuels 2, 1 cr.
PHM	6638	Soins pharm. comm. cardiologie, 1 cr.
PHM	6639	Soins pharm. comm. hémato. et coagulation, 1 cr.
PHM	6640	Soins pharm. comm. diabète, 1 cr.
PHM	6641	Soins pharm. comm. ophtalmologie, 1 cr.
PHM	6642	Soins pharm. comm. pneumologie, 1 cr.
PHM	6643	Soins pharm. comm. oncologie, 1 cr.
PHM	6644	Soins pharm. comm. soins palliatifs, 1 cr.
PHM	6645	Soins pharmaceutiques : VIH et ITSS, 1 cr.

Programme 2-675-1-4

D.É.S.S. (pharmacien-maître de stage)

Objectifs

Le D.É.S.S. (pharmacien-maître de stage) offre l'occasion à des pharmaciens d'approfondir leurs connaissances en supervision de stage et d'améliorer leurs habiletés dans l'évaluation et l'encadrement d'un étudiant, tout en maintenant à jour leurs connaissances en pharmacothérapie appliquées à la pratique professionnelle. À la fin de ce programme, le pharmacien connaît mieux les mesures d'évaluation permettant de prévoir l'impact de ses interventions.

Destinataires

Ce programme s'adresse à des pharmaciens impliqués dans la prestation directe de soins pharmaceutiques qui désirent superviser des étudiants dans le cadre de stages. Le candidat pourra choisir une formation sur mesure, en fonction de son expertise en encadrement.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (pharmacien-maître de stage), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle en pharmacie
- posséder une expérience professionnelle jugée satisfaisante dans le domaine de la pharmacie
- avoir un permis d'exercice de la pharmacie au Canada ou être en voie de l'obtenir
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

2. Statut étudiant

Ce D.É.S.S. est un programme offert à temps partiel.

3. Scolarité

À compter de la date de l'inscription initiale du candidat, la scolarité maximale est de cinq ans.

4. Programme

Le programme comporte 30 crédits de cours, dont 8 crédits de cours obligatoires et 22 crédits de cours à option. Pour plusieurs des cours, les travaux nécessitent que l'étudiant ait accès à un milieu de pratique.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (8 cr.)

PHM	6600	Appliquer les soins pharmaceutiques, 1 cr.
PHM	6601	Évaluation des apprentissages en stage, 1 cr.
PHM	6602	Communication en pharmacie 1, 1 cr.
PHM	6607	Intro. à la recherche en pharmacie, 2 cr.
PHM	6635	Recherche documentaire en pharmacie, 1 cr.
PHM	6636	Analyse critique d'écrits scientifiques, 1 cr.
PHM	6637	Documenter l'intervention en pharmacie, 1 cr.

Bloc B – Option (22 cr.)

Bloc B_1 – Pédagogie en pharmacie (min. 2 cr.)

PHM	6606	Accompagner un stagiaire en pharmacie, 1 cr.
PHM	6630	Supervision en pharmacie 1, 1 cr.
PHM	6631	Supervision en pharmacie 2, 1 cr.
PHM	6632	Supervision en pharmacie 3, 1 cr.
PHM	6633	Supervision en pharmacie 4, 1 cr.
PHM	6634	Supervision en pharmacie 5, 1 cr.

Bloc B_2 – Mise à jour (min. 4 cr.)

ASA	6175	Méthodes d'évaluation économique, 3 cr.
PHM	6019	Devis expérimental et biostatistique, 3 cr.
PHM	6025	Principes de pharmacoépidémiologie, 3 cr.
PHM	6032	Pharmacoéconomie, 3 cr.
PHM	6150	Organisation des milieux de pratique, 1 cr.
PHM	6500	Soins pharmaceutiques ambulatoires, 3 cr.
PHM	6501	Soins pharmaceutiques mère-enfant, 3 cr.
PHM	6502	Prod. de santé naturels : asp. cliniques, 3 cr.
PHM	6504	Pharmacothérapie gériatrique, 3 cr.
PHM	6506D	Biopharmacie et pharmacocinétique, 2 cr.
PHM	6507	Chronopharmacologie, 3 cr.
PHM	6508	CYP450 et interactions médicamenteuses, 1 cr.
PHM	6510	Pharmacie : loi et système de soins, 3 cr.
PHM	6512	Prod. stériles en pharm. communautaire, 1 cr.
PHM	6515	Soins pharmaceutiques en pédiatrie, 3 cr.
PHM	6603	Communication en pharmacie 2, 1 cr.
PHM	6610	Soins pharm. comm. notions cliniques 1, 1 cr.
PHM	6611	Soins pharm. comm. notions cliniques 2, 1 cr.
PHM	6612	Soins pharm. comm. notions cliniques 3, 1 cr.
PHM	6613	Soins pharm. comm. atelier intégration 1, 1 cr.
PHM	6614	Soins pharm. comm. atelier intégration 2, 1 cr.
PHM	6615	Soins pharm. comm. et automédication, 1 cr.
PHM	6617	Soins pharm. comm. dermatologie, 1 cr.
PHM	6618	Soins pharm. comm. endocrinologie, 1 cr.
PHM	6619	Soins pharm. comm. gastro-entérologie, 1 cr.
PHM	6620	Soins pharm. comm. gynéco-obst/urologie, 1 cr.
PHM	6621	Soins pharm. comm. infectiologie, 1 cr.
PHM	6623	Soins pharm. comm. psychiatrie, 1 cr.
PHM	6624	Soins pharm. comm. rhumato/orthopédie, 1 cr.
PHM	6625	Soins pharm. comm. syst. nerveux central, 1 cr.
PHM	6627	Soins pharm. comm. à domicile/inst. méd., 1 cr.
PHM	6628	Soins pharm. comm. problèmes actuels 1, 1 cr.
PHM	6629	Soins pharm. comm. problèmes actuels 2, 1 cr.
PHM	6638	Soins pharm. comm. cardiologie, 1 cr.
PHM	6639	Soins pharm. comm. hémato. et coagulation, 1 cr.
PHM	6640	Soins pharm. comm. diabète, 1 cr.
PHM	6641	Soins pharm. comm. ophtalmologie, 1 cr.
PHM	6642	Soins pharm. comm. pneumologie, 1 cr.
PHM	6643	Soins pharm. comm. oncologie, 1 cr.
PHM	6644	Soins pharm. comm. soins palliatifs, 1 cr.
PHM	6645	Soins pharmaceutiques : VIH et ITSS, 1 cr.

Bloc C – Intégration des connaissances (min. 3 cr.)

PHM	6608	Séminaire, 3 cr.
ou		
PHM	6609	Travail dirigé, 6 cr.

Programme 2-675-6-0

Microprogramme de 2e cycle (soins pharmaceutiques)

Objectifs

Le Microprogramme de 2e cycle (soins pharmaceutiques) offre l'occasion à des pharmaciens d'approfondir leurs connaissances en pharmacothérapie et de développer les habiletés requises pour l'application des soins pharmaceutiques en milieu communautaire.

Destinataires

Ce programme s'adresse principalement à des pharmaciens du milieu communautaire, mais aussi à des pharmaciens désireux de réorienter leur carrière vers la pratique des soins pharmaceutiques.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2e cycle (soins pharmaceutiques), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle en pharmacie
- posséder une expérience professionnelle jugée satisfaisante dans le domaine de la pharmacie
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

2. Statut étudiant

Ce microprogramme est un programme offert à temps partiel.

3. Scolarité

À compter de la date de l'inscription initiale du candidat, la scolarité maximale est de trois ans.

4. Transfert au D.É.S.S.

Un étudiant admis au Microprogramme de 2e cycle (soins pharmaceutiques) peut être admis directement au D.É.S.S. au terme de 10 crédits de ce microprogramme.

5. Programme

Le programme comporte 12 crédits de cours, dont 2 crédits de cours obligatoires et 10 crédits de cours à option. Pour plusieurs des cours, les travaux nécessitent que l'étudiant ait accès à un milieu de pratique.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (2 cr.)

PHM	6610	Soins pharm. comm. notions cliniques 1, 1 cr.
PHM	6611	Soins pharm. comm. notions cliniques 2, 1 cr.

Bloc B – Option (10 cr.)

Bloc B_1 – Mise à jour en pharmacothérapie (min. 6 cr.)

PHM	6612	Soins pharm. comm. notions cliniques 3, 1 cr.
PHM	6613	Soins pharm. comm. atelier intégration 1, 1 cr.
PHM	6614	Soins pharm. comm. atelier intégration 2, 1 cr.

PHM	6615	Soins pharm. comm. et automédication, 1 cr.
PHM	6617	Soins pharm. comm. dermatologie, 1 cr.
PHM	6618	Soins pharm. comm. endocrinologie, 1 cr.
PHM	6619	Soins pharm. comm. gastro-entérologie, 1 cr.
PHM	6620	Soins pharm. comm. gynéco-obst/urologie, 1 cr.
PHM	6621	Soins pharm. comm. infectiologie, 1 cr.
PHM	6623	Soins pharm. comm. psychiatrie, 1 cr.
PHM	6624	Soins pharm. comm. rhumato/orthopédie, 1 cr.
PHM	6625	Soins pharm. comm. syst. nerveux central, 1 cr.
PHM	6627	Soins pharm. comm. à domicile/inst.méd., 1 cr.
PHM	6628	Soins pharm. comm. problèmes actuels 1, 1 cr.
PHM	6629	Soins pharm. comm. problèmes actuels 2, 1 cr.
PHM	6638	Soins pharm. comm. cardiologie, 1 cr.
PHM	6639	Soins pharm. comm. hémato. et coagulation, 1 cr.
PHM	6640	Soins pharm. comm. diabète, 1 cr.
PHM	6641	Soins pharm. comm. ophtalmologie, 1 cr.
PHM	6642	Soins pharm. comm. pneumologie, 1 cr.
PHM	6643	Soins pharm. comm. oncologie, 1 cr.
PHM	6644	Soins pharm. comm. soins palliatifs, 1 cr.
PHM	6645	Soins pharmaceutiques : VIH et ITSS, 1 cr.

Bloc B_2 – Autres problématiques (min. 1 cr.)

PHM	6150	Organisation des milieux de pratique, 1 cr.
PHM	6300	Gestion en pharmacie, 1 cr.
PHM	6500	Soins pharmaceutiques ambulatoires, 3 cr.
PHM	6501	Soins pharmaceutiques mère-enfant, 3 cr.
PHM	6502	Prod. de santé naturels : asp. cliniques, 3 cr.
PHM	6504	Pharmacothérapie gériatrique, 3 cr.
PHM	6506D	Biopharmacie et pharmacocinétique, 2 cr.
PHM	6507	Chronopharmacologie, 3 cr.
PHM	6508	CYP450 et interactions médicamenteuses, 1 cr.
PHM	6510	Pharmacie : loi et système de soins, 3 cr.
PHM	6512	Prod. stériles en pharm. communautaire, 1 cr.
PHM	6513	Le pharmacien humanitaire, 3 cr.
PHM	6515	Soins pharmaceutiques en pédiatrie, 3 cr.
PHM	6600	Appliquer les soins pharmaceutiques, 1 cr.
PHM	6602	Communication en pharmacie 1, 1 cr.
PHM	6603	Communication en pharmacie 2, 1 cr.
PHM	6635	Recherche documentaire en pharmacie, 1 cr.
PHM	6636	Analyse critique d'écrits scientifiques, 1 cr.
PHM	6637	Documenter l'intervention en pharmacie, 1 cr.

Programme 2-675-1-2

D.É.S.S. (soins pharmaceutiques)

Objectifs

Le D.É.S.S. (soins pharmaceutiques) offre l'occasion à des pharmaciens d'approfondir et d'intégrer leurs connaissances en pharmacothérapie, de développer les habiletés requises pour l'application des soins pharmaceutiques en milieu communautaire et de mieux connaître les mesures permettant de suivre les résultats des interventions pharmaceutiques sur la santé des malades.

Destinataires

Ce programme s'adresse principalement à des pharmaciens du milieu communautaire, mais aussi à des pharmaciens désireux de réorienter leur carrière vers la pratique des soins pharmaceutiques.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (soins pharmaceutiques), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle en pharmacie
- posséder une expérience professionnelle jugée satisfaisante dans le domaine de la pharmacie
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

2. Statut étudiant

Ce D.É.S.S. est un programme offert à temps partiel.

3. Scolarité

À compter de la date de l'inscription initiale du candidat, la scolarité maximale est de cinq ans.

4. Programme

Le programme comporte 30 crédits de cours, dont 7 crédits de cours obligatoires et 23 crédits de cours à option. Pour plusieurs des cours, les travaux nécessitent que l'étudiant ait accès à un milieu de pratique.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (7 cr.)

PHM	6607	Intro. à la recherche en pharmacie, 2 cr.
PHM	6610	Soins pharm. comm. notions cliniques 1, 1 cr.
PHM	6611	Soins pharm. comm. notions cliniques 2, 1 cr.
PHM	6635	Recherche documentaire en pharmacie, 1 cr.
PHM	6636	Analyse critique d'écrits scientifiques, 1 cr.
PHM	6637	Documenter l'intervention en pharmacie, 1 cr.

Bloc B – Option (23 cr.)

Bloc B_1 – Mise à jour en pharmacothérapie (min. 6 cr.)

PHM	6612	Soins pharm. comm. notions cliniques 3, 1 cr.
PHM	6613	Soins pharm. comm. atelier intégration 1, 1 cr.
PHM	6614	Soins pharm. comm. atelier intégration 2, 1 cr.
PHM	6615	Soins pharm. comm. et automédication, 1 cr.
PHM	6617	Soins pharm. comm. dermatologie, 1 cr.
PHM	6618	Soins pharm. comm. endocrinologie, 1 cr.
PHM	6619	Soins pharm. comm. gastro-entérologie, 1 cr.
PHM	6620	Soins pharm. comm. gynéco-obst/urologie, 1 cr.
PHM	6621	Soins pharm. comm. infectiologie, 1 cr.
PHM	6623	Soins pharm. comm. psychiatrie, 1 cr.
PHM	6624	Soins pharm. comm. rhumato/orthopédie, 1 cr.
PHM	6625	Soins pharm. comm. syst. nerveux central, 1 cr.
PHM	6627	Soins pharm. comm. à domicile/inst.méd., 1 cr.
PHM	6628	Soins pharm. comm. problèmes actuels 1, 1 cr.
PHM	6629	Soins pharm. comm. problèmes actuels 2, 1 cr.

PHM	6638	Soins pharm. comm. cardiologie, 1 cr.
PHM	6639	Soins pharm. comm. hémato. et coagulation, 1 cr.
PHM	6640	Soins pharm. comm. diabète, 1 cr.
PHM	6641	Soins pharm. comm. ophtalmologie, 1 cr.
PHM	6642	Soins pharm. comm. pneumologie, 1 cr.
PHM	6643	Soins pharm. comm. oncologie, 1 cr.
PHM	6644	Soins pharm. comm. soins palliatifs, 1 cr.
PHM	6645	Soins pharmaceutiques : VIH et ITSS, 1 cr.

Bloc B_2 – Autres problématiques (min. 3 cr.)

ASA	6175	Méthodes d'évaluation économique, 3 cr.
PHM	6019	Devis expérimental et biostatistique, 3 cr.
PHM	6025	Principes de pharmacoépidémiologie, 3 cr.
PHM	6032	Pharmacoéconomie, 3 cr.
PHM	6150	Organisation des milieux de pratique, 1 cr.
PHM	6500	Soins pharmaceutiques ambulatoires, 3 cr.
PHM	6501	Soins pharmaceutiques mère-enfant, 3 cr.
PHM	6502	Prod. de santé naturels : asp. cliniques, 3 cr.
PHM	6504	Pharmacothérapie gériatrique, 3 cr.
PHM	6506D	Biopharmacie et pharmacocinétique, 2 cr.
PHM	6507	Chronopharmacologie, 3 cr.
PHM	6508	CYP450 et interactions médicamenteuses, 1 cr.
PHM	6510	Pharmacie : loi et système de soins, 3 cr.
PHM	6512	Prod. stériles en pharmacie communautaire, 1 cr.
PHM	6513	Le pharmacien humanitaire, 3 cr.
PHM	6515	Soins pharmaceutiques en pédiatrie, 3 cr.
PHM	6600	Appliquer les soins pharmaceutiques, 1 cr.
PHM	6602	Communication en pharmacie 1, 1 cr.
PHM	6603	Communication en pharmacie 2, 1 cr.

Bloc C – Intégration des connaissances (min. 3 cr.)

PHM	6608	Séminaire, 3 cr.
ou		
PHM	6609	Travail dirigé, 6 cr.

Programmes de formation professionnelle

Programme 2-670-1-0

D.É.S.S. (développement du médicament)

Objectifs

Le D.É.S.S. (développement du médicament) est un programme de spécialisation et de perfectionnement qui offre à ses diplômés une formation qualifiante pour travailler dans le domaine du médicament, que ce soit dans le secteur biopharmaceutique, gouvernemental ou autre.

Au terme du programme, les diplômés sauront identifier les exigences scientifiques et gouvernementales spécifiques aux diverses étapes du développement du médicament. Ils comprendront les problèmes et les difficultés inhérents à chacune d'elles et leurs implications, ainsi que les façons de les surmonter. Ils auront intégré les connaissances acquises et les traduiront en compétences opérationnelles dans leur travail.

Option Chimie et fabrication

L'étudiant de cette option connaît et maîtrise la réglementation canadienne et internationale concernant la chimie et la fabrication d'une nouvelle entité thérapeutique. Il intègre les notions de chimie, de physicochimie, d'analyse et de technologie pharmaceutiques pour la compréhension de ces exigences réglementaires. Il développe et déploie les compétences nécessaires à la constitution d'un dossier de chimie et de fabrication pour une nouvelle entité thérapeutique.

Option Pharmacoéconomie et pharmacoépidémiologie

L'étudiant de cette option s'initie à l'analyse épidémiologique et économique des effets du médicament et de son utilisation. Il connaît et maîtrise les méthodologies permettant d'évaluer les risques et les bénéfices des médicaments dans les conditions naturelles d'utilisation, de même qu'il connaît et maîtrise les méthodes de base utilisées pour les évaluations économiques. Il se sensibilise aux politiques de santé publique relatives à l'utilisation des médicaments et en connaît la portée et les limites.

Option Recherche clinique

L'étudiant de cette option s'initie à l'approche méthodologique particulière à l'essai clinique d'un médicament en phase d'investigation clinique et maîtrise cette méthodologie. Il est capable de définir les objectifs d'une étude en fonction de la phase clinique et d'évaluer son impact sur la planification générale. Il sait identifier et appliquer rigoureusement les divers éléments qui composent un protocole clinique et les démarches à entreprendre lors de l'amorce, de la conduite et de l'analyse d'une étude clinique.

Option Réglementation des médicaments

L'étudiant de cette option connaît les exigences scientifiques et réglementaires, ainsi que leurs interrelations en matière :

- de qualité, d'innocuité et d'efficacité d'un nouveau médicament
- d'autorisation d'études cliniques (CTA) ou de leur mise en marché (NDS)
- de constitution des dossiers CTA et NDS et de leur évaluation par les autorités gouvernementales
- de commercialisation et de son suivi.

En outre, l'étudiant est en mesure d'appliquer rigoureusement ces réglementations.

Destinataires

Ce programme s'adresse prioritairement à des candidats qui désirent œuvrer dans le domaine du développement du médicament ou qui occupent déjà un poste cadre ou professionnel relié au développement du médicament en milieux académique, gouvernemental, hospitalier ou industriel, et qui veulent se spécialiser dans un secteur particulier : clinique, galénique et analytique, pharmacoéconomique et épidémiologique, ou réglementaire.

Personnel enseignant

Le personnel enseignant de ce programme est constitué de professeurs de la Faculté de pharmacie, avec la collaboration d'autres professeurs ou d'experts des milieux académique, gouvernemental, hospitalier ou industriel, familiers avec le développement du médicament.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (développement du médicament), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat de 1er cycle ou l'équivalent en pharmacie ou dans un domaine pertinent au médicament et à l'option choisie
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une maîtrise suffisante du français et de l'anglais
- posséder des connaissances préalables adéquates en biostatistique, pharmacocinétique, pharmacologie et toxicologie du médicament. À défaut, il devra les ajouter à son programme à titre de cours préparatoires
- joindre à sa demande d'admission un curriculum vitae à jour, ainsi qu'une lettre de motivation.

Les candidats présélectionnés sur la base de la qualité du dossier académique seront invités à se soumettre à une entrevue.

Dans le cas de candidats résidant à l'étranger au moment du processus de sélection, la Faculté se réserve le droit de procéder à une entrevue téléphonique.

2. Scolarité

À compter de la date de l'inscription initiale du candidat, la scolarité minimale est de deux trimestres ou l'équivalent, pour un étudiant inscrit à temps complet. La scolarité maximale est de quatre ans pour un étudiant inscrit à temps partiel.

3. Capacité d'accueil et admission unique

La capacité d'accueil dans ce programme est de 75 étudiants par année et le programme n'admet de nouveaux étudiants qu'au trimestre d'automne de chaque année.

4. Programme

Le programme comporte 30 crédits de cours, dont au moins 24 du niveau des études supérieures. Ces crédits sont répartis comme suit :

– 18 crédits de cours obligatoires
– 9 à 12 crédits de cours à option
– 0 à 3 crédits de cours au choix.

Structure du programme

Cours préparatoires au programme

Le candidat devra posséder des connaissances préalables adéquates en biostatistique, phamacocinétique, pharmacologie et toxicologie du médicament. Il devra avoir réussi un choix de cours approprié parmi les suivants, ou leur équivalent, ou les ajouter à son programme, à titre de cours préparatoires, s'il ne les a pas suivis et réussis. Un de ces cours pourra être considéré comme cours au choix (maximum 3 crédits) :

MSO	6060	Concepts de base en biostatistique, 3 cr.
PHL	1952	Principes généraux de pharmacologie, 3 cr.
ou		
PHM	2953	Pharmacologie générale, 3 cr.
PHM	6506D	Biopharmacie et pharmacocinétique, 2 cr.
TXL	6012	Toxicologie des médicaments, 3 cr.

L'inscription à ces cours préparatoires est régie par la Direction du programme, en lien avec les unités concernées.

Option Chimie et fabrication

Responsable : François-Xavier Lacasse

Cours préparatoires

Le candidat doit posséder des connaissances préalables adéquates en chimie analytique et en physico-chimie. Il doit avoir suivi un choix de cours appropriés parmi les cours suivants, ou leur équivalent ou les ajouter à son programme.

CHM	1101	Chimie analytique 1, 3 cr.
CHM	1401	Chimie physique 1, 3 cr.
CHM	2102	Chimie analytique 2, 3 cr.

L'inscription à ces cours est régie par la direction du programme, en lien avec les unités concernées.

Bloc A – Obligatoire (18 cr.)

PHM	6007	Biodisponibilité et bioéquivalence, 3 cr.
PHM	6010	Développement du médicament, 3 cr.
PHM	6015	Médicament : réglementation canadienne, 3 cr.
PHM	6019	Devis expérimental et biostatistique, 3 cr.
PHM	6153	L'équipe-projet en dév. du méd., 2 cr.
PHM	6154	Planification en dév. du méd., 1 cr.
PHM	6155	Projet de fin d'études, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 9 cr.; max. 12 cr.)

PHM	6029	Médicament : chimie et fabrication, 3 cr.
PHM	6038	Aspects industriels des formes pharm., 3 cr.
PHM	6084	Bonnes pratiques de fabrication, 2 cr.
PHM	6086	Applications en pharmacie industrielle, 1 cr.
PHM	7016	Analyse des médicaments, 3 cr.
PHM	7036	Pharmacotechnie, 3 cr.
PHM	7039	Conservation des formes pharmaceutiques, 2 cr.

Bloc C – Option (max. 3 cr.)

PHM	6011	Médicament : aspects cliniques, 3 cr.
PHM	6020	Travail dirigé individuel, 3 cr.
PHM	6028	Médicament et société, 3 cr.
PHM	6156	Atelier thématique, 1 cr.
SBP	6101	Pharmacovigilance et gest. du risque, 1 cr.

Bloc D – Choix (max. 3 cr.)

Le choix de ces cours doit être approuvé par le responsable de l'option.

Option Pharmacoéconomie et pharmacoépidémiologie

Responsables : Michelle Savoie et Jean Lachaine

Bloc A – Obligatoire (18 cr.)

PHM	6010	Développement du médicament, 3 cr.
PHM	6011	Médicament : aspects cliniques, 3 cr.
PHM	6015	Médicament : réglementation canadienne, 3 cr.
PHM	6019	Devis expérimental et biostatistique, 3 cr.
PHM	6153	L'équipe-projet en dév. du méd., 2 cr.
PHM	6154	Planification en dév. du méd., 1 cr.
PHM	6155	Projet de fin d'études, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 9 cr.; max. 12 cr.)

ASA	6175	Méthodes d'évaluation économique, 3 cr.
PHL	6092	Pharmacovigilance, 3 cr.
PHM	6008	Applications pharmacoépidémiologiques, 1 cr.
PHM	6009	Applications pharmacoéconomiques, 1 cr.
PHM	6014	Évaluation critique de l'essai clinique, 1 cr.
PHM	6025	Principes de pharmacoépidémiologie, 3 cr.
PHM	6028	Médicament et société, 3 cr.
PHM	6032	Pharmacoéconomie, 3 cr.

Bloc C – Option (max. 3 cr.)

PHM	6020	Travail dirigé individuel, 3 cr.
PHM	6156	Atelier thématique, 1 cr.
SBP	6101	Pharmacovigilance et gest. du risque, 1 cr.

Bloc D – Choix (max. 3 cr.)

Le choix de ces cours doit être approuvé par le responsable de l'option.

Option Recherche clinique

Responsables : Richard Briand et Mario Tanguay

Bloc A – Obligatoire (18 cr.)

PHM	6010	Développement du médicament, 3 cr.
PHM	6011	Médicament : aspects cliniques, 3 cr.
PHM	6015	Médicament : réglementation canadienne, 3 cr.
PHM	6019	Devis expérimental et biostatistique, 3 cr.

PHM	6153	L'équipe-projet en dév. du méd., 2 cr.
PHM	6154	Planification en dév. du méd., 1 cr.
PHM	6155	Projet de fin d'études, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 9 cr.; max. 12 cr.)

BIE	6003	Éthique de la recherche, 3 cr.
PHM	6007	Biodisponibilité et bioéquivalence, 3 cr.
PHM	6012	Applications cliniques, 1 cr.
PHM	6013	Problème clinique, 1 cr.
PHM	6014	Évaluation critique de l'essai clinique, 1 cr.
PHM	6016	Applications réglementaires, 1 cr.
PHM	6025	Principes de pharmacoépidémiologie, 3 cr.
PHM	6032	Pharmacoéconomie, 3 cr.

Bloc C – Option (max. 3 cr.)

ASA	6175	Méthodes d'évaluation économique, 3 cr.
DRT	6882A	Droit, biotechnologies et société, 3 cr.
PHM	6005	Stages d'initiation, 3 cr.
PHM	6020	Travail dirigé individuel, 3 cr.
PHM	6028	Médicament et société, 3 cr.
PHM	6156	Atelier thématique, 1 cr.
PHM	6157	Intro. à la réglem. internat., 1 cr.
SBP	6101	Pharmacovigilance et gest. du risque, 1 cr.

Bloc D – Choix (max. 3 cr.)

Le choix de ces cours doit être approuvé par le responsable de l'option.

Option Réglementation des médicaments

Responsables : Sylvie Ducharme et Danny Germain

Bloc A – Obligatoire (18 cr.)

PHM	6010	Développement du médicament, 3 cr.
PHM	6011	Médicament : aspects cliniques, 3 cr.
PHM	6015	Médicament : réglementation canadienne, 3 cr.
PHM	6019	Devis expérimental et biostatistique, 3 cr.
PHM	6153	L'équipe-projet en dév. du méd., 2 cr.
PHM	6154	Planification en dév. du méd., 1 cr.
PHM	6155	Projet de fin d'études, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 9 cr.; max. 12 cr.)

DRT	6882A	Droit, biotechnologies et société, 3 cr.
PHM	6007	Biodisponibilité et bioéquivalence, 3 cr.
PHM	6014	Évaluation critique de l'essai clinique, 1 cr.
PHM	6016	Applications réglementaires, 1 cr.
PHM	6017	Problème réglementaire, 1 cr.
PHM	6025	Principes de pharmacoépidémiologie, 3 cr.
PHM	6157	Intro. à la réglem. internat., 1 cr.

Bloc C – Option (max. 3 cr.)

ASA	6175	Méthodes d'évaluation économique, 3 cr.
BIE	6003	Éthique de la recherche, 3 cr.
PHM	6020	Travail dirigé individuel, 3 cr.
PHM	6028	Médicament et société, 3 cr.
PHM	6156	Atelier thématique, 1 cr.
SBP	6101	Pharmacovigilance et gest. du risque, 1 cr.

Bloc D – Choix (max. 3 cr.)

Le choix de ces cours doit être approuvé par le responsable de l'option.

Programme 2-520-6-0

Microprogramme (pharmacogénomique)

Programme offert conjointement avec la Faculté de médecine. Voir la description du programme dans la partie de l'annuaire relative à cette faculté.

Programme 2-675-1-0

M. Sc. (pratique pharmaceutique)

Objectifs

Les objectifs généraux du programme sont de permettre au pharmacien d'acquérir et d'appliquer de nouvelles connaissances, ainsi que de favoriser le développement de son leadership et de sa créativité, afin qu'il puisse répondre de façon optimale et proactive aux besoins de la société en matière de soins pharmaceutiques.

Règlement pédagogique propre au programme

Le candidat qui postule à la maîtrise ès sciences (pratique pharmaceutique) doit poursuivre son programme à la Faculté de pharmacie et dans les milieux de pratique agréés par la Faculté.

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (pratique pharmaceutique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade de 1er cycle en pharmacie ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais
- être admissible au permis d'exercice de la pharmacie au Québec.

Les candidats sont admis en fonction de critères de sélection établis par le Conseil de Faculté. La Faculté de pharmacie ne s'engage pas à accepter tous les candidats admissibles.

2. Statut étudiant

L'étudiant s'inscrit au programme à temps plein.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de 67 semaines consécutives.

4. Programme

Le programme comporte 60 crédits comprenant :

- 20 crédits de cours
- 2 crédits d'ateliers
- 32 crédits de stages spécialisés
- 6 crédits attribués à un travail dirigé en pratique pharmaceutique.

Structure du programme

Option Pratique communautaire

Cette option du programme s'adresse aux candidats qui s'orientent vers une carrière de pharmacien en milieu communautaire.

Bloc A – Obligatoire (20 cr.)

PHA	6110	Soins pharm. pratique avancée 1, 2 cr.
PHA	6120	Soins pharm. pratique avancée 2, 2 cr.
PHA	6130	Soins pharm. pratique avancée 3, 2 cr.

PHA	6150	Soins pharm. pratique avancée 5, 2 cr.
PHM	6512	Prod. stériles en pharm. communautaire, 1 cr.
PHA	6330	Produits stériles, notions avancées, 1 cr.
PHA	6210	Communication scientifique en pharmacie, 1 cr.
PHA	6220	Recherche en pharmacie, 6 cr.
PHA	6235	Gestion de la pratique en officine, 3 cr.

Bloc B – Obligatoire – Ateliers (2 cr.)

PHA	6310	Ateliers en pratique pharmaceutique, 1 cr.
PHA	6320	Ateliers en évaluation de l'information, 1 cr.

Bloc C – Obligatoire – Stages spécialisés (29 cr.)

PHA	6510	Stage en centre d'information, 4 cr.
PHA	6525	Pratique avancée clin. soins 1e ligne 1, 4 cr.
PHA	6530	Pratique avancée patients hosp. 1, 3 cr.
PHA	6540	Pratique avancée patients hosp. 2, 3 cr.
PHA	6545	Pratique avancée ambulatoire 1, 3 cr.
PHA	6555	Pratique avancée ambulatoire 2, 3 cr.
PHA	6565	Pratique avancée ambulatoire 3, 3 cr.
PHA	6575	Pratique avancée ambulatoire 4, 3cr.
PHA	6570	Pratique avancée Soins urgence, 3 cr.

Bloc D – Option – Stages spécialisés (3 cr.)

PHA	6535	Pratique avancée clin. soins 1e ligne 2, 3 cr.
PHA	6580	Pratique avancée patients hosp. 3, 3 cr.
PHA	6585	Pratique avancée ambulatoire 5, 3 cr.
PHA	6610	Stage à thématique optionnelle, 3 cr.

Bloc E – Travail dirigé (6 cr.)

PHA	6410	Projet en pratique pharmaceutique, 6 cr.

Option Pratique en établissement de santé

Cette option du programme s'adresse aux candidats qui s'orientent vers une carrière de pharmacien en établissement de santé.

Bloc A – Obligatoire (20 cr.)

PHA	6110	Soins pharm. pratique avancée 1, 2 cr.
PHA	6120	Soins pharm. pratique avancée 2, 2 cr.
PHA	6130	Soins pharm. pratique avancée 3, 2 cr.
PHA	6140	Soins pharm. pratique avancée 4, 2 cr.
PHM	6512	Prod. stériles en pharm. communautaire, 1 cr.
PHA	6330	Produits stériles, notions avancées, 1 cr.
PHA	6210	Communication scientifique en pharmacie, 1 cr.
PHA	6220	Recherche en pharmacie, 6 cr.
PHA	6230	Gestion de la pratique en établissement, 3 cr.

Bloc B – Obligatoire – Ateliers (2 cr.)

PHA	6310	Ateliers en pratique pharmaceutique, 1 cr.
PHA	6320	Ateliers en évaluation de l'information, 1 cr.

Bloc C – Obligatoire – Stages spécialisés (23 cr.)

PHA	6510	Stage en centre d'information, 4 cr.
PHA	6520	Intro à la pratique avancée hosp., 4 cr.
PHA	6530	Pratique avancée patients hosp. 1, 3 cr.
PHA	6540	Pratique avancée patients hosp. 2, 3 cr.
PHA	6550	Pratique avancée Oncologie, 3 cr.
PHA	6560	Pratique avancée Soins intensifs, 3cr.
PHA	6570	Pratique avancée Soins urgence, 3 cr

Bloc D – Option – Stages spécialisés (9 cr.)

PHA	6585	Pratique avancée ambulatoire 5, 3 cr.
PHA	6595	Pratique avancée ambulatoire 6, 3 cr
PHA	6580	Pratique avancée patients hosp. 3, 3 cr.
PHA	6590	Pratique avancée patients hosp. 4, 3 cr.
PHA	6600	Pratique avancée patients hosp. 5, 3 cr.
PHA	6610	Stage à thématique optionnelle, 3 cr.

Bloc E – Travail dirigé (6 cr.)

PHA	6410	Projet en pratique pharmaceutique, 6 cr.

Programmes de formation en recherche

Programme 2-700-1-0

M. Sc. (sciences pharmaceutiques)

Objectifs

Cheminement avec mémoire

La maîtrise avec mémoire est une initiation à la recherche. La formation au niveau de la M. Sc. (sciences pharmaceutiques) comprend des cours avancés et une composante prédominante en recherche (planification, réalisation et interprétation), qui se concrétise par la rédaction et la présentation d'un mémoire.

Option Analyse

Initier l'étudiant au développement des méthodologies analytiques pour la quantification des médicaments et des substances bioactives.

Option Chimie médicinale

Initier l'étudiant au développement de nouveaux agents thérapeutiques.

Option Médicament et santé des populations

Initier l'étudiant à la recherche de type évaluatif portant sur l'utilisation des médicaments.

Option Pharmacogénomique

Initier l'étudiant à la recherche en pharmacogénomique.

Option Pharmacologie

Initier l'étudiant à la recherche en pharmacologie fondamentale ou clinique.

Option Technologie pharmaceutique

Initier l'étudiant au développement de nouvelles formes pharmaceutiques.

Cheminement avec stage ou avec travail dirigé

Option Développement du médicament

L'objectif du programme est de former des spécialistes capables de contribuer à la conduite et à l'évaluation d'études scientifiques ou d'activités liées au développement d'un médicament ou de son suivi, que ce soit en milieu industriel, hospitalo-universitaire ou gouvernemental.

– Concentration Chimie et fabrication

Analyser de façon critique et appliquer les approches méthodologiques particulières à la synthèse du médicament, le développement de la forme pharmaceutique, sa fabrication et son conditionnement. Définir les objectifs d'une étude en fonction du processus de développement de la forme pharmaceutique. Savoir développer une stratégie de développement galénique en tenant compte de son impact sur l'ensemble du développement du médicament. Participer à la rédaction des études de développement et à leur gestion. Analyser et intégrer les résultats des diverses études scientifiques pertinentes au domaine.

– Concentration Pharmacoéconomie et pharmacoépidémiologie
Initier les étudiants à l'analyse économique et épidémiologique des effets du médicament et de son utilisation. Connaître les méthodologies permettant d'évaluer les risques et les avantages des médicaments dans les conditions réelles d'utilisation. Discuter des politiques de santé publique relatives à l'utilisation des médicaments.

– Concentration Recherche clinique
Analyser de façon critique les particularités des approches méthodologiques propres à l'essai clinique d'un médicament en phase d'investigation clinique. Définir les objectifs d'une étude en fonction de la phase clinique. Savoir évaluer la portée d'une étude et son impact sur la stratégie de développement clinique. Participer à la rédaction de protocoles cliniques et à la gestion d'études cliniques. Analyser et intégrer les résultats de diverses études en recherche pharmaceutique.

– Concentration Réglementation des médicaments
Intégrer les connaissances multidisciplinaires acquises et exercer un regard critique dans l'application des exigences scientifiques et réglementaires correspondant à chaque étape de la recherche pharmaceutique lors de la soumission des dossiers IND et NDS d'un nouveau médicament aux autorités gouvernementales, de la commercialisation et du suivi.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Cheminement avec mémoire

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la maîtrise avec mémoire, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du B.Pharm., du Pharm.D. ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

Cheminement avec stage ou travail dirigé

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la maîtrise avec stage ou travail dirigé, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- avoir complété la scolarité du D.É.S.S. en développement du médicament (une demande d'équivalence pour les cours suivis au D.É.S.S. devra accompagner la demande d'admission du candidat)
- avoir obtenu, au D.É.S.S., une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

Volet avec stage

Pour le volet avec stage, chaque candidature sera évaluée par un comité de sélection établi par la Faculté. Le stage est réservé au candidat ne possédant pas d'expérience dans le milieu de stage choisi. La capacité d'accueil dans ce volet dépend du nombre de milieux de stages.

Volet avec travail dirigé

Le volet avec travail dirigé est réservé au candidat œuvrant déjà dans un milieu de pratique. Le sujet proposé pour le travail dirigé devra être approuvé par un comité d'évaluation établi par la Faculté.

Tous les candidats admissibles ne seront pas nécessairement admis.

2. Scolarité

Cheminement avec mémoire

La scolarité minimale du programme avec mémoire est de trois trimestres à temps plein.

Cheminement avec stage ou travail dirigé

À compter de l'inscription à la maîtrise, la scolarité minimale du programme avec stage est de un trimestre à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de 2 trimestres.

À compter de l'inscription à la maîtrise, la scolarité minimale du programme avec travail dirigé est de deux trimestres à demi-temps, ou l'équivalent. La scolarité maximale est de quatre trimestres.

3. Programme

Cheminement avec mémoire

Les options Analyse, Chimie médicale, Médicament et santé des populations, Pharmacologie, Technologie pharmaceutique comportent :

- un minimum de 8 crédits de cours du niveau des études supérieures dont 2 crédits obligatoires
- 37 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

L'option Pharmacogénomique comporte :

- un minimum de 9 crédits de cours du niveau des études supérieures dont 6 crédits de cours obligatoires
- 36 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Cheminement avec stage ou travail dirigé

Le programme comporte :

- 30 crédits de cours provenant du programme de D.É.S.S. en développement du médicament
- 15 crédits attribués à un stage ou à un travail dirigé.

Structure du programme

Cheminement avec mémoire

Option Analyse

Bloc A – Obligatoire (2 cr.)

PHM 6088 Séminaires de sciences pharmaceutiques 1, 2 cr.

Bloc B – Option (max. 3 cr.)

PHM 7016 Analyse des médicaments, 3 cr.

Bloc C – Choix (max. 6 cr.)

Le choix de ces cours doit être approuvé par le responsable de l'option.

Option Chimie médicinale

Bloc A – Obligatoire (2 cr.)

PHM 6088 Séminaires de sciences pharmaceutiques 1, 2 cr.

Bloc B – Option (max. 6 cr.)

PHM 7005 Principes physiques en chimie médicinale, 2 cr.
PHM 7006 Progrès récents en chimie médicinale, 2 cr.
PHM 7010 Étude des produits naturels, 2 cr.

Bloc C – Choix (max. 6 cr.)

Le choix de ces cours doit être approuvé par le responsable de l'option.

Option Médicament et santé des populations

Bloc A – Obligatoire (2 cr.)

PHM 6088 Séminaires de sciences pharmaceutiques 1, 2 cr.

Bloc B – Option (max. 6 cr.)

PHM 6028 Médicament et société, 3 cr.
PHM 6032 Pharmacoéconomie, 3 cr.

PHM 6050 Séminaire : utilisation du médicament, 3 cr.
PHM 6071 Le médicament comme objet social, 3 cr.

Bloc C – Choix (max. 6 cr.)
Le choix de ces cours doit être approuvé par le responsable de l'option.

Option Pharmacogénomique

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)
PGM 6078 Pharmacogénomique, 3 cr.
PHM 6052 Séminaires de pharmacogénomique, 1 cr.
PHM 6088 Séminaires de sciences pharmaceutiques 1, 2 cr.

Bloc B – Option (max. 3 cr.)
BCM 6010 Bio-informatique appliquée, 3 cr.
BIN 6002 Principes d'analyse génomique, 3 cr.
PHL 6081 Métabolisme des médicaments, 3 cr.
PHM 7065 Thérapies cardiovasculaires de l'avenir, 3 cr.

Bloc C – Choix (max. 3 cr.)
Le choix de ces cours doit être approuvé par le responsable de l'option.

Option Pharmacologie

Bloc A – Obligatoire (2 cr.)
PHM 6088 Séminaires de sciences pharmaceutiques 1, 2 cr.

Bloc B – Option (max. 6 cr.)
PHM 6004 Éléments de pharmacométrie, 1 cr.
PHM 6033 Molécules d'adhérence cellulaire, 2 cr.
PHM 6034 Cytokines et facteurs de croissance, 3 cr.
PHM 6048 Pharmacométrie 1, 3 cr.
PHM 6049 Pharmacométrie 2, 3 cr.
PHM 6085 Récepteurs des agents pharmacologiques, 3 cr.
PHM 7065 Thérapies cardiovasculaires de l'avenir, 3 cr.

Bloc C – Choix (max. 6 cr.)
Le choix de ces cours doit être approuvé par le responsable de l'option.

Option Technologie pharmaceutique

Bloc A – Obligatoire (2 cr.)
PHM 6088 Séminaires de sciences pharmaceutiques I, 2 cr.

Bloc B – Option (max. 6 cr.)
PHM 6035 Technologie pharmaceutique expérimentale, 4 cr.
PHM 6036 Caractérisation des matériaux pharm., 2 cr.
PHM 6037 Radiopharmacie : aspects pharmaceutiques, 3 cr.
PHM 6043 Le ciblage des médicaments, 3 cr.
PHM 7036 Pharmacotechnie, 3 cr.
PHM 7039 Conservation des formes pharmaceutiques, 2 cr.
PHM 7046 Chimie de surface des syst. pharm., 3 cr.

Bloc C – Choix (max. 6 cr.)
Le choix de ces cours doit être approuvé par le responsable de l'option.

Cheminement avec stage ou travail dirigé

Option Développement du médicament

– Concentration Chimie et fabrication
Coordonnateur : François-Xavier Lacasse

Bloc A – (30 cr.)
Programme du D.É.S.S. (développement du médicament), option Chimie et fabrication

Bloc B – Stage ou travail dirigé (15 cr.)
PHM 6041 Stage, 15 cr.
PHM 6042 Travail dirigé, 15 cr.

– Concentration Pharmacoéconomie et pharmacoépidémiologie
Coordonnateurs : Michelle Savoie et Jean Lachaine

Bloc A – (30 cr.)
Programme du D.É.S.S., (développement du médicament), option Pharmacoéconomie et pharmacoépidémiologie

Bloc B – Stage ou travail dirigé (15 cr.)
PHM 6041 Stage, 15 cr.
PHM 6042 Travail dirigé, 15 cr.

– Concentration Recherche clinique
Coordonnateurs : Richard Briand et Mario Tanguay

Bloc A – (30 cr.)
Programme du D.É.S.S. (développement du médicament), option Recherche clinique

Bloc B – Stage ou travail dirigé (15 cr.)
PHM 6041 Stage, 15 cr.
PHM 6042 Travail dirigé, 15 cr.

– Concentration Réglementation des médicaments
Coordonnateurs : Sylvie Ducharme et Danny Germain

Bloc A – (30 cr.)
Programme du D.É.S.S. (développement du médicament), option Réglementation des médicaments

Bloc B – Stage ou travail dirigé (15 cr.)
PHM 6041 Stage, 15 cr.
PHM 6042 Travail dirigé, 15 cr.

Programme 3-700-1-0

Ph. D. (sciences pharmaceutiques)

Objectifs

L'objectif du doctorat est de former des chercheurs autonomes par l'acquisition des connaissances appropriées et par la réalisation d'un travail de recherche original dans l'une ou l'autre des options du programme des sciences pharmaceutiques. Il prépare les chercheurs à une carrière académique, industrielle ou gouvernementale.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (sciences pharmaceutiques), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire de la M. Sc. (sciences pharmaceutiques) avec mémoire, ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
– avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
– faire preuve d'une connaissance suffisante du français, de l'anglais et de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

2. Programme

Le programme comporte un minimum de 6 crédits de cours du niveau des études supérieures et 84 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Le programme est offert avec les options suivantes :

- Analyse
- Chimie médicinale
- Médicament et santé des populations
- Pharmacologie
- Technologie pharmaceutique.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

PHM	7090	Séminaire de sciences pharmaceutiques 2, 3 cr.

Bloc B – Option (3 cr.)

Le choix de ce cours se fait en accord avec le directeur de recherche, pour la préparation de l'examen général de synthèse.

Bloc C – Activités de recherche et thèse (84 cr.)

PHM	7091	Recherche, 12 cr.
PHM	7094	Thèse, 27 cr.
PHM	7095	Recherche, 45 cr.

Programme 3-670-1-1

Diplôme complémentaire en recherche, développement et évaluation du médicament (ReDEM)

Destinataires

Le programme de Diplôme complémentaire en recherche, développement et évaluation du médicament (ReDEM) peut être suivi parallèlement à un programme régulier de doctorat ou encore dans le cadre d'un stage postdoctoral. De façon exceptionnelle, le programme pourrait aussi être suivi par un candidat déjà détenteur d'un diplôme de 3e cycle et désirant acquérir une formation complémentaire en ReDEM.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Diplôme complémentaire en recherche, développement et évaluation du médicament le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être déjà admis à un programme de Ph. D. dans un domaine pertinent à la ReDEV, ou mener un programme de recherche dans un domaine pertinent à la ReDEM s'il est stagiaire postdoctoral
- avoir l'autorisation écrite du superviseur d'études aux études supérieures ou postdoctorales
- faire preuve d'une maîtrise suffisante du français et d'une bonne connaissance de l'anglais
- soumettre un curriculum vitae à jour ainsi qu'une lettre de motivation
- sur demande du Comité de programme, se présenter à une entrevue.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à plein temps ou l'équivalent. L'étudiant complète son programme concurremment à ses études de Ph. D., ou à l'intérieur de trois ans s'il est stagiaire postdoctoral.

3. Conditions d'obtention du Diplôme complémentaire

Pour obtenir le Diplôme complémentaire en ReDEM, le candidat doit :

- avoir satisfait à toutes les exigences du Ph. D. dans son unité d'appartenance s'il est inscrit à l'Université de Montréal
- avoir rempli toutes les exigences du programme de Diplôme complémentaire.

4. Comité de programme

Le Comité de programme est composé d'au moins deux professeurs membres possédant une expertise dans un domaine relié au développement, à l'évaluation ou à l'utilisation du médicament. Les responsabilités du Comité incluent :

- l'admission et le suivi des dossiers des étudiants
- la validation des activités pédagogiques admissibles, en s'assurant de la complémentarité de la formation offerte par le Diplôme complémentaire avec celle du programme de Ph. D.

5. Programme

Le programme comporte 12 crédits dont 5 crédits de cours obligatoires et 7 crédits de cours à option. Les cours à option (Bloc B) doivent provenir d'un domaine autre que celui de la thèse ou de la recherche du candidat. Le choix des cours à option doit être approuvé par le Comité de programme. Ce dernier peut approuver un cours à option qui n'est pas sur la liste s'il juge que ce cours rencontre les objectifs du programme.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire – Tronc commun (5 cr.)

PHM	7001	Continuum de la découverte du médicament, 3 cr.
PLU	6046A	Éthique de la recherche : introduction, 1 cr.
PHM	6154	Planification en dév. du méd., 1 cr.

Bloc B – Option (min. 3 cr.; max. 5 cr.)

Identification/validation des cibles thérapeutiques, pharmacocinétique

BCM	6010	Bio-informatique appliquée, 3 cr.
BCM	6200	Structure des macromolécules biologiques, 3 cr.
PGM	6001	Pharmacogénomique clinique, 3 cr.
PGM	6078	Pharmacogénomique, 3 cr.
PHL	6011	Pharmacodynamie, 3 cr.
PHL	6031	Neuropharmacologie, 3 cr.
PHL	6035	Pharmacologie de la douleur, 3 cr.
PHL	6041	Toxicologie cellulaire et moléculaire, 3 cr.
PHL	6060	Pathologie et thérapeutique, 3 cr.
PHL	6071	Pharmacologie cardiovasculaire, 3 cr.
PHL	6081	Métabolisme des médicaments, 3 cr.
PBC	6085	Cancérologie, 3 cr.
PHL	6093	Immunopharmacologie

Découverte des molécules thérapeutiques et technologies pharmaceutiques

PHM	6007	Biodisponibilité et bioéquivalence, 3 cr.
PHM	6029	Médicament : chimie et fabrication, 3 cr.
PHM	6038	Aspects industriels des formes pharm., 3 cr.
PHM	6506D	Biopharmacie et pharmacocinétique, 3 cr.
PHM	7040	Pharmacocinétique, 3 cr.

Recherche clinique et épidémiologie

PLU	6046B	Sujets humains en recherche, 1cr.
PHL	6092	Pharmacovigilance, 3 cr.
PHM	6011	Médicament : aspects cliniques, 3 cr.
PHM	6012C	Applications cliniques, 1 cr.

PHM	6014	Évaluation critique de l'essai clinique, 1 cr.
PHM	6019	Devis expérimental et biostatistique, 3 cr.
PHM	6025	Principes de pharmacoépidémiologie, 3 cr.

Aspects économiques des médicaments

ASA	6175	Méthodes d'évaluation économique, 3 cr.
PHM	6032	Pharmacoéconomie, 3 cr.
70-900-00		Propédeutique en comptabilité, 1 cr.
4-435-94		Le management: les milieux et la pratique, 3 cr.

Affaires et législation

DRT	6874	Droit pharmaceutique, 3 cr.
DRT	6881	Droit, éthique et génétique humaine, 3 cr.
DRT	6893	Protection de la santé publique, 3 cr.
PHM	6028	Médicament et société, 3 cr.

Développement professionnel

BIM	6070	Pratique de la recherche, 2 cr.
PHM	6156	Atelier thématique, 2 cr.

Bloc C – Conférences (min. 2 cr.; max. 4 cr.)

PHM	7002A	Découverte du médicament: enjeux actuels, 2 cr.
PHM	7002B	Découverte du médicament: enjeux actuels, 2 cr.

Université de Montréal

Faculté des sciences de l'éducation
Études supérieures

Section 11 - Table des matières

Introduction 11-1

Coordonnées générales de la Faculté 11-1

Direction 11-1

Frais de cotisation des associations étudiantes 11-1

Département d'administration et fondements de l'éducation 11-1

- Champs d'études 11-1
- Programmes du Département 11-1
- Personnel enseignant 11-1

Département de didactique 11-2

- Champs d'études 11-2
- Programmes du Département 11-2
- Personnel enseignant 11-2

Département de psychopédagogie et d'andragogie 11-3

- Champs d'études 11-3
- Programmes du Département 11-3
- Personnel enseignant 11-3

Centre de formation initiale des maîtres (CFIM) 11-3

Liste de tous les programmes offerts à la Faculté 11-4

- Microprogramme de 2e cycle (administration de l'éducation) 11-5
- D.É.S.S. (administration de l'éducation) 11-5
- Microprogramme de 2e cycle (administration des systèmes d'éducation et de formation) 11-6
- D.É.S.S. (administration des systèmes d'éducation et de formation) 11-7
- Microprogramme de 2e cycle (approfondissement en administration de
- l'éducation) 11-8
- Microprogramme de 2e cycle (didactique) 11-8
- Microprogramme de 2e cycle (didactique et intégration des matières) 11-9
- Microprogramme de 2e cycle (éducation) 11-9
- D.É.S.S. (éducation), option générale 11-10
- D.É.S.S. (éducation), option Didactique 11-10

- D.É.S.S. (éducation), option Intervention éducative 11-11
- Microprogramme de 2e cycle (évaluation des compétences) 11-11
- D.É.S.S. (évaluation des compétences) 11-12
- Microprogramme de 2e cycle (formation à l'enseignement postsecondaire) 11-12
- Microprogramme de 2e cycle (gestion du changement en éducation) 11-13
- Microprogramme de 2e cycle (insertion professionnelle en enseignement) 11-13
- Microprogramme de 2e cycle (intégration pédagogique des TIC) 11-14
- Microprogramme de 2e cycle (pédagogie universitaire des sciences de
- la santé) 11-14
- D.É.S.S. (orthodidactique) 11-14
- Microprogramme de 2e cycle (orthodidactique du français) 11-15
- Microprogramme de 2e cycle (orthodidactique des mathématiques) 11-15
- Microprogramme de 2e cycle (soutien à l'apprentissage) 11-16
- Microprogramme de 2e cycle (soutien à la transition scolaire des élèves
- ayant des besoins particuliers) 11-16
- M. Éd., option Administration de l'éducation 11-17
- M. Éd., option Didactique 11-17
- M. Éd. (éducation), option Enseignement au secondaire 11-17
- M. Éd. option Évaluation des compétences 11-19
- M. Éd., option générale 11-19
- M. Éd., option Intervention éducative 11-20
- M. Éd., option Orthopédagogie 11-20
- M.A. (sciences de l'éducation), option Administration de l'éducation 11-21
- M.A. (sciences de l'éducation), option Andragogie 11-22
- M.A. (sciences de l'éducation), option Didactique 11-22
- M.A. (sciences de l'éducation), option Éducation comparée et fondements 11-23
- de l'éducation
- M.A. (sciences de l'éducation), option Mesure et évaluation en éducation 11-23
- M.A. (sciences de l'éducation), option Pédagogie universitaire des
- sciences médicales 11-24
- M.A. (sciences de l'éducation), option Psychopédagogie 11-24
- Ph. D. (sciences de l'éducation) 11-25

À jour le 1er août 2011

FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

Introduction

La Faculté des sciences de l'éducation (FSE) a été créée en 1965. Elle prenait la relève de l'Institut des sciences pédagogiques mis sur pied en 1964 pour promouvoir la recherche en sciences de l'éducation et pour coordonner l'enseignement de la pédagogie dans différents établissements rattachés à l'Université de Montréal. Deux de ces établissements pédagogiques étaient intégrés à la Faculté des sciences de l'éducation au moment de sa création : l'École normale secondaire et l'École normale supérieure. Fusionnées, elles constituaient un des deux départements de la nouvelle Faculté, à savoir le Département de l'École normale supérieure. L'autre département était celui des Sciences pédagogiques. En 1966, l'Institut pédagogique Saint-Georges s'intégra à son tour à la nouvelle Faculté.

En 1970, les départements furent abolis et la Faculté fut subdivisée en huit sections : Administration scolaire, Andragogie, Éducation préscolaire et enseignement primaire, Enseignement secondaire et collégial, Éducation comparée et fondements de l'éducation, Mesure et évaluation en éducation, Orthopédagogie et Technologie éducationnelle.

En 1988, la Faculté fut restructurée en trois départements : Département de didactique, Département de psychopédagogie et d'andragogie, Département d'études en éducation et d'administration de l'éducation. Ce dernier devenait, en novembre 2002, le Département d'administration et fondements de l'éducation.

Le modèle actuel de départementalisation de la Faculté continue de respecter, dans une perspective évolutive, l'essentiel des objectifs fixés lors de la création de la Faculté en 1965, c'est-à-dire la recherche et l'enseignement en sciences de l'éducation, d'une part, et la formation et le perfectionnement des maîtres et autres professionnels œuvrant en éducation et en formation, d'autre part.

Au printemps de l'année 1991, la Faculté créait le Centre de formation initiale des maîtres (CFIM), responsable de la gestion et de la coordination des programmes de formation initiale des maîtres, et le Centre de formation continue aux cycles supérieurs qui a pour mandat de gérer et de développer les programmes de formation professionnelle. Ce dernier Centre était remplacé, en janvier 2003, par un comité interdépartemental de formation continue.

Coordonnées générales de la Faculté

Pavillon Marie-Victorin
90, ave Vincent-d'Indy
H2V 2S9

Adresse postale
C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec)
H3C 3J7

	Bureau	Tél. : (514)
Bureau du Secrétaire de faculté	B-513	343-6650
Centre de formation initiale des maîtres	A-244	343-6652
Département d'administration et fondements de l'éducation	A-540	343-6659
Département de didactique	D-517	343-7247
Département de psychopédagogie et d'andragogie	B-306	343-7035

Direction

Doyenne : Louise Poirier
Vice-doyenne aux études de 1er cycle et directrice du Centre de formation initiale des maîtres : Pascale Lefrançois
Adjointe au vice-doyen : Suzanne Samson
Vice-doyen aux études supérieures et à la recherche : François Bowen
Adjointe au vice-doyen : Claudine Jomphe
Secrétaire de faculté : Roseline Garon
Directrice des services administratifs : Nicole Viau

Direction des départements

Département de didactique : Marc-André Éthier
Département d'administration et fondements de l'éducation : Gabriel Boileau
Département de psychopédagogie et d'andragogie : Fransisco A. Loiola

Frais de cotisation des associations étudiantes

www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/frais.html

Des frais de 18$ par année sont imposés. Ils sont sujets à changement sans avis préalable.

Département d'administration et fondements de l'éducation

Champs d'études

Les champs d'études portent sur les aspects généraux de l'éducation :

- ses fondements, son insertion institutionnelle et sociale, ses aspects administratifs, ses instruments d'intervention et son évaluation
- l'étude des politiques en éducation, à la lumière des données et des méthodes de la réflexion philosophique, des sciences sociales, des sciences humaines, des sciences du comportement et des sciences administratives
- l'étude des stratégies et des problèmes d'administration et de gestion en éducation à la lumière des données des sciences administratives et des sciences de l'éducation
- la réflexion critique sur l'éducation, ses finalités, ses conditions de réalisation, son rôle social et sa définition dans l'établissement scolaire, à la lumière de la contribution de l'histoire, de la philosophie, de la sociologie, de l'éducation comparée et de la psychologie de l'éducation
- la méthodologie de la recherche et du développement en éducation ainsi que les techniques générales de mesure; les techniques générales de planification et d'évaluation des apprentissages, de l'enseignement, des programmes et des établissements.

Programmes du Département

Ce département a la responsabilité des programmes suivants :

- les options de la M.A. et du Ph. D.
  - Administration de l'éducation
  - Éducation comparée et fondements de l'éducation
  - Mesure et évaluation en éducation
- les options de la M. Éd.
  - Administration de l'éducation
  - Évaluation des compétences
- le D.É.S.S. (administration de l'éducation)
- le D.É.S.S. (administration des systèmes d'éducation et de formation)
- le D.É.S.S. (évaluation des compétences)
- le microprogramme de 2e cycle (administration de l'éducation)
- le microprogramme de 2e cycle (administration des systèmes d'éducation et de formation)
- le microprogramme de 2e cycle (évaluation des compétences)
- le microprogramme de 2e cycle (gestion du changement en éducation)
- le microprogramme de 2e cycle (approfondissement en administration de l'éducation).

Contributions à d'autres programmes

Le Département d'administration et fondements de l'éducation assume la responsabilité de plusieurs cours dans les programmes de formation initiale des maîtres ainsi que dans certains programmes des autres départements.

Personnel enseignant

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Directeur : Gabriel Boileau

Professeurs titulaires
Jean-Guy Blais, M. Sc. mathématiques (stat.), Ph. D. sciences de l'éducation (mes. et éval.) (Montréal)
Guy Bourgeault, L. Ph. (Montréal), D. Th. (Rome)
Manuel Crespo, M.A. sciences religieuses (Montréal), Ph. D. sociologie (McGill)
Marc-André Deniger, Ph. D. sociologie (Montréal)
Michel D. Laurier, M.A. linguistique appliquée (Ottawa), Ph. D. Education (Toronto)
Claude Lessard, M.A. sociologie (Montréal), Ph. D. Educational Theory (Toronto)
Christian Maroy, Doctorat en sociologie (Louvain)
Marie Mc Andrew, Ph. D. sciences de l'éducation (éduc. comp.) (Montréal)
Jean-Pierre Proulx, Ph. D. théologie (Montréal)
Maurice Tardif, M.A. philosophie, Ph. D. fondements de l'éducation (Montréal)

Professeurs agrégés
Jean Archambault, Ph. D. éducation (Montréal)
Richard Boudreault, Ph. D. administration de l'éducation (Montréal)
Martial Dembélé, Ph. D. éducation (Michigan State)
Micheline-Johanne Durand, Ph. D. éducation (UQÀM)
Roseline Garon, Ph. D. psychologie (Montréal), secrétaire de Faculté
Jake Murdoch, Ph. D. éducation (Bourgogne)
Pierre Lapointe, Ph. D. psychologie (UQÀM)

Professeurs adjoints
Hugette Drouin, Ph. D. éducation (Montréal)
Nathalie Loye, M.A. sciences de l'éducation (Montréal), Ph. D. sciences de l'éducation (Ottawa)
Marie-Odile Magnan, Ph. D. sociologie (Laval)
Joëlle Morissette, M.A. sciences de l'éducation (UQAT) et Ph. D. psychopédagogie (Laval)
Emmanuel Poirel, Ph. D. psychopédagogie (Montréal)

Professeure invitée
Ginette Casavant, M. Éd. administration scolaire (Sherbrooke)

Professeur émérite
Harold Stolovitch

Professeurs associés
André Brassard, Ph. D. sciences de l'éducation (adm. scol.) (Montréal)
Denis Massé, Ph. D. admi. scol. (Alberta)
Jean-Marie Van der Maren, Licence en pédagogie, Doctorat en psychologie (Louvain)

Département de didactique

Champ d'études

Le champ d'études est l'apprentissage et l'enseignement de chacune des disciplines enseignées, soit dans le cadre scolaire, à l'ordre primaire, secondaire, collégial ou universitaire, soit dans les milieux non scolaires. Mentionnons en particulier :

– les buts, les contenus et les conditions de l'enseignement de chacune de ces disciplines
– l'élaboration et l'amélioration des méthodes et des moyens pratiques d'enseignement appropriés à chacune de ces disciplines
– l'étude des problèmes propres à l'enseignement, à l'apprentissage et à l'évaluation des apprentissages dans chacune de ces disciplines
– l'élaboration de méthodes d'enseignement propres aux clientèles ayant des problèmes d'apprentissage spécifiques reliés à une discipline.

Programmes du Département

Ce département a la responsabilité des programmes suivants :

– le microprogramme (didactique)
– le microprogramme (didactique et intégration des matières)
– le microprogramme (éducation)
– l'option Didactique du D.É.S.S. (éducation)
– les options de la M. Éd. (éducation)
  Didactique
  Enseignement au secondaire
– l'option Didactique de la M.A. (éducation)
– l'option Didactique du Ph. D. (éducation).

Contributions au Centre de formation initiale des maîtres (CFIM)

Le Département de didactique assume une forte proportion des enseignements dans les programmes de formation initiale des maîtres.

Personnel enseignant

Directeur : Marc-André Éthier

Professeurs titulaires
Françoise Armand, Maîtrise de français langue étrangère (Aix-Marseille), Ph. D. didactique (Montréal)
Jean-Pierre Charland, Ph. D. histoire, Ph. D. didactique (Laval)
Patricia Lamarre, M.A. didactique, Ph. D. sociologie de l'éducation (UBC)
Isabelle Montesinos-Gelet, Maîtrise de psychologie, D.É.A., Doctorat en psychologie (Lyon)
Monique Noël-Gaudreault, Maîtrise en lettres françaises (Sorbonne), Ph. D. littérature québécoise (Laval)
Pierre Nonnon, M.A. psychologie (UQÀM), Ph. D. technologie de l'éducation (Laval)
Régine Pierre, Ph. D. psychologie (Montréal)
Louise Poirier, M.A. psychologie, Ph. D. éducation (UQÀM), doyenne
Sophie René de Cotret, Maîtrise en mathématiques (enseignement) (UQÀM), Doctorat en didactique des mathématiques (Grenoble I)
Marcel Thouin, Ph. D. sciences de l'éducation (mes. et éval.) (Montréal)

Professeurs agrégés
Ahlem Ammar, M.A. arts (Concordia), Ph. D. philosophie (McGill)
Marie-Claude Boivin, M.A. linguistique (UQÀM), Ph. D. linguistique (M.I.T.)
France Caron, M. Sc. A. mathématiques appliquées (Poly, Montréal), Ph. D. didactique (Montréal)
Daniel Daigle, M.A. linguistique (UQÀM), Ph. D. didactique (Montréal)
Anne-Marie Émond, Maîtrise en arts plastiques (UQÀM), Doctorat Art Education (Concordia)
Marc-André Éthier, M.A. histoire, Ph. D. sciences de l'éducation (Montréal)
Manon Hébert, M.A. éducation, Ph. D. éducation (Montréal)
Pascale Lefrançois, M.A. sciences de l'éducation (Sherbrooke), Ph. D. didactique (Montréal)
Jean Portugais, Doctorat en sciences de l'éducation (Genève)
Ewa Puchalska, Doctorat en didactique des mathématiques (Varsovie)
Philippe R. Richard, Maîtrise en sciences de l'éducation, Ph. D. didactique (UAB, Espagne)
Jesús Vázquez-Abad, Ph. D. sciences de l'éducation (tech. éduc.) (Montréal)

Professeurs adjoints
Rachel Berthiaume, M.A. didactique (UQÀM), Ph. D. linguistique (UQÀM)
Annette Braconne-Michoux, Ph.D. didactique des mathématiques (Paris VII)
Mireille Estivalèzes, M.A. Histoire (Paris IV-Sorbonne), Ph. D. Histoire des religions et des systèmes de pensée (École pratique des hautes études, Paris)
Alejandro Gonzalez-Martin, Ph. D. mathématiques (La Laguna)
Myriam Lemonchois, Doctorat en sciences de l'éducation (Université Paris VIII)

Professeure associée
Gisèle Lemoyne, Ph. D. psychologie (Montréal)

Professeurs émérites
Jacques Bergeron
Pierre Dagenais
Alison d'Anglejan

Département de psychopédagogie et d'andragogie

Champ d'études

Le champ d'études est l'intervention éducative, qu'elle se situe à l'intérieur du cadre scolaire (incluant alors l'intervention pédagogique) ou à l'extérieur du cadre scolaire, et ses

conditions générales de réalisation. Mentionnons en particulier :

- les caractéristiques des diverses clientèles, des groupes ou des individus en rapport avec les données de la psychologie du développement, de la psychologie de l'apprentissage et de la psychologie sociale
- les caractéristiques du milieu social, culturel ou physique, les conditions de vie, les effets de la vie en milieu éducatif sur le développement individuel
- les conditions générales d'apprentissage et d'enseignement, les stratégies d'apprentissage, les modèles généraux d'enseignement et d'intervention
- le rapport apprenant-intervenant, entre autres le rapport enfant-éducateur, en référence à des finalités d'éducation et d'enseignement, l'animation et le leadership pédagogiques, la gestion des groupes d'apprenants et du climat psychosocial, la formation et le perfectionnement des enseignants ou intervenants, l'étude des divers modèles de formation et de développement professionnel.

Programmes du Département

Ce département a la responsabilité des programmes suivants :

- le microprogramme de 2e cycle (formation à l'enseignement postsecondaire)
- le microprogramme de 2e cycle (intégration pédagogique des TIC)
- le microprogramme de 2e cycle (insertion professionnelle en enseignement)
- le microprogramme (soutien à l'apprentissage)
- le microprogramme (soutien à la transition scolaire des élèves ayant des besoins particuliers)
- les options du D.É.S.S.
  - Générale
  - Intervention éducative
- les options de la M. Éd.
  - Générale
  - Intervention éducative
  - Orthopédagogie
- les options de la M.A. et du Ph. D.
  - Andragogie
  - Psychopédagogie.

Contributions au Centre de formation initiale des maîtres (CFIM)

Le Département de psychopédagogie et d'andragogie assume une forte proportion des enseignements dans les programmes de formation initiale des maîtres.

Personnel enseignant

Directeur : Fransisco A. Loiola

Professeurs titulaires

François Bowen, Ph. D. psychologie (UQÀM), vice-doyen aux études supérieures et à la recherche
Sylvie Cartier, M. Éd. éducation spécialisée (Sherbrooke), Ph. D. sciences de l'éducation (psychopédagogie) (Montréal)
Roch Chouinard, Ph. D. psychologie (UQÀM), vice-recteur adjoint aux études supérieures et administrateur exerçant les fonctions de doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
Colette Dufresne-Tassé, Ph. D. psychologie (Montréal), Doctorat de 3e cycle en sociologie (Paris)
Thierry Karsenti, M. Éd. didactique des langues (McGill), M.A. sciences de l'éducation, Ph. D. sciences de l'éducation (UQÀM)
Jacques Langevin, M.A. sciences de l'éducation (ortho.) (Montréal), Doctorat en psychologie (Paris-Vincennes)
Claudie Solar, Ph. D. sciences de l'éducation (andr.) (Montréal)
Jacques Viens, M. Sc. sciences de l'éducation (tech. éduc.) (Montréal), Ph. D. éducation (Toronto)

Professeurs agrégés

Robert David, M.A. sciences de l'éducation (Sherbrooke), Ph. D. psychopédagogie (Laval)
Nadia Desbiens, Ph. D. psychopédagogie (Laval)
Cecilia Maria Ferreira-Borges, Maîtrise en sciences de l'éducation, Ph. D. sciences humaines, éducation (Brésil)
Mohamed Hrimech, Ph. D. sciences de l'éducation (andr.) (Montréal)
Fasal Kanouté, Ph. D. psychopédagogie (Montréal)
Serge J. Larrivée, Ph. D. éducation (UQÀM)
Francisco A. Loiola, M. Sc. éducation (Ceará, Brésil), Ph. D. psychopédagogie (Laval)
Jrène Rahm, Ph. D. education (Colorado)
Sylvie Rocque, Ph. D. éducation (UQÀM)
Manon Théorêt, Ph. D. psychologie (UQÀM)
Nathalie Trépanier, Ph. D. sciences de l'éducation (Montréal)

Professeurs adjoints

Michel Lepage, M.A. éducation (UQÀM), Ph. D. psychopédagogie (Montréal)
Annie Malo, Ph. D. psychopédagogie (Laval)
Bruno Poelhuber, M.A. psychologie (Laval), Ph. D. (Montréal)
Garine Papzian-Zohrabian, Ph. D psychologie clinique (Beyrouth)
Mélanie Paré, Ph.D. psychopédagogie (Montréal)

Professeure associée

Johanne Bédard, M.A. sciences de l'éducation (Sherbrooke), Doctorat en pédagogie (Fribourg)

Professeurs invités

Richard Angeloro, M. Éd. intervention pédagogique (UQÀM)
Josianne Robert, M.A. psychopédagogie (Montréal)
Maryse Rondeau, M.A. éducation (UQÀM)
Carole Séguin, M.A. éducation (UQÀM)

Professeure émérite

Huguette Caglar

Centre de formation initiale des maîtres (CFIM)

Directrice : Pascale Lefrançois
Directrice adjointe : Colette Gervais

Le Centre a la responsabilité de la formation initiale des maîtres et, plus spécifiquement, de l'orientation, du développement et de l'évaluation des programmes facultaires de formation des maîtres, sous l'autorité du Conseil de la Faculté.

Programmes de la Faculté

Sous cette rubrique, sont regroupés les programmes d'études supérieures offerts en Sciences de l'éducation.

Formation professionnelle en éducation

Microprogramme de 2e cycle (administration de l'éducation)	**2-801-6-0**
D.É.S.S. (administration de l'éducation)	**2-801-1-2**
Microprogramme de 2e cycle (administration des systèmes d'éducation et de formation)	**2-801-6-1**
D.É.S.S. (administration des systèmes d'éducation et de formation)	**2-801-1-3**
Microprogramme (approfondissement en administration de l'éducation	**2-801-6-4**
Microprogramme de 2e cycle (didactique)	**2-811-6-1**
Microprogramme de 2e cycle (didactique et intégration des matières)	**2-811-6-0**
Microprogramme de 2e cycle (éducation)	**2-812-6-0**

D.É.S.S. (éducation)

Options :

Générale	**2-812-1-2**
Didactique	**2-811-1-2**
Intervention éducative	**2-823-1-2**

Microprogramme de 2e cycle (évaluation des compétences) 2-801-6-2

D.É.S.S. (évaluation des compétences) 2-801-1-6

Microprogramme de 2e cycle (formation à l'enseignement postsecondaire) 2-832-6-0

Microprogramme de 2e cycle (gestion du changement en éducation) 2-801-6-3

Microprogramme de 2e cycle (insertion professionnelle en enseignement) 2-823-6-1

Microprogramme de 2e cycle (intégration pédagogique des TIC) 2-823-6-0

Microprogramme de 2e cycle (pédagogie universitaire des sciences de la santé) 2-814-6-0

D.É.S.S. (orthodidactique) 2-855-1-4

Microprogramme de 2e cycle (orthodidactique du français) 2-855-6-0

Microprogramme de 2e cycle (orthodidactique des mathématiques) 2-855-6-1

Microprogramme de 2e cycle (soutien à l'apprentissage) 2-823-6-2

Microprogramme de 2e cycle (soutien à la transition scolaire des élèves ayant des besoins particuliers) 2-823-6-3

Maîtrise en éducation (M. Éd.)

Options :

Administration de l'éducation	**2-801-1-4**
Didactique	**2-811-1-1**
Enseignement au secondaire	**2-811-1-3**
Évaluation des compétences	**2-801-1-5**
Générale	**2-812-1-3**
Intervention éducative	**2-823-1-1**
Orthopédagogie	**2-855-1-3**

Formation à la recherche en éducation

M.A. (sciences de l'éducation)

Options :

Administration de l'éducation	**2-801-1-0**
Andragogie	**2-805-1-0**
Didactique	**2-811-1-0**
Éducation comparée et fondements de l'éducation	**2-817-1-0**
Mesure et évaluation en éducation	**2-850-1-0**
Pédagogie universitaire des sciences médicales	**2-814-1-0**
Psychopédagogie	**2-813-1-0**

Ph. D. (sciences de l'éducation)

Options :

Administration de l'éducation	**3-801-1-0**
Andragogie	**3-805-1-0**
Didactique	**3-811-1-0**
Éducation comparée et fondements de l'éducation	**3-817-1-0**
Mesure et évaluation en éducation	**3-850-1-0**
Psychopédagogie	**3-813-1-0**

Membres du Comité des études supérieures des programmes de pédagogie universitaire en sciences de la santé

Faculté de médecine
- Andrée Boucher
- Monique Chaput
- Nicolas Fernandes
- Bernard Millette
- Louise Samson

Faculté des sciences de l'éducation
- François Bowen
- Francisco A. Loiola

Centre d'études et de formation en enseignement supérieur
- Marilou Bélisle

Formation professionnelle en éducation

Programme 2-801-6-0

Microprogramme de 2e cycle (administration de l'éducation)

Programme sous la responsabilité du Département d'administration et fondements de l'éducation.

Objectifs

Ce microprogramme vise à offrir au personnel de l'éducation une ouverture à une formation de 2e cycle en gestion de l'éducation de façon à le préparer à œuvrer dans ce domaine tout en favorisant la poursuite des études vers l'obtention d'un D.É.S.S. ou d'une maîtrise.

Destinataires

Le programme vise à rejoindre la clientèle du programme PIDEC (Programme d'initiation à la direction d'école).

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2e cycle (administration de l'éducation), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes à entreprendre des études de 2e cycle en administration de l'éducation
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Transfert

Pour transférer du microprogramme au D.É.S.S. (administration de l'éducation), l'étudiant doit avoir obtenu une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 au microprogramme. Pour transférer du D.É.S.S. à l'option Administration de l'éducation de la M. Éd., l'étudiant doit avoir obtenu une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent au D.É.S.S.

Les cours réussis au microprogramme de 2e cycle (administration de l'éducation) peuvent être transférés au D.É.S.S. ou à l'option Administration de l'éducation de la M. Éd.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de trois ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

4. Programme

Le microprogramme comporte un total de 15 crédits de cours du niveau des études supérieures dont 3 crédits de cours obligatoires et 12 crédits de cours à option.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

ETA	6900	Intro. à l'administration de l'éducation, 3 cr.

Bloc B – Option (12 cr.)

ETA	6060	Élaboration et évaluation de programmes, 3 cr.
ETA	6104	L'éducation dans le monde d'aujourd'hui, 3 cr.
ETA	6105	Efficacité, équité et qualité en éduc., 3 cr.
ETA	6107	Méthodes de planification en éducation, 3 cr.
ETA	6120	Analyse des politiques en éducation, 3 cr.
ETA	6160	École et société, 3 cr.
ETA	6582	Évaluation d'établissement et réussite, 3 cr.
ETA	6655	Pratique professionnelle et éthique, 3 cr.
ETA	6901	L'enseignant, le système éduc. québécois, 3 cr.
ETA	6904	Théories et modèles éducatifs, 3 cr.
ETA	6906	Théories des organisations d'éducation, 3 cr.
ETA	6912	Gestion des ressources humaines en éduc., 3 cr.
ETA	6915	Financement de l'éducation, 3 cr.
ETA	6917	Étude comparée en adm. de l'éducation, 3 cr.
ETA	6925	Leadership et animation, 3 cr.
ETA	6932	L'établissement et son environnement, 3 cr.
ETA	6934	Enjeux des systèmes d'éducation, 3 cr.
ETA	6935	Prise de décision en adm. de l'éducation, 3 cr.
ETA	6937	Pouvoir et politiques en éducation, 3 cr.
ETA	6940	Gestion du changement et intervention, 3 cr.
ETA	6947	Planification en gestion scolaire, 3 cr.
ETA	6959	Analyse d'expériences administratives 1, 3 cr.
ETA	6961	Pratique professionnelle 1, 3 cr.
ETA	6962	Stage en administration de l'éducation 1, 3 cr.
ETA	6964	Pratique professionnelle 2, 3 cr.
ETA	6965	Adm. de l'éducation et législations 2, 3 cr.
ETA	6966	Analyse d'expériences administratives 2, 3 cr.
ETA	6969	Gestion de projets de formation, 3 cr.
ETA	6972	Gestion des conflits en éducation, 3 cr.
ETA	6977	Gestion informatisée en éducation, 3 cr.
ETA	6978	Gestion de l'environnement éducatif, 3 cr.
ETA	6979	Pol. d'encadrement, services adaptés, 3 cr.
ETA	6980	Gestion des activités éducatives, 3 cr.
ETA	6981	Savoirs institutionnels 1, 3 cr.
ETA	6982	Gestion des inf. et de la communication, 3 cr.
ETA	6983	Savoirs institutionnels 2, 3 cr.
ETA	6984	Gestion des ressources mat. et fin., 3 cr.
ETA	6986	Étude de problèmes de gestion, 3 cr.
ETA	6992	L'aide au dév. prof. en adm. de l'éduc., 3 cr.
ETA	6996	Comportement org. en milieu d'éducation, 3 cr.
ETA	6997	Sém. thématique en administration 1, 3 cr.
ETA	6998	Sém. thématique en administration 2, 3 cr.

Programme 2-801-1-2

D.É.S.S. (administration de l'éducation)

Programme sous la responsabilité du Département d'administration et fondements de l'éducation.

Objectifs

Les objectifs de la formation professionnelle de 2e cycle en administration de l'éducation sont :

- de développer chez l'étudiant l'aptitude à gérer efficacement, soit à titre de dirigeant, soit à un autre titre, des organismes d'éducation
- de familiariser l'étudiant à la culture de l'administration publique et notamment à celle des organismes d'éducation
- d'aider l'étudiant à prendre conscience des différents facteurs qui influencent son comportement comme administrateur
- d'aider l'étudiant à se former une conception dynamique de l'administration en éducation et à acquérir les habiletés nécessaires à l'administration des organismes d'éducation.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (administration de l'éducation), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes particulières à l'administration de l'éducation ou que des études subséquentes à l'obtention d'un grade ou d'un diplôme de 1er cycle permettent de conclure que le candidat possède des aptitudes marquées pour la poursuite d'études de 2e cycle
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale du Diplôme est de deux trimestres à temps plein. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de la date de l'inscription initiale. Pour des raisons exceptionnelles et sur recommandation du directeur de Département, le doyen peut accorder une prolongation de un an au maximum.

3. Transfert

Les cours réussis au D.É.S.S. peuvent être transférés à l'option Administration de l'éducation de la M.A. ou de la M. Éd. ou au microprogramme (administration de l'éducation).

4. Programme

Le programme comporte 30 crédits de 2e cycle, incluant 3 crédits de cours obligatoires, 3 crédits de stage ou de pratique, 3 crédits d'activités d'intégration (à la fin du D.É.S.S.) et 21 crédits de cours à option.

Les étudiants qui n'occupent pas une fonction de direction suivent les cours ETA 6962 et ETA 6959; les étudiants qui occupent une fonction de direction suivent les cours ETA 6961 et ETA 6966. Tous les étudiants commencent le programme par les blocs A et B; ils terminent le programme par le bloc C.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

ETA	6900	Intro. à l'administration de l'éducation, 3 cr.

Bloc B – Option (3 cr.)

ETA	6961	Pratique professionnelle 1, 3 cr.
ETA	6962	Stage en administration de l'éducation 1, 3 cr.

Bloc C – Option (3 cr.)

ETA	6959	Analyse d'expériences administratives 1, 3 cr.
ETA	6966	Analyse d'expériences administratives 2, 3 cr.

Bloc D – Option (21 cr.)

ETA	6060	Élaboration et évaluation de programmes, 3 cr.
ETA	6104	L'éducation dans le monde d'aujourd'hui, 3 cr.
ETA	6105	Efficacité, équité et qualité en éduc., 3 cr.
ETA	6107	Méthodes de planification en éducation, 3 cr.
ETA	6120	Analyse des politiques en éducation, 3 cr.
ETA	6160	École et société, 3 cr.
ETA	6582	Évaluation d'établissement et réussite, 3 cr.
ETA	6655	Pratique professionnelle et éthique, 3 cr.
ETA	6901	L'enseignant, le système éduc. québécois, 3 cr.
ETA	6904	Théories et modèles éducatifs, 3 cr.
ETA	6906	Théories des organisations d'éducation, 3 cr.
ETA	6912	Gestion des ressources humaines en éduc., 3 cr.
ETA	6915	Financement de l'éducation, 3 cr.
ETA	6917	Étude comparée en adm. de l'éduc., 3 cr.
ETA	6925	Leadership et animation, 3 cr.
ETA	6932	L'établissement et son environnement, 3 cr.
ETA	6934	Enjeux des systèmes d'éducation, 3 cr.
ETA	6935	Prise de décision en adm. de l'éducation, 3 cr.
ETA	6937	Pouvoir et politiques en éducation, 3 cr.
ETA	6940	Gestion du changement et intervention, 3 cr.
ETA	6947	Planification en gestion scolaire, 3 cr.
ETA	6964	Pratique professionnelle 2, 3 cr.
ETA	6965	Adm. de l'éducation et législations 2, 3 cr.
ETA	6969	Gestion de projets de formation, 3 cr.
ETA	6972	Gestion des conflits en éducation, 3 cr.
ETA	6977	Gestion informatisée en éducation, 3 cr.
ETA	6978	Gestion de l'environnement éducatif, 3 cr.
ETA	6979	Pol. d'encadrement, services adaptés, 3 cr.
ETA	6980	Gestion des activités éducatives, 3 cr.
ETA	6981	Savoirs institutionnels 1, 3 cr.
ETA	6982	Gestion des inf. et de la communication, 3 cr.
ETA	6983	Savoirs institutionnels 2, 3 cr.
ETA	6984	Gestion des ressources mat. et fin., 3 cr.
ETA	6986	Étude de problèmes de gestion, 3 cr.
ETA	6992	L'aide au dév. prof. en adm. de l'éduc., 3 cr.
ETA	6996	Comportement org. en milieu d'éducation, 3 cr.
ETA	6997	Sém. thématique en administration 1, 3 cr.
ETA	6998	Sém. thématique en administration 2, 3 cr.

Programme 2-801-6-1

Microprogramme de 2e cycle (administration des systèmes d'éducation et de formation)

Ce programme, sous la responsabilité du Département d'administration et fondements de l'éducation, est offert uniquement en cohorte après ententes avec les organismes d'éducation.

Objectifs

Ce microprogramme vise à offrir aux cadres des commissions scolaires, aux analystes des divers services et aux cadres des cégeps, une formation adaptée aux problèmes de gestion et au niveau d'interventions caractéristiques de ces fonctions. Ce programme peut également s'adresser à des cadres en fonction ou à de futurs cadres des systèmes d'éducation d'autres pays (Afrique, Amérique du sud).

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2e cycle (administration des systèmes d'éducation et de formation), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle universitaire préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes à entreprendre des études de 2e cycle en administration des systèmes d'éducation et de formation
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre équivalent temps plein. La scolarité maximale est de 3 ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Programme

Le programme comporte un total de 15 crédits de cours de 2e cycle, dont 6 crédits de cours obligatoires et 9 crédits de cours à option.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

ETA	6906	Théories des organisations d'éducation, 3 cr.
ETA	6961	Pratique professionnelle 1, 3 cr.

Bloc B – Option (9 cr.)

ETA	6104	L'éducation dans le monde d'aujourd'hui, 3 cr.
ETA	6105	Efficacité, équité et qualité en éduc, 3 cr.
ETA	6120	Analyse des politiques en éducation, 3 cr.
ETA	6107	Méthodes de planification en éducation, 3 cr.
ETA	6160	École et société, 3 cr.
ETA	6312	Systèmes d'éducation étrangers, 3 cr.
ETA	6582	Évaluation d'établissement et réussite, 3 cr.
ETA	6655	Pratique professionnelle et éthique, 3 cr.
ETA	6912	Gestion des ressources humaines en éduc., 3 cr.
ETA	6917	Étude comparée en adm. de l'éducation, 3 cr.
ETA	6925	Leadership et animation, 3 cr.
ETA	6934	Enjeux des systèmes d'éducation, 3 cr.
ETA	6935	Prise de décision en adm. de l'éducation, 3 cr.
ETA	6937	Pouvoir et politiques en éducation, 3 cr.
ETA	6940	Gestion du changement et intervention, 3 cr.
ETA	6947	Planification en gestion scolaire, 3 cr.
ETA	6956	Adm. de l'ens. collégial et universitaire, 3 cr.
ETA	6964	Pratique professionnelle 2, 3 cr.
ETA	6969	Gestion de projets de formation, 3 cr.
ETA	6986	Étude de problèmes de gestion, 3 cr.

ETA	6997	Sém. thématique en administration 1, 3 cr.
ETA	6998	Sém. thématique en administration 2, 3 cr.

Programme 2-801-1-3

D.É.S.S. (administration des systèmes d'éducation et de formation)

Ce programme, sous la responsabilité du Département d'administration et fondements de l'éducation, est offert uniquement en cohorte à la suite d'ententes avec les organismes d'éducation.

Objectifs

Offrir aux cadres des commissions scolaires, aux analystes des divers services et aux cadres des cégeps, une formation adaptée aux problèmes de gestion et au niveau d'interventions caractéristiques de ces fonctions. Ce programme peut également s'adresser à des cadres en fonction ou à de futurs cadres des systèmes d'éducation d'autres pays (Afrique, Amérique du sud).

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (administration des systèmes d'éducation et de formation), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle de l'Université de Montréal, ou d'un autre diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes particulières à l'administration des systèmes d'éducation et de formation ou que des études subséquentes à l'obtention d'un grade ou d'un diplôme de 1er cycle permettent de conclure que le candidat possède des aptitudes marquées pour la poursuite d'études de 2e cycle
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres équivalent temps plein. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Programme

Le programme comporte 30 crédits de cours de 2e cycle, dont 6 crédits de cours obligatoires et 24 crédits de cours à option.

Les étudiants occupant une fonction de cadre suivent les cours ETA 6961 et ETA 6964 des blocs B et C. Les étudiants n'occupant pas une fonction de cadre suivent les cours ETA 6981 et ETA 6996 des mêmes blocs. Les étudiants terminent obligatoirement le programme par le cours ETA 6966 (activité d'intégration).

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

ETA	6906	Théories des organisations d'éducation, 3 cr.
ETA	6966	Analyse d'expériences administratives 2, 3 cr.

Bloc B – Option (3 cr.)

ETA	6961	Pratique professionnelle 1, 3 cr.
ETA	6981	Savoirs institutionnels 1, 3 cr.

Bloc C – Option (3 cr.)

ETA	6964	Pratique professionnelle 2, 3 cr.
ETA	6996	Comportement org. en milieu éducation, 3 cr.

Bloc D – Option (18 cr.)

ETA	6104	L'éducation dans le monde d'aujourd'hui, 3 cr.
ETA	6105	Efficacité, équité et qualité en éduc, 3 cr.
ETA	6107	Méthodes de planification en éducation, 3 cr.
ETA	6120	Analyse des politiques en éducation, 3 cr.
ETA	6160	École et société, 3 cr.
ETA	6312	Systèmes d'éducation étrangers, 3 cr.
ETA	6582	Évaluation d'établissement et réussite, 3 cr.
ETA	6655	Pratique professionnelle et éthique, 3 cr.
ETA	6912	Gestion des ressources humaines en éduc., 3 cr.
ETA	6917	Étude comparée en adm. de l'éducation, 3 cr.
ETA	6925	Leadership et animation, 3 cr.
ETA	6934	Enjeux des systèmes d'éducation, 3 cr.
ETA	6935	Prise de décision en adm. de l'éducation, 3 cr.
ETA	6937	Pouvoir et politiques en éducation, 3 cr.
ETA	6940	Gestion du changement et intervention, 3 cr.
ETA	6947	Planification en gestion scolaire, 3 cr.
ETA	6956	Adm. de l'ens. collégial et universitaire, 3 cr.
ETA	6969	Gestion de projets de formation, 3 cr.
ETA	6986	Étude de problèmes de gestion, 3 cr.
ETA	6997	Sém. thématique en administration 1, 3 cr.
ETA	6998	Sém. thématique en administration 2, 3 cr.

Programme 2-801-6-4

Microprogramme de 2e cycle (approfondissement en administration de l'éducation)

Programme sous la responsabilité du Département d'administration et fondements de l'éducation.

Objectifs

Le microprogramme de 2e cycle (approfondissement en administration de l'éducation) s'adresse aux étudiants qui ont terminé un D.É.S.S. et souhaitent poursuivre leurs études pour obtenir une M. Éd. (administration de l'éducation).

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2e cycle (approfondissement en administration de l'éducation), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- avoir complété au moins un D.É.S.S. (administration de l'éducation), ou un D.É.S.S. (administration des systèmes d'éducation et de formation)
- avoir obtenu, au D.É.S.S., une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La durée maximale est de sept trimestres.

3. Programme

Le programme comporte 15 crédits de 2e cycle répartis de la manière suivante : de 12 à 15 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

Structure du programme

Bloc A – Option (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

ETA	6907	Séminaire d'essai professionnel, 6 cr.
ETA	6999	Séminaire de projet professionnel, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 6 cr.; max. 9 cr.)

À choisir dans la banque de cours de 2e cycle du Département d'administration et fondements de l'éducation.

Bloc C – Choix (max. 3 cr.)

À choisir dans la banque de cours de 2e cycle de la Faculté des sciences de l'éducation.

Programme 2-811-6-1

Microprogramme de 2e cycle (didactique)

Programme sous la responsabilité du Département de didactique.

Objectifs

Offrir une formation continue par petits blocs aux enseignants et aux conseillers pédagogiques, compte tenu des exigences de leur profession.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2e cycle (didactique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent et posséder des aptitudes marquées pour la poursuite d'études de 2e cycle en didactique
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de trois ans, à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Programme

Le programme comporte un minimum de 12 crédits de cours à option et au plus 3 crédits de cours au choix.

Structure du programme

Bloc A – Option (3 cr.)

DID	6290	Séminaire d'intégration en didactique 1, 3 cr.
DID	6295	Séminaire d'intégration en didactique 2, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 9 cr.; max. 12 cr.)

Cours choisis dans la banque de cours des études supérieures du Département de didactique.

Bloc C – Choix (max. 3 cr.)

Cours choisis dans la banque de cours des études supérieures de l'Université de Montréal, sur approbation du responsable de la formation continue du Département de didactique.

Programme 2-811-6-0

Microprogramme de 2e cycle (didactique et intégration des matières)

L'admission à ce programme, sous la responsabilité du Département de didactique, est faite par cohorte.

Objectifs

Répondre aux besoins en formation des enseignants et des conseillers pédagogiques dans le domaine de l'intégration des matières et le développement, chez les élèves, de compétences transversales.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2e cycle (didactique et intégration des matières), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent et posséder des aptitudes marquées pour la poursuite d'études de 2e cycle en didactique
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de trois ans, à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Programme

Le programme comporte 15 crédits dont 6 crédits obligatoires et 9 crédits de cours à option.

Structure du programme

Bloc A – Option (3 cr.)

DID	6290	Séminaire d'intégration en didactique 1, 3 cr.
DID	6295	Séminaire d'intégration en didactique 2, 3 cr.

Bloc B – Obligatoire (6 cr.)

DID	6070	Enseignement des matières scolaires, 3 cr.
DID	6075	Labo. d'analyse et conception didactique, 3 cr. dont 1 cr. de travaux pratiques - labo

Bloc C – Option (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

Cours choisis dans la banque de cours des études supérieures du Département de didactique.

Bloc D – Option (max. 3 cr.)

Cours choisis dans la banque de cours des études supérieures de la Faculté des sciences de l'éducation, sur approbation du responsable de la formation continue du Département de didactique.

Programme 2-812-6-0

Microprogramme de 2e cycle (éducation)

Programme sous la responsabilité du Département de didactique.

Objectifs

Ce microprogramme vise à offrir au personnel de l'éducation une ouverture aux études supérieures à l'intérieur d'une formation courte, à cibler des problématiques pour lesquelles la formation continue est requise dans le contexte de la réforme en éducation et à préparer le personnel à l'implantation de la politique ministérielle sur la formation continue du personnel scolaire.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2e cycle (éducation), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que, de l'avis du doyen, une expérience ou des études subséquentes à l'obtention du grade de 1er cycle permettent de conclure que le candidat possède les aptitudes requises pour la poursuite d'études de 2e cycle
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Transfert

L'étudiant admis au microprogramme avec une moyenne d'au moins 3,0 au 1er cycle est aussi admissible au D.É.S.S. ou à la M. Éd. (éducation). option générale. Dans les autres cas, une moyenne de 3,0 au terme du microprogramme rend admissible pour le passage au D.É.S.S.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de trois ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

4. Programme

Le microprogramme comporte un total de 15 crédits de cours du niveau des études supérieures dont 3 crédits de cours obligatoires, 9 à 12 crédits de cours à option et 0 à 3 crédits de cours au choix.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

DID	6052	Planification de la formation, 1 cr.
DID	6053	Résolution de problèmes en éducation, 1 cr.
DID	6054	Synthèse et intégration, 1 cr.
ou		
ETA	6052	Planification de la formation, 1 cr.
ETA	6053	Résolution de problèmes en éducation, 1 cr.
ETA	6054	Synthèse et intégration, 1 cr.
ou		
PPA	6052	Planification de la formation, 1 cr.
PPA	6053	Résolution de problèmes en éducation, 1 cr.
PPA	6054	Synthèse et intégration, 1 cr.

Bloc B – Option (min. 9 cr.; max. 12 cr.)

Cours choisis parmi les cours de 2e cycle des blocs à option du D.É.S.S., option générale en autant qu'ils ciblent le thème du microprogramme.

Bloc C – Choix (max. 3 cr.)

Le cours au choix peut être pris soit pendant le microprogramme, soit pendant le D.É.S.S. Un seul cours au choix (3 cr.) sur 30 crédits.

Programme 2-812-1-2

D.É.S.S. (éducation), option générale

Programme sous la responsabilité du Département de psychopédagogie et d'andragogie.

Objectifs

Ce programme poursuit les mêmes objectifs de formation continue que la maîtrise en éducation. Le D.É.S.S. vise une mise à jour des connaissances, une prise de recul par rapport à la pratique. Il permet, plus spécifiquement : de comprendre les enjeux de l'éducation dans le monde d'aujourd'hui; d'examiner les rapports entre l'école et les problématiques sociales en évolution; de développer de nouvelles habiletés liées à l'enseignement, à l'apprentissage et à la formation. Il incite également l'étudiant à réfléchir à son développement professionnel.

Le D.É.S.S. en éducation permet de répondre aux besoins particuliers de l'étudiant dans les domaines : administration de l'éducation, andragogie, didactique, éducation comparée et fondements de l'éducation, mesure et évaluation en éducation, orthopédagogie, psychopédagogie, technologie éducationnelle et ingénierie de la formation.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (éducation), option générale, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes particulières dans le domaine choisi
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Transfert

Un candidat peut être admis à la maîtrise en éducation pendant ou à la fin de la scolarité du D.É.S.S. Une recommandation du directeur du Département est alors nécessaire.

4. Programme

Le programme comporte un minimum de 30 crédits de cours, dont au minimum 27 du niveau des études supérieures. Les crédits se répartissent ainsi : 3 crédits de cours obligatoires, 24 à 27 crédits de cours à option, 0 à 3 crédits de cours au choix.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

EDU	6010	Intégration des apprentissages 1, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 24 cr.; max. 27 cr.)

À choisir dans la banque de cours de 2e cycle de la Faculté des sciences de l'éducation en respectant un maximum de 12 crédits par domaine.

Bloc C – Choix (max. 3 cr.)

Programme 2-811-1-2

D.É.S.S. (éducation), option Didactique

Programme sous la responsabilité du Département de didactique.

Objectifs

Ce programme poursuit les mêmes objectifs de formation continue que la maîtrise en éducation. Le D.É.S.S. vise une mise à jour des connaissances, une prise de recul par rapport à la pratique. Il permet, plus spécifiquement : de comprendre les enjeux de l'éducation dans le monde d'aujourd'hui; d'examiner les rapports entre l'école et les problématiques sociales en évolution; de développer de nouvelles habiletés liées à l'enseignement, à l'apprentissage et à la formation. Il incite également l'étudiant à réfléchir à son développement professionnel.

Le D.É.S.S. en éducation permet de répondre aux besoins particuliers de l'étudiant dans les domaines : administration de l'éducation, andragogie, didactique, éducation comparée et fondements de l'éducation, mesure et évaluation en éducation, orthopédagogie, psychopédagogie, technologie éducationnelle et ingénierie de la formation.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (éducation), option Didactique, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- selon le profil, être titulaire du diplôme de 1er cycle sous-mentionné ou attester d'une formation équivalente :
  - profil enseignement primaire, un baccalauréat en éducation préscolaire et enseignement primaire
  - profil enseignement secondaire, un baccalauréat en enseignement au secondaire
  - profil collégial, un baccalauréat disciplinaire
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes particulières dans le domaine choisi
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Transfert

Un candidat peut être admis à la maîtrise en éducation pendant ou à la fin de la scolarité du D.É.S.S. Une recommandation du directeur du Département est alors nécessaire.

4. Programme

Le programme comporte 30 crédits dont un minimum de 27 crédits à option et un maximum de 3 crédits de cours au choix.

Structure du programme

Bloc A – Option (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

DID	6290	Séminaire d'intégration en didactique 1, 3 cr.
DID	6295	Séminaire d'intégration en didactique 2, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 15 cr.; max. 27 cr.)

À choisir dans la banque de cours des études supérieures du Département de didactique.

Bloc C – Option (max. 12 cr.)

À choisir dans la banque de cours des études supérieures de l'Université de Montréal sur approbation du responsable de la formation continue du Département de didactique.

Bloc D – Choix (max. 3 cr.)

À choisir dans la banque de cours de 1er ou de 2e cycle de l'Université de Montréal sur approbation du responsable de la formation continue du Département de didactique.

Programme 2-823-1-2

D.É.S.S. (éducation), option Intervention éducative

Programme sous la responsabilité du Département de psychopédagogie et d'andragogie.

Objectifs

Le D.É.S.S. (éducation), option Intervention éducative s'adresse aux étudiants qui souhaitent approfondir leurs savoirs psychopédagogiques, orthopédagogiques et andragogiques mais qui ne désirent pas compléter une maîtrise. Il s'inscrit dans la perspective de la politique ministérielle de la formation continue mise de l'avant pour le personnel de l'éducation.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (éducation), option Intervention éducative, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes particulières dans le domaine choisi
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Transfert

Un candidat peut être admis à la maîtrise en éducation pendant ou à la fin de la scolarité du D.É.S.S. Une recommandation du directeur du Département est alors nécessaire.

4. Programme

Le programme comporte 30 crédits, dont un minimum de 27 crédits de 2e cycle. Il comprend 6 crédits obligatoires, de 21 à 24 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

PPA	6001	Séminaire développement professionnel 1, 2 cr.
PPA	6006	Séminaire développement professionnel 2, 1 cr.
PPA	6008	Résolution de problèmes en contexte édu., 3 cr.

Bloc B – Option – Formation fondamentale (min. 15 cr.; max. 24 cr.)

Cours choisis dans les trois champs d'études du Département de psychopédagogie et d'andragogie :

A. Profil formation des adultes
B. Profil orthopédagogie
C. Profil psychopédagogie

Bloc C – Option – Formation complémentaire en éducation (max. 6 cr.)

Cours choisis dans la banque de cours des études supérieures de la Faculté des sciences de l'éducation.

Bloc D – Choix (max. 3 cr.)

Cours libres. Élargissement culturel de 1er ou de 2e cycle. Les cours de base en informatique et les cours de langue sont exclus.

Programme 2-801-6-2

Microprogramme de 2e cycle (évaluation des compétences)

Programme sous la responsabilité du Département d'administration et fondements de l'éducation.

Objectifs

L'objectif de ce programme vise à offrir une formation courte aux enseignants et aux conseillers pédagogiques qui souhaitent acquérir des habiletés pour effectuer l'évaluation des compétences, sans pour autant devenir des spécialistes de l'évaluation.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2e cycle (évaluation des compétences), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle universitaire préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes à entreprendre des études de 2e cycle en évaluation des compétences
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Transfert

Pour transférer du microprogramme à l'option Mesure et évaluation de la M. A., l'étudiant doit avoir obtenu une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 au microprogramme.

Certains cours réussis au microprogramme peuvent être transférés à la M.A.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre équivalent temps plein. La scolarité maximale est de trois ans, à compter de l'inscription initiale du candidat.

4. Programme

Le programme comporte un total de 15 crédits de cours de 2e cycle, dont 12 crédits de cours obligatoires et 3 crédits de cours à option.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (12 cr.)

ETA	6065	Évaluation et compétences, 3 cr.
ETA	6522	Analyse d'expériences en évaluation, 6 cr.
ETA	6541	Instruments pour l'évaluation, 3 cr.

Bloc B – Option (3 cr.)

ETA	6010	Programme de lectures individuelles, 3 cr.
ETA	6120	Analyse des politiques en éducation, 3 cr.
ETA	6538	TIC et évaluation, 3 cr.
ETA	6551	Méthodologie de la mesure en évaluation, 3 cr.
ETA	6568	Aspects éthiques de l'évaluation, 3 cr.
ETA	6581	Évaluation de l'enseignement, 3 cr.
PPA	6228	Psychopéd. et dévelop. de compétences, 3 cr.

Programme 2-801-1-6

D.É.S.S. (évaluation des compétences)

Programme sous la responsabilité du Département d'administration et fondements de l'éducation.

Objectifs

Le programme vise la spécialisation des étudiants sur les aspects méthodologiques de l'évaluation des compétences.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (évaluation des compétences), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle universitaire ou avoir réussi le Microprogramme de 2e cycle (évaluation des compétences) ou attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle et au microprogramme une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Transfert

Pour transférer du D.É.S.S. à l'option Mesure et évaluation de la M. A., l'étudiant doit avoir obtenu une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 au D.É.S.S.

Certains cours réussis au D.É.S.S. peuvent être transférés à la M.A. (mesure et évaluation).

3. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein. La scolarité maximale est de quatre ans, à compter de l'inscription initiale du candidat. Pour des raisons exceptionnelles et sur recommandation du directeur du Département, le doyen peut accorder une prolongation de un an au maximum.

4. Programme

Le programme inclut les 15 crédits du microprogramme et comporte un total de 30 crédits de cours de 2e cycle dont 12 nouveaux crédits de cours obligatoires et 3 nouveaux crédits de cours à option dans la banque de cours ci-après.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (24 cr.)

ETA	6060	Élaboration et évaluation de programmes, 3 cr.
ETA	6065	Évaluation et compétences, 3 cr.
ETA	6522	Analyse d'expériences en évaluation, 6 cr.
ETA	6541	Instruments pour l'évaluation, 3 cr.
ETA	6562	Stage en évaluation, 6 cr.
ETA	6582	Évaluation d'établissement et réussite, 3 cr.

Bloc B – Option (6 cr.)

ETA	6010	Programme de lectures individuelles, 3 cr.
ETA	6120	Analyse des politiques en éducation, 3 cr.
ETA	6538	TIC et évaluation, 3 cr.
ETA	6551	Méthodologie de la mesure en évaluation, 3 cr.
ETA	6568	Aspects éthiques de l'évaluation, 3 cr.
ETA	6581	Évaluation de l'enseignement, 3 cr.
PPA	6228	Psychopéd. et dévelop. de compétences, 3 cr.

Programme 2-832-6-0

Microprogramme de 2e cycle (formation à l'enseignement postsecondaire)

Programme sous la responsabilité du Département de psychopédagogie et d'andragogie.

Objectifs

Le microprogramme de 2e cycle (formation à l'enseignement postsecondaire) a pour objectifs d'initier les étudiants à la pédagogie de l'enseignement postsecondaire (ordre d'enseignement collégial ou universitaire) soit aux théories de l'apprentissage, à la planification, aux méthodes d'enseignement, à l'évaluation, encadrement et aux technologies de l'information; d'assurer les bases d'une formation initiale à l'enseignement postsecondaire; d'outiller les professeurs dans les différentes facettes de la profession enseignante.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2e cycle (formation à l'enseignement postsecondaire), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle universitaire préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres. La scolarité maximale est de trois ans, à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Programme

Le programme comporte un total de 15 crédits de cours de 2e cycle dont 3 crédits de cours obligatoires et 12 crédits de cours à option.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

PLU	6035	La pratique de l'enseignement supérieur, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 3 cr.; max. 9 cr.)

DID	6075	Labo. d'analyse et conception didactique, 3 cr.
DID	6085	Planification de l'enseignement, 3 cr
ETA	6060	Élaboration et évaluation de programmes, 3 cr
ETA	6065	Évaluation et compétences, 3 cr
PPA	6015	Méthodes d'enseignement et TIC, 3 cr
PPA	6075	Processus d'apprentissage en ens. sup. , 3 cr

Bloc C – Option (3 cr.)

EDU	6646	Stage pratique en enseignement, 3 cr.
EDU	6656	Internat d'expérience pédagogique, 3 cr.

Bloc D – Option (max. 6 cr.)

Cours à prendre dans la banque des cours des études supérieures de la Faculté des sciences de l'éducation.

Programme 2-801-6-3

Microprogramme de 2e cycle (gestion du changement en éducation)

Programme sous la responsabilité du Département d'administration et fondements de l'éducation.

Objectifs

Offrir aux personnels cadres et de direction des établissements scolaires une formation complémentaire axée sur les problèmes reliés à l'implantation de réformes et à la gestion du changement.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2e cycle (gestion du changement en éducation), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle universitaire préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes à entreprendre des études de 2e cycle en changement en éducation
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre équivalent temps plein. La durée maximale est de trois ans, à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Programme

Le programme comporte un total de 15 crédits de cours de 2e cycle, dont 6 crédits de cours obligatoires, 6 à 9 crédits de cours à option, 0 à 3 crédits de cours au choix.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

ETA	6940	Gestion du changement et intervention, 3 cr.
ETA	6966	Analyse d'expériences administratives 2, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 6 cr.; max. 9 cr.)

ETA	6060	Élaboration et évaluation de programmes, 3 cr.
ETA	6904	Théories et modèles éducatifs, 3 cr.
ETA	6107	Méthodes de planification en éducation, 3 cr.
ETA	6582	Évaluation d'établissement et réussite, 3 cr.
ETA	6961	Pratique professionnelle 1, 3 cr.
ETA	6964	Pratique professionnelle 2, 3 cr.
ETA	6969	Gestion de projets de formation, 3 cr.
ETA	6986	Étude de problèmes de gestion, 3 cr.

Bloc C – Choix (max. 3 cr.)

À choisir dans la banque de cours de 2e cycle de la Faculté des sciences de l'éducation.

Programme 2-823-6-1

Microprogramme de 2e cycle (insertion professionnelle en enseignement)

Ce programme, sous la responsabilité du Département de psychopédagogie et d'andragogie, est offert à des cohortes hors campus.

Objectifs

Répondre aux demandes du milieu en matière de soutien à l'insertion professionnelle des nouveaux enseignants.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2e cycle (insertion professionnelle en enseignement), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle universitaire préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation équivalente
- pour le profil **Enseignants**, être titulaire d'un diplôme de 1er cycle en enseignement
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise
- pour le profil **Enseignants**, se situer dans un contexte d'insertion professionnelle dans la profession enseignante
- pour le profil **Mentors**, être un enseignant ou un professionnel de l'éducation expérimenté.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre équivalent temps plein. La scolarité maximale est de trois ans, à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Programme

Le programme comprend 15 crédits de cours de 2e cycle. Le profil Enseignants comporte 15 crédits de cours obligatoires, soit les blocs A et B. Le profil Mentors comporte 15 crédits de cours obligatoires, soit les blocs A et C.

Structure du programme

Bloc A – Tronc commun obligatoire (4 cr.)

PPA	6062	Résolution de problèmes en contexte d'IP, 3 cr.
PPA	6066	Synthèse des apprentissages en IP, 1 cr.

Bloc B – Obligatoire – Profil Enseignants (11 cr.)

PPA	6061	Entraide en insertion professionnelle, 3 cr.
PPA	6063	Projet de développement professionnel, 2 cr.
PPA	6064	Mise en œuvre d'un projet de dév. prof., 3 cr.
PPA	6065	Construction du réseau professionnel, 3 cr.

Bloc C – Obligatoire – Profil Mentors (11 cr.)

PPA	6081	Accompagnement en insertion prof., 3 cr.
PPA	6082	Création de situations d'apprentissage, 2 cr.
PPA	6083	Accompagnement d'un projet de dév. prof., 3 cr.
PPA	6084	La communauté d'apprentissage, 3 cr.

Programme 2-823-6-0

Microprogramme de 2e cycle (intégration pédagogique des TIC)

Ce programme, sous la responsabilité du Département de psychopédagogie et d'andragogie, est offert à des cohortes hors campus.

Objectifs

Le programme vise l'amélioration de la pratique de l'enseignement par l'intégration pédagogique des technologies de l'information et de la communication. Les objectifs de ce programme sont de permettre aux enseignants et aux formateurs de préciser leurs besoins en matière de technologie et de se rencontrer en vue de créer un réseautage. Il favorise en outre la poursuite des études vers l'obtention d'un D.É.S.S. en éducation ou d'une maîtrise en éducation.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2e cycle (intégration pédagogique des TIC), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle universitaire préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou bien attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes à entreprendre des études de 2e cycle en intégration pédagogique des TIC
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre équivalent temps plein. La scolarité maximale est de trois ans, à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Programme

Le programme comprend un total de 15 crédits de cours obligatoires de 2e cycle.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (15 cr.)

PPA	6005	Séminaire: développement professionnel 1, 1 cr.
PPA	6006	Séminaire: développement professionnel 2, 1 cr.
PPA	6007	Séminaire: développement professionnel 3, 1 cr.
PPA	6224	Pédagogie et intégration des TIC, 3 cr.
PPA	6226	Recherches, tendances en technopédagogie, 3 cr.
PPA	6256	Analyse de pratiques pédagogiques, 3 cr.
PPA	6609	Formation à distance: planif/encadrement, 3 cr.

Programme 2-814-6-0

Microprogramme de 2e cycle (pédagogie universitaire des sciences de la santé)

Ce programme est offert conjointement avec la Faculté de médecine. L'admission à ce programme est faite par cohorte.

Objectifs

Ce microprogramme vise la formation d'enseignants des sciences de la santé aptes à implanter des innovations pédagogiques, à participer aux réformes du cursus des études de leur discipline et à collaborer à l'adaptation constante des facultés et des écoles des sciences de la santé face aux besoins des sociétés.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2e cycle (pédagogie universitaire des sciences de la santé), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle universitaire dans un domaine des sciences de la santé
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise (capacité de lecture).

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre équivalent temps plein. La scolarité maximale est de trois ans, à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Programme

Le programme comprend un total de 18 crédits de cours obligatoires de 2e cycle. Tous les cours sont offerts à distance.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (18 cr.)

PSS	6101	Modèles d'enseignement - sc. santé, 3 cr.
PSS	6102	Raisonnement pédagogique - sc. santé, 3 cr.
PSS	6103	Développement compétences - sc. santé, 3 cr.
PSS	6201	Sc. de la santé et enseignement 1, 3 cr.
PSS	6202	Sc. de la santé et enseignement 2, 3 cr.
PSS	6203	Sc. de la santé et enseignement 3, 3 cr.

Programme 2-855-1-4

D.É.S.S. (orthodidactique)

Programme sous la responsabilité du Département de didactique.

Objectifs

Ce programme permet à l'étudiant d'approfondir ses connaissances et de développer ses compétences dans les domaines de l'adaptation scolaire, de la didactique du français, de la didactique des mathématiques, de la didactique interdisciplinaire et dans des domaines d'intervention scolaire jugés pertinents (psychopédagogie, orthophonie et psychoéducation).

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de D.É.S.S. (orthodidactique), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou attester d'une formation équivalente
– avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes particulières dans le domaine choisi.

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale du candidat. Tous les cours sont offerts le soir ou la fin de semaine.

3. Statut

L'étudiant s'inscrit à temps plein, à demi-temps ou à temps partiel.

4. Transfert

Un candidat peut être admis à la maîtrise en éducation pendant ou à la fin de la scolarité du D.É.S.S. Une recommandation du directeur du Département sera alors nécessaire.

5. Programme

Le programme comporte 30 crédits de 2e cycle dont 24 crédits de cours obligatoires et 6 crédits à option. Parmi les crédits obligatoires, 6 crédits seront offerts pour des séminaires d'intégration en didactique.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (24 cr.)

DID	6208	Littérature et diff. d'apprentissage, 3 cr.
DID	6226	Évaluation en didactique du français, 3 cr.
DID	6290	Séminaire d'intégration en didactique 1, 3 cr.
DID	6295	Séminaire d'intégration en didactique 2, 3 cr.
DID	6484	Difficultés/troubles d'apprentissage du français, 3 cr.
DID	6740	Difficultés spécifiques d'apprentissage des maths, 3 cr.
DID	6741	Évaluation en didactique des maths, 3 cr.
DID	6745	Jeux et résolution de problèmes maths, 3 cr.

Bloc B – Option (6 cr.)

DID	6019	Stage I, 3 cr.
DID	6218	Lecture et rés. prob. mathématiques, 3 cr.
PPA	6265	Sciences cognitives et psychopédagogie, 3 cr.
PPA	6300	Les populations d'élèves HDAA, 3 cr.

Programme 2-855-6-0

Microprogramme de 2e cycle (orthodidactique du français)

Programme sous la responsabilité du Département de didactique.

Objectifs

Ce programme permet à l'étudiant d'approfondir ses connaissances et de développer ses compétences dans le domaine de l'adaptation scolaire et plus particulièrement de la didactique du français.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2e cycle (orthodidactique du français), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un diplôme de 1er cycle universitaire préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou bien attester d'une formation équivalente
– avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes particulières dans le domaine choisi.

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de trois ans à compter de l'inscription initiale du candidat. Tous les cours sont offerts le soir ou la fin de semaine.

3. Statut

L'étudiant s'inscrit à temps plein, à demi-temps ou à temps partiel.

4. Transfert

Un candidat peut être admis au D.É.S.S. ou à la M. Éd. pendant ou à la fin de la scolarité du microprogramme. Une recommandation du directeur du Département est alors nécessaire.

5. Programme

Le microprogramme comporte 15 crédits de 2e cycle dont 9 crédits de cours obligatoires et 6 crédits à option répartis en deux blocs de 3 crédits chacun.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (9 cr.)

DID	6208	Littérature et diff. d'apprentissage, 3 cr.
DID	6226	Évaluation en didactique du français, 3 cr.
DID	6484	Difficultés/troubles d'apprentissage du français, 3 cr.

Bloc B – Option (3 cr.)

DID	6290	Séminaire d'intégration en didactique 1, 3 cr.
DID	6295	Séminaire d'intégration en didactique 2, 3 cr.

Bloc C – Option (3 cr.)

DID	6019	Stage I, 3 cr.
DID	6218	Lecture et rés. prob. mathématiques, 3 cr.
PPA	6265	Sciences cognitives et psychopédagogie, 3 cr.
PPA	6300	Les populations d'élèves HDAA, 3 cr.

Programme 2-855-6-1

Microprogramme de 2e cycle (orthodidactique des mathématiques)

Programme sous la responsabilité du Département de didactique.

Objectifs

Le programme permet à l'étudiant d'approfondir ses connaissances et de développer ses compétences dans le domaine de l'adaptation scolaire et plus particulièrement de la didactique des mathématiques.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2e cycle (orthodidactique du français), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle universitaire préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou bien attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes particulières dans le domaine choisi.

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de trois ans à compter de l'inscription initiale du candidat. Tous les cours sont offerts le soir ou la fin de semaine.

3. Statut

L'étudiant s'inscrit à temps plein, à demi-temps ou à temps partiel.

4. Transfert

Un candidat peut être admis au D.É.S.S. ou à la M. Éd. pendant ou à la fin de la scolarité du microprogramme. Une recommandation du directeur du Département est alors nécessaire.

5. Programme

Le microprogramme comporte 15 crédits de 2e cycle dont 9 crédits de cours obligatoires et 6 crédits à option répartis en deux blocs de 3 crédits chacun.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (9 cr.)

DID	6740	Difficultés spécifiques d'apprentissage des maths, 3 cr.
DID	6741	Évaluation en didactique des maths , 3 cr.
DID	6745	Jeux et résolution de problèmes maths, 3 cr.

Bloc B – Option (3 cr.)

DID	6290	Séminaire d'intégration en didactique 1, 3 cr.
DID	6295	Séminaire d'intégration en didactique 2, 3 cr.

Bloc C – Option (3 cr.)

DID	6019	Stage I, 3 cr.
DID	6218	Lecture et rés. prob. mathématiques, 3 cr.
PPA	6265	Sciences cognitives et psychopédagogie, 3 cr.
PPA	6300	Les populations d'élèves HDAA, 3 cr.

Programme 2-823-6-2

Microprogramme de 2e cycle (soutien à l'apprentissage)

Ce programme, sous la responsabilité du Département de psychopédagogie et d'andragogie est offert à des cohortes hors campus.

Objectifs

Le microprogramme vise le développement professionnel des enseignants qui ont à soutenir les élèves dans leurs apprentissages. Il propose une démarche de perfectionnement fondée sur les connaissances scientifiques relatives au processus d'apprentissage des élèves dans des activités scolaires. Les mesures de soutien portent sur la motivation des élèves, de même que sur leurs stratégies d'apprentissage et d'autorégulation, notamment en contexte d'apprentissage par la lecture. Il cible les intervenants du primaire et du secondaire, de tous domaines d'apprentissage (ex. : univers social, sciences et technologie), du régulier et de l'adaptation scolaire, ainsi que ceux en milieux défavorisés.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2e cycle (soutien à l'apprentissage), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle universitaire préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de trois ans, à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Programme

Le programme comprend 15 crédits de cours de 2e cycle obligatoires.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (15 cr.)

PPA	6232	Projet de dévelop. professionnel en SA, 2 cr.
PPA	6233	Projet d'intervention en SA, 3 cr.
PPA	6234	Synthèse des apprentissages en SA, 1 cr.
PPA	6403	Question spécifique en orthopédagogie, 3 cr.
PPA	6415	Soutien à l'apprentissage à l'école, 3 cr.
PPA	6416	Étude des difficultés d'apprentissage, 3 cr.

Programme 2-823-6-3

Microprogramme de 2e cycle (soutien à la transition scolaire des élèves ayant des besoins particuliers)

Ce programme, sous la responsabilité du Département de psychopédagogie et d'andragogie, est offert à des cohortes hors campus.

Objectifs

Le microprogramme vise le développement professionnel du personnel scolaire qui doit soutenir les élèves dans leur transition de l'école primaire à l'école secondaire. Le microprogramme propose une démarche de perfectionnement fondée sur les connaissances

scientifiques relatives à l'adolescence, de la transition scolaire et des besoins particuliers de certains élèves.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2e cycle (soutien à la transition scolaire des élèves ayant des besoins particuliers), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle universitaire préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de trois ans, à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Programme

Le programme comprend 15 crédits de cours de 2e cycle obligatoires.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (15 cr.)

DID	6908	Continuité et transition scolaire, 3 cr.
PPA	6681	Projet d'intervention en SATS[1], 2 cr.
PPA	6682	Dév. professionnel en SATS, 1 cr.
PPA	6683	Adolescence et besoins particuliers, 3 cr.
PPA	6684	Intervention éducative et transition, 3 cr.
PPA	6686	Bilan du projet d'intervention en SATS, 2 cr.
PPA	6687	Synthèse des apprentissages, 1 cr.

Programme 2-801-1-4

M. Éd., option Administration de l'éducation

Programme sous la responsabilité du Département d'administration et fondements de l'éducation.

Objectifs

D'une manière globale, cette option vise à développer la compétence à gérer des organismes d'éducation ou à agir comme cadre de service dans ce genre d'organisme. D'une manière plus spécifique, elle s'adresse aux personnes qui, ayant obtenu un D.É.S.S. correspondant aux exigences ministérielles minimales pour exercer une fonction de direction ou de cadre, veulent se perfectionner dans la perspective d'un développement de carrière.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Éd., option Administration de l'éducation, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- avoir complété le D.É.S.S. (administration de l'éducation) ou le D.É.S.S. (administration des systèmes d'éducation et de formation)
- avoir obtenu, au D.É.S.S., une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Programme

L'option comporte 45 crédits dont 30 crédits réussis obtenus au cours du D.É.S.S. (administration de l'éducation) ou du D.É.S.S. (administration des systèmes d'éducation et de formation). Les 15 crédits complémentaires sont ceux qui composent un des microprogrammes d'approfondissement en administration de l'éducation (2-801-6-4) ou d'insertion à la fonction de direction (2-801-6-5).

Programme 2-811-1-1

M. Éd., option Didactique

Programme sous la responsabilité du Département de didactique.

Objectifs

Cette option permet à l'étudiant d'approfondir ses connaissances et de développer ses habiletés dans le domaine de l'enseignement et de l'apprentissage du français, des mathématiques, des sciences, des sciences humaines, des langues secondes et étrangères et des arts, au primaire, au secondaire et au collégial ainsi que dans le domaine des difficultés d'apprentissage de ces différentes matières.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admis à titre d'étudiant régulier à la M. Éd., option Didactique, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes particulières dans le domaine où il veut poursuivre ses études
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité maximale est de six trimestres (deux ans) pour une personne inscrite à temps plein, de neuf trimestres (trois ans) pour une personne inscrite à demi-temps et de douze trimestres (quatre ans) pour une personne inscrite à temps partiel, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.

3. Programme

Le programme comprend 45 crédits, dont un minimum de 39 crédits de 2e cycle (6 crédits d'activités d'intégration ou de travail dirigé et un minimum de 15 crédits en didactique), ainsi qu'un maximum de 6 crédits de cours au choix.

Structure du programme

Bloc A – Option (6 cr.)

DID	6038	Travail dirigé en éducation, 6 cr.
DID	6290	Séminaire d'intégration en didactique 1, 3 cr.
DID	6295	Séminaire d'intégration en didactique 2, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 15 cr.; max. 39 cr.)

À choisir dans la banque de cours des études supérieures du Département de didactique.

Bloc C – Option (max. 24 cr.)

À choisir dans la banque de cours des études supérieures de la Faculté des sciences de l'éducation.

Bloc D – Choix (max. 6 cr.)

À choisir dans la banque de cours de 1er et de 2e cycles de l'Université de Montréal.

[1] SATS : Soutien à la transition scolaire.

Programme 2-811-1-3

M. Éd. (éducation), option Enseignement au secondaire

Programme sous la responsabilité du Département de didactique.

Objectifs

Le programme s'adresse aux titulaires d'un baccalauréat dans une discipline enseignée au secondaire qui sont à l'emploi d'une commission scolaire ou d'une institution privée d'enseignement en vertu de l'article 46 du Règlement sur les autorisations d'enseigner[2] en vigueur depuis le 29 juin 2006. Elle propose une formation pratique intégrée à une formation en didactique et en psychopédagogie qui favorise une insertion professionnelle réussie, une adaptation des habiletés à l'exercice réel de la profession, l'adaptation des savoirs pertinents au contexte de l'enseignement et une préparation aux multiples exigences du rôle d'enseignant vis-à-vis des élèves, des parents et des communautés.

Le programme comporte trois profils :

– enseignement des sciences et des technologies au secondaire
– enseignement des mathématiques au secondaire
– enseignement du français au secondaire.

Le programme mène à l'octroi d'une autorisation légale d'enseigner.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant à la Maîtrise en éducation, option Enseignement au secondaire, le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– détenir un diplôme de 1er cycle dans une discipline pertinente pour la matière à enseigner et y avoir maintenu une moyenne minimale de 3,0 sur 4,3 ou équivalent
– détenir un lien d'emploi avec une commission scolaire ou un établissement d'enseignement secondaire privé (être sur la liste de remplacement, avoir un contrat de suppléance...) permettant de faire la demande d'une autorisation provisoire d'enseigner. Cette demande d'autorisation provisoire doit obligatoirement être obtenue pendant les 12 premiers crédits de la maîtrise
– tout candidat admis doit se soumettre au test diagnostique de français écrit reconnu ou administré par l'Université. En cas d'échec, l'étudiant devra réussir, hors programme, un ou des cours de mise à niveau.

D'autres conditions spécifiques à certains des profils sont également définies :

Enseignement du français langue d'enseignement au secondaire

– le candidat doit posséder un baccalauréat de 1er cycle en linguistique ou littérature française. Toute candidature justifiée par un baccalauréat dans un champ connexe ayant un fort contenu en linguistique ou en littérature pourra toutefois être considérée.

Enseignement de la mathématique au secondaire

– le candidat doit posséder un Baccalauréat en mathématique. Toute candidature justifiée par un baccalauréat dans un champ connexe ayant un fort contenu en mathématique pourra toutefois être considérée.

2. Condition de poursuite des études

Pour s'inscrire à la Pratique supervisée 2, l'étudiant devra avoir réussi le test de français écrit reconnu par les universités québécoises pour la certification des futurs enseignants.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de quatre trimestres équivalents temps plein pour le programme de 60 crédits.

4. Programme

La Maîtrise en éducation, option Enseignement au secondaire, comprend trois profils :

– enseignement des sciences et des technologies au secondaire
– enseignement des mathématiques au secondaire
– enseignement du français au secondaire.

Développé grâce à la collaboration des universités de Montréal et du Québec à Montréal, ce projet de maîtrise professionnelle comporte 45 crédits dont 39 de 2e cycle.

Pour accéder à la recommandation au brevet d'enseignement, les étudiants doivent compléter 15 crédits supplémentaires de pratique supervisée et de travaux d'intégration.

Structure du programme

Bloc A – Tronc commun obligatoire (24 cr.)

À l'Université de Montréal

ETA	6032	Méthodes de recherche en éducation, 3 cr.
ETA	6065	Évaluation et compétences, 3 cr.
ETA	6160	École et société, 3 cr.
ETA	6901	L'enseignant, le système éduc. québécois, 3 cr.
PPA	6245	Modèles d'enseignement, 3 cr.
PPA	6265	Sciences cognitives et psychopédagogie, 3 cr.
PPA	6416	Étude des difficultés d'apprentissage, 3 cr.
PPA	6419	Problèmes de comportement à l'école, 3 cr.

Bloc B – Didactique (12 cr.)

Didactique des sciences et des technologies (12 cr.)

À l'Université de Montréal

DID	6867	Didactique des sciences, 3 cr.
DID	6868	Le laboratoire en did. des sciences, 3 cr.

À l'UQÀM

DID	8540	Didactique de l'intégration de l'enseignement des sciences et de la technologie au secondaire, 3 cr.
DID	8543	Enseignement et apprentissage par projets en sciences et technologies, 3 cr.

Didactique de la mathématique (12 cr.)

À l'Université de Montréal

DID	6540	Nombre et raisonnement proportionnel, 3 cr.
DID	6571	Didactique de l'algèbre au secondaire, 3 cr.
DID	6573	Didactique de la géométrie au secondaire, 3 cr.
DID	6754	Didactique des mathématiques et TIC, 3 cr.
DID	6759	Did. des math. : thèmes spécifiques, 3 cr.

Didactique du français langue d'enseignement (12 cr.)

À l'Université de Montréal

DID	6201	Didactique du français et grammaire, 3 cr.
DID	6211	Didactique de la lecture, 3 cr.
DID	6214	Didactique de l'oral, 3 cr.
DID	6216	Didactique de l'écriture, 3 cr.

Bloc C – Complément disciplinaire (9 cr.)

Didactique des sciences et des technologies (9 cr.)

Sur approbation du responsable de programme et en accord avec le règlement pédagogique, il est possible pour l'étudiant de choisir un maximum de 6 crédits de cours de 1er

2- www.mels.gouv.qc.ca/lancement/RegAutorisationEnseigner/RegAutorisationEnseigner_f.pdf

cycle dans une matière lui permettant de pallier les lacunes de sa formation initiale. Les 3 autres crédits doivent provenir d'une banque de cours de 2e cycle.

Didactique de la mathématique (9 cr.)

À l'Université de Montréal

DID	2280	Erreurs et obstacles d'apprent. en maths, 3 cr.
ou		
DID	6746	Contraintes en enseignement des math. , 3 cr.

Sur approbation du responsable de programme et en accord avec le règlement pédagogique, il est possible pour l'étudiant de choisir un maximum de 6 crédits supplémentaires de cours de 1er cycle dans une matière lui permettant de pallier les lacunes de sa formation initiale.

Didactique du français langue d'enseignement (9 cr.)

À l'Université de Montréal

DID	6525	Grammaire avancée pour ens. du français, 3 cr.

Sur approbation du responsable de programme et en accord avec le règlement pédagogique, il est possible pour l'étudiant de choisir un maximum de 6 crédits supplémentaires de cours de 1er cycle dans une matière lui permettant de pallier les lacunes de sa formation initiale.

Bloc D – Pour étudiant du brevet – Pratiques supervisées (15 cr.)

À l'Université de Montréal

DID	6502	Pratique supervisée - ens. et didactique, 6 cr.
EDU	6010	Intégration des apprentissages 1, 3 cr.
PPA	6501	Pratique supervisée - gestion de classe, 6 cr.

Programme 2-801-1-5

M. Éd. option Évaluation des compétences

Programme sous la responsabilité du Département d'administration et fondements de l'éducation.

Objectifs

Le programme en évaluation des compétences vise à contribuer au développement de l'expertise d'acteurs du milieu de l'éducation, enseignants et conseillers pédagogiques entre autres, leur permettant de réfléchir et d'intervenir sur différents aspects de l'évaluation en éducation (évaluation des compétences, des programmes et des institutions).

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Éd. option Évaluation des compétences, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle universitaire et avoir réussi le Microprogramme de 2e cycle ou le D.É.S.S. (évaluation des compétences) ou attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle et au microprogramme ou au D.É.S.S. une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres à temps plein (1 an). La scolarité maximale est de six trimestres (2 ans pour une personne inscrite à temps plein, de neuf trimestres (3 ans) pour une personne inscrite à demi-temps et de douze trimestres (4 ans) pour une personne inscrite à temps partiel, en excluant les trimestres de suspension et de préparation.

3. Programme

Le programme inclut les 30 crédits du D.É.S.S. et comporte un total de 45 crédits de cours de 2e cycle dont 12 nouveaux crédits de cours obligatoires et 3 nouveaux crédits de cours à option dans la banque de cours ci-après.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (36 cr.)

ETA	6031	Pratique professionnelle et recherche, 3 cr.
ETA	6060	Élaboration et évaluation de programmes, 3 cr.
ETA	6065	Évaluation et compétences, 3 cr.
ETA	6509	Concepts fondamentaux en évaluation, 3 cr.
ETA	6522	Analyse d'expériences en évaluation, 6 cr.
ETA	6541	Instruments pour l'évaluation, 3 cr.
ETA	6562	Stage en évaluation, 3 cr.
ETA	6563	Travail dirigé en évaluation, 6 cr.
ETA	6582	Évaluation d'établissement et réussite, 3 cr.

Bloc B – Option (9 cr.)

ETA	6010	Programme de lectures individuelles, 3 cr.
ETA	6120	Analyse des politiques en éducation, 3 cr.
ETA	6538	TIC et évaluation, 3 cr.
ETA	6551	Méthodologie de la mesure en évaluation, 3 cr.
ETA	6568	Aspects éthiques de l'évaluation, 3 cr.
ETA	6581	Évaluation de l'enseignement, 3 cr.
PPA	6228	Psychopéd. et dévelop. de compétences, 3 cr.

Programme 2-812-1-3

M. Éd., option générale

Programme sous la responsabilité du Département de psychopédagogie et d'andragogie.

Objectifs

Cette option de la maîtrise professionnelle entend répondre à la mission d'enseignement de l'Université de Montréal en donnant aux étudiants une formation qui les conduise à la fine pointe des connaissances scientifiques et des pratiques professionnelles en éducation; permettre de mieux comprendre les enjeux de l'éducation dans le monde d'aujourd'hui, de réaliser des projets qui ont une signification dans leur milieu et d'approfondir leurs compétences professionnelles; permettre de se constituer un programme d'études qui réponde à des besoins particuliers en puisant dans des cours et des programmes de domaines aussi variés que : administration de l'éducation et des systèmes en éducation, gestion du changement en éducation, didactique, didactique et intégration des matières, intégration pédagogique des technologies, évaluation des compétences, enseignement postsecondaire, insertion professionnelle en enseignement, etc. Ce programme permet donc de se donner une formation universitaire de 2e cycle en éducation caractérisée par une grande souplesse afin de répondre le mieux possible aux besoins de la clientèle.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant à la M. Éd., option générale, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- avoir complété au moins deux microprogrammes ou un D.É.S.S. offerts par la Faculté des sciences de l'éducation

– avoir obtenu, pour chacun des programmes de 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
– faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité maximale est de six trimestres (deux ans) pour une personne inscrite à temps plein, de neuf trimestres (trois ans) pour une personne inscrite à demi-temps et de douze trimestres (quatre ans) pour une personne inscrite à temps partiel, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.

3. Condition d'obtention du diplôme

Une moyenne d'au moins 3,0 pour l'ensemble de ces 45 crédits de cours et d'activités est requise pour obtenir le grade de maîtrise en éducation, option générale.

4. Programme

Le programme comporte 45 crédits dont 30 crédits obtenus au cours d'un D.É.S.S. ou au cours de microprogrammes. Les 45 crédits réalisés doivent comprendre 6 crédits de cours ou d'activités d'intégration des apprentissages ou 6 crédits jugés équivalents après l'examen de l'activité pour en vérifier la conformité avec les objectifs des cours qu'elles remplaceront.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

EDU	6010	Intégration des apprentissages 1, 3 cr.
EDU	6015	Intégration des apprentissages 2, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 30 cr.; max. 39 cr.)
À choisir dans la banque de cours de 2e cycle de la Faculté des sciences de l'éducation.

Bloc C – Choix (max. 9 cr.)

Programme 2-823-1-1

M. Éd., option Intervention éducative

Programme sous la responsabilité du Département de psychopédagogie et d'andragogie.

Objectifs

Cette option permet à l'étudiant d'approfondir sa formation en fonction des orientations suivantes : professionnalisation et formation continue, réforme du système éducatif et compétence professionnelle, centration sur le projet de la personne en formation continue. Elle vise également à rendre l'étudiant apte à analyser sa pratique professionnelle avec sens critique, à résoudre efficacement des problèmes contextualisés issus de situations pédagogiques et éducatives réelles, à intervenir de manière adaptée aux besoins des jeunes ou des adultes, à faire preuve d'autonomie et d'initiative dans sa pratique professionnelle et à prendre en charge sa formation continue.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Éd., option Intervention éducative, le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou attester d'une formation équivalente
– avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise ne démontre des aptitudes particulières
– faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité maximale est de six trimestres (deux ans) pour une personne inscrite à plein temps, de neuf trimestres (trois ans) pour une personne inscrite à demi-temps et de douze trimestres (quatre ans) pour une personne inscrite à temps partiel, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.

3. Programme

L'option Intervention éducative de la M. Éd. comporte 45 crédits, dont un minimum de 42 crédits de 2e cycle. Le programme comporte 6 crédits de cours obligatoires, 33 crédits de cours à option et un maximum de 6 crédits au choix.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

PPA	6001	Séminaire développement professionnel 1, 2 cr.
PPA	6006	Séminaire développement professionnel 2, 1 cr.
PPA	6008	Résolution de problèmes en contexte édu., 3 cr.

Bloc B – Option (min. 6 cr.; max. 15 cr.)

PPA	6003	Séminaire d'intégration : bilan, 3 cr.
PPA	6004	Séminaire d'accompagnement au TD, 3 cr.
PPA	6010	Programme de lecture, 3 cr.
PPA	6030	Travail dirigé en éducation, 9 cr.

Bloc C – Option (min. 21 cr.; max. 27 cr.)

Formation fondamentale

Cours choisis dans la banque de cours des études supérieures du Département de psychopédagogie et d'andragogie de la Faculté des sciences de l'éducation.

Bloc D – Option (max. 6 cr.)

Formation complémentaire en éducation

Cours choisis dans la banque de cours des études supérieures de la Faculté des sciences de l'éducation.

Bloc E – Option (max. 6 cr.)

Cours libres

Élargissement culturel de 1er ou de 2e cycle. Les cours de base en informatique et les cours de langue sont exclus. Maximum de un cours de 1er cycle.

Programme 2-855-1-3

M. Éd., option Orthopédagogie

Programme sous la responsabilité du Département de psychopédagogie et d'andragogie.

Objectifs

Cette option vise le développement professionnel des intervenants scolaires qui ont à soutenir les élèves handicapés ou en difficultés d'adaptation et d'apprentissage dans leur cheminement scolaire. Elle s'adresse tant aux enseignants du préscolaire, du primaire, du secondaire et de l'adaptation scolaire qu'aux intervenants éducatifs qui agissent comme consultants auprès des élèves et des enseignants.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admis à titre d'étudiant régulier à la M. Éd., option Orthopédagogie, le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
– avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes particulières dans le domaine où il veut poursuivre ses études
– faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de 3 trimestres pour une personne inscrite à temps plein. La scolarité maximale est de six trimestres (deux ans) pour une personne inscrite à temps plein, de neuf trimestres (trois ans) pour une personne inscrite à demi-temps et de douze trimestres (quatre ans) pour une personne inscrite à temps partiel, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.

3. Programme

Le programme comprend 45 crédits, dont un minimum de 42 crédits de 2e cycle (12 crédits de cours obligatoires, un minimum de 30 crédits de cours à option et un maximum de 3 crédits de cours au choix).

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (12 cr.)

PPA	6005	Séminaire développement professionnel 1, 2 cr.
PPA	6006	Séminaire développement professionnel 2, 1 cr.
PPA	6007	Séminaire d'intégration : bilan, 3 cr.
PPA	6019	Stage 1, 3 cr.
PPA	6300	Les populations d'élèves HDAA, 3 cr.

Bloc B – Option – Formation en orthopédagogie (min. 21 cr.; max. 27 cr.)

PPA	6301	Troubles envahissants du développement, 3 cr.
PPA	6302	Troubles d'apprentissage et TDA/H, 3 cr.
PPA	6304	Modèles de service, intégration scolaire, 3 cr.
PPA	6401	Atelier d'innovation pédagogique, 3 cr.
PPA	6402	Intégration scolaire : aspects sociaux, 3 cr.
PPA	6403	Question spécifique en orthopédagogie, 3 cr.
PPA	6404	Intégration des services à l'école, 3 cr.
PPA	6413	École et prévention de l'inadaptation, 3 cr.
PPA	6414	Évaluation intervention pédagogique, 3 cr.
PPA	6415	Soutien à l'apprentissage à l'école, 3 cr.
PPA	6416	Étude des difficultés d'apprentissage, 3 cr.
PPA	6419	Problèmes de comportement à l'école, 3 cr.
PPA	6420	Fonction conseil de l'orthopédagogue, 3 cr.
PPA	6427	Environnement et personnes HDAA, 3 cr.
PPA	6428	Collaboration école-famille/élèves HDAA, 3 cr.
PPA	6429	Éducation et incapacités intellectuelles, 3 cr.
PPA	6461	Plans d'intervention, 3 cr.
PPA	6614	Difficultés d'apprentissage de l'adulte, 3 cr.

Bloc C – Option – Formation sur les difficultés spécifiques (min. 6 cr.; max. 12cr.)

DID	6226	Évaluation en didactique du français, 3 cr.
DID	6484	Troubles spécifiques d'appr. du français, 3 cr.
DID	6740	Troubles spécifiques d'appr. des maths, 3 cr.
DID	6741	Évaluation en didactique des maths, 3 cr.

Bloc D – Choix (max. 3 cr.)

Élargissement culturel de 1er ou 2e cycle (cours de base en informatique et cours de langue exclus).

Formation à la recherche en éducation

Programme 2-801-1-0

M.A. (sciences de l'éducation), option Administration de l'éducation

Programme sous la responsabilité du Département d'administration et fondements de l'éducation.

Objectifs

La M.A., option Administration de l'éducation est un programme de formation à la recherche et par la recherche. D'un côté, elle vise à initier le candidat à la recherche en administration de l'éducation. À cet égard, le programme constitue une voie privilégiée d'accès au doctorat. Le programme vise aussi à développer chez le candidat la compétence à gérer un organisme d'éducation ou à agir comme conseiller dans ce type d'organisme. Selon cet objectif, il se présente comme un parcours de formation par la recherche.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. A. (sciences de l'éducation), option Administration de l'éducation, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle de l'Université de Montréal, ou d'un autre diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ou des études subséquentes à l'obtention d'un grade ou d'un diplôme de 1er cycle permettent de conclure que le candidat possède des aptitudes marquées pour la poursuite d'études de 2e cycle
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Transfert

Les cours réussis à la M.A., option Administration de l'éducation, peuvent être transférés à la M. Éd., au D.É.S.S. ou au microprogramme en administration de l'éducation.

3. Programme

Le programme de l'option comporte 45 crédits dont un minimum de 21 crédits de cours de 2e cycle (9 crédits de cours obligatoires et 12 crédits de cours à option) et 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (9 cr.)

ETA	6000	Séminaire de recherche, 3 cr.
ETA	6900	Intro. à l'administration de l'éducation, 3 cr.
ETA	6996	Comportement org. en milieu d'éducation, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

ETA	6009	Recherche en AFE : concepts fondamentaux, 3 cr.
ETA	6032	Méthodes de recherche en éducation, 3 cr.

Bloc C – Option (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

ETA	6505	Méthodes quantitatives en éducation, 3 cr.
ETA	6512	L'analyse des données qualitatives, 3 cr.

Bloc D – Option (max. 6 cr.)

À choisir dans la banque de cours des programmes de 2e cycle en administration de l'éducation.

Bloc E – Recherche et mémoire (24 cr.)

ETA	6991	Projet de recherche, 12 cr.
ETA	6993	Mémoire de maîtrise, 12 cr.

Programme 2-805-1-0

M.A. (sciences de l'éducation), option Andragogie

Programme sous la responsabilité du Département de psychopédagogie et d'andragogie.

Objectifs

Principalement axé sur la recherche, ce programme constitue la voie normale d'accès au Ph. D. Cette maîtrise permet à l'étudiant d'acquérir des connaissances plus approfondies sur l'apprenant adulte et sur l'enseignement aux adultes et sur toutes les formes d'action qui améliorent l'intervention éducative auprès de cette clientèle.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.A. (sciences de l'éducation), option Andragogie le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle de la Faculté des sciences de l'éducation, ou d'un autre diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Programme

Le programme de l'option comporte un minimum de 15 crédits de cours, dont 3 crédits de cours obligatoires et 12 crédits de cours à option de 2e cycle et 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

PPA	6000	Séminaire de recherche, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

DID	6009	Recherche en DID : concepts fondamentaux, 3 cr.
ETA	6009	Recherche en AFE : concepts fondamentaux, 3 cr.
ETA	6032	Méthodes de recherche en éducation, 3 cr.
PPA	6009	Recherche en PPA : concepts fondamentaux, 3 cr.

Bloc C – Option (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

ETA	6505	Méthodes quantitatives en éducation, 3 cr.
ETA	6512	L'analyse des données qualitatives, 3 cr.

Bloc D – Option (max. 6 cr.)

À choisir dans la banque de cours des programmes de 2e cycle en psychopédagogie et andragogie.

Bloc E – Recherche et mémoire (30 cr.)

PPA	6690	Recherche, 15 cr.
PPA	6695	Mémoire, 15 cr.

Programme 2-811-1-0

M.A. (sciences de l'éducation), option Didactique

Programme sous la responsabilité du Département de didactique.

Objectifs

La M.A., option Didactique vise à former des chercheurs dans le domaine de l'enseignement et de l'apprentissage des différentes matières scolaires : français, mathématiques, sciences, sciences humaines, langues secondes et étrangères, arts, ainsi que dans le domaine des difficultés d'apprentissage reliées à l'une ou l'autre matière.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.A. (sciences de l'éducation), option Didactique, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle de la Faculté des sciences de l'éducation, ou d'un autre diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Programme

Le programme comporte un minimum de 15 crédits de cours, dont 3 crédits de cours obligatoire et un minimum de 12 crédits de cours à option de 2e cycle et 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

DID	6000	Séminaire de recherche, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

DID	6009	Recherche en DID : concepts fondamentaux, 3 cr.
ETA	6009	Recherche en AFE : concepts fondamentaux, 3 cr.
ETA	6032	Méthodes de recherche en éducation, 3 cr.
PPA	6009	Recherche en PPA : concepts fondamentaux, 3 cr.

Bloc C – Option (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

ETA	6505	Méthodes quantitatives en éducation, 3 cr.
ETA	6512	L'analyse des données qualitatives, 3 cr.

Bloc D – Option (max. 6 cr.)

À choisir dans la banque de cours des programmes de 2e cycle en didactique.

Bloc E – Recherche et mémoire (30 cr.)

DID	6090	Recherche, 15 cr.
DID	6095	Mémoire, 15 cr.

Programme 2-817-1-0

M.A. (sciences de l'éducation), option Éducation comparée et fondements de l'éducation

Programme sous la responsabilité du Département d'administration et fondements de l'éducation.

Objectifs

La M.A., option Éducation comparée et fondements de l'éducation est un programme de formation à la recherche et par la recherche. Tout en se voulant une initiation à la recherche en éducation, elle vise à doter le candidat d'une formation complémentaire en éducation par l'étude des différents problèmes d'éducation et de leurs enjeux ainsi que par

l'analyse des politiques en éducation sous l'angle des différents fondements de l'éducation et à l'aide de comparaisons entre les différents systèmes d'éducation.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.A. (sciences de l'éducation), option Éducation comparée et fondements de l'éducation, le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un diplôme de 1er cycle de la Faculté des sciences de l'éducation, ou d'un autre diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
– avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
– faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Programme

Le programme comporte 45 crédits, dont un minimum de 21 crédits de cours de 2e cycle, 12 crédits attribués au projet de recherche et 12 crédits attribués à la rédaction d'un mémoire. Le programme d'études du candidat est établi en fonction de ses études antérieures et de son orientation. Il comporte un cours obligatoire et des cours à option.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

ETA	6000	Séminaire de recherche, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

ETA	6009	Recherche en AFE : concepts fondamentaux, 3 cr.
ETA	6032	Méthodes de recherche en éducation, 3 cr.

Bloc C – Option (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

ETA	6505	Méthodes quantitatives en éducation, 3 cr.
ETA	6512	L'analyse des données qualitatives, 3 cr.

Bloc D – Option (min. 6 cr.; max. 12 cr.)

ETA	6010	Programme de lectures individuelles, 3 cr.
ETA	6101	Séminaire thématique 1, 3 cr.
ETA	6102	Séminaire thématique 2, 3 cr.
ETA	6104	L'éducation dans le monde d'aujourd'hui, 3 cr.
ETA	6105	Efficacité, équité et qualité en éduc., 3 cr.
ETA	6107	Méthodes de planification en éducation, 3 cr.
ETA	6120	Analyse des politiques en éducation, 3 cr.
ETA	6507	Investigation et anal. Des prat. prof., 3 cr.
ETA	6582	Évaluation d'établissement et réussite, 3 cr.
ETA	6937	Pouvoir et politiques en éducation, 3 cr.

ou tout autre cours de la M. Éd. (option générale) ou du D.É.S.S. (option générale).

Bloc E – Recherche et mémoire (24 cr.)

ETA	6191	Projet de recherche, 12 cr.
ETA	6993	Mémoire de maîtrise, 12 cr.

Programme 2-850-1-0

M.A. (sciences de l'éducation), option Mesure et évaluation en éducation

Programme sous la responsabilité du Département d'administration et fondements de l'éducation.

Objectifs

La M.A., option Mesure et évaluation en éducation est un programme de formation à la recherche et par la recherche. À cet égard, elle constitue une voie d'accès privilégiée au doctorat. Le programme vise aussi à perfectionner le candidat dans le domaine de la mesure et de l'évaluation pour, éventuellement, agir comme conseiller. Le programme s'intéresse tout autant à l'évaluation des apprentissages qu'à celle de l'enseignement, des programmes et des établissements.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.A. (sciences de l'éducation), option Mesure et évaluation en éducation, le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un diplôme de 1er cycle de la Faculté des sciences de l'éducation, ou d'un autre diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente.
– avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
– faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Programme

Le programme comporte 45 crédits dont un minimum de 21 crédits de cours de 2e cycle (3 crédits de cours obligatoires et 18 crédits de cours à option) et 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

ETA	6000	Séminaire de recherche, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

DID	6009	Recherche en DID : concepts fondamentaux, 3 cr.
ETA	6009	Recherche en AFE : concepts fondamentaux, 3 cr.
ETA	6032	Méthodes de recherche en éducation, 3 cr.
PPA	6009	Recherche en PPA : concepts fondamentaux, 3 cr.

Bloc C – Option (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

ETA	6505	Méthodes quantitatives en éducation, 3 cr.
ETA	6512	L'analyse des données qualitatives, 3 cr.

Bloc D – Option (min. 6 cr.; max. 12 cr.)

Les étudiants doivent avoir suivi le cours ETA 6065 avant de suivre les cours ETA 6541 et 6521.

ETA	6010	Programme de lectures individuelles, 3 cr.
ETA	6031	Pratique professionnelle et recherche, 3 cr.
ETA	6032	Méthodes de recherche en éducation, 3 cr.
ETA	6060	Élaboration et évaluation de programmes, 3 cr.
ETA	6065	Évaluation et compétences, 3 cr.
ETA	6507	Investigation et anal. des prat. prof., 3 cr.
ETA	6521	Analyse d'expériences en évaluation, 3 cr.
ETA	6538	TIC et évaluation, 3 cr.
ETA	6541	Instruments pour l'évaluation, 3 cr.

ETA	6551	Méthodologie de la mesure en évaluation, 3 cr.
ETA	6581	Évaluation de l'enseignement, 3 cr.
ETA	6582	Évaluation d'établissement et réussite, 3 cr.
PPA	6228	Psychopéd. et dévelop. de compétences, 3 cr.

Bloc E – Recherche et mémoire (24 cr.)

ETA	6591	Projet de recherche, 12 cr.
ETA	6593	Mémoire de maîtrise, 12 cr.

Programme 2-814-1-0

M.A. (sciences de l'éducation), option Pédagogie universitaire des sciences médicales

L'option est offerte en collaboration avec la Faculté de médecine. Elle est sous la responsabilité du Département de psychopédagogie et d'andragogie.

Objectifs

L'option Pédagogie universitaire des sciences médicales vise spécifiquement à former des professionnels qui auront les habiletés nécessaires pour planifier, réaliser et publier un projet de recherche en éducation dans leur milieu de pratique, tout en étant capables de justifier chacun des choix méthodologiques effectués.

Destinataires

L'option s'adresse principalement aux personnes qui possèdent une expérience d'enseignement en sciences médicales.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.A. (sciences de l'éducation), option Pédagogie universitaire des sciences médicales, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle de la Faculté des sciences de l'éducation ou en sciences médicales, ou attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- avoir une expérience d'enseignement postsecondaire des sciences médicales
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Programme

Le programme comporte 45 crédits répartis comme suit : 15 crédits de cours de 2e cycle, 15 crédits attribués au projet de recherche et 15 crédits à la rédaction du mémoire.

Cheminement proposé

Les étudiants devraient, dans un premier temps, suivre le cours MMD 6300 et un cours du Bloc B.

Le cours MMD 6301 sera pris en fin de formation après que les étudiants aient acquis les outils nécessaires et défini leur projet de mémoire.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

MMD	6300	Apprentissage en ens. en sc. de la santé, 3 cr.
MMD	6301	Sem. de rech./éduc. des sc. médicales, 3 cr.

Bloc B – Option (3 cr.)

DID	6009	Recherche en DID : concepts fondamentaux, 3 cr.
ETA	6009	Recherche en ETA : concepts fondamentaux, 3 cr.
ETA	6032	Méthodes de recherche en éducation, 3 cr.
PPA	6009	Recherche en PPA : concepts fondamentaux, 3 cr.

Bloc C – Option (3 cr.)

ETA	6505	Méthodes quantitatives en éducation, 3 cr.
ETA	6512	L'analyse des données qualitatives, 3 cr.

Bloc D – Option (3 cr.)

MMD	6303	Lecture dirigée : éduc./sc. de la santé, 3 cr.

ou tout cours de la Faculté des sciences de l'éducation ou de la Faculté de médecine, avec l'accord du directeur de programme.

Bloc E – Recherche et mémoire (30 cr.)

EDU	6090	Recherche, 15 cr.
EDU	6095	Mémoire, 15 cr.

Programme 2-813-1-0

M.A. (sciences de l'éducation), option Psychopédagogie

Programme sous la responsabilité du Département de psychopédagogie et d'andragogie.

Objectifs

Principalement axé sur la recherche, ce programme constitue la voie normale d'accès au Ph. D. Cette maîtrise permet à l'étudiant d'acquérir des connaissances plus approfondies sur l'apprenant et sur l'enseignant et sur toutes les formes d'action qui améliorent l'intervention éducative.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.A. (sciences de l'éducation), option Psychopédagogie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle de la Faculté des sciences de l'éducation, ou d'un autre diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Programme

Le programme comporte un minimum de 15 crédits de cours, dont 3 crédits de cours obligatoire et un minimum de 12 crédits de cours à option de 2e cycle et 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

PPA	6000	Séminaire de recherche, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

DID	6009	Recherche en DID : concepts fondamentaux, 3 cr.
ETA	6009	Recherche en AFE : concepts fondamentaux, 3 cr.
ETA	6032	Méthodes de recherche en éducation, 3 cr.
PPA	6009	Recherche en PPA : concepts fondamentaux, 3 cr.

Bloc C – Option (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

ETA	6505	Méthodes quantitatives en éducation, 3 cr.
ETA	6512	L'analyse des données qualitatives, 3 cr.

Bloc D – Option (max. 6 cr.)

Cours choisis dans la banque de cours des programmes de 2e cycle en psychopédagogie et andragogie.

Bloc E – Recherche et mémoire (30 cr.)

PPA	6290	Recherche, 15 cr.
PPA	6295	Mémoire, 15 cr.

Ph. D. (sciences de l'éducation)

Administration de l'éducation	3-801-1-0
Andragogie	3-805-1-0
Didactique	3-811-1-0
Éducation comparée et fondements de l'éducation	3-817-1-0
Mesure et évaluation en éducation	3-850-1-0
Psychopédagogie	3-813-1-0

L'option Didactique est sous la responsabilité du Département de didactique. Les options Andragogie et Psychopédagogie sont sous la responsabilité du Département de psychopédagogie et d'andragogie. Les autres options sont sous la responsabilité du Département d'administration et fondements de l'éducation.

Objectifs

Option Administration de l'éducation

L'option vise trois objectifs : une connaissance approfondie du champ d'études qu'est l'administration de l'éducation; une spécialisation dans l'un des domaines de l'administration de l'éducation; une compétence reconnue en recherche scientifique dans le domaine de l'administration de l'éducation.

Option Andragogie

L'objectif premier de l'option est de permettre aux étudiants de parfaire leur formation à titre de chercheurs et de contribuer au développement de cette discipline. L'andragogie est un domaine de connaissance et de pratique sociale dont l'objet spécifique est la relation d'aide éducative à l'apprentissage, entendu comme un changement délibérément recherché par les adultes. Plus concrètement, l'andragogie s'intéresse à toutes les questions théoriques et pratiques qui touchent l'éducation des adultes.

Option Didactique

L'objectif premier de l'option est de permettre aux étudiants de parfaire leur formation à titre de chercheurs et de contribuer au développement de cette discipline. La didactique s'intéresse à l'enseignement et à l'apprentissage des matières scolaires. C'est un champ de savoirs, de savoir-faire et de recherches qui comporte en particulier : les buts, les contenus et les conditions de l'enseignement de chacune de ces matières; l'élaboration et l'amélioration des méthodes et des moyens pratiques d'enseignement appropriés; l'étude des problèmes propres à l'enseignement, à l'apprentissage et à l'évaluation des apprentissages; l'élaboration des méthodes d'enseignement propres aux clientèles ayant des problèmes d'apprentissage spécifiques.

Option Éducation comparée et fondements de l'éducation

L'objectif premier de l'option est de permettre au candidat de parfaire sa formation à titre de chercheur et de contribuer au développement de ce domaine de connaissances. Le programme porte sur l'étude des différents problèmes d'éducation et de leurs enjeux ainsi que sur l'analyse des politiques en éducation sous l'angle des différents fondements de l'éducation et à l'aide de comparaisons entre les différents systèmes d'éducation.

Option Mesure et évaluation en éducation

L'objectif premier de l'option est de permettre aux candidats de parfaire leur formation à titre de chercheurs et de contribuer au développement de cette discipline. Le programme s'intéresse tout autant à l'évaluation des apprentissages qu'à celle de l'enseignement des programmes et des établissements.

Option Psychopédagogie

L'objectif premier de l'option est de permettre aux étudiants de parfaire leur formation à titre de chercheurs et de contribuer au développement de cette discipline. Le champ d'études de la psychopédagogie est constitué d'ensembles validés de concepts, de connaissances et de modèles qui aident à mieux comprendre la personne en situation d'apprentissage ainsi que l'éducateur qui intervient auprès de qui veut apprendre. On étudie également les modèles généraux d'enseignement et d'apprentissage qui commandent des stratégies éducatives spécifiques.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au programme de Ph. D. (sciences de l'éducation), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade équivalent à la maîtrise de l'Université de Montréal ou attester d'une formation jugée équivalente par le doyen, sur recommandation du directeur de département
- dans des cas exceptionnels, être titulaire d'un baccalauréat et, sur recommandation du directeur du département, être autorisé à s'inscrire à un programme spécial de doctorat
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent, 3,5 sur 4,3 ou l'équivalent pour les options Administration de l'éducation, Éducation comparée et fondements de l'éducation ainsi que Mesure et évaluation
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise ainsi que de toute autre langue, lorsque celle-ci est indispensable au programme auquel il désire s'inscrire; le candidat peut être appelé à se soumettre à un test de connaissance de cette langue
- présenter l'esquisse d'un projet de recherche
- accepter qu'un professeur lui serve de directeur de recherche et le guide dans le choix de ses cours et dans son travail de recherche
- pour l'option Andragogie, avoir une expérience professionnelle en éducation des adultes d'au moins deux ans ou l'équivalent (1 200 heures). Cette expérience doit être attestée et décrite.

2. Programme

Options Andragogie, Didactique et Psychopédagogie

Le programme comporte un minimum de 6 crédits de cours à option de 2e cycle ou de doctorat et 84 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Le programme d'études du candidat est établi en fonction de ses études antérieures et de son orientation.

Administration de l'éducation
Éducation comparée et fondements de l'éducation
Mesure et évaluation en éducation

Le programme comporte un minimum de 15 crédits de cours obligatoires de 3e cycle, 30 crédits accordés au projet de recherche et 45 crédits accordés à la rédaction et à la soutenance de la thèse. Les cours ETA 7001 et 7002 sont préalables à l'examen général de doctorat (ETA 7100, ETA7500 ou ETA7900) et au séminaire de recherche (ETA 7000).

Des cours préparatoires (10 crédits et plus) ou complémentaires (9 crédits ou moins) peuvent être ajoutés en fonction du projet de l'étudiant et de ses études antérieures. Ces cours sont :

ETA	6032	Méthodes de recherche en éducation, 3 cr.
ETA	6505	Méthodes quantitatives en éducation, 3 cr.
ETA	6507	Investigation et anal. des prat. prof., 3 cr.
ETA	6512	L'analyse des données qualitatives, 3 cr.

et, le cas échéant, tout autre cours choisi dans la banque des cours relevant des options Éducation comparée et fondements de l'éducation, Mesure et évaluation ou Administration de l'éducation.

Structure du programme

Administration de l'éducation
Éducation comparée et fondements de l'éducation
Mesure et évaluation en éducation

Bloc A – Obligatoire (15 cr.)

ETA	7000	Séminaire de recherche, 6 cr.
ETA	7001	Séminaire commun de doctorat 1, 3 cr.
ETA	7002	Séminaire commun de doctorat 2, 3 cr.
ETA	7XXX*	Examen général de doctorat, 0 cr.
PLU	6035	La pratique de l'enseignement supérieur, 3 cr.

*ETA 7900 pour l'option Administration de l'éducation, ETA 7500 pour l'option Mesure et évaluation en éducation ou ETA 7100 pour l'option Éducation comparée et fondements de l'éducation.

Bloc B – Recherche et thèse (75 cr.)

Administration de l'éducation

ETA	7991	Projet de recherche, 30 cr.
ETA	7995	Thèse, 45 cr.

Mesure et évaluation

ETA	7591	Projet de recherche, 30 cr.
ETA	7595	Thèse, 45 cr.

Éducation comparée et fondements de l'éducation

ETA	7191	Projet de recherche, 30 cr.
ETA	7195	Thèse, 45 cr.

Université de Montréal

Section 12 - Table des matières

Introduction 12-1

Coordonnées générales de la Faculté 12-1

Direction 12-1

Frais facultaires et de cotisation des associations étudiantes 12-1

Personnel enseignant 12-1

Programmes d'études 12-2

- Microprogramme de 2e cycle (prévention et contrôle des infections) 12-2
- Microprogramme de 2e cycle (soins palliatifs – fin de vie) 12-2
- Microprogramme de 2e cycle(leadership et gestion des services infirmiers) 12-3
- Microprogramme de 2e cycle (développement des pratiques infirmières) 12-3
- D.É.S.S. (prévention et contrôle des infections) 12-4
- M. Sc. (sciences infirmières) 12-4
- M. Sc. (sciences infirmières) option Soins spécialisés 12-6
- Diplôme complémentaire de soins spécialisés 12-6
- Ph. D. (sciences infirmières) 12-7

À jour le 1er août 2011

Faculté des sciences infirmières
Études supérieures

FACULTÉ DES SCIENCES INFIRMIÈRES

Introduction

Créée en 1962, la Faculté des sciences infirmières (FSI) occupe une place de choix en matière de formation supérieure et de recherche en sciences infirmières dans la francophonie internationale. Elle est une des seules du monde francophone à offrir à la fois un programme de baccalauréat, de maîtrise et de doctorat en sciences infirmières, ce dernier conjointement avec l'Université McGill.

Compte tenu de sa position stratégique aux niveaux national et international, la Faculté a pour mission de développer et de transmettre les connaissances de la discipline infirmière tout en assurant une interaction dynamique et critique entre la pratique professionnelle et les fondements scientifiques de la discipline. La Faculté joue un rôle déterminant pour la santé des populations. Elle assure le renouvellement des pratiques de soins et un leadership dans l'orientation des politiques de santé. Elle contribue à la formation de professionnels capables d'innovation et de créativité dans le développement du soin, en tenant compte des besoins de la société en matière de santé. En raison de sa discipline professionnelle, la Faculté offre des enseignements qui permettent l'intégration de la théorie, de la pratique et de la recherche.

Coordonnées générales de la Faculté

Pavillon Marguerite-d'Youville
2375, ch. Côte-Ste-Catherine
Montréal (Qc)
H3T 1A8
Tél. : 514-343-6437

Direction

Doyenne : Francine Girard
Adjointe à la doyenne : Marie Routhier
Vice-doyenne aux études de 1er cycle et à la formation continue : Johanne Goudreau
Adjointe à la vice-doyenne aux études de 1er cycle et à la formation continue : Catherine Sarrazin
Vice-doyenne aux études supérieures : Chantal Cara
Adjointe à la vice-doyenne aux études supérieures : Suzanne Pinel
Vice-doyenne à la recherche : Hélène Lefebvre
Secrétaire de Faculté : Raymond Grenier, administrateur exerçant les fonctions de secrétaire
Conseillère en développement : Johanne Charland
Responsable des programmes courts et de la formation continue : Jocelyne Labarre
Responsable des programmes de baccalauréat : Julie Ménard
Responsable du secteur clinique : Jocelyne Courchesne
Responsables de formation professionnelle : Haj Mohammed Abbad, Patrick Lavoie, Vitalie Perreault
Coordonnatrices des stages : Nicole Champagne, Sylvie Champagne, Dominique St-Jean
Directrice des services administratifs : Sharon Harvie

Personnel enseignant

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Professeures titulaires

Chantal Cara, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. Nursing (Colorado)
Claire Chapados, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. éducation (Laval)
Sylvie Cossette, Ph. D. sc. infirmières (McGill)
José Côté, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. (McGill)
Danielle D'Amour, M. Sc. sc. infirmières, Ph. D. santé publique (Montréal)
Francine Ducharme, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. (McGill)
Fabie Duhamel, M.N., Ph. D. Educational Psychology-Counseling (Calgary)
Louise Gagnon, M. Sc. sc. infirmières, Ph. D. sciences cliniques (Montréal)
Hélène Lefebvre, M. Éd., Ph. D. éducation (Montréal)
Annette Leibing, Ph. D. anthropologie médicale (Hambourg)
Jacinthe Pepin, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. Nursing (Rochester, N.Y.)
Lucie Richard, M. Sc. psychologie (Laval), Ph. D. santé communautaire (Montréal)
Bilkis Vissandjée, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. Public Health (Michigan)

Professeurs agrégés

Marie Alderson, Ph. D. sc. infirmières (Montréal)
Jean-Pierre Bonin, M. Sc. sc. infirmières, Ph. D. santé publique (Montréal)
Louise Bouchard, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. (New York University)
Damien Contandriopoulos, M. Sc. anthropologie, Ph. D. santé publique (Montréal)
Carl-Ardy Dubois, M. Sc. administration de la santé, Ph. D. santé publique (Montréal)
Sylvie Gendron, Ph. D. santé publique (Montréal)
Francine Girard, M. Nursing, Ph. D. Nursing, (Calgary)
Johanne Goudreau, M. Sc. sc. infirmières, Ph. D. santé publique (Montréal)
Caroline Larue, M. Éd. éducation, Ph. D. psychopédagogie (Montréal)
Alain Legault, M.A. gérontologie (Sherbrooke), Ph. D. sc. infirmières (Montréal)
Sylvie Le May, M. Sc. sc. infirmières, Ph. D. sciences cliniques (Montréal)

Professeurs adjoints

Marilyn Aita, M. Sc. sc. infirmières, Ph. D. sc. infirmières (Montréal)
Anne Bourbonnais, M. Sc. sc. infirmières, Ph. D. sc. infirmières, (Montréal)
Chantal Caux, M. A. didactique (Laval), Ph. D. santé publique (Montréal)
Sylvie Dubois, M. B. A., M. Éd. (Montréal), Ph. D. sc. infirmières, (McGill)
France Dupuis, M. Sc. sc. infirmières, Ph. D. sc. infirmières (Montréal)
Marie-Josée Levert, M. Sc. psychologie, Ph. D. (cand.) (Montréal)
Pilar Ramirez Garcia, M. Sc. sc. infirmières, Ph. D. sc. infirmières (Montréal)

Chargées d'enseignement

Louise Boyer, M. Éd. andragogie (Montréal), Ph. D. (cand.), (Sherbrooke)
Isabelle Brault, M. Sc. administration de la santé, Ph. D. santé publique (cand.), (Montréal)
Christine Genest, M. Sc. sc. infirmières, Ph. D. sc. infirmières (cand.), (Montréal)
Marjolaine Héon, M. Sc. sc. infirmières, Ph. D. sc. infirmières (cand.), (Montréal)
Géraldine Martorella, M. Sc. sc. infirmières, Ph. D. sc. infirmières (cand.), (Montréal)

Professeures invitées

Louise-Andrée Brien, M. Sc. sc. infirmières (Montréal)
Louise Francoeur, M. Sc. sc. infirmières (Montréal)
Anne-Marie Martinez, M. Sc. sc. infirmières (Montréal)
Sophie Méas, M. Administration de la santé (Montréal)
Emmanuelle O'Bonsawin, M. Sc. sc. infirmières (Montréal)
Lauralie Richard, M. Sc. sc. infirmières, Ph. D. sc. infirmières (cand.), (Montréal)
Karine Rolland, M. Sc. sc. infirmières (Montréal)
Jean-Lawrence Roy, M. santé communautaire, Ph. D. santé publique (cand.), (Montréal)
Lucie Surprenant, M. Éd. (Montréal)

Professeurs associés

Sean Clarke, M. Sc., Ph. D. Nursing Sciences (McGill)
Raymond Grenier, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. sc. de l'éducation (Laval)
Cécile Michaud, M. Sc. communication, Ph. D. sc. infirmières (Montréal)
Diane Pelchat, M.A. nursing psychiatrique, Ph. D. psychologie (Montréal)
Michel Perreault, Ph. D. sociologie (Montréal)
Mary Reidy, Ph. D. éducation (UQÀM)
Odette Roy, M. Sc. sc. Infirmières, Ph. D. sc. de l'éducation (Montréal)
Jocelyne St-Arnaud, Ph. D. philosophie (Montréal)

Professeures émérites

Evelyn Adam, Fabienne Fortin, Céline Goulet, Suzanne Kérouac, Louise Lévesque, Diane Pelchat, Nicole Ricard, Marie-Élisabeth Taggart, Marie-France Thibaudeau

Frais facultaires

Frais de gestion d'évaluation différée : 25 $
Frais de révision des notes : 20 $

Frais de cotisation des associations étudiantes

www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/frais.html

Des frais de 20,00 $ par année sont imposés. Ceux-ci sont sujets à changement sans avis préalable.

Programmes de la Faculté

Sous cette rubrique, figurent les programmes d'études supérieures offerts en Sciences infirmières.

Microprogramme de 2e cycle (prévention et contrôle des infections)	**2-630-6-1**
Microprogramme de 2e cycle (soins palliatifs – fin de vie)	**2-630-6-2**
Microprogramme de 2e cycle (leadership et gestion des services infirmiers)	**2-630-6-3**
Microprogramme de 2e cycle (développement des pratiques infirmières)	**2-630-6-4**
D.É.S.S. (prévention et contrôle des infections)	**2-630-1-3**
M. Sc. (sciences infirmières)	**2-630-1-1**
Options : Administration des services infirmiers; Formation en soins infirmiers; Expertise-conseil en soins infirmiers	
M. Sc. (sciences infirmières)	**2-630-1-4**
Option : Soins spécialisés	
Diplôme complémentaire de soins spécialisés	**2-630-2-0**
Options : Cardiologie; Néphrologie; Soins de 1re ligne	
Ph. D. (sciences infirmières)	**3-630-1-0**
Options : Soin et santé; Administration des services infirmiers; Formation en sciences infirmières	

Responsable des programmes de 2e et 3e cycles en sciences infirmières : Chantal Cara
Renseignements : 514-343-6437

Membres du Comité des études supérieures

Francine Girard, doyenne
Chantal Cara, vice-doyenne aux études supérieures
Marie Alderson
Chantal Caux
Carl-Ardy Dubois
Caroline Larue
Hélène Lefebvre
Suzanne Pinel

Objectifs généraux

Acquérir de nouvelles connaissances et développer des habiletés d'intervention en sciences infirmières; accroître la capacité d'analyse et de synthèse en vue d'un renouvellement des pratiques de soins; développer une réflexion critique sur la pratique infirmière dans le contexte des transformations du système de santé.

Programme 2-630-6-1

Microprogramme de 2e cycle (prévention et contrôle des infections)

Objectifs

Ce microprogramme vise à offrir aux infirmières une expertise en prévention et contrôle des infections liée aux soins en secteur hospitalier ou dans la communauté.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme (prévention et contrôle des infections), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en sciences infirmières ou l'équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent, à moins que l'expérience professionnelle acquise ou le dossier du candidat ne démontre des aptitudes particulières à poursuivre des études supérieures en sciences infirmières
- avoir une expérience clinique d'une durée minimale de deux années (équivalent temps plein)
- faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue française et d'une capacité de lire l'anglais.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de neuf trimestres à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Transfert

Un candidat peut être admis au D.É.S.S. ou à la maîtrise pendant ou après la scolarité du microprogramme. Le candidat devra suivre les cours obligatoires à la maîtrise s'il ne les a pas faits. Seule l'option Expertise-conseil en soins infirmiers permet la reconnaissance de l'ensemble des cours suivis dans le microprogramme.

4. Programme

Le programme comporte 15 crédits de cours obligatoires dont 12 en sciences infirmières et 3 en microbiologie.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (15 cr.)

MCB	6214	Microbiologie clinique, 3 cr.
SOI	6177	Gestion de projets – nouvelles pratiques, 3 cr.
SOI	6215	Concepts en prévention des infections, 3 cr.
SOI	6216	Environnement et prév. des infections, 3 cr.
SOI	6217	Stratégies en prévention des infections, 3 cr.

Programme 2-630-6-2

Microprogramme de 2e cycle (soins palliatifs – fin de vie)

Objectifs

Ce programme vise le développement de compétences à prodiguer des soins palliatifs de qualité selon une approche interdisciplinaire axée sur les besoins bio-psycho-sociaux des personnes en fin de vie ainsi que sur les besoins de leurs proches.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2e cycle (soins palliatifs - fin de vie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat dans une discipline de la santé ou l'équivalent ou
- être titulaire d'un baccalauréat dans un autre domaine et avoir une expérience pertinente dans les différents secteurs de la santé, d'une durée minimale de deux années (équivalent temps plein), acquise dans les cinq dernières années

– avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou une mention équivalente, à moins que l'expérience professionnelle acquise ou le dossier du candidat ne démontre des aptitudes particulières à poursuivre ses études en sciences infirmières
– faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue française et d'une capacité à lire l'anglais.

2. Transfert

Un candidat titulaire d'un baccalauréat en sciences infirmières peut être admis à la M. Sc. pendant ou après la scolarité du microprogramme. Certains cours réalisés dans le cadre du microprogramme peuvent être reconnus dans le programme de maîtrise.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de neuf trimestres à compter de l'inscription initiale.

4. Programme

Le programme comporte 15 crédits de cours obligatoires.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (15 cr.)

BIE	6004	Bioéthique et approche de la mort, 3 cr.
PAL	6109	Soins en fin de vie, 3 cr.
PAL	6110	Soulagement des symptômes en fin de vie, 3 cr.
PAL	6111	Approche multidimensionnelle du deuil, 3 cr.
PAL	6112	Partenariat dans les soins en fin de vie, 3 cr.

Programme 2-630-6-3

Microprogramme de 2e cycle (leadership et gestion des services infirmiers)

Objectifs

Ce programme vise à développer un leadership dans la gestion de services infirmiers marqués par de nombreux défis reliés à la qualité des soins, à la sécurité des patients et à la qualité des environnements de soins pour le personnel en place. Il vise le développement de pratiques novatrices liées à l'organisation des services infirmiers, à la gestion des ressources infirmières et à la gestion des environnements de soins.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2e cycle (leadership et gestion des services infirmiers), le candidat doit :
– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un baccalauréat en sciences infirmières ou d'un baccalauréat dans une autre discipline et occuper un poste de gestionnaire de services infirmiers
– avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 2,7 ou une mention équivalente, à moins que l'expérience professionnelle acquise ou le dossier du candidat ne démontre des aptitudes particulières à poursuivre ses études en sciences infirmières
– faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue française et d'une capacité à lire l'anglais.

2. Transfert

Un candidat titulaire d'un baccalauréat en sciences infirmières peut être admis à la M. Sc. pendant ou après la scolarité du microprogramme (leadership et gestion des services infirmiers), sous réserve du respect des conditions d'admissibilité à la M. Sc.

Certains cours réalisés dans le cadre du microprogramme peuvent être reconnus dans le programme de maîtrise selon l'option choisie.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de neuf trimestres à compter de l'inscription initiale.

4. Programme

Le programme comporte 15 crédits de cours obligatoires.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (15 cr.)

ASA	6701	Analyse du système de santé 1, 3 cr.
SOI	6177	Gestion de projets – nouvelles pratiques, 3 cr.
SOI	6900	Organisation des services infirmiers, 3 cr.
SOI	6910	Ressources humaines infirmières, 3 cr.
SOI	6920	Transfert de connaissances : intégration, 3 cr.

Programme 2-630-6-4

Microprogramme de 2e cycle (développement des pratiques infirmières)

Objectifs

Ce programme vise à permettre aux infirmières d'optimiser leur pratique professionnelle en approfondissant une problématique de leur choix à travers la réalisation d'un projet personnel.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2e cycle (leadership et gestions des services infirmiers), le candidat doit :
– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un baccalauréat en sciences infirmières ou faire preuve d'une formation équivalente
– avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent, à moins que l'expérience professionnelle acquise ou le dossier du candidat ne démontre des aptitudes particulières à poursuivre des études en sciences infirmières
– faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue française et d'une capacité à lire l'anglais.

2. Transfert

Un candidat peut être admis à la M. Sc. pendant ou après la scolarité du microprogramme. Tous les cours suivis dans le microprogramme peuvent être reconnus dans le programme de maîtrise selon l'option choisie.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de neuf trimestres à compter de l'inscription initiale.

4. Programme

Le programme comporte 13 crédits de cours obligatoires.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (13 cr.)

SOI	6102	Recherche et pratique infirmière, 3 cr.
SOI	6177	Gestion de projets – nouvelles pratiques, 3 cr.

SOI	6202	Éthique de la santé et pratique inf., 3 cr.
SOI	6237	Assises disc. et pratique inf. avancée, 3 cr.
SOI	6243	Séminaire de projet d'études, 1 cr.

Programme 2-630-1-3

D.É.S.S. (prévention et contrôle des infections)

Le programme vise à développer des compétences en prévention et en contrôle des infections, dans un contexte hospitalier et communautaire. Le programme vise aussi le développement d'une pratique novatrice basée sur l'utilisation des données probantes et de la recherche dans le domaine.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (prévention et contrôle des infections), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en sciences infirmières ou l'équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent, à moins que l'expérience professionnelle acquise ou le dossier du candidat ne démontre des aptitudes particulières à poursuivre ses études en sciences infirmières; ou avoir complété des cours du microprogramme (prévention et contrôle des infections), avec une moyenne d'au moins 3,0
- avoir une expérience clinique en soins infirmiers, d'une durée minimale de deux années (équivalent temps plein), acquise dans les cinq dernières années
- faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue française et d'une capacité de lire l'anglais.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Transfert

Un candidat peut être admis à la M. Sc. pendant la scolarité du D.É.S.S. Le candidat devra prendre les cours obligatoires à la maîtrise s'il ne les a pas faits.

Le titulaire du D.É.S.S. (prévention et contrôle des infections) poursuivant ses études à la M. Sc. peut faire reconnaître des cours suivis dans le cadre de ce D.É.S.S. Pour ce qui est de la M. Sc. (sciences infirmières) – option Expertise-conseil en soins infirmiers avec stage, l'ensemble des cours du D.É.S.S. est reconnu.

4. Programme

Le programme comporte 30 crédits obligatoires dont 24 en sciences infirmières, 3 en microbiologie et 3 en épidémiologie.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire – Cours généraux (6 cr.)

MCB	6214	Microbiologie clinique, 3 cr.
MSO	6001	Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.

Bloc B – Obligatoire – Cours spécialisés (12 cr.)

SOI	6177	Gestion de projets – nouvelles pratiques, 3 cr.
SOI	6215	Concepts en prévention des infections, 3 cr.
SOI	6216	Environnement et prév. des infections, 3 cr.
SOI	6217	Stratégies en prévention des infections, 3 cr.

Bloc C – Obligatoire – Intervention dans le milieu (12 cr.)

SOI	6218	Sém. discipline inf. et prév. infections, 3 cr.
SOI	6219	Intervention inf. en prév. infections, 9 cr.

Programme 2-630-1-1

M. Sc. (sciences infirmières)

Objectifs

Le programme vise à préparer des infirmières expertes capables de contribuer au développement des sciences infirmières et d'assumer un leadership professionnel pour l'amélioration continue de la qualité des soins et des services de santé dans une variété de milieux de pratique.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (sciences infirmières), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en sciences infirmières ou l'équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent, à moins que l'expérience professionnelle acquise ou le dossier du candidat ne démontre des aptitudes particulières à poursuivre ses études en sciences infirmières
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français oral et écrit; la maîtrise du français est la capacité de s'exprimer avec compétence en français oral et écrit. Elle est attestée par l'atteinte du seuil fixé à une évaluation ou à un test imposé par la Faculté
- démontrer sa capacité à lire l'anglais.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de six trimestres (deux ans) pour un étudiant inscrit à temps plein et de neuf trimestres (trois ans) pour un étudiant inscrit à demi-temps, en excluant les trimestres de suspension et de préparation.

3. Programme

Le programme comporte 45 crédits et comprend trois options :

- Expertise-conseil en soins infirmiers
- Formation en soins infirmiers
- Administration des services infirmiers

Ces options sont offertes selon les cheminements avec mémoire, avec stage ou avec travail dirigé.

Cheminement avec mémoire

L'option Expertise-conseil comporte :

- 15 crédits de cours obligatoires et 6 crédits de cours à option.
- 24 crédits pour le mémoire.

Les options Formation en soins infirmiers et Administration des services infirmiers comportent chacune :

- 18 crédits de cours obligatoires et 3 crédits à option
- 24 crédits pour le mémoire

Cheminement avec stage ou travail dirigé

L'option Expertise-conseil comporte :

- 15 crédits de cours obligatoires, 12 à 15 crédits de cours généraux à option, et 0 à 3 crédits de cours au choix
- 15 crédits pour le stage ou le travail dirigé.

Les options Formation en soins infirmiers et Administration des soins infirmiers comportent chacune :

- 30 crédits dont 18 crédits de cours obligatoires, 9 à 12 crédits de cours généraux et 0 à 3 crédits de cours au choix
- 15 crédits pour le stage ou le travail dirigé.

Au moment de l'inscription, un conseiller pédagogique prépare, avec l'étudiant, un programme de cours s'étalant sur toute la durée des études, en tenant compte du profil académique, du choix d'option et de toute autre information pertinente.

Structure du programme

Option Expertise-conseil en soins infirmiers

Bloc A – Obligatoire (15 cr.)

SOI	6102	Recherche et pratique infirmière, 3 cr.
SOI	6177	Gestion de projets – nouvelles pratiques, 3 cr.
SOI	6202	Éthique de la santé et pratique inf., 3 cr.
SOI	6237	Assises disc. et pratique inf. avancée, 3 cr.
SOI	6238	Perspectives systémiques – prat. avancée, 3 cr.

Bloc B – Option

Cheminement avec mémoire (6 cr.)

Bloc B_1 (3 cr.)

SOI	6171	Méthodes qualitatives en sc. infirmières, 3 cr.
SPU	6020	Méthodes de rech. : approche quantitative, 3 cr.

Bloc B_2 (3 cr.)

SOI	6239	Interventions personnes/familles, 3 cr.
SOI	6240	Interventions communautés/populations, 3 cr.

Cheminement avec stage/travail dirigé (min. 12 cr.; max. 15 cr.)

Bloc B_1 (3 cr.)

SOI	6239	Interventions personnes/familles, 3 cr.
SOI	6240	Interventions communautés/populations, 3 cr.

Bloc B_2 (min. 9 cr.; max. 12 cr.)

PLU	6043	Spiritualité et santé, 3 cr.
SOI	6147	Dimensions sociales des soins de santé, 3 cr.
SOI	6230	Qualité des soins infirmiers et sécurité, 3 cr.
SOI	6241	Enjeux contemporains et pratique avancée, 3 cr.
SOI	6242	Dimensions cliniques de soins infirmiers, 3 cr.
SOI	6264	Éducation à la santé et pratique avancée, 3 cr.
SOI	6920	Transfert de connaissances - intégration, 3 cr.

ou tout autre cours SOI (cours en santé publique, en prévention et contrôle des infections, etc.) ou PAL (soins palliatifs – fin de vie) jugé approprié par la direction du programme.

Bloc C – Cours au choix

Cheminement avec stage ou travail dirigé (max. 3 cr.)

Bloc D – Mémoire ou stage ou travail dirigé

Cheminement avec mémoire (24 cr.)

SOI	6143	Mémoire, 18 cr.
SOI	6156	Recherche (projet), 3 cr.
SOI	6243	Séminaire de projet d'études, 1 cr.
SOI	6246	Séminaire de mémoire 1, 1 cr.
SOI	6247	Séminaire de mémoire 2, 1 cr.

Cheminement avec stage ou travail dirigé (15 cr.)

SOI	6157	Stage de pratique spécialisée, 12 cr.
ou		
SOI	6266	Travail dirigé, 12 cr.
SOI	6243	Séminaire de projet d'études, 1 cr.
SOI	6244	Séminaire de stage et travail dirigé 1, 1 cr.
SOI	6245	Séminaire de stage et travail dirigé 2, 1 cr.

Option Formation en sciences infirmières

Bloc A – Tronc commun (18 cr.)

SOI	6102	Recherche et pratique infirmière, 3 cr.
SOI	6177	Gestion de projets – nouvelles pratiques, 3 cr.
SOI	6189	Approches novatrices en formation inf., 3 cr.
SOI	6190	Intégration en formation infirmière, 3 cr.
SOI	6192	Intégration en formation infirmière, 3 cr.
SOI	6202	Éthique de la santé et pratique inf., 3 cr.
SOI	6237	Assises disc. et pratique inf. avancée, 3 cr.

Bloc B – Option

Cheminement avec mémoire (3 cr.)

Bloc B_1 – Option (3 cr.)

SOI	6171	Méthodes qualitatives en sc. infirmières, 3 cr.
SPU	6020	Méthodes de rech. : approche quantitative, 3 cr.

Cheminement avec stage ou travail dirigé (min. 9 cr.; max. 12 cr.)

Bloc B_1 – Option (3 cr.)

SOI	6230	Qualité des soins infirmiers et sécurité, 3 cr.
SOI	6238	Perspectives systémiques – prat. avancée, 3 cr.
SOI	6241	Enjeux contemporains et pratique avancée, 3 cr.
SOI	6242	Dimension clinique des soins infirmiers, 3 cr.
SOI	6264	Éducation à la santé et pratique avancée, 3 cr.

ou tout autre cours SOI jugé approprié par la direction du programme.

Bloc B_2 – Option (min. 6 cr.; max. 9 cr.)

ETA	6065	Évaluation et compétences, 3 cr.
PPA	6015	Méthodes d'enseignement et TIC, 3 cr.
PPA	6075	Processus d'apprentissage en ens. sup., 3 cr.
PPA	6228	Psychopéd. et dévelop. de compétences, 3 cr.
SOI	6031	Apprentissage clinique en sc. inf., 3 cr.

ou tout autre cours en éducation jugé approprié par la direction du programme.

Bloc C – Choix

Cheminement avec stage ou travail dirigé (max. 3 cr.)

Bloc D – Travail de maîtrise

Cheminement avec mémoire (24 cr.)

SOI	6143	Mémoire, 18 cr.
SOI	6156	Recherche (projet de mémoire), 3 cr.
SOI	6243	Séminaire de projet d'études, 1 cr.
SOI	6246	Séminaire de mémoire 1, 1 cr.
SOI	6247	Séminaire de mémoire 2, 1 cr.

Cheminement avec stage ou travail dirigé (15 cr.)

SOI	6301	Stage spécialisé en enseignement, 12 cr.
ou		
SOI	6266	Travail dirigé, 12 cr.

SOI	6243	Séminaire de projet d'études, 1 cr.
SOI	6244	Séminaire de stage et travail dirigé 1, 1 cr.
SOI	6245	Séminaire de stage et travail dirigé 2, 1 cr.

Option Administration des services infirmiers

Bloc A – Obligatoire (18 cr.)

SOI	6102	Recherche et pratique infirmière, 3 cr.
SOI	6177	Gestion de projets – nouvelle pratique, 3 cr.
SOI	6202	Éthique de la santé et pratique inf., 3 cr.
SOI	6237	Assises disc. et pratique inf. avancée, 3 cr.
SOI	6900	Organisation des services infirmiers, 3 cr.
SOI	6910	Ressources humaines infirmières, 3 cr.

Bloc B – Option

Cheminement avec mémoire (3 cr.)

SOI	6171	Méthodes qualitatives en sc. infirmières, 3 cr.
SPU	6020	Méthodes de rech. approche quantitative, 3 cr.

Cheminement avec stage ou travail dirigé (min. 6 cr.; max. 9 cr.)

ASA	6120	Fondements du management, 3 cr.
ASA	6121	Gestion du réseau sociosanitaire, 3 cr.
ASA	6701	Analyse du système de santé, 3 cr.
SOI	6230	Qualité des soins infirmiers et sécurité, 3 cr.
SOI	6920	Transfert de connaissances : intégration, 3 cr.

ou tout autre cours SOI jugé approprié par la direction du programme.

Bloc C – Choix

Cheminement avec stage ou travail dirigé (max. 3 cr.)

Bloc D – Recherche et mémoire

Cheminement avec mémoire (24 cr.)

SOI	6143	Mémoire, 18 cr.
SOI	6156	Recherche (projet de mémoire), 3 cr.
SOI	6243	Séminaire de projet d'études, 1 cr.
SOI	6246	Séminaire de mémoire 1, 1 cr.
SOI	6247	Séminaire de mémoire 2, 1 cr.

Cheminement avec stage ou travail dirigé (15 cr.)

SOI	6302	Stage spécial. en admin. des serv. inf., 12 cr.
ou		
SOI	6266	Travail dirigé, 12 cr.
SOI	6243	Séminaire de projet d'études, 1 cr.
SOI	6244	Séminaire de stage et travail dirigé 1, 1 cr.
SOI	6245	Séminaire de stage et travail dirigé 2, 1 cr.

Programme 2-630-1-4

M. Sc. (sciences infirmières), option Soins spécialisés

Objectifs

Le programme vise à préparer des infirmières expertes capables de contribuer au développement des sciences infirmières et d'assumer un leadership professionnel pour l'amélioration continue de la qualité des soins et des services de santé dans une variété de milieux de pratique.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. (sciences infirmières), option Soins spécialisés), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en sciences infirmières ou l'équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent, à moins que l'expérience professionnelle acquise ou le dossier du candidat ne démontre des aptitudes particulières à poursuivre ses études en sciences infirmières
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français oral et écrit; la maîtrise du français est la capacité de s'exprimer avec compétence en français oral et écrit. Elle est attestée par l'atteinte du seuil fixé à une évaluation ou à un test imposé par la Faculté
- démontrer sa capacité à lire l'anglais
- avoir une expérience clinique en soins infirmiers, d'une durée minimale de deux années (équivalent temps plein), acquise dans les cinq dernières années et pertinente au domaine de spécialisation. Le candidat à l'option doit également déposer une demande d'admission au programme 2-630-2-0 Diplôme complémentaire (soins spécialisés) en l'indiquant en 2e choix sur le formulaire de demande d'admission.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de six trimestres (deux ans) pour un étudiant inscrit à temps plein et de neuf trimestres (trois ans) pour un étudiant inscrit à demi-temps, en excluant les trimestres de suspension et de préparation.

3. Programme

Le programme comporte 45 crédits. L'option est offerte selon le cheminement avec stage et comporte 23 crédits de cours obligatoires et 22 crédits de stage. Le développement de la compétence professionnelle est complété par un diplôme complémentaire de 16 à 25 crédits, obtenu concurremment au programme de maîtrise et correspondant au domaine de spécialité de pratique infirmière avancée. Le diplôme de maîtrise sera émis seulement lorsque l'étudiant aura satisfait aux exigences du programme de diplôme complémentaire.

Structure du programme

Option Soins spécialisés

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

SOI	6102	Recherche et pratique infirmière, 3 cr.
SOI	6237	Assises disc. et pratique inf. avancée, 3 cr.

Bloc B – Obligatoire – Cours spécialisés (17 cr.)

PHL	6075	Pharmacologie clinique, 3 cr.
SOI	6202	Éthique de la santé et pratique inf., 3 cr.
SOI	6238	Perspectives systémiques – prat. avancée, 6 cr.
SOI	6239	Interventions personnes/familles, 3 cr.
SOI	6500	Évaluation clinique avancée, 5 cr.

Bloc C – Stages (22 cr.)

SOI	6415	Séminaire de stage : soins spécialisés, 3 cr.
SOM	6417	Stage de pratique infirmière avancée, 19 cr.

Programme 2-630-2-0

Diplôme complémentaire (soins spécialisés)

Objectifs

Acquérir des connaissances et des habiletés complémentaires à celles acquises dans le cadre du programme de la M. Sc. (sciences infirmières), option Soins spécialisés, dans le

but d'obtenir une formation approfondie en sciences biomédicales dans l'option choisie : Cardiologie, Néphrologie, Soins de 1re ligne.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au Diplôme complémentaire (pratique infirmière avancée), le candidat doit :

– être admis à la M. Sc. (sciences infirmières), option Soins spécialisés
– avoir une expérience clinique en soins infirmiers, d'une durée minimale de deux années (équivalent temps complet, 3360 heures), acquise dans les cinq dernières années et pertinente au domaine de spécialisation.

Le Comité des études supérieures de la Faculté des sciences infirmières ne s'engage pas à admettre tous les candidats admissibles.

2. Scolarité

La scolarité minimale des options néphrologie et cardiologie est de un trimestre équivalent temps plein. La scolarité de l'option Soins de 1re ligne est de deux trimestres équivalent temps plein. L'étudiant complétera son programme concurremment à ses études de maîtrise.

3. Conditions d'obtention du diplôme complémentaire

Pour obtenir le diplôme complémentaire de pratique infirmière avancée, le candidat doit :

– avoir satisfait à toutes les exigences de la M. Sc. (sciences infirmières), option Pratique infirmière avancée
– avoir rempli toutes les exigences du programme de Diplôme complémentaire.

4. Programme

Le programme comporte 3 options : Néphrologie, Cardiologie, et Soins de 1re ligne.

– L'option Néphrologie comporte 16 crédits (14 crédits de cours spécialisés et 2 crédits de stage).
– L'option Cardiologie comporte 17 crédits (14 crédits de cours spécialisés et 3 crédits de stage).
– L'option Soins de 1re ligne comporte 25 crédits (22 crédits de cours spécialisés et 3crédits de stage).

Tous les cours sont obligatoires.

Structure du programme

Tronc commun

Bloc A – Obligatoire (5 cr.)

MDF	6000	Physiopathologie – raisonnement clinique, 5 cr.

Option Néphrologie

Bloc B – Obligatoire – Cours spécialisés (9 cr.)

MMD	6410A	Physiopathologie avancée-néphrologie, 6 cr.
PHL	6076	Pharmacologie spécialisée-néphrologie, 3 cr.

Bloc C – Stage spécialisé (2cr.)

SOM	6427	Stage pratique inf. avancée-néphrologie, 2 cr.

Option Cardiologie

Bloc B – Obligatoire – Cours spécialisés (9 cr.)

MMD	6410B	Physiopathologie avancée-cardiologie, 6 cr.
PHL	6077	Pharmacologie spécialisée-cardiologie, 3 cr.

Bloc C – Stage spécialisé (3 cr.)

SOM	6428	Stage pratique inf. avancée –cardiologie, 3 cr.

Option Soins de 1re ligne

Bloc B – Obligatoire – Cours spécialisés (17 cr.)

MMD	6410C	Physiopathologie avancée-1re ligne, 6 cr.
PHL	6079	Pharmacologie spécialisée-1re ligne, 6 cr.
SOI	6264	Éducation à la santé et pratique avancée, 3 cr.
SOI	6504	Évaluation clinique avancée-1re ligne, 2 cr.

Bloc C – Stage spécialisé (3 cr.)

SOM	6429	Stage pratique inf. avancée-1re ligne, 3 cr.

Programme 3-630-1-0

Ph. D. (sciences infirmières)

Le programme de doctorat est offert et administré conjointement par la Faculté des sciences infirmières de l'Université de Montréal et l'École de Nursing de l'Université McGill. Les deux universités disposent en commun d'environ trente professeurs qualifiés pour enseigner et diriger les travaux au niveau doctoral. Les étudiants sont soumis au règlement pédagogique de l'université à laquelle ils sont inscrits.

Objectifs

Le programme vise à former des infirmières chercheuses autonomes qui, par leur pensée critique avancée, contribuent de façon significative au développement des connaissances de même qu'à l'évolution de la discipline et de la profession. À la fin du programme, elles seront en mesure :

– de participer au développement de la discipline infirmière en raison de leur connaissance approfondie des fondements épistémologiques et ontologiques
– de contribuer au développement des connaissances en menant des recherches de façon autonome
– d'exercer un leadership stratégique à travers l'innovation et des activités d'échange de connaissances avec divers milieux dans leur domaine d'intérêt.

Ce programme leur permet d'évoluer dans divers milieux : cliniques, académiques, sociopolitiques ou autres.

Option Soin et santé

Habiliter l'étudiant à contribuer à l'avancement et au transfert de connaissances dans le domaine des pratiques cliniques et de la santé publique, à innover et à solutionner des problèmes liés à la prestation de soins, de même qu'à définir l'orientation des soins.

Option Administration des services infirmiers

Habiliter l'étudiant à contribuer à l'avancement et au transfert des connaissances dans le domaine de l'administration des services infirmiers, à innover et à solutionner des problèmes liés aux services de soins, ainsi qu'à définir l'orientation des politiques de santé.

Option Formation en sciences infirmières

Habiliter l'étudiant à contribuer à l'avancement et au transfert des connaissances dans le domaine la formation infirmière, de même qu'à innover et orienter le développement des pratiques éducatives en formation infirmière.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme conjoint de Ph. D. (sciences infirmières), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'une maîtrise en sciences infirmières, avec une préparation en recherche ou l'équivalent
– avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
– posséder le droit d'exercice de la profession au Canada ou avoir la préparation qui permette d'obtenir ce droit d'exercice, si nécessaire

– faire preuve d'une bonne connaissance de la langue française et de la langue anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres (deux ans) à temps plein.

3. Programme

L'option Soin et santé comporte :

– un minimum de 18 crédits de cours de cycle supérieur, dont 12 crédits de cours obligatoires, 0 à 6 crédits de cours à option et 0 à 6 crédits de cours au choix
– 72 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

L'option Administration des services infirmiers comporte :

– un minimum de 18 crédits de cours, dont 12 crédits de cours obligatoires, 3 à 6 crédits de cours à option, 0 à 3 crédits de cours au choix
– 72 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

L'option Formation en sciences infirmières comporte :

– un minimum de 18 crédits de cours, dont 12 crédits de cours obligatoires, 3 à 6 crédits de cours à option, 0 à 3 crédits de cours au choix
– 72 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Structure du programme

Option Soin et santé

Bloc A – Séminaires obligatoires (12 cr.)

SOI	7000	Philosophie des sciences infirmières, 3 cr.
SOI	7001	Méthodes de recherche en sc. infirmières, 3 cr.
SOI	7003	Analyse critique de concepts, 3 cr.
SOI	7004	Séminaire de recherche 1, 1 cr.
SOI	7005	Séminaire de recherche 2, 1 cr.
SOI	7006	Séminaire de recherche 3, 1 cr.

Bloc B – Option (max. 6 cr.)

SOI	6920	Transfert de connaissances : intégration, 3 cr.
SOI	7011	Science de la formation infirmière, 3 cr.
SOM	7000	La programmation et l'évaluation, 3 cr.

ou tout autre cours en lien avec le domaine d'intérêt de l'étudiant et le sujet de la thèse. Les cours doivent également être approuvés par le directeur de recherche et la direction de la Faculté des sciences infirmières.

Bloc C – Choix (max. 6 cr.)

Les cours au choix doivent être en lien avec le domaine d'intérêt de l'étudiant et le sujet de la thèse. Ils doivent également être approuvés par le directeur de recherche et la direction de la Faculté des sciences infirmières.

Bloc D – Recherche et thèse (72 cr.)

SOI	7028	Recherche (comité d'approbation), 9 cr.
SOI	7030	Thèse, 63 cr.

Option Administration des services infirmiers

Bloc A – Séminaires obligatoires (12 cr.)

SOI	7000	Philosophie des sciences infirmières, 3 cr.
SOI	7001	Méthodes de recherche en sc. infirmières, 3 cr.
SOI	7003	Analyse critique des concepts, 3 cr.
SOI	7004	Séminaire de recherche 1, 1 cr.
SOI	7005	Séminaire de recherche 2, 1 cr.
SOI	7006	Séminaire de recherche 3, 1 cr.

Bloc B – Option (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

SOI	6900	Organisation des services infirmiers, 3 cr.
SOI	6920	Transfert de connaissances : intégrations, 3 cr.

ou tout autre cours en lien avec le domaine d'intérêt de l'étudiant et le sujet de la thèse. Les cours doivent également être approuvés par le directeur de recherche et la direction de la Faculté des sciences infirmières.

Bloc C – Choix (max. 3 cr.)

NUR	2720*	*Nursing worksforce: Planning & management*, 3 cr.
SOM	7000	La programmation et l'évaluation, 3 cr.
ULA	9229A**	Politiques et administration des services inf., 3 cr.

ou tout autre cours en lien avec le domaine d'intérêt de l'étudiant et le sujet de la thèse. Les cours doivent également être approuvés par le directeur de recherche et la direction de la Faculté des sciences infirmières.

* cours de l'Université McGill

** cours de l'Université Laval

Bloc D – Recherche et thèse (72 cr.)

SOI	7028	Recherche (comité d'approbation), 9 cr.
SOI	7030	Thèse, 63 cr.

Option Formation en sciences infirmières

Bloc A – Séminaires obligatoires (12 cr.)

SOI	7000	Philosophie des sciences infirmières, 3 cr.
SOI	7001	Méthodes de recherche en sc. infirmières, 3 cr.
SOI	7003	Analyse critique des concepts, 3 cr.
SOI	7004	Séminaire de recherche 1, 1 cr.
SOI	7005	Séminaire de recherche 2, 1 cr.
SOI	7006	Séminaire de recherche 3, 1 cr.

Bloc B – Option (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

SOI	6920	Transfert de connaissance : intégrations, 3 cr.
SOI	7011	Science de la formation infirmière, 3 cr.

ou tout autre cours en lien avec le domaine d'intérêt de l'étudiant et le sujet de la thèse. Les cours doivent également être approuvés par le directeur de recherche et la direction de la Faculté des sciences infirmières.

Bloc C – Choix (max. 3 cr.)

SOM	7000	La programmation et l'évaluation, 3 cr.

ou tout autre cours en lien avec le domaine d'intérêt de l'étudiant et le sujet de la thèse. Les cours doivent également être approuvés par le directeur de recherche et la direction de la Faculté des sciences infirmières.

Bloc D – Recherche et thèse (72 cr.)

SOI	7028	Recherche (comité d'approbation), 9 cr.
SOI	7030	Thèse, 63 cr.

Université de Montréal

Faculté de théologie et de sciences des religions

Études supérieures

Section 13 - Table des matières

Introduction 13-1

Coordonnées générales de la Faculté 13-1

Direction 13-1

Frais de cotisation des associations étudiantes 13-1

Sciences des religions 13-1

- Microprogramme de 2e cycle (sciences des religions) 13-2
- M.A. (sciences des religions) 13-3
- Ph. D. (sciences des religions) 13-5

Théologie 13-5

- Microprogramme de 2e cycle (théologie) 13-5
- M.A. (théologie) 13-6
- Licence en théologie (L. Th.) 13-7
- Ph. D. (théologie) 13-8
- Doctorat en théologie (D. Th.) 13-9

Théologie - études bibliques 13-9

- Ph. D. (études bibliques) 13-9

Théologie pratique 13-10

- Microprogramme de 2e cycle (théologie pratique) 13-10
- Microprogramme de 2e cycle (santé, spiritualité, bioéthique) 13-10
- D.É.S.S. (santé, spiritualité, bioéthique) 13-11
- M.A. (théologie pratique) 13-12
- Ph. D. (théologie pratique) 13-13

À jour le 1er août 2011

FACULTÉ DE THÉOLOGIE ET DE SCIENCES DES RELIGIONS

Introduction

Au cœur d'une métropole réputée pour sa diversité culturelle, ethnique et religieuse, la Faculté de théologie et de sciences des religions (FTSR) vise l'intégration des recherches fondamentales et appliquées permettant d'approfondir les religions dans leurs contextes et avec leurs défis. La FTSR investit tant dans l'étude de sa tradition catholique romaine que dans celle des autres traditions religieuses et spiritualités. Dans l'un et l'autre cas, elle entend conjuguer rigueur intellectuelle d'une part et respect des diverses visions du monde et options religieuses d'autre part.

La Faculté privilégie une approche interdisciplinaire de la théologie et des sciences des religions et met à contribution les sciences humaines et sociales. Attentive au dialogue œcuménique entre les confessions chrétiennes, la Faculté s'ouvre aussi au dialogue interreligieux depuis quelques années. Elle soutient plusieurs groupes et projets de recherche de même que les chaires: *Religion, culture et société ; Islam, pluralisme et globalisation,* et *Christianisme et transmission* qui disent bien son orientation.

En lien avec la recherche, la FTSR offre, à tous les cycles, des programmes en études bibliques, théologie, bioéthique, théologie pratique et sciences des religions, susceptibles de répondre aux attentes contemporaines, à la lumière de l'étude des traditions anciennes; elle collabore également avec la Faculté des sciences de l'éducation pour le Baccalauréat en enseignement de l'éthique et de la culture religieuse au secondaire. Elle vise à former des intervenants compétents dans les secteurs reliés aux grandes questions religieuses, éthiques et spirituelles de notre temps : analyse du phénomène religieux, initiation, éducation et accompagnement dans les communautés chrétiennes, intervention en soins spirituels en milieu de santé, défis sociaux, dialogue interreligieux et résolution de conflits. Elle accueille des personnes désireuses de s'impliquer de façon réfléchie et de soutenir d'autres implications autour d'elles. Elle offre aussi des cours à des professionnels en formation dans d'autres disciplines pour leur permettre d'intégrer la dimension religieuse et spirituelle à leurs pratiques. Ces activités se déroulent habituellement sur les campus de Montréal, Longueuil et Laval, de même que dans les centres diocésains.

La diversité de formation de son personnel enseignant est garante de ses objectifs et de sa capacité d'élaborer des projets de recherche respectueux des enjeux liés aux différentes traditions religieuses. La Faculté explore des voies de recherche comme les théologies féministes et contextuelles, l'analyse narrative, la *process theology,* la théologie discursive, la praxéologie et les sciences des religions appliquées.

Depuis sa fondation en 1878 et surtout depuis son arrivée sur le campus universitaire en 1967, la FTSR constitue un pôle majeur de la théologie francophone en Amérique du Nord. Elle contribue aux travaux de recherche du Groupe de recherche en bioéthique (GREB) depuis 1977, au Centre d'étude des religions de l'Université de Montréal (CÉRUM) depuis 2000, au Centre d'éthique et de théologie contextuelles québécoises (CÉTECQ) depuis 2004 et elle s'est associée au Centre d'informations sur les nouvelles religions (CINR) en 2005. Par ses partenariats, elle entend apporter sa contribution au rapprochement entre le savoir et les engagements personnels, y compris religieux.

Coordonnées générales de la Faculté

Faculté de théologie et de sciences des religions
Pavillon Marguerite d'Youville, 4e étage
2375, chemin de la Côte-Ste-Catherine
H3T 1A8

Adresse postale
C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec)
H3C 3J7

Téléphone : 514 343-7080
Télécopieur : 514 343-5738
Courriel : ftsr@umontreal.ca
www.ftsr.umontreal.ca

Frais de cotisation des associations étudiantes

www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/frais.html

Des frais de 19,00 $ par année sont imposés. Ceux-ci sont sujets à changement sans avis préalable.

Direction

Doyen : Jean-Claude Breton
Vice-doyen : Jean-François Roussel
Secrétaire : Robert David

Personnel enseignant

Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Professeurs titulaires
Jean-Marc Charron, M. Th., Ph. D. théologie – études pastorales (Montréal)
Denise Couture, Ph. D. théologie (Montréal)
Robert David, Ph. D. théologie – études bibliques (Montréal)
Jean Duhaime, M. Th., M. Sc. sociologie (Montréal), E.D.E.B.A.F. (Jérusalem)
Solange Lefebvre, D.É.S. musique (Conservatoire du Québec), Ph. D. théologie (Montréal), D.É.A. anthropologie sociale et ethnologie (Paris)
Pierre Létourneau, M.A. théologie (Laval), Licence Écriture Sainte (Rome), Ph. D. théologie (Laval)

Professeurs agrégés
Olivier Bauer, Licence en théologie (Neufchâtel), Doctorat en théologie (Lausanne)
Jean-Claude Breton, M. Th. (Ottawa), Ph. D. (Montréal)
Patrice Brodeur, M.A. études islamiques (McGill), M.A., Ph. D. études religieuses (Harvard)
Alain Gignac, D.S.E.B. études bibliques, D.É.A. histoire des religions et anthropologie religieuse (Paris), Ph. D. théologie – études bibliques (Montréal)
Jean-François Roussel, Ph. D. théologie (Montréal)
Guy-Robert St-Arnaud, M.A. théologie (UQTR), D. Th. (Strasbourg), D.É.A. psychanalyse (Paris)

Professeure adjointe
Mireille Estivalèzes, M.A., D.É.A. histoire, Ph. D. histoire des religions (Sorbonne, Paris)

Professeurs associés
Maxime Allard, M.A. théologie (Col. Dominicain, Ottawa), M.A. philosophie (Ottawa), Ph. D. théologie (Laval)
Mélany Bisson, M.A. théologie (Montréal), Doctorat littérature française (Bordeaux 3), Ph. D. théologie (Montréal)
Hubert Doucet, M.A. sciences religieuses (Ottawa), Ph. D. sciences religieuses (Strasbourg)
Michel Nyabenda, M.A., L. Th., D. Th., Ph. D. théologie (Saint Paul, Ottawa)
Trichur S. Rukmani, Ph. D. (Delhi)
Lucian Turcescu, Licence en théologie (Bucarest), Ph. D. théologie (Toronto / St.Michael)

Professeurs invités
Martin Bellerose, M.A. théologie (Montréal), Ph. D. théologie (Pontificia Universidad Javeriana)
Jean-Paul Gilson, Licence en psychologie, D. psycho (Université catholique de Louvain)
Sylvie Paquette, M.A., Ph. D. études bibliques (Montréal)
Fabrizio Veccoli, Ph. D. histoire religieuse (Turin)

Responsable de formation professionnelle
Marie-Ève Garand, M.A. sciences des religions (Montréal)

Professeurs émérites
Richard Bergeron
Guy Couturier
Guy Durand
Olivette Genest
Jacques Grand'Maison

Programmes de la Faculté

Sous cette rubrique, sont regroupés les programmes d'études supérieures offerts en Théologie et sciences des religions.

Sciences des religions

Microprogramme de 2e cycle (sciences des religions) **2-905-6-1**

M.A. (sciences des religions) **2-905-1-1**

Options :
- Anthropologie
- Histoire
- Philosophie
- Sociologie

Ph. D. (sciences des religions) **3-905-1-1**

Théologie

Microprogramme de 2e cycle (théologie) **2-885-6-1**

M.A. (théologie) **2-885-1-0**

Options :
- Études bibliques
- Études théologiques
- Traduction de la Bible

Licence en théologie (L. Th.) **2-885-1-1**

Ph. D. (théologie) **3-885-1-0**

Doctorat en théologie (D. Th.) **3-885-1-1**

Théologie – études bibliques

Ph. D. (études bibliques) **3-890-1-0**

Théologie pratique

Microprogramme de 2e cycle (théologie pratique) **2-885-6-2**

Microprogramme de 2e cycle (santé, spiritualité et bioéthique) **2-895-6-1**

D.É.S.S. (santé, spiritualité et bioéthique) **2-885-1-3**

M.A. (théologie pratique) **2-885-1-2**

Option :
- Santé, spiritualité et bioéthique

Ph. D. (théologie pratique) **3-885-1-2**

Responsable des programmes : Jean-François Roussel, tél. : 514-343-6840 ou 514-343-7080

Membres du Comité local des études supérieures

Jean-Marc Charron
Pierre Létourneau
Jean-François Roussel

Sciences des religions

Programme 2-905-6-1

Microprogramme de 2e cycle (sciences des religions)

Objectifs

Se familiariser avec des perspectives interdisciplinaires sur le fait religieux et ses manifestations. Explorer diverses dimensions de ces phénomènes dans les sociétés anciennes ou modernes et leurs rapports avec les autres composantes de la culture. Vérifier son intérêt et ses aptitudes à poursuivre des recherches avancées dans ce domaine.

Destinataires

Ce microprogramme répond aux besoins d'une formation d'appoint ou d'un ressourcement pour les personnes qui souhaitent approfondir leur connaissance du fait religieux, dans sa diversité, pour des raisons culturelles, personnelles ou professionnelles. Il s'adresse particulièrement aux personnes intervenant dans des milieux où existe une diversité religieuse ayant des incidences sur leur pratique (intervenants sociaux, éducateurs, professionnels des milieux de la santé, etc.).

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au Microprogramme de 2e cycle (sciences des religions), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat universitaire comportant un certificat en sciences des religions ou attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne cumulative d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que, de l'avis du doyen, une expérience ou des études subséquentes à l'obtention du grade de 1er cycle permettent de conclure que le candidat possède les aptitudes requises pour la poursuite d'études de 2e cycle
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Statut étudiant

L'inscription à ce microprogramme peut se faire à temps plein ou à temps partiel.

3. Scolarité

À compter de l'inscription initiale du candidat, la scolarité maximale du microprogramme est de trois ans.

4. Transfert

Les personnes qui ont complété le microprogramme avec une moyenne cumulative d'au moins 3,0 sont admissibles à la M.A. (sciences des religions). Les cours de cycles supérieurs du microprogramme sont intégrés dans ce programme s'ils en font partie. L'étudiant qui passe à la maîtrise doit compléter les 18 crédits de cours et les 27 crédits de recherche du programme.

5. Programme

Ce microprogramme comporte 9 à 12 crédits de cours à option et au maximum 3 crédits de cours au choix.

Structure du programme

Bloc A – Option – Théorie et problématique générale (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

SRL	6120	Théorie de la religion 1, 3 cr.
SRL	6203	Religion, culture et société, 3 cr.

Bloc B – Option – Problématiques particulières (min. 6 cr.; max. 9 cr.)

SRL	6110	Phénoménologie de la religion, 3 cr.
SRL	6130	Islam et modernité, 3 cr.
SRL	6200	Sciences de la nature et religion, 3 cr.
SRL	6201	Religion et spiritualités nouvelles, 3 cr.
SRL	6202	Psychanalyse, identité et religion, 3 cr.
SRL	6204	Sciences des religions (t.d.), 3 cr.
SRL	6205	Sectes et nouveaux mouvements religieux, 3 cr.
SRL	6210	Religion, politique et droit, 3 cr.
SRL	6220	Éducation et religion, 3 cr.
SRL	6230	Traumatismes, croyances et spiritualités, 3 cr.

SRL	6240	Femmes et religions, 3 cr.
SRL	6250	Identités, pouvoirs et dialogues, 3 cr.
SRL	6301	Textes religieux du Proche-Orient ancien, 3 cr.
SRL	6400	Séminaire de professeur invité, 3 cr.
SRL	6401	Questions spéciales, 3 cr.
SRL	6402	Lectures dirigées en sc. des religions, 3 cr.

Bloc C – Choix (max. 3 cr.)

Les cours suivants ou tout autre cours approuvé par le responsable du programme.

ANT	2020	Anthropologie de la religion, 3 cr.
PHI	1860	Introduction à la philosophie médiévale, 3 cr.
SRL	1001	Théories en sciences des religions, 3 cr.
SRL	1005	Introduction au phénomène religieux, 3 cr.
SRL	1055	Psychologie de l'expérience religieuse, 3 cr.

Programme 2-905-1-1

M.A. (sciences des religions)

Objectifs

Cheminement avec mémoire

La M.A. (sciences des religions) avec mémoire a pour objectifs l'étude de la question religieuse, l'apprentissage des méthodes de recherche en sciences des religions et le développement de compétences nécessaires pour entreprendre une recherche dans le domaine de l'analyse et de l'interprétation des phénomènes religieux.

Le titulaire de la M.A. (sciences des religions) avec mémoire est admissible aux programmes de 3e cycle en sciences des religions, en théologie ou, selon l'option choisie, en anthropologie, en histoire, en philosophie ou en sociologie, dans la mesure il satisfait aux autres conditions d'admissibilité de ces programmes.

Cheminement avec stages et essai

La M.A. (sciences des religions) avec stages et essai vise à former des intervenants efficaces, responsables, à l'écoute de leur milieu, capables d'animer le dialogue ou la médiation. Dans la perspective des sciences humaines appliquées, elle développe des habiletés professionnelles d'analyse, d'interprétation et d'intervention pour une gestion respectueuse de la diversité religieuse.

Le cheminement avec stages et essai est un programme professionnel de 2e cycle final. Normalement, il ne conduit pas à des études de Ph. D.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.A. (sciences des religions), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat avec mineure ou l'équivalent en sciences des religions ou en théologie ou, le cas échéant, dans la discipline de l'option choisie parmi les quatre disciplines suivantes : anthropologie, histoire, philosophie ou sociologie
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise et de toute autre langue, ancienne ou moderne, jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres pour l'étudiant inscrit à temps plein et de six trimestres pour l'étudiant inscrit à demi-temps. En excluant les trimestres de suspension, la scolarité maximale est de six trimestres à temps plein et de neuf trimestres à demi-temps.

3. Directeur de recherche et jury

Pour la M.A. avec mémoire, options anthropologie, histoire, philosophie ou sociologie, le directeur de recherche est choisi en fonction du champ d'intérêt et de l'approche disciplinaire. Le directeur ou le codirecteur de recherche doit être un professeur du département de l'option choisie. Le jury est composé d'au moins un membre œuvrant en sciences des religions à la Faculté de théologie et de sciences des religions et d'un membre du département de la discipline choisie.

4. Grade

Le cas échéant, l'option choisie est mentionnée sur le diplôme.

5. Programme

Cheminement avec mémoire

Le programme comporte 45 crédits répartis comme suit :

- 15 crédits de cours dont 6 crédits obligatoires et de 6 à 9 crédits à option et de 0 à 3 au choix
- 30 crédits de recherche, dont 20 pour le mémoire.

Le programme est offert avec ou sans option. Les options sont Anthropologie, Histoire, Philosophie et Sociologie.

Cheminement avec stages et essai

Le programme comporte :

- 21 crédits de cours dont 6 crédits obligatoires
- 24 crédits reliés au stage.

Selon la formation préalable de l'étudiant, des cours complémentaires peuvent être exigés (entre autres : animation, relation d'aide et praxéologie).

Structure du programme

Cheminement avec mémoire

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

SRL	6120	Théorie de la religion, 3 cr.
SRL	6203	Religion, culture et société, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 6 cr.; max. 9 cr.)

L'étudiant de la M. A. sans option choisit six crédits du bloc B_1, l'étudiant de la M.A. avec option choisit 9 crédits de l'un des blocs B_2 à B_5.

Bloc B_1 – Sans option (6 cr.)

SRL	6110	Phénoménologie de la religion, 3 cr.
SRL	6130	Islam et modernité, 3 cr.
SRL	6200	Sciences de la nature et religion, 3 cr.
SRL	6201	Religion et spiritualités nouvelles, 3 cr.
SRL	6202	Psychanalyse, identité et religion, 3 cr.
SRL	6205	Sectes et nouveaux mouvements religieux, 3 cr.
SRL	6210	Religion, politique et droit, 3 cr.
SRL	6220	Éducation et religion, 3 cr.
SRL	6230	Traumatismes, croyances et spiritualités, 3 cr.
SRL	6240	Femmes et religions, 3 cr.
SRL	6250	Identités, pouvoirs et dialogues, 3 cr.
SRL	6301	Textes religieux du Proche-Orient ancien, 3 cr.
SRL	6305	Géopolitique des religions*, 3 cr.
SRL	6310	Histoire des religions*, 3 cr.
SRL	6315	Religion et économie*, 3 cr.
SRL	6320	Religion, droit et justice*, 3 cr.

SRL	6325	Médiation interculturelle et religieuse*, 3 cr.
SRL	6330	Religion, art et patrimoine*, 3 cr.
SRL	6400	Séminaire de professeur invité, 3 cr.
SRL	6401	Questions spéciales, 3 cr.
SRL	6402	Lectures dirigées en sc. des religions, 3 cr.

*Offerts à l'Institut catholique de la Méditerranée (Marseille) seulement

Bloc B_2 – Option Anthropologie (9 cr.)

ANT	6020	Séminaire : l'imaginaire, 3 cr.
ANT	6038	Étude de la religion et modernité, 3 cr.
ANT	6054	Anthropologie médicale 2, 3 cr.
ANT	6114	Sém. le structuralisme de Lévi-Strauss, 3 cr.
ANT	6626	Mythe et poétique, 3 cr.

Bloc B_3 – Option Histoire (9 cr.)

HGL	6400	Mythe et épopée à Rome, 3 cr.
HST	6010	Sciences et pratiques historiques, 3 cr.
HST	6605	Histoire socioculturelle du XIXe siècle, 3 cr.
HST	6610	Histoire et mythologie gréco-romaines, 3 cr.
HST	6630	Histoire socioreligieuse comparée, 3 cr.
HST	6676	Histoire intellectuelle du Québec, 3 cr.
HST	6680	Culture populaire et révolution chinoise, 3 cr.
HST	6692	Sciences dans le contexte international, 3 cr.

Bloc B_4 – Option Philosophie (9 cr.)

PHI	6215	Philosophie hellénistique et romaine, 3 cr.
PHI	6240	Philosophie médiévale, 3 cr.
PHI	6260	Philosophie moderne, 3 cr.
PHI	6515	Fondements historiques de l'éthique, 3 cr.
PHI	6605	Ontologie et herméneutique, 3 cr.
PHI	6670	Philosophie de la religion, 3 cr.

Bloc B_5 – Option Sociologie (9 cr.)

SOL	6014	Fondements théoriques I, 3 cr.
SOL	6043	La sociologie aux États-Unis, 3 cr.
SOL	6210	Analyse quantitative avancée, 3 cr.
SOL	6212	Analyse du discours, 3 cr.
SOL	6510	Classes sociales et mouvements sociaux, 3 cr.
SOL	6654	Sociologie des politiques sociales, 3 cr.
SOL	6915	Relations ethniques, 3 cr.
SOL	6945	Séminaire de professeur invité, 3 cr.
SOL	6946	Séminaire de professeur invité, 3 cr.

Bloc C – Choix (max. 3 cr.)

Cours de niveau 6000 à prendre dans la banque de cours de la Faculté, ou dans la banque de cours des options Anthropologie, Histoire, Philosophie ou Sociologie, ou tout autre cours avec l'approbation du responsable de programme.

Bloc D – Recherche et mémoire (30 cr.)

SRL	6815	Recherche 1, 3 cr.
SRL	6820	Recherche 2, 3 cr.
SRL	6825	Projet de mémoire, 4 cr.
SRL	6840	Mémoire, 20 cr.

Cheminement avec stages et essai

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

– Fondement

SRL	6120	Théorie de la religion, 3 cr.
SRL	6203	Religion, culture et société, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 3 cr.; max. 9 cr.)

– Perspectives théoriques

SRL	6110	Phénoménologie de la religion, 3 cr.
SRL	6130	Islam et modernité, 3 cr.
SRL	6200	Sciences de la nature et religion, 3 cr.
SRL	6202	Psychanalyse, identité et religion, 3 cr.
SRL	6305	Géopolitique des religions*, 3 cr.
SRL	6310	Histoire des religions*, 3 cr.
SRL	6315	Religion et économie*, 3 cr.
SRL	6400	Séminaire de professeur invité, 3 cr.
SRL	6401	Questions spéciales, 3 cr.
SRL	6402	Lectures dirigées en sc. des religions, 3 cr.

Bloc C – Option (min. 6 cr.; max. 9 cr.)

– Sciences des religions appliquées

PLU	6043	Spiritualité et santé, 3 cr.
SRL	6201	Religion et spiritualités nouvelles, 3 cr.
SRL	6205	Sectes et nouveaux mouvements religieux, 3 cr.
SRL	6210	Religion, politique et droit, 3 cr.
SRL	6220	Éducation et religion, 3 cr.
SRL	6230	Traumatismes, croyances et spiritualités, 3 cr.
SRL	6240	Femmes et religions, 3 cr.
SRL	6250	Identités, pouvoirs et dialogues, 3 cr.
SRL	6320	Religion, droit et justice*, 3 cr.
SRL	6325	Médiation interculturelle et religieuse*, 3 cr.
SRL	6330	Religion, art et patrimoine*, 3 cr.

*Offerts à l'Institut catholique de la Méditerranée (Marseille) seulement

Bloc D – Choix (max. 6 cr.)

À choisir dans la banque de cours de niveau 6000 de la Faculté, ou hors faculté avec l'approbation du responsable de programme.

Bloc E – Option (min. 6 cr.; max. 9 cr.)

SRL	6601	Stage SR 1 (exploration), 6 cr.
SRL	6602	Stage SR 2 (intégration), 6 cr.
SRL	6650	Rapport de stages, 6 cr.
SRL	6660	Essai, 6 cr.

Programme 3-905-1-1

Ph. D. (sciences des religions)

Objectifs

Les objectifs du Ph. D. (sciences des religions) sont d'analyser les enjeux posés par les milieux multireligieux ou par la place du religieux dans la société et dans les organismes; de produire des œuvres originales qui contribuent à l'avancement des connaissances dans la discipline; de former des chercheurs capables de réaliser des recherches de haut niveau dans les secteurs universitaire, privé ou public; de former des professionnels dans des domaines sectoriels pertinents.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (sciences des religions), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'une maîtrise en sciences des religions ou en théologie ou attester d'une formation jugée équivalente
– avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
– faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise et de toute autre langue, ancienne ou moderne, jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

2. Programme

Le programme comporte :

— un minimum de 9 crédits de cours du programme des études supérieures dont 3 crédits de cours obligatoires et 6 crédits de cours à option
— 81 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

SRL	7400	Théorie de la religion 2, 3 cr.

Bloc B – Option (6 cr.)

SRL	6110	Phénoménologie de la religion, 3 cr.
SRL	6120	Théorie de la religion 1, 3 cr.
SRL	6130	Islam et modernité, 3 cr.
SRL	6200	Sciences de la nature et religion, 3 cr.
SRL	6201	Religion et spiritualités nouvelles, 3 cr.
SRL	6202	Psychanalyse, identité et religion, 3 cr.
SRL	6203	Religion, culture et société, 3 cr.
SRL	6204	Sciences des religions (t.d.), 3 cr.
SRL	6205	Sectes et nouveaux mouvements religieux, 3 cr.
SRL	6210	Religion, politique et droit, 3 cr.
SRL	6220	Éducation et religion, 3 cr.
SRL	6230	Traumatismes, croyances et spiritualités, 3 cr.
SRL	6240	Femmes et religions, 3 cr.
SRL	6250	Identités, pouvoirs et dialogues, 3 cr.
SRL	6301	Textes religieux du Proche-Orient ancien, 3 cr.
SRL	6400	Séminaire de professeur invité, 3 cr.
SRL	6401	Questions spéciales, 3 cr.
SRL	6402	Lectures dirigées en sc. des religions, 3 cr.

Bloc C – Recherche et thèse (81 cr.)

SRL	7000	Examen de synthèse, 0 cr.
SRL	7110	Séminaire de recherche 1, 3 cr.
SRL	7120	Séminaire de recherche 2, 3 cr.
SRL	7130	Projet de thèse, 14 cr.
SRL	7200	Thèse, 61 cr.

Théologie

Programme 2-885-6-1

Microprogramme de 2e cycle (théologie)

Objectifs

Acquérir une formation d'appoint ou une formation continue, de niveau de 2e cycle, en études bibliques ou en études théologiques. Approfondir des questions actuelles dans ces secteurs d'étude pour des raisons culturelles, personnelles ou professionnelles. Vérifier son intérêt et ses aptitudes à poursuivre à la maîtrise dans le domaine.

Destinataires

Ce microprogramme est destiné aux personnes qui veulent se donner un perfectionnement d'appoint de 2e cycle en théologie; qui recherchent une formation générale dans ce domaine, par intérêt personnel ou pour répondre à des exigences professionnelles; qui souhaitent vérifier leurs capacités ou mettre à jour leurs connaissances avant de poursuivre dans un programme de maîtrise.

Le microprogramme s'adresse également à des groupes à qui on peut offrir un parcours personnalisé correspondant à des besoins de formation d'appoint d'une cohorte particulière.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au Microprogramme de 2e cycle (théologie), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un baccalauréat spécialisé ou d'un baccalauréat avec majeure ou avec mineure en théologie ou en sciences religieuses, ou l'équivalent
– avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne cumulative d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que, de l'avis du doyen, une expérience ou des études subséquentes à l'obtention du grade de 1er cycle permettent de conclure que le candidat possède les aptitudes requises pour la poursuite d'études de 2e cycle
– faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise.

2. Statut étudiant

L'inscription à ce microprogramme peut se faire à temps plein ou à temps partiel.

3. Scolarité

La scolarité maximale du microprogramme est de trois ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

4. Transfert

L'étudiant ayant une moyenne cumulative d'au moins 3,0 au microprogramme peut être admis à la maîtrise en théologie. Pour l'option Études bibliques, il doit attester toutefois d'une connaissance de l'hébreu ou du grec biblique équivalant à 6 crédits de 1er cycle. Les cours du microprogramme sont intégrés au programme de maîtrise ou de licence, dans la mesure où ils en respectent les exigences.

5. Programme

Le microprogramme comporte de 9 à 12 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix. Au moins 9 de ces crédits doivent être du niveau des études supérieures.

Structure du programme

Bloc A – Option (min. 9 cr.; max. 12 cr.)

À choisir parmi les cours de sigle THB (études bibliques) ou THL (études théologiques) de 2e cycle, avec l'approbation du responsable du microprogramme.

Bloc B – Choix (max. 3 cr.)

La Faculté suggère à l'étudiant qui prévoit faire un transfert à la M.A. de faire son choix de cours à partir de la structure du programme de la maîtrise.

Programme 2-885-1-0

M.A. (théologie)

Objectifs

La M.A. (théologie) a pour objectifs d'acquérir les connaissances pertinentes à un secteur de spécialisation dans le champ de la théologie; de s'initier à un travail méthodologique qui réponde aux exigences des études de 2e cycle; d'approfondir une problématique de recherche actuelle; de développer des compétences, en vue d'une recherche autonome sur des questions théologiques contemporaines ou historiques.

Les étudiants inscrits à la maîtrise en théologie choisissent parmi les trois options suivantes :

Option Études bibliques

L'option vise l'acquisition des habiletés nécessaires à l'analyse méthodique de la Bible et à son interprétation. Elle est offerte aux personnes désirant se doter d'outils théoriques et méthodologiques pour développer une compétence en recherche dans le domaine biblique.

Option Études théologiques

L'option favorise l'articulation d'une réflexion et d'un discours théologiques au cœur de l'expérience humaine actuelle, d'une part, et une appropriation, une relecture et une évaluation aussi bien des références fondatrices de la tradition chrétienne que des interprétations qui en ont été faites à travers les âges et les cultures, d'autre part.

Option Traduction de la Bible

L'option entend former des personnes qui, au terme de leurs études, seront aptes à traduire les textes bibliques de l'Ancien ou du Nouveau Testament et pourront ainsi œuvrer comme traducteurs au sein des diverses Sociétés bibliques à travers le monde.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.A. (théologie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat spécialisé en théologie ou d'un baccalauréat avec majeure ou mineure en théologie, ou attester d'une formation jugée équivalente (à défaut de quoi s'ajoute une propédeutique en théologie)
- avoir obtenu, au 1er cycle ou au microprogramme de 2e cycle, une moyenne cumulative d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise, ainsi que de toute autre langue, ancienne ou moderne, jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches
- en outre, pour les options Études bibliques ou Traduction de la Bible, le candidat doit posséder une connaissance de l'hébreu ou du grec biblique équivalent à 6 crédits de 1er cycle (à défaut d'une telle connaissance, un cours de 6 crédits d'hébreu ou de grec biblique s'ajoute à la scolarité comme cours complémentaire).

2. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres pour l'étudiant inscrit à temps plein et de six trimestres pour l'étudiant inscrit à demi-temps. La scolarité maximale est de six trimestres à temps plein et de neuf trimestres à demi-temps.

3. Programme

Cheminement avec mémoire

Le programme de la maîtrise avec mémoire comporte :

- un minimum de 15 crédits de cours de 2e cycle : pour l'option Études bibliques, 3 crédits de cours obligatoires et 12 crédits de cours à option; pour l'option Études théologiques, 3 crédits de cours obligatoires, 6 crédits de cours à option et 6 crédits de cours au choix
- 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Cheminement sans mémoire

Le programme de la maîtrise sans mémoire option Traduction de la Bible comprend 45 crédits :

- 9 crédits de cours obligatoires
- 21 crédits de cours à option
- 15 crédits de production pratique.

Structure du programme

Option Études bibliques

Bloc A – Obligatoire – Herméneutique (3 cr.)

THL	6100	Interprétation théologique et biblique, 3 cr.

Bloc B – Option – Méthodologie (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

THB	6110	Méthode historico-critique, 3 cr.
THB	6120	Méthodes synchroniques, 3 cr.

Bloc C – Option – Langues (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

THB	6130	Hébreu biblique avancé, 3 cr.
THB	6140	Grec biblique avancé, 3 cr.

Bloc D – Option – Cours et séminaires (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

THB	6210	Dieu dans l'expérience d'Israël, 3 cr.
THB	6220	Jugement et espérance chez les prophètes, 3 cr.
THB	6230	Voies spirituelles : psaumes et sagesse, 3 cr.
THB	6310	Regards bibliques sur Jésus, Christ, 3 cr.
THB	6320	Identité et agir chrétiens chez Paul, 3 cr.
THB	6330	La théologie de Jean, 3 cr.
THB	6410	Théologies bibliques, 3 cr.
THB	6420	Littérature juive en marge de la Bible, 3 cr.
THB	6460	Lectures dirigées en exégèse biblique, 3 cr.
THB	6520	Questions spéciales, 3 cr.
THB	6550	Séminaire de professeur invité, 3 cr.
THL	6480	Nag Hammadi et la gnose, 3 cr.
THP	6304	Bible et éducation de la foi, 3 cr.

Bloc E – Choix (max. 3 cr.)

À choisir dans les banques de cours de 2e cycle d'études théologiques, de sciences des religions ou de théologie pratique; ou un cours hors Faculté approuvé par le responsable de programme.

Bloc F – Recherche et mémoire (30 cr.)

THL	6815	Recherche 1, 3 cr.
THB	6820	Recherche 2, 3 cr.
THB	6825	Projet de mémoire, 4 cr.
THB	6840	Mémoire, 20 cr.

Option Études théologiques

Bloc A – Obligatoire – Herméneutique (3 cr.)

THL 6100 Interprétation théologique et biblique, 3 cr.

Bloc B – Option – Cours et séminaires (6 cr.)

THL 6160 Dieu en question, 3 cr.
THL 6170 Figures de Jésus et messianismes, 3 cr.
THL 6180 Église et sacrements, 3 cr.
THL 6260 Histoire et théologie de la spiritualité, 3 cr.
THL 6270 Anthropologie et singularité chrétienne, 3 cr.
THL 6280 Questions d'éthique théologique, 3 cr.
THL 6360 Mondialisation, Églises et théologie, 3 cr.
THL 6370 L'inconscient dans la praxis théologique, 3 cr.
THL 6380 Théologies et dialogue interreligieux, 3 cr.
THL 6390 La violence comme défi au christianisme, 3 cr.
THL 6470 Théologies et éthiques contextuelles, 3 cr.
THL 6480 Nag Hammadi et la gnose, 3 cr.
THL 6550 Séminaire de professeur invité, 3 cr.
THL 6560 Théologie systématique 1, 3 cr.
THL 6570 Théologie systématique 2, 3 cr.
THL 6590 Lectures dirigées, 3 cr.

Bloc C – Choix (6 cr.)

À choisir dans les banques de cours de 2e cycle d'études bibliques, de sciences des religions ou de théologie pratique, ou un cours hors Faculté approuvé par le responsable de programme.

Bloc D – Recherche et mémoire (30 cr.)

THL 6815 Recherche 1, 3 cr.
THL 6820 Recherche 2, 3 cr.
THL 6825 Projet de mémoire, 4 cr.
THL 6840 Mémoire, 20 cr.

Option Traduction de la Bible

Bloc A – Obligatoire – Théories de la traduction (9 cr.)

THL 6100 Interprétation théologique et biblique, 3 cr.
THB 6600 Traduction biblique, hier et aujourd'hui, 3 cr.
TRA 6605 Courants théoriques en traduction, 3 cr.

Bloc B – Option – Méthodes exégétiques (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

THB 6110 Méthode historico-critique, 3 cr.
THB 6120 Méthodes synchroniques, 3 cr.

Bloc C – Option – Langues anciennes (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

THB 6130 Hébreu biblique avancé, 3 cr.
THB 6140 Grec biblique avancé, 3 cr.

Bloc D – Option – Sciences humaines (min. 6 cr.; max. 9 cr.)

– Traduction (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

TRA 2000 Outils informatiques des langagiers, 3 cr.
TRA 2115 Histoire de la traduction, 3 cr.
TRA 3150 Problématiques de la traduction, 3 cr.
TRA 6003 Théories de la traduction, 3 cr.
TRA 6004 Traduction et société, 3 cr.
TRA 6610 Traduction littéraire, 3 cr.

– Anthropologie (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

ANT 6020 Séminaire : l'imaginaire, 3 cr.
ANT 6600 Séminaire d'ethnolinguistique, 3 cr.
ANT 6611 Dynamique sociolinguistique, 3 cr.
ANT 6626 Mythe et poétique, 3 cr.
ANT 6635 Langage de femmes, langage d'hommes, 3 cr.

Bloc E – Option – Séminaires en études bibliques (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

THB 6210 Dieu dans l'expérience d'Israël, 3 cr.
THB 6220 Jugement et espérance chez les prophètes, 3 cr.
THB 6230 Voies spirituelles : psaumes et sagesse, 3 cr.
THB 6310 Regards bibliques sur Jésus, Christ, 3 cr.
THB 6320 Identité et agir chrétiens chez Paul, 3 cr.
THB 6330 La théologie de Jean, 3 cr.
THB 6410 Théologies bibliques, 3 cr.
THB 6420 Littérature juive en marge de la Bible, 3 cr.
THB 6460 Lectures dirigées en exégèse biblique, 3 cr.
THB 6520 Questions spéciales, 3 cr.
THB 6550 Séminaire de professeur invité, 3 cr.
THP 6304 Bible et éducation de la foi, 3 cr.

Bloc F – Option – Théorie et pratique en traduction biblique

THB 6610 Traduction du Premier (Ancien) Testament, 3 cr.
THB 6620 Traduction du Second (Nouveau) Testament, 3 cr.

Bloc G – Recherche et mémoire (15 cr.)

THB 6835 Essai en traduction biblique, 15 cr.

Programme 2-885-1-1

Licence en théologie (L. Th.)

Objectifs

La licence en théologie est un programme canonique dont l'administration et la ratification relèvent des autorités ecclésiastiques. Ce programme poursuit essentiellement les mêmes objectifs que la M.A. en théologie. Il s'adresse, par contre, à une clientèle spécifique, en particulier aux personnes désirant poursuivre des études supérieures dans une institution canonique qui exige un tel grade ou se préparant à y dispenser un enseignement.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la licence en théologie, l'étudiant doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'un baccalauréat spécialisé en théologie ou d'un baccalauréat avec majeure en théologie, ou attester d'une formation jugée équivalente
– avoir obtenu, au 1er cycle ou au microprogramme de 2e cycle, une moyenne cumulative d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
– faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise, ainsi que de toute autre langue, ancienne ou moderne, jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches
– si l'étudiant choisit la spécialisation Études bibliques, posséder une connaissance de l'hébreu ou du grec biblique équivalant à 6 crédits de 1er cycle. À défaut d'une telle connaissance, un cours de 6 crédits d'hébreu ou de grec biblique s'ajoute à la scolarité comme cours complémentaire.

2. Scolarité

- La scolarité minimale est de six trimestres pour l'étudiant inscrit à temps plein et de douze trimestres pour l'étudiant inscrit à demi-temps.
- La scolarité maximale est de neuf trimestres pour l'étudiant inscrit à temps plein et de quinze trimestres pour l'étudiant inscrit à demi-temps, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.

3. Inscription

L'étudiant peut s'inscrire à la fois au grade civil de la M.A. et au grade canonique de licence (L. Th.). Il doit alors remplir les exigences des deux programmes. Il obtient le grade de M.A. après l'acceptation du mémoire de maîtrise, et la licence après l'acceptation du projet de fin d'étude ou du projet de recherche doctorale si l'étudiant poursuit au 3e cycle. Dans ce cas, lorsque l'étudiant a obtenu le grade de M.A., il peut s'inscrire en première année de Ph. D. tout en complétant les cours propres au grade canonique.

4. Programme

La licence canonique est un programme de 60 crédits qui comporte :

- un minimum de 24 crédits de cours dont 18 crédits de cours à option et 6 crédits de cours au choix
- 36 crédits attribués à la recherche dont la rédaction d'un mémoire (30 crédits) et d'un projet de synthèse théologique (6 crédits).

S'il est inscrit à la fois au grade civil et au grade canonique, l'étudiant qui a complété les blocs A, B et C, reçoit le grade de M.A. et peut être admis au Ph. D. tout en poursuivant le programme de licence (blocs D, E et F).

Structure du programme

Bloc A – Option (12 cr.)

À choisir parmi les cours de 2e cycle, avec l'approbation du responsable du programme.

Bloc B – Choix (3 cr.)

À choisir parmi les cours de 2e cycle en études bibliques, en études théologiques, en théologie pratique ou en sciences des religions.

Bloc C – Obligatoire – Recherche et mémoire (30 cr.)

THL	6815	Recherche 1, 3 cr.
THL	6820	Recherche 2, 3 cr.
THL	6825	Projet de mémoire, 4 cr.
THL	6840	Mémoire, 20 cr.

Bloc D – Option – Propre au grade canonique (6 cr.)

À choisir parmi les cours de 2e ou de 3e cycle, avec l'approbation de la personne responsable du programme.

Bloc E – Choix – Propre au grade canonique (3 cr.)

À choisir parmi les cours de 2e ou de 3e cycle en études bibliques, en études théologiques, en théologie pratique ou en sciences des religions.

Bloc F – Obligatoire – Propre au grade canonique (6 cr.)

THL	7110	Séminaire de doctorat 1, 3 cr.
THL	7111	Recherche, 3 cr.

Selon le cheminement pédagogique choisi, recherche de synthèse théologique (L. Th. terminale) ou première version du projet de thèse (Ph. D). Recherche liée à l'activité THL 7110.

Programme 3-885-1-0

Ph. D. (théologie)

Objectifs

Les objectifs du Ph. D. (théologie) sont de faire produire des œuvres originales qui apportent une contribution à la discipline; de former des chercheurs de haut niveau; de donner une formation pouvant conduire à enseigner la théologie à un niveau universitaire; de former des spécialistes qui pourront agir à titre d'intervenants ou de consultants.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (théologie), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire de la M. A. (théologie) ou de la licence en théologie, ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne cumulative d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise, ainsi que de toute autre langue, ancienne ou moderne, jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

2. Scolarité

La scolarité est de six trimestres, soit trois trimestres consécutifs à temps plein (résidence) et trois autres trimestres à temps plein ou six trimestres à demi-temps. L'étudiant dispose d'un délai maximum de quinze trimestres (temps plein) ou de dix-huit trimestres (demi-temps), à compter de la date d'inscription initiale pour déposer sa thèse doctorale.

3. Programme

Le Ph. D. (théologie) comporte :

- un minimum de 9 crédits de cours du programme d'études supérieures dont 6 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix
- 81 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Structure du programme

Bloc A – Option (6 cr.)

THL	7001	Élaboration d'une synthèse théologique, 3 cr.

et un cours à choisir parmi les cours de sigle THL de 2e cycle.

Bloc B – Choix (3 cr.)

Cours choisi parmi les cours de 2e ou de 3e cycle en études bibliques, études théologiques, théologie pratique ou en sciences des religions.

Bloc C – Recherche et thèse (81 cr.)

THL	7000	Examen de synthèse, 0 cr.
THL	7110	Séminaire de recherche 1, 3 cr.
THL	7111	Recherche, 3 cr.
THL	7120	Séminaire de recherche 2, 3 cr.
THL	7140	Projet de thèse, 12 cr.
THL	7240	Thèse, 60 cr.

Programme 3-885-1-1

Doctorat en théologie (D. Th.)

Objectifs

Le doctorat en théologie est un programme canonique dont l'administration et la ratification relèvent des autorités ecclésiastiques. Ce programme poursuit essentiellement les mêmes objectifs que le Ph. D. en théologie. Il s'adresse, par contre, à une clientèle spécifique, en particulier aux personnes désirant dispenser un enseignement dans le cadre d'une institution canonique qui exige un tel grade.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Doctorat en théologie, le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire d'une licence en théologie de la Faculté de théologie et des sciences des religions ou attester d'une formation jugée équivalente
– avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne cumulative d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
– faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise, ainsi que de toute autre langue, ancienne ou moderne, jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

2. Scolarité

La scolarité est de trois trimestres à temps plein ou de six trimestres à demi-temps. L'étudiant dispose d'un délai maximum de douze trimestres (temps plein) ou de quinze trimestres (demi-temps), à compter de la date d'inscription initiale pour déposer sa thèse doctorale.

3. Condition d'obtention du grade

Le grade de docteur en théologie n'est décerné que lorsque la thèse est publiée en tout ou en partie.

4. Programme

Le programme de doctorat comporte 75 crédits de recherche. L'étudiant peut s'inscrire pour obtenir à la fois le grade civil de Ph. D. et le grade canonique de D.Th. Il doit remplir les exigences des deux programmes.

Structure du programme

Bloc A – Recherche et thèse (75 cr.)

THL	7000	Examen de synthèse, 0 cr.
THL	7110	Séminaire de recherche 1, 3 cr.
THL	7140	Projet de thèse, 12 cr.
THL	7240	Thèse, 60 cr.

Théologie - études bibliques

Programme 3-890-1-0

Ph. D. (études bibliques)

Objectifs

Les objectifs du Ph. D. (études bibliques) sont de former des spécialistes en exégèse biblique qui maîtrisent différentes méthodes; de faire produire des œuvres originales dans l'application des méthodes exégétiques à un problème particulier qui contribuent à l'avancement des connaissances dans la discipline; de former des chercheurs de haut niveau; de donner une formation permettant d'enseigner l'exégèse biblique à un niveau universitaire; de former des spécialistes qui pourront agir à titre d'intervenants ou de consultants.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (études bibliques), le candidat doit :

– satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
– être titulaire de la M.A. en théologie, option Études bibliques de la Faculté ou attester d'une formation jugée équivalente
– avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
– démontrer une connaissance des méthodes d'exégèse historico-critique ou synchroniques, à défaut de quoi on pourra exiger que l'étudiant suive le cours THB 6110 Méthode historico-critique ou THB 6120 Méthodes synchroniques, comme cours complémentaire au programme
– faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise, ainsi que de toute autre langue, ancienne ou moderne, jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches
– faire preuve, en particulier, d'une connaissance approfondie de l'hébreu ou du grec biblique, à défaut de quoi on pourra exiger que l'étudiant suive le cours THB 6130 Hébreu biblique avancé ou THB 6140 Grec biblique avancé, comme cours complémentaire au programme.

2. Scolarité

La scolarité est de six trimestres, soit trois trimestres consécutifs à temps plein (résidence) et trois autres trimestres à temps plein ou six trimestres à demi-temps. L'étudiant dispose d'un délai maximum de quinze trimestres (temps plein) ou de dix-huit trimestres (demi-temps), à compter de la date de l'inscription initiale pour déposer sa thèse doctorale.

3. Programme

Le Ph. D. (études bibliques) comporte :

– un minimum de 15 crédits de cours du programme d'études supérieures dont 12 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix
– 75 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Structure du programme

Bloc A – Option (6 cr.)

THL	7001	Élaboration d'une synthèse théologique, 3 cr.

et un cours à choisir parmi les cours de sigle THL de 2e cycle.

Bloc B – Option – Méthodologie (3 cr.)

THB	6110	Méthode historico-critique, 3 cr.
THB	6120	Méthodes synchroniques, 3 cr.

Bloc C – Option – Langues (3 cr.)

THB	6130	Hébreu biblique avancé, 3 cr.
THB	6140	Grec biblique avancé, 3 cr.

Bloc D – Choix (3 cr.)

À choisir parmi les cours de 2e ou de 3e cycle en études bibliques, en études théologiques, en théologie pratique ou en sciences des religions.

Bloc E – Recherche et thèse (75 cr.)

THB	7000	Examen de synthèse, 0 cr.
THB	7110	Séminaire de recherche 1, 3 cr.
THB	7111	Recherche, 3 cr.
THB	7120	Séminaire de recherche 2, 3 cr.
THB	7130	Projet de thèse, 6 cr.
THB	7240	Thèse, 60 cr.

Théologie pratique

Programme 2-885-6-2

Microprogramme de 2e cycle (théologie pratique)

Objectifs

Acquérir une formation d'appoint ou une formation continue, de niveau de 2e cycle, dans le secteur de la théologie pratique. Approfondir des questions actuelles dans ce secteur d'étude pour des raisons culturelles, personnelles ou professionnelles. Vérifier son intérêt et ses aptitudes à poursuivre à la maîtrise dans le domaine.

Destinataires

Ce microprogramme est destiné aux personnes qui veulent se donner un perfectionnement d'appoint de 2e cycle en théologie pratique; recherchent une formation générale dans ce secteur, par intérêt personnel ou pour répondre à des exigences professionnelles; souhaitent vérifier leurs capacités ou mettre à jour leurs connaissances avant de poursuivre dans un programme de maîtrise.

Le microprogramme peut être offert, avec un parcours approprié, à des groupes ayant des besoins de formation spécifique.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2e cycle (théologie pratique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat spécialisé ou d'un baccalauréat avec majeure ou avec mineure en théologie ou en sciences religieuses, ou l'équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que, de l'avis du doyen, une expérience ou des études subséquentes à l'obtention du grade de 1er cycle permettent de conclure que le candidat possède les aptitudes requises pour la poursuite des études de 2e cycle
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Statut étudiant

L'inscription à ce microprogramme peut se faire à temps plein ou à temps partiel.

3. Scolarité

La scolarité maximale du microprogramme est de trois ans, à compter de l'inscription initiale du candidat.

4. Transfert

L'étudiant ayant une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 au microprogramme peut être admis à la M.A. (théologie pratique). Les cours du microprogramme sont intégrés au programme de maîtrise, dans la mesure où ils en respectent les exigences.

5. Programme

Ce microprogramme comporte 12 crédits de cours, dont de 9 à 12 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix. Au moins 9 de ces crédits doivent être du niveau des études supérieures.

Structure du programme

Bloc A – Option (min. 9 cr.; max. 12 cr.)

À choisir parmi les cours de sigle THP (théologie pratique) au 2e cycle, avec l'approbation du responsable du microprogramme.

Bloc B – Choix (max. 3 cr.)

L'étudiant qui prévoit faire un passage à la M.A. en théologie pratique aurait intérêt à faire son choix de cours à partir de la structure du programme da la maîtrise.

Programme 2-895-6-1

Microprogramme de 2e cycle (santé, spiritualité et bioéthique)

Objectifs

Se doter d'une formation d'appoint de 2e cycle dans le secteur de l'animation pastorale en milieux de santé. Explorer les questions bioéthiques et théologiques reliées aux milieux de santé. Développer des compétences et des habiletés pour l'accompagnement spirituel des malades.

La formation de ce microprogramme est reconnue par l'Association des intervenants et intervenantes en soins spirituels du Québec (AIISSQ).

Destinataires

Ce microprogramme répond aux besoins d'une formation d'appoint ou d'un ressourcement pour les personnes qui détiennent déjà une formation universitaire de 1er cycle et qui interviennent dans le secteur de la santé, comme professionnels de la santé ou à un autre titre, en pastorale ou dans l'accompagnement spirituel des malades; qui s'intéressent à une intégration de la spiritualité et de la bioéthique dans leur travail en soins infirmiers, comme travailleur social ou autres professionnels de la santé; qui veulent vérifier leur intérêt ou leur aptitude pour une formation de niveau de maîtrise dans le secteur.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Microprogramme de 2e cycle (santé, spiritualité et bioéthique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat spécialisé en théologie ou d'un baccalauréat avec majeure ou mineure en théologie, ou attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne cumulative d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que, de l'avis du doyen, une expérience ou des études subséquentes à l'obtention du grade de 1er cycle permettent de conclure que le candidat possède les aptitudes requises pour la poursuite des études de 2e cycle
- faire preuve d'une bonne connaissance suffisante des langues française et anglaise
- intervenir de façon régulière en milieux de santé ou avoir une expérience d'accompagnement des malades.

2. Statut étudiant

L'inscription à ce microprogramme peut se faire à temps plein ou à temps partiel.

3. Scolarité

La scolarité maximale du microprogramme est de trois ans, à compter de l'inscription initiale du candidat.

4. Transfert

L'étudiant ayant une moyenne cumulative de 3,0 au microprogramme peut être admis à la M.A. (théologie pratique), option Santé, spiritualité et bioéthique et il peut être admis à la M.A. en bioéthique, s'il remplit les autres exigences d'admissibilité du programme visé. Les cours du microprogramme sont intégrés à son programme de maîtrise dans la mesure où ils en respectent les exigences.

5. Programme

Ce microprogramme totalise 12 crédits de cours à option.

Structure du programme

Bloc A – Option – Santé, religion et spiritualité (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

PLU	6043	Spiritualité et santé, 3 cr.
SRL	6200	Sciences de la nature et religion, 3 cr.
SRL	6203	Religion, culture et société, 3 cr.
THL	6260	Histoire et théologie de la spiritualité, 3 cr.
THL	6280	Questions d'éthique théologique, 3 cr.
THP	6203	Pastorale et milieux de santé, 3 cr.
THP	6206	Pratiques sacramentelles, foi et culture, 3 cr.
THP	6301	La souffrance, interpellation radicale, 3 cr.
THP	6303	Agir pastoral et culture contemporaine, 3 cr.

Bloc B – Option – Bioéthique (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

BIE	6000	Bioéthique : origines, sens, pratiques, 3 cr.
BIE	6001	Bioéthique et début de la vie, 3 cr.

BIE	6002	Bioéthique, santé et société, 3 cr.
BIE	6004	Bioéthique et approche de la mort, 3 cr.
BIE	6008	Éthique clinique, 3 cr.

Bloc C – Option – Habiletés d'intervention (max. 3 cr.)

THP	6400	Séminaire d'études de cas, 3 cr.
THP	6403	Accompagnement spirituel, 3 cr.

Programme 2-885-1-3

D.É.S.S. (santé, spiritualité et bioéthique)

Objectifs

Le D.É.S.S. (santé, spiritualité et bioéthique) a pour objectif de former des intervenants dans le secteur de l'intervention en soins spirituels (ou en pastorale) en milieux de santé. La formation pratique en milieu hospitalier est conforme aux normes de l'Association des intervenants et intervenantes en soins spirituels du Québec (AIISSQ).

Les objectifs spécifiques du programme sont d'apprendre à maîtriser des outils d'évaluation des besoins spirituels; de développer des habiletés de consultation éthique et bioéthique en milieu de santé; de connaître des concepts anthropologiques liés à la quête spirituelle ainsi que les liens entre culture et religion; d'apprendre à fonder l'exercice d'un ministère ou des activités d'animation sur une compréhension critique de la théologie; d'acquérir une connaissance de l'approche systémique dans l'intervention auprès des familles.

Destinataires

Le D.É.S.S. (santé, spiritualité et bioéthique) s'adresse à l'étudiant qui voudrait occuper un poste d'intervenant en soins spirituels (ou d'animateur de pastorale) dans un milieu de santé.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.É.S.S. (santé, spiritualité et bioéthique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat spécialisé en théologie ou en sciences des religions, ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 1er cycle ou au microprogramme de 2e cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que, de l'avis du doyen, une expérience ou des études subséquentes à l'obtention du grade de 1er cycle permettent de conclure que le candidat possède les aptitudes requises pour la poursuite des études au programme de D.É.S.S.
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise
- après entrevue, avoir été accepté au stage en milieu de santé.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein. Toutefois, l'étudiant qui choisit de suivre deux stages, peut s'inscrire à deux trimestres à demi-temps et à un trimestre à temps plein.

3. Transfert

L'étudiant ayant complété le D.É.S.S. avec une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 peut être admis à la M.A. (théologie pratique) option Santé, spiritualité et bioéthique.

L'étudiant peut aussi être admis à la M.A. (bioéthique), s'il remplit les autres exigences d'admissibilité du programme visé.

4. Programme

Ce programme d'études supérieures de 30 crédits comporte :

- soit 6 crédits de cours et 24 crédits de stage
- soit 18 crédits de cours et 12 crédits de stage.

Structure du programme

Bloc A – Santé, religion et spiritualité (min. 3 cr.; max. 12 cr.)

PLU	6043	Spiritualité et santé, 3 cr.
SRL	6200	Sciences de la nature et religion, 3 cr.
SRL	6203	Religion, culture et société, 3 cr.
THL	6260	Histoire et théologie de la spiritualité, 3 cr.
THL	6280	Questions d'éthique théologique, 3 cr.
THP	6206	Pratiques sacramentelles, foi et culture, 3 cr.
THP	6301	La souffrance, interpellation radicale, 3 cr.
THP	6303	Agir pastoral et culture contemporaine, 3 cr.

Bloc B – Bioéthique (min. 3 cr.; max. 12 cr.)

BIE	6000	Bioéthique : origines, sens, pratiques, 3 cr.
BIE	6001	Bioéthique et début de la vie, 3 cr.
BIE	6002	Bioéthique, santé et société, 3 cr.
BIE	6004	Bioéthique et approche de la mort, 3 cr.
BIE	6008	Éthique clinique, 3 cr.

Bloc C – Stages cliniques (min. 12 cr.; max. 24 cr.)

THP	6610	Stage clinique en milieu de santé 1, 12 cr.
THP	6610I	Stage clinique en milieu de santé 1, 12 cr.
THP	6620	Stage clinique en milieu de santé 2, 12 cr.
THP	6620I	Stage clinique en milieu de santé 2, 12 cr.

Les stages THP 6610 et 6620 se déroulent sur deux trimestres, les stages THP 6610I et 6620I, sur un trimestre.

Programme 2-885-1-2

M.A. (théologie pratique)

Programme également offert en extension à l'Université du Québec à Chicoutimi.

Objectifs

Cheminement avec mémoire

La M.A. avec mémoire vise à développer l'articulation critique de la théorie et de la pratique dans une perspective praxéologique et théologique, normalement à partir de pratiques concrètes, et à développer des compétences d'observation, d'analyse, d'interprétation théologique, d'évaluation et d'élaboration de pratiques pertinentes et responsables.

La M.A. avec mémoire rend admissible aux doctorats en théologie pratique ainsi qu'en théologie et en études bibliques dans la mesure où les autres conditions d'admission sont remplies.

Cheminement avec stage

La M.A. avec stages vise à former des intervenants efficaces, critiques, responsables et à l'écoute de leur milieu; à développer chez l'intervenant, une conscience critique de son agir. Dans une perspective praxéologique, théologique ou biblique, elle vise à développer des habiletés d'analyse, d'interprétation théologique et d'intervention dans des pratiques pertinentes et responsables. Ce cheminement ne conduit pas à des études de doctorat.

Option Santé, spiritualité et bioéthique

L'option Santé, spiritualité et bioéthique a pour objectif de former des intervenants dans le secteur des soins spirituels en milieu de santé; elle habilite aussi les candidats à exercer le rôle de coordonnateur d'une équipe d'intervenants; elle initie à la recherche en spiritualité et santé. La formation pratique en milieu de santé est conforme aux normes de l'Association des intervenants et intervenantes en soins spirituels du Québec (AIISQ). L'option permet d'accéder au doctorat en théologie.

Destinataires

L'option Santé, spiritualité et bioéthique s'adresse à l'étudiant qui voudrait :

- occuper un poste d'intervenant en soins spirituels ou d'animateur de pastorale dans un établissement de santé;
- occuper un poste de responsable (chef de service) de la pastorale dans un établissement de santé.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.A. (théologie pratique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat spécialisé en théologie ou en sciences des religions, ou d'un baccalauréat avec majeure ou mineure en théologie ou en sciences des religions, ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle ou au microprogramme de 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que, de l'avis du doyen, une expérience ou des études subséquentes à l'obtention du grade de 1er cycle permettent de conclure que le candidat possède les aptitudes requises pour la poursuite des études au programme de maîtrise
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise, ainsi que de toute autre langue, ancienne ou moderne, jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches
- en outre, pour l'option Santé, spiritualité et bioéthique, être accepté au stage clinique en milieu de santé (après entrevue).

2. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres pour l'étudiant inscrit à temps plein et de six trimestres pour l'étudiant inscrit à demi-temps. La scolarité maximale est de six trimestres à temps plein et de neuf trimestres à demi-temps.

3. Programme

Cheminement avec mémoire

Ce cheminement comporte :

- un minimum de 15 crédits de cours du niveau des études supérieures dont 6 crédits de cours obligatoires, de 3 à 6 crédits de cours à option et de 3 à 6 crédits de cours au choix
- 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Cheminement avec stages

Ce cheminement comporte :

- un minimum de 21 crédits de cours, dont 9 crédits de cours obligatoires, de 3 à 9 crédits de cours à option et de 3 à 9 crédits de cours au choix dont 3 crédits peuvent être pris au 1er cycle
- 24 crédits de stage.

Option Santé, spiritualité et bioéthique, avec stage et essai

L'option comporte :

- 3 crédits de cours obligatoire, 6 ou 18 crédits de cours à option, 12 ou 24 crédits de stages, un essai de 12 crédits.

Structure du programme

Cheminement avec mémoire

Bloc A – Obligatoire – Méthodologie (6 cr.)

THP	6110	Observation et analyse en praxéologie, 3 cr.
THP	6111	Herméneutique théologique de l'action, 3 cr.

Bloc B – Option – Cours et séminaires (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

THP	6112	La communication en pastorale, 3 cr.
THP	6200	Jeunes, générations et spiritualité, 3 cr.
THP	6201	Communauté, service et ministères, 3 cr.
THP	6202	Pastorale de communautés culturelles, 3 cr.
THP	6203	Pastorale et milieux de santé, 3 cr.
THP	6204	Enjeux socio-politiques et pastorale, 3 cr.
THP	6205	Christianisme et transmission, 3 cr.
THP	6206	Pratiques sacramentelles, foi et culture, 3 cr.
THP	6207	Pratiques catéchétiques, 3 cr.
THP	6301	La souffrance, interpellation radicale, 3 cr.
THP	6302	Pastorale et abus sexuels, 3 cr.
THP	6303	Agir pastoral et culture contemporaine, 3 cr.
THP	6304	Bible et éducation de la foi, 3 cr.
THP	6305	Pastorale et enjeux éthiques, 3 cr.
THP	6400	Séminaire d'études de cas, 3 cr.
THP	6402	Animation de groupe en pastorale, 3 cr.
THP	6403	Accompagnement spirituel, 3 cr.
THP	6501	Théologie pratique 1, 3 cr.
THP	6502	Théologie pratique 2, 3 cr.
THP	6504	Lectures dirigées, 3 cr.
THP	6550	Séminaire de professeur invité, 3 cr.

Bloc C – Choix (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

À choisir dans les banques de cours d'études bibliques, études théologiques, sciences des religions ou théologie pratique, ou hors Faculté avec l'approbation du responsable de programme.

Bloc D – Recherche et mémoire (30 cr.)

THP	6815	Recherche 1, 3 cr.
THP	6820	Recherche 2, 3 cr.
THP	6825	Projet de mémoire, 4 cr.
THP	6840	Mémoire, 20 cr.

Cheminement avec stages

Bloc A – Obligatoire – Méthodologie (9 cr.)

THP	6110	Observation et analyse en praxéologie, 3 cr.
THP	6111	Herméneutique théologique de l'action, 3 cr.
THP	6400	Séminaire d'études de cas, 3 cr.

Bloc B – Option – Cours et séminaires (min. 3 cr.; max. 9 cr.)

THP	6112	La communication en pastorale, 3 cr.
THP	6200	Jeunes, générations et spiritualité, 3 cr.
THP	6201	Communauté, service et ministères, 3 cr.
THP	6202	Pastorale de communautés culturelles, 3 cr.
THP	6203	Pastorale et milieux de santé, 3 cr.
THP	6204	Enjeux socio-politiques et pastorale, 3 cr.
THP	6205	Christianisme et transmission, 3 cr.
THP	6206	Pratiques sacramentelles, foi et culture, 3 cr.
THP	6207	Pratiques catéchétiques, 3 cr.
THP	6301	La souffrance, interpellation radicale, 3 cr.
THP	6302	Pastorale et abus sexuels, 3 cr.

THP	6303	Agir pastoral et culture contemporaine, 3 cr.
THP	6304	Bible et éducation de la foi, 3 cr.
THP	6305	Pastorale et enjeux éthiques, 3 cr.
THP	6402	Animation de groupe en pastorale, 3 cr.
THP	6403	Accompagnement spirituel, 3 cr.
THP	6501	Théologie pratique 1, 3 cr.
THP	6502	Théologie pratique 2, 3 cr.
THP	6504	Lectures dirigées, 3 cr.
THP	6550	Séminaire de professeur invité, 3 cr.

Bloc C – Choix (min. 3 cr.; max. 9 cr.)

À choisir dans les banques de cours d'études bibliques, études théologiques, sciences des religions ou théologie pratique, ou hors Faculté avec l'approbation du responsable de programme.

Bloc D – Stages et rapports de stages (24 cr.)

THP	6601	Stage 1, 6 cr.
THP	6602	Stage 2, 6 cr.
THP	6650	Rapport de stages, 12 cr.

Option Santé, spiritualité et bioéthique

Bloc A – Santé, religion et spiritualité (min. 3 cr.; max. 12 cr.)

PLU	6043	Spiritualité et santé, 3 cr.
SRL	6200	Sciences de la nature et religion, 3 cr.
SRL	6203	Religion, culture et société, 3 cr.
THL	6260	Histoire et théologie de la spiritualité, 3 cr.
THL	6280	Questions d'éthique théologique, 3 cr.
THP	6206	Pratiques sacramentelles, foi et culture, 3 cr.
THP	6301	La souffrance, interpellation radicale, 3 cr.
THP	6303	Agir pastoral et culture contemporaine, 3 cr.

Bloc B – Option – Bioéthique (min. 3 cr.; max. 12 cr.)

BIE	6000	Bioéthique : origines, sens, pratiques, 3 cr.
BIE	6001	Bioéthique et début de la vie, 3 cr.
BIE	6002	Bioéthique, santé et société, 3 cr.
BIE	6004	Bioéthique et approche de la mort, 3 cr.
BIE	6008	Éthique clinique, 3 cr.

Bloc C – Stages cliniques (min. 12 cr.; max. 24 cr.)

THP	6610	Stage clinique en milieu de santé 1, 12 cr.
THP	6610I	Stage clinique en milieu de santé 1, 12 cr.
THP	6620	Stage clinique en milieu de santé 2, 12 cr.
THP	6620I	Stage clinique en milieu de santé 2 12 cr.

Les stages THP 6610 et 6620 se déroulent sur deux trimestres, les stages THP 6610I et 6620I, sur un trimestre.

Bloc D – Obligatoire – Intégration (3 cr.)

THP	6203	Soins spirituels et milieux de santé, 3 cr.

Bloc E – Obligatoire – Essai (12 cr.)

THP	6831	Essai, 12 cr.

Programme 3-885-1-2

Ph. D. (théologie pratique)

Programme également offert en extension à l'Université du Québec à Chicoutimi.

Objectifs

Les objectifs du Ph. D. (théologie pratique) sont de former des chercheurs autonomes et polyvalents, spécialisés dans l'analyse et l'interprétation des pratiques dans une perspective praxéologique, socioculturelle et théologique; de faire produire des œuvres originales qui contribuent à l'avancement des connaissances dans la discipline; de donner une formation pouvant conduire à enseigner la théologie à un niveau universitaire; de former des spécialistes qui pourront agir à titre d'intervenants ou de consultants.

Règlement pédagogique propre au programme

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (théologie pratique), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire de la M.A. (théologie pratique) de la Faculté ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise, ainsi que de toute autre langue, ancienne ou moderne, jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

2. Scolarité

La scolarité est de trois trimestres consécutifs à temps plein (résidence) et de trois autres trimestres à temps plein ou six trimestres à demi-temps. L'étudiant dispose d'un délai maximum de quinze trimestres (temps plein) ou de dix-huit trimestres (demi-temps), à compter de la date d'inscription initiale pour déposer sa thèse doctorale.

3. Programme

Le Ph. D. (théologie pratique) comporte :

- un minimum de 9 crédits de cours du programme d'études supérieures dont 6 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix
- 81 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Structure du programme

Cours préalables

Les étudiants inscrits au Ph. D. (théologie pratique) doivent obligatoirement suivre les deux cours de praxéologie, s'ils ne l'ont pas déjà fait à la maîtrise. Ces cours s'ajoutent alors à leur scolarité.

THP	6110	Observation et analyse en praxéologie, 3 cr.
THP	6111	Herméneutique théologique de l'action, 3 cr.

Bloc A – Option (6 cr.)

THL	7001	Élaboration d'une synthèse théologique, 3 cr.

et un cours à choisir parmi les cours de sigle THL de 2e cycle.

Bloc B – Choix (3 cr.)

Cours à choisir parmi les cours de 2e ou de 3e cycle en études bibliques, études théologiques, théologie pratique ou en sciences des religions.

Bloc C – Recherche et thèse (81 cr.)

THP	7000	Examen de synthèse, 0 cr.
THP	7110	Séminaire de recherche 1, 3 cr.
THP	7111	Recherche, 3 cr.
THP	7120	Séminaire de recherche 2, 3 cr.
THP	7140	Projet de thèse, 12 cr.
THP	7240	Thèse, 60 cr.